START

LAB DAILY

Fimed & Processed by the

Library Photographic Service

University of California

Berkeley 94720

year

Reduction Ratio

Loir

Li: =

15 Ils Ie

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

{ DOCUMENT SOURCE:

| MAIN LUIBRARY

UNN. o{ CALE, BERKELEY

Position Di

493

Filming Unit no.

Lens no. { UNKNOWN

THE MASTER NEGATIVE,FROM WHICH THIS REPRODUCTION WAS MADE ,

IS STORED UNDER THE SUPERVISION OF THE LIBRARY PHOTOGRAPHIC

SERVICE, ROOM 20, MAIN LIBRARY, UNIVERS ITY OF CALIFORNIA,

BERKELEY, CALIFORNIA 9 4 7 2 Ô

FOR ADDITIONAL REPRODUCTION REQUEST MASTER NEGATIVE NUMBER

55

Ministre de la Plume de S. M. l’empereur Ménélik II

\ Chevalier de la Légion d’honneur

«

\

x

“ CHRONIQUE

(; GUÈBRÈ SELLASSIÉ

ui

RÈGNE DE MÉNÉLIK Il

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

Traduite de l’amharique

PAR

TÈSFA SELLASSIÉ

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCYEN MINISTRE DE FRANCE EN ETHIOPIE.’

Cent soixante=«quatre Illustrations dont soixante-trois hors texte

et dix Cartes et Plans.

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

MAISONNEUVE FRÈRES #, ÉDITEURS

3, RUE DU SABOT

1930

CHRONIQUE DU REGNE DE MENELIK Il

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

Py9AH-AUN ES

hr AarE

É0-7 TL +hÙ

4 he 0% A

‘AÂU— M hi @-

u: 2

UT

KL NAT

es

d’après une peinture abyssine

LA REINE DE SABA A JÉRUSALEM.

GUÈBRE SELLASSIÉ

Ministre de la Plume de S. M. l’empereur Ménélik II A

Chevalier de la Légion d’honneur

CHRONIQUE

REGNE DE MÉNÉLIK II

ROI DES ROIS D’‘ÉTHIOPIE

4

Traduite de l’amharique | |

f

PAR

TEËSFA SELLASSIÉ E

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET | \

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ETHIOPIE.

Ï Ÿ

Cent soixante-quatre Illustrations dont soixante=trois hors texte {1

et dix Cartes et Plans.

set

mie

es _

TOME I

ee

—

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

MAISONNEUVE FRÈRES =, ÉDITEURS

3, RUE DU SABOT

1930

INTRODUCTION

L’ouvrage dont nous présentons la traduction au public, et que nous aurions

pu intituler : «De Salomon à Ménélik II », est la chronique officielle du règne du

grand monarque africain, précédée de l’histoire abrégée de ses ancêtres.

A partir du XIV° siècle, les souverains d'Ethiopie eurent auprès d'eux un

secrétaire chargé à la fois de garder leur sceau et de rédiger les annales de leur

règne (1). C'est ainsi que nous possédons plusieurs chroniques officielles écrites au

cours des événements, dont la plus ancienne paraît être celle d'Amdè-Tsione (1312-

1342). Il existe aussi des compilations de ces annales, comme celle qu'a traduite

Basset et qui s'arrête à 1720. Malgré la brièveté de la partie antérieure au règne

de Ménélik, notre chronique offre un tableau d'ensemble de l'histoire de la dynastie

salomontenne en Ethiopie depuis la veine de Saba jusqu'à nos jours.

Dans les pages qu'on va lire, il ne faut pas s'attendre à trouver un récit rigou-

reusement vrai. Sans parler des faits légendaires des premiers chapitres, il s'agit

d'une histoire officielle qui, par définition, ne saurait être impartiale. L'auteur,

un fonctionnaire de Ménélik, a composé son œuvre avec le constant souci de jus-

tifier tous les actes de son maître et de dissimuler ce qui aurait pu nuire à sa gloire ;

pour complaire à l'impératrice Taïtou, il semble, d'autre part, avoir exagéré à

diverses reprises le rôle, important d'ailleurs, de cette princesse dans l'histoire

du règne.

Homme d'église, le chroniqueur est, par là-même, homme de traditions. Pour

lui, l'empire d'Ethiopie est l'héritier direct et incontestable du royaume d'Israël,

et ses souverains sont de la lignée de Salomon et du Christ, fils de David. De là,

le ton quelque peu didactique de son récit, de là ces rapprochements continuels

avec l'Histoire Sainte et ces citations édifiantes qui donnent à l'œuvre une saveur

vraiment biblique.

Moins explicables et plus fâcheuses sont les lacunes que le lecteur ne manquera

pas de relever dans l'histoire du règne de Ménélik et qui se rapportent aux rela-

tions extérieures de l'Ethiopie. Faut-il croire que l'alèga Guêbre-Sellassié blâ-

mait secrètement la politique libérale de son souverain envers les étrangers, son

goût pour la civilisation occidentale, sa tolérance à l'égard des missions religieuses

(1) BAssET, Etudes sur l'histoire d'Ethiopie, Introduction ; cf. BRUCE, Voyage en Nubie et en A bys-

sinie, trad. Castera, t. II, p. 647. (Dans nos citations de cet ouvrage nous nous référerons toujours

à l'édition française en cinq volumes publiée en 1790-1792),

zve= V1 —

d'Europe ? Ou est-ce plutôt par ordre exprès de Ménélik que ces sujets, parfois

brûlants, ont été écartés d'une histoire que celui-ci destinait à la publicité ? Quoi

qu'il en soit, on regrettera de ne trouver dans cette chronique aucune allusion aux

traités de commerce et de délimitation conclus par Ménélik avec les Puissances

voisines, aux missions envoyées par lui en Europe, à la construction du chemin

de fer et, d'une manière générale, au rôle joué en Ethiopie par l'élément étranger.

Ces réserves faites, hâtons-nous de montrer la valeur de l'œuvre au triple point

de vue linguistique, littéraire et historique.

Jusqu'alors les manuscrits historiques écrits par les Abyssins l'étaient en

langue gueez, inaccessible au plus grand nombre (1). C'est, nous a-t-on dit,

Ménélik lui-même qui voulut que l'histoire de son règne fut écrite en amharique,

afin que ses sujets pussent un jour la lire. Nous sommes donc ici en présence,

sinon du premier (2), au moins du plus sérieux effort réalisé par la langue

vulgaire dans un domaine réservé pendant longtemps à la langue liturgique.

Sans doute l'auteur a-t-il usé du gueez, comme nos anciens auteurs du latin,

dans ses citations de l'Ecriture Saïnte et dans quelques passages de caractère

religieux, mais, grâce à lui et à son maître, nous possédons un ouvrage important

composé en amharique, dans un style qui, comme pourront en juger les spécialistes,

si le texte vient à être publié, est généralement correct, riche de termes et non dé-

pourvu d'une certaine élégance. Dans l'histoire de la langue abyssine la présente

chronique marque donc une date, comme dans celle de la langue française la

chronique de-Villehardouin.

À travers cette œuvre, parfois touffue, se trouvent des pages qui, même à la traduc-

on, donnent une idée favorable des talents iittéraires de l'auteur. Le plus souvent

d'une naïveté charmante, comme dans le récit de la naissance de Ménélik ou dans

la description des repas gargantuesques donnés au peuple, il s'élève parfois à la

véritable éloquence. Le discours de Ménélik aux musulmans du Ouallo, empreint

d'une si noble tolérance, l'éloge des braves tombés sur le champ de bataille d'Adoua,

le testament du grand monarque, qui paraît bien avoir été composé par notre

chroniqueur lui-même, sont notamment des morceaux estimables qui pourraient

figurer plus tard dans une anthologie amharique.

C'est surtout d'ailleurs au point de vue historique que l'œuvre de l'alèga Guèbrè-

Sellassiè présente de l'intérét. Bien qu'incomplète et tendancieuse, elle nous donne

du souverain comme de son règne une idée en somme exacte. L'auteur a vécu

dans l'intimité de Ménélik, il l'a suivi dans ses campagnes et participé à certains

de ses actes et, s'il ne dit pas tout, ce qu'il nous livre a le plus souvent l'accent de la

(x) Tel est encore le cas de la brève chronique du règne de Yohannès, prédécesseur de Ménélik,

qui a été éditée et traduite en français par Chaine.

(2) Le règne de Théodoros II a fait l'objet de deux histoires rédigées en amharique qui ont été

publiées par Littmann, Mondon-Vidailhet et Blundell. Ato Afevork, ex-professeur à l'Institut

des langues orientales, a fait paraître en 1910, à Rome, une biographie de Ménélik en amharique.

Précédemment un autre écrivain abyssin, Ato Atmié, avait composé une histoire des Galla qui

contient des renseignements sur la première partie du règne de Ménélik et dont le manuscrit se

trouve à la Bibliothèque Nationale. Dans son article sur la naissance d'une littérature imprimée

en amharique Marcel Cohen a énuméré les livres les plus récents écrits en langue vulgaire.

vérité. La figure de Ménélik, en particulier, ressort nettement sous sa plume :

pieux, sensé, généreux, diplomate plus que guerrier, par-dessus tout juste et

clément, tel nous apparaît le fondateur du nouvel empire d'Ethopie, et les obser-

vations des voyageurs viennent confirmer les traits de cette attachante physiono-

mie (1). Quant aux événements, ils sont racontés presque toujours dans l'ordre

chronologique, d'une manière parfois assez sèche, mais avec d'intéressantes pré-

cistons. On ne connaissait guère, jusqu'à présent certains d'entre eux, par exem-

ple la conquête des pays galla : les chapitres XX XI, XXXII et XX XVI contien-

nent à cet égard d'utiles indications. Les réformes intérieures de Ménélik, ignorées

ou à peu près de nous, sont, sinon exposées en détail comme on le voudrait, du

moins mentionnées. Quelques énumérations de provinces nous fournissent un aper-

çu des organismes ecclésiastique, administratif et judiciaire de l'empire d'Ethiopie.

Enfin, sous le rapport des croyances, des coutumes, des mœurs, on trouvera dans

maint passage des traits qui permettent de saisir sur le vif la vie publique et

privée des A byssins.

L’auteur était, au surplus, parmi les hommes les plus instruits de son temps.

Né entre 1850 et 1855 d’une mère gouraguié et d’un père galla et, nous a-t-on dit,

d’origine modeste, il put faire ses études à Ankobèr, l’un des deux ou trois centres

de culture du Choa, puis il devint secrétaire de Oueïzèro Bafana, la première

femme de Ménélik. Lorsque, en 1877, celui-ci partit en expédition vers Gon-

dar, il se fit prêter par Bafana ce jeune homme intelligent et studieux, et l’histo-

riographe royal étant mort, il le remplaça dès 1880 par Guéëbrèe-Sellassié. Suc-

cessivement tsèhafi-teezaz, c’est-à-dire secrétaire des ordres, chef de l’église de

Ragouel d’Entotto, ministre de la Plume en 1908, 11 mourut comblé d’honneurs

en 1912. Peu de voyageurs ont parlé de lui: cependant nous savons par deux

d’entre eux quelle place importante il tint dans les conseils du gouvernement et

de quelle confiance il jouissait auprès de Ménélik (2). Fort estimé de M. La-

garde, ministre de France en Ethiopie, il reçut du gouvernement de la Répu-

blique, vers 1902, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, distinction

qu'on aperçoit sur le portrait inséré à la fin de la Chronique.

Sur la manière dont son œuvre fut composée, nous avons pu recueillir quelques

renseignements. Pour la partie antérieure à son entrée en fonctions, l'auteur utilisa

des ouvrages déjà existants, notamment le Kebrè-Nègùst et la chronique traduite

par Basset, puis, à partir de 1877, il nota jour après jour les événements dont, pour

la plupart, il fut témoin. Son travail était périodiquement soumis à l'Empereur

et à l'Impératrice qui y apportaient des changements, des suppressions surtout

paraît-il. La dernière de ces révisions aurait été effectuée, Ménélik étant déjà

malade et incapable de la faire lui-même, par Taïtou seule.

Suivant l'usage, des copies du manuscrit furent faites pour les bibliothèques des

(x) Les relations de voyage de Cecchi, de Soleillet, de Borelli, de Charles Michel, de Gleichen,

d'H. Le Roux, de Skinner, de Rosen, sont au premier rang de celles à consulter sur la personne

de Ménélik. Voir aussi, bien que leurs auteurs ne soient pas allés en Ethiopie, les articles de Mau-

rice Maindron, de Robert Pinon et de Robert de Caix.

(2) COLLAT, L'Abyssinie actuelle, p. 32 ; D' Méras, I mpressions d'Ethiopie, t, II, p. 87.

principaux monastères du Choa : Dèébrè-Libanos, Débrè-berhane, Ankobèr, En-

totto, et quelques chefs lettrés purent, de leur côté, le faire transcrire. L'œuvre est

néanmoins restée jusqu'à présent ignorée du public abyssin.

Nous avons eu successivement entre les mains deux manuscrits, l'un apparte-

nant à S. À. I. le ras Tafari, héritier du trône, l'autre à S. M. Zaouditou, reine

des rois d'Ethiopie et fille de l'empereur M énélik. Ces deux volumes ont à peu près

le même poids (2 kilos 500) et sont composés de feuilles de parchemin de 25 centi-

mètres et demi sur 21 de large ; quelques-unes portent en haut et à gauche le sceau

impérial doré représentant un lion,la tête tournée vers la droite (1),couronnée d'un

diadème, et tenant dans sa patte droite une croix entourée d'une bannière ; au bas

de ce cartouche se trouve la devise (en gueez) des souverains d'EtMopie : «Il a

vaincu, le lion de la tribu de Juda.» Chacune des six cent vingt pages du texte est

divisée en deux colonnes. Point de titre, ni de nom d'auteur, ni de date, mais une

table des matières qui est placée au commencement et qui constitue, croyons-nous,

une innovation. Les chapitres sont indiqués au recto par un numéro à l'encre rouge

en haut de chaque feuille, sans que le contenu des chapitres soit reproduit en tête

de chacun d'eux. Sont également écrits à l'encre rouge : les noms de Dieu, du Christ,

des saints, comme il est d'usage dans les manuscrits et imprimés abyssins ; ceux de

Ménélik et de Taïtou ; les deux premières lignes du texte de chaque chapitre ; la

croix qui se trouve à l'intérieur des quatre points indiquant la fin des phrases ; les

deux barres transversales marquant les chiffres ; la première et la troisième lignes

des titres des chapitres dans la table des matières. Chacun des deux manuscrits,

dont l'écriture est très belle, surtout dans le second, paraît avoir été copié par la

même main.

Peu nombreuses sont les différences entre les deux volumes. Extérieurement,

le premier manuscrit est relié entre deux planches de bois brut, tandis que la

couverture du second est formée de deux tablettes recouvertes de peau de chèvre

teintée en rouge et ornées sur les deux plats d'une croix latine et de plusieurs croix

plus petites: au dos, d'une croix latine de quinze centimètres sur sept et de diverses

arabesques en forme de croix. L'épaisseur du premier manuscrit est de huit centi-

mètres et demi, celle du second de sept centimètres et demi. À l'intérieur, le texte

est identique (2), sauf deux courts passages supprimés dans le second manuscrit

et que nous avons rétablis en note et les pages intitulées par nous « Epilogue » qui

ne se trouvent pas dans le manuscrit appartenant au ras Tafari. Ce manuscrit

comporte par ailleurs soixante-douze chapitres, alors que le second en a soixante-

dix-huit.

La traduction, qui a été revisée sur le manuscrit appartenant à l'Impératrice,

est l'œuvre d'un lettré du pays, Ato Tèsfa-Sellassié et de trois Français qui ont

vonlu rester anonymes. Ils savent combien nous leur sommes reconnaissants de la

(1) Comme sur d'anciens documents (la carte de Ludolf notamment). Sur les pièces de monnaie

à l'effigie de Ménélik le lion a la tête tournée vers la gauche. Les lettrés abyssins ne sont pas d'ac-

cord à cet égard.

(2) Mais le premier manuscrit contient un assez grand nombre de feuilles de papier fort imitant

le parchemin.

coca rss

ï

|

f

î

peine qu'ils ont prise pour rendre dans notre langue un texte parfois difficile.

Les notes, les appendices, la bibliographie, les illustrations et les cartes sont

aussi le résultat d'une collaboration étendue. Nous devons beaucoup, cela va sans

dire, aux voyageurs et savants de toutes nationalités qui ont écrit sur l'Ethiopie

et l'on verra que nous nous sommes largement servi de leurs ouvrages. Mais sur-

lout, au cours d'un séjour de plusieurs années dans le pays, en qualité de Mi-

mistre plénipotentiaire de la République Française, nous avons trouvé de nom-

breux et obligeants concours.

Notre premier devoir est d'exprimer des sentiments de profonde gratitude à

S. M. l'impératrice Zaouditou et à S. A. I. le ras Tafari, héritier du trône d'Ethio-

pie, qui ont bien voulu nous communiquer leur manuscrit de la Chronique de

Ménélik II et s'intéresser à notre travail.

La liste serait longue de tous ceux, A byssins et Européens établis en Ethiopie,

qui nous ont fourni explications et renseignements, prêté des clichés photogra-

phiques ou aidé à la confection des cartes. Qu'ils veuillent bien trouver ici nos

vifs remerciements. Sans eux il nous aurait été impossible de mener à bien

l'annotation et l'illustration d'un ouvrage qui, nous l'espérons, contribuera à

faire mieux comprendre l'histoire d'un des plus anciens empires du monde.

Juillet 1928. Maurice de Coppet.

Ce volume était déjà sous presse lorsqu'un changemen‘ de règne a eu lieu en

Ethiopie : l'impératrice Zaouditon est décédée au début d'avril et le prince hé-

ritier, qui avait reçu précédemment la couronne de « negous », a été proclamé

vois des rois sous le nom de Haïle-Sellassié I.

Juin 1930. M. C.

Fig. 1. — LE LION DE JUDA.

EE

æ –

—

>

Note explicative sur la transcription des voyelles.

La notation des voyelles amhariques au moyen de lettres françaises présente certaines

difficultés que M. Marcel Cohen, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, a

bien voulu nous exposer dans la communication suivante :

« La voyelle amharique dite du premier ordre était anciennement un a bref ; sa pro-

nonciation actuelle au Choa est en général un son intermédiaire entre a et e muet du

français ; au Tigré on prononce un son entre a et e ouvert. Auprès de certaines consonnes

la prononciation est proche de e ouvert, même au Choa ; après w (ou) elle est généralement

0 ou a tendant vers o ; aprés h elle est nettement a. La voyelle du quatrième ordre était

autrefois un a long : elle est maintenant un a pur, long ou bref. La voyelle du cinquième

ordre était anciennement un e long : dans la prononciation moderne c'est un e, généra-

lement de timbre moyen et précédé d'un léger y. La voyelle du cinquième ordre est l'équi-

valent de l'e muet du français, par exemple dans me ; elle est souvent teintée d'i ou d'u

(c'est-à-dire ou du français), suivant les consonnes qui l'entourent. »

Faute d’un signe spécial pouvant représenter exactement et dans tous les cas la voyelle

du premier ordre, nous l’avons notée en règle générale par à. Lorsque cette notation serait

trop en discordance avec la prononciation (surtout avant et après ou), nous avons écrit

a. La voyelle du cinquième ordre est rendue par é, ordinairement prédécée de #. Celle du

sixième ordre l’est par un e, qu’on peut faire disparaître dans certains cas, sans que la

prononciation en soit modifiée, et parfois par eu. Pour certains noms très connus on a

conservé l’orthographie admise : ainsi Théodoros, Ménélik, Tafari.

TUE FUN EE MAHEE D: NOR E: D EH: ALI

®.90 LAN: 1FW: 57 UE. – LE Zà:a0-6 : 4eq.

LÉCTUE TION, A A0 . WANT. RENE CL

A4M.d1E: 070

| aa LICE. IE. A2. m0 LAN: F€h-0au.0x ad

{ m à. CREHATI. SNLA.AEUE. M4 m0. ex

LOF EU NON. ATRE. ACT. + h Q. PR} Ce 8-0. 4 ŸF.

AE OIAFE:: NAME ZIOP h7$. M2 m4 asan.

4:42 LF 07-07 600. 0m œ. 80: LAFA.. PA st

PF: ONÜ-FIC- OA RNIONOE.AOLE-PEPC- A ht. M

BH SUCSA-: SIM. A TRAD D. 290. h2: m}

Ah: arm ste. 4. A62IAP.mI9wWt. 0DI}:07-

DE-OLÉ RIRE CIAT. G #08: AU-700 : 87H

û 00 Aug0, hÂNU.à F0 690 AOCE, hâdy ##ap

@-: #4 h: 27.8 FO. ACA FI. AMI HET, 09 #0 9.

LH. AA (D7: 4 EAV:ND-: W à. à 0 LA: àhAFAF:: |

ONU. ATH: CÉEUUE: AI, HF: ÿ 0-7, LA AT li

TT: 10010 GM#; 906 2H: AR À AA HF LE,

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE ZAOUDITOU.

Traduction de la Lettre de l'Impératrice Zaouditou.

Lion vainqueur de la Tribu de Juda, Zaouditou, Elue de Dieu, Reine des

rois d'Ethiopie, Fille de Ménélik II Roi des rois, Que la présente parvienne

à Monsieur de Coppet, Ministre plénipotentiaire de France.

Que la paix soit avec toi.

J'ai vu la lettre que tu m'as adressée le 21 de hamlié au sujet de l'histoire

de Djan-hoi, le second Atié Ménélik. C'est très bien. Cela m'a causé un grand

plaisir que tu aies eu l'idée de faire imprimer le texte amarigna de l'histoire

de Ménélik et de la traduire en français pour la faire connaître dans le

monde entier. Comme tu t'es donné des fatigues à ce sujet, chacun est con-

vaincu que c'est un signe réel d'amitié. On voit clairement, comme tu l'as

d'ailleurs dit, qu'Atié Ménélik II fut pendant sa vie un véritable ami du Gou-

vernement français.

Et maintenant, nous te remercions pour ta bonne pensée. Mais au sujet

du texte amarigna à imprimer, nous avons pensé que nous ferions nous-mêmes

imprimer l'histoire à l'imprimerie de notre Gouvernement afin de la distri-

buer aux personnes qui seraient désireuses de l'avoir. Que ta volonté consente

à cela…

Ecrit dans la ville d'Addis-abèba le 8 de néhassié 1914, an de grâce. (14

août 1922).

mr

| ee

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS ET DU SAINT-ESPRIT UN SEUL DIEU. CROYANT QUE LE PÈRE A ENGENDRÉ, QUE LE FILS A ÉTÉ ENGENDRÉ ET QUE LE SAINT-ESPRIT PROCÈDE ; CROYANT QUE LE PÈRE, LE FILS ET LE SAINT-ESPRIT SONT TROIS PERSONNES EN UN SEUL DIEU ; AVEC LE SECOURS DU SEIGNEUR, NOUS ALLONS ÉCRIRE L'HISTOIRE DES ROIS D'ÉTHIOPIE, AU MOINS DANS SES GRANDES LIGNES ET COMME EN RÉSUMÉ. QUE LE SEIGNEUR QUI NOUS A INSPIRÉ CE TRAVAIL ÉCLAIRE NOTRE INTELLIGENCE, FORTI-FIE NOTRE LANGUE ET QU'IL NOUS AC-CORDE DE MENER CETTE ŒUVRE A BONNE FIN.

AMEN.

CHAPITRE I

Les habitants du Tigré adorent le grand serpent.

Histoire de la reine d'Haziéb.

Au commencement (1), le Tigré (2) était gouverné par le grand serpent (3)

et le Tigré adorait le grand serpent (4).

(x) D'après Sapeto (Viaggio e missione cattolica… P- 54) et Morié (Hist. de l'Ethiopie, t. II,

P- 74), il faudrait placer vers 1800 avant J. C. le début de cette période de l'histoire de l'Ethiopie

que Morié appelle celle de la dynastie arouéenne (voir la note 3).

(2) « Le Tigré est une des deux grandes divisions de l'Abyssinie, correspondant à une différence,

sinon de population, du moins de langue et on pourrait dire d'esprit, avec l'Amhara, dont il est

séparé par le Takazzé » (BASSET, dans CHIHAB ED-DIN AHMED, Hist. de la conquête de l'Abyssinie,

11, note 2) ; cf. BRUCE, Voyage en Nubie et en Abyssinie, trad. franç., t. III, Pp. 283. Ses limites

ont beaucoup varié, notamment au N. : il paraît s'être étendu jadis dans cette dernière direction

jusqu'à la côte de la mer Rouge ou du moins jusqu'aux derniers contreforts du plateau abyssin;

cf. BRUCE, loc. cit. ; BECCARI, Il Tigrè descritto… p. 1. On désigne d'ailleurs plus spécialement

sous le num de Tigré la province située immédiatement au S. de la riv. Mèrèb et renfermant les

villes d'Aksoum et d'Adoua (BRUCE, trad. franç., t. III, p. 286 ; SAPETO, Etiopia, p. 228).

Le Tigré a été l'objet de nombreuses descriptions ; on en trouvera dans Basset, note citée, une

liste à laquelle on peut ajouter les noms d'Alvarez (T520), de Barradas (1624), de Sapeto (1838),

d'Annaratone (1903), de Littmann (1906).

(3) En amharique zèndo, mot qui s'applique à toute espèce de gros serpent, comme le boa

(SAreTo, Viaggio…, p. 306). Bruce affirme (t. V, p. 233) « qu'il n'y a point de serpents dans la

haute Abyssinie », mais que le boa existe dans les régions basses. Au surplus, ce serpent fabuleux

serait, suivant Morié (loc. cit.), un chef hykso nommé Aroué (en langue gueez, serpent), à qui la

légende prête un règne de quatre cents ans ; cf. SALT, Voyage en Abyssinie, trad. franç., t. II,

P- 244 et LITTMANN, Deutsche A ksum-Expedition, t. 1, Pp. 18 et 39. « Si ce serpent ne désigne pas

comme en d'autres pays, une dynastie autochtone qui aurait précédé l'arrivée des Sémites et

même survécu quelque temps à la conquête de la contrée, il a été pris au figuré pour exprimer

la domination du démon et de l'idolâtrie ; ce serait donc une innovation postérieure et d'origine

chrétienne » (BASSET, Etudes sur l'hist. d'Ethiopie, p. 213).

(4) En lui offrant comme tribut ses filles aînées et du lait (LITTMANN, loc. cit.) Encore aujour-

d'hui subsistent en Ethiopie de curieuses traces de culte pour le serpent : c'est ainsi que cer-

tains indigènes ne le tuent pas quand ils le découvrent et l'appellent « Ange de la maison ». Cf.

PEARCE, Life and Adventures. t. I, PP. 135-136; Harris, The Highlands of Aethiopia, t. II, p. 297;

M. PARKYNS, Life in A byssinia, t. IT, p. I0o1

— 2?

C'est alors que le père de la reine d'Haziéb (1), appelée Makedda (2), fut

assez habile pour tuer le serpent (3), après quoi il régna sur le Tigré.

Les Tigréens (4) lui avaient juré que ses enfants régneraient après lui (5).

Lorsqu'il mourut, sa fille Makedda gouverna le Tigré comme son père, sous

le nom de reine d'Haziéb.

À cette époque (6), Salomon était negous (7) de Jérusalem. Aussi, comme

on le trouve dans l'Evangile (8), la reine d'Haziéb voulut descendre à Jéru-

salem pour ouïr la sagesse de Salomon. Or, voici dans quelles circonstances

elle partit (9).

"Un marchand de Jérusalem (10) était venu en Ethiopie (11) où il acheta pour

(1) Morié (ouv. cité, t. II, p. 77) l'identifie avec un certain Zaqaousya, en arabe Aboul-foutouh

(père des conquêtes). Ce devait être le chef d'une colonie d'Himyarites venus d'Arabie et qui,

après avoir pris possession de la côte opposée, avait pénétré à l'intérieur (BASSET, Etudes.

P. 215). Quant à la reine d'Haziéb, c'est la reine du Midi dont parle Jésus-Christ (Matth, XII, 42

et Marc, XI, 31) ; Bruce prétend même que les mots Saba, Azab ou Azaba signifient tous le sud

ou le midi (trad. franç. t. I, p. 541, n. I).

(7) D'après un savant éthiopien, ce nom voudrait dire : « Comme elle va ! » et lui aurait été

donné à la suite de son lointain voyage à Jérusalem. L'auteur du Kebrè-Neguèst (cf. infra,

n. 9) fournit une autre explication (trad. Bezold, p. 97 ; trad. Budge, p. 161). Il est curieux de

noter que les gens du Soudan appellent de ce nom de Makedda les Abyssins chrétiens en général.

(SLATIN, Fer et feu au Soudan, trad. franç., p. 547).

(3) Voir les légendes recueillies sur place à ce sujet par Littmann (ouv. cit, PP. 18 et 39)

et par Pollera (Lo Stato etiopico e la sua Chiesa, pp. 6-8) ; ce dernier ouvrage, récemment

paru, est un excellent guide pour l'histoire du développement des institutions politiques et

ecclésiastiques de l'Ethiopie. L'événement aurait eu lieu près d'Aksoum et le serpent aurait été

enterré dans le lit du torrent voisin de Maï-oueïno (rivière des vignobles). Pearce raconte que,

en 1814, les habitants du pays croyaient encore à la survie du « roi-serpent » (ouv. cit, t. I, PP.

169-172).

(4) « Le pays semble avoir été occupé à cette époque par des tribus appartenant à la branche

proto-sémitique ou kouchite se rattachant aux Egyptiens et aux Berbères et représentées aujour-

d'hui par les Bedjas (Bilen ou Bogos), les Sahos, les Agaous, les Falâchäs, etc. Ceux-ci avaient

probablement dépossédé une population primitive à laquelle appartiendraient les Changâllas et

les Baréas actuels. » (BASSET, ouv. cit, p. 215).

(5) Dans la seconde des légendes rapportées par Littmann (P- 39), le père de la reine d'Haziéb

(qui y est nommé Angabo) aurait fait jurer aux habitants, avant de combattre le serpent, qu'il

régnerait sur eux en cas de réussite, mais il n'est pas indiqué que ce serment s'appliquât à sa

descendance.

(6) Vers l'an 1000 av. J.-C.

(7) Titre qui correspond exactement à celui de roi (Massaïa, Lectiones grammaticales. p.

254) et que nous traduirons dorénavant par ce mot.

(8) Cf. la note 1 ci-dessus et I Rois, X, 1-13 ; II Chron., IX, 1-12,

(9) L'histoire, en grande partie légendaire, de la reine de Saba a été racontée du point de vue

abyssin dans le Kebré-Nêguëst, c'est-à-dire « la Gloire des Rois», ouvrage composé à la fin

du XIII®° siècle en vue de démontrer l'illustre origine des souverains d'Ethiopie. Le texte en a

été publié en 1905 avec une traduction allemande par C. Bezold. Une traduction française du

principal épisode se trouve dans H. LE Roux, Chez la reine de Saba. Enfin, Sir Wallis Budge en

à donné une traduction anglaise complète sous le titre : The Queen of Sheba and her only Son

Menyelek (1922). On peut consulter encore : LE GRAND, Dissertation sur la reine de Saba (dans

LoBo, Voyage hist. d'A bissinie) ; PRAETORIUS, Fabula de regina Sabaea ; J. HaLévy, La légende

de la veine de Saba ; LITTMANN, The Legend of the Queen of Sheba ; BASSET, La reine de Saba.

(T0) Dans le Kebrè-Néguèst (P. 5, de la trad. allemande), il est appelé Tamrin et aurait été le

chef des marchands de la reine d'Ethiopie.

(II) «Ce nom d'Ethiopie (Itiopyé) ne fut pris vraisemblablement par les Aksoumitains ou Gheez

AA ARE AE ERRE

— 3

Salomon du bois travaillé, recouvert d'or et d'argent, parfumé (I) et enchâssé

de pierres précieuses. La reine d'Haziéb l'ayant fait venir l'invita à lui parler

du roi Salomon. Il lui fit alors un tableau complet de la sagesse du roi Salo-

mon, de l'ordonnance de sa maison, de sa gloire, de ses richesses,

En entendant toutes ces choses, elle fut blessée au cœur par la flèche de son

amour et désira le voir. Elle dit donc au marchand : « Quand tu retourneras

dans ton pays, ne t'y attarde pas, mais reviens vite ici, car je veux aller voir

ton maître et tu seras mon guide dans le chemin. » Il lui répondit : « Très bien,

j'accepte volontiers. » Elle lui donna alors une grosse somme d'argent. De

plus, elle envoya à Salomon des perles (2) qu'on ne trouvait pas à Jérusalem

et plusieurs autres présents destinés à lui faire plaisir (3).

Lorsque ce marchand fut arrivé en son pays, il parla à Salomon de la

reine d'Haziéb et lui remit les présents qu'elle lui avait envoyés par son en-

tremise. Le roi Salomon, quelques jours après, le renvoya porter à ia reine

d'Haziéb un grand nombre de cadeaux (4)

Quand il arriva près de cette dernière, elle recommença à l'interroger sur

le roi Salomon. Le voyageur lui fit alors une description plus complète encore

de la grandeur de son pays, de la gloire de son royaume et de sa majesté.

Ensuite la reine d'Haziéb, escortée d'une nombreuse armée, quitta son

pays, accompagnée de cinq cents jeunes filles vierges (5), montées sur des

que lors de leur conversion au christianisme, à une époque où ils cherchaient à retrouver leur

origine dans la Bible dont la version grecque donne le nom d'Ethiopie à l'Afrique, moins l'Egypte »

(BASSET, Etudes. p. 214). On remarquera que dans notre chronique il n'est jamais question

de l'Abyssinie, nom qui serait dérivé soit de celui d'Habesch, l'un des fils de Kousch,

soit plutôt du mot arabe habesch, qui signifie mélange et qui, de la part des musulmans,

impliquerait une idée de dédain ; cf. Morrk. Hist. de l'Ethiopie, t. II, pp. 11-12. Dans certains

pays d'Europe (France, Italie) on a, depuis une quarantaine d'années, adopté, au moins officiel-

lement, le nom d'Ethiopie ou Etiopia pour désigner l'empire de Ménélik II ; dans d'autres

(Angleterre, Etats-Unis, Allemagne), celui d'Abyssinia ou Abessinien continue à prévaloir. Quant

aux habitants, ils se dénomment généralement eux-mêmes : Amhara, Tigréens, Choans, Godja-

mais, Galla, etc, suivant leur origine ; ils se servent également des périphrases : « les hommes

d’Ethiopie » ou « les enfants de notre pays ».

(x) Le bois de sandal dont Salomon fit « des balustrades pour la maison de l’Eternel » (I Rois,

X, II-I2).

(2) Il y a d’anciennes pêcheries de perles dans l’archipel de Dahlak, non loin de Massaoua

(RÜPPELL, Reise in Abyssinien, t. I, PP. 250-253).

(3) Dans le Kebrë-Nèguèst, la reine d’Haziéb reçoit des présents de Salomon avant de lui appor-

ter les siens (H. LE ROUX, ouv. cit, pp. 127-1 30). Ceux-ci consistaient (I Rois, X, 10) en or, en

aromates et en pierres précieuses,

(4) Cet échange de cadeaux entre souverains est un trait de mœurs caractéristique en Ethiopie.

Alvarez, chapelain de l’ambassade portugaise envoyée en 1522 auprès de Lebnè-Denguel, raconte

dans son curieux ouvrage (trad. anglaise, PP. 238-239) que ce souverain fut très surpris et mé-

content de ne recevoir aucun présent du roi de Portugal. Dans le préambule du « traité politique

et commercial entre le grand Louis-Philippe, roi de France, et Sahlé-Sallassi, roi de Choa et ses

successeurs » conclu par Rochet d’Héricourt à Angolala le 7 juin 1843, il est dit : « Vu les échanges

de cadeaux qui ont eu lieu entre ces souverains. » (ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage…, PP.

376-377). Sur la coutume des cadeaux en Ethiopie, voir les observations très judicieuses de Johns-

ton, (Travels in Southern Abyssinia, t. II, pp. 203-204) et du consul britannique Plowden (dans

HOTTEN, Abyssinia, pp. 139-140.)

(5) Ces cinq cents jeunes filles n'apparaissent pas dans le Kebrè-Nèguèst,

4 eme

chameaux et des mulets (1) et, sous la conduite de ce marchand, elle parvint

à Jérusalem.

Lorsque Salomon apprit son arrivée, il en fut heureux et, voulant la con-

tenter, lui fit un bel accueil. Il lui donna un emplacement très grand et très

beau (2).

Tous les jours, jusqu'à son départ, il lui fit envoyer pour ses repas

du blé, du vin (3), un nombre incalculable de bœufs, de moutons et de

chèvres (4).

Un jour il l'invita à dîner chez lui et donna un grand guebeur (5) en son

honneur. L’ayant fait asseoir à sa droite sur un trône garni de tentures, il

ordonna d’étendre des tapis sous ses pieds et la fit entourer d’un rideau

transparent comme le verre qui la dérobait aux regards des convives, mais

qui lui permettait à elle-même de les apercevoir (6). Salomon invita à cette

fête ses oueïzazer (7), ses mékouanent (8), ses guerazmatch, ses gégnazmatch (9),

(1) L’auteur du Livre des Rois parle des chameaux de la reine de Saba (I, X, 2). Celui de notre

chronique, comme celui du Kebrè-Néguëst, mentionne les mulets, peut-être pour bien marquer

que Makedda venait d’un pays où ces animaux sont les montures préférées des grands person-

nages. Sur l’emploi du mulet en Ethiopie, voir entre autres Méras, / mpressions d’Ethiopie, t. I,

PP. 143-146. Le chameau, qui supporte assez mal d’ailleurs les grandes altitudes du plateau

abyssin, n’est utilisé que comme bête de charge et plutôt dans les régions basses ; cf. E. DE FeL-

COURT, L’Abyssinie, pp. 133-134 ; CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 107.

(2) En amharique bota. C’est le nom que l’on donne en Ethiopie aux terrains désignés par le

souverain pour servir de lieu de résidence à ses visiteurs de marque. Les domaines des Légations

à Addis-abèba sont ainsi appelées.

(3) Oueïn-tèdj, littéralement hydromel de vigne.

(4) Ces envois de vivres constituent le dergo ou dourgo, «nom qui vient d'une petite mesure

dont la contenance en farine suffit pour le pain d'un soldat » (MONDON-VIDAILHET, Manuel pra-

tique de langue abyssine, p. 185). Le droit au dergo, c'est-à-dire à la réquisition de vivres au cours

d'un voyage, est accordé aux étrangers de distinction ; cf. LANDE, Un voyageur français dans

l'Ethiopie méridionale, 2° art, p. 376 ; GLEICHEN, With the Mission to Menelik, p. 74, fig.

(5) Ce mot, dont le sens primitif est redevance (en nature), s'applique aux grands repas que le

souverain et les principaux chefs offrent à leurs soldats les dimanches et à certaines fêtes de

l'année « pour entretenir l'esprit de confraternité et de solidarité militaire » (CH. MICHEL. Vers

Fachoda, p. 468). Entre autres descriptions, voir celle de Rochet d'Héricourt dans le récit de

son premier voyage au Choa (pp. 153-157) ; BERNATZ, Scenes in A ethiopia, 2° partie, planche IX ;

et ?n/ra, ch. XXXIV.

(6) Le rideau de mousseline blanche qui entoure l'estrade où se trouve le trône est destiné à

protéger, pendant leur repas, le souverain et ses invités de marque contre le mauvais œil. On

l'ouvre une fois qu'ils ont fini de manger.

(7) Pluriel de oueïzèro. Appellation réservée à l'origine aux descendants, hommes ou femmes,

de Salomon par Ménélik Ier (SOLEILLET, Voyages en Ethiopie, note de la p. 144). Ic1, le mot doitêtre

pris exclusivement au masculin et désigner les parents mâles de Salomon, car, en Ethiopie. les

femmes — à moins d'être souveraines régnantes — n'assistent pas aux guebeur (RocHET D'HÉ-

RICOURT, ouv. cit, p. 156). Aujourd'hui le mot oueïzèro ne s'emploie plus que pour désigner une

dame de qualité.

(8) Au singulier, mèkonèn. Terme générique applicable aux seigneurs de fiefs importants, qui

relèvent sans intermédiaire de la suzeraineté du roi ou d'un chef indépendant, et que l'on a com-

parés à nos « chevaliers à bannière » (ARN. D'ABBADIE, Douze ans dans la Haute-Ethiopie, p. 357).

Le mot peut se traduire par gentilhomme (LEJEAN, Théodore II, p.28) ou plus simplement,

comme nous le ferons généralement au cours de cette chronique, par chef.

(9) Respectivement, guerrier (azmaich), commandant la gauche (guera) et la droite (gègn)

—5b—

ses seïfé-djagrié (I) qui se tenaient debout devant lui et ses porteurs de

chasse-mouches (2) dont le manche était recouvert de soie. Il mangea et but

avec elle à la même table (3), lui faisant servir des plats recherchés à la sa-

veur très fine et assaisonnés de condiments inconnus chez elle. Il lui fit aussi

verser un vin particulier qui a la propriété d'exciter la soif (4).

À la vue des splendeurs de la maison du roi, de la majesté de ses gentils-

hommes et de la bonne tenue de ceux qui tiraient le vin et le servaient (5),

la reine d'Haziéb fut remplie d'admiration et elle dit au roi : «Tout ce que

j'avais entendu raconter à ton sujet est peu de chose à côté de ce que je con-

temple aujourd'hui ; tout ce que je vois est dix fois le double de ce que j'avais

entendu (6). »

Lorsque le festin fut fini, elle demanda au roi de la laisser retourner à son

camp pour se reposer. Mais Salomon lui dit alors : « La nuit est venue. Pour-

quoi veux-tu t'en aller maintenant ? Repose-toi donc jusqu'à demain et reste

ici. » Elle lui répondit : « Je suis vierge et n'ose passer la nuit avec toi ; je

crains de perdre la fleur de ma virginité car, si je venais jamais à la perdre,

je perdrais en même temps mon royaume. »

Et, si elle se retranchait derrière cette excuse, c'est que, nous l'avons vu,

les gens de notre pays adoraient autrefois le grand serpent qui, pendant quatre

cents ans, avait régné sur l'Ethiopie. Aussi ajouta-t-elle : « A cette époque,

mon père avait fait avec les gens du pays un pacte d'après lequel il devait

régner s'il réussissait à tuer le serpent. Or, par la volonté de Dieu, mon père

le tua et ils le firent roi. Une fois au pouvoir, il fit encore avec son peuple,

sous la foi du serment, un nouveau contrat qui ferait régner, soit son fils,

s’il en avait un, soit sa fille, à la condition que celle-ci ne connût pas d’hom-

me et restât vierge (7). Le tout fut promis sous serment ; c’est pour cela que

d’une armée en marche ou d’un campement. Le second de ces grades de la hiérarchie militaire

éthiopienne est supérieur au premier. Leur signification primitive a à peu près disparu ; cf.

MassaïA, Lectiones…, pp. 255-256.

(1) « Porte-glaives ». Soldats de la garde privée du roi ou des grands feudataires qui le suivent

à pied et qui, dans les cérémonies, se tiennent le plus près du trône. Autrefois, ils avaient à la

main une épée nue à double tranchant ; cf. BERNATZ, loc. cit Aujourd’hui ils sont armés de

fusils. Leur nombre actuel est de 1200 ; ils sont commandés comme autrefois par un officier

dénommé chèlèga, c’est-à-dire chef de mille ; cf. PLOwDEN, Travels in Abyssinia, p. 57 ; ARN.

D’ABBADIE, ouv. cit., p. 355.

(2) Ces porteurs de chasse-mouches seront fréquemment mentionnés au cours de notre chro-

nique.

(3) Exception à la règle d’après laquelle, en Ethiopie, « personne ne mange avec l’Empereur,

pas même la Reine »(Lz GRAND, dans LoBo, Voyage hist. d'A bissinie, P. 254) — exception motivée

ici par le fait que la reine de Saba, en tant que souveraine indépendante, était l'égale de Salomon.

(4) Cette ruse de Salomon est plus nettement indiquée encore dans le Kebrè-Nèguèst (trad.

Bezold, p. 19).

(5) Dans ses descriptions de guebeur, l'auteur de la Chronique insistera toujours sur la per-

fection du service de distribution de l'hydromel à la cour de Ménélik.

(6) L'auteur du Livre des Chroniques se borne à faire dire à la reine de Saba : « On ne m'a

pas raconté la moitié de la grandeur de ta sagesse. » (II Chron., IX, 7).

(7) « Ceci était la loi d'Ethiopie : une fille pouvait y être reine, à condition qu'elle gardât sa

virginité » (Kebré-Nèguèst, trad. H. Le Roux, p. 148).

j'ai pu régner (1). » Le roi, alors, lui répondit : « Je ne veux pas te faire en-

freindre les conditions dont tu viens de parler.» Elle continua : « C'est bien,

mais jure-le moi au nom de Dieu.» — « J'y consens », répondit-il, « mais à la

condition que, toi aussi, tu me jureras de ne rien prendre de ce qui m'ap-

partient. » — « Comment ? » dit-elle, « toi qui es si sage, peux-tu me dire de

pareilles choses ? Dans mon pays je ne manque de rien. Je mesure l'argent

et l'or avec de grandes corbeilles. Ma maison regorge de parures. Si je suis

venue ici, ce n'est pas pour avoir de l'argent, mais bien pour apprendre

de toi la sagesse. »

Le roi lui répondit : « C'est bien. Mais jure-moi ce que je t'ai demandé. »

Et elle jura.

Il jura, lui aussi, de ne pas violer son serment avant qu'elle n'eût violé le

sien. Après cela, sous la garde d'une servante, elle s'étendit pour dormir.

Alors Salomon dit à son achkèr (2) : « Va puiser de l'eau, mets-la dans une

aiguière et fais en sorte que la reine d'Haziéb t'aperçoive. » Celui-ci fit ce

que son maître lui avait ordonné et Salomon s'endormit sur son lit royal (3).

Or, il faut dire que, lorsque Salomon dormait, il ressemblait à quelqu'un

qui regarde et que, lorsqu'il s'éveillait, il fermait les yeux comme un homme

qui dort réellement (4).

Durant la nuit, la reine d'Haziéb s'éveilla et ressentit une soif brûlante.

Alors, réveillant doucement sa servante, elle lui demanda de lui apporter

de l'eau qui était dans l'aiguière. Mais celle-ci s'étant levée et s'étant aperçue

que Salomon dormait les yeux ouverts répondit à sa maîtresse : « C'est im-

possible, Salomon me regarde. »

Mais la reine lui dit une seconde fois : « Apporte-moi de l'eau. » La servante

répondit : « Le roi n'est pas encore endormi, il regarde. »

Une troisième fois, la reine lui dit : « Je meurs de soif, donne-moi de l'eau.

Le roi doit dormir maintenant, il ne te verra pas. »

La servante alors se leva et, voyant que le roi avait les yeux fermés, crut

qu'il dormait et apporta l'eau de l'aiguière à la reine qui en but.

Au même instant le roi se leva et, lui prenant le bras tandis qu'elle buvait,

lui dit : « Pourquoi violes-tu ton serment ? »

La reine lui répondit : « Est-ce qu'en buvant de l'eau on est parjure à son

serment ? »

Le roi, alors : « Y a-t-il quelque chose de plus précieux que l'eau ? La terre

(1) Toutes ces circonstances ne sont pas relatées dans le Kebrè-Nêguèst. Makedda se borne à

invoquer la loi de son pays (H. LE Roux, p. 140).

(2) Corruption du mot arabe askar. Terme qui s'applique en Ethiopie à tous ceux qui font

partie de la maison militaire du roi ou d'un grand chef et qui se rendrait bien par domestique si

le sens primitif de ce mot ne s'était déformé; cf. ARNAUD D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 363 et

378-379.

(3) I] y a dans le texte le mot zou/ane qui veut dire trône. En Ethiopie le trône se compose

d'une large couche placée sur une estrade et surmontée d'un baldaquin Le souverain s'y asseoit

à l'orientale.

(4) L’auteur du Kebrè-Néguèst dit simplement : « Salomon ne s’endormit pas, mais il feignit

d’être tombé dans un profond sommeil » (H. LE Roux, ouv. cit, p. I41).

A AS SE

mme eee

mie

est soutenue sur l’eau. Le ciel ne tient que sur l’eau. L’homme, les animaux,

les bêtes féroces, les oiseaux ne vivent qu’en buvant de l’eau. Le bois, l’herbe,

toutes les semences ne germent que par l’eau, et c’est encore l’eau qui leur

donne leur verdure, leurs fleurs et leurs fruits (I). »

Devant ces raisons elle dut s’avouer vaincue, et c’est alors que le roi la

posséda et qu’elle devint enceinte.

Quelque temps après, elle retourna chez elle, entourée de grands honneurs.

Le roi lui remit des présents innombrables.

En prenant congé de lui, elle lui annonça qu’elle était enceinte et lui dit :

«Convenons d’un signe par lequel je te ferai connaître si je mets au monde

un fils ou une fille ».

Il lui donna alors un anneau d'or et un anneau d'argent en lui disant : « Si

c'est un fils, envoie-moi l'anneau d'or ; si c'est une fille, envoie-moi l'anneau

d'argent (2). »

Elle lui dit encore : « Je crois à ton Créateur : donne-moi donc quelque

objet qui m'aide à l'adorer. »

Alorsil lui donna un des vêtements de Tsione sur lesquels la loi du Seigneur

était inscrite (3), en lui disant : « Dorénavant, adore le Seigneur en mettant

ce vêtement devant toi et n'adore plus les idoles. »

Elle lui promit de faire ce qu'il lui demandait et s'en retourna toute heureuse

dans son pays. Là, elle commença à enseigner à ses sujets le culte du vrai Dieu.

Après quoi, elle engendra un bel enfant qu'elle appela : Ebné-hakim (4), ce

(1) Dans le Kebrè-Nêguèst, à la place de ce beau passage, Salomon répond seulement : « Quel

trésor plus précieux que l'eau avez-vous connu sous le ciel ? ». (H. LE Roux, p. 142).

(2) Suivant le Kebrë-Nèguèst, Salomon ne remit à Makedda qu'un seul anneau en disant à la

reine de le lui renvoyer si elle enfantait un fils. (H. LE Roux, p. 144).

(3) Nous avons traduit par vêtement le mot /ebs qui s'emploie pour désigner un tissu servant

à couvrir soit le corps humain, soit un objet quelconque. Quant à Tsione ou Sion, c'est l'abré-

viation généralement usitée dans le Kebrè-Nèguèst à la place de Tabotè Tsione qui, comme on le

verra au chap. suivant, signifie soit l'Arche d'Alliance, soit les Tables de la Loi. Ici — et c'est

pour cela que nous avons adopté le mot vêtement — l'auteur semble avoir pensé au « pectoral

du jugement » que l'Eternel ordonna à Moïse de faire pour Aaron et qui portait l'urim et le tum-

mim ; sur le sens et l'emploi présumé de ces sceaux, v. RENAN, Hist. du peuple d'Israël, t. 1,

PP. 148-149, 270, 275-277. Dans le Kebrè-Nèguèst, c'est seulement lorsque Makedda envoie son

fils à Jérusalem auprès de Salomon qu'elle prie celui-ci de lui donner, « afin que nous soyons

bénis, quelqu'un des vêtements sacrés qui habillent l'Arche d'Alliance. » (H. LE Roux, p. 149)

(4) Mots de la langue arabe qui tendraient à prouver l'origine étrangère à l'Ethiopie de Makedda:

cf. DROUIN, Les listes royales éthiop., p. 31. Peut-être même était-elle venue directement de

l'Arabie méridionale à Jérusalem, comme le veulent les légendes arabes où elle porte le nom de

Bilkis (Rôscu, Die Konigin von Saba als Kônigin Bilgis). Encore aujourd'hui, le vrai nom d'un

enfant est l'expression, parfois bizarre, souvent touchante, que sa mère prononce à son sujet au

moment de sa naissance, « nom de mère » ou « nom d'amour »: (cf. BORELLI, Ethiopie méridionale,

121; MÉRAB, Impressions d'Ethiopie, t. II, p. 31). On trouvera de nombreux exemples de

ces noms au cours de notre chronique, ainsi que dans MARKHAM, À History of the British Expe-

dition, pp. 14-15 et dans ANNARATONE, In Abissinia, PP- 249-250. Chaque personne de religion

chrétienne a, en outre, un nom de baptême à tournure religieuse, généralement composé de

deux mots. (Exemples : Guëbrè-Sellassié, serviteur de la Trinité ; Habtè-Guiorguis, chose, pos-

session de St Georges ; Haïle-Mêlèkot, force de la divinité ; Oualdè-Mariam, fils de Marie ; Tèklè-

haïmanot, plante de la foi ; Sahlè-Mariam, clémence de Marie). Il n'y à pas de nom de famille ;

ge

— 8

po La sd rt

bonne nouvelle en lui envoyant l’anneau d’or. \

Lorsque Salomon apprit qu’elle avait engendré un fils, tout rempli de joie

il envoya des messagers chargés de beaux présents et qui devaient voir l’enfant,

puis revenir auprès de lui.

Une fois devenu grand, l’enfant dit à sa mère : « Qui est mon père ? »

Elle lui répondit : « Tu n’as pas de père. »

Mais l’enfant l’interrogeait fréquemment, lui disant : « Qui est mon père“? »

Elle lui répondait : « C’est moi seule qui t’ai engendré. »

Mais l’enfant insistant toujours et la fatiguant de ses questions, elle finit

par lui dire : « Ton père est le roi Salomon qui règne aux quatre coins du \

H

qui veut dire : «Fils du sage ». Elle s’empressa d’annoncer à Salomon la | |

rame

Ë CHAPITRE II

monde. » Départ de Ménélik vers son père Salomon. — Azarias arrive en

Alors l’enfant lui dit : « Puisqu’il en est ainsi, fais-moi conduire à mon Éthiopie avec Ménélik y apportant les Tables de la Loi.

père »

. a + + .

Ménélik règne sur l’Éthiopie.

mais, lorsque le nom donné par la mère est très ré

nous le verrons, les rois prennent souvent à leur

se donnent ou reçoivent un sobriquet.

pandu, on y ajoute celui du père. Enfin, comme ÿ

avènement un nouveau nom et certains chefs ÿ

Après cela, lorsque l’enfant eut atteint sa dix-neuvième année, comme il

était tout triste d’entendre ses camarades lui répéter toujours qu’il n’avait

pas de père, la reine d’Haziéb l’envoya au roi Salomon en lui disant : « Reçois Ut

ton fils. » ` |

À cette nouvelle, Salomon envoya des ambassadeurs pour conduire son fils

et ordonna à ses chefs et à toute son armée de le recevoir avec de grands

honneurs lorsqu'il entrerait dans la ville. Il lui envoya aussi des habits pour

qu'il s'en vêtit et un mulet pour qu'il le montât (1).

Lorsque les envoyés de Salomon virent Ebnè-hakim, celui-ci avait tant de

ressemblance avec son père qu'ils s'écrièrent : « Où donc notre roi était-il

Î allé ? »

En arrivant chez Salomon, Ebnè-hakim se prosterna devant lui.

Salomon l'ayant vu fut rempli de joie et s'écria : « Ménélik (2), as-tu bien

passé la journée et la nuit ? Que Dieu ne fasse pas passer la journée à tes

ennemis ! Qu'il ne fasse pas passer la nuit à tes adversaires ! Que ton ennemi

de la nuit ne voie pas le jour et que ton ennemi du jour ne voie pas la nuit ! » (3)

se.

Fig. 2. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

(1) Le don de vêtements et de mulets par le souverain aux personnes qu'il veut honorer est

de même largement pratiqué en Ethiopie, comme on le verra dans la suite de cette chronique.

Cf. le passage du premier Livre des Rois (I, 33) où David ordonne de faire monter Salomon sur

sa propre mule.

(2) La véritable orthographe, conforme à la prononciation des indigènes, serait Menilek, mais

nous avons adopté celle qui a prévalu de bonne heure en Europe.

(3) Sur les salutations usitées en Ethiopie aux diverses heures du jour, voir Massaïa, Lectio-

nes grammaticales, pp. 461-476.

Quant au nom de Ménélik qu'il lui donna, il signifie : « À quoi le comparer ? »

ou encore : « Qu'il est beau ! » (1)

Lorsque Ménélik sortait, chacun disait : « C'est Salomon ! » et l'accompa-

gnait. Aussi les gens de Salomon, fort chagrins de cette ressemblance, dirent

à ce dernier : « Renvoyez donc cet enfant au pays de sa mère et faites l'y régner

car nous autres, nous ne pouvons pas servir deux maîtres à la fois (2). »

Alors Salomon leur répondit : « Qu'il soit fait selon vos désirs. Mais, puisque

je me sépare de mon fils aîné, vous aussi, envoyez tous avec lui vos fils aînés

et vos filles aînées (3). » Ceux-ci lui répondirent : « Très bien ; nous acceptons. »

“Ayant donc rassemblé leurs enfants, ils les amenèrent à Salomon. Le grand-

prêtre (4) lui-même, qui se nommait Sadoq (5), amena son fils aîné appelé

Azarias (6). Tous les autres prêtres firent de même.

Mais tous ces fils de prêtres étaient remplis d’une morne tristesse. Et le

motif de leur tristesse n’était pas de quitter leur père et leur mère, car, disaient-

ils, « toute la terre appartient à Dieu et il ne nous arrivera aucun mal, mais

c’est de nous séparer de Taboté-Tsione (7) qui nous remplit de tristesse ».

Aussi se disaient-ils les uns aux autres : « Tsione est notre gloire, nous ne la

trouverions pas dans le pays où nous allons (8) ; c’est pourquoi, si cela nous

est possible, dérobons-la et emportons-la avec nous. »

Après quoi, Azarias se levant alla trouver Salomon et son père Sadoq et

leur dit : « Puisque vous nous envoyez dans un pays étranger, faites en sorte

de nous donner, pour nous permettre d'offrir des victimes au Seigneur (9),

quelque chose du trésor de l'Arche d'Alliance.» Ceux-ci lui répondirent :

«Nous vous donnerons une tenture de l'Arche d'Alliance (TO). »

(1) Aucune de ces explications n'est satisfaisante. Littéralement, Men-ilek veut dire : Qu''en-

voie-t-il ? (Quid mittet), il représentant sans doute Dieu. D'après un lettré abyssin, le jeune hom-

me aurait reçu le nom d'Ebnè-Melek fils du roi et c'est par déformation du mot Melek que, enara-

be, se serait forgé celui de Menilek. Ajoutons que, suivant une tradition répandue à Aksoum, le

fils de Salomon aurait été oint à Jérusalem sous le nom de David (LITTMANN, ouv. cit, t. I p. 40)

(2) Allusion à des troubles qu'aurait suscités la présence du jeune prince à Jérusalem et que

rapporte Alvarez (trad. angl, p. 79) ; cf. COMBESs et TAMISIER, Voyage en Abyssinie, t. III,

P. 44. Suivant le Kebré-Nêguèst (H. LE Roux, pp. 161-164), ce serait Ménélik qui aurait refusé,

malgré les instances de Salomon, de rester à Jérusalem pour y succéder à son père.

(3) Elles ne sont pas mentionnées dans le Kebrè-Nêguèst.

(4) Ligé-kahenat, littéralement : «le plus élevé des ecclésiastiques. » Nous avons traduit ici

ces mots par grand-prêtre pour nous conformer à l'usage. En Ethiopie, ils désignent de longue

date le chef du clergé d'une province déterminée.

(5) Nommé dans I Rois, I Chron. XXIV.

(6) Cf. I Rois, IV, 2.

(7) Voir supra, p. 7, n. 3, et sur le fabot en général notre appendice I. Dans la suite du récit, et

pour en faciliter la lecture, nous traduirons ces mots d'abord par Arche d'Alliance, puis par

Tables de la Loi.

(8) « Dans le pays où nous allons » n'est pas dans le texte, mais ces mots sont nécessaires au

sens de la phrase.

(9) Cf. Lévitique, I-VII.

(T0) L'auteur veut sans doute parler d'un des « dix tapis de fin lin retors et d'étoffes teintes

en bleu pourpre et en cramoisi » où étaient représentés « des chérubins artistement travaillés »

et qui décoraient le tabernacle (Exode, XXXVI, 8).

-—

Alors tous les fils des prêtres s’entendirent pour mettre en commun chacun

un ouagiët (1) d’or ; puis, ayant pris parmi les bois restés après la construction

du temple un bois superbe et l’ayant fait travailler selon les mesures de Tsione,

tant pour la longueur que pour la largeur, ils le recouvrirent d’une couche

d’or (2),se servant pour cela de celui qu’ils avaient mis en commun.

Le jour du départ arrivé, Sadoq, voulant leur donner une des tentures de

l’Arche d’Alliance, fit venir tous ses prêtres.

Or les prêtres qui partaient pénétrèrent dans le méqdès (3) et y dérobèrent

les Tables de la Loi [puis s’en allèrent après avoir déposé à leur place les tables,

qu’ils avaient sculptées à leur ressemblance.

Lorsque Ménélik sortit de Jérusalem, la terre entière se mit à trembler ;

tous poussèrent des cris d’épouvante et des hurlements. Les parents étaient

tristes de se voir ainsi séparés de leurs filles et de leurs fils. Les montagnes,

grandes et petites, furent bouleversées jusque dans leurs assises.

En présence de ces choses, Salomon appela le grand-prêtre Sadoq et lui

demanda ce qu'elles signifiaient. Celui-ci répondit : « Mon cœur, à moi aussi,

est plein de crainte et d'épouvante. »

Alors le roi lui dit : « Pendant que je dormais avec sa mère, je vis en songe

le soleil, se levant sur la terre, éclairer peu de temps Jérusalem. Après quoi,

descendant vers le sud, il brilla jusqu'au soir (4). »

Ensuite Salomon le chargea d'aller dans le temple pour voir si les Tables

de la Loi s'y trouvaient encore. « En effet », dit-il, « je crois que les prêtres les

ont dérobées, sans cela tous ces tremblements de terre n'auraient pas eu

lieu. »

Alors Sadoq se rendit au temple ; il n'y vit plus les Tables de la Loi, mais,

à leur place, il trouva. celles qu'on avait faites à leur ressemblance. À cette

vue, il fut tellement épouvanté qu'il tomba à terre et que son âme fut sur le

point de se séparer de son corps.

Quelques instants après il revint à lui et alla annoncer à Salomon que les

Tables de la Loi avaient disparu.

Le roi, à cette nouvelle, entra en fureur et ne put contenir sa colère. Il

réunit une grande armée et, ayant fait monter ses soldats sur des chars et

des chevaux rapides comme le vent, il partit à la poursuite de Ménélik. En un

jour, il parcourut le chemin que l'on fait en trois et, arrivé au terme de la pre-

mière journée, il demanda des nouvelles.

(1) Mesure de poids réservée aujourd'hui à l'or et à la civette et équivalent à 28 grammes

comme l'once romaine ; cf. SAPETO, Etiopia, pp. 411-412. Le mot paraît du reste dériver du

grec oughkia ou de l'arabe ougya, qui tous deux signifient once.

(2) Cf. Exode, XX XVII, 2.

(3) Lieu très-saint du temple de Jérusalem. Les Abyssins ont adopté ce terme, ou encore celui

de geddous-geddestan (saint des saints), pour désigner le sanctuaire situé généralement au centre

de leurs églises et contenant l'autel avec le fabot (voir l'append. I).

(4) Comme pour attester la prééminence de l'Ethiopie qui allait posséder les Tables de la Loi.

Dans le Kebrè-Nèguèst, cette vision est racontée par Salomon de manière plus détaillée (H. LE

Roux, p. 296).

— 12 —

Les gens du pays lui répondirent : « Ils sont partis d'ici il y a trois jours.

Leurs chevaux semblaient portés par le vent, leurs chars paraissaient voler à

une palme (1) au-dessus de terre et ceux qui y étaient assis semblaient être

soulevés d'une coudée (2). A cette heure, ils ont déjà fait sans doute le chemin

de sept jours. »

Alors Salomon, abandonnant sa poursuite, revint tout triste en son pays.

Quant à Ménélik, il arriva à la mer Erythrée (3) qui s'entr'ouvrit pour

livrer passage à lui et à toute son armée, Pendant le jour un nuage les condui-

sait et, la nuit, une colonne de feu leur montrait le chemin. Les miracles qui

furent accomplis par la main de Moise lorsqu'Israël sortit d'Egypte se renou-

velèrent pour eux (4).

Les prêtres qui étaient avec Ménélik (5) attendirent sept jours avant de lui

révéler (6) qu'ils avaient apporté avec eux les Tables de la Loi, de peur qu'il

ne les livrât à son père.

Donc, après sept jours, ils dirent à part au roi Ménélik : «Nous avons quelque

chose à te communiquer, mais jure-nous d'abord que tu ne nous livreras pas

à ton père Salomon». Il le leur jura. Alors ils lui dirent : «Nous avons emporté

les Tables de la Loi ». A cette nouvelle, il se leva bien vite pour aller les voir

et, lorsqu'il les eut vues, il fut rempli d'allégresse, et semit à danser en battant

des mains (7). Voulant aussi que sa langue rendit des actions de grâces à Dieu,

il s'écria : « Béni soit le Seigneur qui a permis toutes ces choses ! Et vous,

Tables de la Loi, soyez le salut du pays où vous êtes arrivées et de celui où

vous irez (8), car vous êtes les tables (9) sur lesquelles est écrite la loi de

Dieu. »

Ménélik parvint enfin en son pays où sa mère, la reine d'Haziéb, le reçut

(1) En amhérique senzer. Longueur du pouce écarté des autres doigts à l'extrémité de l'au-

riculaire, soit environ 15 centimètres. Mesure encore couramment employée, comme la coudée,

en Ethiopie.

(2) En amharique kend (48 centimètres environ).

(3) Du grec eruthreos, rouge, nom qui aurait été donné à cette mer soit à cause de certaines

reverbérations dues à des goémons ou à des coraux, soit en raison de la couleur rouge des habi-

tants de ses côtes qui descendraient d'Esaü ou Edom (le roux). Voir à ce sujet Le Grand, dans

LoBo, ouv. cit, pp. 257-259 ; MÉRAB, Impressions, t, I, p. 21, n. 1. On sait que les Italiens

ont adopté ce nom pour la colonie fondée par eux en 1885 à Massaoua.

(4) Ces comparaisons tirées de l'Histoire Sainte se répéteront, comme on le verra, pour le

second Ménélik.

(5) D'après certaines traditions, rapportées notamment par Bruce (trad. franç., t. I, p. 546),

ces prêtres ou, plus exactement, ces clercs étaient au nombre de douze — un par tribu—et de-

vinrent juges suprêmes en Ethiopie.

(6) Dans le Kebré-Néguèst, cette révélation est faite à Ménélik en Egypte, treize jours après

le départ de Jérusalem.

(7) Les danses en Ethiopie s'accompagnent de battements des mains : cf. M. PARKYNS,. Life

in Abyssinia, t. II, p. 50. Suivant Lobo (Voyage. hist…, p. 78), l'origine de cette coutume se

trouverait dans le premier verset du Psaume XLVI.

(8) Le premier de ces pays est l'Egypte par où Ménélik revint en Ethiopie (H. LE Roux,

ouv. cit, p. 188), le second est l'Ethiopie.

(9) Tsellat, mot de la langue gueez. L'emploi de ce terme indique bien qu'Azarias et ses com-

pagnons auraient dérobé non l'Arche d'Alliance, mais les Tables de la Loi.

avec joie et bonheur. Pendant quarante jours (1) elle fit tuer un nombre incal-

culable de bœufs (2) et de moutons et lui offrit des festins rappelant ceux que

l'on fait aux jours de noces (3).

Ensuite elle fit placer les Tables de la Loi à Saba (4), après y avoir fait

élever un mégdès (5). Elle donna aux prêtres (6) un large emplacement autour

de ce sanctuaire (7) et fit régner Ménélik (8) sur toute l'Ethiopie (9).

À cette époque, on parlait douze langues en Ethiopie comme il y avait

douze tribus en Israël.

Ces langues étaient : 1° l'arabe : 2° le gueez ; 3° le galla ; 4° le changèlla ;

5° la langue des musulmans ; 6° l'agaou du Lasta : 7° l'amara ; 8° le dèmbia ;

(1) Le nombre quarante s'explique en Ethiopie à quantité d'actes de la vie. C'est ainsi que

le baptême des enfants mâles a lieu quarante jours après la naissance et la commémoration

d'un mort quarante jours après le décès. C'est là, sans doute, un souvenir des quarante ans passés

par les Hébreux au désert.

(2) I y a ici le mot /rida qui signifie bœuf de boucherie. On sait que le bétail constitue la ri-

chesse principale de l'Ethiopie. « Les bœufs, les vaches y sont sans nombre » (Logo, Voyage

hist. d'Abissinie, trad. Le Grand, p. 70).

(3) Sur les réjouissances données en Ethiopie à l'occasion des mariages, voir, entre autres,

M. PARKYNS, ouv. cit, t. II, pp. 41-59 et COHEN, Cérémonies et croyances abyssines, pp. 2-10.

(4) Il y a eu au Yémen une ville portant ce nom (aujourd'hui Mahrib) d'où serait venue au

Tigré une colonie qui y aurait fondé la dynastie dite sabéenne ; cf. DE CAsTRO, Nella terra dei

Negus, t. I, p. 94. Il est probable que, suivant un usage assez répandu dans l'antiquité, ces

colons arabes donnèrent le nom de Saba à leur premier établissement sur la côte occidentale

de la Mer rouge, peut-être près d'Assab (DE CASTRO, ouv. cit, t. I, p. 90) ou encore dans le pays

des Azèbo (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 118). D'autre part, Lobo parle, sans en désigner

l'emplacement, d'un village appelé « terre de Saba » où serait née Makedda (ouv. cit, p. 64) et

qui serait peut-être à l'origine de la rivière Anséba ou Aïn-Séba (yeux, source de Séba), laquelle

sort de terre près d'Asmara. Bent (The sacred City of the Ethiopians, pp. 152-153), prétend enfin

que d'après la légende, les Tables de la Loi auraient été d'abord déposées à Yèha au N.-E.

d'Adoua où se trouvent les ruines d'un temple et des inscriptions himyarites, puis transportées à

Aksoum où les Abyssins croient communément qu'elles sont encore conservées dans la prin-

cipale église de cette ville, qui, de ce fait, porte le nom de Tsione. Le prêtre arménien Dimo-

théos qui, en 1868, fut exceptionnellement admis à contempler cette relique en a donné une

ironique description (Deux ans de séjour en Abyssinie, t. I, pp. 141-142. fig.) ; cf. RouLrs, Meine

Mission. pp. 307-309.

(5) Cf. supra, p. 11 n. 3.

(6) A Azarias et à ses compagnons.

(7) « Cette église (celle de Sion d'Aksoum) a un vaste enclos et est entourée d'un autre enclos

plus vaste encore » (ALVAREZ, trad. anglaise, p. 81) ; cf. LITTMANN, Deutsche Aksum-Expedition,

t. L, pp. 75-76, avec un plan. Toutes les églises d'Ethiopie sont d'ailleurs dans de grands enclos

(asséd) plantés d'arbres ; cf. SOLEILLET, Voyages en Ethiopie, p. 299.

(8) Dans le Kebrè-Nêguèst, Makedda abdique formellement en faveur de son fils après avoir

fait jurer à ses chefs qu'ils ne prendront plus de femmes pour reines, mais uniquement des mâles

descendants de Salomon. Ménélik est ensuite sacré de nouveau roi par Azarias sous le nom de

David (H. LE Roux, ouv. cit., pp. 212-227).

(9) Quelle fut l'étendue de l'empire de Ménélik I ? On est à ce sujet réduit à des conjectures ;

cf. LITTMANN, ouv. cit, t. I, p. 41. Morié affirme, mais, suivant son habitude, sans citer ses sour-

ces (t. II, pp. 44-45), qu'« il fit sa capitale au Choa et réunit tout le pays sous son sceptre. » Il est

beaucoup plus croyable que, pendant plusieurs siècles encore, le royaume aksoumite fut limité

à l'Erythrée actuelle et au Tigré (cf. de CAsTRo, ouv. cit., t. I, PP. 94-99; CONTI RosSsINI, La langue

des Kemant en Abyssinie, pp. 1-4). Sur les interventions et campagnes abyssines en Arabie et

dans le royaume de Méroé voir KAMMERER, Essai sur l'hist. antique d'Abyssinie,

——— —

9° le gafat ; 10° le zellan ; 11° le ouandjèta-deq ; 12° l'agaou du Damot (1).

Ces douze langues se parlaient donc en ces divers pays.

(1) Cette énumération pleine d'anachronismes paraît avoir pour but tant d'établir une analogie |

entre le royaume d'Israël et l'Ethiopie que de montrer l'étendue de l'empire de Ménélik I. On

trouvera dans l'appendice II des explications au sujet de ces diverses langues. Pour le Damot {

et le Lasta, voir infra.

CHAPITRE III

(

Histoire des Rois d’Éthiopie. |

Nous allons maintenant raconter l’histoire (I) des rois d’Ethiopie. La

voici (2) :

Salomon engendra Ebnè-hakim qui fut Ménélik, dont la mère est la reine

d’Haziéb, appelée aussi Makedda.

Ebnè-hakim engendra Tomaï (3) ; Tomaï engendra Zegdour, qui engendra

Aksoumaï (4), qui engendra Aoussabèios (5), qui engendra Tèouasséia (6),

(1) Au lieu d’employer le mot habituel farik, l’auteur se sert ici du terme gueez ziéna, qui”signi-

fie d’après Dillmann : 1) bonne nouvelle ; 2) renommée ; 3) récit, histoire. — Ce chapitre renferme

un abrégé de la période dite aksoumite (de 955 env. av. J.-C. jusque vers 937 de notre ère). Sur

cette période restée fort obscure et, d’une manière générale, sur l’histoire d’Ethiopie jusqu’au

XVIII° siècle on peut notamment consulter :

a) Les manuscrits éthiopiens de Londres et Oxford, de Paris, de Berlin catalogués par Dill-

mann et Wright, Zotenberg et Chaîne, Dillmann.

b) Les ouvrages des missionnaires, voyageurs et savants des XVIIIe et XIX° siècles : Paez,

Barradas, d'Almeïda, Mendez, Lobo, Tellez, Ludolf, Bruce, Salt, Rüppell, Sapeto, etc.

c) Les études modernes de Dillmann (1853, 1879, 1880), de Lejean (Voyage en Abyssinie, 1872,

in fine), de Basset (Etudes sur l'hist. d'Ethiopie, 1882), de Drouin (Les listes royales éthiopiennes,

a 1882), de Perruchon (Notes pour l'hist. d'Ethiopie, 1893 et années suiv.), de Beguinot (La Cronica

L abbreviata d'Abissinia. 1901), de Conti Rossini (Les listes des rois d'Aksoum, 1909), de Littmann

2 (Deutsche Aksum-Expedition, 1913), de Kammerer (ouv. cit, 1926). Il existe d'ailleurs, pour

quelques-uns des règnes de souverains éthiopiens, des chroniques traduites et annotées que nous

indiquerons aux chapitres suivants. Quant aux compilations de Morié (Hist. de l'Ethiopie, t. II,

904) et de Rein (Abessinien, t. I, 1918), elles ne peuvent être consultées qu'avec précaution.

(2) La liste des rois qui va suivre est presque identique — avec des orthographes parfois

différentes — à celle de la chronique traduite et annotée par Basset. Sur les catalogues des rois

dits d’Aksoum, voir BassET, Etudes, PP. 215-126 ; DROUIN, CONTI RossINI, KAMMERER, ouv,

cités.

(3) « Jumeau ». Forme éthiopienne de Thomas. Les significations des noms de ces anciens

rois est souvent difficile à établir et les traductions données par Morié seraient sujettes à caution.

| Nous laisserons de côté ceux pour lesquels nous n’avons pu trouver d’explication satisfaisante,

LA (4) Ce nom qui figure dans le chronique de Basset, tout en manquant sur d’autres listes, pourrait

Ë être celui du fondateur d’Aksoum.

(5) Eusèbe qui, comme on le sait, veut dire heureux.

(6) « Caution »,

| Fig. 3. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

sem se

“6 —

qui engendra Abralios (1), qui engendra Ouèrèdè-tsèhaï (2), qui engendra

Handor, qui engendra Ouèrèdè-nègach (3), qui engendra Aousséia, qui engen-

dra Elalèïone, qui engendra Toma-Tsione (4), qui engendra Tébassèione, qui

engendra Aoutèt, qui engendra Zèouarè-nebrèt (5), qui engendra Seifai (6),

qui engendra Rèmhaï (7), qui engendra Handi, qui engendra Sèfèlia (8),

qui engendra Aguelboui, qui engendra Bèouaoul, qui engendra Mèhassié, qui

engendra Nalkié, qui engendra Bazién.

Ce fut durant la huitième année du règne de Bazién que le Christ naquit

_ près de Jérusalem (9).

Bazién engendra Tsenfè-arad (10), qui engendra Bahr-asguèd (II), qui

engendra Guerma-Sor (12), qui engendra Guerma-asfèr (13), qui engendra

Sergouaï (14), qui engendra Zèraï (15), qui engendra Sèbea-asguèd (16), qui

engendra Tsègaïo (17), qui engendra Gaza qui engendra Agdour, qui

engendra Seifé-arad (18), qui engendra les deux frères Abreha et Asbeha (19).

Pendant le règne de ces derniers, le christianisme fut apporté en Ethiopie (20).

À cette époque, le patriarche (21) d'Alexandrie s'appelait Atnatiéouos (22). Ce

(1) Corruption d'Abraham (BASSET, ouv. cit, p. 216).

(2) « Le soleil est descendu » ; nom qui, d'après Basset, indiquerait l'existence à cette époque

d'un culte sidéral en Ethiopie.

(3) « Celui qui doit régner est descendu ».

(4) « Jumeau de Sion ».

(5) « Existence vagabonde » (?)

(6) « Gladiateur », de seï/, épée.

(7) « Jeteur de lances ».

(8) « Marteau ».

(9) Selon toutes les chroniques éthiopiennes, la naissance du Christ eut lieu 5500 ans après la

création du monde. Pendant longtemps, les Abyssins conservèrent une chronologie fondée sur

l'an 5500 ; cf. RüPPELL, Reise in Abyssinien, t. II, PP- 335 et suiv.

(T0) « Qui fait trembler les extrémités (du monde) ».

(II) « Fais adorer la mer ».

(12) « Majesté du bœuf ».

(13) « Majesté qui fait trembler ».

(14) « Orné, paré ».

(15) « Semeur ».

(16) « Fais adorer les hommes ».

(17) « Grâce ».

(18) « Epée redoutable » (?) Nom d'un souverain du XIV° siècle.

(T9) « Il a été donné à l'aube ». La mère l'a ainsi nommé parce qu'il est né au petit jour. Suivant

Littmann (ouv. cit, t. I, pp. 48-51), Abreha ne serait autre que le roi Ezana dont on a trouvé à

Aksoum des inscriptions, ainsi que des monnaies, et auquel l'empereur Constantin adressa une

lettre comme au premier roi chrétien d'Ethiopie. Abreha et Asbeha auraient été frères jumeaux;

cf. KAMMERER, ouv. cit, p. 23, n. 2. Ils auraient régné ensemble, comme le rapporte notre chro-

nique, et c'est depuis cette époque que l'on emploierait le pluriel en s'adressant au souverain

(CONTI RossiN1, Il libro delle legende e tradizioni abissine…)

(20) Cf. Crccur, Da Zeila…, t. 1, p. 369, d'après le récit d'un clerc de Dèbrè-Libanos.

(21) Ligé-papas, « le père supérieur » (cf. PERINI, Di qua dal Marèb, p. 340). Titre qui devrait

être réservé au patriarche, mais que le chroniqueur donnera parfois plus loin à Abounè Matiéouos,

par courtoisie ; cf. MoNDON-VIDAILHET, Chronique de Théodoros II, p. 88.

(22) Ou Athanase. Elu patriarche d'Alexandrie en 328, mort en 373. Célèbre notamment par

ses luttes contre les Ariens.

III

Pt

Zliché Naretti

du

LES OBÉLISQUES D'AKSOUM.

— 17 —

fut lui qui envoya en Ethiopie le papas (1) Sèlama Kessatié-berhane (2).

Jusqu'à lui, la moitié des habitants de l'Ethiopie suivait la loi de Moïse (3).

mais ce fut Sèlama Kessatié-berhane qui commença à leur enseigner la doctrine

du Christ (4). Il fit aussi beaucoup de miracles à la vue de tous (5). Ils reçurent

donc la foi et furent baptisés (6). Cela arriva trois cent quinze ans après la

naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ (7). Ce furent Abreha et Asbeha qui

construisirent Aksoum (8).

Abreha engendra Asfeh (9), qui engendra Arfèd (T0), qui engendra

Amsié (II), qui engendra Eladaba, qui engendra Elamiéda.

Ce fut sous le règne d'Elamiéda (12) que les neuf saints vinrent de Rome (13)

et d'Egypte et redressèrent la foi en notre pays (14). Voici quels étaient leurs

(1) Titre qui, sans être précisément l'équivalent d'episcopos, est donné au métropolite d'Ethio-

pie, seul évêque en ce pays.

(2) « Le pacifique porteur de lumière ». Surnom donné en Ethiopie à Frumentios ou Saint

Frumence, premier apôtre du pays.

(3) Bien que cela ait été contesté par Kromrei (Glaubensliehre… PP. 7-8), il est difficile de ne

pas admettre, en présence de toutes les coutumes mosaïques toujours en vigueur dans le chris-

tianisme d'Ethiopie, l'existence d'un culte judaïque antérieur en ce pays au IV° siècle ; cf. BASSET,

ouv. cit. pp. 96-97. RATHJENS Die Juden in Abissinien, PP- 42-44. Du reste l'auteur de notre

chronique reconnaît implicitement que la moitié de l'Ethiopie était païenne — adonnée très

probablement à un culte astral (RATHJENS, ouv. cit, pp. 16-17).

(4) Sur les circonstances à la suite desquelles Frumence vint évangéliser l'Ethiopie, voir Le

GRAND, dans LoBo, Voyage hist…, pp. 284-285 ; SAPETO, Viaggio…, pp. 395-398 ; HArris, The

Highlands of Aethiopia, t. III, pp. 84-86 ; BAssET, Etudes. PP. 220-221 ; CEccHI, Da Zeila…,

t. I, p. 369; DERAMEY, Introd. et restauration du Christianisme en Abyssinie.

(5) Egalement mentionné, mais non spécifié dans la chronique de Basset (p. 97).

(6) « Ils », c'est-à-dire non seulement les deux rois, dont l'un, Asbeha, se serait même fait prêtre,

mais encore la plus grande partie de la population ; le baptême aurait eu lieu dès cette époque

quarante ou quatre-vingts jours, suivant le sexe, après la naissance, afin que la mère se purifiât

dans l'intervalle (CzccHr, loc. cit.). Malgré cette conversion collective, un grand nombre d'habi-

tants de religion juive conservèrent leur croyance : ce sont les Falacha, répandus surtout au

Sèmien, autour de Gondar, au Béguè-meder et professant encore un judaïsme très déformé ; ils

ont été successivement étudiés par Stern et Flad, missionnaires protestants, J. Halévy, Faïtlo-

vitch, Rathjens dont l'ouvrage contient une bibliographie.

(7) Date difficile à concilier avec celle de l'élection du patriarche Athanase. Basset donne

(ouv. cit, p. 97) celle de 333 qui, suivant Sapeto (Viaggio…, p. 62), correspondrait à l'an 341 de

notre calendrier.

(8) La fondation de cette ville, « la cité sainte des Ethiopiens »,paraît bien avoir été plus an-

cienne. Dillmann la fait remonter à la première moitié du Ier siècle ap. J.-C. ;cf. LITTMANN

Deutsche Aksum-Expedition, t. I. p. 45. Ses monuments (temples, obélisques, inscriptions), ont

été étudiés sur place par Salt, Ruppell, Ant. d'Abbadie, Bent, enfin, de la façon la plus complète,

par une mission archéologique allemande, sous la direction du professeur Littmann (Deutsche

Ahksum-Expedition, 1913, 5 vol. abondamment illustrés). Voir aussi notre append. III.

(9) « Elargis » (tes frontières).

(To) «Matinée », moment de la journée qui s'étend de huit à dix heures.

(TI) « Après-midi », de deux à cinq heures environ.

(T2) Nom qui apparaît aussi sur une autre liste comme celui d'un des prédécesseurs d'Abreha

et Asbeha (LITTMANN, t. I, p. 46-47).

(13) C'est-à-dire de Constantinople, Rome étant le nom donné autrefois en Ethiopie à l'empire

d'Orient ; cf. SALT, trad. franç., t. II, p. 256 ; SAPETO, Viaggio.. p. 450 et le Kebrè-Néguèst,

passim.

(T4) À ces neuf saints des notices ont été consacrées dans le Senkessar (Synaxaire abyssin), recueil

2

18 —

noms : Abba (1) Alief (2), Abba Tsehma (3), Abba Arègaoui, dit Zè-Mikaël (4),

Abba Aftsié (5), Abba Guèrima (6), Abba Pèntèléone (7), Abba Liganos (8),

Abba Goubba (9), et Abba Imata (10). Ceux-ci furent les étoiles qui illumi-

nèrent toutes les provinces d'Ethiopie (Ir).

Elamiéda engendra Tazién (12), qui engendra Kaléb (13). Kaléb, pour

lequel la terre s'ouvrit, fut un bon roi (14). Il engendra Guèbrè-Mèsqèl (15),

des vies des saints honorés en Ethiopie, partiellement traduit par Sapeto (ouv. cit, pp. 395-471)

et par Guidi ; cf. les notes de Basset (Etudes sur l'hist. d'Ethiopie,pp. 221-223). L'époque de l'arri-

vée des neuf saints en Ethiopie doit se placer dans les premières années du VI®° siècle. Par l'ex-

pression « redressèrent la foi », le chroniqueur veut sans doute dire qu'ils introduisirent la doc-

trine monophysite condamnée au concile de Chalcédoine (451), mais restée vivace, notamment en

Egypte ; cf. LITTMANN, ouv. cit, t. 1 p. 54.

(1) « Père ». Appellation donnée comme en Europe aux membres du clergé régulier.

(2) Nom de la première lettre de l'alphabet gueez. Il aurait fondé le couvent de Behza au Tigré

(SAPETO, ouv. cité, pp. 410 et 450).

(3) «Barbu ». Se serait fixé à Sedenya (BASSET, ouv. cit., p. 222).

(4) « Vieillard, dit celui qui est à St Michel ». Généralement considéré comme le chef des neuf

saints (CeccHI, Da Zeila…, t. I, p. 370).

(5) Aurait été enseveli à Yèha où il avait construit un monastère (BAsSET, loc. cit.)

(6) « Admirable ». A donné son nom à un couvent près d'Adoua (cf. infra, p.). En Italie, on

appelle parfois bataille d'Abba Guèrima la journée du 1° mars 1896.

(7) I y aurait mené la vie d'un ermite ; cf. le Synaxaire dans SAPETO, Viaggio…, pp. 399-402 et

CONTI RossINI, Acta Pantalèwon.

(8) « Lumière ». Se serait établi à Dèbrè-Kouanassel près d'Aksoum (SAPETO, p. 411).

(9) Suivant Sapeto (p. 450), il fut anachorète dans le pays de Barea (partie S.~~O. de l'Ery~~

thrée).

(T0) Aurait fondé un monastère à Guèralta, au S.-E. d'Adoua ; cf. BASSET, ouv. cit., p. 223.

(T1) Le fait que les résidences de chacun des neuf saints se trouvent au Tigré ou dans l'Erythrée

tend à prouver qu'au VI° siècle le royaume d'Aksoum était loin de s'étendre à toute l'Ethiopie,

comme l'affirme ici l'auteur pour la seconde fois.

(12) Le nom de ce roi, accompagné de celui de son père, se lit sur une importante inscription

découverte et copiée par Rüppell (Reise in A byssinien, t. II, pp. 278, 283 et atlas, pl. v) et étu-

diée notamment par H. D. Müller (dans BENT, The Sacred City of the Ethiopians, pp. 263-270)

et Littmann (ouv. cit, t. IV, pp. 32-42). Selon ce dernier savant, c'est la plus ancienne inscrip-

tion chrétienne du royaume aksoumite ; elle a été composée en caractères gueez disposés de gau-

che à droite.

(13) « Le brave ». Cinq monnaies portent le nom de ce roi (cf. LITTMANN, t. I, p. 53), plus connu

dans l'histoire sous le nom de Saint Elesbaan (514-542). Il traversa la mer Rouge sur des bateaux

qui lui furent fournis par l'empereur Justinien et fit une expédition au Yémen pour venger les

chrétiens de Nadjran massacrés par un prince juif de ce pays, ce qui eut pour conséquence l'éta-

blissement de la domination aksoumite sur cette partie de l'Arabie pendant une cinquantaine

d'années ; cf. BRUCE, trad. franç., t. I, pp. 594-596 ; LEJEAN, Voyage en Abyssinie, pp. 81-85 ;

GLASER, Die Abessinier in Arabien und Afrika ; PEREIRA, Historia dos martyres de Nagran ;

LITTMANN, t. II, pp. 52-54 ; CONTI RossIN1, Expédition et possessions des Habäsät en Arabie ;

KAMMERER, Essai sur l'hist. antique d'Abyssinie, ch. XII. Le chroniqueur ne mentionnera que

beaucoup plus loin l'expédition de Kaléb en Arabie.

(14) La chronique de Basset dit (p. 91) : « qui perça la terre » et le Synaxaire (SAPETO, Viaggio…,

P. 422) : « pour qui à cause de sa foi ardente la terre s'ouvrit et qui alla secrètement d'Aksoum

au pays de Matara ». Allusion à la légende d'après laquelle ce roi fit percer un souterrain d'une

centaine de kilomètres de long entre ces deux points (Matara est près de Sénafé). Kaléb aurait

disparu dans ce souterrain après avoir abdiqué (BECCARI, Notizia e Saggi…, p. 81, note 1;

LITTMANN, t. I, pp. 52-53).

(15) « Serviteur de la Croix ». Son tombeau et celui de Kaléb se trouvent tout près d'Aksoum;

ils ont été décrits par Littmann (t. II, pp. 127-134).

tt

sous le règne duquel Yarèd (1) composa le Deggoua (2). Ce fut lui qui fonda

Dèbrè-damo (3), domaine de notre père (4) Abounè (5) Arègaoui.

Guébrè-Mèsqèl engendra Qostentinos (6), qui engendra Ouessèn-sèguëèd (7),

qui engendra Ferié-sennaï (8), qui engendra Aderaz, qui engendra Akalè-

oudem, qui engendra Guerma-sèfèr (9), qui engendra Zergaz, qui engendra

Dègna-Mikael, qui engendra Bahr-ikla, qui engendra Goum, qui engendra

Asgouamgoum, qui engendra Létem, qui engendra Tèlatem, qui engendra

Odè-goch, qui engendra Aïzour (10). Ce dernier ne régna qu'une demi-journée

et mourut. Et si l'on demande les circonstances de sa mort, les voici. Le jour

où il commença à régner, il dit : « N'empêchez pas mes gens d'approcher.

Qu’ils viennent, qu’ils regardent mon visage, qu’ils me saluent !» Aussi fut-il

assiégé par tant de personnes que, foulé aux pieds, il mourut (11). Depuis ce

jour, l’entrée de la maison du roi fut sévèrement interdite (12).

(1) Sur ce saint, qui aurait introduit le plain-chant en Ethiopie, voir la note de Basset (Etudes.

Pp. 225) et CONTI RossIN1, Acta Yarèd.

(2) Antiphonaire où l’on trouve tous les offices de l’année (BASSET, loc.cit.). Il y en a des exem-

plaires à la Bibliothèque Nationale, à celle de Berlin, au British Museum.

(3) Le mot dèbr (dèbrè devant un autre mot), vient de dèbrè, délimiter. Il s’applique

généralement aux églises qui sont lieux d’asile et dont le périmètre de protection a été fixé

et peut être traduit par cloître ou encore monastère. Les dêbrè sont le plus souvent situés

sur des hauteurs, comme Dèbrè-damo, montagne escarpée de l’Agamié. Abba Arègaoui n’aurait

pu, suivant la légende, parvenir au sommet qu’en s’agrippant au gros serpent qui en défendait

l’accès (cf. M. PArkyNs, t. II, p. 101) et, encore aujourd’hui, on ne peut y accéder qu’en se

faisant hisser avec une corde ; voir l'excellente description de LITTMANN, ouv. cit, t. II, pp. 168-

194, avec de nombreuses photographies de la montagne et du monastère.

(4) En amharique abbataichin.

(5) Mot gueez signifiant aussi notre père (abounè devant un nom propre). C'est l'appellation

donnée en Ethiopie au moine copte (papas) qui, sans avoir le titre d'évêque, est le métropolite

d'Ethiopie et seul y a le droit d'ordination (cf. LE GRAND dans Lopo, Voyage hist, P. 353;

PERINI, Di qua dal Maréb, pp. 340-341). Elle est également donnée aux évêques des communautés

catholiques d'Abyssinie : ainsi Mgr Massaïa était appelé Abounè Messias et Mgr de Jacobis

Abounè Yacob ; cf. DimoTHÉos, Deux ans de séjour. t. I, p. 58. D'après ce passage, Abba Arè-

gaoui aurait été le premier abour d'Ethiopie. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce titre est fort

ancien et que, de très bonne heure, l'aboun fut choisi et envoyé en Abyssinie par le patriarche

copte d'Egypte. Cf. RENAUDOT, Hist. Patriarch. Alexandr., 1713, pp. 381-382 ; GurpI, Le liste

dei metropoliti d'Abissinia ; ANNARATONE, In Abissinia, p. 316.

(6) Ce fut ce roi qui aurait ordonné de chanter dans les églises (CEccHI, Da Zeila…., t. I, p. 373).

Après lui s'ouvre une période de sept siècles (VIIe-XIII°), plus obscure encore que la précéden-

te ; cf. LITTMANN, t. I, p. 57.

(7) « Les confins (du monde) l'adorent, le vénèrent », Nom que portera l'arrière-grand-père

de Ménélik ; (cf. 8n/ra).

(8) « Fruit délicieux ».

(9) « Majesté du campement ». Peut-être le nom royal du souverain que Baratti appelle

Haroahki, et qui « quitta les villes pour les camps » (The late Travels, p. 229).

(10) D'après Morié (ouv. cit. t. II, pp. 196-171), il y aurait eu deux souverains du nom d'Aï-

zour qui, l'un et l'autre, auraient régné au VIII®° siècle.

(T1) Cet accident, qui fut peut-être une émeute, est également rapporté par l'auteur de la

chronique de Basset (pp. 97 et 98 de la trad.).

(12) Alvarez nous apprend que le roi Lebnè-Denguel ne se montrait à ses sujets — sauf

en temps de guerre — que trois fois par an (trad. angl, p. 220). Cette coutume de rester

le plus possible caché aux yeux de la foule paraît avoir été abandonnée par les souverains

d'Ethiopie à la suite des invasions de Gragne (cf. PONCET, trad. angl., p. 63; BRUCE, trad. franc.

si

eee ee

— 20 +—_—

Aïzour engendra Dèdèm, qui engendra Oudem-asfèrié qui régna jusqu'à

l'âge de cent cinquante ans (1) et engendra Armah (2) qui engendra Dena-

guëj (3), qui engendra Guèdèaj, qui engendra Anbessa-Oudem (4), qui en-

gendra Delnèad (5).

t. III, pp. 309-311) ; néanmoins l'accès de l'e/fign (appartements privés) situé généralement au

sommet de la colline où se trouve la résidence royale est encore de nos jours réservé à un petit nom-

bre de privilégiés. La population ne peut franchir que la seconde des trois enceintes du guebbi

(résidence pourvue d'une porte), celle à l'intérieur de laquelle se trouvent l'addèbabaï (cour des

plaids) et l'addèrach (salle des festins), et encore avec certaines restrictions.

(1) Nombre confirmé dans la chron. de Basset (p. 99).

(2) « Lances ». On a des monnaies de ce roi (LITTMANN, t. I., p. 56).

(3) Degna-Djan, d'après la plupart des listes. Guèj signifie gouverneur.

(4) Anbessa ou ambessa veut dire lion ; oudem, sang (d'après Monik, t. II, p. 71).

(5) Aurait régné de 925 à 937 (MoriÉ, t. II, p. 179).

Fig. 4. — CROIX DE SALOMON.

”

FETE A EE

ms

CHAPITRE IV.

Le royaume d'Ethiopie est donné aux Zagoué qui ne sont pas

de la race de David, puis il revient à la race de David. —

Règne de Yëkouno-amlak. — Règne d'Amdè-Tsione.

Or il arriva que le royaume d'Israël (1) fut donné à des gens qui n'étaient pas

de la race d'Israël (2). Ils s'appelaient les Zagoué (3) et ils régnèrent pendant

trois cent trente-trois ans (4).

Delnèad engendra Mahbèrè-oudem (5), qui engendra Agbea-Tsione (6), qui

engendra Tsenfè-arad (7), qui engendra Nègach-zarié, qui engendra Asfah (8),

qui engendra Yaegob, qui engendra Bahr-asguëd (9), qui engendra Edèm-

(1) Les rois d'Ethiopie « tirent gloire du nom d'Israël (MENDEZ,dans BECCARI, Rerum aethio-

picarum…, t. VIII, p. 40). Ils « se disent rois d'Israël » (LE GRAND dans LoBo, Voyage hist,p. 269).

(2) Pas plus que la chronique de Basset, la nôtre ne mentionne la révolution qui, vers 937,

dépossèda la dynastie salomonienne et l'obligea à se réfugier au Choa ; celle-ci fut causée par une

insurrection des Agaou et des Falacha, populations proto-sémitiques conduites par une de leurs

reines appelée Goudit (Judith) ou Esther qui aurait régné quarante ans, après quoi le pouvoir

passa aux Zagoué. Cf. SAPETO, Viaggio…, p. 73 ; BASSET, Etudes…, p. 227 ; Morik, t. II, pp.

181-183.

(2) Les Zagoué, originaires du Lasta, province limitrophe du Tigré méridional (BRuUCE,

trad. franç., t. II, p. 746), fondèrent alors une dynastie chrétienne qui régna sur l'Ethiopie, moins

le Choa (cf. CONTI RossiNI, Sulla dinastia Zagué).

— D'après certaines traditions,une servante de Makedda serait revenue de Jérusalem encein-

te, elle aussi, des œuvres de Salomon et son fils, nommé Zagoué, aurait été le chef de cette bran-

che illégitime (CONTI RossINI, Studi su popolazioni dell'Etiopia, p. 71). Voir aussi la préface de

PERRUCHON à la Vie de Lalibala, le souverain le plus remarquable de cette lignée, dont il sera

incidemment question plus loin.

(4) Trois cent cinquante ans d'après la chron. de Basset (pp. 98 et 227).

(5) « Association du sang » (?)

(6) « Il à rétabli Sion ».

(7) « Qui fait trembler les confins ».

(8) Cf. supra, p. 7, n. 9, mais ici le nom est orthographié un peu différemment.

(9) Cf. supra, p. 16, n. 11.

er ci

mc Faies –

a a

asguëèd, qui engendra Yèkouno-amlak (1). C'était le temps où notre père

Abounè Tèklè-haïmanot (2) préchait la foi (3).

Comme nous l'avons dit, depuis l'époque où le pouvoir quitta la race d'Israël,

c'est-à-dire de Delnèad jusqu'au roi Yèkouno-amlak, on compte trois cent

trente-trois ans. Mais le 7 de hamlié (4), par les prières de notre père Abounè

Tèklè-haïmanot, Yèkouno-amlak, fils d'Israël, reçut, grâce à Dieu, le royaume

de ses pères des mains des Hiéppappa (5).

En effet, pendant que notre père Abounè Tèklé-haïmanot priait le Seigneur,

un ange de Dieu, descendu du ciel, lui dit ce qui suit : « Voilà trois cent trente-

trois ans que j'ai donné le royaume aux Zagoué ; cela leur suffit. Dieu m'a

chargé de te dire de ne plus prier pour ces rois-là. Aujourd'hui, Dieu rend à

Yëkouno-amlak le royaume de son guiéta (6), car il est de la race d'Israël. »

Il reçut donc non seulement le royaume, mais encore l'onction royale, de même

que ses pères, et le baume qui servit à son onction (7) était un composé de

basilic, de myrrhe, de jasmin, de nard, de mandragore (8), de jus de citron (9)

et de pomme (ro).

(1) « Qu'il soit roi ! »

(2) « Plante de la foi» . Ce saint national qui joua, comme on va le voir, un grand rôle politique,

est très vénéré, surtout au Choa. L'église abyssine lui consacre le 24 de chaque mois (CEccx1

Da Zeila…, t. I, p. 388, note 1) et célèbre particulièrement sa naissance, sa mort et son ascension.

(ISENBERG et KraPF, Journals. p. 103). Bien que le chroniqueur lui donne le titre d'aboun, il

semble qu'il ne voulut pas être évêque et qu'il se contenta de fonder ou de réorganiser plusieurs

monastères, notamment celui de Dèbrè-Libanos auquel son nom est resté attaché (CEccHI,

ouv. cit, t. I, pp. 374-375). Par ailleurs, ce serait à lui qu'il faut attribuer le rétablissement de la

coutume suivant laquelle le métropolite de l'Eglise d'Ethiopie est choisi en Egypte parmi le

clergé copte (BRUCE, trad. franç., t. I., p. 614). On peut consulter à son sujet : le synaxaire

éthiopien à la date du 24 de nèhassié (trad. par SAPETO, dans Viaggio…, pp. 429-437) ; BUDGE,

The life of Takla Haymanot… (traduction d'un mss. éthopien) ; BLANCHART, Note sur les manus-

crits rapportés d'Abyssinie par la mission Duchesne-Fournet (dans DUCHESNE-FOURNET, Mission

en Ethiopie, t. I., pp. 338-440).

(3) D'après les traditions recueillies par Cecchi (ouv. cit., t. I, p. 374), le Choa serait à cette

époque retombé dans le paganisme.

(4) Cette date, qui correspond actuellement au 14 juillet, est celle de la plus solennelle des

fêtes mensuelles de la Trinité. Suivant Bruce (t. II, p. 1), l'événement qui va être relaté se serait

passé en 1268. Sur le calendrier éthiopien, voir l'appendice IIT.

(5) Ce mot, que nous n'avons trouvé nulle part ailleurs, équivaudrait, suivant un savant éthio-

pien, à « rapace ». Ce serait ainsi le surnom donné à la dynastie des Zagoué qui avait ravi le pou-

voir aux descendants de Salomon. On pourra confronter le récit qui va suivre avec celui qu'a

traduit CoNTI RossiNI (La caduta della dinastia Zagué, 1923).

(6) Appellation que les serviteurs donnent à leur maître (RAssaM, Narrative…, t. II, pp. 156-

157). Ce seigneur n’est autre, comme le montre la suite, qu’Israël, ancêtre de la race qui a fondé

le royaume d’Ethiopie.

(7) Comparer la composition de l’huile pour l’onction destinée au culte d’Israël (Exode, XXX,

22-25).

(8) Ces cinq derniers mots sont traduits du gueez. Toutes les plantes énumérées ici se trouvent

en Ethiopie. La myrrhe est particulièrement abondante dans le pays somali d’où les anciens

Egyptiens tiraient de grandes quantités de gommes odoriférantes (FERRAND, Les Çomâlis, pp.

15-16).

(9) Littéralement, « eau de citron ». Sur le citron d’Ethiopie, voir ANTINORI dans CECCHI, ouv.

cit, t. I, p. 454 ; WyLDE, Modern Abyssinia, p. 264.

(10) Le texte porte le mot gueez ko/ qu’on trouve, traduit par pomme, dans le Cantique des

23 0e

L’ange continua : « Tu mélangeras tous ces parfums avec le fruit de la

vigne, tu les mettras dans un calice, toi-même tu prendras trois poignées

d’encens, tu entreras dans le sanctuaire et, pendant sept jours, tu encenseras

le tabot ; puis, lorsque tu sortiras du sanctuaire, tu prendras avec la main

une poignée de charbon (1), tu la mélangeras à de l’eau et l’ajouteras au

baume contenu dans le calice.

«Après quoi, récite sur ce mélange les psaumes suivants (2) : « Pourquoi les

nations ont-elles frémi ? » Ensuite : « Seigneur, combien ceux qui me persé-

cutent se sont multipliés ! » Ensuite : « Lorsque je l’invoquais, il m’a exau-

cé. » Ensuite : « Seigneur, dans votre force le roi se réjouira. » Ensuite –

« Jugez, Seigneur, ceux qui me font du mal » Ensuite : « O Dieu, nous avons

entendu de nos oreilles. » Ensuite : «Mon cœur a produit une bonne parole. »

Ensuite : « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde. »

Ensuite : « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés. » Ensuite :

«O Dieu, songez à me secourir.» Ensuite : «C’est en vous, mon Dieu, que

j’ai mis mon espérance. » Ensuite : « O Dieu, donnez votre jugement au roi ».

Ensuite : « Vous avez béni, Seigneur, votre terre. » Ensuite : « Inclinez, Sei-

gneur, votre oreille et exaucez-moi.» Ensuite : « Je chanterai toujours les

bontés de l’Éternel. » Ensuite : « Le Seigneur a établi son règne : les peuples

tremblent. » Ensuite : « Seigneur, exaucez ma prière. » Ensuite : « Je vous

exalterai, ô mon Dieu. »

« Tu réciteras ensuite : les prières tirées des prophètes (3), le cantique de

Hanna (4), le cantique de Notre Dame Marie (5), le cantique de Zacharie (6),

les cinq chapitres du Cantique des Cantiques (7), l’Ouddassié-Mariam (8),

l’Ankétsé-berhane (9) et la prière de l’Évangile (10). Lorsque tu auras récité

cantiques (VII, 9), mais qui, d’après Dillmann (Lexicon linguae aethiopiae), s’appliquerait à tout

fruit à pépins. Baratti, en 1640, cite les pommiers parmi les arbres fruitiers de l’Ethiopie (trad.

angl., p. 207) ; mais, peut-être parce que les Abyssins ne sont pas grands amateurs de fruits (cf.

WYLDE, loc. cit.), la pomme semble avoir à peu près disparu du pays, pour être réintroduite de

nos jours à Harar par les Européens.

(1) Du charbon de bois pour clarifier le mélange.

(2) Il y a simplement dans le texte : le Daouit. Les psaumes de David sont de tous les livres

de la Bible celui que les Abyssins lisent, récitent ou chantent le plus volontiers. Ils servent aux

leçons de lecture courante (MoNDON-VIDAILHET, Chron. de Théodoros II, traduction, p. 87, n. 8).

(3) Il y en a onze à la suite du psautier éthiopien.

(4) I Samuel, I, 2.

(5) Le Magnificat des bibles latines.

(6) Le Benedictus.

(7) Le Cantique des cantiques, qui a huit chapitres dans les Bibles latines, n'en comporte que

cinq dans la Bible éthiopienne.

(8) « Louanges à Marie ». Hymne attribué à Efriém, célèbre moine syrien du IV° siècle et

divisée en sept jours correspondant à ceux de la semaine. Une thèse y a été consacrée par

Fries en 1892. Sur la littérature éthiopienne relative à la Vierge, consulter le récent travail

de Grohmann.

(9) « Le sentier de la lumière ». Hymne composée, dit-on, par Yarèd.

(I0) Prière qui, à la messe éthiopienne, est prononcée au commencement de l'Evangile, Elle

@st extraite de Matth. XIII, 16 et de Luc X, 24. Le texte gueez et la traduction en anglais se

trouvent dans MERCER, The Ethiopic Liturgy (p. 336 pour la trad.).

— —

ces vingt et une prières (I), les essences se mettront à produire de gros bouillons.

Le baume qui en résultera est tout différent de celui qui sert d'habitude au

sacre des rois (2). »

«Quand tu auras fait tout cela, tu prendras Yèkouno-amlak par la main

et tu l'oindras, de façon à ce qu'il soit élevé au-dessus de tous les rois et qu'il

gouverne le monde entier. A l'avenir, les autres rois ne seront pas oints de

ce baume, seul Zèra-Yaegob fera exception. Ensuite, sept mille deux

cent soixante ans après la création du monde (3), un autre roi sera oint, lui

aussi, de ce baume dont aura été oint le roi Zèra-Yaeqob. Le règne de ce

roi sera de quarante-trois ans (4).

« Quant à toi, que le roi Yèkouno-amlak te donne le tiers de son royau-

me (5) et qu'il soit pour toi comme un fils ! Si quelqu'un, par orgueil, viole tes

ordonnances et s'empare de tes domaines (6), qu'il soit maudit ! Maintenant

que je t'ai révélé tous les mystères du Seigneur, toi, oins donc Yèkouno-

amlak ! »

L'ange ayant fait toutes ces recommandations à Abounè Tèklè-haïmanot

remonta au ciel et Abounè Tèklè-haïmanot, suivant l'ordre de l'ange, oignit

Yèkouno-amlak. Après quoi il lui dit : « Va te battre contre ce roi (7)». Il y

alla, le vainquit et le tua. Alors, par la grâce de Dieu et les prières d'Abounè

Tèklè-haïmanot, Yèkouno-amlak régna. Voyez ce que Dieu peut faire par

la prière des saints. Dès que Yèkouno-amlak régna, tout le pays fut uni

dans la charité.

(1) Cela ferait vingt-deux prières et non vingt et uvre, à moins que, dans certains psautiers, il

n’y ait que dix prières des Prophètes.

(2) Au couronnement de Socinios en 1608, le roi fut « parfumé avec de l’encens, de la myrrhe,

de la casse et de l’aloès. » (BRUCE, t. II, p. 304).

(3) La création du monde remontant d’après les Abyssins à l’an 5500 avant J.-C. et Ménélik II,

qui est clairement désigné ici, ayant été sacré roi des rois en l’année éthiopienne 1882, le chiffre

indiqué par le chroniqueur est inexact. Bruce notait déjà l’ignorance des Abyssins en arithmé-

tique (t. III, p. 403).

(4) Il s’agit de Ménélik II, qui régna quarante-trois ans et neuf mois, d’août 1865 à mai 1909,

époque à laquelle il désigna comme son successeur Lidj Yassou son petit-fils. (Voir le chap.

LXXXVIII et dernier de la chronique). Toutefois il ne reçut l’onction impériale qu’en 1889.

En 1887, Soleillet recueillit au Choa une croyance populaire suivant laquelle Ménélik devait

régner trente-quatre ans (Voyages en Ethiopie, p. 86).

(5) Suivant Bruce (t. I, p. 614), Yèkouno-amlak promit à Tèklè-haïmanot et à ses successeurs

le tiers des terres du royaume pour l’entretien du clergé. C’était du reste là une ancienne tradition

(cf. SOLEILLET, ouv. cit, p. 304).

(6) Guezat, dérivé de guèj, gouverneur.

(7) D'après le récit de Cecchi (ouv. cit, t. I, p. 222 et 374), Lalibèla, le septième roi de la

dynastie des Zagoué, eut pour successeur son neveu Nakoueto-laab (Louons le Père) qui avait

été élevé par Tèklè-haïmanot et à qui ce dernier persuada d'abdiquer, en faveur de la dynastie

salomonienne, la dignité impériale. Bruce dit d'autre part (loc. cit.) qu'une des conditions de l'ac-

cord fut qu'«une partie du Lasta serait donnée à Nakoueto-laab et à ses héritiers en toute

propriété et d'une manière irrévocable », et que lui et ses successeurs conserveraient certaines

prérogatives royales. Le roi dont il est question ici serait, nous a-t-on dit, un certain Ytbarag

ou Yètbarak qui figure après Nakoueto-laab sur la liste des rois Zagoué de la chronique de

Basset (p. 98). Il aurait sans doute refusé d'observer l'accord intervenu entre son prédécesseur

et Yèkouno-amlak. Cf. la monographie publiée en 1923 par Conti Rossini sur la chute des

Zagoué.

De Delnèad jusqu'à Yèkouno-amlak il y avait eu huit générations de rois

qui ne régnèrent pas. Ceux-ci étaient obligés de vivre en exil dans les caver-

nes et les crevasses (I) et errant d'un pays à l'autre jusqu'au règne de Yèkou-

no-amlak. Ce fut notre père Abounè Tèklè-haïmanot qui, par la force de son

Créateur, leur rendit le service de les faire régner de nouveau. O race d'Israël,

que rendrez-vous au Seigneur ? Comment lui témoignerez-vous votre recon-

naissance en le voyant ainsi se montrer votre père ? Et que ferez-vous pour

votre père Tèklè-haïmanot qui vous a ainsi rendu ce royaume, votre héri-

tage ? Désormais, gardez bien les observances qu'il vous a transmises et soyez

fidèles au serment qu'il a imposé à votre père Yèkouno-amlak ! (2)

Yèkouno-amlak régna quinze ans (3) ; son fils Yagbeha-Tsione (4) régna

quatre ans et deux mois ; le fils de ce dernier un an seulement (5) ; Oudem-

arad régna quinze ans ; son fils Amdè-Tsione (6) régna trente ans, après quoi

il mourut (7). Son successeur Seïfè-arad (8) régna vingt-huit ans et eut pour

fils Oudem-asfèrié (9) qui régna dix ans. David (10), frère d"Oudem-asfèrié,

régna trente-trois ans.

L'époque à laquelle ce roi David régna fut celle où un morceau de la Croix

de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'image appelée Kouraté-Reessou (11), l'image

(1) Ces cavernes sont très nombreuses au Choa où s'était retirée la famille issue de Ménélik I ;

elles servirent également de lieu de refuge aux populations chrétiennes lors des invasions de

Gragne (cf. infra, p.). Voir dans Rochet d'Héricourt (Second voyage…, p. 212), la description

avec planche d'une grotte à peu de distance d'Addis-abèba. Cf. CzccHI, Da Zeila…, t. I, pp. 287,

292, 492-493 ; SOLEILLET, ouv. cit., pp. 106 et 284 ; Massaïa, I miei trentacinque anni, t. IX,

pp. 189-193. Des souterrains de ce genre ont été du reste reconnus ailleurs qu'au Choa. (V. notre

appendice III).

(2) L'auteur, un homme d'église, saisit ici l'occasion de rappeler à la royauté l'engagement pris

par Yèkouno-amlak en faveur du clergé.

(3) De 1268 à 1283, suivant la chronologie de Bruce (t. II, p. I).

(4) « Qu'il rétablisse Sion ! »

(5) On remarquera que le nom de ce roi n'est pas mentionné. Bruce dit (t. II, p. 4) qu'après

Yagbeha-Tsione il s'écoula un espace de cinq ans durant lesquels cinq de ses frères montèrent

successivement sur le trône et qui furent marqués soit par des troubles intérieurs, soit par des

guerres contre les Maures du royaume d'Adel (arrière-pays de Zeïla).

(6) « Colonne de Sion ».

(7) Sur ce règne important (1312-1342), simplement mentionné ici, sans doute parce qu'Amdè-

Tsione eut de graves démêlés avec le clergé, consulter DILLMANN, Die Kriegsthaten des Kônigs

Amda Sion ; PERRUCHON, Hist. des guerres d'Amda Syon ; MAQRIZI, Historia rerum islamiticarum

in Abyssinia ; LEJEAN, Voyage en A byssinie, pp. 92-98 ; BRUCE, t. II, pp. 6-64. Pas plus que la

chronique de Basset (qui se borne à raconter la persécution des moines de Dèbrè-Libanos par ce

roi), notre chronique ne parle des guerres entre chrétiens et musulmans qui recommencèrent

vers cette époque en Ethiopie.

(8) « Epée qui fait trembler » (?). Il aurait fait la guerre dans la Haute-Egypte pour obtenir

la délivrance du patriarche d'Alexandrie emprisonné par le prince de Masr (BAssET, p. 100 ; cf.

Bruce, t. II, p. 65).

(9) « Sang qui épouvante » (?) ou, selon Bruce (t. II, p. 66),« ami de la guerre ». « On ne sait

rien de lui », dit la chronique de Basset (p. IOI).

(10) David II, d'après Bruce qui le fait régner 29 ans seulement (1380-1409), comme aussi la

chron. de Basset (loc. cit.).

(11) Littéralement : «da tête d'épines ». Tableau représentant le Christ couronné d'épines et

mentionné par Bruce à deux reprises (t. II, p. 695 ; t. III, p. 147). Notons à ce propos que, si

/

Ï

|

Î

“25

de Notre Dame Marie et la robe rouge que Notre Seigneur porta le vendredi

saint (I), furent envoyés de Jérusalem et de Rome et arrivèrent ensemble

en Ethiopie.

Nous allons raconter maintenant les circonstances de l'arrivée de ces re-

liques.

les Abyssins admettent très volontiers les peintures religieuses dans leurs églises, ils repoussent les

statues et même le crucifix parce que ce sont « des images taillées » interdites par le second

des dix commandements. Cf. ALVAREZ, trad. angl, p. qro; LuDoLF, Nouvelle hist. d'Abyssi-

nie, édit. de 1784, p. 196 ; KROMREI, Glaubenslehre…, p. 37. Il y a cependant dans l'une des

églises de Lalibèla des statues en bas-relief (RAFFRAY, Les églises monolithes de la ville de Lalibé-

la, pl. VII et notre appendice III), mais c'est là, croyons-nous, la seule exception à cette règle.

(1) Ainsi qu'on le verra, il n'est pas question de cette dernière relique au chapitre suivant.

Fig. 5. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITRE V.

Les musulmans d'Egypte persécutent violemment les chrétiens. —

Le roi d'Ethiopie, David, va jusqu'au Sennar pour

secourir les chrétiens d'Egypte. —

Un morceau de la Croix de Notre-Seigneur est envoyé de

Jérusalem en Ethiopie.

En ce temps-là, les musulmans d'Égypte, devenus très nombreux (1), per-

sécutaient violemment les chrétiens (2). Ceux de Constantinople (3), de Jéru-

salem et de Syrie étaient surtout maltraités par eux. Aussi, l'ayant appris,

les chrétiens de Rome (4) et ceux du pays des Frendji (5), s'unirent pour envoyer

le message suivant au roi d'Ethiopie : « Les musulmans nous ont envahis. Ils

nous empêchent de prononcer le nom du Christ et d'adorer la Croix. Ecoute

donc nos prières et nos supplications, viens et sauve-nous ! Tu sais bien que:

dans l'amour de Notre Dame Marie, nous sommes unis aux habitants de

l'Ethiopie (6). »

(1) Soit par l'immigration de tribus arabes ou berbères, soit par la conversion à l'islamisme

d'un grand nombre d'indigènes depuis l'échec de la croisade de St Louis (1249).

(2) D’après les historiens musulmans, cette persécution se serait produite dès 1352 ; cf. BASSET,

Etudes…, Pp. 237.

(3) Constantinople n’étant tombée qu’en 1453 aux mains des musulmans et David ayant régné

de 1380 à 1409, il y a là une erreur manifeste.

(4) Il s’agit, comme ci-dessus, des chrétiens grecs.

(5) Ce mot, qui rappelle celui de Francs employé en Orient au moyen âge désigne encore

aujourd’hui, en Ethiopie, les Européens ; toutefois, les Grecs ne sont pas compris sous cette

dénomination (KULMER, Im Reiche…, p. 181). Selon Bruce (t. III, p. 266, n. 1), elie implique-

rait une idée de mépris, ce qu’affirme aussi Martial de Salviac (Les Galla, p. 343). Ce passage

tendrait à prouver que, dès le XIV® siècle, l’Abyssinie était en rapports avec l’Europe latine ;

cf. JorGA, Cenni sulle relazioni tra l’Abissinia e l’Europa cattolica nei secoli XIV-XV.

(6) La chronique de Basset affirme bien (p. 101) que,sous le règne de David IT, fut apporté en

Abyssinie un morceau de la Croix, mais ne parle pas d’expédition faite par ce roi. Bruce note,

a 23 van

David, roi d'Ethiopie, ayant appris toutes ces choses, fut atteint d'une

grande tristesse et, plein de zèle, il dit : « Ketêt séraouit, meta négarit (1). »

Parti du Choa (2), il descendit jusqu'au Sennar (3). Là, il barra l'Abbaï (4)

d'autre part (t. IT, p. 67), qu'on ne possède pas les mémoires de ce règne. En revanche, le syna-

xaire éthiopien de la Bibliothèque Nationale mentionne une ambassade envoyée au roi David

par le patriarche d'Alexandrie à la demande de l'émir hanafite d'Egypte, afin de faire cesser

les persécutions dirigées en manière de représailles contre les musulmans d'Ethiopie (cf. BASSET,

Etudes…, p. 240), et Lejean raconte, d'après des sources musulmanes (Voyage en Abyssinie, p.

99), que David fit la guerre aux Egyptiens et razzia les Arabes voisins d'Assouan ; cf. AN-

NARATONE, In Abissinia, pp. 259 et 270-271. Tout en présentant force détails légendaires, ce

chapitre contiendrait donc une part de vérité.

(1) « Rassemblez l'armée, battez la timbale. » Cette formule rimée, qui est celle de la mobili-

sation, s'appelle ketèt, du premier mot dont elle se compose ; cf. PERINI, Di qua del Marèb, p. 389.

Quant à la proclamation (aouadÿ), qui est lue ensuite publiquement et qui commence par ces

mots : « Oyez, oyez v…, elle indique le jour et le lieu de la concentration de l'armée, recommande

de préparer des provisions et menace de châtiments ceux qui manqueraient à l'appel ; cf. BRUCE,

trad. franç., t. III, p. 355 et, pour les temps modernes, ANTONELLI dans le Livre vert XV, p.287;

WyLpE, Modern Abyssinia, pp. 285-286. Il est rare que le but de l'expédition soit indiqué

— Le nègarit (avertisseur d'après une racine gueez) est une timbale en bois et en peau de dimen-

sions variables ; cf. GLEICHEN, With the Mission to Menelik, pp. 127-128, fig. C'est le symbole de

l'autorité ; (cf.HArris, The Highlands of Aethiopia, t. III, p. 18 ; PLOWDEN, Travels…, p. 46;

PERINI, ouv. cit., p. 368. L'empereur a le droit d'en posséder quarante-quatre paires, les rois

trente-quatre, les ras vingt-quatre, les dèdjazmatch gouverneurs de provinces, autant de paires

qu'ils ont de districts, mais douze au maximum (chiffres à nous fournis par un ras). On se sert des

nègarit : 19 pour annoncer comme ici la lecture d'une proclamation de l'autorité ; celle-ci est faite

par un héraut entouré de deux porte-drapeaux, après que quarante-cinq coups ont été frappés à

longs intervalles sur les nègarit (fig. dans H.LE Roux Ménélih et nous, p. 239 ; cf. ANTONELLI, loc.

cit. ; L. DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. I, pp. 111-212, fig. 31 ; C. KELLER, À. Ilg., p. 46); 2°

pour célébrer les cérémonies les plus diverses : funérailles, mariage, couronnement, revue mili-

taire : 3° à la gnerre, soit comme signe de ralliement, soit pour encourager les troupes au combat;

cf. BRUCE, trad.franç, t. IV, pp. 183, 191-192 ; ILG, Die aethiopische Heeresorganisation, p. 142;

ARN. D'ABBADIE. Douze ans…, p. 443 et infra, p. 463) ; les Nègarit sont alors placés, le plus grand

à droite, le plus petit à gauche sur des mulets montés par des néëgarit-metch ou frappeurs de

timbales (cf. ARN. D'ABBADIE, ouv. cit., pp. 359-361 ; VANDERHEYM, Une expédition… p. 42).

Il y a une timbale maîtresse dont la perte équivaut à celle d'un drapeau chez nous (ARN.

D'ABBADIE, p. 360 ; BORELLI, Ethiopie mérid., p. 154).

(2) L'un des « royaumes » dont se composait alors l'Ethiopie. Sur les plus anciennes cartes

d'Abyssinie, il semble être compris entre l'Abbaï à l'O, le Mouguèr, affluent de l'Abbaï au S.-O.,

le Kèssèm, affluent de l'Aouach au S., la chaîne des monts d'Ankobèr à l'E., l'ʻAddabbaï au N.

Du temps de Sahlè-Sellassié, il s'était agrandi dans toutes les directions, sauf à l'ouest, et avait

absorbé notamment le Mènz au N., l'Ifat, à l'E., le Mendjar au S. (KrarF, Reisen…, t.

I, p. 62).

(3) L'une des provinces du Soudan anglo-égyptien actuel qui est traversée par le Nil bleu ; il

y à une ville du même nom sur la rive gauche de ce fleuve. « Le roi du Sennar était dans un état

de demi-vassalité par rapport au Négous dont les caravanes passant sur son territoire ne payaient

aucun droit. (Mémoire de M. du Maillet, consul général de France en Egypte en date du 12

mai 1698, cité par DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, Hist. des relations de la France avec l'Abyssinie

chrétienne, p. 219, N. 2).

(4) Abréviation du mot gueez abbaoui qui signifie paternel (« le père des eaux » d'après Ludolf).

C'est le nom que l'on donne en Abyssinie au Nil bleu. Il a sa source dans le massif central du

Godjam, coule du N. au S. vers le lac Tsana, en sort au S.~~E. et, après avoir formé une vaste spi~~

rale, prend la direction du N.-O et se jette dans le Nil blanc à Khartoum. Sa source, que l'on

considéra pendant longtemps comme celle du Nil, fut découverte en 1618 par les PP. Paez et

Lobo : cf. PArz dans Beccari, Notizia e Saggi…, p.p 269-291 et Rerum Aethiopicarum..,t. 1,

pour l'empêcher de couler jusqu'en Egypte (1), de sorte que les habitants de

ce pays, n'ayant pas chez eux de Krèmt (2) et ne recevant plus les eaux de

l'Abbaï, ne purent plus ni semer ni récolter.

Après avoir fait ce travail, le roi d'Ethiopie envoya aux chrétiens de

Jérusalem, de Syrie, d'Arménie (3), de Rome et du pays des Frendji le message

suivant : « Mes amis, je vais arriver ; j'ai arrêté pour vous les eaux de l'Abbai,

et, si j'ai fait cela, c'est que, selon ce qui est écrit (4), c'est là le premier acte

d'hostilité, et maintenant j'arrive et vais détruire le pays de vos ennemis.

Quoi qu'il advienne, que la volonté du Seigneur s'accomplisse ! »

A l'ouïe de ces nouvelles, les chrétiens furent remplis d'une grande joie.

Ils s'écrièrent : « Que le Seigneur secoure le roi d'Ethiopie et qu'il dirige son

expédition ! » et ils se mirent à prier pour lui. Puis ils lui firent dire : «Si

tu nous délivres de nos ennemis, nous te remettrons un tribut de cent mille

ouagiét (5). »

pp. 225-263 ; Loo, Voyage. hist…, pp. 105-106. Bruce, qui s'est cru le premier à la visiter, en

a fait une longue description (trad. franç., t. III, pp. 683-687 et 724-728).

(1) «C'était au commencement du XVI®° siècle une croyance répandue que le roi d'Ethiopie

était maître d'affamer et de détruire l'Egypte en détournant le cours du Nil » (PERRUCHON, Vie

de Lalibala, p. XXIII, note 2) ; cf. D. DE RIVOYRE, Aux pays du Soudan, p. 236.« C'est même »,

dit Luporr (Nouv. hist. d'Abissinie, éd. de 1684, p. 28) « une opinion commune que les Turcs

ont longtemps payé tribut aux Abissins de peur qu'ils n'entreprissent la même chose. » Ce projet

aurait été formé, puis abandonné par le roi Lalibèla (BrucE, t.I, pp. 609-611), repris par

Amdè-Tsione (BASsET, Etudes, p. 233), envisagé par Albuquerque, vice-roi des Indes por-

tugaises au début du XVI° siècle (LE GRAND, dans LoBo, Voyage hist. d'Abissinie, pp. 215-210).

Malgré le caractère chimérique de cette idée, il y a encore, de nos jours, persistance à croire, en

Abyssinie comme en Egypte, que le cours du Nil bleu pourrait être détourné. C'est ainsi que,

dans le traité anglo-éthiopien du 16 mai 1902, l'art. 3 stipule : « S. M, l'empereur Ménélik II,

roi des rois d'Ethiopie, s'engage envers le Gouvernement de S. M. Britannique à ne pas construire

ni permettre de construire sur le Nil bleu, le lac Tsana ou le Sobat, d'ouvrage quelconque pou-

vant gêner la marche de leur cours vers le Nil, à moins d'entente avec le gouvernement de S. M.

Britannique et le gouvernement du Soudan (trad. donnée par PIERRE-ALYPE dans L'Ethiopie

et les convoitises allemandes, p. 154).

(2) Saison des grandes pluies qui, au Choa, dure de la mi-juin à la fin de septembre. Sur le cli-

mat de l'Ethiopie, voir DE FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 25-40 ; DE CASTRO, Nella terra…, t. IT,

PP. 3-49, avec de nombreuses observations météorologiques faites à Addis-abèba de 1901 à IQII.

(3) Les Arméniens — qui sont d'ailleurs comme les Abyssins de croyance monophysite (cf.

VEYSSIÈRE LA CROZE, Hist. du christian. d'Ethiopie et d'Arménie) et dont la patriarche à Jéru-

salem s’attribue même juridiction sur les moines abyssins de cette ville (cf. DiMorHÉéos, Deux

ans de séjour…, t. 1, p. 2) — ont autrefois joué un rôle important en Abyssinie, principalement

dans les relations de celle-ci avec l’Europe. Un marchand arménien, Matthieu, fut, au début du

XVI° siècle choisi par l’impératrice Hélène pour être son ambassadeur auprès du roi de Portugal

(Bruce, t. II, pp. 139-140) ; le patriarche Bermudez arriva en Abyssinie vers 1535, emmenant

avec lui deux Arméniens qui étaient venus le chercher « de la part du Prêtre-Jean » (V. LA CROZE,

ouv. cit., p. 99) ; au XVIII® siècle, un certain Mourad et son neveu, portant le même nom, rem-

plirent des missions à l’étranger pour le nègous (DE CAIX, Hist. des relations de la France avec

l’Abyssinie chrétienne, passim). Dans notre chronique même, le seul résident à l’étranger qui, à

part quelques officiers et diplomates italiens, soit désigné par son nom, est précisément un Armé-

nien. Sur la colonie arménienne d’Addis-abèba, qui jouit depuis 1920 de la protection française,

voir MÉRAB, Impressions. t. II, pp. 105-108.

(4) «Commencer une querelle, c’est ouvrir une digue » (Proverbes, XVII, 14).

(5) Nous avons vu (supra, p. 11, N. 1) que l'ouagiét a le poids de 28 grammes. Le kilogramme

er te ae ae te 5

men 2 vor

David, roi d'Ethiopie, ayant appris toutes ces choses, fut atteint d'une

grande tristesse et, plein de zèle, il dit : « Ketèt séraouit, meta négarit (1). »

Parti du Choa (2), il descendit jusqu'au Sennar (3). Là, il barra l'Abbaï (4)

d'autre part (t. II, p. 67), qu'on ne possède pas les mémoires de ce règne. En revanche, le syna-

xaire éthiopien de la Bibliothèque Nationale mentionne une ambassade envoyée au roi David

par le patriarche d'Alexandrie à la demande de l'émir hanafite d'Egypte, afin de faire cesser

les persécutions dirigées en manière de représailles contre les musulmans d'Ethiopie (cf. BASSET,

Etudes…, p. 240), et Lejean raconte, d'après des sources musulmanes (Voyage en Abyssinie, p.

99), que David fit la guerre aux Egyptiens et razzia les Arabes voisins d'Assouan ; cf. AN-

NARATONE, In Abissinia, pp. 259 et 270-271. Tout en présentant force détails légendaires, ce

chapitre contiendrait donc une part de vérité.

(1) « Rassemblez l'armée, battez la timbale. » Cette formule rimée, qui est celle de la mobili-

sation, s'appelle kefèt, du premier mot dont elle se compose ; cf. PERINI, Di qua del Marèb, p. 389.

Quant à la proclamation (aouadj), qui est lue ensuite publiquement et qui commence par ces

mots : « Oyez, oyez »…, elle indique le jour et le lieu de la concentration de l'armée, recommande

de préparer des provisions et menace de châtiments ceux qui manqueraient à l'appel; cf. BRUCE,

trad. franç., t. III, p. 355 et, pour les temps modernes, ANTONELLI dans le Livre vert XV, p. 287;

WyLpE, Modern Abyssinia, pp. 285-286. Il est rare que le but de l'expédition soit indiqué

— Le négarit (avertisseur d'après une racine gueez) est une timbale en bois et en peau de dimen-

sions variables ; cf. GLEICHEN, With the Mission to Menelik, pp. 127-128, fig. C'est le symbole de

l'autorité ; (cf.HArris, The Highlands of Aethiopia, t. III, p. 18; PLOWDEN, Travels…., p. 46;

PERINI, ouv. cit, p. 368. L'empereur a le droit d'en posséder quarante-quatre paires, les rois

trente-quatre, les ras vingt-quatre, les dèdjazmatch gouverneurs de provinces, autant de paires

qu'ils ont de districts, mais douze au maximum (chiffres à nous fournis par un ras). On se sert des

nègarit : 19 pour annoncer comme ici la lecture d'une proclamation de l'autorité ; celle-ci est faite

par un héraut entouré de deux porte-drapeaux, après que quarante-cinq coups ont été frappés à

longs intervalles sur les nègarit (fig. dans H.LE Roux Ménélih et nous, p. 239 ; cf. ANTONELLI, loc.

cit. ; L. DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. 1, pp. 111-212, fig. 31 ; C. KELLER, À. Ilg., p. 46); 2°

pour célébrer les cérémonies les plus diverses : funérailles, mariage, couronnement, revue mili-

taire : 3° àla gnerre, soit comme signe de ralliement, soit pour encourager les troupes au combat;

cf. BRUCE, trad.franç, t. IV, pp. 183, 191-192 ; ILa, Die aethiopische Heeresorganisation, p. 142;

ARN. D'ABBADIE. Douze ans…, P. 443 et infra, p. 463) ; les Négarit sont alors placés, le plus grand

à droite, le plus petit à gauche sur des mulets montés par des négarit-metch ou frappeurs de

timbales (cf. ARN. D'ABBADIE, ouv. cit., pp. 359-361 ; VANDERHEYM, Une expédition… p. 42).

Il y a une timbale maîtresse dont la perte équivaut à celle d'un drapeau chez nous (ARN.

D'ABBADIE, p. 360 ; BORELLI, Ethiopie mérid., p. 154).

(2) L'un des « royaumes » dont se composait alors l'Ethiopie. Sur les plus anciennes cartes

d’Abyssinie, il semble être compris entre l’Abbaï à l’O, le Mouguèr, affluent de l’Abbaï au s.-o.,

le Kèssèm, affluent de l’Aouach au S., la chaîne des monts d’Ankobèr à l’E., l’Addabbaï au N.

Du temps de Sahlè-Sellassié, il s’était agrandi dans toutes les directions, sauf à l’ouest, et avait

absorbé notamment le Mènz au N., l’Ifat, à l’E., le Mendjar au S. (KrarF, Reisen…, t.

I, p. 62).

(3) L’une des provinces du Soudan anglo-égyptien actuel qui est traversée par le Nil bleu ; il

y a une ville du même nom sur la rive gauche de ce fleuve. « Le roi du Sennar était dans un état

de demi-vassalité par rapport au Négous dont les caravanes passant sur son territoire ne payaient

aucun droit. (Mémoire de M. du Maillet, consul général de France en Egypte en date du 12

mai 1698, cité par DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, Hist. des relations de la France avec l’Abyssinie

chrétienne, p. 219, N. 2).

(4) Abréviation du mot gueez abbaoui qui signifie paternel (« le père des eaux » d’après Ludolf).

C’est le nom que l’on donne en Abyssinie au Nil bleu. Il a sa source dans le massif central du

Godjam, coule du N. au S. vers le lac Tsana, en sort au S.~~E. et, après avoir formé une vaste spi~~

rale, prend la direction du N.-O et se jette dans le Nil blanc à Khartoum. Sa source, que l'on

considéra pendant longtemps comme celle du Nil, fut découverte en 1618 par les PP. Paez et

Lobo : cf. PAzz dans Beccari, Notizia e Saggi…, p.p 269-291 et Rerum Aethiopicarum..,t. IT,

ra.

pour l'empêcher de couler jusqu'en Egypte (1), de sorte que les habitants de

ce pays, n'ayant pas chez eux de Kréemt (2) et ne recevant plus les eaux de

l'Abbaï, ne purent plus ni semer ni récolter.

Après avoir fait ce travail, le roi d'Ethiopie envoya aux chrétiens de

Jérusalem, de Syrie, d'Arménie (3), de Rome et du pays des Frendji le message

suivant : « Mes amis, je vais arriver ; j'ai arrêté pour vous les eaux de l'Abbaï,

et, si j'ai fait cela, c'est que, selon ce qui est écrit (4), c'est là le premier acte

d'hostilité, et maintenant j'arrive et vais détruire le pays de vos ennemis.

Quoi qu'il advienne, que la volonté du Seigneur s'accomplisse ! »

A l'ouïe de ces nouvelles, les chrétiens furent remplis d'une grande joie.

Ils s'écrièrent : « Que le Seigneur secoure le roi d'Ethiopie et qu'il dirige son

expédition ! » et ils se mirent à prier pour lui. Puis ils lui firent dire : «Si

tu nous délivres de nos ennemis, nous te remettrons un tribut de cent mille

ouagiét (5). »

pp. 225-263 ; Loo, Voyage. hist…, pp. 105-106. Bruce, qui s'est cru le premier à la visiter, en

a fait une longue description (trad. franç., t. III, pp. 683-687 et 724-728).

(1) «C'était au commencement du XVI® siècle une croyance répandue que le roi d'Ethiopie

était maître d'affamer et de détruire l'Egypte en détournant le cours du Nil » (PERRUCHON, Vie

de Lalibala, p. XXIII, note 2) ; cf. D. DE RIVOYRE, Aux pays du Soudan, p. 236.« C'est même »,

dit Luporr (Nouv. hist. d'Abissinie, éd. de 1684, p. 28) « une opinion commune que les Turcs

ont longtemps payé tribut aux Abissins de peur qu'ils n'entreprissent la même chose. » Ce projet

aurait été formé, puis abandonné par le roi Lalibèla (BRUCE, t.I, pp. 609-611), repris par

Amdè-Tsione (BASSET, Eiudes…, p. 233), envisagé par Albuquerque, vice-roi des Indes por-

tugaises au début du XVI° siècle (LE GRAND, dans LoBo, Voyage hist. d'Abissinie, pp. 215-219).

Malgré le caractère chimérique de cette idée, il y a encore, de nos jours, persistance à croire, en

Abyssinie comme en Egypte, que le cours du Nil bleu pourrait être détourné. C'est ainsi que,

dans le traité anglo-éthiopien du 16 mai 1902, l'art. 3 stipule : « S. M. l'empereur Ménélik II,

roi des rois d'Ethiopie, s'engage envers le Gouvernement de S. M. Britannique à ne pas construire

ni permettre de construire sur le Nil bleu, le lac Tsana ou le Sobat, d'ouvrage quelconque pou-

vant gêner la marche de leur cours vers le Nil, à moins d'entente avec le gouvernement de S. M.

Britannique et le gouvernement du Soudan (trad. donnée par PIERRE-ALYPE dans L''Ethiopie

et les convoitises allemandes, p. 154).

(2) Saison des grandes pluies qui, au Choa, dure de la mi-juin à la fin de septembre. Sur le cli-

mat de l'Ethiopie, voir DE FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 25-40 ; DE CASTRO, Nella terra…, t. II,

PP. 3-49, avec de nombreuses observations météorologiques faites à Addis-abèba de 1901 à IQII.

(3) Les Arméniens — qui sont d'ailleurs comme les Abyssins de croyance monophysite (cf.

VEYSSIÈRE LA CROZE, Hist. du christian. d'Ethiopie et d'Arménie) et dont la patriarche à Jéru-

salem s'attribue même juridiction sur les moines abyssins de cette ville (cf. DiMoTHÉos, Deux

ans de séjour. t. 1, p. 2) — ont autrefois joué un rôle important en Abyssinie, principalement

dans les relations de celle-ci avec l'Europe. Un marchand arménien, Matthieu, fut, au début du

XVIe siècle choisi par l'impératrice Hélène pour être son ambassadeur auprès du roi de Portugal

(BRUCE, t. II, pp. 139-140) ; le patriarche Bermudez arriva en Abyssinie vers 1535, emmenant

avec lui deux Arméniens qui étaient venus le chercher « de la part du Prêtre-Jean » (V. LA CROZE,

ouv. cit, p. 99) ; au XVIIT® siècle, un certain Mourad et son neveu, portant le même nom, rem-

plirent des missions à l'étranger pour le nègous (DE CArx, Hist. des relations de la France avec

l'Abyssinie chrétienne, passim). Dans notre chronique même, le seul résident à l'étranger qui, à

part quelques officiers et diplomates italiens, soit désigné par son nom, est précisément un Armé-

nien. Sur la colonie arménienne d'Addis-abèba, qui jouit depuis 1920 de la protection française,

voir MÉRAB, Impressions. t. II, pp. 105-108.

(4) « Commencer une querelle, c'est ouvrir une digue » (Proverbes, XVII, 14).

(5) Nous avons vu (supra, p. 11, n. 1) que l'ouagiét a le poids de 28 grammes. Le kilogramme

Alors, le roi d'Ethiopie, par la volonté de Dieu, dit : « Rassemblez l'armée,

battez la timbale », et il partit avec toute son armée (1). Ses piétons (2), ses

cavaliers, ceux qui étaient montés sur des chameaux (3) et d'autres bêtes, le

suivirent en multitude incalculable, aussi nombreux que le sable de la mer.

Lorsqu'il arriva au Sennar, les musulmans furent remplis de terreur. S'étant

réunis, petits et grands de tous les pays, ils tinrent conseil et, adoptant la

décision la plus avantageuse pour eux, ils résolurent d'envoyer aux chrétiens

de Jérusalem le message suivant : « Au nom du Seigneur, laissez-nous en paix

et nous ferons de même. Désormais nous ne viendrons plus vous attaquer ;

nous ne vous empêcherons plus d'observer vos coutumes ; nous ne vous haïrons

plus ; nous n'humilierons plus votre religion ; nous ne vous séparerons plus

de la foi que vous avez reçue de vos ancêtres. Mais faites en sorte d'envoyer

au roi d'Ethiopie, qui est venu à votre secours, un message lui demandant

de ne pas nous perdre et de rentrer dans son pays après avoir fait amitié avec

nous. »

Ayant reçu ce message, les chrétiens du monde entier remercièrent Dieu de

tout leur cœur en disant : « Ses œuvres et la manière dont Il sauve sont tou-

jours choses admirables. Le Seigneur a fait connaître Son salut. En face des

païens, Il a manifesté son alliance, se souvenant de ce qu'II fit autrefois pour

les dix tribus et pour les deux tribus (4). O peuples ! considérez le salut que

votre Créateur a opéré. »

Après cela, ils levèrent un impôt de cent mille ouagiét et l'envoyèrent au

roi en présent, comme ils le lui avaient promis dans leur message. En même

temps, ils lui adressèrent la lettre suivante : « Nous t'envoyons notre salut,

parce que, grâce à toi, nous avons été couverts de gloire et que le Seigneur

nous a sauvés des mains de nos ennemis. C'est pour cela que nous t'envoyons

notre salut. Le Seigneur s'est souvenu du serment qu'Il avait fait à Abraham,

afin que, sans crainte et délivrés de nos ennemis, nous puissions le servir

pendant notre vie par les œuvres et par la foi et que nous persévérions dans

Son culte. Et toi, Ô roi, tu seras appelé orthodoxe (5), afin que l'intelligence

des peuples devienne le temple de Dieu et qu'ils connaissent leur Sauveur,

car tu es le fitaorari (6) du Seigneur pour faire entrer les païens dans la foi.

Et maintenant, laisse en paix les musulmans et rends-leur les eaux de l'Abbaïï. »

d'or valant 3400 francs environ, le tribut en question représentait plus de dix millions de francs

or.

(1) Il y aurait eu ainsi une seconde expédition du roi David au Sennar.

(2) Traduction littérale du mot amharique eguerègna (eguer = pied).

(3) Sur l'emploi des chameaux au Soudan, voir DE CossoN, The Cradle of the Blue Nile, t. II,

chap. XXVII intitulé : A Camel Ride over the Plains,

(4) Respectivement celles d'Israël et de Juda.

(5) Littéralement : « de foi droite. » C'est, comme on le sait, l'épithète que se donnent toutes

les églises orientales quelles que soient les différences dogmatiques qui les séparent ; cf. MÉRAB,

Impressions. t. II, pp. 70-71.

(6) Arn. d'Abbadie (Douze ans en Haute-Ethiopie, p. 337), traduit très exactement ce mot

par « envahisseur en avant ». Chaque gouverneur de province a son fitaorari qui commande le

détachement d'avant-garde (BRUCE, trad. franç., t. III, pp. 452-453). Celui de l'empereur a pris,

En recevant ces nouvelles, David, roi d'Ethiopie, fut rempli d'une grande

joie. Aussi s'écria-t-il : « Que le Dieu d'Israël qui seul a fait ce miracle soit

honoré ! Qu'II soit glorifié ! Qu'au ciel et sur la terre entière on chante sa

gloire ! Il m'a témoigné une grande miséricorde. Il me donnera ce que mon

cœur a vivement désiré. Il ne s'est pas souvenu du grand nombre de mes

péchés. Aussi, au Père, au Fils et au Saint-Esprit, on doit rendre honneur

dans les siècles des siècles. »

Ensuite, le roi envoya aux chrétiens et aux musulmans ses ambassadeurs,

chargés de leur dire ceci : « Vous, musulmans d'Egypte, vous avez bien fait

de vous réconcilier avec les chrétiens qui sont vos frères par la nature :

maintenant, vivez en bonne intelligence et ne violez pas vos serments. »

Alors les musulmans lui firent répondre : « O roi, nous nous soumettons aux

ordres que ta parole nous a fait transmettre ; nous ne violerons pas la loi

du Seigneur. O roi, que Dieu te fasse régner mille ans ! » De plus, comme,

dans sa bonté, il avait bien voulu les réconcilier avec les chrétiens, ils lui en-

voyèrent cent mille owagiét d’or.

Or le roi fit dire aux chrétiens ce qui suit : « Vous savez bien que je vous

ai retourné les cadeaux que vous m’aviez envoyés, car je préfère votre amitié

à l’or et à l’argent. Notre-Seigneur nous a rachetés par son sang et non par

l’or et l’argent. Moi, si je me suis fatigué dans cette longue expédition, poussé

par le zèle que j’avais pour le nom du Christ, que Dieu daigne regarder la

sueur qui coula sur mon corps, comme le sang de Jésus qui fut versé sur la

Croix ! Et maintenant, considérez ma fatigue et ma pauvreté et faites plutôt

quelque chose qui sera l’espoir de mon pays. Celui-ci est ravagé par la peste (1)

et par la famine, chaque province souffre aussi du manque de pluie (2) ; aussi

envoyez-moi un morceau du bras droit ou du bras gauche de la croix sur

laquelle Jésus-Christ fut attaché. Vous savez que celui qui a rendu un petit

service doit en être récompensé avec usure. »

Lorsqu'ils entendirent ces paroles de la bouche des ambassadeurs, les patriar-

ches (3), les évêques (4) et le peuple s'assemblèrent pour délibérer et décidèrent

d'envoyer au roi un morceau du bras droit de la Croix, en disant : « Ce roi est

orthodoxe, il est rempli d'espoir en Dieu, aussi est-il digne de recevoir ce qu'il

demande. » Quant à l'or que le roi David leur avait envoyé, ils le déposèrent

dans la maison du Seigneur comme prix de la Croix.

surtout depuis Adoua, une importance considérable dans la hiérarchie militaire abyssine.

Ici le mot pourrait se rendre par « précurseur. »

(1) En amharique ichnefèr. Bien que ce mot s'applique à toute espèce d'épidémie (GurDI,

Vocabulario, col. 376), il pourrait s'agir ici de la grande peste qui ravagea tout l'ancien continent

au XIVe siècle.

(2) Cette mention d'une période de sécheresse en Ethiopie même explique peut-être pourquoi

les musulmans d'Egypte purent croire que les eaux de l'Abbaï avaient été détournées par le

roi David.

(3) Ceux sans doute d'Alexandrie (latin, grec, copte), mais le texte pourrait désigner aussi

Jérusalem ; cf. ANNARATONE, In Abissinia, p. 271.

(a) L'auteur emploie ici le mot episcopos qui ne se donne pas à l'aboun d'Ethiopie; cf. PERINI,

Di qua dal Marèb, p. 340.

En même temps ils envoyèrent au roi David l'image de la Sainte Vierge

peinte par Luc (1), et, en outre, l'image du Kouraté-Reessou, peinte par Jean (2),

après les avoir achetées avec les cent mille ouagiét d'or que les musulmans

avaient offerts au roi (3). Tels furent les présents qu'ils adressèrent au roi

d'Ethiopie avec le morceau de la Croix.

Après cela, les ambassadeurs, ayant réussi à exécuter les ordres de leur

maître et tout joyeux d'avoir réalisé les désirs de leur cœur, quittèrent l'Egy-

pte et revinrent en leur pays, rapportant avec eux le morceau de la croix de

Notre-Seigneur (4), l'image de la Vierge, le Kouraté-Reessou et un fabot sur

lequel avait été gravé le nom de Mikaël (5).

Arrivés au bord de la mer, ils montèrent sur un bateau.Peu de temps après,

un vent violent s'éleva et leur bateau menaça de sombrer. Ils étaient sur le

point d'être engloutis, lorsque, se voyant au milieu de la tempête en un si

grand danger, ils prièrent Notre Dame Marie et Dieu leur Créateur.A ce moment

Mikaël arriva, se tint au milieu d'eux et raffermit leur bateau. L'ayant pris

lui-même sur ses ailes, il leur fit parcourir en une heure une route qui demande

d'habitude dix jours et les conduisit en un lieu tranquille (6).

En apprenant que ses envoyés avaient fait un bon voyage et qu'ils appor-

taient la Croix de Notre-Seigneur, le roi David partit immédiatement au-

devant d'eux. Lorsqu'il les aperçut, il commença de loin à se prosterner à

plusieurs reprises devant la Croix et les images qu'ils apportaient.

La Croix fut plantée dans le kétéma (7) du roi le 10 de mèskèrèm (8). Dans

(1) En amharique, Lougas tout court, les Abyssins n'ayant pas l'habitude de conférer aux qua-

tre évangélistes l'épithète de saint. D'après une ancienne tradition, saint Luc savait peindre et

aurait fait un portrait de la Sainte Vierge ; cf. LE GRAND, OUV. cit, p. 348.

(2) Rappelons que saint Jean fut le seul des apôtres qui assista à l'agonie du Christ sur la

croix, mais nous ne connaissons pas de tradition le donnant comme peintre.

(3) Et dont le roi David avait fait présent aux chrétiens pour recevoir ces deux autres reliques

en échange.

(4) Suivant une autre tradition rapportée par Bruce (t. II, p. 67), ce fut à Jérusalem que, sous

le règne de David II, on rapporta un morceau de la Croix.

(5) L'archange le plus vénéré en Ethiopie. On y croit qu'il descend de temps en temps dans

l'enfer pour en retirer des damnés et les introduire au Paradis(GOBAT Journal, édit. fr., p. 94).

(6) Peut-être la baie de Tadjoura si, comme il semble, la cour éthiopienne était alors au Choa.

L'archange Michaël passe en Ethiopie pour avoir conduit les Israélites à travers la mer Rouge

(ISENBERG et KRAPF, Journals, p. 164).

(7) Ce mot, que nous traduirons généralement par ville, désignait à l'origine le camp permanent

du souverain ou des grands chefs (cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, P. 331). On le donne aujour-

d'hui tant à des villes importantes, comme Addis-abèba, qu'à des postes entourés de palissades

construits en pays conquis et correspondant aux oppida des Romains ; cf. BORELLI, Ethiopie

mérid., p. 230 ; DEHÉRAIN, Les Katamas dans les provinces méridionales de l'Abyssinie. — Quel

était l'emplacement de ce kètèma ? D'après Bruce (t. IL, p. 6), Amdè-Tsione, l'un des prédéces-

seurs immédiats de David II, avait sa capitale à Tègoulèt, district septentrional du Choa. En

omettant le nom de la ville du roi David, le chroniqueur veut peut-être donner à croire que la

relique fut tout d'abord apportée à Entotto où Ménélik chercha à retrouver les traces d'une an-

cienne résidence royale et où il établit, à deux endroits successifs, sa capitale.

(8) Correspondant aujourd'hui au 20 ou 21 septembre. Epoque vers laquelle cessent généra-

lement au Choa les grandes pluies de l'hiver abyssin et où commence le printemps. La fête qui

va être mentionnée rappelle à cet égard la Saint-Jean de certains pays d'Europe ; cf. COMBES

et TAMISIER, Voyage en Abyssinie, t. 11, p. 177-

A

N

5

c

le

Et

ES

4

E

pi

.

ä

ÿ

FÊTE DE MÈSQUÈL (INVENTION DE LA CROIX).

ee

E

E

ÿ

EE

2

as

au

East

= 33 —

toute l’Ethiopie on remarqua une grande lumière. Le peuple entier, hommes

et femmes, vieillards et enfants, tout le monde fut rempli de joie et l’on fit

une grande fête. Toutes les troupes, le roi en tête, poussèrent des ellelta (1),

frappèrent leurs mains l’une contre l’autre et se mirent à danser (2). Ce fut

une solennité grandiose. Leurs cris étaient si puissants et leurs danses si ani-

mées que la terre entière en trembla. Le roi fit tuer un grand nombre de bœufs

et de moutons, invita tout son peuple et rassasia tous ceux qui avaient faim.

Cette fête fut appelée la fête d’Atié-Mésgel (3).

Depuis ce temps, les habitants de l’Ethiopie célébrent cette fête tous les

ans et, cette fois, il la célébrèrent durant sept jours (4). Au dix-septième jour

de méskèrem, il firent une nouvelle fête de la Croix, plus solennelle encore

que la première (5). De tout temps les chrétiens célébraient cette fête (6),

mais, à partir de ce jour, la peste cessa, la famine disparut, la pluie ne manqua

jamais en Ethiopie et, par le nom de la Croix, beaucoup de miracles furent

accomplis ; des morts ressuscitèrent, des malades guérirent, des aveugles

recouvrèrent la vue, des boiteux marchèrent, des lépreux (7) furent purifiés,

(x) Pluriel de l'onomatopée e/le/ (cf. alleluia). C'est le cri de joie, poussé surtout par les femmes.

(2) Cf. supra, p. 12, n. 7.

(3) « La Croix de l'Empereur ». D'après DILLMANN, Atié (orthographié aussi Atsié, Hatsé, Hati)

dériverait d'un mot arabe signifiant « très auguste, majesté » (cf. ARN. d'ABBADIE, Douze ans…,

pp. 119-120). Il était effectivement employé à l'époque de David II pour nommer le souverain

de l'Ethiopie ; cf. ARAB FaoIH, Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. Basset, p. 15, note 2. L'Atié-

Mèsgèl, qui commémore l'arrivée de la Sainte Croix en Ethiopie grâce à l'un de ses rois, se

célèbre le dixième jour de l'année éthiopienne. A Addis-abèba il y a au guebbi impérial, dans la

matinée, une belle cérémonie religieuse en plein air, à l'issue de laquelle des bouquets de fleurs

tressées en forme de croix sont distribués aux assistants. Voir la description de COATES dans Staat-

liche Einrichtungen, pp. 43-44.

(4) M. Parkyns dit même (Li/e in Abyssinia. t. II, pp. 82-83) que les enfants ont coutume

de passer en jeux la période qui s'étend du 1°" de méskèrèm (jour de l'an) au dix-sept, date de

la fête de la Croix.

(5) C'est la fête dite Mesgél. La veille de ce jour-là, dans l'après-midi, les troupes défilent en

présence des autorités civiles et religieuses autour de faisceaux de hautes perches terminés par

des croix de bois, en jetant au pied de ces sortes de bûchers d'innombrables bâtonsen forme de

croix ornés de fleurs jaunes qu'on appelle fleurs de Mèsqël ; à la tombée du jour, on allume ces

bûchers comme autant de feux de joie. De ces brillants carrousels, qui ont lieu dans toute l'Ethio-

pie, on trouvera des descriptions dans PEARCE (Life and Adventures, t. II, p. 278); ARN. D'ABBA-

DIE (Douze ans…, pp. 425-426) ; Harris (The Highlands.., t. II, pp. 74-87) ; M. PARKYNS (ouv.

cit, t. II, pp. 82-85) ; Massaïa (I miei trentacinque anni…, t. II, pp. 177-178) ; MoNTANDON

(Au pays Ghimirra, pp. 326-327).

(6) La fête de la Sainte Croix était en tout cas célébrée sous Amdè-Tsione, l'un des prédéces-

seurs de David II (Bruce, t. II, p. 59). Elle avait également lieu au Kaffa, ancien royaume

chrétien (BIEBER, Die gcistige Kultur der Kaffitscho, pp. 24-26) et les Galla l'ont adoptée sans

en connaître l'origine(PLOWDEN dans HOTTEN, A byssinia, p.199 ; SOLEILLET, Voyages en Ethiopie,

P. 262 ; PAULITSCHRE, Ethnographie…, t. 1, p. 252). Elle paraît correspondre à la fête catholique

de l'exaltation de la Sainte Croix (14 septembre) qui consacre la mémoire du jour où l'empereur

Héraclius rapporta à Jérusalem la Croix qu'il avait reprise à Chosroès, roi des Perses (629).

(7) Sur la lèpre, très fréquente en Ethiopie, surtout au Choa et au Harar, cf. SOLEILLET, p. 287 ;

Dr Méran, Médecins et médecine en Ethiopie, pp. 130-132. Il n'y a dans tout le pays qu'une

léproserie, celle de Harar, fondée vers 1900 par les missionnaires capucins français et décrite

notamment par DUCHESNE-FOURNET (Mission en Ethiopie, t. I, pp. 22-23) et par KULMER (Im

Reiche Kaisers Menelik, pp. 41-42).

|

|

}

î

ta

ta P EE

mn 34 +

les démons (1) s’enfuirent du corps des possédés et dans tout le pays règna

la charité et la fraternité. Enfin, tous les ennemis du roi furent mis sous ses

pieds et livrés entre ses mains et, par la vertu de la croix du Christ, ils lui

furent tous soumis.

À cette vue, le roi s’écria, plein d’admiration : « Quelles sont merveilleuses

Tes œuvres, à Dieu qui, oubliant mes péchés et mon indignité, a fait tant de

choses pour moi ! Ton nom sera glorifié durant l’éternité. »

Après cela, dans sa résidence royale (2), il fit élever une construction (3),

y plaça un trône qu'il recouvrit de belles tentures, puis, y ayant déposé la

Croix et les images, il les enveloppa de ses ornements royaux. Il ordonna à

ses prêtres (4) et à ses diacres (5) réunis de venir servir la Croix et les images ;

ils devaient constamment, à chaque heure du jour et de la nuit, prier et

brûler de l'encens devant elles, sans pourtant dire la messe (6) en ce lieu (7).

(1) Aganent, comme dans les récits du Nouveau Testament. Très répandue est en Ethiopie la

croyance aux démons, communément appelés bouda et zar, et à la possibilité de les exorciser.

Voir ComBES et TAMISIER, ouv. cit, t. II, pp. 38-41; M. PARKYNS, OUv, cit, t. II, chap. XXXIIT;

STERN, Wanderings…., pp. 154-161 ; DUFTON, À Journey through A byssinia, pp. 167-169 ; WYL-

DE, Modern Abyssinia, p. 385.

(2) Biété-mènguest, littéralement : « maison du gouvernement ». Nous traduirons aussi ces mots

par Cour.

(3) Guemb, mot qui désigne toute construction en pierres. Le château de l'empereur Fassilidès,

à Gondar, est ainsi appelé (Von HEUGLIN, Reise nach Abessinien, p. 214).

(4) Ici, il y a le mot gèssaoust (au singulier qiès) qui signifie prêtres consacrés et officiants, et

non kahenat qui s'applique à tous ceux qui sont d'église, à tous les membres du clergé ; cf. MoN-

DON-VIDAILHET, Chron. de Théodoros 11, p. 92. Les devoirs des prêtres sont exposés au chap»

VI du Fetha-Nëguèst. « Les prêtres peuvent être mariés au moment où ils reçoivent l'imposition

des mains, mais ils ne peuvent se marier après l'avoir reçue ; il en résulterait pour eux la défense

d'officier comme prêtres.» (GoBAT, Journal. p. 96). Le gouvernement et la discipline de l'Eglise

éthiopienne, ont été bien exposés par Isenberg et Krapf (Journals. pp. 126-131) et plus

récemment par Pollera (Il Stato etiopico e la Sua Chiesa, 1926).

(5) La présence de trois diacres — dont deux peuvent être sous-diacres — est nécessaire à

la célébration de la messe. Ce sont presque toujours des enfants (GOBAT, ouv. cit., p. 97). Comme

les prêtres, ils sont ordonnés par l'aboun (cf. Bruce, t. III, p. 362) et ne peuvent se marier

qu’une fois. Voir à leur sujet le chap. VII du Fetha-Nègùst.

(6) Sur la messe en Ethiopie, voir ALVAREZ, trad. angl, pp. 23-31, STERN, Wanderings,

pp. 213-220 ; DimoTHÉos, Deux ans de séjour… t. 11, pp. 44-47 ; MERCER, The Ethiopic Liturgy.

(7) C’est là un véritable oratoire royal, en amharique Seel-biét, « maison des images ». Voir

infra, la description de celui d’Addis-abèba. En ce qui concerne la principale de ces

reliques, à savoir le morceau de la Sainte-Croix, la tradition courante en Ethiopie est qu’elle

fut enfermée dans une quadruple cassette et placée sous la dalle du sanctuaire de Guéchen au

Ouallo; cf. ANNARATONE, In Abissinia, pp. 259-261 et 270-271 ; HENTZE, Am Hofe des Kaisers

Menelik, p. 174. Pour le Kouraté-Reessou, Bruce raconte que ce tableau existait encore de son

temps, après bien des aventures, et était porté à la tête de l’armée dans les expéditions contre

les musulmans et les païens (trad. franç., t. II, pp. 695-697 ; t. III, p. 147) ; lors de la prise de

Magdala en 1868, il aurait été emporté par les Anglais en même temps qu’un exemplaire du

Kebrè-Nègùst et, si l’empereur Yohannès put rentrer en possession du manuscrit, il semble

avoir vainement réclamé au Foreign Office la restitution de la relique; cf. BunGE, The Queen of

Sheba, pp. XXVI-X XVII.

CHAPITRE VI.

Règne de Zèra Y aegob.

David II étant mort, son fils Teoudros régna pendant quatre mois (1), son

autre fils Yesshaq, quatorze ans (2), son fils Andreas six ans (3). Le fils d'An-

dreas appelé Hezbé-nagn (4) régna sept ans et eut comme successeur son fils

Zèra-Yaeqob (5) qui régna trente-quatre ans (6).

Ce roi, qui était saint et pur(7), fut oint du baume resté du sacre de Yèkouno-

amlak. Nous avons vu qu'un ange l'avait annoncé à notre père Abounè Tèklè-

haïmanot (8).

(x) Trois ans (1409-1412), d'après Bruce (trad. fran

, , ç..t. II, p. 68) et la chronique trad. par

pre (p. 01). Comme le fit plus tard son homonyme Théodoros II, il aurait aboli le vues

vis nano Le tiers du royaume devait appartenir aux successeurs de Tèklè-haïmanot; cf. BRUCE,

IL, ? 69 ; BASSET, Etudes…, p. 241 et supra, p.24 Bruce dit par ailleurs que les Abyssins

sous rent son règne comme une des plus belles époques de leur histoire et croient même que

ore doit ressusciter pour régner encore mille ans, croyance qui détermina le dèdjatch Kassa

à prendre, en 1855, le nom royal de Théodoros.

(2) Dix-sept ans, d'après Bruce (t. II, p. 70) ; quinze – , i

dE Een P. 70) ; q ans (r412-1427), d'après la chronique

(3) Bruce et la chronique de Basset sont d'accord pour le dir i

e fils de Yessh

régner que six ou sept mois. 2 trame AO

M (4) « Celui qui détruit » (GurDI, Vocabolario, col. 389). Appelé aussi Tèklè-Mariam (Plante de

arie). D'après Bruce (t. II, pp. 71-72) et la chronique de Basset (pp. 10r-102), il était le

Troie 'et de David II et, après avoir régné quatre ans, il aurait eu comme successeurs immé-

lats deux fils que notre chronique ne mentionne pas et qui ne i

da dens fs 3 P q restèrent que quelques mois cha-

(5) « Semence de Jacob ». Bruce et la chronique de Basset (loc. cit.), le donnent comme qua-

trième fils de David II et disent que son nom de roi fut Constantin (Quastantinos).

(6) De 1434 à 1468, suivant la chronique de Bruce. Sur ce règne important voir BRUCE, trad.

Ten ; IL PP. 72-82 ; BASSET, Etudes sur l'hist. d'Ethiopie, pp. 243-245, et surtout DILLMANN

eber die Regierung…, des Kônigs Zar'a Jacob et PERRUCHON, Les chroni : ;

PET E , Les chroniques de Zav'a Yaegô6b

(7) Il fit construire de nombreuses églises et monastères et introduisit des réformes dans le

culte (cf. PERRUCHON, ouv, cit, pp. XXIV-XXVI). Mais, « malgré quelques qualités, il paraît

avoir été fanatique et tyrannique » (BAssET dans Histoire de la cong. de l'Abyssinie, pp. 57-58).

(8) Cf. supra, p. 24. La chronique trad. par Perruchon raconte qu'il se fit couronner à Aksoum,

mais ne mentionne pas d'onction spéciale,

—æ—

%

cet

T0

ge Sa

|

!

Zèra-Yaeqob avait un culte tout particulier pour Notre Dame Marie (1).

Il fit venir de Jérusalem et d'Egypte des livres contenant la tradition des

miracles et de la vie de la Sainte Vierge (2). Il composa lui-même plusieurs

livres (3), entre autres celui appelé Egziér-Negs (4) qu'on récite d'un bout

à l'autre de l'année.

Après quoi, plein de gloire et digne de louanges, il mourut (5).

| (1) Il prescrivit de mettre dans les églises plusieurs autels dont un toujours consacré à la Vierge

| (PERRUCHON, ouv. cit. p. XXV). Sur le culte exagéré de la Vierge en Ethiopie, où on l'appelle par-

j ; fois mundi creatrix et où elle ne compte pas moins de trente-trois fêtes par an, voir COMBES et

| TAMISIER, Voyage en Abyssinie, t. III, pp. 169 et 175 ; ISENBERG et KRaPF, Journals. p. 90;

| ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage, p. 227.

(2) « Le livre des miracles de la Vierge fut traduit de l'arabe la septième année du règne de

Zarèa-Yäqob. » (BAssET, Etudes. p. 245). C'est sans doute celui que Budge a traduit sous le

|| titre : The Miracles of the Blessed Virgin (avec enluminures anciennes).

(3) La chronique de Perruchon en énumère sept (pp. 76-78).

(4) « Le Seigneur règne ». Recueil de sèlam, sortes de compliments en vers en l'honneur des

à; saints (cf. ZOTENBERG, Catalogue des Mss. éthiop. de la Bibl. Nat., n° 130) ou des grands person-

nages (cf. BLANCHART dans DUCHESNE-FOURNET, Mission. t. 1, p. 319).

(5) « On le regarde en Abyssinie comme un autre Salomon » (Bruce, t. II, p. 72). L'auteur

; de notre chronique (comme celui de la chron. de Basset et celui de la chron. de Perruchon), omet

| de dire qu'il fit envoyer de Jérusalem des légats au concile de Florence (1439), assemblée où fut

débattue la question de la réunion des Eglises grecque et latine, l'Ethiopie entrant ainsi en con-

{ tact avec l'Europe occidentale; cf. BRUCE t. II p. 72 ; BASSET, Etudes. p. 243 ; Morik, Hist. de

l'Ethiopie, t. II, pp. 218-220. D'autre part, suivant une tradition recueillie par Rochet d'Héri-

| | À court (Voyage au Choa… p. 205), ce roi aurait eu une de ses résidences à Entotto.

ATFANTINTNS RE SBRACTESTATS

ALU LENIN ES VIE: FIAVLEDDLUN,

CHAPITRE VII.

Règne de Bèedè-Mariam.

Le fils de Zèra-Yaeqob, Bèedè-Mariam (1), régna pendant dix ans et deux

mois (2). Son fils Eskender (3) partit en expédition (4) avec le bitouadded (5) ras (6)

(1) « Par la main de Marie ». Ayant pris le parti de sa mère, rebelle et mise à mort dans les

dernières années du règne de Zèra-Yaeqob, il avait été « exilé sur une montagne » (BRUCE, t. II,

pp. 83-84).

(2) De 1468 à 1478. On remarquera que l'auteur ne fait que mentionner ce règne sur lequel on

pourra consulter Bruce, Basset (Etudes. pp. 246-247) et Perruchon (ouv. cit. au précédent cha-

pitre). C'est peut-être parce que Bèedè-Mariam paraît avoir été en mauvais termes avec un clergé

intolérant. Celui-ci avait fait en particulier grief au roi d'avoir laissé le peintre vénitien Branca-

Leone représenter l'Enfant Jésus sur le bras gauche de la Vierge alors qu'«en Orient la main

gauche est regardée avec une sorte de mépris. » (BRUCE t. II p. 93).

(3) Equivalent d'Alexandre. Ce nom semble prouver que, comme maint autre pays au moyen

âge, l'Ethiopie chercha à rattacher son histoire à celle du conquérant macédonien. En fait, des

lettrés abyssins traduisirent, sans doute vers cette époque, du grec ou de l'arabe, des manuscrits

racontant de façon légendaire la vie d'Alexandre le Grand, comme celui du pseudo-Callisthène

où l'on voit ce monarque en relations avec la reine éthiopienne Candace. Cf. BupGE, The Life and

Exploits of Alexander the Great, 1896.

(4) Sans doute contre les Maures du royaume d'Adel.

(5) Sous la forme Beht Wadad, ce mot se trouve dans la chron. trad. par Perruchon qui le

rend par : «la porte seulement » (p. 9, n. 1). Mendez (dans BECCARI, rec. cit, t. VIII, p. 50) le

traduit par dilectus, explication qui est aussi celle de plusieurs savants abyssins. Il y avait deux

charges de bitouaddèd qui, créées peut-être dès le règne d'Amdè-Tsione (cf. BAssET dans Hist.

de la conq. de l'Abyssinie, pp. 102-103), furent occupées sous Zèra-Yaeqob par les propres filles

de ce monarque (PERRUCHON, loc. cit.). Les officiers décorés de ce titre se tenaient, l'un à la

droite, l'autre à la gauche du roi. Ces chambellans devinrent si puissants que, par la suite, leur

emploi fut, sinon aboli, comme le dit Bruce (t. II, p. 93), du moins transféré au ras préféré du

souverain (D'ALMEÏDA dans BECCARI, t. V, p. 66; MENDEZ, loc. cit.), lequel s'intitula ras bitouad-

dèd ; cf. SALT, trad. franç., t. II, p. 77 ; ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 149. Sous Théodoros

les deux titres furent, semble-t-il, disjoints et celui de bitouaddèd, inférieur à l'autre, fut donné

à un grand nombre d'officiers de confiance (RassaM, Narrative…, t. II, p. 167). On verra que

Yohannès, puis Ménélik, eurent chacun un ras bitouaddèd et des bitouaddèd.

(6) « Tête » (comme en arabe). C'est le plus haut grade de la hiérarchie éthiopienne. Ce mot

désignait primitivement, à une époque indéterminée, mais qui pourrait être celle de Bèedè-Ma-

riam, le chef d'une armée ; il s'employa ensuite pour les gouverneurs de grandes provinces et

plus spécialement pour le premier ministre de l'empereur, sorte de maire du palais ou de grand

vizir (BASSET, Etudes…, p. 252) ; cf. Massaïa, Lectiones…, p. 255 ; SOLEILLET, Voyages… p. 98.

2

—ége Con RE

mas 38

Amdo (1) et, avant son retour, Bèedè-Mariam mourut. Les habitants restés

à la ville firent régner Naod, dernier fils du roi défunt (2).

Lorsque le ras Amdo rentra d'expédition, il déposa Naod et fit régner à sa

place son frère aîné Eskender qui régna dix ans et sept mois (3). A la mort

d'Eskender, les gens du pays, en l'absence du ras Amdo, firent de nouveau

régner Naod. Au retour du ras Amdo, Naod fut encore déposé et le ras fit

régner Amdè-Tsione, fils d'Eskender, encore enfant. Celui-ci ne régna que sept

mois et mourut (4).

Alors Naod régna pendant seize ans (5) et, cette troisième fois, son règne

fut affermi (6). Plein de rancune contre celui qui l'avait tant offensé, il fit

creuser la terre et l'enterra vivant jusqu'à la poitrine. Après quoi, il fit passer

sur lui des chevaux, des mulets, des vaches, des moutons, des chameaux et

des ânes (7).

Ce roi aimait beaucoup Notre-Dame Marie. Pour en célébrer lenom, il composa

son melk (8). Il demanda à Dieu de le faire mourir lorsque le septième millé-

naire serait écoulé, mais avant que le huitième fût commencé (9). Aussi

mourut-il le 7 de nékassié (10).

Théodoros nomma plusieurs ras,de manière à diminuer l'importance de ce titre (Massaïa, loc. cit

n. 1). Yohannès et Ménélik firent de même.

(x) Bruce dit (t. II, p. 122) que le bitouaddèd Amdou gouverna le royaume de concert avec

la reine mère Hélène pendant la minorité d'Eskender, mais n'ajoute rien à son sujet. Ce person-

nage n'est pas nommé dans la chronique de Basset.

(2) « La couronne d'Abyssinie est, et a toujours été, héréditaire dans une famille particulière

qui descend, dit-on, en droite ligne, de Salomon et de la reine de Saba. Cependant cette cou-

ronne est élective dans cette même famille ; et il n'y a ni loi, ni coutume qui oblige de la décerner

de préférence au fils aîné du roi». (BRUCE, trad. franç., t. III, p. 209).

(3) Sept ans (1478-1495) d'après Bruce (t. II, p. 121). Sous ce règne, le roi Jean II de Portugal

envoya un ambassadeur en Abyssinie dans la personne de Pedro de Covilham qui, bien accueilli

par le souverain, fut retenu par lui et ses successeurs dans le pays et y mourut en 1525 (Morik,

t. II, pp. 225-235) ; cf. l'ouvrage de C. de Ficalho sur les voyages de ce gentilhomme.

(4) Pour cette période de discordes intestines, voir PERRUCHON, Histoire d'Eskender, d'Amda-

Syon II et de Na'od. Selon Bruce (t. II, p. 128), le peuple était pour Naod contre un parti dirigé

par la reine Hélène ou Eleni, veuve de Bèedè-Mariam, appelée aussi Romanié-ouarq (grenade

d'or) et d'origine musulmane.

(5) Treize ans (1495-1508), d'après Bruce, loc. cit.

(6) Son nom royal fut Anbasa Batsar, «lion pour l'ennemi » (Chron. de Basset, p. 103). Dès

le début de son règne, il remporta une victoire sur le roi d'Adel (Bruce, t. II, p. 131).

(7) Cf. le supplice subi sous le règne de Zèra-Yaeqob par un certain Amda Masqal (PERRU-

CHON, Les Chroniques de Zar'a Yaegob, p. 11) Lobo dit, d'autre part, (trad. Le Grand, p. 98)

qu'une des manières qu'ont les Abyssins de faire mourir les criminels est «d'enterrer un homme

jusqu'à la bouche, de lui couvrir la tête de broussailles et de mettre une grosse pierre sur le

tout. »

(8) Ce mot, qui veut dire visage, a par extension le sens de portrait en vers contenant l'éloge

détaillé de la beauté d'une personne (ANT. D'ABBADIE, Dictionnaire, col. 35).

(9) En Ethiopie on croit que la fin du monde doit arriver au cours du huitième millénaire

après sa création (GOBAT, Journal. p. 26).

(T0) De l'année éthiopienne 1 500, c'est-à-dire au terme du septième millénaire, puisque, d'après

les Abyssins, la création du monde remonte à l'an 5500 av. J.-C. et que le mois de néhassié est

le dernier des mois de trente jours de leur calendrier. Les circonstances de la mort de Naod sont

rapportées de la même manière dans le mss traduit par Conti Rossini sous le titre : Il libro delle

leggende e tradirioni abissine dell'‘Ecciaghié Filpos,

en

CHAPITRE VIII.

Régne d’Atié Lebnè-Denguel. — Motifs pour lequel Gragne

s’étant levé mit le roi en fuite. — Invasion de

l’Ethiopie par les Galla.

Le fils de Naod régna ensuite (1) ; il s’appelait Lebnè-Denguel (2) ; son nom

royal (3) était Ouanag-sèguèd (4). Ce fut sous son règne qu’un musulman

appelé Gragne (5) s’étant levé mit le roi en fuite. | ,

Voici pourquoi Gragne se leva. L’etcheguié (6) Filpos, pour affaire de reli-

(1) De 1508 à 1540. Pour ce règne nous possédons, outre Bruce, la chronique de Desset et Les

histoires de Paez et de d’Almeïda, les récits de deux témoins oculaires : Alvarez, shape de

l’ambassade envoyée en 1520 par Emmanuel, roi de Portugal, et qui resta sept pps a sopie,

et Arab-Faqih, secrétaire de Gragne, auteur d’une histoire de la conquête de 1 sie q

a été traduite en français et en italien. Voir aussi CONTI RossINI, Storia di Lebna-Dengel. in

(2) « Encens de la Vierge ». Dans une lettre adressée en 1521 au roi Emmanuel, pa Soaver 7

s’exprimait ainsi : « Je m’appelle Atani Tinghil, c’est-à-dire, en langue d unions: i en pa de

la Vierge, nom qui me fut imposé au saint baptême… » (COMBES et marier FA ps 7

nie, t. 4, P. 345). D’après Bruce, il prit à Sen Lpreet le ne de Lebna Denghel, p

: hel, enfin celui de Wanag Segue . II, P. 345).

, po pen avènement au trône, les rois d’Ethiopie prenaient un nouveau Lou has de

ce nom n’était pas laissé au monarque, mais livré au sort de la courte paille. » (Ex

Chronique de Zar’a Ya’eqob, pp. 3 et 124) ; cf. LE GRAND, ou. cit, p. 253. Les deux pr

i i élik ont suivi cette coutume. ;

ve ee » ou, comme traduit Bruce (loc. cit.), «respecté, craint des Bons :

Dans la même lettre que ci-dessus, ce souverain continue : « Mais, entrant Sons an y a ?

je pris un nouveau nom, à savoir David. » C’est d’ailleurs sous le nom de Davi qu

lus souvent désigné par les historiens européens. ;

P (5) Ou plus sucre Gueragn (gaucher), surnom donné par les A ypeuus à Lam Sas

ben Ibrahim el Ghazi (le victorieux), d’abord cavalier au service d’un che (gara ; € mf) de D

région de Harar (Hist. de la cong. de l’Abyssinie, trad. Basset, pp. 13-14), pas qu

Zeïla où il s’allia avec les Turcs pour envahir l’Ethiopie (Comses et TAMISIER, , ; ; P- ss de

(6) Bruce le définit (t. III, p. 363) : « Chef de tous les moines et spécislement ee ue

Débra-Libanos », définition exacte, mais incomplète. L’etcheguié est en san le c s a sont

clergé éthiopien sur lequel il a droit de purgietion pas 9 pen À jé 2134 nt et

“ordi ella giustizia…, p. 79). 11 prend rang cep

a récen à la an de celui-ci, un sujet local. Sorte de conseiller de l’empe-

ze 4 —

gion, avait maudit notre pays (1). Il s’ensuivit une grande famine (2). À cette

époque, une oueïzéro (3), privée de tout, vivait dans le pays de Fêtègar (4).

Un certain azmatch (5) Andreas (6) était alors chef du Dêéouaro (7) et du

Kétèta (8) ; il avait un esclave appelé Lalo (9) qui était son abiélam (I0).

Cette pauvre oueïzèro, qui souffrait de la faim, resta auprès de celui-ci pour

reur pour les affaires ecclésiastiques, il réside en principe auprès de celui-ci. Son nom viendrait

de ce que, d'après le pacte conclu par Yèkouno-amlak avec Tèklè-haïmanot, il devait avoir le

tiers du royaume (GurDI, Vocabolario, col. 511). Cf. CEccur, Da Zeila…, t. I, pp. 374-383, avec

une liste des efcheguié d'Ethiopie jusqu'en 1836.

(1) Le roi Amdè-Tsione exila ce personnage à la suite de l'excommunication qu'un moine du

couvent de Dèbrè-Libanos avait portée contre ce souverain, à cause de sa conduite licencieuse.

(Bruce, t. II, pp. 6-8).

(2) Cette famine n'est mentionnée ni par Bruce, ni dans la chronique de Basset ; mais l'auteur,

imbu des exemples de ce genre donnés dans l'Ancien Testament, attribue volontiers les malheurs

du pays aux péchés du roi ou du peuple.

(3) Ce mot désigne ici certainement une princesse. D'après une tradition recueillie notamment

par Krapf (Reisen…, t. I, p. 95), elle était la propre fille du roi Zèra-Yaeqob et aurait été exilée

par lui sur les monts d'Entoto.

(4) Ou Fatigar. Nom donné autrefois au territoire situé au S.-E. d'Ankobèr et s'étendant

jusqu'à l'Aouach ; il comprenait les provinces de Boulga et de Mendjar (ISENBERG et KRraPF»

Journals. p. 288).

(5) Cf. supra, p. 4 n. 9. Ce titre se trouve dans Hérodote (livre IT, 30), à propos des déser-

teurs de l'armée de Psammétique qui émigrèrent en Ethiopie (cf. JouNsTOoN, Travels. t. II, p-

32) et « chez les anciens Egyptiens » (MONDON-VIDAILHET, Etudes sur le Guragié, p. 92). C'est

la seule fois qu'il apparaît dans notre chronique sans un des préfixes qui lui donnent un sens

particulier ; cf. BASSET, dans Hist. de la cong. de l'A byssinie, p. 99, n. 1. En Erythrée et au Tigré

seulement il a subsisté et vient immédiatement après celui de dêdjazmatch (ANNARATONE, In

Abissinia, p. 21).

(6) Le nom d'Andreas, avec le même titre, figure dans la chronique publiée et traduite par

Guidi (Leggende storiche di A bissinia, p. 23), que l'auteur de la nôtre a très probablement utilisée

pour écrire ce chapitre sur l'apparition des Galla au Choa.

(7) Ce nom, qui n'est plus employé aujourd'hui, apparaît : sur les anciennes cartes, vers le

ccurs inférieur de l'Aouach (rive droite) ; sur la carte de Chaurand au Koullo, à l'E. du Kaffa

(cf. BoreLLI, Ethiop. mérid., p. 347) ; sur celles de Bieber (Peterm. Mitteil. 1 et V, 1908), soit

comme un autre nom du Koullo, soit pour désigner une ancienne résidence royale dans la région

de Dendi, au S.-O. des sources de l'Aouach. Ces diverses indications permettent de croire que,

comme le propose Paulitschke (Harar…, p. 220), Dèouaro correspond au terme : pays frontière,

marche,et qu'il y avait du Harar au Kaffa plusieurs régions portant ce nom ; cf. Ant. D'ABBADIE,

Géogr. de l'Ethiopie, pp. 67-69 ; BASSET, dans Hist. de la cong. de l'Abyssinie, p. 16, n. 2. Ici,

en raison de la mention du Fètègar, Dèouaro doit désigner la partie septentrionale de la province

actuelle des Aroussi, entre l'Aouach et la chaîne de montagnes séparant le bassin de ce fleuve de

celui du Ouabi; cf. Hist. de la cong. de l'Abyssinie, Pp. 271, passage où Fètègar et Dèouaro sont

rapprochés.

(8) Nous n'avons trouvé ce nom ancien que dans PERRUCHON, Hist. des guerres d'Amda Syon,

118 et, sous la forme Kattâtd, dans BLANCHART, Vie de Takla-Haymanot (apud DUCHESNE-

FOURNET, t. I., pp. 362, 368). Nous inclinerions à croire que le Kètèta était la région avoisi-

nant le mont Zegouala, à 70 kil. au sud d'Addis-abèba.

(9) Même nom dans la chronique précitée de Guidi. Soleillet, dans son abrégé de l'histoire

des Galla (Voyages en Ethiopie, pp. 253-254), donne celui de Lao qui aurait fondé la principauté

de Ouallabo (ou Oualamo?). Cf. HArris, The Highlands…., t. 111, P. 45 ; KRaPpr, Reisen…, t. I,

P. 94 et notre appendice V.

(I0) « Père des vaches ». « On donne ce nom, au Choa, à une caste ou corporation particulière

de pasteurs qui jouissent d'assez grands privilèges et ont des chefs particuliers » (SOLEILLET,

Pp. 124).

Li vou

avoir un peu de lait. Lalo la prit pour femme et eut d'elle quatre fils et trois

filles (1). Les noms de ces filles étaient Alko, Douréti et Aïantou. Ses fils

s'appelaient : Kerrèiou (2), Touloma (3), Miétcha (4) et Ouallo (5). Ce

fut alors qu'Atié Amdè-Tsione mourut et que son fils Seifè-arad lui succéda (6).

Sous ce règne, les enfants que nous venons de nommer s'emparaient des

chèvres, des moutons et des vaches d'autrui, les tuaient et les mangeaient (7).

Les propriétaires de ces bêtes vinrent porter plainte à l'azmatch Andreas"qui

se disait leur seigneur. Celui-ci fit dire aux enfants de Lalo : « Venez et expli-

quez-moi pourquoi vous tuez ainsi les bêtes d'autrui. »

Ayant entendu ce message, Lalo prit ses enfants et alla trouver un sor-

cier (8) appelé Oda-nèbi-guëèbèto (9). Il lui dit : «Mon maître m'a fait appeler,

désirant savoir pourquoi mes enfants tuent les bêtes d'autrui ; donne-moi

donc un remède qui me protège contre l'azmatch Andréas. »

Le sorcier lui répondit : « Va à la maison du kourbit (10) et tueun mouton,

une chèvre et un bouvillon ; avec leur sang, tu oindras ton front, puis tu en

oindras ton cheval (11). Après avoir mangé toi-même le premier de cette

viande, tu en feras manger à tes enfants (12). Ensuite, si l'azmatch Andreas

vient t'attaquer, lutte contre lui et tu seras vainqueur. »

(1) Le nombre et les noms des fils nés de cette union varient suivant les traditions recueillies

par les auteurs. Quant aux filles, elles ne sont, à notre connaissance, mentionnées que dans

notre chronique.

(2) Nom d'une tribu séparée de celle des Aroussi par l'Aouach et occupant précisément le

Fètègar ; cf. HARRIS, ouv. cit, t. III, chap. XXIX. ;

(3) Les Touloma ont pour habitat la région située entre le Djamma et le Oualaka, deux

affluents de gauche du Nil bleu. ait) use

(4) Miétcha, qui, d'après CccHI (Da Zeila, t. II, p. 473), signifierait iMégitime, serait] ancêtre

d'une grande et aventureuse tribu ayant donné son nom à deux régions : l'une immédiatement

à l'O. d'Addis-alèm, l'autre au S. du lac Tsana, vers les sources du Nil bleu. |

(5) Nom du pays qui se trouve au N. du Choa, et de ses habitants. Ceux-ci ont joué, comme

on le verra par la suite, un rôle important dans l'histoire de l'Ethiopie au XIX° siècle.

(6) Soit vers 1342. Les légendes traduites par Guidi placent les événements qui vont suivre

sous le règne de Lebnè-Denguel, soit cent cinquante ans environ plus tard. j LA

(7) C'est généralement par des razzias de bétail que commencent encore aujourd'hui les

hostilités entre tribus galla.

(8) Tengouaï, mot amharique qui peut se rendre aussi par devin ; le mot galla serait gallitcha

(Krapr, Reisen…, t. I, p. 99.) ;

(9) De ces trois mots, le premier désigne probablement un arbre sacré, le second correspond à

l'‘hébreu nabi, prophète, mais aussi voyant ; cf. I Samuel, IX, 9.

(10) Ce nom, que nous n'avons trouvé dans aucune relation de voyage, serait celui donné parles

Galla païens à des sorciers supérieurs aux autres comme incarnant un démon. D'après 1 auteur

indigène d'une histoire des Galla, encore inédite, Kourbit serait la mère d'un démon que ceux-ci

appellent Oglia ; cf. PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. II, p. 19.

(11) Cette étrange coutume nous est confirmée par maint voyageur : COMBESs et TAMISIER (ouv.

cit, t. II, p. 522) ; KRAPF (ouv. cit, t. I. pp. 99-100) ; PLOWDEN (Travels., p. 296) ; CECCHI (oUV.

cit, t. II, pp. 215-216); SOLEILLET (ouv. cit, p. 257); PAULITSCHKE (Ethnographie…, t. II, PP. 47-

48). D'après ce dernier auteur, elle aurait pour but d'obtenir, par ce signe matériel, la bienveillance

du génie à qui le sacrifice est offert en faveur tant de l'auteur de ce sacrifice que du cheval de

celui-ci. Sur la cavalerie des Galla, qui paraît avoir été leur principal instrument de conquête,

voir BRUCE t. II, pp. 233-234 et 238 et PAULITSCHKE, ouv. cit, t. I, pp. 226-228. ‘

(12) Suivant Paulitschke (t. II, pp. 47-48), la viande des animaux sacrifiés n’est mangée après

avoir été cuite que si l’examen de ses entrailles a donné un augure favorable.

mir 52

Lalo, qui avait fait tout ce que lui avait dit le sorcier,envoya à l’azmatch An-

dréas la réponse suivante : « Je ne viendrai pas. » Ce dernier réunit ses gens et

marcha contre lui, mais il fut battu et s’en retourna (1). Lalo, après sa victoire,

craignant d’être attaqué par l’armée d’Atié Seïfè-arad,rassembla ses troupeaux

et alla se cacher dans une forêt appelée Galla (2). Là, il mâcha du tchat (3).

prit du tabac (4), se nourrit de lait (5) et, ayant construit une cabane, il s’y

installa (6).

Après cela, le sorcier étant venu lui dire : « Adore les démons », lui et ses

enfants les adorèrent (7). Le sorcier leur enseigna une langue étrangère (8),

les emmena près d'un arbre appelé Ouadè-nèbi (9) et leur apprit beaucoup

de sortilèges (10). Il leur dit : « Lorsque vous serez malades, tuez du bétail,

oignez vos fronts de son sang, prenez du tabac, dansez et vous serez guéris (II).»

En effet, après avoir fait cela, ils étaient guéris pour un temps de leurs mala-

dies. Mais le démon que leur père adorait tua celui-ci en le jetant dans le

(1) La chronique traduite par Guidi rapporte (p. 24), que la bataille eut lieu au confluent de

deux rivières appelées l'une Ga, l'autre La, d'où le nom de Galla donné aux vainqueurs. D'après

le récit recueilli par Krapf (ouv. cit.,t. I, p. 95), cette rivière serait dans le Gouraguié. Nous croyons

plutôt, étant donné qu'Andreas vint attaquer Lalo (qui semble avoir habité le Fètègar),qu'il s'agit

du confluent de la rivière Kèssèm ou Kassam avec l'Aouach.

(2) Peut-être la vaste forêt de Dofane sur les deux rives de l'Aouach, un peu au N. de sa jonc-

tion avec le Kèssèm.

(3) Ou Kât. Plante cultivée surtout dans le province de Harar. Elle procure à qui en mêche les

feuilles une ivresse comparable aux effets du hachich (BURTON, First Footsteps.. Memorial

Edition, t. I, p. 54, note 3, et D' Méras, Impressions. t. I, pp. 175-176).

(4) D'après ce passage, le tabac aurait fait son apparition en Ethiopie beaucoup plus tôt qu'en

Europe où il ne fut introduit que vers 1560. Aujourd'hui encore, les Galla musulmans et païens

le fument dans des sortes de narguilés où ils mettent de la bière forte, ou encore le chiquent ; cf.

SOLEILLET, pp. 248 et 265 ; PAULITSCHKE, t. I, p. 166; D' Méran, Médecins et médecine.

pp. 127-128.

(5) « Ce peuple (les Galla) ne connaissait d'abord pour principale nourriture que le lait et le

beurre » (Bruce, t. II, p. 234) ; cf. MÉRAB, ouv. cit, p. 51.

(6) C'est-à-dire que, de nomades, comme le sont encore aujourd'hui les Zellane, bergers des

rives du lac Tsana, Lalo et ses enfants devinrent sédentaires. Sur les habitations galla, voir

PAULITSCHKE, t. I, pp. 127-131.

(7) Voir dans Soleillet (ouv. cit., pp. 258-259) la description du culte rendu par les Galla

de Galane à Borenticha, « le démon, le diable, le génie du mal, mais aussi de la force, de la puis-

sance des combats. »

(8) L'auteur entend probablement par là certains termes cabalistiques en usage dans les sacri-

fices accomplis par les Galla ; cf. Krapf dans ISENBERG ET KRAPF, Journals, p. 117.

(9) Le ouadè ou mieux oda est l'appellation que les Galla donnent d'après Bruce (t. IT, P. 237)

à l'ouenzeï ou cordia abyssinica (t. V, pp. 70-71 ; album, pl. 39) ou — ce qui paraît plus vraisem-

blable — au ouarka ou ficus vasta, sorte de grand sycomore ; cf. Harris, ouv. cit, t. III, p. 49, en

note et KraPF, Reisen…, t. I, p. 99. Le ouadè-nèbi dont il est question ici pourrait avoir été celui

dont parle Harris (loc. cit, et t. III,p. 56) et qui se trouvait au pays de Bètcho au S. d'Addis-

alèm dans le haut bassin de l'Aouach. C'est sous certains de ces arbres consacrés, mais non

adorés par les Galla, que ceux-ci offrent des sacrifices à leurs divinités ; cf. HARRIS et KraPF,

loc. cit. ;SOLEILLET, p. 260 ; PAULITSCHKE, t. II, pp. 34-35.

(ro) On en trouvera de curieux exemples dans SOLEILLET our. cit. pp. 259-262.

(11) « Pour les Galla, toute maladie doit être attribuée à un esprit malin ». (KraPF, Reisen…,

t. I, p. 99). Ces divers actes ont pour but de l'exorciser ; cf. ISENBERG et KRaPF, Journals…,

pp. 118-119.

7

— #3 —

feu(1). Ses enfants, se marièrent ensuite, entre eux (2). C'est alors que Kerrèiou,

ayant épousé sa sœur Aïantou, engendra Aroussi (3), Aïa (4), Bito (5) et Itou

(6). Ensuite, ayant épousé la fille de Mohamed-Yëssouf (7), il engendra Tè-

gouri (8) et Noura (0).

A la mort d'Aroussi, Aïa, selon les coutumes musulmanes, hérita de la femme

de ce dernier qu'il épousa (10) et il en eut Souba (11) >+ Den-Gourgoura (12).

De Neb-guëdèl (13) jusqu'à Aïmèllèl (14) et de Tègor:1 jusque par ici (15),

s'étant unis par mariage avec les habitants chrétiens (16), ils s'établirent

(1) Les Galla croient à Satan (Saïtan, comme en amharique) et à l'enfer (KraPr, t. I, p. 99

et CeccHi, Da Zeila…, t. II, p. 313). ‘

(2) Martial de Salviac (Les Galla, p. 226) affirme que « dans la descendance d’un même père,

hommes et femmes se regardent comme frères et sœurs et le mariage demeure prohibé à tous les

degrés calculables, comme un véritable inceste ». Mais Paulitschke dit avoir constaté des unions

entre frères et sœurs, surtout dans les tribus non encore touchées par la propagande islamique

(Ethnographie…, t. I, p. 196).

(3) Les Aroussi, dont il sera longuement question aux chap. XXI et XXXV, sont, avec les

Ouallo et les Borana, l’une des tribus les plus nombreuses et les plus importantes d’Ethiopie.

Ils occupent un vaste quadrilatère compris entre l’Aouach au N., la rivière Eguersa à l’E., une

partie du pays de Balié au S., la rivière Bilat, tributaire du lac Marguerite, et les lacs Chala et

Zouaï à l’O.

(4) Tel qu’il est orthographié ici, ce nom qui en langue oromo signifie décence (VITERBO,

Vocabolario.., p. 6), n’est pas celui d’une tribu galla. Mais Cecchi (ouv. cit, t. I, p. 524) énumère

les Jaja (Iaïa) parmi les tribus galla du Choa ; celle-ci se trouve au Sèlalié au N. d’Addis-

abèba.

(5) Nous n'avons vu ce nom que dans ANT. D'ABBADIE (Géographie de l'Ethiopie, p. 244) où

il désigne une étape sur la route d'Ankobèr au Gouraguié, un peu au N. de la rivière Kèssèm.

(6) Les Itou ont pour habitat les plateaux occidentaux du Tchèrtchèr et le versant septen-

trional de ces plateaux. `

(7) Probablement un chef dankali. Les unions entre Danakil et Galla sont aujourd'hui encore

assez fréquentes.

(8) Traduction amharique de Tadjoura, dans une baie du golfe du même nom d'où partaient

autrefois les caravanes des voyageurs européens vers le Choa. Cette région a été soumise en 1884

au protectorat français.

(9) Nom d'une sous-tribu des Ennia dans une région forestière au S. de Harar (PAULITSCHKE,

t. I, p. 65).

(10) Comme chez les Hébreux (cf. Deutéron. XXV, 5-10) et chez les musulmans, la coutume

du lévirat est en vigueur chez les Galla (cf. ARN. d'ABBADIE, Douze ans…, p. 273), mais elle n'est

pas obligatoire (cf. MARTIAL DE SALVIAC, ouv. cit, note de la p. 131) et tendrait à disparaître.

Elle n'existe plus chez les Amhara qui l'avaient encore au début du XVIIe siècle (LoBo, Voya-

ge hist…, p. 78). ‘

(11) Il y a une tribu de ce nom entre l'Aouach à l'E. et les monts au N. d'Ankobèr à l'O.

(PAULITSCHRKE, t. I, p. 60).

(12) « Gourgoura de la forêt ». Tribu peuplant Diré-daoua et la région à l'ouest (cf. DUCHESNE-

FOURNET, t. I, ch. II ; MÉéraB, Impressions. t. I, pp. 111 et 205).

(13) «Précipice des abeilles». Ne figure sur aucune carte, mais se trouverait au Tègoulèt (Choa

septentrional). |

(14) Un des districts chrétiens du pays gouraguié (Ant. D'ABBADIE, Géographie. pp. 155,

244). En 1840 la juridiction du Choa ne s'étendait pas plus au S. (ISENBERG et KrapF, Journals…,

. 180).

z (15) auteur veut dire : du N.-E. au S.-O. du Choa et de la côte jusqu'au lieu où il écrivait ce

chapitre (probablement Entoto).

(16) « Il (le Galla) prend femme et donne sa fille dans n'importe quelle tribu. ; mais c'est avec

les Abyssins proprement dits que le Galla contracte le plus volontiers mariage. » (MÉRAB, Impres-

sions. t, I, p. 358).

|

bi

a

commen

dans les pays de Mederè-ouaguèg (1), d’Assabot (2) et de Tchèrtchèr (3),

et commencèrent à payer le tribut au roi (4).

Touloma se maria avec Alko de laquelle il eut Abbitchou de Miétcha (5),

Dètch (6) et Soddo (7). A la mort de Kerrèïou, il s’unit d’autre part à la

fille de Mohamed-Yèssouf dont il hérita et engendra les Raïa-Galla (8).

Djillié (9) est aussi fils de Touloma.

Ouallo se maria avec une femme adal (10), engendra Qallou (11) et mourut.

Ensuite Touloma, ayant épousé la femme de Ouallo, engendra Babbou,

(1) «Terre de l'aurore ». Introuvable sur les cartes, anciennes et modernes.Ce serait, nous a-t-on

dit, le pays à l'E. d'Ankobèr, comprenant notamment l'Assabot et le Tchèrtchèr.

(2) Massif isolé à l'E. de l'Aouach ; cf. DUCHESNE-FOURNET, t. I,pp. 42-44. C'est la piste dite

des Assabot qui a été choisie pour la voie ferrée entre Diré-daoua et ce fleuve ; cf. DE FELCOURT,

L'Abyssinie, p. 176.

(3) Portion de la chaîne montagneuse qui sépare le versant de l'Aouach de celui de l'Océan

indien et que longe au N. le chemin de fer. La route du Tchèrtchèr a été de 1887, date de la con-

quête de Harar parles Abyssins, jusqu'à 1910, époque où le rail dépassa Diré-daoua, celle que

suivaient le plus volontiers les Européens pour aller à Addis-abèba, car, si elle est plus longue

et plus accidentée que celle des Assabot, elle est beaucoup plus pittoresque. Voir les descriptions

de Vignéras, Gleichen, Emily, Rosen, etc.

(4) D'après ce passage, il semble que, pendant près de deux siècles, les Galla aient formé,

surtout à l'E. du cours moyen de l'Aouach, des communautés soumises à l'impôt envers la royauté

éthiopienne, mais conservant une large autonomie, comme aujourd'hui les tribus danakil et

somali.

(5) Sur les Abbitchou, voir la page suiv., n. 4. I] n'y a pas à notre connaissance de sous-

tribu de ce nom dans les deux régions portant le nom de Miétcha.

(6) Le nom de ce chef apparaît dans la généalogie recueillie par Soleillet (ouv. cit, p. 24),

mais ce ne serait pas celui d'une tribu galla.

(7) Il y a trois districts de ce nom : l'un le plus connu, au S.-O. d'Addis-abèba, l'Aouach une

fois traversé ; l'autre (appelé aussi Soddou) sur la rive droite du Guibié de Nonno ; le troi-

sième au Oualamo (Soddu de la carte de Gwynn dans The Geographical Journal, août 1911).

(8) Ce sont, après les Azèbo, les tribus galla qui ont pénétré le plus au N. de l'Ethiopie. Ils se

trouvent entre le lac Achanguié au N., le Yèdjou au S., un peu à l'E. de la route menant au

Tigré. A leur sujet, voir RAFFRAY, Voyage en Abyssinie et au pays des Gallas-Raïas ; G. S1-

MON, L'Ethiopie, chap. X.

(9) Tribu au S.-E. d'Addis-abèba avant le passage de l'Aouach ; cf. Ceccu1, Da Zeila…, t. 1,

524.

(to) A l'époque où se placent les événements de ce récit (XIV® siècle) Adal ou mieux Adel

était le nom d'un vaste royaume maure ayant Zeila pour port principal et comprenant la Dan-

kalie méridionale, les Somalies française et anglaise actuelles et la plus grande partie de la pro-

vince de Harar : cf. ALVAREZ, trad. angl, p. 346 ; BRUCE, t. II, pp. 14 et 386. Dès le XIIT° siècle

il s'était rendu indépendant des souverains d'Ethiopie avec lesquels il soutint des luttes presque

constantes (PAULITSCHKE, Harar, pp. 59-62). Adel est aujourd'hui l'appellation donnée par

les Abyssins aux Danakil (singul. Dankali) peuplades chamitiques qui occupent un territoire

de forme triangulaire approximativement limité au N.-E. par les côtes de la mer Rouge et du

golfe de Tadjoura jusque vers Djibouti, au S.-O. par la voie ferrée, à l'O. par le cours de l'Aouach

et une ligne indiquée sur la carte française de 1897, qui les sépare des Galla. Eux-mêmes se nom-

ment Afar (DE PoNcINS, Voyage au Choa, note de la page 444). Consulter sur ces populations

les récits de voyages et études d'Isenberg et Krapf, Rochet d'Héricourt, Harris, Johnston,

Massaïa (t. VIII de ses mémoires), Dulio, Licata, Cecchi, Paulitschke (Ethnographie Nordost

Ajrikas), Antonelli (Livre vert n. XV), de Poncins, Odorizzi. Il sera longuement question des

Adal au chap. XLI.

(11) En langue galla, sorcier, ou mieux aruspice ; cf. MARTIAL DE Sarviac, Les Galla, p. 174.

Nom d'un district galla du Yèdjou.

A A A

Goura, Ilou, Qallou, Hida, Kouttai et Kolo (1). Tous ces sept sont les fils

de Touloma. Comme ils étaient nés par lévirat (2), ils furent appelés Ouallo (3).

Dètch, autre fils de Touloma, fut le père des quatre tribus d'Abbitchou (4)

,

des huit tribus de Guèmbitchou (5) et des six tribus de Galane (6). Ensuite

ayant pris par lévirat la femme d'Abbitchou de Miétcha, il engendra Miétta(7),

Borana (8) et Soddo qui est au pays de Dèouaro (9). Tous ceux-ci (10) furent

appelés Atchabér (11), Ouarra (12), Derro (13) et Nonno (14).

Enfin Miétcha épousant Douréti engendra Djifar (15), Ouaguidou (16) et

Libèn (17). Il eut encore Kouttaï (18) et Baria (19) de la femme d'Abbitchou

(1) Babbou, Goura et Qallou ont chacun donné leur nom à l'une des sept tribus ou « maisons »

du Ouallo. Ilou est représenté aux confins du Choa septentrional (Mènz) et du Ouallo par Ouarra

Iou ; au Miétcha ; enfin, au pays situé à l'extrémité O. de l'empire de Ménélik (Ilou-Babor)

Hida dut s'établir au Ouallo (Laga-Hida), Kouttaï entre les rivières Goudèr, et Mou uèt.

Bou paraît avoir été l'ancêtre de deux sous-tribus du Ouallo ; cf. PAULITSCHRE E [,

60. TT

(2) Littéralement : par héritage (bè ours).

(3) Du nom du premier mari de leur mère. Usage confirmé par Martial de Salviac (ouv. cit

pp. 231-232). ,

(4) Cette tribu, «la plus nombreuse et la plus guerrière qui existe au Choa» (CrccH1, Da Zeïla

t. I, p. 525), a son habitat immédiatement à l'O. de la rivière Bèriéssa, un des cours d'eau ui

forment l'Addabbaï, et s'étend jusqu'auprès d'Entoto ; cf. BORELLI, Ethiopie mérid., p. 221 ä

(5) Se trouvent au N. d'Addis-abèba ; cf. CEccHi, t. I, p. 524. js

(6) À l'E. d'Addis-abèba. Décrits par Soleillet, à qui Ménélik donna à administrer en 188

l'une ge leurs tribus (ouv. cit., pp. 252-269). ;

(7) Deux tribus portent ce nom : l' – 'autr ivisé i

Mt etre ? Le Te pe au N.-O. de Harar, l'autre, subdivisée en plusieurs

(8) Ce nom qui, dans le vocabulaire galla-anglais de Foot, est rendu par /ree, et dans Massaïa

(Lectiones…, p. 249, note 3) par robilis, se retrouve : au S. de l'Ethiopie dont la grande province

de Borana est limitrophe du Kenya britannique (cf. COLLI DI FELIZZANO, Nei paesi galla…, pp. 21-

28) ; le long de la rive gauche de l'Abbaï, à l'O. du Ouallo (cf. COMBES et TAMISIER t. II,

233-235) ; à l'extrémité occidentale de l'ancien royaume de Godjam (cf. in/ra, t. II P) a

(9) C'est probablement le premier des trois Soddo mentionnés ci-dessus. A

(To) « Tous ceux-ci » s'applique sans doute aux fils de Miétta, de Borana et de Soddo de Dèouaro

(11) Nom d'un pic dans les monts Soddo au S. d'Addis-abèba ; cf. BORELLI, Ethiopie mérid. p us.

ù S Terme pue Jen rogat par compagno, consorte, et Paulitschke (t. I, p. 59) par famille

. Ouarra-Ilou, Ouarra-Himèno….). Ici, i i i is tri i fi

péniche D pe es 1 pourrait désigner les trois tribus qui figurent sur la

(13) Peut-être à rapprocher de Derrou, un des marchés importants sur la route dite du Tchèr-

tchèr ; cf. RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, PP. 94-97.

(14) Nom de la région située vers le confluent du Guibié de Lagamara ou de Nonno et du Guibié

de Limmou.

(15) « Tacheté » (PAULITSCHKE, t. I, p. 227). Nom donné avec le préfixe Abba à des souve-

rains du Djimma-kaka ou Djimma d'Abba Djifar.

e ges z 2 en frpnt Ouaguidou à la limite des pays Miétta et Miétcha ; cf. le Uaghittu de la

(17) Comme pour Borana, il y a plusieurs tribus ayant ce nom : l'une à cheval sur l'Abbaï et

habitant d'une part le Godjam, de l'autre le pays entre le Goudèr et le Mouguèr (cf la carte de

Paulitschke); la seconde au S.-E. d'Addis-abèba aux alentours du mont Zegouala (cf. CEccHI

ouv. cit, t. I, p. 524) ; la troisième entre le Sidamo et le Borana mitoyen du Kénya (cf Cou,

ouv. cit, p. 22.).

z Sa Cf. supra, n. 1. Suivant Paulitschke (t. I, p. 61), il y a des Miétta-Kouttaï et des Libèn-

uttaï.

(9) En amharique, esclave. Le seul nom qui se rapproche de celui-ci est Barea, nom d'une peu-

a

de Miétcha. La femme d'Abbitchou de Miétcha était une changèlla (1).

Depuis leur origine jusqu'au règne de Lebnè-Denguel on compte cent quatre

vingt-seize ans (2). Chacune des peuplades galla fut la souche de sept tribus (3).

Ils arrivèrent à être si nombreux (4) qu'on finit par les placer sur le même

pied que les chrétiens (5). Ils payaient leurs impôts au roi.

Tous les chrétiens, témoins de leurs usages, se mirent, lorsqu'ils tom-

baient malades, à pratiquer un culte étranger (6), à s'oindre le front de sang,

à user de tabac et à danser avec des ornements de Rourbit (7) ; ils avaient

remarqué, en effet, que, par ces moyens, les Galla avaient été guéris. Le

roi (8) lui-même, au jour de Mésgel (9), oignit son cheval de sang, prit du

tabac et s'unit aux réjouissances des Galla. Ce jour-là, ses soldats s'écriant :

« Avec qui pourrons-nous combattre ? Nous portons en nous un ferment (ro)

nouveau », commencèrent à se battre les uns contre les autres et renversèrent

le château du roi (11).

plade négroïde de l'Erythrée du S.-O. : cf. MUNZINGER, Ostafrikanische Studien, P. 452-453 ;

POLLERA,I Baroia e i Cunama. Comme la mère de Baria était une Changèlla, les Barea sont peut-

être des métis de Galla et de nègres ; cf. MoNTANDON, Au pays Ghimirra, p. 202, n. 3.

(1) Ou Shangalla, comme Bruce appelle les tribus nègres des confins occidentaux de l'Abys-

sinie (t. II, pp. 593-618). C'est la dénomination méprisante sous laquelle les Abyssins englobent

tous les négroïdes (MONTANDON, ouv. cit. p. 66). Suivant le Dr. Mérab (Impressions. t. I, p.

367), ce sont les vrais aborigènes du continent noir ; cf. de CAsTRO, Nella terra dei Negus, t. II,

PP. 345-348.

(2) Lebnè-Denguel ayant commencé à régner en 1508, la première apparition des Galla au

Choa remonterait à 1312 environ, date qui se concilie avec l'indication donnée par l'auteur au

début du chapitre (supra, p. 41, N. 6).

(3) « Les Gallas affectionnent beaucoup le nombre sept et ils ont divisé leur populeuse nation

par trois fois ce nombre de tribus » (Bruce, trad. franç., t. II, p. 234).

(4) «Tout Oromo ambitionne une nombreuse postérité» (MARTIAL DE SALVIAC, ouv. cit. p. 228).

Sur la fécondité des femmes galla, v. Bruce, t. II, p. 239 ; MéRas. Impressions. t.1, p. 360.

(5) L'auteur paraît vouloir dire par là que, dès cette époque, les Galla ne furent plus réduits en

esclavage (comme l'avait été Lalo) et qu'on les admit à la propriété des terres.

(6) Sur les croyances et cérémonies galla, v. Krapr, Reisen… t, I, PP.99-107 ; MAssaïA, I miei

trentacinque anni… t. IV, V, VI, passim ; SOLEILLET, ouv. cit., pp. 258-262 : PAULITSCHKE,

Ethnographie… t. II, pp. 15-78 ; MARTIAL DE SALVIAC, ouv. cit., pp. 165-183). Le premier de ces

auteurs confirme que, vers 1840, les Abyssins eux-mêmes avaient souvent recours aux sorciers

galla en cas de maladie. Il en est du reste encore de même aujourd'hui.

(7) Les rares voyageurs qui ont décrit les danses sacrées des Galla (ROCHET d'HÉRICOURT,

Voyage au Choa, pp. 167-168 ; MONTANDON, ouv. cit., PP- 338-344 et 349-350) notent que des

bâtons ou cannes jouent un grand rôle dans ces danses. Mais le mot gueez fersité, que nous avons

traduit par ornement (cf. Isaïe, LII, 1), s'applique plutôt à des parures de tête, peut-être aux

kallitcha qui devaient avoir à l'origine le caractère d'objets de sorcellerie. En tout cas, le mot

kourbit indique qu'il s'agit ici d'ornements de ce genre.

(8) Rappelons que ce roi était Lebnè-Denguel.

(9) Cf. supra, p. 33, n. 5.

(ro) Bouko, mot galla qui signifie pâte levée (PAULITSCHKE, t. I, p. 159).

(11) Nous avons traduit par château le mot guemb ; cf. supra, p. 34,n. 3. On a effectivement

trouvé des ruines de constructions en pierres, sur certains sommets de la région où résidait

sans doute Lebnè-Denguel (cf. CEccu, t. I, 503). Ce curieux épisode explique très

probablement pourquoi, par la suite, les souverains éthiopiens interdirent à leurs sujets

l'usage du tabac qui, faisant partie de la vie politique et religieuse des Galla, pouvait

exercer une fâcheuse influence sur les mœurs des chrétiens (cf. KRaPF, Reisen… t, I, pp. 100-106 ;

FAI MA AU ti ma

NN

me 57 —

Celui-ci alors monta à Mènnaguècha (1) et là, regardant à droite et à ques,

il aperçut son armée qui remplissait Bahr-miéda et Rues a; , ue

vue, rempli d'orgueil, il s'écria : « Si Pharaon, Sennachérib, a ee odo &

et Antiochus, réunissant tous leurs armées, venaient m attaquer, ils ne pou

raient me résister. O Seigneur, je t'en supplie, envoie-moi une armée contre

laquelle je puisse combattre ! » (3) Ps

Vu il fit envoyer un fchane (4) d'encens à l'église de Saint-Qerqos (5)

sur le lac Tana (6) et un autre fchane à Dèbrè-Libanos (7), en demandant de

SOLEILLET, ouv. cit, p. 248). À quand remonte cette interdiction? Barradas, qui sou Pen

4 à 1633, di | 'avai ê ivé, du moins au Tigré,

i le tabac n'avait commencé à être cultivé,

pe a à eu ; irai lture de gros gains (BEccari, Il Tigrè

’années auparavant et qu’on tirait de cette cu tu g , 2CARl ‘

pe PP HN Ce fut l’empereur Fassilidès qui, en 1642, en sure prob 1 use USE

nt dan ises ; . II, p. 302. Vers 1840, Krapf notait que, sur

seulement dans les églises ; cf. MorrÉ, t ES

i i i du au peuple de fumer (ISENBERG € » Jou ;

roi Sahlè-Sellassié, les prêtres avaient défen ; jus ee Jouets

i i force devaient renoncer au tabac (.

8) et que les Galla baptisés plus ou moins de t |

a T , A Quelque quarante ans plus tard, Ménélik expliqua à Soleillet que, s il avait prescrit

le tabet c’était parce que les criminels ayant prouvé qu’ils avaient agi sous ciabaeur À e

narcoti ne n’avaient pu être punis, la loi éthiopienne excusant les crimes commis par $ sou ;

fous aus E (Voyages en Ethiopie, note de la page 263). Pour motiver cette mesure, le c 5 € ;

hostile au Tigré (cf. PEARCE, t. I, p. 335) comme au Choa à l’acte de fumer, de prise ou

chiquer, trouva d’ingénieuses explications ; cf. GIRARD, Souvenirs d’un nov a : pme,

q 2 6-249 Voici quelles sont aujourd’hui les plus usuelles : I) à la mort du 28 ; putes 168

pe séchèrent de douleur, excepté le tabac ; 2) sur la Lampe de L’nscoeas que rie

i i la première fois cette plante e |

disent sur ses excréments) aurait poussé pour ette] ceux qui 1e Cospt

ë ès fut particulièrement sévère p q

nt possédés du démon. L’empereur Yohann }

a vom : on a même assuré qu’il faisait couper les lèvres aux fumeurs et Le ne qu Du

seurs (WINSTANLEY, À Visit to Abyssinia, t. II, p. 199; pont My Mare cine

i ; DUCHESNE-FOURNET, t. II, . ,

-150). Ménélik se montra plus tolérant ; cf.

Le non ambharisés et les Gouraguié, on peut dire que les Abyssins ne fument pas

ÉRAB, OUv, cit, . 127-129).

pass , Lieu de EE pain des rois » (GUIDI, Vocabolario…, col. 399 pLADa, 4 Jassens

through Abyssinia, p. 106). Il y a un mênnaguêcha dans l’enceinte de L’egtme (em

du trône i i is (LITTMANN, Deutsche sum- ;

tes du trône de pierre des anciens rois (che

; pa 7 S * p. 46). Celui dont il est question ici est un sommet cônique de 3500 rabttes

vice d'altitude à 25 kil. à l'O. d'Addis-abèba. Vignéras (Une mission française en Abyssinie,

; 168-175) y a découvert des vestiges de murs et des pierres de taille bien conservées. de

re Respectivement « plaine du lac», parce que transformée en pete ASS RTE

i ine kousso (brayera anthelmintica) est u

d luies, et « plaine du kosso ». Le kosso ou e

sn x en Etriopie dont la fleur est communément employée dans ce pays Some Ga)

, e ; ; Bruce, t. V, pp. 91-94 et album, pl. 44 ; RICHARD dans LEFÈBVRE, Voyage en Abys-

VE t IV PP. 258-259 ; D' Méras, Médecins et médecine…, PP. 57-67. a agoti

(3) Cf. Gurpi, Leggende storiche di A bissinia, pp. 17-18 et 25. Suivant le secué dec D LS ge

2 izi è it vers 1524, que Lebnè-Dengue

ce fut dans la seizième année de son règne, soi

hommes entre trente et quarante ans ,

imprudent à la vue de son armée forte de 990.000 ;

ven Mesure usitée surtout à Gondar et équivalant à 150 kilos environ ; cf. DIMOTHÉOS, Deux ans

de séjour…, t. I, p. 94, N. 2. ; |

= Qergos ou Ets comme le prononce le peuple, n’est autre que saint “care uacr

risé en Arménie, que les Abyssins fêtent le 5 de hedar. Il y a effectivement un monast ÿ part E:

son nom dans une des îles du lac Tsana. Le mot église, qui apparaît ici pour la première ,

i ; ; = i hrétienne.

d en amharique par biété-krestiane = maison c | ;

ee) Ou 4er, forme gueez généralement adoptée par les pose sueraueneS sEpert

i i aussi i N. O. du lac. Le Tsana (mot qui s –

Dèmbia qui est aussi le nom de la province au (

fond) ten une superficie de 3000 kil. carrés environ, il est à une altitude de 1830 mètres et

/

ET patine Ta

brûler cet encens et de prier Dieu qu’Il lui envoyât une armée contre laquelle

il pût se battre. Mais le giés-Atié (1) Yohannès, l’agabié-séat (2) Qalè-aouadi

(3) et le tserag-massérié (4) Zè-mèlèkot (5), ayant entendu ce message en

furent attristés et vinrent trouver le roi.

Arrivés en sa présence, ils lui dirent :« O roi, nous sommes vos amis de cœur.

Si nous ne vous déconseillons de faire une chose qui vous attirera la

haine de Dieu, nous serons coupables. Permettez-nous donc de vous présenter

nos conseils. » Le roi y ayant consenti, ils continuèrent : « Pourquoi, en vous

amusant avec votre armée, avez-vous laissé vos soldats abattre votre château ?

Tous les pauvres qui y étaient venus, espérant l'aumône, ont été écrasés sous

ses ruines. De plus, aujourd'hui que le Seigneur a fait régner la paix d'un

bout à l'autre de votre royaume (6), pourquoi envoyer de l'encens et deman-

der des prières afin de voir venir une armée ennemie ? De tout cela il ne peut

résulter que des malheurs et Dieu ne manquera pas de tirer vengeance de la

mort de ces pauvres. Faites donc pénitence ! » Tels furent les conseils qu'ils

sa profondeur varierait de 30 à 70, ou même 100 mètres (TANCREDI, La Missione della Società

geografica italiana. pp. 40-41). Il a été visité et décrit par de nombreux voyageurs dont on

trouvera une liste dans BASSET, trad. de l'Hist. de la cong. de l'Abyssinie, p. 431, note 4. Nous

ajouterons à celle-ci les noms de Lobo (1622), de Stecker (qui, en 1881, en a dressé une bonne

carte), de Powell-Cotton (1900), de Duchesne-Fournet (1902), de Hayes et Dupuis (mission du

gouvernement soudanais en 1902-1903), de Rosen (1905), de Tancredi et Rava (1908), de

Grabham et Black (mission du Gouvernement égyptien en 1920-1921).

(7) Le plus célèbre monastère du Choa, fondé par les disciples de Tèklè-haïmanot en

souvenir de ses retraites dans cette vallée. Il se trouve à 80 kil. environ au N. d'Addis-

abèba dans une faille grandiose (fig. dans COHEN, Rapport. p. 62). Mentionné par Alvarez sous

le nom de Brilibanos (trad. angl, p. 161) vers l'époque même où se place notre récit, il a été

l'objet de plusieurs descriptions (PAEZ, dans BECCARI, Rerum aethiopicarum…, t. II, pp. 580-

583 ; ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage au Choa… pp. 179-180 ; KraPF, dans ISENBERG et KRAPF,

Journals, pp. 245-247 ; LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. II, PP. 273-276 ; CxccHI, Da

Zeila…, t. I, pp. 383-385) ; RosiTrA Forges, From Read Sea…, chap. x; JEAN D'ESME, A

travers l'empire de Ménélik, chap. v). Dèbrè-Libanos est devenu un lieu de sépulture pour les

grands personnages du Choa.

(1) « Prêtre de l'Empereur » (PAEZ, dans BECCARI, recueil, cit, p. 129). Basset traduit ces

mots par « chapelain royal ». (Etudes sur l'hist. d'Ethiopie, p. 115). Ce titre, qui était celui d'un

des dignitaires participant au couronnement de l'empereur, est tombé en désuétude.

(2) « Gardien de l'heure ». « Officier chargé de rester debout auprès de l'empereur quand il man-

geait ou quand il buvait et de lui arrêter même la main, dès qu'il jugeait que son maître dépassait

les règles de la bienséance ». (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 138). Ce dignitaire, dont les fonc-

tions existaient encore en 1900 (POWELL-COTTON, À Sporting Trip… p. 129), paraît avoir

eu aussi le devoir de réveiller le roi, rôle que Bruce attribue à tort au (serag-massèriè (trad.

franç., t. III, p. 302). Il y avait aussi à la cour des anciens empereurs un agabié-essat (gardien du

feu). (PAEZ, dans BECCARI, t. II, p.52) mais les auteurs portugais ont confondu essat avec sèat

(BASSET, trad. de l'Hist. de la cong. de l'A byssinie, p. 438, n. 3.)

(3) « Vox clamantis », surnom donné, comme on le sait, à saint Jean-Baptiste.

(4) Ce titre, ancien comme les deux précédents, était porté par l'alèga ou chef de l'église d'Ad-

dèbabaï-Yèssous à Gondar qui tenait l'ampoule lors du sacre de l'empsreur (PAEZ, loc. cit;

GuiDI, Vocabolario, col. 72). Mais peut-être faut-il lire seraï-massèrié,

(5) « De par la divinité. »

(6) Suivant Bruce (t. II, pp. 145-151), Lebnè-Denguel, alors qu'il n'avait que seize ans, rem-

porta en 1615 une grande victoire sur les gens de l'Aoussa ; cf. BAssET, Etudes. p. 250. Entre

cette date et celle de 1528, première apparition de Gragne au Choa, le pays paraît en effet avoir

joui de la paix,

Jui donnèrent. Alors, tout en colère, le roi s'écria : «Donc, vous m'accusez

de violence envers les pauvres ? » et il resta dix jours sous sa tente (1), sans

parler à personne et sans donner aucun guebeur.

À cette époque, des moines d'Egypte étaient venus en Ethiopie pour ensei-

gner le Métsehafé-ménékossat (2). Ils apprirent la conduite du Roi un jour

qu'ils se trouvaient auprès de l'etcheguié Enbakom (3) et en furent tout

attristés. Alors ces moines, accompagnés de l'etcheguié, vinrent trouver Atié

Lebnè-Denguel et lui dirent : « Pourquoi t'irriter contre tes amis lorsqu"ils

te conseillent ? Maintenant, fais-nous le plaisir de te réconcilier avec eux (4). »

Mais celui-ci était si enflé d'orgueil qu'il ne daigna pas même leur répondre.

C'est pour cela que, à son tour, Dieu, ayant fait le compte de toutes ces

choses, envoya Gragne contre lui (5).

(x) Sur les campements de cette époque, voir ALVAREZ, trad. angl., pp. 331-338.

(2) Recueil d'ouvrages attribués à trois ascètes des VI° et VII° siècles : Jean Saba dit Arègaoui,

Filoxène et Mar-Yssehaq de Ninive (CouLBEAUX, Le bienheureux Abba Ghèbrë-Mikaël, 2° édit.

37) et traduit de l'arabe en gueez sur l'ordre de Lebnè-Denguel (BAssET, Etudes. pp. 258-

259).

(3) Nom qui correspond à celui d'Habacuc. Onzième etcheguié d'Ethiopie sur la liste de Cecchi

et d'origine musulmane (Da Zeila…, t. I, pp. 122-123); cette dernière indication se retrouve dans

Alvarez (trad. angl., p. 162).

(4) On notera que l'etcheguié — qui fut sans doute le porte-parole des moines — tutoie le

souverain. C'est là, en effet, un privilège des hauts dignitaires ecclésiastiques. Sur l'emploi des

pronoms en amharique, v.MOoNDON-VIDAILHET, Grammaire…, pp. 51-52. Quant au rôle de con-

seillers joué par les moines auprès des monarques éthiopiens, on en trouvera de nombreux exem-

ples au cours de cette chronique ; cf. Arn. D'ABBADIE, Douze ans…, pp.145-147.

(5) Même affirmation dans les deux récits légendaires traduits par Guidi, mais l'intervention

du clergé auprès du souverain n'y est pas mentionnée,

Fig. 7. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

em

tee

CHAPITRE IX

Gragne incendie toutes les églises d'Éthiopie.

Ce fut donc par l'ordre de Dieu que ce musulman appelé Gragne s'en vint

brûler toutes les églises d'Ethiopie (1). Il massacra tous les fils des chrétiens

du Choa, du Ouallo (2), du Béguè-meder (3), du Dèmbia (4) et jusqu'au Tèk-

kèzié (5). Les quelques chrétiens qui échappèrent, abandonnant leur pays aux

Galla (6), émigrèrent (7).

L'Atié, s'enfuyant du Choa (8), laissa à Guèmié (9), dans la province de

(1) Cf. Attila, «le fléau de Dieu ». Sur ces destructions d'églises, voir la chron. de Basset, pp.

104-108, l'Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. Basset, pp. 307-313, infra, chap. XXX, et notre

appendice III.

(2) Cf. supra, p. 41, note 5. Le Ouallo, aujourd'hui peuplé de Galla du même nom, se com-

pose de hauts plateaux compris entre Choa au S., le Béguè-meder à l'O., le Yèdjou au N., le

pays dankali à l'E. Il a été décrit notamment par Krapf (ISENBERG et KraPF, Journals, pp.

321-427), par von Heuglin, (Reise nach À bessinien, pp. 320-373), par Wylde (Modern À byssinia,

PP- 375-401), par Annaratone (In Abissinia, pp. 125-144). C'est la partie orientale de l'ancien

royaume d'Amhara.

(3) « Pays des moutons », d'après Logo. (Voyage hist…, p. 109),mais cette explication paraît

fautive. Grande et riche province à l'E. du lac Tsana dans une position centrale, sorte de

foyer politique de la nation au XVIIT® siècle (ARN. d'ABBADIE, Douze ans…, p. 149).

(4) Cf. supra, p. 47, n. 6, et BRUCE, t. III, p. 295.

(5) Grand cours d'eau qui traverse toute l'Ethiopie du N., en séparant le Lasta et le Tigré des

provinces dites amhariques, et rejoint au Soudan l'Atbara, affluent de droite du Nil. D'après les

dires des indigènes recueillis par Gobat (Journal., p. 138), ce nom signifierait : « Je suis triste,

abattu » (à la vue de ce fleuve difficile à franchir). La chron. trad. par Basset montre Gragne

traversant même le Tèkkèzié et allant jusqu'au Sèraïé dans l'Erythrée actuelle (p. 104).

(6) Sur les invasions des Galla à cette époque, voir le résumé de Paulitschke (Ethnographie…,

t. II, pp. 236-238) et notre append. V.

(7) La population chrétienne se réfugia en grande partie au Gouraguié au S. et dans les régions

de l’O. ; cf. Massaïa, t. V, p. 56.

(8) Après avoir livré à Gragne plusieurs combats malheureux de 1528 à 1532 environ; cf. la

chron. de Basset, pp. 104-105, et l’Hist. de la cong. de l’Abyssinie, passim.

(9) Sur la carte de Chaurand figure dans le Mènz un torrent du nom de Ghim, et Soleillet men-

tionne en ce pays un village qu’il appelle Iguem (Voyages… p. 87).

Mènz (1), son plus jeune fils appelé Yaegqob (2) avec les vêtements royaux (3)

et partit lui-même pour le Tigré (4) avec son fils ainé Guèlaoudéos (5). Or,

comme l’homme ne reconnaît son Créateur qu’aux jours malheureux, l’Atié

commença à le prier et à lui dire : «Pardonne-moi ! » Il entra alors en retraite

et s’écria : «O mère de Dieu, demande mon pardon à ton fils ! » puis il se mit

à invoquer la sainte Vierge en récitant l’Ouddassié-Mariam (6) et en chantant

le Sebehaté-Feqour (7).

Notre-Dame Marie, pleine de miséricorde, daigna lui apparaître et lui dire :

«Pour ton âme, je t'obtiendrai le pardon, mais tu mourras en exil. Je ferai

en sorte que tes enfants règnent après toi. » Il lui répondit : « Pour moi, où

mourrai-je ? Pour mes fils, d'où viendront-ils et comment pourront-ils régner?»

La Sainte Vierge lui députa l'ange Ragouel (8) chargé de lui transmettre sa

réponse. Ce dernier lui apparut en une vision et lui dit : « Tu mourras en exil,

mais ton royaume se rétablira et, parmi tes enfants, Guê régnera, M: sera

vendu ; Fi mourra ; Ya vivra heureux et en paix dans ton pays (9). Il lui révéla

ainsi ce qui devait arriver plus tard à ses enfants et à son royaume.

Après cela, étant en exil, il envoya aux chrétiens qui se trouvent au-delà des

mers le message suivant (10) : « Les musulmans nous ont écrasés, ils ont brûlé

nos églises, la race chrétienne va s'éteindre. Venez donc au secours des enfants

des chrétiens et sauvez la Croix. Songez à ce que mon père David a fait pour

(1) Province du Choa, limitrophe au N. du Ouallo, que sa nature particulièrement accidentée

semble avoir préservée de l'occupation galla.Voir les descriptions de Krapf (ISENBERG et KRAPF,

Journals. pp. 298-306) et de Soleillet (ouv. cit., pp. 87-90).

(2) D'après Littmaan (Die Heldentaten des Dom Christoph da Gama, note de la p. 105), il

était l'avant-dernier fils de Lebnè-Denguel ; il aurait accompagné sa mère à Dèbrè-damo et serait

mort en 1558.

(3) En faisant rester Yaeqob au Choa avec la garde des vêtements royaux, l'auteur cherche à

insinuer que Lebnè-Denguel l'avait choisi comme son successeur.

(4) En 1534, semble-t-il (cf. la chron. de Basset, p. 104).

(5) Ou Claudius. Selon Littmann (loc. cit.), il était le second fils de Lebnè-Denguel.

(6) Cf. supra, p. 23, n. 8.

(7) « Louanges à l'Amie » (la sainte Vierge), cantique de supplications qui, d'après la tradition,

aurait été composé par Lebnè-Denguel lui-même ; on le chante pendant les deux semaines qui

précèdent la fête de Fe/lsèta (Assomption).

(8) Un des sept archanges vénérés en Ethiopie ; cf. Lops, Le livre d'Enoch, pp. 84-85, 167-

171.

(9) Ces abréviations sont, comme on le verra un peu plus loin, formées par les premières lettres

de chacun des noms des fils de Lebnè-Denguel. On les trouve dans le récit de l'etcheguié Filpos

trad. par Conti-Rossini.

(10) Ce n'était pas le premier message envoyé par Lebnè-Denguel en Europe. Alvarez donne

le texte de deux lettres qui furent adressées par lui, la première en 1521 au roi Emmanuel, la

seconde en 1524 au successeur de ce dernier, Jean III (trad. angl, pp. 389-400) ; cf. COMBES et

TAMISIER, t. IV, pp. 344-354. Quant à celui qui est mentionné ici, il semble avoir été adressé

à la fois au Pape et au roi de Portugal vers 1532 ; il fut confié à Juan Bermudez, l'un des membres

de l'ambassade de Roderigo de Lima qui était resté en Ethiopie et qui devait y revenir avec

Christophe de Gama, comme patriarche reconnu à la fois par le Pape et par le souverain de

l'Ethiopie (cf. Bruce, t. II, pp. 181-182). Voir la curieuse relation de Bermudez, rédigée en 1565

(dans VEyssièrE LA CROZE, Hist. du Christianisme d'Ethiopie, pp. 92-565). Le message de Lebnè-

Denguel paraît avoir été publié en Europe en 1533 (FUMAGALLI, Bibliographia etioprca, pp.

163-165).

vous. Lui, pour détruire vos ennemis, est descendu jusqu'au Sennar ; c'est

grâce à lui que vous avez été sauvés de vos ennemis (I). Envoyez-nous donc

une armée de secours. »

Alors les chrétiens qui se trouvent au-delà des mers, pleins de zèle pour la

foi (2), chargèrent Emmanuel, roi de Portugal (3), de vouloir bien venir au

secours du roi d'Ethiopie (4). Le roi du Portugal lui envoya donc six cents

valeureux soldats (5), armés de fusils (6), en leur disant : « Allez secourir le

roi d'Ethiopie » (7). Quatre cents refusèrent de monter sur les bateaux et,

par peur, s'en retournèrent (8). Deux cents fusiliers arrivèrent seuls auprès

d'Atié Lebnè-Denguel (9). Or, on n'avait jamais vu de fusils en Ethiopie (10).

Ce que l'ange avait annoncé à Atié Lebnè-Denguel quand il lui apparut se

réalisa. Après trente-trois ans de règne il mourut en exil (11) dans la province

de Sèraïé (12). Comme l'ange le lui avait révélé, son fils Guè, Guèlaoudéos,

(1) Cf. supra, chap. V, p. 27.

(2) « Le Pape Clément VITI eut un extrême plaisir à recevoir l'hommage du Roi d'Abyssinie. »

(Bruce, t. II, p. 183).

(3) Ce ne fut pas Emmanuel, mort en 1521, mais son successeur Jean III qui reçut le message

de Lebnè-Denguel.

(4) Il paraît bien y avoir eu entente entre la Papauté et la Cour de Portugal à ce sujet, mais

Bruce nous dit (t. II, p. 184) que Charles-Quint « parut assez indifférent sur cette ambassade »

(celle de Bermudez).

(5) « Quatre cent cinquante harquebuziers[et des pionniers » (BERMUDEZ, ouv. cit, p. 99). Ils

furent envoyés de Goa où les Portugais s'étaient installés en 1510 sous Albuquerque. Sur cette

remarquable expédition, nous possédons, outre la relation de Bermudez, le récit plus vivant et,

semble-t-il, plus exact de Castanhoso, l'un des officiers de Christophe de Gama, second fils de

Vasco de Gama ; ce récit a été publié à Lisbonne en 1564 et réédité et traduit depuis lors,

notamment en allemand par Littmann, sous le titre : Die Heldentaten des Dom Christoph de

Gama in Abessinien, avec un bon commentaire.

(6) Nèft, mot qui paraît venir de l'arabe (BAssET, Etudes…, p. 241) et qui désigne les fusils

à mèche. Les Abyssins emploient aujourd'hui celui de ʻébêndja ou encore, comme on le verra

par la suite, le nom de l'inventeur de telle ou telle arme perfectionnée (Snider, Gras).

(7) En envoyant cette expédition, le roi de Portugal cherchait à consolider l'alliance que son

prédécesseur avait ébauchée avec l'Ethiopie par l'envoi de l'ambassade de Roderigo de Lima ;

il espérait aussi amener ce pays à embrasser la foi catholique pour laquelle Lebnè-Denguel

paraît avoir eu du penchant ; cf. BRucE, t. II, p. 184.

(8) Selon le récit de Castanhoso, la petite troupe portugaise débarquée en 1541 à Massaoua

comptait plus de quatre cents fusiliers, mais ce fut ce dernier nombre que trouva Christophe

de Gama lorsqu'il passa la revue de ses hommes sur les premiers hauts plateaux d'Ethiopie ;

ils avaient d'ailleurs à leur disposition plus de six cents fusils (LITTMANN, ouv. cit., p. 7). Cf. BER-

MUDEZ, ouv. cit, p. 110.

(9) Double inexactitude, puisqu'ils étaient quatre cents et que, d'autre part, Lebnè-Denguel

était mort l'année précédente. Ce fut la veuve du roi, Itiéguié Sèblè-Ouanguel (Épi de l'Evangile)

qui reçut l'armée portugaise et l'accompagna pendant toute l'expédition (LITTMANN, ouv. cit,

PP. 8-9).

(I0o) On sait que les premières arquebuses firent leur apparition en Europe vers le milieu du

XVe siècle. De leur côté, les Turcs, alliés de Gragne, possédaient des armes à feu (LITTMANN,

PP. 40, 55, etc.). Le roi Lebnè-Denguel avait auparavant acheté quatorze mousquets à des mar-

chands musulmans (ALVAREZ, trad. angl. p. 410).

(11) La chron. de Basset relate (p.109) qu'il mourut à une époque correspondant au mois d'août

1540, après un règne de trente-deux ans et trente-deux jours, et qu'il fut enseveli à Dèbrè-

damo.

(12) Une des provinces de l'Erythrée, étudiée notamment par Perini (Di qua da! Marèb).

régna (I). Il lui avait dit aussi : « M? sera vendu » ; en effet, Minas fut vendu et

transporté à Rome (2). Il avait dit encore : « F? mourra ; » en effet, Fiqtor

mourut (3). Il avait dit enfin : «Ya vivra heureux et en paix dans ton pays » ;

en effet, Yaegob, qui se trouvait à Guèmié, au pays de Mènz, gardant les

vêtements royaux, y demeura (4). Nous raconterons plus loin son histoire.

Mais maintenant, venons-en au récit du règne de Guëlaoudéos.

(1) De 1540 à 1559. Voir le chap. suivant.

(2) « Ils (les musulmans) envoyèrent dans la terre de Rome Minas encore enfant » (Chron. de

Basset, p. 111). Il avait été fait prisonnier deux ans auparavant (ibid., p. 107). Par Rome, il

faut évidemment entendre l'ancien empire byzantin ; cf. supra, p. 27, N. 4.

(3) Il fut tué en 1539 dans un combat livré à un lieutenant de Gragne (Chron. de Basset,

107 et BRUCE, trad. franç., t. II, p. 179).

(4) L'insistance de l'auteur à ce sujet est à noter. L'expression «ton pays » est également

significative. C'est le Choa qui, pour lui, est la terre d'élection de la dynastie de Salomon

en Ethiopie.

Fig. 8. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

means

a

me

. ce

CHAPITRE X.

Règne d’Atié Guëlaoudéos.

Le royaume d’Ethiopie est divisé en deux.

Au Choa, sous le règne de Sebestianos, le pays vit en paix.

sé nom royal d’Atié Guélaoudéos (1) était Atnaf-sèguëd (2). Il sortit du

éraié (3), prit avec lui les deux cents fusiliers venus d’outre-mer y ajouta

toutes les troupes qu’il trouva au Tigré

‘ gré et, traversant le Tèkkèzié

au lieu appelé Sar-bèkoussa (5). ékkèzié (4), campa

- fut après cela qu’il livra bataille à Gragne, lequel fut vaincu (6). Celui-ci

sie seul, le sabre (7) à la main, lorsqu’il fut atteint d’un coup de fusil

iré de loin. Alors, regardant par derrière lui et n’apercevant personne, il frappa

1) S

gs j pe f 01250 on peut consulter, outre les historiens portugais et les sources

ia – . ;

Le ronique de Galäâwdéwos (Claudius) traduite et annotée par Conzel-

E oui que les confins du (monde) adorent, ou vénèrent ».

jo c pus ractoene de 1 amasiies dont la localité principale était alors Debaroa, à trois

; CI. BERMUDEZ, ouv. cit, p. 111 et LITT]

ee ae en dure , MANN, ouv. cit, p. 101,

tt 1, pp. -I9I et la chron. de Basset, p. 112, réci hi inté

rapprocher de ceux de Bermudez et de Castanhoso où le ` du Qu qu Man, de

seize ans — est fort effacé.

Sieni 4… ;

si ; 5 re : norbe (plaine herbeuse) des termitières. » Rosen (Eine deutsche Gesandt-

8 0 sope a ce lieu Serbugsa et l'assimile au Serbarxos (Serba Kristos, tombeau du

eu Face (a . fan, t IV, p. 150, n. 1). C'est une plaine à trois heures env. au S.-E.

ES A bi omet de dire que, l’année précédente, Christophe de Gama avait été fait

varie is mort à la suite d’un combat malheureux (LITTMANN, pp. 55-64)

nee soul Sa lieu en 1543, le 10 février d’après Bruce (t. II, p. 205), le 21 sévrier selon

ittmann (ouv. cit., p. 124), Bruce (t. II, p. 204), semble attribuer la défaite de

jeune roi — il n’avait alors que

Gragne au retrait

» peu de temps auparavant, de- i à fnicai ie

de son armée » ; cf. BASSET, Eur p. 262. + 4 ous allés vacce + qui misent le principale force

(7) Il y a ici le mot chotèl qui i

qui désigne un grand sabre à f è i

ot ae 2 tou qu ds orme très recourbée, comme un cime-

URT, V

AIb. hist, pl. 4). nes a Orn

» pl. de la p. 316 et dans LEFEBVRE,

de son sabre un olivier (1) qui se trouvait près de lui (2). C’est là qu’il tomba

et qu'il mourut de malemort. L'endroit fut appelé depuis lors Gragne-

bèr (3).

Ensuite Atié Guëlaoudéos, faisant de grandes œuvres, tourna son visage

du Tigré vers le Choa (4) et construisit une ville dans le pays d'Amara-

Saïnt (5).

Il fit venir de Jérusalem un fabot en bois de bérbérié (6) et, au jour de

Ledèta (7), fit dire la messe dans une église qu'il appela Ledèta à Tèdbabè-

Mariam (8). Ayant réussi à soumettre les pays du côté d'Ennaria (9) et des

(1) En amharique oueira. C'est « l'olivier sauvage, commun dans presque toutes les parties de

l'Abyssinie… Ses fruits sont à peine charnus et ne fournissent pas d'huile. » (RICHARD, dans

LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. V, p. 28).

(2) « Gragne, se sentant blessé, voulut se sauver et frappa de son sabre sur un arbre que j'ai

vu » (Loso, Voyage hist., p.94). Après avoir été ainsi blessé, Gragne ne succomba pas sans avoir

vaillamment combattu (CASTANHOSO, trad. Littmann, p. 76).

(3) « Défilé de Gragne » (LoBo, loc. cit, et CoHEN, Rapport…, p. 68).

(4) Sans doute pour y combattre les Galla qui en avaient occupé les régions méridionales ;

cf. BERMUDEZ, ouv. cit., pp. 197 et suiv.

(5) Cf. supra, p. 50, n. 2, in fine. L'Amara-Saïnt est la partie occidentale de l'« ancien royaume

d'Amhara » (cf. LE GRAND, dans LoBo, ouv. cit., pp. 202 et 205) ; elle fut occupée au cours

du XVIIe siècle par les Galla (cf. ComsEs et TAMISIER, t. II, pp. 290-291) et dépend aujour-

d'hui du Ouallo. Saïnt est une localité (cf. LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. III, p. 107;

Massaïa, t. XI, p. 123), au S. du Bèchello, près de son confluent avec l'Abbaï. Peu de voya-

geurs ont visité cette contrée d'accès difficile et en dehors des principales voies de communi-

cation. Citons cependant CoMBESs et TAMISIER, t. II, chap. VIII-XII ; PLowDEN, Trâvels…,

pp. 165-171 ; MassaïA. t. I, pp. 114-117. La ville construite par Guèlaoudéos fut sans doute

Tèdbabè-Mariam, mais il n'aurait fait en ce cas que la rebâtir, car elle existait déjà au temps

de Théodoros I ; cf. Bruce, t. II, p. 68.

(6) Il y a en Ethiopie, deux végétaux portant ce nom. L'un, le plus connu, est une plante

(capsicum abyssinicum) dont les baies forment, comme on le verra plus loin, le condiment le plus

employé dans la cuisine abyssine (cf. RICHARD, dans LEFEBVRE, Voyage…, t.V, pp. 96-97). L'autre,

celui dont il est question ici, est le térébinthe ou faux poivrier. — La mention de ce fabot en

bois, qui ne figure pas dans la Chronique de Galäwdéwos trad. par Conzelman, indiquerait

que jusqu'alors on ne connaissait en Ethiopie que les fabot de pierre.

(7) « Nativité » (de la Vierge). Fête qui tombe le premier de chaque mois, la plus solennelle

étant celle de guenbot (actuellement le 9 mai).

(8) « Dais » ou, suivant Conzelman (ouv. cit, p. 152, n. 6), « couverture de l'arche de Marie. »

Mendez (dans BECCARI, rec. cit, t. VIII, p. 35) appelle cette localité Thabat Mariam et dit qu'il

y avait là sept églises qui servaient de lieux de sépultures royales. Massaïa, qui y passa dix jours

en 1849, mentionne l'une de ces églises et un fabot qu'on prétendait tombé du ciel (I miei trenta-

cinque anni…, t. 1, pp. 115-117). « L'une des plus belles montagnes fortifiées d'Abyssinie », dit

Plowden qui orthographie Tedra Mariam (Travels…, p. 186). La dédicace de l'église fondée à

Tèdbabè-Mariam est racontée dans la Chronique de Galäwdêëwos ; elle aurait eu lieu en 1552

(pp. 151-153 de la trad. Conzelman).

(9) Le nom d'Ennaria (ou Enaria, Naria) paraît avoir été anciennement donné au pays s'éten-

dant des sources de l'Aouach jusqu'au Guibié de Nonno, peut-être même au-delà; cf. HARRIS,

The Highlands of Aethiopia, t. III, pp. 54-55- Le P. Fernandez, qui le parcourut en 1613, en parle

comme d'un royaume tributaire de l'empereur d'Ethiopie et partiellement conquis par les Galla.

(Voir le récit de son voyage dans BRUCE, t. II, pp. 336-356 et dans ANT. D'ABBADIE, Géographie

de l'Ethiopie, pp. 361-385). Plus tard, ce terme fut restreint à la région comprise entre le Guibié

dit d'Ennaria et la Didéssa, et appelée plus communément du nom galla de Limmou (Mas-

saïa, ouv. cit, t, III, note de la p. r11).

Changèëlla (1), il mourut après un règne de dix-neuf ans (2). Minas, fils d'Atié

Lebnè-Denguel, revenu de Rome où il avait été vendu, succéda à son frère

Guëlaoudéos (3).

Mais au Choa, Yaeqob, le plus jeune des fils d'Atié Lebnè-Denguel qui était

resté à Guèmié dans la province de Mènz avec les vêtements royaux (4),engen-

dra Sègoua-qal (5), ce dernier engendra Nègassi (6), qui engendra Sebestianos.

Or le Seigneur, voulant réaliser la promesse faite à Atié Lebnè-Denguel par

l'entremise de saint Ragouel, donna à Sebestianos la vigueur nécessaire pour

rétablir par ses efforts et par sa vigilance le royaume du Choa (7).

Ce fut alors que, comme sous le règne de Roboam les tribus d'Israël avaient

(1) Cf. supra, p. 46. L'auteur fait sans doute là allusion à l'expédition conduite par Guèlaou-

déos dans les pays « d'Oggy, de Gorague, des Gaffates et de Damute », dont certains avaient

cessé de payer tribut, et racontée par Bermudez qui y prit part (ouv. cité,. PP. 220-239).

(2) Il fut tué en 1560 dans un combat livré à Nour, émir de Zeïla (BRUCE, trad. angl, t. II,

Pp. 217-220).

(3) Bruce dit (t. II, p. 215), que Minas « était demeuré en captivité parmi les Maures sur une

haute montagne du royaume d'Adel. » Il fut échangé avec un fils de Gragne fait prisonnier par

les chrétiens et ceux-ci payèrent en outre pour lui une rançon de quatre mille onces d'or (ibid,

216). Guèlaoudéos n'avait point d'enfants et Minas était son seul frère survivant, si Yaegob

était mort en 1558 (cf. supra, P- 5, n. 2). Sur le règne de Minas, de son nom royal Admas-

sèguèd (les diamants l'adorent), voir Historia de Minas. chronique éthiopienne publiée par

Pereira avec une traduction en portugais. A partir de ce règne, notre chronique est muette (sauf

dans la première partie du chap. XXXIV) sur les événements qui se passèrent en Ethiopie

ailleurs qu'au Choa, jusqu'à l'apparition de Théodoros. On pourra suppléer à cette lacune de

trois siècles en consultant certaines des sources citées en note au début du chap. III (notamment

la chronique de Basset et Bruce, t. II, III, IV de la trad, franç.), les annales de Sarsa Denguel,

de Sousneïos, de Yohannès I, de Yassou I, de Bakaffa, de Yassou II, de Joas traduites par Conti

Rossini, Pereira, Guidi, la chronique traduite par Blundell qui traite les événements de 1769 à

1840, l'histoire d'Éthiopie de Sir Wallis Budge.

(4) Cf. supra, pp. 51 et 53. Ce n'est que dans notre chronique que nous avons trouvé cette ver-

sion de la descendance salomonienne des ancêtres de Ménélik. Mais il y eut sous le règne de Socinios

(1605-1632) un imposteur du nom de Jacob qui, se prétendant le fils du roi précédent, Sarsa-

Denguel, souleva le Tigré et finit par être assassiné (BRUCE, t. II, pp. 291-298). D'autre part,

Harris, sur la foi de renseignements recueillis au Choa même, rattache la lignée de Ménélik II à

un certain ras Faris, chef des Ouallo-Galla, qui aurait été fils d'une princesse de la maison de

Salomon (The Highlands… t. 111, P. 7). Cecchi, qui ne mentionne pas du reste cette filiation, dit

(ouv. cit, t. I, p. 237) que la fille de ce Faris, persécutée par l'empereur Fassil ou Fassilidès

(1632-1665), se réfugia au Mènz, où elle épousa un riche propriétaire du pays dont elle eut Nè-

gassi, parfois considéré comme le premier souverain de la dynastie régnante au Choa : cf. ROCHET

D'HÉRICOURT, Voyage au Choa, p. 210, et PERINI, Di qua dal Marèb, p. 223.

(5) Ce nom ne se retrouve chez aucun des auteurs cités dans la note précédente, non plus que

dans Morik, Hist. d'Ethiop., t. II.

(6) Ou Negoussié (mon roi). Suivant Cecchi (t. I, p. 238), il fit des campagnes heureuses contre

les Galla et vint à Gondar pour y recevoir l'investiture de l'empereur Yassou I. Il serait mort en

1703. Notons que, dans la chronique de Yassou I, le « gouverneur » du Choa s'appelle Demetros

(trad. Guidi, pp. 127-128). Auparavant, sous Sartsa-Denguel (1563-1595), le chef du Choa était

dénommé tséhkafi-lam, c'est-à-dire « celui qui compte par écrit les vaches », intendant du bétail

royal, titre qui disparut au XVIIe siècle (CONTI RossINI, Historia regis Sarsa Dengel, pp. 57,

190).

(7) Sebestianos aurait régné de 1703 à 1718, soit quinze ans, comme il est dit à la fin du cha-

pitre. Si l'auteur lui décerne de pareils éloges, c'est sans doute qu'il refusa de venir à Gondar

faire acte de vassal envers l'empereur ; cf. CEccHI, t. I, p. 238 ; PERINI, ouv. cit, p. 223.

été partagées en deux, de même l'empire d'Ethiopie fut, lui aussi, divisé en

deux (1). Sebestianos fonda au Choa les villes d'Ahia-bèr (2) et de Dégaqit (3)

et rétablit l’ordre dans tout l’orient de son royaume (4). Puis il mourut

après un règne de quinze ans (5).

(1) D’une part les provinces dites amhariques et tigréennes, avec Gondar pour rs ge

l’autre, le Choa, qui, dans la pensée de l’auteur, correspond probablement au SOJA Le 2

, i Salomon. Cependant, pour les souverains de Go dar,

dont la dynastie se rattachait seule à less 08 de Conan, 1e

, j i : i de fait et, si Sahlè-Sellassié prit le titre de roi,

Choa n’eut jamais qu’une indépendance ; La

i i d’Ati ‘à lui hoa semble avoit été vis-à-vis du pouvo p

s’attribuer celui d’Atié. Jusqu’à lui, le C a

nt une situation analogue à celle de l’Egypte des khédives par rapport aux sultans de

Constantinople. co lmdènmet

Défilé de l’âne », à l’E. de a-dèngaï.

a Où Dokakit, canton de l’Ifat, à 30 kil. env. au N.-E. d’Ankobèr ; cf. CECCHI, loc. cit. ;

VRE, Voyage en Abyssinie, t. III, p. 88. ‘

TRIER le pays d’Ifat (CEccH1, loc. cit.). Il semble que son autorité ne s’‘exerçait

cette partie du Choa ; cf. infra, pp. 58 et 62). ;

mr re dans un combat que lui livra son fils Abbèïé, rebelle pour la seconde fois

(CccHi, t. I, p. 239).

Fig. 9. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

ea eegaanss cm

=

CHAPITRE XI.

Abbèïé règne et bâtit Harr-Amba.

Amha-Yëssous règne et bâtit Ankobèr.

Après cela, Abbèié (1) s'assit sur l'alga (2) de son père. Il défricha (3) Harr-

amba (4), y bâtit une ville (5), et, après un règne de vingt-cinq ans (6), il

mourut (7).

Son fils, Amha-Yèssous (8), régna. Il fut redoutable et se fit respecter (9).

Il défricha le pays d'Ankobèr (10) et y fit construire une ville (11). Par piété,

(1) «Mon aîné. »

(2) Alga veut dire aussi bien lit ordinaire que lit de parade, sans que, dans cette dernière accep-

tion, le mot soit tout à fait synonyme de trône ; cf. MoNDON-VIDAILHET, Chron.de Théodoros II,

82. Cecchi dit au surplus (Da Zeila…, t. I, p. 239), que, étant venu à Gondar, Abbèïé reçut de

l'empereur le titre de mèredazmaich, qui paraît avoir été celui de ses trois successeurs et auquel

une idée de vassalité est certainement attachée.

(3) Le défrichement est un des modes d'acquisition de la propriété d'après les légistes éthiopiens

(SOLEILLET, Voyages…, pp. 262-263).

(4)« Mont de la soie ».A une vingtaine de km. au N. d'Ankobèr. Sans doute ainsi nommé parce

que les anciens rois du Choa y plaçaient leurs objets les plus précieux ; cf. Harris, The Highlands

of Aethiopia, t. II, pp. 366-367. « Les amba sont des fractions du plateau abyssin, isolées par des

précipices, généralement à pic, formés par les torrents. » (MoNDON-VIDAILHET, Chronique de Théo-

doros II, p. 93). On peut traduire le mot par mont-fort ; cf. CEccH1, ouv. cit, t. I, p. 190, n. I.

(5) Cf. HARRIS, loc. cit.

(6) De 1718 à 1743 environ.

(7) Dans un combat contre la tribu galla des Kerrèïou (CECCHI, loc. cit.).

(8) «Offrande à Jésus. »

(9) Il guerroya avec succès contre les Galla (CEccHI, loc. cit.) et Bruce, qui le vit à la cour de

Gondar en 1771, raconte (t. IV, pp. 109-115) qu'il y fut accueilli avec de grands honneurs, en

souverain allié plutôt qu'en vassal.

(10) Il faudrait écrire Anko-bèr. Bêèr signifie défilé. Anko serait, soit le nom d'une reine

galla qui possédait cette région avant qu'elle fût conquise par Amha-Yèssous (ct. HArRis, t. II,

9), soit le sobriquet que l'on donne au Choa aux singes cynocéphales (cf. SOLEILLET, Voyages

en Ethiopie, p. 116, n. 5). Rochet d'Héricourt, qui orthographie à tort ce nom Angobar, le

traduit par « péage du bois » (Voyage au Choa, p. 195). Sous la forme Kaber, cette ville est

mentionnée par le géographe arabe Ebn-el-Ouardi qui vivait au XIV® siècle (SALT, trad. franç.,

t. II, p. 382).

(11) Elle occupe le sommet et le revers oriental d'une chaîne de montagnes volcaniques

at ea een té RE A a ca

a

"2

mA

=)

M

Z

<

Cliché Bacteman

il y bâtit une église dédiée à Guiorguis (1) et une autre, appelée Kidanè-

mehret (2), à Astit (3). Sous son règne et par son gouvernement la paix et la

joie régnèrent. Il arrangea Harr-amba comme un elfgn et Ankobèr comme un

addérach (4) et mourut après un règne de trente-quatre ans (5).

qui se dirige du nord au sud » (ROCHET D'HÉRICOURT, loc. cit, fig. à la p. suiv.)

Outre cette description, la première en date, voir celle de Harris (The Highlands.., t. II, pp.

1-23 et la pl. 14 de l'album) ; celle de Bernatz (Scenes in Aethiopia, pl. V-IX), celle de Cecchi

(ouv. cit, t. I, pp. 290-2092) ; celle enfin de L. de Castro (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 230-240,

avec un plan des environs). À la différence de Harr-amba, Ankobèr existe encore comme ville

(cf. notre pl. XV),mais a perdu beaucoup de son importance depuis que ce n'est plus une résidence

royale.

(1) Saint Georges, qui a sa fête le 23 de chaque mois, et qui devait être le patron de Ménélik.

(2) « Pacte d'alliance de la miséricorde ». Nom donné à plusieurs églises en Ethiopie — ainsi.

qu'à la fête du 16 de chaque mois — et dérivé de la croyance que Dieu apparut à la sainte Vierge

au Paradis et conclut avec elle un pacte pour la rédemption de l'humanité.

(3) Le nom de cette localité ne figure sur aucune carte ; elle se trouvait dans la forêt de Mamret

entre Harr-amba et Ankobèr au S.-O. (HARRIS, ouv. cit. t. II, p. 265).

(4) L'auteur veut dire qu'Amha-Yèssous fit de Harr-amba sa résidence privée et d'Ankobèr

sa résidence officielle. L'elfign est la demeure du roi ou d'un chef et de leur famille, l'addèrach la

construction en forme de hangar qui sert pour les grandes réceptions et où se donnent les guebeur,

(cf. BrucE, t. IV, p. 277 ; SOLEILLET, ouv. cit, p. 94 ; BORELLI, Ethiopie mérid., pp. 93 et 100).

On trouvera dans les albums de Harris et de Bernatz des vues de ces bâtiments qui, pendant

longtemps encore, restèrent très primitifs.

(5) Trente et un ans d'après Cecchi (ouv. cit, t. I, p. 240). Il serait mort en 1774 suivant

Conti Rossini ; cet auteur ajoute qu'il s'octroya le tiers de toutes les terres conquises hors des

anciennes provinces choanes (Principi di diritto, p. 113).

Fig. 10. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITRE XII.

Asfa-ouassèn chasse les Galla des plaines.

tte

Asfa-ouassèn (1), venu de Koura-kourié (2) où il avait été élevé (3), s'assit

sur l'alga de son père (4). Et, si l'on veut savoir pourquoi il fut élevé à Koura-

kourié, le voici. Les enfants des rois, élevés dans les villes, ne peuvent suppor-

ter le regard des hommes (5). De plus, on veut ainsi leur permettre d'appren-

dre, isolés du monde, à faire galoper les chevaux (6), à nager (7), à jouer aux

échecs (8), à pincer du béguèna (9)

, à étudier dans les livres (10), enfin à appren-

(1) « Elargis tes frontières, »

(2) « Etang des corbeaux ». Petit monastère d'hommes du pays de

remonterait à Tèklè-haïmanot (CEccnr, t. 1, p. 375).

(3) Ni Harris ni Cecchi ne rapportent ce séjour d'Asfa-ouassèn

d'invraisemblable. Harris (t. III, pp. 15-16) donne sur l'éducation des jeunes princes du Choa

dans des monastères des détails qui confirment ceux qui vont suivre.

(4) En 1774, d'après Cecchi (ouv. cit, t. I, p. 240).

(5) Allusion au mauvais œil, croyance très répandue en Ethiopie (cf. M. PARKYNSs, Life in Abys-

sinia, t. II, pp. 144-179 ; PLOWDEN, Travels…, PP. 116-125 ; RAFFRAY, Abyssinie, pp. 309-310).

On craint que les enfants ne sachent moins bien se défendre que les grandes personnes contre

les sortilèges des bouda (sorte de loups-garou).

(6) Sur le cheval et l'équitation en Ethi

(7) Exercice très utile en Ethiopie où 1

qui n'est pas sans danger à cause de la pré

en Abyssinie, t. II, P. 99; PLOWDEN,

Abyssinia, pp. 152-153).

(8) Jeu en usage de longue date en Ethiopie, surtout

venu de l'Inde ou de l'Arabie (cf. SALT, dans VALENTI

t. IV, p. 43 ; PLOWDEN, ouv. cit.

(9)

FOURNET, Mission en Ethiopie, t. 11, p. 340, avec des r

gens de qualité, en imitation de la harpe du roi David

nie, p. 177).

(T0) Presque tous en langue gueez, surtout à cette époque. Sur la littérature éthiopienne au

Choa vers 1840, voir KraPF, Reisen…, t. I, p. 68 et une liste de cent neuf ouvrages dressée par

ce missionnaire (pp. 477-483). L'instruction donnée à la même époque à Gondar aux « jeunes

Mènz dont la fondation

au Mènz, mais il n'y a rien là

opie, voir entre autres PLOWDEN, ouv. cit., PP. 151-150.

es rivières sont souvent fort difficiles à franchir, mais

sence très fréquente de crocodiles (cf. LEFEBVRE, Voyage

ouv. cit, p. 283; Hopson, Seven Years in Southern

parmi les grands personnages ; il y serait

A, Voyages. trad. franç., t.III, p. 399 et

et munie de trois à six cordes : pour en

UDON, Voyage au Choa, P.~~49 ; DUCHESNE~~

eproductions). C’est celui qu’emploient les

(GIRARD, Souvenirs d’un voyage en A byssi-

nn 07 rire es ee

dre la sagesse et la science (1). Aussi, à cette époque, pou Je nes : Lu

civilité des villes, on les envoyait dans un autre endroit en ; es faisan 2 pe

pour des gens ordinaires (2). Si nous avons dit qu’il était allé en ne au ; ni

c’est aussi parce que Dieu, voulant l’instruire, le fit voyager dans es pay = ;

en ce moment-là, son père ne gouvernait pas, mais que lui ete nt 3).

Voilà pourquoi il n’était pas connu sous son vrai nom là où i en a D

Lorsqu’il s’était trouvé à l’école, le roi (5) Asfa-OUassèn ue $ à sous

mèmher (6) un certain Biézanè-Ouald (7), venu d’Azèzo |). sue su

en l’instruisant, lui dit : « Tu t’assoiras sur l’alga de ton is nan) S ue

ne durera que trois ans. Pour que ta vie soit plus longue et afin pe up

abattre tes ennemis, je prierai et ferai prier pour toi (9). Quan u vues

je te demande seulement de faire publier que celui qui ne dira pas que le A

est Tségga-Lidj et qui ne croira pas aux trois naissances sera puni (10).

le lui fit promettre sous serment (II). ; ,

; prit se lui répondit : « Que je monte d'abord sur l'a/ga de mon père !

ès di Ju

ens qui veulent devenir savants » a été décrite de façon très différente par Gobat (Journa

f due et par Ant. d'Abbadie (L'Abyssinie et le roi Théodore, PP. 17-19). éntéregam partout

P Cecchi dit (ouv. cit, p. 240) qu'Asfa-ouassèn fut un prince instruit qui sin

à igi is et au commerce. ‘

, » ei pe 2 4 même aujourd'hui, bien que l'éducation des Joue er

: i idj it-fils de nélik,

i i ici i L. de Castro à Lidj Yassou, peti

rtaine simplicité. Cf. la visite de L. ,; ;

ut en un village près d'Ankobèr (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 225-228) > Ghos dis Le

Le Mènz, où se trouve Koura-Kourié, aurait été incorporé au royaume Lan de 1

des d’Abbèïé (ISENBERG et KraPF, Journals. p. 299), mais il continua à jouir d’u

, ie (ibid., pp. 296 et 302). ‘ a

, atome ae 4 nom de leur fils, les parents d’Asfa-ouassèn obéissaient as Joute 2

28 superstitieux qu’indique M. Parkyns (Life in AusME, til, Dp-143-M46h Paca Le

i is j ‘à présenter leurs petits garçon ;

bouda, les familles vont parfois jusqu’à présen pe 4

ss nier qu’elles aient un fils ; cf. H. LE Roux, Ménélik et nous, pp. ve Re de het

(5) L’auteur lui donne le titre de negous mais il ne devait porter en réalit que d’a qrer

suncish réservé par les empereurs aux « polémarques » du Choa ; (ARN. D’ABBADIE,

… P. 149 ; CEccHI, t. I, pp. 240-242). j ; sit.

mr 47 ven se donne soit, au prieur d’un couvent (cf. MassAaïa, Latines : sn ar

i ar ; ; .

ici lerc savant et pourrait se rendre dans ce cas p ‘

cree pda p. 137, avec fig. ; MONDON-VIDAILHET, Chronique de Théodore

; ’ . LC ’ . d

> ; Fils qui est notre Rédempteur. » Rochet d’Héricourt, qui l’appelle. GsE. cseenne

po p. 226), et Harris (The Highlands., t. III, p. 187), d’après lequel il était C

SU ab confirment dans ses grands traits l’épisode qu’on va be Sol eisetion Jéé-

(8) Lieu impérial de plaisance à peu de distance au s.-0. de Gondar « a a Rad

cieuse » (BrucE, t. III, p. 568) ; cf. la description de Lejean (Voyage en À HE D np À

suite des tavasions de Gragne, les moines de Dèbrè-Libanos, avec l’etcheguié leu ,

, ir (CEccHI, t. I, p. 380). : . is

s y va Rochet d’Héricourt et Harris (loc. cit.), Biézanè-Ouald aurait gérant pren

au SR prince de lui assurer, grâce à l’appui du clergé, la possession d’une pro

i lle de Merha-biétié. ‘ ejaré-

AE É bons les Tsègga-Lidj (Fils de la grâce), la croyance aux trois naissances et les sectes

tiennes en Ethiopie, v. ?n/ra, chap. XXVI et l’append. VL rise sont aossmment LU

(11) Les diverses sortes de formules de serments usitées en Et opie eu ane AE

quées dans MassaïA, Lectiones, pp. 451-453 et dans CeccHI, Da Zeila…, t. I, Pp.

des plus fréquents est de jurer sur les Evangiles.

62 ve

Quant à ma vie, elle est entre mes mains. » Et, s'il parlait ainsi, c'est que ses

frères étaient très nombreux (1). De plus, il songeait surtout au gouvernement

temporel et n'avait guère examiné les questions religieuses. Il accueillit donc

la demande de son maître et adopta de bonne foi une croyance que ses ancêtres

n'avaient pas connue et qui n'avait jamais été prêchée dans son pays, mais

qu'il ne croyait pas nuisible. En effet, il faut noter que, jusqu'aujourd'hui,

dans la région des rest (2) qui est sous l'autorité du gouvernement du Choa, on

n'a jamais trouvé un seul homme qui dise que le Christ soit Fils de la Grâce(3).

Lorsqu'ʻAsfa-ouassèn entra pour la première fois dans la ville d'Ankobèr,

on n'avait jamais vu un homme pareil. Il surpassait tous les autres par sa

stature (4), faisant revivre le mot de l'Ecriture : « Tout Israël se trouva au-

dessous des épaules de Saül (5). »

Asfa-ouassèn étant assis sur l'alga de ses ancêtres, son royaume fut plus

grand et plus solide que celui de son père et il réalisa la parole de l'Ecriture :

« Lorsque Salomon s'assit sur le trône de David son père, le royaume fut très

affermi (6) ».

À cette époque, pour acomplir le serment qu'il avait fait à son maître, il

fit proclamer la doctrine des trois naissances des Tséègga-Lidj (7). Mais il était

triste intérieurement d'abandonner l'ancienne croyance de ses pères, rappelant

ainsi la parole de l'Evangile : « Le roi fut tout attristé à cause de son serment (8). »

Le royaume de ses pères, après avoir été ravagé par Gragne (9), était divisé

en plusieurs parties (10). Dans les golla (11), Tèdou gouvernait Morèt (12) et

(1) Le prince voulait sans doute indiquer par là que, une fois sur le trône, il ferait emprisonner

ses frères — au nombre de quarante-sept, d'après une indication donnée à Harris (ouv. cit, t.

III, p. 91); car telle était alors la coutume au Choa, et que, dès lors, sa vie serait en sûreté.

(2) Dérivé du verbe ouarrèssé, hériter (PERINI, Di qual dal Marèb, p. 402 ; CONTI ROSSINI,

Principi di diritto…, p. 115, n. 2). C'est la terre acquise par hérédité et transmissible de même.

(3) La région ainsi désignée est celle du Mènz (cf. supra, p. 51) où abondent les petites proprié-

tés familiales (ANNARATONE, In Abissinia, p. 219). D'un passage de Harris (ouv. cit., t. III,

pp. 189-190), on peut inférer que le clergé du Mènz était effectivement opposé à la doctrine des

Tsègga-Lidj ; celle-ci avait son centre à Dèbrè-Libanos dont elle porte parfois le nom (MassaïA,

t. IX., p. 210).

(4) Harris dit (loc. cit.) qu'il avait laissé le souvenir « d'un grand Nemrod et d'un guerrier

sans pareil. »

(5) I Samuel, X, 23.

(6) I Rois, II, 46 ; II Chron. I, 1.

(7) D'après Harris (t. III, p. 188), la doctrine des trois naissances du Christ ne fut professée

pendant longtemps que par la Cour du Choa et Sahlè-Sellassié le premier la déclara obligatoire

pour tous.

(8) Marc, VI, 26.

(9) Le Choa fut une de ses premières conquêtes et il brûla Dèbrè-Libanos en 1531 ; cf. la chron.

de Basset, p. 104.

(T0) Ce morcellement est confirmé par Isenberg et Krapf, (Journals…, pp. 300-301), Harris,

(t. III, p. 39), Soleillet, (Voyages…, pp. 270-271).

(rr) Régions les plus basses,d'une altitude variant de 1300 à 1800 mètres avec une flore et une

faune de caractère tropical. Sur ce terme, celui de dèga et celui intermédiaire de oucïné-dèga, voir

ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 81-88 ; SOLEILLET, ouv. cit., pp. 121-122 ; BORELLI, Ethiopie

méridionale, pp. 170-174.

(12) Au S. de l'Addabbaï, affluent du Nil bleu (ComBEs et TAMISIER, t. III, pp. 221-224)

Krapf (loc. cit.) appelle ce chef Tzeddoo et dit que son fils fut soumis par Asfa-ouassèn,

653 ++

Oualdou gouvernait Merha-biétié (1). Quant aux autres provinces, Guechié (2)

était gouverné par Aoussabié, Antokia (3) par Zèmié, Guedèm (4) par Leta,

Efrata (5) par Zègousqouam et Qèouet (6) par Ouarassi. Les dèga (7)

étaient sous la dépendance des païens (8) jusqu'à Tora-mèsk (9). Mais, sous

le règne d'Asfa-ouassèn, par la puissance de Notre Seigneur Jésus-Christ,

grâce aux mortifications et aux prières du roi, les Galla des plaines furent

vaincus et chassés et le pays fut soumis (10).

Et, si quelqu'un veut connaître comment les Galla furent détruits, le voici.

Le roi Asfa-ouassèn, partant en expédition, dépassa Dèbrè-berhane (11) et

campa à Angolala (12). En cet endroit, un de ses balèmoual (13),nommé Goua-

(1)« Il a eu pitié de ma maison ». Entre l'Addabbaï au S. et le Ouaïat, son principal affluent

de droite au N. (ComBEs et TAMISIER, t. III, pp. 224-227 ; SOLEILLET, pp. 278-286) « A l'épo-

que de Dechen, fils de Woldoo, la province de Morabietie fut réunie au Choa. »(KRAPF, loc, cit.);

cf. SOLEILLET, p. 280.

(2) Ce district très montagneux se trouve entre le Mènz et le Ouallo (cf. COMBES et TAMISIER,

t. II, pp. 283 et suiv. ; ISENBERG et KraPF, Journals…, pp. 314-320). Krapf raconte comment

Asfa-ouassèn, par le moyen d'une Dalila abyssine, s'empara de la personne et du pays d'As-

souabié.

(3) Au N.-E. de Guechié (LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. III, p. 94). Au temps où

Cecchi était au Choa (1877), ce district était encore commandé par la famille de Zèmié (Da Zeila…,

t. I, p. 521).

(4) Région de hauts plateaux à l'E. du Mènz comme Efrata et Qèouet et qui conserva long-

temps aussi des chefs de la même famille, celle de Leta ou Leheta (CrccHI, loc. cit.,). Traversée

par Lefebvre en 1843 (ouv. cit., t. II, p. 201.

(5) Au N. de Guedèm (LEFEBVRE, t. II, p. 197).

(6) Au S. de Guedèm. Ces quatre derniers pays ont rarement été parcourus par les voyageurs

européens à cause de leur configuration très tourmentée ; cf. FAÏTLOVITCH, Queer durch À bessinien,

PP. 143-144.

(7) Plateaux dont l'altitude dépasse 2500 mètres.

(8) C'est-à-dire des Galla qui, lors de leurs invasions, occupèrent de préférence au Choa les

hauts plateaux, lesquels offraient d'excellents pâturages pour leur gros bétail et pour leurs che-

vaux (COMBES et TAMISIER, t. II, p. 298).

(9) « Prairie des antilopes », entre Ankobèr et Dèbrè-berhane (Harris, t. II, p. 47; SOLEIL-

LET, p. 124). Le fora est une des nombreuses variétés d'antilopes qu'on trouve en Ethiopie (cf. Po-

WEL-COTTON, À Sporting Trip…., pp. 262-263, fig.). Quant aux hautes plaines dont parle l'auteur,

elles s'étendent du N.-E. au S.-O. des monts d'Ankobèr sur le versant du bassin de l'Addabbaï et

de ses affluents.

(10) D'après Cecchi (t. I, p. 240), ce massacre des Galla eut lieu sous Amha-Yèssous. Suivant

Paulitschke (Ethnographie…, t. II, p. 242), l'événement se serait passé en 1807, du temps de

Ouassèn-sèguèd, fils d'Asfa-ouassèn.

(II) « Cloître de la lumière », à 25 km. environ au N.-O. d'Ankobèr. Ce nom lui aurait été donné

par le roi Zèra-Yaeqob qui y construisit une église parce qu'une lumière apparut dans le ciel à cet

endroit (PERRUCHON, Chronique de Zarà Yaeqôb, pp. 70-71). En relatant cette légende, Krapf

propose une autre explication(ISENBERG et KRAPF, ouv. cit., pp. 272-273). Cf. la description de

Harris (t. IT, chap. VI).

(12) « Force du combat » ; composé des mots galla ango =force et lala =combat (CEccn1, t. I,

193, n. 3). À 40 km. à l'O. d'Ankobèr, sur une « butte analogue pour la forme à celle de Mont-

martre » (LEFEBVRE, ouv. cit, t. III, p. 79). Harris l'appelle The Galla Capital et dit que ce fut

seulement vers 1830 que le souverain du Choa (Sahlè-Sellassié) en fit le chef-lieu de ses provinces

occidentales ; un demi-siècle plus tard, la résidence qu'il y avait édifiée était en ruine (SOLEILLET,

131-133).

(13) Bruce, qui fut nommé balèmoual par un des empereurs de Gondar (t. III, p. 258), traduit

ce mot par chambellan (t. III, p. 303) ; Cecchi par page (t. I, p. 346) ; Antonelli par favori (Livre

mié-gochou (1), sans avoir reçu aucun ordre et poussé par l'esprit de Dieu,

répandit ce qui suit : « Le roi vous ordonne de massacrer tous les païens qui

sont en ce pays. » Alors l'armée monta à cheval au jour du jeudi qui ferme

le jeûne de Ninive (2) et extermina tous les Galla qui se trouvaient depuis la

Bèriéssa (3) jusqu'à Ahia-bèr (4) et d'Andarb (5) jusqu'à Mèguëèzèz (6). Ce

jour-là fut appelé le « Jeudi fou. » À ce sujet, on fit sur Gouamié-gochou la

chanson (7) suivante : «O Gouamié-gochou ! O Gouamié-gochou ! Tu es un

semeur de dettes sur tous les Galla !… » (8)

Ainsi, par la volonté de Dieu, les Galla furent exterminés et les chrétiens

recouvrèrent leur ancien héritage. Et, si quelqu'un veut savoir comment les

pays qui étaient morcelés en tant de mains tombèrent sous le pouvoir d'Asfa-

ouassèn, nous dirons que ce fut par les prières persévérantes du roi et par

celles qu'il fit faire aux autres, par ses aumônes et ses supplications (9).

Il y a un proverbe (10) qui dit : « Lorsque le jour est arrivé, l'amba s'écrou-

le (II).» Aussi le roi, après avoir dit : « Rassemblez l'armée, battez la tim-

bale », réunit son armée et partit en expédition vers le pays de Merha-biétié

où il livra bataille. Vainqueur, il s'empara de l'amba,délivra tous les prisonniers

qui y étaient enchaînés et leur rendit la liberté (12).

vert XV, p. 289). Les balèmoual, recrutés généralement parmi les jeunes gens des meilleures

familles, forment un corps spécial attaché à la personne du souverain (RoCHET D'HÉRICOURT,

Voyage au Choa, pp. 287-288 ; ANTONELLI, loc. cit.)

(x) Gochou signifie : le buffle. Sur le buffle sauvage d'Ethiopie, dont la chasse est particulière-

ment difficile et dangereuse, voir entre autres HARRis, t. II, pp. 424-425 ; t. III, ch. X XVII,

et POWELL-COTTON, ouv. cit., passim.

(2) Jeûne des trois derniers jours du mois de fer (janvier-février). Pour les jeûnes en Ethiopie,

voir l'append. VII.

(3) Une des rivières au cours torrentueux qui forment l'Addabbaï ; elle passe au pied de Dèbrè-

berhane qui est sur sa rive droite. Bernatz qui accompagnait l'ambassade dirigée par le capitaine

Harris en a donné de belles reproductions (Scenes in Aethiopia, 2° partie, pl. XV et XVI.)

(4) Cf. supra, p. 57, n. 2. Ahia-bèr est à 60 km. environ au N.-O. de la Bèriéssa.

(5) Ne figure pas sur les cartes. Se trouverait près de Sèlla-dèngaï, à une dizaine de km. au

S. d'Ahia-bèr.

(6) Montagnes formant au S.-O. le dernier chaînon des monts d'Ankobèr (Harris, t. III,

P. 247).

(7) Sur ces chansons improvisées par les soldats, voir SALT, trad. franç., t. I, pp. 302-303, et

ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 438. On en trouvera en outre des exemples dans LEJEAN,

Théodore II, pp. 262-267 et ANNARATONE, In Abissinia, pp. 457-461. Combes et Tamisier ont

noté quelques airs abyssins (Voyage…, t. II, p. 353), ainsi que Mondon-Vidailhet dans son étude

intitulée La musique éthiopienne. Pour les airs somali, et galla, voir PAULITSCHKE Ethnographie…,

t. II, pp. 217-220.

(8) Sans doute parce que, en les massacrant traîreusement, il a semé des germes de repré-

sailles parmi toutes les tribus galla. Suivant Cecchi (loc. cit.), il aurait été disgrâcié pour avoir

agi sans ordres et contrairement aux intentions pacificatrices du roi.

(9) Plus lettré encore que guerrier, Asfa-ouassèn aurait confié à des généraux la plupart des

expéditions en pays galla (CEccHI, t. I, pp. 240-241).

(T0) La langue amharique est riche en proverbes. Des recueils en ont été publiés par Guidi (1894),

Mondon-Vidailhet (1904) et Faïtlovitch (1907 et 1908).

(T1) Quand le temps marqué par Dieu arrive, toutes les difficultés, même celles qui semblaient

insurmontables, disparaissent.

(12) D'après Cecchi (t. I, p. 241), ce fut Ouassèn-sèguèd qui, au nom de son père, aurait con-

Après cela le Seigneur lui donna, comme à son ancêtre Salomon, une grande

science et une grande sagesse ; selon le mot de l'Ecriture :« Les enfants des

justes seront bénis (1). » Il éleva à Ankobèr une église dédiée à Notre-Dame

Marie (2). Puis il bâtit un mégagno (3) dans un endroit désigné par un moine

pour la construction d'une église.

Le roi Asfa-ouassèn engendra Ouassèn-sèguèd (4) de Oueïzèro Attemotch-

houno (5), fille de Oueïzèro Tehoun, (6) originaire de la contrée qui se trouve

entre le Ouaïat et le Tékkèzié (7). Il engendra aussi Yoas d'une femme des

bal-abbat (8) du Mènz.

Les parents de Yoas étaient : Djoleïé, qui avait la charge du guébéta-biét (9),

Ouarq-aguëgno (10), Haïlou, Bèkrou et Djènou ; ces derniers, fils de Djoleïé,

formaient, avec leurs autres parents, un groupe de quatorze chefs.

Ouassèn-sèguèd ayant entendu dire : « Alors que les parents de Yoas sont

si nombreux et qu'ils sont chefs, qui donc te fera régner ? » se révolta contre

son père et lui livra bataille dans le plaine appelée Atent-mèsbèria (11). Mais

tous ses hommes l'abandonnèrent et il fut fait prisonnier (12).

Quant à son père, comme on lui avait prédit : « Ton fils périra dans les fers »,

il n'osa pas lui rendre la liberté : c'eût été faire courir un grand risque au gouver-

nement ; il n'osa pas non plus l'enchaîner avec des fers, redoutant de voir

se réaliser la prophétie. Aussi le fit-il enchaîner avec des liens de mousseline

pendant trois jours, après quoi il lui dit : « Toi qui es fils d'Attemotch-houno,

à qui laisserais-je mon royaume sinon à toi ?(13) Pourquoi donc es-tu si pressé

quis le Merha-biétié. L'amba dont il est question pourrait être le mont-fort de Tamo (cf. infra,

chap. XXV).

(1) Psaume CXI, 2.

(2) Probablement celle qui est reproduite dans l'album de Harris (pl. 26).

(3) C'est-à-dire une chapelle provisoirement destinée à abriter le fabot (GuiDI, Vocabolario,

col. 81).

(4) « Qui est adoré dans ses frontières. »

(5) « Que tu sois immortelle ! » Suivant Soleillet (Voyages. p. 270), cette princesse était de la

famille impériale d'Ethiopie et c'est par elle que les rois du Choa se rattacheraient à la maison

de David.

(6) « Qu'elle soit ! »

(7) Le Ouaïat ou Ouanchet est le principal tributaire de droite de l'Addabbaï qui, après son

confluent avec lui, prend le nom de Djamma. Le pays en question n'est autre que le Ouallo dont

les souverains du Choa se servirent comme d'un état tampon entre leur royaume et les possessions

impériales ; cf. BRUCE, t. II, p. 235 ; COMBES et TAMISIER, t. II, p. 291.

(8) «De par son père. » Perini traduit ce terme : « maître ou seigneur par droit d'hérédité »

(Di qua dal Marèb, p. 369). Sur cette petite noblesse terrienne, voir LEFEBVRE, t. III, pp. 218-219 ;

PLOWDEN, Travels., pp. 133-134.

(9) « Maison de la table ». Au Choa guébèta signifie table à manger (GurDI, Vocabolario, col. 744).

Cette expression, qui a été remplacée par celle de mad-biét, s'applique aux districts approvision-

nant la table royale, aux terres domaniales ; cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 372.

(10) « J'ai trouvé de l'or. »

(T1) « Lieu où les os sont cassés ». Endroit rocailleux où les oiseaux de proie laisseraient, nous

a-t-on dit, tomber de haut les os des bêtes crevées afin de les briser et d'en extraire la moelle.

Cet atent-mèsbèria se trouverait près de Qoundi, un peu au N. d'Ankobèr (CrccH1, t. I, p. 242).

(12) Rébellion et défaite confirmée par Cecchi (loc. cit.).

(13) Asfa-ouassèn voulait dire qu'il ne pouvait laisser le pouvoir qu'au fils de sa femme légi-

>

de me voir mourir ? » Ensuite il s’engagea à ne donner sa couronne à personne

autre que lui. Ouassèn-sèguèd lui jura de son côté qu’il ne voulait que prier

pour la longévité de son père et qu’il n’ambitionnerait pas l’alga. Son père

alors le délivra et lui donna le gouvernement de Guedèm et de Qèouet. Il bâtit

une ville au Qèouet (I) et s’y installa.

Ayant conduit une expédition au pays d’Errgié (2), il fut fait prisonnier par

un musulman du nom de Godji (3). L’alèga (4) Oualdè-Kyros(5), qui était ligè-

kahenat (6), prit le nom de Mohamed-Kyros et, se faisant passer pour un cheik

musulman, paya la rançon de Ouassèn-sèguèd et le ramena chez lui (7).

Après cela, le roi Asfa-ouassèn, ayant régné trente-trois ans, mourut le 23

de hamlié (8). Il fut enterré à Ankobèr dans l’église qu’il avait fait construire

pour Notre-Dame Marie (9).

time, la mère de Yoas n’étant sans doute qu’une concubine. Surle harem de Sahlè-Sellassié, petit-

fils d'Asfa-ouassèn, voir HARRis, t. III, pp. 16-17.

(1) Sans doute près de Sèlla-dèngaï ; cf. CEccH1, t. I, p. 242.

(2) A l'E. du district d'Antokia, entre deux affluents de l'Aouach ; région restée musulmane.

(3) C'est le chef galla dont parle Pearce (dans SALT, trad. franç., t. II, pp. 31-37, et dans Li/e

and Adventures, t. I, pp. 74-75) et qui était fort redouté pour sa barbarie. Il était le petit-fils de

Gouangoul, chef des Yèdjou-Galla (RürrerL, Reise…, t. II, p. 421).

(4) Ce terme, qui dériverait de la racine /ig = supérieur, pourrait se traduire par ce même mot ;

il se donne aux chefs de certains emplois, hommes ou femmes (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp.

358-364),mais ici il désigne le fonctionnaire, presque toujours laïc, qui est charger d'administrer

les biens d'une église et de subvenir aux besoins des prêtres; cf. ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage…,

322 ; COMBES et TAMISIER, t. III, p. 195 ; Massaïa, Lectiones…, p. 260. Les alèqa des églises

sont généralement recrutés parmi les lettrés ; c'est une charge très recherchée à cause de la consi-

dération et des bénéfices qu'elle procure (GoBAT, Journal…, note de la p. 185).

(5) « Fils du Seigneur. »

(6) Cf supra, p. 10, n. 4. C’est le chef laïc du clergé du Choa. Sous la forme erronée licacanahât

le mot se trouve dans d’Almeïda (BECCARI, Rerum Aethiop., t. V, p. 259).

(7) Cet épisode n’est relaté par aucun des auteurs cités dans ce chapitre.

(8) Cecchi (loc. cit.) donne cette même date, accompagnée du millésime 1807, mais la date de

1809 nous paraît plus juste ; cf. in/ra, p. 69, n. 8.

(9) Ou plus exactement dans le cimetière de cette église (HARRIS, t. II, p. 20).

Fig. 11. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITRE XIII

Ouassèn-Sèguèd règne à Ankobèr et fait prospérer Qoundi.

Après la mort d’Asfa-ouassèn, Ouassèn-sèguèd, son fils, sortit de sa ville

de Guiès (1), dans le pays de Qèouet et monta à Ankobèr où il commença son

règne.

Partant d’Ankobèr, il alla élever une ville à Qoundi (2) et y commença

aussitôt la construction d’une église. Lorsqu’elle fut terminée, il y fit placer

un fabot consacré à Guiorguis (3). Ce fabot fut acheté deux cents thalers (4) à

un moine qui l'avait apporté du Béguè-meder et le prenait avec lui dans ses

pérégrinations. Cela eut lieu lorsque Ouassèn-séguëd n'était qu'un simple

abiéto (5), et il le gardait toujours avec lui. Après quoi, il fit publier ce qui

suit : « Dorénavant, cette ville de Qoundi sera la mienne, construisez la donc

vos maisons (6). »

Parla suite, il descendit à Dèbrè-berhane, la ville de Zèra-Yaeqob, son ancêtre,

et restaura cette cité (7). Il y fit construire aussi une église et la dédia à la

Trinité (8). Puis, étant descendu à Dèbrè-Libanos, il y fit bâtir une église au-

(1) Ce nom n'apparaît sur aucune carte.

(2) A une dizaine de km. au N. d'Ankobèr ; cf. Harris, t. III, pp. 291-293.

(3) Qui a sa fête le 23 de chaque mois.

(4) En amharique beur, argent. Le thaler ou talari devait valoir alors cinq francs; cf. COMBES et

TAMISIER, t. IV, pp. 108-111, et notre append. VIII.

(5) « Père de la maison ». Appellation honorifique rappelant notre mot sieur. On la trouve dans

la chronique de Basset à l'époque de Gragne (p. 105) et, bien que démodée aujourd'hui et rempla-

cée par ato, Lidj Yassou l'avait adoptée sur son sceau (v. notre fig. 96). Sous la forme abiét, abiét

(sire, sire !) c'est le cri répété inlassablement par lequel on demande justice au roi ou aux

grands personnages ; cf. HArRis, t. II, pp. 91-92.

(6) C'est assez l'habitude des souverains éthiopiens de se construire à leur avènement une nou-

velle résidence (FAÏTLOVITCH, Quer durch Abessinien, p. 151, n. 1).

(7) Cf. supra, p. 63, n. II.

(8) Très vénérée en Ethiopie où on lui consacre une fête le 7 de chaque mois (DE CASTRO,

Nella terra. t. II, p. 120). Dans les peintures abyssines la Trinité est représentée sous la forme de

trois vieillards identiques (PARMENTIER, De Khartoum à Addis-Abeba, p. 241, fig.).

20 mm tt 2200222800

coca ere

dessous du fébel (1) d'Atteggafign (2) et la dédia à Notre-Dame Marie (3);

après quoi il s'en retourna. Il se rendit également à Sèlla-dèngaï (4) et y fit

construire l’église de Dèbrè-mètmaq-Mariam (5).

Il fut supérieur à son père et à tous ses ancêtres dans le gouvernement du

royaume (6). En effet ceux-ci, lorsqu’ils donnaient un guebeur, faisaient tirer

le fédj (7) par une servante dans un guëmbo (8) qu’on avait apporté dans

l’addérach. Quant à la viande (9), un soldat la prenait et l’offrait à tous les

convives. Mais Ouassèn-sèguëd, dès qu’il se fut assis sur l’alga, commença,

lorsqu’il donnait un guebeur, à faire servir l’hydromel dans un grand nombre

de gane (10); pour la viande, il fit en sorte que chacun en eût unepart égale :

à cet effet, il la faisait découper d’avance par son sega-melkègna (II) qui la

distribuait ensuite aux convives (12). Et cette coutume, passant de fils en

fils, s’observe encore de nos jours (13).

En entendant parler de sa façon de gouverner, de sa force et de sa puis-

(1) Le mot désigne toute eau miraculeuse (ISENBERG et KRAPF, ouv. cit., p. 241).

(2) « Ne me pousse pas. » Sorte de caverne creusée dans le roc et accessible par un sentier si

étroit que selon la légende, Tèklè-haïmanot aurait adressé ces mots à la paroi : celle-ci se serait

écartée pou lui livrer passage et une source aurait jailli du rocher. C'est une de celles où, à Dèbrè-

Libanos, les pèlerins viennent boire pour obtenir leur guérison et la rémission de leurs péchés pen-

dant sept ans.

(3) Rebâtie sous Ménélik à deux reprises.

(4) « Pierre à aiguiser », à 35 km. environ au N. d'Ankobèr. Résidence de la veuve de Ouassèn-

sèguèd au temps de Sahlè-Sellassié (COMBES et TAMISIER, t. II, p. 342 ; ISENBERG et KRaPF,

Pp. 291-297).

(5) « Cloître du baptistère de Marie. »

(6) Rochet d'Héricourt (Second voyage… p. 243) souligne sa politique habile envers les

Galla et les musulmans. D'après Cecchi (t. I, p. 243), il prit à son avènement le titre de ras et

disposa de grandes richesses comme de forces militaires importantes.

(7) Le fèdj est un mélange d'eau et de miel que l'on fait fermenter au moyen de feuilles de

guêcho (rhamnus pauciflorus), ce qui lui communique une légère amertume ; (cf. M. PARKYNSs,t.I,

PP- 383-384 ; SOLEILLET, p. 128. Nous traduirons ce mot par hydromel.

(8) Cruche ou jarre en terre cuite munie de trois anses et que les femmes transportent sur le

dos, attachée avec une corde (COHEN, Docum. ethnogr. d'Abyssinie, p. 17, avec des fig.) La

contenance varie de huit à quinze litres.

(9) C'est le brondo, viande crue de bœuf, mets préféré des Abyssins, comme l'ont constaté tous

les voyageurs (par ex. BRUCE, trad. franç., t. III, pp. 337-347 ; M. PARKYNs, t. I, PP- 370-376).

Sur l'origine de l'usage de la viande crue en Ethiopie, voir l'append. IX.

(To) Jarres de même forme que les guëmbo, mais beaucoup plus grandes (fig. dans BORELLI,

Ethiopie mérid., p. 217).

(11) En décrivant minutieusement la maison militaire et civile d'un dèdjazmatch vers 1840, Arn.

d'Abbadie appelle cet «officier maître de la viande ou écuyertranchant» (Douze ans… ch. VIII,

P- 349). Melkègna tout court signifie administrateur d'un territoire peu étendu (SOLEILLET,

P. 143).

(12) C’est ainsi que les choses se passaient sous Sahlè-Sellassié, fils de Ouassèn-sèguèd : cf.

ROCHET D’HÉRICOURT, Second voyage. p. 137.

(13) Ceci n’est pas tout à fait exact, en ce sens que, si la distribution de viande crue est toujours

aussi abondante, les convives découpent aujourd’hui eux-mêmes dans les quartiers de bœuf le

morceau de leur choix avec des couteaux qu’on leur distribue. Ce que l’auteur veut faire enten-

dre c’est que, le premier, Ouassèn-sèguèd donna aux guebeur la grande importance qu’ils ont

eue depuis lors au Choa où ils constituent un véritable moyen de gouvernement ; cf. le panem et

circenses des empereurs romains.

sance tous les gens de Gondar (1) et duBéguè-meder rêvaient de le possé-

der (2). Ayant restauré les églises chrétiennes que Gragne avait détruites (3).

x

il songea à faire une expédition à Gondar (4). La nouvelle en parvint aux

pays les plus reculés qui commencèrent à trembler. à

Quand le roi Ouassèn-sèguëd fut sur le point de partir pour cette expédition

à Gondar, il fit faire une proclamation (5). Les guémbogna (6) s'étaient

équipées ; les fchagn (7) étaient prêts, mais, comme ce n'était pas la volonté

de Dieu, après un règne de quatre ans, le premier jour de sénié, il mourut (8).

Il fut enterré à Qoundi dans l'église qu'il y avait fait élever en l'honneur de

Guiorguis (9).

(1) Capitale des Atié d'Ethiopie depuis Fassilidès (1632-1665), qui y fit construire notamment

un vaste palais (guemb), probablement par des Indiens venus de Goa (ROsEN, Eine deutsche

Gesandtschaft, pp. 423-424). Délaissée par Théodoros, qui y commit même en 1867 des actes de

destruction, la ville fut saccagée par les Derviches en 1888. 8

n. 5). Elle a conservé cependant une certaine importance à cause de ses nombreuses églises et de

ses écoles. On en trouvera des descriptions aux diverses époques par Poncet (1699), Bruce, Coffin

(dans PEARCE), Gobat, Rüppell, Herglin, de Cosson, Raffray, Rohlfs, Powell-Cotton, Rosen,

Parmentier, Siwertz. Voir pl. LIX et l'append. III. ; Le,

(2) La réputation de force et de richesse de Ouassèn-sèguèd était parvenue jusqu'au Tigré ;

cf. SALT, trad. franç., t. II, p. 299, et PEARCE, t. I. pp. 83 et 97. Gondar et le Béguè-meder se

trouvaient à cette époque au pouvoir du ras Gougsa, d'origine musulmane, assez impopulaire,

semble-t-il, auprès du clergé ; il est possible que celui-ci ait désiré le remplacer par le souverain

du Choa, chrétien authentique.

(3) Il fit en tout cas rebâtir celle de Mèkanè-Sellassié ; cf. CECCHI, t. I, p. 243.

(4) Cecchi dit seulement que, dès le début de son règne, il menaça de guerre le ras Gougsa

qui gouvernait à Gondar au nom de l'empereur Tèklè-haïmanot, mais s abstint de l'attaquer

moyennant des actes de sujétion qu'il aurait obtenus de ce ras (Da Zeila…., t. [, p. 243) ; cf. PERINI,

Di qua dal Marèb, p. 224, où il est dit que les aspirations de Ouassèn-sèguèd sur Gondar furent

mises à néant par sa mort soudaine.

(5) Cf. supra, p. 28, n. 1. ;

(6) Porteuses de guèmbo contenant de l'hydromel, du beurre ou du miel. Elles accompagnent

l'armée dans ses expéditions; cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans. pp. 365-366 ; VANDERHEYM, Une

expéd. avec le négus Ménélik, p. 147. ; ;

(7) Ceux qui chargent sur les mulets les caisses de pains ; cf. infra, t Il, chap. LX. ;

(8) L'aventurier anglais Pearce, alors au Tigré, rapporte au mois de juin 1813 dans son inté-

ressant journal (t. I, pp. 131-132) la nouvelle de la mort tragique de Ouassèn-sèguèd, assassiné

par un esclave à la solde de chefs conspirateurs. Le 1°" de senié correspondait alors au 7 juin. C'est

la première date certaine que nous rencontrions dans l'histoire des prédécesseurs immédiats de

Ménélik ; elle permet de placer le règne de quatre ans de Ouassèn-sèguèd entre juillet 1809 et

juin 1813. `|

(9) Rochet d'Héricourt donne une description de ce tombeau (Voyage au Choa, pp. 215-217).

Fig. 12. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

——

4

Î

f

H

{

IR

| Ï

eme

k

———

és green

—_

CHAPITRE XIV.

Règne de Sahlè-Sellassié. — Naissance d’Atié Ménélik.

Règne d’Atié Hailè-Mèlèkot.

Sahlè-Sellassié (1), fils de Ouassèn-sèguèd, règna alors. De son nom royal il

s’appelait Ménélik (2). Sa mère s’appelait Oueïzèro Zènèmè-o

as : -ouar , elle ét

fille de Golié d’Afgèra (4), bal-abbat du Mènz (5). ape

Sahlè-Sellassié ayant pris le pouvoir (6), son règne fut une époque de tran-

quillité, et le peuple entier, par l’abondance de la joie et du bonheur, connut

alors la plus grande union (7). Dans sa bonté, le roi Sahlè-Sellassié avait

var 1) « Clémence de la Trinité ». Sous son règne (1813-1847), le Choa fut visité par de nombreux

voyagoiss Loncopéeus : Combes et Tamisier (1835); Dufey (1839); Isenberg et Krapf (1839-1842);

5 Jeu Secot (1839-1840 et 1842-1843); Beke (1841); Harris (1841-1843); Johnston (1842);

Le vie (1 43). Deux d entre eux conclurent des traités d'amitié et de commerce avec Sahlè-

Se assié : le capitaine Harris, chef d'une importante mission envoyée par la Compagnie des Indes

> date du 16 novembre 1841 (ISENBERG et KraPr, Journals. p. 263) et Rochet d'Héricourt,

chargé de lettres de Louis-Philippe lors de son second voyage, à la date du 7 juin 1843.

(2) D'après Harris, Ménélik aurait été son nom originel (The Higlands. t. III, p. 11). De

sa sons Cecchi s exprime ainsi : « Il semble que Sella-Sellassié, avant de succéder à son père

sappe ait Ménélik et qu'un moine prophète lui persuada de changer ce nom en celui de Sella-

s sise son que le nom de Ménélik lui causerait de grands malheurs. »(Da Zeila…, t. I, p

. Ce n'était donc : i : i out cas en

a ca pas son nom royal; aucun des auteurs précités ne l'emploie en tout cas en

1. 3) : nas» On écrit aussi Zènèbè. Ce sera le nom d'une petite-fille de Ménélik. Sur la

ère de Sahlè-Sellassié, i i i i i

pis ssié, une femme instruite et intelligente, voir ISENBERG et KraPF, Journals.

. "as Meatient, 3 la du Mènz, dans le district d'Efrata. Mentionné par Lefebvre (t. III, p. 91)

om de Ko . i ; è i ite-fil

0 afara. Krapf dit (ouv. cit., p. 299) que Zènèmè-ouraq était la petite-fille de

(5) Zènèmè-oua i i i i ê

2 0 rq gouvernait en fait cette province du vivant même de son fils (ISENBERG et

; See je su de Cecchi (t. I, p. 244), il n'était pas l'aîné des fils de Ouassèn-sèguèd et il

À pa tre l'un de ses frères qui prétendait à la succession paternelle ; il n'aurait eu alors

que Lai ans ou même douze d'après Harris (loc. cit.).

(7) Pendant son premier séjour à Gondar (1838), Arn. d'Abbadie reçut des présents de Sahlè-

Hé

a 01 —

grande compassion pour tous les pauvres. Il réunissait tous ceux de son royau-

me et payait lui-même leurs dettes. De plus, il donnait à tous les miséreux

une paire de bœufs et une vache laitière, puis leur disait : « Laboure et pioche

la terre (1). »

Nous ne faisons que résumer ici tous les actes de sa bonté et cela, pour que

le souvenir ne s'en perde pas et que les usages et l'histoire n'en soient pas

oubliés. Si nous voulions raconter en détail les actes de bonté et de charité

qu'il accomplit, nous fatiguerions le lecteur et même celui qui les entendrait

narrer. Il vaut mieux dire simplement comme pour le récit de la création du

monde :« C'est une chose qui ne se peut raconter. » Quand les pauvres d'une

province avaient reçu quelqu'une de ses largesses, il faisait en sorte que les

pauvres des autres province en reçussent autant.

C'est ainsi qu'aimant son Créateur il méditait les paroles de l'Evangile et

pensait au chemin du royaume des cieux. Aussi faisait-il chercher un endroit

favorable pour sa piété dans le Dènz (2) à Fègèrié-guemb (3) et songeait-il à

laisser le pouvoir à son fils (4). Dans cette pensée, il construisit à Ankobèr une

église dédiée à saint Michel (5) et une autre à Angolala qu'il appela Kidanè-

mehrèt (6) ; enfin, la vingt-troisième année de son règne, il en fit bâtir une au-

tre à Afèr-baïnié (7) et la dédia à Abounè Tèklè-haïmanot (8).

Cela fait, il voulut se retirer de ce monde pour se préparer à l'autre (9).

Mais les moines, ses amis, lui persuadèrent de rester au pouvoir (I0).« Vous ne

Sellassié qu'il appelle « polémarque héréditaire du Choa » et il écrit à cette occasion que le Choa

passait pour être la province «la plus populeuse et la plus sagement gouvernée » de l'Ethiopie

(Douze ans…, pp. 173-176).

(1) Cecchi rapporte (t. I, p. 245), qu'il y eut vers 1834 au Choa une grande famine et que le

roi fournit alors à chacun de ses sujets un bœuf et une charrue. La bonté de Sahlè-Sellassié,

attestée par tous les voyageurs, contrastait avec la sévérité de son prédécesseur ; cf. JOHNSTON,

Travels in Southern Abyssinia, t. II, pp. 189-190.

(2) District boisé au N. et N. E. d'Ankobèr ; cf. FAÏTLOVITCH, Quer durch Abessinien, p. 142.

(3) « Château, muraille de l'amitié. » L'une des résidences de Mgr Massaïa pendant son séjour

au Choa (I miei trentacinque anni. t. TX, pp. 204-208).

(4) Dès 1835, Sahlè-Sellassié, que la perte de son œil gauche paraît avoir vivement affecté,

confiait à Combes et Tamisier qu'il était dans l'intention de laisser la couronne à son fils cadet

(Voyage en Abyssinie, t. II, pp. 347-348 ; t. III, p. 31).

(5) La principale des cinq églises d'Ankobèr; cf. Harris, t. II, pp. 20-22, album, pl. 23 ; BER-

NATZ, Scenes in Aethiopia, 2° partie, pl. X XIII. Saint Michel était le patron du roi et c'était

le tabot de cette église que Sahlè-Sellassié emportait en expédition (Harris, t. II, p. 168).

(6) Cf. supra, p. 59, N. 2.

(7) Forêt à peu de distance à l'E. d'Ankobèr; cf. ISENBERG et KRaPF, p. 148 ; HarRis, t. II,

7 ; vue dans BERNATZ, alb. cit., 2° partie, pl. XIIT.

(8) Trois ans plus tard, en 1839, Sahlè-Sellassié consacra une autre église à ce saint, cette fois

à Ankobèr même (ISENBERG et KRraPF, p. 85).

(9) Dans aucun des auteurs cités plus haut nous n'avons trouvé trace de cet épisode, intercalé

peut-être ici pour amener la prophétie qui suit. Cependant Sahlè-Sellassié que sa mauvaise santé

semble avoir rendu neurasthénique (Harris, t. II, p. 28; t. III, pp. 384-385), pourrait bien

avoir eu à cette époque le désir d'abdiquer. Quarante ans plus tard, l'empereur Yohannès, qui

avait formé semblable projet, fut de même détourné par des moines de le mettre à exécution

(Hist. du règne de Iohannes, trad. Chaine, p. 14).

(10) Sahlè-Sellassié avaît subi très fortement l'influence du clergé régulier ; cf. HARRIS, t. III,

25 ; LANDE. Un voyageur français dans l'Ethiopie mérid., 1°' art, p. 889.

devez pas », dirent-ils, « vous retirer et laisser se disperser le troupeau que le

Seigneur vous a donné en vous disant : « Pais mes brebis ». Tout en conservant

votre royaume, si vous faites ce qui plaît à Dieu, Il ne se séparera pas de vous

et vous donnera tout ce que vous désirez. Le règne de votre fils sera court.

Un roi venu de Gondar prendra au Choa votre petit-fils et l'ʻemmènera avec

lui. Cet enfant restera dix ans auprès de ce roi, puis reviendra ici. Par la

force de votre Créateur, une fois rentré chez lui, il s'assoira sur votre alga, il

détruira les païens et reprendra tous les pays qui nous furent enlevés du

temps de Gragne ; il reconstruira les églises et étendra grandement son

empire (I).»

Après quoi, poussé par son amour pour Notre Seigneur Jésus-Christ, il fit

abattre les fondements du mëgagno que son grand-père avait élevé (2) et en

fit construire un autre. Mais on ne savait pas encore quel fabot on devait y

placer. Heureusement, ayant fait venir un moine qu'il aimait beaucoup (3),

il lui montra la chapelle qu'il venait de construire. Lorsque ce moine y entra

pour la voir, le roi dit à un de ces pages : « Enferme-le là-dedans », et on l'y

enferma à clef. Ce moine, rempli d'émotion et de frayeur, fut obligé malgré

lui d’y passer la nuit.

Le lendemain, le roi fit ouvrir la porte et appeler le moine devant lui.

Quand celui-ci fut en sa présence il lui demanda : « Où as-tu passé la nuit ? »

Le moine lui répondit : « Un de vos gens, par mégarde, a fermé la porte derrière

moi; j’ai eu beau crier, personne ne m’a entendu. Aussi ai-je passé la nuit tout

seul. »

Alors le roi lui dit : « Puisque Dieu a voulu que tu passes la nuit tout seul,

tu n’as pas manqué de découvrir quelque chose. Raconte-moi donc la vision

que tu as eue. » Le moine répondit : « Quand donc ai-je dormi ? J’ai été inquiet

toute la nuit. Je n’ai rien vu. » Mais le roi l’ayant obligé de parler, le moine

s’écria : « Je n’ai entendu que ces paroles : L’armée des anges est debout

devant le Sauveur du monde (4). »

En entendant ces mots, le roi, tout heureux, fit placer avec honneur dans

le mégagno le tabot de Mèdhanié-alèm (5). Après quoi il fit commencer la cons-

truction de l’église (6).

Pendant la construction, de même que Salomon envoya demander des bois

pour le temple à Kiram (7), de même le roi, avec beaucoup d’humilité et

(x) C’est, tout ensemble, l’annonce de la première expédition de Théodoros au Choa, de la

captivité du jeune Ménélik, de son retour au pays natal et de ses conquêtes sur les Galla.

(2) Cf. supra, p. 65. n. 3.

(3) Sans doute celui dont parle Harris (t. III, p. 384).

(4) Ce moine dut se souvenir d’un passage analogue de la messe éthiopienne ; cf. MERCER, The

Ethiopic Liturgy, p. 352.

(5) Mots qui signifient : « Sauveur du monde ».

(6) Elle a été décrite par de Castro (Nella terra dei Negus, t. II, p. 237).

(7) Ou Hiram, roi de Tyr (II Chron., II, 3-26).

d’après un dessin de Rochet d’Héricourt.

LE r01 SAHLÈ-SELLASSIÈ JEUNE.

Tree qe,

x

-

0 ee

>> Pr

— 73 >

d’amitié, envoya chercher des charpentiers (1) à Gondar (2). Quand ils furent

arrivés, il fit commencer le travail.

Ce fut à cette époque que Ménélik naquit, trente et un ans et deux mois

après le début du règne de Sahlè-Sellassié. Il vint au monde en 1836, année

de Jean, le 12 de nékassié (3), un samedi (4), selon la prophétie annoncée et

la date indiquée (5). Nous allons maintenant raconter comment il fut conçu (6).

Sa mère, Oueïzèro Edgig-aïehou (7), apparentée tant par gouli (8) que par

rest à tous les bal-abbat du Choa (9), aimait beaucoup à réciter le Daouit (10)

et était fort distinguée par son caractère et par sa naissance (Ir). Un page

qui avait entendu Emmiét (12) Bèzzabech (13) dire : « Cherchez-moi une bonne

(1) Le mot anati qui figure dans le texte signifie architecte, ouvrier en bois ou en pierre (ANT.

p”ABBADIE, Dictionnaire, col. 539). Nous aurions pu le traduire ici par maçon, Gondar ayant eu

et gardé longtemps une sorte de monopole pour les constructions en pierres liées à la chaux.

Celles-ci avaient été réintroduites à la fin du XVI® siècle en Ethiopie, précisément dans cette

région, par les Portugais ; cf. BRUCE, trad. franç., t. II, pp. 288-289 ; PLOWDEN dans HOTTEN,

Abyssinia, p.141. L.de Castro, qui visita en 1903 l’église de Mèdhanié-alèm, confirme qu’elle a été

mieux bâtie que les autres églises d’Ankobèr (Nella terra. t. II, p. 2 37)-

(2) Le chroniqueur veut dire sans doute par les mots : « avec beaucoup d’humilité et d’amitié »

que, en demandant des ouvriers à Gondar, où le ras Ali n’exerçait qu’un pouvoir de fait, le roi

Sahlè-Sellassié faisait preuve envers ce dernier de condescendants égards. Vers 1840 en effet,

il avait, d’après Soleillet (Voyages… p. 272), pris le titre de negous sur une démarche faite

auprès de lui par le clergé de Gondar inquiet des tendances musulmanes de ce maire du palais et

de ses relations avec Méhémet-Ali, vice-roi d’Egypte, qui aurait eu des visées sur l’Abyssinie.

De son côté, le ras Ali témoignait beaucoup de déférence au roi du Choa (ROCHET D'HÉRICOURT,

Voyage… p. 148) ; cf. COMBES et TAMISIER, t. III, p. 326 ; Harris, t. III, p. 35.

(3) 17 août 1844. C'est la première date complète donnée dans la Chronique.

(4) « Pour les Abyssins, le samedi est un jour de fête » (ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage…,

229). Les Galla, eux aussi, l'observaient comme jour de repos (ISENBERG et KRAPF, p. 261).

Il y a là sans doute une des nombreuses survivances des traditions juives (HARRis, t. III, p. 148).

Bien que la coutume de chômer le samedi soit tombée en désuétude, ce jour reste assimilé au

dimanche en matière de dispense du jeûne (voir l'append. VII).

(5) Cf. supra, pp. 24 et 72.

(6) Cecchi raconte de manière très différente la naissance de Ménélik (t. I, pp. 249-250). Sa

mère aurait été notamment, d'après ses informateurs, une simple esclave de la reine Bèzzabech.

Audon rapporte, vers 1884, que c'était une mendiante de grande beauté (Voyage au Choa, p. 131).

Suivant un récit d'origine tigréenne, elle aurait été galla (PERINI, Di qua dal Marèb, p. 225).

(7) « J’ai beaucoup vu.» Pour des raisons faciles à comprendre, l’auteur attribue à la mère de

Ménélik le titre de oueïzèro qui ne se donnait alors qu’aux femmes de haute naissance ; cf. SOLEIL-

LET, p. 116, N. 2 in fine.

(8) De guèllètè, fonder, établir (PERINI, ouv. cit, p. 394). C’est l’administration d’un domaine

donnée en fief révocable par le souverain ; cf. CONTI RossiN1, Principi…,`pp. 115 et suiv. et notre

append. XI.

(9) Par cette expression l’auteur veut faire entendre qu’Edgig-aïehou était alliée à la grande

comme à la petite noblesse ; cf. CONTI ROSSINI, ouv. cit, pp. 116-117.

(1×0) C’est-à-dire qu’elle était à la fois pieuse et instruite (cf. supra, p. 23, n. 2). Les Abyssins

de bonne famille lisent ou récitent le psautier chaque jour, même en voyage.

(x1) Soleillet se borne à dire (ouv. cit, p. 84) qu’elle était née à Qoundi. Arnoux qui la vit

en 1874 loue « ses manières agréables et distinguées » (LANDE, 1°” art., p. 889).

(12) Contraction de emmé-biét = domina, appellation réservée jadis à la reine (Massaïa, Lec-

tiones…, p. 255). Elle est devenue peu à peu l'équivalent de notre « madame »; cf. SOLEILLET,

116, n. 2, in fime.

(13) « Tu es multipliée. » Sur cette reine, qui était la fille du dernier chef indépendant du pays

nt VE nie

personne qui demeure avec moi et mes enfants », lui parla d'Edgig-aïehou. Le

proverbe dit : « Le fils du mékonen habite la ville, le fils du pauvre reste aux

champs (1).» C'est pourquoi Emmiét Edgig-aïehou vint un jour à la ville. Le

page qui avait déjà parlé d'elle à Emmmiét Bèzzabech dit à cette dernière :

«Celle dont nous nous étions entretenus, la voilà qui est arrivée. » Emmiét

Bèzzabech la fit appeler dans l'elfign et lui dit : « Ma sœur (2), je serais

heureuse de te voir vivre avec moi et mes fils (3). » Emmiét Edgig-aïehou lui

répondit : « Oui, bien volontiers. » Alors elle entra et demeura dans l'elfign

séparé où les jeunes princes (4) logeaient et prenaient leurs repas. On y avait

disposé pour elle un alga (5) et des tapis.

Emmiét Edgig-aïehou faisait tout son possible pour que les oreilles des prin-

ces n'entendissent pas de mauvaises paroles et pour que leur bouche ne pro-

nonçât pas de propos indécents. Ceux-ci l'appelaient «ma sœur » et la consi-

déraent comme leur mère et comme leur sœur (6).

Mais lorsqu'arriva le jour où le Seigneur voulut révéler sa sagesse, Haïlè-

mélèkot (7), l'aîné des princes (8), sous l'inspiration du Saint-Esprit, fut poussé

à avoir des relations avec Oueïzèro Edgig-aïehou. Ce jour-là, Ménélik fut

conçu. Dans la nuit, Edgig-aïehou eut une vision qu'elle raconta ainsi : « J'ai

vu,monté sur un cheval blanc(9),unhomme qui me donnait un grand debab(10).

Selcn le proverbe qui dit: « Il est aussi impossible d'empêcher une chose enten-

de Merha-biétié (HArris, t. III, p. 16), voir surtout Rochet d'Héricourt qu'elle avait pris en

grande amitié (Second voyage…, pp. 55, 134-136, 159-160).

(1) Littéralement : «sur l'aire ». Le fils du pauvre, obligé de rester là où il est, loin de la ville

peuplée de gentilshommes, n’a pas la moindre chance d’améliorer sa condition. Puisque Edgig-

aïehou était de grande famille, sa place était nécessairement à la Cour.

(2) Appell ation usitée envers les femmes de sang et d’âge équivalents à ceux de la personne

qui parle (SOLEILLET, loc. cit.).

(3) La reine Bèzzabech avait eu de son mariage avec Sahlè-Sellassié deux fils : Haïlè-mèlèkot

et Seifou qui, en 1844, devaient être âgés respectivement de vingt et seize ans; cf. HARRis, t. III,

15.

(4) Neguestat lidjotch : enfants de rois. « Le mot lidj précède le nom des jeunes gens de grande

famille : il répond dans ce cas à l’infant des Espagnols » (MoNDON-VIDAILHET, ouv. cit, p. 81,

n. 3). C’est l’appellation qu’a conservée Yassou, l’ancien prince régnant (1911-1916).

(5) Ici, le mot doit, bien entendu, se traduire par lit. Sur le lit abyssin, cf. BIANCHI, Alla terra

dei galli, p. 47 ; fig. dans LITTMANN, ouv. cit., t. III, p. 23.

(6) C’est-à-dire qu’ils la traitaient avec respect et familiarité tout à la fois ; cf. SOLEILLET,

loc, cit.

(7) « Force de la divinité ».

(8) Bien que déniée par certains auteurs (BORELLI, Ethiopie mérid., p. 108), l'aînesse de Haïlè-

mèlèkot ne peut faire aucun doute (Harris, t. III, p. 15). Tout d'abord il s'appelait

Bashakh Woorud, ou mieux Bèchah-ouared, que Harris traduit par « Go down if go like »

(descends si tu le veux). C'est ce nom singulier que prit en 1849 Haïlè-mèlèkot, une fois roi

du Choa, dans la lettre adressée par lui à la reine Victoria et dont la traduction figure au Livre

bleu 1846-1868, p. 28. Rochet d'Héricourt l'appelle Béchéour (Voyage… p. 226).

(9) Un des attributs de la royauté en Ethiopie (Bruce, t. III, p. 304).

(T0) Dais portatif en soie rouge brodée d'or réservée au roi (PONCET, trad. angl., p. 47 ; ROCHET

. D'HÉRICOURT, Voyage….., p. 162) et au clergé dans les processions (LITTMANN, Deutsche Aksum-

Expedition, t. III, p. 102, avec fig.).

rt 75 mu

due de se divulguer qu'un mort de recevoir sa sépulture », Emmiét Bèzzabech

apprit ce qui s'était passé (I).

A cause de cela, elle était partagée entre deux sentiments contraires, à

l'exemple de Joseph dont il est écrit : « Joseph tomba dans un grand trouble

d'esprit (2). » D'un côté, comme elle avait entendu parler de la prophétie, elle

était très contente de cet événement. D'un autre côté, elle en était très affligée

parce que, l'état des princes commandant une grande réserve, il était indigne

d'eux de se conduire comme des gens vulgaires. Mais aucun sage n'empécha

jamais l'homme de naître et de mourir au jour fixé.

Lorsque le terme approcha, Oueïzèro Bèzzabech en parla avec crainte et

tremblement à Atié(3) Sahlè-Sellassié disant : « Une mère ne peut pas toujours

rester auprès de son fils pour le surveiller. Notre fils Hailè-mèlèkot a eu des

rapports avec la femme qui demeure chez nous. Oueïzèro Edgig-aïehou a conçu

de lui (4).

Atié Sahlè-Sellassié, apprenant cela se leva, adora son Créateur et, s'étant

rassis, parla comme en prophétie: «Un moine me l'avait annoncé.

Ménélik n’est pas mon nom (5), ce sera le nom de l’enfant qui doit naître (6).

J’avais vu en effet qu’une jument qui était chez moi mettait bas un déngoula (7)

et moi, je me tenais debout près de lui, mais l’ombre de ce poulain surpassait

de beaucoup la mienne ; de même, je sais par une révélation que l’ombre de

cet enfant sera plus grande que la mienne. C’est lui, mon fils, qui unira et

gouvernera tous les peuples du monde. » Il prophétisa ainsi comme Jérémie,

Isaïe et les autres (8). Lee

Que le Seigneur soit glorifié d’avoir choisi Ménélik et d’avoir fait de si

grandes choses pour son élection ! Amen.

(1) Dans le récit de Cecchi, la reine s’étant aperçue qu’Edgig-aïeho était enceinte lui fit avouer

ses relations avec le jeune prince.

(2) Matth, I, 10.

(3) Dans le titre de ce chapitre, le mot Atié est apparu pour la première fois, accolé au non de

Ménélik, pour désigner le roi du Choa, et ce n’est pas là sans intention de la part de l’auteur.

Sahlè-Sellassié ne semble pas cependant avoir porté ce titre, non plus que Haïlè-mèlèkot

(CEccHi, t. I, p. 251).

(4) La reine aurait, d'après Cecchi (t. I, p. 250), entouré de grands soins la maîtresse de son

fils.

(5) Cf. supra, p. 70, N. 2. ; .

(6) Toujours suivant Cecchi, qui, à partir de 1844, reste notre seul guide pour contrôler l his-

toire du règne de Sahlè-Sellassié, ce fut en effet ce dernier qui donna à l'enfant le nom de Ménélik.

D'après une autre tradition, Haïlè-mèlèkot aurait dit en apprenant la prochaine naissance de

son fils : Men ileh Choa? c'est-à-dire : que dira de toi le Choa? Mais il est beaucoup plus vraisem-

blable que Sahlè-Sellassié, influencé par les prophéties des moines, voulut que son petit-fils portât

le même nom que le fondateur du nouveau royaume d'Israël en Ethiopie.

(7) Cheval entier. Ce nom proviendrait de la province soudanaise de Dongola où les chevaux

ne sont pas châtrés ; cf. HEUGLIN, Reise nach Abessinien, p. 228. ` `

(8) L'auteur, qui plus loin donnera le nom de nèbi (voyant) à David et à Salomon, attribue

à Sahlè-Sellassié, leur descendant, le don de prophétie. Ces visions de l'avenir inspirées soit par

un songe, soit le plus souvent par des moines, jouent un très grand rôle dans la vie des souve-

rains et des grands personnages abyssins. Nous ne savons si celle du grand-père de Ménélik a été

ou non inventée après coup. Cependant le fait que Sahlé-Sellassié renonça à son nom de Ménélik

— 76

Quant à Ménélik, pour le repos et le bonheur du

à Angolala (2), dans l'église de Kidanè

tuteur (3) au pays de Témqié (4). Ce

des princes (5), il grandit en jugement,

Le roi Sahlè-Sellassié fit, par sa muni

peuple, il fut baptisé (1)

-mehrèt ; après quoi, il fut confié à un

fut là que, élevé selon les coutumes

en raison et en sagesse.

ficence, relever les ruines de beaucoup

d'églises en divers Pays, en particulier celles de Débrè-mètmaq et de Ledèta à

Gondar (6) et celle de Mahdèrè-Mariam (7) dans le Béguè-meder. Après un

règne de trente-quatre ans, en l'an de Jésus-Christ 1838, le 12 de tegemt, année

de Jean (8), il rejoignit ses ancêtres dans sa ville de Dèbrè-berhane (9). Il fut

cependant enseveli dans l'église de Saint-Michel qu'il avait fait bâtir à Anko-

bèr (10). C'était un jeudi.

Le bruit de sa mort parvint, dès le lendemain vendredi jusqu'à Gondar(rr).

i, en

(1) Sous le nom de Sahlè-Mariam : « Clémence de Marie »(

SOLEILLET, p. 33). En Ethiopie, les

enfants des deux sexes sont

circoncis par des femmes dans la semaine qui suit leur naissance,

puis ils sont baptisés, les Garçons au quarantième, les filles au quatre-vingtième jour (cf. M. Par-

KYNS, Life in A byssinia, t. II, pp. 38-39). Le baptême a lieu non dans l'église elle-même, mais

dans le dédjè-sèlam (porte du salut), porche adossé au mur d'enceinte de l'église à l'O. et servant

d'entrée principale ; aussitôt après, les enfants reçoivent l'eucharistie. Sur les discussions aux-

quelles a donné lieu parmi les chrétiens d'Europe la validité du baptême abyssin, voir LUDOLF,

Nouv. hist. d'A bissinie, édit. de 1684, pp. 201-204 ; Le GRAND, dans LoBo, Voyage hist. d'Abissi-

nie,pp. 314-322.

,

vons jugé préférable de traduire ce mot par tuteur.

Celui de Ménélik fut peut-être dès cette époque Ato Nado ; cf. SOLEILLET, p. 33.

(4) Entre Ankobèr et Quoundi. C'est également à Tèmgié que fut élevé Lidj Yassou, petit-fils

de Ménélik (DE CASTRO, t. II, PP. 225-228).

(5) Cf. supra, p. 60,

(6) Voir dans RosEn

,

Douze ans…, p. 177). Avant sa dévastation par les D

rante-quatre églises (RosEN, ibid, p. 41 3).

(7) « Lieu de repos de Marie. » (Le mahdèr est la gaîne en peau dans laquelle on conserve les

livres). Ville à 30 km. environ au S. O. de Dèbrè-Tabor ; décrite notamment par Combes et Tami-

sier (t. II, pp. 91-95) et par Lejean (Voyage en A byssinie, pp. 16-17).

(8) Le millésime de 1838 n’est pas une année de Jean, mais bien de Marc, et c’est 1840, année

i t y substituer. Le missionnaire italien Montuori vit en effet Sahlè-Sellassié

au cours de l’année grégorienne 1846 (SAPETO, Viaggio…, PP- 468-470) et, dans la chronique du

Choa recueillie par Perini (Di qua dal Marèb, p. 224), la mort de ce souverain est indiquée

comme ayant eu lieu en octobre 1847 (tegemt 1840), date confirmée d’ailleurs par Ceccnr (t. I,

P. 248).

(9) Où il se fit transporter peu de jours avant sa mort, causée, dit Cecchi (

par un coup de feu reçu accidentellement au cours d’une partie de chasse.

(T0) Cf. supra, P. 71. Voir dans L. de CASTRO, Nella tevra…, t. II, P. 240, la description du tom-

beau de Sahlè-Sellassié,

(T1) Malgré la rapidité avec laquelle les nouvelles se

dente exagération : entre Dèbrè-berhane et Gondar, la

environ. Mais, comme Sahlè-Sellassié fut malade

le bruit de sa mort put parvenir fortuitement à

t. I, pp. 247-248),

propagent en Ethiopie, il y a là une évi-

distance, à vol d’oiseau, est de 400 km.

pendant plusieurs semaines (CEccHi, loc. cit.),

Gondar le lendemain de l’événement.

major Harris.

apr s un portrait dû

s

“+

oo

_

mn

“

&

>

a

un

mn

<

4

-

2

3

3

ä

<

un

9

as

Le

+3

—

La rapidité avec laquelle cette nouvelle se répandit est la preuve de sa bonté.

Alors un poète fit la poésie suivante appelée etané-mouguer (I) :

«O église de Saint-Michel, des larmes ne te suffisent pas, il faut que

tu pleures du sang,

« Parce que Sahlè-Sellassié qui était ton espoir a disparu.

« Il est fini pour toujours, il ne te reviendra jamais plus.

« Le cœur des malheureux et des affligés est rempli de tristesse,

« Parce que sa langue qui prononçait toujours des sentences justes est

maintenant scellée par la mort.

« Elle a fini de parler.

« O père nourricier du monde, ta mort nous paraît un rêve.

« O Sahlè-Sellassié, ton cœur restera toujours dans le monastère de

Dèbrè-Libanos (2).

« Ta force a été vaincue par la maladie.

« Tu remettais toujours au lendemain,

« Et la mort t'a devancé comme la tempête.

Ainsi parla le poète.

Après lui, son fils Haïlè-mèlèkot régna (3). Il commença par publier l'édit

suivant : « C'est nous qui sommes morts, mais c'est nous aussi qui vivons ;

mon père a dit : Ce qui est à moi est à mon fils (4). » Après cela, il fit transporter

le corps de son père à Ankobèr au son des négarit (5).

Ce jour-là, tous les habitants du Choa ayant vu la bonté du Seigneur et les

cérémonies royales remercièrent le Créateur. Et cela parce qu'auparavant,

lorsque les rois mouraient, on les ensevelissait de nuit, à la lueur des torches,

et jamais en plein jour (6).

(1) Littéralement : action de mettre de l'encens. Complainte en strophes de deux, sept ou onze

vers (GUIDI, « Quene » 0 Inni abissini, p. 5). Voir celle sur la mort de Sèba-gadis (dans GOBAT,

Journal. p. 401). Plowden (Travels., Pp. 54-55), à donné quelques exemples de la poésie.

funéraire des Abyssins.

(2) Que Sahlè-Sellassié protégeait contre les incursions des Galla, où il faisait des pèlerinages

(ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage au Choa, p. 180 ; ISENBERG et Krapr, Journals. pp. 241-247)

et dont il proclama obligatoire la doctrine, celle des trois naissances du Christ (HArRis, t. III,

188).

(3) De 1847 à 1854. Après avoir eu des velléités de laisser le trône à son fils cadet, meilleur

guerrier que l'aîné (COMBESs et TAMISIER, t. III, p. 31 ; HARRIS, t. III, p. 13), Sahlè-Sellassié,

sans doute sous l'influence du clergé qui favorisait Haïlè-mèlèkot, (BORELLI, ouv. cit, p. 108),

désigna expressément ce dernier à son lit de mort pour son successeur, en recommandant à Seïfou

le cadet de ne pas se révolter contre son frère (CEccHI, t. I, p. 247).

(4) On trouvera dans Combes et Tamisier, t. IV, p. 29 et dans Harris, t. III, p. 13, des formules

un peu différentes de celle-ci, mais correspondant comme elle à la nôtre : « Le roi est mort,

vive le roi ! »

(5) Cecchi dit cependant (t. I, p. 248), que le corps du roi fut transporté en grand secret à

Ankobèr par crainte d'une révolte des Galla.

(6) « Cacher la mort d'un personnage important est, pour ainsi dire, la règle en Ethiopie »

(Méras, Impressions. t. II, p. 242). On veut éviter de la sorte les troubles qui pourraient se

produire parmi le peuple et dont on eut un exemple à la mort du père de Sahlè-Sellassié

Le roi Hailè-mèlèkot, en témoignage de son amour pour Dieu et de sa bonté,

parla ainsi : « Autrefois, d'après les coutumes de nos ancêtres, lorsqu'un fils

aîné était proclamé roi, ce dernier faisait garder ses frères par des zébégna (1)

pour les empêcher d'apprendre à mal faire et de se révolter (2). C'était l'habi-

tude, non seulement au Choa, mais aussi à Gondar (3). Ainsi, dans cette der-

nière ville, lorsque Adiam-sèguëèd-Yassou (4) et les autres vinrent au monde,

on les confia à des tuteurs pour être gardés sur un amba appelé Ouahni (5).

Quant à moi, je ne veux pas les imiter. Si c'est possible, nous vivrons en bonne

harmonie. Sinon, comme c'est Dieu qui donne à tous, s'Il me donne le royaume,

je régnerai, s'Il leur donne la force, qu'ils règnent ! Si je faisais enchaîner mes

frères (6), avec qui donc pourrais-je vivre heureux ? » Ses conseillers et ses

favoris lui disaient souvent d'emprisonner ses frères, mais il leur répondait

avec force : « Dorénavant, ne me donnez plus ce conseil, je ne le suivrai jamais. »

Ainsi, ayant contenté ses frères selon son propre désir, il régna d'accord

avec eux (7). À cause de cela, le temps de son règne, comme celui de son père,

fut tranquille. L'amitié de ses frères lui fut douce et agréable, ainsi qu'il est

écrit : «Comme il fait bon vivre avec ses frères (8)! »

Lorsque le temps du deuil fut passé, il fit le téskar (9) de son père. Il continua

(HaArRis, t. III, p. 13). Sur les funérailles en Ethiopie, voir notamment M. Parkyns, t. II, pp 60-

609.

(1) On appelle ainsi les gardes du corps. Ménélik en formera une troupe de mille hommes armés

des meilleurs fusils (Antonelli dans le Livre vert XV, pp. 289, 295). Le mot a aussi le sens

général de gardien.

(2) Usage confirmé par Harris ; les frères du souverain étaient enfermés à Gontcho à peu de

distance au N. E. d'Ankober (The Highlands…, t. III, pp. 13-14). En 1842 Sahlè-Sellassié fit

cependant libérer sept membres de sa famille (ibid, pp. 386-390).

(3) Il est exact que les empereurs de Gondar pratiquaient l'internement des « mâles de sang

royal » (BRUCE, t. III, pp. 459 et 461), mais cette coutume était beaucoup plus ancienne. Selon

Bruce, elle remontait aux rois d'Aksoum ; on reléguait alors les princes à Dèbrè-damo (cf. supra,

19 et BRUCE, t. I, pp. 583-606). Lorsquela dynastie salomonienne se fut rétablie au Choa,

c'est l'amba de Guéchen (Ouallo actuel) qui fut choisi pour servir de prison à ceux-ci (BRUCE,

t. IL, p. #).

(4) Adiam-sèguèd «qui est adoré par l'univers» était le nom royal de Yassou I qui régna de

1680 à 1704, après avoir été effectivement exilé par son père Yohannès I à Ouahni, d'où il s'évada

du reste à deux reprises (HENTzE, Am Hofe des Kaisers Menelik, pp. 1 54-155). Les annales de

son règne ont été publiées par Guidi avec une traduction en français ; cf. le voyage de Poncet,

un médecin français du Caire, qui donna ses soins à ce souverain,

(5) Bruce orthographie Wechné le nom de Ouahni qu'on trouve sur les cartes à 50 km. environ

au S. E. de Gondar et qui est un sommet de plus de 3000 mètres (BrucE, t. III, P. 434 ; COMBES

et TAMISIER, t. II, p. 23). Ce mot, qui aurait primitivement signifié : endroit insupportable à

cause de son climat froid, est devenu depuis synonyme de prison d'Etat.

(6) Outre Seïfou, né comme lui de Oueïzèro Bèzzabech, Haïlè-mèlèkot avait deux frères consan-

guins : Darguié et Haïlè-Mikaël dont il sera question plus loin.

(7) Sur la recommandation faite par Sahlè-Sellassié à son lit de mort, il laissa à Seïfou le gou-

vernement de la province de Merha-biétié (Ceccnr, t. I, PP. 247 et 252). Darguié et Haïlè-Mikaël

durent recevoir, de leur côté, des fiefs.

(8) Psaume XXXII, 1.

(9) «Souvenir». Cérémonie funéraire célébrée quarante jours après le décès et qui se compose

d'une absoute suivie d'un grand repas ; après sept ans a lieu un autre téskar qui est généra-

lement le dernier. Cette coutume, qui existe également chez les chrétiens, les musulmans et les

Galla d'Ethiopie, constitue pour les survivants un devoir imprescriptible ; cf. M. PARKYNS, t, II,

— —

l'œuvre paternelle en faisant terminer l'église de Mèdhanié-alèm que son père

avait commencée, selon le mot du Seigneur à David : «Ce n'est pas toi qui

i]]] ira de toi (I). »

bâtiras ma maison, mais le fils qui sortira ! rt ; ;

Pendant qu'il faisait travailler à cette église, lui-même rabotait les bois et

apportait les pierres (2) d'Astit (3). Cette église fut très belle. Après y avoir

travaillé pendant sept ans et l'avoir ornée de son mieux (4), comme Salomon,

il rendit grâces à son Créateur. an . … ;

Lorsque tout cela fut terminé, ainsi qu'il avait été prédit et écrit, il apprit

l'arrivée du gouarègna (5). Aussitôt, ayant dit : « Rassemblez l'armée, battez

x

la timbale », il alla en expédition chez les Ouallo (6). Lorsqu'il fut arrivé à

Yèouël (7), il y campa et commença à prendre avis de ses conseillers (8).

Il apprit qu'Atié Théodoros, s'éloignant et cherchant un défilé, avait campé

à Aïata (0). !

En ce temps-là, non seulement les soldats (10), mais les clercs eux-mêmes

pp. 65-67 ; SOLEILLET, p. 118 ; PERINI, Di qua dal Marèb, pp. 416-417 ; de CAsTRO, Nella terra dei

Negus, t. I, pp. 301-302.

Samuel, VII, 13. ; :

6 1 donner l'exemple à ses chefs et à ses soldats. « Lorsqu il (Ménélik) surveille des tra

ux de construction. et qu'on a besoin de pierres, il descend de son mulet et en porte une à

ot voulu. Aussitôt toute sa suite, favoris, courtisans, généraux, juges, prêtes, pa

‘ i i ê VANDERHEYM, Ume expédition avec le

ier de ses domestiques, fait de même… » (

qu p. 119). Cette coutume, également pratiquée par Théodoros, (DUFTON, Narrative of

a J cuves through Abyssinia, pp. 82-83), est toujours en vigueur en Ethiopie.

ie i i C t. II 237 et fig. 60).

Elle contient de très curieuses peintures (de CASTRO, t. , p.

A Il s’agit de l’empereur Théodoros, nom dont la forme éthiopienne est Teoudros. Me ho

85 dans la province de Qouara au S. O. de Gondar, d’où l’appellation de gens, Lau

èdj i ta avant son avènement au trône le nom de ,

fils du dèdjazmatch de cette province et por 20 de EE

i è i icida comme on sait, à Magdala en 1868,

La vie et le règne de Théodoros, qui se suici » à Quant Don

i icati – i Iles des témoins de ses actes : la Chroniq

tité de publications. Bornons-nous à citer ce , : ;

à ES I ? publiée et traduite par Mondon-Vidailhet avec des notes ; Jos rolatious de FIN

itemni iopi 86o(dans le Livre bleu 1846-1 et dans ,

den, consul britannique, mort en Ethiopie en 1 bl ; SION

ssini j Abyssinie et Théodore II), de Du ,

a) ; celles de Lejean, consul de France (Voyage en

1er Rassam, du D’ Blanc, des missionnaires allemands Krapf (Res er LS

, ‘ ; 1sSt fin de Mgr Massaïa (1 miez –

ings among the Falashas et The captive Missionary), enfin | a

es ns t. vi, Nous donnerons plus loin une bibliographie des ouvrages relatifs à l’ex

édition anglaise de 1868. ; =

8 . Afin e soutenir ceux-ci qui étaient ses alliés (FLAD, Zwôl/ Jahre in dass, » 175

contre les entreprises de Théodoros qui venait de se faire couronner empereur (février 1855) ap

ictoire sur le dèdjatch Oubié. ;

- ee AS le district de Lagambo, au Ouallo occidental (ISENBERG et KRAPF,

….. P- 324). : ‘

Te cui (t. I, pp. 251 252) le récit de ce conseil où la retraite fut décidée malgré

“avi ifou, frère du roi. : ; Éou

ee ee Aïatu de la carte de Chaurand à une cinquantaine de sombres A TE >

Yèouël, sur l’une des deux routes qui mènent du Ouallo au Choa. Aupauraut ‘

emparé de Magdala, forteresse de la reine galla Ouargitou (Chron. de Théo as D. 3 E innt de él

(10) Ici, l’auteur emploie pour la première fois le mot oualtader, homme qu = es

de là (GurDI, Vocabolario, col. 579) ou, comme dit Arn. D’Abbadie (Douze ans…, p. 143).

sans feu ni lieu,

avaient suivi Atié Haïïlè-mèlèkot (1). Et pourquoi les clercs eux-mêmes

l’avaient-ils accompagné ? C’est que, du temps de son père, le clergé, ayant

joui de trop de bonheur, avait excité des discussions et des querelles en disant :

«Il y a trois naissances et le Christ est Fils de la Grâce (2).» Les clercs du Choa

étant allés alors à Gondar s’étaient servis de l’armée d’Itiéguié (3) Mènèn (4)

pour exiler au Tigré Abounè Sèlama, papas venu d’Alexandrie (5). Celui-ci

dans son exil priait, et le Seigneur donna pour un temps, comme juge de la foi

d’Alexandrie (6), Atié Théodoros le gouarégna. Il semble donc que c’est Dieu

qui, pour punir ces clercs, inspira à Atié Haïlè-mèlèkot de les emmener en expé-

dition (7).

Après cela, le camp d’Atié Théodoros étant inexpugnable, parce qu’il était

situé près d’un défilé, le roi, avant que le krèmt ne fût trop fort, retourna dans

son pays (8). Cependant, selon le mot de l’Écriture : « Il est le plus beau des

enfants des hommes (9), » Atié Haïlè-mèlèkot était si beau (10) que tous les

Ouallo, petits et grands, hommes et femmes, étaient en admiration devant lui.

(1) Nous avons traduit et traduirons kahenat par clercs ou clergé, le mot prêtres pouvant

donner lieu à confusion (cf. supra, p. 34, n. 4). Cecchi se borne à dire (t. I, p. 251), que Haïilè-

mèlèkot emmena tous les hommes capables de porter une lance, mais il n’est pas impossible que

ce roi très dévot ait tenu à se faire accompagner par le clergé de plusieurs églises avec leurs

tabot.

(2) Cf. supra, p. 61.

(3) Titre donné par l'empereur à celle de ses épouses qu'il veut en honorer et qui ne peut être

conféré à une autre femme, même après la mort du souverain, ce qui fait de l'itiéguié une sorte

derégente éventuelle (LE GRAND, ouv. cit, pp.253-254 ; BRUCE, t. I, P. 583; COMBES et TAMISIER,

t. IV, p. 13). Le mot est parfois abrégé en Itié, comme Atié est l'abréviation d'Atiéguié (maître

de la terre).

(4) Fille d'un grand seigneur musulman du pays galla et mère du ras Ali. Elle épousa, vers

1843, Yohannès III, un des derniers empereurs fainéants de Gondar, et reçut alors le titre

d'ittéguié (LEJEAN, Théodore II, p. 22 ; Chron. de Théodoros IT, Pp. 87).

(5) Vers 1842, après une longue vacance du siège métropolitain d'Abyssinie (LEJEAN, ouv.

cit, pp. 42-44 ; DimoTHÉOos, Deux ans…, t. II, pp. 118-128). Ce personnage qui, sous Théodoros,

joua un rôle politique assez important, a été jugé très sévèrement par les catholiques qu'il fit

expulser du Tigré en 1848, avec indulgence par les protestants dont il avait été l'élève au Caire

et dont il toléra les missions. Il mourut à Magdala à la fin de 1867 (RAssAM, Narrative… t. II,

PP. 193-195). Il y a un portrait de lui dans STERN, Wanderings…, P-94.

(6) En parlant de la souveraineté des rois d'Abyssinie, Ludolf dit : « Leur juridiction dans les

choses sacrées n'est pas moindre que leur pouvoir dans les temporelles (Nouv. hist. d'A bissinie,

éd. de 1684, p. 155). A son avènement au trône, le roi faisait jadis une profession de foi obligatoire

pour tous, sans même consulter le clergé(BRUCE, t. II, p. 638). Cet épisode des incessantes que-

relles théologiquesabyssines, qui doit se placer un peu avant 1850, a été raconté par Flad (Zwôolf

Jahre…, pp. 160-161) et par Dimothéos (loc. cit.). Abounè Sèlama se réfugia au Tigré auprès du

dèdjatch Oubié qu'il abandonna ensuite pour soutenir Kassa, le futur Théodoros (LEJEAN, OUv.

cit, pp. 47-48).

(7) Afin de leur faire subir l'humiliation d'une retraite, puis d'une soumission à Abounè Sèlama.

(8) La saison des pluies, en Abyssinie, met ordinairement un terme aux expéditions guer-

rières. » (BRUCE, t. II, p. 18).

(9) Psaume XLIV, 3.

(to) Rochet d'Héricourt, qui le vit en 1839 quand il avait seize ans, dit de lui : « Il est d'une

assez jolie taille et d’une physionomie heureuse» (Voyage… p. 226). Le portrait que ce voyageur

donne au frontispice de son volume comme étant celui de Sahlè-Sellassié et que nous avons fait

reproduire (pl. VI), pourrait être en réalité celui de Haïlè-mèlèkot,

ae

Au retour de cette expédition, il tomba malade, parce qu’il avait été percé par

les regards des humains (1), et cette maladie causa sa mort.

(1) Envieux de sa beauté. C’est, en effet, par envie qu’agit le mauvais œil ; de là la coutume des

femmes abyssines, même chrétiennes, de sortir voilées (H. LE Roux, Ménélik et nous, p. 427).

Cecchi confirme (t. I, p. 252), que Haïlè-mèlèkot revint très malade du Ouallo. D’après certains

dires recueillis par nous, le sortilège dont il mourut lui aurait été lancé par la reine galla Ouargitou

qui se serait éprise de lui, mais le mal qui en résulta aurait eu une cause plus naturelle et

moins avouable.

Fig. 13. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITRE XV

Arrivée d’Atié Théodoros au Choa.

Oueïzèro Tèdènnèqi-alech quitte le monde

et part pour Jérusalem.

Par la volonté de Dieu, Atié Théodoros, après avoir subjugué tout le pays

qui se trouve au delà du fleuve Bèchello (1) et avoir enchaîné tous les gué-

zotch (2) et les bal-abbatoich du pays (3), s’en vint au Choa. C’était l’année

de Jean. Le septième jour de fegem/ (4), il traversa la rivière Ouaïat et arriva

à Guechié où Ato (5) Habtè-Mariam (6), qui se battait également bien des

deux mains (7), l’attaqua vigoureusement dans le défilé (8). Mais le lendemain

il fut pris. Le gouverneur de Guedèm, Âto Semmou-Negous (9) réussit à

(1) Orthographié aussi Bachilo. Le premier grand affluent de gauche de l’Abbaï ; il prend sa

source au N. E. de Magdala et sert de limite au N. et à l’O. à l’Amhara-Saïnt. Sur ce cours d’eau

cf. ComBEs et TAMISIER, t. II, pp. 197-203 ; Massaia, t. I, pp. 114-115; PLowDEN, Travels.,

pp. 166-167.

(2) Pluriel de guèj, que nous traduirons désormais par gouverneur. C'est le terme par lequel on

désigne les chefs nommés par le pouvoir pour administrer une province ou un district, tandis que

le bal-abbat est chef d'un pays par droit d'hérédité.

(3) Cette campagne de Théodoros au Ouallo, qui fut marquée par de grandes cruautés, ne donna

pas les résultats décisifs indiqués par l'auteur et dut être renouvelée.

(4) Date correspondant à notre 17 octobre (1855) et confirmée dans la Chron. de Théodoros II,

(p. 10).

(5) Contraction de abiéto (cf. supra, p. 67, n. 5). Appellation réservée autrefois aux gens de

qualité, mais qui, surtout depuis Théodoros, se donne constamment comme notre mot Monsieur

(RassAM, Narrative…, t. II, pp. 157-1 58). On la fait toujours suivre du nom de la personne

à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle (SOLEILLET, Voyages… p. 116, note 2).

(6) « Possession de Marie ».

(7) Surnommé «le Gaucher » dans la Chron. de Théodoros II.

(8) Voir dans Combes et Tamisier (t. II, pp. 278-286) la description de cette région tour-

mentée.

(9) « Le Roi l’a écouté ». C’est sans doute le chef dont parlent longuement Combes et Tamisier

(t. II, pp. 307-324) et qui était chargé de garder à Daïèr la frontière septentrionale du Choa ; cf,

ISENBERG et KrapF, Journals. p. 320.

m8 ze

s’échapper. Du côté d’Atié Théodoros il y eut un grand nombre de morts ®.

Après cela, lorsqu’il arriva au pays de Mènz, tous les gens de Guedèm et

d’Efrata se soumirent à lui.

Ce mois-là, Atié Théodoros fit publier cette proclamation pour les hommes

du Choa : « Que tous les chefs viennent à moi, je les maintiendrai dans les droits

de leur père. Toi qui as des droits venant de ton père, soumets-toi, je te les

confirme ; et toi qui n’as pas de père, recours à moi, je suis ton père (2). »

Malgré cette promesse, les gens du Choa n’espéraient rien de lui ; pourtant,

n’ayant plus leur ancien maître (3), et parce qu’Atié Théodoros avait envahi

le pays, ils se soumirent à lui (4). Quant aux braves et aux chefs (5), ayant

pris Ménélik, le fils de leur maître, ils s'enfuirent avec lui (6). Mais il se trouva

qu'Ato Bèddèlou (7), nommé chef d'Efrata par Sahlè-Sellassié, père du roi et

par le roi lui-même, imita Judas qui conduisit lui-même les soldats juifs chargés

de prendre Jésus. Il renia son maître Atié Haïlè-mèlèkot, se soumit à Atié

Théodoros et le conduisit à travers le Choa (8).

Et si quelqu'un demande comment il se fait que, malgré la vaillance des

soldats du Choa, Atié Théodoros réussit à pénétrer dans le pays, il semble que

ce fût pour que se vérifiât la vision qui apparut autrefois à Atié Lebnè-Denguel

par l'entremise de saint Ragouel (9). Et voici quelle était cette vision prophé-

tique : depuis le début du règne de Lebnè-Denguel, il lui apparaissait souvent,

lui découvrait l'avenir et lui avait dit, entre autres choses, que le royaume du

Choa serait gouverné dans la paix pendant cent cinquante-neuf ans. Or il se

trouve que, depuis Nègassi jusqu'à Atié Haïlè-mèlèkot, on compte à peu près

cent cinquante-neuf ans (10). C'était donc l'époque où devait s'accomplir la

prophétie.

En ce temps-là, Atié Théodoros, accompagné d'Abounè Sèlama, par la

volonté du Christ entra au pays du Choa. Le 14 de fegemt, il campa à

(1) La Chron. de Théodoros II qualifie ce combat de « violent et mémorable » (loc. cit.). D'après

son auteur, Semmou-Negous, frère d'Habtè-Mariam, y fut tué.

(2) «Cette proclamation réjouit fort les gens du Choa». (Chron.de Théodoros, loc. cit.). On verra

plus loin à quels abus elle donna lieu.

(3) Il s'agit de Sahlè-Sellassié. Haïlè-mèlèkot ne paraît n'avoir eu ni son autorité ni sa popu-

larité (STERN, Wanderings.., p. 76 ; CEccHI, t. I, pp. 250-252).

(4) Ils ne prirent donc aucune part à la bataille qui eut lieu quelques jours après à Djib-ouacha,

(5) Notamment Ato Darguié, oncle de Ménélik, Ato Andargatchaou, Ato Chèchègou ; cf.

CEccHi, t. I, p. 254 et infra, chap. xvI.

(6) Vers le Fètègar, où nous le retrouverons un peu plus loin.

(7) « Par sa chance ». Voir à son sujet ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage… pp. 163-165 ;

CeccH1, t. I, pp. 251-252. Il était le propre gendre de Sahlè-Sellassié (LEFEBVRE, t. II, p. 198).

(8) Trahison confirmée par Cecchi. Haïlè-mèlèkot fut d'autre part abandonné par son frère

Seïifou (CECCHI, loc. cit.).

(9) Cf. supra, p. 51.

(to) Il en résulterait que Nègassi aurait commencé à régner entre 1688 et 1696, Haïlè-mèlèkot

ayant été roi de 1847 à 1855, mais l'auteur prend soin lui-même de nous dire que le calcul de ces

cent cinquante-neuf ans est approximatif. La même prophétie, avec une chronologie plus détail-

lée, se trouve dans la Chron. de Théodoros, p. 11,

— B4 ——

Djib-ouacha (1). Ce fut alors qu'Ato Habtè-Mariam mourut à la guerre (2).

Après qu'Atié Théodoros eut quitté Djib-ouacha, les hommes qui gardaient

Ankobèr, pour éviter que la ville de leur maître fût livrée à l'ennemi et que

son fédj fût bu par lui, mirent le feu à Ankobèr. C'était un vendredi, seizième

jour de egemt (3). Il y avait tellement d'hydromel dans la ville que, les jarres

s’étant brisées, la boisson, devenue torrent, avait emporté la maison du portier

du roi. Alors Atié Théodoros, laissant à Qoundi l’aboun et le train de l’armée,

poursuivit à la hâte sa route vers le roi Haïlè-mêlèkot. Pendant ce temps,

le clergé d’Ankobèr, emportant les fabot, alla faire sa soumission au papas en

chantant le cantique de Moïse, puis revint chez lui.

Le roi Haïlè-mèlèkot mourut en ce même mois, le trentième jour de tegemt,

pendant la nuit du vendredi, après avoir régné huit ans. Le lendemain samedi,

premier jour de hedar, il fut enterré à Dèbrè-Bèg (4). C’était l’an 1847, année

de Jean (5).

Sa femme Tédènnèqi-alech (6), durant son règne, était d’une piété extra-

ordinaire, jeûnant, priant, faisant des génuflexions et distribuant des aumônes.

Lorsque le roi Haïlè-mèlèkot mourut, elle dit : « Maintenant je te quitte, ô

monde qu’a quitté Haïlè-mèlèkot. » Et, abandonnant le monde, elle partit

pour Jérusalem (7) où elle mourut après avoir vécu de longs jours encore.

Elle fut ensevelie au Golgotha. Par ses bonnes œuvres et par le fait de mourir

au monde en se faisant religieuse (8), elle réalisa le sens de son nom : « Tu seras

admirable ». En effet, selon la parole de l'Évangile : « Quiconque met la main

à la charrue ne doit pas regarder en arrière » (9), elle renonça au monde et resta

fidèle à ses vœux (ro).

(T) «Caverne de la hyène », à une vingtaine de kilomètres de N. O. d'Ankobèr (SOLEILLET,

P. 84).

(2) Même nom, mais autre chef que celui mentionné à la p. 82. Ce fut à Djib-ouacha qu'eut

lieu, d'après la Chron. de Théodoros (p. 13), la seconde bataille livrée par l'envahisseur. Elle se

termina par la défaite de Haïlè-mèlèkot (CEccHi, t. I, p. 253).

(3) « Sur le conseil de ses officiers, le roi fit brûler l'enceinte d'Ankober » (Chron. de Théodoros,

loc. cit.).

(4) « Mont de l'Agneau » (figure symbolique du Christ). Se trouverait dans le district de Tera

au S. de Dèbrè-berhane. Sur les derniers moments du roi, alors âgé de trente ans environ, cf. CEc-

CHI, t. I, pp. 253-254. Théodoros fit quelques jours après déterrer son cadavre pour s'assurer

qu'il était bien mort (ibid. p. 255).

(5) Nouvelle erreur de date. Il faut lire 1848 (année grégorienne 1855-1856).

(6) « Tu seras admirable ». Voir dans Cecchi (t. I, P- 254), l'histoire romanesque de son union

avec Haïlè-mèlèkot qui s'était bien vite lassé d'Edgig-aïehou.

(7) Théodoros lui fournit une escorte pour aller à la côte (CEccHI, loc. cit.). Le pèlerinage de

Jérusalem, où, comme on le verra dans les derniers chapitres de la chronique, les Abyssins possè-

dent un couvent et une église, a pour eux une importance presque égale à celui de La Mecque

pour les musulmans. Une fois de retour en Ethiopie, les pèlerins — qui se sont fait graver sur le

poignet une croix, dite de Salomon — jouissent d'une grande considération (GoBAT, Journal.

P. 262 ; COMBES et TAMISIER, t. III, p. 203).

(8) Mênagn, d'un verbe signifiant renoncer au monde. Les nonnes abyssines sont généralement

des femmes âgées, presque toutes veuves ; elles ne vivent pas d'habitude en communautés (Com-

BES et TAMISIER, t. III, pp. 202-203 ; CEccH, t. I, pp. 386-387).

(9) Luc, IX, 62.

(ro) Les deux dernières phrases de ce chapitre sont en langue gueez à cause de leur caractère

religieux,

L'EMPEREUR THÉODOROS.

rer ee ete pete me EE

er

RE

pres –

TOETERE SJ =

RS SEK Sea e ie

CHAPITRE XVI

Atié Ménélik à la tête des chefs et de l'armée du Choa va camper à Guèbèrié-chèngo.

En ce temps-là, Ménélik étant encore enfant (1), on fit pour lui au nom de

son père la proclamation : « C'est nous qui sommes morts, mais c'est nous qui

vivons. Il (2) a dit : Tout ce que j'ai passe à mon fils. Que chacun reste ferme

à son poste (3). » Jusque là, on n'avait pas encore divulgué la mort du roi

Haïlè-mèlèkot (4). A l'ouïe de cette proclamation, on versa des larmes amères.

Le lendemain, tous les chefs du Choa, prenant avec eux son fils Ménélik,

allèrent avec toute l'armée camper à Guèbèrié-chèngo (5). Atié Théodoros

s'empressa d'allerles y poursuivre. Or les Galla qui avaient appris la mort d'Atié

Haïlè-mèlèkot se soulevèrent (6) et attaquèrent de front les troupes de Ménélik.

Ils s'emparèrent de cinq à six mille sènga (7) que ces troupes avaient emmenés

comme vivres de réserve. Les chefs du Choa, entre autres Ato Andargatchaou (8),

s'écrièrent à cette vue : « Nous qui massacrions tous les jours ces Galla, allons-

nous permettre qu'à la nouvelle de la mort de notre maître ils viennent ainsi

nous attaquer ? La mort ne nous fait pas peur ! » Alors un groupe de leurs

cavaliers tomba sur les Galla qui s'enfuirent, laissant là leur butin; la plupart

(1) Il venait d'avoir onze ans.

(2) C’est-à-dire le roi défunt.

(3) Ni la Chronique de Théodoros ni Cecchi ne parlent de cette proclamation, mais Cecchi dit

que, à son lit de mort, Haïlè-mèlèkot désigna effectivement Ménélik comme son successeur (t. I,

PP. 253-254).

(4) Pour ne pas accroître le désarroi où se trouvait le pays ; cf. supra, p. 77 n. 6.

(5) « Lieu de réunion des cultivateurs ». Guébèrié vient du verbe guèbèrè = payer le tribut

(guebeur). Village au S. d’Ankobèr dans le Boulga.

(6) Cecchi dit (t. I, p. 252) que, même avant la mort de Haïlè-mèlèkot, les Galla s’étaient sou-

levés et avaient incendié Angolala. Ceux dont il va être question devaient appartenir à la tribu

des Kerrèïou, au S. et à l’E. du Boulga.

(7) Bœufs châtrés. L’adjectif sènga, qui est d’origine galla, s’applique aussi aux chevaux châtrés

(Gui, Vocabolario.., col. 182). Théodoros avait pris le sobriquet d’Abba sènga, maître du

hongre (LEJEAN, Théodore II, p. 202).

(8) « Fais qu’ils soient un ! »

d’entre eux furent massacrés. Pendant que ces braves agissaient ainsi, Atié

Théodoros les regardait avec sa longue-vue (1) ; il fit alors arrêter son mulet et

dresser sa tente. Ayant appelé Ato Bèddèlou, il lui dit : « Est-ce que tu ne

m’avais pas annoncé que tous les braves chefs du Choa étaient venus à moi ?

Je les ai vus de mes yeux ; les plus braves d’entre eux sont là en face de moi ! »

Bèddèlou en fut tout honteux.

Après cela, Ménélik, continuant de marcher de l’avant, traversa la rivière

Kèssèm (2) et campa à Arèrti (3). Atié Théodoros qui le poursuivait arriva à

Yèqour (4) et là tous deux purent, avec leurs longues-vues, se regarder de

loin.

Quand Atié Théodoros quitta Yèqour, il partagea son armée en deux et

envoya le ras Engueda (5) à Bérèkèt (6). Pourquoi cela ? C’est que, ayant

aperçu avec sa longue-vue Ménélik campé à Arèrti, il voulut lui barrer la route

d’Ankobèr dans le cas où celui-ci aurait pensé à y revenir par Bèrèkèt (7).

Il semble que cela fut fait sur le conseil d’Ato Bèddèlou et des chefs du Choa.

Alors, justement, Ménélik partit pour Bèrèkèt (8). Les Choans, en descendant

dansles golla, se rencontrèrent avec l’armée d’Atié Théodoros qui, étant descen-

due par Dèngai-Terra(9), commençait à gravir les pentes. C’était le 10 de hedar.

Le combat eut lieu à Bérèkèt. Les Choans remportèrent la victoire (10). Le ras

Engueda avec ses soldats, cachés dans des maisons de musulmans (11), fut en-

touré par les troupes de Ménélik qui perdirent beaucoup de monde, entre

autres Ato Chèchègou (12).

(x) Instrument dont les chefs abyssins se servaient volontiers dès avant cette époque (Com-

BEs et TAMISIER, t. III, p. 107) et qui sera souvent mentionné dans le récit des expéditions de

Ménélik.

(2) Ou Kassam. Principal affluent de gauche de l’Aouach dans cette région ; il sépare le Boulga

du Mendjar ; cf. HARRis, t. III, p. 240.

(3) Foire fréquentée, sur la route menant au Choa après la traversée de l'Aouach et avant

l'ascension de la falaise de Baltchi (MÉrAB, Impressions. t. I, pp. 253-254).

(4) Dans le Boulga, à l'O. d'Arèrti.

(5) « Etranger, hôte ». L'un des trois ras nommés dès le début de son règne par Théodoros

(Massaïa, Lectiones…, p. 255, n. 1). Rassam, un des prisonniers de Théodoros, parle de lui

en termes élogieux (Narrative…, t. I., pp. 255-258).

(6) À une quarantaine de kilomètres au N. E. d'Arèrti.

(7) Ce dut être, en effet, le projet formé par les chefs qui guidaient Ménélik en voyant que la

route leur était barrée à l'ouest par Théodoros.

(8) Après avoir retraversé le Kèssèm (Chron. de Théodores, p. 14).

(9) « Le Terra des pierres ». Le Terra est le district qui se trouve immédiatement au S. O.

d'Ankobèr (SOLEILLET, p. 271).

(To) L'auteur de la Chronique de Théodoros — un Choan cependant — est beaucoup moins

affirmatif à ce sujet.

(11) Nous avons traduit par maison le mot guemb, qui, comme on l'a vu plus haut (p. 34,

n. 3), s’applique ordinairement à une importante construction en maçonnerie. Dans la Chron.

de Théodoros (p. 15), la présence de marchands musulmans est mentionnée à propos de la

journée de Bèrèkèt. Il y avait — et il y a toujours — beaucoup de musulmans dans toute la

région au S. et à l’E. d’Ankobèr ; cf. HArRris, t. I, p. 384.

(12) « Cachez-le !». Général en chef d’une des expéditions de Sahlè-Sellassié en pays galla

(ROCHET D’HÉRICOURT, Second voyage… p. 190).

— 87

Pendant le combat, Ménélik, assis, encourageait de la voix ses soient

Ceux-ci, très braves, tuaient des ennemis et faisaient des prisonniers et, dr

rant toute la journée, jetèrent à ses pieds leurs trophées (1). C’est alors q un

prisonnier dit : « L’armée que vous avez vaincue n’est pas celle d’Atié Théo-

doros : ces soldats ne sont que son avant-garde et ses éclaireurs. 5 il

, .

arrive derrière nous. Fuyez avec cet enfant, sinon vous serez cause qu 1l sera

fait prisonnier. » ! [

>» moment-là, par la volonté de Dieu, de grands tourbillons de poussière

furent aperçus du côté que le prisonnier avait indiqué. Aussitôt, yayart 7

la nouvelle donnée par cet homme était vraie, les protecteurs de Ménéli e

mirent sur un mulet et s'enfuirent versle Mendjar (2). Qu elques-uns des RE

avaient passé la journée à se battre ne revinrent pas et partirent pour Anl Ko ,

Quant à ceux qui étaient restés avec Ménélik, ils s'assemblèrent dans la soirée >

délibérer s'il valait mieux se reñdre à Atiè Théodoros ou 5 enfuir en pays galla.

Ils étaient indécis. Alors ils pensèrent à demander l'avis de cet enfant, car,

disaient-ils, Dieu ne se sépare jamais de lui. Celui-ci répondit : «Ne me F6

duisez pas à cet homme, prenez-moi et fuyons ! » Et il se mit à pleurer. I ,

prirent donc avec eux et s'enfuirent pendant la nuit. Mais, apprenant qu `| x

Théodoros était campé dans le pays de Chènkora (3) , ils virent que la fuite das

impossible et se dirent entre eux : « Les conseils de Dieu, comme il est écrit, se

impénétrables. Puisque ce n’est pas sa volonté, nous ne voulons pas que notre

maître soit capturé dans sa fuite. » Ils envoyèrent donc des médiateurs et, em-

menant Ménélik, se présentèrent à Atié Théodoros. Ce dernier en fut très peu

reux, car une grande partie de ses troupes avait été anéantie par la résistance de

l’armée de Ménélik. Il reçut donc celui-ci avec honneur et joie (4). Quant aux

chefs de Ménélik qui étaient partis pour Ankobèr, ils profitérent de ce moment

pour aller massacrer les soldats d’Atié Théodoros, restés à Qoundi pour raison

de maladie ou de fatigue (5). Atié Théodoros craignant d être attaqué à son

tour et de voir Ménélik repris d’entre ses mains, ordonna de l’enchaîner (6),

ainsi que tous ses chefs, là où ils dormaient. Ménélik n’avait alors que onze

(1) « Il est d’usage qu’à tous les degrés de la hiérarchie un lige fasse hommage à va sejgneur

de ses succès militaires ». (ARN. D’ABBADIE, Douze ans…, p. 455). Ces trophées(guêd a sent es

armes et les vêtements des ennemis tués ou faits prisonniers, autrefois aussi les dépouilles v

de ceux-ci ; cf. infra,, chap. xXxX1I, in fine ; BRUCE, t. IV, pp. 205-207. E

(2) Plateau très fertile entre le Kèssèm et l'Aouach, traversé aujourd hui par la S2e jante

Les chefs restés fidèles à Ménélik pensaient sans doute à s'y réfugier parce que les Gale La Lo >

région, devenus chrétiens, « témoignaient de la fidélité et de l'attachement au roiSa 1è- se se

(LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. III, p. 87). Sur le Mendjar, voir BORELLI, Ethiopie mérid.,

222. 6

(3) « Canne à sucre ». Sur la même route qu'Arèrti, mais plus à l'O. (MÉRAB, t. L P nn

(4) La remise de Ménélik à Théodoros eut lieu à Bokane, un peu au s. 0. de Chèn ora vos.

de Théod., p. 14). L'auteur de cette chronique dit que Théodoros accueillit le jeune prince « a

tueusement, comme il eût fait d'un fils » et ne mentionne pas l'incident des chaînes.

i la C ` i i t ce fait d'armes.

(5) Ni la Chronique de Théodoros ni Cecchi ne rapporten

(6) Sur l'enchaînement des prisonniers de marque faits à la guerre, voir ARN. D'ABBADIE, OUV.

cit, pp. 460-462.

—

—_

ete ce a

- —_

—

—v v

>

ét gg m2

Br

ans; aussi, à son réveil, voyant les chaînes, il se mit à pleurer en criant: « Oueïo,

oueïo ! » (I)

Le lendemain, Atié Théodoros en allant à l'église demanda : « Comment

l'enfant a-t-il passé la nuit ? » Les soldats d'Atié Théodoros qui gardaient

Ménélik lui répondirent : « En se réveillant, il a vu les chaînes et s'est mis à

pleurer.» Alors Atié Théodoros, touché de compassion, s'écria : « Mon fils,

mon fils ! » et ordonna qu'on lui enlevât immédiatement les chaînes. Sauf ce

jour-là, non seulement il ne l'enchaîna point, mais de sa bouche ne sortit jamais

contre lui une mauvaise parole. Après cela, il passa la Guermama (2) et campa

à Qembibit (3).

Pendant ce temps, la moitié de son armée qui était partie vers Bèrèkèt avec

le ras Engueda avait été sur le point de se battre contre lui-même, le prenant

pour l'ennemi. Mais, regardant avec sa longue-vue et reconnaissant ses soldats,

il envoya des cavaliers leur dire :« Courage, c'est nous !» Alors ilsse reconnurent

et l'armée qui arrivait entra dans le camp. Le roi s'informa du rude combat

que ses troupes avaient dû soutenir à Bèrèkèt et, ayant appris qu'elles avaient

remporté la victoire (4), en eut une grande joie.

Parti de Qembibit, il se dirigea vers Dèbrè-Libanos. Lorsqu'il arriva au pays

des Abbitchou (5), des cavaliers galla lui tuèrent beaucoup de monde (6).

Passant par Dèbrè-Libanos et voulant revenir à Ankobèr, il dressa son camp

à Qoum-dèngai (7). Lorsque les ligaount (8) et le clergé d'Ankobèr s'étaient

rencontrés avec le papas (9), ils n'avaient pas pu saluer le roi qui poursuivait

(1) Interjection correspondant à notre : hélas !

(2) Nom d'un des cours d'eau qui forment le Kèssèm. Il prend sa source à 30 kilomètres environ

à l'E. d'Addis-abèba.

(3) À 50 kilomètres environ au N. E. d'Addis-abèba.

(4) En contradiction avec son affirmation antérieure, l'auteur reconnait implicitement la

victoire des troupes de Théodoros à Bèrèkèt.

(5) Cf. supra, p. 45 n. 4.

(6) Plowden relate de Gondar, à la date du 22 décembre 1855, que les Abbitchou eurent mille

des leurs tués dans cette rencontre (Livre bleu 1846-1868, p. 162).

(7) «Pierre debout » (Harris, t. II, p. 45). Village dans une passe difficile au confluent

des rivières Bèriéssa et Tchatcha (ISENBERG et KRAPF, PP. 242-243). Il y a là une pierre de forme

hexagonale en porphyre gris, haute de quelques pieds (JoHNsTON, Travels…., P. 63), qui paraît

bien être la même que celle décrite par Cecchi sous le nom de pierre de Gragne (Da Zeila…,t. I,

PP. 485-486, fig.). Des monolithes analogues auxquels, suivant la tradition, le conquérant musul-

manfaisaitattacherson cheval, mais qui paraissent plutôt marquer l'emplacement de tombes de

guerriers, se retrouvent sur d'autres points du Choa (CEccHi, loc. cit. ; SOLEILLET, p. 125), chez

les Galla de l'O. (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 284) et surtout au Gouraguiè et au Sidamo

où ils comportent souvent des figures et des armes sculptées (cf. TRAVERSI, Viaggi negli Arussi,

Guraghi…, pp. 280-281, fig. ; de CasTRo, t. II, PP- 325-326, fig. p. 265 ; CoLLI DI FELIZZANO, Nei

paesi galla…, p. 7 ; COHEN, Rapport…, p. 49, fig. ; Azaïs, Explor. Archéol. en Ethiopie mérid, et

notre appendice III).

(8) Pluriel de /ig, que Gobat rend par savant, grand (Journal…, p. 84). L'origine de ces digni-

taires remonterait au retour de Ménélik I en Ethiopie ; cf. ARN. D'ABBADIE, ouv. cit., p. 121.

D'abord magistrats suprêmes assistant le roi, ce sont aujourd'hui des sortes de jurisconsultes-

Nous traduirons plus loin ce mot par docteur ; cf. le «docteur de la loi » des Évangiles.

(9) Cf. supra, p. 84.

en toute hâte son expédition. Voilà pourquoi, prenant avec eux les fabot, ils

vinrent se présenter à lui (1). Le roi, les regardant avec miséricorde, leur dit :

« Prenez courage, je viendrai et visiterai la ville », et le clergé s'en retourna.

Après avoir traversé par le chemin du haut la rivière Airara (2), il alla camper

à Gouarè-biéla (3). On lui apporta alors les objets et les livres (4) qui avaient

échappé à l'incendie de l'enceinte extérieure en bois de la maison du roi Haïlè-

mèlèkot. Puis, étant entré à Ankobèr, il fit planter sa tente dans la cour em-

pierrée où se trouvait le séguénnèt (5) incendié. Son camp était resté à Gouarè-

biéla dans la plaine de Tchèfa (6). Quant à Abounè Sèlama, il s'était établi à

Mouq-meder (7) au milieu d'un asséla (8) où il conférait le sacerdoce (9)- c

Pendant ce mois, à cause des pluies du belg (10), le brouillard était si épais à

Ankobèr que l'on ne voyait même pas le pays et les maisons (Ir). Ils restèrent

là huit jours. | Re

Le septième jour, deux individus se mirent à publier partout ce qui suit :

«On ne sait pas où va ce roi ; il va te conduire dans le pays des oiseaux de

proie, des chiens et des serpents (12). Qui que tu sois, soldat qui le suivras, nous

t'excommunions ! (13) C'est la parole d'Abounè Sèlama. » Le roi les ayant

(1) En chantant, d'après la Chron. de Théodoros (p. 1 5):«Car Théodoros a la parole juste et tous

ses actes sont inspirés par la foi ». Ces cantates et la présence des faboi ont pour but de désarmer

la colère de l'ennemi et de préserver le pays du pillage; cf. in/ra, chap. XXIII et KELLER, À.

Ilg., p. 46. su ;

ae La cruelle ». Ainsi nommée parce qu'elle fait de nombreuses victimes, hommes et bêtes,

à l'époque des hautes eaux (SOLEILLET, p. 123). Son cours très violent est dirigé du N. au S. C'est

un sous-affluent de l'Aouach.

(3) « Pauvreté en grain » ; cf. Ceccni, t. I, p. 412, n. 1 — où le sens de ces deux mots galla est

interverti. Colline gazonnée entre l'Aïrara et Ankobèr (SOLEILLET, p. 83). ; =

(4) Ces manuscrits qui avaient été collectionnés par Sahlè-Sellassié (JOHNSTON, Travels, t. IT,

pp. 290-291) furent probablement emportés par Théodoros à Gondar, puis, plus tard, à Magdala

où l'armée anglaise trouva « des tonnes de livres manuscrits gueez et amhariques » (MARKHAM,

A History of the Abyssinian Expedition, p. 358). 4 ,

(5) « Sorte de hutte… haute de douze ou quinze pieds ou le roi pénètre par un petit escalier

et d'où il domine la foule venue pour assister à un jugement» (BORELLI, Ethiopie mérid., p. I 4

Voir des reproductions dans l'album de Bernatz (2° partie, pl. VIII) et dans Cecchi, t. I, p. 361.

(6) En galla, marécage. Mentionnée par SOLEILLET (ouv. cit, p. 11 5). ;

(7) La « Terre chaude ». Prairie près de l'église Saint-Michel d'Ankobèr (SOLEILLET, p. 83).

8) Enceinte formée de chevaux de frise. ; `

a L'aboun, ayant seul le droit de faire des ordinations et le Choa s'étant soustrait depuis long-

temps à son influence (ROCHET D'HÉRICOURT, Second Voyage… p. 223), ces ordinations durent

être fort nombreuses. Sur la manière rudimentaire dont celles-ci sont pratiquées, cf. ALVAREZ,

trad. angl., pp. 248-252 ; BRUCE, trad. franç., t. III, pp. 362-363 ; STERN.., Wanderings..,

; -58.

307 ; DimoTHÉos, Deux ans…, t. II, pp. 57-5 :

(T0) On appelle ainsi la petite saison pluvieuse qui se produit en février ou mars et qui dure de

quinze jours à un mois. Théodoros se trouvait à Ankobèr au début de février 1856 (Chron. de

Théodoros, p. 17). Se ; ; ;

(11) Sur le climat souvent brumeux d'Ankobèr qui est à l'attitude de 2875 mètres, voir LE

FEBVRE, Voyage en A byssinie, t. II, p. 263 et t. III, pp. 9-10. j ”

(12) Les gens du peuple, en Abyssinie, croient qu'il existe un pays entièrement habité par les

serpents (MoNDON-VIDAILHET, Chronique de Théodoros, p. 89, note 26 bis). ;

(13) Il s'agit ici de l'excommunication majeure qui ne peut être prononcée que par l'aboun e

par l'etcheguié, tandis que l'excommunication mineure peut l'être par tout prêtre ; cf, Havas

Reise nach Abessinien, p. 258. La première a pour effet de priver complètement l'homme de la

2” qe –

mu —_

race eq eme

pèse – —

2 —

entendus les fit arrêter. Il se trouva que, dans le complot ourdi par ces deux

hommes, on compta trente-huit individus (1). Tous furent enchaînés et le roi

monta le même jour à Tora-mèsk où il campa. En cet endroit il tint son addé-

babaï (2) et dit : « Amenez-moi ces soldats soit-disant clercs. » Abounè Sèlama

qui se trouvait alors assis près de lui (3) le supplia en ces termes : « Ces gens »,

dit-il, « sans avoir reçu aucun pouvoir de moi, ont mal fait. Maintenant livre-

les moi (4), je les punirai d'après les livres (5) et leur ferai faire pénitence (6).

Cela ne t'empêchera pas de règner. Tu régneras comme le Christ te l'a ac-

cordé (7). Mais maintenant, pardonne-leur en mon nom. »

Néanmoins le roi ne voulut pas céder, car il aimait mieux le châtiment que

la miséricorde (8). Il les fit lier étroitement à des pieux, les fusiliers qui étaient

rangés plus loin s'approchèrent et les fusillèrent, puis ils furent achevés à coups

de lance et de sabre (9). À cette vue, tous les gens du Choa qui étaient avec Atié

Théodoros se mirent à trembler de frayeur. Voici pourquoi : jusqu'à Atié Haïlè-

mélèkot, les rois du Choa qui avaient à juger les malfaiteurs et les assassins (10),

les jugeaient d'après le Fetha-Néguèst (11). Si les rois voyaient que les parents

société de ses semblables et de la protection des lois ; son corps même ne doit pas être enseveli

(Bruce, t. II, p. 62). Aussi, « on ne peut avoir plus de peur de l'excommunication qu'en ont les

Abissins » (LoBo, Voyage hist, p. 11); mais les abus que le clergé fit de cette mesure, comme

l'observait déjà Lobo, avaient, dès l'époque de Théodoros, diminué grandement son efficacité

(HEUGLIN, loc. cit.).

(1) Quarante-huit, d'après la Chron. de Théodoros qui contient également cet épisode (p. 16).

(2) Espace libre, soit devant la tente, soit devant le sèguënnèt. De même que ce dernier mot

pourrait se traduire par tribunal, l'addèbabaï correspond bien à notre ancienne cour des plaids.

(3) C’est un des privilèges de l’aboun que de pouvoir être assis en présence du Souverain et

à la droite de celui-ci.

(4) L’aboun, tutoyait effectivement le souverain, tandis que celui-ci lui parlait au pluriel

(RAssAM, Narrative…, t. II, pp. 224-225) ; cf. supra, p. 49 n. 4.

(5) Ceux du Synodos, recueil des canons admis par l’Église abyssine (SareTo, Etiopia,

pp. 64-66 ; de CasTRo, t. II, pp. 133-135).

(6) Sur les tribunaux ecclésiastiques en Ethiopie, cf. POLLERA, L’ordinamento della giustizia…,

pp. 77-80. Les peines appliquées consistent surtout en jeûnes supplémentaires et en amendes ;

cf. GOBAT, Journal, p. 95 ; STERN, Wanderings…, pp. 136-137.

(7) L’auteur de la Chron. de Théodoros fait dire à Sèlama (p. 16) : « Je leur infligerai une puni-

tion d’ordre spirituel ; pour toi, tiens-t’en au pouvoir temporel que Dieu t’a donné. »

(8)La sévérité de Théodoros, qui se transforma en cruauté dans les dernières années de son règne,

fait contraste dans la pensée de l’auteur avec la clémence des souverains du Choa.

(9) L’exécution par fusillade fut, semble-t-il, une innovation de Théodoros (RAssAM, Narrati-

ve…, t. II,pp. 148-149).

(T0) La manière équitable et humaine avec laquelle Sahlè-Sellassié rendait la justice est attes-

tée par Rochet d'Héricourt (Second voyage…, pp. 251-252).

(11) «Législation des rois ». Code religieux et civil encore en vigueur en Ethiopie, au moins

devant le tribunal impérial. Les Abyssins ont longtemps cru que ce livre était tombé du ciel à

l'époque de l'empereur Constantin (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage…, p. 316). Il aurait

été composé en arabe au XIII® siècle par un certain Ebn-el-Assal, prêtre copte du patriarchat

d'Alexandrie. C'est une compilation en deux parties (droit canonique et droit séculier) inspirée

de l'Ancien Testament, des sentences du concile de Nicée, des lois de Justinien et même de livres

de droit musulman. Il aurait été traduit en gueez vers la fin du XVI° siècle seulement. Etudié

par Arnold (1841) et par Bachmann (1889) il a été traduit intégralement en italien par Guidi

(1899) et résumé dans la même langue par L. de Castro (Compendio……, et Nella terra dei

Negus, t. II, pp. 130-205).

de la victime désiraient le prix du sang, ils le leur faisaient payer et arrachaient

ainsi le meurtrier à la mort (1). Une pareille mort n'avait jamais été vue ; c'était

une chose étrange et qui faisait trembler les gens du Choa ( )-

Après cela, Atié Théodoros alla camper à Dèbrè-berhane où il resta quel

temps. C'est alors qu'il fit faire des fouilles et découvrit quatre canons (3)

et un grand nombre de fusils que les choumament (4) d'Atié Haïlè-mèlèkot

avaient cachés dans le lac de la Bèriéssa (5).

que

oit de décider du sort d'un meurtrier ; celui-ci est abandonné aux

Le juge peut seulement proposer une amende au lieu de la mort ;

(GoBaT, Journal. pp. 83-84). La compensation pécuniaire pour

nimum au Choa est aujourd'hui de 80 thalers

(1) « Aucun juge n'a le dr

parents de l'homme qu'il a tué.

mais il ne peut pas les y forcer» |

un meurtre est d'un montant très variable ; le mi

Tro, t. II, p. 130). ‘

ue de se de Théodoros est plus explicite (p. 17) : d'une part, un pareil faut

n'entraînait, suivant les coutumes du Choa, que l'enchaînement et la confiscation des 000 ; de

l'autre, la peine capitale ne pouvait être appliquée qu'après consultation du Fetha-Nigu ; >

(3) Le major Harris et, à son second voyage, Rochet d'Héricourt avaient apporté c Hs

roi Sahlè-Sellassié deux petits canons parmi les présents de leurs gouvernements respectifs (Ro-

'HÉRICOURT, Second voyage. pp. 128 et 144).

M pr des pluriels de choum. Le mot choum s'applique à toute personne ayant une Cases

de l'ordre administratif et équivaut à peu près à fonctionnaire (SOLAILLET, p. 136). Au p ge ,

on pourrait le traduire par : les autorités. Il est parfois précédé ou suivi d'un autre a qui ?

qualifie : fchega-choum (chef de la glèbe, maire d'un village); Ouag-choum, choum-A gami

(chef des provinces du même nom).

(5) C'est sans doute la cuvette (basin) dont parle Krapf (

274) et que forme la Bèriéssa après ses chutes en aval de Dèbrè-berhane.

ISENBERG et KrapF, Journals.

Fig. 14. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITRE XVII

Atié Théodoros donne le Choa au mèredazmatch Haïlié et, prenant Atié Ménélik avec lui repart pour Gondar.

Après cela, Atié Théodoros donna le gouvernement du Choa à Haïlè-Mikaël (1), fils du roi Sahlè-Sellassié (2), avec le titre de mèredazmatch (3) et nomma abègaz (4) Ato Andargatchaou (5) ; ensuite il partit de Débrè-berhane et campa à Tèbassié-kosso (6). C'est là qu'il publia l'édit qui ordonnait de s'en tenir aux anciennes coutumes de Sahlè-Sellassié. Il fit cela parce qu'ayant publié auparavant l'édit suivant : « Soumets-toi à moi d'après la rang de ton père » (7), il advint que beaucoup de gens disant : « Ceci est à mon père » et invoquant l'édit du roi, avaient suscité bien des querelles et que le pays en avait été bouleversé. C'est pourquoi Atié Théodoros revint à ce qui avait été établi sous Sahlè-Sellassié (8). Tous les gens du Choa espéraient qu'il leur ren-

(1) «Force de Saint Michel ». Ce personnage est aussi désigné, notamment dans le titre du

présent chapitre, sous le nom de Haïlié, « ma force », que sa mère lui avait donné à sa naissance.

(2) Un des frères consanguins de Haïlè-mèlèkot. Sa mère était musulmane (Massaïa, t. X,

190).

(3) Mèred signifie « qui fait trembler »(DILLMANN, Lexicon Linguae aethiopiae); azmatch guerrier.

Ce titre aurait été donné anciennement au chef du corps de réserve (BASSET dans Hist. de la conq.

de l'Abyssinie, p. 99, n. 1). C'est celui que les empereurs conféraient aux vice-rois du Choa

avant Sahlè-Selassié (ANTONELLI, dans le Livre vert XV, p. 290). Il est tombé en désuétude.

(4) « Père de l'armée en marche ».Titre donné à cette époque, soit aux chefs délégués par le

Souverain pour commander une expédition, soit aux gouverneurs des provinces frontières et

correspondant bien en ce cas à celui de margrave (Harris, t. III, p. 30: CrccH], t. I, p. 248;

SOLEILLET, p. 294). L'un de ces derniers, dénommé Oualesma Abègaz et de religion musulmane,

avait, jusque vers 1883, le gouvernement héréditaire de l'Argobba à l'E. d'Ankobèr et la charge

d’entretenir de bons rapports avec les Danakil pour le libre passage des caravanes (HARRIS.

t. I, pp. 324-325 ; LANDE, Un voyageur français. 2° art., pp. 392-393 ; ANTONELLI dans le Livre

vert XV, pp. 290-291). On ne se sert plus guère aujourd’hui de ce mot.

(5) Cf. supra, p. 85.

(6) « Le Kosso brûlé ». Sur le kosso, cf. supra, p. 47, N. 2).

(7) Cf. supra, p. 83.

(8) Tout en confirmant ce qui précède, l’auteur de la Chwon. de Théodoros ajoute (p. 18) que

Théodoros ordonna que les parents d’un meurtrier ne pourraient être punis de mort s’ils n’étaient

pas complices, supprimant ainsi une sorte de vendetta légale (PLOWDEN, à la date du 25 juin

1855, dans le Livre bleu 1846-1868, p. 150).

03;

drait Ménélik, fils de leur roi. Mais la prophétie qui avait été faite était près de

se réaliser, selon le mot de l’Écriture : « La miséricorde de Dieu n’arrive qu’en

son temps. »

Il partit donc, emmenant Ménélik avec lui. La mère de ce dernier, les chefs

qui avaient servi sous son père et ceux de ses serviteurs qui le pouvaient pré-

férèrent ne pas se séparer de leur maître et l'accompagnèrent (1).

Ensuite Atié Théodoros, passant par le Djarso (2), traversa l'Abbaï, gravit

le Dèdjèn (3), parcourut le Godjam (4) et arriva à Débrè-Tabor (5).

C'est à cette époque que son armée fut décimée par une maladie appelée

fenguël (6) ; tout le pays en souffrit grandement. Aussi une pleureuse (7) s'écria-

t-elle un jour : « La mort est écrite sur vos négarit. Celui qui est parti ne revient

plus et celui qui est resté ne vous attend pas. » (8)

Quelques années après, étant allé à Magdala, il commença à y construire

une ville (9).

Le mèredazmatch Haïlié, bien qu'il n'eût pas la puissance de son père,

gouverna le Choa pendant trois ans. Ensuite Atié Théodoros l'appela au Ouallo

(1) Entre autres, Ato Darguié, son oncle, et Ato Nado que Théodoros lui donna ou lui confirma

comme tuteur (CEccHI, t. I, p. 255).

(2) District entre le Mouguer et la Djamma, le long du Nil bleu. « Admirable plaine, bien arro-

sée… » (SOLEILLET, Pp. 293).

(3) Dêdjèn signifie arrière-garde. « Plateau à mi-hauteur du causse du Godjam » (DUCHESNE-

FOURNET, Mission. t. I, p. 88).

(4) Vaste région comprise dans la spirale que forme le Nil bleu après sa sortie du lac Tsana.

Le Godjam proprement dit, à l'E., est une des quatre parties de cet ancien royaume (ARN.

D'ABBADIE, Douze ans. p. 232). Principaux voyageurs à consulter : Lobo, Bruce (t. III), Com-

bes et Tamisier (t. III), Arn. D'Abbadie, Plowden, Massaïa (t. I et II), Bianchi, Cecchi, Branchi,

Salimbeni, et, au XXe siècle : Powell-Cotton, Duchesne-Fournet, Rosen, Annaratone, C. F.

Rey, Rosita Forbes, Jean d'Esme.

(5) « Cloître du Tabor». Fondéau début du XX° siècle par le ras Gougsa (cf. infra, chap. XXXIV).

Dëbrè-Tabor, qu'on appelle aussi parfois Samara, est resté le centre le plus important du Béguè-

meder. Rohlfs en a donné une bonne description (Meine Mission. 1883, pp. 196-202). On aura

déjà noté (Dèbrè-Libanos) et l'on verra par d'autres exemples (Magdala, Nazeret, Guiétéssémani,

etc.) le goû t qu’ont les Abyssins pour les noms de lieux empruntés à la Terre sainte ; cf. Massaïa,

Lectiones…, p. 248.

(6) « Qui renverse ». Très probablement le choléra ; cf. Chron. de Théodoros II, p. 21.

(7) L’antique institution des pleureuses (algach) s’est maintenue en Ethiopie ; cf. M. PARKYNS,

t. II, pp. 64-65 ; Crccni, t. I, p. 395 ; de CasTRo, t. I, p. 298.

(8) Ces complaintes populaires, accompagnées de danses, s’appellent legso. On en trouvera

ci-après un autre échantillon plus caractéristique.

(9) Magdala a été mentionné pour la première fois, croyons-nous, par Krapf qui l’aperçut en

1842 (ISENBERG et KraPF, Journals. p. 350). C’est un des plateaux les plus abrupts du Ouallo

septentrional, au S. du Bèchello supérieur; il est resté célèbre par le siège qu’en firent les Anglais

en 1868. Voir les descriptions d’Acton et de Markham (avec des vues), et la photogr. prise par

Annaratone (In A bissinia, fig. 69). Dès 1855, avant sa campagne au Choa, Théodoros avait choisi

cette position comme la meilleure pour tenir les Ouallo en respect (MARKHAM, À History. p. 68).

Au début de 1857, il conduisit une seconde expédition dans leur pays (PLOWDEN dans le Livre

bleu 1846-1868, pp. 179-180) ; ce fut vers cette époque qu'il fit ériger des constructions à Mag-

dala et y emmena Ménélik. Celui-ci s'y trouvait en tout cas en 1858 ou 1859, d'après un témoi-

gnage oculaire (WALDMEIER, Autobiography, p. 12).

94 a dt

et désigna comme abégaz Ato Bèzzabeh (1). Tous deux partirent pour le Choa.

et le fit enchaîner (1). Pendant tout ce temps, Ménélik vivait au camp d'Atié '

Théodoros. Parmi les Choans qui l'avaient suivi, la moitié restait avec Ménélik 3 Le ain (t. III, p. 102). Le titre, que nous trouvons dans

et l'autre moitié avec Ato Darguié (2), mais tous étaient au camp d'Atié 2 mettait aù dehors 108 de 1900 en importance et n'est plus donné aujourd'hui qu'à

Théodoros. Celui-ci avait promis aux Choans de leur donner Darguié, fils de A ps a abat ns Dit le fonctions de grand-juge à la capitale. Suivant Cecchi (p. 256),

leur maître Sahlè-Sellassié, pour les gouverner. Quant à Ménélik, comme Dieu 8 pros n'eut que celui de meslènié pominsrae (p. 273), c'était un ancien esclave de

ne se séparait pas de lui, Atié Théodoros le nomma dédjazmatch (3), lui donna (1) « Tu en as trop » (au masculin). D'après So p.275 1

des troupes (4) et le traita avec beaucoup d'honneur (5).

Après quelques années, il fit faire la proclamation suivante : « Hommes du

Choa, je vous donne Darguié, le fils de votre maître », Ce qui remplit les Choans

de joie et d'allégresse. Tous vinrent se rassembler dans le camp d'Ato Darguié.

Mais, lorsqu'Atié Théodoros s'aperçut que le camp de Darguié devenait si

puissant, il craignit que celui-ci, après être rentré au Choa, ne se tournât contre

lui et ne le servit pas fidèlement. Il lui dit donc : « Mon fils Darguié, je t'avais

donné volontiers le pays de ton père ; mais, comme dès maintenant jete crains,

je me rétracte. » Il ajouta :« Après avoir destitué ton frère, le mèredazmatch

Haïlé-Mikael qui, même avec deux lances, manquait son homme, je crains de

t'envoyer gouverner, toi, qui, avec une seule lance et d'un seul coup, tue deux

hommes. J'ai peur de toi (6). » Cela dit, il le fit enchaîner sur un amba (7).

Alors il confia la garde du Choa à Ato Aboïé (8), le nommant afé-negous (9)

Sahlè-Sellassié.

(x) Il eut à combattre contre Ato Seïfou, frère de Haïlè-mèlèkot et, n'ayant pu le réduire,

fut effectivement destitué par Théodoros (Ceccni, t. I, PP. 255-256) et interné, sans doute à

Tamo (cf. infra, chap. XXIII).

(2) « Limite de la terre ». Fils de Sahlè-Sellassié, mais d'une autre femme que Oueïzèro Bèzza-

bech, nommé ras en 1878, décédé en 1900. Une des plus belles figures de l'histoire du règne de

Ménélik. D'un loyalisme éprouvé envers son neveu (CEccHI, t. I, p. 266), d'une foi profonde et

sans fanatisme (Massaïa, t. XI, Pp. 68-69), d'une parfaite urbanité envers les voyageurs euro-

péens dont il reçut certains à son manoir de F itché (BIANCHI, Alla terra dei Galli, pp. 432-435 ;

SOLEILLET, pp. 274-305), il était le type accompli du gentilhomme choan (AUDON, Voyage au

Choa, p. 130 ; VIGNÉRAS, Une mission française…, p. 131 ; KELLER, À. lg, p. 230). Voir à la pl.

XV son portrait qui nous a été communiqué par le ras Kassa, son petit-fils. 8 ;

(3) « Guerrier de la porte ». D'abord un des plus hauts dignitaires de la Cour impériale — il y a Fig. 15. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

en avait plusieurs qui se relayaient pour veiller à la sûreté de la personne de l'empereur (ARN.

D'ABBADIE, Douze ans…, p. 120) — le dèdjazmatch se transforma en un dynaste féodal indépen-

dant de celui-ci (Massaïa, Lectiones…, pp. 255-256), pour devenir, depuis Théodoros, un

officier général prenant rang immédiatement après le ras dans la hiérarchie militaire abyssine ;

Cf. ANTONELLI dans le Livre vert XV, P. 290. Ce titre, qui correspond à peu près à celui de duc,

se contracte généralement en dèdjatch devant le nom propre. Il peut être décerné par un ras,

mais les dèdjazmatch ainsi nommés passent après ceux choisis par le souverain. Nous n'avons

trouvé mention de la distinction ainsi accordée par Théodoros à Ménélik que dans Cecchi (t. I,

261).

(4) Heuglin (Reise in À bessinien, P- 341) indique incidemment la présence d'un campement

choan près de Magdala en 1862.

(5) Il lui donna même une de ses filles nommée Zaouditou en mariage (Chron. de Théodoros,

P. 40 ; STERN, The Captive Missionary, p. 219).

(6) Cet épisode, qui ne figure pas dans les ouvrages consultés par nous pour cette période, est

de tradition courante parmi les descendants de Darguié.

(7) Très probablement celui de Magdala.

(8) «Mon Abo ». Sur ce saint, très vénéré au Choa, cf. infra, t. II, chap. LX XVI. Aboïé avait

épousé une des filles de Sahlè-Sellassié (V. notre tableau généalogique).

(9) « Bouche du roi ». Bruce appelle ce dignitaire Ka/-Hatzé (parole de l'Empereur) ; il trans-

tte

La cr er Sté etre 2 eee ve

———

ns Pics Br

CHAPITRE XVIII

Ato Seifou livre un combat à Atié Théodoros à Ankobèr.

Ato Bèzzabeh prétend au gouvernement du

Choa et se révolte.

Par la suite, Abiéto Seifou (1), fils du roi Sahlè-Sellassié, voyant que le

royaume était abandonné, en soumit toute la partie à l'est depuis le pays de

Mendjar jusqu'à celui d'Efrata (2), et, entrant dans Ankobèr, la ville de ses

pères, il s'y installa (3). Ato Aboïé et Ato Bèzzabeh, qui n'étaient pas de force

à lutter contre lui, en avertirent Atié Théodoros. Celui-ci, à cette nouvelle,

partit du Béguëè-meder et, marchant nuit et jour en toute hâte, arriva à l'im-

proviste à Ankobèr (4). Ce jour-là, on se battit jusqu'au jour et un nombre

incalculable de soldats d'Atié Théodoros furent tués. Alors celui-ci, voyant

l'acharnement de la bataille, s'écria : « Si ces gens-là au début nous avaient

barré la route à Guechié, jamais nous ne serions entrés au Choa. » Un soldat

d'Atié Théodoros, fait prisonnier, avertit alors Ato Seïfou qu'Atié Théodoros

était là. À cette nouvelle, Abiéto Seifou descendit au Tchèrtchèr, dans le pays

des Itou (5), abandonnant Ankobèr et laissant la victoire à Théodoros (6).

Les livres et les objets des églises d'Ankobèr furent pillés, des clercs et des

moines périrent dans la bataille (7).

Le lendemain, une proclamation ordonna de rassembler tous les prisonniers

en présence d'Ato Bèzzabeh. Or, parmi eux, il s'en trouva cinq cents qui avaient

(I) « Son épée ». Rappelons qu'il était le second fils de Sahlè-Sellassié et de Oueïzèro Bèzzabech.

(2) C'est-à-dire la région appelée Ifat ; cf. KraPr, Reisen…, t. I, p. 62.

(3) Le récit qui va suivre est fort analogue à celui de la Chron. de Théodoros (pp. 24-26) et à

celui de Cecchi (t. I, pp. 256-258).

(4) Cette seconde expédition de Théodoros au Choa doit se placer au mois de novembre 1859;

cf. PLOWDEN dans le Livre bleu 1846-1868, p. 193.

(5) Sur le Tchèrtchèr et les Itou-Galla, cf. supra, pp. 43 et 44. Seïfou et, après lui, son fils

Mèchècha furent très populaires auprès des Galla (CEccH1, t. I, pp. 258 et 273).

(6) I] mourut l'année suivante (juin 1860) à Midda (Ouallo méridional), dans un combat livré

à un certain Kebret qui l'avait trahi (CEccHI, t. I, pp. 258-259).

(7) Pillage et massacre confirmés dans la Chron. de Théodoros (p. 25).

déserté le camp de Bèzzabeh pour se joindre à Ato Seifou (1). Le roi leur fit

couper à tous par les balé-ouag (2) la main droite et le pied gauche (3). C'est

alors qu’une pleureuse chanta : « Atié Théodoros, pourquoi vous êtes-vous

humilié ? Vous avez coupé la main aux gens du Choa et vous êtes parti !» (4)

Après cela, Théodoros quitta Ankobèr et campa à Boulo-Ouarqié (5). Là, il fit

punir Ato Semmou-negous (6) et plusieurs autres.

A cette époque, dans sa marche du Choa au Béguë-meder, il perdit tant de

soldats sur sa route que leur nombre s’éleva à mille six cents, sans compter

les inconnus (7). Son armée étant arrivée au Béguè-meder, un plus grand nom-

bre encore périt. C’est alors que, se souvenant de la valeur des soldats d’Anko-

bèr, il déclara qu’ils étaient les plus braves entre les braves. ; L

Peu de temps après, au reçu d’un message de Théodoros, l afé-negous Aboïé

partit pour le Dembia (8). Quant à Ato Bèzzabeh, il refusa de partir, car, Joy

qu’il n’y avait pas de gouverneur au royaume de Choa, de simple abêègaz 1

voulut devenir roi (9). À cause de cela, Théodoros revint au Choa pour la

troisième fois. Arrivé au Mènz, comme il vit qu'il ne pouvait réussir, il s'en

se rendit à Magdala (10).

teiOUT ee dans sa En dit à ses chefs : « si Ménélik, le fils de mon

maître arrive, je lui laisserai le trône de son père ; mais si C en est un autre qui

prétende au royaume du Choa, ne m'abandonnez pas. » Et il leur fit prêter

serment sous peine d'excommunication. Ceci rappelle la ruse d Hérode disant

aux mages : « Revenez pour me dire où se trouve l'enfant, car moi aussi je veux

(1) Suivant Cecchi (t. I, p. 2 57), c'étaient des hommes qui avaient refusé de suivre Seïfou au

Tchèrtchèr. ;. ` ; ;

(2) Perruchon traduit ces mots par maître de la loi, juge suprême (Chronique de Zar'a Tage.

51, n. 1). Depuis lors, ils ont pris le sens de bourreau (Gurpi, Vocabolario…, col. 312). Su |

de bourreau était jadis confié au corps des timbaliers (Arn. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 390 :

CrccnI, t. I, p. 364). ; ;

(3) Cette peine prévue par le Fetha-Nëguèst (chap. XLIX) pour Ru CRAQUE ge sais

i . cit.). Sur ces mutilations, au

est applicable aux traîtres et aux rebelles (CECCHI, loc. ci

rh survivent d'habitude s'ils reçoivent certains soins, cf. D' PETIT, dans LEFEBVRE, voyage

en Abyssinie, t. I, pp. 369-379 et H. Le Roux, Ménélik et nous, pp. 208-211. De nos jours,

supplice est de moins en moins pratiqué.

GE Cette complainte cache un jeu de mots, ce qui est d'ailleurs fréquent que ie Soupes

populaires (MoNDON-VIDAILHET, Chron. de Théodoros, pp. 25 et 90, N. 33 ; CoHEN, Couplets a

riques du Choa, pp. 85-86). ;

ns) Boulo signifie cheval alezan ; mais il faut sans doute lire bolo, en galla : tzou, SVARNE,

Ces deux mots voudraient dire alors « caverne de l'or ». Krapf rapporte en effet qu'aux gare ns

de cette localité (près de Dèbrè-berhane)se trouvent des grottes où, selon la éen pou ;

de grandes quantité d'or auraient jadis été cachées (ISENBERG ET KRAPF, Journal… p. 275).

6) Qui lui avait déjà résisté en 1855 ; cf. supra, p. 82. :

a re chiffre dans la Chron. de Théodoros (p. 26), mais en y comprenant les hommes tués

lors du combat livré à Seïfou.

(8) Afin d’y apporter le tribut. Théodoros le retint d’ailleurs auprèsdelui (CEceHI, ; ï, 2 20e

(9) D’après Cecchi (loc. cit.), il se présenta à Théodoros à Magdala, mais, à son retour, se p

clama lui-même negous. :

(T0) La troisième expédition de Théodoros au Choa eut lieu en décembre 1863 ou Jar ? Los

(STERN, The captive Missionary, PP. 214-216). Bèzzabeh se réfugia sur l’amba d’Afgèra

Théodoros ne put le déloger (CzccHI, loc. cit.) ,

émane tes

Pom ta ose Van mere a

à ee

ra

met

—

‘

— 08 —

l’adorer. » Puis il fit une proclamation au peuple. Le motif de cette ruse était

celui-ci : si Théodoros apprend cela, pensait-il, il fera enchaîner Ménélik, mais

un autre bal-abbat, s'il venait, n'oserait jamais m'attaquer.

Quant à Ménélik, il resta dix ans au camp d'Atié Théodoros, sans que Dieu

se séparât de lui, sans être humilié dans sa dignité, et préservé, par la vertu

de l'Esprit-Saint, des cruautés d'Atié Théodoros.

Fig. 16. — SCEAU DE THÉODOROS IT.

CHAPITRE XIX

Atié Ménélik s'enfuit de Magdala. — Ayant vaincu Ato

Bèzzabeh, il gouverne le Choa. — Ato Bèzzabeh demande

son pardon à Atié Ménélik et fait sa soumission.

Il se révolte pour la seconde fois et il est puni.

En l'an de grâce 1857, année de Matthieu, le 24 de sènié (1), Dieu apportant

à Ménélik son pardon et sa miséricorde, celui-ci sortit de l'amba de Magdala

un samedi dans la nuit (2) et, accompagné de sa mère et de ses chefs (3), se

dirigea par le chemin appelé Ali-bèr (4) du côté de Ouarra-Himèno (5).

A ce moment-là, dans la nuit, Atié Théodoros, s'éveillant en sursaut, sortit

en criant des foukéra (6). Il fit lever ses gardes et leur dit : « Allez voir dans mon

addébabaï (7). » Ceux-ci se rendirent jusqu'au bord du précipice et, étant

revenus, lui dirent : « Djan-hoï (8), il n'y a rien, tout est calme. » Le roi rentra

(1) 30 juin 1865.

(2) Cette évasion nocturne est brièvement relatée par Stern, l'un des missionnaires allemands

emprisonnés par Théodoros à Magdala (The captive Missionary, p. 219). Il ne semble pas, d'après

ce récit, que Ménélik ait eu, comme on l'a prétendu parfois, l'aide de sa femme qui était la fille

de l'empereur.

(3) Plusieurs d'entre eux, entre autres Darguié, restèrent à Magdala.

(4) Le nom d'Ali-bèr ne se trouve pas sur les plans de Magdala dressés lors de l'expédition

anglaise. I] pourrait s'agir de Kaffir-bèr, passe de l'E. dans la direction de Ouarra-Himèno (Mar-

KHAM, À History of the Abyssinian Expedition, pp. 355-359 et plan de la p. 315).

(5) Nom d'une tribu et d'un district au S. E. de Magdala. Bien que d'origine ouallo, les Ouarra-

Himèno ne sont pas l'une des sept « maisons » des Ouallo et même ils étaient autrefois avec celles-ci

en état de guerre constante (PLOwDEN, Travels…, P. 74).

(6) « Histoire composée par chaque guerrier dans laquelle il raconte ses hauts faits à la chasse

ou à la guerre » (GIRARD, Souvenirs d'un voyage en Abyssinie, p. 118). On trouvera des exemples

de ces fanfaronnades dans Bruce, t. IV, p. 206et dans GIRARD, loc. cit. Théodoros en était,

paraît-il, coutumier (LEJEAN, Théodoros II, p. 186).

(7) Sans doute la place d'armes, au centre de l'étroit plateau de Magdala, dont parle Markham

(ouv. cit, p. 355).

(8) Ce terme apparaît dans Bruce, qui le traduit par : mon roi (t. III, pp. 312-313) et qui

explique ainsi le titre de Prete Janni ou Prêtre Jean, parfois attribué au moyen âge à l'empereur

d'Ethiopie, Cf, Rourrs, Meine Mission. p. 211 ; ZARNCKE, Der Priester Johannes ; MARINESCU,

à canette

et ere 00

z— 100 —

chez lui, mais, par trois fois encore, il sortit en criant des fanfaronnades et

demanda la même chose. Les gardes firent comme la première fois et revinrent

lui dire qu'il ne se passait rien. Au point du jour, l'un des chefs d'Atié Théodoros

vint lui apprendre que Ménélik était sorti de Magdala et parti pour son pays.

A cette nouvelle, Atié Théodoros fut effrayé et toute la ville consternée. De

même, comme il est écrit, lorsqu'Hérode apprit la naissance de Jésus, il fut

effrayé et toute la ville de Jérusalem avec lui.

Mais, Ménélik étant guidé par un ange de Dieu, l'on entendit de nombreux

coups de fusils du côté de Djifa, chemin opposé à celui qu'il avait pris (1).

Comme Dieu ne fait pas les choses sans raison, il semble qu'Il ait fait cela

pour qu'on n'envoyât pas des hommes à la recherche de Ménélik par la route

qu'il avait suivie. Lorsque ces coups de feu furent entendus au campement,

Atié Théodoros crut que les gens de Ouarra-Himèno étaient venus au-devant

de Ménélik(2); irrité à cette pensée, il fit couper les mains et les pieds des chefs du

Ouallo, de Ouarra-Himèno et de Mamma (3) qui étaient enchaînés à Magdala

et les fit jeter dans un précipice (4). En ce temps-là, la puissance divine se

retira de Théodoros. Il commença même à brûler les églises (5) ; il mettait dans

des maisons hommes, femmes et enfants et les y brûlait (6) ; il enlevait

des vaches et des bœufs et les faisait frapper à coups de lance et de sabre (7).

En voyant cela, l'armée se dispersa et le pays se révolta (8).

Or, sous le règne de Théodoros, le patriarche d'Alexandrie, Abounè Qiérelos,

était venu en Ethiopie (9). Un jour qu'ils s'entretenaient, Théodoros lui dit :

Le prêtre Jean. Hoï correspond à l'interjection 0. Pour djan, on a proposé deux étymologies.

Suivant les uns (BASSET, Etudes…, p. 226, n. 57), ce mot, qu'on a trouvé sur une ancienne mon-

naie éthiopienne, dériverait de deïani et signifierait souverain (cf. dagna = juge). D'après des

traditions locales, recueillies notamment par Soleillet (Voyages en Ethiopie, p. 116), et encore

existantes, les indigènes du Dèmbia, province où est Gondar, criaient Djan-hoï à l'éléphant qui

venait sureuxafin qu'illesépargnât, et c'est ce cri(djansignifiant éléphant dans un dialecte négroïde)

qu’un souverain de la fin du XVI®° siècle aurait ordonné de lui adresser quand on venait lui de-

mander une grâce. Quoi qu’il en soit, Dja»-hoï est devenu synonyme de Majesté (MITTwOCH,

Dschanhoi, die amharische Bezeichnung fûr Majestât). Ménélik sera souvent désigné sous ce voca-

ble au cours de notre chronique et encore aujourd’hui au Choa on l’emploie en parlant de lui.

(1) Djifa est au S. de Magdala. Ménélik avait pris la route de l’E., moins directe que l’autre

pour aller au Choa, afin de déjouer les poursuites de Théodoros.

(2) Stern dit (loc. cit.) que Théodoros aperçut avec sa longue-vue les fugitifs accueillis par les

Galla.

(3) Un des districts du Mènz ; cf. ISENBERG et KraPF, Journals….., p. 306.

(4) Cette tragique exécution de vingt-cinq otages, parmi lesquels le fils de Oueïzèro Ouargitou

est racontée notamment par l’auteur de la Chron. de Théodoros (pp. 40-41).

(5) Plusieurs de celles de Gondar (Chron. de Théod., p. 50).

(6) Cf. Chron. de Théodoros, pp. 45-47).

(7) Tbid., p. 42.

(8) La plupart de ces faits se passèrent en 1867, époque où, suivant l'auteur de la Chron. de

Théodoros, « la terreur commença à règner chez tout le monde » et où les désertions et les révoltes

se multiplièrent.

(9) Cette visite de Cyrille IV, patriarche d'Alexandrie en Ethiopie, fut un événement excep-

tionnel dans l'histoire des relations des églises copte et abyssine. Seulement indiquée dans la

Chron. de Théodoros, elle est racontée par Plowden (Livre bleu 1846-1868, pp. 175-176, 183)

et par Stern (Wanderings.., pp. 78-80). Arrivé à Dèbrè-Tabor en décembre 1856, le patriarche,

« Mon père, quand vous étiez dans votre pays, qu'est-ce que vous entendiez

dire de moi ? » — « On me disait que tu étais charitable et brave (1), mais

aussi que tu enchaînais, mutilais et tuais les gens que tu avais auparavant

nommés à des dignités et gratifiés de parures d'honneur (2).» Atié Théodo-

ros répondit : « Mon père, lorsque j'étais révolté et que je voyageais d'un désert

à l'autre (3), j'ai rencontré un moine qui m'a prédit ceci (4): Tu seras roi,

mais, à partir du jour où l'homme que tu auras élevé chez toi quittera ta maison,

ton règne sera court. C'est donc pour cela que j'agis de la sorte.» Abounè

Qiérelos dit : « Celui que Dieu a choisi pour roi, Il le cache. Comment donc le

trouveras-tu ? Hérode a fait tuer inutilement tous les enfants. A-t-il trouvé

le Christ ? » Cette prophétie d'Abounè Qiérelos fut accomplie par Ménélik.

Et, de même qu'autrefois l'Esprit-Saint protégea David qui avait été sacré

roi par Samuel pour que Saül ne lui fit pas de mal, de même il a protégé Ménélik

et l'a sauvé de la main d'Atié Théodoros. Comme preuve de cela, tandis qu'Atié

Théodoros avait humilié et enchaîné les frères de Ménélik (5) : le ras Darguié (6)

et le mèredazmatch Haïlié, ainsi que les innombrables fils des chefs des divers

pays (7), non seulement il ne fit aucun mal à Ménélik, destiné à devenir

roi, mais même ne réprimanda, jamais comme on le fait pour les en-

qui était envoyé par le vice-roi d'Egypte pour établir de meilleures relations entre ce pays et

l'Ethiopie, fut fort mal reçu par Théodoros, ennemi acharné des musulmans. L'empereur, après

l'avoir fait emprisonner pendant cinq jours, ne lui permit de retourner en Egypte qu'en novembre

1857. Notons que les faits de grande cruauté commis par Théodoros sont bien postérieurs à

l'époque de cette visite.

(1) La bravoure de Théodoros est attestée par tous les voyageurs; cf. notamment LEJEAN,

Théodore II, pp. 201-202. Le même auteur ajoute (p. 210) : « Ce terrible homme aime les actes

de bienfaisance, adopte des orphelins. Il adore les enfants. »

(2) Il y a ici le verbe chëllèmè qui signifie décorer, mot qui rendrait mal cependant la pensée

de l'auteur, car les décorations éthiopiennes consistent surtout, comme on le verra maintes fois

au cours de cette chronique, en dons de vêtements et d'armes de luxe ainsi que de montures riche-

ment harnachées. Cette coutume pourrait avoir été empruntée par les souverains d'Ethiopie à la cour

de Byzance ; elle est en tout cas fort ancienne (PERRUCHON Chronique de Zarà Ydäegob, pp. 22et

65 ; PONCET, trad. angl, p. 91 ; BRUCE, trad. franç., t. III, p. 323). D'après Rassam (ouv. cit,

t. I, p. 198), ce fut Théodoros qui aurait institué l'ordre de la tunique (gêmis) de soie, vêtement

d'honneur réservé par les monarques aux grands personnages et conférant à ceux-ci certains

privilèges ; cf. PERINI, Di qua dal Marèb, p. 368. Quant aux décorations éthiopiennes au sens

européen du mot : Croix de Salomon créée par Théodoros (RassAM, t. II, p. 44) et Etoile

d'Ethiopie créée par Ménélik (SOLEILLET, Voyages… pp. 308-309), on trouvera à leur sujet des

renseignements dans MoNTANDON, Au pays Ghimirra, pp. 409-414.

(3) Allusion aux années de jeunesse de Théodoros qui vécut pendant longtemps comme un chef

de bande ; cf. LEJEAN, ouv. cit., np. 21-26.

(4) Cf. supra, p. 75.

(5) Le mot frère, pris ici pour oncle, se donne fréquemment entre personnes de même rang

(SOLEILLET, ouv. cit, p. 116). Ménélik n'avait du reste pas de frères.

(6) Darguié n'ayant été nommé ras qu'en 1878, il en résulte que ces lignes n'ont été écrites

par l'auteur qu'après cette date.

(7)11 y à peut-être là une allusion à l’emprisonnement du consul anglais Cameron, puis de Rassam,

du D’ Blanc et du lieutenant Prideaux envoyés en 1864 pour obtenir l’élargissement des captifs

européens de Théodoros. La liste des principaux prisonniers abyssins est donnée dans HoLLAND

et HozIER, Record of the Expedition to Abyssinia, t. IT, p. 81. Elle compr end trente-quatrenoms

dont celui d’Aregi (Darguié), fils de Sewale Sellassié (sic).

E

=

pet mes, San a cg es

me

om

ve. di

=

eSersceteererse va NN

#2 _

4 a ue

97

fants (1). L’histoire de Saül et d’Atié Théodoros et celle de David et de Ménélik

se ressemblent tout à fait d’un bout à l’autre (2).

Lorsque Ménélik sortit de Magdala, selon le proverbe qui dit que l’ami du

père est aussi l’ami du fils (3), il expédia un messager à Oueizèro Ouargitou (4),

lui faisant dire : « J’arrive. Envoie des hommes pour me recevoir. » Elle lui

envoya donc une troupe pour le recevoir. Mais, comme Atié Théodoros avait

enchaîné le fils de cettefemme, elle pensa à livrer Ménélik en échange deson fils(s).

Lorsque Ménélik arriva à Mèsqèla(6), elle se fit remettre seseffetset ses armes et

fit surveiller ses chefs par des gardes. Elle envoya à Atié Théodoros des moines

du lac Haïk (7), chargés de lui dire que, s’il voulait relâcher son fils, elle lui

livrerait Ménélik. Mais, comme la miséricorde de Dieu avait commencé à le

protéger, les messagers, avant d’arriver à Magdala, apprirent à Ali-bèr qu’Atié

Théodoros, plein de rage, avait tué le fils de cette femme et l’avait fait jeter

dans un précipice. À cette nouvelle, les messagers s'en retournèrent. Lorsque

Oueizèro Ouargitou apprit la nouvelle de la mort de son fils, elle s'écria :

« Dieu ne s'est pas éloigné de cet homme » et elle envoya à Mèsqèla un message

disant de rendre ses biens à Ménélik et de l'amener honorablement auprès

d'elle. Ménélik, parti de Mèsqèla, étant arrivé à Borou-miéda (8), elle le reçut

honorablement et fit cette proclamation : « Peuple du Choa, réjouis-toi, ton

prince (9) est arrivé, reçois-le», puis elle le fit escorter jusqu'à Alibouko (T0) sur

(1) Stern dit en parlant de Ménélik : « Vif, aimable et modeste il gagna la faveur du tyran »,

(The captive missionary, p. 219).

(2) L'auteur ne pouvait manquer de rapprocher, avec autant de complaisance que d'exagéra-

tion, l'histoire du jeune Ménélik de celle de David, son ancêtre.

(3) Cf. supra, p. 81 n. 1.

(4) « Celle qui est en or. » Voir son histoire, avec un curieux portrait d'elle et de son fils, dans

STERN, ouv. cit., pp. 213-218.

(5) D'après Cecchi (t. I, p. 261), Ouargitou se serait au contraire refusée à livrer Ménélik,

même pour obtenir la liberté de son fils, lequel n'aurait été mis à mort qu'après ce refus. Le récit

de Stern, témoin quasi oculaire, montre d'ailleurs que l'exécution des otages eut lieu presque

immédiatement après la découverte de l'évasion de Ménélik (ouv. cit, pp. 220-221) et la Chron.

de Théodoros (p. 40) vient à l'appui de ce récit.

(6) Probablement le mont Maskal des cartes à 35 kilomètres environ à l'E. de Magdala.

(7) A 60 kilomètres environ au S. E. de Magdala. Ce lac, qui mesure environ dix kilomètres

de long sur trois de large, renferme une île avec un ancien monastère consacré à Abounè Estifanos

et respecté de tout temps par les Galla de la région. Sur les anciennes cartes il porte de ce fait

le nom de lac St Etienne et se déverse dans le Nil bleu, erreur encore commise par Combes et

Tamisier (Voyage… t. II, p. 296). Reconnu par Alvarez (trad. angl. pp. 150-151), le lac Haïk

a été décrit par Krapf (ISENBERG, et Krarr Journals… pp. 404-418) et par Lefebvre

(Voyage. t. II, pp. 175-180 et pl. 13 de l'alb. hist.).

(8) « Plaine de demain. » Les Ouallo avaient, paraît-il, l'habitude, à la veille d'une rencontre

entre tribus, de crier à leurs adversaires, du haut des collines avoisinant cette plaine : Borou,

c'est-à-dire : à demain, la bataille ! Borou-miéda, à 55 kilomètres environ au S. E. de Magdala

est un centre commercial important (ANNARATONE, In Abissinia, p. 127).

(9) Aoura, littéralement : ton mâle. C'est le nom que les Abyssins donnent soit au taureau,

soit à la reine des abeilles qu'ils prennent pour un mâle.

(to) Localité quine figure ni sur les cartes ni dans les récits de voyages que nous avons

consultés.

ESS ES TERRE ET EEE CS Re Eat re _

2 PS a EE

la frontière de Guechié, par trois corps de troupes et par des musiciens qui

jouaient du mélékë (1) et de l'embilta (2). | i

Pendant ce temps, Ato Bèzzabeh était assis sur le trône du Choa, prétendant

être le roi du pays. Lorsqu'il apprit ce qui était arrivé, il envoya à Oueïzèro

Ouargitou deux mille thalers et de nombreux chevaux et mulets, en la priant

de vouloir bien enchaîner Ménélik. Informés de cela, les chefs de Ménélik par-

tirent aussitôt vers leur pays et entrèrent à Guechié. Le dèdjatch Oualdié (3)

chef de Guechié et celui d'Antokia, Kelel-Némi se soumirent avec leurs hommes

le même jour. Quant aux hommes qu'Ato Bèzzabeh avait chargés de garder

les défilés, Ato Habtè-Yès (4) et les autres, ils prirent la fuite et descendirent

à Efrata. Les trois chefs de troupes que Oueïzèro Ouarqitou avait chargés

d'accompagner Ménélik ne voulurent pas revenir auprès d'elle, bien qu elle le

leur eût mandé : ils devinrent soldats (5) de ce dernier et le suivirent (6).

Arrivé près de Daïèr (7), il y envoya un message au choum d'Atié Théodoros

en lui disant de se soumettre. Celui-ci se rendit avec ses néftègna et ses gachè-

gna (8), et l'amba de Daïèr tomba ainsi entre les mains de Ménélik. Il so

envoyé son achkèr Goulas, chef d'un corps de troupes, du côté de l'est. Alors

le gouverneur d'Efrata, Ato Habtè-Yès, rassembla ses fusiliers et ses porteurs

de boucliers et attaqua Goulas ; mais celui-ci gagna la bataille et s'empara d'Ato

Habtè-Yès,ainsi que de quatre-vingts fusils et de nombreux chevaux et mulets

qu'il remit à Ménélik comme trophées de la victoire. Ménélik descendit par

Antokia et Efrata (9) en appelant sous les armes tous les hommes et arriva au

pays de Guèdèm (10). Ce jour-là était la fête de Dèbrè-Tabor (IT). Des enfants,

au nombre de douze cents environ, attendaient Ménélik sur le chemin en chan-

(1) Equivalent de notre trompette ou plutôt du trombone (Harris, t. III, p. 288 ; DE Cas-

TRO, Nella terra…, t. II, fig. 36). ;

(2) Sorte de flûte ou plutôt de clarinette en bambou (Harris, loc. cit. et DE sas

t. I, fig. 144). C'est encore aujourd'hui la coutume d'escorter les grands personnages au son de

es insta | ; 1ssi Menelik, p. 125.

ces instruments ; cf. GLEICHEN, With the Mission to , `

(3) C'est sans doute le chef que nous retrouverons à plusieurs reprises au cours de cette chro

nique et qui fut promu ras en 1900. ériation de Vistous

« Possession de Jésus », Yès étant l'abrévia ion de Yéssous.

8 Le mot lolié employé ici, et aujourd'hui peu usité, désigne effectivement les hommes qui

s'enrôlent volontairement au service d'un chef (LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. I,

. LXVI). ve

z (6) En écrit en parlant des Ouallo : « Ils étaient en quelque Hé les Suisses de l'Afrique,

ê i Théodore II, p. 54).

rêtant au plus offrant leur redoutable cavalerie » (4).

a (7) Voir dans ComBEs et TAMISIER, t. III, pp. 315-317, Une description du punto | et Je la

position de Daïèr que ces voyageurs orthographient Dhèr. « Défilé presque infranchissable »,

écrit Krapf (ISENBERG et KRAPF, p. 314).

(8) Respectivement : « porteurs de fusils » et « porteurs

deux lances ou javelines ; cf. Crccni, t. I., fig. 56.

(9) Cf. supra p. 63. 'Ç

(10) Cette marche par les hauts plateaux est confirmée par Cecchi, (t. I, p. 262). Commeon était

alors en pleine saison des pluies, Ménélik ne pouvait guère prendre une autre route ; cf. DE CASTRO,

t. IT, 266. : rs

(11) Celle de la Transfiguration qui tombe le 13 de néhassié (18 août alors, 19 août aujour

d'hui).

de boucliers », ces derniers armés de

tant et lui présentèrent des pains qu'ils avaient apportés avec eux (I), suivant

la parole de l'Écriture : « Tu seras loué par la bouche des enfants, à cause de

tes ennemis (2). »

Comme la fourberie d'Ato Bèzzabeh était grande, il fit dire à l'armée de

Haïlé-mèlèkot : « Atié Ménélik est d'accord avec Atié Théodoros pour nous

prendre et nous livrer à ce dernier, afin de nous faire déchirer et mutiler » ;

après quoi, ayant par une proclamation appelé tous ses soldats, il se rendit

à Gadilo (3)pour livrer bataille à Ménélik. Tout le peuple choan était rassem-

blé pour la guerre ; mais Ménélik, avant de livrer bataille, confia son avant-

garde à son ami saint Georges (4) et son arrière-garde à la Trinité, sa créatrice.

Le 16 de néhassié, un lundi, Ato Bèzzabeh vint l'attaquer. Alors Ménélik,

accompagné de ses gens exilés avec lui à Magdala, se défendit et gagna la

bataille (5). Personne ne put s'échapper, à l'exception d'Ato Bèzzabeh qui

réussit à s'enfuir à cheval (6). Le roi ne réprimanda personne, ne punit aucun

des chefs, ni aucun des autres prisonniers et leur laissa même leurs charges,

bien qu'il eût pu leur reprocher qu'étant ses serviteurs et ses sujets ils l'eussent

attaqué. Alors les gens de son père : néftégna, gachègna, guèmbogna, sera-biét (7)

gouami (8), lègouami (9) revinrent chacun à leur poste. Ce jour-là, Atié Ménélik

s'écriant comme David : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il

m'a faits ? » continua sa route vers l'est (10) et entra à Ankobèr, la ville de ses

pères (II).

(1) La fête de Dèbrè-Tabor est également celle des enfants. Aux alentours de cette fête ils

se livrent à un jeu consistant à simuler des batailles à coups de lanières ; cf. SOLEILLET, p. 36;

COHEN, Jeux abyssins, p. 17 ; DE CASTRO, t. I, pp. 209-et 307. Ils font aussi des tournées de

quêtes au cours desquelles on leur donne des pains appelés ebest, sortes de galettes de

farine d'orge ou de blé (cf. COmBES et TAMISIER, t. I, p. 246, n. 1). Ces pains — que les enfants

vinrent offrir à Ménélik — ont donné à la fête de Dèbrè-Tabor, comme au jeu qui la caractérise,

le surnom populaire de Bouhié (bouho signifiant froment en amharique).

(2) Psaume VIII, 3.

(3) Plaine dans le pays de Guedèm ; cf. CEccni, t. I, p. 262 et Chron. de Théodoros, p. 53.

(4) Nous avons traduit par avant-garde le mot ftaorari qui, comme on l'a vu, en désigne

le chef. Cecchi raconte (loc. cit.) qu'avant le combat Ménélik alla prier dans une église

consacrée à saint Georges, qui était, ou devint dès lors, son patron.

(5) Suivant le récit de Cecchi, ce fut à peine si l'on se battit. Les soldats de Bèzzabeh en re-

connaissant Ménélik, le fils de leur ancien roi, déposèrent les armes et vinrent, avec des acclama-

tions, lui rendre hommage.

(6) Avec cinq hommes seulement qui l'accompagnèrent à Afgèra (Chron. de Théodoros, P. 55).

(7) « Maison du travail ». C'est le personnel, généralement composé de femmes esclaves, des

communs de la demeure royale. Le mot biét s'applique aux gens de chacun des services de la

Cour (BRruCE, t. III, p. 354). Cf. notre expression « l'office », pour désigner à la fois la pièce et les

domestiques qui l'occupent.

(8) « Gens qui se tiennent debout » (parce qu'ils portent sur la tête les corbeilles de pains

destinées au roi et à son entourage) ; cf. in/ra, t. II, chap. LX.

(9) De lègouam, bride. Ce sont les palefreniers et aussi les coupeurs d'herbe pour les chevaux

et les mulets ; cf. M. PARKYNS, t. I, p. 391. Alvarez, qui les dénomme legamonehos, dit que ce

titre était porté par six pages chargés d'escorter et de guider la mule royale (trad. angl. p. 232) ;

ce rôle est aujourd'hui tenu par les déggafiotch (cf. infra, chap. XLI).

(ro) Ménélik suivit d'abord la direction du sud, puis aborda effectivement Ankobèr par l'est

(Chron. de Théodoros, p. 55).

(T1) Ce fut à Harr-amba, au N. E. d'Ankobèr que, d'après Cecchi (t. I, p. 262), Ménélik fut accla-

mé par le clergé.

‘

Ayant passé là quelque temps, au mois de méskérèm, année de Marc, en l’an

de grâce 1858 (1), il monta à Dèbrè-berhane et fonda la ville de Litché (2).

A partir de cette époque, les coutumes ainsi que les impôts des gens du Choa

furent comme du temps de ses pères (3).

Après cela, Ato Bèzzabeh, qui avait pu échapper lors de la bataille de

Gadilo et s’était réfugié sur l’amba d’Afgèra (4), envoya un message au roi

pour solliciter son pardon. Un homme de l’entourage de Bèzzabeh ayant enten-

du ce message envoya dire au roi : « Prenez vos précautions, car cet homme

qui sollicite son pardon veut pénétrer dans votre ville pour corrompre et sou-

lever votre armée afin de renverser votre alga. Pour vous prouver que cela

est vrai, ajouta-t-il, vous verrez qu’il ne voudra jamais livrer l’amba. » Le roi

ayant appris cela dit : « N'importe, la vérité comme l'aurore se découvre peu

à peu», et il accorda son pardon à Bèzzabeh pour l'amour de Dieu. Ato Bèzzabeh

sortit donc de l'amba et vint s'installer dans le pays d'Abba Moti (5). Mais ce

qu'avait prévu l'ami du roi ne manqua pas de s'accomplir. Bèzzabeh faisait

jurer les chrétiens sur la Croix et prêter serment aux Galla et les engageait ainsi

en secret (6). Le roi apprit cette intrigue et, pour s'assurer de la vérité, envoya

un de ses achhérotch, lui recommandant de dire : « Je suis achkèr d'un tel, ami

de Bèzzabeh », d'aller voir ce qui se passait et de revenir. Cet homme, étant allé

trouver Bèzzabeh, lui dit : « Je suis le serviteur d'un tel qui est votre ami. »

Alors Bèzzabeh lui déclara : « Si je le peux, j'arriverai à reprendre mon alga ;

sinon, j'irai chez les Galla. » L'achkèr revint avec cette réponse.

Lorsque le roi apprit cela, convaincu que Bèzzabeh continuait à désirer l'alga,

il le fit arrêter (7) et ordonna qu'il fût jugé par ses propres chefs et par les

docteurs. C’est alors qu’on trouva dans sa maison des lettres qu’il avait reçues

de ceux qui complotaient avec lui. Le roi, après avoir montré ces lettres aux

chefs et aux docteurs, les conserva. Quant à Bèzzabeh, le roi lui ayant dit :

« Fais évacuer mon amba d’Afgèra », il y consentit et s’en alla (8). Mais ensuite

(1) Soit entre le 10 septembre et le 9 octobre 1865.

(2) A 8 kilomètres environ au N. E. de Dèbrè-berhane. Voir la description de cette nouvelle

résidence par Cecchi (t. I, pp. 170-171).

(3) L’auteur veut dire par là que les changements introduits au Choa par Théodoros furent

abolis, et surtout que le pouvoir central redevint une réalité.

(4) Cf. supra, p. 70, N. 4. ;

(5) Qui lui avait été donnée en fief par Ménélik (CEccni, t. I, p. 263). Abba Moti est mentionné

par Combes et Tamisier comme étant dans le Tègoulèt (t. III, p. 217) et figure sur la carte

d’Aubry (à la suite de : Une mission au Choa). — Ici, le mot Abba a un emploi bien différent de

celui qui a été relevé à la p. 18, n. 1 : c’est un terme galla signifiant père, maître (Massara, Lec-

tiones…, p. 30 3). Moti est, d’autre part, chez les Galla l’équivalent de roi (ibid, p. 265) ; au

Djimma le chef héréditaire du pays porte encore ce titre (SOLEILLET, p. 163, n. 1). La terre en

question devait être celle d’un chef galla dépossédé par l’un des prédécesseurs de Ménélik.

(6) Cette attitude équivoque de Bèzzabeh est confirmée dans le récit de Cecchi. Il avait effec-

tivement réussi à attirer à lui les Galla.

(7) A Litché où Ménélik l’avait invité à un guebeur ; contrairement aux usages, Bèzzabeh

s’y rendit avec un pistolet à deux coups, ce qui motiva son arrestation (CEccHI,t. I, pp. 263-

264).

(8) Pour faire évacuer la place d’Afgèra.

0 sd RE Poe ae

il revint en disant : « Mes soldats m’ont déclaré: Nous ne quitterons pas

l’amba. »

Alors le roi, qui avait deviné sa ruse et sa fourberie, lui dit : « Mon armée

entoure l’amba. Si un seul de mes hommes meurt, ton sang, comme celui de

Joab retombera sur toi et j'en serai innocent. »

Justement, quelque temps après, Ato Goulas et Ato Oualdié, soldats fidèles

de Ménélik, furent tués dans un combat à Afqèra ; Ato Delnèssaou (I), un

autre de ses soldats, y fut grièvement blessé, mais, par la miséricorde de Dieu, il

échappa à la mort.

À cette nouvelle, le roi, ne s'emporta pas, mais, gardant son calme, réunit les

docteurs et les chefs et-tint son addébabaï (2). Là il dit : « J'ai trois griefs contre

Bèzzabeh : 1° il m'a attaqué lorsque, à mon retour d'exil, il refusa de me rendre

l'alga de mon père ; 2° après que je lui eus pardonné pour l'amour de Dieu, on

découvrit qu'il complotait contre mon alga dans ma ville où il était resté :

3° de concert avec ses gens, il refuse maintenant d'abandonner mon amba

et il a décimé mes soldats. Et maintenant, docteurs et chefs, examinez son

cas et jugez entre lui et moi. »

Alors tous les hommes du Choa, chefs et docteurs compris, s'écrièrent : « Il

a mérité la mort (3) ».

Selon la parole de l'Écriture qui dit : « Dieu rend à chacun selon ses œuvres »,

on le fusilla. Il reçut tellement de balles que la poudre brûla son cadavre (4).

Le roi fit prendre ses restes qui furent enterrés à Dèbrè-berhane (5). L'amba

d'Afqèra fut évacué le même jour (6).

Tout cela fut accompli par la puissance du Christ, son Créateur ; ses ennemis

succombèrent ; son royaume s'agrandit et s'affermit. Dieu lui-même, qui

s'était fait son secours et son gardien, le remplit de sa sagesse pour pronon-

cer des jugements comme son ancêtre Salomon.

(1) « J'ai eu la victoire ».

(2) Cf. supra, p. go, n. 2. On trouvera dans CECccHI, ouv. cit, t. I, pp. 359-365, d'intéressants

détails sur la cour de justice de Ménélik vers cette époque.

(3) Cf. Matthieu, X XVI, 66. Il est d'usage, dans les procès criminels, de demander leur avis

aux chefs de quelque importance (chèlèga, chefs de mille) et, si ceux-ci opinent en majorité pour

la peine de mort, de faire consulter le Fetha-Nêguèst par les ligaount (docteurs). Ce sont ces der-

niers qui, au nom du roi, prononcent la sentence après avoir lu le passage du Fetha-Nêëguèst

s'appliquant au cas à juger; cf. CEccHI, t. I, pp. 359-361 ; DE CAsTRO, Nella terra dei Negus,

t. II, p. 130.

(4) Il demanda lui-même à l'un de ses soldats de l'achever à coups de sabre (Ceccnr, t. I,

264).

(5) Autrefois le corps des personnes exécutées pour crime de haute trahison était « communé-

ment exposé sur les places publiques et fort rarement enterré » (BRucE, t. III, p. 328).

(6) « Dès que le jugement fut connu dans les divers pays, la puissance du roi fut extrêmement

redoutée ». (Chron. de Théodoros, p. 55).

CHAPITRE XX

Atié Ménélik rend un jugement admirable.

Au début de son règne, Atié Ménélik rendit un premier jugement plein

de sagesse (1). Voici les faits :

Un homme appelé Oualdè-Amanouel (2) avait donné sa sœur en mariage (3)

à un certain Tèsfa-Mikaël (4). Peu de temps après Oualdè-Amanouel dit à

celui-ci : « Répudie et renvoie ma sœur (5), car je veux la donner en mariage

à un autre. » Mais Tèsfa-Mikaël répondit : « Je ne veux pas renvoyer ma femme

que j'aime. Notre Seigneur a dit dans son Evangile : « L'homme ne doit pas

séparer ce que Dieu a uni, car l'homme et la femme ne sont qu'une même

chair (6). » Cependant Oualdè-Amanouel la reprit et la donna à un autre.

Tësfa-Mikaël fut rempli de jalousie à cause de sa femme et Satan, s emparant

de lui, le poussa à fabriquer toutes sortes de mensonges. Afin de s'en servir

pour attaquer et perdre Oualdè-Amanouel, il alla demander à un écrivain du

papier et de l'encre(7).C'était le temps où, Ménélik s'étant échappé de ses mains

(1) C'est, on l'a déjà vu, une des prérogatives royales que de rendre la justice. Encore aujour-

d'hui, le prince « héritier du trône », délégué par l'impératrice, tient la cour de justice deux fois

par semaine (les mercredi et vendredi, jours maigres). Il est très caractéristique que l'auteur de

la Chronique commence le récit du règne de Ménélik en racontant les jugements mémorables

rendus par lui et « dignes de son ancêtre Salomon ».

(2) « Fils d'Emmanuel », c'est-à-dire du Messie (Dieu avec nous). ;

(3) A défaut du père, c'est au fils aîné qu'il faut demander le consentement à mariage

(SAPETO, Etiopia, p. 90).

(4) « Espoir dans St Michel ». pri

(5) La loi éthiopienne admet la répudiation et le divorce — en tant qu il s'agit d'un mariage

purement civil, de beaucoup le plus fréquent — dans certains cas déterminés (DE CASTRO,

Compendio…, pp. 61-62).

(6) Matthieu, XIX, 6. Las Ç ;

(7) Comme en Europe au moyen âge, peu de personnes savent écrire en Ethiopie, à Lex copiion

des gens d'église (GIRARD, Souvenirs. p. 131). L'écrivain dont il est question ici devai

être un débtèra (lettré attaché à une église). D'après Heuglin qui voyageait en Ethiopie vers cette

époque (1861-1862), l'usage du papier était alors relativement récent dans ce pays (ouv. cit, p. 260).

Celui dont on se servait au Choa venait de Moka (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage… Pp. 280). Le

parchemin, qui fut très longtemps préféré au papier (BRUCE, t. III, p. 329), reste d'ailleurs

employé pour certains manuscrits et pour les talismans (COHEN, Rapport. pp. 19 et 21).

me

(2m mm, Son cg

eu AUS

pour régner sur le Choa sans sa permission, Atié Théodoros était fou de rage :

temps de troubles où le pays s'attendait à une tempête. C'est pourquoi Tèsfa-

Mikaël fit écrire la lettre (1) suivante :

Lettre du negoussé-néguèst (2) Théodoros.

Qu'elle parvienne à Oualdé-Amanouel (3).

« Mon fils et mon ami (4), fais ton possible pour me gagner le cœur de toute

l'armée de Ménélik et la préparer à ma venue. Sous peu de jours j'arriverai

en hâte. »

Ensuite il donna cette lettre à un homme en disant : « Entre chez Oualdè-

Amanouel et cache cette lettre dans ses effets. » Cet homme fit ce qu'on lui

demandait. Après cela, Tèsfa-Mikaël partit pour trouver le chef du pays

et accusa son ennemi. Aussitôt le chef fit arrêter Oualdè-Amanouel et fouiller

sa maison. La fausse lettre y fut découverte.

Alors le chef se présenta devant le roi avec la lettre dépourvue du

sceau (5) et les deux hommes enchaînés (6). Le roi entendant cela et voyant

(1) L'usage des lettres aurait été généralisé par Théodoros (PLOWDEN dans HOTTEN, A byssinia

236). Auparavant on se servait de personnes de confiance pour porter un message oral textuelle-

ment répété ; cf. ALVAREZ, trad. angl. p. 409 ; RüPPELL, Reise…, t. II, p. 297 ; PLOWDEN, Travels..

143 ; MassAaIA, t. III, pp. 65-66.

(2) « Les rois d'Ethiopie ayant eu autrefois plusieurs princes tributaires conservent encore

aujourd'hui le titre d'Empereur ou de Roi des Rois d'Ethiopie ». (LE GRAND dans LoBo, Voyage

hist. d'Abyssinie, p. 253) ; cf. Massaïa, Lectiones…, p. 234 et LEJEAN, Théodore II, p. 6). On

verra que l'empereur Yohannès couronna deux rois, ceux de Choa et du Godjam et que Méné-

lik eut comme vassal de 1889 à 1900 le negous Tèklè-haïmanot.

(3) C'est toujours par cette formule que débutent les lettres abyssines. Celle-ci, et les compliments

qui la suivent d'habitude, sont généralement en langue gueez lorsqu'on s'adresse à un supérieur

ou même à un égal ; la date est toujours mise à la fin. Sur le protocole de la correspondance en

Ethiopie, voir MONDON-VIDAILHET, Manuel pratique de langue abyssine, pp.190-192, et la Gram-

maire amarigna d'un missionnaire lazariste, pp. 162-164. On trouvera des reproductions de lettres

abyssines dans MARTIAL DE SALVIAC, Les Galla, p. 164 (lettre de Ménélik à Gambetta, 1880),

dans Rourrs, Meine Mission, dernière planche (lettre de Yohannès à l'auteur, 1881), dans

BORELiI, Ethiopie mérid., p. 199 (lettre de Ménélik à l'auteur, 1887), dans L. DE CasTRO, Nella

terra. t. II, in fine, sur la planche II du présent ouvrage.

(4) Expression que nous rencontrerons plusieurs fois dans cette chronique et que le souverain

emploie à l'égard de ceux pour qui il professe une amitié particulière ; cf. ROCHET D'HÉRICOURT,

Second voyage…, p. 123.

(5) En amharique mahtèm. « Le sceau des empereurs d'Ethiopie est un lion tenant une croix

avec cette légende : Vicit leo de Tribu Juda. » (LE GRAND, loc. cit.). Dans Bruce (t. II, p. 564),

figure celui d'un souverain des premières années du XVIII° siècle que le voyageur écossais dé-

clare être l'invention de quelque mahométan et non celui de rois ; cependant le mot Jésus qui

s'y trouve a été vu par Harris sur le sceau de Sahlè-Sellassié (The Highlands…, t. II, P. 393).

D'abord réservé à l'Atié qui, avec l'Aboun, l'Etcheguié et l'Itiéguié conserve le privilège de le

faire apposer en haut de la lettre, et non au bas, le sceau a été adopté par les grands feuda-

taires dans le courant du siècle dernier (RüPPELL, loc. cit., et Massaïa, t. I, p. 204). Par la

suite, l'emploi du mahtèm s'est étendu et aujourd'hui chaque dignitaire, chaque grande dame

même a le sien qu'on doit détruire après sa mort. Parfois, mais rarement, la signature l'accom-

pagne. On verra à la fin de plusieurs chapitres de cet ouvrage des spécimens de ces sceaux,

souvent très originaux et constituant parfois des sortes d'armes parlantes ; cf. HENRI D'ORLÉ-

ANS, Une visite à l'empereur Ménélik, pp. 193-104.

(6) L'un était Oualdè-Amanouel, l'autre son gorrègna. C'est la coutume en Ethiopie d'enchaîner

la lettre fut tout surpris et, comme celle-ci ne portait pas de sceau, il comprit

que c'était une fausse lettre (1). Prenant donc le chef à part, il lui demanda :

« Qui t'a dit cela ? » Il répondit : « C'est un certain Tèsfa-Mikaël ». II fit ensuite

venir Oualdè-Amanouel pour l'interroger. « Qui t'a donné cette lettre ? D'où

l'as-tu reçue ? » lui demanda-t-il. Cet homme, alors, écrasé par la majesté du

roi et croyant qu'on allait le mettre injustement à mort, se mit à trembler et

fut si ému qu'il ne put prononcer aucune parole, ni bonne ni mauvaise. `

De nouveau le roi lui dit : «Allons, courage ! réponds-moi. » Il lui répondit :

« Je ne connais ni celui qui l'a écrite, ni celui qui l'a fait écrire, ni celui qui l'a

apportée chez moi. » Alors le roi que Dieu avait rempli, comme son père Salo-

mon, de conseil et de sagesse, lui demanda : « Dans ton pays, as-tu un ennemi

qui désire ta perte ? » — « Oui», répondit-il. — « Quel est son nom ? »

interrogea le roi. — « Mon ennemi qui cherche ma mort, c'est Tésfa-Mikaël. »

Alors le roi ordonna de faire venir ce dernier qu'on lui amena enchaîné.

Debout devant le tribunal, en présence du roi, il fut examiné par les chefs

qui ne purent en tirer ni la vérité ni le mensonge. Alors le roi l'interrogea

habilement deux ou trois fois, mais Tèsfa-Mikaël ne dévoila rien et persista

dans son imposture, car Satan s'était incarné en lui. ;

A la fin, à force de l'interroger, on réussit à percer ce mystère. L'accusé dit :

« Oui, comme il m'avait séparé de ma femme que j'aimais, j'ai machiné cette

ruse. » Le roi lui demanda : « Qui a écrit cette lettre pour toi ? » Il indiqua le

nom de celui qui avait écrit la lettre. Ce dernier, par ordre du roi, fut saisi et

amené. On le questionna, mais il ne voulut pas avouer.Le roi l'interrogea long-

temps. Il répondit : « Je n'ai pas écrit cette lettre. » ;

Alors le roi lui demanda :« N'as-tu pas à ton cou un talisman (2)?» — « Oui,

j’en ai un », répondit-il. Le roi, après avoir comparé le talisman avec la lettre

observa que le coup de plume et l’écriture offraient une parfaite ressemblance.

Voyant que c’étaient les mêmes caractères (3) et sachant qu ils avaient été

toujours un accusé par la main droite à la main gauche de quelque autre personne, généralement

son accusateur, mais souvent, comme ici, un homme étranger à l’affaire qui est par là constitué

son gardien ; cf. COMBESs et TAMISIER, t. I, p. 180; PLOWDEN..., Travels, p. 96 ; ARN. D’ABBADIE,

Douze ans…, pp. 461-462 ; Massaïa, t. VII, pp. 18 et suiv. ue

(1) Cette conclusion n’était pas absolument rigoureuse : dans certains cas les rois n appossient

pas leur sceau sur une lettre d’eux (ROCHET D’HÉRICOURT, Second voyage…, Pp. 55 ; RASSAM,

Narrative…, t. I, p. 93), mais alors le messager qui l’avait apportée pouvait en certifier la pro-

vo LA i i iopie. Il istent le plus

(2) L’usage des talismans écrits (ketab) est très répandu en Ethiopie. s cons P

souvent en petits rouleaux de parchemin sur lesquels les lettrés inscrivent des formules magiques

en langue gueez contre les maladies et les accidents, souvent aussi des figures sAégaiques. n

les porte au cou dans des sachets de cuir ou des étuis en argent attachés au ruban ion oncé

(matèb) qui est la marque distinctive des chrétiens. La composition de ces amulettes sr pr

cipale ressource des lettrés. Cf. RarFray, Abyssinie, PP. 308-309 ; ROsEN, Eine deutsche eu –

schaft, fig. de la p. 320; WORRELL, Studien zum abessinischen Zauberwesen, avec des fig. et Charms

and Amulets dans J. Hastings Encyclopedy ; COHEN, Rapport. pp. 19-21. :

(3) Le talisman était en langue gueez, la lettre en langue amharique, mais l'amharique a on

prunté les cent quatre-vingt-deux caractères gueez, tout en y ayant ajouté quarante-neuf autres

(Massaïa, Lectiones…, pp. 5-6).

pe pat la Pargne plume, il lui demanda : « N'est-ce pas toi qui as écrit ce

an à »— « Oui, c'est moi qui l'ai écrit », ré it-i

ie » répondit-il. Alors le roi :

avoues avoir écrit ce talisman, c'est donc toi qui as écrit la lettre. En 5

les lettres et l’encre (1) sont les mêmes. » j Ps

ra qe tout start découvert et ne pouvant se retrancher derrière aucune

» écrivain se décida à avouer et raconta c i s’étai

commencement jusqu’à la fin. 2 quete passé api

En l’entendant, les docteurs, 1

| ; » les chefs et l’armée, remplis d’admirati

convaincus que l’Esprit de Dieu habitait en Mé ik Sanaa

n is d’

Le que LE élik, furent saisis d

; Les deux fourbes, c’est-à-dire celui qui avait écrit la lettre et celui qui

avait fait écrire, furent condamnés à mort ; selon le mot de l’Écriture : a

a creusé une fosse et il est tombé dans la fosse qu’il avait creusée : al

s’est retournée contre lui (2). »

étonne-

sa malice

(1) Plus exactement la couleur (hebr).

(2) Psaume VII, 16-17.

Fig. 17. — SCEAU DE MÉNÉLIK, ROI DES ROIS (1874).

CHAPITRE XXI

Second jugement.

Après cela, on découvrit une chose merveilleuse et rare. Des hommes faux

et menteurs, ourdissant un complot contre l'alèqa Kidanè-Ouald (1), écrivirent

en son nom à Atié Théodoros une lettre qui était ainsi conçue : « Que cette

lettre parvienne au roi des rois Théodoros. Djan-hoï, moi, votre esclave (2),

j'espère que vous viendrez ici. Venez donc vite. »

Les ennemis de l'alèqa Kidanè-Ouald, confiant cette lettre à un homme payé

pour cela, lui dirent : « Prends cette lettre et va. À partir de Guedèm (3), tu

répondras à tous ceux qui t'interrogeront : L'alèqa Kidanè-Ouald m'envoie

à Atié Théodoros pour lui remettre cette lettre. De plus il m'a dit : Pars en

secret et ne dis rien à personne, pas même à tes parents. »

En arrivant à Guedèm, il commença donc à répondre selon les instructions

qu’il avait reçues. Les gens du pays, comprenant que c’était une affaire regar-

dant le gouvernement, l’arrêtèrent et le présentèrent, lui et sa lettre, au roi.

Celui-ci lui demanda : « D’où es-tu ? Qui t’a envoyé ? »

Il répondit : « C’est mon maître, l’alèqa Kidanè-Ouald ; je suis l’un de ses

serviteurs. » Le roi continua : «Quels sont les autres serviteurs de l’alèqa

Kidanè-Ouald ? Dis-moi leurs noms. » Le messager donna les noms de cinq

hommes. Alors le roi ordonna de les faire venir tous les cinq. Lorsqu’ils furent

arrivés, il les fit interroger séparément.

Le lendemain, à son tribunal, il fit comparaître le porteur de la lettre et

manda l’un des serviteurs de l’alèga à qui il dit : « Connais-tu cet homme ? »

L’autre répliqua : « Je ne le connais pas; c’est aujourd’hui que je le vois pour

la première fois. » Mais le messager s’écria : « Il me connaît et je le connais ! »

Alors le roi : « Puisque tu le connais, dis-moi comment il s’appelle. » Celui-ci

(1) « Alliance avec le Fils. » Nous retrouvons ce dignitaire ecclésiastique au chap. X XVII.

(2) De bonne heure, en Ethiopie « tout citoyen qui avait à solliciter une faveur ou à réclamer

un droit dut se dire l'esclave de l'Empereur » (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 130).

(3) Cf. supra, p. 63 n. 4.

donna le nom d'un autre, car il ne le connaissait

par ouï-dire. On fit venir ensuite un autre hom

trompa de nom.

Ayant fait appeler les cin

manda : « Connaissez-vous c

pas de figure, mais seulement

me et, cette fois encore, il se

q serviteurs qui comparurent ensemble, le roi de-

et homme ? » Ils répondirent : « Nous ne le connais-

Sons pas, nous ne l'avons jamais vu avant ce jour. » Mais il répliqua : « Moi,

je les connais. » Alors le roi : « Puisque tu les connais, appelle-les donc chacun

par son nom. » Or il donna à l'un le nom de l'autre, de sorte que les noms ne

concordaient pas avec les personnes. C'est ainsi que sa ruse fut découverte.

A ce moment, le peuple, tout heureux, loua le Seigneur de ce qu'il lui avait

donné un juge plein d'équité et de sagesse.

Or il fut reconnu que le complot avait été ourdi par les T ségga-Lidj (1).

Quant au porteur de la fausse lettre, le roi le condamna à être flagellé (2).

L'alèga Kidanè-Ouald fut nommé chef de l'église de Mariam à Ennèoari (3)

et reçut en outre le titre honorable de lhgé-kahenat du Choa (4).

Cette année-là, les débtérotch (5) de l'alèga Kidanè-Ouald chantèrent ce qui

suit le Samedi saint (6) : « Par son règne il nous a sauvés, afin que son ennemi

soit confondu et qu'il ne trouve rien à dire contre nous. Personne ne nous

Séparera de l'amour de Sahlè-Mariam (7).»

(1) On a déjà vu et l'on verra mieux encore plus loin (chap. XXVIII) combien l'auteur est

hostile à cette secte. Son affirmation est donc fort suspecte.

(2) La flagellation appliquée avec un

peine prévue dans le Fetha-Nêguèst et

parfois la mort (PLowDEN, Travels…

Galli, p. 72 ; HENTZE, Am Hofe des Kaisers Menelik, pp. 100-

grand fouet en peau d'hippopotame appelé djiraf est une

encore fréquemment employée en Ethiopie ; elle entraîne

» mais, en ce cas, l'instrument employé

(alènga) est moins redoutable (BORELLI, Ethiopie mérid., pp. 137-138, fig.).

(3) Amba dans le district de Morèt. En 1870, Ménélik y fit faire des travaux de fortification

(Massaïa, ouv. cit, t.X, PP. I0-I1 et 17, avec une vue de cette espèce de promontoire montagneux),

(4) Cf. supra, p. 10 n. 4.

(5) Pluriel de débtèra, mot qui, d'après Dillmann (Lexicon..

(litterae) et que nous traduirons plus loin par lettré. Ces clercs

et dont douze sont attachés à chaque église, ont pour fonction de chanter en chœur, d'exécuter

les danses sacrées, de composer des hymnes (ROCHET D

"HÉRICOURT, Second voyage, pp. 219

et 223; Ant. D'ABBADIE, L'A byssinie et le voi Théodore, pp. 17-18; STERN, Wanderings…

P. 308).

», COl. 1106), viendrait de difteraï

» qui ne reçoivent pas l'ordination

(6) Les Abyssins l'appellent le « samedi aboli »

(gedamié sèour), parce que la résurrection du

Christ à mis fin à la pratique du sabbat (M. Park

YNS, ouv. cit, t. II, p. 88). Ce jour-là, le clergé

n, y compris le roi, s'entoure la tête après les avoir

e en souvenir du rameau d'olivier rapporté par la colombe

de l'Arche (RocHET D'HÉRICOURT, Second voyage. p. 235.) Dans la matinée, le clergé des églises

vient exécuter devant le roi des danses liturgiques accompagnées « d'hymnes hyperboliques »

composées à son intention par les lettrés (ROCHET D'HÉRICOURT, ouv. cit, pp. 230-235, avec de

curieux exemples de ces cantates.) Ces chants sont ponctués par les mots : Guêbrè sèlam bè

mésgèlou, c'est-à-dire : « Il nous a apporté le salut par sa croix », d'où le nom de Guébrè-sèlam

donné à la cérémonie. On trouvera une pittoresque description de celle-ci, telle qu'elle se célèbre

encore aujourd'hui au guebi impérial dans H. Le Roux, Chez la reine de Saba, pp. 270-284.

Voir aussi notre pl. VIII,

(7) Rappelons que c'était là le nom de baptême de Ménélik.

A

Pr. IX

Cliché Bertolani

sat

a

pere

-ABÈBA.

LES DANSES LITURGIQUES DU SAMEDI SAINT A ADDIS

D «

md

CHAPITRE XXII

Troisième jugement.

En ce temps-là, le roi prononça un troisième jugement rempli d'une éton-

nante sagesse.

Il y avait dans la province d'Ifat (1) un homme qui, au moment de mourir,

dit à un de ses amis : « Je vous recommande de veiller sur mon fils et sur son

rest (2).» Après quoi il mourut. Son ami profita de l'héritage jusqu'à ce que

l'enfant eût grandi. A ce moment,comme celui-ci était capable de s'occuper lui-

même de ses terres, il dit à l'autre : « Rends-moi l'héritage de mon père. » —

« Non je ne te le rendrai pas », répondit celui-ci. De là naquit entre eux une

haine farouche.

Plusieurs années après, dans le dessein de se réconcilier, ils décidèrent de

porter leur affaire devant les dagnotch (3) de la ville (4) et ils partirent ensemble

vers cette ville. Arrivés à Djib-ouacha, ils s'assirent pour déjeuner.

Des gens de leur pays qui passaient et connaissaient leur inimitié invétérée

furent étonnés de les voir manger ensemble. Après cela, parvenus au pays

appelé Gammègna (5), celui qui avait promis d'être le tuteur de l'enfant feignit

d'être malade et se coucha. Or son fils qui était avec lui, tandis que l'or-

phelin était seul, dit alors : « O mon père, tu te couches dans le désert alors

que la nuit arrive. Quoique tu sois malade, essaye de te lever et de marcher peu

à peu afin que nous puissions nous réfugier dans un village. » L'autre, voyant

la nuit arriver, répondit : « Vous avez raison, mes enfants, mettez-moi sur le

(1) C'est le nom que l'on donne encore parfois à la partie orientale du Choa, entre la chaîne

des monts d'Ankobèr et l'Aouach (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage. pp. 564-265 ; KRAPF,

Reisen…, t. I, p. 62). Ses limites assez incertaines (cf. BASSET dans Hist. de la cong. de l'Abys-

sinie, p. 52, n. 1) sont aujourd'hui restreintes aux hauts plateaux au N.E. d'Ankobèr.

(2) Terre à titre héréditaire ; cf. supra, p. 62 n. 2.

(3) Pluriel de dagna, terme générique pour juge. Sur le rôle du dagna, juge de première instance,

voir POLLERA, L'ordinamento della giustizia e la procedura indigena in Etiopia, Pp. 39-43.

(4) Probablement Litché où Ménélik avait alors sa résidence.

(5) Au S. O. de Djib-ouacha dans la province de Tègoulèt,

mulet et allons au prochain village. » Mais, au moment où l'orphelin lui ame-

nait le mulet, il lui trancha la tête avec son sabre.

Le père et le fils attachèrent une grosse pierre au cadavre et le précipitèrent

dans un lac, puis, ayant pris avec eux ses habits et son couteau, ils les jetèrent

dans un ravin appelé Ouat (1) dans le pays de Tègoulèt (2). Or cet endroit

est ainsi appelé parce qu'il forme comme un trou, une crevasse au milieu des

terres. Il est très profond : si l'on y jette une pierre, on ne l'entend tomber

qu'au bout de deux minutes. Del'autre côté du précipice, vers le golla, bien que

le passage soit étroit, les petits enfants peuvent s'y glisser.

Un jour que des enfants étaient venus là pour jouer (3), ils découvrirent un

sabre et un beurnous (4), ainsi qu'un sourri (5) et un chemma (6) collés l'un à

l'autre par le sang. Ils apportèrent ces objets à leurs parents qui les montrèrent

au chef du pays ; celui-ci vint les présenter au roi.

Les proches parents de l'orphelin, restés sans nouvelles de lui et affligés

de ne pas le voir revenir, allaient de tous côtés à sa recherche. Ils apprirent

à la fin que, dans un lieu appelé Djib-ouacha, on l'avait vu manger avec son

ennemi, et que, plus loin, on l'avait aperçu, assis avec lui dans la plaine de Gam-

mègna ; en outre que, dans le ravin de Ouat, on avait découvert un chemma et un

sabre et que ces objets avaient été apportés aux autorités. Sachant tout cela,

ils vinrent trouver le roi et lui dirent : « Le roi non seulement découvre les

secrets des hommes, mais même l'intérieur de la terre. Or le meurtre de

A

notre frère est demeuré impuni. Aussi nous te demandons, Ô roi, de prendre

en mains la cause du sang de notre frère (7). »

Alors le roi leur demanda : « Dans son pays, avait-il un ennemi ? » Et ceux-

(1) « Avale, engloutis. » Krapf donne de cette fissure une description qui concorde avec celle

de notre chronique (ISENBERG et KraPr, Journals, pp. 278-279).

(2) Province immédiatement au S. du Mènz avec de nombreux torrents très encaissés, ce qui

en rend l'accès difficile (ISENBERG et KRAaPF, loc. cit., HARRis, t. II, pp. 53-54 ; SOLEILLET, p. 85).

(3) Sur les jeux des enfants en Ethiopie, voir COHEN, Jeux abyssins.

(4) Mot arabe qui, en Ethiopie, désigne une pèlerine de laine noire avec un capuchon ; les

hommes portent celui-ci sur l'épaule gauche, les femmes, au milieu du dos (CeccHI, t. I, p.331).

(5) Caleçon de coton blanc pour hommes qui descend jusqu'aux chevilles (CEccHr, t. I, p.

328).

(6) Chemma veut dire toile de coton, mais le mot désigne ici le vêtement que portent

en Ethiopie les hommes comme les femmes et qui correspond assez exactement à la toge

antique. Le chemma, appelé d'abord au Choa faube ou fôb, mot somali (ROoCHET D'HÉRICOURT,

Voyage, p. 156 ; PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. I, p. 86) et qui prend, comme on le verra,

différents noms, suivant la qualité du tissu et les ornements qu'il comporte parfois, est formé de

trois lés de coton blanc cousus ensemble et composant un rectangle d'environ 4 m. 80 de long

sur 2 m. 80 de large (ARN.D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 57-58). Les Abyssins s'enroulent dans

ce vêtement pour la nuit et, dans la journée, s'y drapent de manières très diverses selon les

circonstances où ils se trouvent et les personnes devant qui ils se présentent (M. PARKYNS,

t. II, pp. 7-10 ; ARN. D'ABBADIE, ouv. cit, pp. 57-63 ; CEccHI, t. I, pp. 329-332 ; DUCHESNE-

FOURNET, t. II, pp. 289-295, fig. ; COHEN, Documents ethnogr. d'Abyssinie, pp. 289-295, fig. ;

ROHRER, Die Tracht der Amhara).

(7) La vengeance du sang versé est un devoir sacré pour les parents de la victime (SAPETO,

Etiopia, pp. 71-72). N'ayant pu l'accomplir, la famille de l'orphelin disparu s'adresse au roi pour

faire une enquête.

ee

aa

ci répondirent : « Oui, justement, il en avait un, appelé un tel. » Et le roi or-

donna : « Que cet homme soit pris et conduit ici ! »

Quand il parut au tribunal où les accusateurs se tenaient à droite et l'ac-

cusé à gauche (1), le roi demanda à celui-ci : « Avais-tu des démêlés avec cet

enfant-là ? » L'accusé répondit : « Oui, c'était mon ennemi. »

Alors le roi : « Étant réconciliés et voyageant ensemble, est-ce que vous ne

vous êtes pas arrêtés pour déjeuner à Djib-ouacha ? » Et encore : « Dans la

plaine de Gammègna, ne t'es-tu pas couché en disant que tu étais malade ?

Est-ce que cet enfant qui est mort n'était pas avec toi ? » Il répondit : « Nous

ne nous sommes pas réconciliés. Comment serait-il venu avec moi et aurions-

nous mangé ensemble ? » Alors le roi : « Puisque tu dis que c'est faux, qu'on

témoigne contre toi ! » Et lui : « C'est bien. Si l'on peut me prouver que j'ai

tort, que je sois puni ! »

Alors le roi dit aux parents du mort : « Présentez vos témoins (2). » Ceux-ci

s'approchèrent et, témoignant devant le roi contre l'accusé, prouvèrent qu'il

était coupable. Mais l'accusé : « Ces témoins sont des inventeurs, car, au jour

dont ils parlent, j'étais chez un tel et un tel. Que ces derniers soient entendus ! »

Le roi dit : « Puisque tu parles ainsi, je ne t'empêcherai pas de faire comparaî-

tre tes témoins », et il ordonna de faire venir ceux-ci.

Or ces témoins déclarèrent àl'accusé devant le roi : « Non seulement tu n'as

point paru dans notre maison ce jour-là, mais jamais tu n'y es venu. » Alors le roi :

«Tu n'as pas voulu accepter le témoignage des premiers témoins; tu viens d'être

confondu par ceux que tu as toi-même invoqués ; tu ne saurais éviter la mort.

Avoue donc franchement toute la vérité afin d'échapper au moins à la mort

éternelle. » Il répondit : « C'est vrai ! A cause d'une femme, mon fils qui est ici

et cet orphelin étaient en querelle ; un jour même, comme mon fils l'avait frap-

pé à l'improviste, moi, voyant que cette affaire ne finirait pas, jel'ai terminée. »

À ces mots, le fils dit : « Menteur ! Pourquoi parler ainsi ? Lorsque le soir est

arrivé, tu as dit : Je suis malade et tu t'es couché dans la plaine de Gammègna ;

puis, quand la nuit est tombée, c'est toi qui l'as frappé avec ton sabre. Après

que tu lui eus attaché une pierre au cou, est-ce que nous ne l'avons pas jeté avec

son chemma dans les profondeurs du lac ? » De cette façon, toute l'affaire fut

éclaircie aux yeux des chefs et de l'armée.

Le roi reprit : « Toi et ton fils, vous n'échapperez pas à la mort : avoue donc

toute la vérité. » L'accusé, ainsi pressé d'interrogations, répondit : « Oui, c'est

moi qui l'ai tué.» Alors le roi dit aux chefs, aux soldats et aux docteurs :

« Portez le jugement ! » Et tous de répondre : « Le père doit mourir ! Quant au

fils, puisqu'il a participé au crime, qu'il soit enchaîné ! » (3) Puis les docteurs,

(1) Ce sont, comme chez nous, les places respectives des parties.

(2) Sur le témoignage oral et le serment, cf. le Fetha-Nèguèst, ch. XLIII. Suivant CEccHI,

P. 361, note, les témoignages ne valent que s'ils sont au nombre de trois au moins. Cf. POLLERA,

ouv. cit., pp. 55-60.

(3) L'enchaînement est ici, non plus comme d'habitude, une mesure préventive, mais une

peine, Pendant longtemps il n'y a pas eu de prison en Ethiopie, sauf pour les condamnés poli-

as

= tre

nt

1 —

eg

ee

e

—e

Fa

-

ee te

Er eee ee

em

ee

—— 2

— 116 —

ayant consulté le Fetha-Néguést, prononcèrent la condamnation à mort (1).

Alors il fut livré aux zébégna (2). Mais, saisissant un rasoir qu'il avait caché

sous son aisselle, il se coupa la gorge et tomba.Les zébégna, croyant qu'il était

mort, le tirèrent par les pieds jusqu'à l'endroit réservé aux exécutions (3)et l'y

jetèrent. À ce moment, un parent de l'orphelin s'écria : « Je n'épargnerai même

pas son cadavre ! » Et il le frappa d'un coup de lance. Mais celui qu'on avait

cru mort se redressa et se mit à courir. On le poursuivit et on l'acheva (4).

Comme ce jugement était un des premiers de Ménélik, nous l'avons raconté ;

mais il nous est impossible de transcrire tous les jugements rendus depuis par

lui, car, comme il est dit des œuvres du Christ : « Si l'on écrivait tout, le monde

entier ne suffirait pas à contenir les livres où cela serait 1aconté. » (5)

tiques (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 460-461 ; WYLDE, Modern A byssinia, p. 310 ; CoL-

LAT, L'Abyssinie actuelle, p. 54). Le condamné de droitcommun restait rivé à son gardien jus-

qu'à ce qu'il pût faire accepter aux parents de la victime et payer à ceux-ci une compensa-

tion pécuniaire.

(1) Cf. supra, p. 106 n. 3.

(2) C’est-à-dire aux gardes royaux (cf. supra, p. 78 n. 1) lesquels l’auraient à leur tour remis

aux parents de la victime afin qu’il subît la peine du talion, usage ancien (LoBo, ouv. cit.

98) et qui subsiste encore de nos jours malgré le progrès des mœurs (cf. CoLLAT, loc.

cit. ; ANNARATONE, In Abissinia, p. 380). « Dans cet Empire », écrit Bruce (t. III, p. 325), « dès

qu’un prisonnier est condamné pour un crime capital, on ne le ramène pas en prison, parce

qu’on regarderait ce délai comme trop cruel ; mais on le conduit immédiatement au lieu du sup-

plice, et son arrêt est exécuté. »

(3) Aujourd’hui encore à Addis-abèba la plaine qui s’étend au-delà de la gare du chemin de

fer est le théâtre de ces sortes d’exécutions. Pour les gens poursuivis et condamnés à la requête

des autorités (brigands, rebelles, marchands d’esclaves), ils sont pendus à un gros arbre sur la

place du Marché, généralement le samedi, jour d’affluence,et restent exposés là pendant un temps

variable (HENTZE, Am Hofe des Kaisers Menelik, p. 102 ; Rey, Unconquered Abyssinia, pp.

115-117).

(4) À coups de lances et de sabres (cf. supra, p. 90), mais ici, c'était par application de la loi

du talion ; HENTZE et COLLAT, loc. cit.; REYMOND (témoin d'une exécution de ce genre à

Harar, en 1909), La route de l'Abbaï noir, pp. 17-24.

(5) Jean, XXI, 25.

Fig. 18. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

.

A

et

Ë

i

[

[5

.

;

E

CHAPITRE XXIII

Comment Atié Ménélik descendit au pays de Merha-biétié, y

prit l'amba et délivra les prisonniers d'Atié Théodoros.

Oueïzèro Ouarquitou reçoit le gouvernement de Ouarra-Himèno.

Mort d’Atié Théodoros.

Atié Tëklè-Guiorguis règne au delà du Bèchello.

Atié Ménélik s’empare de l’ʻamba de Mèsqèla.

On creuse les fondements de la ville de Ouarra-llou.

Abba Ouatto est pris au Yëdjou.

Lorsque Atié Ménélik eut rendu la tranquillité au royaume de son père (I),

il descendit au pays de Merha-biétié, l’an de grâce 1859, le 21 de guenbot (2) et

assiégea étroitement l’amba qui s’y trouve (3). Pendant la bataille, les canons

qui y étaient tirèrent beaucoup (4), mais ce fut inutile. C’est là qu’Atié Théo-

doros avait enchaîné le mèredazmatch Haïlè-Mikaël. Quant à ceux qui défen-

daient l’amba, voyant la résistance impossible et leurs hommes décimés,

dans cette extrémité ils prirent avec eux le mèredazmatch Haïlé-Mikaël et

se rendirent au roi. Atié Ménélik ayant reçu le prisonnier revint à la ville de

Litché (5).

(1) Ce chapitre contient, très abrégés, les événements du règne de Ménélik de 1867 à la fin

de 1876. On pourra consulter sur cette période : Massaïa qui arriva au Choa, appelé par Ménélik,

dans les premiers mois de 1868 (t. VIII, IX et X de ses mémoires) ; Cecchi qui, s'il ne vint en

Ethiopie qu'en 1877, a écrit l'histoire du Choa jusqu'en 1878, d'après des renseignements re-

cueillis sur place ; enfin, le voyageur français Pierre Arnoux (pour les années 1874-1876), dans les

deux articles publiés par L. Lande sous le titre : Un voyageur français dans l'Ethiopie méridionale.

(2) 28 juin 1867.

(3) Celui de Tamo, dont il sera question à plus loin ; cf. Czccni, t. I, p. 264.

(4) C'étaient, nous a-t-on dit, les quatre canons que Théodoros avait pris au Choa (cf.

supra, p. 91). Arnoux vit l'un d'eux à Litché en 1874 (LANDE, 1°" art, p. 884).

(5) Cette expédition est confirmée par Cecchi (loc. cit.) et par Blanc (Ma captivité en Abys-

sinie, p. 317).

En ce temps-là, Oueïzèro Ouargitou était venue à Litché, forcée de quitter son

pays. On sait aussi que son fils était mort à Magdala à cause de Ménélik (1).

Afin de lui rendre son pays, le roi, après le krémt, conduisit une expédition au

pays des Ouallo (2). Là, il donna le gouvernement de Ouarra-Himèno à Oueï-

zèro Ouargitou et, après un mois et quinze jours, il revint chez lui (3).

L'année suivante, 1860, le 6 de miazia, Atié Théodoros mourut à Magdala (4).

Atié Tèklé-Guiorguis (5), sortant de son pays de Ouag (6). régna pendant

trois ans sur toute la région qui se trouve au-delà du fleuve Bèchello (7). Ence

temps-là aussi, Atié Yohannès, alors dèdjatch Kassa (8), gouvernait le Tigré.

(1) Cf. supra, p. 100. Après la mort de son fils unique, au nom duquel elle régnait, Ouar-

qitou dut céder le pouvoir à une rivale du nom de Mèstèouat (cf. infra, p. 119, n. 7) et se

réfugier auprès de Ménélik (BLANC, ouv. cit., p. 315 ; MARKHAM, À History. p. 368).

(z) A la fin d'octobre 1867 (BLANC, p. 317). Quelques mois auparavant, Ménélik avait adressé

à la reine Victorfa la lettre, remplie de protestations d'amitié et accompagnée de cadeaux, qui a

été insérée au Livre bleu 1846-1868, p. 679.

(3) Cinq des tribus ouallo (sur sept) envoyèrent leur soumission à Ménélik et reconnurent Ouar-

qitou comme régente de son petit-fils (BLANC, p. 318). Le chroniqueur passe sous silence

la tentative que fit aussitôt après Ménélik pour s'emparer de Magdala et qui se borna du reste

à une simple démonstration, du 30 novembre au 2 décembre 1867 (BLANC, pp. 319-327;

RAssAM — avec qui Ménélik s'était mis en rapports — N'arrative…, t. II, p. 251 ; STERN, The

captive Missionary, pp. 348-354).

(4) On sait que, le 13 avril 1868, il se suicida d'un coup de pistolet pour ne pas tomber vivant

aux mains des Anglais, qui, sous le commandement du général Napier, allaient s'emparer de

Magdala. Sur la prise de cette forteresse consulter, outre les récits des captifs (Rassam, Blanc,

Stern, Waldmeier, Flad), ceux relatifs à l'expédition : Holland et Hozier (officiel), Acton,

Markham, Wilkins, Stanley, Henty, Shepherd, Hozier ; d'Hendecourt, attaché militaire

français ; Osio, capitaine dans l'armée sarde ; Rohlfs (dont ce fut le premier voyage en Abys-

sinie), et le lieutenant Seckendorff, envoyés par le roi de Prusse: Kodolitsch et Bechtin-

ger, officiers autrichiens. A la différence de l'auteur de la Chron. de Théodoros dont le récit (pp. 69-

79) est intéressant du point de vue abyssin, celui de notre chronique ne donne aucun détail sur

les causes de la mort de Théodoros. Si, en particulier, il a dissimulé le suicide de ce dernier, c'est

d'une part que « le suicide n'est pas dans les mœurs abyssiniennes » (COMBESs et TAMisIER, t. III ;

P. 343), et que les suicidés ne sont pas ensevelis en terre sainte (ANNARATONE, In Abissinia,

Pp. 381) ; c'est, d'autre part, semble-t-il, sur le désir même de Ménélik qui avait conservé pour

Théodoros des sentiments de reconnaissante affection (Massaïa, t. IX, PP. 37-38).

(5) I] se nommait primitivement Gobèzié et, comme Ouag-choum ou chef héréditaire du Ouag,

s'était mis en relations avec les Anglais contre Théodoros (MARKHAM, passim). Il refusa ce-

pendant de se rendre à l'invitation de sir R. Napier qui l'avait appelé à Magdala après la prise

de cette ville et se fit proclamer roi, mais sans se faire sacrer (MAssaïa, t. IX, P. 45 ; DIMOTHÉOS,

Deux ans de séjour en Abyssinie, t. I, pp. 96-97).

(6) Le Ouag ou pays des Agaou est la région montagneuse au S. du Tigré que limitent le Tèkkè-

zié et le Tellaré, son principal affluent de droite (ISENBERG et KraPF, Journals, pp. 468-469 ;

RAFFRAY, Abyssinie, ch. V ; PORTAL, ouv. cit, pp. 134-138 ; Rours, Meine Mission, pp. 165-

190 ; WYLDE, Modern Abyssinia, pp. 316-354). Il ne fut conquis qu'à la fin du XVIT° siècle par

l'empereur Yassou I chap. IV). (PONCET, trad. angl, pp. 61-62). C'était au temps des Zagoué

(cf. supra, le siège de la dynastie impériale, avec Sokota au Ouag proprement dit et Lalibè la au

Lasta comme villes principales.

(7) L'auteur indique par là que son autorité ne fut pas reconnue par Ménélik qui, selon Massaïa

(t. IX, p. 45), aurait même pris vers cette époque le titre d'Atié. Néanmoins, au début, Ménélik

« fit sa soumission de bonne grâce » à Tèklè-Guiorguis et celui-ci lui laissa en retour les mains

libres au Ouallo (DIMOTHÉOS, ouv. cit. t. 1, p. 120).

(8) « Compensation » (pour un enfant mort auparavant). Fils du chef du Tèmbién, l'une des

provinces du Tigré, et descendant par sa mère de Soubagadis ou Sèba-gadis, chef de l'Agamié

Atiè Tèklé-Guiorguis, étant allé au Tigré se battre contre le dèdjatch Kassa,

fut vaincu (1) ; ainsi tout le pays au delà du Bèchello passa à Âtié Yohannès a)

Alors, pour la seconde fois, le roi Ménélik fit une expédition chez les Oual-

lo (3). L'imam (4) Abba Ouatto (5), invité à se rendre, refusa, leva ses Lodge"

et attendit le roi de pied ferme au défilé de Mèsqèla. Celui-ci, par la grâce de

Dieu, le vainquit. C'était le 8 de hedar 1861, année de Matthieu. Abba Cet

réussit à prendre la fuite avec quelques hommes, mais ses soldats et ses fusi s

furent capturés. Le roi resta là quatre mois. Le pays tout entier se soumit et

aya l'impôt (6). >

? os cela, l'imam Abba Ouatto envoya d'abord sa propre mére, Oueizèro

Mèstèouat (7) pour demander son pardon ; il la suivit bientôt et se soumit à

Atié Ménélik. Le roi les reçut avec honneur, leur conféra des parures, rendit

(WyrpE, Modern Abyssinia, p. 201) ; il fut l'allié déclaré des Anglais et, dès pans 15

prit le gouvernement du Tigré avec le titre de dèdjazmatch(MARKHAM, pp. 87 et 22 7 ; vs 5 pe

mières années du gouvernement de Kassa au Tigré, cf. DimoTHÉos, Deux ans…, t. 1; ,

jrs d’un voyage en Abyssinie, passim. ;

sont etais eut tien. le I1 juillet 1871, près d’Adoua. Tèklè-Guiorguis y fat tué (pi a

règne de Tohannes IV, trad. Chaine, p. 6); suivant d’autres, fait prisonnier et Le; gu sua a

(DE Cosson, The Cradle of the Blue Nile, t. 1, pp. 146-149). Sa défaite est attribu e pas pa 97 & 3P

— qui vint en Abyssinie deux ans après — aux conseils du sous-officier anglais ue js k 2

auprès de Kassa après le départ de l’expédition britannique. Kassa devait avoir d”ai an 2

grande supériorité d’armement, car il avait reçu de sir Robert Napier quelques foné a

millier de fusils(MARKHAM, p. 382). Cet événement délivra Ménélik d’un adversaire anses ce

quel, en 1869, il avait dû envoyer un tribut pour l’empêcher de pénétrer au Choa f 2e es

267), mais Ménélik eut le tort, selon Massaïa (t. IX, pp. 129-130), de ne pas inte

Tèklè-Guiorguis et Kassa.

5 me ee le 1e janvier 1872 à Aksoum sous le nom de Yohannès IN pas bouat

Atnatièouos qu’il avait fait venir du Caire (Massaïa, t. IX, pp. 121-1 28). Pour le sage an

nès, nous possédons de nombreux ouvrages : une chronique officielle parlée € a ppt

Chaine, mais par malheur très brève (Hist. du règne de Iohannes IV) ; en anglais, les 7 Er

de E. A. de Cosson, Winstanley, Gordon (dans HizL, Colonel Gordon in Central A pu), A

(83 to ’87 in the Soudan), Harrison Smith, Portal ; en français, les deux relations a ja ses 1 ;

et 1881) et celle de G. Simon ; en italien, les récits de Matteucci, Vigoni, Bianc i, pu Les 1e

Livre vert Etiopia XV, 1890 ; en allemand, le volume de Rohlfs, Meine Mission nac

1e Pt on va le voir, cette expédition eut lieu à la fin de 1868 ; cf. CECCHI, 5P ps 2600207:

(4) Titre donné au chef du Ouarra-Himèno, représentant, à cette époque, je apres

d’Abyssinie (ISENBERG et KraPF, Journals. p. 347). On sait que c’est l’imam qui, quée,

our conduire la prière :

7 ee die E le mot abba se ut avec d’autres termes pour désigner les rualaires de

certaines fonctions : Abba boukou, père du sceptre, dictateur ; Abba mouda, père de pue 9 ,

sorte de grand-prêtre (cf. Massaïa, Lectiones…, pp. 261-268). Out veut aus : avale sig Lo 3

le ! (cf. supra, p., 114 n. 1) : c'était le nom du cheval de l'imam, qui « d var ; 'ep T

Les guerriers abyssins ont emprunté aux Galla l'usage de prendre pour sobriquet le sa

leur cheval favori, précédé du mot abba: père, propiiétale eva ne p. 159; ;

, ans…, p. 261. n. 1 ; SOLEILLET, Voyages…, pp. 117- . :

: pe Bert one en raison de la neue nr que fit alors Tèklè-Guiorguis, encore

maîtr tte époque de Gondar, (CEccHI, loc cit.). x

pi f Puce Miroir ». C'était ae de Oueïzèro Ouargitou. Veuve d'Imam Libèn Mise

BERG et Krapr, Journals.., pp. 341-362), elle avait, au départ des Anglais, pris possession

Magdala (MARKHAM, pp. 368-370).

au fils lepays de son père et le renvoya chez lui (1), mais Abba Ouatto,

comme un fils de serpent qu'on n'aurait pas su garder dans un gembitcha

(2), se révolta de nouveau (3).

Le roi dit alors, irrité : « À celui qui a donné de l'or donnera-t-on des cailloux?

Et à celui qui a donné du grain, donnera-t-on de la terre ? » Il ajouta : « Je bâti-

rai une ville en cet endroit.» Et l'on commença à construire Ouarra-Ilou.

Cette ville fut très belle (4).

Dès lors, marchant la nuit comme le jour et ravageant le pays, il écrasa ses en-

nemis, mais partout il construisait des églises et donnait des parures d'honneur,

des boucliers d'or et d'argent (5), des ornements en métal pour les chevaux et

les mulets (6) à tous ceux qui venaient à lui (7). Il resta six ans à soumettre le

Ouallo (8). Depuis ce temps, le Choa et le Ouallo devinrent aussi proches et

aussi unis que l'elfigr et l'addérach (9). ;

En l'an 1868, le roi Ménélik, projetant de faire une expédition contre les

Galla (10), était venu de sa ville à Litché (11). En même temps, il apprit que

l'imam Abba Ouatto, se disant en lui-même : « C'est le krêmt, il ne pourra pas

m’attaquer », avait rassemblé ses troupes. Alors, envoyant le ras Gobana (12)

(x) Cecchi place cette soumission dans le courant de 1870.

(2) Le gembitcha est une petite boîte (PAULITscHKE, t. I, p. 139). Il y a là, paraît-il, une

expression populaire pour signifier qu’avec certaines gens toute précaution est inutile, tant leur

astuce ,comme celle du serpent, est grande.

(3) Sur les circonstances de cette révolte, qui semble avoir eu lieu en 1871, voir CECCHI,

t. I, pp. 267-268. Abba Ouatto s’empara alors de Magdala et défia les attaques de Ménélik.

(4) Cf. Ceccni, t. I, p. 266. La fondation de ce kètèma daterait de 1871, mais Ménélik dut le

fortifier au cours des années suivantes (CEccHI, p. 268). Située dans une position bien choisie pour

garder les défilés du Ouallo et entourée au N. d’un long rempart de pierres, la place de Ouarra-

Ilou joua un grand rôle dans les premières années du règne. On en trouvera une description, telle

qu’elle était en 1875, dans le premier article de Lande, pp. 890-894.

(5) Le bouclier abyssin est de forme généralement ronde et plus ou moins concave, les plus

résistants étant en peau d’hippopotame ou de buffle ; ceux que donne le souverain portent

des plaques ou autres ornements en argent, doré ou non. On en trouvera des reproductions dans

ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage. pl. de la p. 316 ; LEFEBVRE, Album historique, pl. 44 ; CECCHI,

t. I, fig. 63 ; Rourrs, Meine Mission…, 1'e planche ; BORELLI, Ethiopie mérid., sur la couverture ;

Massaïa, t. I, p. 141, et sur notre planche XLVIII.

(6) Sur les harnachements abyssins, cf. LEFEBVRE, Album historique, pl. 43 ; M. PARKYNSs,

t. II, pp. 31-33 ; DUCHESNE-FOURNET, t. II, pp. 333-336 et planche XXI ; COHEN, Docum.

ethnogr…, pp. 23-26, fig. Soleillet estime qu'ils sont d'origine byzantine (Voyages. p. 130, n. 3).

(7) Dès sa première campagne au Ouallo en 1867, Ménélik avait pratiqué une habile politique

envers les Ouallo (BLANC, ouv. cit, p. 318).

(8) De 1871 à 1876 ; cf. Ceccn1, t. I, pp. 267-269, et LANDE, 1°" art, Au début Ménélik, occupé

à soumettre les Ouallo, dut confier à Gobana (cf. infra, n, 12) le soin de réprimer une grave révolte

des Galla du Choa.

(9) Il ya dans cette comparaison familière quelque exagération, comme on le verra par la suite.

(To) Les Galla dont il est question ici sont ceux des tribus échelonnées entre le cours supé-

rieur de l'Aouach et le Guibié de Nonno ou de Lagamara (Massaïa, t. X, pp. 176-179).

(11) Il en était parti en octobre 1875 pour aller à Ouarra-Ilou et y revint vers le mois

d'avril 1876 (LANDE, 2° art, pp. 378 et 390).

(12) En oromo « pleine lune ». Ce grand chef, né en 1817, mort en 1889, était originaire de la

tribu des Abbitchou. Il se rallia de bonne heure à Ménélik et, de 1876 à 1887, conquit pour lui de

vastes territoires galla. Tous les voyageurs qui l'ont connu s'accordent à vanter non seulement

ses qualités militaires, mais encore ses adroits procédés envers les Galla (CEccni, t. I, pp. 262-263

contre les Galla (1), le roi Ménélik arriva lui-même, à marches forcées (2), à

Ouarra-Ilou. Abba Ouatto, prenant avec lui tout ce qu'il pouvait, descendit

au Yèdjou (3). ;

Le roi Ménélik partit rapidement de Ouarra-Ilou le 22 de sénié et, montant

du côté de Dèlanta (4), puis descendant par le défilé de Ziét (5), arriva au

Yèdjou. En ce temps-là, l'imam Abba Ouatto ayant vaincu le dédjatch Zè-

guèïé (6), s’était emparé de ses fusils. Pendant qu’il recevait les fusils au milieu

des fanfaronnades des soldats, le 29 de sènié Ménéliktombasurlui. Abba Ouat-

to fut pris avec son armée par la cavalerie du roi Ménélik sans qu’un seul

de ses soldats pût s’enfuir (7). Alors, ayant fait enchaîner l’imam Abba Ouat-

to (8) et rassembler tous ses fusils, 1 donna au dèdjatch Oualié le gouverne-

ment du Yèdjou qu’avait eu son père (9) et, revenant à sa ville de Ouarra-Ilou,

y passa le krèmt (10). por

A cette époque, il avait commandé de lui préparer un guebeur afin d y inviter

l’imam Mohamed-Ali(r1).Chaque dédjazmatch devait loger chez un dédjazmatch,

chaque ftaorari chez un fitaorari, chaque gëgnazmatch chez un gégnazmatch(12).

et 268 ; SOLEILLET, p. 114 ; AUDON, Voyage au Choa, p. 138 ; BORELLI, Ethiopie mérid., p. 150,

et, à titre rétrospectif, CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 120). Il n’était encore que dèdjazmatch à cette

époque (CrccHn1, t. I, p. 268). :

(1) Sur cette expédition nous ne possédons pas de renseignements sûrs. Sans doute ce fut

celle au cours de laquelle la mission catholique de Lagamara subit un pillage (MassaïA, t. X. pp.

; 76.) . . D

(2) En amharique guësguèssa. Sur ces marches rapides, voir ANTONELLI dans le Livre vert XV,

. 285-286.

Pa 3) Région de vallées fertiles au N. du Ouallo ; décrite par Wylde (Modern Abyssinia, pp. 355-

374) et par Annaratone (In Abissinia, pp. 121-125). — L'auteur a complètement passé sous

silence la guerre qui eut lieu à cette époque (1875-1876) entre l'empereur Yohannès etIsmaïl pacha

et qui fut marquée par deux sanglantes défaites des Egyptiens à Goudda-goudi, à 60 km. au N.

d'Adoua(novembre 1875),puis, à Goura un peu au S. E. d'Asmara (mars I 876).Rohlfs en a notam-

ment donné le récit (Meine Mission…, pp. 53-56) ; cf. G. SIMON, L'Ethiopie, pp. 110-119, Ménélik,

qui paraît avoir entretenu alors des intelligences avec l'Egypte (cf. infra, t. IT, chap. XX XI)

ne prit personnellement aucune part à cette guerre, mais, d'après Rohlfs (p. 62), envoya des trou-

pes qui combattirent à Goura. Suivant Cecchi (p. 269), cette campagne contre les Egyptiens

empécha Yohannès de venir au secours d'Abba Ouatto qui avait fait appel à lui contre Ménélik.

(4) Plateau au N.-O. de Magdala (MARKHAM, ouv. cit, pp. 284-285).

(5) Probablement Zitto au N. du Dèlanta. Ç :

(6) « Il a tardé ». Raffray dit de lui, en 1873, que c'était un che/ta (insurgé), opérant dans le pays

des Agaou au N.-O. du Yèdjou (Abyssinie, pp. 204-205).

(7) Ce coup de main hardi et heureux est confirmé par Cecchi (t. I, p. 269).

(8) A Ennèoari, avec Zèguèïé (CECCHI, loc. cit. et infra, p. 146). ;

(9) Le dèdjatch Oualié était le fils du dèdjatch Betoul et le frère — utérin sans doute — de

Oueïzèro Taïtou (cf. infra, chap. XXXI). Voir à son sujet WYLDE, Modern À byssinia, pp. 363-

368 ;ANNARATONE, In Abissinia, pp. 123-125, fig. 63 ; CIPOLLA, Nell' impero di Menelik, chap. IX.

En « donnant » le Yèdjou à ce chef, Ménélik faisait acte de souverain, il se procure en même

temps un allié contre l'empereur Yohannès qui soutenait Abba Ouatto (CECCHI, loc. cit.).

(10) Hivernage de l'année 1876 (juillet-septembre). ;

(11) Futur ras (1878), puis negous Mikaël (1914). Cecchi dit (t.I,p. 268) qu'il était le frère d'Abba

Ouatto ; Massaïa (t. XI, p. 116) qu'il était celui d'Amdié, fils de Oueïzèro Ouargitou, tué à Mag-

dala en 1865. Ménélik l'opposa au début à Abba Ouatto (CrccH1, t.1, p. 268). Voir à son sujet

ANNARATONE, ouv. cit., pp. 128-129, et notre pl. XXIX. ;

(12) Ménélik avait distribué des titres amhariques aux chefs ouallo. Cette grande réunion eut

lieu à Ouarra-Ilou lors de la fête de la Sainte Croix, en septembre 1876 (CEccH1, t. I, p. 269).

pe

Etes

Pme

ace

= ma

put es Di SRE pr

ii

Tous les chefs firent des préparatifs comme il leur avait été ordonné (1).

Alors le roi, s'adressant à ses chefs, leur dit : « Ces peuples du Ouallo, bien

qu’actuellement musulmans, deviendront avant deux ou trois ans nos frères

par le baptême et la communion. Ils peuvent gouverner ici avec nous ce monde

que le Seigneur nous a donné et ensuite, par Sa bonté, ils pourront entrer avec

nous au royaume des cieux. Ne les haïssez donc pas. Donnez-leur des sénga(2)

et des /rida (3) à tuer ; qu’ils les tuent eux-mêmes et qu’ils les mangent (4).

Je veux attirer à moi les gens du Ouallo par l’humilité et par la charité et je

veux les instruire ; je désire les rendre ainsi capables de régner eux-mêmes en

ce monde, et par la bonté du Christ aussi dans le ciel, car je ne suis pas venu

ici pour piller et pour perdre leur pays. Et maintenant, mes enfants et mes

amis, ne soyez pas irrités si des musulmans entrent dans vos maisons. Ne

savez-vous pas que Notre-Seigneur Jésus-Christ entra chez un pharisien pour

faire le bien ? Et son apôtre saint Paul, lorsqu’il voulut évangéliser les païens,

n’a-t-il pas cherché en quelque façon à leur ressembler, et, sans être faible,

n’a-t-il pas dit : « Je suis faible (5)» ? De même, je dirige toujours ma pen-

sée vers le bien ; vous, n’en soyez donc pas attristés. C’est moi qui vous ai

élevés, qui vous ai octroyé vos dignités et qui vous ai donné sans mesure,

et je n’ai pas rougi de cela. Vous, de même, épargnez-moi toute confusion dans

ce pays et recevez mes hôtes (6).» Toute son armée fit ce qu’il lui avait

commandé.

Il est impossible de raconter les grands festins qui se préparaient dans la

maison du roi, car ce récit, s’il était écrit, fatiguerait le lecteur et ennuierait

celui qui en entendrait la lecture. Pourtant ce qui a été écrit dans le Livre des

Rois au sujet de Salomon et de Josias (7) aurait peine à donner une idée de ce

que fit Atié Ménélik (8).

(1) C’était là une grande innovation, car « les Abyssiniens ne veulent manger qu’avec des Chré-

tiens » (SALT, trad. franç., t. II, p. 132), et tous les Ouallo étaient alors musulmans.

(2) Cf. supra, p. 85, n. 7.

(3) Ce mot désigne les bêtes à cornes pour la boucherie (cf. supra, p. 13, n. 2).

(4) Les musulmans ne mangent pas la chair des animaux tués par les chrétiens et inversement :

ce serait pour les uns et pour les autres une véritable apostasie, puisque l'animal est égorgé suivant

un rite religieux (M. PARKYNS, Life in A byssinia, t. I, pp. 371-372 ; DE RivoyrE, Mer Rouge et

Abyssinie, pp. 105-106). Ce passage du discours de Ménélik équivalait donc à dire : ne cherchons

pas à convertir malgré eux les musulmans.

(5) « Je me suis fait faible avec les faibles afin de gagner les faibles. » (I Cor., IX, 22).

(6) Ce discours, qu'il n'y a pas de raison de croire apocryphe, bien que ni Massaïa ni Cecchi ne

le mentionnent, est bien conforme à l'esprit d'habile tolérance dont, à la différence de Yohannès,

Ménélik fit preuve envers musulmans et catholiques. Suivant Arnoux (LANDE, 1°' art, p. 886),

il publia dès le début de son règne un édit interdisant toute discussion religieuse au Choa et décla-

rant tous les cultes libres. Mais, à quelques passages de ce discours, on devine que Ménélik fut

vivement critiqué par certains de ses chefs.

(7) Roi de Juda (641-710 avant J.-C.). Il donna sur ses biens, pour célébrer la Pâque, 30.000

agneaux et chevreaux et 3.000 bœufs (II Chron., XXXV, 7).

(8) En 1854, le consul anglais Plowden écrivait à son gouvernement : « Le chef qui fait abattre

chaque jour beaucoup de bœufs et qui fait verser l'hydromel à torrents est idolâtré comme un

dieu par ses soldats. » (Livre bleu, 1846-1868, pp. 106-107. et dans HOTTEN, Abyssinia, p. 149).

Ménélik adopta de bonne heure, par politique, la coutume des plantureux guebeur. « Au début de

Donc, le roi Ménélik ayant ainsi bien arrangé toutes choses, on vit l'imam

Mohamed-Ali, un vendredi, vers le soir (1), entrer dans la maison du roi,

tandis que tous ses officiers et toute son armée entraient dans les maisons de

tous les chefs, comme nous l'avons dit plus haut. Puis ils passèrent un certain

temps au milieu de la joie et des réjouissances, mangeant, buvant, recevant

des parures d'honneur. Ensuite, Atié Ménélik publia l'édit suivant Te Depuis

l’Ouaïat jusqu’au Bèchello, depuis l’Abbaï jusqu’au mont Azèlo (2), j’ai donné

tout ce pays (3) à mon fils et ami l’imam Mohamed-Ali. » Après cela, ce dernier

prit congé et partit. ` |

Le jour même, Mèchècha-Seifou (4) s’enfuit de Ouarra-Ilou et partit pour le

Choa. Vous lirez son histoire au chapitre XXIV.

Cette même semaine, l’abègaz Goualit voulant abandonner l’amba de Mag-

dala envoya un messager à Ménélik pour lui demander un remplaçant à qui

il pourrait le remettre (5). Le roi envoya le bëdjironde (6) Ouargié (7) qui prit

possession de la forteresse et de ses fusils et commanda l’amba. | `

Au mois de méskèrèm 1869 (8), le roi retourna au Choa. Les clercs d Ennèoa-

ri, venus à sa rencontre, lui chantèrent ce qui suit : « Ta force m’a surpris ; Je ne

puis lutter contre elle. Comment échapper à la poursuite de ton cheval Da-

gneo (9) ? Comment fuir loin de ta face ? Si je monte vers le ciel de Magdala,

ou si je descends dans les lacs du Yèdjou (10),si, comme l’aigle, je veux voler sur

son programme de gouvernement dans un gracieux aphorisme :

, ;

ê entendit formuler

A de s banquets. » (MARTIAL DE

mes prédécesseurs ont dominé par les massacres, je triompherai par le

1ac, Les Galla, p. 71).

Re Une fois es A exercices religieux particuliers à ce jour chez les musulmans. uw

(2) Volcan éteint entre les hauts plateaux de Guedèm et l'Aouach (SOLEILLET, P-

Massaïa rapporte à son sujet de curieuses légendes (t. su pe) 73 et 179-180).

C'est-à-dire tout le Ouallo, y compris l'Amhara-Saïn 'O. :

f Mèchècha signifie refuge. at le fils d'Ato Seïfou et, par conséquent, le Sous Es

de Ménélik. « Ami du peuple, surtout des Galla, intelligent, valeureux et bien élevé » E iv

Massaïa qui le comptait parmi ses ouailles (t. X, p. 190). Etant considéré comme l'a 5 , Le

trône, tant que Ménélik n'aurait pas de fils, il se trouva de bonne heure en butte à ! La ë var

Bafana, la première femme de Ménélik, dont l'auteur ne prononce pas même le nom, malgr se

important qu’elle joua à cette époque. Cette première rébellion de Mèchècha-Seïfou est rac

en détail par Cecchi (t. I, pp. 269-271).

(5) Cecchi ne parle pas de cette reddition de Magdala.On peut supposer

un musulman, était allié d’Abba Ouatto. acces toi

(6) Primitivement garde de la maison du lion et de la salle des banquets royaux (BRUCE, 9 ;

303), puis orfèvre de la cour (PEARCE, t. II, p. 1 5), enfin « trésorier général et maître Jai

garde-robe » (ARN. D’ABBADIE, Douze ans…, pp. 341-342). Le ministre des Finances porte aujo

d’hui ce titre.

(7) « Mon or ». Serait le grand officier de Théodoros dont parlent Rassam, t. II, p. 185, la Gers

de Théodoros, p. 65, et Massaïa (t. XI, note de la p. 26.) Il joua un rôle actif en 1878 (v. chap.

XXVI).

(8) C’est-à-dire en septembre ou octobre 1876. 4 ester»

(9) « Justicier ». Ménélik avait pris en effet le surnom d’Abba Dagneo, «le maître du justicler »,

tandis que Yohannès choisit celui d’Abba Bèsbés, « le maître du dévastateur (cf. supra, p. 119

n. 5) in fine, et SOLEILLET, p. 117, N. 4. et p. 264),

è Te a au Yèdjou LE É. assez petit, celui de Golbo. Les clercs pensent probablement

aux lacs Haïk et Ardibbo qui sont un peu au S. et relativement proches de Magdala.

que l'abègaz Goualit,

mon coursier ailé, c'est encore ta main qui me conduirait, et c'est ton bras

droit qui m'enchaînerait ! Voilà ce que t'a dit le prince des mécréants (1). »

Après cela il entra dans sa ville de Litché (2) et, le 5 de fegemt (3), ayant ras-

semblé son armée par une proclamation, il partit vers les Galla (4).Le 20 du mê-

me mois il campa à Goumèr (5). Là, on aperçut au loin des Galla avec leurs

troupeaux. Le lendemain pourtant, comme c'était la fête de Notre-Dame (6),

il interdit par des hérauts la sortie des ouarari (7). Mais les soldats, qui n'ont

ni cœur ni oreilles quand ils sont en guerre, marchèrent toute la nuit. Le roi

Ménélik, au moment où l'on pliait sa tente, vit à une grande distance les feux

que ses soldats avaient allumés sur les hauteurs (8). À cette vue, il dressa sa

tente sur une montagne toute proche, car son armée, qui s'était dispersée au

loin pour piller, ne pouvait pas rentrer le soir même. Alors le roi s'adressant à

(1) Il s'agit d'Abba Ouatto, dans la bouche duquel les clercs ont mis ce qui précède. Toute

cette cantate est en gueez. Nous avons là un premier exemple de ces hymnes de circonstance

chantées par le clergé en l'honneur du roi. Guidi et Littmann ont publié des monographies sur

ce sujet.

(2) Où il reçut les membres de la première mission de la Société de Géographie italienne

arrivée fin août 1876 au Choa et composée du marquis Antinori et de l'ingénieur Chiarini

(CEccHi, t. I, p. 271).

(3) 15 octobre 1876, date confirmée par Cecchi (t. I, p. 271)

(4) Ceux du Gouraguié dont le nom signifie soit « pays de la gauche » (ISENBERG et KRAPF

97 ; MONDON-VIDAILHET, La langue harari et les dialectes éthiopiens du Gourâghé, p. 77), soit

plutôt « pays des gens de Goura », district tigréen de l'Erythrée d'où ils auraient émigré (Mon-

TANDON, Au pays Ghimirra, p. 64, n. 2). Ce pays montagneux, limitrophe du Choa actuel, au S.-O..,

est mentionné par Alvarez qui accompagna le roi Lebnè-Denguel jusque dans ces parages (tradi.

angl., pp. 292-295). Conquis par un lieutenant de Gragne, il fut partiellement occupé par des

colons de Harar et par les Galla, mais certaines tribus, surtout au N., demeurèrent chrétiennes

(ISENBERG et KRAPF, pp. 97-99 ; MONDON-VIDAILHET, ouv. cit, pp. 77-79). Le Gouraguié, dont

certaines parties sont encore assez mal connues, a été décrit par Chiarini (dans CEccn1, t. II, pp.

76-109), par Bianchini (Alla terra dei Galli, chap. VIII-XI), par Traversi (Viaggi negli Arussi,

Guraghi,…) par du Bourg de Bozas, (De la Mer Rouge…, pp. 238-242), par Cohen (Rapport sur

une mission linguistique en A byssinie pp. 39-50).Ses divers dialectes, qui appartiennent au rameau

sémitique ont été étudiés par Mondon-Vidailhet. Les habitants sont très industrieux et beaucoup

d'entre eux viennent travailler à Addis-abèba, surtout comme terrassiers (DE FELCOURT, L'Abys-

sinie, p. 19). Les souverains du Choa eurent de bonne heure des prétentions sur ce pays fertile,

et Sahlè-Sellassié s'en intitulait le roi (ISENBERG et KRAPF, p. 250). Déjà, au mois de mai 1875,

Ménélik y avait fait une expédition et s'était emparé de cinq districts (ANT. D'ABBADIE, Géogra-

phie de l'Ethiopie, p. 245), mais la soumission complète du Gouraguié ne fut guère achevée

avant 1889 (cf. infra, chap. XXXVIII). Il est à noter que l'auteur de la Chronique ne cite pas

une seule fois ce pays dont sa mère était originaire.

(5) District S.E. du Gouraguié (Gomaro de la carte française de 1897) ; cf. TRAVERSI, art. cit,

COHEN, ouv. cit., p. 44.

(6) Le jour consacré, le 21 de chaque mois à la Vierge, l'armée, comme le dimanche, reste

au campement.

(7) On peut traduire exactement ce mot par fourrageurs; cf. PEARCE, Life and Adventures,

t. I, p. 206. Pour ces premières expéditions de Ménélik, où le pillage des troupeaux jouait un

grand rôle, voir le long rapport officiel du comte Antonelli, en date du 23 novembre 1887, dans

le Livre vert XV, pp. 281-307.

(8) Moins pour se réchauffer, bien que le district de Gomaro soit à une altitude de près de 4.000

mètres (TRAVERSI, loc. cit.,) que,parce qu'ils avaient dû incendier les huttes des indigènes suivant

la coutume des armées abyssines en campagne (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage.., p. 243;

RAFFRAY, Abyssinie, p. 252).

— 125 —

Dieu : « O Dieu d'Israël », dit-il, « moi, Ton serviteur, je suis Ton représentant.

Je ne surpasse personne ni par la taille ni par la carrure (1); c'est Toi qui, par

Ta bonté,m'as donné la couronne,mais auj ourd'hui mon peuple ne m'a pas obéi.

O mon Maître, veille Toi-même sur mes soldats partout où ils sont dispersés !»

Après avoir fait cette prière, il leva sa tente et marcha jusqu'à la douzième

heure du jour (2). Quoique Dieu eût écouté la prière de son serviteur, plusieurs

des soldats et des chefs ne revinrent pas (3). Aussi, comme on avait fait de

nombreux Galla prisonniers, le roi, attristé de la mort de ses soldats chrétiens,

permit à tous de faire de ces prisonniers des esclaves (4). Et cela ne fut pas de

la cruauté, mais une façon d'enseigner à ces peuples la loi et l'ordre (5).

(1) « Ménélik est de stature normale, plutôt gras, avec une forte musculature » (CEccnI, t. I,

. 162, avec un portrait fait précisément à cette époque).

(2) C'est-à-dire jusqu'à six heures du soir. En Ethiopie, on a pris cette heure comme moyenne

fixe du coucher du soleil (en réalité, le soleil se couche, à Addis-abèba, entre 5 h. 43 et 6 h. 17).Sur

les divisions de la journée, telles que les conçoivent les Abyssins, v. BRUCE, trad. franç., t. IIT,

- – Méras, Impressions. t. 1, p. 385-

PA Cecchi . p. 271), end perdit dans cette malheureuse expédition le tiers de

ses troupes et dut battre promptement en retraite pour éviter un plus grand désastre.

(4) Ménélik avait, il est vrai, aboli l'achat et la vente des esclaves dès le mois de février 187 5

(LANDE, 1°" art, p. 888), mais ici il s'agissait de prisonniers de guerre qui appartenaient au roi

(ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 454) et dont celui-ci pouvait disposer en faveur de ses chefs

et soldats (VANDERHEYM, Une expédition avec le negus M énélik, pp. 185-186). En pareil cas,

le roi libérait cependant parfois les prisonniers, même galla (HARRIS, t. II, p. 213; lettre de

Ménélik aux chefs d'État européens en date du 28 novembre 1878 dans RossETT1, Storia diplo-

matica della Etiopia, p. 14). Ménélik dut probablement consentir à cette mesure, plutôt que 1 or-

donner, en manière de représailles contre les ennemis. Le trafic des esclaves du Gouraguié, pratiqué

par les musulmans, se faisait d'ailleurs à cette époque au marché de Qèbiéna qui se trouve dans

cette région (CEccni, t. II, p. 60). Voir notre appendice X sur l'esclavage en Ethiopie.

(5) Le mot amharique (heg) ,que nous avons traduit par loi, s'applique particulièrement à la loi

religieuse (ARMBRUSTER, English-Amharic Dictionary, p. 162). L'auteur est de parfaite bonne foi :

il considère que c'était une heureuse fortune pour ces païens ignorants que de pouvoir se frotter

à la religion et à la civilisation d'un peuple supérieur et élu de Dieu comme les Ambhara,descendants

et vrais continuateurs de la nation israélite. Voir ce que dit Rochet d'Héricourt au sujet de la

situation des « esclaves soldats » du roi Sahlè-Sellassié, dont certains parvenaient à de hautes

fonctions (Voyage au Choa, p. 283). L'attitude du clergé choan dans la question de l'esclavage

a été bien définie par Harris (The Highlands… t. III, p. 315).

Fig. 19, — CROIX ÉTHIOPIENNE,

CHAPITRE XXIV

Le dèdjatch Guermamié est nommé représentant du roi au Choa.

Atié Ménélik fait une expédition au Béguè-meder.

Le mèredazmatch Hailié se révolte à Ankobèr.

Atié Ménélik retourne au Choa, son pays, par le Godjam.

La ville de Ouarra-Ilou est incendiée.

Le 7 de hedar, le roi revint à sa ville de Litché ; puis, après y être resté huit

jours, il descendit à Ennèoari (1). Le 7 de tessas, il fit la proclamation suivante;

« Je nomme endérassié (2) le dèdjatch Guermamié (3). Marchand, fais tes

affaires ; laboureur, laboure tes champs (4). » Et il donna ainsi au dèdjatch

Guermamié le gouvernement de tout le Choa.

Ensuite Mèchècha-Seïfou qui, le 7 de méskèrèm précédent, s'était révolté à

Ouarra-Ilou, lors du guebeur de l'addérach, fut enchaîné. Le roi lui adressa

alors ces reproches : « Je t'avais élevé comme mon fils et mon ami, espérant

que tu serais mon soutien ; je n’aurais jamais cru que tu te tournerais contre

moi. Aussi que Dieu qui, comme il est écrit, rend à chacun selon ses œuvres, te

rende selon les tiennes ! Réfléchis donc et rentre en toi-même. » Et il le fit

enchaîner sur un amba (5). Ensuite il partit pour Ouarra-Ilou (6).

(1) Où il allait faire enchaîner Mèchècha-Seïfou.

(2) «Comme ma tête », représentant. Appellation donnée aux gouverneurs intérimaires.

(3) « Celui qui caracole ». Suivant Massaïa (t. X, p. 192), il avait pour père Sahlè-Sellassié

L’un des plus riches seigneurs du Choa (BORELLI, Ethiopie mérid., p. 131).

(4) Proclamation rythmée usitée en pareil cas, c’est-à-dire quand il n’y a pas levée en masse

(DUFTON, À Journey through Abyssinia, p. 136).

(5) Il fut d’abord enchaîné à Ennèoari, puis à Gontcho, près d’Ankobèr, sous la garde de

l’abègaz de l’Argobba (CEccH1, t. I, p. 272).

(6) Dans les derniers jours de décembre 1876 (CzccHI, loc. çit.).

Après y avoir célébré la fête de Noël et celle de Temagêt (1), le 26 de ter (2),

il vit venir à lui du Yèdjou le dèdjatch Oualié, accompagné d'une nombreuse

armée. Le roi le reçut avec joie et donna en son honneur un guebeur complet.

Toute l'armée fut invitée ce jour-là.Ils restèrent ensemble quelques jours pen-

dant lesquels le roi lui envoya le dergo (3) et le pria à dîner ; après quoi, le roi

le congédia, lui promettant de venir bientôt dans son pays.

Le 2 de yèkatit, il partit de Ouarra-Ilou et alla vers Chotèla (4). Il y resta

trois jours.Son armée se demandait anxieusement où il voulait encore la con-

duire (5).Mais, ayant appris que le ras Adal (6) avait traversé le Béguè-meder

et avait vaincu Nègach le ouarêgna (7) du Sèmién (8) en s'emparant de tous ses

(1) «Baptême par immersion. » Fête qui tombe le 11 de fer (actuellement 19 ou 20 janvier) et

qui, comme notre Epiphanie, commémore le baptême du Christ'; elle pourrait bien d'ailleurs avoir

aussi des origines judaïques (jour des Expiations combiné avec la fête des Tabernacles), car, la

veille, chacun doit jeûner et le clergé passe la nuit sous des tentes. Au point du jour, il y a, le long

d’un ruisseau, une cérémonie religieuse à la fin de laquelle le prêtre officiant bénit et purifie

les eaux en y trempant uue croix, sur quoi les assistants se jettent mutuellement de l’eau à la

figure et certains mêmes entrent tout habillés dans le ruisseau ; ce dernier trait a pu faire

croire que les Abyssins devaient obligatoirement renouveler chaque année le baptême (ALVAREZ,

trad. angl., pp. 240-245). La fête se termine — à Addis-abèba, en un autre endroit —par des danses

et chants liturgiques. Elle donnait lieu autrefois à des scènes peu convenables (Bruce, t. III,

370 ; SALT, trad. franç., t. II, pp. 157-158 ; HARRis, t. III, p. 200-204 ; ISENBERG et KRAPF,

pp. 183-184 ; M. ParxyNs, t. II, pp. 78-81) ; aujourd’hui, elle se célèbre d’une manière aussi

décente que pittoresque (DU BOURG DE Bozas, pp. 210-213 ; CITERNI, Ai confini meridionali

dell’Etiopia, pp. 76-77). Sur la liturgie de cette fête, voir les études d’Arnhard.

(2) Ce fut probablement entre le 11 et le 26 de ter (janv.-fév. 1877) que Ménélik eut un accès

de fièvre et reçut les soins dévoués de Chiarini (CEccHI, t. I, p. 272).

(3) Cf. supra, p., 4 N. 4.

(4) Ne figure pas sur les cartes. Première étape sur la route de Magdala (LANDE, 1°” art, p.

804).

(5) Suivant Cecchi (loc. cit.) et Massaïa (t. X, p. 190,) il poussa jusqu’à Magdala, mais le vrai

but de son expédition était de se faire couronner à Gondar.

(6) Adal désigne en amharique le poids qui fait pencher la balance. Nommé chef du Godjam

par l’empereur Tèklè-Guiorguis, combattu en 1873 par Yohannès (RAFFRAY, Abyssinie, pp. 271

et suiv.), puis rentré en grâce auprès de ce dernier à la veille de la guerre contre les Egyptiens

à laquelle il participa (ROHLFS, ouv. cit, p. 62), le ras Adal fut couronné roi par Yohannès en 1881

(cf. infra, chap. XXX, en note). C’est surtout dans les récits des voyageurs italiens, Bianchi,

Cecchi, Branchi, Salimbeni, qu’on trouvera des renseignements sur ce personnage dont le nom

royal devait être Tèklè-haïmanot.

(7) Nègach a le sens de : qui règne ou qui doit régner (ANT. D’ABBADIE, Dictionnaire, col. 434) ;

ce mot se retrouve dans Bahr-nègach (roi de la mer) qui désignait autrefois les chefs des districts

situés entre la côte et le Tigré proprement dit (BrucE, t. III, pp. 284-285 ; PERINI, Di qua dal

Marèb, pp. 27-43). Ouarègna est un terme de la langue populaire qu'on peut traduire par bavard,

hâbleur : Bruce donne cependant à ce sobriquet le sens de rebelle opiniâtre (trad. franç., t. III,

666). Il semble en effet que ce Nègach, fils du ras Oualdè-Sellassié du Sèmién s'était révolté

contre l'empereur Yohannès (DE Cosson, The Cradle of the Blue Nile, t. 1, pp. 285-286).

(8) Ce mot signifie nord, mais il veut dire aussi élevé, explication qui paraît préférable

(ARMBRUSTER, Amharic-English Vocabulary, pp. 470-471).C'est effectivement la région des plus

hautes montagnes de l'Ethiopie : le massif du ras Dachan y atteindrait 4.620 mètres, et Rohlfs

affirme (Meine Mission. p. 166), contrairement d'ailleurs à Bruce (trad. franç., t. III, p. 759).

qu'il y a aperçu de la neige sur certains sommets. Limité au N. et à l'E. par le Tèkkèzié, le Sèmién,

qui est situé sur la route la plus directe du Tigré à Gondar, à été traversé par de nombreux voya-

fusils, le roi partit pour le Béguè-meder. Arrivé à Guerguèra (1), il y resta huit

jours.

Le 5 de mégabit, il campa à Azaour, au monastère de Kidanè-mehrèt (2).

Les clercs de Mahdèrè-Mariam y vinrent, mais, comme c'était le carême, ils

se contentèrent de le saluer et de chanter sans accompagnement de kébéro et

de tsénatsel (3). C'est alors que le roi fit proclamer ceci : « Que chacun s'em-

presse de m'apporter la nourriture de mon armée. » Ses troupes s'étant dis-

persées pour le ravitaillement, il resta là pendant vingt et un jours.

Le dèdjatch Oualié, ayant rassemblé ses troupes, avait l'intention de venir

trouver le roi Ménélik à Dèbrè-Tabor, lorsque ses dix frères, qui étaient tous

dèdjazmatch se liguèrent pour l'attaquer. Il dut alors se borner à envoyer une

lettre au roi et resta chez lui. Le 11 de mégabit, il livra combat à ses frères et les

battit par la grâce de Dieu. Il y eut des morts et des prisonniers. Le cheval du

dèdjatch Oualié s'appelait Tettaou (4). A cause de cela, on commença à dire

et à chanter que le seul Oualié avait vaincu dix dédjazmatch. Ce même jour,

de retour chez lui, il apprit la naissance de son fils qui devait être le ras

Gougsa (5). Aussi l'on chanta à ce sujet : « En cette maison, aujourd'hui, une

nouvelle puissance est entrée, car, pendant qu'il remportait la victoire, sa

femme lui a donné un fils. »

Le 22 de mégabit, Atié Ménélik quitta Azaour et alla camper à Teggour-

Qeddous-Mikaël (6). Le 24 était le jour des Rameaux (7). Ayant célébré là

geurs : Bruce, Gobat, Rüppell, Combes et Tamisier, Ferret et Galinier, Heuglin, Lejean, de Cosson,

Rohlfs, Powell-Cotton, Rosen, Rava, Maydon, Siwertz, etc. Les dessins de Zander (Views in

Central Abyssinia) et les photographies de Rosen donnent quelque idée des aspects grandioses

de ce pays. Nommé dans l'inscription d'Adulis, que nous a transmise Cosmas et dans unedecelles

d'Ezana comme l'un des pays soumis par les rois d'Aksoum (KAMMERER, Essai sur l'hist. ant.

d'Abyssinie, pp. 57, et 89, n. 2), il forma plus tard un Etat indépendant peuplé de Falacha (juifs

non orthodoxes) jusqu'à l'époque de Sousneios (1606-1632) qui le conquit et en décima les habi-

tants (BruCE, t. II, pp. 316-317).

(x) Dans la province de Ouadèla (HEUGLIN, Reise nach À bessinien, P. 314).

(2) Village à 15 km. env. au S.-E. de Dèbrè-Tabor. Il y a à Azaour un monastère, celui de

Kidanè-mehrèt, auquel Théodoros, à son premier retour du Choa, confia le jeune Ménélik ; Azaour

devint de ce fait un domaine propre de Ménélik (FAÏTLOVITCH, Quer durch A bessinien, p.111).

(3) Instruments dont se servent les lettrés abyssins pour accompagner leurs chants et danses

liturgiques. Le kèbèro — qui est aussi à l'usage des laïcs (M. PArxyNs, t. II, P. 49) — est un tam-

bour plus ou moins grand et de forme allongée qui se porte en bandoulière et qu'on frappe avec

les mains (fig. dans VANDERHEYM, ouv. cit., p. 76 ; HENTzE, Am Hofe…, p. 33 ; ANNARATONE,

In Abissinia, p. 380). Le tsénatsel, réservé aux cérémonies religieuses, correspond au sistre (fig.

dans RouLFs, ouv. cit, 1° planche à la fin du vol. : dans RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft,

468).

(4) « Bois-le ! »

(5) Nom d'origine galla, sans doute tiré du jeu de gougs (cf. infra, chap. XXXIV). Gougsa

devait être promu ras et épouser Oueïzèro Zaouditou, l'impératrice actuelle, en 1901. Il est

aujourd'hui gouverneur du Béguè-meder. Voir son portrait pl. XLV.

(6) «Cheveux deSt Michel ». Localité à 5 km. env. au N.-O. de Dèbrè-Tabor, ainsi appelée sans

doute parce qu'on croit en Ethiopie que saint Michel prend par les cheveux les damnés qu'il veut

arracher à l'enfer.

(7) En amharique Hossahena (Hosanna), cri poussé par le peuple à l'entrée du Christ à Jéru-

salem et qui est le premier mot de l'hymne qu'on chante le dimanche des Rameaux dans les églises

abyssines,

Cliché de Rohan-Chabot

LA FÊTE DE TEMOÈT (EPIPHANIE) A ADDIS-ABÉBA.

cette fête, il repartit le lendemain. Il traversa l'Abbaï à Eguer-bèr (1) et campa

du côté opposé (2). Comme le ras Adal avait placé des troupes à Eguer-bèr,

Ménélik pensant qu'il pourrait y avoir un combat rangea ses hommes en

bataille. Mais les gens du Godjam ayant vu que même les hautes eaux de

l’Abbaï n’avaient pu arrêter les chevaux du Choa, se dirent qu’ils ne pour-

raient pas non plus les arrêter et, abandonnant la palissade qu’ils avaient cons-

truite le long du fleuve, prirent la fuite.

Ce jour-là, le dèdjatch Mënguècha (3), l’imam -Mohamed-Ali, le dèdjatch

Darguié et le dèdjatch Oualdié traversèrent l’Abbaï avec tout leur gouaz (4)

et passèrent la nuit sur l’autre rive. Quant au roi, gardant avec lui le reste

de son armée, il campa de l’autre côté.

Le lendemain matin, qui était le Samedi saint, les clercs de Bahr-dar (5),

s’en vinrent chanter l’hymne du jour Guébrè-sélam (6) et s’en retournèrent.

Le roi ayant fait venir des barques de Qorata (7) et de Bahr-dar, lieux voisins

du lac, passa le fleuve avec toute son armée.

Le premier de miazia était le jour de Pâques. Après avoir célébré cette fête,

il alla le troisième jour camper à Dèbré-mèoui (8). Quand les clercs du pays

vinrent le recevoir, ils chantèrent : « Nous connaissons depuis longtemps Sahlè-

Mariam et nous savons qu'il s'appelle aussi Ménélik, fils de Haïlé-mèlèkot.

Nous autres, clercs de Dèbrè-mèoui, nous chantons la gloire de Sahlè-Mariam. »

Ayant entendu raconter cela, tous les clercs des églises du Godjam se prépa-.

raient à le recevoir au chant des cantiques (9). Voilà pourquoi, partis le lende-

(1) « Passage du pied ». Gué à 5 km. env. du point où l'Abbaï sort du lac Tsana ; mentionné

sous le nom d'Egri-ber par Rava (Al lago Tsana, p. 125). N'ayant pu atteindre Gondar, menacé

par un mouvement de Yohannès (CEccH1, t. I, p. 272), Ménélik voulut du moins faire acte d'auto-

rité au Godjam. On pourra suivre cette sorte de promenade militaire en consultant notre

carte n° 4.

(2) Ainsi qu'on va le voir, Ménélik ne franchit le Nil bleu que le Samedi Saint.

(3) « Présent fait au roi» (GUIDI, Vocabolario, col. 399). Fils d'un simple paysan (MÉRAB,

Impressions. t. II, p. 72) et originaire, nous a-t-on dit, de l'Agaou-meder, qu'il fut appelé à gou-

verner en 1900. Futur ras bitouaddèd, appelé parfois Mènguècha-Atikem pour le distinguer du

ras Mènguècha, fils de l'empereur Yohannès, Voir à son sujet DUCHESNE-FOURNET, t. I, pp. 198-

199, portrait.

(4) « Ensemble de serviteurs et de bêtes qui accompagnent leur maître en voyage » (A. D'ABBA-

DIE, Dictionnaire, col. 373). On peut traduire ce mot par train.

(5) « Limite, rive du lac », à l'endroit où l'Abbaï sort du lac Tsana. On appelle le plus souvent

cette localité Bahr-dar Guiorguis, du nom du saint auquel est dédié le lieu d'asile qui s'y trouve

(PLowpEN, Travels…, p. 195 ; DUCHESNE-FOURNET, t. I, pp. 113-114 ; Rava, loc. cit.)

(6) Cf. supra, p., 112 n. 6.

(7) Jolie petite ville dans un « amphithéâtre magique » (LEJEAN, Voyage en Abyssinie, p. 29) ;

cf. BLANC, Ma captivité en Abyssinie, pp. 148-149 ; RAVA, ouv. cit., pp. 113-120, avec plusieurs

vues, Elle est située sur la rive orientale du Tsana près du point où l'Abbaï sort du lac. Les bar-

ques (fankoua) dont il est question ici sont faites d'une sorte de papyrus et ne peuvent guère

porter que huit hommes (PLOwDEN, Travels.., pp. 191-194 ; LEJEAN, Ouv, cit, p. 18 ; ROSEN, Pp.

377-380, avec une bonne reproduction ; Rava, loc. cit.)

(8) « Mont de la victoire ». À 30 km. env. au S. de Bahr-dar (ANNARATONE, PP. 185-186).

Près de là se trouvent les ruines du château de Sousneïos (ibid, fig. 94).

(9) Afin d'obtenir par ces compliments et ces louanges le protection royale contre les excès

des soldats. Le clergé et, d'une manière générale, la population du Godjam sont, par

9

ae At ste)

— 130 —

main d'Adiét (1), les clercs de Mëdhanié-alèm, chantèrent : « Atié Ménélik a

manifesté sa puissance sur tout le Ouallo et le Béguè-meder. »

Le vendredi d'après Pâques, le roi arriva à Mota (2) où il resta deux jours.

Il y fit une revue de ses troupes (3) : à cette vue, les gens du Godjam tremblèrent

de frayeur. Alors les clercs de Mota chantèrent : « Venez donc, vous tous qui

servez l'église de Dèbrè-Guiorguis, venez, chantez, acclamez Sahlé-Mariam. »

Les clercs de Qèranio (4) chantèrent de leur côté : « Avant même que le

monde existât, le règne de Ménélik avait déjà commencé. »

Quant à ceux de Mèrtoulè-Mariam (5), ils chantèrent : « Mèrtoulé-Mariam,

pays d'Abreha et d'Asbeha (6), te salue comme son seigneur et son maître.

Ouassen-sèguèd (7) a engendré un lionceau et le fondement de la terre. »

Puis, sur un autre rythme : «Comme l'éclair sort de l'orient et se voit à

l'occident, ainsi apparaît Sahlè-Mariam au milieu des éclats de la foudre,

accompagné d'une immense multitude de soldats du Ouallo et du Béguè-

meder. »

Les clercs de Dèbrè-ouarq (8) chantèrent : « Sortez, clercs de Dèbrè-ouarq,

et allez recevoir Atié Ménélik qui est venu du pays de Bèedè-Mariam et qui est

né au pays de Bèedè-Mariam (9) ! »

Entre temps, deux vénérables vieillards appelés Metad-Biétié-Kidanè-Ma-

riam(10o)et Mèlakou-Haïlou(1 1),moines de Dèbrè-ouarg, étaient restés chez eux

comme le vieillard Siméon, car ils ne pouvaient plus quitter leur lit. Ayant en-

tendu parler d'eux, le roi alla les visiter. Alors ces vieillards se dressèrent sou-

dain et chantèrent le Yeezié-séaro (12): « Maintenant, Seigneur, laissez, selon

ailleurs, renommés pour leur généreuse hospitalité (ComBEs et TAMISIER, t. III, p. 286 ;

PLOWDEN, ouv. cit, p. 237). D'après Vigoni (A bissinia, p. 128), les Choans auraient cependant

commis maint acte de pillage au Godjam.

(1) Ne figure pas sur les cartes, mais doit se trouver au S.-E. de Dèbrè-mèonui, sur la route qui

suit le cours de l'Abbaï à 20 km. env. de ce fleuve et que prit Massaïa en 1852 pour aller chez les

Galla du Goudrou (1 miei trentacinque anni…, t. II. pp. 167-171).

(2) « La plus jolie villede Gojam » (Comses et TAMISIER, t. III, p. 288). Son église, lieu de refuge

est dédiée à saint Georges.

(3) Usage très ancien ; cf. PONCET, trad. angl, p. 68.

(4) « Calvaire » ; cf. ComBESs et TAMISIER, t. III, pp. 286-287.

(5) Mertole de la carte française de 1897, à 40 km. env. au S.-E. de Qèranio. Cette localité,

dont le nom signifie lieu choisi pour Marie, est célèbre pour son église, aujourd'hui en ruines, qui

aurait été construite à la fin du XV° siècle par l'impératrice Eléni, épouse de Bèedè-Mariam

(D'ALMEÏDA dans BECCARI, Rerum aethiopicarum, t. V, pp. 250-252; BEKE, The Ruins of the

Church of Martulé-Mariam ; ANNARATONE, ouv, cit, p. 184, et notre append. III).

(6) Cf. supra, p. 16.

(7) Arrière-grand-père de Ménélik.

(8) « Cloître d'or ». Cité ecclésiastique d'une certaine importance qui passe pour avoir été fondée

par les deux premiers rois chrétiens d'Ethiopie (COHEN, Dabra-Warg). Dèbrè-ouargq est à une quin-

zaine de kilomètres au S.-O. de Mèrtoulè-Mariam ; cf. ComBESs et TAMISIER, t. III, p. 269-275.

(9) On a vu plus haut l'histoire abrégée du règne de ce souverain, p. 37-

(10) « Alliance avec Marie, de la maison des metad » (plaques d'argile sur lesquelles on fait cuire

les galettes). Ce moine avait sans doute la charge de la boulangerie du couvent.

(11) « L'ange de Sa force ».

(12) C'est le Nunc dimittis (Luc, II, 25-27). Les vieillards vont jusqu'à assimiler la venue de

Ménélik à celle du Christ, comme lui fils de David.

Re ae 1

pie

ri de dr a che

Votre parole, Votre serviteur s’en aller puisque nos yeux ont vu’le Sauveur qui

vient de Vous, que Vous avez préparé à la face de tous les peuples pour être

la lumière qui éclairera les nations et la gloire d’Israël Votre peuple.» Ils

ajoutèrent : « Si nous sommes encore en vie, c’est que Dieu nous réservait de

voir ta face. Maintenant l’heure de notre mort est arrivée. » Le roi, après avoir

reçu leur bénédiction et récité avec eux l’oraison dominicale, revint dans

sa tente. Or, quoique ces vieillards eussent chanté le Yeezié-séaro, ils n’eurent

pas le bonheur de voir se renouveler leur jeunesse comme Siméon (I), car,

après cette rencontre avec le roi, l’un mourut au bout de trois, l’autre au bout

de cinq jours.

Les clercs de Dima (2) chantèrent de leur côté : « Le fils, Atié Ménélik

est un frère pour moi ; je l'aimerai aussi longtemps qu'il le voudra. Voilà

que te dit Dima de Dèbrè-Libanos (3). Devant sa face je trouve la paix. » Et,

sur un autre rythme : « Nous te supplions, écoute et pardonne au pays de

Godjam. Aie pitié de tes saintes maisons de Dima et de Débrè-Libanos. »

Parti de là, le roi campa à Agamna (4). Les clercs de ce lieu chantèrent :

« Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la terre de Godjam et de Béguè-me-

der,dit le roi Atié Ménélik. Ecoutez donc votre roi, vous toutes, Ô églises, car

il vous a honorées en disant qu'il est le fils de David. »

Les clercs de Nazeret (5) chantèrent : « Où fuir pour échapper à ton pou-

voir ? Et comment échapper à ton regard ? Ne nous livre pas à nos péchés ! »

Et, sur un autre rythme : « Tu ne considères pas les péchés du Godjam et tu

lui pardonnes, tu seras nommé miséricordieux, fils et verbe de Haïlè-mèlèkot. »

En chantant ces paroles,leur cœur était plein de tristesse et leurs yeux versaient

des larmes. Voici pourquoi : Nazeret est près d”Agamna. Or les clercs d’Agam-

na étaient allés au-devant du roi jusqu’à la Mouga (6) ; mais ceux de Nazeret

étaient restés chez eux.

A ce moment, on apprit que le ras Adal se trouvait au Damot (7). Alors le

(1) Les Evangiles sont muets sur ce point, mais la tradition abyssine veut que Siméon ait re-

couvré la jeunesse après avoir vu Jésus.

(2) A 20 km. env. au S.-E. de Dèbrè-ouarq. Il y a là une ancienne église ayant droit d’asile et

dédiée à saint Georges (COMBES et TAMISIER, t. III, p. 268).

(3) Dima était un monastère de la règle de Tèklè-haïmanot qui est celle de Dèbrè-Libanos

(PAEZ dans BECCARI, Rerum Aethiopicarum…, t. II, p. 579). De là le rapprochement fait dans sa

cantate par le clergé de Dima. L’expression « le fils » par laquelle elle débute doit signifier, com-

me ci-dessous, fils de David.

(4) A 25 km. env. à l’E. de Dima. Ici Ménélik changea de direction.

(5) Un peu au N. d'Agamna (Massaïa, t. I, p. 150). Ainsi qu'on le verra, cet épisode doit se

placer après le retour de Ménélik dans ces parages.

(6) Affluent du Nil bleu. à quelques kilomètres d'Agamna.

(7) Province sud-occidentale du Godjam, avec Dèmbètcha comme ville principale. Avant l'in-

vasion des Galla, ce nom s'appliquait à une partie assez étendue des territoires de la rive gauche

de l'Abbaï (Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. Basset, p. 54, n. 2, et la carte de d'Almeïda,)

Comme il l'avait fait en 1873 (RAFFRAY, Abyssinie, p. 272) et comme il le fera de nouveau en

1888 le ras Adal s'était retiré vers le sud du Damot, sur un des amba de cette province

(Massaïa, t. X, p. 290).

cé A

a

mie ee

”

A Lette «

_ 0

- 40

at ai nas

= dt

ie ie

= ape

Sert DEP

ee

roi descendit pour le poursuivre (1) et alla camper du côté d'Aïchal (2).

Mais, peu après, on lui annonça que le ras Adal était parti par les hauts pla-

teaux (3). Revenant alors sur ses pas, le roi passa par Dèboza (4) et alla camper

entre Nazeret et Agamna. Or il arriva que les clercs de Nazeret, étant restés

chez eux, eurent peur parce que le clergé des districts voisins était allé au-

devant du roi ; à cause de cela, ils craignaient d'être sévèrement châtiés par

lui. Or celui-ci, remarquant que leurs ornements étaient très beaux (5),

que leur chant était mélodieux, mais que leurs figures étaient tristes, les regarda

d’un œil bienveillant et dit : « Ces gens ont de beaux ornements et leurs chants

sont mélodieux, mais leurs visages sont mornes. Qu’ont-ils donc ? » Or, près

du roi, se trouvait quelqu’un qui connaissait le motif de leur tristesse et

le lui expliqua (6). Le roi leur dit alors : « Mes pères, courage ! Ce que je désire,

moi, c’est autre chose. Vous, clercs, qu’avez-vous donc fait contre moi ? »

Et, leur ayant donné de l’argent, il les congédia. Le roi resta là pendant trois

jours. Ce que nous venons de raconter se passa le 21 de mzazta. Il campa le 23

de miazia à Agamna et donna cent thalers au ‘abot (7). Parti le lendemain,

il alla camper sur les hauteurs de Qoui (8).

Pendant que le roi menait son expédition au Béguè-meder, il avait fait dire

au mèredazmatch Haïïlè-Mikaël qui simulait une maladie (9) : « Courage, mon

frère ! Maintenant, si tu es malade, Dieu te rendra la santé. Quant à moi, si je

rentre en de bonnes conditions, je te donnerai un pays qui te suffira ; mais, en

attendant, je te donne le pays de Boulga (10) pour t'aider durant ta maladie(rr).

Plus tard, voyant que le roi était loin, le mèredazmatch Haiiè-Mikaël se

révolta et s'empara d'Ankobèr (12). Lorsque cette nouvelle arriva, les gardiens

du trône, le dèdjatch Guermamié, l'afè-negous Bédanié, Ato Anten-istègn(13),

(1) Ménélik se trouvait alors au centre du Godjam, au pied du massif central du Tchogié.

(2) Ce nom qui ne figure par sur les cartes est celui d'une vaste plaine du district de Dèrèbié,

à 25 km. env. au S.-O. d'Agamna. Ce fut à Aïchal qu'eut lieu en 1853 la bataille décisive entre le

ras Ali et le dèdjatch Kassa, futur empereur sous le nom de Théodoros (Chron. de Théod., pp.

5-6). On voit encore sur cette plaine plusieurs amas de pierres marquant l'emplacement des sé-

pultures des soldats musulmans.

(3) Pour rejoindre l'empereur Yohannès, alors à Dèbrè-Tabor (Hist. du règne de Iohannes,

12 ; CeccHi, t. I, p. 272).

(4) Au S. de Nazeret.

(5) On peut se rendre compte par les belles photographies de l'ouvrage de LITTMANN etKRENCKER

(Deutsche Aksum-Expedition, t. III) du luxe des vêtements et des ornements du clergé abyssin.

(6) Très probablement l'auteur même de la chronique qui, nous a-t-on assuré, accompagnait

Ménélik dans cette expédition.

(7) C'est-à-dire à l'église de cette localité. Ménélik dut faire don d'une somme analogue au clergé

des autres églises du Godjam qui était venu le saluer et chanter en son honneur.

(8) Au S.-E. de Nazeret.

(9) Massaïa dit pourtant (t. X, p. 190) qu'il était à demi paralysé.

(10) Province fertile au S.-O. d'Ankobèr.

(11) C'est, comme on l'a déjà vu, la formule d'investiture, accompagnée cette fois de mots pré-

cisant que les chefs vivent sur les pays que leur « donne » le roi.

(12) Dans les derniers jours d'avril 1877 (MAssaïa, t. X, p. 190).

(13) « Qu'il me le donne ! »

PL. XI

Cliché de la section bhotographique de l'armée française.

DANSES LITURGIQUES.

A

a

Ato Tchèrennèt (1), Ato Delnèssaou, Ato Yigguèzou (2) se levèrent, réunirent

leurs troupes et partirent pour Ankobèr. Alors le méredazmatch rassembla ses

hommes, monta au sommet de la montagne de Mitaq (3), et, y ayant livré

bataille, il fut vaincu (4). Comme le Seigneur protégeait le royaume du roi

Ménélik, le nombre de ceux qui moururent dans les précipices surpassa le

nombre de ceux qui purent s'enfuir. Le méredazmatch lui-même fut blessé et

fait prisonnier, après avoir, comme Adonias (5), rêvé de dérober le trône. Alors

Satan, qui l'avait excité à se révolter en lui disant : « Tu seras roi », l'abandonna,

et ce fut dans tout le Choa une grande joie.

Or voici quelle était la cause de cette allégresse : les Galla avaient répandu

la nouvelle que le roi était resté à Gondar et avaient décidé de piller le pays,

mais ils attendaient, cherchant à découvrir le jour favorable (6). La bonne

fortune du roi et la miséricorde de Notre-Seigneur préservèrent le Choa de

ce malheur (7). Tel fut le motif de l'allégresse générale. Après tout cela, on

enchaîna le mèredazmatch avec Mèchècha-Seïfou et on les fit descendre à

Ennèoari (8). Le pays retrouva la tranquillité d'autrefois (9).

Tandis que tout cela se passait, le roi Ménélik était au Godjam. C'est là que

le retrouvèrent ceux qui lui apportaient cette bonne nouvelle. Le roi, en route

pour le Damot, était arrivé à Dèrèbié (10) où les clercs de Yèouch(rr)vinrent lui

chanter ce qui suit : « Or verdoyant ceint d'éclairs, archange Mikaël, seigneur,

sauvez ce pays, les autres pays et les provinces. » Et ils ajoutèrent sur un autre

rythme : « Je suis descendu vers le pays de Gondar, j'ai vu les églises, le pays

de Godjam, je l'ai connu et je l'ai aimé comme le Choa, mon pays; je me suis

complu dans cette bonne pensée que j'avais eue, moi Sahlé-Mariam, roi Méné-

lik. »

Les clercs de l'église d'Elias(1r2) chantèrent : «Quand ils se prosternent devant

toi, ne détourne pas tes regards, à Sahlè-Mariam ! Ils vénèrent ton nom dans

(1) « Douceur ».

(2) « Qu'il gouverne ! »

(3) Ou Mittag, à 15 km. env. à l'O. d'Ankobèr.

(4) D'abord vainqueur à Gouarè-biéla, le 2 mai 1877, Haïilè-Mikaël fut vaincu deux jours

après par l'azaj Oualdè-Tsadeq (Cccur,t. I. pp. 273-274).

(5) Quatrième fils de David qui se souleva contre Salomon et, ayant été vaincu, fut mis à mort

par celui-ci (I Rois, II, 13-25).

(6) Sans doute par le moyen d'aruspices; cf. KrapF, Reisen, t. I, et PLOwDEN, Travels,

P- 295.

(7) Cecchi dit cependant (p. 273) que les Galla, mécontents de l'incarcération de Mèchècha-

Seifou. se soulevèrent et ravagèrent une partie du Choa.

(8) Où se trouvait alors Abba Ouatto (cf. supra, p. 126 n. 5).

(9) Il y eut au contraire pendant plusieurs mois encore des troubles au Choa, troubles dus à

Oueïïzèro Bafana que Ménélik avait eu l’imprudence de laisser repartir sans lui pour Litché, avec

une lettre lui confiant la régence jusqu’à son retour. Cecchi (pp. 274-277) et Massaïa (t. X, pp. 197-

200) racontent en détail ces événements dont certains seulement sont rapportés dans le chapitre

suivant.

(T0) Région de plaines aux alentours de Mèngouarèr, ville principale du Godjam proprement dit.

(II) «Grand village », à une douzaine de km. au S. de Mèngouarèr (DUCHESNE-FOURNET,t. I,

170) ; cf. PLOwDEN, Travels…., pp. 414-416.

(12) A 45 km. à l’O.-N.-O. de Yèouch.

2 SR

pe eee en me

sm,

vu te

mr

Poe

la maison de Haïlé-mèlèkot. O Atié Ménélik, écoute les prières de tes serviteurs

qui sont les enfants de Sahlè-Sellassié et de Zènèmè-ouarq. »

Les clercs de Mikaël de Dèmbétcha (1) chantèrent : « De l'orient jusqu'à

l'occident est loué le nom de Ménélik. »

Ensuite le roi Ménélik revint au Godjam. Quand il arriva à Mèngouarèr (2)

ville du ras Adal, ses chefs voulurent incendier la maison du ras, mais le Roi

protesta : « Ÿ a-t-il là une maison ? N'est-ce pas une cabane (3) ? À quoi bon

la brûler ? » dit-il en sa bonté pour préserver au ras sa demeure (4). [

(T) « Capitale du Damot, ville sainte de la région » (DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 94)

(2) Ou Monkorer, capitale du Godjam proprement dit, fondée par le res Adal rnavcut ouv

cit, p. 445). Ce nom, qui signifierait « lieu froid », fut changé par l'un des fils de ce chef en cel

eme ge ouv. cit., p. 343, avec une bonne description de la ville). x

3) En amharique godjo. C'est la paillotte i ë i

n'ont pas de tente (PLOWDEN, EE, p. A Un ait re eee

(4) Malgré cette dédaigneuse recommandation, l'habitation du Las Adal aurait été incendiée

ce qui motiva des représailles quelques mois plus tard à Sèlla-dèngaï de la part des gens du Godj ;

alliés aux Tigréens contre Ménélik (MAssaïA, t. XI, p. 10). pe

Fig. 20. — SCEAU D'ATIÉ TÉKLI-GUIORGUIS.

CHAPITRE XXV

Mèchècha-Seifou s'empare de T'amo.

Abba Ouatto brisant ses chaînes sort de Tamo.

Le 18 de guenbot (1), le roi Ménélik leva son camp pour revenir au Choa (2)s

Descendant par le Libèn (3), il traversa l'Abbaï, monta par Goa-Tsione et

campa. à Oula-oumo (4). Là, il donna son propre cheval et son mulet à l'imam

Mohamed-Ali et lui dit en le congédiant : « Rentre chez toi et repose-toi. »

Vers cette époque, Mèchècha-Seïfou brisa ses chaînes à Ennèoari (5) et, dans

sa révolte, s'emparant de Tamo (6), prit avec lui le dèdjatch Zèguèïé (7) et

Abba Ouatto. Sur ces entrefaites, l'imam Mohamed-Ali se révolta de son côté,

brûla la ville de Ouarra-Ilou et se déclara ennemi. A cette nouvelle, le roi

Ménélik cerna Tamo pour empêcher Mèchècha-Seïfou de piller ses alentours,

en envoyant le dèdjatch Darguié en bas, du côté de Qofna (8) et le dèdjatch

Oualdè-Mikaël (9) en haut, du côté de Doba (10), après leur avoir fourni beau-

coup de fusils.

(1) 25 mai 1877. Rappelons que Ménélik avait quitté Litché vers la mi-décembre 1876.

(2) Tant pour y rétablir l'ordre gravement troublé par les intrigues de Bafana que pour éviter

au Godjam une lutte inégale avec l'empereur Yohannès accouru au secours du ras Adal

(CEccn], t. I, pp. 272-273 ; Massaïa, t. IL, p. 206).

(3) District et tribu galla au S.-E. de Mèngouarèr.

(4) Ces deux localités, qui ne figurent pas sur les cartes, se trouvent dans le Djarso. Elles sont

mentionnées, la première, sous le nom de Gouattioné, dans Soleillet(Voyages en Ethiopie, pp. 294-

296). Siwerts a fait étape en 1926 à Goa-Tsione (En färd till Abessinien, pp. 187-199).

(5) Grâce à Bafana avec laquelle il s'était momentanément réconcilié. Cecchi place cet événe-

ment entre le 15 et le 25 mai 1877 (t. I, p. 275).

(6) Mont-fort, dans le pays de Merha-biétié, un peu au S.-E. d'Ennèoari. Soleillet en a donné

une description (ouv. cit, p. 280).

(7) Cf. supra, p. 121

(8) Au S. de Tamo.

(9) Père du futur ras Mèkonen. Cité par Arnoux comme un des plus vaillants généraux de

Ménélik (LANDE, 2° art., p. 375)-

(10) Région très montagneuse au N.-E. de Tamo (DE CAsTRo, t. II, p. 265).

Quant au roi, il resta dans sa ville (1). Pendant qu'il envoyait des messa-

gers pour savoir où était arrivé l'imam Mohamed-Ali, il apprit que ce dernier

avait passé les monts Laga-Goura (2) au Ouallo. C'est pourquoi, le 2 de hamlié,

il leva son camp et partit en hâte. Mohamed-Ali campait à Yèouël (3) et,

apprenant par ses espions que Ménélik à sa poursuite avait dépassé le défilé

de Ouarra-Ilou, il s'enfuit ; malgré sa fuite, les cavaliers les plus rapides de

Ménélik l'atteignirent et firent prisonniers beaucoup de ses soldats (4). Le roi

Ménélik revenant sur ses pas entra à Ouarra-Ilou où on lui annonça la mort de

sa mère, Oueïzèro Edgig-aïehou (5). Après avoir de nouveau entouré de rem-

parts Ouarra-Ilou, il y laissa le dèdjatch Oualdié et d'autres chefs et arriva

le 24 de hamlié à sa ville de Litché.

Après cela, l'imam Abba Ouatto brisa ses chaînes, s'enfuit de Tamo (6) et

se soumit au dèdjatch Fanta (7). Le roi apprit avec plaisir cette bonne nou-

velle. Voici le motif de cette fuite : Mèchècha-Seïfou, pensant que le dèdjatch

Zèguèié-Beurrou lui serait d'un grand secours, le délivra, tandis que n'ayant

pas confiance en Abba Ouatto, il le laissa dans les fers. Mais Dieu, juste et

équitable juge, voyant les ruses de ces gens-là, permit que l'imam Abba Ouatto

brisät ses chaînes trois jours après la délivrance du dèdjatch Zèguèié-Beurrou.

Le roi Ménélik en fut si heureux qu'il lui fit dire d'aller à Ouarra-Ibou, de se

montrer à ses compatriotes, puis de le rejoindre (8). Une fois qu'il eut exé-

cuté le premier de ces ordres, Abba Ouatto vint retrouver le roi à Litché.

Ensuite, le 5 de méskèrèm 1870, le roi augmenta l'armée de l'imam Abba

Ouatto et l'envoya soumettre les Ouallo. Quant à lui, le 12 de fegémt, il partit

par Sèrè-guèdèl (9) sur les hauts plateaux et fit une expédition dans leur pays.

Mais l'imam Mohamed-Ali, qui avait fait pendant ce temps un rempart impre-

nable à Mèsqèla, ne put être attaqué. Aussi le roi, laissant beaucoup de fusils

à l'imam Abba Ouatto qui resta à Djifa, rentra-t-il le jeudi 16 de hedar (10) à

Ouarra-Ilou.

(1) Celle de Litché.

(2) Laga signifie rivière en galla. Goura était comme on l'a vu (p. 37) le nom d'un des fils de

la femme de Ouallo ; ce nom voudrait dire aussi massacre. Le Laga-Goura est l'habitat de la tribu

ouallo du même nom au N.-E. de Ouarra-Ilou (HEUGLIN, Reise nach À bessinien, p. 344).

(3) Cf. supra, p. 135.

(4) Victoire racontée par Cecchi (t. I, p. 277). Elle rétablit le prestige de Ménélik, notamment

parmi les Galla. Mohamed-Ali, qui avait pu échapper se réfugia au Ouarra-Himèno (Massaïa, t.

X1, p. 6).

(5) Décédée à Sèlla-dèngaï (SOLEILLET, p. 85).

(6) Cf. CEccni, t. I, p. 278.

(7) « Part » (des entrailles de la mère).

(8) Après s'être servi de Mohamed-Ali contre Abba Ouatto, Ménélik, devant la trahison du

premier, se réconcilia avec le second et lui rendit le gouvernement du Ouallo (CEccHI, loc. cit.).

(9) « Pied du précipice ». Ce nom ne se lit que sur la carte dressée par Th. Lefebvre : ce serait

un passage faisant communiquer les districts de Guechié et d'Antokia (Voyage en Abyssinie

t. II, p.93). Il est aussi mentionné dans la Chronique de Zara Yaeqôb, p. 116 de la trad. Perruchon.

(T0) 24 novembre 1877. Cette expédition infructueuse est indiquée par Cecchi (t. I, p. 174)

CHAPITRE XXVI

Arrivée de moines du Tigré vivant dans les solitudes avec un mes-

sage pour Atié Ménélik. — Mèchècha-Seifou se réconcilie et

se soumet. — Atié Johannès arrive au Choa et fait la paix avec

Atié Ménélik. Il part pour le Ouallo après avoir donné sa cou-

ronne a Âtié Ménélik.

À cette époque (1), il y eut une grande inimitié entre Atié Yohannés et

Atié Ménélik parce que ce dernier avait fait une expédition au Béguè-meder

et au Godjam (2). Atié Yohannès chercha d'abord à attirer à sa cause le dèdjatch

Oualié, en lui promettant le pays qui se trouve au-dessus du Tchètchèho (3)

et en lui disant que son amitié était préférable. Le dèdjatch Oualié, qui atten-

dait la fin du Arèmt pour aller vers son seigneur Ménélik, avait donné de bonnes

paroles à Atié Yohannès, mais ce dernier, sachant que c'était une ruse, partit

de Dèbrè-Tabor vers le pays qui est au-dessus du Tchètchèho (4). Alors tous

(1) Les événements importants relatés dans ce chapitre ont eu pour témoins oculaires Cecchi,

arrivé au Choa en octobre 1877 (Da Zeila…., t. I, chap. XXI) et Massaïa (I miet trentacinque

anni…, t. XI, chap. I-IV). Tous deux complètent et rectifient sur certains points le récit souvent

tendancieux de notre chronique. :

(2) Yohannès avait d'autres griefs contre Ménélik, les uns de caractère politique : Ménélik

s'était attribué les titres d'Atié et de Roi des rois (ce dernier se trouve sur les sceaux antérieurs à

1878) et avait cherché à se faire couronner à Gondar en profitant des embarras de Yohannès du

côté des Egyptiens; les autres de nature religieuse: Ménélik favorisait la secte, hétérodoxe d'après

Yohannès, des Tsègga-Lidj, ainsi que les catholiques dont l'évêque, Mgr Massaïa, était

devenu l'un de ses conseillers.

(3) Le Tchètchèho, dont le nom reviendra maintes fois au cours de notre chronique, est un

passage étroit à grande altitude et d'importance stratégique sur la route de Dèbrè-Tabor à Mag-

dala (HEUGLIN, Reise nach Abessinien, pp. 310-312 ; R. Forges, From Red Sea to Blue Nile,

250, sous le nom de Chocha). Par l'expression « les pays au-dessus du Tchètchèho », l'auteur

entend le plateau du Ouadèla et le Yèdjou que Zèguèïé-Beurrou avait sans doute repris à Oualié,

une fois remis en liberté.

(4) Cecchi dit en effet que, parti de Dèbrè-Tabor, Yohannès commença par saccager le Yèdjou

(t. I, p. 280).

… 138 —

les hommes du Yèëdjou suivirent le dèdjatch Oualié et s’en vinrent au Choa(1).

Ensuite, deux solitaires (2) appelés Abba Guèbrè-Tsadeq (3) et Abba En-

noun (4) furent envoyés vers le roi Ménélik de la part des moines vénérables et

parfaits qui vivent au-dessous d’Asbi-Derra (5). Leur message était ainsi con-

çu : « Réconciliez-vous, ne faites pas verser inutilement le sang des chrétiens.

Si vous, Ménélik, refusez de vous réconcilier, le royaume tout entier sera donné

à Atié Yohannès ; si ce dernier refuse, c’est vous qui l’aurez. Si vous vous enten-

dez bien tous les deux, vous régnerez ensemble, fraternellement, comme Abreha

et Asbeha. » On leur avait dit aussi : « Si vous réussissez à convaincre le roi

Ménélik, vous irez ensuite faire la même tentative auprès d’Atié Yohannès. »

Le roi Ménélik leur répondit : « J’accepte et je ne verserai pas inutilement

le sang des chrétiens. Mais, si Atié Yohannès refuse de se réconcilier avec moi,

que Dieu soit avec celui qui aura subi la violence !» Après quoi, comme il vit

que ces deux moines étaient fatigués, il leur donna à chacun un mulet et un

serviteur et les envoya trouver Atié Yohannès par la route de Saint (6). Partis

le lundi, 8 de hedar, ils arrivèrent au pays de Merha-biétié.

Le 21 de hedar,le roi Ménélik,qui assiégeait l'amba de Tamo, envoya des trou-

pes qui s'emparèrent de Zoma et de Ouatcho(7).Ce jour-là, beaucoup de soldats

moururent et un grand nombre furent faits prisonniers. On ramassa aussi une

grande quantité de fusils. Trois hommes furent saisis qui avaient déserté

l'armée du roi ; ils eurent une main et un pied coupés. Il pardonna aux autres

prisonniers (8).

C'est alors aussi que Mèchècha-Seïfou, voyant que son amba allait bientôt

être pris et que ses soldats avaient peur, envoya dire au roi Ménélik qu'il se sou-

mettrait si le roi lui pardonnait sa conduite passée. Le roi, qui était misé-

ricordieux, ennemi de toute vengeance et plein de clémence, lui fit répondre :

(1) D'après Cecchi (p. 415), Oualié évacua le Yèdjou, mais avec un petit nombre d'hommes.

Mantegazza prétend d'ailleurs (Menelik, p. 157) que, dans la lutte entre Ménélik et Yohannès.

il eut une attitude équivoque, plutôt favorable à ce dernier.

(2) Sur les ermites abyssins, qui sont entourés d'une grande vénération et jouent souvent

comme on le verra, le rôle de conciliateurs, voir ARN. D'ABBADIE, Douze ans…., pp. 145-147

CrccH1, t. I, pp. 385-386.

(3) « Serviteur du Juste ».

(4) « Audacieux ».

(5) Chef-lieu du district de Derra dans la province tigréenne d'Endèrta, avec un monastère

célèbre jouissant du droit d'asile ; cf. in/ra, p. 139, et LEFEBVRE, Voyage. t. II, pp. 19-20, et

Album histor., pl. 11). — Par qui furent réellement envoyés ces deux solitaires, dont la mission

n'est indiquée ni par Massaïa ni par Cecchi ? Suivant certains renseignements recueillis par nous

à bonne source, Ménélik aurait eu l'adresse de dépêcher ces messagers à Yohannès afin de le dé-

tourner de prendre la route directe de Dèbrè-Tabor au Choa qui passe par le pays de Merha-biétié

où, à Tamo, Mèchècha-Seïfou résistait toujours.

(6) Cf. supra, p. 137.

(7) Ces deux points sont à faible distance de Tamo, au N. (Comses et TAMISIER, t. III,

Pp. 225-227 ; SOLEILLET, p. 284) .

(8) Massaïa confirme qu'il y eut des défections dans le camp de Ménélik ; il ajoute qu'après

deux semaines de siège, celui-ci, découragé, revint à Litché (t. X, p. 202). Le siège fut continué

par le dèdjatch Darguié (CEccn, t. I, p. 279).

« Tu peux venir, je te pardonne (1).» Mèchècha-Seïfou étant arrivé, il lui remit

des parures d'honneur et le nomma dèdjazmatch (2).

Sur ces entrefaites, les moines envoyés vers Atié Yohannès le rencontrèrent

le 27 de hedar à Qèbèro-miéda (3). Les ayant reçus honorablement, il leur de-

manda l'objet de leur visite. Les moines lui répétèrent le message dont leurs

pères d'Asbi-Derra les avaient chargés. Atié Yohannès répondit : « Je ne ver-

serai pas inutilement le sang des chrétiens et je n'enfreindrai pas la parole des

pères, j'accepte de me réconcilier.» Alors il les envoya au roi Ménélik, leur adjoi-

gnant le bèdjironde Negoussié(4) ; quant à lui, il se dirigea du côtè du Yèdjou.

Les messagers l'accompagnèrent jusqu'à Biété-Hor (5), et là, prenant congé

de lui, revinrent trouver le roi Ménélik. Ce dernier se trouvait alors à Garda (6).

Le 12 de tessas, les messagers l'y rejoignirent. Le roi Ménélik les contenta,

leur remit des parures d'honneur et les garda près de lui. En même temps,

il donna à son oncle, le dèdjatch Darguié, l'amba(7) et le pays de Merha-biétié;

après quoi, il se dirigea vers Ennèoari. Ce fut alors qu'il envoya à Atié Yohan-

nès une très belle lettre, très amicale et pleine de cordialité, et revint en sa ville

de Litché où il resta quelque temps (8).

Après cela, on apprit qu'Atié Yohannès arrivait (9). Comme l'Esprit-Saint,

qui a dit par la bouche de David : « Recherche la paix et garde-la », incline à

la charité, de même Atié Yohannès, parti du Yëdjou, s'en vint camper à Fel-

ouha (10) près d'Amba-sel (11). C'est là qu'il accueillit les envoyés de Ménélik.

Ayant reçu la lettre de ce dernier, il en fut ravi et la loua ; de son côté, il lui en-

voya une lettre pareillement amicale où il disait : « Quoique je me sois rapproché

de vous, la charité que Dieu veut établir entre nous n'en souffrira pas. Notre-

(1) Le dèdjatch Darguié, d'une part, Mgr Massaïa de l'autre, furent les artisans de cette récon-

ciliation (CEccu1 et Massaïa, loc. cit.). Tout en étant déçu d'apprendre que Yohannès, auquel

il avait fait appel,s'était dirigé vers le Yèdjou, Mèchècha ne se soumit pas sans conditions, l'une

d'elles étant l'éloignement de Bafana (Massaïa, t. X, p. 203).

(2) Ménélik lui confia en même temps le gouvernement de la région galla dont le centre est

aujourd'hui Addis-abèba (Czccn1, t. I, p. 496).

(3) « Plaine des chacals ». Au S.-E. de Dèbrè-Tabor, dans le Gaïnt.

(4) Mentionné par Bianchi (Alla terra dei Galli, p. 495).

(5) Sur la route de Dèbrè-Tabor à Magdala, et à l'E. du Tchètchèho (HEUGLIN, ouv. cit,

317). Hor en Arabie Pétrée passe pour avoir été le lieu de sépulture d'Aaron.

(6) Au S.-E. de Tamo (COMBEs et TAMISIER, t. III, p. 224). Mèchècha-Seïfou n'avait pas encore

évacué cette place.

(7) Celui de Tamo.

(8) Et où eut lieu sa réconciliation avec Mèchècha-Seïfou (MAssaïA, t. X, p. 204).

(9) Il franchit le Bèchello dans les premiers jours de janvier 1878, semble-t-il (CEccHI, t. I,

415).

(xo) Hot Sp. (Springs) sur la carte anglaise de 1907, entre Amba-Sel et la rivière Millié (cf.

LEFEBVRE, Voyage. t. II, p. 173). Il y a plusieurs Fel-ouha(Eaux chaudes) en Ethiopie, notam-

ment à Addis-abèba même (v. in/ra, p. 157). On trouvera quelques renseignements sur les sources

thermales de ce pays dans Plowden (Travels.., p. 111, et 160-163) et dans Mérab (Médecins et

médecine…, pp. 29-30).

(11) Mont-fort voisin de celui de Guéchen. Cité par Alvarez sous le nom d'Acel (trad. angl,

152) et sous celui de Ouâsel dans l'Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. Basset, p. 283 ; cf.

ISENBERG et KrapF, Journals…., pp. 331-332.

Seigneur désire que nous nous aimions et ne veut pas que nous nous haïssions,

car Il a dit : Aimez-vous les uns les autres. Y a-t-il motif de nous haïr l'un

l'autre? Si c'est par des lettres que notre dissension a commencé, c'est par une

lettre que notre accord a eu lieu. Maintenant, gouvernons pacifiquement le

royaume que Dieu nous a donné. Vivons de façon à ce que nous puissions vain-

cre les païens nos ennemis et propager la religion chrétienne en louant notre

Créateur(1). Pour moi, je serais heureux de vous voir, vous mon frère, régner

non seulement sur le Ouallo, votre pays, mais sur un pays plus vaste encore(2).»

L'etcheguié Teouofelos (3) envoya aussi au roi Ménélik une lettre pleine de

piété. Ce dernier, ayant reçu ces lettres dans sa ville de Litché, leur fit une ré-

ponse aussi amicale que l'était sa première lettre et envoya, pour la porter, le

bèdjironde Ouarqié (4).

Atié Yohannès était resté chez les Ouallo, attendant la réponse du roi Méné-

lik. Les envoyés, à la tête desquels était le bèdjironde Ouarqgié, le trouvèrent

campé à Estié-gouama (5). Ayant lu la lettre, il se mit en colère et les chassa (6).

Peu après, ayant appelé l'alèqa Echètou (7), qui avait fait partie de la pre-

mière ambassade et le bèdjironde Ouargié, il leur parla ainsi en particulier :

« Si je me suis irrité tout à l'heure, c'est parce qu'il y avait beaucoup de monde

autour de moi(8). Cependant, je désire l'amitié de mon frère et non son inimitié.

(T1) Yohannès était hanté par l'idée de convertir les musulmans, fût-ce de force, au christia-

nisme (Rourrs, Meine Mission…, pp. 215-216).

(2) Allusion probable aux pays galla du S. et de l'O. dont Ménélik avait déjà entrepris la con-

quête. Cette lettre a du reste l'apparence d'être apocryphe.

(3) Ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 39), l'etcheguié est le supérieur de tous les moines et spéciale-

ment de ceux de Dèbrè-Libanos. Il y résidait tant que l'empereur eut au Choa sa capitale. Mais,

après l'invasion des Gragne, comme le monastère de Dèbrè-Libanos «était fort exposé aux iacur-

sions des Galla, il est allé s'établir avec ses religieux dans le royaume de Bagameder » (LE GRAND

dans Lono, Voyage hist…, p. 356, passage confirmé par CrccH1, t. I, p. 380.11 eut longtemps sa

résidence à Azèzo, près de Gondar (CEccHnI, loc.cit.), sa nomination étant réservée à l'empereur ou

à son ras, maire du palais (PLOwDEN, Travels…., p. 98). Sitôt roi des rois, Ménélik se hâta d'en

introniser un, bien que Teoufelos fût encore vivant(cf. in/ra, chap. XLIT).Ce dernier était un jeune

moine qui, ayant prédit au dèdjatch Kassa ses hautes destinées, fut nommé par lui efcheguié après

l'accomplissement de cette prophétie et avait une grande influence sur l'empereur (Massaïa,

t. XI, note de la p. 67). Le général Baratieri parle de lui à diverses reprises dans ses Mémoires

d'Afrique (v. notamment, p. 196 de la trad. franç.,) Il vivait à Aksoum où Wylde le vit en 1896,

peu de temps avant sa mort (Modern Alyssinia, p. 158). Voir son portrait pl.

(4) Suivant Cecchi (p. 415), Ménélik envoya cette ambassade à Yohannès avant le 15 janvier

pour demander la paix. On notera que le chroniqueur n'indique aucune date pendant plusieurs

pages, ce qui contribue à l'obscurité de son récit.

(5) Au N.-E. de Guechié, district septentrional du Choa.

(6) On nous a dit que dans cette lettre Ménélik tutoyait Yohannès, le traitant ainsi d'égal à

égal, ce qui motiva la colère de l'empereur. Bien que généralement calme et froid (RAFFRAY,

Abyssinie, p. 264), celui-ci était parfois sujet à des accès de fureur : l'année suivante (1879), il

s'emporta contre Gordon, envoyé auprès de lui par le Khédive et le congédia brusquement (HILL,

Colonel Gordon…, p. 415).

(7) « Son fruit à peine mûr ». Futur tuteur de Oueïzèro Zaouditou (v. infra, p.).

(8) Yohannès avait commis deux fautes : celle de se mettre en colère, ce qui est de très mauvais

ton en Ethiopie (ANT. D'ABBADIE cit. par MARTIAL DE SALVIAC, Les Galla, p.263, et PLOWDEN

dans HOTTEN, Abyssinia, p. 222) et celle de traiter avec mépris les messagers de son adversaire

L'EMPEREUR YOANNES ET SON FILS LE RAS

AREÏA-SELLASSIÉ.

Vous lui direz de ma part : « Si vous voulez vous soumettre, je vous donne le

pays jusqu'au Bèchello ; sinon, restez au Choa (I). » Il continua : « Pour avoir

la réponse de votre maître à ce sujet, j'envoie avec vous le bèdjironde Lèou-

tié (2). » Lorsqu'ils prirent congé d'Atié Yohannès, ils lui dirent : « Djan-hoï,

ne quittez pas Guechié (3) » ; puis, partant en hâte, ils passèrent la nuit à

Sèrè-guèdèl. De là, continuant leur route, ils arrivèrent à Litché et firent part

à Atié Ménélik du message dont ils étaient chargés. Le roi dit : « Que le fitao-

rari Nado (4) parte pour voir Atié Johannès et pour entendre ses paroles ;

après son retour, je me réconcilierai avec lui. Quant au pays qui est en-deçà du

Bèchello, je ne veux pas l'abandonner (5). » Le bèdjironde Léoutié lui répondit :

« Non seulement le pays qui est en-deçà du Bèchello, mais le reste du pays,

à qui appartiendra-t-il (6) ? Cependant, il est indispensable que vous vous

voyiez pour trancher cette affaire ; je suis l'un des conseillers. »

Au même moment, un messager vint apprendre au roi Ménélik qu'Atié

Yohannès avait campé à Atié-ouha(7). Le roi, après avoir entendu ces paroles,

dit au bèdjironde Lèoutié : « Pendant que tu parles de réconciliation, Atié

Yohannès, traversant le pays de Guechié, a campé dans le Mènz. Tout ce dont

nous étions convenus est changé par lui ; donc une réconciliation est impossible.

Que Dieu fasse ce qu'il lui plaira ! » puis il le congédia.

Après quoi, le roi Ménélik envoya de nouveau à Atié Yohannès par le bèdji-

ronde Ouarqié (8) une lettre dans laquelle il faisait observer que les conditions

apportées par le bèdjironde Lèoutié avaient été violées. Le bèdjironde Ouarqié

remit la lettre à Atié Yohannès à Guezèt (9). Celui-ci lui donna une réponse

favorable (10). Le bèdjironde Ouargié, au moment où il prenait congé, dit à

Atié Yohannès : « Si votre réponse plaît à mon maître, je reviendrai ; sinon,

c'est fini, je ne reviendrai pas. » Cela dit, il partit.

alors que ceux-ci doivent être accueillis courtoisement (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 429 ;

PLOWDEN dans HOTTEN, p. 148). Aussi trouve-t-il ce prétexte pour se justifier.

(1) La réponse de Yohannès fut sans doute celle, très impérieuse et presque insultante, que

rapporte Cecchi (pp. 415-416) et dans laquelle il exigeait notamment que Mgr Massaïa lui fût

remis. En tout cas, il résulte de ce passage que Yohannès subordonnait la reconnaissance des pré-

tentions de Ménélik sur le Ouallo à un acte d'hommage de celui-ci.

(2) Sous le nom de Leotey, il est question de ce personnage — en termes peu favorables du

reste — dans la relation de voyage de G. Simon (L'Ethiopie…, pp. 134-138); cf. BIANCHI, ouv. cit,

Pp. 46 ; RoHLFs, ouv. cit, p. 207.

(3) C'est-à-dire, ne pénétrez pas sur le territoire du Choa.

(4) Le tuteur de Ménélik à Magdala portait ce nom (v. in/ra, p. 144). Il s'agit sans doute de

la même personne.

(5) Ménélik entendait conserver le Ouallo,sans faire pour cela acte de sujétion envers l'empereur.

(6) Le négociateur de Yohannès posait ainsi la question de souveraineté non seulement sur

le Ouallo, mais sur l'Ethiopie tout entière.

(7) « Eau de l'Empereur ». Une des nombreuses rivières qui sillonnent le Mènz de l'E.àal'O.

(8) Cette seconde ambassade du bèdjironde Ouargié aurait été décidée le 12 février, à la suite

d'un conseil où l'avis unanime fut qu'il fallait chercher à faire la paix (CECCHI, PP. 430-431).

(9) Dernier village du Tègoulèt en venant du S. (SOLEILLET, pp. 86-87).Yohannès avait traversé

tout le Mènz. Cecchi parle d'un combat qui eut lieu à Guezèt avant le 10 février (p. 421).

(10) On aimerait à savoir quels furent les termes de cette réponse. Yohannès continua du res-

te à avancer (CECCHI, P. 439).

Entre temps,le roi Ménélik, afin de mieux rassembler ses troupes,avait campé

à Angolala et fait le tour de son armée pour la passer en revue®.Alorsses soldats

pleins de vaillance, se mirent à proférer des bravades et à dire : « Je parie que je

rapporterai cinq snader (2), dix snader, et j'en donne un garant ! (3)

Le lendemain, l'alègqa Melat (4), chef de l'église de Mikaël d'Ankobèr,

et l’alèga Senè-Guiorguis (5), chef de l’église de Mèdhanié-alèm (6), avec les

clercs qui portaient les images et les croix(7), montèrent au camp d’Atié Ménélik

et le supplièrent ainsi : « Sous le règne d’un roi chrétien, il ne faut pas verser le

sang chrétien. Aussi, permettez-nous d’aller trouver Atié Yohannès afin d’es-

sayer de vous réconcilier par la grâce du Seigneur, Dieu de la charité. » Le

roi leur répondit : « Est-ce que j’aime à voir couler le sang des chrétiens ?

Pourquoi repousserais-je la réconciliation ? Allez donc ! Si vous pouvez réus-

sir, cela va bien ! » Et il les congédia (8). Ils rencontrèrent Atié Yohannès

campé à Ouadèra (9). Celui-ci, ayant écouté ces clercs, leur répondit et les

renvoya (IO).

Alors Atié Ménélik,ayant fait venir le #abot de la Sainte-Vierge qui se trouvait

à Dèmbaro (11), dans l’espoir qu’il le protégerait, comme l’Arche d’Alliance

avait autrefois protégé le peuple d’Israël, campa à Sèriti (12) en ordre de ba-

taille. Ayant remis son sort entre les mains de Dieu, il attendait le retour de

ceux qui essayaient de le réconcilier avec Atié Yohannès. Mais son armée était

tellement impatiente de combattre qu'il était obligé de tempérer l'ardeur de

ses soldats (13).

(1) Ménélik, dont les forces, et surtout l'armement, étaient inférieurs à ceux de son adversaire,

évacua Litché le 3 février et se retira le 5 du même mois derrière la rivière Bèriéssa (CEccHT1,

419).

(2) Corruption du nom de Snider, inventeur d'un des premiers fusils à chargement par la

culasse, adopté en 1866 pour l'armement de l'infanterie anglaise et employé dans l'expédition

d'Abyssinie (ANT. D'ABBADIE, L'Abyssinie et le roi Théodore, p. 40). Yohannès en avait reçu

cent vingt-cinq des Anglais après la chute de Magdala (HoLLAND et HozZIER, Record of the Expe-

dition to Abyssinia. t. II, p. 96) et il avait dû en prendre de bien plus grandes quantités dans ses

victoires sur les Egyptiens.

(3) La coutume des garants (ouas) est extrêmement répandue en Ethiopie. Voir dans le Fetha-

Nèguèst, chap. XXVII, les règles données à ce sujet ; cf. PLOWDEN dans HOTTEN, Abyssinia,

pp. 183-184, et POLLERA, L'ordinamento della giustizia, pp. 43-48.

(4) « Intégrité ». Fut en relations avec Krapf (ISENBERG et KRaPF, Journals. pp. 101, 219).

(5) « Beauté de saint Georges ».

(6) Egalement à Ankobèr.

(7) Voir dans Littmann (Deutsche Aksum-Expedition, t. III, pg. 288-300) de beaux spécimens

de ces croix de procession. .

(8) Cette nouvelle tentative de paix est mentionnée par Cecchi (t. I, p. 431).

(9) Entre la rivière Mofèr et Sèlla-dèngaï,.

(10) Suivant Cecchi (/oc. cit.), il les aurait fait enchaîner. I] semble pourtant que les deux alèga

réussirent à établir au moins une trêve (cf. infra, p. 143-5).

(11) Entre Sèlla-dèngaï et Dèbrè-berhane (COMBES et TAMISIER, t. II, p. 345).

(12) A 50 km. env. au S.-O. d'Angolala (HArRris, t. II, p. 188, qui orthographie Sertie).

En reculant ainsi, Ménélik cherchait à attirer Yohannès dans les pays galla dont la nombreuse

cavalerie harcela à plusieurs reprises l'armée impériale, mal pourvue en chevaux (CrccH1, t. I,

PP. 417, 431, 439). Massaïa, qui explique de la même manière ce mouvement stratégique, dit que

les Galla, las de ne pouvoir livrer bataille, finirent par rentrer chez eux (t. XI, p. 11).

(13) Plusieurs chefs, entre autres Gobana et Mèchècha-Seïfou, paraissent avoir été partisans

de la lutte à outrance (CzccHI, t. I, p. 439).

— 143 —

Atié Yohannès étant arrivé jusqu'à la plaine de Dèmbaro, il y campa. Son

avant-garde avait déjà passé la rivière Bèriéssa. Or, les chevaux du Choa,

apercevant au loin les soldats du Tigré, devinrent si excités qu'on ne pouvait

plus les retenir. Quelques cavaliers, partant au galop, commencèrent l'attaque,

et forcèrent les soldats tigréens à reculer jusqu'à Démbaro, camp d'Atié Yohan-

nès, puis s'en retournèrent. Ce jour-là, un grand nombre de Tigréens furent

exterminés (I). Un certain Bèchah-Aboïé (2) ayant tué un ennemi, apporta le

snader de celui-ci au roi. Alors on chanta en son honneur : « Vous autres

qui aviez donné caution pour cinquante snader, Bèchah-Aboïé a payé lui-même

pour vous ! » Un nommé Mannaïé (3), soldat du gégnazmatch Oubié (4), amena

captif Lidj Amha (5), fils du dèdjatch Guèbrè-Sellassié. Les autres soldats du

Roi rapportèrent aussi beaucoup de trophées du combat. À cause de cela, tout

le camp d'Atié Yohannès était plein d'inquiétude ; surtout parce qu'on leur

avait dit que les gens du Choa ne faisaient jamais de prisonniers, mais

tuaient leurs ennemis (6). Aussi, voyant que Lidj Amha avait été fait prison-

nier, tous les hommes du Tigré étaient-ils remplis de crainte.

A partir de ce jour-là, la miséricorde de Dieu arrivant toujours, comme il est

dit, en son temps, les pourparlers de réconciliation recommencèrent sur les

propositions suivantes : 1° le roi Ménélik n'était pas obligé de se rencontrer

avec Atié Yohannès (7) ; 2° si pourtant un ennemi puissant venait à attaquer

ce dernier, Ménélik confierait son armée à l'un de ses abégaz pour secourir

Atié Yohannès (8). Ainsi tout fut terminé (9). Après cela, on fit jurer sur la

croix d'Abounè Tèklè-haïmanot, surla patèneet le calice de Tsellaté-Moussié (10)

à Atié Yohannès et à ses principaux chefs, qu'ils observeraient les conditions

de paix, et ce, sous peine d'excommunication (II).

Alors Atié Yohannès publia l'édit suivant : « Je suis réconcilié avec mon

(1) Suivant Cecchi (p. 431), ce combat d'avant-garde eut lieu le 15 février 1878 et coûta la vie

à vingt-deux Tigréens.

(2) Fils d'Ato Aboïé (cf. supra, p.94, n. 8) et d'une fille de Sahlè-Sellassié. Il devait mourir à

Adoua. Bèchah-Aboïé signifie : « Comme tu voudras, mon Abo ! »

(3) « Qui t'a vu ? »

(4) « Ma beauté ». Il épousa plus tard Oueïzèro Zaouditou, l'une des deux filles de Ménélik.

(5) « Offrande ».

(6) Réputation injustifiée: les prisonniers de guerre, même galla, étaient généralement relâchés,

une fois les hostilités terminées (ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage…, pp. 208-210), Il est vrai

que souvent ceux-ci étaient évités pendant la bataille.

(7) C’est-à-dire d’aller lui rendre périodiquement hommage et lui apporter le tribut.

(8) Concours très limité, comme celui que Ménélik avait prêté à Yohannès en 1876 contre les

Egyptiens.

(9) Cette paix de Dèmbaro, comme l’appelle Cecchi, contenait, d’après lui, la renonciation de

Ménélik à la souveraineté sur le Ouallo (t. I, p. 438). Massaïa dit d’autre part (t. XI, pp. 10-11)

que ce fut seulement une trêve avec échange d’otages, et la suite du récit de notre chronique

confirme cette assertion.

(10) « Table de Moïse ». C’est sans doute la principale église d’Aksoum où, d’après la tradition

régnant encore en Ethiopie, seraient conservées les Tables de la Loi (cf. supra, p. 15, n. 7).

(11) Sur les formules de ces serments solennels, cf. Massaïa, Lectiones…, p. 452, et CECcHI, t. 11,

Pp. 362-363. Bruce prétend, d’autre part, que l’excommunication ne peut atteindre le roi (trad,

franç., t. II, p. 62).

frère, le roi Ménélik. Soldats, ne pillez pas le pays, laissez-moi en repos, c’est

assez ! » Pourtant, malgré cette proclamation, Atié Yohannès aperçut des sol-

dats à lui qui, selon leur coutume, revenaient au camp après avoir pillé et

dépouillé les paysans ; il en fit alors fusiller quelques-uns. Ensuite il ordonna

que le lendemain ceux des autres pillards qui n'avaient pas été fusillés la veille

lui fussent amenés et eussent la main coupée. Voyant cela, le fitaorari Nado

s'écria : « Djan-hoï, pardonnez-leur, le soldat, vous le savez bien, songe à manger

et ne pense pas à la mort. Faites-les flageller, si vous le voulez, mais ne leur

faites pas couper la main, pardonnez-leur au nom du Christ !» Atié Yohannès

céda et ordonna qu'ils fussent seulement flagellés (1).

Après cela, le dèdjatch Ouahed (2) et le mèmmher Guerma-Sellassié (3),

ayant fait prendre aux moines et aux clercs l'image et la croix de Tabotè-

Tsione (4), vinrent auprès des chefs et docteurs du Choa et firent jurer ceux-ci

à leur tour, sous peine d'excommunication, leur défendant de donner à leur

maître de mauvais conseils et leur recommandant d'éviter toute cause d''ini-

mitié entre les deux rois. Après quoi, ils reçurent tous des parures d'honneur et

s'en revinrent le 22 de yékatit (5).

C'est alors que le Roi reçut d'Atié Yohannès une lettre très aimable et

amicale. Après l'avoir lue, pensant à la parole de l'apôtre Paul : « Le fruit du

Saint-Esprit, c'est la charité », et à la parole de Notre-Seigneur : « Aimez-vous

les uns les autres », le roi Ménélik dit : « Que la volonté de Dieu soit faite ! Je

répondrai après avoir tenu conseil avec les chefs et les docteurs. » Et il envoya

de nouveau un message à Atié Yohannès (6).

Le jour suivant, il alla camper à Dodotié(7). C'est là que le mèmmher Guer-

ma-Sellassié vint le trouver, conclut avec lui les conditions de la paix et repar-

tit. Le lendemain le roi alla au pays des Abbitchou. Trois jours après, il partit

pour Roguié (8) et y campa.

Après cela, le roi Ménélik, ami de la charité et de l'union, manda le dèdjatch

Gobana (9), le dèdjatch Mènguècha(10) et leligè-kahenat Kidanè-Ouald (11), et

(1) Yohannès, dont l'armée avait commis de nombreux actes de pillage, interdit alors effective-

ment de les continuer (CEccHI, t. I, p. 438). L'auteur se plait à mettre en parallèle dans ce passage

la mansuétude du chef choan avec la rigueur du souverain tigréen.

(2) «Unique».

(3) « Majesté de la Trinité ». Originaire du Tigré, comme le dèdjatch Ouahed, etconfesseur de

Yohannès.

(4) Nom donné parfois à la principale église d'Aksoum. On dit aussi Tsione tout court.

(5) 28 février 1878.

(6) Yohannès devait insister pour que Ménélik vînt lui rendre hommage et adoptât sa politique

religieuse. De son côté, Ménélik regrettait la perte du Ouallo et ne se décida à faire acte de sou-

mission envers l'empereur que moyennant la restitution de ce pays (CECCHI, loc. cit.).

(7) Il y a un col de ce nom dans le Boulga (cf. Harris, t. III, p. 223), à 50 km. env. à l'E. de

Sèriti, dernier campement de Ménélik indiqué par l'auteur.

(8) Immédiatement au S. de la rivière Belat, un peu à l'E. de Dèbrè-Libanos.

(9) Qui, entre temps, avait remporté un succès sur un groupe de pillards de l'armée impériale

(CEccH, t. I, p. 349).

(10) Cf. supra, p. 129, n. 3.

(11) Cf. supra, p. 111. On remarquera l'absence du dèdjatch Darguié à ce conseil. Bianchi

L'ETCHEGUIÉ TEOUOFELOS.

Pr. xim

Cliché Naretti

— 7er

0

— 145 —

après avoir tenu conseil avec eux, envoya comme présents à Atié Yohannès un

trône d'or et à l'etcheguié Teouofelos un siège d'or (1) et chargea ses ambassa-

deurs(2)de leur porter tout cela de sa part. Il leur dit :« Faites prêter de nouveau

serment à Atié Yohannès,sous peine d'excommunication, suivant les conditions

indiquées dans cette lettre (3). Lorsque vous aurez terminé l'affaire, informez-

moi. Après quoi, je me rencontrerai avec Atié Yohannès », puis il les congédia.

Ces chefs ayant pris avec eux les présents, s'en furent les remettre à Atié

Yohannès qui se trouvait alors à Djidjiga (4), ensuite ils lui firent part de leur

message lequel plut à Atié Yohannès. Quant aux envoyés de Ménélik,

après l'avoir fait jurer sur la croix d'Abounè Tèklè-haïmanot, sur la patène,

le calice, la croix et sur l'évangile de Tsellaté-Tsione, et tout cela sous peine

d'excommunication, ils expédièrent la formule de son serment au roi Ménélik.

Alors ce dernier leva son camp le 12 de mégabit (5) et se rendit dans le Sèla-

lié (6) auprès d'Atié Yohannès pour faire paix et amitié avec lui, car Dieu avait

permis que le cœur des deux rois fût uni sous le joug de la charité. La manière

dont le roi vint faire sa soumission fut vraiment étonnante, car les ornements

raconte (ouv. cit, Pp. 433-434), que pendant tous ces événements, il resta dans sa résidence de

Fitché, prêt à résister à Yohannès et blâmant son neveu d'avoir cédé sans combat à l'empereur.

(1) Dans l'énumération des cadeaux offerts par Ménélik à Yohannès le jour de sa soumission

à ce dernier, Cecchi cite (t. I, p. 442) unlit de camp en fer doré qui lui avait été donné par le vice-roi

d'Egypte et deux fauteuils en bois doré recouverts d'une étoffe en soie. Notons ici à ce propos que

les mots « d'or » ou « en or » employés par l'auteur au cours de sa chronique ne doivent pour ainsi

dire jamais être pris à la lettre : il s'agit de dorure sur un métal (argent ou cuivre). La possession

de l'or paraît avoir été longtemps réservée aux souverains (cf. HARRis, t. III, p. 33).

(2) Le fitaorari Nado et le bèdjironde Ouarqié (CEccHi, t. I, p. 439). D'après Cecchi (p. 442),

ce fut Ménélik lui-même qui présenta ces objets à l'empereur.

(3) Ces conditions définitives de paix entre les deux souverains n'ont jamais été officiellement

publiées. On les trouve rapportées avec quelques variantes dans Massaïa (t. XI, p. 11), dans

Cecchi (t. I, Pp. 442-443) et dans Waldmeier, qui a recueilli ses informations auprès d'un autre

missionnaire allemand, alors au Choa (Autobiography, pp. 133-134). Nous donnerons ci-après la

version de Massaïa qui a le plus de chance d'être exacte.

a) Ménélik devait renoncer au titre d'empereur (roi des rois) et ne conserver que celui de roi

du Choa ;

b) L'empereur lui assurait pleine indépendance, à la condition que Ménélik lui payât un tribut

annuel de quelques milliers de thalers ;

c) L'empereur s'engageait à couronner Ménélik roi du Choa et des Ouallo et à reconnaître

le droit de ses descendants à lui succéder ;

d) L'un et l'autre devaient se promettre sous serment aide réciproque en cas de besoin ;

e) Ménélik devait — dans un délai de deux ans — fermer la route aux Européens entre la côte

de Zeila et le Choa ;

1) L'empereur, après avoir visité le sanctuaire de Dèbrè-Libanos, sortirait du Choa, accompagné

par Ménélik jusqu'à la frontière ;

g) Avant de quitter le Choa, il pourrait autoriser ses troupes à vivre sur le pays.

Quant aux questions religieuses, elles ne paraissent avoir été discutées qu'ensuite entre le

suzerain et son vassal.

(4) Affluent de gauche de la rivière Belat, immédiatement à l'O. de Dèbrè-Libanos.

(5) 20 mars 1878. Cette date concorde avec celle que donne Cecchi (p. 440). Le voyageur italien

suivit le cortège de Ménélik d'Ennèoari à Djidjiga.

(6) Vaste région galla comprise entre le Nil bleu et ses deux affluents, l'Addabbaï et le Mouguer

SOLEILLET, Voyages.., pp. 274-305).

de ses chefs et de son armée étaient si variés que, depuis le roi jusqu'au dernier

soldat, tous étaient d'une merveilleuse splendeur. C'est dans cet apparat qu'il

s'en vint trouver Atié Yohannès (1). Ce dernier envoya au-devant de lui le

Ouag-choum (2) Guëbrou (3), le dèdjatch Marou (4), le dèdjatch Tèssèma (5),

le dèdjatch Ouahed, le bèdjironde Lèoutié et plusieurs autres chefs de choix.

Lorsque ceux-ci, parés des brillants ornements de leur pays (6), le rencontrè-

rent, ils se ceignirent (7), s'inclinèrent profondément devant lui et le saluè-

rent (8).

L 6 At Ménélik approcha du camp d'Atié Yohannès, ce dernier fit

placer ses canons à gauche et à droite de l'addèbabaï et ranger ses fusiliers en

ordre, après avoir réglé d'avance le tir des armes. Il s'était revêtu de ses orne-

ments royaux, avait ceint sa couronne (9) et tenait son sceptre à la main (to).

Des porteurs de glaives l'entouraient à gauche et à droite. L'etcheguié avait

aussi revêtu ses vêtements de cérémonie selon sa dignité (11). Si nous énumé-

rions tous les ornements des autres chefs, ce serait trop long, l'auditeur ennuyé

et le lecteur fatigué. Cette cérémonie fut unique et merveilleuse (12). On avait

préparé pour le roi Ménélik un trône doré (13); sur le tapis qui le recouvrait,

(1) Massaïa dit (t. XI, p. 11) qu'il se rendit au camp de Yohannès plus comme un vaincu et

un tributaire que comme un souverain indépendant ; et Cecchi qui assistait à la scène et put en

suivre les détails avec une longue-vue note que, malgré la nombreuse et brillante escorte de Méné-

lik (25.000 hommes), le roi était triste et pensif et que ses chefs avaient l'air de participer à un

cortège funèbre.

(2) Titre très ancien porté par le chef de la province de Ouag et conférant certains privilèges

presque royaux, sans doute parce que le Ouag-choum est considéré comme le descendant des

souverains zagoué. Celui dont il est question ici et qui prend rang avant les dèdjazmatch

était, bien qu'originaire du Ouag, gouverneur du Bègué-meder. Portal (My Mission to

A byssinia, p.260) le donne comme le chef « le plus puissant de l'empire». Il y avait à cette

époque deux Ouag-choum (PORTAL, p. 1 53).

(3) « Son serviteur ».

(4) « Son miel ».

(5) «Il a été exaucé ». Mentionné par G. SIMON (L'Ethiopie…, p. 336).

(6) Cf. CccHI, t. I, p. 442. ;

(7) Le verbe tattègè ici employé par l'auteur indique que le chemma est noué à la ceinture en

signe de respect (COHEN, Documents ethnogr., p. 32, fig.). Cecchi dit que Ménélik eut ce même

geste en s'approchant de l'empereur, mais il est inexact qu'il se soit présenté avec une pierre

sur l'épaule, comme doivent le faire les rebelles qui viennent se soumettre, et comme l'ont affirmé

certains auteurs (RouLrs, Meine Mission. p. 71 ; VIGONI, Abissinia, p. 130).

(8) « En présence du monarque… il ne suffit pas de fléchir le genou, il faut qu'on se prosterne »

(Bruce, t. III, pp. 307-308). Le salut à un supérieur (autre que le roi) est figuré dans Gleichen

(With the Mission to Menelik, p. 221).

(9) La couronne impériale d'Ethiopie a la forme d'une tiare et est surmontée d'une boule por-

tant une croix (PONCET, trad. angl., p. 47 ; BRUCE, trad. franç., t. III, pp. 300-301, et album,

pl. 18; Crccni, t. I, p. 442 ; MaAssaïa, t. XI, p. 14). Celle de Yohannès tomba aux mains des

Derviches après la bataille de Mètèmma (SLATIN, Fer et feu au Soudan, trad. franç., P. 574).

(10) Il y a dans le texte le mot /oul qui signifie perle et qui s'emploie pour désigner le sceptre,

celui-ci étant une courte verge d'or avec un globe à son extrémité (MAssaïA, loc. cit.).

(11) Vêtements de soie blanche.

(12) Le récit de Cecchi donne en effet l'impression d'une scène extrêmement brillante.

(13) C'était, d'après Cecchi, un alga recouvert de tapis persans comme celui de Yohannès, mais

moins élevé, .

a

on avait disposé à gauche et à droite des coussins brodés d'or (1). C'est dans

cet apparat qu'ils se rencontrèrent. Ménélik alla s'asseoir sur le trône doré qu'on

lui avait préparé à droite. Ils passèrent quelque temps à converser familière-

ment en termes très amicaux ; après quoi, l'efchegutié se leva et récita la prière,

puis ils entrèrent dans la tente d'Atié Yohannès (2). Peu après, lorsque le

guebeur commença suivant l'étiquette royale, les canons et les fusils qui étaient

rangés tirèrent des salves (3). On n'avait jamais entendu un bruit si stupéfiant.

Après avoir passé la journée dans la joie et les plaisir, lorsque le roi Méné-

lik sortit, les chefs qui, le matin, étaient allés au-devant de lui, l'escortè-

rent.

Le 18 de mégabit, Atié Yohannès donna sa couronne à Atié Ménélik (4).

Quoique nous racontions ce fait et bien qu'il signifiât : nous ne sommes qu'un

et nous régnons sous la même couronne, il faut convenir que cette couronne

n'apportait au roi Ménélik nul surcroît de gloire et d'honneur puisqu'elle des-

cendait de droit et sans interruption de Ménélik Ier à Ménélik II (5). De plus,

il semble qu'Atié Yohannès n'eût rien d'autre à lui donner qui fût digne de lui(6),

car la maison du roi regorgeait de chevaux, de mulets, de brocart (7), d'or et

d'argent. Le roi Ménélik ayant donné abondamment toutes ces choses à Atié

Yohannès (8), l'armée et le peuple dirent que celui-ci n'ayant rien à lui donner

lui avait fait présent de sa couronne (9). Enfin, c'était un geste qui paraissait

signifier : un jour, c'est toi qui prendras ma couronne (ro).

Quant à Atié Ménélik, il ne remit jamais plus sur sa tête la couronne qu'il

(1) Ces coussins volumineux (mêkèdda) sont généralement en velours rouge avec des galons

dorés ; ils servent d'accoudoirs (PONCET, trad. ang., p. 44).

(2) Où Yohannès et Ménélik eurent un entretien de deux heures (CECCHI, loc, cit.).

(3) Suivant Cecchi, une salve de douze coups fut tirée au moment où Ménélik se présenta à

l'empereur.

(4) L'auteur del'Histoire de Tohannes I V se borne à dire (p. 12 de la trad. Chaine) : « Par grande

affection Iohannes déclara Ménélik roi. » Cecchi ne mentionne pas le don de ce diadème, mais

Massaïa le note sans spécifier s'il s'agissait de la propre couronne de l'empereur et en ajoutant que

Yohannès la posa lui-même sur la tête de Ménélik, à qui il remit aussi un sceptre (t. XI, p. 14).

Le même auteur indique en note que, en Ethiopie, il n'y a pas d'autre forme pour la couronne des

souverains que celle de la couronne impériale.

(5) Nouvelle affirmation des droits de la famille royale du Choa au pouvoir impérial comme seule

issue de Salomon.

(6) L'auteur omet de mentionner les cadeaux qae l'empereur fit à son vassal : un de ses vête-

ments de cérémonie, un mulet richement harnaché et cent fusils Remington (CrccHi, t. I, p. 444).

(7) Le mot guemdja, employé ici, s'applique à toute étoffe de prix.

(8) Entre autres : mille mulets, mille chevaux, dix mille bœufs, de nombreux esclaves (CECCHI,

t. I, p. 440), des armes précieuses, des provisions de miel et d'hydromel (ibid, p. 442) et une

grande tente qui lui avait été offerte par la Société de Géographie italienne (RouLrs, Meine

Mission. p. 208).

(9) Massaïa dit (t. XI, pp. 15-16) que la plupart des chefs du Choa, mécontents de cette paix,

jugée par eux humiliante, tournèrent en ridicule le remise de cette couronne à leur roi.

(T0) Rien ne permet de supposer que Yohannès ait eu cette pensée. Il avait d'ailleurs un

fils, le ras Areïa, à qui il destinait sa succession (WYLDE, '83 to '87 in the Soudan, t. I, pp. 338-

339).

_

teens

j'

sa

0 qu a I

te

sd

tee

cop rt RE

avait portée ce jour-là (1). Il la donna à une église (2) et porta celle que lui

avaient léguée ses pères (3).

(1) Il paraît bien cependant l'avoir portée, non pas à son couronnement, la même année,

mais trois ans environ plus tard à celui du negous Tèklè-haïmanot par Yohannès auquel il

assista. Cecchidonne même (t. II, p. 588) une reproduction de la couronne de Ménélik,

identique, dit-il, à celle offerte par l'empereur en 1881 au roi du Godjam (voir notre fig. 27).

(2) L'auteur dit : à un fabot (cf. l'appendice I). Nous n'avons pu savoir à quelle église Ménélik

remit cette couronne. C'était du reste la coutume des souverains d'Ethiopie de donner des cou-

ronnes impériales aux églises (cf. RüPPELL, Reise in Abyssinien, t. II, pp. 115 et 428).

(3) Harris décrit ainsi (t. III, p. 14) celle de Sahlè-Sellassié : « Une tiare élégamment tra-

vaillée avec de nombreuses chaînes pendant en grappes somptueuses autour du front et sur-

montée par le plumet impérial d'aigrettes blanches. »

Fig. 21. — SCEAU DE MÉNÉLIK, ROI DES ROIS D'ETHIOPIE.

Fig. 22, — SCEAU DU DEDJATCH GUERMAMIÉ.

CHAPITRE XXVII

Assemblée tenue à Borou-Miéda.

Trois jours après leur entrevue, les deux rois, tenant conseil, soulevèrent

la question religieuse (1).

On commença par faire enchaîner Oualdebbié-Engueda (2), Zourambié-En-

gueda (3), Tèklè-Alfa (4), gens trouvés à Débré-Libanos (5), de la secte des

Tsègga-Lidj qui croient à trois naissances et disent : « Le Christ est Fils de la

Grâce (6). » Puis on fit la proclamation suivante : « Celui qui ne croit pas que

nous n'avons qu'un père, saint Marc, et qu'une mère, la foi d'Alexandrie, qu'il

soit séparé des chrétiens ! (7) Mais, si quelqu'un prétend avoir des livres et

pouvoir discuter, nous lui donnons une assemblée (8). »

Après avoir passé quelque temps ensemble en très bonne amitié (9), le 25 de

(1) On a vu plus haut qu'elle avait été l'une des causes de leur mésintelligence. Bien

qu'il n'ait pas assisté à l'assemblée de Borou-miéda, Mgr Massaïa, directement intéressé dans

ces querelles dogmatiques, donne à ce sujet de précieux renseignements en ses mémoires (t. XI,

chap. I-V).

(2) Engueda le Oualdebbien. Le Oualdebba, célèbre par ses monastères, est la province qui

se trouve au N.-O. du Semien en-deçà du Tèkkèzié (BRuCE, t. III, pp. 148-200).

(3) Zour-amba est une localité du Saïnt à l'E. du Béguè-meder (HEUGLIN, Reise nach Abessi-

nien, p. 376). L'auteur prend soin de noter que deux des principaux Tsègga-Lidj sont étrangers

au Choa.

(4) « Plante de l'Eternel ». On sait que, dans l'Apocalypse, Dieu est appelé l'Alpha et l'Oméga

de toutes choses.

(5) Voir dans Massaïa (t. XI, pp. 16-19) le récit de la visite des deux souverains à Dèbrè-Libanos

et de la scène scandaleuse qui s'y passa.

(6) Cf. l'appendice VI.

(7) C'était la condamnation indirecte des catholiques romains, en assez grand nombre au Choa

depuis la venue de Mgr Massaïa et de ses missionnaires ; cf. ALFRED DE CAROUGE, Une mission en

Ethiopie, chap. III-VI.

(8) Le mot gueez goubaé, employé ici, a le sens de réunion d'un caractère religieux. Nous

l'aurions traduit par concile si des évêques avaient assisté à l'assemblée de Borou-miéda.

(9) Cf. Massaïa, t. XI, pp. 15-40. Ménélik sut faire bon visage à mauvaise fortune (VIGON1,

ouv. cit., pp. 129-130).

275 TE mega ain 7

mégabit, Atié Yohannès se rendit à Derra (1). Quant au roi Ménélik, ayant

pris congé, il s'en retourna (2). À cette époque, Atié Yohannès avait avec lui

un lion domestiqué (3). Lorsqu'il partit pour Derra, chemin faisant, ce lion

refusa d'avancer et resta couché, malgré les coups dont le frappait son gardien

Celui-ci en avertit Atié Yohannès qui lui dit : « I] doit être malade, laisse-le tran-

quille. » Après que l'armée d'Atié Yohannès fut partie tout entière, et quand

Ménélik revenait vers sa ville, ce lion arriva et marcha devant son armée comme

pour lui indiquer le chemin, sans qu'il eût besoin d'un homme pour le conduire.

Ce spectacle remplit tout le monde d'admiration (4).

En ce temps-là, le dèdjatch Gobana et le dèdjatch Mèchècha, qui étaient

partis pour faire une expédition contre les Ilou et les Goudrou, s'en revinrent,

ramenant avec eux un grand nombre de vaches (5).

Le roi Ménélik, le 9 de miazia, campa à Sèïa-dèbr (6). C'est là qu'il congédia

son armée et le 14 de miazia, par la grâce de Dieu, il entra dans sa ville de Lit-

ché. Quelques jours après avoir célébré Fassika (7), il fit faire la proclamation

suivante : « Que tout clerc qui se trouve sur mes terres aille immédiatement

assister à l'assemblée qui se tient au camp d'Atié Yohannès chez les Ouallo,

sinon je le punirai en lui enlevant sa charge (8) ou ses terres, s'il a des terres. »

Après cela, quittant sa ville de Litché, il partit pour le Ouallo. Le 18 de guenbot,

un samedi, il se rencontra à Borou-miéda avec Atié Yohannès. Dans les rap-

ports des deux rois on put admirer une charité sans bornes, ce qui remplit

tout le monde de joie.

(1) District musulman au N. du cours inférieur de l'Addabbaï qui prend là le nom de Djamma.

VYohannès tenta vainement à cette époque d'en soumettre le chef, qui avait résisté avec succès

à Théodoros et à Ménélik (Massaïa, t. XI, pp. 30 et 53), et ce fut le ras Darguié qui, peu de

temps après, réussit à faire la conquête du Derra (SOLEILLET, pp. 291-282).

(2) A Litché, mais par une route indirecte (MassaïA, t. XI, p. 31).

(3) En Ethiopie, seuls les souverains ont le droit d'avoir auprès d'eux'des lions (WALDMEIER,

Autobiography, p. 74). Alvarez, au XVI®° siècle, mentionne la coutume qu'avaient les empereurs

de se faire précéder dans leurs expéditions par quatre lions enchaînés (trad. angl, p. 219). Sur les

lions de Théodoros, cf. LEJEAN, Théodore II, p. 186, et Voyage en Abyssinie, dans Le Tour du

Monde, 2° semestre 1865, pp. 237 et 243-244 ; RASSAM, t. II, p. 148. Sur ceux de Yohannès, voir

RAFFRAY, Abyssinie, pp. 248 et 252. Ménélik a maintenu la tradition, et il y a encore au guebbi

impérial une cage avec trois ou quatre lions (cf. in/ra, t. II, et DE CASTRO, t. I, fig. 76).

On sait par ailleurs que sur le sceau des souverains d'Ethiopie comme sur les monnaies frappées

au temps de Ménélik, figure ce symbole de la royauté.

(4) Cet épisode, probablement imaginé par l'auteur, est destiné à montrer que Ménélik était dès

cette époque le véritable empereur, puisque le lion de Yohannès lui-même désertait le camp de

ce dernier pour celui du véritable descendant de Salomon.

(5) Sur cette expédition, entreprise sans doute pour ravitailler la cour de Ménélik à la veille

des fêtes de Pâques, nous ne possédons que les quelques indications générales données par Cecchi

(t. I, p. 496) au sujet des campagnes faites par Gobana et Mèchècha chez les Galla de l'Ouest. Les

Ilou sont une tribu à 140 km. env. à l'O. d'Addis-abèba (FriTzscHE, D' Anton Steckers Reisen,

pp. 238-239). Les Goudrou occupent, au N. des Ilou, un territoire qui confine à l'Abbaï (PLOWDEN,

Travels…, pp. 289-296, et FRITZSCHE, art. cit, pp. 233-235).

(6) Dans le Choa-miéda, à 30 km. env. au N. E.-de Dèbrè-Libanos.

(7) Nom de la Pâque abyssine. Sa date correspond rarement avec celle de la Pâque des Latins

ou des Grecs.

(8) Choumèt, mot qui pourrait aussi se traduire par fonction, office, dignité.

À

Lorsque leurs armées furent réunies, quatre jours après on ouvrit l'assem-

blée (1). Les deux rois étaient assis chacun sur son trône ; les chefs (2) et les doc-

teurs se tenaient à doite et à gauche, selon leur rang ; toute l'armée les entourait.

C'était un spectacle majestueux. Alors Atié Yohannès s'exprima ainsi : « Il est

dit que, sans le corps, l'âme ne peut vivre ; aussi nous avons tout d'abord

opéré notre réconciliation et traité les affaires de l'empire. Dorénavant, nous

allons nous occuper des affaires de la foi. La foi, comme il est dit, est le fonde-

ment, tout le reste est passager et périssable (3). » Ensuite, se tournant vers

ceux qui soutiennent que le Christ est Fils de la Grâce, il leur dit : « Allons,

discutez ! »

Ceux-ci répondirent : « Que nos frères viennent s'unir à nous ! » Atié Yohan-

nès ordonna alors de les leur amener, afin de leur procurer à tous un jugement

vraiment impartial et pour empêcher qu'ils ne pussent dire : « On nous a con-

vaincus en nous privant de l'aide de nos frères. » Ceux qu'ils appelaient leurs

frères, c'étaient Oualdebbiè-Engueda et les autres.

Lorsque ceux-ci arrivèrent, les Tségga-Lidj furent placés à gauche (4). Le

liqè-kahenat Kidanè-Ouald, le mèmher Guerma-Sellassié, le mèmher Akalè-

Ouald (5), l'alèqa Tèklè-Sellassié, avec les autres docteurs et leurs disciples (6),

furent placés à droite. Ces derniers avaient pour dogme : « Il y a deux naissan-

ces ; le Christ est Fils par nature et il est Dieu en tant qu'homme (7). »

Alors Atié Yohannès s'adressant aux Tségga-Lidj leur dit : « De quel pays

êtes-vous et quel est votre maître ? » Ceux-ci répondirent : « Nous n'avons

qu'un seul maître au ciel, le Christ ; sur la terre nous avons Marc pour père

et Alexandrie pour mère (8). » ;

Alors Atié Yohannès : « Puisque vous avouez reconnaître notre pays et notre

père, cela va bien ! Et maintenant, le patriarche d'Alexandrie qui est assis sur

le siège de Marc nous a envoyé une lettre, munie de son sceau, qui indique sa

doctrine (9). L'acceptez-vous ? » Ceux-ci, qui s'étaient entendus d'avance,

(1) L'assemblée de Borou-miéda se tint donc à la fin du mois de mai 1878. Massaïa place par

erreur cette réunion en septembre (ouv. cit, t. XI, p. 82).

(2) Parmi eux se trouvait le ras Adal du Godjam qui avait accompagné Yohannès dans son

expédition au Choa avec 20.000 hommes (CrccH!, t. I, p. 443) et qui, suivant Massaïa, joua un

rôle important à l'assemblée de Borou-miéda (t. XI, pp. 70-71).Ce fut Yohannès qui présida celle-ci

en qualité de juge suprême (ibid, p. 76).

(3) La plupart des voyageurs ont noté la piété sincère, mais fanatique, et l'austérité de Yohan-

nès, surnommé par ses sujets « moine et soldat » : c'était un théologien doublé d'un mystique

(Roucrs, Meine Mission, pp. 221-222 ; G. SIMON, L'Ethiopie, p. 213).

(4) Ils étaient ainsi traités en accusés, presque en réprouvés, comme les « méchants » au Juge-

ment dernier.

(5) «Membre du Fils ».

(6) Degèmèzamourt, ceux qui étudient pour devenir ligaount (docteurs). Nom sous lequel sont

désignés dans le Nouveau Testament en gueez les disciples de Jésus-Christ.

(7) C'est la pure doctrine monophysite, développée plus loin dans la lettre du patriarche copte

d'Alexandrie.

(8) Bien qu'ayant certain affinités dogmatiques avec le catholicisme latin (MAssaïa, passim),

les Tsègga-Lidj refusent d'admettre la prééminence du siège de Rome.

(9) Pour connaître la vraie doctrine de l’Église d’Alexandrie, Yohannès avait dû recourir au

ec ‘

Re EE ee ee a

—

me

répondirent : « Nous admettons la doctrine que le patriarche assis sur le siège

de Marc a fait connaître dans sa lettre. »

Atié Yohannès fit alors apporter la lettre dogmatique du patriarche. Comme

elle était écrite en arabe (1), il leur dit : « Je l’ai fait traduire en amarigna. Main-

tenant, pour vous faire plaisir, si quelqu’un d’entre vous comprend l’arabe»

je la ferai lire en son texte original. » Les Tsègga-Lidj répondirent : « Voyons

un peu ce que dit votre traduction en amarigna. »

Alors le mèmher Guerma-Sellassié leur lut la traduction faite en cette

langue. En voici la teneur :

Lettre envoyée par Abba Qiérelos (2), assis sur le siège de Marc. Qu’elle par-

vienne à mon fils et mon ami, à l'élu de Dieu (3), Yohannès, roi des rois d'Ethio-

pie et aux fidèles d'Ethiopie

« Mes fils et mes amis, tout homme qui a conservé fermement la foi et les

œuvres de mes prédécesseurs, que la Grâce de Dieu habite en lui ! Que le Dieu

de Marc veille sur vous !

« Quiconque d'admettra pas que Jésus-Christ dans sa première naissance est

né du Père, ensuite dans sa seconde naissance est né pour nous de la Vierge

Marie sans père, qu'Il a eu deux naissances, qu'Il a été honoré par l'union, que

le Fils, par Sa propre personne est onction, qu'en tant qu'homme, Il est Dieu

de nature, qu'en tant qu'homme, Il a une science égale à celle du Père et du

Saint-Esprit et qu'II est la source de sa propre science ; de même, que qui-

conque prétend que le Christ a trois naissances, qu'Il est Tsègga-Lidj et

qu'Il est devenu Fils de nature par l'onction (4) : que tombe sur lui la malédic-

tion portée contre Arius (5), Nestorius (6) et Judas et qu'1 soit séparé de la

communion des fidèles. »

Tel était le texte de la lettre d'excommunication du patriarche.

Lorsqu'on eut lu cette lettre en leur présence, les T'ségga-Lidj répondirent :

« Lorsque le nouvel abour d'Ethiopie nous arrive d'Alexandrie, les Tigréens

qui le reçoivent les premiers sur son chemin font dire que le Christ est Fils

naturel de Dieu en tant qu'homme (7). Mais ce n'est pas là leur vraie doctrine. »

patriarche copte, car il n'y avait pas à cette époque d'aboun en Ethiopie, Atnatiéouos étant mort

en 1876 (Hist. du règne de Tohannès, p. 10) et n'ayant pu être remplacé à cause des hostilités entre

l'Ethiopie et l'Egypte HirL, Colonel Gordon, pp. 332-334).

(1) Langue dont se servent les Coptes, sauf pour dire la messe.

(2) Il s'agirait du patriarche copte Cyrille V, élu l'année précédente.

(3) C'était l'appellation que se donnait Yohannès dans le préambule de ses lettres (HILL,

ouv. cit, p. 420). Ménélik, une fois empereur, l'adopta, en la faisant précéder des mots : Lion, vain-

queur de la tribu de Juda (cf. RossETTI, Storia diplomatica…, pp. 78, 79, 105).

(4) Se reporter, pour suivre cette discussion théologique, à notre Appendice VI.

(5) Fondateur au IV° siècle de l'arianisme, doctrine suivant laquelle le Christ n'est pas l'égal

de Dieu le Père.

(6) Patriarche de Constantinople qui, au V° siècle, enseigna qu'il y a dans le Christ non pas

seulement deux natures, mais deux personnes, l'une divine, l'autre humaine.

(7) À cette époque, la voie la plus usuelle pour pénétrer en Ethiopie était celle du Tigré par

Massaoua. La plainte des Tsègga-Lidj au sujet de l'attitude des Tigréens envers le nouvel aboun

avait été notée en 1867 par Dimothéos (t. II, p. 65).

La discussion étant engagée, l'etcheguié Teouofelos, fit descendre son

siège (1), alla se placer à droite, à côté de l'alèqa Kidanè-Ouald et de ses com-

pagnons, et s'écria : « Discutez avec moi ! » Devant les deux rois qui étaient

juges, l'etcheguié commença à questionner les Tsègga-Lid].

Après l'etcheguié, l'alèqa Kidanè-Ouald et l'alèqa Tèklè-Sellassié continuè-

rent à les interroger. Leurs questions étaient variées, habiles et captieuses.

Mais il est impossible de tout écrire. Comme le dit l'Évangile : « Le monde ne

pourrait contenir les livres qui raconteraient ces choses (2). »

Après cela, un quatrième personnage appelé Oualdè-Yohannès (3), auteur de

poésies (4), et qui, par la suite, devait être nommé mélakè-berhane (5), posa des

questions à son tour. Les Tségga-Lid] avaient pour porte-parole l'alèqa Habtè-

Ouald (6).

Oualdè-Yohannès commença ainsi : « Les trésors des rois peuvent-ils être

connus par écrit ? » Habtè-Ouald répondit affirmativement. « Mais celui qui

dans le registre ajoute ou soustrait quelque chose à ces trésors, doit-il être puni ?

— « Oui », répondit l'autre.

Le mèlakè-berhane Oualdè-Yohannès posait ces questions parce qu'il voulait

démontrer sa foi par une comparaison, ainsi que l'on enrobe dans la cire un

encensoir ou une croix d’or (7). Et, si l’on veut savoir pourquoi il posait sur sa

religion une question semblable, c’est parce que les personnes de la Trinité

règnent au ciel et sur la terre. « Cela n’est-il pas vrai ? » demanda-t-il à Habtè-

Ouald. « C’est vrai », lui répondit ce dernier.

Oualdë-Yohannès continua : « Leur trésor, n’est-ce pas la foi, et leurs let-

tres (8) ne sont-elles pas inscrites dans l’Haïmanoté-A baou (9) ? » — « En effet »,

répondit l’autre. — « De plus, avant que les Livres (10) fussent écrits, est-ce

qu’il y avait quelqu’un qui connût l’unité et la trinité des Personnes ? » —

« Non, on ne les connaissait pas. »—« Et maintenant que cela est écrit, ne

(1) Qui devait être placé sur l’estrade impériale.

(2) Jean, XXI, 25.

(3) « Fils de Jean ».

(4) De ces poésies en gueez (qenié) nous avons eu des exemples au cours du chap. XXIV.

(5) « Ange de la lumière ». Titre donné aux plus savants des docteurs chargés de commenter et

d’appliquer le Fetha-Nëguèst. Il y en a deux à Adoua (WYLDE, Modern Abyssinia, p. 170), un

à Gondar et un à Addis-abèba. Chacun est en même temps a/éqa d’une église (à Addis-abèba, celle

de Sellassié).

(6) « Propriété, chose du Fils ».

(7) Il y a là une allusion au sèm na ouarg, littéralement : cire et or, manière d’exprimer propre

aux lettrés abyssins. Ce terme « indique qu’il s’agit de découvrir l’or sous la cire qui le cache,

c’est-à-dire de deviner le sens réel que l’on a voulu donner à une phrase, sous l’enveloppe amphi-

bologique qui lui donne un sens apparent parfois tout à fait différent » (MONDON-VIDAILHET, La

rhétorique éthiopienne, p. 11).

(8) Sans doute celles qui composent les noms des trois personnes de la Trinité dans le triangle

mystique figurant celle-ci (cf. Nouveau Larousse illustré, au mot Trinité).

(9) « Croyance ou doctrine des Pères ». Recueil d’extraits de la Bible, des décisions de certains

conciles et d’écrits de Pères de l’Église comme Clément d’Alexandrie et S. Jean Chrysostome (cf.

Krapr, Reisen…, t. I, p. 477).

(10) Ceux formant l’Haïmanoté-A baou.

…

es

“

— 154 —

connaît-on pas clairement par les chiffres qu’elles sont trois personnes en

une divinité ? » — « Oui, on le ccnnaît. » — « Alors, de ces trois personnes et de

cette unique divinité, celui qui ain”erait ou retirerait quelque chose, ne doit-

il pas être puni ? » — «Oui, » répondit l’autre.

Comme l’on bâtit après avoir établi les fondements, ainsi, après avoir inter-

rogé sur le mystère de la Trinité, il interrogea sur celui de l’Incarnation.

«De même que, dans le mystère de la Trinité, on connaît clairement par

les chiffres qu’il y a trois personnes et une divinité ; de même ne connaît-on

pas clairement le mystère de l’Incarnation par les chiffres et ne croyons-nous

pas à deux naissances ? » — « Oui », répondit Habtè-Oual. — « Donc, puisque

nous croyons à deux naissances, si quelqu'un y retranche ou y ajoute quel-

que chose, ne doit-il pas être puni ? » — « Oui », répondit l'autre. — « Qui

pourra nier ce que toi-même reconnais ? Tu es de notre avis et tu crois

conmyne nous ; mais, puisque tu ajoutes une troisième naissance aux deux autres

et parce que tu as enseigné cette erreur, tu dois être puni avec tous les tiens,

à moins que tu ne montres un livre qui parle des trois naissances par des chif-

fres. » Mais Habtè-Ouald balbutia et ne sut que répondre.

Alors les deux rois et leurs chefs s'écrièrent : « Si dans les quatre recueils (1)

vous trouvez un témoignage écrit qui parle par chiffres des trois naissances,

apportez-le ! » Mais les Tségga-Lidj répondirent : « À notre tour maintenant

de poser des questions.» A quoi le mèlakè-berhane Oualdé-Yohannès leur

répliqua : « Vous êtes convaincus d'après vos paroles mêmes, inutile de poser

des questions. »

Or, le dèdjatch Oualdé-Mikaël (2) se levant dit : « Ordinairement, selon nos

lois, on ne doit pas juger avant que les deux parties aient pu poser des questions

chacune à leur tour. Toutefois, Djan-hoï, comme il vous plaira. » Et il se rassit.

Les deux rois permirent donc aux Tsègga-Lidj d'interroger à leur tour.

Du côté des Tsègga-Lidj, un débtéra commença : « Lorsque Dieu créa Adam

en une âme vivante, ne l'a-t-il pas constitué en l'honorant du Saint-Esprit et

en le faisant Fils de la grâce ? » Le melakè-berhane Oualdè-Yohannès répondit :

« Je le reconnais. »— « Lorsqu'Adam eut transgressé l'ordre de Dieu, n'a-t-il pas

perdu la filiation divine ? » — « Oui ». — « S'il avait été fidèle à la loi de Dieu,

n'aurait-il pas été notre aîné ? » — « Je n'accepte pas une pareille question,

inutile en face de nos deux rois (3). »

A ce moment, toute l'assemblée se moqua des partisans des trois naissances,

qui, n'ayant rien à ajouter, furent contraints de déclarer : « Nous admettons

(1) Ces quatre recueils (goubaïat) sont : 1) L'Ancien Testament ; 2) Le Nouveau Testament ;

3) Les ouvrages des likaount,comme l'Haïmanoté-A baou et le Fetha-Nêguèst ; 4) Les livres monas-

tiques (KRAPF, Reisen…, p. 65).

(2) Comme la plupart des chefs choans, il devait être lui-même Tsègga-Lidj.

(3) L'avocat des Tsègga-Lidj ayant fait admettre par son interlocuteur qu'avant sa chute

Adam avait été honoré du Saint-Esprit, voudrait établir qu'il en a été ainsi pour le Christ. Mais.

comme le mëlakè-berhane prétend que le Fils est par lui-même onction, il ne saurait être question

pour lui d'assimiler les deux cas et, dès lors, il refuse de poursuivre la discussion sur ce terrain

(DrMoTHÉos, ouv. cit., II, p. 69).

la doctrine des deux naissances » et le jurèrent par la mort du Roi®. Ils accep-

tèrent ensuite, sous peine d'excommunication, la formule de foi suivante :

«Nous admettons deux naissances. Jésus-Christ a été anobli par l'union; en

tant qu'homme Il est Dieu naturel ; par Son humanité, Il a la même science

que le Père et le Saint-Esprit ; Il est à lui-même la source de Sa science ; le Fils,

par Sa propre personne est onction. » Ils jurèrent sur l'Évangile et sur la

Croix (2). Puis le mêélaké-berhane de Gondar dit aux Tségga-Lidj : «Si nous

vous avons fait jurer, c'est parce que vous prétendez que l'excommunication

des évêques ne vous atteint pas. Nous nous sommes dit : Ils craindront peut-

être de prêter serment et nous vous avons traités comme des païens. »

Lorsque tout cela fut terminé, les Tsègga-Lidj dirent : « Maintenant que

nous sommes d'accord sur la foi, laissez-nous parler à cœur ouvert (3). » Atié

Yohannès leur répondit : «Que voulez-vous dire ? » — « Ne savez-vous

pas, « dirent-ils, » que d'Aksoum jusqu'au Bèchello (4), dans toutes les

églises on dit: «On doit l'adoration au Fils (5),» tandis qu'au Godjam

on dit : « On lui doit l'adoration comme à son Fils ? » Disons donc, comme

à Aksoum : « On doit l'adoration à son Fils. » (6) Les deux rois ayant entendu

cela s’écrièrent ensemble : « Si l’on disait : comme à son Fils, ne serait-ce pas

revenir à l’erreur des Tsègga-Lidj ? Il faut dire : à son Fils (7). »

Ils firent ensuite publier l’édit suivant : « L’Ethiopie est du ressort de Marc.

Qu’elle admette tout entière en Jésus-Christ deux naissances et qu’Il a été

anobli par l’union. Celui qui embrassera la croyance des Tsègga-Lidj et des

trois naissances sera banni. Si l’on trouve quelqu’un enseignant cette erreur,

qu’il soit puni ! » Alors tout le monde rendit des actions de grâces à Dieu pour

avoir renouvelé dans le cœur des deux rois l’amitié qui existait autrefois entre

les deux frères Abreha et Asheba (8), qui leur permit par cette assemblée de

publier la foi d’Alexandrie et qui confondit les hérétiques. Alexandrie se réjouit

et ses enfants en eurent le cœur plein d’allégresse. Ainsi soit-il !

(1) Formule sacramentelle du serment (CEccHI, t. I, p. 362). On jure encore au Choa « par la

mort de Ménélik » (Menilek imout). Voir d’autres exemples de jurements dans la Grammaire

amarigna rédigée par un missionnaire lazariste (chap. XIV).

(2) Trois des Tsègga-Lidj, ceux dont les noms ont été cités au début de ce chapitre, refusèrent

d'abjurer et eurent la langue coupée sur l'ordre de Yohannès (CECCHI, t. I, p. 381) ; cf. MAssAïA,

t. XI, p. 77.

(3) Comme on va le voir, les Tsègga-Lidj vont chercher à obtenir à leur tour un succès en faisant

condamner une opinion en faveur auprès de certains de leurs adversaires.

(4) C'est-à-dire au Tigré, au Ouag, au Lasta.

(5) Outre leurs divergences sur le nombre des naissances du Christ, les Abyssins étaient divisés

au sujet du culte à rendre à la Vierge (ISENBERG et KraPF, Journals, p. 90 ; CeccH], t. I, p.

377, et notre append. VI, in fine).

(6) Il est exact qu'on a au Godjam une vénération toute particulière pour la Vierge (CECCHI,

t. I, p. 388), mais au Choa même on était en discussion sur les deux formules en question, le clergé

de Dèbrè-Libanos, alors Tsègga-Lidj, tenant pour celle qui restreint l'adoration au Fils (ISEN-

BERG et KRAPF, loc. cit.).

(7) Parce que, selon les partisans des deux naissances, adorer la Vierge à l'égal du Fils serait

diminuer le Christ et commettre ainsi la même erreur que les Tsègga-Lidj quand ils lui attribuent

une troisième naissance.

(8) Qui, d’après la tradition, auraient régné ensemble (cf. supra, p. 17, n. 8).

in que

ver qe “cc nan

cassé AM ESS

mc

+ [

_

A

`

Ensuite les deux rois, après avoir assemblé les musulmans, leur dirent :

« Dieu par sa bonté nous ayant réunis tous deux, c’est nous qui sommes vos

apôtres. Vous savez qu’autrefois, tout ce pays était chrétien et que ce fut

Gragne qui le ruina et le pervertit. Maintenant, tous, qui que vous soyez,

musulmans ou galla (1), croyez au nom de Jésus-Christ ! Faites vous-baptiser !

Si vous désirez vivre en paix et posséder vos biens, soyez chrétiens et vivez en

chrétiens. Vous régnerez de la sorte sur la terre et vous aurez le ciel (2). »

(1) Ceux restés païens. D'après Soleillet (Voyages….., p. 114, N. 3), «ce nom est donné à toutes

les populations qui ont conservé le culte naturaliste des époques patriarcales et ne sont ni chrétien-

nes ni musulmanes ».

(2) Ce fut Yohannès qui prit l'initiative de cette conversion obligatoire des habitants du Ouallo;

celle-ci devait être achevée dans un délai de cinq ans pour les païens, de trois ans pour les musul-

mans ; quant aux Tsègga-Lidj, ils eurent deux ans pour se rallier à la doctrine proclamée à

Borou-miéda (Massaïa, t. I, p. 78). En 1880, 50.000 Musulmans avaient été baptisés (ROHLFS,

Meine Mission, pp. 167-168), ainsi qu'un demi-million de Galla, mais ces conversions ne furent

pas pour la plupart durables, vu surtout que les femmes musulmanes n'avaient pas été comprises

dans la mesure (ArnoLD, The Preaching of Islam, 2° édit, 1913, p. 120 — ouvrage qui contient

un historique des vicissitudes de la religion musulmane en Ethiopie). Par ailleurs, une fois empe-

reur, Ménélik se montra beaucoup plus tolérant que son prédécesseur en matière religieuse

(GUÉRINOT, L'Islam et l'Abyssinie, p. 29).

Fig. 23. — LA COURONNE ROYALE

DONNÉE PAR YOHANNES A MÉNÉLIK.

Fig. 24. — SCEAU DE YOHANNES IV.

CHAPITRE XXVIII

Baptême du ras Mikaël et d'Abba Ouatto.

Atié Ménélik imagine un alphabet nouveau.

Nous avons fini de parler de l'histoire religieuse ; revenons maintenant à

celle du gouvernement ®.

Après avoir vécu de compagnie pendant dix-sept jours, les deux rois allèrent

camper le 5 de sènié à Tèhoulè-dèrié (2). Le 7 de séniè, ils célébrèrent la fête

de la Trinité (3). Le 9 du même mois, ils campèrent à Djarié (4), aux Eaux-

chaudes (5) et s'y reposèrent pour honorer le dimanche (6). Le lendemain, tous

les deux se séparèrent en bonne intelligence.

Poursuivant sa route, Atié Yohannès alla camper à Golbo (7). Là, il fit bap-

tiser l'imam Mohamed-Ali (8) ; il fut lui-même son parrain et lui donna le

nom de Mikaël (9). Quant au roi Ménélik, il retourna directement chez lui et,

arrivé à Ouarra-Ilou, sa ville, il fit de son côté baptiser l'imam Abba Ouatto ;

(1) Les faits rapportés dans ce chapitre et portant sur les mois de juin à octobre 1878 ne peuvent

être contrôlés, et encore très partiellement, que par Massaïa. Cecchi partit avec Chiarini pour les

régions de l'ouest au mois de juillet 1878 (ouv. cit. t. I, chap. X XVII).

(2) En galla dèrié signifie limite. Tèhoulè serait un nom propre (ISENBERG et KRAPF, pp. 418-

420). District fertile au S.-O. du lac Haïk (ibid, pp. 381-402).

(3) Cf. supra, p. 67, n. 8.

(4) Mot galla qui, d'après Soleillet (ouv. cit, pp. 257-260), signifierait mauvais génie. Djarié

est une plaine couverte de fondrières au N. de Tèhoulè-deriè (LEFEBVRE, t. II, pp. 172-173).

(5) Les mêmes que celles mentionnées plus haut (p. 139, N. 10).

(6) Le repos dominical est observé par les Abyssins même en voyage (SALT, trad. franç.,

t. II, p. 32).

(7) Aux sources de la rivière Millié, un des principaux affluents de gauche de l'Aouach, avec

un joli petit lac (WyLpE, Modern A byssinia, pp. 375-377 : ANNARATONE, ouv. cit, p. 126).

(8) On se rappelle que, l'année précédente, Mohamed-Ali avait abandonné Ménélik pour passer

au service de Yohannès. Le rite employé pour le baptême d'un musulman est décrit par Salt (trad.

franç., t. II, pp. 153-156).

(9) Ce nom fut sans doute choisi en raison de ce que l'église de Golbo est dédiée à Saint

Michel (WyLDE, loc. cit.). Mohamed-Ali reçut en même temps le titre de ras,

+

EE

at ES

il fut lui-même son parrain et lui donna le nom de Haïlé-Mariam (1). Atié

Ménélik (2), lorsque Mohamed-Ali était venu se soumettre à Ouarra-Ilou,

avait fait à ce sujet une prophétie. Et, voyant que ces deux 7mam avaient été

baptisés, on reconnut que cette prophétie s'était réalisée. Voyez cette histoire

au chapitre XXIII.

Le roi Ménélik, ayant fait appeler tous les gens du Ouallo (3), leur parla

amicalement en ces termes : « Maintenant que, par le baptême et par la com-

munion,vous êtes devenus semblables à moi, vous gouvernerez ce monde ter-

restre, et, par la miséricorde de Jésus-Christ, vous serez dignes du royaume

des cieux. Travaillez de toutes vos forces pour le christianisme (4). » Et il leur

adressa une allocution pleine de piété, leur recommandant de s'instruire dans

la religion et de la pratiquer. À cet effet, il leur donna comme maître le mè-

mher Akalè-Ouald (5) qui devait la leur enseigner. Après cela, en 1870, ayant

congédié les chefs du Ouallo, il revint à sa ville de Litché.

De là, étant descendu à sa ville d'Ankobèr, il passa la saison des pluies à

reconstruire la ville(6). C'est alors que, de lui-même, sans aucune aide, il inventa

à son usage un alphabet nouveau. Voici cet alphabet (7). Puis, ayant célébré

les fêtes de Mésqèl, il retourna à sa ville de Litché.

Comme c"était, selon la coutume royale, le temps qu'il devait mettre sa

couronne (8) et recevoir dans l'addérach, à côté de sa maison, il avait fait cons-

truire un grand das (9) et avait tout préparé d'une façon extraordinaire pour

donner le guebeur dans sa ville de Litché. On avait aménagé pour lui un trône

spécial qui était un peu plus haut que le das et un peu plus bas que le séguen-

(1) «Force de Marie ». Abba Ouatto fut alors nommé dèdjazmatch. Il ne sera plus question

de lui dans la Chronique. L'auteur n'indique pas comment fut réparti le Ouallo entre lui et son

parent et rival le ras Mikaël. Suivant Bianchi (Alla terra dei Galli, p. 153, n. 1), Mikaël eut comme

fief le pays entre Magdala et Ouarra-Ilou, cette dernière ville restant sous la souveraineté de

Ménélik.

(2) On remarquera que l'auteur continue à donner à Ménélik le titre d'Atié, bien que celui-ci

y eût renoncé à la demande de Yohannès (cf. supra, p. 145, n. 3). Ménélik se fit faire du moins un

autre sceau sur lequel n'apparaît plus l'appellation de roi des rois, mais seulement celle de roi

du Choa (voir notre fig.).

(3) Ménélik tenait à affirmer ainsi sa suzeraineté sur le Ouallo.

(4) Allusion probable aux constructions d'églises qui avaient été ordonnées par Yohannès

(Massaïa, t. XI, p. 78).

(5) Cf. supra, p. 151.

(6) Très endommagées, on se le rappelle, lors des expéditions de Théodoros au Choa.

(7) Il se compose, comme on pourra le voir sur la planche ci-contre, des lettres de l'alphabet

amharique, à peine modifié, auxquelles ont été attribuées des notations différentes ; cf. LITTMANN,

Die angebliche Heimschrift Menileks II. On nous a du reste affirmé que ce chiffre avait été établi,

non par Ménélik, mais par Mèchècha-Ouargié, un chef dont il sera question plus loin.

(8) Suivant Massaïa, (t. XI, p. 54, n. 1) c'était là une innovation due à ce que Yohannès avait

donné sa propre couronne à Ménélik.

(9) « Sorte de hangar avec un toit en chaume ou en cotonnade, sans murs, supporté par des

piliers de bois » (BORELLI, Ethiopie mérid., p. 253). C'est une construction provisoire destinée

à des guebeur extraordinaires pour lesquels l'addèrach n'est pas assez vaste. Il en a été dressé au

guebbi d'Addis-abèba lors du couronnement de l'impératrice Zaouditou (février 1917) et du féskar

de Ménélik (janvier 1921). Ce terme offre une curieuse ressemblance avec notre mot dais,

nèt (1). Tous les poteaux du das avaient été décorés d'étoffes multicolores.

Quelques jours auparavant, il avait fait proclamer ceci : « Que tous les clercs

qui se trouvent sur mes terres prennent la croix, l'encensoir et les ornements

de chaque église et qu'ils viennent me trouver le 2 de tegemt (2). » Tous arri-

vèrent au jour désigné.

Ce fut à cette époque qu'il ordonna à tous ceux qui n'avaient pas la foi

d'Alexandrie de le faire sous peine d'excommunication. Tous se soumirent (3).

Après cela, le 3 de tegemt, un samedi soir, Ménélik avec toute son armée

partit de Litché et descendit à Dèbrè-berhane (4) où il passa la nuit. Pendant

toute la nuit les docteurs chantèrent (5). A l'aurore (6), le roi entra dans le

sanctuaire revêtu de ses vêtements royaux. Le mèmher Guèëbrè-Sellassié (7)

et le mèmher Guerma-Sellassié (8) le firent asseoir sur un trône d'or et lui

mirent sa couronne.

En même temps, les deux mémheran disaient la prière suivante :« Seigneur,

le roi Ménélik sera réjoui par Ta force et sera comblé de joie dans Ton salut.

Tu lui as donné le désir de son âme ; tu n'as pas rejeté la prière de ses lèvres,

car Ta bénédiction l'a visité et Tu as mis sur sa tête une couronne de pierres

précieuses. Il t'a demandé la vie et tu la lui as donnée ; il vivra longtemps dans

les siècles des siècles. Amen. » A ces prières de David ils ajoutèrent des strophes

pour louer le Seigneur et pour lui rendre leurs actions de grâces. A chaque verset

du psaume, ils intercalaient ces mots : « Nous louons et glorifions ta puissance. »

Pendant la récitation des psaumes, ils lui mirent au côté une épée d'or, en

chantant : «O très puissant Ménélik, prends ce glaive ; par la grâce de ton

visage, sois juste ; que tout te réussisse et que tu règnes ! Tous les peuples,

6 Seigneur, vous adorent et vous adoreront pendant les siècles des siècles. »

Une fois tout cela terminé, les clercs, restés debout devant le sanctuaire,

chantèrent ensemble : « Prends cette couronne de fleurs, à Ménélik Atié-guié (9)

prends cette couronne de fleurs (10). »

(1) Cf. supra, p. 89, n.5. Ce trône, que l'auteur décore du terme de membèr (autel), est effective-

ment en pareil cas aménagé dans une sorte de grande niche surélevée d'où le souverain et son en-

tourage dominent toute la salle.

(2) II octobre 1878.

(3) Beaucoup, des lèvres seulement. D'autres, comme l'alèqa Hassiétou, se cachèrent (MAssaïa,

t. XI, p. 78 et infra).

(4) D’après Cecchi (t. I, p. 443), Yohannès aurait imposé cette résidence à Ménélik à la place

de Litché. Bianchi, qui traversa Litché à la fin de 1879, n’y vit guère d’ailleurs que des ruines

(ouv. cit, pp. 154-157, avec une vue).

(5) Lors des vigiles des grandes fêtes, le clergé passe la nuit à chanter dans les églises.

(6) Ménélik assista à la messe unique de la journée qui, sauf en temps de carême, commence

à six heures du matin.

(7) Originaire de Gondar, confesseur de Ouëizèro Bafana, puis de Ménélik, et « monophysite

acharné » (Massaïa, t. XI, p. 95 ; LANDE, 1°” art., p.891). Il devait être nommé ercheguié en 1889.

(8) Cf. supra, p. 144. Il était sans doute là pour représenter l’empereur.

(9) La particule guié ou gué paraît dériver du grec et signifier territoire (BAssET, dans Hist

de la cong. de l’Abyssinie, p. 47, note 1 ; d’après Conti Rossini et MÉraB, Impressions d’Ethiopie,

t. I, p. 363 ; d’après Mondon-Vidailhet). On la retrouve dans : Itiéguié (maîtresse de la terre,

impératrice), Hararguié (territoire de Harar), Gouraguié (pays des gens venus de Goura ?), etc.

(To) Il y a ici pour fleurs, le terme gueez fsegguié. D’après une explication fournie à Cecchi(t.I,

Ensuite, le ligé-mékouas (1) Atnaf-sèguèd (<) revêtit son kabba-langa (3)

le ras Darguié et le ras Gobana (4) mirent à leur front le ras-ouarg (5) et ils

sortirent tous les trois. On leur amena des mulets harnachés d’or (6). Alors

le roi monta à mulet ; à sa droite et à sa gauche, ses soldats avaient dégaîné

leurs épées ; d’autres portaient des chasse-mouches au manche recouvert de

soie (7).

Lorsque le roi sortit de l’église, quantité de docteurs couverts de beaux or-

nements accompagnèrent la procession en chantant comme la première fois :

A

« Prends cette couronne de fleurs, Ô Ménélik Atié-guié». Les clercs qui

n’avaient pas pu participer au cortège chantaient au loin un hymne d’ac-

tions de grâces.

Le roi retourna ensuite à sa ville. Ses dignitaires et ses troupes, les soldats (8)

250, n. 1), ce mot, précédé de l'interjection a (ô), serait la forme primitive d'Atié-guié, Entout

cas, dans ce passage, les chantres usent, suivant leur coutume, d'une allitération, en même temps

peut-être que d'une comparaison des ornements en filigrane de la couronne royale avec des fleurs,

(1) Bruce, qui orthographie Lika Magwass, le définit : «l'officier qui a coutume de précéder

le Roi pour écarter la foule » et qui, « à la guerre porte l'épée et le bouclier du Roi et rôde toujours

autour de lui à une certaine distance » (trad. franç., t. III, pp. 303-304). Selon Massaïa (Lectio-

nes…, P. 257, N. I), cette charge n'existait qu'à la cour impériale et Théodoros aurait ressuscité

le titre en le donnant à l'anglais John Bell, lequel revêtait en expédition les mêmes vêtements

que l'empereur, de manière à détourner sur lui les coups de l'ennemi (Krapr, Reisen…, t. II,

P. 352). Cependant Sahlè-Sellassié avait un officier de ce nom qui lui servait de héraut d'armes

(ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage au Choa, p. 288). Théodoros et Yohannès en eurent chacun quatre

(KraPF, loc. cit., et DE COSSON, ouv. cit, t. II, p. 551) ; l'un de ceux de Yohannès, le ligé-

mèkouas Ouargié était une sorte de ministre des Affaires étrangères (RAFFRAY, Abyssinie, pp. 365-

366). Ménélik conféra, semble-t-il, ce titre pour la première fois à l'occasion de son couronnement ;

une fois roi des rois, il eut un second ligé-mékouas. Ces deux dignitaires ont conservé

la prérogative de s'habiller comme le souverain soit à la guerre, soit dans les cérémonies im-

portantes : ce sont les « sosies » de l'Empereur (H. Le Roux, Ménélik et nous, pp. 246-247).

(2) Nom royal de l'empereur Guèlaoudéos (cf. supra, P. 54-57).

(3) Le kabba est le manteau de cérémonie à capuchon, généralement en soie noire avec un liseré

de broderie dorée, que portent également les grandes dames (COHEN, Docum. ethnogr., p. 29).

Lanqa signifie langue de feu, flamme. Le kabba-langa est une sorte de camail, le plus souvent en

velours brodé, dont la forme imite celle d'une peau de lion ou de léopard jetée sur les épaules,

Ce vêtement est réservé au souverain, aux ligè-mèkouas et aux membres du clergé officiant

(GUIDI, Vocabolario, col. 33, et le costume du ligè-mèkouas Nado figuré dans H. LE Roux, loc. cit.)

(4) Massaïa dit (t. XI, note de la p. 54) que Yohannès avait autorisé Ménélik à nommer des ras,

en en limitant d'ailleurs le nombre à deux ; cf. BORELLI, Ethiopie méridionale, p. 150. Bien que cité

le premier par l'auteur de la chronique, sans doute en sa qualité de membre de la famille royale,

Darguié aurait cependant été promu après Gobana qui, comme général en chef de l'armée choane,

avait le pas sur lui (MAssAïA, t. XI, p. 54).

(5) « Or de tête ». C'est un diadème en argent doré qu'on peut voir figuré sur les timbres-poste

de l'émission de 1919 à l'effigie du ras Tafari.

(6) De toutes les pièces du harnachement des mulets, la plus ornementale est le large collier

dénommé albo (COHEN, ouv. cit, p. 26); seuls les ras sont autorisés à avoir pour leur mulet celui

paillеté d'argent doré qu'on voit dans la fig. 28 de l'étude de Cohen ; cf. BORELLI, p. I21.

(7) «Symbole de l'autorité royale des anciens Perses » (G. SIMON, L'Ethiopie, p. 121).

(8) Le texte porte le mot tche//ra, qui vient d'un verbe signifiant exécuter une danse militaire.

(GuIDI, Vocabolario, col. 857). Soldats de la maison du roi ou d'un grand chef (M. PARKYNS,

t. I, p. 396), les fcheffra furent sans doute ainsi nommés parce qu'ils escortaient leur seigneur en

dansant.

PL. xiv

Bertolani

Cliché

GUERRIERS ABYSSINS.

4 Pme

eee

cm SE

caca

avec tous leurs chefs l'accompagnèrent rangés en ordre de bataille et revêtus de

leurs ornements : c'est ainsi qu'il arriva à Litché, sa ville. A son entrée, lors-

qu'il s'assit sur son trône, les canons (1) qui se trouvaient dans l'addébabaï

tirèrent une salve de vingt-deux coups. De plus, depuis la plaine de Boulo-

ouargié jusqu'à Saria (2), tous ceux qui étaient sous les armes et tous ceux

qui se trouvaient à l'intérieur du mur d'enceinte tirèrent des coups de fusil.

Cette effrayante détonation donna l'illusion des coups de tonnerre (3) du kremt.

Auprès et tout autour du trône du Roi, il y avait des gradins sur lesquels on

avait étendu divers tapis précieux de toutes couleurs. Ses ras et ses chefs

assis à leurs places, chacun selon son rang (4), passèrent la journée à l'addérach

où ce fut un spectacle incomparable (5).

Alors le roi, faisant venir le mèredazmatch Haïïlé-Mikaël (6), second Ado-

nias, lui parla ainsi : « Lâche et hypocrite, crois-tu donc qu'on s'assied sur le

trône par la ruse et sans la volonté de Dieu ? Pour moi, je te pardonne au nom

de mon Dieu et de mon Créateur. » Tous ceux qui furent témoins de cette

action ou qui en entendirent parler furent remplis d'étonnement. Ceci eut lieu

le 4 de tegemt de l'année 1871, année de Luc.

En ce temps-là, après avoir fait bénir sa couronne dans la joie et la charité

par Dieu et par les hommes, le roi donna de nombreux guebeur à son armée.

(1) Ils ne devaient pas être, à cette époque, en grand nombre. C'étaient : ceux trouvés sur

l’‘amba de Tamo, en 1867 ; les deux pièces prises par les Danakil à Munzinger pacha et envoyées

par eux à Ménélik, enfin les quatre canons offerts à celui ci par Yohannès lors de l’entrevue de

Djidjiga (Massaïa, t. XI, p. 14).

(2) Ne se trouve pas sur les cartes. Probablement à l’O. de Litché.

(3) Au sujet du tonnerre en Ethiopie, voir le savant mémoire publié par Ant. d’Abbadie sous

ce titre.

(4) L’étiquette abyssine est très bien réglée dans ces festins ; cf. H. Le Roux, Ménélik et nous,

PP. 422-423.

(5) Massaïa n’assista pas à ces fêtes, mais il confirme qu’elles furent très brillantes (t. XI,

P- 54).

(6) Il était emprisonné depuis sa rébellion de l’année précédente.

. — SCEAU DU MEMMHER AKALÉ-OUELD,

CHAPITRE XXIX

On creuse les fondemements de la ville d’Entotto. — On recons-

truit la ville de Ouarra-Ilou. — Atié Ménélik passe la saison

des pluies à Quèouet. — Îl fait creuser le lac Haïk. — Il Passe

la saison des pluies à Dabo-Godjo.

Quand tout ce qu'on vient de raconter fut terminé, le roi alla creuser les

fondements d'une ville à Entotto (1). Ayant mis à la tête de ses troupes un

abègaz, il les envoya en pays galla (2). Lui-même s'occupa de la ville qu'il

voulait fonder. Et voici pourquoi il songeait à la bâtir (3).

Un moine avait pénétré dans l'île qui se trouve au milieu du lac Zouaï (4)

(1) L'auteur affirmera, un peu plus loin, que David II fonda une ville à Entotto et Rochet

d'Héricourt. (Voyage…, p. 205), dit que « Zara-Jacob y tenait sa résidence. » Cependant, nous

n'avons trouvé ce nom ni dans la chronique de ce dernier roi, ni dans celle traduite par Basset,

ni dans Bruce, et la première mention qui semble être faite d'Entotto (sous la dénomination

d'Andotnah), apparaît dans l'Hist. de la Cong, de l'Albyssinie, trad. Basset, p. 125). On va voir

d'ailleurs que l'emplacement de cette résidence du roi Lebnè-Denguel était autre que l'Entotto

actuel.

(2) Cet abègaz fut certainement le ras Gobana qui avait déjà été chargé de deux missions de

ce genre. Nous ne possédons aucun renseignement sur cette expédition, mais elle dut

être conduite comme les précédentes chez les Galla de l'Ouest.

(3) Après avoir fondé Ouarra-Ilou, dans le Ouallo, Ménélik, qui voyait ses conquêtes arrêtées

de ce côté par Yohannès et son allié le ras Mikaël, paraît avoir voulu transporter sa capitale

au S.-O. afin de pouvoir mieux assurer ses entreprises dans les pays galla du Sud et de l'Ouest.

L'explication qui va suivre fut sans doute destinée à convaincre ses chefs de la convenance

d'un pareil changement.

(4) Ce beau lac, de 30 kilomètres environ de long sur 25 de large, que la mappemonde de Fra

Mauro (1459) dénomme Çuua, porte aussi les noms de Dembel (DE CAsTRo, t.II, p. 309); de Laki,

en galla ; de Tchilalou, en gouraguié (HARRIS, t. III, p. 74, note). Il se trouve à 100 kilomètres

environ au Sud d'Addis-abèba au sommet de la dépression qui se prolonge jusqu'au Zambèze

et qui renferme les grands lacs africains. Mention semble en être faite dans le récit d'Alvarez

(trad. angl, pp. 330-331), et Gragne campa sur ses rives (Hist. de la Cong. de l'Abyssinie,

trad. Basset, p. 371). Mais il n’a été visité que tardivement par les voyageurs européens : Alfred

Ilg, en 1893 (C. KELLER, 4. Ilg, pp. 110-112); Wellby, en 1899 (Twixt Sirdar and Menelik,

et y avait trouvé de nombreux livres (1). Comme il ne pouvait pas transporter

lui-même tous ces livres dont le poids était extraordinaire, il se contenta d’en

rapporter un petit Kebré-Neguést (2), qui racontait l’histoire du règne d’Atié

Lebnè-Denguel (3). Dans ce livre était inscrite la prophétie que l’ange Ragouel

avait faite à ce souverain (4). Le roi vit ce livre et le lut ; il y trouva les paroles

que cet ange avait dites à Lebnè-Denguel. Il y annonçait que le roi Ménélik

après s’être réconcilié avec Atié Yohannès, devait gouverner en union avec lui,

qu’il devait bâtir la ville d’Entotto et y élever des églises à Notre-Dame Marie,

à saint Ragouel et à Ouraïel (5) et que les deux souverains devaient organiser

leur pays que les Galla avaient envahi (6). On y trouva beaucoup d’autres

choses encore que l’on peut voir dans un livre écrit en l’honneur de l’ange

Ragouel (7). Mais, comme on ne put trouver aux environs d’Entotto (8) l’em-

placement de la ville qui y fut bâtie autrefois par Atié David, le roi, en atten-

dant qu’on le trouvât, fit creuser les fondements d’une nouvelle cité dans un

lieu favorable qui se trouve près du mont Ouatchatcha, à droite de Fouri

sur un monticule qui se dresse au milieu du pays (9).

C’est alors qu’il nomma le dèdjatch Mèchècha gouverneur d’Efrata, de

Guedèm, de Qèouet et du pays qui est en face de ces provinces (10) et qui était

pp. 122-125); Neumann et le Baron d’Elranger, en 1900; Maud, Butter et Colli, en 1902 ; H. Le

Roux, en 1903 ; Blundell en 1906. (Exploration in the Abaï Basin, pp. 530-532); de Castro, en

1907 qui en a donné la description la plus complète, (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 300-321

Bé pi belles dus onn L’île dont parle le chroniqueur doit être celle de Toullou-gouddo (en

galla «la grande montagne »), la plus vaste et la pl i i

sr ES p plus haute des cinq que contient le lac (cf.

; (1) Dès 1839, KRAPF notait l’existence de ces livres, cachés là du temps de l’invasion de Gragne

q VOS a a } ournals, p. 179). On croyait aussi, au Choa, que les îles de Zouaï renfer-

e précieux objets d’église (c/. HARRIS, t. III, p. 74 ; A

on Pt ee P- 74 ; AUDON, Voyage au Choa, p. 158).

(3) Le Kèëbrè-Negust, traduit intégralement en alle

; mand par Bezold, i

raconte pas le règne de ce souverain. p 2 A Re

(4) Cf. supra, p. 39.

(5) Ou Ouriel, l’un des sept archanges du Livre d’Hénoch (cf. supra, p. 51).

gi est 2 peine besoin de souligner l’invraisemblance de ce passage

7 ouel, co i ï ’obj ; ; iti i

te mme aussi Ouraïel, a été, en effet, l’objet d’un dersane (composition pieuse,

(8) L’auteur parle ici des hauteurs qui i i

qui dominent au Nord Addis-

construite la ville d’Entotto. Jesus 8 0e PR A

n 0 le point désigné sous le nom d’Antotto Vecchio sur la carte de Chaurand entre le mont

; a l > et le mont Ouatchatcha, à l'O. Le chroniqueur emploie l'expression à droite, parce

q a 0 gerv du haut du plateau de l'Entottoactuel. D'après Rochet d'Héricourt (Voyage

TR pen Harris (The Highlands…., t. II, pp. 199-200) ; Krapf (ISENBERG et KRAPF, pp. 211-

+ e nu (Ethiopie mérid, p. IIO), c'était bien dans ces parages que se trouvait la résidence

hp bnè- enguel. Ci. l'esquisse faite d'après les observations du P. Taurin, successeur de Mgr

Le a dans ANT. D ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie, p. 280 : l'Entotto actuel y est indiqué sous

' ca pu de Dildila. — Sur la construction de cette première ville d'Entotto, cf. A. Ilg, arrivé

bre oa à la fin de 1878 dans C. KELLER, ouv. cit, p. 26 et Bianchi (Alla terra dei Galli, pp.228-231).

5 oc plus loin que, dès 1881, c'est-à-dire deux ans après, cette résidence fut abandonnée.

:) « Eu face » pourrait se rendre d'une manière plus précise par en contre-bas, Il s'agit no-

amment ici du pays musulman d'Errgié (cf. supra, p. 66, n. 2).

00 65 re sq

4

Leur eat te

peuplé de païens (1). Puis il se rendit à Ouarra-Ilou qu'il fit restaurer superbement (2).

Ensuite, allant au Yèdjou, il s'y rencontra avec Atié Yohannès en un lieu appelé Gouba-lafto (3). Après y avoir passé quelques jours dans la joie et l'allégresse, il s'en revint dans son pays à Ouarra-Ilou où il célébra la fête de Pâques.

Au mois de guenbot, il fit une expédition à Tèmouga (4), extermina les Galla jusqu'au fleuve Aouach (5) et s'en revint avec leurs vaches (6). Alors, renvoyant les soldats qui l'avaient accompagné, il fit bâtir une maison dans le pays de Qèouet, en un lieu appelé Guèlguèlo, et il y passa le krémi (7).

Entre temps, le dèdjatch Mèchècha avait rassemblé tous les Galla qui se trouvaient sur sesterres et avait envoyé sa propre mère et son frère à Ambasel (8). C'était là se révolter (9). Mais ses soldats ne pouvant pas se taire, parce

qu’ils avaient fait le serment d’être fidèles au roi, sous peine d’excommunica-

tion, allèrent en avertir ce dernier. Le roi Ménélik attendit avec patience que

la chose devint publique.

À la fin de la saison des pluies, il se rendit à Débrè-berhane où il célébra la

fête de Mésqèl (10). Il avait fait dire quelque temps auparavant au dèdjatch

Mèchècha de venir le trouver au mois de legemt à Débrè-berhane. Celui-ci,

croyant que le bruit de sa révolte, quoique vrai, n’était pas encore parvenu aux

(1) Nous avons vu que Mèchècha-Seïfou avait été nommé à la fin de 1877 gouverneur de la

région où se trouve aujourd’hui Addis-Abèba. Massaïa prétend (t. XI, p. 96) que, s’il fut dépla-

cé, ce fut sur les conseils de Yohannès qui le savait favorable à la mission catholique de Finfinni

(nom primitif d’Addis-Abèba) et voulait l’en éloigner.

(2) On se rappelle que cette ville avait été incendiée en 1877 par Mohamed-Ali. Dès la même

année, Ménélik en avait fait reconstruire le mur protecteur au N. Mais Massaïa, passant à

Ouarra-Tlou au mois de juillet 1879, pour être bientôt après expulsé d'Ethiopie par Yohannès,

trouva la ville en ruines et nota que les travaux de reconstruction n'étaient pas encore com-

mencés (t. XI, p. 116). Il semble donc y avoir ici une erreur de date.

(3) « Colline des mimosas » (en galla). Un peu au S. de Oualdia, marché important du Yèdjou.

Cette troisième entrevue de Ménélik avec Yohannès dut avoir lieu en février ou mars 1879.

(4) À l'E. du district de Qèouet, l'un de ceux confiés à Mèchècha-Seïfou, avec lequel Ménélik fit

cette expédition (MAssAaïa, t. XI, pp. 97-98).

(5) Ce grand fleuve, qu'on voit sur la mappemonde de Fra Mauro orthographié Avasi, prend

sa source à 80 km. environ à l'O. d'Addis-abèba, dans le pays des Miétcha Galla (RoCHET D'HÉ-

RICOURT, Voyage…, pp. 250-251) et, après avoir coulé vers le S.-E., suit la direction du N.-E. puis

de l'E. et va se perdre dans trois lacs de l'Aoussa. On en trouvera des vues dans l'album de

Bernatz, 1'° partie, pl. XX, et dans l'ouvrage principal de L. de Castro (t. II, fig. 78 et 92).

(6) Il ne semble pas d'après Massaïa (loc. cit.) que cette expédition ait eu le succès que prétend

le chroniqueur. En tout cas, Ménélik dut la renouveler au début de 1881.

(7) Ce fut sans doute dans cette maison, qu'il traite de simple cabane, que Mgr Massaïa eut,

le 25 juin 1879, sa dernière entrevue avec Ménélik (t. XI, pp. 104-108),

(8) Cf. supra, p. 139, n.11. Amba-sel étant sur le territoire du ras Mikaël, on peut supposer que

Mèchècha avait fait alliance avec ce dernier contre Ménélik.

(9) Massaïa, qui vit Mèchècha quelques jours après son dernier entretien avec Ménélik, le

représente comme mécontent, mais surtout inquiet des intrigues dirigées contre lui par son impla-

cable ennemie Bafana (t. XI, pp. 112-113).

(ro) Il y était effectivement à la fin de 1879, époque où le voyageur Bianchi fut reçu par lui

(Alla terra…, pp. 153-167).

A

oreilles du roi, vint, attiré par la bonne étoile de ce dernier, le trouver à

Dèbrè-berhane au jour fixé. Le 12 du mois de fegew il fut arrêté.

Alors le roi, assis dans l'addébabaï, lui dit : « Tout ce que tes soldats racon-

tent sur ton compte, est-ce vrai ou faux ? Si c'est vrai, avoue-le ; si c'est faux,

discute avec tes propres soldats qui t'accusent. Je te jugerai d'une façon impar-

tiale et je te permets de défendre ta cause. » Alors Mèchècha avoua en disant :

« Oui, je l'ai fait et je remets mon sort entre les mains du roi. » Celui-ci, s'adres-

sant à son entourage, lui dit : « Jugez ! » Les chefs et les docteurs s'écrièrent :

« Qu'il meure ! » (1)

Mais le roi lui dit : « Autrefois, à ta sortie de Tamo, je t'avais pardonné (2)

et je t'avais dit : Si jamais tu te révoltes de nouveau contre moi, je te reprendrai

mes fusils, je te chasserai, mais je ne te punirai pas autrement. Aujourd'hui

je reste fidèle à ma parole. Rends-moi donc les fusils et sors de mon royaume(3) .»

Alors le ras Darguié : « On l'a mal conseillé, il est encore jeune; aussi, jusqu'à

ce que la colère du roi soit tombée et jusqu'à ce que Mèchècha ait eu le temps

de revenir à de meilleurs sentiments, livrez-le moi, je le garderai enchaîné et

j’essaierai de lui donner de bons conseils.» On lui accorda ce qu’il demandait

et il l’emmena en descendant à sa ville de Fitché (4), tandis que le roi Ménélik

retournait à Ouarra-Ilou.

Peu après, le roi Yohannès étant venu à Ouarra-Babou (5), les deux rois s’y

rencontrèrent (6). Pendant qu’ils étaient campés à Ardibbo (7), les moines du

lac Haïk (8) vinrent se plaindre en disant : « Notre emplacement est trop étroit,

il est abîmé ainsi que nos jardins, car, chaque année, les eaux du lac débordent

et nous envahissent. »

A cette nouvelle, les deux rois dirent : « C’est un terrain sanctifié par notre

père Abounè Tèklè-haïmanot qui s’y fit pendant quelque temps le serviteur

des moines (9) et où se trouvent des ossements de saints que nous devons

(1) Cf. les circonstances de l’arrestation et du jugement de Bèzzabeh (supra, p. 96).

(2) Voir supra, p. 135.

(3) « Les Abyssiniens aiment leur pays avec passion ; aussi la déportation est considérée chez

eux comme le châtiment le plus terrible après la mort. » (ComBEs et TAMISIER, t. III, p. 364) ;

cf. SAPETO, Etiopia, p. 72. Cette peine n'est plus appliquée de nos jours, mais il arrive que de

grands personnages soient, comme chez nous sous l'Ancien régime, éloignés de la Cour et relégués

sur leurs terres.

(4) Ville principale du Sèlalié, décrite par Soleillet (Voyages. p. 297). C'est aujourd'hui à

Fitché qu'est emprisonné Lidj Yassou, précisément sous la garde du petit-fils de Darguié, le ras

Kassa.

(5) L'une des sept tribus ouallo, à l'E. du lac Haïk. L'auteur de l'Hist. de Tohannes dit que celui-

ci, dans la neuvième année de son règne, ravagea, entre autres pays, le Warobaba (p. 12 de la trad.

CHAINE).

(6) Cette quatrième entrevue des deux souverains dut se passer au mois de février ou mars

1880, Ménélik étant parti pour Ouarra-Ilou dans les premiers jours de février (BIANCHI, p. 225).

(7) District environnant le lac du même nom au sud du lac Haïk (ISENBERG et KRaPF,

PP. 400-401).

(8) Cf. supra, p.102. Ces moines étaient ceux du couvent de l'île appelée Dèbrè-nègouadgouad

(cloître du tonnerre), voisine de la rive occidentale.

(9) Tradition recueillie par Krapf (ouv. cit, p. 412).

baiser (1). Allons-y donc et nous nous rendrons compte nous-mêmes des diffi-

cultés du terrain. » Ils y allèrent sur une petite barque (2). Les vieux moines

qui s'y trouvaient leur montrèrent l'endroit où les anciens rois, selon la tradi-

tion, avaient fait creuser le lac (3). Aussi les deux rois y envoyèrent leurs soldats

qui, ceux d'Atié Yohannès un jour et ceux d'Atié Ménélik un autre jour, creu-

sèrent un endroit au bord du lac. Quand cela fut fait, les eaux pénétrèrent dans

ce canal et y coulèrent comme l'Abbai. Depuis lors, les maisons et les jardins

des moines ne furent plus jamais envahis par les eaux.

Ce travail une fois accompli, les deux rois allèrent à Gouralié (4). Ils avaient

l'intention d'attaquer l'Aoussa (5). On nesait pourquoi ils ne mirent pas à exé-

cution ce projet (6). Tous deux ayant tué des éléphants (7) passèrent la semaine

en danses, en divertissements et en festins (8).

Après quoi, les deux rois, ayant vécu en bonne intelligence et en grande

intimité au milieu des fêtes, revinrent vers la rivière Millié (9), où ils se sépa-

rèrent. Atié Ménélik retourna à sa ville de Ouarra-Ilou. Pendant ce temps,

le ras Gobana faisait l'expédition ordonnée par le roi contre les Galla (10).

(1) Baiser équivaut ici à vénérer. — Sur le culte des reliques de ce genre en Ethi-

opie, v. Le Grand dans Loo, Voyage hist. d'Abissinie, p. 347. Ces ossements de-

vaient être ceux d'Abounè-Estifanos à qui l'église du monastère est consacrée (KRAPF, ouv. cit.

P. 409).

(2) Du genre de celles usitées sur le lac Tsana.

(3) Pour détourner ses eaux dans un canal, de manière à préserver l'île à l'époque des grandes

pluies. L'un de ces rois pourrait avoir été Delnèad (cf. supra, p. 20) qui, d'après la tradition,

avait sa résidence près du lac Haïk (ISENBERG et KRAPF, p. 409).

(4) Montagne dominant le cours inférieur de l'Aouach, à la limite des pays galla et danakil.

(5) Région du pays dankali où l'Aouach se perd dans des lacs,avec Hadelé-goubo comme centre

principal, à 200 km. environ à l'O. de Tadjoura. On en trouvera (dans le Livre vert XV, pp. 99-123)

une intéressante description par le ct Antonelli qui la traversa en 1883. Auparavant, tous les

voyageurs allant de Zeïla ou de Tadjoura au Choa laissaient l'Aoussa sur leur droite (RocHET

D'HÉRICOURT, Voyage…, pp. 74-75 ; HARrRis, t. I, chap. XXIT).

(6) La raison en sera donnée plus loin au tome II. Ménélik tenait à ménager le sultan de

l'Aoussa qui contrôlait les communications du Choa avec la côte.

(7) La chasse aux éléphants, considérée comme la plus périlleuse et la plus honorable de toutes,

est réservée en principe au roi qui accorde difficilement l'autorisation de la pratiquer et auquel

revient de droit celle des défenses sur laquelle la bête est tombée (MÉraB, Impressions, t. I,

pp. 217-226). Sur la manière dont les Abyssins conduisaient autrefois cette chasse, cf. BRUCE,

t. IV, pp. 340-345, et HarRis, t. II, chap. XL.

(8) Les réjouissances qui ont lieu au retour d'une chasse heureuse à l'éléphant ont été notam-

ment décrites par Vanderheym (Une expédition… pp. 133-137) et par le D’ Mérab (loc. cit.).

Le tueur d’un éléphant a le droit de porter un anneau d’or au lobe de l’oreille gauche et, sur le

front, un bandeau de soie jaune et verte. Au milieu des danses qu’il préside, on chante en son

honneur des «chansons de la chasse» (addo-ouachèbaïé) dont le D’ Mérab donne de curieux

exemples. Notons que, avant l’introduction des armes à feu perfectionnées, la mort d’un éléphant

équivalait à celle de quarante ennemis ; ce chiffre a été ramené depuis lors à dix (JENNINGs et

ApDISON, With the Abyssinians in Somaliland, p. 188).

(9) Prend sa source au N. de Borou-miéda et va se jeter dans l’Aouach près de l’Aoussa

(ISENBERG et KRAPF, p. 420).

(T0) Cecchi, alors prisonnier de la reine du Guiéra, fait plusieurs allusions à cette expédition

qui semble avoir été ordonnée par Ménélik pour le délivrer et qui, sans atteindre le Guiéra, con-

tribua à le faire relâcher au mois de juillet 1880 (Da Zeila, t. II, pp. 526, 528, 547).

De son côté, Atié Ménélik, à la tête des troupes du ras Mikaël (1) auxquelles

il adjoignit les soldats de sa maison, fit une expédition du côté de Dèmbèl (2)

et ravagea tous les environs du lac Zouaï (3). Il fit un grand butin de vaches et

de zènga. A son retour, il renvoya chez eux tous les soldats du Ouallo et passa

le hrèmt à Dabo-godjo (4) où il fit reconstruire deux magnifiques églises en

l'honneur de saint Georges et de saint Michel.

(1) Sans doute à la suite d'un ordre de l'empereur Yohannès, suzerain du ras Mikaël.

(2) Contrée au N. du lac Zouaï auquel elle donne parfois son nom.

(3) Ce fut peut-être alors que Ménélik conçut, sans l'exécuter, le projet de bombardement de

la grande île du lac Zouaï que rapporte Audon (Voyage au Choa, p. 158).

(4) « Cabane du pain ». Montagne du Mendjar, près de la station actuelle de chemin de fer des

Adda. Dabo est le nom qu'on donne à une sorte de galette qualifiée par Borelli de «lourde et

indigeste » (ouv, cit, p. 110).

Fig. 26. — SCEAU DU DEDJATCH MÉCHÉCHA-SEIFOU,

Fig. 27. — SCEAU DE L'ALÉQA GUÉBRÉ-SELLASSIÉ, « ÉCRIVAIN DES ORDRES ?.

CHAPITRE XXX

Dénombrement des mèlkègnènèt du Choa et des gens soumis à

l'impôt. — On creuse les fondations de Dèbrè-nègouadgouad

à Dirma.

En ce temps-là, le tséhafi-teezaz (1) du roi, Guëèbrè-Sellassié (2), fit une pro-

clamation pour ordonner dans tous les districts du Choa le dénombrement des

terres appelées mélkègnènèt, guendèbel, guëbbar, semonègna et tissègna (3) :

de même qu'il est écrit dans l'Évangile : « Un décret fut publié par César

Auguste ordonnant le dénombrement de toute la terre. » C'était en 1872, année

de Jean.

En 1873, année de Mathieu, le roi alla à Dèbrè-berhane. Y ayant appris

que les Galla de Tèmouga, descendus vers le pays des Adal (4), pillaient tous

les marchands et ne payaient pas l'impôt, il fondit sur eux, détruisit les païens

jusqu'au mont Azèlo (5) et revint à Ouarra-Ilou où il passa le krémt (6).

(1) « Ecrivain des ordres. » C'est moins un titre qu'une fonction ; elle était exercée autrefois

par un ou deux azzaj (Annales Tohannis I, Tyâsu et Bakaffa, trad. Guidi, p. 60; Bruce, trad.

franç., t. IIT, p. 305, n. 1, sous le vocable Hatzé Azazé = azzaj de l'empereur). Ce dignitaire était

à la fois chargé de garder le sceau du souverain et d'écrire les annales de son règne (Bruce, t. II,

647 ; BASSET, Etudes sur l'hist. d'Ethiopie, p. 4).

(2) L'auteur même de notre chronique qui fut probablement nommé alors (1879 ou 1880) à

cette charge. Il ne faut pas le confondre avec le mèmher, puis etcheguié Guëèbrè-Sellassié.

(3) Sur le sens de ces termes et, d'une manière générale, sur la propriété foncière au Choa, voir

l'append. XI. Ce recensement était chose toute nouvelle ; Ceccn, t. I, p. 464.

(4) Nous avons expliqué plus haut (p. 44, n. 10) ce qu'il faut entendre par les Adal et par le

pays qu'ils occupent.

(5) Cf. supra, p. 123. Cette seconde expédition de Ménélik contre les gens de Tèmouga, qui dut

avoir lieu au mois de mai 1881, était probablement destinée à assurer ses communications avec

la côte : les Italiens, alors très en faveur au Choa — Ménélik avait donné au marquis Antinori

la jouissance de Let-marèfia près d'Ankobèr pour y créer une station d'observations scientifiques

— s'installèrent officiellement à Assab au mois de juillet 1881 (LA Jonquière, Les Italiens en

Erythrée, p. 22). — Le chroniqueur, qui est du reste très sobre sur les événements des années

1879-1881, ne mentionne pas ici, sans aucun doute à dessein, la visite que Ménélik fit en janvier

1881 à l'empereur Yohannès à Dèbrè-Tabor pour y assister, sur son invitation, au couronnement

du ras Adal comme negous du Godjam, des Galla, peut-être aussi du Kaffa. Cet événement, qui

Après quoi, en 1874, il fit creuser la terre pour retrouver les ruines de Dèbrè-

nègouadgouad à Dirma (1), d'Atronossé-Mariam (2) et de Taïka-Neguest (3)

au pays de Laga-Hida (4), de Mèkanè-Sellassié (5) dans celui de Laga-Goura (6)

qui avaient été bâtis autrefois à la chaux et brûlés par Gragne (7). On y trouva

même, en creusant, quelques murs de ces édifices (8). Ces murs avaient jusqu'à

sept à huit coudées de hauteur. Mais, comme la terre avait pénétré et envahi

ces ruines depuis une époque très lointaine, on ne put arriver jusqu'aux assises.

Les pierres de ces édifices, carrées, taillées et polies, faisaient un effet extra-

ordinaire (9). On découvrit aussi beaucoup d'objets d'église (10). À cette vue

les gens du Ouello reconnurent que le pays autrefois avait été réellement

chrétien (11).

n'était pas pour plaire à Ménélik, est noté dans l'Hist. du règne de Tohannes, p. 12, et dans RoHLFSs,

Meine Mission…, p. 85 ; il a été décrit par Bianchi (Alla terra…, pp. 528-529) et par Cecchi (Da

Zeila, t. IT, pp. 584-589) qui y assistèrent.

(6) Cecchi vint y prendre congé de lui au mois de juillet 1881 avant de retourner en Italie par

la voie de Harar et de Zeïla (t. IT, p. 607).

(1) Dirma serait à l'O. de Ouarra-Ilou, dans le district de Djamma. L'église dont il est question

ici et qui porte le même nom que celle du monastère du lac Haïk (cf. supra, p. ,n.) fut cons-

truite par le roi Zèra-Yaeqob qui voulut y être enseveli, vœu que remplit son fils Bèiedè-Mariam

(PERRUCHON, Les Chroniques de Zar'a Yaegob et de Ba'eda Märyäm, pp. 53-54, 87, 109, 126).

(2) « Trône de Marie ». Dans le district de Saïnt, à quelques kilomètres de la rive gauche de

l'Abbaï. Ce fut Bèedè-Mariam qui fit bâtir cette église ; celle-ci servit de lieu de sépulture tant à

lui qu'à plusieurs de ses prédécesseurs (PERRUCHON, ouv. cit, pp. 119-124,171, 173; et Hist.

d'Eskender, pp. 27, 42). Plowden (Travels…., p. 181) consacre quelques lignes aux ruines de cette

basilique.

(3) « Château de la Reine » (des cieux). Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun des ouvrages

et sur aucune des cartes à notre disposition.

(4) Hida était le nom d'un des fils de la veuve de Ouallo (cf. supra, p. 45). Le mot signifie égale-

ment enceinte en galla. Laga-Hida est la région au N.-O. de Ouarra-Ilou.

(5) « Siège de la Trinité ». Cette église à trois nefs, ornée de plaques d'or et d'argent, à été décrite

par Alvarez sous le nom de Macham Selasem (trad. angl., p. 236) et par l'auteur de l'Hist. de la

conq. de l'Abyssinie (trad. Basset, pp. 310-311). D'Almeïda dit (BECCARI, Rerum Æthiopicarum…,

t. V, p. 83) que les anciens souverains s'y faisaient parfois couronner.

(6) Cf. supra, p. 136, n. 2

(7) La destruction et le pillage de ces églises sont confirmées dans la chronique de Basset (p. 104)

et dans l'Hist. de la conq. de l'Abyssinie (trad. BASSET, pp. 310-313). On peut placer l'événement

au mois de novembre 1531. D'autres églises de la même région (Amhara) furent également réduites

en cendres à cette époque (voir notre appendice III).

(8) D'après le titre du chapitre il semblerait que des fouilles ne furent faites qu'à Dèbrè-

nègouadgouad.

(9) Les Abyssins, nous l'avons déjà vu, ne sont pas maçons. Il est très probable

que ces églises ne furent pas construites par eux, mais par des étrangers. En tout cas, celles

de Lalibèla l'auraient été, suivant une tradition (Rarrray, Les églises monolithes de

la ville de Lalibéla, p. 9) par cinq cents ouvriers venus d'Alexandrie et de Jérusalem

et ayant à leur tête un certain Sidi-Mèsqèl , cf. MARTIAL DE SALVIAC, Les Galla, p. 303, n. 1.

(10) On nous a affirmé la réalité de ces découvertes ; mais, comme ces objets furent donnés à des

églises de la région et que le trésor de celles-ci n'est guère accessible à des étrangers, nous n'avons

pu avoir à ce sujet des détails plus précis.

(11) Même sans ces découvertes, les Ouallo ne pouvaient douter que le pays occupé par eux,

c'est-à-dire l'ancien royaume d'Amhara, n'eût été jadis, chrétien cf. COMBES et TAMISIER, t. II,

PP. 289-295.

CHAPITRE XXXI

Reconstruction de la ville de Dèbrè-Berhane. — On construit

l'Église de Dèbrè-Libanos. — On commence les travaux

d'Ententto. — Expédition contre les Aroussi. — Le ras Gobana

chasse du Gouma les gens du Godjam.

À cette époque (1), le roi commença à faire apporter de Mouguèrié-zala (2)

le bois nécessaire pour bâtir l'église de Sellassié à Dèbrè-berhane (3) et pour

restaurer les constructions de la ville. Puis, voulant aller visiter les travaux

de l'église de Dèbrè-Libanos (4), déjà commencés, il partit le lendemain après

avoir célébré la fête de Hedar-Tsione (5). Il trouva que les travaux de l'église

de Dèbrè-Libanos étaient très beaux. À cette vue, il se réjouit et revint à

Entotto.

(1) C’est-à-dire en 1881. Pour ce chapitre comme pour le suivant nous manquons de témoins

oculaires européens.

(2) Zala signifie épi, taille élevée (ANT. D’ABBADIE, Diction., col. 698). Cette forêt dont le nom

n’apparaît pas sur les cartes serait dans le district de Qembibit, au S.-O. de Dèbrè-berhane.

(3) Il y adressa, le 11 octobre 1881, une lettre de condoléances au roi Humbert pour le massacre

de Giuletti, secrétaire du commissaire civil d’Assab et de ses compagnons, survenu au mois de

mai précédent en pays dankali (Livre vert XV, pp. 73-74) ; cf. DE LA JONQUIÈRE, ouv. cit, p. 26.

(4) Dédiée à Tèklè-haïmanot. En 1884 elle était encore en construction (SOLEILLET, p. 303)

et elle dut être réédifiée en 1907.

(5) « Sion du mois de hedar ». Cette fête, qui tombe le 21 de hedar (actuellement le 30 novembre

ou le 1°” décembre) est un intéressant exemple de ce mélange de traditions judaïques et chrétien-

nes qui caractérisent la religion des Abyssins. Elle commémore en effet tant l’arrivée des Tables

de la Loi (Taboté-Tsione) en Ethiopie que la dédicace de la première église chrétienne dans ce

pays, consacrée par Frumentios à la Vierge à Aksoum et où se trouverait encore la précieuse reli-

que (le 21 de chaque mois est d'ailleurs réservé, comme on l'a vu, au culte de la Vierge). Les

docteurs éthiopiens font une sorte de rapprochement entre l'Arche d'Alliance, habitacle de la loi

du Dieu de l'Ancien Testament, et la Sainte-Vierge, habitacle du Christ, le médiateur de la Nou-

velle Alliance (BupGE, The Queen of Sheba, p. x1v). La fête de Hedar-Tsione, qui a un caractère

à la fois religieux et national, est aujourd'hui célébrée par la Cour choane à Entotto, devant

l'église de Mariam.

— 171 —

Lorsqu'il arriva à Souloulta (1), on lui apprit la découverte des ruines de

l'ancienne ville bâtie par Atié David (2). Le Roi monta les visiter. I] les trouva

comme l'ange Ragouel l'avait annoncé en une vision au roi Lebnè-Denguel,

c'est-à-dire devenues un repaire de bêtes féroces et couvertes de broussailles

épaisses. On y découvrit les traces de cette ville ancienne, des restes de chaux

et des vestiges de l'antique anceinte (3). Le roi fut très heureux de voir lui-

même toutes ces choses. Il dit alors : « Dieu a permis que nous retrouvions

les vraies traces de la ville d'Atié David à Entotto. Aussi, puisque cette décou-

verte a été faite de notre temps, il convient que nous ressuscitions cette cité. »

Aussitôt on commença à la rebâtir (4).

Après quoi, un messager vint dire au roi : « Les gens du Godjam ont attaqué

Abba Djébir (5), gouverneur du Gouma (6), l'ont vaincu et tué et ont dévasté

son pays (7). » Le lendemain il y envoya en hâte le ras Gobana (8). Quant à lui,

ayant célébré la fête de Noël, il laissa dans la ville le ras Darguié (9) et partit

contre les Aroussi (10).

Descendant par Dabo-godjo et laissant son train à Tebbo(r1),il marcha toute

la nuit et tomba sur eux à l'improviste. Il fit un large butin de vaches et exter-

mina un grand nombre de Galla. Un de ses achkérotch, appelé Kemsié, fils d'Ato

Andargatchaou (12), un autre, appelé Tenfou, fils du guerazmatch Babou, un

(1) Plaine et rivière au N. des monts d'Entotto, sur le versant de l'Abbaï (DUCHESNE-FOURNET,

t. I, p. 68).

(2) Cf. supra, p. 34, n. 3 et 163.

(3) Sans doute le large et profond fossé circulaire dans le roc qui a été observé par

Gleichen en 1897 (With the Mission to Menelik, pp. 210-211).

(4) La résidence ébauchée au vieil Entotto, était exposée à de continuelles attaques des Galla

encore insoumis des alentours (BIANCHI, ouv. cit, p. 228). Ç'aurait été d'après L. de Castro

(Nella terra…, t. II, p. 328), la véritable raison de ce changement de capitale.Au surplus, l'empla-

cement nouveau choisi par Ménélik était meilleur que l'autre, étant situé au faîte du partage des

eaux entre les bassins de l'Abbaï et de l'Aouach.

(5) Cecchi appelle ce chef Abba Giubir (Da Zeila…, p. II, t. 541). Ici, Abba pourrait avoir une

autre signification que dans Abba Ouatto (cf. supra, p. 105, n. 5). Les Galla, autres que ceux du

nord, ont en effet la coutume de prendre le nom de leur fils aîné et Abba Djébir serait « le père de

Djébir » (MARTIAL DE SALvIAC, Les Galla, p. 49, N. 1).

(6)Le Gouma, limité à l'E. par le cours supérieur de la Didéssa, était alors un des cinq « royaumes»

musulmans de cette région, les autres étant le Djimma d'Abba Djifar, lé Guiéra, le Limmou ou

Ennaria et le Gomma (Crccn1, t. II, passim, avec une carte ; MoNTANDON, Au pays Ghimirra,

PP. 353-357). — L'auteur emploie ici l'expression guèj (gouverneur), peut-être pour faire croire

qu'Abba Djébir avait reçu l'investiture de Ménélik, mais Cecchi, qui quitta les pays galla de

l'ouest vers la fin de 1880, ne dit rien de semblable.

(7) Rappelons que le ras du Godjam avait été au début de cette année 1881 couronné par

l'empereur Yohannès comme negous des Galla.

(8) Avec de nombreuses troupes (DE CASTRO, t. II, p. 367).

(9) Pour gouverner en son absence.

(10) Cf. supra, p.43, n. 3. Cette première expédition de Ménélik contre la grande tribu des

Aroussi eut donc lieu au mois de janvier 1882. L'exploration du pays aroussi, au N. du Ouabi,

encore incomplète, n'a été commencée qu'en 1886 (par le D' Traversi), elle a été poursuivie par

Neumann et d’Erlanger (1900), du Bourg de Bozas (1901), Latham (1907), Citerni (1911), Maydon

(1923).

(11) A 10 km. environ au S. de Dabo-godjo, déjà mentionné à la p. 167.

(12) Cf. supra, pp. 85 et 92.

*% _

m2

troisième, le gacha-djagrié (1) guerarmatch Ouandèm-aguègnèhou (2), trou-

vèrent la mort dans cette campagne (3). Ensuite, campant près de l’Aouach

un mercredi matin, il fit parvenir cet ordre à tout le camp par des hérauts :

«Que ceux qui ont des vaches reviennent au lieu où est resté le train. » Quant

à lui, après avoir passé la journée sur les bords du fleuve, il partit le lendemain

jeudi vers midi, traversa la Qèlèta (4) et y passa le reste de la journée. Le ven-

dredi matin, il pilla les hauts plateaux des Aroussi. Il est impossible de compter

le nombre de vaches qui furent prises et celui des Galla qui périrent ce jour-là.

Il alla ensuite passer la nuit à Qèdida (5). Mais les Aroussi-Galla, qui sont

aussi nombreux que les sables de la mer (6), voulurent lui livrer bataille et

vinrent pour l'attaquer de trois côtés à la fois (7). Le roi, bien que ses troupes

fussent très peu nombreuses, rassembla celles qu'il avait, les mit en ordre de

bataille et attendit les ennemis. Alors, ceux d'entre eux qui venaient l'attaquer

de front et à son aile gauche remirent la bataille au lendemain et s'en retour-

nèrent (8). Mais ceux qui venaient contre son aile droite s'approchèrent en

exécutant des danses et en poussant des cris (9). A cette vue, le roi, ayant

fait placer les cavaliers par devant et les fantassins par derrière, donna le signal :

«En avant ! » Pas un seul Galla ne put s'échapper, car on les poursuivit jus-

qu'au sommet de leur grande montagne appelée Tchilalo (10) et on les extermi-

a (11). Le nombre des vaches capturées fut de 65.712 (12).

(1) Cf. les seïfé-djagrié de la”p. 5. Ces porteurs de bouclier ou servants d’armes sont recrutés

parmi les meilleurs soldats et parviennent parfois aux plus hautes dignités (ARN. D’ABBADIE,

Douze ans…, p. 362). Ils doivent être distingués des simples gachègna (cf. supra, p. 103, n. 8).

(2) « J’aitrouvé un frère ».

(3) Cette simple énumération montre que la campagne de Ménélik fut très meurtrière pour

ses troupes. L. de Castro la qualifie (loc. cit.) de disgraziata spedizione.

(4) Ou Kalata. Grand affluent de droite de l’Aouach (pu BourG DE Bozas, p. 183 ; CITERNI, Ai

confini meridionali dell’ Etiopia, p. 67).

(5) Ne figure pas sur les cartes. Ce doit être la partie du plateau où la Qèlèta prend sa source.

A rapprocher de Dida (cf. infra, p. 177).

(6) Paulitschke évalue vers cette époque à un million le nombre des Aroussi (Ethnographie…

t. I, p. 66) et Martial de Salviac assure que « cette tribu, à elle seule, eût pu lever plus de cent mille

guerriers » (Les Galla, p. 332).

(7) Il résulte du contexte que les Aroussi attaquèrent de nuit. Les Amhara répugnent aux com-

bats nocturnes (BrUCE, trad. franç., t. II, pp. 27-28), tandis que les Galla les pratiquent volon-

tiers (Chron. de Théodoros, p. 48 ; DiMoTHÉos, ouv. cit, t. I, p. 120, n. 1).

(8) « Dans les combats, leur premier choc est ordinairement terrible, mais ils se découragent

facilement » (COMBESs et TAMISIER, t. II, p. 299).

(9) Sur la manière de combattre chez les Galla, v. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 269-270 ;

MARTIAL DE SALVIAC, ouv. cit., pp. 295-299.

(10) Massif qui domine au N. le cours de l'Aouach, à l'O. le lac Zouaï (TRAVERSI, Viaggi negli

Arussi…, pp. 273-275).

(11) Les Galla, sauf ceux du Ouallo (ComBEs et TAMISIER, loc. cit,) ne disposaient pas d'armes

à feu et, de ce fait, étaient devant les Abyssins dans un état d'infériorité marquée (PAULITs-

SCHKE, Ethnographie…, p. 1, t. 113 ; MARTIAL DE SALVIAC, ouv, cit., pp. 332-335).

(12) À première vue, le chiffre paraît exagéré. Mais Rochet d'Héricourt, témoin oculaire d'une

razzia opérée en 1843 par Sahlè-Sellassié chez les Soddo-Galla, cite celui de 87.000 têtes de bétail

enlevées à cette tribu (Second voyage…, p. 210). Le pays aroussi est du reste extraordinairement

riche en troupeaux (CITERNI, loc, cit.) et les possesseurs de mille ou deux mille bêtes à cornes ne

LE RAS DARGUIÉ.

— 173 —

Cependant le roi, inquiet de n'avoir aucune nouvelle du ras Gobana, résolut

de retourner dans sa ville et se mit en route. Les Aroussi-Galla s'étant rassem-

blés tombèrent de nouveau à l'improviste sur son arrière-garde, mais celle-ci

envoya sa cavalerie qui massacra un grand nombre d'ennemis. Néanmoins,

jusqu'à ce que le roi eût quitté le pays des Aroussi, les Galla ne cessèrent d'at-

taquer son arrière-garde. Aussi, voyant que les alertes étaient continuelles,

le roi, un jour, voulut en prendre lui-même le commandement. Ce jour-là,

selon leur habitude, les Galla tombèrent sur l'arrière-garde à droite et à

gauche. Mais le roi, ayant eu l'honneur d'abattre, de son propre fusil (1), leur

bal-abbat (2), qui était sur son cheval, les Galla s'enfuirent tous ensemble (3).

Quand le roi Ménélik arriva à l'Aouach, il reçut une lettre du ras Gobana dont

voici la teneur :« Nous nous sommes rencontrés au Gouma avec le ras Dèrèsso

(4) ; nous avons reçu tout ce qu'il avait pris à titre d'impôt, de plus, nous nous

sommes réconciliés avec lui à cette condition : vous ne dépasserez pas le pays

qu'Atié Ménélik vous a donné (5). Nous l'avons fait jurer sous peine d'excom-

munication. Le ras Dèrèsso est retourné dans son pays(6), Nous autres, nous

arrivons. »

A cette nouvelle, le roi et ses chefs furent remplis d'une grande joie, car ils

craignaient de faire verser inutilement le sang des chrétiens (7).

Le 18 de ter (8), le roi arriva à Entotto. Comme le ras Darguié était resté

pour garder la ville, il sortit avec toutes ses troupes et fit au roi un splendide

accueil.

sont pas rares (PAULITSCHKE, Ethnographie, t. 1, p. 226). Il est, par ailleurs, douteux que les

troupes de Ménélik, harcelées dans leur retraite comme on va le voir, aient pu ramener au Choa

tout ce bétail.

(1) Il y a ici le mot fébèrdja qui s'applique à un fusil plus moderne que celui à mèche (né/é).

(2) Sans doute un A bba-doula (père de la guerre) dont Cecchi dit (t. II, p. 167) que, chez les

Galla indépendants, il était un « guerrier propriétaire de vastes terrains sur lesquels il exerçait

son autorité ».

(3) On lit entre ces lignes que cette retraite fut très difficile et coûta beaucoup de monde à

Ménélik. Ces retours offensifs des Galla, dirigés contre l'arrière-garde des envahisseurs, se produi-

saient d'ailleurs fréquemment (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 269).

(4) Le meilleur général du roi du Godjam (DE CASTRO, t. II, p. 367).

(5) Ménélik s'attribuait ainsi le droit de disposer de tous les territoires au S. de l'Abbaïï,.

(6) Au Godjam, où il alla rendre compte à son suzerain des événements.

(7) On a déjà pu noter cette préoccupation de Ménélik.

(8) 26 janvier 1882. La campagne en pays aroussi n'avait duré que trois semaines à peine, puis-

que la Noël abyssine, au lendemain de laquelle Ménélik l'entreprit, coïncidait cette année-là

avec le 6 janvier.

CHAPITRE XXXII

Expédition d'Embabo.

Après tout cela, le roi donna l'ordre de terminer les travaux déjà commencés

d'Entotto.

Comme, à cette époque, le ras Gobana était allé au Kaffa (1) pour y lever les

impôts (2), les gens du Godjam, infidèles aux conditions qu'ils avaient jurées,

après avoir appelé leur roi Tèklè-haïmanot à leur aide, partirent pour attaquer

le ras Gobana (3), et le roi Tèklè-haïmanot se mit en route (4). Un messager

vint informer le roi Ménélik.

À cette nouvelle le roi fit la proclamation : « Rassemblez l'armée, battez

la timbale », et quitta sa ville d'Entotto. Le 13 de mégabit (5) il campa à Guëd-

ja (6). Le lendemain, il traversa l'Aouach et soumit en passant le pays de

(1) Sur cet ancien royaume, indépendant et partiellement chrétien, situé au S. du cours supé

rieur du Godjèb, affluent de droite de l'Omo, nous avons les récits d'Antoine d'Abbadie qui fut

au XIXe siècle le premier Européen à pouvoir y pénétrer (1843) ; de Mgr Massaïa qui y fit en 1859

une courte tentative d'évangélisation (t. V de ses mémoires) ; de Soleillet qui y passa une douzaine

de jours en décembre 1882 (Voyages en Ethiopie, pp. 185-208) ; enfin et surtout du voyageur

autrichien Bieber qui parcourut le pays en 1905 et qui l'a étudié à tous les points de vue dans piu-

sieurs publications, dont la dernière et la plus importante a paru en 1920 et 1923.Le nom de Kaffa,

qui apparaît dans le voyage du P. Fernandez en 1613 (BrucE, t. II, pp. 339-340), a été rap-

proché du mot café par plusieurs vogayeurs anciens et modernes (Massaïa, t. V, p. 84 ; MONTAN-

DON, Au pays Ghimirra, p. 108 ; BIEBER, Ka/fa, t. I, pp. 114-1 18), mais, dès 1840, Krapf contes-

tait, à bon droit selon nous, cette étymologie (Reisen…, t. I, p. 80), encore que le café pousse en

abondance au Kaffa. Les habitants de ce pays, appartiennent à diverses races, et leur dialecte

principal est dénommé ka/ftcho (BIEBER, ouv. cit, t. I, pp. 121-128).

(2) Bieber mentionne (ouv. cit, t. I, pp. 92-93) que Gobana conduisit en 1881 une courte expé-

dition au Kaffa, au cours de laquelle il fit promettre au roi de ce pays de payer un tribut annuel

à Ménélik ; cf. SOLEILLET, pp. 115 et 186.

(3) Ceci est confirmé par de Castro (t. II, p. 367).

(4) Très probablement pour aller trouver l'empereur Yohannès qui se trouvait alors à Dèbrè-

Tabor (Hist. de Tohannes, p. 12) et lu' demander appui contre Ménélik ; cf. DE CASTRO, loc, cit.

(5) 21 mars 1882.

(6) A 30 km. env, au S.-O. d'Entotto.

Goulma (1) et ses environs. Arrivé à Tegour-mériet (2), il apprit par des mar-

chands venus du Djimma d'Abba Djifar (3) que le ras Gobana avait traversé

le fleuve Guibié (4) et que les gens du Godjam ne s'étaient pas encore approchés

de lui, mais qu'ils avaient envahi et pillé les pays de Gouma et de Ouallèga (5).

Alors les guëmbognotch (6) chantèrent la chanson suivante : « O femmes, ras-

semblez-vous et pilons la poudre (7), car on ne manquera pas de se chamailler

avec le ras Adal. » Et l'avenir réalisa leurs prévisions.

Atié Ménélik étant campé dans le pays de Nonno (8), en un lieu nommé

Laga-annan (9), le ras Gobana vint l'y trouver. Ils passèrent la fête de Pâques

au pays de Liéka, à Soddou (10). Les armées du Ouallo, entre autres celle de

(1) Ne figure sur aucune carte. Il s'agit peui-être de Gola dans la région des monts Dendi.

Soleillet note, à la date du 23 novembre 1882, que ce pays, malgré sa proximité d'Entotto, venait

seulement d'être soumis (ouv. cit, p. 152).

(2) « Terres noires », à l'O. des monts Dendi. « Nom bien mérité par la couleur du sol », écrit

SOLEILLET (ouv. cit, p. 235).

(3) Sur la signification du nom de Djifar, cf. supra, p. 45, n. 15, Il y à dans l'Ethiopie méridio-

nale plusieurs Djimma (nom d'un des premiers chefs galla). Le Djimma d'Abba Djifar ou Djimma-

kaka (Djimma du serment) est le plus vaste et le plus riche. Séparé du Kaffa par le Godjèb,

il confine à l'O. avec le Goma et le Guiéra, au N. avec le Limmou, le Botor et le Djindjèro, à l'E.

avec le cours de l'Omo. Voir les descriptions de Cecchi (Da Zeila…., t. IT, pp. 537-341), de Soleillet

(Voyages en Ethiopie, pp. 164-184), de Traversi (Escurzione nel Gimma), de Borelli (Ethiopie

mérid., pp. 278-395), de Montandon (Au pays Ghimirra, pp. 79-101), d'Athil (Through South-

Western Abyssinia, pp. 354-355). Abba Djifar, dont le grand-père donna son nom à ce pays, est

toujours chef (moti) du Djimma ; ce fut vraisemblablement en 1881 qu'il devint tributaire de

Ménélik ; cf. SOLEILLET, pp. 115, 180.

(4) Ce nom, qu'on trouve sur la mappemonde de Fra Mauro déformé en Xebi ou Zebe, est porté

par trois cours d'eau : le Guibié d'Ennaria, celui de Nonno ou de Lagamara qui coule du N.-O.

au S.-E. et celui de Djiimma. A eux trois ils forment le fleuve Omo, tributaire du lac Rodolphe.

Il est probable que Gobana avait traversé la première de ces rivières pour se porter à la rencontre

des Godjamais.

(5) Vaste région galla comprise entre l'Abbaï au N., la Didessa à l'E., le Guèba, affluent du

Baro au S., le Dabous, affluent de l'Abbaï à l'O. Parcourue en 1880 par Ilg (C. KELLER, À. lg;

Pp. 48-51) ; en 1897 par l'expédition Bottego (VANNUTELLI et CITERNI, L'Omo, pp. 413-472) ,

en 1897-1898 par Ch. Michel (Vers Fachoda, passim) ; en 1898-1899 et 1905 par Blundell ; en 1901

par H. Le Roux (Ménélik et nous, pp. 298-416) ; en 1902 par Duchesne-Fournet (Mission en

Ethiopie, t. I, pp. 194-210). Le Ouallèga dont le nom signifierait « pays de l'or »,est surtout connu

pour ses gisements aurifères très anciennement exploités par les indigènes et qui furent reconnus

de 1896 à 1902 par l'ingénieur français Comboul, cf. VANNUTELLI, L'Uallega e l'industria mine-

raria. À la suite d'une concession donnée en 1899 à Alfred Ilg par Ménélik, il a été fondé en 1901

à Anvers la« Société des mines d'or du Wallaga » (ROSssETTI, Sioria diplomatica…, pp. 251-255).

(6) Porteuses de cruches (cf. supra, p. 69, n. 6).

(7) Les femmes qui accompagnent les armées ne préparent pas la poudre, mais ici elles usent

de cette formule ironique pour indiquer qu'elles ne seront pas de trop dans la grande bataille qui

s'annonce. Sur le rôle des femmes abyssines à la guerre, cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 252-

253 ; RAFFRAY, Abyssinie, p. 270 ; G. SIMON, L'Ethiopie, pp. 376-377 ; ANTONELLI dans le Livre

vert XV, p. 285. Quant à la poudre, c'étaient les soldats qui la fabriquaient eux-mêmes. Une pou-

drerie établie en 1875 près d'Ankobèr par le français Joubert (LANDE, 1°' art., p. 888 ; CECCHI, t.

I, p. 349 ; Massaïa, t. X, pp. 76-79) fut abandonnée trois ou quatre ans après,

(8) Au sommet de la grande courbe que forme au N. le Guibié de Limmou.

(9) « Rivière du lait ». Ne se trouve pas sur les cartes, mais serait, nous a-t-on dit, un affluent

de droite du Guibié de Nonno,

(T0) Le pays de Liéka ou Léka est situé sur la rive droite du Guibié de Nonno ; les gens du God-

Oueizèro Mèstèouat (1), qui étaient restées en arrière, arrivèrent alors au camp

du roi. Tous les bal-abbatotch du pays de Liéka apportèrent l'impôt (2).

Après cela, continuant sa route sur les hauts plateaux, le roi alla à Am-

bèlta (3) ; il franchit le grand fleuve Didéssa (4) ; de là, il campa à Yépo-

goumbi (5). L'armée du Godjam était campée à Soupi-borro (6) et ne se doutait

pas qu'Atié Ménélik avait planté sa tente près du fleuve, à l'endroit appelé

Siéssié (7). Le lendemain, le roi fit défricher la forêt sur les bords de la rivière

du Siéssié. Lorsque les gens du Godjam virent la tente du roi Ménélik et le che-

min déblayé, ils se mirent à trembler et à craindre. C'est alors que le fita-

orari Imeur (8), leur envoyé, entra dans la tente du roi qui lui dit :

« Vous autres du Godjam, quels pays avez-vous de ce côté-ci de l'Abbaï ?

J'avais, par bonté, donné au roi Tèklè-haïmanot (9), à cause de notre amitié,

les pays d'Amorou (10), de Horro (11), de Goudrou (12), de Guendé-berêt (13),

jam l'avaient obligé au tribut en 1880 (CeccHi, t. II, pp. 554-556). Soddou ou Soddo est un massif

qui sépare le bassin du Guibié de celui de la Didéssa (cf. H. Le Roux, ouv. cit, p. 303).

(x) Mère d'Abba Ouatto (v. supra, p. 119), baptisé en 1878 sous le nom de Haïlé-Mariam et

sans doute décédé à cette époque. Le concours de gens du Ouallo à cette expédition doit être noté

comme une preuve que Ménélik avait su en retenir une partie sous sa suzeraineté.

(2) Alors que, précédemment, ils l'apportaient aux Godjamais. Ce fut alors que le chef

de Lèkemti, un des principaux centres du Liéka, se soumit à Ménélik qui lui aurait conféré par

la suite le titre de dèdjazmatch (H.Le Roux, ouv. cit, pp. 336-338). Son fils Koumsa se convertit

au christianisme et reçut le nom de dèdjatch Guèbrègzier (serviteur de Dieu). Il gouverne encore

aujourd'hui Lèkemti et une partie du Ouallèga ; cf. DE CasTRro, t. II, pp. 289-290.

(3) Ne figure pas sur les cartes. Serait le nom d'un affluent de droite de la Didéssa.

(4) Le chroniqueur orthographie fautivement : Dadissa. Grand affluent de l'Abbaï qui prend

sa source au S.-O. du Gouma (H. LE Roux, ouv. cit., pp. 323-326, fig. ; MONTANDON, ouv. cit, pp.

353-356).

(5) Il faut lire très probablement Dapo-goumbi (Davo Gumbi de la carte anglaise au I /1.000.000)

nom qui signifierait en galla : lieu riche en céréales. Hauteurs sur la rive gauche de la Didéssa avec

un marché important (P. LÉON DES AVANCHERS dans CrccHI, t. II, p. 557).

(6) « Gué de l'est ». En amont du point où se trouvait Ménélik.

(7) Ne figure pas sur les cartes. La rivière de Viéssié serait un affluent de ganche de la Didéssa.

(8) Mentionné par Cecchi (t. II. p, 564) comme gouvernant en 1880 le Gou drou au nom du

ras Adal..

(9) Cf. supra, p. 127, n. 6. Le Godjam avait en réalité tout autant de droits que le Choa sur

les territoires galla au S. de l'Abbaï. Sans parler des razzias qu'y faisaient ses polémarques

ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, chap.VII), le ras Adal s'était assuré de bonne heure, par un mariage

avec la fille d'un chef galla, des alliances parmi les peuplades d'outre-Nil (RAFFRAY, Abyssinie,

270) et, dès 1875, ses prétentions s'étaient heurtées avec celles de Ménélik (Massaïa, t. IX, p.

111). Del'énumération qui va suivre, il semble cependant résulter que Ménélik avait reconnu

la suzeraineté du Godjam sur les bassins des affluents de gauche de l'Abbaï ; mais, une fois cou-

ronné roi du Godjam et des Galla, Tèklè-haïmanot, encouragé par Yohannès, avait cherché à

agrandir ses conquêtes au sud.

(10) Le plus à l'O. des pays cités par l'auteur (PLOWDEN, dans HOTTEN, Abyssinia, p. 202 ;

BLUNDELL, Exploration in the A bai Basin, p. 537).

(11) Au S.~~E. du district d'Amorou (BLUNDELL, loc. cit.). L'année précédente (1881), Tèklè~~

haïmanot y avait remporté une grande victoire sur un chef galla (BLUNDELL, p. 536).

(12) Au N. et à l'E. du district de Horro (PLowDEN, Travels…, pp. 290-310 ; FRITZSCHE, D"

Anton Steckers Reisen, pp. 233-235).

(13) « Tronc de fer ». Au S.-E. du Goudrou, entre le Kouttai,limitrophe de l'Abbaï,et le Miétcha

(DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 176).

de Qèdida (1) ; mais vous, non contents de cela, vous avez commencé à vouloir

conquérir d'autres terres, dépassant la frontière que je vous avais fixée. Vous

connaissez le proverbe : « L'étranger demandant à boire qui reste quelque temps

dans un pays finit par en devenir propriétaire (2). » Il se réalise en vous.

En conséquence, je vous retire toutes les terres que je vous avais données ;

et, maintenant, traversez le fleuve et retournez chez votre maître. Pourtant,

je vous permets de revenir avec votre roi, au cas où celui-ci voudrait m'atta-

quer parce que je lui ai ôté ces pays ». Après quoi, leur donnant une escorte,

il les renvoya. Ils se dirigèrent vers l'Abbaï et retournèrent chez eux.

Alors le roi Ménélik partit pour le pays de Horro afin d'y mettre des chefs

de son choix (3). Un certain galla appelé Sendèlala, ayant vu le grand nombre

des soldats du roi et voulant préserver son pays du pillage, au lieu de conduire

le roi par le chemin direct qui ne demandait que deux jours, lui fit suivre un

chemin difficile qui en prit cinq(4). À cause des difficultés de la route, beaucoup

de chevaux et de mulets périrent (5). Arrivé au pays de Horro, il y campa (6) ;

puis, ayant découvert la ruse de son guide Sendèlala, selon le mot de David :

« L'injustice du méchant se retourne contre lui » (7), il fit razzier le pays de ce

dernier qui ne fut pas soustrait au pillage, comme Sendèlala l'avait souhaité.

En un seul jour sa cavalerie dévasta tout le pays des confins de Horro jusqu'à

Horro-darègot (8). Après cela, Atié Ménélik ayant établi des chefs au pays des

Galla, s'en revint vers son kétéma et campa à Horro-djarié (9).

Le 21 de guenbot, il y reçut les envoyés du roi Tèklè-haïmanot. Lorsque

ceux-ci s'approchèrent de lui, il leur dit : « Donnez-moi la lettre. » Ils répon-

dirent : «Nous n'avons pas de lettre, mais seulement un message oral.» —

«C'est bien, parlez », leur dit-il. Mais eux : « Nous ne parlerons que lorsque tous

vos chefs seront rassemblés. » Alors, le roi ayant réuni tous ses chefs et ses

docteurs, les envoyés parlèrent ainsi :

(1) Ce doit être le pays, alors gouverné par le fitaorari du même nom cité plus bas à deux reprises,

c'est-à-dire le Djimma-raré (Djimma des marais) au S.-O. du Goudrou (PLowpEN, Travels…,

PP- 294-306 ; FRITZSCHE, art. cit., p. 235).

(2) Ce sont souvent les gens les moins exigeants au début qui finissent par évincer leurs bien-

faiteurs.

(3) L'expression choum-chir qui figure ici signifie à la fois nomination (choum) et déplacement

ou révocation (chir) de chefs.

(4) Il y a 130 km, env. à vol d'oiseau entre Dapo-goumbi et le district de Horro au N.-E., de

sorte qu'il eût été difficile à l'armée de Ménélik de couvrir cette distance en deux jours.

(5) Probablement dans les marécages de cette région ; cf. BLUNDELL, art. cit., p. 537.

(6) Dante Stecker, à l'endroit où la rivière Fintchoa sort du lac Tchomen (FRITZSCHE, art. cit

P. 235).

(7) Psaume VII, 17.

(8) Les cartes n'indiquent pas cette localité qui doit se trouver au N.-O. vers le pays d'Amorou.

Darègoi signifie en amharique le morceau de pain ou de viande que le roi ou les chefs pendant

qu'ils sont à table font donner à ceux qui assistent au repas (GUIDI, Vocabolario.., col. 659).

(9) Sans doute le Jarré indiqué sur la carte de Blundell comme étant au N.-E. du lac Tchomen.

Mréasa devait y avoir établi un kètèma (castrum) comme base de ses opérations ; cf. FRITZSCHE,

oc, cit.

« Voici la parole du roi Tèklè-haïmanot (1) : « Pourquoi voulez-vous m'humi-

lier à chaque instant ? Auparavant vous aviez envahi mon pays du Godjam (2),

et maintenant vous venez de piller et de ruiner les pays que j'avais conquis.

Donc il est inutile de vous en aller, car j'arrive. Attendez-moi en une grande

plaine bien unie, soit au Goudrou, soit au Horro, soit au Djimma (3), soit au

Tchèlléïa (4). Si je ne vous ai pas envoyé de lettre, c'est parce que vous étiez

capable de la lire tout seul, de la déchirer et de fuir, comme si vous n'aviez rien

appris. J'ai voulu vous faire dire tout cela de vive voix, afin que, si vous veniez

à fuir, tous vos chefs et soldats vous méprisent. »

Le roi Ménélik s'écria alors : « Vous êtes venus sans lettre portant le sceau

de votre roi ; par conséquent vous êtes des menteurs et je ne crois pas que ce

message que vous m'apportez soit de lui. Les convenances l'empêchent, puis-

qu'il se dit roi, de m'envoyer un message qui ne soit pas écrit et scellé de son

sceau (5) ». Ceux-ci alors : « Non, nous vous avons bien transmis les paroles

de notre maître. Si nous avons menti, nous consentons à être punis. »

Le roi Ménélik leur dit : « Que l'un de vous reste ici ; l'autre partira et, si

vous n'avez pas menti, qu'il me rapporte avant cinq jours une lettre de votre

roi m'assurant que c'est bien lui qui vous a envoyés. S'il ne revient pas, je

punirai celui qui sera resté près de moi et l'on reconnaîtra ainsi que vous êtes

des menteurs. Je suis obligé d'agir de la sorte car le krèmé approche (6) et je ne

veux pas que mon armée soit arrêtée par la boue et par les torrents grossis (7). »

Les envoyés répondirent : « C'est bien, nous ferons selon votre volonté. »

Après avoir entendu le message des envoyés, le roi fit la réponse suivante :

« Ce n'est pas la peur de me battre contre toi (8) qui me fera partir. As-tu reçu

d'Atié Yohannès la permission ? S'il t'a dit : « Bats-toi contre lui », fais-le

moi savoir par une lettre portant ton sceau (9). Quant à l'endroit de la ba-

taille, je ne te fatiguerai pas en te faisant faire une marche : nous irons près

de ta porte, à Dèrèbiémiéda (10). Puisque tu n'as pas daigné m'envoyer une

lettre, tu ne mérites pas que je t'en envoie une ». L'un des deux envoyés par-

tit pour lui porter ce message, l'autre fut confié aux gardes.

(1) Un message oral est appris par cœur et répété mot pour mot par le ou les envoyés (PLow-

DEN, dans HOTTEN, A byssinia, p. 136).

(2) Cf. supra, chap. XXIV, p. 126.

(3) Il s'agit du Djin,ma-raré (cf. supra, p. 177, N. 1).

(4) Vaste cirque au S. du Goudrou (FRITZSCHE, art. cit, Pp. 238-239 ; H. LE Roux, Ménélik

et nous, pp. 204-297).

(5) Cf. supra, p. 105, N. 3 et 5.

(6) La saison des grandes pluies commence dans cette région vers le 15 juin et la démarche des

envoyés du Godjam avait lieu le 28 mai.

(7) Les difficultés que rencontre une caravane pendant la saison des pluies, précisément dans

cette région que devait traverser Ménélik pour rentrer au Choa,ont été bien décrites par Ch. Michel

(Vers Fachoda, pp. 229-236).

(8) Ménélik emploie le tutoiement à l'égard de Tèklè-haïmanot, comme si celui-ci était son

vassal, tandis que le roi du Godjam lui aurait fait dire « vous » par ses envoyés.

(9) Se doutant bien que son adversaire a été encouragé par l'empereur à lui faire la guerre,

Ménélik voudrait en posséder la preuve écrite.

(10) Plaine de Dèrèbié près de Mèngouarèr, capitale du Godjam (cf. supra, p. 133 et 134, N. 2).

Pour savoir la vérité, le roi dit au dèdjatch Oualdié : « Va rapidement sur

le haut de la montagne et fais-moi savoir ce que tu auras aperçu avec la longue-

vue. » Le dèdjatch Oualdié partit et, après avoir tout examiné, revint lui dire :

« J'ai vu le campement du roi Tèklè-haïmanot en-deçà de l'Abbaï. » A cette

nouvelle, les chefs dirent au roi : « Avant que l'ennemi ait traversé la montagne

occupons le col et livrons-y la bataille. » Le roi leur répondit : « Non seulement

je ne veux pas occuper le col, mais je lui préparerai le chemin, pourvu qu'il

vienne m'attaquer (1). »

Après cela, partant pour le Goudrou, il alla camper à Oula-dilalo (2). Ensuite

le 28 de guenbot, sur une plaine élevée et unie, il passa son armée en revue.

Le 30 de guenbot (3), un mardi, lorsque , étant parti de bonne heure, le roi

arriva à la plaine de Ouambèr-Embabo (4), l'armée du Godjam fut aperçue

en face, rangée en bataille. Alors le roi, à cheval (5), disposa son armée comme

précédemment, puis il fit dresser sa tente et celle du fabot (6) ; tout le reste

de son équipage demeura chargé.

Ce jour-là, à la cinquième heure, le combat commença. Le roi, entouré des

biét-achkèr (7), se plaça au milieu de ses troupes, en plein centre. Alors les

canons du roi Tèklè-haïmanot commencèrent à tirer (8), mais la troisième fois,

les roues s'étant brisées, ils tombèrent. À cette vue, les gens du Godjam furent

effrayés, car ils comprirent que Dieu s'était séparé d'eux.

Ménélik ayant fait envelopper l'ennemi (9), le pressa tellement qu'avant que

deux heures se fussent écoulées, le roi Tèklè-haïmanot fut blessé et fait pri-

sonnier. La bataille dura encore, mais l'armée du Godjam était si bien cernée

par celle du Choa qu'elle ne put ni fuir ni même se rendre (10). Tout le train

(1) Le passage du Nil bleu à cet endroit a été décrit par Plowden (Travels…, pp. 280-284) et par

Massaïa, (t. II, pp. 190-191).

(2) «Fissure froide ». C'est sans doute le Hula de la carte de Blundell, à 35 km. env. à l'E. de

Djarié, Dilalo, Embabo et Ouambèr (Wambar) sont mentionnés dans les annales de l'empereur

Yassou Ier (trad, Guidi, p. 275).

(3) 6 juin 1882, Date confirmée par Stecker qui assista à cette bataille, mais dont nous n'avons

pas le récit (FRITZSCHE, art. cit, p. 235, n. 1).

(4) À 20 km. env. au S. de l'Abbaï (FRITZSCHE, p. 234). Plowden (Travels....., p. 305) cite le

Wombar parmi les sept districts du Goudrou.

(5) « La coutume d'Abyssinie était de ne remonter (sic) des chevaux qu'en temps de guerre »

(BRUCE, trad. franç., t. IV, p. 406). Les Abyssins exécutent « leurs marches à mule ou à bidet, afin

de conserver au cheval de combat toute sa vivacité et sa souplesse » (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…

293. Cf. GLEICHEN, With the Mission to Menelik, p. 220).

(6) Alvarez note (trad. angl., p. 219) l'usage qu'avaient les souverains d'Ethiopie d'emporter

en expédition un ou plusieurs fabot. Cf, notre append. I.

(7) « Soldats de la maison ». Cf. ANTONELLI, Livre vert XV, pp. 289 et 295.

(8) La présence de ces canons (au nombre de six) est signalée par Stecker (FRITZSCHE, p. 235,

n. 1) et par Antonelli (Ménélik, p. 37). Ils avaient été probablement prêtés ou donnés par Yohan-

nès à Tèklè-haïmanot (Rourrs, Meine Mission…, p. 55). Quant à Ménélik, il n'avait pas pris les

siens dans cette campagne.

(9) Il disposait de 100.000 hommes d'après Stecker (loc. cit.). L'enveloppement est du reste

la tactique habituelle des Abyssins (A. HAns, L'armée de Ménélik, p. 890).

(I0) Au sujet de cette importante bataille, qui décida du sort des riches pays galla de l'ouest,

les seuls renseignements que nous ayons trouvés sont ceux de Stecker et ceux donnés rétrospec-

de l'ennemi qui avait été placé au centre: femmes, enfants(1), mulets, chevaux,

bêtes de somme (2), ânes, tout fut exterminé par le plomb ; les hommes tom-

bèrent comme des feuilles.

Le lendemain, le roi quitta le champ de bataille pouraller camper dans une au-

tre plaine plus vaste. Comme le roi Tèklè-haïmanot ne pouvait monter à mulet,

il le fit transporter sur un alga. Alors le roi qui était venu visiter le champ de

bataille y trouva un grand nombre d'ennemis blessés qui vivaient encore et les

fit relever, obéissant ainsi au conseil de l'Écriture : « Ne cherche pas à vaincre

le mal par le mal (3). »

A son retour, s'adressant aux prisonniers du Godjam, il leur dit : « Ce n'est

pas moi qui vous ai cherché querelle, c'est vous-même qui avez voulu m'atta-

quer. Dieu vous a terrassés à cause de votre orgueil (4) ; et maintenant, allez-

vous en, retournez chez vous, je vous rends la liberté (5). » Atié Ménélik, donna

alors du repos à son armée pour lui permettre d'enterrer les morts et de soi-

gner les blessés.

Le lendemain, par ordre du roi, le ras Gobana accompagna les prisonniers

jusqu'à l'Abbaï (6) et s'en revint. Quant aux blessés ennemis qui n'avaient

pas de parents pour les secourir, il les confia à ses gardes pour la nuit. Ensuite

il les remit au fitaorari Qèdida, au pays de Djimma (7), lui recommandant d'en

prendre soin. Après quoi, il se dirigea vers le Choa.

Le 5 de sénié, il campa à Godo-robi (8) ; là, il fit rassembler les fusils pris à

l'ennemi et ordonna de ranger à part les snader et les balé-kemsour (9). On en

trouva un nombre extraordinaire. Les clercs chantèrent ensuite ces paroles

devant le roi : «Atié Ménélik est le seigneur du Choa et du Kaffa(ro).I1 a châtié

tivement et par ouï-dire dans le rapport déjà cité du Cte Antonelli (Livre vert XV, p. 307). Ménélik

dut la victoire tant à la supériorité numérique de ses troupes qu'à la cavalerie du ras Gobana

« qui fit des prodiges de valeur » ; quant aux gens du Godjam, ils n'essayèrent de prendre la

fuite qu'en apprenant la capture de leur roi. Celui-ci fut fait prisonnier par un simple palefrenier

(ANTONELLI, ouv. cit., pp. 289-290).

(1) Les armées abyssines ne sont pas seulement accompagnées de femmes, mais aussi d'enfants

qui naissent parfois au cours de l'expédition. Dès l'âge de douze ou treize ans les garçons portent

souvent le bouclier ou le fusil de leur père (CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 415).

(2) Mulets de charge par opposition aux mulets de selle mentionnés auparavant.

(3) Romains XII, 21.

(4) Cf. Proverbes KV, 18. L'orgueil passe pour le défaut national des Abyssins (DUFTON, Nar-

rative of a Journey, pp. 91-92 ; MONTANDON, ouv. cit, p. 319).

(5) Les prisonniers de guerre, surtout les chrétiens, sont, en règle générale, libérés après la

bataille ; ne sont gardés que les notables et ceux dont ont peut espérer une rançon (ARN.

D'ABBADIE, Douze ans…, Pp. 454-459).

(6) Pour les protéger contre les attaques des indigènes * ARN. D'ABBADIE, ouv. cit., p. 459.

(7) Cf. supra, p. 177, n. 1.

(8) «Cabane aux hippopotames », que les Galla aménagent pour surprendre ces animaux,

encore nombreux dans les cours d'eau de l'Ethiopie méridionale. Voir la description des chasses

aux hippopotames notamment dans ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage. pp. 150-158, et 169-1 73.

Godarobi est au S. d'Embabo.

(9) On a vu plus haut (p. 142) ce que c'est qu'un snader. Le balè-kèmsour est le fusil à capsule.

(T0) Il semble que, dès 1882, avec l'assentiment de l'empereur Yohannès, Ménélik prit le titre

de roi du Choa, du Kaffa et de tous les pays galla (cf. infra, p. 186, n. 3b, et SOLEILLET, Voyages…,

la mer du Godjam, afin qu'elle ne dépasse pas ses rives et qu'elle ne

sorte pas de ses limites (1). » Ensuite il confia au*fitaorari Qèdida le transport

de tous les canons et des fusils appelés merboute (2) qui avaient été pris à l'en-

nemi. Quant à lui, dix jours après, il arriva au pays des Ilou (3) et il campa

à Babo-goda-Mêètèlié (4). Là, il fit publier la proclamation suivante : « Comme

c'est ici un pays soumis, prends les provisions nécessaires pour rentrer chez

toi (5). »

Ce jour-là, le roi Ménélik fit une chose digne d'un roi et capable d'exciter

l'admiration jusqu'aux extrémités du monde. Les gens du Choa avaient pris

des Galla l'usage d'évirer les blessés et les morts (6). Or, au cours de la bataille

qu'il venait de livrer aux gens du Godjam, ses soldats avaient commis cet acte.

Aussi fit-il à ce sujet proclamer ce qui suit : « O hommes de mon pays, vous avez

» donc osé perpétrer sur des chrétiens ce qu'autrefois vous faisiez sur les

» païens ? Dorévanant, je vous défends absolument d'évirer non seulement

» les chrétiens, mais même les Galla et les Changèlla. Celui qui enfreindra ma

» défense sera sévèrement puni (7). » Après quoi, il continua sa route et, le 19 de

sènié, il arriva à sa ville d'Entotto.

Une fois de retour, il renvoya chez eux tous les soldats qu'il avait rassemblés ;

il prescrivit que les prisonniers faits au roi Tèklé-haïmanot fussent nourris

par le pays ; il donna à tous les chefs de ce dernier une maison et la nourriture

convenable, selon leur rang. Quant au roi Tèklè-haïmanot, il le logea dans une

maison qu'on avait bien préparée et lui prodigua toutes sortes d'égards comme

33). Cette formule est en tout cas celle qu'il employa dans une lettre adressée le 10 avril 1885

au roi d'Italie (Livre vert XV, p. 194).

(x) C'est-à-dire le cours de l'Abbaï. Le Godjam est comme une île entourée par le grand fleuve

(ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 232).

(2) Sorte de gros fusil analogue à l'espingole ou au tromblon (MoNTANDON, Au pays

Ghimirra, p. 242).

(3) Cf. supra, p. 150, n. 5.

(4) Ne figure pas sur les cartes. Goda signifie en galla pré, plaine. C'est sans doute la plaine qui

sépare les deux clans des Babo et des Mètèliè (SOLEILLET, pp. 231-232).

(5) Cela revient à dire que les troupes devaient cesser d'opérer des razzias inutiles. Ménélik

appliquait dès cette époque, peut-être à l'instigation du ras Gobana, une politique de ménage-

ments envers les tribus galla soumises, mais ses autres chefs se résignèrent difficilement à

renoncer au pillage des pays qu'ils avaient à gouverner (CH. MicHEL, Vers Fachoda, pp. 116-

124 et 394).

(6) L'éviration des blessés et des morts, constatée par Bruce (trad. franç., t. VI, pp. 205-207)

et effectivement attribuée aux Galla, s'était répandue non seulement au Choa,mais dans tous les

pays amhariques, pours'appliquer même entre chrétiens (PLowDEN, Travels…., p. 53, et dans

HoTTEN, Abyssinia, p. 147). Plowden voit aussi là une survivance des guerres d'Israël avec les

Philistins et autres idolâtres(cf. I Samuel, XVIII, 27). D'autre part, Arn. d'Abbadie affirme vers

la même époque que cette barbare coutume venait de Gragne qui, « désespérant de faire jamais

accepter aux Ethiopiens l'islamisme, entreprit d'éteindre leur race entière ». (Douze ans…, p. 224);

cf., dans le même sens, PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. I, p. 176.

(7) Déjà, lors de la conquête du Choa, Théodoros avait aboli l'éviration (RAassAM, Narrative…,

t. II, p. 296, note). Soleillet mentionne (Voyages… p. 267) l'interdiction prononcée par

Ménélik ; mais, dix ans plus tard, Vanderheym notait que, malgré tous ses efforts, celui-ci n'avait

pas réussi à extirper cet usage. (Une expédition avec le Négous Ménélik, p. 171). À la bataille

d'Adoua, il y eut des cas d'émasculation de soldats italiens blessés (DE CASTRO, t. I, pp. 154-155).

— 182 —

il convient pour un roi (1). Il lui donna comme baldéréba (2) le chèga (3)

Téklié (4) qui avait l'ordre de manifester aussitôt au roi Ménélik les désirs du

prisonnier. Il permit à tous les chefs du prisonnier d'aller le visiter aussi

souvent qu'ils le voudraient et ordonna qu'on mit alors à sa disposition de

l'hydromel, de l'aragi (5) et de la viande grasse pour qu'il leur en donnât s'il

voulait le faire. Les chefs et les gardes du roi Tèklè-haimanot avaient perdu à

la bataille leurs armes et leurs ornements : Atié Ménélik leur en fournit

d'autres. Le roi Tèklè-haïmanot avait reçu des coups de lance et des balles ;

comme ses blessures s'envenimaient, Atié Ménélik le guérit en lavant les plaies

de ses propres mains et en y mettant des médicaments (6).

(1) Des pratiques chevaleresques de ce genre ont été relevées par Plowden (dans HoTTEN,

Abyssinia, p. 148).

(2) « Patron intercesseur… homme de confiance qui vous est donné chez les grands pour vous

accompagner, vous introduire et vous procurer tout ce dont vous avez besoin» (SOLEILLET,

134); cf. PORTAL, My Mission…, pp. 140-142.

(3) Nous n'avons trouvé ce titre que sous la forme italienne sciaca dans Antonelli (Livre

vert XV, pp. 295-296), pour désigner certains officiers de la maison royale et notamment le chef

de la boucherie (sega-biét). C'est une contraction de chèlèga (cf. infra, p. 182 et 216).

(4) Presque certainement le « chalaka » Taklé, dont parle en 1886 Borelli comme d'un « véri-

table maître des cérémonies » (Ethiopie mérid., p. 152).

(5) «Mot malais qui signifie liqueur spiritueuse ». (Nouveau Larousse illustré au mot avack).

Les Abyssins l'appliquent à l'eau-de-vie de grain, mais il y a aussi l'aragi de miel (cf. SOLEILLET,

103) et de raisins (cf. COMBES et TAMISIER, t. IV, p. 84).

(6) Ce dernier trait, qui rappelle les guérisons attribuées aux anciens rois de France, manque

d’authenticité, mais il est certain que Ménélik eut beaucoup d’égards pour son royal prisonnier,

Morié dit — sans citer ses sources — que Ménélik le fit soigner par son propre médecin (sans

doute le D’ Alfieri) et qu’il «s’en retourna dans ses états charmé et gagné à la cause de son

vainqueur ». (Hist. de l’Ethiopie, t. IT, p. 391). Sur les lavages et pansements des plaies usités

en Éthiopie, voir les curieux détails donnés par le D’ Mérab (Médecins et Médecine en Ethiopie,

pp. 151-156).

Fig. 28. — SCEAU DU RAS DARGUIÉ. Fig. 29. — SCEAU DE OUEIZÈRO ZAOUDITOU,

CHAPITRE XXXIII

Atié Yohannès apprenant la nouvelle de la bataille d’Embabo

arrive à Ouarra-llou. — Atié Ménélik y a une rencontre ami-

cale avec lui — Noces de Oueïzèro Zaouditou. — Arrivée

d’Abounè Matiéouos au Choa.

En ce temps-là (1), Atié Ménélik envoya Méchècha-Ouarqié (2) et Chénéou-

Tèfèri (3) auprès d’Atié Yohannès. Ce dernier, ayant appris que le roi Tèklè-

haïmanot avait été vaincu et fait prisonnier, était arrivé au pays des Ouallo,

car il pensait à part lui : «Cet homme a donc pris l'habitude de détrôner les

rois ? Maintenant c'est peut-être mon tour ! Allons-y donc vite, avant que

ses soldats blessés aient eu le temps de guérir. » Il quitta Dèbrè-Tabor au mois

de hamlié(4), perdant beaucoup d'hommes à cause de la grêle et des torrents (5),

et parvint au Ouallo.

(1) On peut contrôler, au moins en partie, les événements racontés dans ce chapitre (juin 1882-

avril 1883), en consultant les récits de Soleillet arrivé au Choa en octobre 1882 et les dépêches du

Cte Antonelli nommé, au mois de novembre de la même année, représentant de l'Italie auprès

de Ménélik. (Livre vert XV, pp. 74 et suiv.). ; [EL

(2) Ce personnage, dont il sera question à diverses reprises dans notre chronique, était fils

du bèdjironde Ouarqié (cf. supra, p. 140) et originaire de Gondar. (MéraB, Impressions d Ethiopie,

t. IT, p. 73). De très bonne heure, il se rallia à Ménélik (cf. Chron. de Théodoros, p. 66), mais,

d'après Massaïa qui le traite d'intrigant (t. XI, p. 26), il était également en excellents termes avec

Yohannès, ce qui expliquerait le choix que fit de lui Ménélik comme envoyé auprès de l'empereur.

Il paraît avoir passé en 1884 au service de ce dernier qui l'utilisa pour une mission en Angleterre

(cf. WYLDE, '83 to 87 in the Soudan, t. I, p. 268 ; H. SMITH, Through Abyssinia…., p. 174). En

1886, il se trouvait de nouveau au Choa où Borelli laisse entendre qu'il était l'agent de Yohannès ;

il avait alors le titre de dèdjazmatch (Ethiopie mérid., p. 151). Voir son portrait dans MÉRAB,

ouv. cit, t. I, p. 69 et, bien qu'il n'y soit pas nommé, dans Mantegazza, Menelik, en face de la

. 64.

? G) Nous ne possédons aucun renseignement sur le second de ces envoyés de Ménélik.

(4) Cf. Hist. du règne de Iohamnes, p. 14. ; ;

(5) Bien que l'auteur exagère à dessein les pertes de Yohannès, il est certain que, en temps

orge

A

sm TES

ec ee

er

À la nouvelle de son arrivée, Atié Ménélik fut grandement surpris (1). Mais,

comme il était plein de patience, il voulut attendre le retour de ses envoyés.

Ceux-ci ne tardèrent pas à lui aporter la lettre d'Atié Yohannès. Cette lettre

disait : « J'ai appris, étant au Béguè-meder, que les deux rois s'étaient battus,

» que le roi Ménélik avait remporté la victoire et emmené prisonnier au Choa

» le roi Tèklè-haïmanot. A cette nouvelle, tout triste que le sang chrétien eût

» été versé pour un motif futile, j'ai pensé que Dieu l'avait voulu ainsi et j'ai

» attendu vos lettres à tous deux pendant un mois entier à Dëbrè-Tabor.

» Ne recevant rien de vous, j'ai pensé que j'étais en présence d'une chose grave

» et je suis venu. Après avoir traversé le Saïnt (2), j'ai enfin reçu votre lettre.

J'ai compris que votre retard devait être attribué à la longueur du chemin

et que vous n'employiez aucune ruse avec moi. C'est pour cela que je m'étais

proposé de revenir au Béguè-meder ; mais, la saison des pluies battant son

plein, il m'est impossible maintenant d'exposer mes soldats à toutes ces intem-

péries ; permettez-moi donc de passer le reste du krêmt au Ouallo. Je promets

de ne pas causer de dommage au pays (3). Je préfère me rencontrer avec vous

au commencement de l'année (4), traiter ensemble nos affaires et retourner

ensuite au Béguè-meder. Je n'ai aucune arrière-pensée. En tout cas, si cela

vous déplaisais, au risque de perdre beaucoup de monde dans les torrents et

les bourbiers, j'aimerais mieux revenir à Dëbrè-Tabor avec le reste de mon

armée. »

Au vu de cette lettre, Atié Ménélik répondit : « Djan-hoï, puisque vous êtes

près de moi, nous ne pouvons faire autrement que de nous rencontrer avant

la fin du krèmt. J'arrive. Par ce temps-ci une maison vaut mieux qu'une tente.

Entrez donc dans ma maison de Ouarra-Ilou (5). »

Parti de sa ville d'Entotto le 14 de hamlié et emmenant avec lui son prison-

de Arêmt, il n'est pas sans danger de voyager en Ethiopie, surtout à cause de la soudaineté

et de la violence des torrents (Cf. ANT. D'ABBADIE, L'Abyssinie et le roi Théodore, pp. 9-10;

ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 545-546 ; Massaïa, t. I, pp. 170-171).

(x) Ménélik devait cependant bien se douter que l'empereur ne resterait pas indifférent à la

défaite et à la capture de son protégé.

(2) Ce fut à ce moment que Yohannès délivra Mèchècha-Seïfou qui, de Fitché (cf. supra, p.126),

avait été transféré à Tèdbabè-Mariam dans le Saïnt pour l'offrir à Ménélik en échange du roi

Tèklè-haïmanot. (Massaïa, t. XI, p. 113, note I ; ANTONELLI, dans le Livre vert XV, p. 126 et

infra, t. II).

(3) D'après cette lettre, qui paraît bien être apocryphe, l'empereur reconnaissait la souveraineté

pleine et entière de Ménélik sur le Ouallo. Cet épisode est raconté tout différemment par le Cte

Antonelli, dans sa brochure intitulée Ménélik, 1801. Le diplomate italien y donne en particulier

la traduction d’une lettre comminatoire de Yohannès à Ménélik et celle d’une supplique de ce

dernier aux quatre aboun récemment arrivés en Ethiopie (infra, p.190, n.11) pour leur demander

d’intercéder en sa faveur auprès de son suzerain. Il ajoute que Ouarra-Ilou fut pillé per les troupes

de Yohannès.

(4) Nous avons ainsi traduit le mot tèbi d’après Guidi (Vocabulario, col. 814-815). Rappelons

que l’année éthiopienne commence au mois de méskèrèm (septembre). Tébi s’applique d’ailleurs

au début de chaque mois.

(5) Par cette réponse, à la fois déférente et aimable, Ménélik se donnait le beau rôle envers

l’empereur.

|

nier, le roi Tèklè-haïmanot, il suivit les hauts plateaux (1) et arriva le 7 de

néhazsié à Ouarra-Ilou où il se rencontra avec Atié Yohannès.

Ce dernier ayant envoyé au devant de lui, en grande pompe et avec beaucoup

d’allégresse, ses chefs et ses soldats jusqu’au plateau de la rivière Ouaïat (2),

fit tirer en son honneur une salve par tous ses fusils, le reçut très amicalement

et passa quelques jours avec lui. Après quoi, envoyés par Âtié Yohannés, le ras

Aloula (3) le ras Guèbrè-Kidane (4), le bitouaddèd Guëbrè-Mësqèl (5) vinrent

trouver Atié Ménélik. Atié Yohannès, honteux d'avoir envahi le Ouallo, après

avois juré sous peine d'excommunication qu'il n'y entrerait pas (6), faisait de-

mander par ses envoyés, pour son fils (7), la main de Oueïzèro Zaouditou (8),

fille du roi Ménélik.

Le roi leur répondit : «Ce mariage me plaît fort, mais cette enfant

n'a que six ans (9) et n'est pas encore nubile. » Atié Yohannès lui fit répondre :

«Cela importe peu, les enfants des rois se marient, même au berceau, et sont

donnés avec une gouvernante (10) ». Aussi, tous les deux étant tombés d'accord,

on commença les préparatifs du mariage. Avec l'autorisation d'Atié Ménélik,

le ras Areïa-Sellassié reçut par une proclamation le gouvernement du Ouallo(1r)

(1) Celle de Sèrè-guèdèl (cf. supra, pp. 136 et 141) moins directe, mais plus praticable en temps

de krèmt que celle du Mènz.

(2) Qui domine cette rivière au N. ; cf. SOLEILLET, p. 91. ;

(3) Chef tigréen d'humble origine, très dévoué à Yohannès qui Je nomma gouverneur de

l'Hamassién, province dont Asmara est la ville principale. Ce devait être un ennemi irréductible

des Italiens. Voir à son sujet Rourrs, Meine Mission…, pp. 143-144 ; PORTAL, My Mission to

Abyssinia, chap. V ; WyLpE, Modern A byssinia, pp. 147-148 ; LAURIBAR, Douze ans en A byssinie,

. 603-607.

M Se tcu du pacte » (d'alliance). Gouverneur du Zèboul et des Galla-Raïa (G. SIMON,

L'Ethiopie, p. 247).

(5) Chef d'Adoua (PORTAL, ouv. cit., p. 116).

(6) La clause du traité de 1878 relative à la souveraineté sur le Ouallo n'était sans doute pas

aussi prohibitive pour l'empereur. ;

(7) Le ras Areïa-Sellassié, fils aîné de l'empereur, alors âgé de douze ans (SOLEILLET, Voyages…

102). Il est à gauche de son père dans le portrait de la pl. 12. a ;

(8) « Sa couronne ». C'est l'impératrice, ou mieux, reine des rois actuelle, qui a été couronnée

à Addis-Abèba le 11 février 1917. Sa mère aurait été une Abyssine du Ouallo (Méras, t. IT,

. 50). ;

a = Elle serait donc née en 1876. Massaïa, qui lui prodigua ses soins alors qu'elle était en bas âge,

dit qu'elle avait environ cinq ans en 1878 (t. XI, pp. 8-9), mais Soleillet lui donne sept ans à l'épo-

que de son mariage, soit en octobre 1882 (ouv. cit, p. TOI).

(I0) «Il est d'usage, dans certaines familles, de marier les enfants dès le berceau. Dans ce cas,

on les élève ensemble, ils ont une table et une couche commune » (SOLEILLET, p. 101) ; cf. CECCHI,

t. I, p. 311. Ces mariages prématurés entre enfants de grandes familles abyssines rappellent cer-

taines unions politiques sous notre ancien régime, comme celle de Louis XV âgé de onze ans avec

une infante d'Espagne qui n'en avait que trois. D'une manière générale d'ailleurs,les chefs d Ethio-

pie cherchent par les mariages de leurs enfants à contracter d'utiles alliances (PEARCE, Life and

adventures, t. II, p. 21 ; HARRIS, t. III, pp. 40-43 ; ANNARATONE, In A bissinia, pp. 55-56).

(II) Sur la renonciation de Ménélik au Ouallo en faveur de son gendre, voir Antonelli, dans le

Livre vert KV, p.126. Le diplomate italien ajoute que le gouvernement de cette province fut donné

au jeune prince sous la tutelle du dèdjatch Mènguècha-Atikem et du dèdjatch Oualdié, tous deux

chefs de Ménélik. De son côté, Wylde dit que le ras Mikaël occupait en 1884 le poste de vice-gou-

verneur de tout le territoire du ras Areïa-Sellassié (ouv. cit, t. II, p. 339). La ville de Ouarra-Ilou,

cc St

Le 2 de méskèrèm 1875, année de Luc, Atié Yohannès, quittant Ouarra-Ilou,

partit pour Borou-miéda ®.

À cette époque apparut à l'orient, comme un signe, une étoile à queue qui

fut aperçue jusqu'à la fin du mois de /essas (2).

Le roi Ménélik ayant donné l'ordre de continuer les préparatifs du mariage,

partit le 6 de méskérèm pour Borou-miéda. Ayant passé quelque temps avec

Atié Yohannès (3) et célébré la Mésqel, il revint à Ouarra-Ilou. Là, en vue

du mariage, il fit faire des préparatifs de toute espèce et on commença à

élever un das dont il est impossible d'expliquer la grandeur et qui était tapissé

de toile en haut et en bas. Depuis le milieu jusqu'en haut il y avait des bélédi (4)

rouges, des étoffes chatoyantes (5), des brocarts et des damas, la moitié du sol

était recouverte de tapis de toutes nuances ; quant aux poteaux qui soutenaient

le das, ceux de la première rangée étaient entourés de tissus chinés (6), ceux

de la seconde rangée de mess (7) rouge et de brocart vert, ceux de la troisième

ainsi que les localités du Ouallo où Oueïzèro Zaouditou passa la nuit dansson voyage de fiançailles,

furent d'ailleurs, suivant l'usage, données en fiefs par l'empereur à sa belle-fille et sont restées

les propriétés privées de celle-ci (ANNARATONE, In A bissinia, p. 143 ; FAÏTLOVITCH, Quer durch

Abessinien, p. 111).

(1) On remarquera que l'empereur n'assista pas aux fêtes données pour le mariage de son fils.

On nous a dit qu'il fut malade à cette époque ; en tout cas, il eut alors des velléités d'abdiquer et

de se retirer du monde (Hist. du règne de Iohannes, p. 14). Au surplus, l'auteur de cette histoire

dit (pp. 14-16 de la trad. Chaine) que le mariage du ras Areïa-Sellassié avec Oueïzèro Zaouditou

eut lieu au Yèdjou dans la quatorzième année du règne de Yohannès, soit en 1885 ou 1886. Il

s'agissait donc plutôt en 1882 de fiançailles.

(2) Soleillet a noté l'apparition de cette comète à la date du 20 septembre 1882 et semble l'avoir

revue pour la dernière fois le 14 octobre (Voyages…, pp. 72 et 90).

(3) On peut supposer que furent alors stipulées les autres conditions de l'accord entre Yohan-

nès et Ménélik ; elles semblent avoir été les suivantes :

a) Yohannès fit reconnaître par Ménélik la désignation du ras Areïa-Sellassié à la succession

impériale (WYLDE, '83 io '87 in the Soudan, t. I, p. 337). Chaîne, le traducteur de l'Hist. du règne

de Tohannes prétend, (note de la p. 18) que l'empereur reconnut au contraire Ménélik comme son

successeur (cf. SOLEILLET, p. 33), à charge pour lui de laisser à sa mort le pouvoir à son gendre

Areïa-Sellassié, mais cet arrangement nous paraît improbable ;

b) Ménélik reçut de l'empereur le titre de negous du Kaffa qui fut ainsi retiré à Tèklè-haïmanot

(SOLEILLET, loc. cit. ; Livre vert XV, p. 126). En ce qui concerne les pays galla de l'ouest, ils

auraient été d'après Branchi (Livre vert XV, pp. 141-142) partagés entre les deux rois (cf. WYLDE,

ouv. cit, t. 1, p. 338), mais il est permis d'en douter lorsqu'on parcourt les récits des voyageurs

de cette époque (Soleillet, Aubry, Borelli) qui tous affirment la souveraineté de Ménélik sur l'en-

semble de ces pays ;

c) Tèklè-haïmanot fut remis en liberté. Quant à Mèchècha-Seïfou, il resta quelque temps

auprès de Yohannès (Massaïa, t. XI,p. 113) et ne revint au Choa que vers 1885, pour y mourir

en 1887 (BORELLI, Ethiopie mérid., pp. 109-et 296) ;

d) Ménélik dut restituer les armes prises à Tèklè-haïmanot. On nous a raconté à ce sujet qu'il

s'arrangea pour ne livrer que des fusils de modèles anciens ou hors d'usage.

(4) Le bèlèdi est une flanelle de coton employée surtout pour les tapis de selles. Le mot vien-

drait de l'arabe beled (pays) et signifierait indigène. Quant au rouge, c'est par exceilence la cou-

leur royale.

(5) Nous avons ainsi traduit le mot liét-gann (nuit-jour) qui s'applique aux tissus de couleurs

changeant avec la lumière (GurpI, Vocabolario.., col. 33).

(6) En amharique amsalè-sinè, littéralement : ressemblance de Chine.

(7) On appelle ainsi une sorte de satin qui sert surtout pour les doublures des tuniques abyssi-

nes,

de chouti(1) de diverses couleurs, ceux de la dernière, près de l'entrée, de

toile blanche. Le trône du roi fut élevé au tiers de la hauteur du das ainsi

tapissé. Tout à l'entour on mit un rideau brodé de fils d'or.

Lorsque l'ornementation du das fut terminée, le roi distribua à ses chefs et

à ses officiers, selon leurs grades, des gèmis (2) brodés d'or, des derreb (3) ou

des gouarié (4) fins ; les troupes elles-mêmes reçurent leur part. Il est impossible

de décrire les préparatifs qui furent faits à cette occasion.

Le ras Areïa-Sellassié, avec tout son cortège ,vint camper dans la plaine

de Nedèd (5), le jour de Mikaël de tegemt (6) et le lendemain matin, qui était

un dimanche, il fit son entrée dans la ville où devaient avoir lieu les noces (7).

L'armée de Ménélik, tout entière sous les armes, l'attendait et le reçut avec

une grande pompe. On passa la journée à manger, à boire et à chanter. Au

coucher du soleil, précédés et suivis de soldats qui les accompagnaient et qui

les escortaient à droite et à gauche pour empêcher que le peuple ne rompît le

cortège et afin d'aider ceux qui étaient fatigués (8), les gens du ras Areïa-

Sellassié rejoignirent leur campement et l'escorte s'en retourna. Pour leur

souper on leur envoya des bœufs délb (9) et sènga, de l'hydromel, de l'arag: et

le guebeur complet. Le lendemain lundi, on les fit revenir. Ils passèrent encore

la journée à boire, à manger et à s'amuser, tandis que les chefs recevaient des

parures d'honneur (10). Le soir, ils retournèrent à leur campement.

Voici la liste des cadeaux que reçut le ras Areïa-Sellassié (11) : un cheval

harnaché d'or, un mulet caparaçonné d'or, un bouclier d'or, un goradté au

(1) Déformation du mot indien chite qui désigne une cotonnade imprimée, employée en Ethiopie

notamment pour la décoration des églises. |

(2) Du bas-latin camisia. Avant Théodoros, il n'y avait que les grands personnages qui por-

tassent ce vêtement ; Théodoros décréta que tous ses sujets pourraient avoir une chemise de

coton,la chemise ou tunique de soie restant réservée à ceux qui en seraient gratifiés par lui comme

d'une sorte d'ordre impérial (RAssAM, Narrative… t. I, p. 199). De là l'expression balé-gémis pour

désigner les chefs qui ont le droit de porter ce vêtement d'honneur (PERINI, Di qua dal Marèb,

368). Il se met par-dessus la chemise et le pantalon de cotonnade et tombe un peu au dessous

des genoux (v. la fig. 35 dans COHEN, Documents ethnographiques d'Abyssinie).

(3) Derreb signifie double. C'est la toge doublée au bas d'une large bande de soie bigarrée

(AFEWORK, Guide du voyageur en A byssinie, p. 21).

(4) Mot usité surtout au Tigré pour chemma à liseré brodé (M. PARKYNS, t. II, pp. 7-10).

(5) Un peu au N. de Ouarra-Tlou (COMBESs et TAMISIER, t. III, p. 272).

(6) C’est-à-dire le 12 de tegemt, le douzième jour de chaque mois étant consacré à Saint Michel.

(7) La date du dimanche 22 octobre 1882 (13 de fegemt 1875) est confirmée par Soleillet qui

assista aux fêtes de ce mariage (ouv. cit. p. 98). Sur les cérémonies d’un mariage abyssin,cf. PEARCE

Life and Adventures, t. I, pp. 314-320 ; M. PARKYNS, t. II, pp. 42-59 ; WyLpE, Modern Abyssinia,

pp. 181-187 ; COHEN, Cérémonies et croyances abyssines, pp. 5-10.

(8) Par cet euphémisme il faut entendre ceux qui avaient trop bu et ne pouvaient marcher

sans être soutenus.

(9) Terme usité au Choa pour désigner un bœuf gras (GurDI, Vocabolario, col. 645).

(10) Soleillet a noté cette distribution de présents aux gens du Tigré (ouv. cit, p. 99).

(11) Il est d’usage que les parents de la fiancée fassent des cadeaux à leur futur gendre (COHEN,

Cérémonies…, p. 5) ; cf. la liste de ceux envoyés par le ras Gougsa au dèdjatch Haïlè-Mariam

(PEarce, t. I, p. 106). Ceux que Ménélik fit à cette occasion lui furent en partie

fournis par le ras Gobana qui offrit au roi pour le mariage de sa fille 1300 chevaux, dont 500 har-

nachés (SOLEILLET, p. 9).

fourreau d’or (1), un bitoa (2) d’or, un fusil de choix, un pistolet qui tirait six

fois, une superbe tunique, deux lemd (3) magnifiques, un pantalon de velours (4).

une ceinture de velours, une ombrelle rouge (5) doublée, un canon, cinq cents

fusils, cinq cents chevaux et mulets (6), cinq cents esclaves (7), cent tapis de

toutes couleurs parmi lesquels s’en trouvait un tout doré, deux coussins recou-

verts d’or, deux grandes aiguières et leurs bassins en argent (8), deux cents

berillié (9) et verres, cinq mille vaches et bœufs, cinq mille moutons et chèvres,

cinq mille thalers, une tente de brocart, deux tentes doublées, trente boucliers

recouverts d’argent, soixante lances entourées de filigrane d’argent (10), trente

tuniques, trente lemd, cent chemma fins et six cents Routa (II).

Parlons maintenant des cadeaux donnés aux chefs.

Le ras bitouaddèd Guèbrè-kidane reçut un cheval harnaché d’argent, un

mulet recouvert de soie (12), huit chevaux sans selle, un bouclier d’or, deux

(1) Le texte porte seulement un goradié d’or. Le goradié est un sabre moins recourbé que le

chotèl (Ceccni, t. I, pp. 349-350, fig.).

(2) Court brassard d’argent, doré ou non, en forme de cône tronqué et composé de deux parties

articulées au moyen d’une charnière (M. PArkyNns, t. I, pp. 14-16 ; CEccni, t. I, p. 349, fig. ;

DUCHESNE-FOURNET, t. IT, P- 409 et pl. XV). C’est un des ornements les plus recherchés par les

guerriers abyssins. Il fallait avoir tué dix ennemis pour pouvoir le porter (ARN. D’ABBADIE,

Dictionnaire. col. 362).

(3) Sorte de mantelet ou mieux d’étoffe en velours brodé ou en peau de lion ou de léopard :

vêtement de guerre ou de parade (M. PARKYNSs, t. II, p. 10; Ceccni, loc. cit. ; DUCHESNE-FOURNET,

t. IT, p. 204 et pl. XIV ; Coxen, Documents. fig. 35).

(4) Nous avons traduit ici guemdja par velours. Le guemdja-sourri est réservé aux membres

de la famille royale — il est alors de couleur rouge — et aux ras ainsi qu’aux plus hauts dignitaires

ecclésiastiques qui n’ont droit qu’à la couleur verte. Dans les deux cas ce vêtement est orné de

broderies d’or.

(5) L’ombrelle (tela) de couleur rouge, moins grande que le debab est réservée aux

membres de la famille royale, à l’aboun et à l’etcheguié (DUCHESNE-FOURNET, t. IT,

P. 350).

(6) Salt (trad. franç., t. IT, P. 299) et Pearce (Life and Adventures, t. I, pp. 83 et 97) mentio-

nent les présents en chevaux et mulets que faisaient les souverains du Choa aux ras du Tigré et

du Béguè-meder.

(7) Des esclaves figurent également parmi les cadeaux faits à deux reprises par Ouassèn-

sèguèd au ras Oualdè-Sellassié (PEARCE, loc. cit.). Moins nombreux au Tigré qu’au Choa, ils

ont une valeur plus grande. :

(8) Pour se laver les mains avant et après les repas (M. PARKYNSs, t. I, PP. 389-390 ; PLOWDENS

dans HoTTEN, Abyssinia, pp. 87-88 ; SOLEILLET, p. 105).

(9) Petites « carafes de Venise à long col et à gros ventre » (SOLEILLET, p. 93), dont on se sert

pour boire l’hydromel (WyLpe, Modern Abyssinia, p. 182). Reproductions dans LEFEBVRE,

Album hist, pl. 41, et Massaïa, t. III, p. 83. Le mot, qui est très ancien, puisqu’on le retrouve

dans Bruce avec l'orthographe brulhé (trad. franç., t. II, p. 736) pourrait dériver, comme le pro-

pose de Castro (t. I, p. 260), de béryl ou béril, minéral transparent employé au moyen âge par

les fabricants de bésicles.

(To) Sur les lances en usage en Ethiopie, cf. M. Parkyns, t. II, PP. 20-22 et les reproduction

données dans Massaïa, t. I, p. 141, et BORELLI, p. 202. L'ornement en filigrane, travail très appré-

cié par les Abyssins (BENT, The Sacred City…, PP. 21-22), se place entre le fer et le manche.

(tr) Terme employé au Choa pour désigner un chemma sans ornements (AFEWORK, Guide du

voyageur…, p. 21).

(x2) C'est-à-dire d'une grande étoffe de soie « qui habille la selle et aussi la croupe du mulet »

(COHEN, Documents ethnogr., p. 23).

ABOUNÉ MATIÉOUOS VERS SOIXANTE-CINQ ANS.

Cliché Bertolani

lances, un brassard d'or, une tunique pailletée d'or, un beau derreb et un lemd.

Le Ouag-choum Guëbrou (1), le dèdjatch Hagos (2), le dèdjatch Tèssèma, le

dèdjatch Guèbrè-Egziabeher (3), le belata (4) Hagos reçurent aussi des

ornements d'honneur. Le lendemain, ils passèrent encore la journée à manger,

à boire, à chanter et l'on donna des parures à ceux qui n'en avaient pas reçu.

Vers midi, Oueïzèro Zaouditou leur fut remise. Lorsqu'elle sortit, les canons

tirèrent douze fois et il y eut des salves de coups de fusils. À ce moment, la ville

entière fut cachée par la fumée. Autour de l'épousée, on portait aux quatre

côtés deux debab recouverts d'étoffe d'or et deux autres recouverts d'étoffe

d'argent (5). Les denguëtourotch (6) étincelaient et brillaient sous leurs orne-

ments d'or et d'argent. Celles qui tenaient des ombrelles étaient très nombreuses

et très bien vêtues. Il était impossible, en face de tant de dames si bellement

parées, de distinguer l'épousée (7). On portait devant elle un rideau orné de

pierres précieuses (8) et des messob (9) recouverts d'étoffes pailletées de verre-

ries. Les chefs et les troupes chantaient, les clercs célébraient les louanges de

Dieu.

Lorsque le cortège passa devant l'église de Mikaël, on fit encore parler

la poudre, les négarit battaient, les embilta jouaient, les mélékét résonnaient,

toute l'armée dansait et c'est dans cet apparat qu'ils arrivèrent à Nedèd où ils

campèrent. L'armée qui les accompagnait revint alors à Ouarra-Ilou. On leur

envoya pour souper, comme on l'avait déjà fait, de quoi donner un guebeur

complet.

La suite de la mariée était ainsi composée : les porteuses de guémbo d'hydro-

(1) Déjà mentionné, ainsi que le dèdjatch Tèssèma, à la p. 146.

(2) « Joie » (en tigrigna). Chef de la province du Tèmbién, nommé plus tard ras (PORTAL, My

Mission…, p. 257 ; WYLDE, Modern A byssinia, pp. 179-186).

(3) « Serviteur de Dieu ».

(4) Ce titre est, d'après Massaïa (Lectiones…, p. 256), l'abréviation de belatè guiéta qu'Arn.

d'Abbadie traduit par « Seigneur des errements » ou grand sénéchal (Douze ans…, p. 338). Il peut

du reste être donné à plusieurs officiers de la maison du roi ou même à des chefs secondaires

(Massaïa, loc. cit.). Peu usité au Choa, il a été cependant conféré en 1922 à un fonctionnaire

chargé de juger les procès entre les curopéens et les indigènes. Le belata est en somme une sorte

de conseiller juridique (PERINI, Di qua dal Marèb, p. 372).

(5) Dans sa description de ce cortège « vraiment imposant et magnifique » et rappelant «les

pompes de Byzance », Soleillet mentionne trois parasols en soie brodés d'or ouverts sur la tête de

la mariée (Voyages, p. 100).

(6) Suivantes ou dames d'atour de la jeune princesse (SOLEILLET, loc. cit. ; cf. GUIDI, Voca-

bolario, col, 681).

(7) Soleillet note qu'elle était accompagnée de sa sœur de lait, vêtue comme elle suivant

l'usage.

(8) Garantie contre le mauvais œil. On en entoure les grands personnages lorsqu'ils montent

sur leur mulet ou qu'ils en descendent.

(9) « Corbeille peu profonde à pied et à couvercle : elle sert à enfermer et transporter les crêpes

accumulées qui seront le pain d'un repas ; une fois le couvercle enlevé, c'est une table creuse où

on pose pour les servir les viandes et les sauces sur le pain « (COHEN, Documents…, p. 22) ; cf. ARN,

D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 481-482. Reproductions dans BORELLI, ouv. cit., pp. 149 et 151, et

ANNARATONE, In Abissinia, p. 332.

mel, les ouarra-guên (1) conduisant les bœufs sénga, le sega-mélkègna (2) qui

poussait devant lui les mouki (3) et les moutons, l'azaÿ (4) amenant avec lui

des charges de farine, de delleh (5), de beurre et de miel(6), les hommes portant

les messob.

Le roi désigna ensuite l'alèqa Echètou (7), après lui avoir donné des orne-

ments d'honneur, pour d'être le tuteur de la mariée. A chacun des dix amis de

l'époux (8) il donna un cheval et un mulet. Ainsi se termina la fête.

Après le départ du cortège, il y avait encore tellement d'hydromel, de restes

du guebeur et d'aragi qu'on eût cru que l'on se préparait à recevoir les époux

et non pas qu'on venait de manger et de boire. Ensuite, le 16 de ʻegemt, un jeudi,

le roi fit tuer quatre cent cinquante bœufs gras et invita toute son armée à un

guebeur complet. La fête commença de grand matin et dura jusqu'au chant

du coq (9).

Le 19 de ter (10), le roi Ménélik expédia devant lui tout son train versBorou-

miéda et lui-même, le 20, un lundi, se rencontra avec Atié Yohannès. Après

être restés amicalement ensemble pendant quelque temps, les deux rois se

séparèrent le 2 de yékañi. Atié Ménélik revint au Choa, emmenant avec lui le

papas Abounè Matiéouos(r1) par la route de Tchèfa (12). Le 23 de yékatit, ils

(1) Mot galla signifiant « compagnons d'hivernage» (VITERBO, Grammatica e dizionario

della lingua oromonica, t. 1, pp. 135 et 60). Ce sont les gardiens des troupeaux royaux. Sur leur

organisation, v. infra, t. IT.

(2) Le mot paraît englober ici les gens du « maître de la viande ».

(3) Boucs châtrés et engraissés dont on apprécie grandement la chair en Ethiopie (M. PAR-

KYNs, t. I, p. 376 ; SOLEILLET, p. 129).

(4) Mot dérivé de la racine az : qui contient une idée de commandement comme dans azmaich

et ses composés : dèdjazmatch, gègnazmatch, etc. (BASSET, Etudes sur l'hist. de l'Ethiopie, p. 256,

et Hist. de la cong. de l'Abyssinie, p. 285). D'abord assesseurs du tribunal suprême (ARN. D'AB-

BADIE, Douze ans…, p. 121), les azaÿ sont devenus des intendants généraux des vivres (ibid, pp.

339-341, et SOLEILLET, p. 116).

(5) Nom qu'on donne à une mixture de bérbèrié, de sel, d'oignon et autres condiments qui

est très employée dans la cuisine abyssine (PEARCE, t. I, p. 346 ; M. PARKYNS, t. I, p. 380).

(6) Qui sert surtout en Ethiopie à la fabrication de l'hydromel. Sur le miel abyssin, cf. M.

PARKYNS, t. I, pp. 382-383, et DE FELCOURT, L'ʻA byssinie, pp. 134-135.

(7) Cf. supra, p. 140, n. 8.

(8) Institution d'origine juive ; cf. Matthieu, IX, 15. Au sujet du rôle de ces garçons d'hon-

neur, dont le nombre peut aller jusqu'à douze, cf. PEARCE, t. I, pp. 317-319; M. PARKYNS, t. II,

pp. 52-59 ; COHEN, Cérémonies, pp. 5-10.

(9) En voir la description dans Soleillet (ouv. cit, pp. 104-106). Plus de trois mille personnes

y prirent part.

(10) 26 janvier 1883.

(11) Lors de la vacance du siège épiscopal d'Ethiopie par suite de la mort d'Abounè

Atnatiéouos (Athanase) en 1877, Yohannès était encore en état de guerre avec l'Egypte dont

le khédive (Ismaïl pacha) l'empêcha longtemps de faire venir du Caire un autre abour (HILL,

Colonel Gordon…, pp.332 et 334). Après une tentative infructueuse du consul Mitzakis pour faire

accepter un abour grec à l'Église éthiopienne(RouLrs, Meine Mission, note de la p. 84), Yohan-

nès réussit en 1881 à obtenir du patriarche copte d'Alexandrie pour la même somme d'argent, soit

douze mille thalers, non pas un, mais quatre aboun. L'un d'entre eux (Abounè Piétros), destiné à

rester auprès de l'empereur, devait, suivant le plan de celui-ci, avoir sur les autres une sorte de

prééminence, qui ne fut d'ailleurs jamais reconnue par eux (PERINI, Di quadal Marèb, p. 340).

Abounè Matiéouos échut au roi du Choa, Abounè Lougas au roi du Godjam, Abounè Margos

arrivèrent à Dèbrè-berhane. Selon la coutume du royaume, il mit sa couronne

et fit entrer Abounè Matiéouos revêtu de ses habits épiscopaux (1) au milieu

des troupes qui leur rendaient les honneurs (2). Tout le clergé du Choa s'était

assemblé pour le recevoir en grande pompe. Impossible de relater ici les hymnes

que l'on entendit ce jour-là et de dépeindre l'allégresse manifestée par les

troupes.

Les clercs chantèrent ce qui suit : « Nous croyons, nous autres, en Marc, pon-

tife suprême, et en son fils Tèklè-haïmanot de Dèbrè-Libanos (3). Aujourd'hui

notre joie est grande parce que Matiéouos est arrivé et s'est assis à la droite

du roi (4) Atié Ménélik. » Les canons tirèrent une salve de cent et un coups et

x

tous les fusils partirent ensemble. Le roi à cette occasion donna un guebeur

complet.

Peu de temps après, le 16 de muazia, il descendit à Ankobèr pour y célébrer

la fête de Pâques. Ce fut là (5) que le roi communia avec Oueïzèro Taïtou (6)

étant réservé soit au Kaffa, soit au Tigré (G. SIMON, L'Ethiopie, pp. 344-345, et PERINI

loc. cit.). Voir dans G. SIMON, ouv. cit., pp. 346-349, et RAFFRAY, Voyage en A byssinie et au pays

des Gallas Raïas, pp. 349-350, le récit de leur intronisation le 29 octobre 1881 à Mègèlé. — Abounè

Matiéouos ou Matéos (Matthieu), qui est décédé en janvier 1927 âgé de 85 ans, a été l'une des figu-

res les plus importantes du règne de Ménélik et son influence est restée grande jusqu'à la fin de

sa vie. La plupart des voyageurs européens allaient lui rendre visite ; voirnotamment BORELLI

192 ; GLEICHEN, With the Mission to Menelik, p. 136 ; H. LE Roux, Chez la reine de Saba,

PP. 273-274 ; HENTZE, Am Hofe…, p. 31 ; ROsEN, Eine deutsche Gesandtschaft, pp. 202-203. Notre

planche le montre à l'âge de 65 ans environ.

(12) Vallée de la Borkanna supérieure au S.-E. de Borou-miéda (LEFEBVRE, Voyage en À byssinie

t. II, pp. 193-195). Ne pas confondre ce district avec la plaine du même nom à l'O. d'Ankobtr.

(T1) Une chape en drap d'or avec un capuchon de même étoffe (G. SIMON, ouv. cit., p. 348) ; cf. le

portrait d'Abounè Sèlama dans STERN, Wanderings…, p. 95). En temps ordinaire, l'aboun est

revêtu d'un grand manteau de soie noire, bordé de violet (BORELLI, p. 192).

(2) En s'inclinant trois fois jusqu'à terre (SOLEILLET, p. 98). Depuis lors, certaines troupes ont

appris à porter et à présenter les armes.

(3) Tout en reconnaissant la prééminence du siège de Saint Marc (cf. supra, p. 140), le clergé du

Choa reste très attaché au souvenir de son aboun national dont la doctrine sur la nature du Christ

semble avoir différé de celle du patriarche d'Alexandrie (CeccHI, t. I, pp. 375-376) ; aussi ne

dut-il pas accueillir avec un enthousiasme unanime l'abour envoyé par l'empereur.

(4) pans les cérémonies l'aboun s'assied à droite du souverain (DUCHESNE-FOURNET, t. II,

P- 350).

(5) Pendant ce séjour à Ankobèr, Ménélik ne contracta pas seulement mariage avec Oueïzèro

Taïtou ; il conclut avec le cte Antonelli un traité d'amitié et de commerce en date du 21 mai 1883

destiné à mieux assurer les communications entre Assab et le Choa. Le texte de cet accord, le

premier que fit Ménélik avec une puissance européenne, se trouve dans le Livre vert XV, p. 128

et dans RossETTI, Storia diplomatica della Etiopia, pp. 7-10. ;

(6) « Son soleil » (voir ses divers sceaux reproduits dans le présent ouvrage). On lira au chapitre

suivant la généalogie de cette princesse qui devait jouer un rôle politique si important. Ce serait,

assure Antonelli, sur les conseils de l'empereur Yohannès que Ménélik épousa religieusement

Taïtou, après avoir rompu avec Bafana (Livre vert XV, p. 220) ; cf. MANTEGAZZA, Menelik,

PP. 56-59. Quant à elle, née à Gondar, d'autres disent à Mahdèrè-Mariam, vers 1856, elle avait eu

déjà quatre maris (ANTONELLI, Taïtu, imperatrice d'Etiopia, pp. 4-5 ; GLEICHEN, With the Mis-

Sion…, P. 147 ; Rosa, L'impero del Leone di Giuda, p. 84). Peu favorable aux Européens qu'elle

ne recevait pas volontiers, cette souveraine intelligente, mais très autoritaire, a été en général

défavorablement jugée par les voyageurs, et elle n'était pas du reste populaire au Choa, (c/. AuponN,

devant Abounè Matiéouos, revêtu de ses habits épiscopaux. La cérémonie eut

lieu dans l'église de Mèdhanié-alèm, bâtie par son père Atié Haïlé-mélèkot (1).

Ce jour-là fut un jour de grandes réjouissances et, pour que ses chefs ne fussent

pas les seuls à y participer et que les pauvres en eussent leur part, il fit procla-

mer ce qui suit : « Sur toute l'étendue de mon royaume, j'accorde à mes pau-

vres une année de grâce et de miséricorde et je leur remets toutes leurs det-

tes (2). »

Voyage au Choa, p. 191, avec un portrait fait d'elle peu après son mariage avec Ménélik et repro-

duit à la p. 200 ; BORELLI, ouv. cit, p. 128 ; ANTONELLI, dans les Livres verts XV et XVII, passim,

et la monographie précitée ; GLEICHEN, ouv. cit, pp. 145-148 ; VOLLBRECHT, Im Reiche des Negus

Negesti, pp. 115-120 ; MÉRAB, Impressions d'Ethiopie, t. II, pp. 46-55 ; KLoBUKOWSKI1, La ques-

tion de l'A byssinie). — L'expression « communier avec » s'emploie pour désigner les mariages reli-

gieux, les seuls qui soient indissolubles en Ethiopie. Pour les diverses sortes d'unions matrimo-

niales dans ce pays, voir M. PARKYNS, t. II, ch. XXIX in fine ; Ceccni, t. I, pp. 311-312 ; SOLEIL-

LET, p. 101 ; BORELLI, p. 120 ; COHEN, Cérémonies, pp. 2-4 ; MONTANDON, Au pays Ghimirra,

PP. 302-304.

(1) Cf. supra, p. 72.

(2) C'est l'année de rémission (jobal, d'où jubilé) instituée par Moïse et qui devait avoir lieu

tous les cinquante ans (Lévitique, XXV, 8-17).

Fig. 30. — SCEAU D'ABBA-DJIFAR, ig. 31. — SCEAU DE OUFIZÈRO TAITOU,

CHAPITRE XXXIV

Généalogie d'Itiéguié Taïtou.

Dans les terres du Choa occupées par les Galla on introduit

les Chrétiens en leur divisant le terrain en gèlad.

Itiéguié T'aïtou commence la construction d'une église

à Entotto.

On creuse les fondements de l'église de Ragouel à Entotto.

Récit de la dédicace de l'église de Mariam à Entotto.

Or, si quelqu'un demande les sources de la généalogie de Oueïzèro Taïtou,

nous allons les lui donner selon nos faibles forces et très brièvement (1). Le

proverbe qui dit : « L'eau qui arrive nouvellement et à l'improviste n'est pas

telle que l'eau courante, c'est une eau qui provient de plusieurs filets débor-

dants et s'enfle en torrent » (2) ne s'applique pas ici, car Oueïzèro Taïtou

remonte par ses origines aux époques les plus reculées.

(1) Le chapitre, le plus long de l'ouvrage, où la famille de Taïtou, puis cette princesse elle-même

sont presque constamment au premier plan, est divisé en deux parties bien distinctes, séparées

par quelques lignes afférentes aux années 1883 à 1885. Pour la première partie, qui va du com-

mencement du XVII° siècle aux débuts du règne de Théodoros, on pourra consulter : les historiens

portugais du XVII° siècle, Poncet, Bruce (jusqu'en 1772), Salt, Pearce, Gobat, Rüppell (de 1769

à 1832, dans Reise in A byssinien, t. II, PP- 363-403, avec d'utiles tableaux généalogiques des

principales familles féodales de cette époque), Combes et Tamisier (t. III), Arnaud d'Abbadie,

Plowden, Sapeto, Lejean, la chronique royale traduite par Blundell (1769-1840), celle que Plad

à traduite et qui contient un résumé des événements de 1780 à 1854 (dans Zwdlf Jahre in À bessi-

nien, chap. VII), les deux chroniques de Théodoros traduites par Mondon-Vidailhet et par

Blundell, le Livre bleu 1846-1868.

(2) L'auteur compare au moyen de ce proverbe la généalogie de Taïtou à un fleuve aux sources

nombreuses et lointaines,

13

— 194 —

Sous le règne d'Atié Sousneïos (1), Hélos (2), originaire de Ouaguèda (3)

gouvernait le pays qui se trouve entre les deux rivières Tèkkèzié et Bambèlo (4).

Hélos engendra Qiérelos ; ce dernier engendra Eraklis (5) qui eut Tësfou (6)

d'une fille de roi appelée Oueïzèro Semmata (7) ; Tèsfou engendra Maritou (8)

qui, donnant sa main au dèdjatch Oualdè-Roufaël (9) du pays d'Abèérguèllé (10),

engendra le ras Guèbrié (II).

Ce dernier fut un grand homme. Il gouverna jusqu'au pays des Changèlla aux-

quels il faisait payer de l'or pour impôt (12); ses festins et son hydromel étaient

renommés par leur abondance. Ses sujets, abandonnant la culture, allaient

tous chez lui pour y manger ; sa table avait des pieds de cuivre (13) et son

agafari (14) faisait le tour de cette table afin que toutes les places en fussent

(1) Appelé Socinios par les historiens portugais, il prit à son avènement le nom de Seltan

Sèguèd (1606). Sous l'influence du jésuite Paëz, il se convertit en 1622 au catholicisme, mais,

ayant cherché vainement à l'imposer à son peuple, dut abdiquer en 1632 en faveur de son fils

Fasilidès (Basilidès) ou Fassil, lequel expulsa les missionnaires portugais. Outre les récits de Paëz,

de d'Almeïda, de Mendez, de Bruce et la chronique de Basset, on possède sur ce règne une chro-

nique éditée et traduite par Pereira et une étude de Perruchen (Notes pour l'histoire d'Ethiopie,

Règne de Susenyos, dans la Revue sémitique, t. V, 1891).

(2) C'est le personnage appelé Julius par Bruce (trad. franç., t. II, p. 313). Gendre de Socinios

et gouverneur du Sèmien et régions voisines, il se révolta contre lui et périt dans cette entreprise

(ibid., pp. 357-361). Notons que ce premier ancêtre de Taïtou était un adversaire acharné des

catholiques comme devait l'être celle-ci, et d'autre part que ce nom d'Hélos, déformation d'Hélios,

signifie en grec soleil, comme en amharique Taïtou.

(3) Qolla (terre basse), sur la rive gauche de la Bèriéssa, un peu en aval de Dèbrè-berhane. (Cf.

CeccHI, t. I, p. 170.) Le panégyriste de Taïtou a tenu à indiquer les origines choanes de cette

princesse.

(4) Cette dernière rivière, dont le nom n'est pas indiqué sur les cartes, paraît être l'Arguef, sous-

affluent du Tèkkèzié (ROSEN, ouv. cit, p. 436). Il y a, en tout cas, un village appelé Bambèlo, à

15 kil. env. au N. E. de Gondar, à la limite des provinces de Dèmbia et de Ouaguèra (BRUCE,

t. III, p. 219 et ROSEN, lod. cit.).

(5) D'après Rüppell (ouv. cit, t. II, pp. 3 et 423), Eraklis aurait été le fils et non le père de

Tèsfou.

(6) « Son espoir ». C'est le Tesfos de Bruce ; en 1769, gouverneur rebelle du Sèmien et du Oua-

guèra et qui, en 1771, fut tué à la bataille de Serbraxos (Bruce, t. III, pp. 136 et 287).

(7) « Martyre » (de la Vierge). ,

(8) « Son miel » (au féminin).

(9) « Fils de Raphaël ». Roufaël est un des sept archanges du livre d'Hénoch.

(10) Province du Tigré en bordure de la rive droite du Tèkkèzié (SALT, trad. franç., t. II, p.

292).

(11) Appelé Gabriel par Salt (ibid, p. 25), Guebra par Pearce (Life and Adventures, t.1,

pp. 99 et suiv.), et Gabire par Rüppell (ouv. cit., t. II, p. 3). D'après ce dernier auteur, il était

fils de Tèsfou.

(12) Les Changèlla, dont il est question ici, sont, d'après la description étendue de Bruce (t. II,

pp. 592-618), les Kounama du pays de Baza au S. O. de la colonie de l'Erythrée ; cf. DE CASTRO,

t. II, pp. 348-350. A la différence de Bruce (ibid., p. 612), Combes et Tamisier affirment qu'il y

a de l'or chez les Changèlla du nord.

(13) Vers 1850, les bassins de cuivre étaient encore considérés comme un objet de luxe dans

l'Abyssinie septentrionale (M. PARKYNS, t. I, p. 390); cf. BRUCE, trad. franç., t. III, p. 62 ; CoM-

BES et TAMISIER, t. IV, p. 80.

(14) Massaïa (Lectiones…, p. 257) traduit ce mot par janitor (portier), ou introducteur auprès

des princes et seigneurs abyssins ; cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 342-343 ; PLOWDEN,

Travels…, p. 48. Chez le roi, cet officier prend le nom de dèdj-agafari.

… 1057

occupées ; chez lui, on mangeait toujours, depuis le début de l'année jusqu'à

la fin ; il avait huit cents paires de bœufs pour labourer sous la direction du

djan-guëbérié (1) et possédait de vingt à trente mille moutons gardés par des

zellane (2); tous les jours, on tuait chez lui, en plus des bœufs, des moutons.

C'était donc, comme on le voit, un très grand seigneur (3) et son guebeur était

abondant (4). I] eut de Oueïzèro Sahlitou (5) fille de Kèflè-Yèssous (6) de

Bèiéda (7), le dèdjatch Haïlé-Mariam (8). Le ras Guëbrié gouverna pendant

quarante-quatre ans (9).

Son fils, le dèdjatch Haïlè-Mariam, était un beau jeune homme, brave et

redouté. Aussi les danseuses (10) chantèrent-elles ainsi sa gloire : « Les rois

de tous les arbres sont le cotonnier (11) et le bérbèrié (12); le roi des hommes

est Haïlè-Mariam-Guèbrié. Etant allé se battre au pays de Oualgaït (13). Il y

fut vaincu (14); mais, à son retour, alors, qu'il avait, dit-on, grand faim, il

trouva un lion qui venait de tuer une vache. Alors, il tua le lion et l'écarta,

puis il mangea la viande de la vache. Voilà jusqu'où allait sa bravoure! (15)

(1) «Laboureur de Sa Majesté ». Appellation que nous n'avons trouvée nulle part ailleurs et

qui semble périmée.

(2) Bergers nomades qui se trouvent surtout sur les bords du lac Tsana (Massara, t. II,

pp. 134-153 ; DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 133), mais vont aussi au Sèmién où ils ont des droits

de pacage (HEUGLIN, Reise nach À bessinien, p. 205).

(3) Dans le texte se trouve le mot guiéta (cf. supra, p. 22, n. 6).

(4) Pearce n'eut effectivement qu'à se louer de l'hospitalité de ce chef (dans SALT, trad. franç.,

t. II, pp. 25-29).

(5) «Sa miséricorde » (de la Vierge).

(6) « Part de Jésus ». Il s'agit vraisemblablement ici du chef qui, vers cette époque, s'empara

du gouvernement du Tigré et qui, vaincu par le ras Mikaël, fut mis à mort sur l'ordre de ce dernier

de la façon la plus cruelle (COMBEs et TAMISIER, t, III, p. 138 ; RüPPELL, t. II, p. 367).

(7) District S. E. du Sèmién.

(8) « Force de Marie » ; cf. PEARCE, t. II, pp. 105 et suiv.…

(9) De 1771 à 1815 ; cf. PEARCE, t. II, p. 46 ; RüPPELL, t. II, p. 4.

(T0) Les danseuses abyssines accompagnent leurs danses de chansons ; elles se montrent sur-

tout aux fêtes pour les mariages (PEARCE, t. I, p. 322 ; COMBEs et TAMISIER, t. II, pp. 61-62 ;

COHEN, Cérémonies…, pp. 6-7).

(T1) Le coton pousse. en Ethiopie, dans un grand nombre de provinces, notamment sur les

bords du Tèkkèzié (COMBES et TAMISIER, t. IV, p. 64). Sur l'industrie cotonnière, encore purement

domestique en Ethiopie, voir les explications de Cohen (Documents ethnogr., pp. 2-10, fig.).

(12) On a déjà vu (p. 55, n. 6) la cause de l'importance donnée en Ethiopie à l'arbuste portant

le nom de bérbèrié. Dans leur chanson, les danseuses se placent à un point de vue entièrement

utilitaire. En réalité, les plus beaux arbres d'Ethiopie sont : le zegba (birbirsa en galla), de la

famille des conifères ; le ed (gativa, en galla), genévrier ; le chola, sycomore ; le oueïra, olivier

sauvage ; le guerar (teddiétcha en galla), mimosa ; le golgoual, euphorbe ; le kosso, etc… La sylvi-

culture de l'Ethiopie a été décrite par Richard (dans LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. IV, et V

et album); voir aussi BRUCE, trad. franç., t. V et album ; ANTINORI, dans CeccHI, t. I, pp. 456-461,

pour les arbres des environs d'Ankobèr ; DE FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 145-151 ; L. DE CASTRO,

Nella terra…, t. II, pp. 59-73.

(13) Province au N. O. du Sèmien, traversée par M. Parkyns en 1843 (Li/e in Abyssinia, t. 11,

PP. 343-357).

(14) En 1813, par le ras Oualdè-Sellassiè du Tigré (cf. PEarcE, t. I, p. 113 et RuPPELL, t. II,

PP. 4 et 393).

(15) Après la chasse à l'éléphant, celle au lion est considérée comme la plus glorieuse ; la mort

de ce fauve vaut celle de cinq hommes (JENNINGS et ADDISON, With the Abyssinians…, p. 188),

—e ———

—

»

196 ——

Il épousa Oueïzèro Irout (1), fille du ras Gougsa (2). Il choisit pour ce

jour-là (3) trois cents vaillants cavaliers, flls de chefs des pays au-dessus du

Tchëtchèho (4) qui l'accompagnèrent. Les dames d'atour (5) de Oueïzèro Irout

étaient nombreuses (6), vêtues de lebbélba (7) et de gémis (8) de velours et

de beurnous aux paillettes d'argent. Il y avait une heure et demie de chemin

entre la maison du ras Gougsa et celle du dèdjatch Haïlè-Mariam du Sèmien.

Au milieu se trouvait une grande plaine appelée Adjabar (9), dans laquelle

le roi jouait au gougs (10). Toute cette plaine, de la maison du ras Gougsa

jusqu'à celle où logeait le dèdjatch Haïlé-Mariam, était recouverte de tapis (Ir)

sur lesquels passèrent les mulets des époux.

Le dèdjatch Haïlè-Mariam eut d'Irout-Gougsa le dèdjatch Merso, le dèd-

jatch Betoul (12) et Oueïzèro Yèoub-dar (13) laquelle fut donnée au dèdjatch

Sèbea-gadis (14), bal-alga (15) du Tigré.

(1) « Bonté ».

(2) Pour le sens de ce nom cf. supra, p. 128, n. 5, et sur ce personnage, voir in/ra, pp. 198.

(3) Ce mariage eut lieu au mois de novembre 1812. Il cimentait une alliance du ras Guèbrié

avec le ras Gougsa contre le ras Oualdè-Sellassié (cf. PEARCE, t. I, p. 106).

(4) Cf. supra, p. 137, n. 3. Ces pays, en majeure partie galla, devaient fournir au Sèmien la

cavalerie qui lui manquait.

(5) Il y a ici le singulier collectif denguêter (cf. supra, p. 189, n. 6).

(6) Elles étaient cinquante, au dire de PEARCE (loc. cit.).

(7) Ce mot, qui signifie étourdi, sans souci (ANT. D'ABBADIE, Dictionnaire, col. 31), s'applique

assez curieusement aux culottes serrées aux chevilles et ornées de broderies que les dames abys-

sines mettent, pour monter à mulet (cf. GurDI, Vocabulario…, col. 29 ; COHEN, Documents…,

30).

(8) Les gëèmis, portées par les dames abyssines, sont plus amples et plus longues que celles

pour hommes. Le mot, en ce cas, doit être traduit par robe.

(9) « Vaste ». Cet adjectif qui s'applique également aux grandes tentes ovales, pourrait être

une corruption de l'arabe akbar = plus grand. La plaine dont il est question ici semble être

celle que mentionne Rosen (ouv. cit, p. 436) sous le nom d'Andjiva-miéda. Le Ouaguèra est

d'ailleurs un pays de vastes prairies (COMBES et TAMISIER, t. IV, p. 34).

(10) C'est le jeu de cannes inventé, dit-on, par les brillants cavaliers que sont les Galla. Ceux

qui y prennent part sont armés de tiges en bambou qu'ils lancent comme des javelines en se

protégeant avec leur bouclier. Voir des descriptions de ce jeu dans ARN. D'ABBADIE, Douze ans…,

198 et dans PLOWDEN, Travels.., pp. 210-211.

(11) Dans l'énumération des cadeaux formant la dot de Oueïzèro Irout, Pearce cite vingt-cinq

tapis de Perse (loc. cit.).

(12) Merso signifierait « fort » et Betoul «intact ».

(13) « Limite de la beauté », c'est-à-dire contenant toute beauté. Comme la mère de Taïtou, morte

fort âgée en 1905, portait ce nom (in/ra, t. IT), on peut admettre qu'il s'agit de la même per-

sonne ; en ce cas, Taïtou aurait été non la fille, mais la nièce de Betoul et la cousine germaine,

et non la sœur d'Aloula et de Oualié (cf. 3%/ra, p. 206, n. 7). D'autre part, Taïtou n'était pas la

fille du premier mariage de sa mère, puisque Sèbea-gadis mourut en 1831 et qu'elle-même naquit

vers 1856.

(14) Ou Soubagadis. D'abord chef de l'Agasmié, province orientale du Tigré (SALT, dans

VALENTIA, trad. franç., t.III, pp. 357-361; PEARCE, t. IT, note de la p. 291), il s'empara du reste

du Tigré en 1818, aprèsla mort du ras Oualdè-Sellassié (MARKHAM, À History of the À byssinian

Expedition, pp. 51-52). Pearce (loc. cit) et, après lui, Gobat (Journal....., pp. 82, 362, 377), font

l'éloge de ce chef aussi généreux que brave, héros légendaire de l'Agamié. Il fut mis à mort après

sa défaite par le dèdjatch Oubié et les Galla, en février 1831 ; cf. GOBAT, pp. 386-387, et la com-

plainte composée à cette occasion p. 401.

(15) « Qui occupe l'a/ga ». Terme employé sans doute ici par opposition à ba/-abbat, chef par

ce

A la mort du ras Gougsa, son fils, le ras Imam, lui succéda ®.

Alors le dèdjatch Haïlè-Mariam refusa de se soumettre au ras Imam mais il vit

se soulever contre lui tous les gens du Godjam, du Béguè-meder, du Dèmbia et

de tout le pays au-dessus du Tchètchèho (2). Le dèdjatch Haïlé-Mariam était,

comme nous l'avons dit, un jeune homme beau, vaillant, audacieux. Il atta-

qua à Qèha (3) toute l'armée réunie contre lui et livra une bataille qui dura

sept jours. À la fin, comme dit le proverbe, la victoire fut au plus grand

nombre, aussi s'éloigna-t-il et revint-il chez lui (4). Après cela, étant tombé

malade, il mourut en peu de jours. Il avait gouverné douze ans (5). Son fils,

le dèdjatch Merso, lui succéda.

Il avait eu un fils appelé dèdjatch Oubié (6) qui gouvernait le pays de

Oualgaït, mais c'était un enfant illégitime. Sa mère était originaire de Djan-

amora (7). Celui-ci, ayant appris la mort de son père, s'en vint pleurer avec

son frère Merso. Or, pendant que les deux frères pleuraient ensemble et

étaient pleinement d'accord, les chefs et les vieillards du Sèmien réunis se

concertèrent à part. Voici quel fut le résultat de leur conseil : Si Merso s'assied

sur l'alga, il va nommer chefs des hommes originaires du pays au-dessus du

Tchètchèho, pays de sa mère, et il nous mettra de côté. Donnons donc l'alga

à Oubié, né d'une femme de notre pays. Ils exécutèrent ce qu'ils avaient décidé

et mirent sur l'alga le dèdjatch Oubié (8). Les deux frères, dèdjatch Merso

et dèdjatch Betoul, encore jeunes, émigrèrent au Tigré dans le pays habité

par leur sœur, Oueïzèro Yèoub-dar.

Comme les desseins de Dieu sont impénétrables, de même qu'il tira David

du milieu de ses troupeaux pour le faire roi, de même il choisit Oubié, fils

illégitime (9), pour gouverner le Sèmién et tout le Tigré jusqu'à Massoua (I0),

droit d'hérédité, pour marquer que Sèbea-Gadis avait usurpé le pouvoir au Tigré sur le fils du

ras Oualdè-Sellassié.

(1) Cf. infra, p. 202, n. 15. Le ras Gougsa mourut en 1825.

(2) On verra plus loin qu'il avait des beaux-frères dans plusieurs de ces provinces.

(3) Petite rivière qui coule à l'O. de Gondar et va se jeter dans le lac Tsana (Bruce, t. III,

. 432).

? W A RuPPELL, t. II, p. 399 et M. PARKYNS, t. I, p. 186. Cette bataille eut lieu au mois d'avril

1826 et aurait, en effet, duré sept jours.

(5) De 1815 à 1826.

(6) « Ma beauté ».

(7) « Aigle de Sa Majesté ». District du Ouaguèra (M. PArkyNs, t. I, p. 182). Sur cette union

romanesque, voir M. PARKYNS, {bid., pp. 182 et suiv, et LEJEAN, Théodore IT, p. 14.

(8) Merso était, par sa mère, petit-fils du ras Gougsa, originaire d'une famille musulmane du

Yèdjou, et, comme il n'avait que douze ans à la mort de son père, les chefs du Sèmién craignirent

à bon droit d'être gouvernés par des Galla (M. PArkyNs, ibid, pp. 189-190 et PLOWDEN,

Travels…, pp. 382-383).

(9) Lejean dit cependant, précisément en parlant d'Oubié (loc. cit.):« La législation abyssinienne

ouvre la succession aux bâtards aussi bien qu'aux enfants légitimes. Bruce avait, avant lui, fait

la même remarque au sujet des droits de la couronne des fils du roi et d'une négresse esclave

(trad. franç., t. III, p. 333).

(T0) Massaoua, qui est situé sur deux îlots situés tout contre la côte de la mer Rouge dans la

baie d'Arkiko, fut occupé par les Turcs en 1557, mais la terre ferme resta sous la suzeraineté du

rique

{

1

`

laissant de côté ceux qui étaient nés légitimement dans l'elfign et qui avaient

été élevés délicatement derrière les rideaux (1).

Le dédjatch Oubié fut un homme grand, remarquable, riche et redouté (2)

Pendant douze ans entiers, il se battit contre les bal-abbat et les mékouan-

entoich (3) du Tigré qu'il finit par soumettre et obliger au tribut (4). Il gou-

verna pendant trente-quatre ans (5).

Voici maintenant la généalogie du ras Gougsa (6).

À l'époque où Gragne ravageait l'Ethiopie (7), arriva un homme appelé

Omar-cheik (8), originaire d'outre-mer (9), portant un bâton d'argent et

un erkot (10) d'argent. Il s'établit au Yèdjou où il engendra Oualié (11) qui

engendra Abbiou qui engendra Abba Siérou-Gouangoul (12). Ce dernier était

gouverneur du Tigré qui l'exerçait par l'entremise de chefs locaux tributaires : les bahr-négach

(rois de la mer), et le naïb (lieutenant) d'Arkiko (Bruce, t. III, chap. I et IV ; PEriNi, Di qua

dal Marèb, pp. 27-20, 226-231). Les Egyptiens qui, sous Méhémet-Ali, s'étaient installés à Mas-

saoua aux lieu et place des Turcs, cherchèrent à soumettre le naïb d'Arkiko, mais celui-ci fit appel

à Oubié, lequel ordonna en 1849 une expédition pour affirmer ses droits sur le littoral (Livre

bleu 1846-1868, p. 26 ; LEJEAN, Voyage en Abyssinie, pp. 56-57). C'est à cet événement que fait

allusion le chroniqueur. On sait que Massaoua a été occupé en 1885 par les Italiens.

(1) Qui les protègent contre le mauvais œil.

(2) Markham, qui a très clairement résumé l'histoire d'Ethiopie en une soixantaine de pages

jusqu'au règne de Théodoros, dit d'Oubié qu'il fut un homme fort bien doué et qu'en somme

il gouverna sagement le Tigré (A History of the A byssinian Expedition, p. 55). Nous avons d'ailleurs

à son sujet les témoignages de nombreux voyageurs : Gobat, Rüppell, Combes et Tamisier, Lefeb-

vre, Ferret et Galinier, Plowden. En 1839, Lefebvre, lieutenant de vaisseau de la marine fran-

çaise, obtint de lui, par traité, la cession de la baie d'Anfila au S. E. de celle d'Arkiko, mais le

gouvernement de Louis-Philippe ne donna pas suite à cette affaire (SAPETO, Etiopia, pp. 288-

289).

(3) Notons d'une part ce singulier collectif, de l'autre ce pluriel redoublé.

(4) Parmi ces nombreux chefs se trouvaient notamment les sept fils de Sèbea-gadis (MAR-

KHAM, ouv. cit, pp. 53-55 ; SAPETO, Etiopia, pp. 278-281).

(5) Trente ans au plus, si l'on adopte la date de 1826 comme point de départ de son gouverne-

ment au Sèmién (cf. supra, p. 197) et celle, plus certaine, de sa défaite par Théodoros, soit 1855

(cf. infra, p. 205, n. 10).

(6) Après avoir montré les titres de la famille de Taïtou sur le Sèmién et le Tigré, le chroniqueur

va exposer les droits que cette lignée possède au Yèdjou, au Béguè-meder et à Gondar.

(7) C'est-à-dire de 1527 à 1543, d'après la chronologie de Bruce (t. II, Pp. 174 et 205).

(8) Le mot cheik s'applique, comme on le sait, le plus souvent à un chef religieux. Nous ne pos-

sédons aucun renseignement sur cet Omar-cheik : peut-être était-il un des lieutenants de Gragne.

En tout cas, la famille dite de Gouangoul, issue de ce chef musulman, porte encore aujourd'hui

le nom de Ouarra-cheik, ou tribu des cheik (Rosa, L'impero del Leone di Giuda, note de la p.84).

(9) Evidemment d'Arabie.

(to) Mot galla qui désigne un bidon en cuir, employé notamment par les musulmans pour

emporter, en voyage, l'eau nécessaire à leurs ablutions (CEccur, t. IT, pp. 168-169, fig.; cf. COHEN,

Documents ethnogr., p. 23 et fig. 25 et 26). Quant au bâton d'argent, il servait à Omar-cheik,

suivant une tradition recueillie par nous sur place, à faire jaillir des sources dans sa traversée

de la côte aux plateaux d'Abyssinie.

(T1) Nom qui devait être celui du frère de Taïtou.

(12) Bruce, qui le vit à la cour de Gondar en 1770, l'appelle « Guangoul, chef des Gallas d'An-

got » (district du Tigré contigu au N. O. au Yèdjou); il avait alors une cinquantaine d'années

(trad. franç., t. IV, p. 116). Abba Siérou signifierait « maître du cheval entier » PAULITSCHKE,

Ethnographie, t. IL&p. 283).

ble par la beauté de son visage (1) ; il épousa Oueïzèro Guélébou ( ),

es MS Farès (3), bal-abbat du Sèlèoua (4) et du Lasta (5). Il eut d ss

Këfèi (6), Ali et Ali-gaz (7). Oueïzèro Kèfèi, ayant épousè Merso-Bariénto (8),

bal-abbat des Ilma-Orma (9), engendra Gougsa et Aloula. DA

Le fils de Gouangoul, ras Ali, appelé Ali-le-Grand (to), ayant vaincu Teklè-

Guiorguis, roi de Gondar, surnommé Festamié-ménguést (11), gouverna tous

les pays au-dessous et au-dessus du Tchètchèho pendant trente et un ans (x2),

puis il mourut. Le premier de sa lignée, il se fit baptiser. Après avoir embrassé

la religion chrétienne, il devint un ardent chrétien. «Si cela était pers,

disait-il, je déterrerais les ossements de mes ancêtres pour les faire baptiser (I 3) »

Après lui, tous ses successeurs rivalisèrent de zèle pour élever des églises

(1) Le portrait que Bruce trace de lui (loc. cit.), s'éloigne fort de cette appréciation, as

le voyageur écossais paraît avoir exagéré la sauvagerie de ce chef ; cf. SALT, trad. franç., t. IL,

P. 47:

« Son bouclier ».

© A s'agit vraisemblablement de ce chef autonome du Lasta que Bruce appelle « le prince de

Zaguè » ou «roi en Lasta » et qui, sous le règne de Joas (1753-1768), fut traîtreusement tué

trad. franç., t. II, pp. 746-748). ds ; ;

PR Le Séltona est une province du Tigré entre l'Endérta à l'E, | Abèrguèllé à l'O. (SAPETO.

Etiopia, pp. 245-246).

(ve E riche province entre le Ouag au N. et le cours inférieur du Tèkkèzié au S. (SA

PETO, ouv. cit., pp. 255-258; WyLDE, Modern Abyssinia, chap. XV).

(6) « Velours ». , ; ;

a Gaz est peut-être l'abréviation du mot arabe ghazi, qui signifie victorieux. |

(8) Tout en confirmant l'union de Kèfèi avec Merso, Rüppell ne donne sur lui aucun Lea

gnement (t. III, tableau généalogique de la p. 421). Quant au nom de Bariénto, qu devait es

celui de son père, on le retrouve, orthographié Baranro ou Barenton, comme dénomine ion de

tribus des environs de Harar (ANTOINE D'ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie, p. 307 ; MARTIAL >

SaLviac, Les Galla, pp. 31-32). Par ailleurs, Barenta est une localité qui figure sur la carte de

Combes et Tamisier dans un district du Godjam habité par les Borana Galla (Voyage en Abyssi-

je, t. III, p. 255).

TES Ces ES forment l'appellation que se donnent les Galla (MARTIAL DE SALVIAC, ouv.

cit, p. 347). Ilma veut dire «les fils.» Orma serait le nom d'un de leurs premiers ancêtres (MASSAÏA,

Lectiones… p. 1 ; SOLEILLET, Voyages. p. 253), nom qui signifie lui-même « autre », « éucouges »

(à la tribu). L''Orma de la légende aurait donc été un ouflaw, un émigrant, ce qui correspondrai

aux origines des Galla (cf. l'append. V).

10) Cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 150. ; =

j à « Le dernier du royaume ». En fait, Tèklè-Guiorguis, détrôné vers 1783 par une coalition

de grands vassaux à la tête de laquelle était Ali (RUPPELL, t. IL, p. 373). ne fut pas le qe ou

verain qui règna à Gondar (cf. Morrk, t. II, pp. 343-357), mais après lui commence 2

messafent (cf. infra, p. 201, n. 5) et Arn. d'Abbadie confirme que le peuple le considérait comme

dernier empereur (Douze ans…, p. 141).

(12) Ali étant mort en 1788 d'après Rüppell (t. II, p. 377) et son père Gouangoul avas 4)

tué, suivant Bruce, en 1770 (trad. franç., t. IV, p. 123), la chronologie de l'auteur semble

être ici en défaut. ; ; ,Ç ;

(13) Arn. d'Abbadie (Douze ans…, p. 150), écrit à ce sujt : « Il (Ali) voulut imposer lIsaaueme

à ses sujets du Bégamdir, mais cette tentative faillit le perdre ; il y renonça gp nous

recommandant à sa famille de respecter la foi de son peuple ». D après Rüppell (t. ; p.370 ;

il fut enterré à Lalibèla, la ville aux onze églises monolithes du Lasta, ce qui paraît indiq

qu’il était devenu effectivement chrétien.

— 200 —

et des monastères (1). Son frère cadet, le ras Ali-gaz s’assit sur l’alga (2).

Le ras Ali-le-Grand aimait beaucoup son neveu Gougsa, mais le ras Ali-gaz

ne l’aimait pas. À la mort du ras Ali, son frère s’assit sur l’alga. C’est pourquoi

redoutant ce dernier, Gougsa se révolta, occupa un amba nommé Amanouel (3)

et lutta contre lui pendant deux ans. Le ras Ali-gaz, fatigué de se battre depuis

si longtemps, fit dire à sa sœur : « Ma sœur, je languis de te voir, viens donc

me visiter ». Celle-ci étant arrivée, il la tourmenta en lui disant : « Fais en

sorte de m’amener ton fils Gougsa, ou bien conseille-lui de s’en aller dans un

autre pays, sinon je t’enchaînerai ». Alors elle fit dire à son fils : « Ne me

sépare pas de mon frère : pour l’amour de moi, va-t-en dans un autre pays ;

je t’en supplie par le sein qui t’a nourri et par les mamelles qui t’ont allaité (4). »

Or, Gougsa, ne voulant pas attrister sa mère, alla auprès de Qollassi-Amdié (5)

dans le pays de Ouarra-Himèno.

Voici alors ce qui arriva : Qollassi-Amdié, sortant un jour pour jouer au

gougs, Gougsa et son frère Aloula firent seller leurs chevaux et sortirent aussi.

S'étant séparés en deux camps, ils commencèrent la course, mais Gougsa

frappa en passant le bouclier de Qollassi-Amdié. Les gens du Ouarra-Himèno

en conçurent une grande tristesse (6). Aussi, de retour chez eux, se dirent-ils

les uns au autres :« Nous ne pouvons pas l'enchaîner, car il est alga-lidj (7). Qu'il

quitte donc notre pays ! » Alors Gougsa, emmenant avec lui six cents cavaliers,

sans compter les piétons et les fusiliers qui, du pays au-dessous du Tchétchého,

l'avaient suivi en exil, s'en vint au Béguè-meder. Là gouvernaient deux frères :

le ras Oualdè-Gabriel et le ras Asrat (8). Comme ils étaient en mésintelligence,

ils gouvernaient chacun une partie du pays qu'ils s'étaient partagé. Gougsa

se rendit chez le ras Oualdè-Gabriel qui le reçut avec bienveillance et lui donna

le pays de Foguèra (9) comme terre où il pourrait se restaurer.

(1) La famille de Gouangoul resta néanmoins longtemps supecte aux chrétiens à cause de ses

origines musulmanes, bien qu'elle opposât « à son impopularité l'éclat d'une conversion fastueuse

et son zèle à bâtir ou à réparer des églises » (LEJEAN, Théodore II, p. 12). Sur les inconséquences

du second ras Ali en cette matière, cf. Massaia, t. II, pp. 206-207 ; ARN. D'ABBADIE, Douze

ans…, p. 184.

(2) En 1788. Cf. RUPPELL, loc. cit.

(3) Probablement au Yèdjou.

(4) Suivant Rüppell (ibid, p. 380), Gougsa et Aloula auraient vaincu leur oncle qui dut faire

la paix avec eux.

(5) Amdié signifie « ma colonne ». Ce chef paraît avoir commandé également au Yèdjou (RuP-

PELL, t. II, p. 379) ; il serait mort en 1804 (ibid., p. 390).

(6) Cet épisode est également rapporté, dans la chronique de Flad (Zwël/ Jahre…, p. 159).

Les Galla auraient vu dans ce coup, sans doute involontaire, un mauvais présage. Comme l'ont

du reste observé Ferret et Galinier (Voyage en Abyssinie, t. II, p. 382), « la prudence conseille,

le respect commande que nul ne darde le djarid (gougs) contre le bouclier du roi ».

(7) « Enfant de l'alga », c'est-à-dire de race régnante.

(8) « Dîme ». Le premier était fils du ras Mikaël qui gouverna de fait à Gondar entre 1769 et

1780 et dont Bruce parle longuement dans sa relation ; le second aurait été non son frère, mais

son cousin (RuPPEL.L, t. II, PP. 421 et 382). Ils avaient chassé Ali-gaz du Béguè-mèder (ibid,

381).

(9) Situé entre deux tributaires du lac Tsana sur sa rive orientale. C'est un pays de beaux

pâturages (RosEN, pp. 391-394).

En ce temps-là (1), à la suite d'une querelle, les deux frères s'attaquérent.

Chacun d'eux avait ses alliés : le ras Asrat était soutenu par le ras Mêred

du Godjam, tandis que le ras Oualdè-Gabriel l'était par le ras Guèbrié du

Sèmién. Les deux frères et le ras Mèred du Godjam moururent tous trois

dans la bataille (2). Le ras Guëbrié s'enfuit et retourna au Sèmién. |

L'alga du Béguè-meder étant vacant (3), Aloula, le plus jeune des deux frères,

dit à Gougsa : Assieds-toi sur l'alga ». Celui-ci répondit : « Qui donc nous a

donné le pouvoir de nous y asseoir ? » Mais Aloula répliqua : « Nous nous y

asseoirons en disant : « C'est Réèbbi (4) qui nous l'a donné ». Après cela, le

ras Gougsa fit cette proclamation : « C'est nous qui sommes morts, c'est nous

qui sommes vivants » et il s'assit sur l'alga (5). ;

Comme les deux frères, ras Oualdè-Gabriel et ras Asrat, avaient complète-

ment ruiné le Béguè-meder en tuant les bœufs et en brûlant les jougs (6), le

ras Gougsa fit proclamer ceci :« La terre appartient à Rébb;, il n'y a pas d'autre

propriétaire. C'est pourquoi, celui qui aura tué une poule devra rendre un

mouton ; celui qui aura tué un mouton devra rendre un bœuf ; celui qui aura

tué un bœuf devra payer le prix d'une âme (7). » | ;

Par la suite, le pays étant pacifié et redevenu prospère, il fit bâtir une ville

à Libo (8). Mais un moine parfait venu des solitudes lui dit : « Ta ville ne doit

pas être bâtie ici, choisis un autre endroit ; tu trouveras comme indice ane

femelle de léopard (9) qui vient de mettre bas ; tu feras tuer cette bête ;

(1) Pour les événements qui vont suivre, le récit de Rüppell et la chronique de den , sou

en désaccord avec notre chronique que sur des points de détail, ce qui est assez naturel, vu

complication de ces luttes féodales. Hi ’,

(2) Cette bataille aurait eu lieu au mois de juillet 1799 au Ouaguèra (RUPPELL, t. ? 3 7 à;

(3) Les enfants des ras Oualdè-Sellassié et Asrat préférèrent y renoncer (FLAD, ouv. cit, p 3 â’

(4) Nom donné à Dieu par les musulmans. Gougsa adopta cependant le christianisme,

restant, dit-on, musulman par ses sympathies (ARN. D’ABBADIE, ouv. cit, p. 150). ; 2

(5) Ces circonstances de l’avénement de Gougsa au pouvoir sont relatées presque nas 2

mêmes termes par l’auteur de la chronique de Flad (/oc. cit.). Il est à noter que notre c Ga a au

ne mentionne pas les noms des empereurs sous le nom desquels gouvernèrent Gougsa ft x us

cendants et qui vivaient misérablement à Gondar (GoBAT, Journal., pp. 170-171 ; ;

ê DIE, pp. 76-77).

a érap . JR la charrue abyssine cf. CEccHI, t. [, PP. 462-464, ne. ; TEE pi

ethnogr., pp. 11-13, fig. Rüppell confirme (t. II, p. 385) qu'il règna à cette Dogue ie ae

famine à cause des guerres intestines qui désolèrent le pays pendant les dernières a

e siècle.

SR ph complet de ce ban resté célèbre, peut se lire dans Arn. d Armete, se 7

pp. 151-152). Gougsa s'y proclame seul seigneur et dispensateur dusol.Fl s sav 22e Tous

dépossessions de terre qui appartenaient à la petite noblesse et un profond ou vE

social (ARN. D'ABBADIE, pp. 152-159). Cf. CONTI-RossIN1, L'editto di ras Gugsa " Jet E et

(8) Montagne et district du Béguè-meder, à 60 km. env. au S. E. de Gondat. qu jou Pan °

faite dans la chronique de Basset (p. 129), comme une résidence de l'empereur pe a

par Bruce (trad. franç., t. IT, p. 449), comme le lieu d'une bataille livrée par l'empereur Fasi ;

re un chef rebelle.

vou Sen Et le fauve le plus répandu en Ethiopie. Sur les trappes employées pour le

prendre, cf. WyLpE, Modern A byssinia, pp. 454-456 et MONTANDON, ouv, cit., pp. 345-347, fig.

202 —

et défricher la forêt, et c'est là que tu devras construire ta ville (1). »

Selon les indications de ce moine, il chercha l'endroit et y trouva la femelle

du léopard, qui venait de mettre bas. L'ayant fait tuer, il ordonna de défricher

la forêt, y construisit la ville appelée Dèbrè-Tabor (2) et y demeura (3).

A dater de cette époque jusqu'à nos jours, ses fils et petits-fils firent de cette

ville leur résidence (4). De Gougsa jusqu'à Ali, Dèbrè-Tabor ne connut que

la gloire et la joie (5). Par la suite, sous Atié Théodoros, beaucoup d'hommes

et de bêtes y furent égorgés, et le sang y coula abondamment (6). On trouvera

plus loin le récit des cruautés et des crimes d'Atié Théodoros (7).

Au temps de la domination du ras Gougsa, on ne vit personne se révolter,

son armée ne livra aucune bataille, tout le monde vivait dans l'union et dans

la paix (8). Il donna sa fille Irout-Gougsa au dèdjatch Hailè-Mariam, bal-abbat

du Sèmién (9); sa fille Ouallètè « Tèklié (10) à Lakloïé-Marou, gouverneur du

Dèmbia ; sa fille Astiér-Gougsa (IT) au dèdjatch Oualdé-Roufaël, bal-abbat

du Miétcha (12); enfin sa fille Troungo (13) au Ouag-choum Kenfou (14).

Ainsi gouverna-t-il en paix pendant vingt-sept ans, puis il mourut (15).

(t) Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs cette histoire de la fondation de Dèbrè-Tabor, qui

rappelle celle de Rome par Romulus et Rémus, «les enfants de la louve ».

(2) Du nom de la colline de Tabor sur le flanc de laquelle la ville est assise (ARN. D'ABBADIE,

189). Cette colline s'appelle aussi Samara (RouLrs, Meine Mission. pp. 197 et suiv.), nom

qu'on a donné parfois à la ville.

(3) « Les prédécesseurs d'Ali avaient choisi cette localité à cause de sa position centrale et

avantageuse au point de vue militaire et à cause de l'abondance de ses pacages, de sa chasse

et de l'agréable fraîcheur de sa température ». (ARN. D'ABBADIE, loc. cit.).

(4) Le ras Gougsa-Oualié y habite depuis 1901 (cf. infra t. 1I.)

(5) « Le ras Ali affectionnait Dabra-Tabor et y séjournait tout le temps qu'il n'était pas en

campagne » (A. D'ABBADIE, loc. cit.). Des fêtes brillantes s'y donnaient à cette époque (COMBEs et

TAMISIER, t. II, chap. IV et V).

(6) Des massacres de soldats (pour la plupart déserteurs) et d'animaux (bœufs et vaches),

eurent lieu, en effet, à Dèbrè-Tabor en 1867 (Chron. de Théodoros, pp. 42-50 ; FLAD, Zwôl/

Jahre…, pp. 128-131 ; BLANC, Ma captivité…, pp. 356-359).

(7) Ce récit manque. On peut supposer que l'auteur l'aura supprimé sur l'ordre de Ménélik

désireux de ménager la mémoire de Théodoros.

(8) Son règne fut regardé comme un règne de paix, de sécurité et d'ordre relatif » (ARN. D'ABBA-

DIE, ouv. cit, p. 150). En sens contraire, SALT, trad. franç., t. II, pp. 297-298 et RUPPELL, t. II,

PP. 387-398.

(9) Cf. supra, p. 196.

(10) La mère de ces quatre princesses était la fille de l'ex-empereur Tèklè-Guiorguis; cf.

CEccHi, t. I, p. 517.

(IT) Astiér correspond à Esther.

(12) Pays de pâturages au S. du lac Tsana peuplé par une colonie de Galla du même nom ;

(cf. supra, p. 41, n. 4 ; BruCE, t. III, pp. 293-204 et IV, pp. 29-31 ; ARN. D'ABBADIE, Douze ans…,

PP. 259 et 421-422, et notre append. V).

(13) « Cédrat ».

(14) « Son aile » (de St Michel qui passe, comme on l'a vu, en Ethiopie pour pouvoir enlever

des damnés de l'enfer). Par tous ces mariages, que confirme Cecchi (Da Zeila…, t. I, p. 517), le ras

Gougsa s'assurait des intelligences dans les pays voisins du Béguè-meder.

(15) Son gouvernement paraît avoir effectivement duré de 1799 à 1825 (RuPPer., t. II, pp.

388-398).

Son fils aîné, le ras Imam, gouverna trois ans (1). Le cadet de ce dernier,

ras Marié, gouverna trois ans (2), puis le plus jeune fils de Gougsa, ras Dori

mourut (3) après avoir gouverné trois mois. Ensuite le ras Ali, petit-fils du

ras Gougsa (4), s'assit sur l'alga dès l'âge de douze ans (5).

Irout-Gougsa et Aloula étaient enfants du même père et de la même mère.

Comme on l'a vu plus haut (6), Irout, fille de Gougsa, engendra du dèdjatch

Haïlè-Mariam le dèdjatch Merso et le dèdjatch Betoul. Quant au dèdjatch

Aloula, il eut de Oueïzèro Mènèn (7), fille de Liben-Amdié du pays de Ouarra-

Himèno (8), le ras Ali qui s'assit sur l'alga.

Les deux frères, dèdjatch Merso et dèdjatch Betoul, furent de superbes

jeunes gens et de parfaits cavaliers. Mais le ras Ali craignant qu'en donnant

à ses deux frères le Sèmien, pays de leur père, ils ne se révoltassent contre

lui et ne l'attaquassent, et qu'en leur cédant le pays au-dessus du Tchètchèho,

pays de leur mère, il ne courût le même danger, les fit garder auprès de lui,

tantôt dans les chaînes, tantôt à l'addébabaï (9).C'est ainsi que leur vie s'écoula.

Entre temps, le dèdjatch Farès, qui avait les mêmes droits que le ras Ali

à l'alga, se révolta contre lui (10). C'était un guerrier brave et intrépide, un

grand seigneur. Alors le ras Ali, pensant à part lui que ces deux jeunes gens

pouvaient le servir, les envoya combattre le dèdjatch Farès, car, se disait-il,

s'ils viennent à mourir, je serai débarrassé d'eux, et, s'ils sont vainqueurs,

ce sera encore une bonne chose pour moi. » Aussi leur donna-t-il le pays

qui se trouve au-dessus du Tchètchèho, et ils partirent contre Farès.

(1) De 1825 à 1828 (RuPPELL, t. II, pp. 399-400). Il portait aussi le nom chrétien de Haïlè-

Yèssous (ibid, p. 421) « Fort aimé du peuple », dit de lui Gobat (Journal… p. 85).

(2) De 1828 à 1831. « Haï par tout le monde, excepté par les soldats » (GOBAT, loc. cit.). Il fut

tué dans la bataille livrée en commun avec Oubié contre Sèbea-Gadis (cf. supra, p. 196, un 14).

(3) Au mois de juin 1831 (RUPPELL, t. II, p. 402). Dori désigne en langue galla les magistrats

assesseurs de la tribu (MARTIAL DE SALvIAC, Les Galla, p. 188).

(4) Gobat dit (p. 396) qu'il en était le neveu, mais il se rectifie à la page 430. Son erreur venait

de ce qu'il y eut, à cette époque, deux chefs du nom d'Aloula, l'un frère de Gougsa (cf. supra,

200), l’autre fils de ce ras. Voir le tableau généalogique de la famille de Gouangoul dressé par

Rüppell (t. II, p. 471).

(5) Au mois de mai 1831 (GOBAT, p. 396).

(6) Cf. supra, p. 196.

(7) Cf. supra, p. 80. Elle exerça la régence pendant la minorité de son fils (COMBES et Tamt-

SIER, t. II, p. 56 et ARN. D’ABBADIE, p. 183) et conserva sur lui une grande influence jusqu à sa

mort survenue en 1852. Quant à Ali, on trouvera de lui des portraits dans COMBESs et TAMISIER,

t. II, p. 55-59 ; ARN. D’ABBADIE, pp. 195-196 ; Massara, t. I, pp. 135-137 ; PLOWDEN, Travels..

Pp. 401-403. Ce dernier, en sa qualité de consul britannique en Ethiopie, conclut avec lui à Dèbrè-

Tabor en 1849 un traité d’amitié et de commerce dont le texte se trouve dans le Livre bleu 1846-

1868, pp. 39-40.

(8) c 4 Libèn, par qui Krapf fut reçu en 1842 et que ce voyageur appelle le chef du

parti musulman en Abyssinie (ISENBERG et KRAPF, Journals, pp. 341-347). pe

(9) C’est-à-dire à la cour du prince. M. PARKYNs donne (t. I, pp. 191-194) quelques détails

sur l’existence errante de Merso, mais ne parle que très incidemment de Betoul. |

(10) Farès, appelé aussi Ali Farès ou Farès’Aligaz, était un petit-fils d’Ali-le-Grand. gouvernait

le Yèdjou ainsi qu’une partie du Lasta et se révolta plusieurs fois contre son cousin (ARN.

D’ABBADIE, ouv. cit., p. 186).

dd ae MS

Ces deux frères étaient de magnifiques et braves guerriers. Le dèdjatch

Betoul perça un jour, de part en part, deux hommes d’un seul coup. Voici

comment : Ces deux hommes se trouvaient l’un derrière l’autre, fuyant dans

une descente ; alors, avec sa lance, il les transperça (1) tous les deux ensemble.

Ce fut à Zéboul (2) que le dèdjatch Farès et le dèdjatch Merso se livrèrent

bataille. Le dèdjatch Merso, vainqueur, enchaîna son ennemi et l’amena au

ras Ali à Dèbrè-Tabor. Celui-ci, recevant le prisonnier, remercia la Sainte-

Vierge et les fit enchaîner ensemble (3).

Mais, avant que le dèdjatch Merso fût libéré, le dèdjatch Kassa (4) se révolta

contre le ras Ali. La période qui s'écoula entre le premier ras Ali et celui-ci

est appelée le temps des messafent (5). Elle compte soixante-quatorze ans (6).

En ce temps là, partout règnait la paix, la joie, le plaisir ; on buvait le vin(7)

et l'aragi de vin (8) comme de l'eau. Tout le pays vivait dans une grande

tranquillité (9).

Après cela, Dieu permit la venue du dèdjatch Kassa, le gowarègna, qui fut

comme un fléau pour tous (ro). Ce dèdjatch Kassa était soldat du ras Ali (11).

(1) Littéralement : «il les cousit. »

(2) Massif montagneux du pays des Raïa-Galla (G. Simon, L'Ethiopie, pp. 205-209). Des lé-

gendes s'attachent à ce pays (MARKHAM, pp. 248-240).

(3) Ce curieux épisode, qui doit se placer à la fin de 1842, est confirmé par Lefebvre (Voyage

en Abyssinie, t. II, pp. 129-131).

(4) Futur Théodoros II. Pour ses premières années, voir l'excellent résumé de LEJEAN (Théo-

dore II, pp. 18-29).

(5) Pluriel du mot gueez mès/èn. L'appellation peu usitée aujourd'hui de messafent s'applique

aux princes et grands seigneurs (GurnI, Vocabolario, col. 77). On pourrait la traduire ici par

Juges, car, à l'exemple des Juges (so/etim) d'Israël, les chefs autonomes de cette période, où

l'autorité impériale était inexistante, exercèrent les pouvoirs de magistrat suprême réservés en

temps normal au tribunal de l'atié (PERINI, Di qua dal Marèb, note de la p. 210).

(6) De 1781, époque de l'apparition d'Ali-le-Grand à Gondar, à 185 5, date du couronnement

de Théodoros.

(7) Bruce affirme que les « Abyssiniens n'aiment point le vin », bien qu'il y ait, particulièrement

sur les coteaux de la rive orientale du lac Tsana, des plants de vignes dont les grappes écrasées

servent à l'«espèce de marmelade » employée pour le communion (trad. franç., t. III, p. 381).

Il semble pourtant que, «au temps des Juges », l'usage du vin fût assez répandu (PEarcE, t. I,

236 et RUPPELL, t. II, p. 204). L'auteur reviendra plus loin (chap. LXV), sur ce sujet.

(8) Littéralement : de vigne (oweïn), de même que pour vin, on dit oueïn-tèdj (cf. supra, p. 4);

Combes et Tamisier expliquent (t. IV, pp. 84-85) comment se fabrique cette eau-de-vie de marc.

(9) Sauf du temps du ras Gougsa, le pays fut, au contraire, le théâtre de nombreuses guerres

civiles et de brigandages constants (LEJEAN, Théodore II, p. 67), mais l'auteur cherche ici à

établir, au bénéfice de la première, un contraste entre la période des messafent et la domination

tyrannique de Théodoros.

(to) Lejean qui, malgré sa qualité de consul, fut emprisonné pendant vingt-qua°re heures par

lui en 1863 (Voyage en Abyssinie, p. 21), rend néanmoins justice aux efforts qu'il fit pour régé-

nérer l'Ethiopie en corrigeant les abus de la féodalité (Théodore IT, pp. 61-70) ; cf. le portrait que

trace de lui Plowden dans sa dépêche datée de Gondar, 25 juin (Livre bleu 1846-1868, pp. 149-

151). I] se montra cruel surtout dans la seconde partie de son règne (1861-1868), quand il rencontra

des résistances qu'il croyait avoir surmontées. Pour l'épithète de gouarègna, cf. supra, p. 79, n. 5.

(Tr) Kassa fut plutôt au début un soldat de fortune, mais, s'étant mesuré vers 1847 avec les

forces de Oueïzèro Mènen, mère du ras Ali, et les ayant vaincues, il obtint le gouvernement de

la province de Dèmbia et la main d'une fille du ras (LEJEAN, Théodore II, pp. 21-23 ; STERN,

Wanderings.., pp. 65-67). Quatre ans plus tard, à la suite d'une insulte que lui avait adressée

EE ES RLERE

EEE

Pr. xvir

Cliché Hénon

L'EPOQUE DE LEUR MARIAGE.

ÉNÉLICK ET TAÏTOU VERS

,

M

zu ss

TT

Comme autrefois le Seigneur courroucé contre Achab avait donné le sceptre

à Jéhu son serviteur (1), de même, irrité de l'orgueil et de l'ambition de ces

gens (2), il livra le royaume au dèdjatch Kassa. Celui-ci se révolta donc et

combattit le ras Ali, son ancien maître (3). Lorsque le dèdjatch Kassa s'avança

à la tête de ses troupes, les soldats du ras Ali se moquèrent de lui en disant :

«On ne peut pas dire que ce soient des ambassadeurs, car ils sont trop nom-

breux; ni qu'ils viennent pour se battre, car ils ne le sont pas assez (4).» Malgré

cela, Kassa, fondant sur eux, les vainquit(5). Le ras Ali, appelé Ali-le-Petit(6),

avait gouverné vingt-deux ans (7). Vaincu, il s'enfuit et mourut sept ans

après en exil (8).

L'année suivante (9), le dèdjatch Kassa alla au Sèmién et y battit le dèd-

jatch Oubié (10). Il s'empara des fusils, des tapis et de tout le matériel de

ce dernier. Il trouva aussi dans son camp une couronne qu'Oubié avait fait

préparer pour lui-même en se disant : « Je serai roi » (II), et il se fit couronner

sous le nom d'Atié Théodoros dans l'église de Dèrèsguié (12).Tous les trésors

Oueïzèro Mènèn, il marcha sur Gondar et,dans une bataille où il mit en fuite les troupes impériales,

fit cette princesse prisonnière ; le ras Ali dut lui accorder le titre de dèdjazmatch pour obtenir la

libération de sa mère (STERN, ouv. cit., pp. 69-70).

(1) II Rois, IX.

(2) Malgré son antipathie pour Théodoros, motivée surtout sans doute par la spoliation que

celui-ci fit des biens du clergé (LEJEAN, ouv. cit, p. 70), l'auteur, désireux d'expliquer la venue

de ce « fléau de Dieu », n'est pas fâché de pouvoir incriminer le ras Ali qui resta toujours à demi-

musulman (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage., p. 148 ; ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 184)

et le dèdjatch Oubié,dont l'attitude envers la mission lazariste de Mgr de Jacobis fut en somme

favorable (LEJEAN, ouv. cit., pp. 40-44) et qui surtout avait dépossédé du Sèmien les fils légi-

times du dèdjatch Haïlé-Mariam (cf. supra, p. 197).

(3) D'après Stern (ouv. cit, p. 70), Kassa ne se révolta qu'après avoir été déclaré par le ras

Ali déchu de son gouvernement, traître et rebelle.

(4) «Comment ose-t-il venir à nous ? Nous sommes dix contre un ! » Propos d'un soldat du ras

Ali rapporté par l'auteur de la Chronique de Théodoros (p. 5 de la trad. Mondon-Vidailhet).

(5) La rencontre eu lieu à Aïchal au Godjam, dans le district de Dèrèbié, au mois de juin 1853-

Elle fut longue et acharnée (Chron. de Théodoros, pp. 5-6 ; MASSAIA, t. 11, p. 204).

(6) Ainsi surnommé non à cause de sa taille qui était normale (Massaïa, t. I, p. 136), mais

parce qu'il fut proclamé ras étant encore enfant et que sa mère le maintint presque constamment

en tutelle (ARN. D'ABBADIE, ouv. cit., p. 183).

(7) De 1831 à 1853.

(8) Sur les péripéties de la fuite du ras Ali et le concours qu'il trouva auprès du roi Haïlè-

mèlèkot du Choa, voir la note de Mondon-Vidailhet (à la suite de l'ouv. cit, p. 85) et Massaïa

(loc. cit.). Ali se réfugia finalement chez les Raïa-Galla où, d'après Massaïa, il mourut treize ans

après, soit en 1866.

(9) Plus exactemr-t, moins de deux ans après (début de 1855). Dans l'intervalle, Kassa

vainquit et fit prisonnier le dèdjatch Beurrou-Gochou du Godjam (STERN, Wanderings…, PP.

71-72).

(10) Cette bataille se livra près de Dèrèsguié le 3 de mégabit, soit le 11 mars (Chron. de Théo-

doros, p. 7), ou le 5 février d'après Lejean (Théodore IT, p. 50). Longtemps indécise, elle se termina

par la défaite d'Oubié qui, fait prisonnier, fut enchaîné et mourut en 1867 (Chron. de Théodoros

et LEJEAN, loc. cit. ; MARKHAM, À History…., pp. 64-66).

(11) Telle était, en effet, l'intention d''Oubié qui avait fait orner de fleurs l'église de Deresguié

par le naturaliste Schimper en vue de son couronnement (MARKHAM, loc. cit).

(12) Un des centres principaux du Sèmien, « ville asile au pied d'une montagne, vis-à-vis de

SE ue

du dèdjatch Oubié se trouvaient rassemblés sur l'amba de Bètèl où il les fit

prendre (1). Il est impossible de compter la somme immense des objets d'or

et d'argent qui tombèrent entre ses mains ; les verres, les berillié et une multi-

tude d'autres choses étaient en plus grand nombre que les feuilles des arbres

et que les brins d'herbe (2). Il y trouva aussi deux canons (3). On eut de la

peine à faire transporter tous les fusils (4). Il distribua les thalers à ses chefs,

à ses soldats et à tous, mille à l'un, cent à l'autre et ainsi de suite (5).

Un an après, avec ces armes et ces resssources, il s'ouvrit le Choa. À son

retour, il ramena avec lui Ménélik, fils des rois de ce pays. Il le garda et le fit

- élever à Magdala avec plusieurs autres fils de chefs (6).

C'est avec eux qu'Aloula et Oualié, les deux frères de Oueïzèro Taïtou (7),

grandirent. Leur beauté à tous les deux était très remarquable. Le tuteur

d'Atié Ménélik, Ato Nado (8), fit demander s'ils avaient une sœur. On lui

répondit qu'en effet ils en avaient une dans un monastère, avec sa nourrice.

À cette nouvelle, il fit seller son mulet et partit pour voir les seigneurs proches

parents de cette enfant. Les ayant trouvés, il leur dit : « Jai appris que votre

race est grande, que vos ancêtres sont illustres ; aussi je vous demande de

me donner la main de votre fille pour le fils du roi du Choa ».

Ils lui répondirent : « Cela nous fait grand plaisir. C'est une union assortie.

Ce que tu nous as dit répond à nos propres désirs. Mais Atié Théodoros nous

hait mortellement pour la seule raison que notre père gouvernait le pays (9).

vastes prairies » (LEFEBVRE, Voyage… t. III, p. 115). La cérémonie eut lieu le surlendemain de

la bataille et fut présidée par Abounè Sèlama (Chron. de Théodoros, p. 8). Quant au nom de Théo-

doros, c'était, écrit Lejean (ouv. cit, p. 51), « un programme de règne. Une tradition universelle-

ment connue en Abyssinie. dit qu'un nègus du nom de Théodore doit rétablir l'empire éthiopique

dans son ancienne splendeur, détruire l'islamisme et enlever Jérusalem au Croissafit »; cf. Drmo-

TIÉOS, Deux ans…, t. II, pp. 97-98 et CEccn, t. I, pp. 503-505. Cette prophétie a encore cours

au Choa où l'on croit que ce souverain sera un homme blanc venu de l'est (cf. infra, t. IT).

(1) Lejean appelle cet amba Haï. Il y a en effet, au Sèmien, une montagne de ce nom immé-

diatement au N. E. de Dèrèsguié.

(2) Voir dans STERN (Wanderings.., p. 95) l'énumération de ce butin. L'auteur de la Chron.

de Théodoros cite (p. 8), parmi les objets saisis, deux cruches remplies d'aiguilles dont la possession

constituait alors un grand luxe.

(3) C'étaient vraisemblablement ceux que Salt avait apportés en 1810, lors de son second voya-

ge, au ras Oualdè-Sellassié, alors chef du Tigré, de la part du roi d'Angleterre (SALT, trad.

franç., t. I, p. 265 et t. II, p. 125). Sans doute Oubiè s'en était-il emparé lorsqu'il conquit le

Tigré.

(4) Au nombre de 7000 d'après Stern et Lejean (loc. cit.). Oubié avait constamment cherché

à se procurer des armes (COMBES et TAMISIER, t. I, pp. 231 et 251 ; ARN. D'ABBADIE, PP. 38-39).

(5) Plus de 40.000 thalers auraient été trouvés sur l'amba (STERN, loc. cit.).

(6) Cf. supra, pp. 92 et suiv.. Parmi ces fils de chefs se trouvait Lidj Mèchècha, le propre

fils de Théodoros, avec qui Ménélik se lia d'étroite amitié (Chron. de Théodoros, p. 40).

(7) Notons que l'auteur n'indique pas expressément la filiation d'Aloula, de Oualié et de

Taïtou. Il n'a pas dit davantage quelle avait été la femme du dèdjatch Betoul, leur père présumé.

(8) Cf. supra, p. 141, n. 4.

(9) Le Sèmien, pays du dèdjatch Haïlè-Mariam qui était le père de Merso, de Betoul et de

Oueïzèro Yèoub-dar (cf. supra, p. 196). On a vu que Théodoros s'était emparé du Sèmién en

1855.

za 207 +

L'alga qu'il a pris nous appartenait. Il nous regarde comme des co-proprié-

taires (1). Comme nous sommes dans ce pays-ci et comme Ménélik est fils du

roi du Choa, si nous concluons ce mariage, Atié Théodoros nous enchaînera

tous le même jour. » Ils ajoutèrent : « Cela se fera quand Dieu voudra, mais

actuellement, c'est pour nous une chose impossible. » En Conséquence, l'affaire

fut abandonnée et oubliée (2), et la jeune fille fut donnée à un parvenu de

l'armée d'Atié Théodoros (3).

Quant à Ménélik, par la volonté de Dieu, il finit par retourner au Choa. Les

deux frères, Aloula et Oualié, l'y suivirent deux ans après, désertant Âtié

Théodoros (4). Enfin, seize ans après, selon le proverbe : «L'ami arrive,

attiré par son ami», Oueïzèro Taïtou vint du Béguë-meder au Choa pour y

voir son frère et demeura quelques jours avec lui (5). A

À son retour de l'expédition contre le roi Tèklè-haïmanot du Godjam qu il

vainquit, Atié Ménélik songea à se marier par communion (6). Or, sa première

femme, originaire d'un golla, étant quelque peu légère (7), il ne voulut pas

communier avec elle (8). Les desseins de Dieu sont impénétrables. Un jour,

(1) C'est-à-dire : il sait bien que nos droits subsistent sur le Sèmien. Lei ant

(2) Ce récit, qui manque de précision, pourrait bien avoir été inventé après coup ; voir cepen an

ANTONELLI, Taïtu, pp. 3-4. En admettant que ces ouvertures de mariage aient eu lieu, l'événe-

ment dut se passer au Bégué-meder vers 1857, Taïtou étant née en 1856 à Gondar ou à Mahdèrè-

Mariam (cf. supra, p. 191, N. 6), et Ménélik ayant résidé quelque temps dans cette province

avant d'être transféré vers 1858 à Magdala (cf. supra, p. 93, N. 9.)

(3) Un certain Oualdè-Gabriel, qui fut emprisonné peu après ce mariage par Théodoros.

Taïtou contracta ensuite trois autres unions avant d'épouser Ménélik (ANTONELLI, ouv. did

pp. 4-5 ; GLEICHEN, With the Mission to Menelik, p. 147). Elle divorça alors du pce Zèkar-

gatchaou, frère de Oueïzèro Bafana, qui mourut, de mort mystérieuse dit-on, en 1887 (BORELLI,

sthiopi idionale, pp. 249-250).

Fonte mu pe eee 10 juin 1867 de Magdala au colonel Merewther, le D' Blanc

parle de la désertion d'un chef du Béguè-meder qu'il appelle Zalula (Livre bleu 1846-1868, pp. 685-

686). Il est possible qu'Aloula et son frère Oualié se soient alors réfugiés en effet au Choa.

(5) Suivant Mantegazza (Menelik, p. 58), Taïtou serait effectivement venue au Choa sapins

de seize ans après 1867, c'est-à-dire vers 1882. Il y aurait même eu une assez longue lutte d'in-

t Bafana.

vas 2 ait plus haut (p. 191, n. 6), que Ménélik aurait épousé Taïtou sur les conseils

de l'empereur Yohannès. Cela est vraisemblable, si l'on se rappelle que les deux souverains se

rencontrèrent trois fois du mois d'août 1882 au mois de janvier 1883 (cf. chap. XXXIH). On

peut supposer que Yohannès voulut, par ce mariage,se créer des intelligences à la cour de Ménélik.

De fait, Taïtou fut, pendant quelque temps, à la tête d'un parti tigréen au Choa (ANTONELLI,

dans le Livre vert XV, p. 221) —, et que, très sévère comme il l'était, en matière de relations

sexuelles, il insista auprès de son vassal, de mœurs moins rigoureuses, pour que ce mariage fût

imdissoluble. ;

(7) C'est à Oueïzèro Bafana (cf. supra, p. 135, N. 2) que l'auteur fait allusion. La première

femme de Ménélik avait été une fille de Théodoros (cf. supra, p. 79, N. 3). Au sujet des femmes

originaires des golla (terres basses), Arn. d'Abbadie écrit (Douze ans…, pp. 99-100}: « Elles pero

pour être les plus jolies, les plus attrayantes… ; leur accortise… et la mobilité de leur can re

justifient du reste la jalousie proverbiale de leurs maris». Mgr Massaïa traite effectivement Bafana

de sirène, mais Arnoux la représente comme une femme « d'un remarquable bon sens » (LAN-

DE, 1° art., p. 896). Le Qolla où naquit Bafana était le Merhabiétié (Massaïa, t. x, Pp- von

(8) Mgr Massaïa raconte (t. IX, PP. 44-45) que, peu de temps après son arrivée au Le

Bafana fit une démarche auprès de lui pour qu'il conseillâtà Ménélik de «communier avec elle ».

L'évêque se récusa. Il ajoute que, si Ménélik ne contracta pas un mariage indissoluble avec

208

Atié Ménélik dit à Oualié : «C'est avec ta sœur que je veux communier. »

Il fit ce qu'il avait dit et, en 1875, il épousa Oueïzèro Taïtou avec laquelle

il communia. Les hommes avaient oublié, mais Dieu n'avait pas oublié, et

c'est Lui qui les conduisit l'un près de l'autre et qui les amena à communier

ensemble.

À partir de ce moment, le royaume d'Atié Ménélik alla en se fortifiant, la

paix régna partout et Harar-guié (1) fut conquis. Il nomma aussi et révoqua

des chefs dans tous les pays galla (2).

À Dieu, qui fit de Ménélik le Roi des rois et de son épouse une ʻtiéguié (3)

et qui, jusqu'à ce jour, nous les a conservés, gloire, honneur et bénédiction aux

siècles des siècles. Amen.

An 1876, année de Jean (4).

Depuis l'époque de Gragne, le peuple galla s'était emparé du pays

par la force (5). Mais, comme autrefois Josué partagea la terre promi-

Bafana, ce fut sur les conseils de son entourage qui craignait de voir cette union rester stérile.

En fait, Ménélik n'eut d'enfants ni de Bafana, ni de Taïtou. Après le triomphe de sa rivale,

Bafana se retira à Dèbrè-Libanos où se trouve son tombeau.

(1) C'est-à-dire le territoire, la province de Harar. Harar désigne, pour les Abyssins, la ville

proprement dite.Adare (mot galla) s'applique surtout à la banlieue de Harar (ANT. D'ABBADIE,

Géogr. de l'Ethiopie, pp. 33. Longtemps inaccessible aux Européens, la ville de Harar fut

visitée pour la première fois en 1855 par l'un d'eux, le capitaine Burton, qui se déguisa en

marchand pour y pénétrer. Vingt ans plus tard, les Egyptiens s'en emparèrent sous le com-

mandement de Raouf pacha, mais l'évacuèrent en 1884, sur l'ordre et avec l'aide des Anglais,

lors du soulèvement mahdiste (cf. le Livre blanc intitulé Correspondence respecting Ports in

the Red See and the Gulf of Aden and the Province of Harrar, 1885). Remise alors à l'émir local

Abdoullahi, la ville fut conquise par Ménélik en 1887 à la suite de la bataille de Tchèlèngo

(cf. infra, pp. 242-244) — Parmi les nombreuses descriptions qui, depuis Burton, ont été faites

de Harar et de ses environs, citons, par ordre chronologique, celles de Mohamed Moktar, un

officier de l'armée égyptienne, de Cecchi, de Paulitschke, de Robecchi Brichetti, de Vanderheym,

de Ch. Michel, de Vignéras, de Gleichen, de H. Le Roux, de du Bourg de Bozas, de Rosen, du Dr

Mérab. C'était, surtout avant que le rail eût été poussé au-delà de Dirè-daoua (T9I0), le lieu de

passage habituel des caravanes se rendant au Choa ou allant à la côte. Le poète Arthur Rim-

baud y séjourna de 1880 à 1881 et de 1888 à 1889 (cf. ses Lettres, et DEHÉRAIN, La carrière

africaine d'Arthur Rimbaud).

(2) Dès la fin de 1883, l'ingénieur Aubry, voyageant dans les pays galla de l'ouest, constatait

que la domination du Choa y avait remplacé celle du Godjam (Une mission au Choa et dans les

pays gallas, p. 37); cf. Borelli, à la date du 17 octobre 1886 (Ethiopie mérid., p. 150).

(3) Elle ne devait porter qu'à partir de 1889, date de son couronnement ce titre qui est

réservé à l’épouse préférée du roi des rois (cf. supra, p. 80, n. 3).

(4) 1883-1884. Ici s’ouvre une période de trois ans (d’avril 1883, date du mariage de Méné-

lik avec Taïtou, jusqu’à mai 1886, époque de l’avant-dernière expédition contre les Aroussi,

racontée au chapitre suivant) sur laquelle le Chroniqueur ne donne presque aucun renseigne-

ment. On peut suppléer jusqu’à un certain point à cette lacune en consultant les dépêches

d’Antonolli dans le Livre vert XV et les récits de voyage de Soleillet (parti du Choa en juillet

1884), d’Aubry (1883-1884), de Longbois (1884-1885), d’Audon (arrivé au Choa en rai 1885),

de Borelli (1885-1888).

(5) Il s’agit ici non seulement de la région d’Entotto, mais des contrées situées plus à l’O,

Au sujet des conquêtes des Gallas au XVI® siècle, cf. ROCHET D’HÉRICOURT, Voyage…., pp. 205-

211 ; CECCHI, t. I, pp. 510-156 ; PAULITSCHKE, t. II, pp. 235-243 et notre appendice V. On

a vu (chap. XII), qu’Asfa-ouassèn fut le pr:mier souverain du Choa qui, vers la fin du XVIII®

siècle, réussit à reprendre contre eux l’offensive,

se (1), on établit des chrétiens, clercs et soldats (2), sur le pays 63).

Queïzèro Taïtou, qui était une âme très dévote à la Sainte-Vierge, dit à

Atié Ménélik : « Permettez-moi de construire, en tel endroit (4), une église

dédiée à Notre-Dame ». Cet endroit était occupé par la maison d'un Galla.

Atié Ménélik lui dit à cette occasion : « Ton idée me plaît, je crains seulement

ue tu ne trouves pas de maçon (5). »

, Cette année là, Atié-Ménélik, après avoir fait placer le #abot (6) dans un

mègagno et avoir célébré la fête de Hedar-Tsione (7), partit le 24 de hedar en

expédition contre les Aroussi (8).

Comme c'était le désir de la Sainte-Vierge (9), vers cette époque neuf

charpentiers (I0) s'en vinrent de Gondar avec leur père («1). Oueïzèro Taïtou

demanda à son époux de lui donner ces charpentiers. Mais les travaux de la

(1) Josué, XIII-XIX. ; nn

(2) Le texte porte : mèsgël (croix) et sèlatine (petite lance). Cf. notre expression : « la crosse

et l’épée » (GUIDI, Vocabolario, col. 147). |

(3) titre du chapitre contient, à ce sujet, la phrase suivante : « Dans les terres du Choa,

occupées par les Galla, on introduit les chrétiens en leur divisant le terrain en gélad D. Ce mot

usité seulement au Choa et, paraît-il, d’origine galla, désigne une mesure de superficie variable

suivant la configuration et la richesse du sol (ANNARATONE, In Abissinia, P 223), mais dont

la normale serait un rectangle de onze cordes (guëmèd) de 133 coudées sur huit de largeur, soit

44 hectares environ (RAap et GHALEB, La clé de la conversation abyssine, p. 80). Soleillet, qui

voyageait précisément en 1883 dans les pays galla de l’ouest, a noté (Voyages. pp. 233 et 236),

les procédés de colonisation (défrichements, constructions de villages amhara), employés dès cette

époque par Ménélik et ses lieutenants.

79 cc la hauteur se trouvant à un km. env. au S. E. de celle où Ménélik allait construire le

uebbi d’Entotto. ; ;

£ (5) Cette remarque vient confirmer ce que nous avons dit plus haut, au sujet de l’inap-

titude des Abyssins à tout genre de construction où l’on emploie le mortier ou la chaux. On aura

remarqué que Ménélik tutoie Taïtou, tandis que celle-ci dit vous au roi. Au contraire, la reine

de Saba échangeait le tutoiement avec Salomon.

6) Celui de la future église de Mariam. ;

a Cf. supra, p.170, N. 6. Auparavant, au mois de septembre 1883, Ménélik avait reçu à

Entotto la visite de son gendre, le ras Areïa Sellassié (AuBry, Une mission au Choa…,

3 i i i is de décembre 1883 et

(8) Cette seconde expédition contre les Aroussi, qui eut lieu au mois de ;

janvier 1884, est mentionnée dans Soleillet (note de la p. 269), dans Aubry (ouv. gp 34) a

dans Ant. d'Abbadie (Géogr. de l'Ethiopie, pp. 309-310). D'après les renseignements sous

ce dernier, celle-ci aurait été ordonnée par l'empereur Yohannès et aurait eu pour objectif —

non atteint — d'explorer les îles mystérieuses du lac Zouaï ; Ménélik serait du moins revenu avec

un butin considérable d'esclaves et de bétail. Une troisième expédition doit se placer en mars

ou avril 1884 (Livre vert XV, p. 155) et une quatrième en novembre 1885 (Aupon, ui ”

Choa, p. 146). Ces deux dernières campagnes contre l'intrépide tribu ne furent pas plus ;

cisives que les autres (AUDON, loc. cit.) et c’est très probablement pour ce motif qu’elles ne son

pas même indiquées par le chroniqueur.

(9) D’avoir son église à Entotto.

(I0) Anatioch, comme ci-dessus (p. 73, N. I). L

(11) Soleillet note, en avril 1884, la présence de charpentiers venus de Gondar à Din Liga

pour y construire une église (ouv. cit., p. 304), mais sans indiquer qu ils appartinssent a an

famille. C’était également de Gondar que Sahlè-Sellassié avait fait venir des ouvriers pour batir

une église à Ankobèr (cf. supra, Pp. 73).

14

=———

brevet

-

D

dé

demeure royale d’Entotto étant commencés (1), Atié Ménélik lui dit : « Vo-

lontiers, après que ces travaux seront terminés ».Oueïzèro Taïtou, en attendant,

fit ramasser les pierres et couper les bois.

Après cela, comme Atié Yohannès l'avait invité à se rencontrer avec lui

à Borou-miéda, le roi partit pour le Ouallo (2).

Ce fut à son retour, en 1877 (3), que les fondements de l'église de Mariam

d'Entotto furent bénis. Oueïzèro Taïtou avait reçu une lettre lui annonçant

la bonne nouvelle que les travaux de l'église étaient commencés (4). Lorsqu'ils

revinrent à Entotto (5), ils trouvèrent les murs de l'église de Mariam déjà

hauts et les piliers déjà posés. À cette vue, Oueïzèro Taïtou fut très contente.

La même année, qui était celle de Mathieu, le 30 de fer (6), Atié Ménélik

commença à faire creuser les fondements d'une nouvelle église, bâtie à la

chaux (7), qu'il voulait dédier à saint Ragouel (8). Abounè Matiéouos, suivant

la coutume sacerdotale, vint encenser, et le roi, suivant la coutume du royaume,

récita le psaume de David : « Souviens-toi, Seigneur. » (9) Les clercs, couverts

de leurs ornements sacerdotaux, récitèrent les cent cinquante psaumes

de David, l'Ouddassié-Mariam et l'Évangile. Ensuite, allant se placer aux

quatre angles, ils chantèrent quatre cents fois l'Egzio (10). Abounè Matiéouos

récita des prières selon le rite de l'Église d'Alexandrie, bénit les quatre pierres

principales et les posa lui-même aux angles de l'édifice. Alors les maçons

commencèrent leur travail.

(1) Travaux de reconstruction du guebbi royal mentionnés par Aubry comme entrepris au

mois d'octobre 1883 (ouv. cit., p. 32-33).

(2) Avec Oueïzèro Taïtou, comme le montre la suite, et probablement dans les premiers jours

de septembre 1884. Il était en tout cas à Borou-miéda le 26 septembre 1884 (Livre vert XV,

158). Le Cte Antonelli, qui revenait alors en Ethiopie, l'y trouva au mois d'octobre (ibid,

pp. 168 et 189), mais il ne signale pas la présence de l'empereur. Celui-ci se trouvait cependant

à cette époque non loin de là, au Yèdjou, où il fit célébrer le mariage de son fils avec Oueïzèro

Zaouditou (Hist. du règne de Tohannes, pp. 14-16 de la trad. Chaine), puis il tint, à Borou-miéda

semble-t-il, une «assemblée touchant la foi orthodoxe » (ibid.). En convoquant Ménélik au

Ouallo, Yohannès avait sans doute pour but de s'entendre avec lui sur une action commune

contre les Derviches. L'empereur avait conclu quelques mois auparavant (juin 1884) à Adoua,

avec l'amiral anglais Hewett deux traités, l'un pour l'évacuation des cinq garnisons égyptiennes

du Soudan oriental (Mètèmma, Kassala, etc.), par le territoire abyssin et Massaoua, l'autre pour

la suppression du commerce des esclaves (WYLDE, '83 to '85 in the Soudan, passim et t. IT,

PP. 304-309, pour le texte de ces accords).

(3) Il fut de retour à Entotto dans les premiers jours de janvier 1885 (Livre vert XV, p. 220).

(4) On peut supposer que l'absence de Taïtou fut motivée par le désir d'assister au mariage

de sa belle-fille, comme aussi de voir son frère, le dèdjatch Oualié, au Yèdjou.

(5) Il s'agit évidemment de Ménélik et de Taïtou.

(6) 6 février 1885. Au mois de mai de la même année, le ras Areïa-Sellassié fit une seconde visite

à Entotto (AUDON, art. cit, p. 132 ; Livre vert XV, p. 195).

(7) Tandis que celle de Mariam fut construite en écheqa, sorte de boue argileuse.

(8) Afin d'accomplir la prophétie que cet archange avait faite au sujet d'Entotto (cf. supra,

163).

(9) Début du psaume CKXXXI.

(T0) «O Dieu!» Ce premier mot du Miserere (Psaume L) est très usité en Ethiopie pour implorer

le Ciel. C'est, dit Lefebvre (Voyage. t. II, p. 8), « l'exclamation la plus calamiteuse de la langue

abyssine »,

Le A

eur

compare

—

!

re — es A

Pendant que les travaux de l’église de Ragouel s’exécutaient, le roi Ménélik

lui-même aidait les ouvriers à tailler sur leurs quatre faces les pierres qu’on

posait ensuite à la chaux (1). Le bois arrivait de Mènnaguècha (2). Le genié-

mahliet, le geddest et le mégdés (3) avaient chacun huit angles (4). Jusqu’à cette

époque, on n’avait jamais vu travail aussi beau (5). Oueïzèro Taïtou elle-

même poussait les travaux. Des chariots (6) apportaient continuellement de

Mènnaguècha les poutres équarries, tandis que les pierres destinées à l’église

étaient transportées sur des brouettes. Le roi venait aussi très souvent diriger

lui-même les travaux. Il donna aux maçons un chef, l’azaj Oualdè-Guiorguis (7).

L’église de la Sainte-Vierge n’était pas encore terminée lorsque le Rrèmt

commença (8). Pour préserver l’édifice et permettre de continuer le travail,

on construisit par-dessus un grand toit en bois. Mais quoique nous disions

que Oueïzèro Taïtou a fait construire l’église de Mariam, il faut ajouter

qu'Atié Ménélik y prit aussi une grande part, imitant l'exemple de saint Lalibè-

la (9) qui dirigeait les travaux de l'église que Mèsqèl-kebra (10) faisait bâtir (11).

(1) Cf. supra, p. 79, n. 2.

(2) Cf. supra, p. 47, n. 1. Le mont Mènnaguècha était jadis couvert d'épaisses forêts : dès 1897,

elles avaient été, en grande partie, détruites pour servir à la construction d'Addis-abèba (VIGNÉ-

RAS, Une mission française…, pp. 168-170).

(3) Respectivement «lieu des chants », « lieu saint » et «lieu très saint », soit les trois parties

généralement concentriques des églises d'Ethiopie. Des deux premières qui seules sont accessibles

aux laïcs, la seconde est réservée à ceux qui veulent entendre la messe ; c'est là que se donne la

communion. Voir des descriptions d'églises abyssines dans ALVAREZ, trad. angl, pp. 22-27 ;

M. PARKYNS, t. II, pp. 90-91 ; RAsSAM, t. I, pp. 216-218, avec un plan ; Rarrray, A byssinie,

PP. 299-304 ; SOLEILLET, pp. 146 et 299-300 ; LITTMANN, Deutsche Aksum-Expedition, t. III,

PP. 47-92, avec de nombreuses figures et un intéressant chapitre sur l'évolution de la forme

rectangulaire à la forme ronde de ces édifices.

(4) Cette disposition octogonale, qui se retrouve dans la nouvelle église de Saint-Georges, à

Addis-abèba, est exceptionnelle en Ethiopie. Elle ne s'applique pas en tout cas à la cloison

séparant le lieu saint du lieu très saint, laquelle a la forme carrée (SOLEILLET, p. 146).

(5) L'église de Ragouel est beaucoup plus grande que la plupart des autres églises du Choa

et que celle de Mariam d'Entotto en particulier. Elle comporte notamment un étage avec une

galerie extérieure. Parmi les descriptions qui ont été faites des églises d'Entotto, nous citerons

celles de VIGNÉRAS, ouv. cit, pp. 137-138 ; de Du Boura DE Bozas, pp. 213-214 ; de VIVIAN,

Abyssinia, pp. 280-284, avec une bonne vue de Saint-Ragouel.

(6) C'étaient des chars traînés par des bœufs ; ils avaient été construits, nous a-t-on dit, sur

les indications du missionnaire allemand Mayer et étaient au nombre de cinq ou six.

(7) Ce personnage, écrit Soleillet, qui fut reçu par lui en novembre 1882, «a la surintendance

de tous les bâtiments du roi, la direction de tous les travaux à exécuter dans les résidences royales »

(Voyages… p. 126).

(8) Celui de 1885.

(9) Signifierait : « l'abeille a connu sa grâce » (PERRUCHON, Vie de Lalibala, p. 78). Souverain

de la dynastie des Zagoué (cf. supra, p. 21), Lalibèla, qui règna au commencement du XIIIe

siècle, est surtout célèbre pour avoir fait construire au Lasta les onze églises monolithes de la

ville qui porte son nom. Ces églises ont été successivement décrites par Alvarez (trad. angl,

PP. 122-131); Rohlfs (Land und Volk in Afrika, pp. 141-: 46); G. Simon (L'Ethiopie, pp. 300-317,

avec plans et dessins); A. Raffray (Les églises monolithes de la ville de Lalibéla, album de vingt

planches qui donnent une idée frappante de ces étranges édifices) ; M. et Y. de Coppet (articles

de la Géographie et de L'Illustration indiqués dans notre bibliographie) : Rosita Forbes (From

Read Sea…, chap. XV). Voir notre appendice III.

(10) « Dont la croix est la gloire ». Epouse de Lalibèla.

(11) Celle d'Abba Libanos (G. SIMON, ouv. cit, p. 315).

En 1878, année de Marc (1), après le krëmt, lorsque les murs furent très

avancés, Atié Ménélik et Oueïzèro Taïtou descendirent à Mènnaguècha (2)

afin d’y faire préparer les poutres équarries destinées à la toiture (3). Les

soldats, par équipes de quatre ou cinq, en rapportèrent les bois préparés qui

avaient, les uns trente, les autres vingt-sept et les autres vingt-huit coudées

de long (4).

Par le suite, la partie principale de l’église de Mariam d’Entotto fut terminée,

mais il restait encore à construire la galerie extérieure avec ses piliers (5).

Oueïzèro Taïtou en fut toute chagrine ; de plus, elle voyait les tra-

vailleurs très souvent enivrés par l’hydromel et l’aragi (6). Aussi, s’adressant

aux moines, leur répétait-elle sans cesse : « Priez pour moi, ne m’oubliez pas

dans vos prières. » Enfin, grâce au secours de la Sainte-Vierge, en trois ans

l’église fut entièrement terminée (7). Pourtant, bien que l’édifice fût digne

de recevoir le tabot, une œuvre qu’on aime n’est jamais achevée (8).

Un jour, la Sainte Vierge manifesta elle-même son contentement par un mi-

racle que voici. On avait fait venir d'Europe une boule en verre semblable

à un œuf d'autruche (9). Pendant qu'on essayait de la fixer sur le goulle-

(1) Septembre 1885-septembre 1886. Comme événements notables de cette époque, non men-

tionnés dans notre chronique, il convient de citer : la quatrième expédition de Ménélik contre

les Aroussi, en novembre 1885 (AuDON, art. cit, p. 146) ; l'expulsion des missionnaires catho-

liques et protestants du Choa décrétée dès le mois de juin 1885 sur l'ordre de Yohannès et retar-

dée jusqu'en février 1886 (WALDMEIER, Autobiography, pp. 138-139 ; BORELLI, OUV. cit, p. 49);

l'expédition du ras Gobèna jusqu'au Ouallèga de janvier à juillet 1886 (v. infra, p. 240, n. 2),

enfin, une nouvelle et dernière rencontre de Ménélik avec l'empereur dans le pays de Tchèffa

en janvier 1886, rencontre motivée par une révolte des Ouallo mécontents du gouvernement

du ras Areïa-Sellassié et suivie d'une razzia par les armées combinées du Tigré et du Choa

(Livre vert XV, pp. 225-226 et 295). Signalons à ce propos que les Tigréens accusèrent alors

Ménélik d'avoir fomenté cette révolte, comme aussi d'avoir poussé les Italiens à occuper Massaoua,

double reproche ne reposant, d'après ceux-ci, sur aucun fondement (Livre vert XV, pp. 194-198

et 226).

(2) Un déplacement du couple royal à Mènnaguècha pour le même objet est mentionné par

Borelli, à la date du 2 octobre 1886, soit un an plus tard (Ethiop. mérid., p. 142).

(3) Sur les toitures en chaume des églises abyssines, voir les explications très complètes de

Littmann (ouv. cit, t. III, pp. 9-12, fig).

(4) Cf. les mesures des matériaux employés pour la construction du temple de Jérusalem

(I Rois, VI).

(5) Cette galerie extérieure ou péridrome, qui existe dans la plupart des églises et qu'Arn.

d'Abbadie compare à l'enceinte des Gentils, ne dut être construite qu'en, 1905, lorsque, l'église

de Mariam fut réédifiée, car elle n'apparaît pas sur la photographie prise en 1900 par Powell-

Cotton (A sporting Trip….., p. 167).

(6) C'est seulement dans ces dernières années, par suite de l'ouverture de distilleries euro-

péennes, que l'alcoolisme a fait des progrès en Ethiopie, surtout à Addis-abèba. Lire à ce sujet

les judicieuses observations du D’ Méras (Médecins et médecine en Ethiopie, 1912, p. 122-125)

(7) C’est-à-dire de 1885 à 1887.

(8) Mal construite et mal entretenue, l’église de Mariam dut être rebâtie en 1905 (v. infra,

t ID.

(9) Les croix qui surmontent les églises d’Ethiopie ont généralement sept branches à l’extré-

mité desquelles est souvent fixé un œuf d’autruche (V. dans LITTMANN, ouv. cit, pp 13-15;

des reproductions de ces croix). Cette coutume aurait, dit-on, un sens symbolique : de même

que l’autruche garde jalousement ses œufs, de même nous devons préserver notre âme de tout

mer

Sato en a

EE SE RS

ee gr re

lat (1), elle échappa des mains de celui qui la tenait et tomba sans se briser.

Comme le fabot était toujours sous un mégagno (2), Oueïzèro Taïtou demanda

à Atié Ménélik que ce tabot fût transporté dans l'église au mois de méskérèm,

le jour de la fête de Bezouane-Mariam (3). Atié Ménélik répondit : « C'est

maintenant le krêmt (4). Les meslènté (5) d'Ifat, de Tègoulèt et d'Ankobèr

ne pourront pas venir t'aider, à cause des torrents, à préparer cette fête. De

plus, il y aura beaucoup de monde, mais tu n'auras pas assez de provisions

et cela tournera à ta honte ; par conséquent, il vaut mieux attendre. » Mais

elle : « Djan-hoï, ne vous tourmentez pas, ma maison est pleine de provisions,

aidez-moi seulement en me donnant des ouvriers (6). » Le roi alors : « Puisque

tu dis que tu as tout ce qu'il faut, je donnerai l'ordre à mes chefs et à mes

soldats d'assister à la fête et je ferai préparer le das et le guebeur. » Mais cette

permission ne lui fut donnée qu'à contre-cœur ; et en cela Atié Ménélik avait

raison, car on ne pouvait même pas supposer la munificence de ce degguess (7).

On commença donc les préparatifs de la fête. Au milieu des greniers du

roi (8), il y avait un ségëla (9) qui avait cinquante-cinq coudées de haut sur

soixante-dix coudées de long. On le nettoya et ce fut là que l'on prépara les

jarres qui devaient contenir l'hydromel. Il y en avait à l'intérieur et à l'exté-

«

rieur. Tous les jours, de quarante à cinquante femmes venaient préparer

l'hydromel (10); cinq à six cents autres apportaient de l'eau, commençant

leur travail de bon matin et continuant jusqu'au soir. À la maison de Oueïzèro

Taïtou on prépara aussi de l'hydromel en grandes quantités dans le fèd7-biét (11).

mal. L'œuf d'autruche est parfois remplacé, comme c'est le cas ici, par une boule en verre.

«Emblème d'idolâtrie païenne », dit d'autre part Harris (t. II, p. 21).

(1) Sorte de coupole en métal pour les églises, en terre cuite pour les maisons ordinaires, qui

surmonte le toit en guise d'ornement (COHEN, Doc. ethn., pp. 20-21).

(2) Cf. supra, p. 65 n. 3.

(3) Littéralement « Plusieurs-Marie ». Le 21 de chaque mois est consacré, on l'a déjà vu, en

Ethiopie, à la Sainte-Vierge et, le 21 de méskèrèm (actuellement 1° ou 2 octobre) tombe aussi

la fête des 318 papassat, c'est-à-dire des pères du premier concile œcuménique, tenu à Nicée en

325. De là le nom populaire donné à ce jour de fête.

(4) Qui fut très rigoureux en 1887. Borelli écrit, à la date du 19 août (p. 251): « Il pleut à

torrents, les routes sont impraticables. Personne ne sort ».

(5) Littéralement « image de moi », alter ego. C'est le représentant du roi ou d'un grand chef

(Massara, Lectiones…, p. 257) ou, plus précisément, l'intendant d'une province faisant partie de

leur domaine privé (voir notre appendice XI).

(6) Textuellement : de la force, Nous aurions pu traduire : de la main-d'œuvre.

(7) Ce mot signifie à la fois un festin extraordinaire, un gala, comme pour un mariage ; un

tèskar, une dédicace d'église, et les préparatifs faits à cette occasion.

(8) Les greniers (gotèra) existent non seulement à la résidence du souverain, mais aussi dans

les principaux centres de population. C'est là que les soldats de l'armée régulière viennent toucher

leur ration mensuelle de grain ; cf. HArRris, t. III, pp. 219-220 ; SOLEILLET, p. 84.

(9) Le mot se trouve dans Lobo, orthographié sacala, pour désigner une « cabane longue »

(Voyage hist, p. 67). Faïtlovitch (Proverbes abyssins, p. 38) en donne la définition suivante :

«Maison rectangulaire, ordinairement en carré long ; le sagala ne jouit pas de la même faveur

que le beta neguç (maison cylindrique), généralement en usage dans le pays ».

(T0) Sur la fabrication de l'hydromel, voir M. ParxyNs, t. II, pp. 383-384 ; ANTINORI, dans

CeccHi, t. I, pp. 429-430.

(T1) «Maison de l'hydromel, où l'on fait toutes les boissons : hydromel, bière, eau-de-vie »

Les maisons particulières, destinées aux oue?zéro (1), regorgeaient d'hydromel

à l'intérieur et à l'extérieur. De même, chez le roi, la maison de l'hydromel

fut remplie de cette boisson.

Au mois de hamlié, les troupes de la ville murmurèrent, disant : « Nous

souffrons de la soif, n'ayant que de la mauvaise eau. » Le motif en était que

toutes les sources où l'on puisait d'habitude étaient interdites, de peur que

l’eau qui devait servir à l’hydromel ne fût souillèe ou bien parce qu’on ne

donnait pas aux soldats le temps de puiser eux-mêmes aux sources (2).

_ Vers le milieu du mois de néhassié, on élargit un addérach servant aux étran-

gers, lequel était situé à la porte de la maison de Oueïzèro Taïtou. Les murs

*

en furent crépis, on y plaça des pétrins (3) destinés à recevoir chacun trente

ou quarante daoula (4) et le pétrissage commença. De plus au mad-biét (5), au

nètch-biét (6), aux alentours et sur les côtés, on fit placer de grandes cuves (7)

dont le bois raboté était fixé par des chevilles et tapissé de toile ; chacune

pouvait contenir de quinze à vingt daoula. Dès lors, on se mit à pétrir.

L’hydromel avait été commencé au milieu du mois de sénié. Mais au fur et

à mesure qu’il était à point, les gens du #édj-biét le versaient dans d’autres

jarres afin de préparer de nouvel hydromel dans les jarres vides. De même,

les servantes du mad-biét et du nètch-biét travaillèrent à tamiser et à pétrir le

tiéf blanc (8) jusqu'au début du mois de méskèrèm. Pendant ce temps, personne,

sauf le ouat-biét (9), n'eut de repos.

Si vous voulez savoir pourquoi les cuisinières se reposèrent alors, c'est que

(SOLEILLET, p. 94). Sur ces diverses « maisons » ou services de la Cour royale, cf. Bruce, t. III,

354 ; CEccni, t. I, p. 354 ; SOLEILLET, loc. cit. ; BORELLI, pp. 152-154.

(1) Il s'agit ici des femmes des grands chefs en visite à la Cour.

(2) Celles-ci se trouvent dans la dépression qui sépare les hauteurs où ont été bâties, à l'O,

l'église de Ragouel, à l'E., celle de Mariam.

(3) Le mot gotèra, employé ici, signifie proprement grenier, mais aussi réservoir. On peut lire

dans Cohen (Docum. ethnogr., pp. 14-15), une description détaillée de la fabrication du pain en

Ethiopie.

(4) Mesure employée surtout au Choa pour les grains et équivalant à vingt gounna de quatre

litres et demi, soit go litres environ (MONDON-VIDAILHET, Manuel pratique de langue abyssine,

120).

(5) «Maison de la table garnie de pain » (GUIDI, Vocabolario, col. 105). Chez les simples parti-

culiers, c'est à la fois la boulangerie, la cuisine, le garde-manger ; à la Cour et chez les grands

chefs, le mad-biet est le local où l'on prépare les farines des diverses sortes (Ceccni, t. I, p. 347).

Le mot s'applique également, comme on l'a vu plus haut (p. 65, n. 9), aux domaines propres du

souverain, ceux dont il tire la subsistance de sa maison et qui sont régis par un azaj (intendant)

et des meslèniotch (sous-intendants).

(6) « Maison du (pain) blanc ». Boulangerie où se font les pains de qualité supérieure réservés

au souverain et à son entourage.

(7) En amharique guenda, de guend, tronc.

(8) Le tiéf (poa abyssinica), est une sorte de millet dont il y a deux sortes : le tiéf blanc et le

tiéf rouge (cf. BRuUCE, t. V, pp. 95-99 et album, pl. 46). On en fait au Choa deux récoltes par an

(ANTINORI, dans CEccHI, t. I, p. 429).

(9) « Maison de la sauce ». C'est le bâtiment où l'on prépare les plats de cuisine, comme aussi

l'ensemble des cuisinières.

SEMESTRE ET

— 215 —

Guèrèn (1), fief de Oueizèro Taïtou, est un pays où pousse le bérbérié (2); aussi,

tous les ans, au mois de fessas, l'intendante (3) des cuisines s'y rend-elle avec

toutes ses aides et y passe plusieurs mois à y faire préparer le bérbèrié. On sait

aussi que le Boulga (4) est un pays où se trouve beaucoup de bérbérié. L'inten-

dante des cuisines qui demeure avec ses aides chez le meslènié, y fait le mê-

me travail qu'à Guèrèn. Après quoi, tout le bérbérié qui n'a pu être préparé

est apporté sur des bêtes de somme. Les servantes du maléfa-biét (5) se par-

tagent ce bérbèrié et le préparent à leur tour pendant le begga (6). Aussi, dès

le commencement de guenbot, on ne voit plus personne dans la maison de

Oueizèro Taïtou éplucher le bérbérié et c'est là ce qui se passe non pas une fois,

mais chaque année. Le bérbérié qui a été moulu sur les domaines dont il a été

parlé, arrive aux environs de Pâques. Les femmes préposées aux cuisines

séparent alors le bérbérié selon sa qualité et le déposent dans des jarres en y

ajoutant des épices (7). Lorsque, dans la maison de Oueïzèro Taïtou, on ne

trouvait que deux ou trois cents de ces jarres remplies de bérbérié, on disait

que vraiment il n'y en avait pas.

L'addèrach était construit en largeur sur deux stelié (8). Comme on le trou-

vait pourtant trop petit (9), après la Saint-Jean (10), on commença à planter

des pieux fourchus pour le das.

Quant au beurre, l'abiélam (11) de Oueïzéro Taïtou en fit apporter de

toutes ses étables dans des madega (12) et des guéich (13) suspendus à des

perches.

(1) Dans la province de Merha-bièt‌ié (SOLEILLET, p. 286).

(2) Cf. supra, pp. 195, n. 12 et 55, n. 6. Sur les qualités reconstituantes de ce piment, sa cul-

ture et ses diverses sortes, voir de FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 100-101.

(3) Il y a ici le mot choum, mais on emploie de préférence celui d'alèga, pour désigner la femme

qui est à la tête de chacune de ces « maisons » (SOLEILLET, P. 94).

(4) Dont les terres basses — où pousse le mieux le bérbèrié (Harris, t. II, p. 421) — avaient

été données en fief à Taïtou.

(5) Malèfia signifie excellent et doïo inférieur. Ce sont les deux subdivisions du ouat-biét, la

première étant la cuisine où l'on prépare les mets destinés au roi et à son entourage, la seconde,

celle où s'apprêtent les plats pour les soldats et la domesticité (CEccHI, t. I, p. 347).

(6) Période de l'année qui va du mois d'octobre au mois de juin et qui s'oppose au krèmt. C'est

la saison sèche qu'interrompent, en février ou mars, les pluies du belg.

(7) Préparation appelée delleh (cf. supra, p. 190, n. 5).

(8) Ce mot viendrait du grec stwlos, colonne ou colonnade. Audon décrit du reste ainsi l'addè-

rach d'Entotto : « Immense pavillon, circulaire comme toutes les maisons abyssines, mais avec

cette variante que de hautes poutres, en guise de piliers, supportent les travées de la toiture

et forment tout autour des galeries ouvertes » (Voyage au Choa, p. 134).

(9) « Rotonde de vingt-deux mètres de diamètre » (BORELLI, p. 100).

(10) Premier jour de l'année éthiopienne, tombant actuellement le 11 ou 12 septembre, où les

enfants viennent offrir des bouquets de fleurs (PEARCE, t. II, p. 273 ; BORELLI, pp. 2 52-253).

(11) Cf. supra, p. 40, n. 10.

(12) « Vase de terre de la forme d'un matras, mais à col large et contenant environ trente litres ;

mesure de liquides et de grains ayant vingt-huit litres à Gondar (ANT. D'ABBADIE, Dictionnaire.

col. 112 et 113); cf. SAPETO, Etiopia, p. 410. Au Choa on se sert plutôt du mot daoula (GUIDI,

Vocabolario, col. 108).

(13) Terme usité au Choa pour désigner de grandes outres (GUIDI, ouv. cit, col. 752).

remet ee ee ed

Les fabricants de poteries (1) présentèrent, par l'interm édiaire de leurs

chefs qui leur en avaient donné l'ordre, les metad (2), les dest (3) et les oua-

tchèt (4).

Derrière la maison des fileuses (5), près de la salle où fermentait la pâte,

on éleva un das pour la cuisson des endjèra (6). Un autre das fut aménagé

pour les cuisines vers l'elffgn de Oueïzèro Taïtou, à côté d'un grand gené-

vrier (7).

Les officiers de Oueïzèro Taïtou:; meslènié, géchélèga (8), mélkègna, firent

tous chez eux des préparatifs et reçurent pour cela des greniers de Oueïzèro

Taïtou du miel, de la farine, du bérbèrié et du sel(9), ainsi que du beurre qu'ils

firent purifier (10), sans rien avoir à fournir de leurs biens propres.

De peur que les mauvais génies ne fissent du tort à la nouvelle église (II),

Cliché Bacteman

RO dat SC

(1) Sur les poteries d'Ethiopie, voir COMBES et TAMISIER, t. IV, p. 82 ; DUCHESNE-FOURNET,

t. IT, pp. 319-320 et planche XVII; COHEN, Docum. ethnogr, pp. 19-21, fig. Celles du Gouraguié

sont particulièrement appréciées à Addis-abèba.

(2) « Le metad ou four amhara a la forme d'une calotte sphérique peu profonde ; son diamètre

varie de cinquante à soixante-dix centimètres ; son couvercle est surmonté d'une anse » (BORELLI,

114); cf. Crcont, t. I, p. 427, fig, et COHEN, ouv. cit, p. 15, fig. Toujours en terre cuite, il

sert à la cuisson des galettes de pain.

(3) Plat creux pouvant aller au feu. On traduit souvent ce mot par casserole, bien que le des?

n'ait pas de manche, s'il comporte un couvercle (COHEN, loc. cit.).

(4) « Petite terrine avec ou sans petites anses et un pied très bas » (COHEN, loc. cit.).

(5) Au guebbi d'Ankobèr, du temps de Sahlè-Sellassié, il n'y avait pas moins de six cents

fileuses (ISENBERG et KraPF, Journals. p. 120). Sur le filage du coton en Ethiopie, cf. COHEN,

ouv. cit., pp. 3-5, fig.

(6) Galettes de tiéf, larges et minces, sans levain et d'un goût un peu aigre, sur lesquelles on

place la viande (Bruce, t. III, p. 345) et t. V, p. 96 ; SALT, dans VALENTIA, trad. franç., t. IV,

197 ; ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 482 ; Ceccn], t. I, p. 428). Nous traduirons plus loin ce

mot par pains.

(7) En amharique fed. C'est le junipeus procera (RICHARD, dans LEFEBVRE, Voyage en

Abyssinie, t. V, pp. 278-279).

(8) « Chef de mille ». Contraction de yëchi-alèga. Le mot se trouve orthographié Shalaka, dans

Bruce (t. III, p. 354), qui le rend par colonel. Massaïa (Lectiones…., p. 258) et Arn. d'Abbadie

(ouv. cit, p. 342), traduisent très exactement ce titre par celui de chiliarque. On dit généralement

chèlèqa.

(9) À cette époque, le sel consommé au Choa provenait encore de la grande « plaine de sel »

comprise entre la province tigréenne de l'Agamié et la mer Rouge et décrite par Goffin (dans

SALT, trad. franç., t. L, pp. 256-258). Il était mis dans le commerce sous la forme et les dimen-

sions d'une pierre à aiguiser les couteaux et pesant environ cinq cents grammes (fig. dans BORELLI,

129). Ces pierres de sel gemme appelées amolié servaient — et servent encore — de monnaie

divisionnaire et ont une valeur de plus en plus grande à mesure que les marchés sont plus éloignés

du lieu de production. A Entotto, en 1882, le change du thaler (valant alors près de cinq francs)

était de huit à neuf amolié (SOLEILLET, pp. 95-97). Depuis plusieurs années, le Choa s'approvi-

sionne de sel aux salines de Djibouti. On exploite aussi des gisements de sel gemme au Balié,

province au S. de celle des Aroussi.

(10) En le faisant bouillir de manière à le liquéfier et à pouvoir ainsi mieux le conserver

(M. ParkyNs, t. I, pp. 381-382). Le beurre frais, qui n'est pas apprécié en Ethiopie (BORELLI,

149), sert, par ailleurs, de pommade pour la chevelure (DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 295).

(11) Ou démons, comme ci-dessus (p. 42, n. 7). Ainsi qu'on le voit, ce n'est pas seulement dans

le peuple qu'est répandue la croyance aux êtres ou esprits malfaisants. L'encensement, avec la

présence des emblèmes chrétiens, est destinée à les tenir à l'écart de la nouvelle église (HARRIS,

t. IL'p. 302).

pr IT

2e te 2

ro

L'ÉGLISE DE MARIAM D'ENTOTTO APRÈS SA RECONSTRUCTION EN 1906.

EE RE A Er

il fut ordonné de l’encenser pendant trois semaines. On passa ainsi la semaine

suivante à faire des supplications, à chanter le Sebehaté-Fegour (1), à pousser

quatre cents fois le cri d’egazio et à réciter la prière de l’encens (2).

Cette même semaine fut préparée une peinture de Notre-Dame Marie (3).

A cette occasion, Notre-Dame montra encore sa joie par un miracle. Le pein-

tre étant occupé à son tableau, le flacon en verre qui contenait la couleur

tomba de l’échafaudage à terre sans verser de peinture et sans se briser (4).

Le 17 de méshkèrèm, jour de la fête de la Croix, l’alèga de Mariam (5) et tous

ses clercs furent appelés à l’elfgn. On donna au chef de l’église un derreb fin, ;

une tunique de brocart et un pantalon de velours (6), un métémtémsa (7) en 4

mousseline, une ceinture brodée, des tchamma (8), un mègouamta (9) d’argent, |

des sistres d’argent et un siège (10); après quoi lui fut conféré letitre de mé/laké-

tséhaï (11). Le ligé-tébèbt (12), le gegnè-guiéta, le guera-guiéta (13) reçurent une

(1) Cf. supra, p. 51, n. 7.

(2) L'une des prières de la messe éthiopienne qui se place à l'introït (MERCER, The Ethiopic

Liturgy, pp. 94, 173, 332).

(3) Les églises d'Ethiopie sont fréquemment décorées à l'intérieur de fresques à sujets religieux Ÿ

ou historiques. Celles de Mariam d'Entotto ont été décrites par Vivian (Abyssinia, pp. 281-282),

et par du Bourg de Bozas (ouv. cit., p. 213). Quant à la peinture abyssine qui a indubitablement

des origines byzantines, on pourra consulter : SOLEILLET, pp. 301-302 ; C. KELLER, Ueber Maler

und Malerei in A bessinien ; RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, pp. 348-351 ; DE CASTRO, t. I,

pp. 319-323 et fig. 147-152. Les meilleures reproductions, toutes en couleur, sont celles des

manuscrits éthiopiens de la collection de Lady Meux, traduits par Budge. Voir aussi les curieux

dessins reproduits à la fin du premier volume de l'ouvrage de Cecchi. Nos deux frontispices

pourront donner d'ailleurs une idée de la peinture abyssine.

(4) Fait analogue à celui raconté plus haut.

(5) C’était le ligè-kahenat Kidanè-ould,dont le nom est apparu déjà à trois reprises.

(6) Ces vêtements — et surtout le pantalon de velours — sont réservés aux plus hauts digni-

taires militaires ou ecclésiastiques. \

(7) Haut turban de mousseline blanche que portent les gens d’église, sauf les moines qui se

coiffent d’une calotte (gob). Voir des reproductions de la première de ces coiffures dans L. DE CAs- ‘

TRo, t. II, fig. 17 et LITTMANN, t. III, pl. IX. C’est là une survivance du privilège anciennement |

attribué aux principaux ecclésiastiques de « se couvrir entièrement la tête» (BRUCE, trad.

franç., t. II, p. 590).

(8) Ce mot s’applique à toute espèce de chaussures, qui sont généralement des sandales (ROsEN,

fig. de la p.440; DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 290, et pl. XIV), mais ici il s’agit de chaussures

fermées, considérées à cette époque « comme un insigne réservé à la famille royale et aux digni-

taires de l’Église » (SOLEILLET, p. 100). ‘|

(9) Dérivé de mègomè, se tenir debout (cf. les gouami, p. 104, n. 8). Long bâton à béquille :

d’argent, de cuivre ou de fer, sur lequel les ecclésiastiques s’appuient pendant les offices du culte

et qu’ils portent sur l’épaule quand ils exécutent les danses liturgiques (VIVIAN, Abyssinia, p.

277 ; LITTMANN, t. III, p. 95 ; REIN, Abessinien, t. III, pl. IX et notre. (11

(10) Le don de fauteuils d’honneur est limité aux princes et aux plus hauts dignitaires de ; i

l’Eglise. EN

(11) « Ange du soleil ». Titre honorifique analogue à celui de mélakè-berhane et conféré à cer- | :

tains alèga. On verra d’ailleurs plus loin que Mariam d’Entotto est surnommée par l’auteur

Membèrè-tsèhaï.

(12) « Le plus élevé des savants ». Titre porté par le chef du chœur des débbèrotch. Sur le mot |

tèbèb, voir infra, p. 153, n. 5). |

(13) Respectivement «seigneur de droite » et «seigneur de gauche ». Ce sont les débtèrotch

qui dirigent les chants sacrés à droite et à gauche du /igé-tèbèbt (cf. SAPETO, Etiopia, p. 58).

tunique de brocart, un chemma fin, un kouia fin, un métémtèmia en mousseline,

des sistres en argent, un mêègouamia d’argent. Quant aux autres lettrés, ils

eurent chacun un chemma fin, un kouta fin, un mêtémièmia en mousseline,

sans parler des mouchoirs (1) qu'ils doivent avoir à la main ainsi que le

mègouamia pendant leurs danses. Ensuite Oueïzèro Taïtou fit venir les clercs

et les chefs des églises de Ragouel (2) et d'Ouraïel (3) et donna à chacun

d'eux un chemma fin, une tunique, un métémtèmia en mousseline et un beur-

nous. Les prêtres de Ziégamèl (4), de Fourkoutta (5) et d'Ankobèr furent

aussi invités et reçurent tous des ornements.

On passa la semaine à préparer l'hydromel et à dresser le das. Les abbè-

zotch (6) du roi et de Oueïzèro Taïtou se partagèrent le das réservé à la fabri-

cation des pains et y placèrent, les unes cent vingt metad, les autres cent vingt

metad aussi. On leur apportait la pâte levée dans des madega et on la versait

dans de plus grandes jarres. Les boulangères qui passaient la nuit à travailler

se reposaient le jour ; celles qui s'étaient reposées la nuit travaillaient pendant

la journée. C’est pour cela qu’on les appelle térrègna (7). Il fallait s’arranger

de la sorte, autrement il aurait été impossible d’achever le travail. Notons

en passant que cette façon de travailler ne fut pas spéciale à ce jour-là, mais

que c’était la coutume à la Cour, coutume commune au malèfia-nètch-biét,

au menegna-nêtch-biét (8) et au ouai-biét.

Si quelqu’un veut savoir comment ce levain, bien que gardé si longtemps,

ne perdit pas son arôme et comment le pain qui fut fait à cette occasion put

rester cinq ou six jours sans moisir ni se sécher, nous lui dirons qu’il y a pour

cela le procédé particulier que voici : on prend en proportion du levain pré-

paré, trois ou quatre daoula de lin (9) bien nettoyé, on le laisse au soleil sept

ou huit jours et on le moud; sans le faire griller d’avance, dans son état naturel;

(1) L’usage des mouchoirs paraît avoir été peu répandu à cette époque, même chez les grands

personnages (RAFFRAY, Abyssinie, p. 365). Ceux que l’auteur mentionne ici sont de petits

voiles en soie dont les lettrés enveloppent la poignée de la croix qu'ils portent à la main.

(2) L'alèga de Ragouel n'était autre, à cette époque, que l'auteur de notre chronique.

(3) Cette troisième église, également prévue dans la prophétie de l'archange Ragouel, ne se

trouve pas sur les hauteurs d'Entotto, mais beaucoup plus bas, à 1500 mètres environ au S. E.

du guebbi impérial d'Addis-abèba. Elle avait été construite par le ras Darguié.

(4) Ce nom désigne, à Dèbrè-Libanos, le talus sur lequel est bâtie la ville (LEFEBVRE, Voyage…

t. IT, p. 276).

(5) « Fente, fissure » (d'une montagne, d'un rocher). Monastère du Mènz, dont la fondation

est attribuée à Tèklè-haïmanot (CEccHI, t. I, p. 375).

(6) Boulangères.

(7) Adjectif signifiant : à tour de rôle.

(8) La maison du pain blanc (rétch-biét) se subdivise en deux parties : l'une ou l'on pré-

pare la qualité supérieure (maléfa), l'autre où l'on cuit les galettes de qualité ordinaire

(menegna).

(9) Le lin (fè/ba), joue un grand rôle dans l'alimentation des Abyssins, surtout en temps de

jeûne. Sa graine est utilisée à la place de beurre pour faire une sorte de pâte mélangée à l'iné-

vitable bèrbèrié et, réduite en poudre, pour fabriquer une boisson rafraîchissante (ANTINORI,

dans CEccHi, t. I, p. 455).

après quoi, on prépare en plus cinq ou six ladane (1) d'abich (2), on le grille

et on le moud très fin ; on met encore à part de la menthe, de l'abéssoud (3)

blanc et de l'abéssoud noir qu'on fait sécher au soleil et qu'on moud. Quand

on commence à faire le pain, on fait bouillir de l'eau dans de grandes jarres.

Les femmes, montées sur une échelle, retirent le levain du pétrin où il est

conservé, ensuite on mélange dans un immense bassin et dans de grandes

jarres remplies d'eau chaude le lin et les autres condiments. Il va sans dire

que les femmes qui sont occupées à ce travail sont innombrables. Après que

ce mélange a bouilli, on fait le pain. Quand on retire le couvercle (4), l'âme

se séparerait du corps. Le lin donne au pain la fraîcheur jointe à une certaine

rigidité. L'abich et les autres épices lui prêtent une saveur et un arôme parti-

culiers. C'est pour cela que le pain du Choa est réputé parmi tous les autres

pains par son abondance et par son bel aspect. Il est tellement luisant qu'on

le dirait recouvert d'une couche d'huile de nowg (5). Voilà pourquoi les chefs,

dédaignant leur pain à eux, qui pourtant est brillant comme le soleil, sont

attirés par l'arôme que ce pain répand autour de lui.

Et maintenant parlons du das (6).I1 était si vaste qu'un cheval aurait pu y

galoper à l'aise. L'espace qui séparait le séguënnèt de l'addérach était recouvert

de branches, de façon à ne faire qu'une seule salle. Le das s'étendait jusqu'à

l'escalier conduisant à l'elfign de Oueïzèro Taïtou et descendait jusqu'à la

maison près de laquelle se trouve le seel-biét (7). Dans la maison contiguë à

cet oratoire, on posa douze tuyaux, six de chaque côté, afin de permettre à

l'hydromel de s'y écouler comme un torrent, et, par-dessus ces tuyaux, on

fit, avec des planches bien rabotées recouvertes de toile cirée et clouées les unes

aux autres, un grand réservoir qui contenait la mer d'hydromel (8).

On prépara ensuite vingt-quatre tables très longues reposant sur de petits

pieux et l'on apporta, pour la mettre devant le roi, une vingt-cinquième table

qui était celle de son addérach. Chacune de ces tables avait quinze coudées de

long (9). Le das tout entier fut tapissé de toile. Du côté du trône, les solives

(1) Mesure équivalant à six litres (SAPETO, Etiopia, p. 410).

(2) Sorte de cumin dont on se sert beaucoup au Choa pour l'alimentation des enfants.

(3) Coriandre, arbuste qui donne de petites graines d'un goût aromatique et épicé et qui

pousse surtout au Kaffa où on lui donne le nom arabe de korazima (MAssAIA, t. V, pp. 89-90, fig.;

BORELLI, pp. 316-317).

(4) En amharique mougguèd, mot peu usité au Choa, où l'on emploie plutôt celui de owaskèmbia.

Ce couvercle qui recouvre la plaque (metad) sur laquelle cuit le pain est « fait généralement d'un

mélange d'argile et de bouse séchée au soleil » (COHEN, Docum. ethnogr., p. 15, fig.).

(5) Graine oléagineuse dont on fait une huile qui remplace le beurre au temps de jeûne (M.

PARKYNS, t. II, p. 72,qui la compare à du vernis).

(6) Borelli le décrit (p. 253) : une sorte de hangar avec un toit en chaume ou en cotonnade,.

sans murs, supporté par des piliers de bois » (25 septembre 1887).

(7) Littéralement « maison des images »; cf. supra, p. 34, N. 7.

(8) « Avec des troncs d'arbres creusés on a confectionné de véritables auges pour abreuver les

convives de classe inférieure » (BORELLI, p. 255).

: 9 Et deux environ de large. Les invités ordinaires s'accroupissent le long de ces

ables,

et les poteaux étaient couverts de pourpre d'or, de bélëdi et de choutt. Devant

le roi, on avait tendu un rideau de mess (1) rouge et de soie verte et blanche.

Sur l'estrade du trône on plaça un membèré-mênguest (2) fabriqué par un ingé-

nieur (3). À droite et à gauche on suspendit, au nombre de quinze, des espèces

de perles, grosses comme des œufs d'autruche et qui étaient, les unes vertes,

les autres bleues, les autres jaunes, d'autres enfin brillantes comme des

flammes (4). En face du trône on plaça un lustre (5) en verre portant quinze

bougies (6). A droite et à gauche on suspendit encore d'autres lustres sem-

blables portant chacun quinze bougies. On plaça encore, à droite et à gauche

"de l'alga qui se trouvait le plus près du trône (7) cinq torches (8) apportées

par Abba Djifar (9). Le tiers du das près du trône était recouvert de tapis

aux couleurs variées. Pour éclairer le das, on plaça, de la porte d'entrée à celle

de sortie, vingt-trois lustres de chaque côté.

Les invités commencèrent à entrer dans la ville le 19 de méskérêm (10). Les

chefs, les soldats, les clercs, les mendiants, les boîteux sur leurs bâtons, les

aveugles avec leurs guides, tous vinrent (II).

Un assassin, amené par les parents de sa victime, avait été conduit à la

ville pour y être jugé. Au megabia (12) il avait été condamné à mort. Voyant

qu'il allait mourir, il jeta les yeux vers le treillis derrière lequel se trouvait

(1) Ce terme, ainsi que les mots bèlèdi et chouti ont été expliqués plus haut (p. 186-7).

(2) Littéralement «autel du royaume ». Rochet p'Héricourt, en décrivant le trône de Sahlè-

Sellassié, le compare précisément à un autel (Voyage. p. 139). Celui de Ménélik était de même

surélevé et surmonté d'un baldaquin (SOLEILLET, p. 104 ; BORELLI, p. 100).

(3) Traduction du mot arabe mahandis. Cet ingénieur n'était autre sans doute qu'Alfred Ilg

ou son collaborateur Appenzeller, ouvrier menuisier (cf. BORELLI, p. 109).

(4) L'auteur veut évidemment parler ici de grosses boules de verre colorié.

(5) En amharique mabria, par quoi l'on traduit également aujourd'hui le mot lampe.

(6) En amharique fouaf, que traduit aussi le mot cierge. Tige de bambou remplie de cire

dans laquelle on a mis une mêche.

(7) Par ce mot d'alga, l'auteur entend la seconde marche du trône. Borelli parle, en effet,

(p. 100) des trois alga superposés qui constituent le trône.

(8) En amharique /ana ou fanous (du grec phanos, flambeau). En 1882, Soleillet notait, au

festin donné pour les noces de Oueïzèro Zaouditou, des torches de cire parfumées tenues par huit

pages (Voyages., p. 104). Ici, elles devaient être accrochées aux instruments de bois, fabriqués

au Djimma, dont Borelli donne une reproduction (p. 340).

(9) Le roi du Djimma était venu à Entotto au mois d'octobre 1886, soit un an auparavant, et

ces torches faisaient sans doute partie des cadeaux qu'il présenta alors à Ménélik (BORELLI,

pp. 158-159). Le Djimma est un pays riche en cire et ses habitants sont connus dans toute

l'Ethiopie pour leur habileté manuelle (MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 84).

(10) 29 septembre 1887.

(11) Aux guebeur ordinaires sont seuls conviés les chefs et les soldats. On aura noté que les

femmes ne figurent pas dans cette énumération. Elles n'assistent, en effet, jamais à ces banquets,

sauf lorsque, comme c'est le cas aujourd'hui, il y a au pouvoir une reine des rois : la souveraine

préside alors les guebeur et quelques-unes de ses dames d'atour se tiennent discrètement der-

rière son trône.

(12) C'est le tribunal suprême présidé par le souverain, cf. BARRADAS dans BECCARI, recueil cit.

t. IV, pp. 82, 136, 141, 257.

le roi (I) et se mit à crier : « Abiét, À biét » (2). Le zoufane-biét (3) lui ayant

demandé ce qu'il désirait, le condamné répondit : « Vous allez bientôt célébrer

une fête si grandiose en l'honneur de Mariam que je voudrais la voir avant

de mourir. Priez donc le roi de m'obtenir cette faveur de mon démègna (4). »

Atié Ménélik, malgré sa bonté, sauvegardait toujours les droits de la justice (5);

c'est pourquoi il dit au démégna : « Je te demande de lui accorder quelques

jours. » Celui-ci répondit : « À cause de la compassion de mon maître le roi,

je lui pardonne complètement. » Mais le roi ne voulant pas que le sang humain

demeurât sans rançon lui fit donner, de son trésor, le prix convenable du

sang (6). Ses chefs, ses soldats, et tous ceux qui se trouvaient à l'addébabaï

furent stupéfaits d'admiration devant cette action si touchante.

Les officiers de Oueïzèro Taïtou, qui avaient reçu l'ordre de faire chez eux

tous les préparatifs du festin, se partagèrent les docteurs invités à la fête. Les

clercs, de leur côté, furent conduits aux endroits qui leur avaient été préparés.

Ces officiers avaient reçu pour la circonstance des bœufs, des boucs et des

moutons. Et voici pourquoi. Les invités, après avoir passé la journée à manger

et à boire dans le das, devaient retourner le soir à l'endroit qu'on leur avait

désigné chez les chefs et ils trouvaient ainsi à leur disposition de l'hydromel,

de la viande, des pains et des plats de cuisine. Ainsi se réalisait le proverbe

qui dit : « L'étranger qui est invité reçoit un bœuf gras pour son souper » (7).

De plus, on fit tout cela afin que le festin donné pour Bezouane-Mariam fût

vraiment grandiose et qu'on ne pût trouver dans l'histoire le récit d'un

guebeur pareil.

En face du trône, on avait placé, en bel ordre, une quantité de grandes

jarres pleines d'hydromel qui s'alignaient à droite et à gauche, six de chaque

côté. Celles-ci se trouvaient au-dessous du grand réservoir d'hydromel qui

(1) On retrouve cette fenêtre en treillis (segseg) dans II Rois, I, 2, et Bruce mentionne la cou-

tume des rois d'Ethiopie de s'asseoir « dans une espèce d'alcôve ou de balcon dont le devant est

garni de jalousies et de rideaux » (t. I1I, p. 302); cf. la pl. VIII de l'album de Bernatz, 2° partie.

(2) Abréviation d'abiéto = sieur, sire. Cette interjection s'emploie, soit, comme ici, pour

demander grâce ou justice (HArRis, t. II, p. 3), soit pour répondre à une interpellation : dans

ce cas, il correspond à notre : plaît-il ? (PERINI, Di qna dal Marèb, p. 423).

(3) Gardien du trône, chargé de veiller sur l'alga et ses divers accessoires : coussins, tapis,

rideaux. (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 353).

(4) Dérivé de dèm, sang. Le dèmègna est le parent de la victime chargé de poursuivre le meur-

trier et de venger le sang qui a été versé. On donne du reste le même nom à l'assassin.

(5) D'après les coutumes du pays, le roi ne pouvait ni faire grâce au meurtrier, ni même

obliger la famille de la victime à accepter le prix du sang, cf. Comses et TAMISIER, t. III, p. 7.

(6) Ce prix est très variable. Vers 1830, il était, au moins au Tigré, de 250 thalers (GOBAT,

P. 84; COMBES et TAMISIER, t. I, p. 185). Actuellement, au Choa, lorsque la famille de la victime

consent à le recevoir, le tribunal le fixe généralement à 80 thalers (environ 1000 fr. au cours

actuel), les frais de justice étant en outre de 20 thalers.

(7) C'est-à-dire qu'on fait, en général, des frais pour un hôte de passage. L'hospitalité semble

avoir été en Ethiopie — où, encore aujourd'hui, il n'y a point d'hôtelleries — un devoir imposé

aux villages par les autorités (LoBo, Voyage hist…, trad. Le Grand, pp. 73-74). C'est, du reste,

une qualité que les voyageurs européens reconnaissent pour la plupart aux Abyssins (GOBAT,

Journal…, p. 103 ; Comses et TAMISIER, passim ; PLOWDEN, Travels….., pp. 229-244); en sens

contraire, ISENBERG et KRaPF, Journals. pp. 430-433 ; DImoTHÉos, Deux ans…, t. II, pp. 4-8.

s’y déversait par des espèces de gouttières. De plus, à gauche du trône, au-

dessous du grand séguënnèt (1), on plaça cinquante-sept autres grandes jarres

et autant à droite ; elles étaient remplies d’atié-fania (2) qui, en cette circons-

tance, fut servi aux chefs. Il y avait aussi quarante-cinq berillié-guembo (3)

pleins d’aragi de miel qui contenaient chacun quarante-cinq berillté.

La vigile de la dédicace tombait un vendredi (4), mais, pour ne pas retarder

le guebeur, on distribua ce jour-là les aumônes aux pauvres (5). On leur

donna du #alla (6), de l’hydromel, des pains, de l’argent, du sel, de la toile,

et des bœufs gras afin qu’ils ne manquassent pas de viande.

Ce jour-là, il tomba une petite pluie, ce qui remplit le roi de tristesse, car

cette pluie pouvait gâter les étoffes, les tapis, l’hydromel et les pains qui se

trouvaient sous le das (7). Heureusement, le miracle qui eut lieu au temps de

Tibère, empereur des Romains, se renouvela pour le roi Ménélik. Et si vous

voulez savoir quel fut ce miracle, le voici : L'empereur des Romains avait

entendu dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ guérissait les malades et ressus-

citait les morts ; aussi, lorsque son fils vint à mourir, il ne voulut pas qu'il

fût enterré et il envoya près du tombeau du Christ, une lettre ainsi conçue :

«Lettre envoyée par Tibère, empereur de la terre. Qu'elle parvienne à Jésus-

Christ, Roi du ciel et de la terre. » Au moment même où cette lettre fût déposée

par les envoyés sur le tombeau de Notre-Seigneur, le fils de Tibère ressuscita.

Pour l'imiter, le roi Ménélik envoya la lettre suivante à l'église de Mariam,

dont on devait faire la dédicace : « Lettre du roi Ménélik. Qu'elle parvienne à

Notre-Dame Marie, Vierge et Mère de Dieu. » Lorsque ses envoyés eurent dé-

posé sa lettre sur l'autel de Marie, la pluie cessa à l'instant même. Depuis le

début de la fête jusqu'à la fin, on ne vit même pas un nuage.

Le das des cuisines fut divisé en cinq parties. Les cuisinières de Oueïzèro Taïtou

vinrent avec toutes leurs aides occuper l'endroit qui leur avait été assigné.

Elles aplanirent le sol et y dressèrent les gou/litcha (8), puis la femme qui était

(1) De même qu'au guebbi de Litché (CEccni, t. I, p. 347), il y avait à celui d'Entotto deux de

ces maisons surélevées : le grand sèguènnèt ou tribunal et l'elfign-sèguènnèt, belvédère privé du

roi ; voir dans Massaia, t. XI, p. 133, une reproduction de la cour du guebbi d'Entotto.

(2) « Part de l'empereur ». Mets et boissons réservés au souverain.

(3) Récipients en verres, dames-jeannes.

(4) Borelli confirme (p. 254), que la fête religieuse eut lieu un samedi, le 1°' octobre 1887.

(5) Ces distributions d'aumônes par le souverain ont lieu, non seulement dans des circonstances

exceptionnelles comme celle-ci,mais encore aux anniversaires de certains saints tels que Tèklè-

haïmanot (ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage., p. 229). Elles étaient déjà pratiquées du

temps de Zèra-Yaeqob, qui, peut-être, les institua (cf. Chron. de Zar'a Yd'egôb, trad. Perruchon,

76) et Théodoros y présidait lui-même le jour de la fête mensuelle de Saint Michel (KRAPF,

Reisen…, t. II, p. 352).

(6) Bière abyssine, faite avec de l'orge et du guêcho. Sur la fabrication de cette boisson, voir

COHEN, Docum. ethn., pp. 15-17).

(7) Il ne faut pas oublier que la salle du festin était élevée en plein air et couverte de simples

branchages qui l'auraient mal protégée contre les pluies, encore assez fréquentes au Choa à cette

époque de l'année. |

(8) Ce sont les supports, au nombre de trois, sur lesquels on place les metad, les dest, et autres

plats et qui reposent à terre, (CEccH1, t. I, p. 427, fig.)

5

4

1

pe

3

à la tête des fileuses entra avec toutes ses servantes qui furent réparties cha-

cune à sa place. Ensuite arrivèrent les cuisinières du roi au grand complet.

Pendant toute la journée, les gouami portèrent du bois et les femmes de la

cuisine remplirent d’eau les jarres. D’autres grandes jarres pleines de beurre

et de bérbèrié défilèrent toute la journée, suspendues à des perches.

Le soir, les clercs, qui avaient chanté la vigile de la fête, vinrent pour le

guebeur au das (1), après quoi ils retournèrent à la maison de Dieu.

On avait multiplié les torches et les lustres dans le mégdès, le geddest et le

genié-mahliét et même tout autour de l’église. La lumière était tellement intense

que la nuit fut changée en jour, selon le mot de l’Écriture : « La nuit fut bril-

lante comme le jour (2). »

Le clergé, partagé en quatre chœurs, passa la nuit à célébrer les louanges

du Seigneur. Les clercs de Membèrè-tsèhaï (3) chantèrent l’hymne sui-

vant : «O Jérusalem, cité de David, tourne ton regard vers nous et laisse-

nous contempler en toi la splendeur de Ménélik, roi du monde, et celle de notre

ligé-papas (4) Matiéouos. Que verrez-vous dans celle qui montre sa gloire,

dans Ouallèté-Mikaël (5), qui regarde au loin comme la Jérusalem céleste ? »

Les clercs de Dèbrè-Haïl (6) chantèrent à leur tour ce qui suit : « Que ton

cœur se réjouisse, Ô Ouallèté-Mikaël ; que ta puissance, qui est celle de Sahlè-

Mariam, soit exaltée! O Membèrè-tsèhaï, tu es un second ciel,par toi le monde

a été sauvé, et par Matiéouos, porteur de la lumière, la paix a été donnée au

peuple d'Israël ! »

Les clercs de Dèbrè-tsegguié (7), entonnèrent alors les paroles : « Ce n'est

pas le soleil qui t'éclaire durant le jour, ni la lune durant la nuit, mais ta

lumière c'est Sahlè-Mariam lui-même. Ouallèté-Mikaël, ton soleil n'aura pas

de couchant et ton fondement Matiéouos (8), demeure de la divinité, ne sera

pas ébranlé ».

A la troisième heure de la nuit, on commença à égorger les bêtes pour la

cuisine, Et si l'on prépara ainsi la viande dès la veille, c'était pour gagner du

temps, car on n'aurait pas pu tuer un tel troupeau le lendemain. Il y eut tant

de bœufs gras, tant de boucs, tant de moutons destinés à la cuisine, qu'on

eût plutôt cru assister au départ des troupeaux à leur pâturage. Et cela se

renouvela ainsi, non pas un jour, mais une semaine entière.

(1) Lors de toutes les grandes fêtes religieuses le premier guebeur est offert au clergé.

(2) Psaume CXXXVIII, 12.

(3) « Autel du Soleil ». Surnom donné à l'église de Mariam par allusion au nom de sa fondatrice

Taïtou. Tsèhaï est la forme ancienne de taï = soleil.

(4) « Le père supérieur ». Titre donné ici par courtoisie à Abouné Matiéouos ; cf. MoNDON-

VIDAILLET, Chron. de Théodoros II, p. 88, n. 24. En réalité, c'est à Abouné Piétros, résidant

auprès de l'empereur Yohannès qu'il aurait plutôt convenu à cette époque (cf. supra, p. 190,

n. II).

(5) « Fille de saint Michel ». Nom de baptême de Taïtou.

(6) « Cloître de la force céleste ». Surnom de l'église de Ragouel, fondée, comme on l'a vu, par

Ménélik.

(7) « Cloître des fleurs ». Surnom de l'église d'Ouraïel.

(8) Abounè Matiéonos, qui avait célébré le mariage de Taïtouavec Ménélik, conservalongtemps

sur elle une grande influence (HENTzE, Am Hofe des Kaisers Menelik, p. 31).

= ES =

— 294 —

À cette époque, le bétail n'avait pas encore été atteint par les maladies (I).

Dans les étables d'Atié Ménélik et dans celles de Oueïzèro Taïtou on prit les

animaux appelés sénga, délb et chèher (2); les plus beaux et les plus gras furent

destinés à l'addérach (3), les moins gros furent envoyés aux cuisines, tous en

nombre incalculable (4); ceux donnés par le roi furent les plus nombreux (5).

Les mékouanent, les choumament, les meslènié aidèrent grandement à cette

occasion en amenant beaucoup de bœufs, de boucs et de moutons.

A la quatrième heure de la nuit, on commença à préparer les dest, les

lamé-fédj (6), les sétatié (7) et les dest venus de Harar (8) sur lesquels on peut

faire cuire la viande d'un sénga. — Les cuisinières passèrent donc la nuit à

faire cuire toute la viande, emportant celle qui était à point et en rapportant

toujours de nouvelle.

Lorsque le matin fut venu, Atié Ménélik et ses chefs, revêtus de leurs plus

beaux ornements, allèrent à l'église. Pendant ce temps, les rasguié-biét (9)

portant les tapis se rendirent au das. Les tédj-assallafiotch (I0) commencèrent

à remplir un nombre infini de berillié qui avaient été lavés. L'intendant de

Oueïzèro Taïtou, de son côté, alla chercher les pains et les plaça sur vingt-

cinq tables. Les assallafiotch les mirent en ordre et les alignèrent bien tous,

comme fait un habile couvreur de toits (II). Sur les tables, les piles de pains

avaient une hauteur de trois coudées. Il fallut quatre heures pour préparer

ainsi les tables.

Comme on l'a dit, l'hydromel était prêt, mais, pour qu'aucune mouche ne

pût se poser sur le pain ou tomber dans l'hydromel, tout était recouvert de

longs voiles de mousseline blanche. La bonne odeur des pains et de l'hydromel

faisait pâmer le cœur d'aise (12).

En voyant lestapis étaléssur letrône et à l'entour sur le solainsi que les tentures

de pourpre qui étaient devant le roi, mes yeux en furent éblouis. Cela faisait

(1) Cette épizootie ne devait éclater que deux ans plus tard (voir le chap. XXXIX).

(2) On à vu plus haut (PP. 70 et 187) le sens des deux premiers de ces mots. Chèher est le nom

qu'on donne aux vaches devenues stériles.

(3) Où leur viande devait être mangée crue. ;

(4) Cinq mille d'après un renseignement recueilli par Borelli (P. 254) et concordant avec le

chiffre donné plus bas.

(5) Sans doute les trois mille bœufs provenant d'une razzia faite par le dèd jatch Oualdié dans

les pays gouraguié (BORELLI, loc. cit.).

(6) Littéralement : anéantissement d'une vache (Jam). Plaques à rôtir de grandes dimensions.

(7) Casseroles sans manche plus grandes que les dest (AFEVORK, Guide du voyageur… p. 19).

(8) Que Ménélik avait conquis neuf mois auparavant (voir chap. XXXVI). Ces ustensiles

devaient être en fer (cf. infra, p. 225, n. 7),

(9) Rasguié, ou mieux,ras-guié indique le lieu ou repose la tête (sur un lit ou un siè

du rasguié-biét sont ceux qui ont la charge de la literie royale.

(T0) « Ceux qui passent l'hydromel », échansons (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 350). On

'il y a des assallafiotch pour le pain, la viande, les couteaux, ce qui

empêche de traduire tou jours ce mot par échansons, Ce sont les officiers de bouche employés aux

jours de guebeur (PLOWDEN. Travels…., P- 59 ; H. LE Roux, Ménélik et nous, p. 422).

(II) Qui lui aussi empile, en les alignant soigneusement, les tiges de chaume formant la plupart

des toitures abyssines,

(12) Le texte est encore plus énergique : « détruisait le cœur »,

ge).Les gens

i qui it : inaï, j'ai vu la flamme avec la verdure et

pe ue = ces th étalés sur le trône et les dink (2)

péri bé une corbeille de fleurs multicolores. Quand on entrait dans

st it tellement ébloui qu’on aurait cru se trouver en face d’un feu

Le vo Non seulement il était difficile d’approcher, mais, même de loin,

ut ne à supporter l’éclat de tant de splendeurs. .

on ES les préparatifs furent terminés, Atié Ménélik, après avoir assisté

à pren Loue = l’honneur de Notre-Dame et après que le ‘abot fut entré

; » prcoe au grand séguënnèi avec ses balèmoual et ses mékouanent.

ç , se uième heure du jour. L’on tira une salve d’honneur devant le

Ces = blé dans la plaine ; les canons qui s’y trouvaient tirèrent à leur

past ee toute son armée, rangée en bel ordre sur les hauteurs, tira avec

our. ,

,

n tel ensemble qu’on aurait cru assister à la fin du monde ou à l’écroulement

u

na rs qu’Atié Ménélik entra dans le das et, à sa suite, ses jun

L’aboun et l’etcheguié (4) s’assirent à la droite du roi sur des al/ga ornés

is et de rideaux qu’on avait préparés.

Ronan de Oueïzèro Taïtou fit apporter les messob # les 1 an _

is i b remplis de pains et recou

fois il entra avec trois cents messo

nn rouge. Quant au nombre des tables, on en a parlé pue mat, Outre nl

messob que l’on apportait à ce moment et qui étaient destinés ei y ‘

devaient manger à part dans le mégarédja (5), il y en avait qui étaient p

couvercles ;

eo le roi et ses chefs eurent mangé et bu pendant un certain ra

on entrouvrit les rideaux et, à ce moment, on sapin cas sus eu

] i Ilafiotch commencère

messob, pleins de pains. Alors les assa

UE haies que cinq cents autres corbeilles étaient préparées. Cela

isait donc en tout mille messob de pains. Lo:

à 5 plats de viande ayant été préparés, les servantes prirent les sc “

é qu’ i uatre pour porter. L’au ;

et les séfatié qu’elles se mirent à trois ou q _

ceux-là en fer (7), étaient apportés chacun par quatre ou cinq hommes qui

inaï i isin d’Horeb

(1) Allusion au buisson ardent apparu à Moïse, non sur le Sinaï, mais sur le mont voisin

i ; i bolario,

ane a dire nain. Ici, c’est une abréviation de dink alga, lit bas (GUIDI, Voca

’agit des banquettes avoisinant le trône. à rés

A nn 2 Le 54 € voyageur ajoute que des coups de fusils cuaceis à balle furent tir

1 i es.

Ms à tort et à travers par les soldats et tuèrent ou blessèrent Les : San ce. mate

(4) Il est peu probable que ce dignitaire ecclésiastique fut l’etc re Léa

donne probablement ce titre — qui lui revient de droit (MASSAIA, t. Â F8 a

de Dèbrè-Libanos, le mèmher Guèbrè-Sellassié, lequel ne fut introni q ZE COL éporvée

(5) C’est le rideau, déjà plusieurs fois mentionné, qui forme une so

autour du trône. ;

(6) Plaques à rôtir un mouton (cf. supra, p. 224, n. 6).

(7) Venus probablement de Harar (cf. supra, p. 224).

tenaient par les anses. Les aflal (1), les bègué-fëdj et les sétatié étaient destinés

aux convives qui mangent sur les messob, tandis que les des en fer étaient

apportés à ceux qui mangent sur les tables (2). Il est impossible de dire la

rapidité avec laquelle les azajoich faisaient apporter les messob, les assallafiotch

servaient les plats et les ouat-biétotch remportaient ceux qui étaient vides.

Les dédj-agafariotch (3) firent alors entrer par séries, tout d'abord les convi-

ves qui mangent sur les messob, puis ceux qui mangent sur les tables. Aussitôt

que les messob furent découverts et qu'on commença à manger, les sega-biét (4),

revêtus d'une tunique de brocart et d'un gouarié fin, se ceignaient les reins et

" arrivaient, suivis des karra-assallafiotch (5) portant dans le creux de leur bras

des couteaux bien aiguisés, puis ils rentraient, portant deux par deux les

quartiers de viande suspendus à une perche et présentaient aux convives la

poitrine, les bosses, les cuisses et les filets de bœuf. On voyait ensuite arriver

les tédj-assallafiotch par bandes de quarante à cinquante,tenant à chaque main

huit ou dix berillié. Ils ressemblaient à de bons nageurs au milieu du vaste

das, distribuant de tous côtés les berillié qu'ils portaient. Comment dire la

rapidité avec laquelle, pendant le guebeur, ces échansons faisaient leur service

et l'exquise finesse de leur boisson ?

Du temps de nos ancêtres, ce que l'on appelait hydromel n'avait guère

qu'une couleur rouge ou jaunâtre ; on le servait avec toute sa lie, ce qui en

faisait une boisson très inférieure (6). Mais l'hydromel que l'on but ce jour-là

était tellement pur que le berillié transparent semblait vide et comme lavé

avec de l'orge. Son épaisseur, sa force, sa saveur semblaient vous dire : « Garde-

moi toujours dans ta bouche !» Et ces remarques ne s'appliquent qu'à la

boisson qui fut servie hors des rideaux.

Il y avait d'autres échansons qui servaient l'hydromel de première qualité

et de l’aragi à ceux qui se trouvaient à l’intérieur des rideaux. Quant à décrire

la rapidité avec laquelle les porteurs de viande, de couteaux, d’hydromel,

de ouantcha (7) et de pains, allaient et venaient dans leur service, cela est

(1) Dérivé de /allè, bouillir. Grande marmite où l’on prépare la sauce appelé allitcha

(BORELLI, p. 152 et COHEN, Docum. ethn., p. 20).

(2) Comme on le voit, le protocole abyssin fait encore une distinction entre ceux qui ne mangent

pas auprès du roi : les officiers se groupent autour des messob, tandis que les simples soldats

s’entassent le long des tables. Borelli évalue (p. 255) à cinq mille le nombre des convives, dont

mille admis dans le mègarèdja et ayant pris leur repas les premiers.

(3) Le sens du mot aga/ari a été expliqué à la p. 194, N. 14. Sahlè-Sellassié avait un dèdj-agafari,

terme que Harris traduit : introducer through the door (ouv. cit, t. III, p. 13). Le pluriel employé

ici montre que, dès cette époque, Ménélik avait renforcé ce service d’ordre.

(4) « Gens de la maison de la viande ». On mange le brondo, viande crue, après les pains et les

plats de viande cuite en sauce.

(5) « Ceux qui passent les couteaux ».

(6) Rochet d'Héricourt fait cependant l'éloge de l'hydromel de Sahlè-Sellassié, « liqueur

excellente » et qui « rappelle le champagne » (Voyage au Choa, p. 153).

(7) Gobelets ou hanaps en corne destinés aux convives d'un rang inférieur (ROCHET D'HÉRI-

COURT, loc. cit.). On s'en sert surtout en voyage (DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 318 et pl.

XVIII).

au dessus de mes moyens. Tous arrivaient en même temps et distribuaient

ce dont ils étaient chargés Comme sur un signe.

Pendant que tout cela se passait, la foule ne cessait d'entrer et pourtant

le das n'était pas plein. Ceux qui n'avaient pas trouvé de place autour des

messob et des tables étaient servis sur les couvercles des messob.

Chacun, après avoir bien mangé et bien bu, étant sur le point de quitter la

table, descendait du côté du torrent d'hydromel (1) pour regarder, s'il n'avait

pas encore soif, et pour boire, s'il en avait envie. Les hommes préposés à la

garde de la mer d'hydromel étaient des gens choisis parmi les meilleurs et

vêtus de riches costumes. Deux par deux, ils attendaient, debout, ceux qui

venaient pour boire : alors ils soulevaient la toile qui recouvrait l'hydromel

et le servaient aux passants. Une multitude infinie, venue on ne sait d'où,

se pressait sur le mur d'enceinte et contemplait avec étonnement le torrent

d'hydromel qui coulait, semblable au tèbel d'Atteggafign (2). Elle voyait, en

effet, tous les convives se placer autour de la mer d'hydromel, se courber

pour y boire, se redresser, se baisser pour boire encore jusqu'au moment où,

totalement désaltérés, ils baisaient le réservoir, puis la terre (3) et enfin s'en

allaient, bénissant le gouvernement et priant pour lui. Et pourtant on ne

voyait personne en état d'ivresse ou se querellant (4).

Une fois que toute cette foule s'était écoulée, une autre foule entrait, et

toujours on apportait de nouveau les pains et la viande; les restes des uns

n’étaient jamais servis aux autres.

Le repas se continua dans le même ordre jusqu’à la neuvième heure du

jour (5).

C’est alors que les clercs commencèrent à chanter avec accompagnement

de hébèro. Les chefs allèrent s’installer sous une tente qui avait été dressée

à leur intention derrière le séguênnét, à la droite du trône. On l’entoura d’un

2èriba (6) et tous y passèrent la journée, retournant au das pour boire ou regar-

der, puis revenaient à leur guise. Le peuple, qui continuait à se presser dans

le das, entrait et sortait en bel ordre sans se bousculer, ni se quereller, pareil

à l’eau qui s’écoule tranquillement dans un canal.

Les clercs, pendant ce temps, après s’être largement abreuvés d’aragi et

d’hydromel continuaient à chanter merveilleusement bien en s’accompagnant

du kébèro et de battements de mains. Quand la nuit arriva, on alluma les lustres

(1) Cf. supra, p. 219.

(2) Eau d'une des quatre sources bénites par Tèklè-haïmanot ; Krapf, qui la visita en 1840, rap-

porte que les Abyssins viennent en boire tant pour se guérir de leurs maladies que pour obtenir

le pardon de leurs péchés pendant sept ans (ISENBERG et KRaPF, J ournals…, pp. 241-242 et 245-

247). Ce même auteur dit que l'eau en question est ferrugineuse.

(3) Comme on baise, en Ethiopie, le mur d'enceinte des églises devant lesquelles on passe

ou encore les pieds de son maître en manière de remerciement.

(4) Borelli prétend le contraire (p. 255).

(5) Trois heures de l'après-midi.

(6) Haie formée de lattes et de branchages qui entoure les habitations. Le mot, de prove-

nance arabe, paraît avoir été introduit en Ethiopie par les Somali (PAULITSCHKE, Ethnogra-

phie, t. 1, p. 130). Raffray, décrit bien cette « muraille végétale » (Abyssinie, p. 157, N. 1),

ze 208 vou

qui se trouvaient en face du roi, ainsi que tous ceux qui étaient suspendus

dans le das ; la lumière alors fut si intense qu'on se serait cru en plein soleil

et qu’on aurait pu facilement ramasser un grain de #éf tombé à terre.

Les lustres, on le sait, avaient été installés partout jusqu’à la porte

d’entrée.

On recommença donc à boire et à manger jusqu’à la troisième heure de la

nuit (1). Après quoi, Abounè Matiéouos se leva, bénit l’assemblée et partit.

On confia les clercs à des gardes (2) qui les soutenaient, les protégeaient(3)

et les conduisirent aux maisons qu’on leur avait désignées. Là, ils trouvèrent

encore des bœufs gras, de l’hydromel, des pains et des plats de cuisine qui

les attendaient.

Le roi, de son côté, accompagné d’hommes portant des torches à droite et

à gauche, rentra dans l’el/fign. Quand il y fut arrivé, il offrit à ses favoris et

à ses chefs un guebeur complet.

A l’intérieur du das, les tédj-assallafiotch, le sera-biét (4), les endjéra-assalla-

fiotch, les agafariotch, les zébègnotch prirent à leur tour leur part du guebeur

avec de la viande, de l'‘hydromel, des pains et des plats de cuisine. Et si

nous mentionnons cela, ce n'est pas pour indiquer leur nombre qui ne dépassait

pas deux mille, mais pour faire remarquer la grandeur du das dont ils n'occu-

pèrent qu'un petit espace. Il était alors six heures de la nuit.

Cette semaine-là on ne dormit guère. Nuit et jour on ne fit que travailler

ou manger.

Les cuisinières recommencèrent, comme la veille, à préparer dans le das

les plats du lendemain, c'est-à-dire le zèguên (5), le segseg (6), le lemlem-

zéguên (7), le gélil-mêreg (8), le gegel (9), le bozèna (10) ; elles y passèrent le

reste de la nuit. Nous ne parlons ici que des mets destinés aux chefs, car les

autres plats étaient en nombre élevé (II).

L'”intendant fit son apparition dans le das vers la onzième heure de la nuit

et, à la lumière des torches, il recommença à préparer les tables. On s'occupa

ensuite de remplir à nouveau d'hydromel toutes les jarres à moitié

vides.

Atié Ménélik arriva à la troisième heure du jour et s'assit sur son trône.

(1) Neuf heures du soir.

(2) Cf. supra, p. 187, n. 8.

(3) Borelli raconte (p. 255), que, le soir de ce jour, les prêtres chantaient, gesticulaient et

offraient au public «des spectacles grotesques ».

(4) « Gens de la maison du travail » (cf. supra, p. 104, n. 7).

(5) Viande coupée en morceaux et assaisonnée de beurre, de piment et autres épices.

(6) « Grillade ».

(7) « Zèguèn doux », moins additionné de bérbèrié.

(8) « Bouillon léger ». Bœuf bouilli dans une sauce très grasse où entrent toutes les épices, sauf

le bérbèrié

(9) « Bouilli ». Viande cuite à l'eau et assaisonnée ensuite de beurre.

(10) Mélange de pois concassés et de petits morceaux de viande.

(F1) Sur la cuisine abyssine, voir PEARCE, t. I, pp. 346-348 ; M. PARKYNSs, t. I, pp. 373-382 ;

ANTINORI, dans CECCHI, t. I, PP. 424-429 ; de CasTRo, t. I, p. 270.

Balanos

Cliché

)

<

A

Z

>

mn

>

SO

un

a

>

a

fa)

fa

>

oO

Z

>

Comme c’était un dimanche ®, le gwebewr commença dès le matin (2). Il

fut semblable à celui de la veille. Les cuisinières n’eurent aucun repos, car elles

envoyèrent jusqu’à trois cents plats à la fois. Quand un plat vide leur était

retourné, immédiatement elles en préparaient un nouveau. Elles travaillaient

donc jour et nuit. Après avoir, de même que la veille, passé la journée à manger

et à boire, les convives commencèrent à partir à la neuvième heure, et Atié

Ménélik rentra à l’elfign.

Le lundi et le mardi, on fit comme les jours précédents (3).

Le mardi, Oueizèro Taïtou avait fait remarquer au roi que les chefs de-

vaient probablement être dégoûtés de manger toujours les mêmes choses et

qu’à cause de cela elle leur ferait préparer de l’emmess (4). Alors le roi lui

avait dit : « Les convives sont si nombreux que je me demande comment tu

pourras en faire pour tout le monde. » Oueïzèro Taïtou lui répondit : « Ne

vous tourmentez pas, la chose m’est facile : faites-moi seulement tuer cinq

chèher » (5).

Elle confia immédiatement cette viande à quinze femmes qui se mirent

à la dépecer et à la couper en petits morceaux sur une grande table avec des

couteaux bien aiguisés. On tua aussi un grand nombre de boucs et de moutons

qui furent dépecés à leur tour. On apporta ensuite de grandes jarres contenant

du beurre qui avait la teinte des fleurs appelées adeï (6); des guèmbo pleins

d’aouazié (7), de condiments venus d’outre-mer, de coriandre et de girofle.

Après cela, les cuisinières, s’étant lavé les mains et les bras jusqu’au coude (8)

dans des grandes cuves où des chevaux auraient pu boire,arrivèrent et mélan-

gèrent la viande coupée, l’aouazié et le beurre. La viande de bœuf et celle de

mouton furent préparées séparément. Pendant tout ce travail, les oueïzazer (9)

allaient et venaient, goûtant les plats et les surveillant, de façon à ce qu’ils

ne fussent ni trop fades ni trop épicés. La viande cuisait rapidement dans cinq

cents séfatié ; on prépara ensuite trois cents messob où l'on plaça des assiettes

et des tasses (10).

L'heure du guebeur étant arrivée, les cuisinières se rendirent à la cuisine.

(1) Le 2 octobre 1887 (BORELLI, p. 255).

(2) Ménélik avait,nous a-t-on dit, coutume de déjeûner le dimanche une heure plus tôt que

les jours de semaine, soit vers neuf heures du matin. Actuellement les guebeur ne commencent

guère, même si c'est un dimanche, avant dix heures et demie.

(3) Le mardi furent invités les lettrés (BORELLI, p. 2 56).

(4) Viande hachée, puis cuite légèrement dans du beurre frais (ANT. D'ABBADIE, Diction-

naire…, col. 468).

(5) Cf. supra, p. 224, N. 2.

(6) Fleurs jaunes de la famille des coréopsis qu'on appelle aussi fleurs de Mësgël parce qu'elles

s'ouvrent au mois de septembre, époque de la fête de la Croix.

(7) « Mélange de piment (ou de poivre), de sel et d'ail broyés avec de l'eau » (ANT. D'ABBADIE»

ouv. cit., col. 551).

(8) Ce détail tend à prouver que, comme l'affirme Pearce (t. I, p. 346), les Abyssins font très

proprement leur cuisine.

(9) Aux grands guebeur donnés en janvier 1921 pour le tèskar de Ménélik, l'impératrice allait

avec ses dames d'honneur surveiller elle-même la cuisson des plats.

(T0) Sans doute venues de Harar et constituant une nouveauté à cette époque.

és te rad

A PR

ee re

p

Leu

er

` a

era _

Alors, prenant la viande ainsi préparée, elles en remplissaient les assiettes,

donnant la même mesure à chacun et saupoudraient la viande de goundo

bérbèrié (1), puis les serviteurs les apportaient aux convives. Aussi ce jour-là

les chefs furent-ils dansl'étonnement, en remarquant combien ces nouveaux mets

étaient supérieurs à ceux des jours précédents. I] va sans dire que cet emmess

était réservé à ceux qui mangent à l'intérieur des rideaux ; les autres plats

du guebeur furent servis comme à l'ordinaire. Là encore on ne fit que manger

boire, entrer et sortir jusqu'à la nuit.

Comme le lendemain était un mercredi (2), les seratègna (3) et les ouat-biét

"se reposèrent ce jour-là. Le vendredi précédent, après le chant des vêpres

puis le samedi, le dimanche, le lundi, le mardi et le jeudi, la foule entière

put manger et boire à volonté dans cet immense das.

Cette semaine-là, si l'on compte les bêtes à cornes sènga, delb, chèher, égorgées

soit pour les pauvres, soit pour les guebeur, on arrive au chiffre de cinq mille

trois cent quatre-vingt-quinze (4).

Le dimanche, ainsi que le samedi, on mangea dans l'addérach (5), et cela, parce

que les serviteurs étaient fatigués, Il restait d'ailleurs encore unegrande quantité

de pains, d'hydromel, de bérbèrié et de beurre.

Le lundi on quitta Entotto pour aller à Addis-abéba, la ville d'en bas (6)

afin que chefs et serviteurs pussent se laver et se reposer aux Eaux chaudes (7).

Là, on fit dresser un grand nombre de tentes (8) et on passa de nouveau la

semaine à des guebeur, sans que l'aragi, l'‘hydromel et la viande diminuas-

sent.

Depuis la fête de Mariam de méskérèm jusqu'au I8 de fessas, jour du départ

en expédition (9), on ne réussit pas à voir la fin des pains, de l'hydromel et

de la viande qui avaient été préparés pour Bezouane-Mariam. Ce jour-là, en

partant en expédition, tous les chefs et les favoris, comme on le fait pour Peau

(1) Poivre des Indes (Gu1DI, Vocabolario, col. 285).

(2) L'un des deux jours maigres de la semaine.

(3) « Travailleuses », équivalent de sera-biét.

(4) = supra, n. 4 de la p. 224. « Plus de vingt mille personnes auront mangé au guébi » (BORELLI

256).

(5) C'est-à-dire dans le local ordinaire des guebeur.

(6) Addis-abèba (la nouvelle fleur), à 400 mètres au-dessous d'Entotto. L'auteur anticipe ici

sur les événements (cf. infra) mais de peu, car Borelli note, àla date du 4 novembre 1887, que

Ménélik décida alors de donner le nom d'Addis-abèba à cette nouvelle résidence, tout en conser-

vant celle d'Entotto.

(7) Fel-ouha ou par contraction Feloha. Ces eaux thermales sulfureuses sont mentionnées par

Krapf dans son journal en 1840 (ISENBERG et KRAPF, ouv. cit, p. 216). L'emplacement s'en

trouve entre le guebbi impérial et la gare terminus du chemin de fer. Ménélik y avait déjà fait un

séjour en octobre 1886 (BORELLI, p. 155).

(8) Ménélik et sa cour restèrent à Fel-ouha du 13 octobre au 5 novembre 1887 (BORELLI,

pp. 257-262). Ce fut là qu'il conclut avec le cte Antonelli un «traité d'amitié et d'alliance » en

date du 20 octobre 1887 (Livre vert XV, pp. 276-280 et ROSSETTI, Storia diplom., pp. 23-33).

(9) 26 décembre 1887. C’est l’expédition racontée au chap. XXXVII.

du vendredi (1), remplirent d’hydromel leurs gènd (2) et leurs guémbo. Les

guêmbo portés par les femmes ainsi que les gènd qu’on charge sur les bêtes de

somme d’Atié Ménélik et de Oueïzèro Taïtou, furent remplis de cet hydromel

resté de l’abondance de la fête. Malgré cela, il resta une grande quantité de

jarres encore pleines que l’on donna aux gardiens de la ville. Et si quelqu’un

veut savoir comment cet hydromel conservé si longtemps ne devint pas aigre,

nous lui dirons que l’hydromel fait à Entotto non seulement ne tourne pas

à l’aigre, mais, au contraire, devient toujours meilleur, semblant se renouveler

sans cesse, bien qu’il ait été conservé six mois.

Dans tout ce récit, nous n’avons fait que glaner quelques détails, afin

qu’on en conserve la mémoire, mais qui donc pourra jamais raconter exacte-

ment tout ce qu’on y mangea, tout ce qu’on y but et tout ce dont nos yeux

furent témoins ? Pourtant, de ce festin, Atié Ménélik et Oueïzèro Taïtou

ne doivent pas être principalement remerciés, car ce fut un miracle de Notre-

Dame Marie. On nous a raconté que les provisions données aux rois mages par

la Vierge Marie durèrent deux ans, restant toujours fraîches. Ceux-ci, témoins

de ce miracle, en transmirent le souvenir à leurs descendants. Ils avaient

beau y puiser, le tout se renouvelait sans cesse comme l'eau d'une source.

De plus, il semble que se reproduisit à Entotto le miracle de Cana lorsque,

le vin étant venu à manquer, Jésus changea l'eau en vin. Nous n'aurions

jamais espéré, même en réunissant tous les gens de Oueïzèro Taïtou et tous

ceux de Djan-hoï, qu'on pût réussir à servir, faire manger et faire boire tant

de convives à la fois. On avait beau puiser l'hydromel ou l'aragi et donner

des pains à la foule, on ne voyait jamais la fin des provisions. Aussi semble-t-il

que Notre-Dame Marie ait voulu faire ce miracle parce qu'elle avait daigné

entrer dans l’église qui lui était dédiée à Entotto.

Et maintenant que nous avons fini de raconter l’histoire de cette église,

revenons au récit des événements de la Cour d’Entotto.

(1) Allusion aux réserves d’eau que l’on fait le vendredi pour observer le lendemain le sabbat

(PLOWDEN, dans HOTTEN, Abyssinia, p. 141). C’est, du reste, une coutume qui tend à dispa-

raître.

(2) Grandes cornes de bœuf ou de buffle mesurant jusqu’à un mètre et demi et dont on se sert

surtout en voyage (Logo, Voyage hist…, p. 70 ; SALT, trad. franç., t. II, pp. 332-334 et album,

pl. XV ; Combes et TAMISIER, t. II, p. 226).

En

te Cr ie ct ou K set

F

st tit

ét

TEE

=

_- 2 ce

CHAPITRE XXXV

Fondation de la ville d'Addis-Abèba.

Expédition contre les Aroussi du côté d'Albasso.

Le ras Darguié reçoit le gouvernement du pays des Aroussi

et y passe la saison des pluies.

Les maisons de la ville d'Entotto étaient fort bien aménagées, mais il y

faisait très froid (1). Comme nous l'avons dit, Atié Ménélik et Oueïzèro Taïtou

étaient descendus à Fel-ouha pour y prendre les bains (2). Ce fut alors que

Oueïzèro Taïtou, admirant de la porte de sa tente la beauté du paysage (3)

et remarquant la douceur du climat (4), demanda au roi de lui donner en ce

pays un endroit pour y bâtir une maison (5). Celui-ci lui répondit : «Commence

par élever ta maison ; après cela, je te donnerai un pays. » Mais elle : « Où

donc bâtirai-je ma maison ? ». — « Voici l'endroit », répondit-il, «que mon père,

le roi Sahlè-Sellassié, avait entouré d'une palissade (6), vas-y donc et com-

(1) Le plateau d'Entotto est à 2800 mètres d'altitude environ. Borelli, qui y souffrit beaucoup

du froid, écrit : « Le bois y est rare… Les intempéries d'Antoto ont une réputation méritée »

(ouv. cit, pp. 100 et 101). Quant aux maisons, si celles de la Cour pouvaient être bien construites,

les chefs avaient grand peine à en faire bâtir sur le plateau assez étroit et quelques-uns, tels le

ras Mèkonen, durent, dès cette époque, s'établir plus bas, vers l'emplacement actuel d'Addis-

abèba. « La montagne d'Entoto, exposée aux vents, difficile d'accès, sans eau potable, était une

capitale impossible » (CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 105).

(2) Cf. supra, p. 230.

(3) Voir dans Harris (The Highlands.., W. II, 192), la description de la « belle vallée » de

Finfinni, nom galla du district où se trouve aujourd'huila capitale éthiopienne. Cf.ANT. D'ABBADIE,

Géogr. de l'Ethiopie, p. 280, avec une carte.

(4) La différence de 400 mètres environ qui existe entre l'altitude d'Entotto et celle d'Addis-

abèba suffit à expliquer la douceur très réelle du climat de cette ville. Cf. L. DE CasTRO, Nella

terra. t. I, pp. 11-49, avec des observations météorologiques pour la période 1901-1911,

(5) Elle avait certainement déjà le projet de transformer cette villégiature en résidence per-

manente de la Cour (BORELLI, pp. 261-262 ; CH. MICHEL, loc. cit.).

(6) Très probablement sur celle des collines qui est la plus proche de Fel-ouha et où a été

construit le guebbi de Ménélik. Sahlè-Sellassié conduisit plusieurs expéditions contre les Galla

de cette région, notamment en 1840 (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage… pp. 252-254 ; ISENBERG

mence en ce lieu ta maison. Autrefois, » continua-t-il, « en ce même endroit, le

roi Sahlè-Sellassié, à la façon du prophète Mikias (1); avait fait la prophétie sui-

vante (2) : Un jour, assis sous ce grand arbre (3). nou loin de Mèouat (4), on

lui présentait de l'hydromel dans une corne tandis qu il jouait aux échecs (5).

lorsque soudain il dit : « O toi, pays, aujourd'hui tu es plein de Galla, mais

un jour viendra où mon petit-fils élèvera ici sa maison et fera de toi une

ville (6). » C'était la volonté de Dieu. Aussi, cette semaine même, Queïzèro

Taïtou décida d'y construire sa maison. Son intendant reçut 1 ordre de s'en

occuper immédiatement, le travail commença et, en peu de jours, une belle

maison y fut achevée (7). ; |

En ce temps-là (8), Atié Ménélik fit une expédition contre les Arroussi-Galla,

Aroussi qui n'étaient pas bien soumis(9).Il partit d'Entotto le 5 de guenbot (10),

passa par le Soddo (r1) et l'Adia (12), longea le lac Zouaï(13),et, pénétrant sur

les hauts plateaux des Aroussi (14), dépassa Albasso (15), ravagea Tchilalo,

Sato (16), Diguèlo (17) et revint camper dans la plaine d'Albasso. La grandeur

et Krapr, Journals. pp. 214-217), en 1841 (Harris, ouv. cit, t. II, pp. 185-198); = 1843

(ROCHET D'HÉRICOURT, Second voyage… pp. 207-212 ; LEFEBVRE, Voyage… t. II, pp. 3 pa

(1) Le prophète Michée qui, dans un passage bien connu (V, 1), prédit à Bethléem sa glorieu

soda se rappelle qu'il en avait fait aussi une au sujet de son petit-fils Ménélik (supra, P 7 5).

Celle-ci est encore de tradition courante au guebbi d'Addis-abèba (Méras, Impressions d'Ethiopte,

1. , » ea ed encore, au guebbi, près du plus ancien des pavillons impériaux, cet arbre histo-

i joc. cit. MÉRAB. ; ;

de es serait je contraction du gueez maï-hiéouat, eau qui donne la vie. On ne l'emploie

guère du reste à Addis-abèba pour désigner la source thermale de Fel-ouha.

(5) Jeu favori de ce roi, d'après Combes et Tamisier (Voyage en À byssinie, t. III, p. "a el

(6) En 1843, Sahlè-Sellassié, en expédition dans la région de Finfinni, « discuta ave e ; pe

du clergé le projet d'établissement d'une nouvelle église sur les bases de l'ancienne », don

ruines se trouvaient à dix minutes à l'O. des Eaux-chaudes (LEFEBVRE, Voyage… t. II, p. 240).

(7) Sans doute dans les derniers mois de 1887.

(8) L'auteur remonte ici à plus d'un an en arrière (mai 1886). 0 eultel

(9) C'est l'aveu que les précédentes campagnes contre les Aroussi n'avaient pas eu de résulta

, , p. 171, N. IO). S ;

LE Pas. ce confirmée par le D' Traversi qui accompagna cette expédition et l'a

racontée dans l'article intitulé Viaggi negli Arussi…, pp. 267-277. avec une carte. hnoect

(11) Il s’agit du pays que l’on trouve en venant d’Addis-abèba après avoir traversé l’Aouach,

dans la direction du S. O. (Du BourG DE Bozas, p. 228). tte

(12) Bruce (trad. franç., t. II, p. 11) et après lui Burton (First Footsteps…, t. IT, p. 2) squent

Adia ou Hadia dans la province actuelle de Harar. Mais on voit clairement ici que, comme le di

d’ailleurs Alvarez (trad. angl., pp. 346-347), ce pays est beaucoup plus à l’ouest ; cf. Part BE

Harar, pp. 216-217 et BASsET dans Hist. de la cong. de l’Abyssinie, p. 188, n. 1. En ais ts ia,

dont le nom est aujourd’hui peu usité, s’étend entre l’Omo et le lac Zouaï (BORELLI, 5 sept?

mérid., p. 436) et possède un dialecte spécial. La région que traversa Ménélik en quittant le

Soddo est généralement dénommée Maroqo. (TRAVERSI, arf. cit, Pp. 268 et 270.)

(13) Sur la rive septentrionale. ;

(14) Cette fois, Ménélik attaqua les Aroussi non plus par le nord, mais par l’ouest.

(15) Plaine élevée à l’O. du massif du Tchilalo. À TN

(16) Ce nom qui signifierait en galla bruyère blanche, est sans doute le Sahatiè de Traversi,

montagne faisant partie du massif du Tchilalo (art. cit., p. 273).

(17) Village de quelques centaines d'habitants où du Bourg de Bozas campa en 1901 (De la

Mer rouge…, p. 182). Il se trouverait entre les deux chaînes du Tchilalo.

qi At EE 4 ge 00 M

> 234 +

de cette plaine était telle que les regards s'y perdaient (1). Un jour qu'il y

promenait sa longue-vue, il aperçut les Galla qui s'en allaient avec leurs trou-

peaux. À cette vue il dit : « Si nous partons demain d'ici, les Galla seront

très loin à cause de l'étendue de la plaine ; laissons donc ici notre train et

allons passer la nuit plus loin afin de nous rapprocher d'eux. » L'ordre en fut

donné immédiatement à tous les officiers. Ayant donc laissé là son train, il

partit à la onzième heure du jour avec son armée et alla passer la nuit plus

loin. |

Ce jour-là, une bande d'Aroussi, connus sous le nom de Kodji (2), lesquels

choisissent plutôt la nuit que le jour pour se battre (3), tomba sur le camp

du dèdjatch Oualdié et lui tua environ sept cents femmes et soldats (4). Une

femme, qui avait réussi à s'enfuir du camp du dèdjatch Oualdié se réfugia

au camp du roi. Elle était si épouvantée qu'elle ne put même pas prononcer

une parole. Après quelques instants, pendant lesquels le calme lui revint,

elle dit : « Je viens du camp du dèdjatch Oualdié. Les Galla sont tombés sur

nous à l'improviste. Quant à moi, j'ai pu m'enfuir.» A cette nouvelle, le roi

ordonna au ras Darguié de retourner en arrière pour protéger le camp et le

train s'il en était besoin ; après quoi Atié Ménélik rentra dans sa tente, non

sans avoir ordonné à ses officiers de placer partout des sentinelles.

Une deuxième fois, selon leur habitude, les Galla revinrent attaquer la nuit

suivante le camp du dèdjatch Ouldié ; mais beaucoup y trouvèrent la mort (5).

Le lendemain matin, le roi leva sa tente, traversa toute la plaine d'Albasso (6)

et s'installa pour la nuit au pied de la montagne (7). Il ordonna aux chefs qui

se trouvaient aux ailes de son armée de bien veiller et de placer des sentinelles.

Il fit dire aux soldats du centre de préparer des lumières, de rester sous les

armes, d'éclairer le camp et de voler immédiatement au secours de ceux

qui seraient attaqués, là où des coups de fusil se feraient entendre.

Lorsque la nuit fut bien noire, les Galla, selon leur habitude, arrivèrent

et tombèrent sur l'aile droite où immédiatement la fusillade commença.

Comme l'ordre en avait été donné, le centre courut au secours de l'aile droite

et les lumières qu'on y projeta furent si intenses qu'on y voyait comme en

plein jour. Tous les fusils partirent en même temps, un grand nombre de

(1) Littéralement : «la grandeur de cette plaine n'arrêtait pas les yeux ». Cf. la description

qu'en fait Traversi (pp. 273-274).

(2) Sur la carte du cte Colli (Nei pesi galla a sud dello Scioa) figure au S. du Tchilalo une

hauteur appelée Coggi et sur la carte anglaise, éditée pour la première fois en 1908, on trouve

dans cette même région l’indication d’un Kojé plateau. Nous serions tenté de croire que c’est là

qu’il faut situer le royaume de Oyja, Oggy ou Ogge, dont parlent Alvarez (trad. angl, pp. 327

et 347), Bermudez (dans VEyssiÈRE LA CROZE, ouv. cit., pp. 221-222) et Le Grand (dans Logo,

Voyage hist. d’Abissinie, p. 203).

(3) Cf. supra, p. 172, N. 7.

(4) L’échec subi par le dèdjatch Oualdié est confirmé par Traversi (p. 274).

(5) Cette seconde attaque est également mentionnée par Traversi (loc. cit.).

(6) Du N. au S. et pendant trois jours (ibid.).

(7) A ce moment Ménélik, changeant de direction, marcha vers l’est (ibid.).

us

su

Galla tombèrent et, depuis ce jour-là, ils renoncèrent à leurs attaques de

nuit (I).

Le lendemain, le roi passa par Enkoullo-tchogié (2) et arriva à Sirka, pays

de céréales (3). Il y campa, pendant que ses ouarari allaient ravager la contrée

environnante. Là encore, un grand nombre de Galla périrent et l'on ramassa

un butin considérable de vaches, de chevaux et de mulets. Ce jour-là, on re-

trouva tous les bagages qui avaient été pillés quelques jours auparavant

dans le camp du dèdjatch Oualdié. C'était la fête de Guiorguis (4). ʻÇ

[I nous faut aussi raconter ici le miracle que fit Guiorguis pendant cette expé-

dition. Cette même journée, Atié Ménélik, assis au bord d'un plateau, regardait,

à l'aide de sa longue-vue, ses soldats qui pillaient au loin. En retournant à

sa tente, après avoir gravi une pente, il pénétra sur une plaine où il découvrit

d'innombrables cadavres. Ayant voulu savoir quels étaient ses cadavres, il

envoya quelqu'un qui revint lui dire que c'étaient des païens. Il en fut rempli

d'une grande tristesse. Aussi, ayant fait venir près de lui ses officiers, il leur dit :

« Pourquoi avez-vous massacré tant de prisonniers ? Cela nous portera mal-

heur devant le Christ (5). Donc, envoyez immédiatement des cavaliers dans

toutes les directions et informez-vous. » pin

Aussitôt, chaque chef envoya des cavaliers. L'un d'eux revint bientôt au

galop et répondit au roi qui l'interrogeait : « Nous avons vu un homme

monté sur un cheval blanc (6) qui publiait partout ceci : Qui que tu sois qui

amèneras au camp des prisonniers, tu seras puni ! Telle est la parole du roi.

C'est pour cela que nous les avons massacrés. » À peine avait-il fini de parler

que d'autres cavaliers vinrent successivement raconter la même chose.

Atié Ménélik n'était pas encore convaincu ; il ne dit rien et retourna à son

camp en faisant marcher sa mule à l'amble (7). Il y avait tellement de cadavres

sur sa route qu'il ne dut la quitter et passer par des chemins abrupts.Il entra

(1) Ce succès n'est pas signalé par Traversi. ;

(2) Enkoullo est un mot galla dont le sens serait : inhabitable. Tchogié, désigne, surtout au

Godjam où le massif central porte ce nom, un plateau élevé de plus de 3000 mètres (ARN. D'ABBA-

DIE, Douze ans…, p. 82). Traversi mentionne le mont Uncolo-Muttè comme limitant au S. le

massif du Tchilalo (art. cit, p. 273). , i

(3) Le pays de Sirka, arrosé par de nombreux affluents de gauche du Ouabi est effectivement

une région riche en cultures d'orge et de blé (TRAVERSI, p. 275). ; ;

(4) Le patron de Ménélik (cf. supra, p. 59, N. I). Sans confirmer la reprise des objets pillés par

les Galla quelques jours auparavant, Traversi raconte que le pays de Sirka fut mis à feu et

à sang.

(5) Ce passage montre que Ménélik, tant par bonté naturelle que par politique, détestait le

sang inutilement versé ; aussi les Galla rendaient-ils hommage à leur vainqueur dix ans à peine

après la conquête (VIGNÉRAS, Une mission française…, p. 191). : ;

(6) Cf. supra, p. 74, n. 9. Notons que Saint Georges, dont c'était le jour mensuel de fête,

est toujours représenté en Abyssinie sur un cheval blanc. ;

(7) Ménélik, suivant la coutume de tous les grands personnages, montait une mule sèggar.

«Le saggar est le mulet qui, allant l’amble, trotte d’un pas très doux en même temps que très

rapide. Un bon ambleur vous fait faire facilement 60 kilomètres par jour sans fatigue… Un tel

mulet se paie de 200 à 500 thalers… Un cheval ordinaire se paie 50 thalers » (MÉRAB, Impressions

d’Ethiopie, t. I, pp. 143-144).

_u”

£

ct ER 24 a MS

286 —

dans sa tente et de nouveau prit des renseignements ; or, il advint que le

récit de tous les cavaliers était identique. Alors le roi dit, plein d’admiration:

« Les Galla avaient versé inutilement le sang des chrétiens du dèdjatch Oual-

dié ; c’est pour cela que Dieu les a justement condamnés. » De tous les pri-

sonniers galla, sept seulement survécurent.

On trouva aux mains d’un des sept Galla survivants un alènga (1) sur le

manche duquel fut découverte une croix qui devait provenir du temps où

Gragne ravageait l'Ethiopie (2). À cette vue, tout le monde s'écria avec éton-

nement : « Chose admirable ! c'est une croix qui a sauvé ce païen ! »

Partant de là, le roi traversa le Houloul (3), campa à Dida (4) et ordonna

au ras Darguié de rester au pays des Aroussi pendant tout le krémé. Puis,

ayant fait amasser pour ce dernier, à Endji-fenno, (5), préalablement fortifié

par de solides remparts, une grande quantité de vivres (6), il revint à sa ville

d'Entotto (7).

Pendant tout le krëmt, le roi fut attristé de s'être séparé du ras Darguié

et de savoir les difficultés que celui-ci avait à surmonter (8). Mais le deuxième

jour de pagoumié (9), les Aroussi-Galla, rassemblant toutes leurs troupes du

Ouabi (10) jusqu'à l'Aouach (11) vinrent attaquer le kéfèma du ras Darguié (12)

(1) Fouet dont se servent les cavaliers galla (SOLEILLET, Voyages… pp. 246, 265) et qui

semble être, dans certains cas, le symbole de l'autorité (LEFEBVRE, t. II, p. 279; CEccni, t. IT,

280, n. 1 ; fig. dans MARTIAL DE SALVIAC, Les Galla, p. IS1).

(2) Il est certain que Gragne traversa le pays aroussi, probablement en 1534, année où il fit

une tentative pour s'emparer des îles du lac Zouaï (Hist. de la conq.de l'A byssinie, trad. Basset,

Pp. 363-372). D'après le récit même d'Arab Fagih. la population de ces régions était chrétienne

et se convertit alors à l'islamisme. Traversi dit d'ailleurs avoir vu, au pays de Sirka, la tombe

d'un serviteur de Gragne (p. 277).

(3) Premier grand affluent de gauche du Ouabi.

(4) Vaste plaine immédiatement au N. du Houloul (NEUMANN, From the Somali Coast…,p.779)-

(5) Ce nom ne figure ni dans la relation de Traversi, ni sur les cartes, mais, d'après celle de

Traversi, il doit s'agir d'un point au N. de la Magna supérieure, autre grand affluent de gauche

du Ouabi.

(6) Traversi note (p. 276) que Ménélik employa plusieurs jours à ces préparatifs.

(7) Où il arriva le 24 juin 1886 (Borelli p. 97). Audon (art. cit, p. 1 50), dit que Ménélik

« avait dû battre en retraite et abandonner aux Aroussi le butin capturé par surprise au début

de l'expédition ». De son côté, Traversi rapporte (loc. cit.), que les quatre journées de marche

jusqu'à l'Aouach furent très pénibles et que (comme en 1882). Ménélik dut protéger en personne

son arrière-garde contre les attaques incessantes des Aroussi.

(8) Ces difficultés sont mentionnées par Borelli à la date du 17 sept. 1886 (Ethiopie mérid.,

135) et par Martial de Salviac (Les Galla, p. 333).

(9) 6 septembre 1886.

(10) Ce grand fleuve, qui porte le nom de Ouabi-Sidama sur son cours supérieur et de Ouabi-

chèbèli (rivière des léopards), sur sa partie moyenne et inférieure, prend naissance au S. E. du

lac Aouassa et, après avoir décrit un vaste demi-cercle, va se perdre dans les sables au Bénadir,

non loin de l'embouchure du Djouba. Atteint pour la première fois par James en 1885 (The un-

nown Horn of Africa, p. 157), le Ouabi (qu'il ne faut pas confondre avec le Oueb qui coule plus

à l'O. et concourt à former le Djouba) a ensuite été exploré par Bottego (L'esplorazione del

Giuba), Swayne, Donaldson Smith, Ruspoli et surtout du Bourg de Bozas dont il fut le principal

objectif dans la première partie de son voyage (I90I-I902).

(11) Les tribus aroussi habitant au S. de l'Aouach la province (ancien royaume) de Balié ou

Bali, ne s'unirent pas, comme on le voit, à leurs congénères du nord ; cf. MARTIAL DE SALVIAC,

ouv. cit., p. 332.

(12) Le mot kètèma a bien ici son sens primitif de camp retranché (cf. pp. 32, n. 7). On nous

Celui-ci sortit et les attendit en ordre de bataille devant son kètèma. Ses avant-

postes suffirent à mettre en déroute les nombreux Galla qui s'étaient avancés

dans la plaine. En cette rencontre six mille cinquante Galla périrent (1), les

autres purent s'enfuir grâce à la rapidité de leurs chevaux (2). Cette bonne

nouvelle, envoyée par le ras Darguié, parvint vite à Atié Ménélik. Le roi fut

tout heureux de voir que le Seigneur avait abattu la force des païens et il

rendit grâce à son Créateur.

a dit que le ras Darguié, assiégé par les Aroussi et en très mauvaise posture, avait réussi à se

faire attaquer en répandant chez l'ennemi, par des espions indigènes à son service, de faux bruits

sur l’état sanitaire de ses troupes.

(1) C’est la sanglante bataille que raconte MARTIAL DE SALVIAC (ouv. cit, pp. 333-335), d’après

des renseignements recueillis quelques années après sur les lieux et qui aurait coûté la vie non

pas à 6000, mais à plus de 12.000 Aroussi. Le ras Darguié dut la victoire à son sang-froid, mais plus

encore à la supériorité de son armement et à la folle témérité des agresseurs. Néanmoins, il crut

plus sage de lever son camp (Martial de Salviac, p. 335), et ce fut probablement à cette époque

qu’il fonda, plus près de l’Aouach, le kètèma de Sirré (NEUMANN, From the Somali Coast…,

779). Il fallut d’ailleurs, une nouvelle campagne de Ménélik (voir le chap. suiv.) et une occupa-

tion systématique du pays par le ras Darguié pour arriver à soumettre complètement les Aroussi,

(2) Neuman qui vit, en cette même plaine de Dida, des Aroussi galoper en groupes sur leurs

petits chevaux, les compare à des hordes mongoles ou tartares (loc. cit.). Sur la manière dont les

Galla montent à cheval, voir SOLEILLET, ouv. cit, pp. 246-247.

Fig. 32. — SCEAU DE MÉNÉLIK, ROI DU CHOA.

tte at bg ARS

CHAPITRE XXXVI

Le Dèdjatch Oualdè-Gabriel reçoit le gouvernement du tchèrtchèr et des Itou. — Les soldats qui avaient déserté le camp du Dèdjatch Oualdè-Gabriel sont enchaînés par ordre de l'Itiéguié là où ils sont trouvés. — Expédition au pays de Harar.

En ce temps-là (1), le dèdjatch Oualdè-Gabriel (2), qui avait reçu le gouvernement du Tchèrtchèr et des Itou, se vit donner un nouveau corps de troupes (3) et passa la saison des pluies dans ces provinces.

Quant à Atié Ménélik, attristé de savoir le ras Darguié et le dèdj atch Oualdè-Gabriel occupés tous les deux pendant le Arèmt à combattre les païens, il partit contre les Aroussi (4). C'était le 4 de hedar 1879 (5), année de Luc. Il ne voulut pas emmener avec lui les chefs qu'il avait préposés au gouvernement des tribus galla (6) et cela, parce qu'il avait laissé une forte partie de ses troupes au pays des Aroussi, du Tchèrtchèr et des Itou (7).

(1) Première moitié de l'année 1886.

(2) « Fils de Gabriel ». « Homme âgé, d'allure belliqueuse », écrit Borelli à la date du 13 juin

1887 (ouv. cit, p. 244); cf. DU BOURG DE B0ZAs, pp. 107-108.

(3) Tant pour achever de soumettre ces régions que pour préparer la conquête du pays de

Harar, dont elles commandent l'entrée à l'O. Dès 1885, Ménélik annonçait au roi d'Italie son inten-

tion de s'emparer de cette province qui, disait-il, avait appartenu à ses ancêtres (Livre vert XV,

202), projet que les Italiens semblent avoir favorisé, de peur de voir Harar tomber aux mains

des Anglais, installés à Zeïla en 1884 (DE CASTRO, t. I, p. 132).

(4) Ce devait être la dernière expédition de Ménélik dans ce pays. Elle est racontée, ainsi que

celle au Harar qui la suivit, par le D' Ragazzi dans l'article intitulé : Da Antoto ad Harar (avec

une carte).

(5) 12 novembre 1886. « Suivant l'opinion générale, le Négous marche réellement sur Harrar »

(BORELLI, p. 167). Le massacre de la mission commerciale Porro au printemps de 1886 par des

gens de l'émir de Harar, événement qui aurait pu provoquer une intervention de l'Italie, déter-

mina Ménélik à ne pas différer davantage cette campagne (C. KELLER, Alfred 1 lg, pp. 64-65).

(6) Celles de l’ouest. Borelli donne une énumération de ces chefs sous la date du 17 octobre

1886 (pp. 150-151).

(7) Qu’il comptait prendre avec lui en passant dans ces régions, Il emmenait du reste d’Entotto

30 ou 35.000 hommes (RAGAZZI, arf, cit, p. 14).

Le corps d’armée qui avait passé le krèmt avec le dèdjatch Oualdè-Gabriel,

ne s’entendant pas avec lui, revint au Choa sans savoir que le roi était déjà

arrivé au milieu des Aroussi. Voici comment les choses se passèrent : Le bruit

courant qu’à Harar il y avait un grand nombre de Frendji (1), avec beaucoup

de canons et de fusils (2), le dèdjatch Oualdè-Gabriel, qui était un valeureux

et intrépide guerrier, semblable à Abisaï et à Joab (3), se vanta d’aller lui-

même attaquer Harar (4). Mais les chefs qui étaient avec lui dirent : « Comme

il y a à Harar beaucoup de canons et de fusils, nous ne pouvons partir seuls

et aller combattre sans notre maître. Nous ne voulons pas courir le risque

d’être vaincus et humiliés. »

Néanmoins, le dèdjatch Oualdè-Gabriel, qui ne rêvait que la conquête de

Harar ne voulut pas écouter leurs conseils. Aussi le corps de troupes envoyé

par le roi, voyant que son chef allait le conduire à une perte certaine, quitta

celui-ci et revint tout entier au Choa. Il y a un proverbe qui dit : « Si les

cavaliers s’enfuient, pourquoi les fantassins seraient-ils obligés de rester ? »

Aussi, voyant partir l’armée envoyée par le roi, les propres soldats du dèdjatch

Oualdè-Gabriel s’en vinrent à Entotto (5).

Or Oueïzèro Taïtou se trouvait en cette ville lorsqu’on y apprit que les

soldats du dèdjatch Oualdè-Gabriel, abandonnant leur chef, s’étaient enfuis

et avaient déjà passé l’Aouach. À cette nouvelle, elle envoya des gens au

meslènié du Mendjar (6) afin de prendre auprès de lui des renseignements sur

les motifs de cette fuite. Celui-ci lui fit répondre : « Les soldats s’étant querellés

avec le dèdjatch Oualdè-Gabriel étaient venus ici. Mais, maintenant qu'ils ont

appris le départ du 10i pour son expédition, ils sont très embarrassés et ne

savent que faire. » Alors Oueïzèro Taïtou lui donna l'ordre de publier la pro-

clamation suivante : «Si tous les soldats revenus du pays des Itou et du

Tchërtchèr s'assemblent dans ma ville pour me garder, je ne puis que les en

(1) En réalité, il n'y avait à cette époque à Harar que six Européens dont cinq Grecs (MÉRAB,

Impressions. t. 1, p. 168) et les Frendji mentionnés ici étaient des artilleurs turcs restés dans

la ville après qu'elle eut été évacuée par sa garnison égyptienne (PAULITSCHKE, Harar, p. 208 ;

BORELLI, ouv. cit, p. 200). Les commerçants qui, comme Rimbaud, s'y étaient établis, la quittè-

rent pour la plupart en 1884 et 1885 (RimBaup, Lettres, pp. 158-159 ; PAULITSCHRKE, loc. cit.) et

les missionnaires capucins français en furent expulsés en 1886 (MARTIAL DE SALVIAC, Mission

des Galla, dans Les Missions catholiques françaises, t. II, p. 72).Sur le gouvernement de l'émir

Abdoullahi, un musulman fanatique et incapable, voir Paulitschke qui visita Harar en 1885

(ouv. cit, pp. 389-391 et 400-407).

(2) En abandonnant Harar à l'émir Abdoullahi, les Anglo-Egyptiens lui laissèrent une cer-

taine quantité d'armes et de munitions pour l'aider à maintenir sa position (Livre blanc. Egypt,

n° 16, p. 57). Parmi ces armes se trouvaient les canons dont il sera question plus loin.

(3) Deux neveux de David, qui tuèrent Abner, partisan de la « maison de Saûl » (II Samuel,

II et III).

(4) En fait, il s'avança jusqu'à Hirna (cf. infra, p. 242 et RAGAZZL, P. 22).

(5) Sur cet incident cf. BORELLI, p. 179 et RAGAZZI loc. cit, Maltraités par leur chef et déci-

més par les maladies, les soldats envoyés au dèdjatch Oualdè-Gabriel désertèrent et ce dernier,

menacé par les forces supérieures de l'émir, abandonna le Tchèrtchèr.

(6) Province située sur la route la plus directe d'Addis-abèba au Tchèrtchèr (cf. supra, Pp. 87,

n. 2).

féliciter ; mais, s'ils veulent se disperser de tous côtés, leur main est à moi, leur

biens sont à toi (I). » Ayant entendu ces menaces, tous les soldats arrivèrent

à Entotto.

Le ras Gobana, qui avait reçu le gouvernement du Ouallèga (2), avait déjà

fait ses adieux au roi et se préparait à partir (3).

Oueïzèro Taïtou envoya alors aux meslènté d'Ankobèr, d'Efrata, de Guechié

et de Merha-biétié une lettre dont voici la teneur : « Les soldats qui étaient

avec le dèdjatch Oualdè-Gabriel vont vous arriver sous prétexte que c'est

vous qui devez les nourrir. Moi, je ferai enchaîner mardi tous ceux qui reste-

ront ici ; vous, le même jour, rassemblez tous les fusils et les armes de ceux

qui vous arrivent, préparez les trous des guend (4), et écrouez-les tous .»

Et, si elle leur ordonna de les écrouer ainsi dans des guend, c'est qu'elle

prévoyait que le pays entier n'aurait pas pu fournir assez de chaînes pour cela.

De plus, elle fit dire au ras Gobana : « Je t'envoie un certain nombre de chefs,

enchaîne-les dans un lieu très sûr (5). »

Lorsque les soldats révoltés commencèrent à pénétrer dans la ville, ils se

dirigèrent vers l'elfign et se mirent à crier les uns après les autres : « À biét !

abiét ! nous n'avons rien à manger et nous mourrons de faim (6). »

Oueïzèro Taïtou, malgré la colère qui bouillonnait dans son cœur, leur répon-

dit de façon très douce, imitant Absalon lorsqu'il calma la douleur de sa sœur

Tamar (7). Elle leur dit, en effet : « Vous avez très bien fait de venir me trouver,

je m'occuperai de vous trouver des vivres. En attendant, restez là où vous

êtes. » Les soldats, venant les uns après les autres, finirent par se trouver tous

réunis. Elle fit ensuite demander aux chefs présents si tous les hommes étaient

bien arrivés. Et, sur leur affirmation, elle remit aux mutins des lettres qui

disaient : « Selon les ordres que vous avez déjà eus, veuillez recevoir ces sol-

dats et les mettre en lieu sûr ».

(1) Formule signifiant : « Enchaîne-les en mon nom et confisque leurs biens à ton profit .»

(2) Gobèna ayant, par l'étendue des pays galla qu'il avait soumis, excité la jalousie des autres

chefs, peut-être même la méfiance du roi, Ménélik lui retira, en 1885, le gouvernement de ces

pays pour les répartir entre plusieurs dèdjazmatch et, par contre, lui donna à conquérir le Ouallèga

(BORELLI, p. 150). Dans les premiers mois de 1886, Gobana, accompagné d'un Français du nom

de Pino, qu'il avait nommé fitaorari, s'était avancé jusqu'à Fadassi dans le pays des Béni-Chan-

goul, au-delà du Dabous et avait passé au retour par Bouré sur le Sobat ; il était rentré au Choa

à la fin d'octobre avec une grande quantité d'or et d'ivoire (BORELLI, pp. 151, 158, 162, 164 et

CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 185).

(3) Borelli fait bien allusion (p. 164) à ce projet, mais il semble que Ménélik avait chargé

Gobana de garder le Choa pendant son absence.

(4) Troncs dans lesquels on creuse deux trous pour y emprisonner les pieds du condamné :

torture décrite par CrccHI, t.1I, pp. 162-163, fig., par ABBA TÈKLA HAÏMANOT, Abouna Yacob,

144, fig. et par COULBEAUX, Le bienheureux Abba Ghèbrè-Michaël, 2me édition, pp. 266-269,

fig.

(5) Le ras Gobana devait se trouver alors à sa résidence de Fallé à 50 kil. environ au N. N. O.

d'Entotto (BORELLI, p. 180).

(6) Cet épisode est mentionné par Borelli (p. 179), à la date du 9 décembre 1886. Il y avait,

d'après lui, quatre cents mutins armés de fusils et dont les chefs, restés à Entotto, avaient peur.

(7) Déshonorée par un autre de ses frères qu'Absalon fit tuer ; vendetta racontée dans II Samue/

XIII, 1-20.

Cliché Mody

LA BATAILLE DE TCHÈLÈNQO ET LA PRISE DE HARAR.

(d'après une peinture abyssine.)

*x

Pose ge AMP

pt

Ceux-ci emportant avec eux ces lettres, comme Urie (1), celle qui le

condamnait à mort, allèrent là où on les envoyait. Aussi, le mardi suivant, tous

les mutins qui se trouvaient de l'Aouach jusqu'à Goulmassié-keber (2), furent

enchaînés. Le pays entier fut émerveillé de ce qu'avait fait Oueïzèro Taïtou.

Vers ce temps-là, le ras Gobana tomba de cheval et fut blessé très grièvement (3). Les Galla, n'ayant aucune nouvelle du roi et connaissant la maladie du ras Gobana commencèrent à s'agiter. Ce peuple est en effet d'un tempérament léger et inconstant, il suffit d'un nuage pour le troubler (4).

A cette nouvelle, Oueizèro Taïtou quitta Entotto et vint s'installer dans la maison qu'elle avait fait élever près des Eaux-chaudes. C'est alors que l'on commença à bâtir la ville. Les chefs, ayant chacun reçu un emplacement, y firent bâtir leurs demeures. Quant aux Galla, voyant que Oueïzèro Taïtou s'était établie dans la plaine et qu'on commençait à y bâtir une ville, ils comprirent que le roi Ménélik était encore en bonne santé et ils se calmèrent partout (5). Le pays était splendide. L'armée aima à y rester. Et ce fût Oueïzèro Taïtou elle-même qui ordonna de donner à la ville le nom d'Addis-

abèba (6).

Quant au roi Ménélik, il campa le 10 de fessas (7) à Guèlèmso, kétèma du

dèdjatch Oualdè-Gabriel (8). Comme nous l'avons vu, ce dernier était parti

(1) Urie emportait, en effet, une lettre de David, épris de sa femme Betsabé, qui ordonnait

au chef de l'armée de le placer à un poste périlleux (II Samuel, X).

(2) « Honneur des jeunes braves ». Ce lieu, qui ne se trouve pas sur les cartes, serait dans la

province d'Efrata, vers la frontière septentrionale du Choa. Il y avait, paraît-il, autrefois, dans

cette région, un corps de volontaires, dont le chef s'appelait Goulmassié-quiéta (seigneur des

jeunes braves) et qui se chargeaient de repousser les attaques des Galla habitant à l'E. entre

les hauts plateaux et l'Aouach. Goulmassié-keber fut sans doute le théâtre d'un de leurs

exploits.

(3) Accident signalé par BORELLI à la date du 30 janvier-6 février 1887 (ouv. cit., p. 200).

A ce moment, on venait d'apprendre à Entotto la victoire de Ménélik sur l'émir de Harar qui

avait eu lieu le 6 janvier.

(4) Aucun voyageur n'a relevé ces traits du caractère des Galla. Au contraire, Plowden, un

observateur impartial, écrit : « Les Galla sont d'apparence noble, plus graves et plus réfléchis

que les Abyssins..Sensibles au raisonnement » (dans HOTTEN, À byssinia, p. 198). Paulitschke em-

ploie,en parlant d'eux, des qualificatifs semblables (Harar, p. 309). Enfin, un auteur moderne,

le D' Mérab, dit du Galla : « Son intelligence, quoique moins vive que celle de l'Abyssin, a plus

de fonds, de sérieux, d'application » (Impressions d'Ethiopie, t. 1, p. 361). Au surplus, l'accident

survenu au ras Gobana avait de quoi causer de l'émotion aux tribus galla de l'O. soumises depuis

peu d'années par ce chef, mais qui avaient trouvé en lui un protecteur (BORELLI, p. 150).

Les prêtres amhara participèrent, du reste, d'après Borelli (p. 200), aux conjurations qui furent

faites de ce mauvais présage.

(5) Borelli, qui était sur les lieux, ne parle pas de ces troubles. Il est vraisemblable que l'au-

teur a exagéré par complaisance le rôle de Taïtou.

(6) Comme on l'a vu à la fin du chap. XX XIV, ce ne fut qu'au mois d'octobre 1887 que Méné-

lik décida d'avoir une résidence à Addis-abèba.

(7) 18 décembre 1896. Guèlèmso ou Galamso, étant un des premiers villages du Tchèrtchèr

en venant de l'O., Ménélik avait mis plus d'un mois pour y parvenir à travers le pays aroussi

toujours réfractaire à la conquête abyssine. Sur cette marche, qui fut parfois très pénible, dans

la haute vallée de la Magna et sur les hauts plateaux du Gougou, v.RAGAZZI, art. cit., pp. 14-20.

(8) Borelli qui passa par Guèlèmso à l'aller et au retour de son voyage à Harar, a fait la des-

cription de ce kètèma (Ethiop. mérid., pp. 229-230 et 244-245).

pour Entotto (1), de sorte que le roi ne l'y trouva pas. Quittant Guèlèmso, il se

dirigea vers Harar (2). Le 18 du même mois il campa à Hirna (3); le 21 il

campa près de la Bourqa (4), là où cette rivière rencontre le pays des Ouaborra

(5). Il s'y reposa un jour et en profita pour faire défricher le chemin (6).

Le 24, il campa à Guèbèia-ouanz (7). Ce même jour, l'émir Abdoullahi (8),

qui avait fait élever des palissades, l'attendait pour le combattre en un lieu

appelé Tchèlènqo (9). Mais le lendemain on trouva la place vide : Abdoullahi

l'avait évacuée (10).

Le 25, le roi campa à Tchèëlèngo (11), là où se rencontrent les Miétta (12)

et les Ouaborra.

Le 26, comme la fête de Noël était proche, il envoya des troupes chercher

de-ci de-là du bétail qu'on devait tuer. On ramena un grand nombre de Galla

et de vaches. Du sommet des monts Ouarra-Bili (13), on apercevait le campe-

ment de l'émir Abdoullahi, gouverneur de Harar.

Le 27, on se reposa. C'est ce jour-là que le roi fit à ses serviteurs et à ses

chefs préférés la prédiction suivante : « Le jour de Noël, où, selon nous, le

Christ est né, ce que n'admettent pas les musulmans, ne se passera pas sans

combat. »

Le 28, on se reposa encore. Pour observer le précepte inscrit dans le Fetha-

Nèguèst (14) qui dit : « Lorsque, pour combattre ces gens, vous arriverez dans

un pays ou dans une ville, commencez par les inviter à venir se réconcilier avec

vous », il envoya à l'émir Abdoullahi le message suivant : « Je suis venu

pour soumettre le pays, mais non pas pour le ruiner. Si tu te soumets, si tu

(1) Ce départ n'est pas indiqué, mais seulement sous-entendu à la p. 238.

(2) Ragazzi suppose (pp. 21-22) que ce fut alors que Ménélik se décida à marcher sur Harar.

(3) Un des principaux marchés du Tchèrtchèr (BORELLI, p. 232).

(4) Cette rivière, dont le nom signifie source en galla, se jette dans le Ramis, grand affluent de

gauche du Ouabi.

(5) L'habitat de la tribu des Ouaborra ou Oborra est, en effet, séparé de celui des Itou par le

cours de la Bourga (cf. BORELLI, p. 233).

(6) Tout le Tchèrtchèr était alors couvert de forêts (BORELLI, pp. 231-23 5). Elles ont été

progressivement détruites en grande partie, tant par les Abyssins que par les Galla (MONTAN-

DON, Au pays Ghimirra, p. 29).

(7) « Rivière du marché ». En galla, Laga-gaba (BORELLI, Pp. 233-234).

(8) C’était le fils de l’émir Mohamed Abd-es-Schakour qui avait été vaincu par les Egyptiens

en 1875 (PAULITSCHKE, Harar, p. 231).

(9) Lieu marqué Telek Chalanko sur la carte anglaise de 1907 au 1 /1.000,000, Ce qui signifie

Tchèlènqo le grand.

(10) Ragazzi mentionne, en effet, (p. 23) un fortin abandonné par l’ennemi à Tchèlèngo. Cf.

BORELLI, p. 234.

(11) C’est le Tenish Chalanko (Tchèlènqo le petit) de la carte anglaise précitée, surnommé

Lola Tchèlèngo (Tchèlèngo de la bataille) depuis 1887. Il y a cinq kilomètres à peine entre les

deux points.

(12) Cf. Borelli, p. 236. Le nom de cette tribu, qui fait suite à l’E. à celle des Ouaborra, se

retrouve à 50 kilomètres à l’O. d’Addis-abèba.

(13) Situés en avant et sur la droite de l’armée abyssine.

(14) Ce précepte du Fetha-Nêguèst se trouve, accompagné de citations de l’Écriture, au chap.

XLIV intitulé : Sur les rois (trad. Guidi, PP. 473-474).

deviens mon vassal, je ne te refuserai pas le gouvernement du pays. Réfléchis

donc pour ne pas t'en repentir plus tard (1). » Mais l'émir Abdoullahi, au reçu

de ce message, crut que le roi avait peur et fit enchaîner ses envoyés (2).

Le même jour, quelques soldats de l'aile gauche, qui étaient partis pour le

pillage, se virent attaquer par les Galla. Quelques-uns furent tués et les

Galla purent s'emparer de leurs fusils (3). Lorsque, le soir, ces Galla amenèrent

leur butin à Abdoullahi celui-ci, comme Pharaon, endurcit son cœur, car le

cœur des païens est toujours et partout le même. En effet, l'émir Abdoullahi

sachant que le lendemain était le jour de Noël et que les chrétiens n'ont pas

coutume de combattre ce jour-là (4) réunit toutes ses troupes dans l'ordre

suivant : d'abord les snader, au milieu les canons, puis les gestégna (5) et les

cavaliers, enfin les porteurs de boucliers. A la cinquième heure du jour, il

tomba sur le camp de Ménélik. L'armée de ce dernier songeait à boire et à

manger et nullement à se battre, car elle n'attendait pas les musulmans.

Mais le roi Ménélik, averti par Dieu, avait placé devant son trône une

précieuse longue-vue (6) et ne cessait de regarder au loin. Aussi put-il aper-

cevoir à temps l'armée ennemie qui se glissait le long des pentes situées en

face du camp (7). Il la vit ensuite se prosterner pour prier et se diriger de son

côté, décidée à mener jusqu'au bout ce qu'elle considérait comme une guerre

sainte (8).

A cette vue, le roi s'emporta, selon le mot de l'Écriture qui dit : « Il donna

libre cours à sa colère » (9), et, sur le champ, il fit donner le signal du combat.

Lui-même, entouré des gens de sa maison et de ses gardes, se plaça au centre

de ses troupes et alla se battre. Les clercs le suivaient, portant le fabot de

Guiorguis (I0).

L'émir Abdoullahi commença alors à faire tirer ses canons. Mais, au même

moment, quelques cavaliers : chefs, gens de la maison du roi, simples soldats

se lancèrent en avant pour provoquer leurs adversaires. La lutte fut très dure.

(1) Cette démarche est confirmée par Ragazzi, qui la place le 3 janvier, soit deux jours plus

tôt (p. 23).

(2) Sur le curieux échange de messages qui eut lieu alors entre Ménélik et l'émir, v. MÉRAB,

Impressions, t. 1, pp. 172-173.

(3) Ragazzi dit (loc.cit,), qu'il eut à soigner alors un très grand nombre de blessés.

(4) « Ils (les Abyssins) sanctifient le dimanche fort exactement » (LoBo, trad. Le Grand, p. 76);

cf. SALT, trad. franç., t. II, p. 32. À Adoua, l'armée de Ménélik fut également attaquée un dimanche.

(5) Archers. Sur les arcs, avec flèches souvent empoisonnées, en usage chez certaines tribus

somali, cf. James, The unknown Horn of Africa, pp. 69-70 et FERRAND, Les Çomâlis, p. 192.

(6) « Il (Ménélik) s'est emparé de mon excellente longue-vue en me disant qu'il en avait une

fort médiocre et qu'il me la donnerait en échange » (BORELLI, à la date du 6 juillet 1886, p. 100).

(7) La bataille de Tchèlèngo eut lieu le 29 de fessas 1879 (6 janvier 1887). On en trouvera un

court récit, qui corrobore du reste celui de notre chronique, dans RAGAZZI, pp. 24-25; cf. les

détails recueillis par Borelli, alors à Entotto, à la date du 30 janvier-6 février 1887 (p. 200).

(8) Le texte contient le mot arabe bien connu djehad. Cette proclamation de guerre sainte est

confirmée par Paulitschke (Harar, p. 406).

(9) Psaume LXXVII, 50.

(10) Ménélik prenait toujours, nous a-t-on dit, ce fabot avec lui lorsqu'il partait en expédition ;

c'était celui de son patron.

2 —

Mais bientôt les canons de l'émir tombèrent aux mains des soldats du roi

Ménélik, dont l'armée réussit à envelopper l'ennemi (1).

Lorsque le centre de l'armée du roi arriva, l'émir Abdoullahi fut vaincu.

Aussi, laissant en présents à Atié Ménélik, oint de la Trinité, ses fusils, ses

canons, son armée tout entière, il réussit, grâce à son cheval, à s'enfuir (2).

Les soldats du roi se mirent à le poursuivre, lui et les quelques Galla qui

avaient échappé et réussirent à cueillir ces derniers aux bords du lac Yabèt (3)

qui se trouve au pied des monts Ouarra-Bili. Pas un seul Galla n'échappa à

la mort ; les tentes de l'ennemi furent déchirées et emportées par les soldats

qui s'en revinrent au camp. Les musulmans du pays somali (4) et du pays

issa (5), à qui Abdoullahi avait dit : « C'est aujourd'hui notre guerre sainte »,

n'ayant pas voulu se rendre, furent tous fusillés ou tués à coups de sabre.

Les eaux, les rivières et les sources de cet endroit semblaient toutes des mers

de sang. Le roi, voyant son armée revenir en masse, rentra sous sa tente,

rendit grâces à Dieu et fit plusieurs fois tirer le canon (6).

Après cela, le 30 de iessas, quittant Tchèlèngo et descendant par Ouarra-

Bili, il alla camper près du lac Yabèt. Les gens de Yabèt firent leur soumission

et apportèrent l'impôt.

Ayant laissé le ras Darguié à la garde du camp, il partit de bon matin pour

Harar. C'était le premier jour de #er, jour de la fête de saint Ragouel (7).

(1) Ragazzi dit (loc. cit.), que le combat fut très bref (un quart d'heure, d'après Borelli).

L'émir n'avait que trois ou quatre mille hommes, dont un quart à peine pourvus de fusils, contre

une armée de vingt-cinq mille soldats au moins, dont huit mille avaient de bonnes armes à feu.

Quant aux trois canons de l'émir, ils ne firent aucun mal aux Choans. Ceux-ci n'eurent qu'une

centaine de tués et six à sept cents blessés, y compris sans doute ceux des journées précédentes.

(2) « Seul, il (l'émir) a pu s'échapper à cheval »… (lettre de Ménélik à Borelli, en date du 14

janvier 1887, dans Ethiopie mérid., p. 199). Suivant le récit recueilli après l'événement par

Paulitschke, il aurait été blessé dès le début du combat (loc. cit.).

(3) Yabèt ou Yabata désigne à la fois un petit lac souvent desséché de cette région et la tribu

des alentours (BORELLI, p. 235). Suivant Soleillet (Voyages en Ethiopie, p. 2 54), Yabatah

serait l'appellation donnée par les Galla aux « descendants des femmes et des enfants amaras

trouvés dans le pays au moment de l'invasion » ; cf. Paulitschke qui traduit ce mot par bâtard

(Ethnographie…, t. L, PP. 59-60).

(4) Le pays somali occupe un vaste quadrilatère formé par la côte du golfe d'Aden jusque vers

Djibouti, celle de l'Océan indien, le cours du Ouabi-chèbèli jusqu'à son confluent avec l'Errèr

et une ligne suivant cette rivière et laissant Harar à l'O. pour atteindre Djibouti. Il est aujourd'hui

très inégalement divisé entre l'Ethiopie (Ogaden), l'Angleterre (British Somaliland), l'Italie

(Bénadir) et la France (Côte française des Somalis). On trouvera, dans les ouvrages de Burton,

de Paulitschke et de Ferrand des renseignements d'ensemble sur ce pays et ses habitants ;

voir aussi Military Report on Somaliland, 1907.

(5) Les Issa forment la tribu somali, dont l'habitat est le plus à l'O.; ils sont en partie sous le

protectorat de la France, en partie sous celui de l'Angleterre, en partie sous la domination

abyssine (DE PONCINS, Voyage au Somal. Explorations au Somal et chez les Danakil ; ANGOUL-

VANT et VIGNÉRAS, Djibouti, Mer rouge, Abyssinie, pp. 158-179 ; FERRAND, Les Çomalis, pp. 85-

102). Si l'auteur distingue le pays issa du pays somali, c'est sans doute parce que les Issa ne

seraient pas de vrais Somalis (DRAKE-BROCKMAN, British Somaliland, pp. 77-79). D'après Bur-

ton (First footsteps, t. I, p. 122), ils comptaient, en 1855, cent mille guerriers divisés en de nom-

breux clans.

(6) Un de ceux pris à l'ennemi, car, cette fois encore, Ménélik n'en avait pas emporté.

(7) A qui, comme on l'a vu, Ménélik avait consacré une des églises d'Entotto.

Cliché Mody

PANORAMA DE

'SINNVHOA ANAUAANA 1 AC SIVTVA Cet 'TIHDTN

13/94DN UML

L'émir Abdoullahi, voyant que l'armée de Ménélik approchait, lui fit dire :

« Ne perdez pas votre pays, je consens à me soumettre et à être votre vassal. »

Le roi, alors lui fit répondre : «C'est bien ! je te pardonne. » car il se souvenait

du mot de l'Écriture : « Ne cherche pas à vaincre le mal par le mal. » (r) Il

campa donc près de la rivière Amariéssa (2). Mais l'émir prit peur et disparut

la même nuit avec sa femme et ses enfants (3).

Le lendemain, Ali Abou-békri, oncle de l'émir Abdoullahi (4), Yèssouf

Berkli, le cadi Abdalla et plusieurs autres vieillards firent dire au roi : « Cette

nuit, l'émir Abdoullahi nous a échappé ; pourtant veuillez accepter votre palais.

O roi, ne perdez pas le peuple ! » Alors le roi envoya le bèdjironde Atnafié,

précédé de l'étendard (5), pour prendre possession de la ville et de tout le

butin. Ensuite il ordonna au chèlèga Tèklié (6), au balambdras (7) Damtèo (8),

au chèlèqa Adanaou (9) et au chèlèga Guèbeïéhou (10) d'aller garder les portes

de la ville. Ce jour-là, au centre de Harar, à la porte du diéouan (11), sur la

place de Fèrès-megala (12), sur les cinq portes de la ville, le drapeau du roi

(13) fut hissé.

Trois jours après (14), le Roi, selon le cérémonial du royaume, à la tête de

son armée brillamment équipée et au milieu d'une salve générale de tous ses

canons et de tous ses fusils, fit son entrée à Harar et pénétra dans le diéouan.

(1) Romains, XII, 21.

(2) Cette rivière, la dernière qu'on traverse avant d'arriver à Harar, en venant de l'O, est une

de celles qui forment le Errèr, affluent important du Ouabi-chèbèli. Dans cette étape, Ménélik

avait fait près de 50 kilomètres et il n'était plus qu'à une lieue environ de la ville.

(3) Confirmé par Borelli (p. 200).

(4) Ce personnage, que Paulitschke appelle Ali Abd-es-Schakur, s'était posé en prétendant

contre son neveu lors de l'évacuation de Harar par les Egyptiens. Emmené à Zeïla par les Anglais,

puis mis en liberté, il était revenu à Harar où Abdoullahi l'avait fait enchaîner (PAULITSCHKE,

Harar, pp. 362-407).

(5) Sèndèg-alama, littéralement « bâton-signal ». C'est le drapeau avec un globe surmonté

d'une double croix que l'on voit figuré dans l'album des voyages de Bruce (pl. 18). Cf. l'append.

XII sur le drapeau éthiopien.

(6) Cf supra, p. 182.

(7) Mot à mot «tête, chef, de ceux qui gardent l'amba ». Autrefois gouverneur d'une place

forte (Massara, Lectiones…, p. 258), puis grand écuyer chargé de surveiller l'entretien des che-

vaux et mulets (DimornÉos, Deux ans… t. I, p. 135, N. 1 ; SAaPETO, Etiopia, p. 20), le balambaras

est aujourd'hui un officier subalterne occupant l'un des derniers échelons de la hiérarchie militaire

éthiopienne et n'ayant pas en général d'attributions spéciales (JENNINGS et ADDISON, With the

Abyssinians…., p. 185).

(8) « Roule-le ! ».

(9) « Sauve-le!». Futur ligé-mékouas.

(10) « J'ai fait un marché (avantageux) ». Futur fitaorari de l'Empereur (v. infra).

(11) Divan, mot arabe qui désigne, comme on le sait, le siège de l'administration et d'où nous

aurions tiré notre mot douane. C'est le bâtiment construit par Raouf pacha, gouverneur égyptien

de Harar et encore utilisé par les gouverneurs abyssins de la ville (PAULITSCHKE, Harar, p. 257

et fig. p. 203 ; ROBECCHI-BRICHETTI, Nell' Harrar, p. 146). Cependant le ras Mèkonen se fit bâtir

à Harar un guebbi (RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, fig. de la p. 57).

(12) «Marché aux chevaux ». Place principale de Harar (DE CASTRO, ouv. cit, t. L fig. 29).

(13) Il y a ici le mot bandiéra emprunté à la langue italienne.

(14) Probablement le 6 de fer (13 janvier 1887).

Le ras Gobana et les chefs préposés au gouvernement des pays galla (1),

ainsi que toute l'armée stationnée au-delà de la rivière Mofèr (2), ne se

trouvaient pas alors avec le roi. C'est pourquoi les clercs, qui avaient suivi le roi

Ménélik dans son expédition chantèrent devant lui, ce jour-là, ce qui suit :

« Laissant les quatre-vingt-dix-neuf brebis (3), Sahlè-Mariam, s'est tenu debout

au milieu de la mer (4). Il est entré et il sort en paix. » Afin qu'on ne touchât

pas aux maisons et aux biens des habitants de Harar, le roi fit placer une garde

à la porte de toutes les maisons (5).

La ville de Harar avait été bâtie avant Gragne (6). Le nombre des portes

de ses murailles est de cinq (7).

La première, qui est la principale, s'appelle la porte Asbèssèn (8). On y

avait placé un grand canon. C’est par cette porte que les gens du Tchértchèr

entrent dans la ville.

La deuxième s’appelle la porte Chouktat (9). C’est par elle que passent les

gens des Aroussi et de Gara-moullèta (10).

(1) Cf. supra, p. 238, n. 6.

(2) Affluent de l’Addabbaï. Il sépare le Tègoulèt du Mènz (cf. SOLEILLET, p. 86).

(3) Ces quatre-vingt-dix-neuf brebis sont les provinces déjà reconquises par Ménélik sur les

Galla et que celui-ci a quittées pour rechercher, tel « le bon berger », celle qui a été perdue, c’est-

à-dire Harar, jadis partie intégrante de l’empire d’Ethiopie.

(4) Sans doute celle de ses ennemis.

(5) L’entrée de la ville fut interdite au gros des troupes (BORELLI, p. 238). Ménélik défendit

de piller et se borna à lever sur la ville une contribution de dix mille thalers par porte, soit au

total, cinquante mille thalers (ibid, p. 214).

(6) Les origines de Harar sont demeurées obscures. D’après Burton (ouv. cit, t. IL, p. 2),

une colonie de musulmans venue de l’Arabie méridionale se serait établie dès le VII® siècle entre

la côte et les hauts plateaux, et, suivant des traditions recueillies par Mérab (Impressions,

t. I, pp. 169-170), la ville de Harar fut fondée au XIT° siècle par le cheik Abadir. Par contre,

Paulitschke attribue cette fondation à une colonie d'Abyssins (Harar, p. 216), hypothèse que

rendrait vraisemblable l'existence à Harar d'une langue spéciale offrant de grandes affinités

avec le tigrigna et l'amharique (MONDON-VIDAILHET, La langue harari, pp. 3-5). D'abord tribu-

taire des souverains d'Ethiopie, le pays de Harar s'affranchit d'eux vers le milieu du XIV°

siècle et Harar devint, en 1521, à la place de Zeïla, la capitale du royaume musulman d'Adel

ou d'Hadiah (PAULITSCHKE, ouv. cit., pp. 217-219). Ce ne fut d'ailleurs que sous un des successeurs

de Gragne, vers 1560, que la ville fut entourée de murs pour la protéger contre les attaques des

Galla (PAULITSCHKE, p. 224).

(7) Cf. BURTON, t. II, p. 13. Ces portes sont fermées au coucher du soleil (MoNTANDON,'Au pays

Ghimirra, p. 24).

(8) En harari Asmadin-beri (cf. le mot amharique bèr, défilé, passage); en galla Kara-Amariéssa

(du nom de la rivière la plus proche); en arabe Bab-en-nazr, porte de la vue, car elle se trouve à

l'endroit le plus élevé de la ville. Elle est à l'O. On l'appelle généralement porte du Choa.

(9) Chouktat est la corruption du mot harari Soukoutat, nom de la région qui se développe

sur les flancs orientaux du mont Hakim, au S. de la ville. Cette porte qui s'ouvre au S.E. de la

ville s'appelle en harari Soukoutat-beri, en galla Kara-Sofi (parce qu'elle mène au tombeau du

cheik Youssef-el-Sofi) ou Kara-sènga (porte des bœufs); en arabe, Bab-es-sèlam (porte du salut

ou de la paix). Contrairement à ce que dit l'auteur, cette porte ne mène directement ni au pays

des Aroussi ni à Gara-moullèta.

(10) Littéralement « montagne visible » (en galla). District montagneux à 60 km. environ au

S. O. de Harar. Sur cette région, voir le rapport de Hunter et Fullerton.

24;

La troisième s'appelle la porte d'Argobba (1). C'est l'entrée des gens de

Fèdissa (2) et d'Argobba. Ç

La quatrième s'appelle la porte d'Assoum (3). C'est l'entrée des Issa. Là

encore on avait placé un grand canon. …

La cinquième s'appelle la porte d'Errèr (4). C'est l'entrée des gens d'Errèr.

La ville de Harar est bâtie dans une conque verdoyante ; à droite et à gauche

il y a des cours d'eau (5); tout autour, jusqu'à perte de vue, on ne voit que

des jardins (6). Pendant le krémt et le begga on se croirait au mois de mèéskèrèm.

C'est un pays excellent pour la santé (7); mais la terre y est plutôt sablonneuse.

L'argile qui sert aux constructions est solide comme la chaux. Voilà pourquoi

les maisons ne s'écroulent pas et pourquoi la pluie n'y pénètre pas (8).

Le 20 de ter, un jeudi, le roi donna le gouvernement de Harar au balambaras

Mèkonen qui fut nommé dèdjazmatch (9). Après cela, le 22 du même mois, il

(1) Cette porte, qui est au sud de la ville, conduit bien au pays argobba, mais elle n'est pas

dénommée généralement ainsi. En harari Boudo-beri « porte primitive » (la première construite);

en galla Kara-boudaoua (porte des sorciers, le quartier environnant étant habité par des forge-

rons et des potiers réputés sorciers); en arabe, Bab-el-Hakim (nom de la montague voisine sur

laquelle il y a le tombeau du marabout cheik Hakim). Argobba estle nom qu on donne à une colonie

d'Amhara islamisés qui se trouve à une vingtaine de kilomètres au S. de Harar (ROBECCHI

BRICHETTI, ouv. cit, ch. XIV). Il y a un autre pays argobba, à l'E. d'Ankobèr qui paraît se con-

fondre avec la province d'Ifat (ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage… Pp.-110 et 264) et qui est

également peuplé de musulmans ; Harris, t. I, p. 324, et notre appendice IT sur les langues

d'Ethiopie.

(2) Ou Fiddis. District et tribu à 25 kilomètres environ au S. O. de Harar.

(3) Assoum paraît être la déformation, en dialecte harari, d'Aksoum (cf. BURTON, t. 11, p. 13,

n. 2). En réalité cette porte s'appelle, dans ce dialecte, Assou-beri (porte du sel qui, autrefois,

arrivait par là à Harar); en galla, Kara-Fallana (du nom d'un district à une vingtaine de kilomètres

de la ville sur la route de Zeïla); en arabe, Bab-el-foutah (porte de la conquête, ainsi dénommée

parce que, en 1875, les Egyptiens pénétrèrent à Harar par cette porte qui est au N.). C'est celle

dont notre pl. 22 donne la reproduction.

(4) En harari, Sahel-beri (porte de la côte, d'où l'on montait autrefois à Harar par une route

aboutissant à l'E. de la ville); en galla, Kara-Errèr (nom de la rivière voisine) ; en acabe, Bab-er-

Rhaman (porte du Miséricordieux). Sur la rivière Errèr, qui prend sa source au N. E. de Harar

et va se jeter dans le Ouabi-chèbèli, voir Du BourG DE Bozas, ch. II.

(5) Ce sont ces ruisseaux qui contribuent à former l'Errèr ; le principal est le Chènkora au

N. de la ville. `| M

(6) L'auteur exagère à peine. Il y a, aux alentours de Harar, quantité de jardins contenant

des caféiers, des orangers, des citronniers, des bananiers, des plantes de tchat ou kat. Sur ces cul-

tures, v. notamment MOHAMMED MOKTAR, art. cit, pp. 368-372 et MéraB, Impressions d'Ethio-

pie, t. I, pp. 175-179. Celle du café, très analogue au moka, est la plus importante. :

(7) Harar, étant à l'attitude de 1900 mètres, le climat n'y est ni trop froid,comme parfois, la

nuit, à Addis-abèba, ni fiévreux comme à Diré-daoua (altitude 1200 mètres), et les deux saisons

de pluies y sont moins longues et moins sévères que sur les hauts plateaux du Choa. C'est ce

qui fait dire à l'auteur que, même pendant ces périodes, on jouit de l'exquise température du

mois de méskhèrèm (sept.-oct.). Tous les voyageurs sont d'accord pour vanter la salubrité du climat

de Harar, par exemple Mohammed Moktar (pp. 363-364) et L. de Castro (t. I, p. 42).

(8) « Les maisons (de Harar) sont basses, en pierres ordinaires cimentées de terre glaise… ;

elles sont couvertes non de tuiles ou de chaume, mais de terre » (Mérap, Impressions, t. I,

167). Le

(9) dns signifie chef ou gentilhomme (cf. supra, P. 4 N. 8). Ce personnage qui joua par

partit vers Babilié (1) afin de rechercher l'émir Abdoullahi. Campant à Errèr-

tchèro-ouha (2), près de la rivière Ariérou (3), il y resta deux jours, pendant

lesquels il envoya ravager le pays. Ses troupes massacrèrent un grand nombre

de Galla et ramenèrent un fort butin de vaches et de chameaux (4).

Le 24, il revint camper près de la rivière Dètchao qui se trouve au-dessous

de la ville de Harar (5).

Le 25, ayant fait le compte des chameaux et des vaches capturés, il rentra

dans la ville où il avait établi son camp (6). Il fit donner les deux tiers du

butin à ceux qui s'en étaient emparés et garda l'autre tiers (7) qu'il fit distri-

buer aux démozègna (8) et aux dergogna (9) qui avaient perdu un mulet,

un cheval ou un âne au cours de l'expédition. Il passa la semaine à ordonner

ces distributions, Puis, ayant fait mettre à part, pour les emporter, un grand

nombre de cartouches, deux millions de cartouches snader et deux gros canons

qu'il avait trouvés à Harar (10), il laissa les autres canons (11) audèdjatch

la suite un très grand rôle, naquit en 1852 ; il était le fils d'une fille du roi Sahlè-Sellassié (par

conséquent, cousin germain de Ménélik) et du dèdjatch Oualdè-Mikaël (cf. supra, p. 154).

Tout jeune, il fut l'un des pages favoris de Ménélik (ARNOUX, dans LANDE, 1°" art, p. 896).

Borelli parle de lui à diverses reprises et lui rendit visite à Harar au mois de mai 1887 (ouv.

cit., pp. 236-240). Nous donnons son portrait (pl. 27) ; cf. celui, en tenue de guerre, qu'on

voit dans le principal ouvrage de L. de Castro, t. I, pl. XVI. Ce fut, nous a-t-on dit, sur le

refus d'officiers plus anciens d'assumer le gouvernement de Harar que Ménélik confia à

Mèkonen ce poste important où il réussit d'ailleurs et qui devint comme son fief.

(1) À 60 kilomètres environ au S. O. de Harar, dans la vallée du Fafan, pays somali. L'émir,

qui avait fui plus loin, vint faire sa soumission quelques mois plus tard au dèdjatch Mèkonen.

En 1908, il avait soixante-cinq ans (MÉRAB, ouv. cit., t. I, p. 173). Huit ans après, Lidj Yassou

lui donna pour un temps l'emploi de chef civil et religieux de la communauté musulmane de

Harar.

(2) Tchèro-ouha signifie : eau que l'on trouve en creusant, procédé que l'on doit employer

dans ces régions (Du BourG DE Bozas, p. 47). Ce nom ne se lit pas sur les cartes, mais désigne

certainement un point de la vallée de l'Errèr.

(3) Peut-être l'Araoua, affluent de droite de l'Errèr, qui figure sur la carte française du Minis-

tère des Colonies (1909).

(4) Dans ses Seventeen Trips through Somaliland, 3° édit, pp. 28-33, Swayne donne de nom-

breux détails sur les chameaux du pays somali.

(5) Affluent de droite de l'Errèr, à 20 kilom. env. au S. de Harar.

(6) « J'ai campé dans la ville », écrivait Ménélik à Borelli à la date du 14 janvier 1887 (Ethio-

pie mérid., p. 199).

(7) En pareil cas, la règle est que les deux tiers du butin sont pour le roi, l'autre tiers pour

les soldats (ANTONELLI, dans le Livre vert XV, p. 306). Ménélik se montra doublement généreux

puisqu'il ne garda même pas la part dont il s'était contenté.

(8) Ceux qui touchent une solde au lieu du salaire mensuel en nature (gelleb) que reçoivent les

soldats de l'armée active (cf. infra, p. 252, n. 9). Ce sont, en général, des volontaires étrangers au

Choa.

(9) Comme les dèmozègna, les dergogna sont plutôt des soldats d'occasion qui reçoivent du

gouvernement une ration quotidienne et variée de vivres (dergo).

(10) « Deux canons Krupp de 9 centimètres. Ces deux pièces étaient neuves et leurs munitions

abondantes ». (A. Hans, L'armée de Ménélik, p. 880); cf. BORELLI, p. 226. Jusqu'alors, Ménélik

n'avait disposé que de vieilles pièces en bronze et de mitrailleuses légères (cf. supra, p. 161,

fl f).

(II) Au nombre de quatre, d'après Borelli (p. 214). Mèkonen eut à réprimer peu de temps après

une rébellion des gens de Harar ; l'émir Ali Abd-es-Schakour, qui avait succédé à son neveu

Mèkonen, Enfin, le premier jour de yéèkatit, fête de saint Ragouel, il partit

définitivement pour rentrer dans son pays et, le 28 du même mois, il arriva à

Entotto, sa ville (1). x

Bien que ce fût le temps du carême, le clergé des trois églises (2), transgres-

sant la loi pour la loi, décida de se réjouir avec le roi et le reçut au son des

kèbèro (3) en chantant : « Le miracle de notre sauveur Sahlé-Mariam est

admirable. Un nouveau sceptre est sorti, semblable à celui de Jean (4); et

ce sceptre, c'est le royaume de Sahlè-Mariam. »

A cette époque, il arriva dans notre pays une chose que nous n avions

jamais vue. Et voici ce que c'était : un vol de pigeons apprivoisés et qui

étaient rouges, blancs et multicolores s'abattit sur l'Ethiopie (5).

C'est alors qu'en la ville d'Addis-abèba furent commencés de magnifiques

travaux, entre autres une maison digne d'admiration pour le gouvernement (6).

dans le gouvernement de la ville, fut enchaîné et envoyé au Choa (PAULITSCHKE, Harar, p. 407).

(1) Le dimanche 6 mars 1887 (BORELLI, p. 210).

2) Celles de Ragouel, de Mariam et d'Ouraïel. ;

S En temps de carême — sauf le Samedi saint — les danses liturgiques sont suspendues,

mais, telle était l'importance de la conquête de Harar, que le clergé crut pouvoir faire une ex-

:eption à la règle. :

: æ La croix, formée de deux roseaux, qui est l'un des attributs de Saint Jean-Baptiste.

(5) Il nous a été dit que ces volatiles — des pigeons voyageurs — avaient été introduits en

Ethiopie par le « fitaorari » Pino. ;

(6) a on l'a vu plus haut ce fut seulement à la fin de 1887 que Taïtou se fit construi-

re une maison à Addis-abèba. Quant à celle « pour le gouvernement », elle ne dut être prête

qu’au début de 1889, époque où Ménélik séjourna à Addis-abèba (cf. Livre vert XV, PP- 397 et

399). C’est celle qui est décrite par Mashcov dans son voyage de 1891 (II secondo viaggèo…,

863) et qui devait être incendiée l’année suivante.

Fig. 33. — SCEAU DU RAS GOBANA.

CHAPITRE XXXVII

Atié Ménélik part pour Amba-Tchara en expédition

contre les Derviches.

Vers cette époque, Atié Yohannès fit dire au roi Ménélik : « J’ai l’intention

de livrer bataille aux Italiens ; aussi, pour la facilité de nos communications

il serait bon que vous vinssiez camper à Borou-miéda ®.» En même temps

il partait pour Sèhati (2).

Alors Atié Ménélik fit publier la proclamation : « Rassemblez l’armée, battez

la timbale. »

Le 18 de lessas (3) 1880, année de Jean, il quitta sa ville d’Entotto pour

aller à Borou-miéda. Le 22 de ?er, il campa sur la plaine d’Ara à Tèhoulèé-dérié,

ù ; 7 quelques jours. Son camp s'étendait du lac Ardibbo jusqu'au lac

aïk (4).

(1) Allusion est faite à cet ordre de Yohannès à Ménélik dans une dépêche du comte Antonelli

en date du 19 décembre 1887 insérée au Livre vert XVIII, p. 203. Les Italiens ayant occupé

Dogali à 25 kil. env. de Massaoua, y avaient été attaqués en janvier 1887 par le ras Aloula et

avaient subi un grave échec, mais, au cours de l'année, ils s'étaient considérablement renforcés

et, au mois de février 1888, ils vinrent se retrancher à Sèhati, à quelques kilomètres plus à l'O.

Ménélik avait tenté, au mois d'octobre précédent, d'être médiateur entre les Italiens et l'empe-

renr, puis, sur l'invitation pressante de ce dernier, il alla, comme on va le voir, s'établir au

Ouallo, sans avoir semble-t-il, l'intention de combattre les Italiens, ses alliés d'alors (Livre vert

XV, pp. 275-278 et 314). Sur tous ces événements, on pourra consulter, outre ce Livre vert,

celui numéroté XVIII et intitulé Massaua 1888 ; MANTEGAZZA, De Massaua a Saati ; capitai-

ne PrrLEnc, Les Italiens en Afrique ; capitaine DE LA JONQUIÈRE, Les Italiens en Erythrée ;

DE LAURIBAR, Douze ans en A byssinie.

(2) Yohannès était précédemment campé près du lac Achanguié. Ce fut là qu'il reçut — sans

vouloir y donner suite — les offres de médiation anglaise apportées par M' (plus tard Sir) Gerald

Portal. Il quitta ce campement à la fin de décembre pour se diriger à petites journées vers Sèhati

où il arriva deux mois après (cf. le Livre blanc Abyssinia, n° 1, 1888 ; PoRTAL, My Mission to

Abyssinia, et les ouvrages indiqués à la note I).

(3) '27 décembre 1887. Date confirmée par Antonelli (Livre vert XVIII, p. 220). Ménélik

laissa comme repésentant au Choa le ras Gobana (BORELLI, Ethiopie mérid., p. 40).

(4) Sur ces lacs, distants l'un de l'autre d'une dizaine de kilomètres, voir supra, p. 102, L'ar-

C'est là qu'il fit proclamer ce qui suit :» À tout homme qui se trouve de

Tchèlèq-lèga (1) jusqu'à la rivière Miaoua (2). Mon armée a faim, je te de-

mande de lui fournir du grain. Aussi, prends tes troupeaux et tes biens et

va-t-en. Ecarte-toi pour me faire de la place (3). » Ensuite, il fit dire à ses

troupes : « Soldat, je te permets de prendre le grain ; mais je te défends de

toucher aux vêtements et aux troupeaux des habitants ; va donc chercher

tes provisions en deçà de Tchèlèq-lèqa jusqu'à la rivière Miaoua, mais ne dé-

passe pas ces limites (4). » Et, s'il agit de la sorte, c'est que son armée était

tellement nombreuse que les gens du pays n'auraient jamais pu apporter dans

les gounna (5) et les madega les vivres nécessaires à ses troupes. Il laissa donc

ses soldats se servir eux-mêmes (6).

Quelque temps après, Atié Ménélik apprit que le roi Tèklè-haïmanot s'était

battu contre les Derviches (7) et qu'il avait été vaincu (8). À cette nouvelle,

il partit pour le Béguè-meder afin d'empêcher la ruine des églises de la contrée

mée choane comptait environ 120.000 hommes, Ménélik ayant mobilisé même les troupes

d'occupation des pays galla de l'O. (Livre vert XVIII, pp. 204 et 220 ; BORELLI, OUV. cit,

208).

(1) Une rivière du nom de Cellaca, sous-affluent de l'Aouach, figure sur la carte de Chaurand,

un peu à l'E. de la plaine intermédiaire entre les deux lacs. Les mots tchèlèg-lèqa désignent, en

langue galla, un endroit qui reluit, une prairie à demi-inondée, et on les retrouve, le plus souvent

déformés, dans maints récits de voyages : Selech Lecha ou Selachelecâ, près d'Adoua (dans BRUCE,

trad. franç, t. III, p. 164 et dans Rava, Al lago Tsana, p. 224) ; Chelelaki dans l'Ennaria, cité

par ANT. D'ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie, p. 204 ; Cialaki au pays des Adda Galla, entre l'Aouach

et la voie ferrée (BIANCHI, Alla terra dei Galli, pp. 424-427); Chela Lake, à quelques kilomètres

au N. E. d'Entotto (Wyrpe, Modern Abyssinia, p. 410).

(2) Probablement la rivière qui fait communiquer les deux lacs.

(3) En pays soumis, les soldats ont le droit de razzier les fourrages, mais non le grain (Livre

vert XV, pp. 301-302).

(4) Cette région est d'ailleurs très riche en grains (ISENBERG et KRAPF, Journals, Pp. 404).

Ménélik tenait à ménager les gens du Ouallo septentrional bien qu'ils ne fussent plus sous sa

domination. Le ras Mikaël avait rejoint l'empereur Yohannès avec son armée (PORTAL, OUv.

cit., p. 258).

(5) Mesure à grains contenant un peu plus de quatre litres et demi (ANT. D"ABBADIE, Dic-

tionnaire, col. 290).

(6) Au lieu de faire des réquisitions régulières par l'entremise des représentants du ras

Mikaël.

(7) En amharique Derbouch (du mot persan darvich, pauvre), nom donné en 1881 par le

mahdi Mohamed-Ahmad à ses partisans (WINGATE, Mahdiism and the Soudan (1881-1890), P- 5).

(8) En 1886, après son évacuation par la garnison égyptienne, les Derviches avaient occupé

le district frontière de Gallabat, tributaire de l'Abyssinie (GLEICHEN, The Anglo-Egyptian Sudan,

t. I, p. 108). Il s'ensuivit des hostilités entre eux et les Godjamais. Ceux-ci, sous le comman-

dement du negous Tèklè-haïmanot, attaquèrent Mètèmma, chef-lieu du Gallabat, en juin

1887 et y remportèrent une victoire complète (WINGATE, OUV. cit, p. 332 ; GLEICHEN. OUV. cit.

t. I, p. 258; SLATIN PACHA, Fer et feu au Soudan, trad. franç., pp. 535-536) Mais, à la fin de cette

même année, le calife Abdoullahi, successeur du Mahdi, envoya en Ethiopie une armée forte

de 60.000 hommes qui, sous Abou Angar, vainquit Tèklè-haïmanot le 21 janvier 1888 à Delgui, sur

la rive N. E. du lac Tsana (Livre vert XV, p. 326; WINGATE, ouv. cit, pp. 333-334 » SLATIN

PacHA, ouv. cit. pp. 557-559 ; DUCHESNE-FOURNET, t. I, pp. 140-141). Parmi les huit mille pri-

sonniers faits par les Derviches se trouvait l'un des fils du roi du Godjam.

et pour arrêter l'avance des Derviches (1). Le 6 de vékatit, il campa à Ouar-

taïé (2) et le 18 à Ouaro (3).

Après douze jours de marche, le 1€" de mégabit, il entra à Débrè-Tabor,

ville du roi Yohannès (4), où il resta dix-huit jours. Le IQ du même mois,

quittant Dëbrè-Tabor, il arriva le 11 de miazia à Azèzo (5). Là, le roi fit

placer son armée dans la plaine comme pour une revue. Alors ses chefs et ses

soldats, lançant leurs défis guerriers (6), se mirent à tirer une salve générale

dont le bruit se prolongea une heure entière. Les Derviches, non seulement

n’osèrent pas se risquer dans la plaine pour s’y battre, mais commencèrent,

là où ils étaient, à creuser la terre pour y élever des remparts qu’ils fortifiè-

rent (7).

Quant à Atié Ménélik, il envoya en avant jusqu’auprès de Mètèmma (8)

les gellebtëgna (9) et campa à Amba-tchara (10) avec le gros de son armée et

ses gardes. C’était le 17 de mégabit. Il y resta vingt-deux jours (IT). Après

quoi, comme il vit que les Derviches ne voulaient pas sortir de leurs retranche-

ments et qu’il avait reçu un message d’Atié Yohannès lui faisant savoir qu’il

(T) Après leur victoire, les Derviches entrèrent à Gondar qu’ils saccagèrent et d’où ils emmenè-

rent en esclavage la femme et la fille de Tèklè-haïmanot. Celui-ci s’enfuit au Godjam, et ce fut

sur la demande de l’empereur que Ménélik marcha contre les musulmans (Livre vert XV, pp. 330

et 339).

(2) District au N. O. du lac Haïk (Ouarteille, dans LEFEBVRE, Voyage… t. II, p. 175).

(3) Dans l’Amhara-Saïnt (voir la carte de Chaurand).

(4) Si l'auteur spécifie que Dèbrè-Tabor était la ville d'Atié Yohannès, c'est que, au Béguè-

meder, Ménélik dut recourir aux représentants de l'empereur pour approvisionner son armée.

(5) Cf. supra, p. 61, n. 8. De même qu'en 1877, Ménélik n'entra pas à Gondar. Il avait mis

plus de deux mois à couvrir une distance de 350 à 400 kilomètres. Aussi a-t-on prétendu (v.

notamment WyLpE, Modern Abyssinia, p. 39), qu'il ne se souciait pas de débarrasser l'empereur

du péril musulman, mais aucune preuve absolue n'a pu être donnée à l'appui de cette assertion.

(6) Nous avons ainsi traduit le mot foukèra (cf. supra, p. 99, n. 6).

(7) D'après Ménélik lui-même (lettre à cte Antonelli, dans le Livre vert XV, P. 324), les

Derviches, à l'annonce de son mouvement, s'étaient retirés dès le mois de février 1888 à Mètèmma,

et ce fut là qu'ils se retranchèrent (SLATIN 'ACHA, p. 559).

(8) Mètèmma est le chef-lieu de la province de Gallabat, qui était à cette époque, une sorte

de petit état tampon entre le Soudan et l'Ethiopie, en même temps qu'un grand marché d'es-

claves (BAKER, The Nile Tributaries of Abyssinia, pp. 501-508 ; LEJEAN, Gallabat et Gadabhi ;

DE CossoN, The Cradle of the Blue Nile, t. II, pp. 156-172). Cette ville-frontière est à 140 kil.

env. à l'O. N. O. de Gondar.

(9) «Ceux qui reçoivent le gelleb », c'est-à-dire, en temps de paix, une ration mensuelle de

vivres déterminée, pour eux et leur famille, soit des habitants, soit depuis 1892 (cf. supra, p. 252,

n. 8) du gouvernement : cf. ANTONELLI, dans le Livre vert XV, p. 288. Ce sont les soldats de

l'armée active (IL, Die aethiopische Heeresorganisation, pp. 133-134). Antonelli raconte

(ouv. cit., p. 326), d'après des renseignements qui lui furent envoyés par un soldat de Ménélik,

que l'armée choane, souffrant de la faim, le roi laissa ses hommes se disperser dans plusieurs

provinces, quelques-unes très éloignées, pour chercher de quoi se nourrir.

(To) A 30 kil.env. au S.E. de Gondar.Voir la description du campement de l'empereurYohannès

en 1873 à Amba-tchara, par de Cosson (ouv. cit, t. II, pp. 1-48). .

(tr) Ménélik y adressa une lettre à Antonelli le 22 avril 1888 (Livre vert XV, p. 328). Il y

explique notamment que, s'il n'est pas allé attaquer les Derviches à Mètèmma, c'est parce qu'il

n'a pas voulu exposer son armée aux maladies.

dè

<

pû

<

_

a

A

mn

ga

È

&

©

&

un

5

A

a

Z

>

était de retour de Sèhati (1) et qu'il avait fait son entrée à Mèqèlé (2), il leva

son camp le 11 de guenbot pour retourner au Choa (3).

Après avoir campé à Mikaël-dèbr (4) il campa le 18 à Goumara (5). Le 22

il traversa l'Abbaï à Eguer-bèr et campa à Bahr-dar. Le 24, il arriva à Débrè-

mèouï (6).

Comme la mère de la reine Taïtou (7) habitait ce pays, elle s'empressa de

faire dresser pour le roi un grand das sur les bords d'une large rivière appelée

Toul (8) et fit servir au roi et à ses troupes, un grand festin. Il est impossible

de dire avec quelle prodigalité elle fit donner aux chefs qui y furent envoyés

des pains, de l'hydromel et des bœufs gras.

Le lendemain, 25 de guenbot, le roi alla camper sur les bords de la rivière

Yèzèt (9). Là se trouvait le roi Tèklè-haïmanot qui était venu pour s'y ren-

contrer avec lui ; l'armée du roi Ménélik fit au roi Tèklè-haïmanot une récep-

tion grandiose. Jusqu'au jour où les deux rois se séparèrent, des ordres furent

donnés par le roi Tèklè-haïmanot pour que partout où le roi Ménélik campe-

rait, on lui fit élever un grand das et on lui prodiguât les bœufs gras et l'hydro-

mel. Ils passèrent donc ensemble quelques jours durant lesquels le roi Méné-

lik reçut une étonnante et grandiose hospitalité(r0).Après cela, s'étant séparés

sur les bords de l'Abbaï, le roi Tèklè-haïmanot revint chez lui. Quant à Atié-

Ménélik, il arriva à sa ville d'Entotto où il fit son entrée le 22 de sènié (II).

A cette même époque (12), au pays de Ouallèga, une bande de Derviches,

(1) Yohannès, qui assiégeait Sèhati depuis le début de mars 1888, battit subitement en retraite

le 2 avril à cause des maladies et du manque d'approvisionnements qui décimaient son armée,

sans avoir pu amener les Italiens à un combat qui, pour eux, aurait été fort inégal (Livre vert

XVIII, pp. 209-224).

(2) Ou Makallé, dans la province tigréenne d'Endèrta. Cette ville existait au temps des voyages

de Salt qui l'appelle Mocullah (trad. franç., t. I, p. 336). Elle semble avoir été ensuite abandonnée,

car son nom ne se trouve pas sur la carte de l'expédition anglaise de 1868. En 1886, Yohannès

y fit construire, par l'Italien Naretti, un grand palais de style gothique bâtard, décrit pour la

première fois par Harrison Smith (Through Abyssinia, pp. 227-232, fig.); voir notre pl. 23.

(3) Ce fut à partir de cette époque (mai 1888) que les relations entre Yohannès et Ménélik

recommencèrent à se tendre. Inquiet de la puissance grandissante de son vassal et de ses trac-

tations avec les Italiens, mécontent d'autre part de l'inaction de Ménélik envers les Derviches,

l'empereur lui écrivit qu'il n'avait plus besoin du concours de l'armée choane, celle-ci pouvant

rentrer dans ses foyers par n'importe quelle route (Livre vert XV, pp. 339-340).

(4) Saint-Michel du cloître. A 25 kil. env. au S. E. d'Amba-tchara.

(5) Goumara signifie, en amharique, hippopotame. C'est le nom d'un des tributaires du lac

Tsana (RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, p. 392).

(6) Trois points déjà mentionnés lors de l'expédition de 1877.

(7) Oueïzèro Yèoub-dar.

(8) Affluent de droite de l'Abbaï. Il y a là un très bel emplacement où campa, en 1909,

la mission Duchesne-Fournet (t. I, p. 158).

(9) Autre affluent de l'Abbaï en aval du Toul.

(10) Tèklè-haïmanot, très irrité de ce que l'empereur l'eût envoyé contre les Derviches avec

des forces insuffisantes, profita du passage de Ménélik à Godjam pour conclure avec lui une

alliance défensive contre Yohannès ; il traita Ménélik « comme s'il eût été l'empereur lui-même »

Livre vert XV, pp. 344-345).

(11) Sans doute à Mèngouarèr, sa capitale.

(12) 29 juin 1888. Date confirmée ar Antonelli qui se trouvait alors à Entotto (Livreverl)

armée de nombreux fusils, ayant surgi, le ras Gobana partit en hâte, lui

livra bataille (1), la vainquit et l'extermina (2). A son retour, il jeta aux pieds

du roi tous ses trophées. Atié Ménélik lui donna alors comme marques d'hon-

neur : un cheval avec des harnais d'or, un bouclier recouvert d'or, un sabre

au fchammié (3) d'or, un superbe fusil, une cartouchière (4) dorée, un lemd

recouvert d’or, un kouffa (5) brodé d’or, un pantalon de velours, une tunique

et une ceinture de brocart, enfin un derreb fin.

XV, p. 339). Ce même jour, on apprit la nouvelle de la mort

gendre de Ménélik.

(1) Cette nouvelle expédition du ras Gobèna doit se placer au mois de juillet 1888.

(2) D’après des informations qui nous ont été données à Addis-abèba, les Derviches s’étaient

avancés jusqu’à Sibou, sur la rive droite du Guibié de Nonno où, en 1886, Gobana avait laissé

une garnison et ce fut là qu’eut lieu la bataille.

(3) Fourreau de sabre orné de plaques de métal en forme de bagues (ANT, D’ABBADIE, Dic-

tionnaire…, col. 951 et CEccH], t. I, fig. de la p. 351).

(4) Presque tous les Abyssins portent, autour des reins, un kartouch-bièt, souvent orné de bro-

deries (MAssara, t. I, pp. 141 et 205 et CEccni, t. I, P- 348).

(5) Ce mot, qui paraît être d’origine arabe, désigne une sorte de bonnet noir ou rouge analogue

au fez et couvert de broderies, tel qu’on le voit figuré dans MANTEGAZZA, Menelik, en face de

la p. 64. Gleichen note, en 1897, que le don de cette coiffure est le suprême honneur réservé

aux guerriers (With the Mission to Menelik, p. 203). Autrefois d'ailleurs, il n'y avait que les

gens d'église qui eussent le droit de « se mettre quelque chose sur la tête » (BRUCE, trad. franc,

t. I, p. 760 et t. III, p. 315).

prématurée du ras Areïa-Sellassié,

ig. 34 et 35. — CROIX ETHIOPIENNES.

Fig. 36. — SCEAU DU BALAMBARAS MÉKONEN.

CHAPITRE XXXVIII

Expédition d'Atié Yohannès au Godjam

contre le roi Téklè-Haïmanot.

A cette époque, le roi Yohannès, traversant le Godjam, Sema Lu

ce pays (1). Le roi Tèklè-haïmanot se retira alors sur son amba de On a (;

A l'ouïe de cette nouvelle, Atié Ménélik se souvenant du mot de cs ure :

« Si la maison se sépare de la maison, comment le royaume spsstereu » (3)

envoya une lettre pour essayer de réconcilier Atié Yohannès ave à

Tèklè-haïmanot. Mais Atié Yohannès, ne tenant aucun compte de a ettre

reçue, lui fit une réponse capable de le séparer d'Atié Ménélik Jurméque (a

Lorsqu’il en prit connaissance, ÂAtié Ménélik tomba dans une grande Le

tesse, et cela, non pas parce qu’il avait peur de la guerre (5), mais parce qu1

(1) Au mois de septembre 1888 (Livre vert XV, pp. 355, 357. 358). Entre veus, Les Denvishes

avaient fait une nouvelle incursion, cette fois jusqu’au Béguè-meder et ice à ba gear

(Livre vert XV, p. 358), mais ils auraient subi une défaite de la part des « sa 1

se jet où se I ée PE I 7 RE me TA naturelle

(2) Dans le Damot. Antonelli écrit que ce tu ‘ ’ ; ge pe

èra (Livre vert XV, p. 358). Déjà, en 1873, Tèklè haïmanot, alors

toute Poe de M Le l’invasion de Yohannès (RAFFraY, Abyssinie, pp. 171-172) et il

avait fait de même en 1877 devant celle de Ménélik.

rc, III, 24-25.

9 pe sujet es échangées à cette époque entre Yohannès 2 Mons, Toit le ivre

vert XV, pp. 382-383. L’occasion de la rupture entre le suzerain et le rasta péart S dci

l’appui donné par Ménélik à deux rebelles : le dèdjatch Bèlèou, fils de tr 1e Poe

au Goudrou et le dèdjatch Seïoum, neveu de l'empereur. Mais, dès le mois de juille Paéneuk

s'attendait à être attaqué par Yohannès qui persistait à le croire complice des spl a

de l'Italie autour de Massaoua (cf. la lettre de Ménélik à «son puissant ami » le roi Hu

Ç V, : r , *_+ : . .

E" A es 3) avait trouvé, au mois de juillet, dans un fat 4 d'est

et d'irrésolution insolites » (Livre vert XV, p. 345), s'était rassuré, depuis, pour divers : a

Tout d'abord, il avait appris l'échec de Yohannès devant l'amba de Moutèra. En eu ! =

il connaissait, pour les avoir parfois encouragées, les défections qui Se MOUSE > TARN

chefs de l'empereur, Enfin, il possédait la presque certitude de recevoir, bient

voyait que l'amitié avec Atié Y6hannès avait disparu. Alors, il dit : « Puisque

ce n'est pas la volonté de Dieu, que le Seigneur juge comme il voudra ! », et il

publia en 1881, année de Mathieu, la proclamation suivante : « Homme de

mon pays, tu as entendu parler de ce qui s'est passé au Godjam ; moi, je suis

prêt à mourir pour mon pays ; toi, de ton côté, sache qu'il vaut mieux com-

battre aux frontières, tuer tes ennemis ou mourir, plutôt que d'exposer tes

enfants, ta femme et tes biens à la mort et à la ruine. C'est pourquoi, hâte-toi

de venir (I). »

Informés de cette proclamation, tous ses chefs et tous ses soldats arrivèrent

en masse à la ville d'Entotto. Le dèdjatch Mèkonen, gouverneur de Harar,

réunit ses troupes et arriva à Addis-abèba (2). Tout le monde fut émerveillé

de voir la multitude de ses soldats, le nombre de ses snader et le bel état de

ses armes (3). Les ennemis en furent effrayés. Toutefois l'armée royale était si

nombreuse que, pour éviter le dommage et la famine dans le pays, le roi en

envoya une partie au Ouallo (4), une autre au Guendè-berèt (5), une troisième

au Goudrou (6), une quatrième au Tchèha (7). Lorsqu'on apprit qu'Atié

Yohannès se dirigeait sur le Choa (8), l'armée qu'Atié Ménélik avait envoyé

au Ouallo prit position entre le Saïnt et le Derra (9); les troupes du ras Darguié

s'établirent au Djarso (10), celles qui étaient au Miétcha (11) s'installèrent

entre le Guendè-berèt et le Goudrou, en sorte que les rives de ce côté-ci de

l'Abbaï furent complètement gardées par des troupes (12). Pendant ce temps,

Atié Ménélik n'avait pas quitté sa ville d'Addis-abèba (13).

Quant à Atié Yohannès, malgré son vif désir d'envahir le Choa, ayant

un lot de 10.000 fusils Remington et de 400,000 cartouches (Livre vert XV, pp. 336 et suiv.),

(1) Cette proclamation est du 24 novembre 1888. Le Livre vert XV en donne le texte complet

à la p. 388.

(2) Il partit de Harar dès le 9 novembre (RimBauD, Lettres. p. 28).

(3) On se rappelle que Ménélik lui avait laissé une partie des armes prises à l'éfnir Abdoullahi

(cf. supra, p. 248-9, et RoBEccHI BRICHETTI, Nell' Harrar, p. 317).

(4) Le ras Mikaël, gouverneur de cette province, ayant accompagné l'empereur au Godjam —

dont il avait même reçu l'investiture — Ménélik profita de son absence pour faire occuper le

Ouallo par où Théodoros en 1855, et Yohannès en 1878, avaient envahi le Choa (cf. Livre vert

XV, p. 389 et supra, chap. XV et XXVI).

(5) Cf. supra, p. 176.

(6) Cf. supra, pp. 150 et 176.

(7) District du Gouraguié habité par une tribu du même nom, la plus importante de ce pays

et celle dont le dialecte est prédominant (MoNDON-VIDAILHET, La langue harari…, pp. 77-82 ;

COHEN, Rapport…, p. 44). Une révolte, mal réprimée semble-t-il, s'était produite peu de temps

auparavant dans cette région (BORELLI, pp. 400-403).

(8) Au début du mois de décembre 1888 (Livre vert XV, p. 389).

(9) C'est-à-dire au Borana, vers le confluent de l'Ouaïat avec l'Abbaï.

(10) Cf. supra, p. 93.

(11) Pays galla situé immédiatement au S. du Guendè-berèt (cf. supra, p. 41, n. 4). Ce fut

le ras Gobana qui eut le commandement de ce corps (Livre vert XV, loc. cit.).

(12) Pas si complètement que Yohannès n'ait tenté alors de franchir l'Abbaï plus en aval

(voir infra, p. 257, n. 1).

(13) Où Antonelli arriva le 22 janvier 1889, apportant à Ménélik 4700 Remington et 220,000

cartouches environ (Livre vert XV, p. 399).

MENÉLIK VERS 1888.

PL. xxIV

Cliché Hénon

2

appris que toutes les routes étaient barrées par des troupes, comme c'était

la volonté de Dieu, il ordonna à son avant-garde de rebrousser chemin lorsque

celle-ci fut parvenue à l'Abbaï (1). Lui-même partit pour le Damot (2).

(x) Dans les premiers jours de janvier 1889, en face du pays d'Amorou. Le bruit courut

même à Addis-abèba que l'armée impériale avait traversé le fleuve (Livre vert XV, pp. 397 et

399). D'après Antonelli (ibid, p. 428), l'empereur renonça à son entreprise à cause des maladies

qui atteignirent alors ses troupes.

(2) Où se trouvait sans doute encore le roi Tèklè-haïmanot. L'empereur, après avoir vainement

essayé de s'emparer de l'amba de Moutèra (Livre vert XV, p. 362), avait fait la paix avec lui

au mois de décembre 1888 (ibid, pp. 378 et 389).

Fig. 37. — sCEAU DU NÈGOUS TÉKLÉ-HAÏMANOT.

CHAPITRE XXXIX

Destruction des vaches et des bœufs en Ethiopie. — Mort d'Atié Y ohannès à Mêtèmma. — Atié Ménélik, parti en expédition pour le Ouadèla, campe à Qouana et investit les chefs en Ethiopie.

Vers ce temps-là, un fléau envoyé par Dieu, fondit sur l'Ethiopie et amena la destruction des vaches et des bœufs du pays (1). Alors Atié Ménélik, rempli de l'esprit de sagesse, fit proclamer l'édit suivant : « Hommes du Choa, réunissez-vous tous dans vos églises et poussez vers Dieu le cri d'Egzio, car vous savez bien que, si les bœufs disparaissent, il n'y aura plus de grain, et que, s'il n'y a plus de grain, il n'y aura plus d'hommes. »

Ses chefs et ses soldats, ayant entendu la proclamation, allèrent tous dans leurs églises invoquer Dieu et le supplier, cependant que le roi et Emmeé-biét (2)

Oueïzèro Taïtou, allant et venant dans leur seel-biét d'Addis-abèba, priaient,

pleins d'une grande tristesse. Le clergé, songeant au conseil de l'Écriture :

«Invoquez et priez », entrait aussi dans cet oratoire et criait l'Egzio quatre

cents fois par jour. Aussi, le roi et l'Emmeé-biét les nourrissaient-ils dans leur

maison. Chaque jour, sans interruption, le Roi et Oueizèro Taïtou faisaient

distribuer des aumônes aux pauvres. Le papas Abounè Matiéouos, de son côté,

à la vue de la ruine du bétail et du peuple, s'écriait avec tristesse : « Ces brebis,

qu'ont-elles donc fait ? » Il priait et son cœur était plein de tristesse. Les

moines, dans leurs monastères, chantaient tous les jours la prière de l'encens,

(1) Dans une dépêche à son gouvernement, datée du 29 février 1889, le Cte Antonelli signale

cette épidémie de peste bovine qui ravageait le Tigré, le Béguè-meder, le Godjam et le Choa

où elle faisait périr de 500 à 1000 têtes de bétail par jour (Livre vert XV, p. 400). Elle paraît

avoir eu pour lieu d'origine Massaoua où les Italiens avaient débarqué des bœufs d'Europe ;

elle sévit en tout cas en Erythrée (C. KELLER, Alfred Ilg, p. 98).

(2) Cf. supra, p. 78, n. 12,

disant : « Souviens-toi, Ô Seigneur, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob! » (1)

À cette époque, un musulman nommé Hassèn Endjabo, se disant derviche,

- .

se révolta à Qèbiéna (2) et commença à piller et à détruire le pays. Atié

Ménélik envoya contre lui le ras Gobana. Celui-ci partit en toute hâte, le

rejoignit, le vainquit et l'extermina (3).

On apprit ensuite qu'Atié Yohannès, après s'être réconcilié avec le roi

Tèklè-haïmanot (4), avait quitté le Godjam et était revenu sur ses pas (5).

En conséquence, les chefs et les troupes d'Atié Ménélik qui avaient été envoyés

au Goudrou et au Guendè-berèt revinrent ensemble au Choa.

Le roi partit alors en expédition vers le Ouallo (6). Se mettant en route

le 28 de yékatit (7), il arriva le 6 de mégabit en sa ville de Dèbrè-berhane.

Le 11 du même mois, il quitta cette ville, et arriva le 17 à Qèouet où il s'arrêta

pour célébrer le dimanche. Ce jour-là, on apprit la mort d'Atié Yohannès (8).

Or, si l'on veut connaître les circonstances de la mort de ce dernier, les voici ;

Voyant les ossements des soldats du Godjam que les Derviches avaient

massacrés (9), il s'écria : « Si je suis vaincu, je recevrai la couronne du martyre ;

si je suis victorieux, j'aurai vengé le sang chrétien ! » (10) et il partit pour

Mètèmma. Les Derviches l'attendaient là,en un lieu qu'ils avaient fortifié (11).

Une des ailes de l'armée d'Atié Yohannès ayant pris contact, avait brisé

les défenses et commençait déjà à massacrer les ennemis et à faire des pri-

sonniers, Mais les troupes qui faisaient face à Atié Yohannès tinrent bon (12).

(1) Cf. supra, p. 210, n. 10. Les noms d'Abraham et d'Isaac sont effectivement rappelés dans

cette prière.

(2) District N. O. du Gouraguié, décrit par Cecchi (Da Zeila…, t. II, ch. XXX) et colonisé,

au temps de Gragne, par des musulmans (MoNDON-VIDAILHET, La langue harari…, p. 78).

(3) Déjà l'année précédente, au mois de juin, les Gouraguié de cette région s'étaient soulevés

et le ras Gobana avait été envoyé contre eux (cf. supra, p. 253, n. 12). Nous ne possédons aucun

renseignement sur cette dernière expédition de Gobana. Celui-ci, alors âgé de soixante-dix ans,

mourut quelque temps après (vers le mois de juin 1889), sans que le décès de ce fidèle serviteur

de Ménélik soit même mentionné dans notre chronique.

(4) Cf. supra, p. 253, n. 10. L'empereur dut, pour obtenir de Tèklè-haïmanot une soumission

de pure forme, lui concéder l'investiture de l'Agaou-meder (Livre vert XV, p. 428).

(5) Vers le Béguè-meder (ibid, loc. cit.).

(6) Où il se fit précéder par plusieurs de ses chefs, lorsqu'il apprit que l'empereur était allé

avec le ras Mikaël combattre les Derviches à Mètèmma (ibid, p. 400).

(7) 6 mars 1889. Il laissa cette fois encore, comme représentant, le ras Gobana. Son armée

comptait plus de 140.000 hommes (loc. cit.).

(8) Dès le lendemain (26 mars 1889), Ménélik annonçait la nouvelle au roi d'Italie (ibid.

PP. 411-412). L'événement datait du 10 mars.

(9) Cf. supra, p. 253-4.

: (To) L'exaltation mystique de Yohannès rend ses paroles très vraisemblables. Cf.dans la chro-

a ad. par Chaine (pp. 8-10), le récit des batailles livrées par lui aux Egyptiens en 1875

et 1876.

(11) Au moyen d'une palissade, d'un fossé et de plusieurs redoutes (WyLDE, Modern Abyssinia,

P. 40). Chacune des armées en présence comptait 70.000 hommes environ, mais les Abyssins

avaient une grande supériorité d'armement.

(12) La bataille de Mètèmma eut lieu le 9 mars 1889. Aucun Européen ne paraît y avoir assisté ;

on en trouvera des récits dans Wingate, (ouv. cit., pp. 439-444); dans Slatin (trad. franç.,

PP- 574-576, et dans WYLDE (ouv. cit., pp. 40-43). D'après ces récits, Yohannès commandait le

Ce dernier, songeant au mot de l'Écriture qui dit : « Ne craignez pas ceux

qui tuent le corps ; craignez plutôt le péché », puis à cet autre : « Celui qui

perdra son âme pour moi la trouvera », enfin à cet autre : « Celui qui ne porte

pas sa croix après moi ne peut me servir», fut tué au combat et mourut

en martyr (1). Alors l'armée d'Atié Yohannès se mit à pleurer en disant :

« Malheur à nous ! Malheur à nous, dont le maître est mort », et s'en retourna

dans son pays (2). Le nombre des soldats d'Atié Yohannès qui moururent

ainsi en martyrs fut incalculable (3).

Quant à Atié Ménélik, ayant passé dans le Séèguèrat (4), il vit venir à lui

les chefs d'Atié Yohannès qui avaient été préposés à la garde de l'amba de

Guéchen (5) et qui lui dirent, en se soumettant à lui : « Les objets du roi

appartiennent au roi. Recevez donc les objets royaux qui sont à Guéchen

ainsi que l'ammba lui-même (6). »

Le roi Ménélik donna le gouvernement d'Amba-sel (7) au djantéri (8) Asfaou

qui en était bal-abbat. Il envoya le dèdjatch Oualdié prendre possession des

objets d’Atié Yohannès et confia la garde de l’amba de Guéchen à Ato Oualdè-

Téklié. Après cela, revenant sur ses pas, il longea le lac Haïk et, le 6 de miazia,

campa à Ardibbo. Il y resta neuf jours pour célébrer la fête de Pâques et le

16 du même mois, il partit pour le Yèdjou (9). Lorsqu’il arriva au lac Haïk,

il nomma ras le dèdjatch Oualié (10) en lui donnant le gouvernement de tout

centre et son fils, le ras Mènguècha, l’aile qui força la première les retranchements ennemis.

Dans son impatience à s’emparer d’une redoute qui résistait encore, bien que tournée, l’empereur

s”exposa avec témérité au feu des Derviches et compromit le succès déjà assuré de la journée.

(1) I fut frappé d’une balle qui lui brisa le bras droit et pénétra dans les intestins, mais il

survécut jusque dans la matinée du 10 à sa blessure.

(2) Des querelles éclatèrent au lit de mort de l’empereur entre les chefs au su jet desasuccession,

que Yohannès n’avait pas complètement réglée, et la retraite commença dès le soir du 10 mars

(WYLDE, p. 42).

(3) Les pertes de l'armée impériale furent insignifiantes, comparées à celles des Derviches.

Mais le détachement commandé par le ras Areïa, oncle de Yohannès, qui emportait le corps de

celui-ci fut attaqué par l'ennemi et anéanti. Les Derviches s'emparèrent du cadavre qu'ils

décapitèrent (WYLDE, p. 43).

(4) District du Ouallo au N. de Borou-miéda.

(5) Mont-fort célèbre dans les annales d'Ethiopie, à 8 kil. env. au N. E. de Magdala. On y

reléguait autrefois les frères et les enfants des rois (LE GRAND, dans Logo, Voyage hist, p. 202,

sous le nom de Guexon, et Bruce, t. III, p. 290, sous celui de Geshen, qui signifierait « mon-

tagne des pâturages ». Il y en a une description par MARKHAM (4 History of the A byssinian Expe-

dition, pp. 288-289); cet auteur note la curieuse allusion faite à cet amba par Milton qui, dans son

Paradis perdu, l'appelle Mount Amara.

(6) Parmi ces objets se trouvaient 1500 fusils (Livre vert XV, P. 423).

(7) Autre forteresse naturelle un peu à l'E. de celle de Guechen. Mentionnée sous le nom de

Ouâsel dans l'Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. Basset, p. 283, n. 1 ; décrite de loin par

Krapf (ISENBERG et KraPF, Journals… PP. 421-422). C’était, comme Guéchen, un des lieux

d’internement des princes non régnants de la famille impériale.

(8) Titre ancien qui paraît signifier : celui qui appelle, avertit Sa Majesté (Djan). Ce dignitaire

possède des privilèges traditionnels semblables à ceux du Ouag-choum (ANNARATONE, In Abissinia

140.

(9) C’est-à-dire vers le nord et en passant de nouveau le long du lac Haïk.

(T0) C’était le troisième ras nommé par Ménélik.

DER ri te re ve re

ELA.

x

LALIB

IÉ-ALÈM A

,

L’ÉGLISE DE MÈDHAN

le pays de son père, c’est-à-dire de toute la contrée au-dessus du Tchètchèho (1).

Comme le ras Mikaël, à son retour de Mètèmma, ne s'était pas encore ren-

contré avec le roi (2), il profita de ce que celui-ci était campé à Bacha-tchè-

fié (3), et y arriva en toute hâte. Alors Atié Ménélik lui dit : « Rassemble toutes

tes troupes et rencontrons-nous au Ouadèla (4). » Ensuite, montant par

Sanka-bèr (5), il continua sa route vers Tela-asfèrié (6) et s'en vint camper à

Qètchenaba (7). Il y laissa tout son train et partit pour Lalibèla (8). Y

ayant baisé les églises avec son épouse (9), il fit distribuer de grandes aumônes

aux pauvres et s'en retourna.

Ce fut à cette époque (10) que le Ouag-choum Beurrou (11), bal-abbat du

pays des Agaou (12), fit sa soumission. Atié Ménélik lui confia le gouverne-

ment qu'avait eu son père, Guèbrè-Mèdehin, au pays de Ouag, lui remit des

parures d'honneur et le congédia.

Partant de là, le roi passa par Dèbèqo et Guerguèra (13) et le 27 de guenbot

il campa à Qouana (14).Ce fut là que le roi Tèklè-haïmanot vint le trouver (15).

(1) Y compris le Ouadèla et le Lasta dont le gouverneur, ras Haïlè-Mariam, neveu de Yohannès,

avait été tué à la bataille de Mètèmma (PorTAL, My Mission…, p. 258 et Livre vert XV, pp. 410

et 416).

(2) Le ras Mikaël fut le seul des grands feudataires — avec le dèdjatch Mènguècha du Tigré

— dont l'attitude causa des inquiétudes à Ménélik (Livre vert XV, pp. 422-423).

(3) À 10 kil. env. d'Amba-sel ; c'est un des points de la frontière entre le Ouallo et le Yèdjou

(ANNARATONE, In Abissinia, p. 125). Tchèfié ou Tchafé est le nom que les Galla donnent aux

vastes prairies qu'ils supposent peuplées de génies (PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. II, p. 35)

et où, d'après Martial de Salviac (Les Galla, p. 189), ils tiennent leurs parlements assemblées ;

(cf. SOLEILLET, pp. 255-258.) — Ce fut peut-être à ce campement, dans le district d'Outchalié,

que Ménélik conclut le 2 mai 1889, avec le Cte Antonelli, le traité dit d'Outchalié qui, dès l'année

suivante, devait donner lieu à tant de discussions entre l'Italie et l'Ethiopie. On en trouvera le

texte italien avec explications dans le Livre vert XV, pp. 427-440 et dans RossETTI, Storia

diplomatica…, pp. 41 et suiv.; le texte traduit en français dans La JONQUIÈRE, Les Italiens en

Erythrée, pp. 108-111.

(4) Province à l'O. du Yèdjou (HEUGLIN, Reise nach Abessinien, pp. 314-318).

(5) «Passage de la porte». Défilé entre le Yèdjou et le Tèkkèzié (ISENBERG et KRraPF,

Journals. PP. 449-450).

(6) « Ombre qui épouvante ». Talesfèri de la carte de Chaurand, montagne entre les deux

torrents formant le Tèkkèzié supérieur.

(7) Affluent de droite du Tèkkèzié.

(8) Cf. supra, p. 211, n. 9. Lalibèla est à une dizaine de kilomètres au N. O. de la rivière

Qètchenaba.

(9) « Les gens dévôts font le tour du sanctuaire… en baisant successivement les quatre portes.

En amarigna et en tegrigna on ne dit pas visiter, mais baiser les églises » (ARN. D'ABBADIE,

Douze ans…, p. 499); cf. VIVIAN, Abyssinia, p. 285. Notons ici la présence de Taïtou qui n'avait

pas encore accompagné le roi dans ses expéditions.

(ro) Et à Lalibèla, où Ménélik se trouvait le 25 mai (Livre vert XV, p. 423).

(11) Ce chef est mentionné par PORTAL (My Mission. p. 260).

(12) Cf. supra, p. 118, n. 6.

(13) Localités du Ouadela.

(14) Haute montagne (4.000 mètres env.), qui sépare le bassin de l'Abbaï de celui du Tèkkèzié.

Le voyageur allemand, von Heuglin, qui l'appelle Guna, en fit l'ascension en 1862 (Reise nach

Abessinien, pp. 377-381).

(15) Dès le lendemain de la mort de Yohannès, Tèklè-haïmanot avait envoyé à Ménélik des

ambassadeurs avec une lettre où il le reconnaissait comme son suzerain (Livre vert XV, p. 422).

pr a acauet

a see ES

ta 22422222 22e

Le roi Ménélik, oubliant les anciennes injures et ne lui enlevant rien de sa

dignité (1), fit tirer en son honneur quarante et un coups par des mitrailleu-

ses (2) et le reçut avec de grands honneurs.

Après lui, le ras Oualdè-Sellassié et son fils le dèdjatch Nègach du Sèmién

vinrent faire leur soumission (3). Ensuite, les chefs du Béguè-meder, du Dèm-

bia, du Qouara (4) et du Béléssa (5), tous sans exception, se soumirent à

lui. Alors, voulant pourvoir lui-même au gouvernement de toutes ses provinces,

il ajouta le Kaffa aux pays que possédait déjà le roi Tèklè-haïmanot (6). Le

ras Oualdè-Sellassié reçut l'alga du Sèmién, c'est-à-dire le pays qui était celui

de la famille du ras Guëèbrié et dont avait joui autrefois Oubié jusqu'au Bam-

bèlo (7). Il donna le Dèmbia au ras Mèchècha, fils d'Atié Théodoros (8).

Il plaça le Béguè-meder et le Dèmbia sous la juridiction (9) du ras Oualié.

(1) Par le terme « anciennes injures », l'auteur fait allusion non aux événements de 1882

(chap. XXXIT), mais à la paix séparée conclue par Tèklè-haïmanot avec Yohannès à la

fin de 1888 et que Ménélik avait considérée comme une trahison de la part du roi du Godjam

(Livre vert XX, p. 378). En 1901, lors du décès de ce dernier, H. Le Roux, alors en Abyssinie,

écrira : « Estimant sans doute que la générosité est une bonne politique, Ménélik déclara qu'il

laisserait le roi de Godjam mourir sur son trône ». (Ménélik et nous, p. 169).

(2) Ce mot apparaît ici pour la première fois. Ménélik ne semble pas avoir emporté auparavant

en campagne les quelques engins de ce genre dont il disposait. Le nombre n'en est pas indiqué,

mais il ne devait pas dépasser la demi-douzaine ; cf. VANDERHEYM, Une expédition avec le négous

Ménélik, p. 120.

(3) Ces deux chefs, dont le second a déjà été mentionné à la p. 127, ne paraissent pas avoir

pris part à la bataille de Mètèmma. Ils devaient se révolter l'année suivante contre Ménélik

(v. infra, p. 295).

(4) Province montagneuse à 80 km. env. à l'O. du lac Tsana et à la même distance de la fron-

tière soudanaise. D'après Bruce, son nom veut dire soleil dans la langue des Changèlla ; son

gouverneur, qui a le titre de dèdjazmatch, jouissait autrefois de grands privilèges (t. III, pp. 205-

297).

(5) Bassin supérieur et moyen de la rivière Menna, affluent de gauche du Tèkkèzié. « Province

très chaude et aride » (PLOWDEN, Travels, p. 398); cf. DUFTON, A Journey through Abyssinia,

PP. 193-195.

(6) C'était une conquête à faire, car, après avoir payé tribut au ras Gobana, le roi du Kaffa

l'avait refusé en 1886 au dèdjatch Bèchah-Abboïé, gouverneur du pays voisin de Guiéra

(BORELLI, p. 155).

(7) Cf. supra, pp. 194-8. En employant l'expression avait joui — plus littéralement, avait

goûté — l'auteur veut probablement rappeler qu'Oubié, enfant illégitime, ne possédait pas de

droits réguliers sur le Sèmién et ses dépendances.

(8) Le second des six enfants légitimes de Théodoros, né vers 1845 (LEJEAN, Théodore II,

215). Il s'était lié de grande amitié à Magdala avec Ménélik (Chron. de Théodoros, p. 40) et,

lors de la prise de cette place par les Anglais, se réfugia dans l'Amhara-Saïnt, pays de sa mère

(RAssam, Navrative…, t. IT, p. 336); plus tard, l'empereur Yohannès lui donna le gouvernement

du Qouara d'où Théodoros était originaire (RouLrs, Meine Mission. p. 259). C'est la seule

mention qui soit faite de lui dans notre chronique, mais nous savons par Gleichen (With the

Mission to Menelik, pp. 129-130), que, en 1897, il était prisonnier de fait à la Cour de Ménélik.

(9) Il y a ici le mot gorratchènnèt qui dérive de gorrêté, couper. Lorsque le souverain donne à

un chef, généralement un ras, le gorratchènnèt sur un pays, il lui remet en même temps un cou-

teau et le grand fouet appelé djiraf (cf. supra, p. 112, n. 2). Il reçoit, par là, « le droit de couper »,

c'est-à-dire celui de condamner à la peine capitale, l'amputation d'un membre ou la flagellation

pouvant entraîner la mort. Les jugements des chefs placés sous sa juridiction sont en outre

susceptibles d'être cassés par lui.

EE — EE or

263 +

Quant aux autres chefs du Béguè-meder, il leur laissa provisoirement leurs

pays. Lu ;

De cette façon, sans qu'aucune lance fût jetée, sans qu'aucun rebelle se

soulevât, Atié Ménélik, réunissant toute l'Ethiopie sous son autorité, remplaça

ou confirma les chefs à son gré (I). at

Le 7 de sénié, il partit pour le Choa et, dans tout le pays, la paix régna.

Passant par Ambèssa-massèria (2) et, franchissant le Keskès (3), il entra en

sa ville de Dèssié (4) le 21 de senié. Enfin, le 24 du même mois, il quitta cette

ville et arriva à sa ville d'Entotto le 9 de hamlié (5).

(1) Sauf au Tigré, où la succession de Yohannès ne fut réglée que quelques mois plus tard

à . 264 et chap. XLIII).

4 RE où La ans les ons »., Ne figure pas sur les cartes. Ménélik dut prendre, au

retour, une route plus au S. qu'à l'aller, probablement celle du Gaïnt et du Daount.

(3) Affluent de gauche du Bèchello sur son cours supérieur. nl

(4) À six ou sept kilomètres au S. O. de Borou-miéda. Elle semble avoir été fondée par Yohan-

nès qui, en 1883, y fit construire une église (Hist. du règne de Iohannes, p. 14). Elle est devenue

un marché important où l'Italie entretient un agent commercial (ANNARATONE, pp. 127-133 ;

Rein, t. III, p. 61).

(5) Soit le 15 juillet 1889.3

Fig. 38. — SCEAU DU DÈDJATCH OUALIÉ.

CHAPITRE XL.

Atié Ménélik est proclamé Roi des Rois.

On a vu plus haut qu'en l'année de Mathieu les bœufs et les vaches avaient

été presque tous détruits par la maladie (1); Atié Ménélik en était siattristé

qu'il n'avait même pas songé à accomplir les cérémonies habituelles du

couronnement (2). Il ordonna alors aux soldats et aux paysans (3) de prendre

leurs haches et leurs pioches (4) et de creuser la terre pour la défricher. Il

envoya ces ordres à tous les chefs, soldats et paysans des différents pays.

À cette époque, comme on manquait de bœufs, on se servit des ânes, des

mulets et des chevaux pour les labours.

Les gens du Tigré, revenant de Mètèmma, mirent à leur tête le ras Mèn-

guècha, fils d'Atié Yohannès et se comportèrent comme des rebelles (5)

(1) Cf. supra, p. 258.

(2) Au lendemain de la mort de Yohannès, Ménélik avait pris, ou plutôt repris le titre de « roi

des rois » (cf. Livres verts XV, p. 406 et XVbis, p. 9). Mais il lui restait à se faire couronner en

cette qualité. Il semble qu'il ait pensé, comme en 1877, à Gondar pour cette cérémonie (Livre

vert XV, p. 406), car c'était dans cette ville que certains atié des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles

recevaient la couronne. S'il y renonça, ce fut soit parce que Gondar avait été saccagé par les

Derviches, soit parce que, comme il est dit plus loin, les affaires du Tigré n'étaient pas réglées.

(3) Balaguer (aguer signifie pays). Soleillet dit que c'est un « maître de part», par opposition

au paysan conquis qui se dénomme guëbbar (Voyages… p. 304). Cette distinction a disparu

aujourd'hui.

(4) Ces instruments agricoles sont décrits par Cecchi (Da Zeila, t. 1, P. 462)et Cohen (Docum.

ethnogr., p. 11, fig.).

(5) D'après ce passage, les Tigréens auraient eux-mêmes choisi leur chef. Il semble bien pour-

tant qu'avant de mourir Yohannès désigna pour lui succéder Mènguècha qu'il avait promu ras

l'année précédente (WyLpe, Modern Abyssinia, P. 42 ; PERINI, Di qua dal Marèb, p. 222).

Ce fut là, en tout cas, la version donnée par le ras Aloula qui se posa aussitôt en champion de

Mènguècha (Livre vert XV, p. 413). Celui-ci était en droit le neveu, en fait le fils adultérin de

Yohannès (cf. Livre vert XV, loc.cit., WYLDE, ouv. cit. P- 179); il avait environ vingt ans en

1889. — Si l'auteur de notre chronique dit que les Tigréens agirent en rebelles c'est que, pour

la plupart, ils reconnurent un chef qui n'avait pas reçu l'investiture de Ménélik et refusèrent

d'accepter un certain dèdjatch Seïoum, neveu de Yohannès, que Ménélik chercha à leur imposer

comme gouverneur (Livre vert XV, pp. 423-424). Il y avait encore un autre prétendant du nom

C'est pourquoi Atié Ménélik songea à une expédition au Tigré (x).

Ayant appelé près de lui des moines qui étaient ses amis, il leur dit : « C est

un temps de famine. Je ne puis rester, car les Tigréens se battant matin et

soir, hommes et chefs sont exterminés. Je ne puis partir, car les vaches et les

bœufs ont péri et je ne veux pas causer de dommage à mon pauvre peuple.

Aussi suis-je tout-à-fait perplexe. Conseillez-moi et indiquez-moi quel est le

meilleur parti (2). »

Ces moines lui répondirent : « Le Seigneur vous a nommé juge de ses créa-

tures. Aussi la mort d'un seul homme vous serait forcément imputée. Commen-

cez donc par accomplir le cérémonial du sacre (3); ensuite, faites votre expé-

dition au Tigré (4). » Alors on commença à faire les apprêts, à fabriquer l'hy-

dromel, à moudre le delleh, à faire fermenter la farine. On servit dans la maison

du roi des rois et dans celle de Oueïzèro Taïtou un festin qui n'avait pas eu

son pareil.

En l'année de Marc 1882, dans l'église d'Entotto, seconde année depuis

sa dédicace à Notre-Dame Marie, on procéda à toutes les cérémonies habi-

tuelles du couronnement (5). Notre-Dame la Sainte-Vierge Marie ne manqua

pas non plus de lui prouver sa reconnaissance, car la cérémonie eut lieu

justement sous le das qu'on avait préparé auparavant en son honneur (6).

On l'agrandit en largeur et en longueur de quinze coudées et on commença à

planter les poteaux du das là où on les avait placés précédemment. On pré-

para, comme la première fois le, das du pain et de la cuisine ; de même l'intérieur

et le dessus du das furent ornés d'une toile blanche sur un espace de cent

coudées de large et de deux cent cinquante coudées de long. Le plafond et les

poteaux du das furent ornés d'étoffes vertes, bleues, jaunes et de soie d'or.

Autour du trône, qui était en haut de la salle, et au-dessous on étendit des

de Debbeb que soutenaient les Italiens et qui était aussi neveu de Yohannès (Livre vert Xv.

. 414, 416, 418, 421, 425). ; Lu

Pr Prat ant Re tone (ibid., pp. 422-424), et cela dès le mois de juillet 1880,

mais il fallait attendre la fin de la saison des grandes pluies pour entreprendre pareille expédition.

(2) Nous avons déjà vu des exemples de ces consultations ou interventions de moines (supra,

pp. 48, 71, 201). Il est possible que Ménélik leur ait demandé si, à défaut de Gondar, il ne devrait

pas se faire couronner comme Yohannès à Aksoum qui restait, pour beaucoup d'Abyssins, le

lieu véritable de consécration des souverains (WYLDE, ouv. cit., p. 21 ; LITTMANN, Deutsche

Ahksum-Expedition, t. I, p. 59). D

(3) Sous-entendu : à Entotto qui passe pour avoir été la résidence des souverains d'Ethiopie

avant l'invasion de Gragne (cf. supra, p. 162, n. I). ;

(4) Ce conseil n'excluait peut-être pas la possibilité d'un second couronnement, cette fois

à Aksoum.

(5) Sur le couronnement de Ménélik, nous ne possédons qu'un bref télégramme du D" Ragazzi,

alors représentant de l'Italie en l'absence du cte Antonelli qui avait accompagné le dèdjatch

Mèkonen à Rome (Livre vert XV, pp. 413 et suiv.). Dans ce télégramme (Livre vert XVbis,

52), Ragazzi dit que la cérémonie du couronnement eut lieu le 3 novembre 1889. Les rites

du sacre des empereurs en Ethiopie ont été décrits par d'Almeïda (dans BECCARI, 'recueil cité, t.

VI, pp. 217-220), par Le Grand (dans LoBo, voyage. hist., pp. 252-253) et par Bruce (trad. franç.…

t. IL, pp. 302-305).

(6) Cf. supra, pp. 212 et 210.

tapis et des coussins brodés d’or. Auprès des poteaux enveloppés de belles

étoffes,au centre, à droite et à gauche, la terre disparaissait sous de nombreux

tapis appelés séguëdja, oualènssa, séïada et guëbré-mérfié (1). Pour que ces

tapis ne fussent pas salis, on mit par-dessous des nattes faites de roseaux,

ensuite des joncs et, par-dessus, les tapis (2).

Aux quatre coins du membéré-mènguest (3), on dressa une tenture de soie

verte et bleue, de velours et de soie d’or. De plus, partout, on étendit des

étoffes aux couleurs inconnues et qui resplendissaient comme des miroirs.

Ces tentures avaient ceci de particulier que ceux qui étaient au dedans voyaient

ceux qui étaient à l’extérieur, tandis que ceux-ci ne voyaient pas ceux qui

étaient à l’intérieur (4).

Au-dessus du trône et au-dessous du plafond on avait suspendu, à droite

et à gauche, dix boules qui ressemblaient à des perles et dont la couleur était

variée.

Derrière le trône on voyait une échelle semblable à celle que Jacob aperçut

dans son rêve sur la route de Loza (5). Cette échelle devait permettre aux

favoris et aux chefs de monter au grand séguënnêt et à en redescendre. Elle

était peinte en rouge, en vert et en jaune (6). Aucune comparaison ne permet-

trait de dépeindre la structure du das, la beauté des tapis et la splendeur des

ornements.

Au milieu du das, en suivant le centre, on avait suspendu quatre-vingt-deux

lampes. En outre, on avait placé à droite et à gauche du trône seize lampes

de verre. En face du trône on suspendit aussi deux lustres portant chacun

trente bougies et sur lesquels l'image d'Atié Ménélik était gravée. Le das

était comme étouffé sous le nombre de ces riches ornementations. La ville

regorgeait tellement de monde qu'elle en était ivre.

Les gens du roi Tèklé-haïmanot, le ras Dèrèsso (7) avec ses hommes, le

dédjatch Bèlèou (8) avec les siens — l'un et l'autre avaient reçu un gouver-

nement chez les Galla en-deçà de l'Abbaï (9) — étaient venus assister à la

fête. Quant au roi Tèklè-haïmanot, ne pouvant pas traverser l'Abbaï, infran-

chissable jusqu'aux mois de fessas et de fer (10), il resta en son pays. Le ras

(1) Respectivement : tapis de prière (du verbe sèquèdè — adorer); tapis lisses à poil très

soyeux ; tapis de soie (?); tapis « faits à l'aiguille », plus ordinaires que les autres.

(2) Il ne faut pas oublier que le sol du das était en terre battue. L'usage des parquets s'est

répandu depuis lors, mais dans plusieurs des bâtiments du guebbi impérial il n'en existe pas.

(3) Cf. supra, p. 220, n. 1.

(4) Comme celles dont Salomon fit entourer la reine de Saba (cf. supra, p. 4, n. 6). Ces tissus

légers étaient d'importation récente ; peut-être venaient-ils d'Italie.

(5) Ou Louz (Genèse, X XVIII).

(6) Première mention qui soit faite des trois couleurs du drapeau éthiopien.

(7) Cf. supra, p. 173.

(8) Fils du negous Tèklè-haïmanot (cf. Livre vert XV, p. 382).

(9) Dans les pays contestés en 1882 entre le Choa et le Godjam (cf. ch. XXXI).

(10) L'auteur exagère, car l'Abbaï est généralement guéable au mois de /essas (décembre-jan-

vier) cf. Livre vert XV, p. 392.

Mikaël, avec ses gens du Ouallo et de Ouarra-Himèno (1), le dèdjatch Mèn-

guècha (2), gouverneur du Saïnt (3), avec ses gens, étaient aussi présents. Les

chefs et officiers d'Atié Ménélik, qui avaient préparé pour le guebeur de

l'hydromel et des bêtes grasses, ayant fait chacun près de sa porte un das

dans la mesure de leurs moyens, reçurent les arrivants et les firent entrer

sous leurs das (4).

A cette époque, comme le gouvernement était nouveau, les clercs, les gentils-

hommes (5), les paysans, les soldats arrivèrent tous sans exception. Et si nous

disons que le gouvernement était nouveau, notons que depuis David jusqu'à

Ménélik II, tous les rois s'étaient succédé sans aucune interruption (6). Le

monde entier le sait bien. On sait aussi que le mois de méskérêm, comme un

gouvernement qui commence, apporte toujours du nouveau (7). C'est pour

cela que nous avons dit que le gouvernement était nouveau.

Pour prouver que vraiment le pays tout entier était venu à la fête, nous

dirons qu'il arriva du Oualgaït (8) un homme ayant des cornes (9). Cet homme

disait : « Je ne vous montrerai pas mes cornes si vous ne me payez pas»,

et il faisait le tour de l'addébabaï avec la tête voilée. Comme c'était une chose

curieuse à voir, chacun lui donnait le prix demandé ; alors, découvrant sa

tête, il montrait ses cornes. Atié Ménélik lui envoya des vêtements et de l'ar-

gent et le congédia. Tout cela paraîtra invraisemblable à ceux qui n'ont pas

assisté à cette fête. ;

On avait placé vingt-quatre tables dans le das (10). Quant à l'hydromel, il y

en eut un torrent rappelant celui qui coula lors de la dédicace de l'église de

Mariam. Du reste, on fit les mêmes préparatifs que pour Mariam ; voir le cha-

pitre XXXIV. ;

Quand tous les préparatifs furent terminés, le 24 de fegemt de 1882, année de

(1) Le district de Ouarra-Himèno (cf. supra, p. 100), est nommé à part, bien que compris dans

le Ouallo, sans doute parce que c'était le domaine familial du ras Mikaël.

(2) Cf. supra, pp. 129 et 144.

(3) Ménélik l'y avait envoyé dès le début de l'année (Livre vert XV, p. 409).

(4) C'est ainsi que, au mois de janvier 1921, plusieurs grands chefs ont fait dresser des das à

l'occasion du èskar de Ménélik. A ;

(5) Nous avons ainsi traduit le mot ancien fchèoua qui désignait à l'origine des corps de troupes

sous la dépendance immédiate du roi et souvent placés par lui dans les pays-frontières pour y

constituer des colonies militaires et en vint à être synonyme de « personne libre, noble » (CONTI

RossiNI, dans Historia Regis Sarsa Dengel, Observations, p. 187). Le mot est du reste encore

employé pour dénommer des fils de chefs formant un corps de volontaires qui campe à gauche

de la tente du souverain (Ia, Die aethiopische Heeresorganisation, p. 141). ;

(6) L'auteur veut dire que le gouvernement impérial de Ménélik n'était nouveau qu'en appa-

rence, puisque pour lui la famille royale du Choa est la seule légitime.

(7) Le mois de mèskèrèm est, on le sait, le premier de l'année et c'est surtout au cours de ce

mois, vers la fête de la Croix que se distribuent les parures d'honneur équivalant à nos décora-

tions ; cf. PEARCE, t. II, p. 278. .

(8) Pays réputé pour ses mendiants nomades (Lefebvre, Voyages. t. I, p. LXIX).

(9) Les Abyssins croient volontiers à l'existence d'êtres monstrueux (M. Parxyns, t. II, p. 158)

et ils entourent les nains d'une sorte de respect superstitieux (Harris, t. II, p. 300).

(10) Soit le même nombre qu'en 1887 (cf. supra, p. 219).

Peter armee ne amenant JTE

Marc, Atié Ménélik sortit à la troisième heure du jour pour distribuer des au-

mônes. Il est impossible d'énumérer toute la toile, tous les thalers, tout le sel,

tous les chevaux et tous les mulets qui furent distribués par le roi ce jour-là (1).

Que Dieu daigne les accepter et lui en tenir compte ! On se demande comment,

après cela, il pouvait encore rester quelque chose dans le trésor royal. La

distribution dura jusqu'à la douzième heure du jour.

Après quoi, pour accomplir les cérémonies du couronnement, Djan-hoi,

Oueïzèro Taïtou, Abounè Matiéouos, les clercs et les chefs se rendirent tous

à l'église de Notre-Dame appelée Tabotë-Tsione (2) et y passèrent la nuit.

Les clercs, partagés en quatre chœurs, chantèrent jusqu'au matin.

À l'ouest, on voyait le clergé de Membèrè-tsèhaï (3) qui chanta le Mahliété-

isegguié (4).

Au sud, avait pris place le clergé de Dèbrè-Hail, qui chanta le Qestèté-

ariam (5).

Au nord, le clergé de Dèbrè-tsegguié chanta le Sebehaté-nègh (6).

A l'est, le clergé de Guéchen chanta le Mahliété-tsegguié.

L’aboun, l’etcheguié et quelques clercs choisis de Dèbrè-Libanos se placèrent

dans le mégdès et passèrent la nuit à prier et à réciter les textes de l’Ancien

et du Nouveau Testament relatifs à la royauté et au sacerdoce. A la neuvième

heure de la nuit, les clercs qui étaient aux quatre côtés de l’église ne firent

plus qu’un seul chœur et commencèrent les méouddès (7). Ensuite ils enton-

nèrent le psaume XLIV de David (8) qui débute par ces mots : « Mon cœur

à produit une bonne parole », et, quand ils arrivèrent au passage qui dit :

«Ceignez votre glaive sur votre cuisse, Ô très puissant », Abounè Matiéouos

bénit un glaive d’or et en ceignit le roi.

À ces mots : « Vos flèches sont acérées, Ô fort », il lui remit dans la main

deux lances à la hampe ornée de fils d’or.

Lorsqu’on chanta le verset suivant : « Des peuples tombèrent à vos pieds »,

tous les clercs et les chefs qui se trouvaient dans l’église se mirent à crier:

« Vive le roi ! » (9). En même temps, tous se prosternaient devant lui et se

relevaient pour se prosterner et se relever encore (Io).

(1) Ilg, qui assistait à la cérémonie, reçut de très beaux présents (C.KELLER, À. Ilg, p. 74).

(2) C'est, comme on l'a vu plus haut, le nom de celle des églises d'Aksoum où les souverains

d'Ethiopie étaient anciennement couronnés. L'auteur le donne à Mariam d'Entotto à l'occasion

du sacre de Ménélik.

(3) Cf. supra, p. 223, pour l'explication des noms des trois premières de ces églises.

(4) « Epoque des fleurs », hymne que l'on chante du mois d'octobre au mois de décembre,

c'est-à-dire pendant le printemps éthiopien.

(5) « Révélation du plus haut des cieux ».

(6) « Louanges au matin », correspondant à nos Matines.

(7) C'est-à-dire les Laudes.

(8) Numéroté de même dans la Vulgate.

(9) Même cri d'acclamation que pour Saûl (I Samuel, XI, 24).

(to) Ces prosternements sont décrits dans Bruce, t. III, p. 307.

#

MSIE

…..

. q N w ÿ pr

AA

» Ed ÿ X 1 Lo , vk,

4

BINEUIRIU ND

LC f

Cliché Bertolani

LA COURONNE IMPÉRIALE DE MÉNELIK.

— 269 —

Quand on arriva à ces mots : « Le sceptre de votre règne est un sceptre

d'équité », l'aboun lui mit en main un sceptre d'or (1).

Au moment où fut chanté ce verset : « C'est pour cela que votre Dieu

vous a oint », le papas l'oignit d'une huile bénite par lui et digne des ancêtres

du roi des rois (2).

Enfin lui fut posée sur la tête la couronne d'or (3).

Pendant que toutes ces cérémonies s’accomplissaient le matin était arrivé.

Alors le papas Abounè Matiéouos, revêtant les ornements particuliers de son

pays (4), commença la messe. Il était assisté, durant la célébration, de moines

et de clercs choisis du monastère de Dëbrè-Libanos (5) et d’autres moines

choisis parmi ceux de Membèrè-tsèhaï.

Dans l’église de Notre-Dame, appelée Taboté-Tsione, en dedans du premier

et du second mur d’enceinte (6), au dehors dans l’addébabaï et tous ses alen-

tours jusqu’au portail, partout on voyait des soldats rangés sous les armes.

Dans la cour de l’église des canons étaient alignés. Les embilla et les mélèkèt

résonnaient ; les azmari (7) chantaient des poésies à la louange du roi, enfin

les négarit rendaient leur son puissant (8). À la vue d’une fête si éblouissante,

on aurait dit que le ciel et la terre allaient passer. Sur toutes les hauteurs

avoisinantes on voyait des soldats, armés et rangés en ordre de bataille autour

de leurs chefs.

Atié Ménélik sortit enfin de la maison du Seigneur. Il était revêtu d'un

kabba-langa venu d'outre-mer (9) qui avait coûté cinq mille thalers et qui

était tout couvert d'or. On tenait au-dessus de lui une ombrelle pailletée

d'or. Le roi des rois, revêtu de la chape d'or, ceint de la couronne d'or,

tenant le sceptre d'or, chaussé de souliers d'or (10), ayant à droite et à gau-

(1) Cf. supra, p. 146, n. 10.

(2) Cf. supra, p. 24, n. 4. « Le Roi est, à son couronnement, oint d'huile d'olive qu'on lui verse

sur le sommet de la tête » (BrucE, t. III, p. 300).

(3) Cf. supra, p. 147, n. 4. Il est regrettable que l'auteur ne nous dise pas quelle était cette

couronne. On nous a assuré qu'elle avait été fabriquée par l'arménien Dicran Ebeyan (cf. infra,

275). Elle fut donnée par Ménélik à la principale église d''Aksoum où nous l'avons vu, Notre

planche (couronne de l'impératrice Zaouditou) peut en donner une idée.

(4) Cf. supra, p. 190, n. 11.

(5) On aura remarqué que, cette fois, le clergé de Dèbrè-Libanos est cité dans cette cérémonie

alors qu'il n'est apparu ni dans celle de 1878 (premier couronnement), ni dans celle de 1887

(dédicace de l'église de Mariam).

(6) Outre le mur d'enceinte qui entoure toutes les églises, il y en a souvent un second à l'inté-

rieur du premier. Cf. le plan d'une des églises d'Adoua dans LITTMANN, Die Heldentaten des Dom

Christoph de Gama, p. 126.

(7) Ménestrels, souvent bouffons, qui font partie de la cour du roi et des grands personnages

et qu'on entend encore aujourd'hui à la fin des guebeur (PEARCE, t. I, 271 ; SALT, trad. franç.,

t. II, p. 136 ; LEFEBVRE, t. I, pp. LXVIII-LXX ; SOLEILLET, pp. 297-298 ; AUDON, p. 143,

fig.; DE CASTRO, t. II, pp. 313-314). Les asmari chantent en s'accompagnant d'une sorte de violon

monocorde appelé massèngo (reprod. dans DUCHESNE-FOURNET, t. II, pl. XXIII).

(8) Cette musique et ces chants sont conformes aux anciennes traditions ; cf. BruCE, t. II,

P- 303.

(9) Cf. supra, p. 160, n. 3.

(I0o) Insigne réservé à la famille royale et aux dignitaires de l'Église » (SOLEILLET, p. 100).

che les ras (1) et devant et derrière les ligé-mékouas, tandis que les clercs

placés devant, derrière, à droite et à gauche, l'encensaient, semblait en ce mo-

ment à celui qui le contemplait, non pas un homme mortel, mais un ange

de Dieu. Tous ses soldats portaient une palme verte et lui criaient : « Que

Dieu te fasse régner mille ans ! » Les clercs chantaient en s'accompagnant

de sistres et de tambourins : « Béni soit celui qui vient ! » (2)

C'est dans cet ordre que le cortège fit une fois tout le tour de l'église, puis

se dirigea vers la droite de l'édifice, au milieu de la deuxième enceinte (3).

Là un alga était préparé et des tapis couvraient la terre. Alors le roi des rois,

‘ après avoir récité le psaume Neous ené de David (4), s'écria : « C'est moi qui

suis votre roi orthodoxe » (5) et s'assit sur son alga. A ce moment on entendit

éclater partout des chants religieux, des cris de joie et des acclamations.

On lut alors la proclamation suivante : « Toi qui as des dettes, je te les re-

mets (6); toi qui te caches dans les forêts et les précipices, soumets-toi, je te

pardonne (7). » En entendant ces mots, tous ses soldats l'acclamèrent et

chacun se prosterna, baisa la terre et cria de nouveau : « Que Dieu te fasse

régner mille ans ! »

Ensuite, Abounè Matiéouos proclama que ceux qui ne viendraient pas

au secours du roi des rois Ménélik, ceux qui enfreindraient ses ordres et ceux

qui changeraient quelque chose à la foi d'Alexandrie seraient excommuniés.

De nouveau, l'armée tout entière s'écria : «Que Dieu te fasse régner mille

ans !» et poussa des cris de joie et des acclamations. Comme Atié Ménélik

avait un caractère qui s'accordait avec celui de son peuple (8), le cœur de

tous ses soldats était plein d'une telle émotion, que, dans leur ardeur

à le célébrer, ils ne s'entendaient pas les uns les autres. On fit avancer les mu-

lets de l'atié tout harnachés d'or et tenus par un licou de soie. Le metchènié (9)

(1) Darguié, Mikaël et Dèrèsso. Le ras Gobana était mort peu de temps auparavant (cf. supra,

P. 259, N. 3) et le ras Oualié semble avoir été retenu au Yèdjou par les événements du Tigré.

(2) Sous-entendu : au nom du Seigneur. Cf. l'entrée du Christ à Jérusalem le jour des Rameaux

(Mare, XI, 8-10; Luc XIX, 37-38 ; Jean, XII, 12-15).

(3) Ménélik sortit par la porte du N., et, après avoir fait le tour de l'église du côté de l'O.,

vint s'asseoir sur son trône en face de la porte du N., à droite de celle de l'E. direction dans

laquelle sont orientées toutes les églises abyssines. C'est du reste la marche qu'a suivie l'impé-

ratrice Zaouditou lors de son couronnement en février 1917. Voir dans H. Le Roux (Ménélik

et nous, pp. 251-254), la description d'une de ces processions royales.

(4) Ce psaume, auquel les Abyssins donnent le n° CLI, est celui qu'on trouve à la fin de la version

des Septante d'après la traduction de Saint Jérôme. Neous ené (je suis petit) en sont les deux

premiers mots : David raconte sa jeunesse et sa victoire sur Goliath (M. PARKYNSs, t. II, p. 61).

(5) Cf. supra, p. 30.

(6) Cf. supra, p. 192, n. 2.

(7) Lors du couronnement des anciens souverains, écrit Baratti (trad. angl., p. 38), «les pri-

sons sont ouvertes, un millier d'esclaves sont libérés aux frais de l'empereur et les pauvres sont

secourus »,

(8) « Ménélik est « l'homme de l'Abyssinie ; il incarne, dans sa personne, toutes les qualités

de son peuple » (MÉRAB, Impressions. t. II, p. 44). Sa grande popularité auprès de ses sujets

a été constatée par maint voyageur (VIGNÉRAS, Une mission française…, pp. 187-191 ; GLEI-

CHEN, With the Mission to Menelik, pp. 151-153 ; WeLuBy, 'Twixt Sirdar and Menelik, pp. 88-89).

(9) Titre ancien (cf. PERRUCHON, Les Chroniques de Zara Yaegob…., pp. 38, 163), donné à

amena près du trône une mule (1) qui avait une selle dorée et une housse

doublée d'or sous laquelle elle disparaissait presque entièrement (2).

Lorsqu'Atié Ménélik se leva de son alga et monta sur sa mule, on l'entoura

d'un grand voile (3). Alors le bruit que firent ses négarit, ses mélékèt, ses

embilta, ses azmari, comment se le figurer ? On semblait voir se réaliser ce que

disait Moïse sur le mont Sinaï : « Lorsque le son des trompettes retentit bruy-

amment, la peur saisit le peuple qui était dans le camp (4).» Comme nous

l'avons dit plus haut, des chefs vêtus d'une tunique de velours. recouverts

d'un lemd brodé d'or, l'entouraient à droite et à gauche, portant à la main

un chasse-mouches au manche de soie tressée. Des Changèlla, revêtus de

tuniques de velours brodé d'or et de lemd de velours, tenant des épées nues

à la garde d'or, marchaient à droite et à gauche (5).

Les ras, revêtus d'une tunique et d'un Jemd tout brodés d'or, portant le

diadème de leur dignité (6), armés d'un bouclier d'or et d'un fusil, marchaient

aussi à ses côtés.

Les ligé-mékouas, revêtus d'une tunique de velours et d'une chape (7),

marchaient devant le roi des rois, le ligè-mèkouas Abatè (8) précédant le

ligè-mèkouas Adanaou (9).

Les seïfé-djagrié tenant à la main des épées à la garde d'or se tenaient

alignés devant le roi des rois.

Les gardes de l'elfign, en bel ordre, formaient autour de lui une haie rouge.

Le ligaba (10), revêtu d'une tunique et d'un /emd tout dorés, après avoir reçu

l'officier chargé du service du fourrage (GurDI, Vocabolario, col. 119 ; ARMBRUSTER, Amharic-

english Dictionary, t. 1, p. 274).

(1) Généralement plus estimée que le mulet (DE FELCOURT, L'Abyssinie, p. 130).

(2) Ces housses (mérèchate) qui recouvrent l'arrière-train de l'animal distinguent les mulets

des grands personnages (COHEN, Docum. ethnogr., p. 23).

(3) Cf. supra, p. 189, n. 8.

(4) Exode XIX, 6.

(5) Bruce note (t. II, pp. 600-601), que les esclaves changèlla étaient très recherchés par

les rois et les grands du royaume pour former une garde privée à cheval. C'est parmi eux qu'un

de nos compatriotes, le marquis de la Guibourgère recruta et instruisit à l'européenne en 1901

à Harar 200 hommes destinés à l'armée de Ménélik (Du BoURG DE BozZAs, pp. 21-23).

(6) Cf. supra, p. 160.

(7) Même référence. Une fois roi des roi, Ménélik pouvait nommer plus d'un ligé-méèkouas.

(8) Fils d'un certain dèdjatch Boïlo et en grande faveur à la cour dès 1886 (BORELLI, p. 132)

« Type de fin courtisan » dit de lui, en 1891, Mashcov (Il secondo viaggio, p. 863); grand chasseur

d'éléphants (VANDERHEYM, Une expédition. pp. 134-135). Il joua, comme on le verra, un rôle

important au siège de Mègèlé et au lendemain d'Adoua. Promu successivement dédjazmatch,

Ouag-choum, ras, il est décédé en 1917 (cf. l'append. XIII).

(9) Précédemment chèlèga et chef des fusiliers ordinaires de Ménélik (cf. supra, p. 245 et Livre

vert XV, p. 205).

(T0) Ce dignitaire, dont le nom se rattache peut-être au verbe guèba = entrer, et signifierait

«afin qu'il entre » (COHEN, Couplets amhariques, p. 66), est tout ensemble le grand introducteur,

chef des agafari, et, en temps d'expédition, chef d'état-major du souverain dont il transmet les

ordres (REIN, Abessinien, t. II, p. 309). On trouve ce titre dans Paëz (rec. cit, t. III, pp. 337

et 357) et dans Bruce (t. II, p. 309) où il est celui d'un prince de la famille impériale à la fin du

XVI° siècle. Tl apparaît ici pour la première fois, parce que, nous-a-t-on dit, il ne peut être con-

du roi des rois le sceptre d'or et l'avoir recouvert de belle étoffe mess (I)

marchait derrière les porteurs de glaives et devant les ligé-mékouas.

Les moines, dans leurs ornements sacerdotaux, balançaient leurs encensoirs

à droite et à gauche, par devant et par derrière. Les autres clercs marchaient

devant les porteurs de glaives et derrière les batteurs de négarit, en chantant

avec accompagnement de tambourins et de sistres.

Enfin, toute l'armée, rangée en ordre, couvrait la plaine, entourant ses

chefs respectifs. De ceux-ci, les uns tenaient un bouclier aux plaques d'or

ou d'argent ; les autres portaient un /emd en peau de lion ou un lemd brodé

d’or. Quelques-uns avaient en outre au front un ambéssa-gamma (2).

Le chemin par où Atié Ménélik devait passer avait été préparé et élargi ;

on avait, à cet effet, abattu les maisons et les haies jusqu’au passage conduisant

à l’addérach. Arrivé au das, Atié Ménélik descendit de sa mule et s’assit sur

son trône. À l’instant même on tira cent un coups de canon. A ce signal, les

soldats, qui se trouvaient sur toutes les collines, sur toutes les maisons et dans

les plaines, tirèrent tous ensemble une salve d’honneur. La fumée que pro-

duisit tant de poudre obscurcit le soleil comme le brouillard de hamdiié (3).

Abounè Matiéouos ayant béni le trône et le das s’en retourna dans sa maison.

Quand on eut fermé les tentures qui entouraient le trône, le rag-massérié (4)

ôta sa couronne à Atié Ménélik. La splendeur du das, les tapis dorés couvrant

le trône, les coussins dorés rappelaient les engoutatach (5).

Après quoi, on commença à faire apporter les messob et à distribuer l’hydro-

mel, qui, comme d'habitude, arrivait par le moyen de tuyaux. Comme à

cette époque le bétail avait été détruit en grande partie, il y eut un peu moins

de viande que d'ordinaire. Pour l'ordonnance du reste du guebeur on n'a qu'à

se rappeler les détails donnés dans le récit de la dédicace de l'église de Notre-

Dame Marie, au chapitre XXXIV. Chacun, après avoir bien mangé et bien bu,

sortait en prodiguant ses souhaits et ses remerciements. On ne vit personne

féré que par l'empereur. Le premier /igaba de Ménélik fut un certain Sèraouitou qui n'est

pas mentionné dans notre chronique.

(1) Cf. supra, p. 186, n. 7.

(2) Le gamma est un bandeau d'honneur en soie que l'on porte autour du front (PEARCE, t.

I, p. 255). Lorsqu'une crinière de lion y est fixée, il prend le nom d'ambèssa-gamma. Cette coiffure,

qui était, à l'origine, l'apanage des tueurs de lions, est aujourd'hui l'une des parures de tête

les plus fréquentes. Reproductions dans H. Le Roux, Ménélik et nous, p.247 et sur notre pl. 48.

(3) Le mois où commence la saison des grandes pluies et où l'humidité de l'air atteint son

maximum (E. DE FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 29-30).

(4) Le rag-massèrié apparaît dans l'explication des cérémonies du couronnement impérial par

Paëz (t. IT, p. 134, du recueil de Beccari) qui traduit son titre par estribeiro dos cavallos : il aurait

donc été chargé des écuries de l'empereur. Il faut lire, semble-t-il, seraï-massërié, dignitaire chargé

selon Paëz, d'ôter sa couronne à l'empereur (t. II, pp. 130 et 134 où le titre est orthographié

ceraï maçaré) et traduire littéralement officier du bandeau royal : cf. Bruce, t. III, PP- 304-305

et 314-315, en ce qui concerne ce bandeau, et BORELLI, Ethiopie mérid., p. 99, pour le mot massèrié

qui paraît dériver d'assèrèà = bander, attacher).

(5) Bouquets de fleurs tressées sur de longues tiges que les enfants apportent à leurs maîtres

le premier jour de l'an et qui ont donné son nom à cette fête (BORELLI, pp. 132, 252-253).

D'après M. Parkyns, ce mot signifierait : « Prenez ce présent » (Life in Abyssinia, t. II, p. 76).

en cette fête faire le bravache pour avoir trop bu, ni se quereller, ni se battre.

Le lendemain lundi, il y eut encore un guebewr semblable toute la journée (1).

(1) Quelques jours après, le 20 novembre 1889, Ménélik écrivit au roi Humbert pour lui

annoncer son couronnement (voir le texte de cette lettre dans C. KELLER, À. Ilg, p. 77). Puis,

ayant sans doute appris que, le 11 octobre, le gouvernement de Rome avait notifié aux Puis-

sances l'article 17 du traité d'Outchalié qui pouvait s'interpréter comme établissant un pro-

tectorat italien sur l'Ethiopie, il adressa, le 14 décembre de la même année, à certains chefs

d'État (Allemagne, Angleterre, France, Russie), des lettres leur faisant part de son avènement

au trône d'Ethiopie. Prévenu de l'existence de ces lettres au mois de février 1890, le gouverne-

ment italien fit faire des représentations à Ménélik par l'entremise du cte Antonelli, alors de

retour en Ethiopie. Sur cet incident et sur ses suites v. Livre vert XVII, passim ; ROsSETTI,

Storia diplomatica, pp. 75-79 ; C. KELLER, ouv. cit, pp. 77 et suiv.

Fig. 39. — SCEAU DE MÉNÉLIK, ROI DES ROIS D'ETHIOPIE.

Fig. 40. — SCEAU D'ITIÉGUIÉ TAÏTOU,

CHAPITRE XLI

Couronnement d’Itiéguié T’aïtou.

Comme, le mardi matin, Itiéguié Taïtou devait à son tour être couronnée (1),

on commença à préparer à l’elfign tout ce qu’il fallait pour cette cérémonie.

Après qu’Atié Ménélik fut rentré dans son elfign la veille au soir, ses intendants

et ceux de l’itiéguié se rassemblèrent et pénétrèrent dans le das. En un seul

instant, quatre-vingt-deux lampes furent allumées ; de plus, cinquante à

soixante hommes tenaient des torches.

Les intendants s’étant partagé les tables y déposèrent les pains. On remplit

les grandes jarres vidées la veille et celles qui n’étaient plus tout à fait pleines.

Le sega-biét fit tuer des bœufs, des boucs châtrés et des moutons et envoya

la viande aux cuisines. Les cuisinières passèrent la nuit à laver la vaisselle et

à préparer les plats du lendemain. Ce jour-là, au das, aux cuisines, dans tout

le guebbi (2), personne ne songea même à sommeiller. En effet, il ne s’agissait

de rien de moins que du couronnement extraordinaire d'Itiéguié Taïtou (3).

Au matin, l'alèga des denguëtourotch (4) entra avec toutes celles-ci. On avait

passé la semaine précédente à préparer leurs ornements et leurs habits de

(1) Ménélik avait été couronné le dimanche.

(2) Ce mot, qui apparaît ici pour la première fois dans son sens de résidence seigneuriale,

dériverait du verbe québa, entrer (cf. La Sublime Porte). Borelli le définit très exactement

«l'ensemble des habitations et des huttes de toute espèce qui composent la demeure royale »

(Ethiopie méridionale, p. 89) ; cf. MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 44. Ce nom se donne du reste

aussi aux enclos habités par les chefs, Il est surtout usité au Choa (MoNDON-VIDAILHET, Manuel

pratique…, p. 113, n. 1).

(3) Le titre d'itiéguié qui avait été porté en dernier lieu par la troisième femme de Théodoros

(Rassam, Narrative…, t. II, p. 218), est réservé, comme on l'a vu (p. 80, n. 3), à l'épouse de

l'atié. Encore faut-il que l'empereur veuille bien l'honorer expressément de ce titre que confirme

le couronnement (Bruce, trad. franç., t. III, p. 350). Une cérémonie de ce genre ne devait pas

avoir eu lieu au Choa depuis le couronnement d'Itiéguié Sèblè-Ouanguiél, épouse d'Atié

Lebnè-Denguel, c'est-à-dire depuis les premières années du XVI siècle.

(4) Intendante des dames d'atour de la reine (cf. supra, p. 189, n. 6), sorte de « camerera

mayor »,

cérémonie ; aussi commencèrent-elles aussitôt à s'en revêtir. Celle qui les

commandait, arrivant la première, reçut de l'itiéguié les cadeaux suivants :

une robe (I) en soie, un derreb, un pantalon et un manteau de velours brodés

d'or, un albo (2) d'or, un ketab d'or que l'on porte au pied (3), un telssem (4)

d'or, un anneau (5) d'or, des boucles d'oreilles (6) d'or et une épingle (7)

d'or. Après elle, l'assallafi (8) de l'itiéguié et cinq autres des favorites de

celle-ci reçurent les mêmes cadeaux et les mêmes vêtements. Ensuite les ser-

vantes (9) les plus jeunes de l'e/fign s'approchèrent et reçurent chacune une

robe avec tresse de soie multicolore et brillante et une ceinture de soie. Après

s'être revêtues de cette robe et de cette ceinture,elles s'ajustèrent divers autres

ornements, entre autres : un marda (10) d'or, un derri (11) d'or, des boucles

d'oreilles d'or ; puis, ayant entouré leur front d'une mousseline blanche, elles

mirent par-dessus une épingle d'or. En cette semaine-là, il n'y eut personne

qui ne reçut des ornements d'argent (12).

A cette époque, il y avait, à la ville, un orfèvre arménien nommé Dicran (13)

(1) Cf. supra, p. 196, n. 8.

(2) Le mot albo désigne, généralement, un collier de mulet en cuir sur lequel sont fixés des

ornements métalliques (cf. supra, p. 160, n. 6, DUCHESNE-FOURNET, t. II, pl. XXI, fig. 3 et 4 ;

COHEN, Docum. ethnogr, p. 26 et fig. 28). Mais ici il a le sens d'anneau que portent les dames

abyssines au-dessus de la cheville. «Ces anneaux sont tantôt faits de fils d'argent tordus ensemble,

tantôt ils se composent de deux lames d'argent articulées entre elles et décorées d'ornements en

filigrane » l (DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 310). Sur la bijouterie abyssine qui semble, comme

la peinture, s'être surtout inspirée de modèles byzantins, voir M. PARKYNSs, t. II, pp. 25-27 ;

DUCHESNE-FOURNET, t. II, pp. 299-312, planches ; RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, pp. 228-

230,fig, et le catalogue des objets éthiopiens du musée de Florence dressé par le D' A. Mochi.

(3) Ketab qui, comme on l'a vu plus haut (p. 109, n. 2), signifie talisman, amulette, s'applique

ici à un cordon dans lequel sont enfilés de petites pendeloques et que les dames portent au-dessous

da su sans que cet ornement comporte aucun talisman écrit, cf. Guripi, Vocabolario,

col. 539).

(4) Ce mot qui vient de l'arabe felsamdn, d'où nous avons fait talisman, désigne un collier

monté généralement sur ruban et composé de pendeloques dont certaines seraient parfois assez

grandes pour contenir des amulettes (reproduction dans DUCHESNE-FOURNET, t. II, pl. XVI, fig.

1 et 2 ; ROSEN, ouv. cit, p. 229, fig.).

(5)« Les dames riches portent des anneaux à la seconde phalange des doigts aussi bien aux pieds

qu'aux mains » (DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 310).

; a sont, pour les dames abyssines, plutôt des boutons d'oreilles(DUCHESNE-FOURNET, t. II,

pl. .

(7) Pour fixer le voile, comme on le verra plus loin (reproductions dans CæccHI, t. I, p. 334 ;

DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 301 et pl. XVI ; RosEN, p. 230).

(8) Femme chargée du service de table de l'itiéguié (cf. supra, p. 224, n. 10).

; (9) Il y a ici le terme achkèrotch (cf. supra, p. 6, n. 2) qui s'applique aussi parfois à la domes-

ticité féminine du souverain et des grands chefs ; de même notre mot domestique a les deux

genres.

(to) Collier plus simple que le fe/ssem et ordinairement porté par les jeunes filles et les enfants.

(11) Collier formé d'une chaînette. C'est aussi le nom de celui qu'ont le droit de porter les

tueurs de lions (JENNINGS et ADDISON, With the Abyssinians…, p. 188).

(12) L'auteur veut dire que chacune des personnes honorées d'un présent de l'impératrice

reçut au moins un bijou d’argent non doré.

(13) Dicran Ebeyan qui habitait encore Addis-abèba en 1922, Les Abyssins appellent volontiers

les commerçants étrangers par leur prénom.

qui savait faire les couronnes. Ayant reçu du gowada (1) tout l’or nécessaire,

c’est lui qui fabriqua (2) tous ces ornements féminins.

Après ce premier groupe de servantes, un autre groupe arriva. Celles-là

reçurent toutes des amulettes de pied, des colliers et des chaînettes, le tout

en or et se revêtirent ensuite d’un manteau brodé. Enfin, d’autres servantes

d’un ordre inférieur reçurent chacune une robe de couleurs variées comme

celles des fleurs, un Roua fin, un gouarié fin, un collier, une chaînette, des

boucles d’oreilles et une épingle, le tout doré ; après quoi, faisant sortir leur

bras droit de leur chemma, elles se ceignirent les reins selon la coutume (3)

et se mirent à la suite.

Lorsque toutes ces distributions furent terminées, Atié Ménélik arriva et

s’assit sur son trône. Abounè Matiéouos entra alors avec le clergé. A droite

du roi des rois on avait placé un a/ga entouré d’un rideau de soie blanche

destiné à l’itiéguté.,

En cette semaine-là, de toutes les oweïzazer du Choa pas une ne resta chez

elle. Toutes s’étaient réunies pour voir le couronnement d’Atié Ménélik et

d’Itiéguié Taïtou. Malgré leur nombre, ces invitées purent être toutes logées

dans les appartements des femmes qu’on leur avait préparés et qu’on avait

étendus jusqu’à la porte de l’elfign.

Les déggafiotch (4) de l’ittéguié arrivèrent alors. Ils avaient revêtu une

tunique de velours et un kouta dont ils s’étaient entouré les reins. Les uns,

à droite, tenaient une ombrelle brodée d’or, les autres, à gauche, une ombrelle

de soie. Itiéguié Taïtou, chaussée de souliers dorés (5), arriva au das. Toutes les

suivantes dont nous avons parlé formaient son cortège. Après elles venaient

les oueïzazer. Itiéguié Taïtou alla s'asseoir sur l'a/ga qu'on lui avait préparé.

Il est impossible de dépeindre la splendeur de ses vêtements et de ses parures,

car elle portait des atours venus d'outre-mer (6) qui brillaient comme le soleil.

Donner à ce sujet d'autres détails dépasseraient nos forces.

Les clercs, alors, accomplissant le cérémonial d'usage au couronnement (7),

(x) «Espace entre les deux murs concentriques d'une maison circulaire, alcôve, cabinet »

(ANT. D'ABBADIE, Dictionnaire, col. 878); par extension, local où sont enfermés les objets hété-

roclites formant le trésor impérial (VANDERHEYM, Une expédition, pp. 113-114).

(2) Encore aujourd'hui, ce sont très souvent des Arméniens qui, à Addis-abèba, fabriquent

les bijoux. « L'orfèvre abyssin, comme tous ceux qui travaillent les métaux, jouit d'une mauvaise

réputation : il passe pour sorcier » (DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 311).

(3) Cette manière de draper le chemma, la plus respectueuse de toutes les attitudes, indique

qu’on se prépare à servir (COHEN, Docum. ethnogr., p. 32 et fig. 40).

(4) « Gens qui soutiennent ». Lorsqu’ils sortent à mulet, les grands personnages en ont au moins

deux qui marchent à leurs côtés en tenant l’un la bride de la monture, l’autre le parasol (cf.

ARN. D’ABBADIE, Douze ans…, p. 367, avec l’orthographe fautive gueudaffis).

(5) Cf. supra, p. 269, n. 10,

(6) Il est permis de croire que plusieurs de ces ornements étaient des cadeaux arrivés l’année

précédente d’Italie. La reine Marguerite avait en particulier envoyé à Oueïzèro Taïtou, un collier

d’or accompagné d’une lettre autographe (Livre vert XV, pp. 312-313).

(7) On aura remarqué que la cérémonie du couronnement de l’itiéguié se passa non à l’église,

comme pour Ménélik mais sous le das.

ce QT ae

se mirent à chanter les paroles suivantes : «Comme dit David, la reine

s’assied à ta droite, revêtue d’habits d’or et couverte d’ornements divers (1). »

Après cela, ils récitèrent tous le Daouit, l’Ouddassié Mariam et les prières d’ac-

tions de grâces (2).

Puis le papas Abounè-Matiéouos, pénétrant derrière les tentures, reçut la

couronne des mains du roi des rois (3) et la posa sur la tête de l'itéguié en

récitant les paroles suivantes : « Ecoute, ma fille, vois et prête l'oreille, oublie

ton peuple et la maison de ton père ; le roi est épris de ta beauté et, puisqu'il

est ton seigneur. » (4)

Après cela seulement, on ouvrit les rideaux (5). Auparavant les clercs

avaient chanté : « Quelle est celle-ci, notre rédemptrice ? Elle s'avance cou-

ronnée de son diadème (6).» Tout en chantant ces paroles, ils exécutaient

leurs danses avec les tambourins et les sistres. En même temps, les ras, les

dédjazmatch, tout le groupe des chefs se prosternaient le visage contre terre

et vénéraient l'itiéguié. Le bruit des embilla et des négarit, joint à celui des

cris de joie (7), fut tellement extraordinaire, solennel et majestueux qu'on eût

dit que le ciel et la terre étaient bouleversés.

Itiéguié Taïtou rentra alors dans l'elfign et, dès qu'elle se fut assise sur

son alga, on tira une salve de cinquante et un coups de canon. Les balémoual,

les gardes de l'e/fign, les gens de l'itiéguié, les astatabioich (8), les quédjiotch (9),

les baroud-biétotch (10), qui tous étaient alignés en bel ordre à l'intérieur du

guebbi, tirèrent une salve d'honneur. Après eux, les soldats armés de fusils,

ceux qui portaient des snader (11), les gardes à cheval, les soldats des chefs

et tous ceux du fourk-bacha(12)firent une telle décharge de poudre qu'on aurait

(1) Psaume KXLIV, 10.

(2) Il y en a trois dans la liturgie traduite par Mercer (pp. 310, 349, 367).

(3) «On la couronne (la reine), mais sans l'oindre » (BrucE, t. III, p. 350).

(4) Versets I1 et 12 du même psaume XLIV.

(5) Le couronnement de l'itiéguié eut donc lieu à huis-clos, sans autres témoins, semble-t-il,

que l'empereur et l'aboun.

(6) Ces deux phrases sont inspirées du Cantique des cantiques (III, 6 et 11), la seconde ayant

été chantée par les clercs au moment où les rideaux furent tirés et où chacun put voir l'itiéguié

ceinte de sa couronne.

(7) Ellelta (cf. supra, p. 33).

(8) « Ceux qui aident à laver ». Ce sont les porte-aiguières qui se présentent devant le souverain

et les grands personnages au commencement et à la fin des repas (SOLEILLET, p. 105 et BORELLI,pp.

152-153).

(9) « Verseurs » (d'hydromel ou d'aragi), ou échansons.

(To) « Gens de la maison de la poudre », Personnel du parc aux munitions (poudre, capsules,

cartouches); cf. ILa, Die âthiopische Heeresorganisation, p. 132).

(11) Ces fusiliers formaient alors deux corps d'élite, chacun de 3000 hommes (ANTONELLI, dans

le Livre vert XV, p. 205).

(12) Le titre de bacha, emprunté aux Turcs, était autrefois donné aux officiers qui commandaient

des troupes spéciales, notamment celles armées de mousquets(BASSET, Etudes sur l'hist. d'Ethio-

pie, p. 198); cf. ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, p. 355 ; PLOWDEN, Travels…, pp. 48 et 64 ; RASSAM,

Narrative…, t. II, p. 16. Aujourd'hui, il correspond à peu près à notre grade de capitaine, le

bacha ayant environ trois cents hommes sous ses ordres (JENNINGS et ADDISON, With the A byssi-

nians…, p. 185). Quant à celui de fourk-bacha, conféré au Choa au chef de tous les fusiliers,

cru entendre le tonnerre du krêmt et assister au déchirement de la terre et

du ciel. Les coups de fusils se firent entendre pendant une heure environ sans

arrêt. La fumée de la poudre fut tellement intense que la ville entière était

comme enveloppée dans un brouillard. Abounè Matiéouos ayant donné sa

bénédiction et récité l'oraison dominicale retourna dans sa maison.

Lorsqu'Itiéguié Taïtou, ceinte de sa couronne, sortit du das pour revenir

à l'elfign, elle fut escortée par les ras, les dèdjazmatch, les ligé-mékouas portant

tous leur fusil (1) et lui faisant une garde d'honneur. Les clercs, de leur côté,

chantaient avec accompagnement de tambourins et de sistres. Les magnificen-

`ces qui éclatèrent depuis son départ du das jusqu'à son arrivée à l'elfign,

non seulement on ne peut les décrire, mais les yeux eux-mêmes avaient de la

peine à les contempler.

Quant au guebeur qui fut donné ensuite dans le das par Atié Ménélik et à

l'elfign par Itiéguié Taïtou, ce qu'on y mangea, ce qu'on y but, la joie qui

y régna jusqu'à la onzième heure du jour, tout cela eut un tel éclat que c'est

un événement impossible à raconter. Le royaume fut affermi et reprit sa

place. Nous avons vu le monde semblable à une nouvelle épouse. À cause de

l'hydromel, de la viande, de l'aragi, du velours, de l'or, des ornements tant

des hommes que des femmes, cette nouvelle épouse resplendit de beauté et

tressaillit de joie.

Ce fut ainsi que l'empire, après avoir erré et s'être égaré pendant quinze

ans entre les mains d'Atié Théodoros, pendant trois ans entre celles d'Atié

Téklè-Guiorguis, pendant dix-huit ans entre celles d'Atié Yohannès, qui le

gouvernaient en prétendant au titre d'atié (2), revint enfin à son siège d'autre-

fois, c'est-à-dire à la maison de David, de Salomon et de Ménélik.

(Livre vert X4, p. 290), il s'explique, soit parce que les Turcs ont les premiers introduit des

armes à feu en Ethiopie (BORELLI, p. 154), soit plutôt parce que le corps des fusiliers fut composé

primitivement de soldats turcs qui s'étaient rendus ou qui désertaient (CoNTI RossiNI, Obser-

vations à la suite de Historia regis Sarsa Dengel, pp. 186-187). En 1879, le ras Aloula reçut ce

titre de l'empereur Yohannès avec la garde de la frontière septentrionale (PERINI, Di qua dal

Marèb, p. 192). Notons que le tourk-bacha de Ménélik était en même temps son dèdj-agafari

(Livre vert XV, p. 297 et supra, p. 226, n. 3). Il est assez difficile de savoir quel était, en 1889,

le titulaire de cet important emploi car, deux ans auparavant, Antonelli note la coexistence

de deux fourk-bacha(Livre vert XV, pp. 200, 296, 297) mais il semble que ce fût un certain Ta-

merié (cf. infra, p. 284) lequel avait déjà cette charge en 1883 (Livre vert XV, p. 134). En tout

cas le titre disparut, probablement après Adoua, et les fonctions du tourk-bacha furent, nous

a-t-on dit, réparties entre le premier fitaorari de l'empereur et le ligaba.

(1) En pareille circonstance, le port du fusil par un haut dignitaire est une marque de respect

(HENRI D'ORLÉANS, Une visite à l'empereur Ménélik, p. 176).

(2) « Pour devenir Atsé, il fallait être agnat de la famille de Ménélik » (ARN. D'ABBADIE, Douze

ans…, p. 119). Des trois souverains cités ici qui prirent ce titre et qui étaient des soldats de for-

tune, deux tentèrent, tant l'idée de légitimité est enracinée en Ethiopie, de rattacher leur famille

à celle des anciens rois, descendants du fils de Salomon. Cf. STERN, The captive Missionary, p. 99

et MARKHAM, À History of the Abyssinian Expedition, p. 64, en ce qui concerne Théodoros ;

Rourrs, Meine Mission nach Abessinien, p. 214, en ce qui concerne Yohannès,

CHAPITRE XLII

L'etcheguié Guèbrè-Sellassié reçoit l'investiture.

Emprisonnement d'Abba djifar.

Six jours après le couronnement d'Atié Ménélik et cinq jours après celui

d'Itiéguié Taïtou, le mèmher Guèbrè-Sellassié (1) se rendit à la Cour pour

recevoir le titre d'efcheguié (2). Abounè Matiéouos vint à l'addérach (3).

Atié Ménélik étant sur son trône, les clercs chantèrent le Daoui, l'Ouddassié

Mariam, les prières d'actions de grâces, en un mot, tout ce qui requiert le

cérémonial de l'investiture de l'efcheguié (4). Puis le roi des rois le revêtit de

soie blanche (5). Les clercs entonnèrent ensuite un chant de circonstance

qui commence par ces mots : « Père, notre Père. » et terminèrent les cérémo-

nies. Abounè Matiéouos bénit alors l'efcheguié, récita la prière de l'Évangile et

revint chez lui. Après lui sortit l'efcheguié, monté sur le mulet du roi des rois.

Atié Ménélik l'accompagna jusqu'à la porte et rentra (6). Les clercs et le nêft-

bacha (7) avec sa troupe escortèrent l'etcheguté jusque chez lui. Celui-ci reçut

pour le guebeur, de la maison du roi des rois et de celle d'Itiéguié Taïtou, de

l'aragi, de l'hydromel, des bœufs gras et des boucs châtrés.

(1) Cf. supra, pp. 159. ;

(2) Que seul le roi des rois peut conférer (PERINI, Di qua dal Maréb, P 340). :

(3) L'aboun, sans être à proprement parler le supérieur de l'etcheguié qui exerce Sue

sa juridiction sur le clergé, régulier est cependant le premier dignitaire ecclésiastique d @

pie du fait que seul il peut ordonner les prêtres soit réguliers, soit séculiers (PERINI, ouv. cit,

me EE t III 6

. Bruce, t. III, p. . va

L'etcheguié est es S din de blanc (RÜPPELL, Reise in Abyssinien, t. II, p. 96), à la

différence de l'aboun qui porte généralement des vêtements noirs.

(6) Ces deux marques d'honneur, la seconde surtout, montrent la place éminente qu occupe

l'etcheguié dans l'Église éthiopienne. Jadis, le roi accompagnait même ce dignitaire jusqu'à sa

maison le jour de son investiture (Annales Tohannis I, Tyasu I et Bakaffa, trad. Guidi, p. 238).

(7) « Capitaine des fusils ». Cet officier devait être sous les ordres du fourk-bacha.

me 2

po ten etre care te ESS

: cesse SSSR

Toutes ces cérémonies étant terminées (I), afin d'éviter pour les hommes

une contagion causée par l'hydromel, le pain, les plats et la viande tombés

sur le sol du das, le roi des rois et l'itiéguié descendirent à la ville appelée

Addis-abèba (2).

Cette même semaine, le 9 de hedar, le bal-abbat du Djimma (3), Abba Djifar,

arriva à la ville apportant un tribut considérable (4). Or, tous les chrétiens

besogneux qui avaient émigré du Choa, du Ouallo, du Godjam, de Gondar et

de plusieurs autres pays à cause de la famine s'étaient réfugiés au pays d'Abba

Djifar, où ils avaient apostasié et s'étaient faits musulmans (5). Atié Ménélik

l'ayant appris, selon qu'il est écrit : « Le zèle de ta maison me dévore », fut

irrité de l'apostasie des chrétiens et dit à Abba Djifar : « Rassemble et ramène

tous les chrétiens qui sont allés dans ton pays »; puis il le remit aux mains

du onahni-azaj (6) Oualdè-Tsadeq (7) qu'il chargea de le garder. Quant à

son pays, il fut confié provisoirement à sa mère (8). Abba Djifar fit ramener

tous les chrétiens sans exception qui se trouvaient au Djimma ; après quoi,

Atié Ménélik lui rendit son pays, lui donna des parures d'honneur et le con-

gédia (9).

À cette époque, après qu'une église eut été dédiée à saint Ragouel, beaucoup

de miracles furent opérés. Cette église avait été commencée en 1876, année

de Mathieu, le 30 de /er, un vendredi. Six ans après, le 26 de tegemt 1882,

année de Marc, on y plaça le fabot et on y célébra la messe. Quoique nous disions

(1) Ragazzi — qui ne parle pas d'ailleurs de l'investiture donnée à l'etcheguié — dit que les

fêtes durèrent huit jours pendant lesquelles on mangea et but beaucoup (Livre vert XVbis,

P. 52).

(2) Il est probable que l'épidémie qui sévissait alors sur le bétail dicta à Ménélik ce dépla-

cement.

(3) Son titre local est celui de moti (SOLEILLET, p. 174).

(4) Voir dans BORELLI, p. 159, la description de la caravane chargée du tribut d'Abba Djifar

en octobre 1886.

(5) Cet épisode paraît avoir été grossi par le zèle chrétien de l'auteur. Néanmoins, il n'est pas

surprenant que des musulmans convertis de force au christianisme du temps de Yohannès (cf.

supra, p. 157) aient cherché un refuge au Djimma où l'Islam était et est resté la religion officielle

(TRAVERSI, Escurzione nel Gimma, P. 913). D'autre part, les Derviches avaient, l'année pré-

cédente (1888) envoyé des émissaires au Djimma et dans les pays voisins et Abba Djifar put

bien se laisser compromettre par eux aux yeux de Ménélik (BORELLI, PP- 353-354 et 381 et

Livre vert XV, p. 390).

(6) C'est le gouverneur de la prison d'état et du district d'Ankobèr.

(7) « Fils du Juste ». Il occupait depuis 1875 ce poste de confiance (CeccHi, t. I, p. 165).

La plupart des voyageurs qu'il recevait à leur arrivée à Ankobèr font de lui de grands éloges

(Massara, t. X, p. 192; Crccni, t, IL, P. 421 ; AuBry, Une mission au Choa, p. 22 ; AuDon,

art. cit, p. 124, avec un portrait). Ce fut un des plus fidèles serviteurs de Ménélik (cf. supra, n. 4

de la p. 133 et infra, PP. 322-3).

(8) Soleillet (p. 178) ; Traversi (PP. 916-917) ; Borelli (P. 203), la représentent tous trois

comme une femme à la fois aimable et intelligente. C'était la veuve d'Abba Gomoli, père et

prédécesseur d'Abba Djifar.

(9) Depuis lors, Abba Djifar n'eut plus de démêlés avec la Cour choane et, moyennant le

paiement d'un tribut périodique, il a pu conserver l'autonomie de son pays, un des mieux admi-

nistrés et des plus riches de l'Ethiopie (MONTANDON, ouv. cit, PP. 88-90 avec un portrait).

que le fabot y fut placé, un travail pieux n'étant jamais parfait, nous y travail-

lons encore aujourd'hui (1). | ` ; ;

Post alors que s'accomplit la prophétie de l'ange Ragouel à Atié Lebnè-

Denguel (2). La force des païens est allée en diminuant, tandis que se des

chrétiens a progressé. Dans tous les pays galla on a déjà bâti de nom reuses

églises (3). On a commencé aussi à découvirr les tabot et les objets sacrés

que les clercs et les chrétiens, chassés ou massacrés autrefois, au temps où

Gragne brûlait les églises (4), avaient caché dans les cavernes et les vas 5).

Dieu les avait conservés pendant trois cent soixante-dix ans (6), c'est-à- Ne

depuis que Gragne avait ruiné le pays. Les vestiges du christianisme ne put

être effacés, on les retrouve encore au sein de ces cavernes. Atié re

choisit parmi ses achkéroich (7) des chefs pour tous les pays qu, PR e

Djimma, le Gouma, le Limmou, le Guiéra, le Kaffa (8). jusqu au Nil a (9).

Lorsque ces chefs partaient pour leurs provinces, ils étaient suivis de clercs

emportant le fabot, les objets sacrés et les sonnettes(T0).Dans tous les lieux 5

les païens honoraient de leur culte une église était bâtie (IT). Là, en creusant

Ja terre on découvre les calices, les patènes, Jes croix et les encensoirs 4

avaient appartenu aux églises d'autrefois (12). C'est donc la preuve que tous

(1) Cf. supra, p. 211, n. 5. L’église de Ragouel, construite en pierres, n’était pas achevés

en 1504 (VANDERHEYM, Une expédition. p. 60); il semble qu’elle le fut en 1897 (VIGNÉRAs,

Une mission française…. p. 137).

Cf. supra, pp. 51 et 163. : ue

, Par sp celle de Lekamti (H. LE Roux, Ménélik et nous, PP. 311-317); folle a Se

au pays aroussi (ANNARATONE, In Abissinia, p. 275), et les deux églises de Goré, chef-lieu

l’Ilou-Babor (MoNTANDON, ouv. cit., p. 297).

(4) Cf. supra, p. 50, n. 1 et p. 169, n. 8.

Cf. supra, p. 25, n. I. ‘

; ET RE en 1531 que Gragne brûla Dèbrè-Libanos et les églises de l’Amhara (Chron

été écrit vers IQOI.

de Basset, p. 104), on peut supposer que ce passage a | ; ;

(7) Ce mot se traduirait bien ici par leudes, nom donné, comme on sait, aux fidèles des rois

francs. ; ;

(8) Le Djimma dont il est question doit être le Djimma-raré (cf. supra, p. 178, n. 3), pabque

celui dit d’Abba Djifar avait conservé son chef local. Sur le Gouma, cf. supra, p La A e

Limmou est le nom galla du pays d’Ennaria (supra, p. 55). Le Guiéra était un petit roya 7

sulman au N. du Kaffa (CEccnr, t. II, ch. XLVIII, L, LI). Dès 1886 (cf. BORELLI, pp. 15 ot

Ménélik avait effectivement nommé des chefs (du grade de dèdjazmaich) dans tous ces pays,

celui désigné pour le Kaffa n’avait pu y pénétrer (BORELLI, p. 1 5 5). ; A,

(9) Lt l’appellent Abbaï blanc. L’auteur commet ici une exagération ui qe

1886, le ras Gobana parvint à Bouré, sur le Baro, affluent de droite du Ni blanc fe A De

P. 253), et si Ménélik émit des prétentions sur la rive droite de ce fleuve lanta e jaetiye

de l’Ethiopie ne dépassa jamais le confluent du Baro avec l’Akobo (CH. MICHEL, Vers

da, p. 395). : ds

(To) Ce sont les sonnettes employées pour le culte (gètchel). Parmi ces prêtres, il y en à toujours

un qui sert de confesseur au chef de la province et qui est le plus souvent un moine. ne

(11) Parce qu’on se doutait que les indigènes galla tenaient leurs réunions religieuses se :

placement d’une ancienne église. Il y a, du reste, certaines affinités entre les lieux sacr Ge

Amhara et ceux des Galla (bosquets, sources, hauts sommets); cf. SOLEILLET, pp. 139 »

BORELLI, Ethiopie mérid., pp. 209-210 en ce qui concerne le mont Zeqouala également véné

par les Amhara et par les Galla. ; `

(12) Cf. supra, p. 169, n. 7. Borelli raconte du reste qu’il a vu au pays de Garoi au S. E. du

fes pas étaient jadis chrétiens (1). Et, si tout cela est arrivé, c’est grâce à la

on u Seigneur, à l’intercession de Notre-Dame Marie

Ragouel et d’Ouraiel. au se

Diana d’Abba Djifar les ruines d’une ancienne église avec une pierre portant des caractères en

Longue Euesctour es PP. 305-306). Voir dans BIEBER, Ka//a, t. I, PP. 173-174 la liste des églises

nnement chrétiennes du Kaffa , sur l’emplacement de l’une d’ i

`| ; entre elles t i

rdnes le ras Oualdè-Guiorguis fit élever celle de Mèdhanié-alèm. De son côté x pret

vas Méca puis du Lac Marguerite, l’une des quatre anciennes églises du Gamu jou Guèmo)

; r (calices, patènes, croix, manuscrits) avait été i

(Expl. archéol en Ethiopie mérid., PP- 35-36). Sartre Ou tops 0e Meoél

(1) Il est établi que, avant les invasions des G

1 e, alla, les pays formant aujourd'hui l'Ethiopi

occtiental étaient, sinon tout entiers chrétiens, du moins tributaires des rétclrns a

a renfermaient, comme de nouveau aujourd'hui, des colonies d'Amhara, c'est-à-dire pr

iens. (Cf. BERMUDEZ, dans VEyssière LA Croze, Hist. du Christ. d'Ethiopie, pp. 212-226: Fer.

NANDEZ, dans BRUCE, trad. franç., t. II 8- ,

ssh re ç » PP. 338-341 et dans ANT. D'ABBADIE, Géographie de

— SCEAU DE L'AZZAJ OUALDÈ-TSADEQ.

Fig. 42 — SCEAU DU RAS MÈKONEN.

CHAPITRE XLIII

Expédition d'Atié Ménélik au Tigré. — On rapporte au Choa

le Tabot de Mariam sur lequel, de son vivant, Abouné T'èklè-

Haïmanot disait la messe. — Le ras Mèkonen, revenant d'Ita-

lie, débarque à Massaoua et se rencontre avec AÂtié Ménélik

au Tigré.

Le 9 de fessas, Atié Ménélik alla en expédition au Tigré (1). Le ras Darguié

resta pour garder la ville. Le dèdjazmatch Tèssèma (2) resta, lui aussi, pour

garder le pays au-delà du Guibié (3). Atié Ménélik prit avec lui tout le reste

de son armée. Parti d'Addis-abèba, il arriva après vingt-sept jours de marche

à sa ville de Dèssié (4).

Le tabot de Notre-Dame Marie, sur lequel Abounè Tèëklè-haïmanot disait

de son vivant la messe, avait été, du temps de Gragne, enlevé de Dèbrè-Libanos

et, sous Atié Sousneïos, transporté à Azèzo près de Gondar (5). C'est à ce

'labot que furent adressés ces mots : « Salut à ton tombeau dans lequel, avant

d'être mis toi-même, tu as placé le fabot de la Vierge Marie. » Atié Ménélik

avait songé à le faire rapporter à sa place d'autrefois, mais les clercs de Gondar

qui disaient : « C'est notre espérance », l'avaient caché avec soin. Pourtant,

(1) Ilg accompagna cette expédition qui partit le 17 décembre 1889 (cf. C. KELLER. A. Ilg,

PP. 42-43).

(2) Fils du fitaorari, puis dèdjatch Nado (cf. supra, p. 146) et frère de lait de Ménélik (C.

KELLER, ouv. cit, p. 204). Ce dernier devait lui confier en 1909 la régence pendant la minorité

de Lidj Yassou (voir notre appendice XITI).

(3) Dès 1887, Tèssèma avait le gouvernement du Gouma et de l'Ilou-Babor à l'O. (Livre

vert XV, p. 296). Dans le courant de l'année 1889, un détachement amhara sous le commandement

du fitaorari Garado s'était fait battre près de Goré par les Galla (MONTANDON, Pp. 300). La

présence du Tèssèma dans ces régions était donc nécessaire.

(4) Marche très lente, la distance d'Addis-abèba à Dèssié n'étant, à vol d'oiseau, que de 270

kilomètres environ.

(5) Où s'étaient réfugiés l'efcheguié et les moines de Dèbrè-Libanos (cf. supra, p. 61, n. 8).

selon le mot de l'Écriture : « La miséricorde de Dieu arrive en son temps »,

le Seigneur permit que, lors de l'incendie de Gondar par les Derviches (1), ce

tabot fut retrouvé au pays de Béléssa entre les mains d'un homme appelé

Mèchècha-Yèniéneh. Le dèdjatch Mèchècha (2), qui connaissait le désir du

roi, vint lui remettre ce fabot, porté par des clercs. Atié Ménélik dit alors :

«Ce tabot qui fut perdu du temps de mes ancêtres, revient entre mes mains

deux cent soixante et un ans après (3). Que Dieu soit loué et glorifié ! », puis

il le fit mettre à sa place d'autrefois à Dèbrè-Libanos. Il congédia les chefs

et les docteurs qui le lui avaient apporté, en leur donnant, selon leurs grades,

des parures d'honneur.

Après avoir célébré la fête de Noël et celle de Temgèt, il partit de Dèssié

le 19 de fer pour le Tigré.

Le 28 du même mois, étant campé près de la rivière Ala (4), il vit venir à lui

Abounè Piétros et Abounè Lougas (5). Ceux-ci avaient passé le krèmt à Dèbrè-

Tabor, à leur retour de Mètèmma (6). Il installa Abounè Piétros au Yèdjou et

Abounè Lougas à Lalibèla (7), puis il partit.

Le 29 de fer, il campa sur les bords de la rivière Golima (8). Comme son

armée était innombrable, il y resta et envoya devant lui, avec leurs troupes,

le ras Mikaël, le ras Oualié, le tourk-bacha Tamerié (9), le dèdjatch Mekou-

riaïé (10), le fitaorari Tèklè-Mariam (11), le dèdjatch Dèsseta (12), le dèdjatch

Haïlè-Mariam et plusieurs autres chefs qu'il leur adjoignit.

Atié Ménélik étant parti de la Golima le 1°" de yékatit, fit son entrée à Mègèlé,

ville d'Atié Yohannès, seize jours après (14).

(1) Cf. supra, p. 252, n. I.

(2) Il s'agit de Mèchècha-Ouargié (cf. supra, p. 183).

(3) D'après ce passage, les moines de Dèbrè-Libanos auraient émigré près de Gondar vers

1628, mais il semble que l'événement ait eu lieu beaucoup plus tôt (cf. supra, p. 61, n. 8).

(4) Elle coule de l'O. à l'E., du Yèdjou vers le pays dankali où elle rejoint la Golima (LE-

FEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. II, p. 149).

(5) Cf. supra, p. 190, n. 11. Voir dans ROsEN, p. 488et dans ANNARATONE, p. 125, des portraits

d'Abounè Piétros ; il est décédé en 1922 près d'Addis-abèba.

(6) Où ils avaient accompagné, le premier l'empereur Yohannès, le second le roi Tèklè-haïmanot

(PERINI, Di qua dal Marèb, p. 332).

(7) Résidences provisoires, comme on le verra plus loin.

(8) Cette rivière, qui limite le Yèdjou au N. se perd dans le désert dankali, bien avant d'avoir

atteint la côte. Cf. CurINo, La via da Assab all'Etiopia centrale pel Golima.

(9) « Miraculeux ». Disgrâcié en 1886 (BORELLI, p. 154), il semble avoir recouvré son titre

l'année suivante (Livre vert XV, p. 297); cf. supra, p. 277, N. 12.

(10) « Ma fierté ». Originaire du Tigré (cf. BORELLI, loc.cit.). T1 portait, lui aussi, en 1887, le titre

de fourk-bacha et commandait 10.000 fusiliers (Livre vert XV, p. 296).

(11) Fils du mèredazmatch Haïlè-Mikaël (BORELLI, p. 151).

(12) « Joie ». L'un des fils du ras Darguié.

(13) Frère du ras Mèkonen.

(14) Soit le 23 février 1890. Pendant ce temps, les Italiens avaient occupé Asmara — avec

l'assentiment de Ménélik — le 3 août 1889, puis la ligne du Mèrèb, l'Agamié et même Adoua

(26 janvier 1890), qui fut évacué ensuite par eux sur les conseils du c'e Antoneili (DE LA

JONQUIÈRE, Les Italiens en Erythrée, pp. 120-124).

LE RAS MÈKONEN.

PL. xxviI

Cliché Bcyadjian

285 —

Le ras Mèkonen (1), qui était parti de Harar pour l'Italie afin d'en rapporter

des armes de guerre, alla, ayant terminé cette mission (2), faire son pèlerinage

à Jérusalem. Comme Itiéguié Taïtou l'avait chargé d'acheter un terrain sur

le Golgotha, il en acquit un pour huit mille thalers (3). De là, rentrant par

Massaoua, il arriva à Mègèlé. Avec lui arrivèrent dans cette ville le dèdjatch

Sèbehat (4), bal-abbat de l'Agamié (5), le dèdjatch Oualdié (6), le dèdjatch

Marou (7) et le dèdjatch Beurrou (8).

Le fils d'Atié Yohannès, ras Mènguècha, fit demander à Atié Ménélik son

pardon et la permission de venir se soumettre (9). Celui-ci lui fixa la date à

laquelle il devait se présenter et continua sa route (ro).

Parti de Mègèlé le 20 de yékatit, il campa à Maï-mèkdèn (11) et le 21 à

Agoula (12).

Le 22, il campa à Guènfel (13).

Le 23, il arriva à Zana-Mariam (14).Ce jour-là, son armée, sans en avoir reçu

l'ordre, ravagea l'amba d'Aïba (15), pays du dèdjatch Tedla (16). Les soldats qui

(1) Il fut promu ras dans le courant de l'année 1890.

(2) Le but de cette mission, décidée dès la mois de juin 1889, était de faire ratifier par le roi

d'Italie le traité d'Outchalié (cf. supra, p. 273, N. I), qui contenait un article au sujet de la

libre importation des armes en Ethiopie et de conclure une convention additionnelle stipulant,

d'une part, la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie, de l'autre, un emprunt de quatre millions

de lires. Cette convention fut signée à Naples le 1°' octobre et ratifiée par Ménélik pendant

son séjour à Mègèlé. Sur cette mission, que le ct° Antonelli accompagna à l'aller et au retour,

cf. Livre vert XV, pp. 413-440 et Livre vert XVbis, passim. Mèkonen rapporta d'Italie 10.000

wetterli et deux millions et demi de cartouches (A. HANs, L'armée de Ménélik, p. 875).

(3) Cf. infra, t. IL.

(4) « Gloire ». Candidat des Italiens à la seigneurie de l'Agamié (cf. BERKELEY, The Campaign

of Adowa, p. 27). Il devait déserter leur cause à la veille de la bataille d'Adoua (in/ra, t. 11) V.

son portrait dans ANNARATONE, p. 116.

(5) Province orientale du Tigré avec Addi-guerat ou Adigrat, comme ville principale; cf.

notamment SALT, trad. franç., t. II, pp. 289-290 ; ANNARATONE, pp. 83-87.

(6) Chef tigréen qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme choan (cf. supra, p. 103).

(7) «Son miel». Déjà cité (p. 146).

(8) A distinguer du Ouag-choum du même nom.

(9) Pris entre les Italiens au N., les Choans au S., Mènguècha «se décida à reconnaître la suze-

raineté de Ménélik, seul moyen pour lui de conserver au moins une partie de l'héritage paternel »

(DE LA JONQUIÈRE, ouv. cit., p. 124).

(10) Ménélik ne devait recevoir Mènguècha qu'une vingtaine de jours après. Il est à croire

qu'entre temps les conditions de cette soumission furent discutées et arrêtées.

(11) Nom d'un sous-affluent de droite du Tèkkèzié (maï signifie eau, rivière en langue tigrigna).

Ce campement est à une petite journée de marche au N.N.E. de Mègèlé.

(12)Village et rivière au N. de Maï-mèkdèn. Il y a là les ruines d'une ancienne église dédiée à

Saint Tcherkos que vit Alvarez en 1520 (trad. angl., p.97); cf. AcToN, The Abyssinian Expedition,

8, fig. entre les pp. 12 et 13 ; MARKHAM, À History of the Abyssinian Expedition, pp. 236-237,

plan.

(13) Nom d'une rivière au N. de celle d'Agoula (MARKHAM, ouv. cit, p. 235).

(14) «Gloire de Marie». On y voit une église taillée dans le roc qui semble être celle décrite par

Alvarez (trad. angl., p. 96) et dont Lefebvre a donné des vues extérieure et intérieure sous le

nom de crypte de Mariam Corou à Dongolo (Album historique, partie archéologique, pl. 7); cf.

MARKHAM, ouv. cit., p. 234 ; ACTON, ouv. cit., p. 7, fig. entre les pp. 14 et 15.

(15) À 15 kilm. env. à l'O. dans le district de Haouzien (Eïba de la carte de Chaurand).

(16) C'est le Tedla Aïba, ont il est question dans G. SIMON, ouv. cit, pp. 128 et 351 et dans le

n’avaient pas trouvé de grain, se trouvant dans la proximité d’Abreha-As-

beha (1), pénétrèrent à leur retour dans ce monastère et pillèrent le grain qui

s’y trouvait. Comme il y avait parmi eux des soldats du Ouarra-Himèno (2),

ceux-ci enlevèrent quelques objets sacrés de l’église.

Lorsque le roi des rois apprit que le lieu de ses ancêtres Abreha et Asbeha

avait été violé, il en fut extrêmement triste. Aussi fit-il proclamer : « Toi qui

as pris les objets de l’église, apporte-les à l’addébabaï (3). Celui qui aura été

trouvé détenteur de ces objets sera puni ! » Il ordonna cela sous peine d’ex-

communication. Tous les objets volés furent ainsi découverts et rendus à leur

église.

Il commanda au fitaorari Guèbeiéhou (4) de faire rendre à leurs proprié-

taires les vaches, les chameaux (5), les chevaux et les mulets qui avaient été

enlevés. À cet effet, il lui avait donné cet ordre : « Tiens-toi aux alentours du

camp et surveille ». Toutes les bêtes furent rendues à leurs maîtres.

Alors les soldats du Ouag-choum Beurrou (6) de retour au camp voulu-

rent à toute force conserver quelques bestiaux pour les manger. Les hommes

du fitaorari Guèbeïéhou leur dirent : « Nous ne vous le permettons pas. » Là-

dessus, une rixe éclata et la fusillade commença. Trois hommes du fitaorari

Guèbeïéhou furent tués et plusieurs blessés. Quant au Ouag-choum Beurrou,

il perdit ce jour-là soixante-dix hommes et il en eut un grand nombre de

blessés.

En entendant cette fusillade intense, comme le ras Mènguècha n’avait pas

encore fait sa soumission, les troupes d’Atié Ménélik qui campaient au loin

crurent à une attaque imprévue et se rangèrent en bataille dans l’addébabaï

du roi ; il y eut alors un grand désordre. Pourtant l’emplacement de son camp

était tellement vaste et les soldats étaient si nombreux que les troupes de

l’aile droite, de l’aile gauche et de l’arrière n’entendirent même pas la fusillade.

Livre vert XV, pp. 405 et 416. Ménélik avait intérêt à le ménager car il s’était prononcé contre

Mènguècha.

(1) Localité de la province de Guèralta, ainsi nommée en souvenir des deux frères qui passent

pour avoir régné ensemble sur le Tigré au IV° siècle (cf. supra, pp. 18 et 138 et notre fig. 43).

L’église creusée dans le roc, dont la fondation leur est attribuée, a été décrite par Salt lors de

son premier voyage (Voyages du vte Valentia, trad. franç, t. IIT, p. 370-372) et par Pollera (Lo

Stato étiopico…, pp, 238-239).

(2) Sous-entendu : de religion musulmane.

(3) Emplacement devant la grande tente dite de l’addèrach.

(4) Cf. supra, p. 245.

(5) Employés dans cette région pour le transport du sel de la côte aux plateaux (cf. HARRISON

SMITH, Through Abyssinia, p. 165).

(6) Cf. supra, p. 261.

CHAPITRE XLIV

Le ras Mènguècha se soumet. — Atié Ménélik lui donne le

Tigré et revient au Choa. — Îtiéguié Taïtou, installée à Dès-

sié, garde le Choa en son absence.

Parti le 25 de yékatit, Atié Ménélik alla camper à Abreha-Asbeha et le len-

demain il s'y reposa (I).

Comme tout le pays lui était soumis et qu'il n'y avait pas d'endroit à piller,

l'armée était affamée (2). Mais le dèdjatch Sèbehat, le dèdjatch Oualdié et le

dèdjatch Beurrou s'étant révoltés (3), il revint sur ses pas et alla camper le

27 près de Guènfel (4) afin de pouvoir piller Asbi-Derra (5) et s'y ravitailler.

Le 28, il campa à Haïk-messhal (6).

Le 20 il campa à Asbi-Derra-Sellassié (7). Pour empêcher que les objets

sacrés d'Asbi-Sellassié fussent volés, il ordonna à son tourk-bacha Tamerié,

au ligè-mèkouas Adanaou et au fitaorari Guèbeïéhou d'y veiller. On trouva

beaucoup de grain dans ce pays, ce qui permit à son armée de renouveler

ses provisions.

Le 3 de mégabit, parti d'Edda-Sellassié (8), il alla camper à Asbi-Derra.

(1) Il y était campé effectivement le 3 mars 1890 et y reçut le ct° Antonelli (Livre vert XV bis,

P. 5).

(2) L'incident rapporté à la fin du chapitre précédent montre à quel point les soldats souffraient

de la faim dans un pays d'ailleurs ravagé par l'épizootie.

(3) Sèbehat se révolta contre Ménélik parce qu'il apprit que celui-ci avait donné sa province

de l'Agamié au dèdjatch"Seïoum (BERKELEY, ouv. cit., pp. 28-29).

(4) Où il avait déjà campé quelques jours avant (cf. supra, p.285). Si Ménélik battit en retraite

au lieu d'envahir l'Agamié, c'est que Sèbehat avec une poignée d'hommes lui aurait barré les

défilés conduisant dans cette province (BERKELEY, p. 223).

(5) Localité principale du Derra, district oriental de l'Endèrta dans une région fertile ; cf.

SAPRTO, Etiopia, p. 242 et supra, p. 138, n. 5.

(6) Au S. O. d'Asbi-Derra.

(7) Eglise située également au S. O. d'Asbi-Derra.

(8) « Demeure de la Trinité ». Edda ou enda correspond en tigrigna au mot amharique biét,

maison,

Le 4, il campa à Tsahda-amba (1). Comme ce pays est plein d'amba et de

cavernes (2), les gens du pays y déposent leur grain et le gardent, armés de

fusils. Mais personne, même avec des fusils, ne peut résister à un roi qui est

oint de Dieu et sauver les biens que le roi veut prendre. Aussi ses soldats se

mirent à pénétrer sur ces amba et dans ces cavernes et, tirant sur les gens du

pays qu'ils faisaient prisonniers, ils purent s'emparer du grain. Quelques

cavernes et quelques amba plus forts que les autres durent être réduits à

coups de canon (3). A cause de tout cela il resta à Tsahda-amba deux jours

entiers.

Le 7 du même mois, il campa à Agoudi, au pays d'Haramat (4). C'est là

que le ras Mènguècha vint le trouver et faire sa soumission. Atié Ménélik le

reçut avec les honneurs royaux et fit tirer une salve de fusils et de canons,

Comme les Tigréens et les Italiens étaient en état de mésintelligence (5), il

donna le gouvernement du Tigré jusqu'au Mèrèb (6) au ras Mènguêcha et

le pays au-delà du Mêrèb au dédjatch Mèchècha (7).

Le 11 de mégabit il revint camper à Dènguèlèt (8). Le ras Mènguècha

l'accompagna pendant quelques jours et, le 18, ayant pris congé au camp de

Haïbéto (9) il s'en retourna.

Le 19, après avoir parcouru le chemin étroit qui se trouve au-dessus de

Haïbéto, Atié Ménélik campa à Biété-Mariam (10), puis, partant de là, après

cinq jours de marche, il campa le 25 à Achanguié (II).

(1) « Montagne-blanche » (en gueez). A 25 kilom. env. au N . E, d'Asbi-Derra,

(2) Voir la description de Raffray (Abyssinie, PP. 135-138).

(3) Ce fut, semble-t-il, la première fois que Ménélik prit avec lui des canons dans une expédition,

On nous a dit qu'il y en avait deux et que ce fut Ilg qui les pointa; cf. YALTASAMMA, Les amis de

Ménélik II, pp. 33-34.)

(4) Entre l'Agamié et l'Endèrta. Agoudi, l'un des districts de cette province est à l'O. de

Tsahda-amba (SAPETo, Etiopia, pp. 239-239). Point extrême de l'avance de Ménélik au

Tigré. Il aurait renoncé au projet de se faire sacrer à Aksoum devant l'hostilité des Tigréens

(BERKELEY, ouv. cit. P. 27 ; MANTEGAZZA, Menelik, P. 98).

(5) À cause de l'occupation par ces derniers de trois provinces tigréennes : l'Hamassién (Adoua),

l'Akèlè-Gouzaï et le Sèraïé (cf. supra, p. 284, n. 14).

(6) Rivière importante qui coule du S. E. au

après un parcours de 300 kilomètres enviro

(BRUCE, trad. franç., t. III, PP. 128-129).

(7) Il s'agit encore ici de Mèchècha-Ouar

Souvernement d'un territoire

(8) A 20 km. env. au S. E. d'Agoudi sur la route d'Addi-guerat à Mègèlé,

(9) À 75 km. env. au S. de Dènguèlèt dans la province de Ouadjerat.

(T0) À moins de 10 km. au S. O. de Haïbéto, ce qui confirme que l'étape fut très rude. Les diffi-

cultés de cette partie de la route ont été relatées par Markham (4 History of the Abyssinian Ex-

Pedition, pp. 239-241).

(11) District qui a donné son nom à un petit lac qu’on a comparé pour son aspect pittoresque

Atié Ménélik avait dit à Itiéguié Taïtou : « Déssié étant au centre du Choa,

du Ouallo, du Béguè-meder et du Yèdjou 69) installe-toi en ce lieu afin que

le pays soit en paix ». Et il l’avait laissé À Dèssié pendant qu’il para pou

son expédition. Personne ne resta avec l’ittéguié, excepté ses propres A 5 s (2)

Lorsqu’Atié Ménélik fut arrivé au milieu du Tiers, le cheik To é 5 ah

du pays de Guerfa (4), se révolta. De plus au pays d Amara-Saînt, le A C

Abèi, s’unissant au bal-abbat du pays de Koriéb (5) qui était parent du a

Mikaël, se révolta. Il y eut également des rebelles au Borana (6). Un az se

chef, le dèdjatch Zèguèëié, qui n’avait jamais voulu se soumettre ns étai

caché au pays des Azèbo (8) et, prétendant vouloir gouverner le 3 Son, x

révolta. Le dèdjatch Imeur-Mohamed-Qanqié (9), officier du ras Pros e

gouverneur d’Errkié (10), étant tombé malade, était resté près d Iiéguié , pen

Le dèdjatch Oualdé-Gabriel (11) et le dèdjatch Loul-sèguèd (T2), qui n’étaien

pas partis avec l’expédition, vinrent alors au camp de Déssié. | Le

Ce qu’Itiéguié Taïtou accomplit en ce temps-là, un guerrier brave en

; it jamais pu l’exécuter. ;

— sai Yèdjou, de la part des soldats qui gardaient la ville de sn

frère (13) le ras Oualié, le message suivant : « Les enfants et la femme u ra

sont ici, veuillez nous indiquer où il faut les conduire : ou bien nous irons vers

vous avec votre permission, car le dèdjatch Zèguèïé arrive contre nous et nous

à celui de Zoug (RouLrs, Land und Volk in Afrika, pp. 168-174). vas aussi MARKHAM, pp. 247-

’Ethiopi ; . cit, fig. 55.

:G. on, L’Ethiopie, pp. 196-198); ANNARATONE, ouv ci

A nan est, en Les bien placé, à l’intersection de plusieurs routes, pour surveiller ces

i rovinces (L. De CASTRO, t. II, p. 264). »

sr à re Taïtou avait une troupe à elle de 3000 fusiliers (BERKELEY, P. 2

(3) Chef musulman fervent et vénéré, dont les Italiens cherchèrent plus tard à se servir contre

; ’Ajri iti . . 189, 214).

éli TIERI, Mémoires d’Afrique, édition franç., pp. 1 ; F4 Le

uoétE Se Guerfa ou Gafra est au S. E. du Yèdjou sur la rive droite de la rivière Mulé

Le Re venant d’Assab et de l’Aoussa, le traversa en 1884 (Livre vert XV, pp. 180-188).

istri i : -Saï du Bèchello.

District septentrional de l’Amara-Saïnt au S. ; ;

g ape P 45, n. 8. C’est la région au S. de l’Amara-Saïnt en bordure de l’Abbaï

(COMBES et TAMISIER, t. III, pp. 233-256).

Cf. supra, pp. 121 et 136. ;

7 eg l’habitat est le plus au N., entre le Ouadjerat et le pays pale, Fou

de voyageurs se sont risqués sur son territoire (PEARCE, dans sais ; » 2m € 2 és

} ; , . 65-68), car les Azèbo, r

Life and adventures, t. 1, pp. 95-96 ; LEFEBVRE, t. II, PP * j

A redoutés pour leur cruauté et leurs instincts pillards (MARKHAM, pp. 372-380 ; WYLDE,

Modern Abyssinia, pp. 56, 381). eu,

(9) Montand sous le nom de Mohamed Kanki par Borelli (Ethiopie mérid., p. 47) et par

Antonelli (Livre vert XV, p. 225 et 382).

10) Cf. supra, p. 66. :

f 3 Cf. Las : 241. Ménélik l'avait envoyé du Tchèrtchèr au Ouallo dès le mois de mars

1889 (Livre vert XV, p. 409). ; ; a

ve, «Les perles l'adorent». Futur dèdj-agafari (H. Le Roux, Ménélik et vous, D: 48,

gouverneur des Aroussi et du Balié (pu BOURG DE Bozas, pp. 110 et 240), pa TE E er eur

du Kaffa ; tué dans un des combats livrés au lendemain de la révolution de palais du

septembre 1916 (voir l'append. XIII). ` N

3) Oualdia, marché principal du Yèdjou (ISENBERG et KRAPF, PPp. 443-444 ; ANNARATONE,

PP.122-123).

avons peur, car nous n'avons par d'armée pour lui résister. » Elle répondit :

« Si je vous fais partir, le pays sera troublé. Restez donc où vous êtes. Mais,

si le dèdjatch Zèguèïé s'approche, hâtez-vous de m'en avertir.» Après quoi,

appelant le dèdjatch Oualdè-Gabriel et le dèdjatch Loul-séguëd elle leur dit :

« Allez combattre le dèdjatch Abèi, les hommes du ras Mikaël vous gui-

deront. »

Les gens du Ouarra-Himèno l'ayant appris et en étant très peinés,lui dirent :

« Que l'armée qui est ici garde l'itréguié,elle ne doit aller ni à droite ni à gauche ».

Mais Itiéguié Taïtou ne voulut pas les écouter et envoya les deux dédjazmatch

là où elle leur avait ordonné de se rendre. Après quoi, elle dépêcha au Yèdjou

un officier du roi, le gègnazmatch Berilié, avec sept cents fusils, pour attaquer

le cheik Toleha à Guerfa.

Elle chargea ensuite le guerazmatch Djalié d'aller avec trois cents fusils,

défendre la ville de son frère le ras Oualié au Yèdjou. Comme elle avait deux

et trois branches de parenté en ce pays du Yëdjou (1), elle fit proclamer ce

qui suit : «Homme de mon pays, c'est pour empêcher ton malheur que je

suis venue ici. Jadis, depuis l'époque de Gougsa jusqu'à ce jour, nous n'avons

eu aucune querelle avec vous; maintenant, prenez garde qu'aucune dissension

n'éclate entre vous et nous ! Quant au dèdjatch Zèguèïé, non seulement si

vous le laissez entrer au Yèdjou pour le gouverner, mais même si j'apprends

qu'il a bu de l'eau du Yèdjou dans le creux de ses mains, nous deviendrons,

vous et moi, ennemis mortels. Garde donc contre lui ton foyer et ta maison. »

Cette proclamation fut faite au marché de la ville de Oualdia. En entendant

ces paroles, les gens du Yèdjou décidèrent de résister vaillamment au dédjatch

Zèguèëïé, lui faisant dire : « N'approche pas ; si tu arrives, nous sommes prêts

à te combattre. »

Le dèdjatch Oualdè-Gabriel, avec le dèdjatch Imeur (2), officier du ras Mikaël,

étaient, on l'a vu, partis pour l'Amara-Saïnt ; ils vainquirent le dèdjatch

Abèi, le chassèrent et ramenèrent un grand nombre de prisonniers. Quant au

dèdjatch Abèi, il partit seul, errant comme un fou et se retira sur l'amba de

Tëdbabè-Mariam (3). Le dèdjatch Oualdè-Gabriel s'installa dans le Rétèma

de Tangoué-Balel (4) et garda le pays jusqu'au retour d'Atié Ménélik.

Lorsque le pays apprit la défaite du dèdjatch Abèi et qu'on avait barré le

passage au dèdjatch Zèguèïé, un grand calme régna d'un bout à l'autre de

l'empire (5). Les soldats de l'ittéguié arrivèrent bientôt lui apportant ces

(1) Cf. supra, ch. XXXIV, 17° partie. ;

(2) À distinguer du dèdjatch Imeur-Mohamed-Qanqié nommé plus haut. Wilde parle de lui

— sous le nom de dèdjatch Imma — comme du « parfait spécimen de ce que peut être un gentle-

man abyssin » (Modern A byssinia, pp. 384-386) et Annaratone le représente comme le meilleur

général du ras Mikaël (In Abissinia, p. 132).

(3) Cf. supra, p. 55, note 8.

(4) Probablement le chef héréditaire du pays de Koriéb (supra, p. 289). Dans une dépêche du

cte Antonelli, il est question d'un gègnazmatch Belile (Livre vert XV, p. 382). 5

(5) Cf. supra, pp. 239-41. Comme en 1886-1887, le rôle de Taïtou semble avoir été amplifié

par le chroniqueur. Nous n'avons pu d'ailleurs contrôler ces événements intérieurs dans aucun

auteur européen.

—201 >—

bonnes nouvelles. La Cour et l'armée entière ressentirent une grande joie

de ce que le pays n'avait rien eu à souffrir soit en ses biens, soit en ses trou-

peaux, de la part des rebelles.

Atié Ménélik, parti d'Achanguié le 27 de mégabit vint camper à Ouafla (I).

Là, il donna au fitaorari Zaoudié (2) le gouvernement du Béguè-meder et du

Dèmbia, lui enjoignant de combattre le ras Oualdè-Sellassié qui, après avoir

reçu le gouvernement du Ouaguèra et du Sèmién (3), s'était révolté avec son

fils, refusant de participer à l'expédition du Tigré. Après quoi, il renvoya

dans leurs foyers tous les soldats qu'il avait levés du Tchètchèho jusqu'à

Mètèmma, et de l'Abbaï jusqu'à Tèkkèzié. Puis, le 28, il partit de Ouafla et

continua sa route.

Le 3 de m#azia, ayant descendu les pentes abruptes de la vallée de l'Adda-

mié (4), il campa près de la rivière Tchèra (5). Ce jour-là, la marche ayant été

très longue, il ordonna à son arrière-garde de dresser les tentes sur les bords

de la rivière Addamié, afin de permettre à ses soldats malades et fatigués de

s'y reposer (6).

Le lendemain, les retardataires arrivèrent tous au camp. C'est là qu'Atié

Ménélik célébra le jour du Crucifiement et celui de la Résurrection. En même

temps, des hommes envoyés par l'itiéguié lui apportèrent du vin, de l'aragi,

des bœufs gras, des moutons, du beurre, et du delleh pour lui permettre de

solenniser le jour de Pâques. Les mulets d'Itiéguié Taïtou arrivèrent bien

caparaçonnés. À cette vue, les officiers et les favoris d'Atié Ménélik, non seule-

ment furent heureux des provisions qui leur arrivaient, mais la seule vue de

toutes ces richesses les avait déjà rassasiés.

Le 7 de miazia il partit de la rivière Tchèra et, qutre jours après, le 11, il

arriva à sa ville de Dèssié (7). La maison de l'itiéguié était magnifiquement

préparée, les tables étaient dressées, les pains étaient servis, l'hydromel

remplissait un grand nombre de jarres ; la maison avait été ornée de tapis

et garnie de tentures : tout était splendide.

Comme ses soldats avaient beaucoup souffert de la faim, à la vue de tant de

pains, de tant d'hydromel et de tant de plats préparés, leurs yeux furent

rassasiés avant même qu'ils eussent mangé et bu. Aussi, ce qu'on leur donna

(1) District au S. du lac Achanguié (LEFEBVRE, Voyage… t. III, pp. 50-51 ; G. Simon, L'Ethio-

pie, p. 196).

(2) En 1887, il commandait la province de Mèndjar (Livre vert XV, p. 297).

(3) Cf. supra, p. 262, n. 3. Le Ouaguèra est la province intermédiaire entre le Sèmien et le

Dèmbia ; elle a été traversée et décrite notamment par Bruce, Ruppell, Combes et Tamisier,

Heuglin, Rosen. Lefebvre lui a consacré une notice (Voyage. t. III, pp. 58-60).

(4) Dans le Yèdjou, à 15 kilomètres environ au S. E. de Oualdia.

(5) Sous-affluent de la rivière Ala. « Eau impétueuse », d'après HEUGLIN, Reise nach À bessi-

mien, p. 206.

(6) Ilg, qui accompagnait cette expédition, évalue à 1 5 % de l'effectif, soit à 20.000 hommes,

le montant des pertes de l'armée de Ménélik par suite de diverses maladies dues à une alimenta-

tion insuffisante (C. KELLER, À. Ilg, p. 43).

(7) Soit le 14 avril 18090.

de nourriture cette semaine-là excita leur admiration et leur reconnaissance

plus encore que ce qu'on leur avait donné auparavant à manger et à boire et

qui était supérieur à tout cela. En effet, on aime davantage ceux qui, dans

les mauvais jours, vous donnent à manger. On se trouvait alors à l'époque

d'une grande famine qui dressait même les mères contre leurs enfants.

Autrefois, lorsque Joram était roi de Samarie, Oualdè-Adiér (1), roi de

Syrie, avait cerné la ville pendant sept ans, ce qui fit qu'en ce pays la famine

dura sept ans (2). On y mangea six cent mille chevaux. On vit même deux fem-

mes habitant la même maison s'entendre pour manger, l'un après l'autre, leurs

deux enfants. L'une d'elles dit à sa compagne : « Mangeons aujourd'hui ton

fils, nous mangerons le mien demain. » Elles mangèrent donc cet enfant et

passèrent la nuit. Le lendemain, la femme dont l'enfant avait été mangé dit

à la voisine : « Apporte ton fils!» L'autre répondit : « Non, je ne donnerai

pas mon fils! » et aussitôt elle alla se plaindre auprès du roi Joram en lui

disant : « Sauve-moi!» Le roi lui répondit : « Pourquoi le Seigneur ne te

sauve-t-il pas lui-même ? Te sauverai-je en te donnant du grain de mon aire,

ou du vin ? » (3)

Or, à l'époque dont nous parlons, il y eut, en Ethiopie, une famine semblable.

On mangea les chevaux et les mulets ; des hommes mangèrent leurs sembla-

bles. Néanmoins, on n'a pas entendu dire que à la Cour le guebeur ait manqué

un seul jour. Atié Ménélik avait été en ce temps-là très affligé de voir son armée

affamée. Voilà pourquoi il avait ordonné aux gouverneur, aux chefs aux

intendants de préparer à chaque étape les pains, les plats et la bière pour le

guebeur. En ce temps-là, tout le gros bétail ayant été enlevé par la maladie,

on ne trouvait plus à tuer que des moutons et des chèvres (4).

Atié Ménélik, parti de Dèssié le 25 de miazia, se dirigea vers le Choa. A

chaque campement, l'armée soit dans de vastes tentes qu'on avait alignées,

soit hors de ces tentes, prenait part à un grand guebeur composé de bière,

d'hydromel, de pains et de plats qui avaient été préparés. La moitié de ses

troupes se dirigea sur Ahia-fèdj (5). ltiéguié Taïtou, qui a le gouvernement

de Merha-biétié, avait ordonné à ses officiers de préparer au carrefour de Do-

ba (6) un grand festin pour les troupes qui passaient par là. Ainsi les hommes

(1) Fils d'Adiér. La Bible l'appelle Ben-Hadad (fils de Hadad).

(2) Cf. I Rois, VI, VII et VIII.

(3) Tbid., VI, 26-29.

(4) Détail confirmé par Antonelli (Livre vert XVII, p. 58, à la date du 29 décembre 1890).

Le prix des bœufs et des moutons avait quintuplé.

(5) « Destruction des ânes ». Nom très anciennement donné au ravin particulièrement accidenté

dans lequel coule la rivière Ouantchèt, affluent de l'Addabbaï (ALVAREZ, trad. angl., p. 159 ;

BLUNDELL, À Journey through Abyssinia, p. 103, avec une photogr.). L'autre moitié des

troupes dut prendre la route du Mènz à l'E., avec Ménélik.

(6) Au S. d'Ahia-fèdj entre le Ouantchèt et l'Addabbaï. Nous avons traduit par carrefour le

mot arada, qui désigne à Addis-abèba la place du marché, parce que celle-ci est à la croisée

de plusieurs routes,

fatigués (1) se reposèrent ; ceux qui avaient faim furent rassasiés et tous

reçurent des provisions. Elle continua à traiter ainsi tous ceux qui arrivèrent,

et cela jusqu'à la fin de sènié, époque à laquelle les torrents grossis par les

pluies ne leur permirent plus de passer.

(1) Il y à près de 600 mètres à gravir du ravin d'Ahia-fèdj au col de Doba (2050 mètres).

Fig. 43, — SCEAU DU PRIEUR DU MONASTÈRE D'ABREHA-ASBEHA.

ins EEE rremqe EE ———

CHAPITRE XLV.

Atié Ménélik reçoit à Sëlla-Dëngaï dans l'Addèrach d'Abouné

Mathiéouos — Défaite du ras Oualdè-Sellasié et du Dèdijatch

Nègach.

Quinze jours après avoir quitté Dèssié, Atié Ménélik campa à Sèlla-dèngaï (1)

Notre père Abounè Matiéouos lui avait préparé un grand festin. Le roi étant en-

tré chez Abounè Matiéouos y passa la soirée et donna à ses soldats le guebeur

dans l'addérach. Au soir, Abounè Matiétouos envoya à souper à l'Itiéguié et

aux chefs dans leurs campements respectifs.

Parti le 10 de guenbot, Atié Ménélik arriva trois jours après à Ankobèr,

ville de ses ancêtres et de ses pères, et s'y reposa quelques jours (2).

D'Ankobèr, qu'il quitta le 20 de guenbot, il parvint six jours après à Dèbrè-

Médhanit-Gour-amba (3), pour y boire le têbel. Les intendants de l'itiéguié

ÿ avaient préparé un das pour y donner un grand festin. Atié Ménélik trouva

terminée la construction de l'église de Dèëbrè-Mèdhanit qu'Itiéguié Taïtou

avait fait commencer. On fut tout heureux de la voir si remarquablement

belle. Le festin fut extraordinairement somptueux ; cinq jours entiers se

passèrent en guebeur.

Le 29 du même mois, Atié Ménélik alla camper à Boïé (4), terre du dèdjatch

Guermamié (5). Comme ce dernier avait fait préparer un grand festin, on y

resta une journée entière.

(x) Cf. supra, p. 68. Abounès Matiéouos, qui y avait sa résidence, y reçut Borelli en 1887

(Ethiopie mérid., pp. 192-193).

(2) Ménélik n’était pas, semble-t-il, allé à Ankobèr depuis 1884, époque où Soleillet notait sa

présence dans cette ville (Voyages en Ethiopie, p. 309).

(3) « Cloître du Salut », à Gour-amba, localité du Boulga où, comme on l’a vu (p. 215, n. 4),

Taïtou avait des fiefs.

(4) Dans le district de Chènkora (cf. supra, p. 87).

(5) Déjà en 1887 Ménélik s’était invité chez ce riche personnage (BORELLI, p. 248).

Enfin, le 5 de sènté (1), Atié Ménélik entra en sa ville 12 ds able (2).

Ce fut là qu’il reçut la lettre du fitaorari Zaoudié lui FRS ous

nouvelle de la défaite du ras Oualdé-Sellassié et de son fils le dédjatc 2 =

Or il se trouva que les soldats du fitaorari Zaoudié, qui étaient us au er.

étaient épuisés de fatigue et décimés par la maladie et par la voté an p

que ceux du ras Oualdè-Sellassié ne manquaient de rien et vivaien A a

repos et l’abondance. Aussi Atié Ménélik, voyant que le socouts e 5

avait été donné à ceux qui avaient Las, Lis avaient pu vaincre ceux q

“tai jé ia Dieu, son Créateur.

M ee avait été dispensé d’aller en expédition, arriva

en ces jours-là (3). En son honneur, pendant huit jours on donna des socio

dans l’addèrach et, chaque soir, on envoya à son camp, de la maison Qu 5

et de celle de l’itiéguié, le dergo, l’hydromel et le guebeur (4). cu air

haïmanot, après être resté neuf jours durant lesquels il eut avez 5 our

de très amicales relations et sans que le guebeur eût diminué, reçut des pa

d’honneur, puis, prenant congé, rentra dans son pays.

(1) 11 juin 1890.

(2) Notons que Ménélik donna, depuis lors, la préférence à Addis-abèba sur Entotto, où il ne

ési lus. . pus

cou Er deinent sur la demande expresse de Ménélik, qui tenait à s’assurer de son loya

va dergo se compose des vivres proprement dits ; le guebeur comprend les plats préparés

; s13 , ; n fonas.

ainsi que le mobilier et le personnel nécessaires a p

Fig. 44. — SCEAU D’ABOUNÈ MATIÉOUOS.

CHAPITRE XLVI.

Continuation de la famine en Éthiopie. — Un clerc, l’aléga

.,] . . , . a .

Hassiétou, de retour d’exil, fait réunir à son sujet une assem-

blée. — Proclamation interdisant d’exproprier les gacha-mèriet

situées en-deçà de l’Aouache.

En ce temps-là, année de Mathieu, lorsqu’arriva le krèmt (1)

bétail avait été exterminé par la maladie ; et, comme c

les gens, au lieu de piocher la terre, vivaient dans l’inaction (2). Aussi, l’année

suivante, année de Marc (3), une famine générale éclata (4). Comme il n’y

avait pas de grain, on commença à manger les racines. Le peuple, croyant

que la maison du roi regorgeait de grain, arriva des quatre coins du pays

jusqu’à ce que les torrents l’arrêtassent, et la ville d’Entotto (5)

de pauvres et d’affamés.

Atié Ménélik et l’ittéguié, ne pouvant supporter la vue de tant de souffrances,

firent construire un ségëla (6) à droite de l’église de Mariam d’Entotto. Tous

les pauvres y trouvèrent un abri. Ils étaient tellement nombreux que le dédjè-

, tout le gros

‘était une chose insolite,

fut remplie

(1) Juin 1880.

(2) Cette remarque s’appliquerait surtout, nous a-t-on dit

teurs que laboureurs, ne surent pas se servir de houes lor

inutilisables (SOLEILLET, p. 266).

(3) C’est-à-dire dès le mois de septembre 1890.

(4) Cf. Antonelli (dans le Livre vert XVII, P- 57); Traversi (dans PAULITscuKE, t. I, pp. 326-

327); Martial de Salviac (Les Galla, PP. 85-86); C. Keller (A Ile, PP. 89-90), la plupart

témoins oculaires de cette famine qui dura jusqu’en 1892 et dé

(5) Ménélik y séjourna pendant la saison des grandes pluies de

la dépêche, en date du 29 août, du cte Salimbeni qui arriva à E

«résident général » du gouvernement royal en Ethiopie, avec le D’ Traversi, « assistant poli-

tique », tandis que le D’ Nerazzini s’installait à Harar en cette dernière qualité.

(6) Cf. supra, p. 213, n. 9. Les traits de bienfaisance de Ménélik envers son peuple pendant

cette période de disette, sont confirmés par VIGNÉRAS (Une mission française en Abyssinie,

P. 84) et par WarLBy (’Twixt Sirdar and Menelik, p. 89).

aux Galla qui, étant plutôt pas-

sque les charrues furent devenues

cima la population.

1890. Cf. dans le Livre vert X VII

ntotto au mois de juillet, comme

sëlam (1) des trois églises de Mariam, de Ragouel et d’Ouraiel, que les construc-

tions élevées sur les tombeaux (2) et que les alentours des maisons pos

regorgeaient de malheureux. Nous ne faisons qu indiquer ce fait Ear i s.

impossible de compter le nombre des affamés. La ville en était pleine. 1 fs

chefs, pour acquérir des mérites, en emmenaient chacun cinq ou six qu’ils

issai ez eux. ‘

ra le pain était coupé et renfermé dans des messob ; tire

le blé et les pois étaient mis ensemble dans des dest en fer où on les pan

cuire. Le tout était servi dans de grands paniers et les intendants du 5 e

de l’itiéguié faisaient porter cette nourriture et la distribuaient eux-m 2

par rations égales. Mais, comme la nourriture du temps de famine 2e per

guère conserver la vie, le nombre de ceux qui mouraient dépassait ce ui des

survivants. Pendant des journées entières, les soldats du roi appelés saten-

isaient qu’ensevelir les morts.

von 2 ” és étaient détruits et que la famine sévissait Lors,

le roi dit : « Le bétail a complètement disparu et maintenant, jusqu & que

le Seigneur tourne son visage vers nous,moi-même, afin de vous dog! som

ple (4), je me suis préparé une pioche pour creuser la terre et une $ 5 Ë

couper le bois. » Il envoya ensuite au roi Tèklé-haïmanot, au ras Mika Le

au ras Oualié quelques petites pioches et quelques petites haches en le

isant : itez-moi ! » h

a de Luc, il expédia au fitaorari Zaoudié, chef du su

meder, une lettre avec son sceau qui contenait ce qui suit :« Toi aussi et tes

soldats, faites comme nous pour éviter la famine et pour que le pays ne ee

vienne pas un désert. Envoie-moi les prisonniers, le ras ou San e

son fils, afin qu'ils ne meurent pas de faim (5). Pour te remercier de 2 son

nouvelle que tu m'as annoncée, je t'adresse un diadème de ras. » L sac

Zaoudié lui envoya donc le ras Oualdè-Sellassié ainsi que son fils (6), puis i

fit publier l'aouadj (7) et prit le titre de ras (8).

(1) « Porte du salut ». « Porche carré adossé au mur de l'ouest, que l'on peut fermer E de

portes et qui a deux ou trois pièces à hauteur d'un premier étage » SOLE, A cé

jè-sè hes et qu'on baptise les nouveau-nés.

dans le dèdjè-sèlam que se trouvent les cloc ise le ; É a

insi i qui i le droit d'asile est réputé inviolable dès qu'il a pu p

ainsi parce que celui qui veut invoquer Aie DA De tres

: p, Douze ans…, p. 500). On don

sous ce porche et en sonner les cloches (ARN. D'ABBADIE, ; p

ce RS la porte principale, généralement couverte, de certaines demeures (M. PARKYNS,

ip. ; LEJEAN, Voyage en Abyssinie, p. 26).

) S première enceinte des églises est encombrée de tombes dont beaucoup ser Sn ét

de petites huttes à toit de chaume (LITTMANN, Deutsche Aksoum-Expedition, A ; > ei

(3) « Chargeurs de caisses ». Gens qui, en temps d'expédition, chargent, sur les bêtes ,

les caisses renfermant les pains. ; ;

(4) On a vu (p. 79, N. 2), que la royauté en Ethiopie, pour encourager le peuple à ve gertoir

travaux, n'hésite pas à y participer elle-même par une sorte de geste symbolique (MAR

SALVIAC, ouv. cit., p. 69 et WELLBY, ouv. cit, p. 89).

(5) Cf. supra, p. 295. EN

(6) Le ras Oualdè-Sellassié était encore retenu en 1897 à la cour de Ménélik (GLEICH

With the Mission to Menelik, p. 129). # ; tint)

â i impéri t vas (cf. supra, p. 28, n. 1).

(7) C'est-à-dire le décret impérial le nomman pu

(8) C'était là un avancement inusité : en général, un fitaorari ne devient ras qu'après avoir

passé par le grade de dèdjazmaich.

ETS

— 298 —

Mais après cela, de même que l'Évangile dit : « Satan entra dans le cœur

de Judas », de même l'orgueil pénétra dans l'esprit du ras Zaoudié. Il crut que

tout avait réussi grâce à lui et, dès lors, il commença à jouer au roi. Il faisait

pendre les hommes aux arbres en leur disant : « Toi, tu as arraché un épi

et toi, tu as coupé un chou. » Quand il voyait paraître à son addébabaï, un

homme accusé d'une faute, même légère, il s'écriait : « Sabrez-le !» et, sur le-

champ, son ordre était exécuté. Comme on était en pleine famine et que

d'habitude, tous les fléaux l'accompagnent, Dieu permit que le Béguë-meder

eût alors à sa tête un semblable personnage. Il fit mourir ceux que la famine

- et la peste avaient épargnés. Atié Ménélik, qui avait tout cela, se dominait

et attendait patiemment.

Or la famine continuait toujours. On mangeait la viande des chevaux et

des ânes (1). Les hommes se mangeaient les uns les autres (2). Une femme du

Ouallo mangea son propre enfant. Dans un autre pays appelé Ensaro (3)

une femme mangea sept enfants. Les bêtes féroces, de leur côté, régnaient

partout. Les lions, les léopards, les hyènes venaient dévorer des hommes

debout (4).

Attristé de tous ces malheurs que Dieu envoyait à son peuple, le roi ne

voulut pas alors sévir contre Zaoudié, car il n'avait pas le cœur d'envoyer

ses soldats exterminer les restes d'un peuple déjà à demi-mort. Il attendait

se disant en lui-même : « Voyons un peu ce qu'il va faire. »

Le roi et l'itiéguié, comme la famine et le fléau continuait à sévir, passaient

le Jour et la nuit dans le seel-biét élevé à côté de l'elfign, se recommandant à

l'image de Mariam, en compagnie des moines leurs amis. Les moines et le cler-

gé attaché à l'oratoire (5) passaient la nuit à chanter les Heures, le Sebehaté-

Fegour et le Daouit. Au matin, d'autres prêtres arrivaient qui faisaient des

supplications, chantaient quatre cents egziota et ajoutaient une prière qui

commence par ces mots : « O toi, qui descendis du ciel ! » Tout le krèmt s'écoula

ainsi (6).

En parlant de cette famine, nous avons voulu dire que le fléau a ravagé

le pays tout entier, mais nous devons ajouter qu'à la Cour, comme auparavant,

on ne manqua de rien. Atié Ménélik, très dévôt à Notre-Dame Marie, quitta

Addis-abèba et monta au mois de 'er à Entotto, en l'honneur d'Astério-

(1) Infraction à la loi mosaïque sur les animaux impurs (Lévitique, XI) qu'observent encore

les Abyssins et qui interdit notamment de manger tout animal ne ruminant pas et n'ayant pas

le pied fourché ou la corne fendue. Pour l'un ou l'autre de ces motifs, le cheval, l'âne et le porc,

le chameau et le lièvre sont considérés comme impurs (RATHJENS, Die Juden in Abessinien

PP. 51-52).

(2) Le D’ Traversi cite des cas de ce genre (dans PAULITSCHKE, t. I, p. 326), et on nous en a

affirmé la réalité.

(3) District au N. O. du Choa-miéda (ComBEs et TAMISIER, t. III, p. 214).

(4) En général les bêtes féroces ne déchirent que les hommes à terre ; la faiblesse des habitants

les avait enhardies (VIGNÉRAS, ouv. cit, p. 84).

(5) Seel-biétoich (ANT. D’ABBADIE, Douze ans…, p. 369).

(6) Il s’agit de celui de 1891.

centre

DS A ERNST

Mariam (1). La commémoration de ce jour et les aumônes qu’il distribua

furent encore plus grandes et plus étonnantes que les années précédentes. En

effet, il n’y avait plus de grain dans le pays les étrangers étaient plus nom-

breux que d’habitude, (2) les bêtes à cornes étaient toutes mortes, le pays

entier était ruiné, enfin, des quatre coins du royaume, le peuple s'était rassem-

blé à Entotto. Aussi l'abondance de ce qu'on mangea, de ce qu'on but et de

ce qu'on distribua en aumônes fut vraiment surprenante. Voici pourtant la

chose la plus remarquable. Depuis que le bétail avait été exterminé jusqu'à

ce jour-là, l'homme de basse condition tuait une poule, celui de bonne condi-

tion tuait un mouton ou une chèvre, mais on ne voyait jamais de la viande de

vache hors de la maison du roi. Ce jour-là donc, les clercs, les chefs, les petits

et les grands, purent manger de la viande en abondance (3). C'est pour cela

que nous avons dit que cette fête dépassait les précédentes.

Le lendemain, il arriva qu'un clerc, l'alèqa Hassiétou (4), qui avait été exilé

pour question touchant à la foi fut découvert dans une église (5). Ce clerc

avait assisté à l'assemblée qu'Atié Yohannès et Atié Ménélik avaient réunie

autrefois à Borou-miéda (6). Là, alors que ceux qui étaient partisans des trois

naissances en Jésus-Christ avaient été confondus et avaient admis le dogme

des deux naissances, il avait persisté à dire : « Je soutiens que Jésus-Christ

est Tsègga-Lidj » et avait refusé de se soumettre à la vraie croyance. Depuis

lors, il se cachait et vivait on ne savait où. Lorsque le roi en fut informé, il

réunit une assemblée.

Les deux papassat, Abounè Matiéouos et Abounèë Piétros, s'assirent à sa

(1) « Mort de Marie ». Commémoration qui a lieu le 21 de fer, soit, à cette époque, le 28 janvier

1891. Le cte Antonelli, revenu en Ethiopie pour chercher à dissiper les malentendus nés du traité

d'Outchalié, confirme ce déplacement de Ménélik à Entotto (Livre vert XVIII, p. 74). Quelques

a l'Ethiopie, avec le cte Salimbeni et Je d' Traversi, sans avoir

jours après, le 11 février, il quitt

ur les frontières,

pu faire admettre par Ménélik l'interprétation italienne de l'art. 17 du traité. Po

elles furent déterminées dans une convention qui donnait l'Hamassién avec Adoua à l'Italie,

mais laissait à l'Ethiopie les provinces d'Akèlè-Gouzaï et de Sèraïé ; cette convention ne devait

d'ailleurs avoir de valeur que si les deux parties s'entendaient au sujet de l'art. 17, c'est-à-dire

si, en fait, Ménélik reconnaissait à l'Italie une sorte de protectorat sur son pays, aussi ne fut-elle

point ratifiée par le roi Humbert et la question des confins resta-t-elle ouverte (Livre vert XVII,

pp. 58-102).

(2) Il ne saurait s'agir là des Européens, fort peu nombreux en

des étrangers au Choa.

(3) Ce festin dut être en effet exceptionnel, car Antonelli écrivait à la date du 29 décembre 1890

que la coutume des repas de viande crue avait été abolie à la Cour (Livre vert XVII, p. 58). Wellby

rapporte même que Ménélik se serait abstenu pendant trois ans de manger du bœuf parce que

son peuple en était privé (ouv. cit, p. 89).

(4) «Son mensonge ». Dans ses mémoires, Mgr Massaïa parle d'un certain Ascetù, alèga d'une

église d'Ankobèr, comme l'un de ses prêtres indigènes (t. IX, p. 96 ; t. XI, p. 74). Il doit s'agir

du même ecclésiastique.

(5) Plusieurs d'entre elles sont des lieux de refuge.

(6) Cf. chap. XXVI. Suivant Massaïa (t. XI, p. 76), il assista en effet aux séances prépara-

toires de l'assemblée, mais, voyant que les choses allaient mal tourner pour les Tsègga-Lidj, il

prétexta une maladie et ne reparut plus à Borou-miéda.

Ethiopie à cette époque, mais

renom re

EE 2

… 800

droite et l'etcheguié Guèbrè-Sellassié se mit à sa gauche (1). Les docteurs

s'assemblèrent et se tinrent debout (2).

L'afè-negous (3) Nèssibou (4) dit à l'alègqa Hassiétou : « Toi qui haïssais

notre croyance et qui demeurais exilé, quel est donc le motif qui t'amène

aujourd'hui ? » Il ne sut que répondre. Mais pourtant, comme on le voyait

revenir après treize ans d'exil, on crut qu'il était persuadé de la vérité de la

foi d'Alexandrie et qu'il était décidé à l'admettre ; aussi lui dit-on : « Mainte-

nant que tu es de retour, embrasse donc la même foi que nous. » Mais il fit

alors cette réponse mensongère : « Je languissais du désir de voir Djan-hoï,

je suis venu pour voir son regard, et non pour changer de croyance ».

On lui dit ensuite : « Puisque tu vivais en exil et que tu es venu ici en pleine

connaissance de cause (5), adopte notre foi, sinon tu seras jugé.» Mais il

répondit : « Etant venu parce que je languissais de voir mon maître, puisque

celui-ci gouverne les musulmans et les Amara (6), les Galla et les Changèlla,

il me donnera bien une place comme à eux (7). S'il me la refuse, il bénira mon

(1) Ce sont là, en effet, les places respectives de ces grands dignitaires ecclésiastiques (H.

D'ORLÉANS, Une visite à l'empereur Ménélik, p. 147).

(2) Aujourd'hui, ils s'accroupissent à terre.

(3) Cf. supra, p. 94. Il est grand juge d'appel et joue le rôle de procureur général dans les

affaires qui viennent devant le tribunal présidé par l'empereur (GLEICHEN, With the Mission

to Menelik, p. 239).

(4) « Sa mesure ». Un des conseillers les plus importants de Ménélik (GLEICHEN, ouv. cit,

pp. 125 et 239 ; H. Le Roux, Ménélik et nous, p. 279 ; CoLLAT, L'Abyssinie actuelle, p. 56).

(5) Ce passage semble indiquer que l'alèqa Hassiétou avait comparu librement devant l'assem-

blée.

(6) C'est la première fois que l'auteur emploie ce mot (en citant du reste les paroles de l'alèqa)

pour désigner ses compatriotes. Amara ou, comme on prononçait autrefois en Abyssinie, Amhara,

offre une ressemblance frappante avec l'arabe ahmar qui signifie rouge, dénomination que les

Abyssins donnent volontiers à leur teint (MONTANDON, ouv. cit, p. 248, n. 1 ; MÉrAB, ouv. cit.

t. I, p. 320); on peut aussi le rapprocher, comme le fait Massaïa (cité par Ceccnr, Da Zeila…,

t. I, p. 213), du verbe amharique amari = être beau, plaisant, agréable (Gurpi, Vocabolario,

col. 420 et 421). L'origine des Amara a donné lieu à trois hypothèses : 1° Ils seraient les descen-

dants des 240.000 guerriers égyptiens révoltés contre Psammétique et réfugiés auprès du sou-

verain de Méroé qui les aurait installés en Abyssinie vers l'an 650 avant J.C. (ComBEs et TAMI

sIER, t. III, p. 303 ; JouNsToN, Travels., t. IT, pp. 32-33, d'après HÉRODOTE, IT, 30); 2° Ils

seraient venus de Judée vers l'an 1200 de notre ère avec l'empereur Lalibèla qui avait dû y

chercher asile (SOLEILLET, Voyages… pp. 281-282); 3° Ils auraient appartenu à «la tribu des

Béni-Himyar (Homérites) émigrée d'Arabie longtemps avant l'islamisme et établie en Ethiopie »

(Méras, loc. cit.). Ce qui paraît certain, c'est que la première région d'Abyssinie colonisée par les

Amhara fut la province qui porte encore leur nom, celle d'Amhara-Saïnt (Saïnt des Ahmara),

entre le Choa et le Béguè-meder et dont « les peuples », disait Lobo au commencement du XVII°

siècle, « sont les habitants les plus civilisés et les plus honnêtes de toute l'Abysinie» (Voyage hist,

66). Le même auteur cite après eux les Tigréens qu'il qualifie de « vrais Abissins » et qui

diffèrent effectivement des Amhara par la langue et peut-être par l'origine ethnique.

(7) L'alèga voulait dire : « Du moment que le roi tolère qu'il y ait dans ses états des musulmans

et des païens, je réclame, pour moi, qui suis chrétien, un traitement semblable. » Depuis la mort

de Yohannès, les persécutions religieuses s'étaient ralenties contre les musulmans, mais les

catholiques et ceux qui, comme les Tsègga-Lidj, avaient des affinités avec ces derniers, restaient

en butte à l’hostilité du clergé officiel.

L’AFÈ-NEGOUS NESSIBOU,

PL. XXVIIT.

sm

uma me

ae

exil. Je ne dois pas être puni, mais je consens volontiers à ce qu’un jugement

ait lieu (I). »

Or ils jugèrent en ces termes : « Précédemment tu parus devant l’assemblée

et, après avoir discuté, tu fus confondu. Pendant que tes partisans embrassaient

la croyance aux deux naissances sous peine d’excommunication, toi, repous-

sant notre doctrine, tu t’étais caché en exil. Puisque te voilà revenu aujour-

d’hui, adopte notre foi. Si tu refuses, tu mérites d’être puni. Lorsqu’une bête

féroce pénètre au milieu des hommes, est-ce qu’on la laisse repartir sans rien

lui faire ? »

Les deux papassat, Abounè Matiéouos et Abounè Piétros, lui donnèrent

longuement des conseils en disant : « Si tu es revenu de ton exil, ce ne peut

être que pour embrasser notre foi. Puis donc que tu l'adopteras immanquable-

ment, ne provoque pas la vengeance du roi des rois et fais plaisir aux chefs. »

C'est ainsi qu'ils le conseillèrent. Mais il leur répondit : « Je ne veux pas

accepter votre croyance, je préfère mourir dans la mienne. » Alors ils dirent :

« Non seulement tu n'as pas le droit de te dire moine (2), mais tu n'es même

pas digne d'être appelé chrétien. Aussi, nous te séparons de la communion

des chrétiens. » Puis, ils lui firent arracher son gob (3), tandis qu'on le livrait

aux gardes (4). Après quoi, l'assemblée se sépara.

Atié Ménélik fit, à cette époque, en faveur des gens du Choa, une œuvre

remarquable pour laquelle son nom sera transmis de génération en génération

et que ses ancêtres n'avaient jamais accomplie. Voici ce dont il s'agit :

Il y avait eu de tout temps, au Choa, une loi très sévère. Un homme cou-

pable de quelque faute grave était immédiatement enchaîné, tandis que ses

biens étaient confisqués et sa terre vendue. Un meurtrier qui venait à s'échap-

per était cause que ses parents, jusqu'à la troisième génération, étaient dé-

pouillés de leurs terres (5). Or, le roi des rois Ménélik, après avoir consulté

les règles du Fetha-Nèguèst, fit publier en l'an 1883, le 23 de ter, l'édit suivant :

« Je décide que, depuis le Ouaïat jusqu'à l'Aouach, toutes les terres de Galla

appelées gacha-mèriet (6) seront désormais de véritables rest selon les coutumes

(1) Tout en plaidant non coupable, Hassiétou, qui avait sans doute des partisans dans l'assem-

blée, espérait que le jugement lui serait favorable.

(2) Comme il avait été ordonné par Mgr Massaïa, il n'avait pas contracté mariage à la diffé-

rence des prêtres abyssins qui peuvent être mariés, et il vivait en moine.

(3) Sorte de bonnet tricoté en coton blanc ou jaune qui est la coiffure distinctive des moines

(CoMBES et TAMISIER, t. III, p. 202 ; LEFEBVRE, t. III, p. 282).

(4) Pour le conduire en prison.

(5) Cf. le ban du ras Gougsa sur la propriété du sol (supra, p. 201), Arnaud d'Abbadie affirme

que «les polémarques du reste de l'Ethiopie » imitèrent son exemple (Douze ans…, p. 154) et

Harris note que, du temps de Sahlè-Sellassié, le monarque disposait en fait, par le procédé

des confiscations, des biens de tous ses sujets (The Highlands.., t. III, p. 33). Voir l'appendice

XI sur la propriété foncière au Choa.

(6)Le gacha-mèriet, littéralement: terre de bouclier, est le fief donné sous condition de fournir

en temps d'expédition un homme armé d'un bouclier (GUIDI, Vocabolario, col. 739). Ces donations

sont faites dans les pays galla considérés comme terres de conquête.

ia

cpu

SCA soma &

ce té

ete rer

pure

is

meme

re

sa

du pays de Mènz (1). Si tu te rends coupable, tes biens seront confisqués, mais

tu garderas ta terre (2).» Cela remplit ses chefs et ses soldats d’une joie

immense.

Quelque temps après, l’alèqa Hassiétou, du fond de sa prison, envoya

demander au roi et aux papassat de réunir une assemblée où il serait entendu.

Lorsque l’assemblée fut réunie, il dit : « Si, il y a quelque temps, je vous

ai déclaré que je ne voulais pas embrasser votre croyance, c’est parce qu’on

m’avait enlevé mon rest pour cause de religion et que j’espérais rentrer en

possession de ma terre. Mais si, après treize ans d’exil, je suis revenu ici, c’est

parce que je me suis aperçu que ma croyance m’était inutile et vaine. Si j’y

avais trouvé quelque avantage, n'aurais-je pu y persévérer jusqu'à la mort?

Maintenant, je dis avec vous : « Je crois que le Christ a eu deux naissances ;

qu'il a été ennobli par l'union des deux natures et qu'il est Fils-Onction. »

Il jura tout cela, sous peine d'encourir l'excommunication s'il devenait

parjure.

Ensuite l'alèga Hassiétou, se prosternant le visage contre terre, dit au

roi, aux papassat, aux docteurs, aux chefs et à toute l'armée : « Pardonnez-

moi la peine que je vous ai causée jusqu'à présent ! » Et tous, considérant la

bonté de Dieu et l'intercession de Notre-Dame Marie furent frappés d'éton-

nement.

L'alèqa Hassiétou fut béni par la croix des papassat (3) et l'assemblée se

sépara.

(1) Les coutumes privilégiées du Mènz, pays amhara, en matière de propriété foncière ont été

notées par Krapf (ISENBERG et KrapF, Journals… p. 302) et par Annaratone (In Abissinia,

219).

(2) Cette mesure avait sans doute pour but d’encourager les tenanciers, en ce temps de famine,

à cultiver une terre dont ils pouvaient désormais disposer en toute propriété.

(3) V. dans Duchesne-Fournet (t. II, p. 349) la reproduction de celle d’Abounè Matiéouos.

Fig. 45, — SCEAU DE L’AFÈ-NEGOUS NÈSSIBOU,

CHAPITRE XLVII

Abounè Matiéouos et Abounè Piétros se partagent le diocèse

d’Ethiopie. — Le roi Tèklè-Haïmanot fait une expédition au

Kaffa. — On commence les travaux de l’église de Sellassié

à Addis-Abèba.

À cette époque, entre Abounè Matiéouos et Abounè Piétros avaient éclaté

la mésintelligence et la rivalité. Et si quelqu’un veut en savoir le motif, le

voici :

Depuis Sèlama Kessatié-berhane (1) jusqu’à Abounè Atnatiéouos (2) il

n’était jamais venu en Ethiopie qu’un seul papas à la fois (3). Ce fut Atié

Yohannès qui, croyant voir le nombre des fidèles se multiplier et les païens

disparaître, fit venir quatre papassat en notre pays (4). Après leur arrivée,

Abounè Piétros échut par le sort (5) à Atié Yohannès, roi des rois ; Abounè

Matiéouos fut attribué à Atié Ménélik et Abounè Lougas au roi Tèklé-haïmanot

Quant à Abounè Marqos, il mourut à Dèbrè-Tabor dès son arrivée avant d'a-

voir pu entrer en exercice (6).

Après que le règne d'Atié Yohannès eut pris fin et qu'Atié Ménélik eut en

mains le pouvoir de roi des rois, il fut sacré et reçut l'onction royale des mains

d'Abounè Matiéouos. Abounè Piétros s'était alors élevé là-contre en disant :

(1) C'est-à-dire depuis l'introduction du christianisme en Ethiopie (cf. supra, p. 16).

(2) L'aboun, qui avait sacré Yohannès et qui était mort en 1877 (cf. supra, p. 190, n. 11).

(3) Cf. notamment Luporr, Nouvelle hist. d'Abissinie, 1684, p. 213.

(4) Cf. supra, p. 190, n. 11. Yohannès paraît également avoir eu le désir de constituer une hiérar-

chie entre les quatre aboun, celui qui resterait auprès de lui devant avoir la dignité d'arche-

vêque (PERINI, Di qua dal Marèb, p. 340).

(5) G. Simon qui assista à la cérémonie de l'investiture des quatre aboun (L'Ethiopie, pp.

344-349) ne parle pas de ce tirage au sort, mais il traite de « coadjuteurs » d'Abounè Piétros les

trois autres évêques et il suppose que tous resteront auprès de Yohannès. D'après Perini (loc.

cit.), ceux-ci refusèrent de laisser créer entre eux une hiérarchie, ce qui détermina peut-être

l'empereur à leur donner des résidences séparées.

(6) En 1882, soit un an après son arrivée en Ethiopie.

8 rt

ges ot

304 -—

Puisque le sort m'avait donné au roi des rois, c'est à moi que doit revenir

le droit de faire ce sacre. » Abounè Matiéouos répondit : « Comme la souve-

raineté a échu au roi que le sort m'avait désigné, c'est à moi que revient le

droit de faire ce sacre. » Atié Ménélik fit alors parvenir les paroles des deux

papassat à Abounè Qiérelos, ligé-papas d'Alexandrie (1), qui répondit : « Selon

le canon qui dit : « Le patriarchat d'Ephèse sera transféré au siège de Cons-

tantinople (2) », puisque, par la volonté de Dieu, la souveraineté est allée

«

à celui qui avait été désigné par le sort (3), à Abounè Matiéouos, c'est à lui

que revient le droit de faire le sacre. »

Pour en finir, le roi des rois, après avoir apaisé l'hostilité qui régnait entre

les deux frères, leur partagea l'empire (4) en deux parts égales et fit régner

entre eux la charité et la concorde (5), selon la parole de l'Écriture qui dit :

« Il les unit tous les deux et renversa le mur de séparation des inimitiés (6). »

Voici les provinces qui leur échurent respectivement (7) :

Abounè Matiéouos reçut le Choa jusqu'au Bèchello, comme portion prin-

cipale (8) et de plus : le Yèdjou (9), le Ouadèla(ro), le Dèlanta (11), le Daount (12),

le Guera-mèqiét (13) et, au Béguè-meder (14) : le Moudja (15), le Sèdié (16), le

sèmada (17), le Qoma (18), l'Estié (19), le Farta (20), l'Anda-biét (21), l'Afèrè-

(1) Le même patriarche que celui dont une lettre fut lue à l'assemblée de Borou-miéda (cf.

supra, p. 152).

(2) Cf. le Fetha-Neguèst, chap. IV, p. 27 de la trad. Guidi. Ce fut vers 500 que l'évêque de Cons-

tantinople reçut de l'empereur le titre de patriarche œcuménique, c'est-à-dire de patriarche

de l'Empire.

(3) Souveraineté accompagnant celle du roi auquel l'abour avait été attribué.

(4) Moins le Godjam qui fut, comme on le verra plus loin, la part d'Abounè Lougas.

(5) Wylde dit cependant (Modern Abyssinia, p. 157), que Ménélik les opposa l'un à l'autre

et Perini affirme (loc. cit.), que leurs relations restèrent tendues, mais ils savaient garder les

apparences (GLEICHEN, With the Mission.., p. 136).

(6) Ephésiens, IT, 14.

(7) C'est-à-dire dans lesquelles ils exercèrent leurs pouvoirs d'ordination et où ils perçurent

des taxes sur chaque église.

(8) Impliquant une idée de résidence habituelle. On remarquera que le Choa englobe ici non

seulement l'Amara-Saïnt, mais aussi le Ouallo, considéré comme converti au christianisme

depuis 1878 (cf. supra, p. 156, n. 2).

(9) Donné l'année précédente à Abounè Piétros (cf. supra, p. 284).

(10) Cf. supra, p. 261.

(11) Cf. supra, p. 121.

(12) Province limitrophe du Dèlanta à l'O. (BLANC, Ma captivité. pp. 195-196).

(13) Mégiét (ceinture) de gauche, pays au S. du Tèkkèzié et à l'O. du Ouadèla.

(14) Partagé entre les deux rivaux, Abounè Matiéouos en recevant d'ailleurs la majeure partie.

(15) District entre le Gaïnt et le Sèmada.

(16) Dans le district de Moudja (LEFEBVRE, Voyage. t. III, p. 110).

(17) Entre l'Amara-Saïnt à l'E., le Gaïnt au N., l'Anda-biet à l'O., l'Abbaï au S. Une des

provinces les plus fertiles d'Ethiopie,renommée pour son excellent tié/(FAÏTLOVITCH, Queer durch

Abessinien, pp. 111-112).

(18) Au S. de Dèbrè-Tabor entre l'Estié et l'Anda-biét.

(19) Au S. de Mahdèrè-Mariam (LEFEBVRE, t. II, p. 305).

(20) Au S. E. de Dèbrè-Tabor.

(21) Entre le Sèmada et l'Afèrè-ouanat à l'O,

ouanat (1), le Derra (2), le Foguèra (3), le Tchéèhèra (4), le Dèmbia (5) ;

l'Armatchèho (6), le Mèrèba (7), le Djan-fèngèra (8), le Djan-ouara (9),

le golla du Ouaguèra (10), le Téguëèdié (11) et le Oualgaït (12).

Abounè Piétros reçut le Tigré comme portion principale (13) et, de plus,

l'Agaou (14), le Lasta (15), le Chèdèho (16), le Qègne-mèqiét (17), le Gaïnt (18),

le Nèguèla (19), le Qoualissa (20), le Menna-mègètoua (21), l''Amous-ouanz (22),

l'Ebènnat (23), l''Amora-guèdèl (24), le Oudo (25), le Kèmkèm (26), le Qaro-

(1) Entre l'Anda-biét et le Derra. Lejean compare ce pays au Bocage normand (Voyage en

Abyssinie, p. 143).

(2) Entre l'Afèrè-ouanat et le lac Tsana (cf. BrucE, t. III, p. 469 ; LEJEAN, Théodore II,

423 et Voyage en Abyssinie, p. 27).

(3) Plaine au N. du Derra et, comme ce district, riveraine du lac Tsana (cf. supra, p. 200,

n. 9).

À Au S. E. de Gondar. Est parfois considéré comme en dehors du Béguè-meder dont les

limites, surtout au N., ont toujours été mal définies (LE GRAND, dans Logo Voyage hist…,p. 202 ;

Bruce, t. III, pp. 288-289).

(5) Province où se trouve Gondar (cf. supra, p. 50, n. 4).

(6) Province au N. O. de Gondar, limitrophe de la frontière soudanaise. Il s'y trouve beaucoup

de couvents (LEFEBVRE, t. III, p. 61).

(7) Sans doute Mériéna dans le Djan-fèngèra (FAÏTLOVITCH, ouv. cit., p. 86).

(8) Entre l'Armatchèho et le Ouaguèra. Pays habité par les Falacha (FAITLOVITCH, ouv. cit,

pp. 84-91).

(9) Séparé au S. du Djan-fèngèra par le golla du Ouaguèra.

(I0) Terres basses entre les deux districts précédents. Sur le Ouaguèra, cf. supra, p. 291, N. 3.

Dimothéos séjourna en 1868 dans ce golla (Deux ans…, t. I, pp. 82-105).

(11) Ou Tsèguèdié. Au N. O. du Ouaguèra ; pays montueux et froid (LEFEBVRE, loc. cit.).

(12) Cf. supra, p. 195.

(13) Il n'y résida pas au début et paraît même avoir été retenu à Addis-abèba pendant de

longues années (cf. WyLDE, Modern Abyssinia, pp. 157-158 ; GLEICHEN, ouv. cit., p. 136 ; LAU-

RIBAR, Douze ans en Abyssinie, p. 616). Ce ne fut, semble-t-il, que vers 1903 qu'il fut autorisé

à habiter Addi-aboun, près d'Adoua, antique résidence du métropolite d'Ethiopie (ROsEN, ouv.

cit, p. 488 ; ANNARATONE, ouv. cit, p. 261). Plus tard, lorsque, en 1914, le ras Mikaël fut

promu negous, il fut désigné pour le couronner et resta auprès de lui au Ouallo (voir notre

appendice XIII).

(14) Cf. supra, p. 261, n. 12.

(15) Cf. supra, p. 190.

(16) Au S. du Lasta, sur la rive gauche du Tèkkèzié, à l'E. du Qègne-mègiét.

(17) Partie droite septentrionale du Mègiét.

(18) Bassin de la Bèchènna, affluent de droite du Bèchello.

(19) Limitrophe à l'O. du Mègiét.

(20) Ne figure pas sur les cartes. Peut-être Korissa, localité sur la rive gauche du Tèkkèzié,

au N. du Nèguèla.

(21) Rive droite de la Menna inférieure, principal affluent de gauche du Tèkkèzié (DuFTON,

ouv. cit, p. 195 ; LEFEBVRE, t. III, p. 57).

(22)« Rivière du jeudi ». Localité auprès de laquelle la rivière Rèb, tributaire du lac Tsana,

prend sa source (LEFEBVRE, t. III, p. 110).

(23) District immédiatement à l'est (DUFTON, p. 190 ; RAFFRAY, Abyssinie, p. 232).

(24) « Précipice des oiseaux de proie ». Au S. du Rèb (Krapr, Reisen, t. II, p. 349 ; vue dans

Routrs, Meine Mission. p. 236).

(25) A l'O. de Dibrè-Tabor.

(26) Au N. d'Ebènnat,

da (1), l'Emfraz (2), le Oueïnè-dèga (3), le Béléssa (4), le Béguëla (5), le

Kinfaz (6), le dèga du Ouaguèra (7) et le Sèmién (8).

Abounè Lougas eut les pays formant le gouvernement du roi Tèklè-haïma-

not (9).

De cette façon, Atié Ménélik fit régner la charité entre les trois frères.

Atié Yohannès avait ruiné le Godjam (10). Voilà pourquoi à cette époque la

famine y sévissait affreusement. Mais, selon le proverbe qui dit : « Le roi a

pitié de son armée et Dieu de ses créatures », Atié Ménélik envoya au Kaffa

le roi Tèklè-haïmanot, lui adjoignant une partie de son armée (II).

Il envoya une autre partie de ses troupes au Konta et au Koulla (12) avec

le dèdjatch Oualdè-Guiorguis (13), une autre avec le dèdjatch Tèssèma jus-

qu'au pays arabe qui se trouve au-delà de la rivière Guèba (14); une autre

(1) Au N. O. du Kèmkèm. Il y a là des sources d'eau chaude (COMBESs et TAMisIER, t. II,

66).

(2) Au N. O. du Qaroda avec une ville autrefois musulmane (PONCET, trad. angl, pp. 81-83).

Par ces trois derniers districts le diocèse d'Abounè Piétros touchait, semble-t-il, au lac Tsana.

(3) « Hauteurs des vignes ». Plateau autrefois couvert de vignobles qui domine à l'E. les trois

districts précédents (KRAPF, ouv. cit, t. II, p. 349). Oueïnè-dèga est du reste un terme générique

pour désigner les terres intermédiaires entre les dèga et les golla (cf. supra, p. 62, n. 11). Rohlfs

voudrait que oueïnr dérivât du mot grec oïnos, vin (Meine Mission, p. 282, n. 1).

(4) Cf. supra, p. 262, n. 5.

(5) Au N. du Béléssa (PLOWDEN, Travels., p. 398).

(6) Ou Kimfaz (PLOWDEN, ouv. cit., p. 397).

(7) Terres hautes du Ouaguèra (PLOWDEN, p. 396).

(8) Cf. supra, p. 127, n. 8. De cette répartition, il résulte qu'Abounè Piétros recevait surtout

les parties montagneuses de l'Abyssinie, tandis qu'Abounè Matiéouos avait dans son lot les terres

d'altitude moyenne, généralement plus fertiles. De plus, son diocèse comprenait Gondar et la

majeure partie des rives et des îles du lac Tsana où il y a beaucoup d'anciennes églises-couvents.

(9) C'est-à-dire le Godjam et ses dépendances à l'O. (Agaou-meder, Qouara, etc.), sans doute

aussi le Kaffa, attribué en 1889 au roi Tèklè-haïmanot (cf. supra, p. 262). Abounè Lougas

décéda en 1890.

(10) Deux ans auparavant (cf. supra, p. 255).

(11) Commandée par Bèchah-Abboïé (BrrBEr, Kafja, t. I, p. 94). Cette expédition était

destinée tant à conquérir le Kaffa (cf. supra, p. 262, n. 6) qu'à permettre aux troupes de vivre

sur des pays moins atteints par l'épizootie et la famine, Elle ne fut pas d'ailleurs couronnée de

succès (Mori, t. II, p. 449). Pour ces expéditions en général, qui commencèrent dans les

derniers mois de 1890, voir Antonelli (dans le Livre vert XVII, p. 57).

(12) Pays situés à l'E. du Kaffa entre le Godjëb et l'Omo.Bieber les a parcourus en 1905 (Das

Hochland von Südäthiopien, 2° art.).

(13) Fils d'une fille du roi Sahlè-Sellassié et, par conséquent, cousin germain de Ménélik, il

était également beau-frère de celui-ci par son mariage avec une sœur de Taïtou (BORELLI,

148). Promu ras vers 1893, il devint negous à Gondar en 1917 et mourut l'année suivante.

C'est lui qui conquit le Kaffa en 1897 (v. chap. LXVI). Avec Mèkonen et Tèssèma, il fut l'un

des principaux lieutenants de l'empire dans la dernière partie du règne de Ménélik (RosEN,

pp. 200-201).

(14) Par « pays arabe qui se trouve au-delà de la rivière Guèba »(un tributaire de droite du

Sobat), l'auteur entend la région au S. de cette rivière qui était parcourue à cette époque par des

bandes de Derviches que les Abyssins appelaient « Arabes noirs» (CH, MICHEL, Vers Fachoda,

Pp. 306-308). Mais la dénomination de « pays arabe » s'applique surtout à la région des Béni-

Changoul située plus au N. et où l'on parle l'arabe (MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 66

et p. 203, n. 1, et infra. Sur la rivière Guèba ou Gaba, qui forme la limite entre le Ouallèga et

EE ————

507 —

avec le ras Darguié chez les Aroussi, dans le pays appelé Balié (1); une autre

enfin, avec les chefs du ras Mèkonen (2), dans le pays d'Ougadèn (3) du côté

de Harar.

Quant à Atié Ménélik, il demeura à Addis-abèba avec le reste de ses troupes

qu'il occupa à bâtir l'église de Sellassié (4).

Le travail de la construction de cette église fut commencé en 1883, année

de Luc, au mois de miazia, vingt-cinq ans, sept mois et vingt jours après que

le roi des rois eut commencé à régner (5). Ensuite, pour célébrer la fête de

Pâques, il monta, la veille du jour des Rameaux, à la ville d'Entotto. Il passa

la Semaine Sainte à visiter l'église de Notre-Dame Marie où il faisait les pros-

ternements d'usage (6) et entendait la lecture du Guébré-Hemamat (7).

Après cela, lorsque les murs de l'église de Sellassié à Addis-abèba furent

terminés, comme le reste du travail n'était pas encore près d'être achevé, il

partit d'Entotto pour Mènnaguècha, le lundi de Fézsémné (8) afin d'y faire pré-

l'Ilou-Babor, voir MoNTANDON, ouv. cit, pp. 351-352. Le dèdjatch Tèssèma, dont le nom a déjà

été cité (p. 283), se borna dans cette expédition à des raids jusque vers les frontières du Kaffa ;

les Derviches, comme les Abyssins, évitèrent d'en venir aux mains sur les bords de l'Adjouba

où ils se rencontrèrent (CH. MICHEL, loc. cit.).

(1) Région immédiatement au S. du Ouabi-chèbèli. Elle a été visitée en 1894 par Donaldson

Smith qui constata que la conquête abyssine avait eu lieu trois ans auparavant, en 1900 par le

Baron d'Erlanger, en 1901 par du Bourg de Bozas. Le nom de Balié ou Bali aparaît très ancienne-

ment dans les chroniques comme un pays tributaire du roi d'Ethiopie ; cf. la note de BAssET

dans l'Histoire de la cong. de l'Abyssinie, pp. 68-69.

(2) Mèkonen fut appelé à Addis-abèba au mois de janvier 1891 pour assister aux négociations

avec les Italiens (Livre vert XVII, p. 63). Ses lieutenants furent le fitaorari Banagoussé et le

gègnazmatch Bacha-Bacha (SWAYNE, Seventeen trips through Somaliland, 3° édition, p. 166).

(3) Orthographié également Ogadiné et surtout Ogaden. C'est la vaste région peuplée de Somali

qui s'étend au S. et S. O. de Harar jusqu'à la rivière Ganalé à l'O. ; cf. notamment RiMBAUD,

Rapport sur l'Ogadiné, 1884. On trouvera quelques détails sur ces expéditions dans SWAYNE,

ouv. cit, passim ; Military Report on Somaliland, p. 123 ; C. KELLER, À. Ilg, p. 87 et 171). Dès

l'automne de 1891, les troupes de Mèkonen avaient poussé jusqu'à Imi, à 350 kilomètres environ

au S. de Harar sur le Ouabi-chèbèli et soumis la tribu des Rer Ali à 250 kilomètres environ au

S. E. de cette dernière ville. Ce fut, d'autre part,vers la même époque que le dèdjatch Loul-

sèguèd conquit le Sidamo (entre le pays aroussi et le Borana).

(4) C'était, après celle d'Ouraïel, la première église construite à Addis-abèba même. Elle est

située à proximité du guebbi impérial.

(5) Le calcul est exact, puisque Ménélik commença à régner au mois d'août 1865 et que les

travaux de l'église de Sellassié furent entrepris au mois d'avril 1891. Notons que, en ce même

mois, Ménélik, à la suite de la rupture des pourparlers avec le cte Antonelli. adressa aux sou-

verains et chefs d'État d'Europe une lettre, en date du 21 avril, dans laquelle il exposait ses visées

territoriales. Celles-ci comprenaient notamment la province soudanaise de Ghedaref , Khartoum,

le confluent du Nil Blanc et du Sobat, le lac Victoria Nyanza, le Borana, l'Ogaden et quelques

points sur la côte (texte dans LA JONQUIÈRE, ouv. cit, pp. 145-147). À la même époque (15 avril),

l'Italie signait à Rome avec l'Angleterre un protocole aux termes duquel l'Ethiopie presque

entière tombait dans la sphère d'influence italienne (texte dans RossETTI, ouv. cit., pp. 120-122).

(6) «On ne s'agenouille que durant la semaine sainte ; les prières se font debout ou assis

par terre » (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, Pp. 499).

(7) «Œuvre des Douleurs ». Récit de la Passion qu'on lit pendant toute la Semaine sainte.

(8) C'est le dimanche qui suit celui de Pâques ; il est ainsi appelé parce que l'Évangile du jour

commence par le mot /èfsèmné, c'est-à-dire : (le Seigneur) ayant achevé.

parer les planches nécessaires à l'église et de les apporter (1). Trois jours après

il rentra à Addis-abèba où il fit continuer les travaux de l'église de Sellassié

lesquels furent terminés le rer de hamlié. Il célébra la dédicace de cette église

à qui il donna le nom de Mèkanè-Sellassié (2), et y fit entrer le tabot le jour

de la Trinité de hamlié (3).

(1) Cf. supra, p. 211. q

(2) «Siège de la Trinité». Surnom donné à cette église en souvenir sans doute de celle détruite

. par Gragne au pays de Laga-Goura (cf. supra, p. 169, n. 6).
CHAPITRE XLVI

(3) Soit le 13 juillet 1891. La plus solennelle des fêtes mensuelles de la Trinité.

Atié Ménélik ordonne que le peuple qui assiste à la messe,

fasse les répons liturgiques.

À cette époque fut proclamée, le 7 de hamlié, une ordonnance de l'élu de

Dieu, Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie, pieuse ordonnance qui fut agréable

à Dieu et aux hommes (1). Voici le texte de cette ordonnance : « Nous autres,

rois temporels, lorsque nous envoyons une lettre portant notre sceau, celui

qui est au loin s'approche, celui qui est assis se lève et celui qui parle se tait

pour en écouter la lecture (2). Or, lorsque commence la messe où l'on distribue

le corps et le sang de Jésus-Christ, ceux qui sont assis et devraient se lever

sortent et ceux qui sont sortis et qui devraient rentrer ne rentrent pas, en

sorte que presque tout le monde est absent. De plus, le petit nombre de ceux

qui restent ne fait que semblant de prier (3).

«Il y a un proverbe qui dit : « Personne ne juge après le roi, personne

n'allume le feu sur la mer » (4). Peut-on, en effet, trouver une prière qui soit

meilleure que la messe ? Dorénavant donc, lorsque la messe sera commencée,

que ceux qui sont présents ne bougent plus ; que ceux qui se trouvent dans le

Fig. 46. — SCEAU D'ABOUNÈ PIÉTROS.

(1) Ce début d'un chapitre consacré à une réforme religieuse est écrit en langue gueez.

(2) Les marques de respect données aux messages du Souverain sont indiquées par Alvarez

(trad. angl, p. 59); par Bruce (trad. franç., t. III, p. 313 ett. IV, p. 238); par Littmann (Deutsche

Aksum-Expedition, t. I, pp. 9-10).

(3) Dimothéos a observé que, après les Matines, « les chantres et le peuple se retirent, car

ceux qui ne sont pas communiants ne peuvent pas assister à la célébration de la messe » (Deux ans

de séjour, II, p. 45); cf. PONCET, trad. angl, p. 86 ; Bruce, t. III, p. 359 ; ARN. D'ABBADIE,

Douze ans…, p. 498. Par ailleurs, la plupart des voyageurs qui ont assisté à une messe en Ethiopie

Fig 47.——crobe ÉFHIORENN vantent la bonne tenue des fidèles dans les églises (LoBo, trad. Le Grand, p. 76; PONCET, loc. cit.

, : NE et, pour les temps modernes, ViVvIAN, Abyssinia, p. 285).

(4) Ce proverbe paraît signifier : De même qu'il n'y a personne au-dessus du roi, juge suprême,

de même l’eau est supérieure au feu (puisqu’elle l’éteint); la messe est, elle aussi, la plus éminente

des prières,

qenté-mahliét et dans le geddest (1), se lèvent tous et fassent les répons litur-

giques (2) en entendant la messe, que ceux qui viennent du dehors entrent

et que personne ne les en empêche (3). Celui qui, à la messe, ne répondra pas

aux prières et qui, avant la fin de la messe, se promènera de tous côtés, celui-là

devra payer deux méguébéria (4) au tabot de l’église. J’ai dit. »

Telle fut la règle qu’il imposa à son peuple. On la communiqua à toutes les

églises et à tous les monastères.

En publiant cette ordonnance, nous ne croyons pas que, poussé par la

vanité, il ait eu l’intention de répudier les coutumes anciennes, ni de mépriser

ce qui s’était fait jusqu’à lui (5). Mais si l’on veut en savoir la raison, la voici :

il aimait son prochain, il avait un culte pour l’humilité ; de plus, voyant que,

à son époque, les hommes et les bêtes, affligés de multiples maladies, ne retrou-

vaient pas la santé, il se demandaiten lui-même pourquoi son règne était témoin

de pareils fléaux et, dans son cœur, la tristesse était grande. Sa langue ne

connaissait autre chose que les supplications, la componction et la prière, et

son cœur ne se départait jamais de la miséricorde et de la patience. Il faisait

envoyer à tous les moines des églises (6) et à tous les monastères de la toile et de

l'argent, leur demandant de ne pas l'oublier dans leurs prières. C'est ce qui

nous permet de supposer que cette ordonnance fut faite sur les conseils de

ces moines (7).

(x) C'est-à-dire dans les deux parties des églises où peuvent se tenir les laïcs (cf. supra, p. 211,

n. 3).

(2) Ils sont prévus, et, en assez grand nombre, dans la liturgie éthiopienne (Mercer, The

Ethiopic Liturgy, pp. 205-373).

(3) Ce sont les diacres qui veillent à ce que chacun à l'église occupe la place convenable

(Fetha-Nëguèst, trad. Guidi, p. 141). Les femmes doivent entrer par la porte du sud et prier

face à l'ouest, les hommes pénètrent par la porte du nord et se tournent vers l'est ; la porte

de l'ouest est réservée au clergé (cf. RAssAM, ouv. cit. t. I, p. 217 ; ANNARATONE, In Abissinia,

268).

(4) De guëbbèrè, payer l'impôt. Mesure pour la farine d'une contenance de quatre à cinq litres ;

usitée dans les églises d'Ethiopie pour la confection des pains servant à la communion (GuiDI,

vocabolario, col. 743).

(5) Cf. supra, p. 309, note 3. Le Fetha-Nèguèst menace cependant d'excommunication celui

qui sort de l'église avant que la messe soit terminée (trad. Guidi, p. 142) et, à la fin d'une des

premières prières de la messe éthiopienne, le prêtre exhorte les fidèles à rester pendant la célé-

bration du sacrifice (MERCER, ouv. cit, p. 301); mais l'usage des répons, qui sont en langue gueez,

devait être tombé en désuétude.

(6) Les moines ne vivent pas seulement dans des monastères ou des ermitages ; le clergé de

chaque église en compte plusieurs (COMBES et TAMISIER, t. IIT, p. 202).

(7) Ceux-ci durent représenter à Ménélik que, pour conjurer les fléaux qui désolaient le pays,

un redoublement de dévotion s'imposait. En fait, il ordonna des prières publiques dans tout le

pays (KELLER, À. Ile, p. 90).

CHAPITRE XLIX

Révolte du ras Zaoudié.

Vers cette époque (1), Zaoudié (2) écrivit ce qui suit à Djan-hoï : « 4 vs

me battre contre cet homme (3); s'il meurt de ma main, sa mort vu > sie

de mon maître. » Dans cette même lettre à Atié Ménélik il osa | ui je 4

tutoyer (4) le ras Oualié dont le père avait été seigneur de ss cu <>

ancêtres et son propre seigneur à lui-même (5) et qui était, 53 es pie

d'Itiéguié Taïtou, alors que jamais, depuis son enfance, il 2 ni ; day

Et, de peur que sa parole ne fût mal transmise, il la fit écrire 25 aus ts

scellée de son sceau que, très insolemment, il envoya à Rien Te » Len

fut pour le chef et pour l'armée entière le sujet d'un grand étonne

, DUR ssoulal Atié Ménélik fit dire au ras Oualié ! « Satan s'est ea

dans Zaoudié ; toutes les paroles qu'il envoie sont loin d'être Serge a

Fais donc bien attention et surveille-le avec soin. » Aussitôt ne 5e A

ayant réuni son armée, vint camper près de Zèbit (6) où il s Lea a. ; 20 ;

de son côté, partit de Dèbrè-Tabor et vint à Nefas-maoutcha (7) où 1 pa.

i è-meder,

(1) A la date du 26 mars 1891, Antonelli écrivait à son gouvernement que le Béguè-me

i i ; t VXII, p. 89).

le ras Zaoudié, était rebelle (Livre ver 9).

Mères LR ds té. L'auteur ne lui donne pas son titre, omission volontaire qui montre

à quel point il prend parti contre l'ennemi du frère de Taïtou.

(3) Le ras Oualié.

(4) En parlant de lui dans sa lettre à

qu'il est d'usage d'employer à l'égard de ses su

la troisième personne du pluriel. Cf MoNDON-

; I, p. 121 ; RassAM, Narrative…, t. II, p. 224. va .

PE 5) ms Fe 260, n. 10) que le ras Oualié avait reçu juridiction sur le Bègué

; ; ; ; t

meder. On peut supposer que, une fois nommé ras, Zaoudié prétendit être affranchi de toute

sujétion envers Oualié. :

(6) A l'extrémité orientale du Ouadèla,

Reise nach Abessinien, p. 313).

(7) « Sortie du vent ». A 20 kilomètres environ au

meder du Ouadèla (HEUGLIN, ouv. cit, p. 312).

Ménélik, il ne se servit pas de la forme dite respectueuse

périeurs par la situation ou par l'âge et qui est

VIDAILHET, Grammaire de la langue abyssine,

près de la frontière du Tchètchèho. (HEUGLIN,

S. O. de Zèbit, sur le col qui sépare le Béguè-

A cette nouvelle, Atié Ménélik commanda au ras Mikaël de s'unir au ras

Oualié et d'attaquer le ras Zaoudié (I).

L'armée du Béguè-meder ayant appris l'arrivée de ces deux ras envoyés

par Atié Ménélik, se dit : « Nous avions pris cet homme pour un soldat du

roi, c'est pour cela que nous l'avions reçu ; mais qui donc de nous reconnaît

un maître appelé Zaoudié ? » Après cela, tous l'abandonnèrent et rentrèrent

chez eux. Quant à lui, il s'enfuit et, en une seule nuit, il réussit à disparaître.

Les fusiliers que le roi avait autrefois donnés au ras Zaoudié pour combattre

le ras Oualié-Sellassié ne bougèrent pas pour le défendre et restèrent sous leurs

tentes avec leurs chefs. Pour Zaoudié, Satan qui l'avait poussé jusque là se

sépara de lui et disparut comme par enchantement, selon la parole de l'Écri-

ture qui dit : « J'ai vu l'impie élevé comme les chênes du Liban ; je suis repassé

et il n'était déjà plus » (2).

Le ras Oualié et ses compagnons ne voulurent pas s'en retourner encore,

mais, cherchant les traces de Zaoudié se mirent à sa poursuite. Zaoudié, de

son côté, avec le peu de troupes qui lui restait, parvint en un endroit appelé

Kossoïé (3), au pays de Ouaguèra. Le ras Oualié et ses compagnons avec leurs

troupes l'y poursuivirent et campèrent près de lui. Mais le ciel, qui était très

chargé et pluvieux, empêcha la bataille ce jour-là et la nuit arriva.

Les gardiens des bêtes de Zaoudié et les hommes chargés de couper l'her-

be (4), apercevant le camp du ras Oualié, allèrent en informer Zaoudié et lui

dirent : « Une cavalerie nombreuse comme des sauterelles et des fusils sans

nombre vont nous exterminer. » À cette nouvelle, Zaoudié cessa ses mensonges

et ses fanfaronnades, la peur et le tremblement s'emparèrent de lui et il ne

sut plus que faire. Il songea un instant à faire sa soumission la corde au cou (5).

Mais, se rappelant tout ce qu'il avait fait contre le ras Oualié, il n'osa pas.

Aussi, abandonnant sa tente toute montée, sa table préparée, ses vaches

égorgées, son hydromel déjà servi, et ne gardant que son pantalon soutenu à

sa ceinture, il s'enfuit comme la poussière chassée par le vent.

Le lendemain à son lever, le ras Oualié sortant de sa tente, prêt au combat,

ne trouva plus devant lui que des tentes. Ses troupes poursuivirent Zaoudié

jusqu'à la rivière Anguèrèb (6), saisirent tous ses bagages et s'en retournè-

(1) En donnant cet ordre au ras Mikaël, Ménélik voulut

ce grand vassal dont l'attitude à cette é

89).

(2) Psaume XXXVI, 35-36.

(3) Localité à 20 kilomètres environ au N. O. de Gondar.

(4) A leur sujet, voir ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 348-340.

(5) Comme pour reconnaître qu'il méritait d'être pendu (cf. les bourgeois de Calais). En

Ethiopie, les rebelles viennent plutôt se soumettre une pierre sur la nuque (RAFFray, Abyssi-

nie, pp. 216-217 ; G. SIMON, L'Ethiopie, p. 377 ; H. Le Roux, Ménélik et nous, p. 217 et infra.

(6) Ou Angareb, affluent de droite de l'Atbara, à 15 km. env. au N. de Gondar (Rava,

Al lago Tsana, p. 38). Il y à une autre rivière de ce nom qui se jette dans le lac Tsana, au S. E.

de Gondar. Dans le dialecte du Soudan, angarab signifie lit (cf. BIANcHI, Alla terra, p. 47).

sans doute s'assurer du loyalisme de

poque paraissait suspecte au ce Antonelli (Livre vert XVII

Zaoudié alla demander asile au dèdjatch Bitoa (E), un Qémant a

tn ; Qualié fit dire à ce dernier : « Un rebelle au roi, donc mon ennemi,

u Te ne ivé chez toi. Enchaîne-le et amène-le moi ; sinon, malheur à

4 de la perte de ton pays. » Alors le dèdjatch Bitoa lui amena

i!tu

> dié enchaîné. Atié Ménélik se trouvait dans sa ville de Dèssié (3) lorsque

udié

Zao

e ; i menqor (4) au cou.

.- n prisonnier, un us : ‘

Oualié lui présenta so p] 2 de : il lui

ÿ is le roi était, comme son Créateur, un trésor de miséricorde ;

ai ,

en ’

dus à son Le de grâces à Dieu, auteur de toutes ces choses |

pis « ä e, comme Atié Ménélik passa le begga (6) à Déssié (7), le ras

, Pr on le Ouallo et le Ouarra-Himèno, servit chaque jou 4

E PAU et aux chefs, des guebeur où l’abondance des pains, des plats,

EE de la viande fut extraordinaire. On ne se serait pas cru en une

e

` ,

période de famine, mais en une pin Apres d'Atrchaet d'Adobe.

' uvr

: ` aussi que l'on déco

C'est à cette époque

, ur ». (cf. supra, p. 188, n. 2). ; is Li ; ha, mais qui,

(1) « Brassard] na nr qui paraît avoir des affinités ave les Fan de En

(2) dns 2009 = a pratiquent une sorte de christianisme mélé : e se 50: Bai,

1 Ta DA SAN LORENZO, 1714, dans BECCARI, pq EE SN Wande.

nes; cf, LIB ; 8-150 ; Massaïa, t. II, p. ' , «

-316 ; RüPPELL, Reise…, pp. 14 : : , Narrative…,

k LV. pp. 318 r FLAD À short Description of the Falasha and Kanmanis na arte»

PAR 4 0 ENS Die Juden in Abessinien, pp. 85-92. Conti-Rossin Pp

t. 1, p. 208;

3 langage. ; : 891.

re prés de Ménélik eut lieu u mois de Dear: 7 ociries nutine à labouche

i,empêchant les condamnés de s à VII 36 et fig. p. 39).

(4) Sorte de cangue qui,e atigue et de faim (Massaïa, t. VII, p.

i i rir lentement de fatigue ; ; end (cf. supra,

passat 5 im usité en tant qu'instrument de supplice mais comme 1e quend (

Le menqor n haînes ;

i t encore remplacer les chaînes. : ; . Du reste, les pri-

? 1) Mér A trouver que Oualié était allé trop loin dans sa Vos PitE roots, cotame de

me na abnetion ont droit à certains seen, ue 2 a AE OR,

+ , dorées (G. SIMON, ouv. cit, P. 54 7 ee is à rentrer

por AS A on dit ne sur le mont Zeqouala et ne parvint jamais

. 217). Zaoudi , nn 8 ô

a A à cause de l'animosité de Taïtou à son égard.

(6) Cf supra, p. 247, N. 7. :

(7) Ménélik paraît avoir séjourné à Dèssié de décem

suivant).

bre 1891 à mars ou avril 1892 (voir le chap.

RENE DER ce ve

CHAPITRE L

Histoire de la croix d'Abreha et Asbeha. — Oueïzèro Choa-

regga épouse le ras Mikaël.

Nous allons commencer à raconter, avec l'aide de Dieu, qui est notre salut,

l'histoire des miracles accomplis par les rois Abreha et Asbeha (1). En voici

l'occasion et les circonstances.

En l'année 1882, après la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, année

de Marc évangéliste, patriarche d'Alexandrie, le roi des rois d'Ethiopie,

Ménélik II, monta au pays du Tigré (2). Il alla camper à Mègèlé, emmenant

avec lui une armée innombrable. Ses fantassins et ses porteurs de boucliers

étaient aussi nombreux que les grains de sable. Parti de Mêgèlé, il alla camper

en un endroit appelé Agoula. Là, ayant appris qu'il était près de l'église

d'Abreha et Asbeha (3), il commanda aux chefs de sa garde de l'y précé-

der, de protéger l'église et d'empêcher qu'elle ne souffrit quoique ce fût.

Mais, avant que les chefs chargés de préserver cette église y fussent arrivés,

une bande de soldats, échappant au commandement du roi, marcha toute la

nuit et, le lendemain, ravagea la ville d'Abreha-Asbeha et tous les villages des

environs. À cette nouvelle, le roi fit publier ce qui suit : « Quiconque a pris

des objets d'église, qu'il les apporte à l'addébabaï. » Grâce à cet ordre, appuyé

par l'excommunication du clergé, on put recouvrer beaucoup de livres et

d'objets sacrés qui furent remis en leur place (4). Tout cela, d'ailleurs, a déjà

été raconté au chapitre XXXIX de ce livre (5).

Le soldat qui avait volé la croix d'or d'Abreha et Asbeha appartenait aux

(1) Ce chapitre est écrit en gueez jusque et y compris l'hymne en l'honneur de la croix d'Abreha

et Asbeha.

(2) Cf. supra, chap. XLIII, p. 283.

(3) Cf. supra, p. 286, n. 1.

(4) L'auteur avait affirmé (p. 286) que tous les objets volés furent alors restitués à l'église.

(5) C'est au chap. XLIII et non au chap. XXXIX qu'est raconté cet épisode .

ps sue

a

— 315 —

j i étai iers ras

troupes d’un chef appelé pps Len & ne is ds se, um

MEL FORVOIIEUE 43 paies vou en son cœur l’amour de la religion

du’Oualle (a coups VAE = po on qu’il ne pouvait pas être pue

Hé ei du clergé et tenant peu de compte des ordres du

par l’exco n son pays de Koriéb (2), il y apporta la croix qu il cacha a

su Ds es enfants, et toute sa famille furent remplis d’une grande

qi SE . de la croix et pensèrent aussitôt à la briser et à la vendre

ee Pr ce qui leur permettrait de se procurer beaucoup de choses

un ,

so 5 ma de Dieu sont impénétrables. La maladie entra dans la

Mais Le pe de la croix fut le premier à tomber malade et à mors

mi ses enfants et sa famille entière, sans aucune exception, périrent ce

x vont qe la parole du mébi (3) David qui dit : «Le Rogue

a de lui, car Il sait d’avance quand son jour arrivera (4). > eue

dt ; dit Notre-Seigneur dans son Saint Évangile, à propos du ric qn fu

ea D étaient si prospères que ses greniers étaient devenus trop petits ot

5 ns son cœur « Que ferai-je, car je n’ai plus de place dans mes ge

qù qe umuler mon grain ? Je ferai ainsi : « J’abattrai mes gremiers E

Mers pour y Péri lus grands, où je conserverai mon grain et ma fortune e

j en bâtirai a Ie nn as de quoi te suffire durant de longues années, repose-

je 9 pére . bois et te réjouis ». Mais le Seigneur lui dit : & Insensé qu tu

A ve Irene ets ton âme te sera redemandée. À qui servira donc tou e

ve E E aré ? » De même, celui qui amasse des trésors qui ne lui appa

a nn — R qui ne sont pas selon Dieu a toujouts le pe ES cé

Après la mort du voleur, vinrent de ie Loin d ptit à se

de s’emparer de la croix d’or qu’il avait apportée, Qu ; Hi juge du dèdjatch

quereller, voulant tous l’obtenir. Alors l’affaire fut PP e ; E a

Libèn et l’on découvrit que cette croix était colle au ouvrermemient, arriva

A cette époque (6), le roi Ménélik, parti du lieu de son g

istri ’Abbaï (p. 135).

(1) Nom de tribu galla (cf. supra, p. 45) et d’un district à cheval sur l’Abba (p

+200. è i tôt ici, appliqué à

S = ne = ie se traduit généralement par propiti, dope ® pa) E., 7 A

i ; i lomon, le sens d’« homme de Dieu », ci. ,

David, et un peu plus loin à Sa >

d’Israël, t. 1, p. 380.

(4) Psaumes IT, 4 et XXXVI, 13. ;

he É tte époque, le

Sa ie mois de novembre 1891. Le seul voyageur outopées de Fe ET pe

Pt russe Mashcov, raconte que, lorsqu’il arriva à Entotto au ae SCORE IA OA

faisait des préparatifs pour aller à Borou-miéda sand y SONIA # ee cage OUT

i jaggio in Abissinia del Mashcov, dans le Bot. Soc. : j nid

Tigré 5 l en 4 EE le ras Mènguècha, sollicité pt tes alGrn S

nan de be pe TE la délimitation de la frontière qui fut Lee a S p a agir

DE LA JONQUIÈRE, ouv. cit, p. 147). Sur l’entrevue du Mèrèb (6-8 décemb eue LE

Gandolfi pe de l’Erythrée et les ras Mènguècha et Aloula, voir

à sa ville de Dèssié pour y construire l'église de Guéchen appelée Dèbrè-Ker-

bié (1), désireux de laisser un heureux souvenir et une grande renommée,

selon la parole de son ancêtre le nèbi Salomon : « Avoir des enfants et bâtir

une ville vous donne un grand nom (2). »

Le 7 de ter (3), le roi, qui était allé baiser et adorer l'église d'Aberra-Sellas-

sié (4), apprit, en chemin, la bonne nouvelle de la découverte de la croix

d'Abreha et Asbeha. On lui raconta aussi comment le soldat qui avait volé

la croix d'or était mort ainsi que sa femme, ses enfants et toute sa famille

et qu'ils avaient tous péri misérablement. Le roi fut rempli d'une grande joie

et d'une immense allégresse ; sa joie rappela celle de David II, son ancêtre,

lorsqu'il reçut de Jérusalem un morceau de la vraie croix de Jésus-Christ (5).

Ses chefs, ses soldats et toute son armée furent, eux aussi, remplis d'admira-

tion et d'allégresse.

Le roi fit venir un moine nommé Abba Hailè-Yèssous du pays de Tèm-

bién (6), homme plein de mérite, parfait, vaillant dans sa foi et très bon dans

ses œuvres. Il lui confia la croix avec plusieurs autres présents et l'envoya

porter le tout à l'église d'Abreha et Asbeha. C'est ainsi qu'après avoir été exilée

pendant deux ans, cette croix rentra dans son ancienne demeure, selon la

parole de Mar Efriém (7), Syrien à la bouche de bénédiction, qui a écrit : « Le

Seigneur a voulu délivrer Adam de la servitude et le ramener à son premier

état (8). »

Que le Seigneur, Dieu puissant, qui est bon par nature, qui a coutume par

essence d'être généreux et qui a fait un pareil miracle, daigne répandre la

force du secours et des bénédictions d'Abreha et d'Asbeha sur leur fils Ménélik

IT, roi des rois d'Ethiopie ! Et que, par sa grâce, il daigne, en sa bonté, nous

protéger nous aussi contre toutes les adversités dans les siècles des siècles.

Amen !

Ce récit a été écrit en l'an 1884 depuis la naissance de Notre-Seigneur

Jésus-Christ (9). Gloire à Dieu dans les siècles des siècles. Amen !

Ménélik prolongea sans doute son séjour au Ouallo pour surveiller de plus près qu'à Entotto les

événements du Tigré, comme aussi l'attitude du ras Mikaël.

(t) « Cloître de la myrrhe », D'après la description de Paëz (dans BECCARI, Rerum Aethiopica-

rum…, t. II, pp. 80-89), il y avait au XVII° siècle deux églises sur l'amba de Guèchen.

(2) Ecclésiastique XL, 19.

(3) I5 janvier 18092.

(4) « La Trinité a illuminé ». Eglise de Borou-miéda construite par Atié Yohannès (Hist. du

règne de Iohannes, p. 14).

(5) Cf. supra, p. 31.

(6) District du Tigré au S. d'Adoua. Décrit par Raffray (Abyssinie, chap. IV) et par Anna-

ratone (In Abissinia, pp. 77-83).

(7) « Mar (monseigneur), titre emprunté aux Syriens et donné à certains membres du clergé »

(BLANCHART, dans DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 372)ou même à des laïcs qui passent pour mener

une vie pieuse (CONTI RoSssINI, dans Historia regis Sarsa Dengel, p. 189). St Ephrem, dont il est

question ici, fut, au IV° siècle un père de l'Église, qui composa des hymnes renommés, entre

autres l'Ouddassié-Mariam (cf. supra, p. 23, n. 8).

(8) Premiers mots de l'Ouddassié-Mariam qui se récite le lundi dans les églises d'Ethiopie.

(9) Cette mention prouve que l'auteur notait au fur et à mesure les événements dont il était

témoin.

a

LE pesée AN)

LE RAS MIKAEL.

PL. xxIx

Cliché Bertolani

Salut ! salut ! à la croix des deux rois,

Qui a ressemblé au tabotè Moussié,

Lorsqu'il revint de la terre des paiens (I).

O peuples, lorsque les trompettes du roi Ménélik

Sonneront sur vos places publiques,

Lorsque ce signe vous reviendra,

Célébrez-le par vos chants et réjouissez-vous à cause de lui !

A cette époque, Oueïzèro Choa-regga (2), fille aînée d'Atié Ménélik, se trou-

vait à Dèssié avec Itiéguié Taïtou, la suivant dans l'expédition (3).

Or Dieu ne fait rien sans raison. Le ras Mikaël qui, en ce moment, la voyait

près d'Itiéguié Taïtou, envoya à cette dernière deux des officiers favoris

de celle-ci. L'Itiéguié fit part de la demande du ras Mikaël à Atié Ménélik

qui lui répondit : « Le ras Mikaël est mon fils et mon ami, c'est moi qui l'ai

élevé ; comment deux de mes enfants pourraient-ils se marier ensemble (4) ? »

Mais l'itiéguié lui répliqua : « Vos ancêtres d'Israël ne se mariaient-ils pas

avec les filles de leurs tantes et de leurs oncles (5) ? Pourquoi verriez-vous

du mal à ce que ces deux enfants qui ne sont pas parents en fissent autant ?

Il y a un proverbe qui dit : « Ajoutez de l'eau au lait, cela le fera augmenter

et le clarifiera (6). » De cette façon elle réussit à terminer cette affaire.

Atié Ménélik ajouta cependant : « J'ai consenti, mais le carême approche (7);

aussi, qu'il attende que nous ayons passé la fête de Pâques ; alors, lorsque je

serai rentré chez moi à Addis-abèba, qu'il vienne prendre ma fille. »

Le ras Mikaël ne fut pas satisfait de cette réponse et insista auprès de l'itté-

guié en disant : « Que ma femme (8) n'aille pas à Addis-abèba et qu'on me la

donne ici même. » Dieu l'ayant voulu, il obtint ce qu'il désirait.

Puis, selon le proverbe qui dit : « Si l'on rince les gane, l'eau qui a servi

remplira les madega (9), » bien que l'on fût en expédition, Atié Ménélik, dont

(1) Allusion à la capture de l'Arche d'Alliance (dénommée ici tabot de Moïse) par les Philistins

et à son retour à Jérusalem (I Samuel, IV-VII).

(2) « Le Choa était cIme ». H. Le Roux a raconté l'histoire romanesque de cette princesse,

née vers 1867 d'une concu bine de Ménélik (Chez la reine de Saba, pp. 51-63). Elle avait un fils

Ouassèn-sèguèd, né d'une r(emière union avec un fils du ras Gobana.

(3) Ce mot indique bien que le déplacement de Ménélik avait un caractère militaire.

(4) Bien que n'ayant pas été parrain du ras Mikaël à son baptême, Ménélik se considérait

comme son père adoptif (cf. supra, pp. 121, 123 et 157). En réalité, il ne faisait probablement

cette objection que pour la forme (cf. la première réponse aux envoyés d'Atié Yohannès venus

pour lui demander la main de Oueïzèro Zaouditou). Quant au ras Mikaël, il entendait par ce

mariage obtenir la récompense du concours qu'il avait prêté au ras Oualié contre Zaoudié.

(5) Ces mariages entre cousins germains furent même ordonnés par Moïse quand les filles

étaient seules héritières (Nombres, XXXVI).

(6) C'est-à-dire : En donnant votre fille au ras Mikaël, vous rendez l'attachement de celui-ci

pour vous plus grand et plus visible.

(7) On était à la fin du mois de janvier et le carême est de cinquante-cinq jours.

(8) Le ras Mikaël considère déjà comme sa femme la princesse qui vient de lui être promise.

(9) Faïtlovitch traduit ainsi ce proverbe : L'eau qu'on prend pour rincer une jarre suffit

à remplir une cruche, et en donne cette explication très juste : les miettes qui tombent de la

table du riche suffisent pour nourrir le pauvre (Proverbes abyssins, P. 83.)

— 317 —

Salut ! salut ! à la croix des deux rois,

Qui a ressemblé au tabotè Moussié,

Lorsqu'il revint de la terre des païens (I)-

O peuples, lorsque les trompettes du roi Ménélik

Sonneront sur vos places publiques,

Lorsque ce signe vous reviendra,

Célébrez-le par vos chants et réjouissez-vous à cause de lui !

A cette époque, Oueïzèro Choa-regga (2), fille aînée d'Atié Ménélik, se trou-

vait à Dèssié avec Itiéguié Taïtou, la suivant dans l'expédition (3).

Or Dieu ne fait rien sans raison. Le ras Mikaël qui, en ce moment, la voyait

près d'Itiéguié Taïtou, envoya à cette dernière deux des officiers favoris

de celle-ci. L'Itiéguié fit part de la demande du ras Mikaël à Atié Ménélik

qui lui répondit : « Le ras Mikaël est mon fils et mon ami, c'est moi qui l'ai

élevé : comment deux de mes enfants pourraient-ils se marier ensemble (4) ? »

Mais l'itiéguié lui répliqua : « Vos ancêtres d'Israël ne se mariaient-ils pas

avec les filles de leurs tantes et de leurs oncles (5) ? Pourquoi verriez-vous

du mal à ce que ces deux enfants qui ne sont pas parents en fissent autant ?

Il y a un proverbe qui dit : « Ajoutez de l'eau au lait, cela le fera augmenter

et le clarifiera (6). » De cette façon elle réussit à terminer cette affaire.

Atié Ménélik ajouta cependant : « J'ai consenti, mais le carême approche (7);

aussi, qu'il attende que nous ayons passé la fête de Pâques ; alors, lorsque je

serai rentré chez moi à Addis-abèba, qu'il vienne prendre ma fille. »

Le ras Mikaël ne fut pas satisfait de cette réponse et insista auprès de l'ifté-

guié en disant : « Que ma femme (8) n'aille pas à Addis-abèba et qu'on me la

donne ici même. » Dieu l'ayant voulu, il obtint ce qu'il désirait.

Puis, selon le proverbe qui dit : « Si l'on rince les gane, l'eau qui a servi

remplira les madega (9), » bien que l'on fût en expédition, Atié Ménélik, dont

(1) Allusion à la capture de l'Arche d'Alliance (dénommée ici fabof de Moïse) par les Philistins

et à son retour à Jérusalem (I Samuel, IV-VII).

(2) « Le Choa était calme ». H. Le Roux a raconté l'histoire romanesque de cette princesse,

née vers 1867 d'une concubine de Ménélik (Chez la reine de Saba, pp. 51-63). Elle avait un fils

Ouassèn-sèguèd, né d'une première union avec un fils du ras Gobana.

(3) Ce mot indique bien que le déplacement de Ménélik avait un caractère militaire.

(4) Bien que n'ayant pas été parrain du ras Mikaël à son baptême, Ménélik se considérait

comme son père adoptif (cf. supra, pp. 121, 123 et 157). En réalité, il ne faisait probablement

cette objection que pour la forme (cf. la première réponse aux envoyés d'Atié Yohannès venus

pour lui demander la main de Oueïzèro Zaouditou). Quant au ras Mikaël, il entendait par ce

mariage obtenir la récompense du concours qu'il avait prêté au ras Oualié contre Zaoudié.

(5) Ces mariages entre cousins germains furent même ordonnés par Moïse quand les filles

étaient seules héritières (Nombres, XXXVI).

(6) C’est-à-dire : En donnant votre fille au ras Mikaël, vous rendez l’attachement de celui-ci

pour vous plus grand et plus visible.

(7) On était à la fin du mois de janvier et le carême est de cinquante-cinq jours.

(8) Le ras Mikaël considère déjà comme sa femme la princesse qui vient de lui être promise.

(9) Faïtlovitch traduit ainsi ce proverbe : L’eau qu’on prend pour rincer une jarre suffit

à remplir une cruche, et en donne cette explication très juste : les miettes qui tombent de la

table du riche suffisent pour nourrir le pauvre (Proverbes abyssins, P. 83.)

=

— 318 —

& ann ne manquait jamais de rien, fit ce mariage d’une façon digne de lui

S or jo S 7 il fallait pour la fête. En effet, les intendantes des mais

pain blanc, de la cuisine et de l’hydromel, av i

» avec toute leur suite, les sold

ocre (I) et les plus Jeunes achkér de l’elfign, choisis parmi les ae

me) x dêdj-agafari, le néft-bacha, le tédj-assallaf,, l’ega-biét (2), le baldèras ( ),

on len préparés, se mirent aux ordres de l’épouse. Les hommes ass

V tus d’une tunique de soie, les femmes d’une robe et d’un pantal brodé

et d’un manteau de soie. 2 ja es

; Sun à la fille de Ménélik, il est impossible de décrire ce qu’elle avait

evêtu, les ornements dont elle était parée, sa ceinture, les su erbes h

ments de ses mulets. | 2 ace

Elle partit pour aller chez son époux le 27 de ter, parmi des cris de joie

LE peurs Ms embilta, des mélékèt, des azmari et des négarit. Or, comme 1e

avons dit, c’était la volonté de Dieu : voilà à elle à

; à pourquoi elle devint aussitô

enceinte. Elle eut successivement une fille (4) et un fils (5). Que Dieu pi

fasse la grâce de voir plus tard la gloire de ces enfants (6) ! ?

(x) Tcheffra (cf. supra, p. 160, n. 8).

(2) « Maison des objets ». Massaïa (Lecti [

2) . ones, Pp. 257), traduit ega-biét ;

mie) eu rerum ad domum regiam spectantium. Arn. d’Abttie dit pe set Lee

ou Jironde (Douze ans…, p. 354). On pourrait traduire ce mot mer TAN

BBADIE, Dictionn., col. 359). pot mg TA

(3) « Ecuyer et chef de l’écurie » (ARN. D’ABBADIE, ouv. cit P- 346)

a Oueizèro Zènèmè-ouarq (Pluie d’or), née en 1892 et mariée is jeune

` ni gs Godjam (H. Le Roux, Chez la reine de Saba PP. 65-79) ;

5) Lidj Yassou, né en février 1898, qui devait être dési pe ;

Lid, , , signé par Ménéli ériti Ô

d Enlopie (cf. infra, t. II) et régner effectivement de 0 à EE Spam het pe

e G x veu pra été exaucé. La petite princesse Pluie d’Or mourut dès 1904

, s avoir posé en septemb i i

nement de sa tante, l’impératrice a cts Xe 1064 CPR UE pus gate

au ras Bèzzabeh,

Fig. 48. — sCEAU D É

U RAS OUALIÉ, Fig. 49, — SCEAU DU RAS MIKAEL

CHAPITRE LI.

Incendie de la maison d’Addis-Abèba. — La maladie du vent

ayant éclaté, Atié Ménélik passe à Ankobèr la saison des pluies.

Tout cela étant terminé, Atié Ménélik quitta Dèssié et s'en revint à sa ville

d'Addis-abèba. À cette époque, la maladie du vent (1) étant venue, enleva

quelques personnes. Atié Ménélik monta à Entotto.

Ce fut alors que le feu prit dans la cabane d'un soldat et que la maison

royale d'Addis-abèba fut la proie des flammes (2). L'oratoire (3) seul resta

indemne, alors que la palissade qui entourait l'elfign et que toutes les maisons

des gens de service étaient incendiées. A côté de l'oratoire, il y avait le malèfia-

biét, le tédj-biét et un petit elfign qui furent également préservés. Et si quel-

qu'un veut savoir pourquoi l'oratoire échappa aux flammes alors que les

genévriers qui avaient été plantés près de l'auvent brûlèrent, nous lui dirons

que ce fut là un miracle. Et si l'on veut connaître comment se produisit ce

miracle, le voici :

De temps en temps on célébrait la messe en ce lieu ; on y chantait chaque

jour les Heures (4). De plus, depuis huit heures de la nuit, jusqu'à une heure

du jour (5), le roi et l'itiéguié y priaient. Pendant la journée entière jusqu'à

la onzième heure du jour, les moines, les docteurs, les mékouanent, les messa-

(1) Ces mots que nous avons traduits littéralement (yè nefas bechta) doivent s'appliquer au

choléra, qui d'Obock se propagea à l'Ethiopie en 1892. On sait qu'une épidémie de cette maladie

atteignit également l'Europe dans l'été de la même année. Les Abyssins lui donnèrent ce nom

parce que, pour eux, elle fut transportée dans leur pays par le vent (celui du N. E., le plus fré-

quent).

(2) Cet incendie partiel est confirmé par C. Keller (A. Ilg, p. 110).

(3) Nous avons traduit par ce mot seel-biét = maison des images (cf. supra, p. 34, N. 7).

(4) En Ethiopie, le Livre des Heures (Mètsehafà-Sèatat) est distinct du missel.

(5) Soit de deux à six heures du matin, moment où commence la seule messe de la journée,

sauf en temps de jeûne où elle est célébrée à une heure de l'après-midi et les jours de Noël, de

l’Epiphanie, de Pâques et le dimanche de Quasimodo où elle se dit dès deux heures du matin

(ANNARATONE, În Abissinia, p. 264).

— 320 —

fent (1), les oueïzazer, les mébélètane (2), les balèmoual y allaient prier à leur

gré et selon leur piété. Ce lieu était témoin d’une foule d’œuvres méritoires.

Quand on le regardait, il faisait plaisir à voir. Quand, y étant entré, on y

faisait sa prière, le cœur en était ravi d’extase.

Or, si quelqu’un désire savoir quelles étaient les images qu’on y vénérait,

nous lui dirons qu’elles représentaient toute la vie de Notre-Seigneur depuis

Sa conception jusqu’à Sa naissance et à Son crucifiement ; depuis Son crucifie-

ment jusqu’à Sa résurrection et à Son ascension. Elles montraient aussi les

miracles qu’Il a accomplis et la doctrine qu’Il a enseignée. Il y avait encore

la vie de Notre-Dame Marie depuis Sa conception jusqu’à Son assomption et

les miracles qu’Elle a faits (3). On voyait enfin les images des saints et des

martyrs avec l’histoire de leur vie et toutes les choses qui furent accomplies

par les anges là où Dieu les avait envoyés. Telles étaient les images que l’on

vénérait dans cet oratoire. C’est pour cela, disons-nous, qu’il fut préservé des

flammes par un miracle.

Ces images avaient été faites au-delà des mers. Elles étaient si belles qu’on

eût dit que les personnages représentés avaient revêtu notre chair mortelle

et non pas qu’elles étaient peintes par la main des hommes (4).Quant à la

preuve que les images peuvent faire des miracles, nous la trouvons dans la

vie d’Arcadios, roi de Roha, et dans l’histoire de son peuple (5). Il nous faut

dire enfin que, dans cet oratoire élevé par Atié Ménélik et par Itiéguié Taïtou,

tous les sacrifices qu’ils y offrirent, toutes les prières qu’ils y firent, toutes les

aumônes qu’ils y prodiguèrent étaient montés jusqu’à Dieu. C’est pour cela

qu’ils méritèrent une pareille récompense.

Ensuite, voyant que l'épidémie ne se calmait pas (6), Atié Ménélik partit

d'Entotto et, le 26 de miazia, il arriva à Ankobèr, la ville de ses pères.

Comme les travaux de l'église de Mikaël d'Ankobèr étaient terminés (7),

(x) Cf. supra, p. 204, n. 5. Ce sont les grands de l'empire par droit de naissance, par opposition

aux mékouanent, chefs qui sont souvent d'origine roturière,

(2) Nonnes, ou encore veuves âgées qui ont renoncé au monde et vivent en religieuses : cf. I

Timothée, V, 3-16, et ARMBRUSTER, Amharic-English Vocabulary, t. 1, p. 160.

(3) On les trouvera, racontés et illustrés, dans l'ouvrage traduit par sir W. BupGE, The miracles

of the blessed Virgin Mary.

(4) Powell-Cotton, qui visita l'oratoire impérial d'Addis-abèba en 1900, dit, en effet, que plu-

sieurs des peintures de cette chapelle étaient des tableaux à l'huile exécutés en Europe(A sporting

Trip. p. 126). D'après C. Keller (Ueber Maler und Malerei in Abessinien, p. 38), elles auraient

été achetées en Italie sur les conseils du cte Antonelli.

(5) Suivant une explication qui nous a été obligeamment fournie par M. Marcel Cohen, profes-

seur d'amharique à l'Ecole des langues orientales vivantes, Arcadios doit être lu Agaryos ou

Abgaryos,correspondant à la forme francisée Abgar, nom porté par plusieurs rois de Roha,

c'est-à-dire d'Edesse en Mésopotamie(cf. LE GRAND, dans Logo Voyage hist. d'Abissinie, p. 348).

L'un d'eux aurait été guéri d'après la légende par un portrait du Christ (voir le synaxare abyssin

à la date du 29 de fessas). Sur le culte des images en Ethiopie, cf. LE GRAND,/oc. cit. Notons que

Roha est aussi le nom anciennement donné à la ville de Lalibèla (Crccnr, Da Zeila…., t. 1,

P- 374 ; PERRUCHON, Vie de Lalibala, p. XXXII).

(6) Le texte porte : ne se refroidissait pas.

(7) Travaux de reconstruction, car le roi Sahlè-Sellassié avait fait élever à Ankobèr une église

en l'honneur de saint Michel (cf. supra, p. 71).

il en célébra la dédicace le 12 de guwenbot (1), en y faisant placer le /abot. Ayant

invité les clercs, les chefs de toute son armée, il les rassasia tous de viande

de bœuf, nourriture qu'on n'avait pu se procurer depuis trois ans (2). Les

pauvres qui couvraient la plaine de Mouq-meder (3) y ayant été rangés reçu-

rent des aumônes pendant toute la journée.

Le 19 de sénié, ayant fait venir le fabot de l'église de Mariam d'Ennèoari

qui se trouvait encore à Tchèfa (4) dans un mégagno, il le fit placer solennelle-

ment en l'église de Mariam d'Ankobèr, élevée par Asfa-ouassèn, un de ses

aïeux (5). En effet, dit-on, à l'époque de ce roi, on prédisait déjà qu'un fabot

venu d'un pays étranger (6) devait entrer dans l'église de Mariam d'Ankobèr.

Atié Ménélik passa tout le krèmt à embellir Ankobèr, la ville de ses pères.

Cette résidence (7) qui était assez étroite fut agrandie et il la rendit plus belle

qu'autrefois. Il y fit construire un superbe e/fign qui surpassa par sa beauté et

sa nouveauté tous les e/fign qu'on avait bâtis jusque-là (8). Il réalisait ainsi

la parole de l'Écriture : « La deuxième construction fut plus belle que la pre-

mière (9). » Il faut donc remercier Dieu qui a daigné, en ces derniers temps,

nous donner pour maître Atié Ménélik, roi des rois.

Et si quelqu'un demande pourquoi, le voici : c'est qu'il rompit avec les

coutumes de ses ancêtres qui, hélas ! hélas ! passaient leur vie à manger tantôt

un pays, tantôt un autre et ne cultivaient pas leurs terres ni n'amassaient dans

des greniers (I0). Si ces rois avaient continué à régner sur nous, nous aurions

fini par nous manger les uns les autres comme des hyènes. Atié Ménélik,en

effet, donna au lieu de prendre ; il ne fit jamais piller ni dépouiller injustement

les pays de son empire. Aussi, Dieu qui nous donna un pareil roi, permit à

celui qui avait échappé à la mort de vivre en paix dans son pays et à chaque

tabot de reposer sur son autel.

Rendons grâces à Dieu qui a daigné nous accorder de semblables faveurs !

(1) 19 mai 1892.

(2) Ce passage montre que, si une épidémie de choléra avait éclaté, celle de peste bovine était

en décroissance.

(3) Cf. supra, p. 89.

(4) Même référence.

(5) Cf. supra, p. 65.

(6) C'est-à-dire d'un pays ne faisant pas partie du Choa proprement dit. Ennèoari est dans

le district de Morèt qui, du temps d'Asfa-ouassèn, était indépendant (cf. supra, p. 62).

(7) Il y a ici le mot kèëtèma, mais il s'agit plutôt du guebbi de Ménélik qui est perché sur une

hauteur. Borelli, qui vit Ankobèr en 1886,dit que la demeure royale se composait de deux maisons

ne différant en rien des autres (Ethiopie mérid., p. 93 et fig. de la p. 185).

(8) Dans la description qu'il a faite d'Ankobèr en 1903, L. de Castro traite la demeure royale

de «cabane construite à l'abyssine », simplement plus grande que les maisons environnantes

(Nella terra…, t. II, p. 232).

(9) Aggée, II, 9.

(10) Les prédécesseurs immédiats de Ménélik, à savoir Yohannès et Théodoros, étaient cons-

tamment par mont et par vaux, suivant en cela de très anciennes coutumes (cf. LEJEAN, Théodore

II, pp. 198-200, d'après Livio Sanuto) et n'épargnaient souvent même pas les pays chrétiens

de leur empire (pillage du Béguè-meder par Théodoros, du Godjam en 1888 par Yohannès).

Ménélik, au contraire, à part une velléité de courte durée, de 1900 à 1902 (cf. infra, t. II),

ne changea plus de capitale depuis l'époque où est arrivé le récit du chroniqueur,

CHAPITRE LII

Le ras Mèkonen envoie des vaches et des bœufs de Harar à

Ankobèr, — Révolte de Tedla-Ouahed et sa capture par les

soldats du ras Oualié. — Le peuple d'Éthiopie commence à

payer la dîme au gouvernement. — L'alèqa Admassou, Mèchè-

cha-Ouargiè et ses compagnons sont enchaînés.

À cette époque (1), des hommes du ras Mèkonen, partis en expédition dans

le pays d'Ougadèn (2) rentrèrent à Harar, après avoir fait un grand butin de

vaches et de bœufs. Comme le ras Mèkonen savait que dans toute l'Ethiopie

on ne trouvait plus de bœufs et que les champs étaient en friche, il voulut

venir au secours de son maître le roi des rois Ménélik et lui envoya à Ankobèr,

par la route d'Errèr (3) et le pays des Adal, cinq mille bœufs et cinq mille

vaches.

En même temps, un marchand arménien nommé Dicran était venu d'outre-

mer, apportant beaucoup d'objets (4).

C'est alors que le ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq partit d'Ankobèr et se rendit

à Errèr pour recevoir tout ce que l'on envoyait. Les Adal, ne sachant pas que

le ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq arrivait, s'entendirent pour piller ce convoi et

(1) Dans la première moitié de l'année 1892.

(2) Cf. supra, p. 307, N. 3. Sur ces razzias abyssines en pays somali, v. SWAYNE, OUV. cit,

pp. 115, 130, 160.

(3) Il y a deux localités de ce nom en Ethiopie : l'une à 20 km. env. au S. E. d'Addis-abèba

(mont Errer), l'autre à 60 km. env. au N. O. de Dirré-daoua, sur une piste de caravanes de la côte

à Ankobèr (BORELLI, p. 77). Notons qu'Errèr est aussi le nom d'une rivière à l'E. de Harar (cf.

supra p. 247, N. 4). Ce fut vers cette époque que les Abyssins occupèrent le pays d'Errèr, point

stratégique important pour les communications entre Harar et le Choa oriental (BARATIERI,

Mémoires d'Afrique, p. 47).

(4) Déjà mentionné à la p. 275. Il est probable que parmi ces « objets » se trouvaient des armes

et munitions, cf. SWAYNE, ouv. cit, p. 288.

s'assemblèrent en un endroit. Mais le ouahni-azaj, marchant jour et nuit,

tomba sur eux et les extermina.

Il s'en retournait ensuite avec tous ces troupeaux lorsque l'épidémie, venue

avec les gens de Harar qui accompagnaient les bêtes, éclata parmi ses soldats

dont un grand nombre moururent. Le ouahni-azaj lui-même tomba malade.

Alors il confia les vaches et les bœufs à des Adal et fit garder tous les chemins

pour empêcher que la maladie ne se propageât jusqu'à Ankobèr où se trouvait

le roi (I).

Quant au ouahni-azaj Oualdé-Tsadeq, il alla dans le golla de Dibbi (2) et se fit

construire au pays de Goubèla (3), dans une forêt, un das où il demeura.

Dieu, qui voit la fumée qui sort des reins et les pensées qui vont et viennent

dans le cœur des hommes, considérant que le owahni-azaj ne disait pas en

lui-même : « Si je meurs, que m'importe de qui Ménélik sera le maître ! »

et voyant ainsi qu'il se préoccupait grandement de son maître Atié Ménélik,

le sauva de la mort (4).

Ceux qui, étant atteints par cette épidémie, échappèrent à la mort furent

très rares (5). Malgré toutes les précautions des hommes, la maladie arriva

à Ankobèr. Le premier qui mourut fut Abba Oualdè-Gabriel, maître de chant (6)

à l'église de saint Ragouel (7). Beaucoup d'autres personnes périrent après

lui (8). La mort ne cessa de frapper qu'après qu'Atié Ménélik, quittant Anko-

bèr, fut descendu à Entotto (9).

A cette époque, un homme du Tigré appelé Tedla-Ouahed (10) avait été

nommé chef de Zèboul et avait reçu beaucoup de snader et de grands hon-

neurs.

Mais cet homme enfreignit les ordres et la volonté d'Atié Ménélik. Selon

le proverbe qui dit : « Elle a rejeté ce qu'on lui a donné et s'est emparée de

ce qu'on ne lui a pas donné », Tedla-Ouahed partit pour le pays appelé Edda-

(1) Cf. supra, p. 319. C'est aussi en cherchant à empêcher les gens de voyager que le gouver-

nement éthiopien a essayé en novembre 1918 d'arrêter la propagation de la grippe pulmo-

naire.

(2) Terres basses à 20 km. env. au S. d'Ankobèr.

(3) Ne figure pas sur les cartes.

(4) Le dévouement de Oualdè-Tsadeq à Ménélik est attesté par tous les voyageurs (cf. supra,

280, n. 7).

(5) A Djibouti moururent, vers cette époque, du choléra, M. Joseph Deloncle, administrateur

colonial, et le D' Aubry, médecin militaire (VANDERHEYM, Une expédition. p. 28).

(6) Nous avons traduit par maître le mot mèmher. Sur l'enseignement du plain-chant en

Ethiopie v. ANT. D'ABBADIE, L'Abyssinie et le roi Théodore, pp. 17-18.

(7) Et, par conséquent, un des lettrés de l'auteur de notre chronique qui était alèga de Ragouel

d'Entotto.

(8) Vanderheym (ouv. cit., p. 59), confirme que la population d'Ankobèr fut décimée par le

choléra.

(9) Où il arriva le 20 septembre 1892.

(10) Sans doute le fils du dèdjatch Ouahed mentionné aux pp. 144 et 146. À distinguer du

dèdjatch Tedla, cité à la p. 285.

mèhoni (1) et, s'étant battu le 27 de hamlié avec les troupes du Tigré en un

lieu appelé Debbar (2), y fut vaincu (3).

Lorsqu'Atié Ménélik apprit cette nouvelle, il dit d'abord : « Pourquoi donc

est-il allé se battre sans en avoir reçu l'ordre de moi ? » puis, laissant cette

affaire, il garda le silence (4). Quant à ses soldats, ils se disaient entre eux :

«Est-ce que cet homme s'était révolté ? Cela paraît louche ». D'habitude, le

peuple ne se trompe pas. L'avenir, en effet, montra que cet homme qui semblait

être notre ami était notre ennemi et que, de plus, semblant être l'ennemi des

Tigréens, il était, en réalité, leur ami (5).

Aussi, peu de temps après, ayant été nommé chef par les Tigréens qui

grossirent son armée, il vint, le 17 de néhassié, livrer bataille à Zèboul

aux soldats du ras Oualié, mais il fut vaincu et fait prisonnier. Cette bonne

nouvelle arriva à Atié Ménélik avant qu'il eût quitté Ankobèr ; selon le mot

de l'Écriture : « Au matin est réservée la joie (6).» En ce Tedla s'accomplit

le proverbe qui dit : «En voulant prendre ce qui était suspendu au plafond,

elle a laissé tomber ce qu'elle avait sous l'aisselle (7). »

Après cela, le Ir de méskèrèm 1885 (8), année de Mathieu, Atié Ménélik

quitta Ankobèr et, passant par Qoundi, campa au pays de Gochou (9). Le 12

du même mois, il parvint à Dèbrè-berhane ; y ayant célébré la fête de la

Croix, il en repartit le 18 et, le 23, il arriva en sa ville (10).

Depuis le début de son règne, c'est-à-dire depuis vingt-huit ans, ses soldats

avaient été fort à charge aux gens du Choa qui devaient les nourrir (T1). Aussi,

le 3 de tegemt, il fit faire une proclamation d'après laquelle tous ses soldats

devaient quitter les maisons de ces gens. Le peuple en fut très content.

Cependant, selon le proverbe qui dit : « L'homme fournit d'après sa capacité

(1) District fertile au N. O. du mont Zèboul et à une quarantaine de km. au N. du lac Achanguié

(SarrTo, Etiopia, pp. 250-251). Edda-mèhoni ou mèkoni signifie en tigrigna « maison du digni-

taire, du chef » (mêkonen), nom à rapprocher de celui de Tigremahom ou Tigré mohon, donné au-

trefois au gouverneur du Tigré proprement dit (ALVAREZ, trad. angl., p. 73, N. 1) et encore au-

jourd'hui au district de Goulo-Makedda dans l'Agamié.

(2) Col à une altitude de 3250 mètres dans l'Edda-mèhoni (ANNARATONE, In Abissinia,

P. 99).

(3) Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur cet épisode des luttes intestines entre

Tigréens à cette époque. Baratieri, notamment, n'en parle pas dans ses Mémoires d'Afrique.

(4) On a déjà vu que, en certains cas, Ménélik adoptait une attitude de temporisation (cf.

supra, pp. 104 et 288).

(5) Ces réconciliations sont chose fréquente en Ethiopie entre ennemis les plus acharnés

(BARATIERI, ouv. cit, p. 41).

(6) Psaume XXIX, 6.

(7) Equivalent de notre proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ».

(8) 20 septembre 1892.

(9) Plaine à 6 kilomètres environ au N. O. d'Ankober.

(T0) Celle d'Entotto, puisque la maison royale d'Addis-abèba avait été incendiée et non encore

reconstruite.

(11) Et les loger entre deux campagnes (BORELLI, p. 166, et ANTONELLI, dans le Livre

vert XV, p. 282). Comme la famine avait régné pendant trois ans et que Ménélik n'avait conduit

pendant ce temps aucune expédition, les paysans du Choa avaient dû particulièrement souffrir

d’avoir à entretenir les soldats,

Cliché Bacteman

LES ENVIRONS D’ANKOBÈR.

… 325 —

et l’orge d’après le nombre de ses tiges (1) », il demanda à son peuple de l’aider

selon son pouvoir, c’est-à-dire le pauvre selon sa pauvreté, le riche selon sa

richesse : tous devaient donner la dîme de ce qu’ils avaient récolté (2). Il ne

voulait pas, en agissant ainsi, qu’on lui versât à lui-même ce qui est la dime

du Seigneur ; il ne faisait qu’appliquer le mot de l’Évangile : « Rendez à

César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (3). Ï

C’est à cette époque que l’on commença à faire de nouveau des travaux

à Addis-abèba. En conséquence, le 13 de hedar, on posa les fondements de

l’elfign (4). | |

Cette même semaine s’accomplit le mot de la Bible : « En ces jours germa °Ù

la justice (5). » Et si l’on veut savoir pourquoi, le voici : il y avait un débtèra

appelé Admassou (6) du pays d'Harr-amba. Comme il vivait dans la maison

du papas Abounè Matiéouos, il venait souvent (7), envoyé par son maître,

de sorte qu'il était connu du roi et de l'itiéguté. Tous deux l'avaient pris

en affection à cause de la pureté de son langage et croyaient que son cœur

répondait à la franchise de ses paroles. Aussi, l'ayant fait sortir de la maison {4

du papas Abounè Matiéouos, Atié Ménélik et Itiéguié Taïtou le nommèrent

baldérèba (8) du clergé et lui donnèrent des parures d'honneur et une place

parmi les chefs dans les conseils. Itiéguié Taïtou disait de son côté : « Il nous |

(1) De même que le rendement d'un champ d'orge est escompté suivant le nombre des tiges,

de même chaque contribuable doit être taxé en proportion de ses facultés.

(2) D'après ce passage, la dime pour le gouvernement n'existait pas au Choa avant 1892.

Dans d'autres parties de l'empire, elle avait été en vigueur (RuPPELL, Reise in Abyssinien,

t. II, p. 31). Cette importante réforme, édictée au mois d'octobre 1892, fut, nous a-t-on dit,

suggérée à l'empereur par le ras Mèkonen qui, à Harar, avait vu fonctionner le système de la

dîme établi par les Egyptiens. La dîime (assaf) est perçue sur le produit des récoltes de toutes

les terres par des commissions composées de cinq agents, et les grains ainsi rassemblés vont dans

des greniers où, chaque mois, les soldats viennent chercher leurs rations. Cette espèce d'impôt

de remplacement donne lieu du reste à bien des abus (Wyrpe, Modern Abyssinia, pp. 262-263 ;

Cu, Micuez, Vers Fachoda, pp. 473-474). Ce fut, paraît-il, vers la même époque que, sur les con-

seils du ras bitouaddèd Mènguècha-Atikem, et en vue de calmer une certaine effervescence

parmi ses soldats, Ménélik décida d'envoyer dans toutes les provinces du Choa agrandi par ses

conquêtes des détachements de l'armée impériale, à charge par les gouverneurs de subvenir à |

l'entretien de ces troupes. 3

(3) Cela signifie que, sur les terres d'église, la dime, institution d'origine mosaïque (Deuté-

vonome, XIV, 22-23) et réglementée par le Fetha-Nèguèst (chap. XVI-XVIII), continua à

être perçue au profit du clergé. Cependant, vers 1907, pour subvenir aux dépenses de reconstruc- |

tion des églises (cf. in/ra, chap. LXXV), Ménélik centralisa entre ses mains cet impôt (DE FEL- |

CcouRT, L'Abyssinie, pp. 68-69).

(4) Dans le premier manuscrit dont nous avons eu communication se placent ici les deux

phrases suivantes : « Le 15, on commença le grand addèrach qui fut construit avec des pierres et

de la tcheqa (boue argileuse). Le 22, le ras Darguié ayant fini de faire préparer l'emplacement

de l'addèrach, on en jeta les fondements ». — Ces travaux de reconstruction du guebbi impérial

furent poussés très activement : en trois mois, on bâtit cinquante maisons (KELLER, A. Ilg,

Î

Pme ag

p.110). Lorsque, au mois de janvier 1894, Vanderheym arriva à Addis-abèba, l'el/fign et l'addèrach

étaient terminés (Une expédition avec le négous Ménélik, pp. 63-66, fig.).

(5) Isaïe, IXL, II.

(6) « Son diamant ».

(7) Sous-entendu : à la Cour.

(8) Porte-parole (cf. supra, p. 182).

te

tre

aidera dans les affaires spirituelles et il fera réciter le Daouit pour nous » et,

à cause de cela, elle l'aima et l'autorisa à entrer librement dans l'e fign. Mais

c'est alors que s'appliqua le mot de l'Évangile : « Ils viennent, recouverts de

peaux de brebis, tandis qu'intérieurement ce sont des loups ravisseurs (I). »

En effet, après avoir passé la journée à prendre part aux délibérations de

l'elfign, il allait semer au dehors tout ce qu'il avait entendu. Il ne cessait de

dire du mal, sans raison, d'Atié Ménélik et d'Itiéguié Taïtou.

Or, ceux qui avaient entendu ses calomnies vinrent les raconter au roi et à

l'ittéguié. Ceux-ci, voyant plutôt de la jalousie dans ces rapports, ne voulaient

pas croire aux dires des délateurs (2). Ils se refusaient à admettre qu'Admassou

fut capable d'une pareille noirceur.

Dieu, qui pourtant est appelé : « Celui qui cache les fautes (3) », préféra faire

découvrir la vérité ; aussi, comme le roi et l'itléguié se refusaient à croire

ce qu'on leur racontait des ruses d'Admassou, celui-ci, pendant une maladie,

répéta de sa propre bouche, tout en disant : « Je délire », les calomnies qu'il

semait en secret contre le roi et l'itléguié. Aussi tous ceux qui l'entendirent

s'écrièrent-ils dans leur étonnement : « Le roi et l'ittéguié n'avaient pas

voulu écouter ceux qui leur disaient de prendre garde à lui, mais le Seigneur,

Dieu des rois, l'a fait jaser par sa propre bouche ».

À cette époque, il y avait un certain Téklè-Mariam qui était de souche

royale (4). Il y avait aussi un nommé Mèéchècha-Ouargié, natif du Béguè-

meder (5). Tous deux, depuis leur enfance avaient été élevés à l'elfign (6).

Quand ils arrivèrent à l'âge d'homme, Tèklé-Mariam fut nommé f/aorari et

Mêchècha-Ouargié dédjazmatch. Depuis lors jusqu'à cette époque, Atié Méné-

lik avait pris soin d'eux.

Mais voici que Tèklè-Mariam se mit à ambitionner l'empire, Mèchècha-

Ouargqié à désirer d'être nommé ras bitouadded (7) et tous les deux cherchèrent

à renverser l'alga du Roi. Imitant Absalon, qui, comme le dit l'Écriture,

(1) Maithieu, VIT, 15.

(2) Ménélik «abhorre la délation », écrit Borelli, qui cependant ne l'aimait guère (Ethiopse

mérid., p. 257).

(3) « O Seigneur. tu as couvert tous les péchés de ton peuple » (Ps. LX XXIV, 3).

(4) Cf. supra, p. 284, n. T1. On l'appelait plus communément Goullelatié (MÉrAB, Impressions

d'Ethiopie, t. IT, p. 75).

(5) Cf. supra, p. 183, n. 2. On a vu (p. 288), que Ménélik l'avait chargé d'un gouvernement

au Tigré. Au lendemain de l'entrevue du Mèrèb entre le ras Mènguècha et le généra Gandolfi,

c'est-à-dire au mois de décembre 1891, il dut quitter Adoua et revenir au Choa.

(6) En qualité de balèmoual, c'est-à-dire de favoris; cf. ANTONELLI, dans le Livre vert XV,

289).

(7) Cf. supra, p. 37, n. 5, Ménélik paraît avoir donné pour la première fois le second de ces

titres vers cette époque au dèdjatch Mènguècha-Atikem, puis l'avoir nommé ras en 1894. Sui-

vant le récit du D' Mérab qui a particulièrement connu Mèchècha-Ouargié, Ménélik aurait

promis à celui-ci, lorsqu'ils étaient tous deux à Mägdala, de le nommer ras si lui-même arri-

vait au trône impérial et ce, en retour de l'aide que lui procura Mèchècha-Ouargié au moment

de son évasion; cette promesse n'ayant pas été tenue, Mèchècha-Ouarquié n'hésita pas à cons-

pirer contre la vie de l'empereur (Impressions… t. II, p. 75).

«ravit le cœur de tout Israël » (1), ils se mirent à tromper les pauvres en

leur prodiguant l'argent et les chefs en leur promettant des offices plus impor-

tants que ceux qu'ils possédaient. Déjà ils commençaient à comploter. Mais

le Seigneur, qui a dit : « Ne touchez pas à ceux que j'ai oints », permit que l'on

découvrit les complots qu'ils tramaient contre le trône. Quand le roi et l'itié-

guié l’apprirent, dans leur grande patience ils ne s’en préoccupèrent pas ;

mais eux, ne se sachant pas découverts, continuèrent à comploter. C’est alors

que le dèbtèra Admassou fut trouvé mêlé à leurs intrigues. Lorsque, après

quatre ans, leur complot fut éventé, ils furent arrêtés tous les trois (2).

Quand on les interrogea, ils avouèrent tout ce qu’ils avaient tramé : « C’est

vrai», dirent-ils, «nous l’avons fait.» Alors Atié Ménélik réunit une assemblée

où assistaient les papassat, l’etcheguié, les docteurs, les chefs et toute son armée

et, jugés d’après les coutumes du pays(3) et le F etha-Néguèst, les conspirateurs

furent condamnés à mort d’une voix unanime (4).

Les balé-ouag (5) les emmenaient déjà au lieu du supplice lorsqu’Abounè

Piétros, Abounè Matiéouos et l’etcheguié Guëbrè-Sellassié demandèrent leur

grâce. Mais Atié Ménélik leur répondit : « Si ceux-ci ne sont pas punis, tous

les autres les imiteront en disant : « Il ne leur est arrivé aucun mal. Non ! je

refuse. » Alors les papassat et les chefs, parmi lesquels le ras Darguié, le ras

Mikaël, le bitouaddèd Mènguècha, et tous les autres chefs lui dirent : « Jusqu'à

ce jour Dieu a pris soin de vous liver lui-même vos ennemis et de les punir ;

et vous, vous est-il jamais arrivé de punir quelqu'un ? Maintenant, au nom

de Dieu, pardonnez-leur !» Atié Ménélik alors s'écria : « Je leur remets la

peine capitale, je le fais pour Dieu. »

Tous ceux qui remplissaient l'addébabaï en voyant l'injustice qui avait été

commise envers le roi et la bonté avec laquelle il leur pardonnait, se mirent,

(1) II Samuel, XV, 6.

(2) Mondon-Vidailhet, qui était arrivé au Choa en 1892 et qui, peu d'années plus tard, devint

« conseiller d'État de l'empire d'Ethiopie» a dû rendre compte du jugement qui va suivre dans

une de ses Lettres d'Abyssinie, insérée dans le Temps, du 28 juillet 1893 et intitulée : « Faits

divers… Une haute-cour éthiopienne » (Nous n'avons pu consulter la collection de ces lettres qui

vont de 1892 à 1900, mais nous avons pu en avoir la liste détaillée grâce à l'obligeance de M.

Victor Goedorp, secrétaire général du Temps). D'autre part, Vanderheym, qui se trouvait à Addis-

abèba quelques mois après l'événement lui consacre quelques lignes (ouv. cit, p. 75): il raconte

en particulier que Ménélik sut déjouer très habilement le complot en comblant de faveurs ceux

qu'il soupçonnait et en les faisant arrêter au moment qu'il jugea favorable. Enfin nous possédons

à ce sujet le récit déjà cité du D' Mérab, composé d'après les dires de Mèchècha-Ouargié.

(3) Il s'agit du Choa qui, comme les autres parties de l'Abyssinie, possède des coutumes non

écrites (CONTI Rossin1, Principi di diritto consuetudinario dell' Eritrea, passim).

(4) La peine de mort est prévue par le Fetha-Nèguèst contre ceux qui cherchent à attenter

à la vie du roi (trad. Guidi, p. 505); cf. COMBES et TamisiER, t. III, p. 360. Sur les supplices

applicables autrefois aux conspirateurs, voir BRUCE, t. III, pp. 325-328. Ceux de 1893 durent

être condamnés à la pendaison. Mérab dit cependant que Mèchècha-Ouargié devait être enterré

vivant.

Cf. supra, p. 97, N. 2.

a Au Éroré de A règne, Ménélik n’avait cependant pas fait grâce à Bèzzabeh (cf. supra,

106).

4

ie mme

re EE

— 328 —

A

d’un bout à l’autre de la cour, à pleurer et à crier : oueïo ! oueïo ! (1).

Les prisonniers furent alors confiés : Mèchècha-Ouarqié au dèdjatch Oualdè-

Guiorguis, gouverneur du Koullo et du Konta, le fitaorari Tèklè-Mariam au

ras Darguié et Admassou au dèdjatch Oualdié qui reçurent l’ordre de les

emmener et de les enchaîner (2).

(1) Cf. supra, p. 88, n. 1. Les assistants trouvaient excessive la clémence de Ménélik.

(2) La coutume de confier les condamnés, une fois grâciés de la peine capitale, à des chefs

importants a déjà été mentionnée à propos de Mèchècha-Seïfou (cf. supra, p. 139, n. 2). Tèklè-

Mariam mourut, nous a-t-on dit, un an avant la bataille d'Adoua, soit en 1895. Mèchècha-

Ouarqié fut bientôt grâcié et reprit même, d'après Mérab, une grande influence auprès de Ménélik

celui-ci le chargea, en tout cas, en 1907, d'une mission diplomatique en Europe pour l'affaire

du couvent abyssin de Jérusalem (Impressions d'Ethiopie, t. I, p. 250 ; t. II, p. 75); mais son

nom n'apparaîtra plus dans notre chronique qu'à titre rétrospectif. Enfin Admassou, seul

survivant actuel des trois chefs du complot découvert en 1893, resta sept ans en prison,

puis recouvra si bien tout son crédit à la Cour que Ménélik lui confia l'éducation de son petit-

fils Yassou et le nomma chef de l'église Saint-Georges à Addis-abèba (cf. Elenco dei principali

capt etiopici, p. 18). Il succéda à l'auteur de notre chronique comme nebourè-ed de l'église d'Addis-

alèm (cf. infra, t. II) et, en 1922, occupait toujours cette fonction.

Fig. 50. — CROIX ÉTHIOPIENNE. Fig. 51. — SCEAU DU DËDJATCH

MÉËCHÈCHA-OUARQUIÉ

CHAPITRE LIII.

Les églises de Mariam et de Ragouel à Entotto sont déclarées

lieux d'asile. — Atié Ménélik va a Dèbrè-Libanos et fait la

dédicace du tabot de Mariam. — Il donne un règlement à la

communauté de Dèbrè-Libranos.

Après cela, le 4 de guenbot (1), Abounè Matiéouos, revêtu de ses habits

sacerdotaux et dont on fit porter le siège, la croix et le mègouama (2), 1 etche-

guié Guëbrè-Sellassié, le tsèhafi-teezaz Guèbrè-Sellassié, le bèdjironde Atnafié,

l'alèqa Echètou, le dèdjatch Bèlèou de Ouarra-Himèno (3) et tous les autres

chefs qui tenaient en mains les images et les croix (4) de Mariam et de saint

Ragouel d'Entotto, passèrent la journée à déterminer l'enceinte de ces deux

églises (5), de sorte que celui qui aurait tué un homme, celui qui aurait brisé

le joug (6), ou celui qui, par accident, aurait commis un méfait pût y trouver

refuge (7). LE

À cette époque (8), l'église de Dèbrè-Libanos étant achevée (9), Atié Ménélik

(1) II mai 1893. a

(2) Coutume notée par le prince Henri d’Orléans (Une visite à l’empereur Ménélik, p. 146).

) A distinguer sans doute du personnage du même nom mentionné à la p. 266.

Cf. supra, p. 142, note 7.

; Une » ice 4 de refuge (guëèdam, ou dèbr, comme dans le titre du chapitre),

qu’après que son périmètre de protection a été déterminé dans une cérémonie solennelle (cf.

infra, t. II). Sur le droit d’asile en Ethiopie, institution empruntée à la loi mosaïque

(Nombres XXXV ; Deutéronome XIX ; ARN. D’’ABBADIE, Douze ans…, pp. 144-146 et Caceus, Da

Zeila…, t. I, p. 400). Combes et Tamisier ont noté (t. I, pp. 265-266) les abus engendrés par ces

asiles dont les plus célèbres sont Aksoum, Dèbrè-Libanos, Lalibèla, la plupart des îles du lac Tsana.

(6) C’est-à-dire volé le bétail de labour. :

(7) La loi mosaïque réservait les villes de refuge aux seuls meurtriers involontaires. L

(8) Il faut mentionner ici la dénonciation du traité d’Outchalié que Ménélik signifia àl Italie

et aux autres grandes Puissances à la date du 27 février 1893. Notons : 1° que le traité avait un

caractère perpétuel et pouvait être seulement modifié par l'une ou l'autre des parties, avec

préavis d'un an ; 2° que cette dénonciation coïncida avec l'arrivée au Choa de deux millions

de cartouches détenues à Assab et promises à Ménélik à la suite de la mission officieuse du Dr

Traversi (1891-1892). Lorsque ce dernier retourna au Choa, au mois de mars 1893, il ne put

que constater la volonté de Ménélik de se soustraire à tout protectorat (BARATIERI, Mémoires

d'Afrique, pp. 35-44 ; ROSssETTI, Storia diplomatica…, pp. 108-117).

(9) Cf. supra, p. 170. Les travaux auraient donc duré plus de douze ans.

(3 2

(

(

ts fs

330 —

s'y rendit et en fit la dédicace afin d'y introduire solennellement le #abot de

Mariam sur lequel Abounè Tèklè-haïmanot célébrait la messe (1). Les inten-

dants du roi et de l'iljéguié les y avaient précédés, afin de faire les préparatifs.

Les gens du pays, depuis le Tchètchèho jusqu'au Guibié (2), s'y étaient

rassemblés. Le das avait environ cent vingt coudées de long et quatre-vingt-

dix coudées de large.

Le 12 de guenbot, le papas Abounè Matiéouos, l'etcheguié Guèbrè-Sellassié

et tout le clergé s'y étant réunis passèrent la nuit dans l'église pour y accomplir

les rites de la dédicace.

Le lendemain, Atié Ménélik se rendit à l'église, suivi des gens de sa maison

et de ses gardes. Le reste de ses troupes était rangé en ordre de bataille dans

la plaine et sur les collines environnantes. Tous les soldats depuis Chen-

kourt (3), ville du ras Darguié, jusqu'à la maison du dèdjatch Nado (4) à

Bollo (5), étaient debout rangés en cercle, sur trois rangs de profondeur, au

bord de tous les escarpements voisins. Derrière eux, vingt-quatre canons (6)

étaient installés, prêts à tirer.

Lorsque les cérémonies et les processions furent terminées, Atié Ménélik

rejoignit ses troupes. Quand il arriva à l’endroit où les canons étaient placés,

ceux-ci tirèrent chacun deux coups de suite. Puis tous les fusiliers qui étaient

rangés jusqu’à la maison du dèdjatch Nado à Bollo se mirent à tirer une salve

tous ensemble : on aurait cru assister à la fin du monde.

Le roi entra alors dans sa tente. Comme nous l’avons dit, un das avait été

préparé. Le roi s’y installa sur son trône. Ce jour-là on invita les clercs (7)

et les chefs, mais, comme la journée ne suffisait pas, ils restèrent jusqu’à trois

heures après minuit. Le lendemain, ils continuèrent encore jusqu’à la douzième

heure du jour et même jusqu’à la cinquième heure de la nuit. Le das était

rempli de torches qui brûlèrent toute la nuit ; pendant neuf jours on n’y fit

que manger et boire. Le ras Darguié, seul, se chargea des provisions de toute

une journée. Un de ses achkèr, le dèdjatch Leïéh (8) se chargea, de son côté,

de faire manger l’armée une demi-journée. Il nous est du reste impossible de

dire, même en résumé, tout ce qui y fut mangé dans ces guebeur. Comme

(1) Cf. supra, pp. 320-321.

(2) L'auteur veut indiquer en parlant du Tchètchèho que le Ouallo et le Yèdjou étaient repré-

sentés à la fête avec leurs ras respectifs.

(3) « Oignon » (SOLEILLET, p. 303). Ce manoir du ras Darguié à 8 km. env. au N. O. de Dèbrè-

Libanos sert encore de résidence au descendant de ce dernier (ras Kassa).

(4) Le tuteur de Ménélik (cf. supra, p. 206, n. 8).

(5) Bollo signifie en langue galla trou, crevasse. La profonde vallée où setrouve Dèbrè-Libanos

contient beaucoup d'anfractuosités (CEccHI, t. I, p. 384 et SOLEILLET, p. 303).

(6) Ménélik avait reçu cette année même, par l'entremise d'un français, MT Chefneux, une

quinzaine de petites pièces Hotchkiss à tir rapide (A. Hans, L'armée de Ménélik, p. 880,.

(7) Parce qu'il s'agissait d'un festin donné à l'occasion d'une cérémonie religieuse (cf. supra

220, n. IO).

(8) Mentionné, quand il n'était que fiéaorari, par Soleillet, qui se loue de son hospitalité

(Voyages en Ethiopie, p. 292).

l'Écriture nous dit : «Il ne faut pas les comparer (1) », mieux vaut nous

abstenir. Ayant donc passé neuf jours à l'addérach (2), Atié Ménélik congédia

le ras Mikaël et le ras Oualié (3), ainsi que toutes les troupes qui étaient

accourues du Tchètchèho jusqu'au Guibié, et s'en retourna.

Le 18 de guenbot, il arriva à sa ville d'Addis-abèba et y continua la cons-

truction de sa demeure (4).

Voici maintenant le règlement qu'il donna à Dèbrè-Libanos (5):

— Le monastère comprendra dans son district le pays appelé Gourrèni (6).

— Le marché de cette localité viendra en aide à la communauté (7).

— Mais, pour que mes soins et mes peines ne soient pas inutiles, le personnel

du monastère devra ne faire qu'un dans sa manière de vivre et dans ses

prières.

— Il devra suivre les coutumes des monastères de Mahbèrè-Sellassié (8),

d’Abèrèn-Tante(9), du Oualdèbba(10) et de celui de Djèr qui est dans notre

pays (II).

— Défense à celui qui ne sait pas réciter le Daouit et qui ne peut pas venir

en aide à ses frères d’entrer dans ce monastère (12).

— Celui qui dira : « Je garde pour moi mon bien et je ne le partagerai pas

avec les autres », et qui voudra manger à part pour faire des économies n’en-

trera pas au monastère et ira chercher une place ailleurs.

(1) Citation qui parait empruntée à Isaïe, XLVI, 5, passage où le prophète fait dire à Dieu :

«À qui (à quels Dieux) me comparez-vous ? »

(2) C’est-à-dire à présider des guebeur.

(3) Si Ménélik avait convoqué ensemble ces deux chefs des pays intermédiaires entre le Tigré

et le Choa, c’était très vraisemblablement pour s’entendre avec eux au sujet de la visite déjà

projetée du ras Mènguècha à la cour choane, peut-être aussi pour apaiser certains différends qui

avaient pu éclater entre eux.

(4) L’elfign qui sera décrit plus loin.

(5) En s’inspirant des dispositions du Fetha-Nègùèst sur les moines (ch. X).

(6) Village à 15 km. environ au S. E. de Dèbrè-Libanos.

(7) Cela signifie que tout ou partie des taxes perçues à ce marché devront être attribuées au

monastère.

(8) C’est le couvent que Bruce (t. III, p. 363), appelle Mahebar Seiassé et qui est celui des

moines suivant la règle de saint Eustathios. Il est situé à 60 km. env. au S. E. de Mètèmma

(POWELL-COTTON, À Sporting Trip….., p. 331).

(9) Littéralement : « ensemble avec toi ». Il doit s’agir du couvent du mont Abara ou Abara,

haute cîme (3793 mètres) du Tsellèmt ou Tellèmt, district septentrional du Sèmièn (cf. les plan-

ches 3, 5, 16, 30-32 de l’album de Zander, et RosEnN, Eine deutsche Gesandtschaït…, pp. 456-

460). ;

Province à l’O.du Sèmièn dans une région basse et malsaine.Le Oualdèbba est un des lieux

d’élection des anachorètes (Bruce, t. III, pp. 198-200 et FAÏTLOVITCH, Prov. abyssins, P. 57).

En 1881, il comptait dix-huit monastères avec un millier de moines (ROHLFS, Meine Reise…,

286).

(11) Djér est un monastère renommé du Choa-miéda où sont é

(ANNARATONE, In Abissinia, p. 275).

(12) Disposition prise sans doute pour écarter du couvent les gens sans aveu qui

cf. CEccHI, t. I, pp. 384-385.

levés des fils de chefs choans

l'encombraient ;

at

— Celui qui aidera l'église par le moyen de ses terres sera nourri sur les

récoltes qu'elles produiront et pourra servir l'église (1).

— La terre guébèzenna-goult d'Ali-doro qui se trouve au pays du ras Darguié,

je la donne à celui-ci avec le guébèzenna (2).

— A Dèbrè-Libanos on devra célébrer la messe tous les jours (3).

Ensuite, de concert avec Abounè Matiéouos, il ordonna ce qui suit au

mèmher Dèferrèssou (4) qui avait été nommé mêmher (5) de ce monas-

tère :

19 — Tout le personnel du monastère, réuni au son de la cloche (6), devra

faire ses prières en commun matin et soir.

29 — Celui qui, ayant renoncé au monde pour obtenir le royaume des cieux

et qui, ayant été admis au monastère, voudra aller dans sa maison pour y

manger à part une nourriture plus choisie et plus appétissante, qu'il sache

que cela lui est interdit (7). Défense de revêtir de beaux habits et des vêtements

qui tiennent chaud. Tous ceux du monastère, petits et grands, jeunes et vieux,

devront avoir la même nourriture préparée toujours dans le monastère et

tous devront revêtir le même costume (8)

39 — Celui qui ne pourra, étant malade, manger le grain, devra en faire

avertir le mêmher par l'intermédiaire du mégabi (9). Le prieur agira alors

selon sa sagesse et lui fera donner de la viande ou du miel, du lin(10),du beurre

ou du lait, selon ce qui sera utile au malade.

4° — Lorsqu'il arrivera des étrangers, quels qu'ils soient, avec ou sans

(1) Voir à ce sujet DIMOTHÉOS, Deux ans de séjour…, II, p. 83.

(2) Ménélik transformait sans doute en rest, propriété transmissible, la terre d'Ali-Doro au

Sèlalié et la donnait au ras Darguié à la condition que cette terre resterait grevée du guébèzenna,

charge qui incombe à un ecclésiastique ou à un laïc de veiller à la conservation des objets d'une

église et de s'occuper de tout ce qui est nécessaire à la célébration du culte. Dans l'administration

d'une église, le guèbèz vient immédiatement après l'alègqa (GUIDI, Vocabolario, col. 746). : cf.

POLLERA, Il Stato etiopico e la sua Chiesa, pp. 216 et 244.

(3) En Ethiopie, on ne dit la messe que les dimanches, les jours de fête (nombreux d'ailleurs)

et ceux où il y a un fèskar. Ce n'est que dans les grands monastères qu'elle se célèbre quotidienne-

ment. L'‘unique messe de la journée, toujours chantée et d'une durée de deux heures au moins,

exige la présence de deux prêtres, d'un diacre, d'un sous-diacre et d'un cérémoniaire (DIMo-

THÉOS, ouv. cit., 11, pp. 45-46).

(4) «Son trouble ».

(5) Dans la suite de ce chapitre nous traduirons ce mot par prieur.

(6) Cette cloche consiste souvent en grandes pierres plates que l'on fait résonner à coups de

maillets en pierre (fig. dans LITTMANN, t. III, p. 46 ; DE CASTRO, t. II, p. 264).

(7) L'une des six conditions requises pour devenir moine est de s'abstenir de viande et de

pratiquer la frugalité (Fetha-Nèguèst, chap. X, p. 114 de la trad. Guidi).

(8) Nous avons vu, plus haut, que les moines portent une coiffure spéciale (gob). Pour le reste,

ils doivent s'inspirer de l'exemple de Saint Jean-Baptiste qui avait « un vêtement de poils de

chameau et une ceinture de cuir autour des reins» (Fetha-Nëguèst, loc. cit.). Ils s'affublent

généralement d'une houppelande de laine jaunâtre sous laquelle se trouve une sorte de cilice

en peau (cf. in/ra, t. IL,).

(9) Littéralement : celui qui donne à manger ; économe, procureur.

(10) Cf. supra, p. 218, N. 9.

as

ae

me

pe

suite, l’économe leur donnera ce que le prieur aura décidé d’après leur condition

et leur nombre (1).

50 — Le prieur du monastère recevra chaque jour, pour sa nourriture,

quinze pains et deux plats de cuisine ; et, pour sa boisson, un dabrié (2)

d’hydromel ou de bière. Il dépensera soixante thalers par an pour ses habits.

Les quinze achkèrotch (3) du prieur seront assimilés à la communauté pour la

nourriture, les vêtements et les aumônes (4). Ces quinze serviteurs du prieur,

s’ils ont de l’argent à eux au dehors, ne seront pas obligés de le mettre en

commun une fois qu’ils auront été admis au monastère.

6° — Si l’économe ne s’acquitte pas bien de ses fonctions ou s’il ne s’entend

pas avec le prieur, il sera destitué par ce dernier qui choisira un autre moine

apte à cette charge, après avoir pris avis de la communauté. L’économe et

toute la communauté devront donc obéir aux ordres du prieur et ne point

enfreindre ses volontés. Si un moine étranger ou quelque autre personne

venant de loin se présente et se trouve dans le besoin, l'économe devra lui

donner la nourriture d'après ce que le prieur aura décidé. Que si le prieur

ordonne de donner à l'un deses parents, d'une façon irrégulière, soit des vête-

ments, soit de la nourriture, on ne doit pas lui obéir, mais pour le reste on

lui doit soumission en tout.

70 — En ce qui regarde les domaines situés à distance du monastère, le

prieur pourra nommer fébagi (5) et chef des labours qui il voudra. Que si la

communauté n'a pas confiance en celui que le prieur aura choisi, qu'elle

nomme un autre /ébagi (6).

8° — Lorsqu'un membre de la communauté viendra à mourir, ses livres (7),

ses tapis, son chasse-mouches, son mêgouamia, son chapelet et tout ce qui lui

appartient reviendra au monastère.

9° — Tout ce que le prieur recevait jusqu'ici en cadeaux (8), offrandes (9),

enjeux (10) et honoraires (r1), tout cela sera versé à la communauté.

109 — Un moine admis dans le monastère ne pourra pas se rendre en un

autre pays sans la permission du prieur.

(1) Sur l'hospitalité que les voyageurs trouvent dans les églises cf. KRAPF, dans ISENBERG

et Krapr, Journals. p. 432 ; COMBES et TAMISIER, t. III, pp. 269-288.

(2) Récipient d'une contenance de trente à quante litres. D'après ce passage, le prieur n'est

pas tenu de suivre le même régime que les moines.

(3) Ici le mot doit se traduire par serviteurs.

(4) Elles font l'objet du chap. XVI du Fetha-Nêguèst.

(5) Gardien ou gérant des terres de la communauté.

(6) Pour contrôler, semble-t-il, l'administration du premier.

(7) La bibliothèque du monastère de Dèbrè-Libanos était considérée au temps du voyage

de Cecchi (1877-1881), comme une des plus importantes d'Ethiopie (Da Zeila…, t. I, p. 385).

(8) Mètèïaïa. Littéralement : moyen d'avoir une entrevue (avec une autorité).

(0) Mèmmèlèdja. Littéralement : flatteries (JOHNSTON, Travels…., t. Il, p. 204). Le prieur

reçoit ces cadeaux, offrandes, enjeux et honoraires en qualité de juge du district où se trouve le

couvent.

(10) Ouarrerid. Sur ces enjeux des plaideurs qui vont au juge, cf. in/ra, t. IT,

(T1) Dagniénèt, Du mot dagna (juge).

APE RE EE LE ———————— À

soin 3SA ‘va

Si quelqu’un venant du dehors veut être admis dans la communauté, il ne

le sera qu’avec la permission du prieur du monastère.

Celui qui enfreindra ce règlement sera puni en son corps par le roi des

rois et en son âme par les papassat (1). Il méritera ainsi le châtiment infligé

à Ananias (2).

(1) Ce mot doit s’appliquer, semble-t-il, ici non seulement aux deux aboun, mais aussi à l’etche-

guié, qui était, dès l’origine, chef des moines de Dèbrè-Libanos. On aura remarqué cependant

qu’il ne fut pas consulté au sujet du règlement donné à la communauté.

(2) Qui fut frappé de mort par Saint Pierre pour avoir dissimulé à la communauté de Jéru-

salem une partie du prix de vente d’un champ (Actes, V, 1-6).

Fig. 52. — SCEAU DE L’ETCHEGUIÉ GUÈBRÈ-SELLASSIÉ,

p

;

GA

»

A

F

te

Es

‘45

+4

=

4

EL

A

CHAPITRE LIV.

Les habitants du lac Zouaï se soumettent à l’impôt.

En 1886, année de Marc, Atié Ménélik songea à faire une expédition au lac

Zouaï (1). Dans ce lac, il y a cinq îles appelées Guèlila, Débrè-Sina, Guiétiéssé-

mani, Tèddiétcha et Dèbrè-Tsione (2). On découvrit dans les différentes îles

beaucoup d'objets sacrés, beaucoup de #abot et un grand nombre de livres

qui avaient été cachés par les gens de tous les pays au temps de la persécution

de Gragne (3).

Les habitants de ces îles sont chrétiens. Mais, n'ayant pas de mémher (4),

ils ne pouvaient ni se faire baptiser ni communier (5). Pourtant ils étaient

fidèles aux jeûnes (6); ils relevaient leurs églises lorsqu'elles tombaient en

ruines ; enfin, tantôt chaque année, tantôt tous les six mois, ils faisaient venir

un clerc qu'ils payaient et qui encensait leurs églises, leurs fabot et leurs

(1) On se rappelle que déjà, en 1880 et en 1886 (cf. supra, p. 166 et 233), Ménélik avait fait

des expéditions au lac Zouaï, mis sans prétendre soumettre les habitants des îles.

(2) Les deux premières de ces îles dont les noms équivalent à Galilée et Sanctuaire du Sinaï,

sont près l'une de l'autre au S. du lac. Les trois autres se trouvent groupées près de la rive

N.E. (v. la carte de L. DE CasTRO, dans Nella terra dei Negus, t. II, p. 300). Guiétiéssémani

(Gethsémané) est la plus grande des îles, celle nommée Toulou-goudda (grande montagne) par

les indigènes galla. Tèddiétcha veut dire acacia en galla. Enfin, Dèbrè-Tsione est appelée en

oromo Fouldoura (en avant), sans doute parce que c'est l'île la plus rapprochée de la rive. On

trouvera dans L. DE CASTRO (ouv. cit., t. II, p. 256) une belle vue de ces deux dernières îles

prises de Toulou-goudda, que nous avons fait reproduire (pl. 31).

(3) Cf. supra, p. 163, n. 1. Les îles ont une population mélangée où dominerait l'élément

gouraguié.

(4) L'auteur emploie ici le mot mèmher, qui signifie aussi bien prieur que professeur, soit

parce que les églises du lac Zouaï sont considérées comme des monastères (dèbr),soit plutôt parce

que, en l'absence de clercs instruits, le recrutement des prêtres capables de chanter la messe

et de lire la Bible avait cessé.

(5) Les deux sacrements essentiels de l'Église d'Ethiopie (DIMoTHÉOSs, ouv. cit, II, pp,

48-61).

(6) Affirmation très vraisemblable, le jeûne étant, en Ethiopie, l'obligation primordiale du

chrétien (ISENBERG et KraPF, p. 88). L'attachement des gens du Zouaï aux vestiges du chris-

tianisme est d'ailleurs attesté par de Castro (ouv. cit, t. II, p. 319) et par Keller (À. Ilg,

III).

livres (1). Ainsi tous ces,gens-là vivaient en se disant chrétiens et avaient

conservé leurs églises. Cependant Atié Ménélik, attristé de savoir qu'il y avait

de soi-disant chrétiens qui n'avaient ni baptême ni communion, partit pour

le lac Zouaï (2). Quittant Addis-abèba le 6 de fessas, il campa à Endodié (3);

le 7, il traversa l'Aouach sur un pont (4) et campa sur l'autre rive.

Le 8, il campa à Qondaltiti (5) et, le lendemain, comme c'était dimanche,

il s'y reposa.

Le 10, il campa près de la rivière Agat (6) et, le IT, près de la riviére

_ Mègié (7).

Le 12, il campa à Bahrè-gona (8) où il resta quelques jours pour permettre

à ses soldats de fabriquer des barques (9). Puis, revenant sur ses pas et contour-

nant le lac par sa rive droite, il campa en face des deux îles de Dèbrè-Sina

et de Guèlila (10). Ce jour-là, un grand nombre d'hommes purent traverser

le lac (11).

Les habitants des îles du lac Zouaï, ayant à leur tête leur seigneur appelé

Ato Alibo (12), se rencontrèrent avec le roi (13). Alors on vit se réaliser ces

paroles de l'Évangile : « Les portes de la salle où les disciples étaient enfermsé

par crainte des Juifs étant closes, Jésus se tint au milieu d'eux (14) et leur

dit : « La paix soit avec vous!».

(x) I] n'y avait probablement plus qu'un seul prêtre illettré pour les cinq îles du Zouaï. Sur

les prêtres du Gouraguié, encore nombreux, semble-t-il, au temps de Sahlè-Sellassié, voir ISEN-

BERG et KraPF, pp. 178-181.

(2) L'ingénieur Ilg accompagnait cette expédition destinée, comme l'indique C. Keller (ouv.

cit, p. 110), à rechercher les trésors littéraires du Zouaï.

(3) Endodié, où Ménélik fit son premier campement le 14 décembre 1893, est à une vingtaine

de kilomètres au S. d'Addis-abèba (Czccn1, t. II, p. 6).

(4) C'est le «pont en bois solidement construit par Mr Ilg et Capucci» qui figure dans l'ouvrage

de Vanderheyn (Une expédition. pp. 149-150) et qui fut établi en 1886, lors de la campagne

contre les Aroussi (AUDON, Voyage au Choa, p. 150). L'année suivante, Ilg en construisit

un autre beaucoup plus en aval (BORELLI, p. 245), qui fut remplacé en 1893 par une passerelle

en fer (VANDERHEYM, p. 47), aujourd'hui voisine du grand pont terminé en janvier 1914 pour le

passage de la voie ferrée.

(5) Première station téléphonique de la ligne méridionale du réseau éthiopien à la limite du

Soddo et du Marogo.

(6) Ne figure pas sur les cartes. Probablement un affluent de gauche de la rivière Mègié.

(7) Ou Maki. Tributaire du lac Zouaï sur sa rive septentrionale (DE CASTRO, t. II, p. 308).

(8) Littéralement : les deux côtés du lac. Gona est situé, en effet, à l'embouchure de la Mègié,

au fond d’une baie.

(9) En cinq jours fut construite une flottille de soixante petites embarcations susceptibles de

porter trois cents hommes environ (KeLLEr, À. Ilg, p. 111). Sur ces espèces de pirogues en

papyrus, cf. supra, p. 129, N. 7, et L. DE CasTRO, t. II, pp. 309-310.

(10) Près de la rivière Souksouki, qui fait communiquer le lac Zouaï avec le lac Daka (COLLI,

Nei paesi galla…, p. 5).

(11) En emportant avec eux quelques canons et une mitrailleuse (KELLER, loc. cit.). On nous

a dit que quelques coups furent tirés par ces engins et déterminèrent la population à entrer

en pouparlers avec Ménélik.

(12) Il se soumit volontairement et fut bien reçu par Ménélik (KELLER, loc. cit.).

(13) Qui était resté sur la rive à son campement de Souksouki.

(14) Comme Jésus, le jour de la Pentecôte, Ménélik apparut au milieu des chrétiens du lac Zouaï

pour fortifier leur foi.

ts Lee

Cliché L. de Castro

=

>

=)

N

e

:

@

2

— 337 —

On passa la semaine à côtoyer le lac. Il y avait un pays galla appelé Kètar (1),

dont les habitants empéchaient les gens du lac Zouaï de sortir de leurs îles ou

d’y entrer ; Atié Ménélik le dévasta. Après quoi, il revint au bord du lac, là

où il avait campé auparavant (2).

Le roi, défendit alors, que l’on touchât aux gens et aux biens du lac Zouaï

et interdit à ses soldats de pénétrer dans les îles. Il envoya dans chacune

d’elles des prêtres chargés de voir les livres et les #sellat qui s’y trouvaient (3).

On découvrit ainsi un grand nombre de livres (4) et de ésellat. On y trouva.

entre autres un livre dans lequel était maudite et frappée d”excommunication

la doctrine de ceux qui disent que Notre-Seigneur Jésus-Christ est T’ségga-

Lidj et qui admettent les trois naissances. Ce livre antique approuvait la doc-

trine de ceux qui disent que, en suite de l’union, le Christ est Fils et Dieu par

nature (5).

Après cela, Atié Ménélik nomma gouverneur du Zouaï Ato Alibo qui en

était bal-abbat (6). Ce dernier reçut des parures d’honneur. Atié Ménélik

fit ensuite proclamer ceci : « Les gens du Zouaï auront la liberté d’entrer,

de sortir et d’aller là où ils veulent ; ils pourront faire le commerce ; celui

qui touchera aux habitants du Zouaï sera mon ennemi. » Il conserva avec lui

le livre dans lequel on trouvait les preuves de la religion et prit un ‘se/lat sur

lequel était gravé le nom de Mariam, pour laquelle il avait une grande dévotion,

puis, ayant ordonné que tous les autres livres et tabot restassent là où ils

étaient (7), il retourna à sa ville d'Addis-abèba où il arriva le 27 de fessas.

Le papas Abounè Matiéouos, qui était resté à Addis-abèba avec l'Itiéguié,

ordonna au clergé du Zeqouala (8) de prendre le #abot de Mariam venu du

(1) Nom d'une rivière tributaire du lac sur sa rive orientale (TRAVERSI, Viaggi negli Arussi…,

272).

(2) C'est-à-dire à Bahrè-gona.

(3) Chaque île possède une église (KELLER, loc. cit.,).

(4) Découverte confirmée par L. de Castro qui a pu feuilleter l'un de ces manuscrits : une vie

des Saints, avec enluminures, datant du XVI° siècle (ouv. cit, t. II, pp. 318-319).

(5) Un des missionnaires capucins correspondants d'Ant. d'Abbadie affirme au contraire

que, vers 1877, on trouva, dans une des îles du Zouai, des livres qui témoignaient en faveur de

la foi catholique et qui, pour ce motif, furent détruits (A. D'ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie,

Pp. 309-310). On peut rapprocher de la découverte rapportée par le chroniqueur celle du « petit

Kebrè-Nèguèst », mentionné à la p. 163.

(6) Il portait le titre de roi et gouvernait les cinq îles, prétendant même descendre d'un em-

pereur de Gondar (BLUNDELL, Exploration in the Abaï Basin, pp. 531-532). Tout en le confir-

mant dans son autorité, Ménélik plaça auprès de lui une sorte de résident (L. DE CAsTRo, t. II,

P. 313).

(7) L. de Castro dit (t. III, p. 319), que tous les livres trouvés dans les églises du Zouaï

furent apportés à Addis-abèba à l'exception de celui qu'on lui montra à Toulou-goudda. Suivant

Cohen (Rapport sur une mission linguistique…, p. 14), Ménélik se serait contenté de faire copier

ces manuscrits. Sur la bibliothèque de Ménélik, voir l'article publié en 1906 par Flemming.

(8) Ou Zoukouala. C'est la haute montagne (2850 mètres) qu'on aperçoit au S. S. E. d'Addis-

abèba, volcan éteint avec un lac au sommet ; près du lac se trouve un monastère célèbre dédié

à Saint Abo (cf. infra, t. II). Voir les descriptions de Borelli (Ethiopie mérid., pp. 206-210,

fig.); de L. de Castro (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 304-307); du D' Mérab, (Impressions

d'Ethiopie, t. II, pp. 209-215).

Zouaï et de l'y rapporter (1). Les habitants du Zouaï eurent ainsi le bonheur

d'être baptisés des mains des prêtres de Dèbrè-Zeqouala qui leur donnèrent

aussi la communion (2).

Abounè Matiéouos et Itiéguié Taïtou ayant pris connaissance du livre dans

lequel était approuvée la vraie croyance aux deux naissances du Christ furent

remplis d'une grande joie. La découverte de ce livre fut connue d'un bout à

l'autre de l'Ethiopie. Aussi, quand ceux qui avaient été exilés parce qu'ils

admettaient trois naissances et qu'ils étaient Tsègga-Lidj l'eurent appris, ils

revinrent de leur exil et admirent la foi aux deux naissances. Ils le firent sous

peine de l'excommunication lancée par le papas Abounë Matiéouos et le ju-

rèrent sur la Croix. Par conséquent, la doctrine de ceux qui croient aux trois

naissances du Christ et sont Tsègga-Lidj et de ceux qui disent, comme au

Godjam, que le Christ est Fils de nature par l'onction fut extirpée de toute

l’Ethiopie (3).

Que Dieu qui nous a permis de voir cette heure soit glorifié et remercié

à jamais !

(1) Une église privée de son fabot cesse par là-même d’être un lieu de culte.

(2) En Ethiopie, la communion est toujours administrée aussitôt après le baptême (LE GRAND

dans LoBo, Voyage hist…, p. 317). C. Keller assure (loc. cit.), que le premier vœu des gens de

Zouaï fut d’avoir des prêtres.

(3) Sur la croyance régnant au Godjam au sujet de la nature du Carist, voir l’appendice VI.

La disparition de la secte des Tsègga-Lidj n’a pas été aussi radicale que le soutient le chroniqueur,

et Dèbrè-Libanos reste encore aujourd’hui le centre de leur doctrine (L. DE CASTRO, OU. cit,

t. II, p. 116).

Fig. 53. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

CHAPITREËLV.

Le roi Tèklè-haïmanot, venu du Godjam, se rencontre avec Atié

Ménélik. L’eau arrive à Addis-Abèba par des appareils en fer.

C’est alors que le roi Tëklè-haïmanot, ayant appris qu’Atié Ménélik était de

retour du lac Zouai, lui fit dire :« J’ai le grand désir de revoir vos yeux, aussi

permettez-moi de venir vous saluer. » Comme le carême approchait, Atié

Ménélik lui fit dire de se hâter de venir (1).

Lorsqu’on apprit l’arrivée du roi Tèklè-haïmanot, le 1°” de yékatit (2), des

gens choisis d’Itiéguié Taïtou parés de vêtements d’honneur, de plus le bitouad-

dèd Atnafié (3) et le fitaorari Guèbeïérou, chacun avec tous ses soldats en

grand apparat et en ordre de bataille, allèrent à sa rencontre. C’est ainsi que

le roi Tèklè-haïmanot entra dans la ville.

Ce jour-là, la Cour avait revêtu un aspect inaccoutumé. Le roi des rois

Atié Ménélik était assis sur son trône. Les ras, tous parés d’une tunique aux

couleurs variées, ceints d’un derreb fin et portant le ras-ouarg, se tenaient

debout, à droite et à gauche de l’atié. Les ligé-mékouas vêtus d’un pantalon

de velours, d'une tunique de velours noir et d'un kabba-langa (4), se tenaient

aussi à droite et à gauche. Les dédjazmatch et les autres chefs, portant une tuni-

que appelée abdèlla-kani (5), un lemd doré, un gouarté ou un derreb fin, étaient

groupés (6) de tous côtés. Les chefs des soldats portaient tous une tunique

(1) Cette visite, au lendemain de la rupture de Ménélik avec les Italiens, avait une haute

importance politique. Néanmoins, l'attitude du negous du Godjam envers son suzerain resta

énigmatique jusque peu de temps avant Adoua. Sur les rapports de Tèklè-haïmanot avec les

Italiens vers cette époque, voir BARATIERI, Mémoires d'Afrique, pp. 192-193.

(2) 7 février 1894.

(3) Précédemment bédjironde (cf. supra, pp. 245 et 329).

(4) Cf. supra, p. 160, n. 3 et la tenue du ligè-mèkouas Nado dans H. Le Roux, Ménélik et

nous, fig. en couleur en face de la p. 246.

(5) Kani est le nom d'une étoffe de satin à raies de nuances variées (voir la même fig.); Abdèlla

ou Abdoullah, celui d'un marchand indien de cette époque ; cf. REIN, Abessinien, t. I, Pp. 93.

(6) Le texte porte : entassés.

agree

pme =

Hi

8

{|

— 340 —

brodée d’or, un lemd brodé d’or, un bouclier doré, un koufta ou un kallitcha (1)

dorés et un ouarg-tchammié (2). Les négarit rugissaient dans l’addébabaï. Le

palais et la cour d’honneur (3) donnaient l’illusion des fleurs de méskérèm et

de l’éclat des flammes.

Devant un pareil spectacle, personne n’osait ouvrir la bouche ni même

cligner des yeux. On aurait dit la majesté divine et non pas une majesté

royale. Ce jour-là, non seulement les étrangers de passage, mais même les gens

de la maison royale ne pouvaient supporter la vue de tant de splendeurs.

L’armée entière, de la façade de l’addérach jusqu’à la descente vers Mèouat(4),

tous les soldats groupés autour de leurs chefs, se tenait à droite et à gauche,

rangée en bataille. Les gardes de l’elfign, eux aussi, étaient debout près de la

cage aux lions (5). Trente-deux canons (6) avaient été alignés dans l’adde-

babaï (7) ; les soldats chargés de ce service avaient des vêtements différents

de ceux des autres soldats (8) et ils étaient rangés à côté de leurs pièces.

Les chefs qui avaient été envoyés à la rencontre du roi Tèklè-haïmanot et

qui se trouvaient par devant et par derrière, à droite et à gauche, avec les

gens du Godjam au milieu, commencèrent à se diriger vers l’addébabaï. Les

gens du Godjam qui étaient au milieu du cortège furent alors partagés par la

crainte de voir une armée si nombreuse et la joie d’une pareille réception.

Tous, une fois arrivés en face du trône, saluèrent le roi des rois, puis se tinrent

debout.

A droite d'Atié Ménélik, on avait préparé pour le roi Tèklè-haïmanot un

alga avec des coussins des deux côtés. L'e/fign-askelkaï (9) descendit alors et

conduisit le roi Tèklè-haïmanot vers cet alga, puis on baissa les rideaux et,

après que le rag-massèrié eut ôté sa couronne à Atié Ménélik(r0) ils commen-

(1) Ce mot, emprunté à la langue galla, a deux sens: 1° la tache blanche qu'ont certaines vaches

sur le sommet de la tête et qui s'étend des deux côtés de leur cou (FooT, À Galla-English Dic-

tionary, au mot kalacha); cf. le croissant que devait porter au front le bœuf Apis ; 2° un objet

(morceau de fer, collier à clochettes, bâton d'ivoire, coiffure) de caractère sacré, porté ou possédé

par des Galla de grandes familles (CzccHI, t. II, p. 194, n. 1 ; SOLEILLET, pp. 258-259 ; BORELLI,

115 ; PLOWMAN, Notes on the Gedamoch Ceremonies, pp. 115-116, fig.). Les Abyssins ont adopté

ce mot pour désigner un cercle d'argent garni de petites pendeloques de même métal et qui se

met autour du front en guise de coiffure d'honneur (M. PArkyNns, t. II, p. 16 ; PLOWDEN, Travels…

50).

(2) Cf. supra, p. 160, n. 5.

(3) Nous avons traduit par ces mots : biét-mênguest (maison du gouvernement) et addèbabai.

(4) Cf. supra, p. 233, N. 4.

(s) Elle existe encore à la même place (fig. 16 dans DE CAsTRO, Nella terra dei Negus, t. 1).

(6) Soit huit de plus que l'année précédente (cf. supra, p. 161). Peu de temps après M, Chefneux,

un autre Français établi au Choa, M. Savouré, avait procuré à Ménélik une quinzaine de petites

pièces Hotchkiss à tir rapide (A. HANs, L'armée de Ménélik, p. 880).

(7) Voir la photographie prise à cette époque par Vanderheym (ouv. cit, p. 126).

(8) « L'artillerie seule semble porter un uniforme : ceints d'un bandeau d'andrinople roulé en

saucisson sous une calotte verte, les canonniers… portent des tuniques rouges agrémentées d'un

vert épinard ». (VANDERHEYM, p. 129).

(9) Littéralement : l'empêcheur d'entrer dans /'e/fign, Arnaud d'Abbadie traduit elfign-askelkaï

par huissier de l'intérieur (Douze ans de séjour…, p. 344) ; cf. REIN, Abessinien, t. II, p. 219.

(10) Cf. la réception de Ménélik par Yohannès (supra, p. 146).

cèrent à converser. Atié Ménélik lui dit: «Comment as-tu passé les jours

écoulés ? (1) As-tu fait un bon voyage ? Sois le bienvenu ! » Le roi Tèklè-haï-

manot se leva de son alga, baissa le front jusqu'à terre et salua (2).

Alors les soldats placés au bord de la rivière (3) commencèrent à tirer leurs

salves. Le tir continua sans interruption, comme les coups de tonnerre de sénté,

jusqu'à ce qu'il arrivât à l'endroit où les canons étaient alignés. Alors les

canons tirèrent, puis les gardiens des canons qui étaient armés de fusils

Gras (4) tirèrent à leur tour tandis que les soldats alignés à droite et à gauche

de la porte de l'addérach continuaient leurs salves. Finalement, les gardes de

l'elfign qui se trouvaient derrière le sèguënnêt (5) et près de la cage aux lions

tirèrent tous à la fois. Alors la terre se replia sur elle-même. Tous les gens

qui se trouvaient dans l'addèrach furent plus surpris de cette salve unique que

de tous les tirs précédents (6).

En ce temps-là (7), l'eau fut amenée au palais à l'aide d'appareils (8) et y

coula en abondance. Voici comment cette eau arrivait.

Atié Ménélik avait commandé à un ingénieur (9) de faire venir l'eau des

hauteurs d'Entotto au moyen d'un canal construit à la chaux. Lorsque cette

eau arriva dans la plaine d'Addis-abèba, on creusa un grand puits (T0) dont

l'intérieur était crépi de chaux, de sable et de ciment en sorte que l'eau n'y

était jamais trouble. À côté on plaça des appareils venus du pays des F rendjr

qui avaient coûté sept mille thalers(11). Alors l'ingénieur fit creuser la terre

à égale profondeur, tout fut crépi à la chaux, on mit les tuyaux bout à bout(12)

et on fit ainsi arriver l'eau au dedans de l'enceinte du palais.

(1) Interrogation qui est de règle après une séparation de quelque durée (Massaïa, Lec-

tiones…, Pp- 470-471).

(2) En ajoutant probablement : « Grâce à Dieu, je vais bien ».

(3) Celle de Qèmèlié qui coule à l'O. du guebbi et passe près de Fel-ouha(voir notre plan d'Addis-

abèba).

(4) Ouidjigra en amharique. Première mention qui soit faite de ces fusils. Lorsque le gouverne-

ment français se débarrassa des fusils Gras, pour leur substituer en 1893 le Lebel transformé,

plusieurs milliers de ces armes furent transportées au Choa (A. HANSs, L'armée de Ménélik,

876).

(5) Il s'agit ici non du sèguênnèt qui servait alors de tribunal (VANDERHEYM, p. 108 et fig.

pp. 105 et 126), mais de l'elfign-sèguènnèt (cf. supra, p. 222, n. 1), maison à un étage dont il y

a une reproduction avec une légende inexacte (addèrach), dans VANDERHEYM, P- 63.

(6) Appréciation flatteuse pour les gardes de la maison de l'itiéguié.

(7) C'est-à-dire dans les premiers mois de 1894.

(8) Nous avons ainsi traduit le mot mézèouer qui désigne toute espèce d'engin mécanique de

provenance étrangère.

(o) M. Ilg (KerLEr, À. Ilg, pp. 41-42).

(10) Réservoir filtrant, dont les vestiges subsistent encore en face de l'entrée principale du

guebbi de l'ex-prince régnant Yassou. Ce réservoir a été abandonné depuis qu'on a amené l'eau

non plus de la rivière Qèbiéna, mais des sources captées à Entotto même au moyen de tuyaux

(Renseignements fournis, comme ceux de la page suivante, par M. Chefneux).

(11) En février 1894, le thaler ne valait que 2 fr. 35 (VANDERHEYM, P. 53)

(12) Nous avons traduit ici le mot mêzèouer par tuyaux pour mieux faire comprendre le sens

de ce passage. A partir du réservoir, l'eau était en effet amenée non plus par une conduite en

maçonnerie, mais par des tuyaux en fer (cf. le titre du chapitre).

Lomme er ge 222222072220

——

pers Page can cam

Lorsqu'elle fut arrivée dans l'enceinte, l'eau parvint en coulant jusqu'au

milieu du malèfa-ouat-biét (1). Après quoi, laissant l'addérach à gauche, elle

pénétra dans l'addébabaï où l'on creusa pour la recevoir un réservoir crépi

de chaux et de ciment. Tout ce crépissage le faisait ressembler à des assiettes(2)

ou à des messob dorés (3). L’eau en coulait aux quatre coins à la manière d’une

source. En bas on voyait comme un petit lac (4). Cette eau arrivait aussi à la

porte de l’elfign où elle arrosait les jardins. A côté de la porte de l’elfign, le

canal qui la conduisait était crépi de chaux et de ciment (5). L’eau potable

et l’eau pour laver étaient distinctes. On fit pour la lessive des vêtements

d’Atié Ménélik et de ceux d’Itiéguié Taïtou, pour celle des habits de leurs

favoris et des gardes de l’e/fign, des lavoirs différents (6). Depuis lors, on ne

vit plus personne descendre à la rivière pour laver son linge (7). Cette eau

arrivait encore à l’elfign-séguénnèt (8), juste au milieu. Au moment des guebeur

elle coule dans l’addébabaï.

Cette eau servait surtout à deux catégories de personnes : d’abord à ceux

qui étaient grillés par le soleil avant de pouvoir pénétrer dans l’addérach (9),

ensuite à ceux qui, une fois entrés dans l’addérach, en sortaient le gosier brûlé

par l’hydromel et l’aragi. Tous ces gens-là buvaient l’eau de cette rivière.

Ceux qui la voyaient l’admiraient plus que la viande et l’hydromel, et leur

admiration venait de ce qu’on la voyait couler sur un terrain sec et aride (10).

Lorsque le roi des rois revenait de l’addérach, elle était dirigée par un appa-

reil (Ir) du côté où on le désirait (12).

(1) Cuisine des plats fins (cf. s«pra, pp. 214 et 215).

(2) Assiettes émaillées et à dessins brillants.

(3) Cf. supra, p. 189, n. 9. Certains messob sont pailletés d’or, tels ceux dont on se sert dans

les églises pour porter les pains de la communion.

(4) Ce « petit lac » n’est qu’une vasque en maçonnerie qui entoure la fontaine encore en service

dans la cour des plaids.

(5) Depuis lors remplacé par des tuyaux.

(6) Un de ces lavoirs existe toujours à l’entrée du jardin de l’elfign.

(7) Il ne s’agit là, bien entendu, que des gens du guebbi.

(8) Cf. supra, p. 222, n. 1.

(9) Les jours de guebeur.

(T0) Mais surtout de ce qu'elle avait pu arriver au sommet de la colline où se trouve le guebbi,

et ce, par application du système des vases communicants (KErLLER, À. Ilg, p. 41).

(11) Ici, il s'agit d'un robinet.

(12) Le succès de cette entreprise technique paraît avoir déterminé Ménélik à accorder à cette

époque (9 mars 1894) à l'ingénieur Ilg l'autorisation de constituer, sous le nom de « Compagnie

impériale des chemins de fer d'Ethiopie», une compagnie ayant pour objet la construction

et l'exploitation d'un chemin de fer allant de Djibouti à Harar, de Harar à Entotto et d'Entotto

au Kaffa et au Nil blanc. La concession pour les études de la ligne avait été donnée l'année

précédente (r1 février 1893). Sur les vicissitudes de ce chemin de fer qui ne devait atteindre

Dirré-daoua qu'en 1902 (le trajet par Harar ayant été abandonné) et Addis-abèba qu'en 1915,

après maintes difficultés financières et diplomatiques, on pourra consulter deux articles d'A. Ilg,

1900 et 1910 (voir l'appendice bibliographique); GILMOUR, The Ethiopian Railway and the Powers,

1906 (point de vue anglais); PEROZ, Le chemin de fer éthiopien et le port de Djibouti, 1907 ; les

rapports parlementaires de LE HÉrissÉé et de MEssiMmy, 1909 ; ROSSETTI, Storia diplomatica…,

PP. 135-179 ; PIERRE-ALvPE, L'Ethiopie et les convoitises allemandes, pp. 231-275 ; KELLER, A.

Ilg., chap. IX ; le Bulletin du Comité de l'Afrique française, passim ; les rapports annuels de la

Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (depuis 1909).

Maintenant, retournons au guebeur. Les intendants, revêtus d'un qouarié

ou d'un derreb fin et d'une tunique appelée abdèlla-kani, ceints d'un sabre au

ichammié doré, les agafariotch et les gardiens du trône, habillés comme les

intendants, donnaient l'illusion de porter des langues de feu, tandis que tous

i venaient au milieu de l'addérach.

ve guebeur lui-même, comment essayer de le décrire ? La table de

Ménélik n'était-elle pas continuellement ouverte à tous et large comme le lac

Tana ? Nous ne faisons ici qu'en donner un faible aperçu. On avait servi de

l'hydromel, de l'aragi, du champagne (1) et une foule d'autres boissons venues

d’outre-mer. Tout cela qui était d’ordinaire regardé comme atié-fanta (2) fut

ce jour-là distribué à tous à satiété ; on ne fit aucune distinction de personnes.

L’hydromel coulait généreusement comme un torrent. Mais comment décrire

l’arrivée des messob et des dest ? .

Il y avait quinze grandes jarres recouvertes d’un lacis fait de deux peaux

de bœufs et qu’il était impossible de remuer ; pour les nettoyer, il fallait qu’un

homme descendit à l’intérieur. Leur contenance était de quarante-cinq à

cinquante mesures. Et si l’on veut connaître la grandeur de cette IS,

nous ajouterons qu’une mesure égale un guémbo et qu’un guémbo contien

vingt-deux zégouda-berillié (3). Mais si nous disons le nombre de ces ane

ce n’est pas que, une fois remplies, elles dussent suffire, car les porteiises e

guèmbo les remplissaient toute la journée au fur et à mesure qu elles se vi-

daient. Les ouantcha (4) dans lesquels les braves buvaient mesuraient une

coudée et une palme (5). Les pains étaient empilés de telle façon qu'on les

aurait pris pour des constructions élevées par un habile ouvrier. Common

décrire la largeur et la longueur des tables ? Aucune comparaison ne pourrai

en donner une idée. Lu:

Les échansons, les serviteurs chargés d'apporter le pain et ceux qui distri-

buaient la viande allaient et venaient d'une allure si rapide et si adroite, que

non seulement il est impossible de le dire, mais qu'on ne pouvait même les

apercevoir. Tous ceux qui portaient la viande, les berillié, les ouanicha, mar-

chaient avec tant de précaution qu'ils ne se heurtaient même pas entre eux.

En les voyant ainsi circuler, on eût dit des anges dont il est écrit : « Ils pas-

sent au travers les uns des autres (6). »

Mais il y eut une chose qui, pour ceux qui la virent, fut plus surpae

nante encore : L'addérach contenait plus de deux mille personnes (7) ; or

les échansons et les distributeurs de viande réussirent à n'oublier personne

(1) Nommé ici pour la première fois. Les chefs abyssins n’en boivent guère qu’avec les Euro-

péens.

(2) Cf supra, p. 222, n. 2.

(3) Carafons à long col.

(4) Cf. supra, p. 226, n. 7.

(5) Soit environ 70 centimètres. ;

(6) Nous n’avons trouvé cette comparaison ni dans l’Apocalyps

(7) Il y en a une vue peu avantageuse dans VANDERHEYM, OUV. C1

se, ni dans le livre d’Hénoch.

t., p. 66 (avec légende fautive).

\ | “”l

M 2

I

‘il Ÿ

M d

4 MN

a

Hi | th}

(4

dt ti À

}

) + Th

dans la foule qui remplissait l'addérach : chacun buvait et mangeait à son tour.

C'est ainsi que l'on passa la journée entière, jusqu'à la onzième heure, à man-

ger et à boire, à sortir et à entrer.

Après quoi un azmari chanta ce qui suit :

« Autrefois, son père Salomon était sage.

Ménélik le surpasse par le nombre de gens qui mangent avec lui (1) ».

Lorsque la nuit arriva, le roi Tèklè-haïmanot prit congé et retourna à son

campement. On lui envoya pour son souper de l'aragi de marc (2), du vin,

de l'aragi de miel, de l'hydromel et des sènga en grand nombre. Nous ne savons

le nombre de pains et de plats de cuisine qui suivirent.

Le lendemain, de bon matin, l'intendant de la negwist (3) Itiéguié Taïtou

rentra dans l'addérach, fit laver toutes les jarres, nettoyer les tables, et, de nou-

veau, les jarres furent remplies d'hydromel filtré et les tables furent chargées,

au risque de les fendre, d'excellent pain blanc, luisant et frais. Le parfum et

la saveur du pain et de l'hydromel se sentaient de loin. Tous les mets et toutes

les boissons furent supérieurement choisis, car n'est-il pas vrai que ce qui est

préparé par les femmes surpasse de beaucoup ce que peuvent faire les

hommes (4) ?

(1) Mot-à-mot : « Ménélik prend les hommes avec lui quand il mange » (donc il est supérieur

à son ancêtre, Salomon le sage). Il y a ici un jeu de mots portant sur fèbèb. Ce terme qui signifie

sage, savant, s'applique aussi à l'homme assez habile pour pouvoir travailler les métaux et,

comme ce métier passe en Ethiopie pour avoir quelque chose de diabolique, le tëbèb est devenu

synonyme de sorcier ou loup-garou, capable de se changer en hyène (PEARCE, t. I, pp. 286-

289 ; CONTI RossIiN1, Principi…, p. 93, n. 1). Les tèbèb forment des communautés d'ilotes, à la fois

méprisés et craints, mais au demeurant respectables et pratiquant un christianisme primitif ;

il s'en trouve une colonie près d'Ankobèr qui s'y serait établie à la fin du XVITI° siècle, venant

des environs de Gondar (JouNsToN, Travels…, t. II, pp. 330-332 ; ISENBERG et KRAPF, pp.

238-240 ; CONTI-ROSSINI, loc. cit.).

(2) Littéralement : de vigne. Sans doute de l'eau-de-vie importée d'Europe ; cf. VANDERHEYM,

P- 54.

(3) Titre correspondant à celui de reine et que l'auteur emploie ici, bien qu'il ne se donne pas

à l'épouse du roi (Livre vert XV, p. 220). C'est, par contre, celui que porte aujourd'hui la

souveraine ou mieux celui de meguistè neguestat, reine des rois.

(4) Autre flatterie à l'adresse de Taïtou qui, ayant comme nous l'avons déjà vu, sa maison à

elle, alternait avec l'empereur pour la fourniture des guebeur (cf. VANDERHEYM, p. 83) et avait

fait les frais de celui-là.

Eee

pin

CHAPITRE LVI

Atié Ménélik donne une nouvelle couronne au roi Tèklè-haïmanot

Trois jours après l'arrivée du roi Tèklè-haïmanot, ce dernier offrit comme

présents à Atié Ménélik un grand nombre de chevaux et de mulets et une

grande quantité d'or et de défenses d'éléphants (1). À la reine Itiéguié Taïtou

il donna une mule ornée d'harnachements dorés et y ajouta en présents un

grand nombre de mulets destinés aux dames de sa maison (2) et qui portaient

tous une selle recouverte d'une housse.

Ce fut alors que le roi Tèklè-haïmanot demanda à Atié Ménélik de renou-

veler son couronnement (3). Voici pourquoi : après la bataille d'Embabo où

le roi Tèklè-haïmanot fut fait prisonnier, Atié Ménélik avait remis ce dernier

à Atié Yohannès à qui il donna en même temps la couronne du captif (4). Par

la suite, Atié Yohannès rendit celle-ci au roi Tèklè-haïmanot dans un panier

comme un objet perdu et retrouvé, mais non selon le cérémonial habituel (5)

De plus, ce dernier disait : « Je préfère être roi de la main du bon et bienveillant

Ménélik. » Atié Ménélik acquiesça à la demande du roi Tèklè-haïmanot et fit

ce qu'il désirait (6). Il y avait à l'ega-biét (7) une couronne magnifique et

admirable qui était sous la garde du bèdjironde Baltcha (8).

(1) L'or et l'ivoire, que Tèklè-haïmanot apportait à Ménélik non en impôts, mais en présents,

devaient provenir des pays chanqèlla à l'O. de l'Agaou-meder , cf. BRUCE, trad. franç, t. III,

pp. 846-841.

(2) Ce sont les denguètourotch mentionnées aux pp. 189 et 274.

(3) Le texte porte : renouveler sa couronne.

(4) Cf. supra, p. 183 et suiv. eu,

(5) Il ne faut pas oublier cependant que, l'année précédente (1881), Tèklè-haïmanot avait été

couronné en grande pompe par Yohannès.

(6) On peut croire que Ménélik tint de son côté à donner cette nouvelle investiture à son ancien

rival.

(7) Cf. supra, p. 318, n. 2. ;

(8) D’origine gouraguié et recueilli, dit-on, étant enfant, par Ménélik au cours d’une razzia

où il avait été éviré, Baltcha était, dès 1887, « chef des magasins et balamoil (page ou favori)

du roi » (BORELLI, p. 104); en 1891, il portait le titre de bèdjironde (MAsHCOV, art. cit. p. 863);

en 1894, il était de plus chargé de l’artillerie (VANDERHEYM, p. 112) et l’on verra par la suite

le rôle qu’il joua en cette qualité, conjointement avec Abatè, au siège de Mègèlé. Dedjazmatch

et gouverneur du Sidamo vers 1900, il accueillit la mission du Bourg de Bozas en « homme du

Or le roi Tëklè-haïmanot était logé dans la maison du ras Mèkonen ®. Atié

Ménélik avait donné des ordres pour qu’on y construisit un das. Le travail

fut exécuté d’une façon parfaite et grandiose ; tout le das fut recouvert de

toile. Les cuisinières s’y rendirent avec leur intendante. Toutes les tentes

destinées aux ustensiles furent plantées les unes à côté des autres et les pré-

paratifs de la cuisine commencèrent. Les des? venus de Harar étaient en fer (2);

et, si nous mentionnons ces dest, c’est pour faire remarquer que deux hommes

devaient les prendre chacun par une anse, car les femmes n’auraient pas eu

_ la force de les apporter dans le das. En une seule fois on y cuisait la viande

d’un bœuf entier.

Les cuisinières des plats fins et celles des plats ordinaires passèrent la nuit

à travailler. Le fédj-mélkègna vint ensuite aligner dans le das les jarres qu’il

remplit d’hydromel. Les échansons s’empressèrent d’apporter les berillié et

les ouantcha. Le sega-biét partit ensuite avec les quartiers de viande et les bœufs

gras. L’intendant passa la nuit à préparer les tables et à y empiler les pains.

Ce fut, durant toute la nuit, une procession de porteuses de guémbo avec leur

hydromel, de cuisinières avec leur delleh, leur beurre, leurs des? et leurs couver-

cles de plats. L’intendant, de son côté, allait et venait pour faire apporter

les pains. Personne n’eut le temps ni de se reposer ni de dormir.

Si nous racontons toutes ces choses, il ne faudrait pas en conclure qu'elles

fussent extraordinaires, car il y a toujours guebewr chez Ménélik. Mais nous

n'avions jamais assisté à une remise de couronne à un roi que l'on veut faire

régner, au milieu d'une telle prodigalité de nourriture et de boisson. L'histoire

elle-même n'en fournit aucun exemple ; c'est pour cela que grande fut notre

admiration.

Le matin, le roi Tèklè-haïmanot vint à l'addérach ; et, si nous disons qu'il

y vint, alors qu'il s'y rendait tous les jours, ce n'est que pour indiquer que ce

jour-là il devait recevoir la couronne. L'Atié était assis sur son trône, entouré

de tous ses chefs, debout et magnifiquement parés. Le roi Tèklé-haïmanot

vint s'agenouiller sur le dink (3) proche d'Atié Ménélik qui, recevant la

couronne des mains du rak-massérié, la lui mit sur la tête ; puis, lui ayant

adressé beaucoup de bons souhaits, il le congédia. Et voici les souhaits qu'il

lui fit : «Que Dieu nous donne l'amitié et la paix ! Que cette couronne nous

monde » (De la Mer Rouge à l'Atlantique, pp. 248-250). C'est, comme jadis l'eunuque Narsès,

lieutenant de Justinien, un homme de grande énergie auquel a été confiée à deux reprises

(octobre 1916 et mai-juillet 1921) la charge de garder la capitale en l'absence du prince héritier

du trône. Le D' Mérab a tracé de lui un portrait très véridique (Impressions. t. I, pp. 174-175).

Nous avons de Baltcha deux excellentes photographies (voir pl. 32 et 62).

(1) Alors à Addis-abèba (cf. infra, p. 347). Le guebbi du ras Mèkonen, aujourd'hui agrandi et

embelli par son fils le ras Tafari, héritier du trône, se trouve à gauche de la route menant à Entotto.

Voir dans RosEN (Eine deutsche Gesandtschaft, pp. 181 et 185-186), une vue et une description

de la maison occupée en 1894 par le roi du Godjam et, en 1905, par la mission allemande.

(2) Cf. supra, pp. 224 et 225.

(3) Cf. supra, p. 225, n. 2.

a

die

Lei `

Logo 21

A i

À SE

LE BÈDJIRONDE BALTCHA.

PL. xxxi

Cliché Bcyadjian

procure à tous la santé ! Que tout ce que nous faisons soit béni par la volonté

de Dieu ! ».

On fit ensuite avancer la mule de l'Atié superbement caparaçonnée. Âtié

Ménélik donna alors au ras Ouargié (1) et au ligé-mékouas du roi Tèklè-haïma-

not des parures complètes selon leur rang. Après quoi, le roi Tèklè-haïmanot

s'en alla, monté sur la mule de l'Atié. Les ras, le ras bitouaddèd Mènguècha

le ras Mèkonen, le ligè-mèkouas Abatè (3) et une foule d'autres chefs l'escor-

tèrent.

Alors les embilta et les mêlèkèt résonnèrent, les nègarit mugirent, et ce fut

au milieu de cette liesse que le roi Tèklè-haïmanot rentra chez lui. A l'endroit

où il était campé, les canons d'Atié Ménélik avaient été alignés, la plaine

regorgeait de fusiliers en ordre de bataille. Au moment où le roi Tèklè-haïma-

not, descendu de sa mule, s'assit sur son alga royal, tous les canons et tous

les fusils partirent avec un fracas extraordinaire.

A l'elfign d'Atié Ménélik on avait préparé pendant toute la nuit l'atié-fanta,

et le lendemain matin on envoya ces plats au roi Tèklè-haïmanot. Celui-ci

passa la journée à faire un grand repas. Atié Ménélik, de son côté, donna à

l'addèrach un guebeur complet à ses soldats. Les gens du Godjam, méêlés à

l'armée de Ménélik, arrivèrent tous.

Or si tu réfléchis, je ne dis pas à l'hydromel, à la viande, aux pains, mais

seulement aux bêtes, tu dois te demander : « Comment l'herbe a-t-elle pu leur

suffire ? Comment l'eau n'a-t-elle pas été épuisée ? Et si, toi qui lis cette his-

toire, tu en es stupéfait, sache que même nous qui y assistions, nous en sommes

encore tout remplis d'admiration. Nous disions : « Est-ce que la maison du

roi se remplit chaque nuit, comme se remplissait, grâce à Elie, la maison

de la veuve de Sarepta (4) ? ». Non seulement on ne manquait de rien, mais

jamais on n'a entendu dire que l'hydromel n'était pas à point, que les pains

n'étaient pas fermentés, que les bœufs n'étaient pas arrivés, ni que le guebeur

avait fait défaut un seul jour. Chaque jour ressemble ainsi à la nuit de Pâ-

ques (5).

Le lendemain, le roi Tèklè-haïmanot se reposa dans son campement mais

on lui envoyale guebeur complet. Depuis son arrivée jusqu'à son départ,chaque

jour il eut le guebeur. Un jour il arriva ce qui suit :

Atié Ménélik, qui était resté toute la matinée à l'addérach, rentra à la sep-

tième heure du jour à l'elfign-sèguénnèt. Le plafond de cette maison était recou-

vert de tentures vertes, jaunes, rouges, noires et bleues, l'encadrement des

(1) Probablement alors déjà gouverneur de la province de Damot (PowELL-COTTON, À Spor-

ting Trip… pp. 223-228).

(2) Bien que Mènguècha-Atikem eût été nommé ras après Mèkonen, le chroniqueur lui donne

la préséance parce qu'il avait le titre de bitouaddèd.

(3) Cf. supra, p. 271, n. 8.

(4) I Rois, XVII, 8-17.

(5) Dans la nuit du Samedi saint au dimanche de Pâques, après le plus long jeûne de l'année,

on fait, en Ethiopie, un repas très copieux (SALT, trad. franç., t. II, pp.130-131 ; GOBAT,p. 202).

ie SA —e

portes était aussi orné des mêmes couleurs (1). Environ cinq cents mabrèdja (2)

remplis d'excellent hydromel étaient disposés sur les rebords des fenêtres.

A côté d'eux on voyait encore du champagne, de l'aragi et du vin en abon-

dance. Sur l’alga, on avait étendu un tapis et des coussins brodés d’or. Le

reste de la maison était recouvert tout entier de tapis multicolores. Aux quatre

coins, on voyait des rideaux de soie verte et blanche. On ouvrit les six petites

fenêtres, ainsi que trois autres parmi les plus grandes, mais non pas celles à

carreaux, de manière à laisser pénétrer la lumière et non le vent (3). On avait

_ aspergé l’intérieur de parfums différents (4) dont l’odeur faisait pâmer le

cœur. Pour le roi Tèklè-haïmanot avait été préparé un petit alga recouvert

d’un tapis et portant des coussins à droite et à gauche.

On sait que l’eau, arrivée par des appareils, montait sur le toit, coulait vers

la porte du séguënnèt et dègouttait jusqu’en bas de la maison sur ceux qui

passaient dessous. Des lustres en verre (5), qui portaient quarante-huit

bougies, étaient suspendus en face l’un de l’autre dans la maison. Lorsque,

la nuit venue, on les allumait, ils éclairaient comme les rayons du soleil.

Aux quatre coins on avait encore suspendu des lampes en verre portant

chacune cinq bougies.

L'Atié étant assis sur son trône ordonna de faire venir le roi Tëklé-haïmanot.

Celui-ci, suivi de tous ses officiers, arriva au séguénnèt. Sur le seuil, il resta

interdit à la vue de tant de choses si magnifiquement ordonnées, son admiration

fut sans bornes et il leva les yeux au ciel. Les ras et les dédjazmatch de la Cour

se tenaient debout à ses côtés. Le roi Tèklè-haïmanot adressa les souhaits

suivants : «Que la vie de Ménélik soit la plus longue de toutes ! Et vous

autres », dit-il aux chefs, «que Dieu ne vous fasse pas voir la porte d'un

autre ! (6) » Ensuite un guebeur complet arriva de la maison de l'itiéguté :

ce que l'on mangea et but était meilleur, plus fin, plus savoureux que tout

ce que l'on avait pris dans la journée à l'addérach. Les échansons s'empressèrent

de placer devant chaque convive les mabrêdja d'hydromel tout préparés. On

servit ensuite du vin et de l’aragi dans de petits verres. L’on mangea donc

et l’on but jusqu’à la douzième heure.

Lorsque la nuit tomba, le roi des rois ordonna de faire venir la mule du roi

Tèklè-haïmanot jusqu’au sèguënnêt et, avant de se séparer de lui, l’Atié le

para lui-même de vêtements et d’ornements qu’il portait sur soi (7). Il lui

(1) Cf. dans Vanderheym (pp. 63-64 et 107-108), la description du rez-de-chaussée de l’elfign-

sèguënnèt.

(2) Grandes carafes. Ce mot dérive d’un verbe signifiant rafraîchir (GuiDI, Vocabolario, col.

669-670).

(3) L’auteur veut dire qu’on ouvrit les volets et non les fenêtres vitrées.

(4) Importés probablement d’Europe (cf. VANDERHEYM, Pp. 54).

(5) Deux d’après le même voyageur (p. 107).

(6) C’est-à-dire : « Puissiez-vous n’avoir jamais d’autre maître que Ménélik ! »

(6) En l’accompagnant de ces mots : « Dépouille-moi ! » C’est la plus grande marque d’honneur

que puisse donner le souverain. Cf. le don que fit Jonathan à David de ses propres vêtements

et armes (I Samuel, XVIII, 4). Cecchi rapporte que, en 1878, à Djidjiga, Yohannès mit lui-

même son lemd sur les épaules de Ménélik (Da Zeila…, t. I, p. 444).

donna aussi un mulet et un cheval tout harnachés d'or. Il distribua ensuite à

tous les chefs du Godjam des mulets couverts de harnais brodés et des chevaux

avec une housse ornée d'argent. Itiéguié Taïtou, de son côté, offrit au roi

Tèklè-haïmanot une mule magnifiquement harnachée de broderies d'or.

Après avoir passé dix-sept jours dans les rapports les plus amicaux et au

milieu de réjouissances continuelles, le roi Tèklè-haïmanot fit ses adieux et

s'en retourna dans son pays. Au premier campement, l'intendant du roi des

rois Atié Ménélik lui apporta de l'hydromel, des bœufs, des plats et tout ce

qu'il faut pour le guebeur. Parti de là, il arriva à Miétta-robi (1), pays du

fitaorari Oualdè-Mikaël (2). Ce dernier l'attendait avec un guebeur tout pré-

paré. Quittant le pays du fitaorari Oualdé-Mikaël, il arriva à Miétcha (3),

pays du dèdjatch Oubié (4), qui, pendant cinq jours, lui offrit une généreuse

hospitalité.

(x) Il y a plusieurs districts dont le nom commence par celui de Miétta (cf. supra, p. 45, N. 7

et PAULITSCHKE, Ethnographie Nordost-Afrikas, t. 1, p. 61). Celui de Miétta-robi (Miétta des

hippopotames, en galla) est à une cinquantaine de kilomètres au N. O. d'Addis-abèba : cf. ISEN-

BerG et Krapr, Journals.., p. 201. à

(2) À distinguer du fitaorari Oualdè-Mikaël mentionné dans le t. II. Celui-ci aurait été tué à

Adona. Ç

(3) Cf. supra, p. 256, n. 11. Cette route a été fort bien décrite par Rosen (Eine deutsche Gesandt-

schaft…, chap. XV). ;

(4) Cf. supra, p. 143, N. 4. Oubié devait être à cette époque l'époux de Oueïzèro Zaouditou,

devenue veuve en 1888 par suite de la mort du ras Areïa-Sellassié (cf. supra, p. 253, N. 12). Elle

avait épousé entre temps le dèdjatch Gouangoul (cf. infra, t. IT,), dont elle divorça peu après.

Fig. 54. — SCEAU, DU RAS BÉTOUADDÈD Fig. 55. — sCEAU DU BÉDJIRONDE, PUIS

MÈNGUÈCHA-ATIKEM. DEDJATCH BALTCHA.

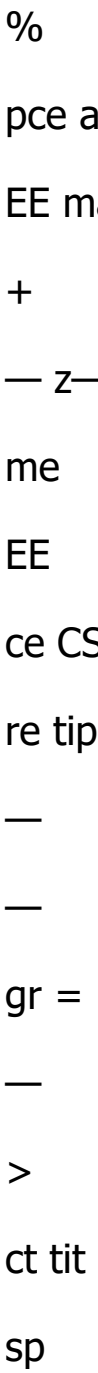

Pret vo

CHAPITRE LVII

Révolte du ras Mènguècha. — Le ras Mënguècha vient deman-

der son pardon.

À cette époque vint un messager envoyé par le ras Mènguècha, gouverneur

du Tigré (1). Voici pourquoi celui-ci l'envoyait :

Atié Ménélik, lors de son passage au Tigré, avait donné au ras Mènguècha

le gouvernement de cette province et lui avait remis des parures d'honneur (2);

mais lui, s'étant entendu avec les Italiens (3), avait chassé le dèdjatch Mèchè-

cha, achkèr du roi des rois et s'était emparé de ses fusils et de son fief (4). Et

si Atié Ménélik ne marcha pas contre le Tigré, c'est qu'il en avait été empêché

par la famine et qu'il ne voulait pas exposer ses soldats à mourir de faim et

son pays à une perte totale (5). I] prit donc patience et attendit.

Trois ans après, (6) Atié Ménélik envoya une lettre à tous les monastères et à

tous les moines du Tigré, disant : « Voyez ce qu'a fait Mènguêcha. Parjure à

son serment et se moquant de l’excommunication, il s’est révolté contre moi

qui suis son père et son maître. S’unissant à des hommes qu’il ne connaît

même pas (7), il s’est dressé en ennemi. Aussi je pars aujourd’hui en expédition

contre vous (8). Si les clercs sont maltraités et si les maisons de Dieu sont dé-

truites, je n’en serai pas responsable (9). »

(1) L’auteur remonte ici à un an au moins en arrière,

(2) Cf. supra, p. 288.

(3) Allusion à la convention du Mèrèb (cf. supra, p. 315, n. 6)

(4) Les provinces d’Akèlè-Gouzaï et de Sèraïé que Mèn

uèch i Itali

Mi AS q guècha céda alors en fait à l’Italie

(5) Ménélik ne voulait pas recommencer une ex éditi i iti

EE pédition au Tigré dans les conditions presque

(6) Après l’investiture donnée à Mènguècha (mars 1890), c’est-à-dire en 1893.

(7) Mènguècha avait rencontré, pour la première fois le général Gandolfi, alors gouverneur

del Erythrée, sur les bords du Mèrèb au mois de décembre 1891 et là, lui et ses chefs prêtèrent

tee un serment solennel d’amitié (BerxELEY, The Campaign of Adowa PP. 36-37)

enace qui ne fut suivie d’aucun commencement d’exécuti ; 7 City.

Mit ss, xécution (BENT, The sacred City,

(9) Ménélik cherchait par là à s’assurer le concours du clergé ti

gé tigréen que,de leur côté, 1 i

essayèrent de mettre dans leur jeu (BARATIERI, Mémoires. Pp. a ape

Ensuite, le papas Abounès Matiéouos écrivit de son côté au ras Mènguècha

une lettre dans le même sens. Le ras Mènguècha envoya alors à Atié Ménélik

le choum-Agamié Tèsfaï (1) chargé de lui dire : « C’est par nécessité que j’ai

fait cela, mais je n’ai pas trahi mon père et mon maître. Pardonnez-moi et

je viendrai à vous (2). »

Atié Ménélik fit cette réponse : « C’est bien, je lui pardonne. Qu’il vienne ©)

Le ras Mènguècha, ayant reçu la lettre royale, partit de sa ville, mais à peine

avait-il commencé son voyage qu’un rebelle se leva contre lui (3).En même

temps que le ras Mènguècha était arrêté par cette difficulté, il reçut une lettre

d'Atié Ménélik qui disait : « Le krèmnt approche, tu viendras après la fête de la

Croix. » Il y à un proverbe qui dit : « Les saints se rencontrent là où ils ne se

sont pas donné rendez-vous (4).» Aussi le ras Mènguècha, ayant reçu cette

lettre, rentra chez lui pour y passer la saison des grandes pluies.

Par la suite, Atié Ménélik, qui avait décidé d'aller à sa ville de Ouarra-Ilou

après la fête de Mikaël de hedar (5), reçut un message du ras Mènguècha lui

annonçant son arrivée (6). Il lui fit donc dire de ne partir qu'après la fête de

Pâques. Alors le roi des rois réunit ses intendants et leur dit : « Les Tigréens

vont bientôt arriver, préparez notre maison. » Pourtant, s'il leur dit cela, ce

n'est pas qu'il manquât chaque jour de donner le guebeur, mais il voulait leur

dire de préparer, en plus, le levain. Or, voici comment étaient organisés les

guebeur.

Le jeudi et le dimanche se donnait le guebeur complet dans l'addérach.

Ces jours-là, les serviteurs de ses soldats (7), les bergers des troupeaux royaux

et tous les paysans venus pour demander justice pouvaient entrer et manger ;

(1) Rival du ras Sèbehat, alors chef de l'Agamié grâce à l'appui des Italiens. Baratieri dit

de lui (ouv. cit, p. 93): « Deus ex machina de l'entrevue de Menguecha avec Ménélik et notre

ennemi déclaré ». Pour le titre de choum-Agamié, v. infra, t. IT.

(2) Sur les causes de la soumission de Mènguècha à Ménélik, tous les auteurs (Baratieri,

de ia Jonquière, Berkeley, Melli) sont d'accord. L'arrivée au Choa de deux millions de car-

touches, autorisée par le gouvernement italien (cf. supra, p. 329, N. 8),inquiéta au plus haut point

Mènguècha ; il crut que ceux-ci ne le soutiendraient pas si Ménélik venait l'attaquer, d'autant

que le général Baratieri, sur des ordres envoyés de Rome, refusait d'avoir une entrevue avec

lui. De plus, il espérait que sa soumission lui vaudrait le titre de negous qu'il ambitionna toujours

(BARATIERI, ouv. cit., pp. 39-50).

(3) Il doit s'agir soit du ras Aloula (BARATIERI, pp. 40-41), soit plutôt du ras Sèbehat, chef

de l'Agamié, que Mènguècha attira à Mègèlè et emprisonna sur l'amba d'Aladjié en donnant sa

province à Tèsfaï (ibid., p. 19).

(4) C'est la providence qui veille à ce qu'ils se rencontrent, même alors qu'ils n'y pensent pas

à cause de circonstances contraires.

(5) C'est-à-dire après le 12 de hedar (20 novembre 1893). Ménélik semble avoir renoncé à ce

déplacement, puisqu'il partit en expédition le 14 décembre 1893 pour le lac Zouaï (cf. supra,

P. 335). L'auteur a peut-être inventé ce prétexte pour masquer les hésitations de Mènguècha

à venir faire sa soumission ; cf. BARATIERI, p. 16.

(6) Baratieri dit que Mènguècha partit en avril 1894 pour le Choa, mais que le passage lui

fut alors refusé par le ras Oualié, celui-ci craignant que la réconciliation projetée ne se fît à ses

dépens (ouv. cit, p. 79).

(7) Il s'agit sans doute des jeunes fils des soldats,

les bérégna (1) ne leur demandaient pas qui ils étaient et les agafari ne les

empéchaient pas d'entrer. De plus, les lundis, mardis et samedis, le roi faisait

servir un repas dans l'elfign-addérach (2). Voilà comment, chez lui, il y avait

des guebeur ininterrompus (3).

On fit donc aménager et balayer une autre grande maison où l'on plaça des

jarres et où l'on prépara l'hydromel. Ailleurs, on commença à faire fermenter

dans quarante ou cinquante grands pétrins environ huit cents daoula de farine,

sans compter celle de première qualité. Les cuisinières des plats fins et celles

des plats ordinaires reçurent des centaines de daoula de bérbèrié et commen-

cèrent à le préparer. Dans la maison d'Itiéguié Taïtou, on commença pareille-

ment à faire des préparatifs extraordinaires.

Ce fut alors qu'Atié Ménélik fit dire au Ouag-choum Beurrou (4) : « Le ras

Mènguècha doit passer par ton pays ; prépare tes provisions, reçois-le très bien

et accompagne-le jusqu'à la frontière du ras Oualié. » Le ras Oualié lui fit

préparer pareillement de l'hydromel et des bœufs jusqu'à la frontière du ras

Mikaël (5). Celui-ci le reçut dans un vaste das, lui fit un très bel accueil et

l'accompagna sur sa route (6). Le bitouaddèd Atnafñié, officier du roi des rois

à Ouarra-Ilou (7), lui fit la même réception. Après cela, le ras Mikaël et le ras

Oualié le précédèrent à Addis-abèba.

Atié Ménélik, de peur que, ces ras étant une fois arrivés dans la ville, leurs

gens ne souffrissent de la faim et que leurs bêtes de somme ne fussent privées

de nourriture, leur avait donné des goult où leurs chevaux et leurs mulets

pourraient être placés (8). Là où chacun d'eux devait loger on avait fait de

grands préparatifs (9).

Atié Ménélik, prévoyant que ces goult ne pourraient fournir le miel et la

farine en quantités suffisantes, fit apporter de ses greniers et préparer du miel

et de la farine en abondance. Toutes les maisons d'Atié Ménélik, prêtes à rece-

voir les hôtes, étaient bien ornées.

Près de l'addérach, vers l'endroit où l'on puise l'hydromel, on éleva une

autre construction d'environ soixante coudées sur laquelle on mit des férb (10).

Le plafond disparaissait sous les toiles ; c'est là qu'on plaça six cents jarres.

(x) Gens qui gardent les passages (bèr) des enceintes du guebbi.

(2) Salle à manger privée au rez-de-chaussée de l'elfign-sèguènnèt.

(3) Sauf les mercredis et vendredis, jours maigres.

(4) Cf. supra, p. 261.

(5) « Il avait reçu de sa sœur, la reine Taïtu, l'assurance que le possesseur du Tigré ne recevrait

ni le titre de negus ni l'extension territoriale qui en est la conséquence » (BARATIERI, P. 79).

(6) Les relations entre Mènguècha et Mikaël paraissent avoir été toujours très cordiales, peut-

être parce qu'ils avaient dans Oualié un ennemi commun ; cf. BARATIERI, pp. 92-93 et infra,

t. II.

(7) Il avait encore cette charge en 1896 (WyLpE, Modern A byssinia, Pp. 388).

(8) Le petit fief ainsi attribué au ras Mikaël dans la capitale est séparé du terrain de la Léga-

tion de France par la rivière Qèbiéna. Il fut ensuite occupé par Lidj Yassou, fils de Mikaël,

(9) Littéralement : on leur avait préparé le degguess (cf. supra, p. 213, n. 7).

(To) Sortes de perches ou de lattes de bois dont on se sert en Ethiopie pour faire les haies de

clôture et les toits,

LE RAS MÈNGUÈCHA.

vtP RTE AE

Prime Le Sa

Cliché Naretti

Les intendants du roi des rois et de la reine Itiéguié Taïtou se les partagèrent

et les remplirent d'un hydromel sec (1) et filtré. Et tout cet hydromel n'était

préparé là que pour permettre d'y puiser au moment du repas, car il y en avait

d'autre en quantité extaordinaire : la maison de l'hydromel en regorgeait.

Dès que la boisson était à point, chaque jour on venait l'enlever pour en pré-

parer d'autre et cela sans interruption.

Quand tout cela fut terminé, la partie d'Addis-abèba située au-delà de la

rivière, à gauche de l'ancien marché (2), fut entourée d'une palissade immense.

Les deux tentes du roi des rois appelées elfgn et adjbar (3) y furent dressées.

Le ras Mènguècha et les Tigréens arrivèrent en nombre considérable et

couvrirent toute la plaine où ils campaient (4). Le ras Mènguècha se reposa

un peu sous la tente qu'on lui avait préparée pour donner à ses troupes et à

ses bagages le temps d'arriver.

Atié Ménélik, selon l'étiquette impériale, était assis sur son trône. Ses ras,

le ras Darguié, le ras Mikaël et le ras Oualié avaient ceint le ras-ouarg. Ils

étaient revêtus d'un /emd doré et d'ornements variés. Les ligé-mékouas por-

taient le vêtement de leur dignité. Les clercs, revêtus de leurs chapes et placés

à droite et à gauche, encensaient le trône impérial. Aux quatre coins du trône

de David (5), on avait placé des rideaux de velours bleu. Les colonnes de bois

qui soutenaient le baldaquin étaient peintes en rouge. Les tapis et les coussins

dorés qui recouvraient le trône et les alga avaient une splendeur étonnante.

En face du roi des rois, on avait suspendu un rideau d'étoffe mess. Les porteurs

de glaives se tenaient debout à droite et à gauche et avaient dégaîné une épée

à la garde d'or. D'autres avaient à la main un chasse-mouches au manche

orné de soie mêlée de fils d'or ; ils portaient une tunique de soie et étaient

ceints d'un gouarié fin. Les porteurs de flambeaux avaient allumé de grandes

torches faites de cire blanche bien purifiée (6). Enfin, les dédjazmatch et les

mékouanent, revêtus d'ornements précieux donnant l'illusion de flammes

ardentes, se tenaient debout et remplissaient l'addérach.

En voyant le roi des rois Atié Ménélik assis sur son trône, ses clercs qui

l'encensaient, ses ras, ses chefs qui remplissaient l'addérach, devant tant de

(x) Les Abyssins préfèrent, en général, le fédj qui, par suite de la fermentation au moyen du

guêcho, a perdu le goût sucré qu'il tient originairement du miel (M. PARKYNS, Life in A byssinia,

t. I, p. 383).

(2) Le marché principal se tenait, à cette époque, un peu à l'O. de l'emplacement occupé depuis

1917 par la gare du chemin de fer , cf. VANDERHEYM, pp. 87-93. Il a été transféré ensuite sur

la colline qui fait face à l'O. à celle où est le guebbi impérial.

(3) Respectivement, tente privée et tente de forme ovale plus vaste que la première et qui sert

pour les réceptions.

(4) Ils arrivèrent le 9 juin 1894, date donnée par Vanderheym, qui assista à la cérémonie

décrite ici (Une expédition… pp. 125-130).

(5) Il y a même l'autel (mmbèrè) de David, appellation donnée d'ailleurs au trône des anciens

empereurs de Gondar (COULBEAUX, Le bienheureux Abba Ghèbrè-Michaël, 2° édit, p. 67).

(6) Quoique la cérémonie eut lieu dans la matinée ; mais l'addèrach de cette époque devait

Être très sombre, et c'est du reste la coutume en Ethiopie d'éclairer les abords du trône (cf.

supra, p. 220).

splendeurs, nous croyions voir les prêtres du ciel dont nous parlent les Livres

Saints et que nous admirons sur les images. L'addérach ressemblait à la

Jérusalem céleste. Comme nous ne trouvons pas d'autres termes de compa-

raison, nous nous servons de mots dont nous comprenons à peine toute la

valeur.

A l'extérieur, on voyait l'armée rangée dans son ordre accoutumé, chaque

soldat en tenue de guerre, les étendards flottant au vent (1), et cela depuis

la porte de l'addérach jusqu'à Méouat et au-delà (2). Toutes ces troupes étaient

en plusieurs rangs de profondeur et se bousculaient pour trouver place. Mais

ce qui était le plus beau au milieu de tant de splendeurs, c'était de voir ceux

qui portaient des ambéssa-gamma et des ambéssa-gofer (3) pailletés d'or et

d'argent. Ce jour-là, non seulement les hommes, mais la terre elle-même avait

revêtu ses plus belles parures (4). On avait défendu aux habitants de la ville

d'aller de tous côtés afin qu'ils ne fussent pas blessés par les salves, mais cela

arriva quand même. Beaucoup, en effet, s'étaient placés au sommet des collines

pour jouir du spectacle, et, dans leur va-et-vient, quelques-uns furent bles-

sés (5).

Le ras Mènguècha arriva enfin à l'addérach. Les gens d'Aksoum, tenant

l'image de Mariam, venaient derrière lui. Le ras Mènguècha portait une pierre

sur le cou (6). Les chefs de son père, le ras Aloula (7), le ras Hagos (8) et

plusieurs autres, qui n'étaient pas venus voir le visage d'Atié Ménélik depuis

la mort d'Atié Yohannès, portaient eux aussi une pierre. Tous les autres

chefs, dans la même posture, parvinrent à l'addérach, et, la pierre sur le cou,

se prosternèrent.

L'Atié dit alors : « Je vous pardonne (9). » Les agafariotch les déchargèrent

de leurs pierres, et tous, s'inclinant, baisèrent la terre et se relevèrent. Au

même instant, trente et un canons tirèrent une salve et tous les fusils de l'ar-

mée rangée en bataille partirent en même temps. La fumée, semblable à un

brouillard, enveloppa la ville entière (10).

(x) Détail noté par Vanderheym (p. 129). Cf. l'appendice XII.

(2) Soit sur une distance de 1500 mètres au moins.

(3) On a vu plus haut (p. 272), ce qu'il faut entendre par le premier de ces termes. L'ambéssa-

gofer est une sorte de mantelet garni de crinières de lions. Voir le premier portrait du dèdjatch

Baltcha (pl. 32).

(4) L'époque des grandes pluies n'avait pas encore commencé.

(5) À la suite de nouveaux accidents de ce genre, Ménélik renonça en 1897 à ces salves meur-

trières (HENRI D'ORLÉANS, Une visite à l'empereur Ménélik, p. 152).

(6) L'auteur a tenu à souligner par cette indication que la soumission de Mènguècha et des

chefs tigréens fut aussi complète que possible, cf. VANDERHEYM, p. 130.

(7) « Il haïssait les Choans et les Italiens ». (BARATIERI, P. 74)

(8) Déjà mentionné à la p. 189. Promu ras entre temps, et gouverneur du district de Chiré,

il était partisan d'une entente avec l'Italie (BARATIERI, p. 73). Il ne faut le confondre ni avec

Hagos-Tèfèri (voir t. II), ni avec Batha Hagos.

(9) Suivant Melli (L'Eritrea, p. 53), Ménélik aurait accompagné ce pardon de vifs reproches

à l'adresse du ras Mènguècha.

(10) « Le palais fut entouré, pendant un bon quart d'heure, d'une opaque fumée» (VANDER-

HEYM, p. 130).

Après tout cela, on commença le guebeur. La journée entière s'écoula à

boire et à manger, puis le ras Mènguëècha, prenant congé, retourna à son

campement. Les Tigréens, témoins de la belle ordonnance du festin, de la

façon dont les pains étaient servis, de la parfaite distribution de l'hydromel,

de la rapidité des assallafioich, de la beauté de la salle en étaient plus étonnés

que de l'abondance des mets et des boissons. De la maison d'Itiéguié Taïtou

on porta au ras Mènguècha un guebeur complet : des pains, des plats de cuisine,

de l'hydromel, des bœufs gras et des boucs engraissés.

Fig. 56. — SCEAU DU RAS MÈNGUÈCHA.

CHAPITRE LVIII

Le Ouag-choum Beurrou entre dans l'Addèbabaï en faisant battre

: ses nègarit. — Le ras Mènguëcha fait connaissance avec

l'Itiéguié.

Le lendemain, le Ouag-choum Beurrou (1) arriva. Sa tente fut plantée à

l'endroit où campe d'ordinaire Abba Djifar lorsqu'il vient apporter son tri-

but (2). Les Agaou étaient peu nombreux, mais très beaux (3).

Le Ouag-choum Beurrou fit dire à Atié Ménélik : « Vous êtes assis sur le

trône de votre père ; permettez-moi de me présenter devant vous selon la

coutume de mes pères, les Ouag-choumotch, au son de mes négarit (4). » Atié

Ménélik répondit : « C'est bien je n'y vois pas d'inconvénient » et l'autorisa à

entrer ainsi jusqu'à l'addébabaï. Le Ouag-choum arriva donc au son de ses

négarit.

Le roi des rois, Atié Ménélik, qui l'attendait, assis sur le segseg (5) du

séguénnêt qui se trouve près de l'addérach, descendit alors à l'addérach. Les gens

du Tigré et les Agaou entrèrent de compagnie et on leur servit encore un

guebeur complet.

Pendant le guebeur, les ras se lavaient les mains dans des bassins d'argent,

mais le Ouag-choum, qui en avait le droit, se lava les mains dans un bassin

d'or (6), après quoi, saisissant deux poignées de thalers, il les éparpilla dans

(1) Nommé déjà à deux reprises (pp. 261 et 286).

(2) Au S. O. de la ville, sur les bords du petit Agagi, sous-affluent de l'Aouach. Voir la descrip-

tion de ce campement dans Vanderheym (pp. 123-125).

(3) « Espèce d'hommes plus robustes et moins vifs en général que les Abyssiniens », dit d'eux

le voyageur Salt (trad. franç., t. II, p. 108); cf. le portrait du Ouag-choum Gouangoul, fils de

Beurrou, par Wylde (Modern A byssinia, p. 329). Les Agaou sont les survivants d'une ancienne

population kouchitique (CONTI RossIN1, Note sugli Agau).

(4) Cf. supra, p. 146, n. 2 ; BrUCE, t. I, p. 164 et t. II, p. 747 ; PORTAL, My Mission to A Eyssinia,

PP. 153 et 260.

(5) Véranda garnie de treillages (cf. supra, p. 221, n. 1, et VIVIAN, Abyssinia, fig. des pp. 196

et 203).

(6) L'usage d'objets en or paraissant avoir été un des privilèges de la royauté (HARRis,

t. IIT, pp. 18 et 33), le geste du Ouag-choum indique qu'il se considérait comme issu d'une ancienne

dynastie, celle des Zagoué (cf. supra, p. 146, n. 2) et que cette prétention était admise au Choa.

le bassin. Jusqu'à la huitième heure, l'on mangea et l'on but, puis le roi des rois

rentra dans son elfign. Après son départ, tous les soldats présents furent intro-

duits par les agafariotch et les azajotch et mangèrent et burent à leur tour.

Comme le ras Mènguècha ne connaissait pas encore l'itféguié (1), Atié Méné-

lik, arrivé dans l'elfign, l'y fit appeler. Lorsqu'il y fut entré, on recommença

à manger et à boire jusqu'au soir, puis, éclairé par deux torches qu'on portait

à sa droite et à sa gauche, le ras Mènguècha retourna à son campement. Le

dergo l'y suivit comme la veille, et les Agaou le reçurent aussi en proportion

de leur nombre. Depuis leur arrivée jusqu'à leur départ ils reçurent tous le dergo.

Le ras Mènguècha, avant d'être trompé et séduit par Satan, était un beau

jeune homme plein de force et d'élégance (2). Ses manières sérieuses et sa

conversation étaient toujours selon la mesure (3). Atié Ménélik le couvrit de

vêtements et d'ornements semblables à ceux qu'il portait lui-même ; chaque

jour Djan-hoï et l'itiéguié lui donnaient de nouvelles parures. Il passa ainsi

vingt jours. Lorsqu'arriva le moment de prendre congé, Atié Ménélik lui

donna un /emd et un bouclier dorés, des chevaux caparaçonnés d'or, des mulets

bien parés. Quant aux chefs qui étaient venus avec lui, le ras Aloula, le ras

Hagos et le choum-Agamié Tèsfaï (4) il leur donna ainsi qu'à tous ses dédjaz-

match une tunique appelée abdèlla-kani, un derreb ou un kouta, un lemd doré,

un sabre ou un fchammié doré, un bouclier doré, un cheval au harnais d'argent

et un mulet avec harnachement brodé. Il donna encore au ras Mènguècha,

afin qu'il les distribuât lui-même à ses chefs et à ses soldats : des Jemd dorés,

d'autres sans ornements d'or ou d'argent, des chemma et des kouta fins et un

grand nombre de chevaux et de mulets avec leurs harnachements, en lui faisant

envoyer tout cela à son campement. Itiéguié Taïtou donna aussi au ras Mèn-

guècha deux superbes mulets ornés d'un collier d'or, un derreb, un kouta, un

pantalon et une ceinture. Tous les deux s'aidaient ainsi mutuellement, car ni

l'un ni l'autre ne savaient ce que c'était que la parcimonie (5).

Après tout cela, le 7 de sénté, le ras Mènguècha prit congé et partit (6). Il

(1) Selon l'étiquette de la Cour d'Ethiopie, l'itiéguié n'assiste à aucune cérémonie publique

et notamment à aucun guebeur (cf. supra, p. 193 et suiv.).

(2) Le portrait de notre planche donne bien cette impression.

(3) Wylde, qui eut avec lui plusieurs entretiens à Mègèlé en 1896, dit au contraire que c'était

un homme vaniteux, ignorant et sans caractère (Modern Abyssinia, pp. 307-308).

(4) Ménélik retint, à Addis-abèba quelque temps, en le comblant d'honneurs, le ras Aloula

(BARATIERI, p. 77 ; MELLI, p. 53). Quant à Tèsfaï, il fut placé par la suite auprès de Mènguècha

«pour le surveiller et l'encourager… contre les Italiens » (BARATIERI, Pp. 93). ;

(5) Le Dr Mérab a cependant écrit, quelque vingt ans après, en parlant de Taïtou : « Tandis

que Ménélik est d'une largesse à faire rêver Indiens et aventuriers européens, elle a la réputation

d'une avarice sordide. Elle gourmandait Ménélik pour ses générosités ; celui-ci n'osait rien pro-

mettre ni donner en sa présence » (Impressions d'Ethiopie, t. II, p. 49).

(6) Mécontent, paraît-il, de l'accueil qu'il avait reçu à la Cour choane. I] ne remportait pas, en

effet, le titre de negous qu'on lui avait peut-être fait espérer comme prix de sa soumission. Il

semble que Ménélik, poussé par Taïtou, laquelle aurait voulu faire donner le Tigré à son frère

le ras Oualié, ait refusé la couronne royale à Mènguècha tant que ce dernier n'aurait pas chassé

les Italiens des deux provinces occupées par eux sans l'autorisation de l'empereur (BARATIERI,

PP. 77 et 93 ; BERKELEY, p. 59 ; ROSEN, p. 155).

traversa ce jour-là la rivière appelée Qébèna (I) et y campa. Là un guebeur

lui fut encore envoyé par Atié Ménélik. Le long de son chemin, il trouva à

chaque étape les guebeur préparés, jusqu'à ce qu'il arrivât au Ouallo, pays gou-

verné par le ras Mikaël. A partir de là, le ras Mikaël et le ras Oualié, l'accueil-

lant comme à son premier passage, le firent arriver avec honneur jusqu'à la

frontière du Tigré, son pays.

Trois jours après le départ du ras Mènguècha, le Ouag-choum Beurrou et

les chefs de sa suite reçurent des parures d'honneur et s'en retournèrent dans

leur pays.

Ce fut donc en la même année que vinrent le roi Tèklè-haïmanot, les Tigréens

et les Agaou (2). Comment une foule pareille, arrivant en même temps, a-t-elle

pu trouver ainsi à boire et à manger tous les jours ? Si tu dis que c'est un men-

songe et situ commences à tourner en dérision ce récit, je te dirai que nous

n'avons fait qu'écrire ce dont nos yeux furent témoins et ce qui peut être prou-

vé par tous. D'ailleurs, n'est-il pas vrai que ceux qui, du commencement à la

fin de l'année, viennent aux guebeur d'Atié Ménélik sont comme les eaux de

l'Abbaï ?

(1) Ou Qabana. Torrent qui prend sa source au pied d'Entotto et qui, après avoir longé les

Légations de France et d'Allemagne, va se jeter dans l'Aqagi, affluent de l'Aouach. Son nom

signifie, en galla : frais, humide (VITERBO, OV. cit., au mot cabana ; de CAsTRo, t. II, p. 251).

(2) L'auteur aurait pu ajouter que, le 18 juin de la même année — c'est-à-dire pendant la visite

de Mènguècha — une nouvelle mission italienne arriva à Addis-abèba : elle avait été confiée au

colonel Piano qui devait s'efforcer de faire revenir Ménélik sur la dénonciation du traité d'Out-

chalié. Au bout de quelques jours, l'envoyé dut repartir avec le D' Traversi sans avoir rien pu

conclure (VANDERHEYM, p. 133 ; BARATIERI, p. 72 ; PIANO et TrAVERSI, Relazione… sulle cose

di Etiopia).

Fig. 57. — CROIX ETHIOPIENNE.

CHAPITRE LIX

Dans le pays gouverné par des abègazotch qui est au-dessous de la rivière Tchatcha des terres sont données aux gens de la maison du roi. — Les galla du Konta, du Koullo et du Limmou se soumettent à l'impôt. — Expédition d'Atié Ménélik au Oualamo. — Le ras Mënguècha livre bataille aux Italiens. — Pourquoi les Italiens s'emparèrent d'Asmara. — Amvée au Choa des ambassadeurs de l'empire de Russie. — Les tigréens, chefs de provinces Galla, sont renvoyés dans leur pays pour le défendre. — Destitution du Ouag-choum Beurrou et son remplacement par son fils le Ouag-choum Gouangoul. — Bataille de Dèbrè-Haïla entre les Tigréens et les Italiens. — Le Fitaorari Damtéo et ses compagnons reviennent de Russie. — Proclamation pour l'expédition d'Adoua.

A cette époque, pendant le krèmi (1), Atié Ménélik choisit parmi les soldats

de sa maison des chefs qu'il nomma dans le pays gouverné jusqu'alors par des

abégazotch (2) ; il leur partagea la contrée, selon le nombre des sénga (3), dans

(1) Juin-septembre 1804.

(2) Cf. supra, p. 92, n. 4. Le mot est pris ici dans le sens de chef d'une marche en pays galla.

(3) Nous avons vu (p. 85, n. 7), que ce mot signifie généralement bœuf châtré. Ici, il serait

l'abréviation du titre galla Abba Sènga, « maître des bœufs gras », possesseur d'un nombre

élevé de têtes de bétail et, comme tel, exerçant une sorte de juridiction sur son district,

PAULITSCHKE, ouv. cit, t. I, p. 226 ; nous n'avons cependant trouvé ce terme dans aucune

des listes de titres galla consultées par nous.

la région qui se trouve au-dessous de la Tchatcha ® et au-dessus du

Sibilo (2).

Le ras Oualdè-Guiorguis (3), qui commandait alors au Konta, au Koullo,

au Limmou et au Kaffa, avait passé la saison sèche à pacifier et à soumettre

les peuplades païennes qui habitent aux extrémités de ces provinces (4).

Pendant la saison des pluies, voyant les rivières gonflées(5), les Galla du Oua-

lamo (6) vinrent dire aux habitants des pays récemment conquis par le ras

Oualdè-Guiorguis : « Pourquoi vous êtes-vous soumis aux chrétiens ? » et ils

se mirent à les attaquer, à les piller et à les exterminer (7). À cause de cela,

Atié Ménélik songea à faire une expédition contre les gens du Oualamo (8).

Mais voici quel était le motif qui le pressait le plus de faire cette expé-

dition.

Le pays appelé Oualamo était autrefois gouverné par un païen appelé

Motèlomié (9). Celui-ci, qui avait enlevé pendant une expédition la mère

d'Abounè Tèëklè-haïmanot, voulait l'épouser. À cet effet, il avait préparé un

(1) Cette rivière, affluent de gauche de la Bèriéssa, forme la limite entre les pays amhara à

l'E., les pays galla à l'O. (Harris, t. II, pp. 98-99 ; BERNATZ, Scenes än Aethiopia, 2° partie,

pl. XVII ; RocHET D'HÉRICOURT, t. IT, pp. 146-150 ; SOLEILLET, p. 133).

(2) Prend sa source au N. d'Entotto et se jette dans le Mouguer. La région ainsi indiquée est

l'habitat des tribus Abbitchou, Mouti-Galane, Guèmbitchou et mesure environ 80 kilomètres

de l'E. à l'O. Elle faisait partie d'une province autrefois gouvernée par un abègaz (CeccHi, t. I,

Pp. 344), qui fut au début du règne de Ménélik le ras Gobana (SOLEILLET, pp. 134-139), et elle

était probablement restée depuis la mort de ce dernier entre les mains de sa famille. Ménélik la

partagea en 1894 entre ses achkèr favoris aux dépens des Galla. Sur ces donations de terres aux

soldats, voir CH. MicHEL, Vers Fachoda, p. 469 et notre appendice XI,

(3) Cf. supra, p. 306, n.13. Il avait dû être, l'année précédente, promu à la dignité de ras.

(4) Il s'agit des tribus kouchitiques du Qotcha et du Gofa au S. de l'Omo (Du BoURG DE

Bozas, pp. 261-269). On trouvera quelques renseignements sur cette expédition du ras Oualdè-

Guiorguis dans Bieber (Ka//a, t. I, p. 100) et Mérab (Impressions, t. II, p. 41).

(5) Alors que les troupes du ras Oualdè-Guiorguis avaient repassé l'Omo.

(6) Contrée située entre l'‘Omo à l'O., le Qotcha au S. O., le lac Abbaïa ou Marguerite au $.,

la rivière Bilate, tributaire de ce lac à l'E., le Kambata au N. Elle n'est pas peuplée de Galla,

comme pourrait le faire croire ce passage, où Galla paraît pris dans le sens de païens, mais par

une tribu d'origine kouchitique qui, soumise par les Galla, peut-être avant l'invasion de Gragne,

aurait assimilé ceux-ci ; leur dialecte serait en effet un mélange de bantou et de galla (DE

CasTRro, t. II, p. 350). Le Oualamo a été traversé par Vanderheym qui accompagna l'expédition

de 1894 ,Bottego et ses compagnons Vannutelli et Citerni, qui découvrirent alors le lac Marguerite

(1895), Wellby (1899), du Bourg de Bozas (1902), le cte Colli di Felizzano (1903), Stigand (1909).

C'est par des indigènes oualamo que le cte Maurice de Leusse, compagnon du cte de Rohan-

Chabot, a été assassiné le 25 décembre 1921 sur les bords de la rivière Bilate.

(7) Vanderheym parle effectivement de nombreuses escarmouches des « Galla du Oualamo »

avec les soldats des pays voisins (Une expédition, p. 139).

(8) En 1890, le ras Mènguècha-Atikem avait échoué dans une tentative pour s'emparer du

Oualamo ; Ménélik voulait réparer cet échec en soumettant ce beau et fertile pays (VANDERHEYM,

loc. cit.).

(9) D'après le récit recueilli par Stern (Wanderings…, pp. 231-2 33), c'était un chef galla qui

aurait fait une irruption dans le Choa au début du XIII® siècle. Mais dans la vie de Tèklè-haï-

manot, traduite par Blanchart (dans DUCHESNE-FOURNET, t. I, pp. 338-431) et où l'épisode

miraculeux qui va suivre est raconté tout au long, Motèlomié est donné comme un usurpateur

de la dynastie des Zagoué (cf. supra, p. 21, n. 2).

grand festin dans sa ville de Oualamo-Damot (1). Après avoir passé la journée

à boire et à manger avec ses chefs, il ordonna le soir que cette femme lui fut

amenée. Mais saint Michel était venu et l'avait emportée sur ses ailes jusqu'à

Dèbrè-Tselalich (2) où se trouvait son mari. Elle raconta alors à ce dernier

tout ce qui lui était arrivé. Peu de temps après Abounè Tèklè-haïmanot

naquit et, plus tard, aidé par l'Esprit-Saint qui habitait en lui, il alla au pays

de Damot. Il réussit à convertir et à baptiser le gouverneur du pays, Motèlo-

mié, après quoi il y fit bâtir un grand nombre d'églises (3). Plus tard, Gragne

étant survenu (4), le pays redevint païen comme autrefois (5). On trouve ce

récit dans la vie d'Abounè Tèklè-haïmanot.

C'est pour avoir appris cela qu'Atié Ménélik, attristé de voir que le pays

dans lequel Abounè Tèklè-haïmanot avait fait tant de miracles et où il avait

baptisé Motèlomié, vivait encore en plein paganisme, attendait le moment

propice pour convertir à nouveau cette province. « La miséricorde de Dieu

vient en son temps », dit l'Écriture ; aussi l'heure était-elle arrivée où, le

Saint-Esprit l'inspirant, Atié Ménélik partit en expédition contre les

Oualamo, après avoir rassemblé les troupes qui se trouvaient dans les

environs (6). C'était en 1887, année de Luc.

Il partit le 7 de hedar (7) de sa ville d'Addis-abèba et campa à Guèdja (8).

Après une marche de quinze jours, il parvint à Chonié (9) dans le pays désert de

Qorga, à la limite des Aroussi et des Oualamo (10).Dans cette région, on trouve

de-ci de-là des citernes où l'eau est conservée mais il n'y a aucunerivière (r1).

(1) Ce nom de Damot que nous avons déjà trouvé aux pp. 14 et 131, semble avoir été celui

d'une ancienne population qui, d'abord établie au Oualamo, aurait émigré vers le N. sous la

poussée des Galla pour se fixer enfin à l'O. du Godjam proprement dit. Il est resté, comme on

le verra plus loin, celui d'un des sommets du Oualamo.

(2) « Cloître de Ton ombre ». Près d'Ittissa, dans le Boulga ; lieu supposé de la naissance de

Tèklè-haïmanot (CeccH1, t. I, p. 375).

(3) Sur la mission de Tèklè-haïmanot au Oualamo, cf. BLANCHART, ouv. cif., t. I, pp. 376-3094.

Cecchi rapporte (t. II, note de la p. 462), qu'il se trouvait dans ce pays des églises monolithes

comme celles de Lalibèla.

(4) Des lieutenants de Gragne s'avancèrent effectivement jusqu'au Oualamo, dont le nom

apparaît dans l'Hist. de la conq. de l'Abyssinie (trad. Basset, pp. 396-400).

(5) Krapf, écrivant vers 1840, a entendu dire que le pays était chrétien, mais privé de prêtres

(ISENBERG et KraPF, p. 257). Depuis lors, il fut converti partiellement à l'Islam (CEccHI, loc.

cit.). Néanmoins, Vanderheym y constata la survivance de pratiques chrétiennes (ouv. cit., p. 163).

(6) Sous-entendu : d'Addis-abèba. L'expédition fut annoncée dès le mois d'août, mais ne partit

qu'en novembre parce qu'on dut attendre l'arrivée du ras Mikaël, peut-être aussi à cause des

objections de Taïtou et de certains conseillers(VANDERHEYM, pp. 138-140). A ce propos, on trou-

vera dans un rapport du ct Antoneili, en date du 23 novembre 1887, d'intéressants détails

sur l'opposition des vieux Choans à la politique de conquêtes lointaines pratiquée par Ménélik

à partir de 1882, année de l'expédition d'Embabo (Livre vert XV, pp. 282-283).

(7) 15 novembre 1894 (VANDERHEYM, p. 149).

(8) Comme en 1882 (cf. supra, p. 174).

(9) Scioni, sur l'itinéraire du cte Colli (Nei paesi galla…, carte).

(10) Ce fut là que le dèdjatch Tèssèma, fils aîné du ras Darguié et, à cette époque, gouverneur

du pays aroussi, vint apporter à Ménélik une grande quantité de bétail. (VANDERHEYM, p. 158).

(11) « Terrain boueux et mouvant », écrit l'auteur de l'Hist. de la conquête de l'A byssinie en par-

lant des approches du Oualamo (p. 396 de la trad. Basset).

Arrivé là, Atié Ménélik fit dire ce qui suit au gouverneur des Oualamo (1) :

« Ne fais pas exterminer tes gens, ne perds pas ton pays, apporte-moi l'impôt

et soumets-toi. » Mais celui-ci, croyant avoir affaire à des Galla et n'ayant

jamais vu une armée chrétienne, lui fit répondre : « Les chrétiens n'entreront

jamais dans mon pays ; je ne veux pas me soumettre et je suis prêt au com-

bat (2). » Puis il fit creuser près du kella (3) quantité de trous au fond desquels

étaient placés des pieux aiguisés (4); l'endroit ressemblait ainsi au jeu appelé

guëbèta (5). Là, le passage était si bien fortifié que, non seulement les chevaux

et les mulets ne pouvaient le traverser, mais que des hommes à pied avaient

peine à le franchir.

A cette nouvelle, Atié Ménélik fit appeler le ras Mikaël (6), le dèdjatch

Hailè-Mariam (7), le fitaorari Guèbeïéhou (8) et le ligè-mèkouas Abatè et

leur donna l’ordre d’aller arracher les pieux et de combler les fosses. Ce chemin

ayant ainsi été applani (9), le 23 de herar il franchit le kella du Oualamo et

campa à Kontola (r0)où il resta deux jours,le 24 parce que c’était un dimanche

et le 25 pour préparer la route.

Il avait interdit ce jour-là la sortie des ouarari (11). Mais l’armée des

Oualamo qui lui faisait front prit l’offensive, forte de vingt mille cavaliers

et de dix mille fantassins (12). C’est alors qu’une poignée de ses soldats, malgré

son ordre et à son insu, les attaqua. Beaucoup de Galla et soixante-quinze

soldats chrétiens furent tués dans cette rencontre. Atié Ménélik, qui avait

passé la journée à surveiller les travaux de déblaiement des routes, apprit

cette nouvelle à sa rentrée au camp. Les deux partis combattaient encore.

Alors il ordonna au ligè-mèkouas Abatè et au bèdjironde Baltcha(13) d’aller

(1) Il ne sera nommé qu’un peu plus loin.

(2) Cette démarche, qui était bien dans les habitudes de Ménélik (cf. supra, p. 242), est indiquée

par Wellby (’Twixt Sirdar and Menelik, p. 1 50).

(3) Mot galla signifiant porte principale d’entrée et désignant surtout un poste d’octroi

(MoNTANDON, Au pays Ghimirra, p. 62 et fig. p. 352).

(4) Vanderheym parle effectivement (p. 1 59), de «tranchées creusées par les Oualamo »

et plus loin (p. 178), de « trous en damier recouverts de branchages ». Ces obstacles, destinés

surtout à entraver la cavalerie, existaient encore en partie quatre ans après (WELLBY, ouv. cit,

141).

(5) Table ou planche à casiers qui donne son nom à un jeu de jetons décrit par Montandon

(ouv. cit., pp. 333-335); cf. DE CASTRO, t. I, fig. 143.

(6) Qui, avec 10.000 hommes, commandait l’avant-garde (VANDERHEYM, Pp. 139).

(7) Cf. supra, p. 284.

(8) A cette époque, gouverneur des pays gouraguié d’où il était originaire (VANDERHEYM,

154).

(9) Il y fallut quelques heures d’un travail très difficile (ibid, pp. 158-159).

(10) Où l’on campa effectivement du 1°’ au 3 décembre (ibid, p. 178).

(11) Cf. supra, p. 124, N. 7.

(12) Ces chiffres sont peut-être exacts, mais il n'y avait pas à proprement parler, d'armée

oualamo. « Les combats étaient, pour ainsi dire, individuels » (VANDERHEYM, p. 168). Malgré

leur bravoure extrême, les Oualamo furent vaincus, comme précédemment les Aroussi, à cause

de la supériorité d'armement de leurs adversaires (ibid., pp. 164-168).

(13) Comme ces deux chefs furent, lors de la guerre avec l'Italie, chargés de l'artillerie (cf.in/ra,

t. II), on peut supposer qu'ils dispersèrent les Oualamo grâce aux pièces de montagne qu'ils

avaient emportées.

chasser les Oualamo et de ramener en les morigénant les soldats chrétiens.

Ceux-ci obéirent et rentrèrent au camp (1).

Le 26, il alla camper dans la plaine d'Asgola (2).

Le 27, il campa sur la place du marché de Bodètié (3).

Le 28, il campa sur le Damot en vue de Dalbo, ville de Tona, le gouverneur

du pays oualamo (4) et y resta trois jours. Ayant considéré la beauté de la

contrée, le nombre de ses habitants et de ses troupeaux (5) et ne voulant pas

que le pays fût pillé il envoya dire au bal-abbat (6) ce qui suit : « Lorsqu'un

pays a été dévasté, il est difficile de le faire revenir à son premier état ; les

biens que l'on donne volontairement ne sont jamais épuisés, tandis que ceux

qu'on donne de force ne produisent plus rien. En conséquence, ne cause pas

la perte de ton pays ; apporte-moi l'impôt et soumets-toi. » Mais Tona, dont

le pays n'avait jamais connu la sujétion du temps de ses pères et de ses ancê-

tres, refusa de se soumettre.

Alors, Atié Ménélik, montant sur la cime du Damot où Abounè Tèklè-haï-

manot avait baptisé Motèlomié(7), ordonna à son avant-garde, à son aile droite

et à son aile gauche d'attaquer (8). En un seul jour, les Oualamo furent exter-

minés (9). Traversant le Oualamo, il alla ensuite ravager le Borèda (10).

Le chef des Oualamo, Tona, s'était enfui jusqu'au Borèda, mais les ouarar:

le rejoignirent. Il fut alors blessé d'un coup de fusil et fait prisonnier (11). Ce

jour-là, le nombre des Galla qui moururent ou furent pris s'éleva, sans les

femmes, à 118.987 (12).Les soldats, après avoir ravagé le pays pendant deux

ou trois jours, rentrèrent au camp. Il fut impossible de compter le nombre

des vaches capturées, car les soldats en tuèrent une grande quantité. Celles

qui restaient étaient au nombre de 36.000 (13).

(1) Sans relater ce revers de l'armée abyssine, Vanderheym note (p. 171), que celle-ci éprouva

des pertes dans ces premières rencontres.

(2) Au pied du massif du Damot, qui a primitivement donné son nom au pays.

(3) Bodet de la carte du cte Colli. Voir la description de cet important marché dans WELLBY,

ouv. cit, pp. 141-142 et STIGAND, To Abyssinia…. pp. 304-306.

(4) Cf. STIGAND, ouv. cit., pp. 303 et DE CASTRO, t. I, fig. 56.

(5) Sur la beauté du Oualamo et la fertilité de son sol, tous les voyageurs sont d'accord (voir

par ex. VANDERHEYM, pp. 162-163). Sa principale richesse consiste en plantations de coton

(pu Bourc DE Bozas, p. 257). Quant à la population, qui fut décimée par les Abyssins en 1894,

elle s'était reconstituée quinze ans après (STIGAND, P. 303).

(6) C'est-à-dire à Tona, qui portait, paraît-il, le titre de negous (pu Bourc DE Bozas, p. 257),

ou plutôt celui, équivalent en oualamo, de kaoua (cf. infra, t. IT)

(7) D'après la légende, 10.899 personnes furent baptisées le même jour que le roi et sa famille

(BLANCHART, ouv. cit., p. 389).

(8) La tactique enveloppante, adoptée le 10 décembre par Ménélik pour mettre fin à la guerre

de guérillas qui durait depuis une dizaine de jours, est précisée par Vanderheym (p. 180).

(9) Le massacre dura du 11 au 15 décembre (VANDERHEYM, pp. 180-183).

(T0) Contrée plus au S., dominant la rive O. du lac Marguerite; cf. WELLBY, pp. 150-151. Les

habitants sont de même race que les Oualamo (cf. COLLI, p. 29).

(11) Par les gens du ras Mikaël. Vanderheym raconte sa comparution devant Ménélik (p. 182).

(12) Il s'agit évidemment du total des pertes des Oualamo. Ménélik indiqua à Vanderheym

celui de 96.000, que ce voyageur ramène à 20.000 (p. 172).

(13) C'est le chiffre que cite Vanderheym (p. 184).

a,

scans aan. ce rt

,……"BB4

Bien que l'on se trouvât en face d'un pareil nombre de bestiaux qui prou-

vait la richesse de ce pays en hommes et en troupeaux, il ne faut pas oublier

que, dans toute la contrée, l'épidémie avait sévi parmi le bétail. Atié Ménélik,

plein de miséricorde et ignorant la vengeance, fit rendre les bêtes aux paysans®

et confirma Tona comme gouverneur du Oualamo (2).

Le 12 de tessas, il campa à Ouarènza (3) où il se reposa cinq jours.

Le 18 du même mois, il campa à Djaguié (4) où le ras Oualdé-Guiorguis,

qui avait traversé le Guèmo par le Qotcha (5), arriva pour le voir. Atié Méné-

lik resta cinq jours avec lui (6), puis lui donna congé et le ras Oualdé-Guiorguis

"retourna dans son pays (7).

Voyant que ses prisonniers étaient ignorants, Atié Ménélik les donna, sur

sa route, par petits groupes, à des chefs chargés de les instruire des coutumes

chrétiennes (8).

Le 23, il campa à Kontola près du kella (9). Arrivé à Ourbarag (10), il des-

cendit au désertd'Alaba (11) et y tua un éléphant (12). Enfin, le 11 de fer, il

fit son entrée à Addis-abèba au milieu des cris de joie et d'allégresse (13).

(1) « Ce bétail » — que Ménélik avait d'abord partagé avec ses soldats — « ne put être ramené

au Choa : une partie mourut ; l'autre, atteinte de maladie, dut être abandonnée pour éviter la

contagion » (VANDERHEYM, p. 184).

(2) Il l'était encore en 1902, lors du passage de la mission du Bourg de Bozas (De la Mer

rouge…, p. 258), mais l'année suivante il fut destitué et interné au Choa où il mourut en 1909

(Corr1 D1 FELIZZANO, p. 29 ; STIGAND, p. 303 ; MÉras, t. IT, p. 34), et le Oualamo fut réuni,

sous un azaÿj (intendant) au domaine privé de Ménélik (CoLL1, loc. cit.). Ce pays est gouverné

aujourd'hui par un dédjazmatch.

(3) Sur le versant septentrional du mont Damot (VANDERHEYM, p. 184).

(4) Peut-être Gadjé, dans le Tèmbaro, par où Borelli passa en 1888 (Ethiopie mérid.,

360).

(5) Ce ras, dont le concours à l'expédition est signalé par Vanderheym (p. 180), avait franchi

l'Omo en venant de Koullo et pris les Oualamo à revers. Le Qotcha est le district au S. O. du

Oualamo ; cf. supra, p. 360, n. 4 et 6 ; VANNUTELLI et CITERNI, L'Omo, pp. 277-278 ; STIGAND,

292. Le Guèmo ou Gamo, au S. du Borèda, a une population négroïde (VANUTELLI et CITERNI,

ouv. cit., pp. 263-265 ; COLLI DI FELIZZANO, p. 28).

(6) Ce fut pendant cette halte qu'eut lieu, le 29 décembre 1894, la grande revue décrite par

Vanderheym (pp. 186-187).

(7) Le Koullo, de l'autre côté de l'Omo. Il semble avoir été accompagné par Abba Djifar,

chef du Djimma (VANDERHEYM, p. 180).

(8) Cf. supra, p. 125, n. 5. Ménélik garda pour sa part 1800 esclaves, soit un dixième des pri-

sonniers ; il en donna onze à Vanderheym (ibid, p. 186). Notons que les esclaves venus du

Oualamo étaient très estimés sur les marchés du Choa (Krapr, Reisen…, t. I, p. 74).

(9) Comme à l'aller (p. 362).

(10) A une soixantaine de kilomètres au N. E. dans le Maroqo (STIGAND, pp. 314-315).

(11) A l'est d'Ourbarag. Ce pays figure sur la carte de d'Almeïda (1662) comme la province la

plus au S. de l'empire d'Ethiopie.

(12) Cette chasse — la seconde qui soit mentionnée dans l'histoire de Ménélik (cf. supra,

166) — dut avoir lieu vers le 10 janvier, 1895, car la nouvelle en parvint le 15 à Addis-abèba

où Vanderheym avait précédé l'armée. Celui-ci ajoute que, au cours de cette chasse, deux

chefs et une vingtaine de soldats furent tués par accident (p. 191).

(13) Le retour à Addis-abèba s'effectua sur l'ordre de Ménélik pour ce jour-là (18 janvier 1895)

parce que c'était celui de Tèmqèt (Epiphanie). Il eut effectivement un caractère triomphal

(VANDERHEYM, p. 191).

Ce fut alors qu'Atié Ménélik apprit que le ras Mènguècha, gouverneur du

Tigré, s'était battu avec les Italiens et avait été vaincu (1).

A cette nouvelle, il envoya le message suivant aux Italiens : « Autrefois,

nous avions déterminé en plein accord les limites de nos territoires. Pourquoi

donc, maintenant, avez-vous franchi vos frontières et attaqué le ras Mèn-

guècha ? » Ceux-ci, sachant bien qu'ils avaient violé les conditions convenues,

ne répondirent rien (2).

Or, si quelqu'un demande pourquoi les Italiens s'étaient levés et voulaient

s'emparer de l'Ethiopie, le voici : Il y a un texte de l'Écriture qui dit : « Ils

viennent recouverts de brebis, mais, intérieurement, ce sont des loups ravis-

seurs (3). » Un Italien du nom d'Antonelli (4) était venu dire à Atié Ménélik :

« Je suis envoyé par le roi d'Italie Humbert (5).» Atié Ménélik lui ayant

demandé : «Quel est ton (6) message ? », il répondit (7) : «Mon père était

votre ami (8) et moi, je ne veux pas diminuer l'amitié de mon père. Soyons

donc amis. » En même temps il offrit de nombreux présents (9). Atié Ménélik,

(1) Aux combats de Koatit et de Sènafé, dans l'Akèlè-Gouzaï, qui eurent lieu les 13, 14 et 15

janvier 1895. Mènguècha y perdit 1500 hommes et tous ses bagages y compris sa correspondance

(BARATIERI, Mémoires d'Afrique, pp. 115-125, avec une carte des opérations).

(2) Cette protestation de Ménélik ne se trouve ni dans l'un des recueils de documents diplo-

matiques italiens ni dans l'ouvrage de Baratieri. Peut-être fut-elle faite par l'entremise du ras

Mèkonen, auprès de qui était le chevalier Felter, agent officieux du gouvernement italien à Harar

(BARATIERI, pp. 97-98 et 193-194). Quoi qu'il en soit, ce passage comporte trois remarques :

1° les frontières méridionales de l'Erythrée n'avaient été fixées, en 1891, que conditionnellement

entre Ménélik et le Cte Antonelli (cf. supra, p. 299, N. 1); 2° elles l'avaient été par contre entre le

général Gandolfi et Mènguècha à l'entrevue du Mèrèb (cf. supra, p. 315, n. 6 et infra, p. 367, n. 10);

3° ce fut Mènguècha qui attaqua les Italiens dans un des territoires qu'il leur avait cédés, à la

suite, il est vrai, d'une occupation temporaire d'Adoua par le général Baratieri (cf. infra, p. 368-

369), mais ce mouvement avait sa justification dans l'attitude suspecte du ras du Tigré lors de

la rébellion de Batha-Hagos, chef de l'Akèlè-Gouzai, au mois de décembre 1894 (BARATIERI,

pp. 106-114); parmi la correspondance saisie au lendemain de Senafé, les Italiens trouvèrent

d'ailleurs la preuve de la complicité de Mènguècha avec ce rebelle (DE LA JONQUIÈRE, ouv, cit

214).

(3) Comparaison appliquée plus haut (p. 326), aux conspirateurs de 1892.

(4) Cf. supra, pp. 191, N. 6 et 230, n. 8. Venu une première fois au Choa à titre privé en 1878,

le comte Pietro Antonelli y était retourné quatre ans après, porteur de lettres du roi Humbert

et du ministre des Affaires étrangères Mancini pour Ménélik, Il devait collaborer avec le marquis

Antinori, en Ethiopie depuis 1876 et nommé en 1882 « plénipotentiaire près S. M. le roi du Choa ».

(Livre vert XV, pp. 74-77). Antinori étant entre temps décédé, Antonelli le remplaça comme

«envoyé » du Gouvernement italien (ibid., pp. 79-81 et 279).

(5) Qui avait succédé, en 1878, à Victor-Emmanuel IT.

(6) Ménélik usait du tutoiement envers tous les Européens, les représentants officiels compris,

sans que cette forme de langage impliquât la moindre idée de mépris; cf. Livre vert XV, p. 323.

Sa fille, l'impératrice Zaouditou, en use de même aujourd'hui.

(7) En reproduisant, suivant la coutume abysssine, les termes du message dont il avait été

chargé par le roi d’Italie qui est censé parler lui-même.

(8) Dès 1872, par l’entremise de Mgr Massaïa, des lettres avaient été échangées entre Victor-

Emmanuel et Ménélik. Ce dernier avait même envoyé en Italie un certain Abba Michele (Livre

vert XV, pp. 25 et suiv.).

(9) Parmi lesquels des carabines, un télescope, une grande ombrelle rouge brodée d’or, des

caisses de pharmacie. La présentation de ces cadeaux dura trois jours (ibid., p. 125).

éc

81 |

ul

stp 31

366 —

croyant accroître cette amitié, répondit : «Soyons donc amis, je le veux

bien (1) » et il envoya, comme présents, des objets d’Ethiopie inconnus en

Italie (2).

Vers cette époque, les Italiens vinrent s'installer à Sèhati (3) et y construi-

sirent un fort (4). Atié Yohannès leur dit alors : « Laissez mon pays et par-

tez (5) »! Mais ceux-ci lui répondirent : « Est-ce que l'homme ne vaut pas

mieux qu'une bête sauvage ? Permettez-nous donc de peupler ce désert et

d'y demeurer (6).» Atié Yohannès leur répliqua : « Je ne vous donnerai

pas même une poignée de terre de mon pays. Par conséquent, restez chez

vous, éloignez-vous ». Comme ils ne bougeaient pas, Atié Yohannès rassem-

bla ses troupes et marcha vers Sèhati (7). Lorsque les Italiens aperçurent la

multitude de ses soldats, ils rentrèrent dans leur fort et n'en sortirent plus.

Quant à Atié Yohannès, voyant qu'ils ne voulaient pas sortir et craignant

que ses troupes ne s'épuisassent dans un pays aussi chaud, il s'en retourna (8).

A ce moment il reçut une lettre lui annonçant que les Derviches, venus par

Mëtèmma avaient incendié Gondar (9), et immédiatement il marcha contre

eux (I0).

Un chef rebelle, nommé Debbeb (11), qui se trouvait avec les Italiens,

cherchant à nuire à Atié Yohannès, servit de guide à ceux-ci dans leur mon-

(1) Dès le 29 novembre 1878, en apprenant la mort de Victor-Emmanuel II, Ménélik adressa

au roi Humbert deux lettres en français, l'une de condoléances, l'autre de félicitations à l'occasion

de son avènement, avec cette phrase : « J'espère. que vous nous continuerez l'amitié qui nous

unissait à lui », c'est-à-dire à votre père (ibid., pp. 57-58).

(2) Cf. la lettre de Ménélik à Humbert I, en date du 30 juin 1883, annonçant, sans les spécifier,

l'envoi de ces cadeaux (ibid, p. 132). Peu de temps auparavant, un premier traité d'amitié et

de commerce italo-abyssin avait été conclu (ibid, pp. 128-131 et supra, p. 191, n. 6).

(3) Le 1° février 1888 (PELLENC, Les Italiens en Afrique, p. 20 ; cf. supra, p. 253, n.1).

(4) Ainsi qu'un chemin de fer, de 25 kilomètres de longueur environ entre Massaoua et Sèhati

(PELLENC, loc. cit.).

(5) La curieuse lettre de Yohannès au général di San Marzano, en date du 26 mars 1888 se

terminait en effet par ces mots : « Retournez donc dans votre pays, restons chacun dans le

nôtre ; que le port de Massaoua reste ouvert comme avant. » (Livre vert XVIII, pp. 210-211;

cf. DE LA JONQUIÈRE, ouv. cit., pp. 90-93.

(6) À ce moment, les Italiens se seraient contentés de la possession de Ouaha et de Sèhati

avec une bande de terrain large d'une journée de marche et Guinda comme ville frontière

(Livre vert XVIII, p. 212 ; PELLENC, ouv. cit, pp. 20-21, carte).

(7) I y a ici une inexactitude chronologique, car Yohannès arriva près de Sèhati dès la fin

de février et ce fut du camp d'Aïlet, à 10 kilomètres environ à l'O. de Sèhati qu'il adressa au

général italien la lettre précitée.

(8) Dans l'après-midi et la nuit du 2 avril (Libre vert XVIII, p. 223). L'armée de Yohannès

avait souffert effectivement de maladies et de manque de subsistances au cours de son long

stationnement devant Sèhati (DE LA JONQUIÈRE, Pp. 94). Aucun des deux adversaires ne s'était

risqué à attaquer.

(9) Cf. supra, p. 251, n. 8.

(T0) Mais trop tard pour pouvoir les atteindre dans leur retraite (DE LA JONQUIÈRE, p. 99).

(11) Fils du ras Areïa, oncle de Yohannès (G. Simon, L'Ethiopie, p. 357). Ce chef de bande

servit les Italiens en 1887, puis, après avoir fait défection, il les aida avec ses 2000 hommes

à prendre possession de Kèrèn (juin 1889) et de nouveau les abandonna alors (cf. DE LA JONQUIÈRE

pp. 121-131).

tée de Sèhati à Asmara (1). Mais, après la mort d'Atié Yohannès, les gens du

Tigré commencèrent à se révolter partout et s'entre-tuèrent (2); c'est pour

cela qu'Atié Ménélik fit son expédition au Tigré (3).

Lorsqu'il y fut arrivé, apprenant que les Italiens étaient à Asmara, il leur

fit dire : « Est-ce qu'autrefois nous n'étions pas amis ? Pourquoi donc aujour-

d'hui vous emparer d'un pays qui ne vous appartient pas ? Qu'est-ce donc

qui vous a amenés dans ce pays qui est à moi et non pas à vous. Et mainte-

nant, quittez mon pays (4). » Les Italiens, alors, lui répondirent : « Massaoua

est une ville trop chaude (5), nos marchands ne peuvent y rester ; c'est pour

cela que nous sommes venus ici, mais nous n'avons pas l'intention d'agrandir

notre territoire, ni de nous emparer du pays. Nous vous demandons seulement

de donner à nos marchands un pays plus frais (6).» Atié Ménélik leur dit :

« C'est bien », et il leur donna l'endroit qu'ils souhaitaient. Il mit le ras Mèn-

guècha à la tête du Tigré ; mais, pour que les Italiens ne se querellassent pas

avec les Tigréens, il plaça entre eux le dèdjatch Mèchècha (7) à qui il donna

l'Akèlè-Gouzaï (8) et le Sèraïé (9) puis retourna à Addis-abèba, sa ville, où

il passa le krèmt. Ce fut alors que les Italiens enchaînèrent le dèdjatch Mè-

chècha (I0).

(1) Asmara est à 2400 mètres d'altitude. Déjà mentionné, comme un bourg possédant une vieille

église, par Barradas (dans BECCARI, Rerum…., t. IV, passim). Combes et Tamisier, qui y passèrent

dans leur voyage de retour, la qualifient de « station peu attrayante » (t. IV, p. 197). Les Italiens,

commandés par le général Baldissera, l'occupèrent sans autres difficultés que celles des transports,

le 3 août 1889 (DE LA JONQUIÈRE, pp. 119-120). Depuis lors, Asmara est devenu le chef-lieu

de la colonie de l'Erythrée et, dès 1905, cette ancienne résidence du ras Aloula, chef de l'Hamas-

sièn, se présentait comme une ville fort bien organisée (ROSsEN, ouv. cit., P. 492).

(2) Cf. supra, p. 264 et DE LA JONQUIÈRE, p. 121.

(3) Cf. chap. XLIII et XLIV.

(4) Le 26 mars 1889, en annonçant au roi Humbert la mort de Yohannès, Ménélik ajoutait :

«Il serait à désirer que les soldats de Votre Majesté occupassent solidement l'Asmara pour être

sûrs que cette route soit bien gardée et défendue » (contre les Tigréens). De plus, l'article III,

paragraphe 6, du traité d'Outchalié concédait expressément et par avance Asmara à l'Italie

(Livre vert XV, pp. 411 et 434).

(5) L'île où se trouve Massaoua est un des lieux les plus chauds du globe. Au mois de juillet

1873, Raffray y releva 54° cent. à l'ombre (Abyssinie, p. 1).

(6) C'est l'argument que, dans sa lettre du 24 août 1890 au roi d'Italie, Ménélik prête au

cte Antonelli (Livre vert XVII, p. 12). Lors de la discussion de la clause du traité d'Outchalié

relative aux frontières, la question d'Asmara ne paraît pas avoir soulevé de difficultés (Livre

vert XV, p. 430).

(7) Cf. supra, p. 288, n. 7. En réalité, Mèchècha-Ouarqié avait été désigné à ce poste afin de

sauvegarder les droits de l'Ethiopie sur les deux provinces dont il va être question (Livre vert

XV, loc. cit., et BERKELEY, p. 28).

(8) Et non Okoulé-Kouzaï, comme on orthographie parfois. Province au N. de l'Agamié

dont elle est séparée par la rivière Bèlèssa (ARN. D'ABBADIE, Douze ans…, pp. 538-539 ; PE-

RINI, Di qua dal Marèb, pp. 75-92 et 247-251). Suivant ce dernier auteur, elle aurait été ainsi

appelée des noms de deux de ses premiers chefs.

(9) A l'O. de l'Akèlè-Gouzaï et au S. de l'Hamassién (PERINI, ouv. cit., pp. 95-118 et 252-262).

Son nom signifierait soit : «terre des travailleurs », soit « mon remède » ; le Sèraïé est, de fait,

un pays à la fois bien cultivé et salubre (ibid, p. 95).

(To) D'après Pellenc (ouv. cit, p. 46), Mèchècha-Ouargié parvint à s'établir dans les deux

provinces précitées grâce à l'appui de l'Italie et, s'il quitta Adoua à la fin de 1891, ce fut par

suite de difficultés avec les chefs tigréens ; il traversa l'Erythrée sans être molesté par les Italiens

Atié Ménélik fut attristé que, malgré leur amitié réciproque, les Ita-

liens eussent enchaîné son achkèr. De plus, ceux-ci attirèrent à eux le ras

Mènguècha qui se révolta (1). Un des hommes de ce dernier s'en vint certifier

à Atié Ménélik la trahison du ras Mènguècha (2). S'étant donc entendu avec

les Italiens et ayant déterminé les frontières avec eux, le ras Mènguècha se

tint tranquille (3).

Mais la conduite des soldats italiens, qui ne répondait pas à celle qu'ils

avaient dans leur pays, fut celle de vrais païens. En effet, lorsqu'ils rencon-

traient une église, ils en faisaient sortir le /abot et la traitaient comme une

caserne où ils mangeaient et buvaient (4). Le ras Mènguècha, témoin de toutes

ces choses, s'écria : « Ce n'est pas là la conduite de vrais chrétiens ! Par consé-

quent, il vaut mieux, pour moi, rester fidèle à mon maître, à l'oint de Dieu,

à qui le Seigneur a donné le trône », et il revint à Atié Ménélik.

Cependant les Italiens, sortant des frontières qui leur avaient été

assignées, creusaient la terre, construisaient des murs (5) et envahis-

saient peu à peu le territoire (6), appliquant cette parole : « Dès qu'il

a trouvé une petite entrée, il l'élargit de lui-même. » De plus, après une

marche rapide, ils s'en vinrent jusqu'à la ville d'Adoua (7), la pillèrent

pour retourner au Choa ; cf. MANTEGGAZA, Menelik, pp. 121-122. L'auteur oublie d'ailleurs que

précédemment (p. 350) il a attribué au ras Mènguècha l'expulsion de Mèchècha-Ouargié.

(1) Cf. supra, p. 350. Mènguècha agit ainsi « moins par sympathie pour les Italiens que par

jalousie contre son suzerain » (DE LA JONQUIÈRE, p. 147).

(2) C'était, très probablement, le choum-Agamié Tèsfaï, pourtant l'un des auteurs de la conven-

tion du Mèrèb (BARATIERI, ouv. cit, pp. 32, 46, 74), mais les Italiens lui ayant préféré le ras

Sèbehat pour le gouvernement de l'Agamié, il avait abandonné leur cause (cf. supra, p. 351, n. I).

(3) Nouvelle allusion à l'entrevue du Mèrèb, à la suite de laquelle Mènguècha resta pendant

quelque temps en bons termes avec les Italiens (BARATIERI, ouv. cit. chap. I).

(4) Ces accusations sont rapportées par le missionnaire catholique Martial de Salviac, qui ne

se trouvait pas du reste alors au Tigré (Les Galla, pp. 118-119). En fait, Ménélik s'étant

plaint dans les premiers mois de 1895 du pillage des églises d'Adoua par des lettres de protestation

adressées en Europe, le général Baratieri fut invité par le gouvernement italien à provoquer

des manifestations d'amitié de la part du clergé de cette ville afin de couper court à ce bruit

mensonger (Livre vert XXIIIbis, pp. 61-62). Même avant d'avoir reçu ces instructions, le général

Baratieri s'était efforcé — le plus souvent avec succès — de se concilier par de bons procédés le

clergé tigréen (Livre vert KXXIIIbis, pp. 73-74 et Mémoires d'A frique, pp. 113 et 196). Les seules

églises dont on puisse affirmer qu'elles aient été désaffectées, et ce pour des besoins impérieux

de défense, furent celles de Maï-gouaga et de Mègèlé (cf. infra, t, II).

(5) Ces travaux (routes, fortifications, lignes télégraphiques), qui furent exécutés de 1893

à 1895, sont exposés par Baratieri dans le chap. XII de ses Mémoires d'Afrique.

(6) Jusqu'à la fin de 1894, les Italiens, surtout préoccupés de la lutte contre les Derviches

(victoire d'Agordat, décembre 1893 ; prise de Kassala, juillet 1894), ne franchirent pas la ligne

du Mèrèb ; mais, à la suite de la rébellion, promptement réprimée, de Batha Hagos, chef de l'A-

kèlè-Gouzaï (15-18 décembre 1894) et devant l'attitude suspecte du ras Mènguècha, le général

Baratieri se décida à marcher sur Adoua (Mémoires d'Afrique, chap. VI).

(7) Adoua est nommée pour la première fois, croyons-nous, par Poncet (1700), qui en parle

comme d'une ville importante (trad. angl. p. 100). Bruce, qui y séjourna en 1770, dit que le ras

Sehoul-Mikaël (cf. infra, t. II), en fit la capitale du Tigré (trad. franç., t. III, pp. 132-141). On

trouvera des descriptions et vues d'Adoua notamment dans Ferret et Galinier (Voyage en

Abyssinie, t. I, pp. 437-451 ; Lefebvre (Album historique, pl. 15); Vigoni (Abissinia, pp. 95-112);

Wylde ('83 to '87 in the Soudan, pp. 265-321 et Modern Abyssinia, pp. 167-174) ; Rosen (Eine

deutsche Gesandtschaft, pp. 479-483).

et partirent (1). Le ras Mènguècha s'écria alors : « Maintenant que ma ville

d'Adoua a été pillée, pourrais-je ne rien faire ? » Et il marcha contre eux (2).

Il se battit et, comme nous l'avons dit, il fut battu (3).

Après la mort du roi Yohannès, le bétail avait été détruit et, pendant trois

années consécutives, la famine avait ravagé le pays. Voilà pourquoi Atié

Ménélik, ne voulant pas que son armée souffrît, avait remis son expédition

là-bas (4). Mais, pendant ce temps, le pays étant vide, les Italiens, après avoir

creusé leurs tranchées, vinrent jusqu'à Adoua qu'ils occupèrent (5).

Ce fut alors qu'on apprit que des ambassadeurs du gouvernement de

Russie (6) étaient arrivés au bord de la mer (7).

Atié Ménélik fit dire au ras Mèkonen : « Reçois avec honneur ces ambassa-

(1) Une première fois, au mois de janvier 1890, les Italiens étaient entrés à Adoua (cf. supra,

284, n. 14). Sur cette seconde occupation (28 décembre 1894-2 janvier 1895) et sur les motifs

pour lesquels la ville fut évacuée, voir les explications de Baratieri (Mémoires, pp. 112-114);

Quant aux actes de pillage — qui furent accomplis en l'absence des habitants par des soldats

indigènes au service de l'Italie — ils paraissaient devoir se rapporter à la troisième occupation

d'Adoua en avril 1895 (WyLDE, Modern Abyssinia, p. 51).

(2) Dès avant l'occupation d'Adoua, Mènguècha avait pris envers les Italiens une attitude

hostile (BARATIERI, pp. II0-III).

(3) Cf supra, p. 365.

(4) Cette raison déjà donnée est valable pour les années de famine et d'épidémie 1890-1892, mais

il est permis de se demander pourquoi, dès la défaite de Mènguècha en janvier 1895, Ménélik,

qui était de connivence avec luiet à qui le ras du Tigré fit appel, ne se porte pas à son secours.

De la Jonquière a très judicieusement déméêlé les diverses causes de son inaction à ce moment

(Les Italiens en Erythrée, pp. 216-219). :

(5) La troisième occupation d'Adoua eut lieu le 1°" avril 1895 et se prolongea jusqu'en décembre

de la même année. En même temps, les Italiens s'installèrent à Addis-guerat dans l'Agamié et

fortifièrent ce point (Livre vert XXITIIbis, pp. 43 et 49-55); voir notre pl. 1

(6) La Russie paraît avoir cherché de bonne heure à entrer en relation avec l'Ethiopie, qui

aurait pu être une alliée éventuelle contre les Turcs. Dès 1718, un ministre de Pierre-le-Grand

songeait à y envoyer une mission scientifique (BECCARI, Noftizia e Saggi, pp. 473-477). En 1848,

le moine Porphyre Ouspensky, qui consacra sa vie au développement de l'influence russe dans

tout l'Orient, entra en relations à Jérusalem avec la communauté abyssine et, une dizaine

d'années après, adressa au procureur du Saint-Synode un mémoire tendant à l'envoi d'une

mission en Ethiopie pour réaliser l'union des églises orthodoxe et abyssine. Plus tard, en 1874,

l'empereur Yohannès, qui était menacé par l'Egypte, invoqua la protection du Tsar dans une

lettre que les moines abyssins de Jérusalem remirent au consul de Russie (CASTONNET DES

Fosses, L'Abyssinie et les Italiens, pp. 341-344); et, en 1876, il envoya au Tsar une croix en or

par les mêmes intermédiaires (Vte DE CONSTANTIN, Une expédition religieuse en A byssinie). Dix

ans environ après, le cosaque Atchinoff vint en Ethiopie et y fut reçu avec de grands honneurs

par Yohannès. Il essaya ensuite de fonder une sorte de colonie russe près de Tadjoura, ce qui

donna lieu au malheureux incident de Sagallo (17 février 1889), où dix Russes furent tués ou

blessés par le canon d'un navire de guerre français. Le lieutenant Mashcov put néanmoins se

rendre, cette année même, au Choa, et y retourner en 1891 avec deux moines russes {vre De

CONSTANTIN, ouv. cit, CASTONNET DES FOssES, pp. 345-346 ; MAsucov, Il secondo viaggio in

Abissinia). Entre les deux voyages de cet agent officieux, le gouvernement russe, qui n'avait

pas voulu reconnaître l'occupation de Massaoua, refusa de donner acte à l'Italie de la notification

de son protectorat sur l'Ethiopie (Livre vert XVbis, p. 46).

(7) Cette mission, dirigée par le comte Léontief, officier de la garde impériale et composée

de l'explorateur Elisseïef, d'un capitaine d'artillerie et d'un religieux, débarqua à Obock le 23

janvier 1895 (Le Tour du Monde, suppléments du 26 janvier 1895, p. 36 et du 6 avril 1895, p. 1 36).

De là elle se rendit à Djibouti, d'où elle repartit le 2 février pour Addis-abèba (Livre vert XXII Ibis,

22).

deurs impériaux et fais-les conduire auprès de moi. » Dès que ceux-ci eurent

traversé l'Aouach et campé au Mendjar ®, ils trouvèrent à chaque étape

l'hospitalité qu'Atié Ménélik avait fait préparer à leur intention, ce dont

ils furent très satisfaits. Ils reçurent encore d'Atié Ménélik deux très belles

mules superbement harnachées (2).

Lorsqu'ils arrivèrent près d'Addis-abèba, il envoya à leur rencontre des

soldats chargés de leur rendre les honneurs et les reçut au son des embilta

et des mélékét (3). Ils eurent avec Djan-hoï une entrevue où les honneurs, la

joie et l'allégresse furent à leur comble. On leur avait préparé une belle maison

où ils devaient descendre ; après l'entrevue, ils allèrent s'y reposer. Ils y

reçurent le dergo convenable, qui ne leur manqua jamais jusqu'à leur départ.

De ce jour, l'amitié commença entre les deux empires d'Ethiopie et de

Russie (4). La bienveillance d'Atié Ménélik surpasse tout ; quel que soit le

pays d'où lui vient l'étranger, si c'est un ami, il l'honore, il l'aime, il lui donne,

il ne se lasse jamais de donner (5).

Lorsque le jour arriva où les ambassadeurs russes furent sur le point de

partir (6), Atié Ménélik choisit pour ambassadeurs qu'il enverrait au roi des

rois de Russie : le fitaorari Damtèo (7), le gqègnazmatch Guènèmié (8), le

mèmher Guëèbrè-Egziabeher (9) et d'autres chefs pour les accompagner ; dès

lors, tous se préparèrent à partir (10). Il envoya au roi des rois de Russie,

comme présents : une couronne au travail magnifique et nouveau, une superbe

croix d'or, le livre des Évangiles et un grand nombre d'autres objets d'Ethio-

pie (Ir). La reine Itiéguié Taïtou, de son côté, envoya à la reine de Russie

(1) Qui forme la limite entre la province de Harar et le Choa.

(2) Cf. supra, p. 9. L'envoi de mulets richement harnachés aux représentants étrangers lors

de leur première visite au souverain est de règle à la cour d'Ethiopie; cf. GLEICHEN, With the

Mission to Menelik, p. 125 ; RosEN, Eine deutsche Gesandtschaft, p. 175).

(3) On trouvera des descriptions de ces brillantes réceptions d'envoyés étrangers dans Vigné-

ras (Une mission française en A byssinie, pp. 121-128) ;Gleichen (ouv. cit. Pp. 123-132) ; Skinner

(Abyssinia of to-day, pp. 73-80) ; Rosen (ouv. cit., pp. 175-181).

(4) Cette amitié ne s'est jamais démentie depuis lors ; et le gouvernement éthiopien d'aujour-

d'hui montre, par l'accueil cordial qu'il a réservé aux réfugiés russes de l'armée de Wrangel,

sa reconnaissance de l'appui qu'il reçut à cette époque du gouvernement impérial. La venue de

cette mission encouragea sans doute Ménélik à envoyer en Russie, en France et en Suisse des

lettres de protestation, en date du 20 mars 1895, contre l'action de l'Italie au Tigré (Livre

vert XXXIIIbis, p. 60).

(5) I y a peut-être là une allusion à la nomination, deux ans plus tard, du comte Léontief

au gouvernement des provinces équatoriales d'Abyssinie avec le titre de dèdjazmatch (WYLDE,

Modern Abyssinia, pp. 74-75 ; LÉONTIEF, Exploration des provinces équatoriales d'Abyssinie)

(6) Sans doute au mois d'avril 1895.

(7) Cf. supra, p. 245 et infra, t. II.

(8) Un personnage du même nom, portant le titre de balambaras avait accompagné le ras

Mèkonen dans sa mission de 1889 en Italie. (Livre vert XVbis, p. 4).

(9) « Serviteur de Dieu ». La présence de ce religieux dans l'ambassade éthiopienne indique qu'il

y avait tendance à un rapprochement avec l'Église orthodoxe. Cf, l'étude de Guidi intitulée :

La Chiesa abissina e la Chiesa russa, 1890.

(T0) La mission russe repartit accompagnée de la mission abyssine.

(T1) Cf. la liste des présents envoyés par Sahlè-Sellassié à Louis-Philippe (ROCHET D'HÉRICOURT,

Voyage au Choa, p. 316).

un messob couvert d'une étoffe de soie et magnifiquement tressée avec de

petits grelots en or (I), des parures de oueïzéro, une amulette de pied en or,

un anneau de cheville en or, un collier en or, une chaînette et une épingle en or.

Les envoyés d'Atié Ménélik., à leur arrivée en Russie, furent reçus avec

les plus grands honneurs. Le fitaorari Damtéo, chef de 1 ambassade, prit place

dans une voiture dorée, et tous furent conduits au logement qu 'on leur avait

préparé. Cinq jours après leur arrivée dans la ville, ils furent présentés au roi

des rois tsar Nicolas et à la reine Alexandra et leur présentèrent les cadeaux

qu'ils étaient chargés de leur remettre. Atié Ménélik reçut alors d'eux une

lettre racontant cela (2). ;

Et maintenant, revenons à notre histoire déjà commencée : Lu

A cette époque, (3), Atié Ménélik partit pour Ouarra-Ilou afin de visiter

les travaux de l'église de Guéchen (4). C'est alors que le ras Mênguècha lui

fit dire que les Italiens, croyant que l'Atié venait contre eux,s étaient retirés (5).

Atié Ménélik, craignant de voir les Italiens revenir et causer du dommage

au pays, envoya au Tigré ceux des chefs tigréens qui avaient été nommés au

gouvernement de pays galla (6), leur ordonnant de défendre leur pays de

concert avec le ras Mènguècha. Ces chefs étaient le qègnazmatch Hailé-Mariam,

le fitaorari Negoussié, le qègnazmatch Andargatchaou, le guerazmatch Haïlè-

Mariam et le balambaras Bèïènè (7). 1

Après avoir donné des indications au sujet des travaux de l'église de Guè-

chen, objet de son voyage (8), le roi des rois destitua le Ouag-choum Heurrou,

nomma à sa place le Ouag-choum Gouangoul (9) et revint en sa ville d'Addis-

(1) Pour contenir les vêtements et bijoux énumérés ci-après (cf. supra, p. 275). de LEE

(2) On trouverait certainement dans les journaux russes de cette époque (juin 1895), le réci

de la réception de l'ambassade éthiopienne.

(3) Sans doute vers le 15 mai 1895 ; cf. Livre vert XXIIIbis, P. 74. Ménoie

(4) Cf. supra, p. 315. Ce fut le prétexte qu'il donna au mois d octobre (BARATIERI, Mémoires,

255), pour amorcer des négociations avec les Italiens par l'entremise du ras Mèkonen. Ent que

(5) Les Italiens ne s'inquiétèrent nullement de cette avance de Ménéuk, car ils savent qu

celui-ci n'attaquerait pas avant la fin de l'année (Livre vert précité, pp. 72 et 79- 2). 1 0

pour des raisons d'économie, ils ne maintinrent à Adoua et à Addi-guerat que de faibles détac e-

ments composés surtout de soldats indigènes (Livre vert précité, pp. 49-56). L auteur fait pour

être allusion à ce que la colonne volante du lieutenant colonel Pianavia qui avait poussé

jusqu'à Mègèlé le 28 mars 1895, se replia sur Adoua le 3 avril, sans avoir du reste rencontré

d'ennemis (ibid, pp. 50-51). ; .

(6) Sans qi pa se 50) de la soumission du ras Mènguècha. Encore aujourd hui, la Cour

choane donne parfois des commandements en pays galla à des officiers originaires du Tigré.

(7) Les noms de la plupart de ces chefs sont cités par Baratieri dans un rapport du 27 jass

1895 (Livre vert XXIIIbis, p. 83). Le général italien évaluait leurs forces à 1500 ou 2000 hommes ;

cette troupe d'observation resta campée à Ouafla, près du lac Achanguié. N

(8) On nous a affirmé que Ménélik n'alla pas jusqu'à Guéchen, qui est à plus de 60 km. au N.

de Ouarra-Ilou. Le véritable but de son déplacement était de constituer sur ce point des appro-

visionnements en vue de l'expédition qu'il jugeait dès lors inévitable contre les Italiens (IKELLER,

A. Ilg, p. 93). Il avait en particulier, nous a-t-on dit, emmené à Ouarré-Ilou 3000 mulets char-

gés de munitions. ;

(9) Fils de Beurrou(cf. supra, pp. 261, 356), qui fut enchaîné parce qu'il était accusé — non sans

raison — d'être en correspondance avec le gouvernement de l'Erythrée (BARATIERI, Mémoires,

192).

rer et dns ee re

abéba où il fit son entrée le 24 de sénié (1). Il passa la saison des pluies à faire

terminer les travaux des églises d'Ouraïel et de Guiorguis (2), commencés

pendant la saison sèche.

Le gégnazmatch Haïlè-Mariam et ses compagnons qui avaient été envoyés

au Tigré s'acquittèrent parfaitement, pendant toute la saison des pluies, des

ordres reçus et gardèrent leur pays. Mais, après les pluies, quand méskèrèm

fut venu, ils dispersèrent leurs soldats pour leur permettre d'aller chercher des

vivres (3). Les Italiens qui l'avaient appris par leurs espions, rassemblèrent

toutes leurs troupes européennes (4) ainsi que les bachi-bouzouk (5) qui se trou-

vaient à Massaoua et arrivèrent à l'improviste à Dèbrè-Haïla (6). C'était le

29 de méskérèm de 1888 (7), année de Jean.

Le ras Mènguècha, qui avait reçu d'Atié Ménélik défense de se battre avec

les Frendjotch, partit pour le Sèlèoua (8), abandonnant le pays (9). Mais le

qégnazmatch Haïlè-Mariam et ses compagnons restèrent afin de surveiller les

Italiens avec leurs longues-vues et de rendre compte de tout ce qui se passait

ls n'avaient que deux cents fusils environ (10).

Les Italiens, rencontrant la troupe du qègnazmatch Haïlè-Mariam, res-

tèrent sur place jusqu'à la cinquième heure du jour, sans même décharger

(1) 30 juin 1895.

(2) La première de ces églises, nommée plus haut (p. 218, n. 3), fut sans doute reconstruite

sur le même emplacement. Pour la seconde, elle ne devait être consacrée qu'à la fin d'avril 1897

(GLEICHEN, ouv. cit, pp. 133-135, fig.). Elle avait été bâtie sur l'emplacement de Mariam Gifti

(Dame Marie en galla), très ancienne église, ruinée, dit-on, du temps de Gragne et dont les fonda-

tions furent utilisées en 1868 par la mission catholique de Finfinni pour la construction d'une

chapelle (MAssA1A, t. IX, p. 106 ; BORELLI, Ethiopie mérid., p. 110). L'église actuelle de Guiorguis,

réédifiée de 1906 à 1911 (cf. infra, t. II), s'élève à la même place, sur la colline qui fait

face à l'O. à celle du guebbi impérial et où se tient le marché.

(3) BARATIERI revenu d'Italie à Massaoua le 26 septembre 1895, écrivait au contraire le 30

que, d'après ses informations, Mènguècha renforcé par ces chefs tigréens, menaçait les avant-

postes italiens (Livre vert XXIII bis, p. 103). Il se décida cependant à prendre l'offensive avant

que Mènguècha pût recevoir d'autres troupes (tbid., pp. 104-105).

(4) Voir dans BARATIERI (Mémoires, p. 1 51), le tableau des effectifs en Erythrée. Ils ne compre-

naient que quatre bataillons de troupes italiennes, six bataillons d'infanterie indigène et deux

batteries de montagne. Dans sa marche d'Addi-guerat sur Dèbrè-Haïla, Baratieri ne prit avec

lui qu'un bataillon européen, cinq bataillons indigènes, mille auxiliaires (bandes locales) et dix

pièces d'artillerie. Ce fut d'ailleurs l'avant-garde de cette petite armée de 7500 hommes qui,

sous le commandement du major Ameglio, remporta la victoire de Dèbrè-Haïla (Livre vert X XIII

Pp. 104-105).

(5) En turc, « mauvaises têtes ». Soldats recrutés dans l'Erythrée par les Italiens, notamment

parmi les irréguliers au service de l'Egypte jusqu'en 1885 (PELLENC, ouv. cit, p. 11). Sur la haute

valeur de ces troupes indigènes, voir WyLpe, Modern Abyssinia, pp. 99-101 ; BERKELEY, The

Campaign of Adowa, pp. 47-50.

(6) L'armée italienne parcourut en trois jours la distance de 130 kilom. environ qui sépare

Addi-guerat de Dèbrè-Haïla, près d'Antalo (BARATIERI, ouv. cit, pp. 216-217).

(7) 9 octobre 1895.

(8) A l'O. de Dèbrè-Haïla (cf. supra, p. 199, N. 4).

(9) La fuite du ras Mènguècha eut lieu dans la nuit du 8 au 9 octobre (BARATIERI, p. 217).

(T0) « L'arrière-garde ennemie qui avait combattu comptait de 1200 à 1 500 fusils » (7bid, p. 218)

les mulets qui portaient les bagages (1). Alors le gègnazmatch Haïlè-Mariam

s'écria : « Maintenant que nous sommes en face les uns des autres, je ne eu

pas m"enfuir ! », puis il tira toutes ses cartouches, mais il fut blessé et ait

prisonnier (2). Parmi ses soldats, un seul mourut, onze furent faits prison-

niers (3), les autres se retirèrent tous en combattant et arrivèrent au np

ment du ras Mènguècha(4). Quant au gégnazmatch fait prisonnier, les La en

eurent égard à sa noble bravoure, , Last honorablement et le firen

i édecin qui le guérit (5). se

von pa EEE a ou déjà dit, le fitaorari Damtéo qui bars

parti à la tête d'une ambassade pour l'empire de Russie, revint (6), apportan

à Atié Ménélik une décoration de première classe (7), comme il convient au

roi des rois ; elle était ornée de perles et de diamants. Pur ta

Atié Ménélik ayant appris que les Italiens étaient arrivés à Der a a

et qu'ils s'en étaient emparés par surprise, fit faire la proclamation j « se

semblez l'armée, battez la timbale (8).» À ces paroles il ajouta (9) : « Dieu

par sa bonté terrassant mes ennemis et étendant mon empire, m'a conservé

jusqu'à ce jour. Jusqu'à ce jour, j'ai régné par la grâce de Dieu. Comme nous

devons tous mourir, je ne serai pas affligé si je meurs. Toutefois, le Seigneur

ne m'a jamais confondu et j'ai confiance qu'il ne me confondra pas à l'avenir.

(1) La concentration des troupes italiennes sur les hauteurs quagiale, proue 7 pod de Da

î i idi (ibid, p. 217). Mais le chroniqueur v –

-Haïla, ne fut terminée que le 9 octobre à midi (i 2n

bi malgré leur supériorité numérique, les Italiens n osèrent pas établir leur campement

i près de l'ennemi. ; Le

si pe rast le récit de Baratieri (loc. cit.), ce furent les Italiens, dont l'avant-garde tait

commandée par le major Ameglio, qui s’élancèrent à l’assaut de la position ; la résistance de

l’ennemi, d’abord énergique, dura très peu de temps. ‘ Ce

Baratieri évalue à une trentaine de morts et à une centaine de blessés les pertes ennemies,

il ne parle que de quelques prisonniers. : ; ;

(4) Vers ’ lac Achanguié (BARATIERI, p. 218). Les Italiens poussèrent alors jusqu à Ami

Aladjié à 35 kilomètres plus au S. et délivrèrent le ras Sèbehat qui y avait été emprisonné p

le ras Mènguècha (cf. supra, p. 351 n. 3). vu et

(5) De TE pendant la première période du siège de Mègèlé, ua tn ration vins Lens

i i s’étai é en tombant de cheva ERK pp. ‘

es soins au ras Mènguècha-Atikem qui s’était blessé en mi

s (6) La mission ne de retour de Russie, partit de Djibouti pour Haras a Jon proies

jours de septembre (Livre vert XXXIIIbis, p. 99). On nous a dit que le c Léontie p

nait. ; ‘ ‘Ç

8 (7) C’était la grand-croix de l’ordre de St. Stanislas, et non, comme le dit Gleichen in st

129), celle de l’ordre de Ste Catherine, qui n’était décernée qu’aux dames. Antepeurss : a

Ménélike avait reçu du président Carnot, par l'entremise de M. Chefneux, « la plaque de , va 8

d'Honneur » (VANDERHEYM, p. 192). Parmi les autres présents, il y avait des sc s rites

ornements d'église, mais point de fusils, ce qui aurait causé une déception à Ménélik (Livr

X XIII quater, p. 16). : , ce

(8) D'après 2 passage, le Ketèt (ordre de mobilisation) aurait été donné au mois etes

le combat de Dèbrè-Haïla ayant eu lieu le 9. En réalité, cette proclamation shit T7

septembre (Morré, t. II, p. 427; C. KELLER, À. Ilg, p. 94). Quelques i0ue apr . Jet

résidant à Harar en furent expulsés (Livre vert XXIIIbis, pp. 101-108). L'ing sac cet

qui était à Addis-abèba, avait été arrêté dès le mois de juin sous l'inculpation d'esp

(Livre vert précité, p. 77).

(9) Le texte de cette célèbre proclamation se trouve en français dans Morié, en allemand dans

Keller (loc. cit.),

er

« Voici que des ennemis nous sont arrivés qui perdent le pays, qui changent

la religion (1) et qui ont passé la mer que Dieu nous avait donnée pour fron-

tière (2). Moi, considérant que les troupeaux étaient exterminés et que les

gens étaient épuisés, je n'ai rien voulu faire jusqu'ici.

» Mais ces ennemis ont commencé en s'avançant, à creuser la terre comme

des taupes. Avec l'aide de Dieu, je ne leur livrerai pas mon pays. Homme

de mon pays, jusqu'à ce jour, je ne crois pas m'être rendu coupable envers

toi, et toi, jusqu'à présent, tu n'as jamais été pour moi une cause de peine.

Aujourd'hui, toi qui es fort, secours-moi selon ta force, et toi qui es faible,

secours-moi par la prière en pensant à tes enfants, à ta femme et à ta foi.

Et si, par ta négligence, tu refusais de me suivre, prends garde ! Tu me haïras,

car je ne manquerai pas de te punir. Je jure par Mariam que je n'accepterai

jamais aucune prière faite pour que tu obtiennes ton pardon. Je pars au mois

de #egemt. Homme du Choa, va m’attendre à Ouarra-Ilou et que tous y soient

réunis au milieu de ?egemt ! » (3)

Il fit avertir ensuite ses troupes qui se trouvaient au loin, c’est-à-dire au

Godjam, au Dèmbia, au Qouara, au Béguèë-meder, en un mot à tous ceux qui

se trouvaient au-delà du Tchètchèho, de se rassembler au lac Achanguié (4).

Quant à ceux qui étaient au Sèmién, au Oualgaït et au Téguèdié (5) il leur

ordonna de se rendre à Mèqèlé (6).

Le ras Mèkonen, à la tête de toutes ses troupes de Harar (7), arriva à Addis-

abèba vers le milieu de méskérèm (8). L’armée qui se trouvait au-dessous du

(r) Les Italiens n’avaient fait aucun acte de prosélytisme dans leur colonie. Ils n’y eurent

même des missionnaires de leur nationalité qu’en septembre 1894, époque où fut créée la préfec-

ture apostolique de l’Erythrée avec des pères capucins, tous italiens. Peu de temps après, en

janvier 1895, un décret d’expulsion fut pris par le général Baratieri contre les Lazaristes français

établis depuis 1840 environ, notamment à Kèrèn et dans l'Akèlè-Gouzaï, la présence de cette

mission dans la colonie italienne ayant été jugée «incompatible avec la tranquillité publique »

(BARATIERI, pp. 168-172) ; cf. COULBEAUX, Mission d'A byssinie, p. 40,

(2) On a vu, plus haut (note 5 de la p. 307), que Ménélik, reprenant à ce sujet les idées de Yohan-

nès et, avant lui, du dèdjatch Oubié (cf. supra, pp. 366, n. 2 et 197, n. 10), revendiquait pour

l'Ethiopie l'accès de la mer.

(3) Dans le texte donné par Keller, la concentration des ouattader (soldats de l'armée active

en garnison dans les provinces), devait se faire à Djirrou, à une centaine de kilom. au N. E.

d'Addis-abèba à la date du 16 octobre. Quant aux milices de volontaires (/anno), elles devaient

préparer leurs approvisionnements afin de pouvoir répondre sans retard à un appel sous les

armes.

(4) A 200 km. environ à vol d'oiseau au N. de Ouarra-Ilou. Ainsi qu'on le verra plus loin, les

troupes du Godjam ne furent pas exactes à ce rendez-vous.

(5) Ou Tsèguèdié (cf. supra p. 305, n. 11).

(6) A 120 kilomètres environ au N. du lac Achanguié. Cet ordre de concentration sur trois

points échelonnés du S. au N. avait pour but d'épargner aux troupes des marches inutiles et

d'éviter de trop forts rassemblements en un même lieu.

(7) Cinq mille hommes seulement, d'après Nerazzini, écrivant de Zeïïla à la date du 12 octobre

1895 (Livre vert XXIIIbis, p. 105). Mais ce chiffre paraît être très inférieur à la réalité

(BERKELEY, ouv. cit., p. 268). De plus, Mèkonen laissa des troupes dans la province (GHIKA,

Cinq mois au pays des Somdlis, pp. 52-55 ; Livre vert XXIIIbis, p. 123).

(8) Suivant Nerazzini (ibid, p. 102), il ne partit de Harar que le 23 septembre et n'arriva

donc à Addis-abèba qu'à la fin et non vers le milieu de méskèrèm. Les tentatives faites à cette

Guibié, ayant à sa tête le fitaorari Tèklié (1), chef du Ouallèga, arriva à son

tour. Les autres chefs des pays galla (2), empêchés par les torrents, ne purent

r car c'est en ce mois de méskèrèm que les pluies sont le plus fortes dans

veni

ces régions (3). A

at Ménélik, réfléchissant que, s'il attendait l'arrivée de toutes ses troupes

des pays galla, les récoltes seraient déjà rentrées (4), se décida à partir genes

que les récoltes se trouvaient encore sur pied en laissant le ras Darguié, le déd-

jatch Haïlè-Mariam et le ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq pour garder le pays (4).

Le roi des rois et la reine Itiéguié Taïtou se préoccupèrent alors de l'expédi-

tion au Tigré (5).

époque par le ras Mèkonen pour éviter la guerre, et ses négociations avec le général Baratieri

a roinise de Felter et de Nerazzini, sont relatées par Baratieri (Mémoires, pp. 208, 225,

ë 6 : . . .

ee doute le personnage mentionné à la p. 182 ; il devait être tué à Adoua (cf. infra,

t. IT).

(2) Enumérés ci-dessous (t. IT). échecs cars)

Observation confirmée par de Felcourt yssinie, pp. 30-31).

a L'auteur parle ici de la fenaison qui a lieu au Choa vers le 15 octobre. Il importait que ve

imatenbrables bêtes de charge de l’expédition pussent encore trouver de l’herbe (cf. infra, t. I ;

(5) Nerazzini écrivait de Zeïla à la date du 5 novembre 1895 : « Le Choa est gardé par l onc ,

de Ménélik, ras Darghié ». (Livre vert XXITIbis, p. 122). Le dèdjatch Haïlè-Mariam mentionn

ici était très probablement le frère du ras Mèkonen (cf. supra, p. 284).

Fig. 59. — SCEAU DE OUEÏZÉRO KOKEBË-TSÉBBA,

ig. 58. — SCEAU DU OUAG-CHOUM \

Nu 5 TSÉHAÏ-OUERQ (ÉTOILE DU MATIN, SOLEIL D’OR).

GOUANGOUL.

de Oueïzèro Bèzzabech

TABLEFAU GÉNÉALOGIQUE DE

Sahlè-Sellassi

règne de 1813 à I(

V

Haïlè-Mèlèkot

règne de 1847 à 1855

v

Ménélik II (1844-1913)

règne de 1865 à IQII

2

+ V +

Oueïzèro Choa-regga (1867-1897) Asfa-ou assèn Oueïzèro Zaouditou

avait épousé (1873-1888) née 1876

19 Dèdjatch Ouadadjou-Gobana 29 Ras, puis Negous Mikaël règne depuis I9I0

1903 + 1018 a épousé :

19 Ras Areïa-Sellassié + 1888

v T 1 T 2° Dèdjatch Gouangoul-Zèguèïé j

O an-sèauèd 39 Dèdjatch Oubié 7

uassen-segue VE : 5

Oueïzèro Zènèmè-ouarq Lidj Y assou 4° Dèdjatch, puis ras Gougsa-Oualié

(1885-1908) . ‘

(1892-1904) né en 1896 | avril 1930

avait épousé règne de 1911 à IQI6

le ras Bèzzabeh, fils

du Negous Tèklè-haïmanot

v v

Ato Seïfou ,

Ras Darguié

{ 1860

—— * en 1900

’ Î

Dèdjatch Mèchècha T T y

+ 1887

aigue Fitaorari Ghoa-reggued Dédjatch Dèssèta Dédjatch T’èssèma

1 1891 Î Î

Balambaras Beurrou

SIQUE DE LA FAMILLE RÉGNANTE D’ÉTHIOPIE

Sahlè-Sellassié

règne de 1813 à 1847

T J Y

Mèredazmatch Haïlè-Mikaël Oueïzèro l’èn agnié-ouarq Oueïzèro

Ras Darguié

+ 1884 du dèdjatch Oualdé-Mikaël : d’At

j en 1900

1 Y ,

y y y y Fitaorari Tëklè-Mariam v ‘ v y

: Dèdjatch T’èssèma Dèdjatch Asfaou Lid] Gougsa Oueïzèro T’èssèmmié * 1895 Dèdjatch Hailè-Mariam Ras Mèkonen Dédjatch Bèchah Res Oualdè-Gui

È Î Î du dèdjatch Haïlou ren + 1889 * 1906 * 1896 Negous à Gondar e

+ À + 1918

+ Fitaorari Taïé T

Ras Kassa Dèdjatch Beurrou ;

Dèdjatch [lma Ras Tafan

- 1907 né en 1802

héritier du trône 1916

Dèdjatch Dèsseta a reçu la couronne de

+ 1922 Negous, puis a été

proclamé Roi des rois

d’Ethiopie sous le nom

de Haïlé-Sellassié 1,

en 1930 et couronné en

novembre de la même

année.

V

Oueïzèro Ahialouch

d’Ato Abboïé

À

v v v

Dèdjatch Bèchah Re« Oualdè-Guiorguis Dèdjatch Lemma

- 1896 Negous à Gondar en 1917 î 1908

{ IQr8 y

Dëdjatch Haïlè-Mariam

Is a été

bi des rois

bus le nom

puronné en

| la même

TABLE DES MATIÈRES

NOTE EXPLICATIVE SUR LA TRANSCRIPTION DES VOYELLES

Planche II. — Lettre de l’impératrice Zaouditou

CHAPITRE I. — Les habitants du Tigré adorent le grand serpent. Histoire de la

reine d’Haziéb

CHAPITRE II. — Départ de Ménélik vers son père Salomon. — Azarias arrive en

Ethiopie avec Ménélik, y apportant les Tables de la Loi. — Ménélik règne sur

l'Éthiopie

Figure 3. — Croix éthiopienne

CHAPITRE III. — Histoire des rois d'Éthiopie

Planche III. — Les obélisques d'Aksoum

Figure 4. — Croix de Salomon

CHAPITRE IV. — Le royaume d'Éthiopie est donné aux Zagoué qui ne sont pas de la

race de David, puis revient à la race de David. Règne de Yékouno-amlak. —

Règne d'Amdè-Tsione.

Figure 5. — Croix éthiopienne

CHAPITRE V. — Les musulmans d'Égypte persécutent violemment les chré-

tiens. — Le roi d'Ethiopie, David, va jusqu'au Sennar pour secourir les chré-

tiens d'Égypte. — Un morceau de la Croix de Notre-Seigneur est envoyé de

Jérusalem en Éthiopie

Planche IV. — Fête de Mèsqèl (Invention de la Croix)

CHAPITRE VI. — Règne de Zéra-Yaeqob

Figure 6. — Croix éthiopienne de procession

CHAPITRE VII. — Règne de Bèedé-Mariam ……..000000000000000e ……..

CHAPITRE VIII. — Règne de Lebné-Denguel. — Motif pour lequel Gragne, s’étant

levé, mis le roi en fuite. — Invasion de l’Éthiopie par les Galla

Figure 7. — Croix éthiopienne .

— 378 —

CHAPITRE IX. — Gragne incendie toutes les églises d’Éthiopie

Figure 8. — Croix éthiopienne

CHAPITRE X. — Règne d’Atié Guëlaoudéos. — Le royaume d’Éthiopie est divisé en

deux. — Au Choa, sous le règne de Sébestianos, le pays vit en paix.

Figure 9. — Croix éthiopienne

CHAPITRE XI. — Abbèïé règne et bâtit Harr-amba. — Amha-Yèssous règne et bâ-

tit Ankobèr

CHAPITRE XII. — Asfa-ouassèn chasse les Galla des plaines

Figure 11. — Croix éthiopienne

CHAPITRE XIII. — Ouassèn-sèguèd règne à Ankobèr et fait prospérer Qoundi..

Figure 12. — Croix éthiopienne

CHAPITRE XIV. — Règne de Sahlè-Sellassié. — Naissance d’Atié Ménélik.

Règne d’Atié Haïlè-mêlèkot

Planche VI. — Le roi Sahlè-Sellassié jeune

Planche VII. — Le roi Sahlè-Sellassié vers 1842

Figure 13. — Croix éthiopienne

CHAPITRE XV. — Arrivée d’Atié Théodoros au Choa. — Oueïzèro Tèdènèqi-alech

part pour Jérusalem.

Planche VIII. — L’empereur Théodoros.

CHAPITRE XVI. — Atié Ménélik, à la tête des chefs de l’armée, va camper à Guè-

bèrié-chèngo.

CHAPITRE XVII. — Atié Théodoros donne le Choa au mèredazmatch Haïlié et, pre-

nant Atié Ménélik avec lui, repart pour Gondar

Figure 15. — Croix éthiopienne

CHAPITRE XVIII. — Ato Seïfou livre un combat à Atié Théodoros à Ankobèr. —

Ato Bèzzabeh prétend au gouvernement du Choa et se révolte

Figure 16. — Sceau de Théodoros II

CHAPITRE XIX. — Atié Ménélik s’enfuit de Magdala. — Ayant vaincu Ato Bèz-

zabeh, il gouverne le Choa. — Ato Bèzzabeh demande son pardon à Atié Méné-

lik et fait sa soumission. — Il se révolte une seconde fois et il est puni

CHAPITRE XX. — Ménélik rend un jugement admirable

Figure 17. — Sceau de Ménélik roi des rois (1874)

CHAPITRE XXI. — Second jugement

CHAPITRE XXII. — Troisième jugement

Figure 18. — Croix éthiopienne

CHAPITRE X XIII. —Comment Ménélik descendit au paysdeMerhabiétié et comment

il prit l’amba et délivra les prisonniers d’Atié Théodoros. — Oueïzèro Ouarqui-

tou reçoit le gouvernement de Ouarra-Himèno. — Mort d’Atié Théodoros. —

Atié Tèklè Guiorguis règne au delà du Bèchello. — Atié Ménélik s’empare de

l’‘amba de Mesqèla. — On creuse les fondements de la ville de Ouarra-Ilou.

Abba Ouatto est pris au Yèdjou

CHAPITRE XXIV. — Le dèdjatch Guermamié est nommé représentant du roi au

Choa. — Atié Ménélik fait une expédition au Bèguèmeder. — Le mèredaz-

match Haïlié se révolte à Ankobèr. — Atié Ménélik retourne au Choa par le

Godjam. — La ville de Ouarra-Ilou est incendiée

Planche X. — La fête de Temqèt (Epiphanie) à Addis-abèba

Planche XI. — Danses liturgiques

Figure 20. — Sceau d'Atié Tékli-Guiorguis

CHAPITRE XXV. — Entrée de Mèchècha-Seïfou à Tamo. — Abba Ouatto, brisant

ses chaînes, s'enfuit de Tamo. .....

CHAPITRE XXVI. — Arrivée des moines du Tigré vivant dans les solitudes avec

un message pour Atié Ménélik. — Mèchècha-Seïfou se réconcilie et se soumet.

— Atié Yohannès arrive au Choa et fait la paix avec Atié Ménélik. — Il repart

pour le Ouallo après avoir donné sa couronne à Atié Ménélik

Planche XIT. — L'empereur Yohannès et son fils le ras Areïa-Sellassié

Planche XIII. — L'etcheguié Teouofelos.

Figure 21. — Sceau de Ménélik, roi des rois d'Ethiopie

Figure 22. — Sceau du dèdjatch Guermamié

*

CHAPITRE XXVII. — Assemblée tenue à Borou-miéda

Figure 23. — La couronne royale donnée par l’empereur Yohannès à Méné-

lik

Figure 24. — Sceau de Yohannès IV. .....++++.+..2000000 eee.

CHAPITRE XXVIII. — Baptême du ras Mikaël et d’Abba-Ouatto. — Ménélik

imagine un alphabet nouveau

Planche XIV. — Guerriers abyssins

Figure 25. — Sceau du mèmher Akalè-Ouald

CHAPITRE XXIX. — On creuse les fondements de la ville d’Entoto. — On recons-

truit la ville de Ouarra-Ilou. — Atié Ménélik passe la saison des pluies à Qé-

ouet. — II fait creuser le lac Haïk. — Il passe la saison des pluies à Dabo-god-

jo

Figure 26. — Sceau du dèdjatch Mèchècha-Seifou

Figure 27. — Sceau de l’aléga Guébré-Sellassié, « écrivain des ordres ».

CHAPITRE XXX. — Dénombrement des mélkègnenèt du Choa et des gens soumis à

l'impôt. — On creuse les fondements de Dèbrènegouadgouad à Dirma ….

CHAPITRE XXI. — Reconstruction de la ville de Dèbrè-berhane. — On construit

l'église de Dèbrè-Libanos. — On commence les travaux d'Entoto.— Expédition

contre les Aroussi. — Le ras Gobana chasse du Gouma les gens du Godjam. .

Planche XV. — Le ras Darguié

CHAPITRE XXXII. — Expédition d'Embabo

Figure 28. — Sceau du ras Darguié

Figure 29. — Sceau de Oueïzèro Zaouditou

CHAPITRE XXXITI. — Atié Yohannès apprenant la nouvelle de la bataille d'Em-

babo arrive à Ouarra-Ilou. — Atié Ménélik y a une rencontre amicale avec

lui. — Noces de Oueïzèro-Zaouditou. — Arrivée d'Abounè Matiéouos au Choa

Planche XVI. — Abounè Matiéouos vers soixante-cinq ans

Fig. 30. — Sceau d'Abba-Djifar

Figure 31. — Sceau de Oueïzero Taïtou

CHAPITRE XX XIV. — Généalogie d’Itiéguié Taïtou. — Dans les terres du Choa oc-

cupées par les Galla on introduit les chrétiens en leur divisant le terrain en

— 380 —

gèlad. — Ttiéguié Taïtou commence la construction d’une église à Entoto. —

On creuse les fondements de l’église de Ragouel à Entoto. — Récit de la dédi-

— 381 —

CHAPITRE XLIV. — Le ras Ménguècha se soumet. — Atié Ménélik lui donne le

Tigré et revient au Choa. — Itiéguié Taïtou, installée à Dèssié, garde le Choa

cace de l’église de Mariam à Entoto 193 en son absence

Planche XVII. — Ménélik et Taïtou vers l’époque de leur mariage …. 204

Planche XVIII. — L’église de Marism d’Entoto après sa reconstruc-

tion en 1906 216

CHAPITRE XLV. — Atié Ménélik reçoit à Sèlla-dèngaï dans l’addèrach d’Abounè

Matiéouos. — Défaite du ras Oualdè-Sellassié et du dèdjatch Nègach

2% Figure 44. — Sceau d’Abounè Matiéouos

CHAPITRE XXXV. — Fondation de la ville d’Addis-Abèba. — Expédition contre

les Aroussi du côté d’Albasso. — Le ras Darguié reçoit le gouvernement du pays Fa CHAPITRE XLVI. — Continuation de la famine en Ethiopie. — Un clerc, l’alèqa

des Aroussi et y passe la saison des pluies A Hassiétou, de retour d’exil, fait réunir à son sujet une assemblée. — On fait une

; proclamation interdisant d’exproprier les gacha-mèriet situées en-deçà de

CHAPITRE XXXVI. — Le dèdjatch Oualdè-Gabriel reçoit le gouvernement du ; r’Aouach , Ca

Tchèrtchèr et des Itou. — Les soldats qui avaient déserté le camp du dèdjatch È Planche XVHL —L Le ie os

Oualdè-Gabriel sont enchaînés par ordre d’Itiéguié Taïtou,làoù ils sont trouvés. Pigure 45. ve Ocean de d’attmegous SNégs ou

Expédition au pays de Harar.

Planche XX. — La bataille de Tchèlènqo et la prise de Harar

Planche XXI. — Panorama de Harar

Planche XXII. — Une des portes de Harar

Plan de Harar

CHAPITRE XLVII. — Abounè Matiéouos et Abounè Piétros se partagent le dio-

cèse d’Ethiopie. — Le roi Tèklè-Haïmanot fait une expédition au Kaffa. —

On commence les travaux de l’église de Sellassié à Addis-abèba

Figure 46. — Sceau d’Abounè Piétros

Figure 47. — Croix éthiopienne

rc ae < È : = sm : me

= « tune 7-00 as >

ste = ä ESA 0

f –

3 EH es 2″

es a

+

CHAPITRE XX XVII. — Atié Ménélik part pour Amba-Tchara en expédition contre CHAPITRE XLVIII. — Atié Ménélik ordonne que le peuple qui assiste à la messe

les Derviches fasse les Répons liturgiques

Planche XXIII. — Mègèlè. Le palais de l’empereur Yohannès
CHAPITRE XLIX. — Révolte du ras Zèoudié

Figures 34 et 35. — Croix éthiopiennes

CHAPITRE L.— Histoire de la croix d’Abreha et Asbeha. Oueïzèro Choa-regga épou-

CHAPITRE XXXVIII. — Expédition d’Atié Yohannès au Godjam contre le roi Tè- j 5210 tas MibnE

klè-haïmanot.

Et ,

(16 1

Ÿ êl i

It #4 €

t. | ;

, ’

cms

Figure 48. — Sceau du ras Oualié

Figure 49. — Sceau du ras Mikaël

CHAPITRE LI. — Incendie de la maison d’Addis-abèba. — La maladie du vent

ayant éclaté, Atié Ménélik passe à Ankobèr la saison des pluies. .....

CHAPITRE XXXIX. — Destruction des vaches et des bœufs en Ethiopie. — Mort

d’Atié Yohannès à Mètèmma. — Atié Ménélik part en expédition pour le

Ouadèla, campe à Qouana et change les chefs en Éthiopie ; ;

— d aches et des bœufs à Ankobèr. —

Planche XXV. — L’église de Mèdhanié-alèm é Lalibèla CHAPITRE LII. — Le ras Mèkonen envoie des v

i ; ; }. Révolte de Tedla-Ouahed et sa capture par les soldats du ras Oualié. — Le

Pieure 38, =: Sosa ln Chcjatch Oualt peuple d'Éthiopie commence à pee la dime au gouvernement. — La'lèga

Admassou, Mèchècha-Ouarquié et ses compagnons sont enchaînés

Planche XXX. — Les environs d'Ankobèr

Figure 50. — Croix éthiopienne ..... ane sa 0000 1040056

CHAPITRE XL. — Atié Ménélik est proclamé roi des rois

Planche XXVI. — La couronne impériale de Ménélik

Figure 39. — Sceau de Ménélik, roi des rois d'Ethiopie

Fig. 40. — Sceau d'Itiéguié Taïtou

CHAPITRE XLI. — Couronnement d'Itiéguié Taïtou

CHAPITRE XLII. — L'etcheguié Guëbrè-Sellassié reçoit l'investiture. — Emprison-

Figure 51. — Sceau du dèdjatch Mèchècha-Ouarquié

CHAPITRE LITI. — Les églises de Mariam et de Ragouel à Entotto sont déclarées

lieux d'asile. — Atié Ménélik va à Dèbrè-Libanos et y fait la dédicace du fabot

nement d'Abba Djifar 279

Figure 41. — Sceau de l'azzaj Oualdè-Tsadeq 282

Figure 42. — Sceau du ras Mèkonen 282

de Mariam. Il donne un règlement à la communauté du Dèbrè-Libanos 329

Figure 52. — Sceau de l’etcheguié Guèbrè-Sellassié 334

CHAPITRE LIV. — Les habitants du lac Zouaï se soumettent à l’impôt 335

CHAPITRE XLITII. — Expédition d’Atié Ménélik au Tigré. — On rapporte au Choa Planche XXXI. — Le lac Zouaï 336

le fabot de Mariam sur lequel de son vivant Abounè Tèklè-haïmanot disait Figure 53. — Croix éthiopienne 338

la messe. — Le ras Mèkonèn revenant d’Italie débarque à Massaoua et se ren-

contre avec Atié Ménélik au Tigré

Planche XXVII. — Le ras Mèkonen

CHAPITRE LV. — Le roi Tèlè-haïmanot, venu du Godjam, se rencontre avec Atié

Ménélik. — L’eau arrive à Addis-abèba par des appareils en fer.

CHAPITRE LVI. — Atié Ménélik donne une

manot

Planche XXXII. — Le bèdjironde Baltcha

Figure 54. — Sceau du ras bitouaddèd Menguècha-Atikem

Figure 55. — Sceau du bèdjironde, puis dèdjatch Baltcha

CHAPITRE LVII. — Révolte du ras Mè

mander son pardon

Planche XXXIII. — Le ras Ménguècha

Figure 56. — Sceau du ras Mènguècha

CHAPITRE LVIII. — Le Ouag-choum Beurrou entre dans l'addèbabaï en faisant

battre ses nègarit. — Le ras Mènguècha fait connaissance avec l'Itiéguié…

Figure 57. — Croix éthiopienne

s Tigréens chefs de provinces galla sont

renvoyés dans leur Pays pour le défendre. — Destitution du Ouag-choum

Beurrou et son remplacement par son fils

Figure 58. — Sceau du Ouag-choum Gouangoul

Figure 59. — Sceau de Oueïzèro-Kokèb

du matin, Soleil d'or).

Tableau généalogique de la famille régnante d'Ethiopie

Figures 60 et 61 — Croix Ethiopiennes

Fig. 60 et 61. — crorx ÉTHIOPIENNES,

IMPRIMERIE J. DUCULOT, GEMBLOUX (BELGIQUE)

THE MASTER NEGATIVE,FROM WHICH THIS REPRODUCTION WAS MADE ,

IS STORED UNDER THE SUPERVISION OF THE LIBRARY PHOTOGRAPHIC

SERVICE, ROOM 20, MAIN LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA,

BERKELEY, CALIFORNIA 9 4 7 2 O

FOR ADDITIONAL REPRODUCTION REQUEST MASTER NEGATIVE NUMBER

de rs ut

ae. cutsrè SELLASSIÉ

“Ministre de la Pline de S. M. l’empereur Ménélik 11

Chevalier de la Légion d’honneur

CHRONIQUE

“DE MÉNÉLIK Il

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

hr €

vies ; à pus rt

! Te ? dr
{ Traduite de l’amharique

PAR

TÉSFA SELLASSIÉ

Publiée et anmnotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ETHIOPIE.

“Came soixante-quatre Illustrations dont soixante-quatre hors texte et dix. Cartes et Plans.

PARIS

“LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

GUSTAVE M AISONNEUVE SUCCr, ÉDITEUR

3, RUE DU SABOT

1932

GUÈBRÉ SELLASSIÉ

Ministre de la Plume de S. M. l’empereur Ménélik II

Chevalier de la Légion d’honneur

CHRONIQUE

RÈGNE DE MÉNÉLIK Il

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

“ Traduite de l’amharique

; PAR

TESFA SELLASSIÉ

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ETHIOPIE.

Cent soixante-quatre Illustrations dont soixante-quatre hors texte

et dix. Cartes et Plans.

TOME II

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

GUSTAVE MAISONNEUVE SUCCr, ÉDITEUR

3, RUE DU SABOT

1932

CHRONIQUE DU RÈGNE DE MÉNÉLIK II

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

GUÉÈBRÉ SELLASSIÉ

Minisire de la Plume de S. M. l’empereur Ménélik II

Chevalier de la Légion d’honneur

CHRONIQUE

RÈGNE DE MÉNÉEUIKK II |

ROI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

Traduite de l’amharique

PAR

TÈSFA SELLASSIÉ

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ETHIOPIE.

Cent soixante-quatre Illustrations dont soixante=quatre hors texte

et dix Cartes et Plans.

TOME Il

MAURICE DE COPPET

1868-1930

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

MAISONNEUVE FRÈRES #, ÉDITEURS

3, RUE DU SABOT

1931

l’ous droits de traduction, d’adaptation et de veproduction

réservés pour tous pays.

COPYRIGHT BY MAISONNEUVE FRÈRES 1931.

PRÉFACE

MAURICE pe COPPET

1868 – 1930

`

Licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'école des Sciences Politiques, reçu

premier au concours du Ministère des Affaires Etrangères en 1892, Maurice

de Coppet fut dès la même année, attaché à la Direction des Consulats, puis

envoyé à Alexandrie en 1895, à Londres en 1898. Après un nouveau séjour

au Quai d'Orsay, de 1899 à 1904, il repartit pour l'étranger el servit à Bâle

(1904), Varsovie (1909) et Londres (1911). Promu ministre plénipotentiaire,

il fut appelé à la légation de la République à Addis-abeba (Abyssinie) en

1916 et en 1923, à celle d'Helsingfors (Finlande). Sa santé laissant à désirer,

il prit sa retraite en 1929 après trente-sept ans de services. Quelques mois après,

en septembre 1930, il mourait en Suisse où il était venu se reposer. Telle est

résumée en quelques lignes la carrière et la vie de de Coppet.

Nous étions liés depuis quelque trente ans. De Coppet avait au plus haut degré

le sentiment du devoir et c'est dans ma pensée, le plus bel éloge qu'on en puisse

faire (1). Constamment préoccupé de mettre motre pays en évidence dans tous

(1) Dans le discours qu'a prononcé M. de Marcilly, notre ambassadeur à Berne, aux obsèques

de Maurice de Coppet, je relève ce passage :

« De Coppet avait une haute conception de la profession à laquelle il s'était donné tout entier,

puisque toutes ses facultés y concouraient. Il y voyait, non seulement l'honneur de représenter

son pays et personne ne le représenta avec une dignité plus séduisante, non seulement la charge

de défendre une bonne cause, mais pardessus tout l'occasion et le devoir d'apparaître comme un

messager de notre civilisation. Il le manifestait en accueillant, en recherchant avec la sympathie

intellectuelle la plus délicate, tout ce qui dans les cultures étrangères où l'introduisait sa fonction,

lui semblait mériter d'être mis en honneur et communiqué à l'esprit français. Aussi sa compré-

hension et son goût de lettré créaient, en faveur de son pays, les liens les plus nobles, supérieurs

à toute politique… ».

— VIII —

les postes où il résida, il organise une exposition d'art français à Bâle, fonde

une section de l'alliance française à Varsovie ; fils de pasteur, foncièremnt pro-

testant lui-même, il introduit les Lazaristes dans la capitale de l'Abyssimie et

des Sœurs Franciscaines à l'hôpital Ménélik : organise des conférences fran-

çaises à l'université d'Helsingfors et recrute les conférenciers nécessaires (M.

Funck-Brentano, membre de l'Institut, le comte Bégouen pour la préhistoire,

Melle Marthe Oulié, docteur ès lettres ; M. Georges Duhamel, d'autres encore).

A côté de cette tâche d'expansion de la France à l'étranger, par l'intermédiaire

de français représentatifs de notre pays dans des domaines divers, de Coppet

s’intéresse activement au milieu dans lequel il vit. Sachant bien l’anglais (1),

il traduit en francais La fleur sombre de Galsworthy et Les nécromanciens

de Benson. En Abyssinie, grâce à ses relations amicales avec l’Impératrice,

il obtient le prêt de la Chronique du règne de Ménélik II, la fait traduire par

des spécialistes qui désirent conserver l’anonymat et l’annote sur place de façon

magistrale. Plus tard, en Finlande, il apprend le suédois et le finnois et traduit

Dimanche de Mme Stahlberg et des œuvres de Runar Scheldt, de Topelius,

Aho, Arvid Jarnefelt ; en vers, Le roi Fialar de Runeberg, dont la traduction

paraît le jour même de la mort du poète qui est une sorte de fête nationale en

Finlande ; en vers également, Le frère du nuage du même auteur. En même

temps, tant son activité est grande, il publie une traduction en vers des Bucoliques

de Virgile, qu’a couronnée l’Académie française. Est-il existence mieux el plus

utilement remplie ? Madame Maurice de Coppet, qui fut la parfaite compagne

du diplomate, y a été toujours étroitement associée. Qu'elle veuille bien agréer

mes très respectueuses condoléances.

Je m'étais vivement intéressé à la préparation de la Chronique pendant que

de Coppet en annotait la traduction ; celte période de l'histoire d'Abyssinie

m'est familière. Quand tout travail lui fut interdit, le manuscrit était terminé

et l'impression commencée. J'en ai assuré la publication comme un pieux devoir

envers la mémoire du collègue et de l'ami trop tôt disparu.

L'index qui termine l'ouvrage, a été aimablement établi par Melle Colette

Renié, bibliothécaire de l'École des langues Orientales. Qu'elle en reçoive 'ci

mes vifs remercîments. (2) ;

GABRIEL FERRAND,

Ministre Plénipotentiaire.

(1) Il savait aussi bien l'allemand .

(2) Cf. l'article ému qu'a consacré à Maurice de Coppet M. Frantz Funck-Brentano dans la

Revue bleue du 19 mars I931.

CHAPITRE LX.

Comment était réglée la marche de l’expédition.

Voici comment était réglée la marche de l’expédition ®.

Il y a d’abord une troupe que l’on appelle owarari (2); elle est chargée de

transporter les tentes de l’elfign et de l’addérach du roi des rois.

Dans chaque district, il y a une autre troupe appelée guéndébel (3), qui ne

marche qu’en temps d’expédition. C’est elle qui doit transporter les tentes

du geter (4): malèfia-biét, nètch-biét, tëdj-biét, malèfia oual-biét, doïo-biét, mad-

biét (5). Ces gens n’ont qu’à transporter les tentes ; ce sont d’autres qui plantent

celles-ci à l’arrivée au campement. Et, si nous les appelons guéndébel, cela

n’empêche pas que, parmi eux, il n’y en ait qui combattent, car dans leurs

rangs on compte de sept à huit mille hommes qui montent des mulets et des

chevaux bien entretenus et qui sont accompagnés de soldats, de servantes et

de tentes. Leurs armes sont splendides. Durant la bataille ils marchent en

(1) Les curieuses explications contenues dans la première partie de ce chapitre ne se réfèrent

qu'au train de l'expédition (transport du matériel, campement, cuisines). On pourra consulter

utilement sur le même sujet : ANTONELLI, rapport déjà plusieurs fois cité à propos de l'organisa-

tion des expéditions de Ménélik (Livre vert, XV, pp. 280-307) et ILG, Die aethiopische Heeresor-

ganisation, 1896, avec le plan d'un campement. Surl'armée abyssine en général, voir SAMBON,

L'esercito abissino, 1885 ; A. HANs, L'armée de Menelik, 1896 ; SCHINDLER, Die Armee des Njegus

Njegest Menelik II, 1898 ; VITALIEN, Pour l'indépendance de l'Ethiopie, 1919, PP. 26-44.

(2) On a vu (t. I, p. 124, n. 7) que, en pays de conquêtes, les ouarari sont les pillards d'avant-

garde. Ici, où il s'agit d'une guerre défensive en territoires soumis, ils jouent le rôle de fourriers.

(3) Littéralement, « mangeurs de troncs », appellation ironique qui vient de ce qu'ils trans-

portent les pieux des tentes. Ilg (art. cit, p. 134) les appelle très justement des soldats-paysans ;

ils ont reçu des terres du gouvernement à charge de fournir leurs services en temps d'expédition.

Ces « territoriaux » dont le nombre était, en 1887, évalué à 15.000 par Antonelli, ont également

pour mission de garder les prisonniers ou le butin faits à l'ennemi et de ramasser les traînards.

(4) Enceinte. Ces tentes de services forment en effet, comme on le verra, une sorte d'enceinte

par derrière les tentes de l'e/fign et de l'addérach.

(5) Pour l'explication de ces mots, se reporter au t. I, pp. 213 et suiv.

tête et sont des premiers à tuer et à faire des prisonniers (1). Ils ont à conduire

de trois cent cinquante à trois cent soixante mulets porteurs du campement.

Ils transportent les vêtements royaux, de nombreux derreb, kouta et djano (2)

fins, des tuniques de brocart, des lemd, des pantalons et quantité d'autres

objets destinés aux étrangers. Ils portent aussi cinquante à soixante grandes

cornes ornées d'argent contenant l'hydromel de première qualité. Quant aux

autres cornes elles sont innombrables, mais n'ont pas d'ornements.

Viennent ensuite les porteurs de kodda (3) dont la contenance va jusqu'à

quarante ou cinquante zègouda berillié. Il faut pour tout cela un grand nombre

de mulets.

Il y a encore les troupes appelées guébbar (4) chargées de transporter les

ustensiles de cuisine, le delleh, le chouro (5) et les lentilles décortiquées. Une

partie de ces troupes transporte la farine de première qualité ; une autre la

farine de tiéf blanc, enfin la plus grande partie est chargée de la farine pour

le mad-biét (6). Elles ont, à cet effet de sept à huit cents bêtes de somme.

Ceux qui chargent le miel sont à part ; eux aussi ont le même nombre d'ani-

maux à conduire. Toutes ces bêtes chargées suivent les meslènié des districts

et campent avec eux.

Il y a, de plus, un grand nombre de soldats appelés fchagn (7) qui campent

avec le grand azaÿ (8); ils ont deux cent cinquante à deux cent soixante mulets

de bât. Ce sont eux qui doivent transporter l'atié-fanta, c'est-à-dire du miel

blanc, de la farine de première qualité, du delleh, du chouro et des provisions

de moindre qualité. Tout cela est chargé dans des sellitcha (9).

Il y a enfin une troupe de trois à quatre cents soldats choisis parmi les plus ro-

bustes, venus du pays de Djioti (10), de celui des Changèlla (11), de celui d'Abba

(1) Voir ce que dit PLOWDEN (Travels in À byssinia, pp. 58 et 62-63), sur les possibilités qu'ont

même les coupeurs d'herbes et de bois de se distinguer par leur courage. Ce fut un palefrenier

qui fit prisonnier à Embabo le roi du Godjam (Livre vert XV, pp. 289-290).

(2) Chemma à liteaux rouges (cf. BORELLI, p. T1 5).

(3) Mot désignant, en langue galla, toute espèce de récipients (FooT, A Galla-English Dic-

tionary, p. 36). Ici, il s'agit de grandes outres en cuir très épais.

(4) Littéralement imposables. Ce sont les paysans petits propriétaires, corvéables des tenanciers

de fiefs et, en temps de guerre, tenus de fournir un homme pour le service de l'armée (cf. MAssaïA,

t. VIII, p. 202 ; BORELLI, ouv. cit, p. 94 ; CH. MICHEL, Vers Fachoda, pp. 469-476 et notre appen-

dice XI).

(5) Pain de farine de fèves ou de pois (cf. ANTINORI dans Cecchi, Da Zeila…, t. Ï, p. 429 ; G.

Simon, L'Ethiopie, p. 263.

(6) Ces farines sont traitées respectivement dans le malèfia-nètch-biét, dans le menegna nètch-

biét et dans le mad-biét (cf. infra, pp. 392 et 393).

(7) Chargeurs. À distinguer des saten-tchagn, dont l'auteur va parler.

(8) Cf. t. I, p. 190, n. 4. Il s'agit ici du principal intendant de l'Empereur.

(9) Mot gala qui doit se traduire par petite outre en peau de chèvre ou de mouton (FooT, ouv.

cit, p. 49 ; Combes et TAMISIER, t. IV, p. 18; BORELLI, p. 127, fig. p. 176).

(10) Nom du chef galla du district de Kellem au-delà du Dabous. Il s'était soumis dès 1886

au ras Gobana (cf. t. I, p. 240, n. 2). Nommé dedjazmatch vers 1896, il eut l'année suivante,

avec Bottego, une rencontre armée où l'explorateur italien fut tué (VANNUTELLI et CITERNI,

L'Omo, ch. XVII et XIX et notamment pp. 459-460).

(11) Ceux dits Béni-Changoul, au N. du Kellem.

Djifar du Djimma, de celui de Morèda (1), gouverneur chez les Galla. Ceux-là

s'appellent saten-tchagn (2). Ils conduisent de deux cent cinquante à deux

cent soixante mulets chargés de pains, mais portent une cartouchière et un

fusil. Ces caisses sont rabotées et ont une forme quadrangulaire ; elles sont re-

couvertes d'une forte peau qui les entoure de tous côtés ; elles sont fermées

à clef et faites de telle sorte qu'elles semblent ajustées au dos du mulet. C'est

ce qu'on appelle les caisses de pains. Chacune en contient cent vingt. Les

boulangères passent la nuit à cuire ces pains sur sept à huit metad ; elles les

plient en deux comme on les sert d'habitude sur les tables (3), puis elles en

remplissent les caisses les plaçant aux quatre coins ; après quoi, ayant fermé

les caisses à clef, elles les confient aux chargeurs, qui, à cause de cela, sont

appelés saten-tchagn.

Une autre troupe est appelée gouam: (4). Les hommes qui la composent

transportent eux-mêmes dans des messob au nombre de cinquante à soixante

recouverts d'une étoffe, le pain blanc réservé à l'Atié et à ses chefs. De ces

gens-là, les uns sont chargés des metad et de leurs couvercles ; les autres portent

sur leur tête, sept à huit messob vides empilés et attachés les uns aux autres

et qui serviront au guebeur. Ces gouami sont au nombre de trois cent quarante

à trois cent cinquante. Comme les soldats, ils ont des chefs de cent et des

chefs de cinquante. Ces chefs ont un grade qui leur donne droit à une tunique

et à un mulet.

Lorsqu'on arrive au campement (5), une tente de velours appelée désseta (6)

est déjà plantée comme signal (7). Ceux qui la transportent sont nombreux

et, à cause du nom de cette tente, s'appellent déssetotch (8). Les instruments

que portent ces soldats sont des pioches, des haches, des faucilles, des scies, des

barres en fer arabe (9). Portant ces outils et chargeant la tente de velours

appelée désseta, ils ne se séparent pas du roi des rois (10). Arrivés au campement,

les soldats enlèvent les pierres et si, a l'endroit choisi, il y a des buissons, ils

(1) Ou Moroda. C'était le chef du pays de Liéka que Ménélik conquit en 1882 (cf. t. I, p. 176

n. 2). Son histoire a été racontée par H. LE Roux (Ménéiik et nous, pp. 336-338).

(2) Chargeurs de caisses (cf. t. I, p. 297, n. 3).

(3) On a vu plus haut (t. I, p. 216, n. 6), que ces pains ont la forme et la consistance de nos

crêpes.

(4) Cf. supra, t. I, p. 104, n. 8 et p. 190.

(5) Dont le lieu a été choisi sur les indications générales de l'empereur par le /igaba qui précède

de peu ce dernier. L'étape commencée vers sept heures, est généralement achevée entre onze

heures et midi.

(6) « Joie ». Ainsi nommée, parce que, à la vue de cette tente, la seule qui soit de couleur

rouge, l'armée sait que l'étape est terminée.

(7) C'est d'après la position de cette tente et l'orientation de sa porte que s'établit tout le

campement. Lorsqu'elle est démontée avant le coucher du soleil, l'armée comprend que la marche

sera poursuivie le lendemain ; dans le cas contraire, c'est l'annonce du repos pour le jour suivant.

(8) Ou encore dèsseta-tchagniotch, chargeurs de la tente dèsseta.

(9) On appelle ainsi le fer pur (GurDI, Vocabolario, col. 323), traité suivant des procédés venus

d'Arabie, notamment par les Galla (LANDE, 2° art., p. 387 ; BIANCHI, Alla terra…, p. 485 ; CECCHI,

Da Zeila…, t. II, pp. 287-288).

(10) Sauf lorsqu'ils se portent en avant avec le ligaba pour dresser la dèsseta.

les abattent et, l'emplacement étant bien aplani, ils v dressent la tente en

un clin d'œil.

On installe, en premier lieu, la tente de l'elfign, réservée à l'Ittéguté ; cette

tente est large, carrée et garnie d'une doublure. A l'intérieur, elle a aussi une

doublure d'étoffe verte, de façon à ce que les yeux ne soient pas éblouis par la

lumière. Tout autour de la tente on tend une clôture de toile (I), ensuite on

protège le tout avec les étoffes apportées par Abba Djifar (2).

Après cette tente, on plante la grande tente d'étoffe pour l'addérach (3);

elle a une forme ronde appelée biété-negous (4) et elle est doublée. A l'intérieur,

elle est recouverte d’une étoffe de couleur rouge sombre. Ensuite arrivent

les tapis de couleurs variées apportés à dos de mulet, les coussins portés par

des hommes et trois alga (5); le tout arrive en même temps que la tente. Lors-

que les tentes sont dressées, on y installe les alga et on étend les tapis dans

tout l’elfign et l’addérach.

Ensuite, à droite on dresse la tente du gowada (6) du bédjironde Baltcha, à

gauche, la tente du guemja-biét (7) afin que l’on puisse trouver vite ce que l’on

cherche.

Un peu plus loin, à gauche des cordes, on plante les deux tentes appelées

adjbar (8), faites en laine noire, sous lesquelles on installe les mulets et les

chevaux du roi des rois et de l’Itiéguié.

En troisième lieu, on plante une autre tente dans laquelle on suspend les

harnachements en or et en broderies des chevaux et des mulets (9). Autour

de l’enceinte de toile, des gardes sont encore installés et plantent leur tente(r0).

Ce n’est qu’alors qu’on installe séparément les tentes de l’enceinte : maléfa-

nêteh-biét, tédj-biét, tèdj-mabrédja-denkouan (11) vétalla-biét (12) yésega-biét, yè-

(1) De deux mètres de haut (ILG, art. cit., p. 140).

(2) C£ t L, p. 220, N. 9.

(3) Cette tente sert pour les audiences. (Cf. LAURIBAR, Douze ans en A byssinie, p. 563, d’après

la description d’un témoin oculaire italien). Elle est dressée en avant de la dèsseta, comme le

montre le plan (V. Atlas, planche V) qui a été établi suivant un document officiel.

(4) « Lorsque les cabanes sont rondes, ils (les Abissins), les appellent bethnugus » (Lobo, Relat.

hist…, trad. Le Grand, p. 67). Cette dénomination de « maison royale » était autrefois donnée à

des demeures réservées dans les principaux gîtes d’étape au roi ou à ses représentants (ALVAREZ,

trad. angl., pp. 41, 89-90, 97-98). Une ancienne église de forme ronde, située sur la rive gauche de

l’Agoula porte également ce nom (G. SIMON, L’Ethiopie, p. 356).

(5) Deux servant de lits et le troisième de trône.

(6) Cf. supra, t. I, p. 276, n. 1. C’est la tente du trésor.

(7) « Maison du brocart », c'est-à-dire des étoffes et vêtements de prix (Harris, t. I, p. 399;

CeccHi, t. 1, p. 347). Le guemdja-biét était, jadis, une sorte de tabernacle qui servait de chapelle

de la Vierge dans les campements (Chronique de BASSET, pp. 146, 203 ; D'ALMEIDA, dans BECCARI.

recueil cit, t. VI, p. 156 ; CONTI RoSssINI, dans Historia Regis Sarsa Dengel, observations, p. 188),

Aujourd'hui, c'est au guebbi le local où l'on fabrique et où l'on conserve les étoffes, vêtements

d'honneur et tapis (cf. BORELLI, Ethiopie mérid., p. 168).

(8) Cf. supra, t. 1, pp. 196 et 353. On les appelle aussi fèrès-biét, maison des chevaux.

(9) Nommées ausi korritcha-biét, maison des selles.

(10) Qui se trouve derrière les tentes de l'elfign. Sur les quatre côtés du guebbi impérial sont

placés quelques canons.

(11) « Tente des carafes d'hydromel ».

(12) Yè est la préposition marquant le génitif.

—__—_"

menegna metch-biét, yèmaléfia-ouat-biét, yèdoïo-biét, mad-biét, soit neuf tentes.

Celles de l'Itiéguié et de Djan-hoï sont donc au nombre de dix-huit (1), les

tentes de l'enceinte étant plantées sur un rang, de sorte qu'en considérant

tout ce campement où se trouvent les tentes de l'elfign, la tente du gouada,

celle de l'addérach, celle du guemdja-biét, celles de l'enceinte, celles des mulets

et des chevaux, on a peine à croire que tout cela ait pu venir à dos de mulet (2).

Une fois que tout le train est entré au campement, on commence le gue-

beur (3). Tous les pains qui sont arrivés dans des caisses sont empilés par la

boulangère en chef du mad-biét sur les messob ; la femme chargée du menagna-

nêtch-biét fait de même, puis celle du malèfia-nétch-biét recouvre les pains ordi-

naires de pains de qualité supérieure. On prépare ainsi d'un seul coup de

quarante à cinquante messob (4).

On apprête ensuite pour le deuxième service, des pains destinés à ceux qui

mangent sur les couvercles des plats et sur les ouaskèmbia (5); les boulangères

qui les apportent restent en attendant debout à côté des cordes des tentes.

Les cuisinières du malèfia-biét et celles du doïo-biét au nombre, les unes et

les autres, de vingt à trente, passent la nuit à travailler dans leurs tentes à

tour de rôle. De trente à quarante mulets de selle leur sont amenés de bon

matin par les palefreniers. Alors ces servantes, ajustant sur leur dos les

ustensiles plus petits que les a/lal (6), montent sur les mulets et, partant en

grande hâte, font route toute la journée. Ce qu'elles portent n'est destiné

qu'aux chefs qui mangent auprès de l'Atié, car, pour lui, il y a un certain

nombre de Changèlla choisis et robustes qui suivent l'armée portant sur des

corbeilles l'atié-fanta qui a été préparé dans des bègué-fêdj et des sétatié (7).

Il y a aussi des cuisinières pour les plats fins qui doivent travailler pendant

le temps nécessaire à l'installation du campement et de la clôture (8); en

conséquence on leur a distribué immédiatement les des en fer arrivés à dos

de mulet. Les gouami leur ont aussi fourni le bois qu'ils ont apporté. De la

(x) Ce total est exact si l'on y comprend la désseta. Antonelli (ouv. cit, p. 300) donne même le

chiffre de vingt. Surun autre plan qui nous a été communiqué,on voit l'elfign constitué par trois

tentes les unes derrière les autres ; d'autre part, si le campement dure plus d'un jour, la dèsseta sert

d'elfign-addèrach (salle à manger privée).

(2) Il faut, nous a-t-on dit, quinze mulets pour transporter la seule tente de l'addèrach. L'auteur

ne parle ici que des tentes comprises dans le guebbi, sorte d'enclos formant le centre du campement

et réservé au souverain. Pour le reste de l'ordonnance du campement, se reporter au plan de

l'Atlas planche V.

(3) « En une heure à peine, une sorte de ville est installée » (A. HANSs, art. cit, p. 887).

(4) Destinés aux souverains et à leurs favoris. Les pains de qualité inférieure placés au dessous

des autres ne sont pas mangés par eux, ils vont au personnel de service (cf. BRUCE, trad. française,

t. III, p. 345 ; M. PARKYNS, Life in Abyssinia, t. I, pp. 385-386).

(5) On appelle ainsi les couvercles des messob qui, une fois retournés, peuvent servir de supports

aux pains et aux morceaux de viande.

(6) Cf. t. I, p. 226, n. 1.

(7) Cf.t. I, pp. 225, n. 6 et 224, n. 7.

(8) Afin de faire cuire les plats qui ont été préparés pendant la nuit précédente.

sorte, lorsque les ouat-gemach (1) ont fini de manger, les cuisinières arrivent

en un clin d'œil, apportant le second service tout préparé.

De leur côté, les ouarra-guên (2) amènent des sènga et des chèher et les

remettent au sega-melkègna. Lorsqu'on voit arriver ces vaches et ces bœufs

gras qui vont être tués, ces boucs et ces moutons destinés à la cuisine, on

croirait avoir sous les yeux un troupeau que l'on mène à l'abreuvoir ; ou encore

un zellane (3) conduisant ses troupeaux au pâturage et non des bêtes près

d'être égorgées. Ce sont ces ouarra-guên qui ont pour office de garder le bétail

royal dans tout le Choa. Nombreuses sont leurs terres et leur suite de cavaliers

et de fusiliers (4). Sous leurs ordres, ils ont des hommes appelés bér-térègna (5)

qui, depuis le temps des ancêtres d'Atié Ménélik, ont la charge de garder

jusqu'à minuit les vaches et les bœufs ; et, s'ils attendent jusque-là, c'est que

l'on peut venir leur demander des bêtes dont on aurait besoin inopinément

ou que l'on veut donner soit à des étrangers, soit à ceux qui ont droit au dergo.

Ils sont chargés de cette fonction depuis le temps des ancêtres d'Atié Ménélik,

aussi bien lors des expéditions que dans la ville. Cette coutume royale n'a

jamais subi de changement. Le sega-melkègna (6) travaille avec une grande

rapidité. Au moment où le guebeur commence, caché derrière un rideau, il tue

en un instant cinq ou six bêtes et en apporte les culottes, les cuisses, les

filets, la poitrine et la bosse (7).

Voici, maintenant, comment on sert l'hydromel : on présente à l'Atié son

hydromel particulier dans des berillié-guèmbo (8), et, dans un grand nombre

de bouteilles, de l'aragi de miel, boissons destinées aussi à ceux de ses balé-

moual qui en ont eu l'autorisation. Les autres chefs boivent l'hydromel

apporté dans des cornes d'argent ; quant aux soldats, ils boivent celui qu'on

a apporté dans des kodda et qui a été transvasé dans des guémbo. Les chefs

boivent dans des berillié et les soldats dans des ouantcha (9).

Pendant toute l'expédition, c'est ainsi qu'Atié Ménélik à l'addérach et

Itiéguié Taïtou à l'elfign invitent, l'un les balèmoual, l'autre les oueïzazer (10).

(1) Littéralement « goûteurs de sauce ». On nomme ainsi, soit les serviteurs chargés de goûter

les mets avant le roi — précaution contre les risques d'empoisonnement (cf. PONCET, trad. angl,

51), — soit — ce qui est le cas ici — ceux qui mangent les premiers, c'est-à-dire les souverains

et leur entourage.

(2) Cf, t, L, p. 190, n. 1.

(3) CE. t. L p. 105, n, 2.

(4) Antonelli (loc. cit., p. 291) note que le guerazmatch qui les commandait disposait de 4.000

hommes.

(5) Littéralement : à la porte à tour de rôle.

(6) Avec ses aides. Le mot est pris ici dans un sens collectif.

(7) Bruce (t. III, pp. 344-345) a décrit ces abattages en des termes qui ont soulevé l'incrédulité

des voyageurs modernes (cf. WyLDE, Modern Abyssinia, p. 153). Ce qu'il y a de sûr, c'est que, si

l'animal n'est pas dépecé vivant, il est tué au moment même du repas, les Abyssins ayant une

prédilection spéciale pour la viande crue encore tiède et comme palpitante (cf. M. PARKYNS,

Life in Abyssinia, t. I, pp. 371-374).

(8) Cf.t.I,p.222,n.3.

(9) Rochet d'Héricourt avait noté ce détail (Voyage…, p. 155).

(10) « Les dames de la suite sont une centaine » (A. HANSs, art. cit, p. 887).

Il ne se passe pas un seul jour sans guebeur. Et si quelqu'un veut savoir

pourquoi, pendant toute l'expédition, l'‘hydromel et le guebeuwr continuent

d'une façon ininterrompue, il n'y a qu'à relire tout ce que nous venons d'écrire.

Alors qu'on cuit, durant toute la nuit, les pains dans six tentes ; qu'on passe

la nuit sous quatre tentes à préparer les plats de cuisine (1); qu'on apporte

l'hydromel dans les cornes et les outres en employant cinq à six cents guémbo-

gna, crois-tu qu'il pourrait manquer quelque chose au guebeur ?

Cette ordonnance, qui remonte dans le royaume du Choa, au règne d'Atié

Lëbnè-Denguel (2), d'Atié Zèra-Yaeqob (3) et d'Atié Sahlè-Sellassié (4), a été

continuée jusqu'à Atié Ménélik. Transmise, comme d'ailleurs la couronne,

par tant de rois, elle n'est pas semblable à l'étranger qui arrive à l'improviste

ou à l'eau qui coule tout d'un coup (5), elle remonte à une très haute antiquité.

Ce n'est pas là non plus une chose qui n'a lieu qu'une fois, mais bien qui se

pratique au cours de toutes les expéditions.

En ce temps-là donc, le deuxième jour de fegemt (6), Atié Ménélik quitta

Addis-abèba pour son expédition du Tigré (7). Cinq jours après son départ il

campa le sept du même mois à Guidda (8).

(1) Il n'est question plus haut que de trois tentes pour la boulangerie et de deux pour la cuisi-

ne, mais chacune d'elles doit comporter une petite tente annexe.

(2) On trouvera dans Alvarez (trad. angl., pp. 331-338) des indications généralement concor-

dantes avec celles de notre chronique sur l'ordre des campements à l'époque de Lèbnè-Denguel.

(3) Arrière-grand-père de Lèbnè-Denguel (cf. t. I, chap. VI). Il y a en effet dans la chronique de

ce souverain traduite par Perruchon (pp. 29-32) un passage qui semble se rapporter à une régle-

mentation des campements. Au surplus, cette coutume pourrait remonter beaucoup plus haut que

le règne de Zèra-Yaeqob. Un voyageur italien du XVI° siècle, Baratti, écrit que dès le VII®° siècle

un roi d'Ethiopie — peut-être Guermasèfer, c'est-à-dire Majesté du campement (cf. t. I,

19, n. 9) — obligé de réprimer des rébellions, commença à quitter Jes villes pour passer son

temps sous les tentes (trad. angl., pp. 229-230). « Depuis que les rois d'Ethiopie ont quitté

Axuma », dit de son côté LupoLr (Nouvelle hist. d'Abyssinie, 1684, pp. 161-162) … «la Cour

a toujours été sous les tentes ». Cf. le passage déjà cité de Livi0o SANUTO, géographe vénitien de

la fin du XVI siècle, dans LEJEAN, Théodore II, pp. 198-200.

(4) ROCHET D'HÉRICOURT (Voyage au Choa, pp.164-165 ; Second voyage…, pp.182-183) et HAr-

Ris (The Highlands…, t. II, p. 170) donnent quelques détails sur les campements de ce monarque.

(5) La seconde de ces comparaisons a été faite par l'auteur à propos des origines de Taïtou

(t. I, p. 186).

(6) II octobre 1895. Nerazzini annonçait d'Aden à la date du 9 novembre que Ménélik, accom-

pagné de Mèkonen, était parti pour le Tigré au milieu d'octobre (Livre ver: X XIII bis, p. 123).

(7) Bibliographie de la guerre italo-abyssine. En italien, les Livres verts X XIII, XXIII bis,

X XIII ter, XXIV quater, les Documenti sulla battaglia di Adua, les mémoires de Baratieri, les

ouvrages de Bourelly, Gamerra, Mantegazza, Melli, Menarini, Moltedo, Ximenes, la publication

anonyme illustrée parue sous le titre : La Guerra Italo-Abissina (cf. Raccolta di pubblicazions

coloniali italiane, pp. 253-258). En français, les études techniques de de La Jonquière, Luzeux,

Pellenc, Petetin et le volume de Lauribar (pseudonyme) rédigé d'après des souvenirs d'officiers

italiens. En anglais, les ouvrages de Wylde (Modern Abvssinia, chap. V et IX) et de Berkeley.

En allemand, celui de Bruchhausen et les articles signés D. S. publiés en 1896 dans les Schwei-

zerische Militärische Blätter. Du point de vue abyssin, il existe une relation anonyme traduite en

italien sous le titre : E. B., La battaglia di Adua dal campo abissino e da fonti russe. Notons à ce

propos qu'un russe, le Cte Léontief, et un français, le capitaine d'artillerie Clochette, suivirent

l'expédition de Ménélik, mais n'assistèrent pas à la bataille d'Adoua (cf. GLEICHEN, With the

Mission to Menelik, p. 206) ; ils sont tous deux décédés — Clochette en 1897 à Goré — sans avoir

publié leurs impressions sur cette campagne.

(8) A 80 km. env, au N.-E. de la capitale.

uen» 9

re rt M

Ce jour-là on put voir, dans le ciel, du côté de l'ouest, quelque chose de

pareil à un arc-en-ciel d'une couleur de feu et qui se mouvait. On l'aperçut

à la quatrième heure du jour ; la fumée qui s'en échappait dura un assez long

temps, elle avait une couleur qui ressemblait au vert et le bruit qui en sortait

rappelait le grondement du canon (1). Cela fut aperçu et entendu, non pas en

un endroit seulement, mais dans le monde entier (2).

Dix-huit jours après avoir quitté Addis-abèba, Atié Ménélik entra en sa

ville de Ouarra-Ilou (3).

Le ras Mikaël, le ras Oualié, le ras bitouaddèd Mënguècha, le ras Mèkonen,

le ras Aloula, le Ouag-choum Gouangoul, le dèdjatch Oualdié, le fitaorari

Guèbéiéhou, le fitaorari Tèklié, le ligè-mèkouas Adanaou, le gègnazmatch

Tëffèssè (4) furent envoyés en avant par Atié Ménélik qui leur dit : « Si l'armée

italienne est peu nombreuse, combattez ; si elle est forte, avertissez-moi

immédiatement » (5).

Le gouverneur du Tigré, ras Mènguècha, qui avait été chassé par les Italiens

et abandonné par les Tigréens, était campé près d'Achangui (6). Atié Ménélik

avait dit : «Que le ras Mènguêcha soit avec vous pour vous aider dans le

chemin et dans les conseils et que le Ouag-choum Gouangoul campe avec

lui » (7).

Après que ces chefs furent partis, le roi des rois voulant attendre le rassem-

blement de son armée, demeura un certain temps à Ouarra-Ilou (8). C'est

alors qu'il renvoya pour garder leurs pays Abba Djifar, chef du Djimma, le

dèdjatch Guèbrè-Egziabeher, chef du Liéka (9), le dèdjatch Djioti, chef des

Changèlla et du pays arabe (10) et Kaoua (11) Tona, chef des Oualamo.

(1) Ce phénomène fut effectivement observé ce jour-là, à l'heure indiquée dans notre chronique

par M. Trouillet, commerçant français d'Addis-abèba. Il nous a dit que le bolide se dirigeait de

l'E. à l'O. à une assez faible hauteur. On n'a pu savoir où il tomba.

(2) D'après le même informateur, il est douteux que le bolide ait pu être aperçu dans un rayon

très éloigné de son parcours.

(3) Si Ménélile mit dix-huit jours pour parcourir 200 km. à vol d'oiseau, ce fut sans doute pour

donner aux troupes du Choa tout le temps d'arriver à ce lieu de concentration (cf. t. I, p. 374, n. 8).

(4) « Il a été pris à pleines mains ». D'après Ilg (art. cit, p. 141, note), le ras Mèkonen était dans

cette campagne le fitaorari (général d'avant-garde) de l'empereur et le ras Aloula le fitaorari du ras

Mèkonen.

(5) Baratieri évaluait, le 8 décembre 1895, à une trentaine de mille hommes l'effectif de cette

armée d'avant-garde (Livre vert X XIII bis, n. 157, p. 135). Sur l'excellent service de renseigne-

ments des Abyssins, voir A. HANS, art. cit, p. 888.

(6) Il n'avait avec lui au lendemain de Dèbrè-Haïla que quelques centaines d'hommes (Livre

vert précité, p. 32), mais ce nombre s'accrut progressivement et, au combat d'Aladjié, lui et le ras

Aloula disposaient de 10 à 15.000 soldats (DE LA JONQUIÈRE, p. 237). On se rappelle que le lac

Achanguié était le second échelon de la concentration des troupes éthiopiennes (cf. Pp. 374, N. 4.)

(7) Baratieri, qui avait cru pouvoir compter sur la défection de ce chef, écrivait le 20 novembre

que celui-ci donnait son appui au ras Mènguècha (Livre vert XXITI bis, pp. 97 et 128).

(8) Douze jours environ, du 29 octobre au 9 novembre.

(9) Sur ce chef galla, cf. t. I, p. 175, n. 10 in fine, et H. Le Roux, Ménélik et nous, pp. 343-346.

(10) Cf. t. I, p. 306, n. 14. Il s'agit ici d'une fraction des Béni-Changoul, en arabe « fils des

Shankala » (Chanquèlla), d'après Blundell (A Journey through Abyssinia, p. 116). Le gouverne-

ment du dèdjach Djioti s'étendait entre l'Ilou-Babor, au S. et au N, le pays dit des Béni-Changoul

que le ras Mèkonen conquit en 1898.

(11) Signifie roi en dialecte oualamo (MÉRaB, Impressions… t. IT, p. 34).

Le ras Oualdè-Guiorguis, gouvernenr du Konta, du Koullo, du Limmou,

et du Kaffa et le dèdjatch Tèssèma qui gouverne tout l'Ilou-Babor (1), pays

situé au-delà du grand fleuve appelé Guèba, étaient restés en arrière, leurs

provinces étant éloignées. Prenant alors tout le reste de ses troupes (2), Atié

Ménélik partit de Ouarra-Ilou, le deuxième jour de hedar. Trois jours après

il campa à Gougoufto (3).

Ce jour-là, on manqua d'herbe pour les bêtes ; aussi, afin qu'elles ne res-

tassent pas toute la nuit sans manger, il permit à son armée de prendre le

grain de son domaine privé, ce qui fut fait : les chevaux, les mulets et les ânes

eurent, au lieu de foin, de l'orge (4) en telle abondance qu"il en resta encore le

lendemain.

Six jours après avoir quitté Ouarra-Ilou, Atié Ménélik entra à Dèssié, ville

du ras Mikaël. La fille du roi des rois, Oueïzèro-Choa-regga et les officiers

du ras Mikaël lui avaient préparé là un festin où furent tués un nombre extra-

ordinaire de bœufs gras et de moutons et où l'on but l'hydromel en abondance.

Il y resta quelques jours, donnant des guebeur comme il le faisait en sa ville

d'Addis-abèba. En suite eut lieu un conseil auquel prirent part l'aboun,

l'etcheguié et les chefs (5). Comme on avait envoyé des armées en avant et

qu'on craignait que des renforts ne vinssent aux ennemis par voie de mer, on

décida de continuer la marche aussi rapidement que possible (6).

Les chefs et leurs troupes puisèrent alors dans les greniers (7) la farine et le

miel à leur guise pour les provisions de voyage et, le 17 de hedar, partant de

Dèssié, Atié Ménélik alla camper sur les terres de Tèhoulè-dèrié (8). Il y fut

rejoint par le choum Agamié Tèsfaï, au service du ras Mèënguècha, qui était

chargé d'un message auprès de lui. Après s'être rencontré avec Atié Ménélik

et avoir reçu ses ordres, il repartit de bonne heure le lendemain matin (9).

(1) Ce nom qui, selon Bieber (Ka//a, t. 1, p. 124) serait une déformation de Ilou-Abba Bor

(les Ilou du chef Abba Bor), est celui de la tribu galla établie le plus à l'ouest de l'Abyssinie

(PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. I, p. 62). Il a été donné par les Abyssins à la région comprise

entre le Guèba et le Baro, au nord et l'Akobo, rivière formant au sud la frontière avec le Soudan.

Dès cette époque, Goré en était le chef-lieu. Voir les descriptions de Vannutelli et Citerni

Ch. Michel, Montandon.

(2) Une cinquantaine de mille hommes,selon l'estimation que nous a donnée un témoin oculaire.

(3) A 25 km. env. au N. de Ouarra-Ilou.

(4) On donne en Éthiopie, au lieu d'avoine qui serait trop échauffante, de l'orge aux chevaux

et mulets. La principale récolte a lieu à la fin de novembre (cf. ANTINORI dans CEccH1, t. I, p. 450).

(5) Ces deux dignitaires ecclésiastiques sont effectivement appelés dans les conseils du gouver-

nement où ils jouent souvent un rôle considérable.

(6) Ce fut seulement après l'échec d'Aladjié que le général Baratieri obtint des renforts, À la

date du 27 juin 1895, il écrivait à son gouvernement qu'il disposait de moins de 3.000 blancs et

moins de 7.000 réguliers noirs (Livre vert X XIII bis, p. 84). Pendant son séjour en Italie (août-

septembre), il ne réussit pas à faire accroître ses effectifs blancs, mais il constitua en octobre

deux nouveaux bataillons indigènes (Mémoires d'Afrique, pp. 209-210 et 229).

(7) Organisés lors de la précédente venue de Ménélik à Ouarra-Ilou (cf. t. I, p. 371, n. 8) et

réapprovisionnés pendant le séjour qu'il venait d'y faire (cf. Livre vert précité, p. 125).

(8) Cf. t. I, pp. 157 et 250.

(9) C'est par l'entremise de ce personnage que le ras Mènguècha s'était réconcilié avec l'empe-

reur (cf. t. I, p. 351). En rapprochant les dates, peut-on se demander si Tèsfaï n'était pas chargé

Le 18, l'armée ne bougea pas. Ce jour-là, un musulman appelé Hadji

Zeïnou, qui avait été trouvé autrefois vendant des hommes qu'il avait évirés(1),

fut pris et amené au roi des rois. Celui-ci avait alors fait confisquer tous ses

biens, mais lui avait conservé la vie et l'avait relâché. Cependant cet homme

continua son trafic et il s'était laissé surprendre en train de vendre des hom-

mes chez les gens de l'Aoussa. Le chef d'Errgié, dédjatch Haïlè-Mariam (2),

l'ayant fait enchaîner l'avait envoyé à Atié Ménélik. Celui-ci l'interrogea et

le coupable ayant avoué que véritablement il avait fait tout ce qu'on lui

reprochait, l'Atié lui dit : « Afin que dorénavant tu ne vendes plus d'hommes,

il me faut faire un exemple », et il lui fit infliger une peine très sévère (3).

Le I9, il partit des terres de Tèhoulè-dérié et campa à Djarié (4) et le 20

parti de Djarié, il campa à Outchalié-Sokié (5), goult de l'Itiéguié où on lui

avait préparé un festin. Comme le lendemain était la fête de Notre-Dame

Marie (6), et que ce pays était le rest (7) de l'Itiéguié ; comme, de plus, celle-ci

avait une vénération particulière pour cette fête qu'elle célébrait chaque

année avec beaucoup de ferveur, Atié Ménélik resta ce jour-là,à Outchalié-

Sokié ainsi que le lendemain 22 qui était un dimanche.

À cette époque, Mohamed-Anfari était gouverneur de l'Aoussa et du pays

des Adal (8). Depuis le temps des ancêtres d'Atié Ménélik, les gens de ce pays

étaient des sujets fidèles et obéissants (9). Ils amenaient jusqu'à Ankober,

de s'enquérir des pourparlers engagés alors entre Mèkonen et Baratieri et de recevoir à ce sujet

des apaisements. Ces tentatives de paix cachaient peut-être une ruse des Abyssins (cf. BARATIERI

ouv. cit, chap. XVIII intitulé : « Le service d'information et les négociations avec Maconnen. »)

(1) Pour les vendre comme ceunuques dans les harems d'Arabie. Sur cet odieux trafic, voir

MassaïA, t. VI, pp. 90-91, et PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. 1, pp. 175-176. Dès 1878, dans une

lettre adressée aux souverains et chefs d'État d'Europe, Ménélik le dénonçait en termes indignés,

comme aussi la traite et même l'escalvage, en attribuant aux musulmans la survivance de ces

pratiques (Livre vert XV, pp. 58-60). Voir notre appendice X.

(2) Nommé par le ras Mikaël et à distinguer notamment du frère du ras Mèkonen qui portait

le même nom (cf. t. I, pp. 284 et 362).

(3) A l'exemple de Théodoros (cf. LEJEAN, Voyage aux deux Nils, p. 130), Ménélik lui fit sans

doute couper la main droite et le pied gauche. Viguéras entendit même dire en 1897 que quatre

marchands d'esclaves avaient été pendus au cours de l'expédition (Une mission française, pp. 140-

141).

(4) Cf. t. L p. 157, D. 4.

(5) Où avait été signé en 1889 ie traité avec l'Italie (cf. t. I, p. 261, n. 3).

(6) Celle de Hedar-Tsione (cf. t. I, p. 170, n. 5).

(7) Terre appartenant en propre à Taïtou; Outchalié-Sokié (qui est au Yèdjou) avait été pro-

bablement confirmé à celle-ci comme fief (goult) par son frère le ras Oualié.

(8) Ona vut. I (p. 44, n. 10, et p. 166, n. 5) ce qu'il faut entendre par Adal et par Aoussa.

Mohamed-Anfari qui s'intitulait chef suprême de tous les Danakil (cf. Livre vert XV, p. 127)

n'avait en fait d'autorité que sur l'Aoussa, centre des tribus assa-ia-mara (gens qui se disent rou-

ges) par opposition aux ado-ia-mara (gens qui se disent blancs), lesquels occupent les côtes (cf.

LICATA dans PAULITSCHKE, ouv. cit., t. 1, p. 37, et ODORIZZI dans L. DE CASTRO, ouv, cit, t. II)

P. 394). Il entretenait néanmoins de bonnes relations avec les sultans de Tadjoura et de Raheïta.

(9) L'auteur exagère. Si, au début du XVII° siècle, Lobo écrit, en parlant du « roy de Dancali » :

«Il relève de l'Empereur d'Ethiopie à qui il est très fidèle » (Relat. hist p. 48) et si, en 1882,

Soleillet note que les Afar ayant pour chef Ahmed Loïta, sultan de Tadjy.ura, paient au Choa un

tribut en sel et en chameaux Voyages en Ethiopie, p. 65), il semble bien que le sultan de l'Aoussa

ville de l'Afié, des chameaux chargés de sel (1) et repartaient vers la mer (2)

remportant des charges variées (3) et revenaient encore avec les divers objets

arrivés par mer (4) ; pour tout cela d'ailleurs, ils recevaient un prix conve-

nable (5).

Or, un certain alèga Beurrou qui était débtèra, trahissant Atié Yohannès,

était passé chez les Turcs (6). Là, de concert avec un certain pacha Mechen-

djer (7), au service des Turcs, qui prétendait amener des canons à Atié Mé-

nélik, ils avaient essayé de s'emparer, par ruse, de l'Aoussa et du Ouallo (8).

ait été plutôt un allié ou mieux un associé commercial des rois du Choa que leur sujet (RoCHET

D'HÉRICOURT, Voyage, p. 119 ; SOLEILLET, ouv. cit, pp. 3-4 ; Livre vert XV, pp. 105-106 et 127).

Il était si peu « fidèle et obéissant » que, en 1886, il avait repoussé une expédition envoyée contre

lui par Ménélik (BorELLI, Ethiopie mérid., pp. 47 et 149 ; BARATIERI, Mémoires, p. 190) et que,

en 1888, il avait conclu un traité avec le Cte Antonelli sans en prévenir son prétendu suzerain

(cf. infra, p. 403, n. 1).

(1) Il s'en trouve notamment au lac Assal dans le prolongement du golfe de Tadjoura (ROCHET

D'HÉRICOURT, Second voyage…, pp. 70-73). Sur ces caravanes qui employaient annuellement de

2 à 3.000 chameaux, voir SOLEILLET, pp. 28 et 312-313, et BORELLI, p. 42.

(2) A partir de 1882, des transactions commerciales régulières avec l'extérieur commencèrent

à s'établir par la voie d'Obock ou de Tadjoura, de préférence à celle d'Assab (SOLEILLET, p. 28;

cf. PAULITSCHKE, t. I, pp.304-307). Une douzaine d'années plus tard, Djibouti devint le port prin-

cipal de commerce avec le Choa, et même avec le Harar, desservi jusque-là par Zeïla (Ch. MICHEL,

Vers Fachoda, pp. 24-26).

(3) Consistant surtout en défenses d'éléphants, en civette et en peaux (PAULITSCHKE, t. Il

285). Ces caravanes emmenaient aussi de nombreux esclaves à la côte (SOLEILLET, p. 313).

(4) Parmi ces « objets » figuraient en première ligne les armes. Le poète symboliste Rimbaud

fut un des premiers en 1886 à organiser une caravane pour en transporter au Choa (DEHÉRAIN,

La carrière africaine d'Arthur Rimbaud, pp. 14-20 ; BORELLI, pp. 200-201).

(5) [! 1513 a été dit qua W£nélik s'était fait accorder par les caravaniers le demi-tarif pour le

transport de ses marchandises. Il percevait par ailleurs une taxe sur le sel provenant du lac Assal

considéré par lui comme « l'héritage de l'empire d'Ethiopie » (BORELLI, p. 42 ; Convention du 20

mars 1897 avec la France, in fine dans PIERRE-ALvPE, L'Ethiopie et les convoitises allemandes,

130).

(6) Ce personnage instruit, mais fort intrigant, est mentionné par le capitaine Girard qui le vit

à Adoua en septembre 1868 (Souvenirs d'un voyage en Abyssinie, pp. 132-133). Dès 1871,il avait

noué des intelligences avec le gouvernement du Khédive (LANDE, Un voyageur français…, 1°" art.

878). Deux ans après, nous a-t-on dit, il se rendit en Egypte pour y préparer l'expédition qui va

être racontée. Il semble s'être attribué sans aucun droit le titre de ras qui lui aurait été cependant

promis par l'empereur Yohannès (cf. LANDE, 2° art, p. 382 ; KELLER, W. Munzinger, p. 66).

(7) Déformation du nom de Munzinger pacha. Werner Munzinger, né à Olten (Suisse) en 1832,

fut d'abord vice-consul de France et d'Angleterre à Massaoua et, en cette dernière qualité, rendit

des services à l'expédition anglaise de 1868 ; en 1871, il entra dans l'administration khédiviale et

reçut avec le titre de bey le gouvernement du district de Massaoua, puis, en 1873, il fut nommé

pacha et « gouverneur général de la Mer rouge et du Soudan oriental » — où il avait conquis

Keren et le pays des Bogos (KELLER, ouv. cit., pp. 52-55 ; cf. WyLDE, Modern Abyssinia, pp. 21-

23). Il à laissé sur les régions formant aujourd'hui l'Erythrée des ouvrages estimés, dont le prin-

cipal a pour titre Osta/rikanische Studien, 1864.

(8) Le but de cette expédition, forte de 400 hommes environ, était à la fois d'établir la domina-

tion égyptienne sur ces pays et de joindre Ménélik dans le Ouallo pour prendre Yohannès à revers,

tandis qu'une autre armée, celle d'Arakel bey, débarquée à Massaoua, attaquerait l'empereur

par le Tigré (WyLDE, ouv. cit., p. 25). Dans quelle mesure Ménélik était-il d'accord avec les

Égyptiens ? La plupart des auteurs soutiennent qu'il y eut entente complète entre lui et le Khé-

dive par l'entremise de l'alèqa Beurrou, et Massaïa, qui était à cette époque au Choa, est très

affirmatif à cet égard (I miei trentacinque anni…, t. IX, pp. 216-220). Seul, le voyageur français

Arnoux prétend que Ménélik resta étranger à ce projet (LANDE, 2° art., p. 382).

— 400 —

C’est alors que Mohamed-Anfari, refusant de lui livrer passage sans la permis-

sion de son maître, attaqua et extermina son armée (1); après quoi, il envoya

à Atié Ménélik, en signe de bonne nouvelle, les canons et les fusils qu’il avait

pris (2). Atié Ménélik, rempli d’une grande joie (3), avait comblé de cadeaux

les envoyés de Mohamed-Anfari et lui avait fait parvenir à lui-même des

parures d’honneur.

(1) D’après ce passage, Ménélik ne s’était pas entendu avec les Danakil pour laisser la voie libre

à l’expédition de Munzinger. Celle-ci, débarquée à Tadjoura le 5 octobre 1875, fut attaquée de CHAPITRE LXI. !

nuit par les indigènes le 14 novembre, à 40 km. env. de la côte et presque entièrement anéantie ; |

Munzinger, sa femme (une abyssine) et l’alèqa Beurrou restèrent parmi les morts (RouLrs, Meine |

Mission…, pp. 58-59 ; KELLER, W. Munzinger, pp. 63-77 ; WYLDE, Modern À byssinia, pp. 21-25). Expédition du ras Oualdè-Guiorguis et de ses compagnons

Ce fut effectivement Mohamed-Anfari qui dirigea l'attaque (KELLER, ouv. cit

à P ` ' ; . Cit., PP. 73-74). , ... 9 . . ,

(2) Munzinger n'avait emporté que deux canons (KELLER, p. 68). Ne sachant pas s'en servir, contre les gens de] Acoussa. — Expédition d Atié Méné'ik

Mohamed-Anfari les envoya à Ménélik. Quant aux fusils qui étaient en ass d bre, 1 2 à l il

ez grand nombre, le contre les Italiens à Adoua. — Bataille d'Aladjié.

sultan de l'Aoussa les aurait, nous a-t-on dit, conservés, au moins pour la plupart.

(3) Sur l'attitude équivoque de Ménélik pendant la guerre de l'Abyssinie avec l'Égypte, voir

Massaïa, t. IX, pp. 222-228 ; WyLDE, Modern A byssinia, p. 39. |

Lorsqu'Atié Yohannès fit son expédition à Gouralié, son but était de

combattre l'Aoussa (1). Mais Atié Ménélik lui dit que, depuis le règne de

ses ancêtres jusqu'à ce jour, le peuple de ce pays lui avait toujours obéi et

s'était montré sujet fidèle ; il put sauver ainsi ce pays de la ruine (2). En effet,

jusqu'à cette époque, les gens de l'Aoussa n'étaient pas allés à l'encontre de

la volonté d'Atié Ménélik. Mais, par la suite, un musulman nommé Abd-er-

Houman (3) de Tèëgouri (4), un vrai traître (5), avait commencé, de concert

avec un Italien nommé Antonelli, à faire passer des armes et des munitions

par l'Aoussa (6). Justement Atié Ménélik avait chargé Mohamed-Anfari de

(1) Cf. t. I, p. 166.

(2) L'auteur de l'Hist. du régne de Tohannes dit que à cette époque(1879-1880), l'empereur rava-

gea entre autres pays l'Adal (p. 12 de la trad. CHAINE), mais il ne spécifie pas que l'expédition alla

Fig. 62. — SCEAU DU DEDJATCH GUËBRÈ-EGZIER Fasquià L'AcusSa

I. ' R ; (3) Ou Abd-el-Rahman, fils du cheik Yusef. Parent du sultan de l'Aoussa, il fut le chef de la

caravane du Cte Antonelli d'Assab au Choa par l'Aoussa en 1883 (Livre vert XV, pp. 74-87).

(4) Nom amharique de Tadjoura (cf. BoreLLI, Ethiopie mérid., p. 46). Abd-er-Houman était

né à Zeila, mais s'était établi à Tadjoura (Livre vert précité, p. 86). Ce port fut pendant longtemps

le point de départ des caravanes pour l'intérieur (cf. ISENBERG et KRAPF, Journals…, pp. 7-15 ;

ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage. ch. II ; BORELLI, ouv. cit, pp. 42-44).

(5) L’auteur fait ici allusion à l’incident suivant, postérieur de quelques années aux événements

qu’il va raconter. Vers 1889, Abd-er-Houman avait été nommé par Ménélik abègaz des pays galla

et danakil intermédiaires entre le Choa et l’Aoussa. En 1892, lors de la tentative des Adal pour

enlever les bœufs envoyés de Harar à Ankober (cf. t. I, p. 322), il eut une attitude si suspecte

: que Ménélik allait le faire arrêter. Devinant cette intention, il s’enfuit jusqu’à Zeila et, de là, se

| rendit à Massaoua,puis auprès de Mohamed-Anfari dont il épousa la fille et qu’il entraîna dans sa

révolte contre Ménélik. Baratieri dit (Mémoires. p. 95), mais sans préciser la date, qu’il avait été

chassé par l’empereur de sa « seigneurie » sur l’Aouach.

(6) Ce trafic fut d’abord organisé, en 1888, à la demande même de Ménélik et à son profit (cf.

Livre vert XV, pp. 280, 380, etc.).

protéger ces deux personnes dans leurs allées et venues (1) et de les défendre

contre les Adal (2) et les bêtes féroces (3). Tous les deux donc apportaient

et emportaient tous les objets qu’Atié Ménélik leur avait indiqués pour être

apportés et emportés (4).

Or, Antonelli songeait alors à mettre l'Ethiopie sous la protection du gou-

vernement italien (5). Selon le proverbe qui dit : « On attire le chat avec du

lait et l'enfant avec un anneau », il ne se contentait pas d'acheter et d'apporter

les choses que le roi lui avait commandées, mais même celles qu'il n'avait pas

demandées (6). Aussi Atié Ménélik, croyant fortifier leur amitié mutuelle, lui

prodiguait l'or et les défenses d'éléphants (7). Mais, par la suite, on découvrit

la ruse d'Antonelli qui écrivait déjà partout aux diverses nations que le roy-

aume d'Ethiopie s'était placé sous le protection du gouvernement italien (8).

A cette nouvelle, Atié Ménélik s'empressa de faire connaître à tous les gou-

vernements étrangers que le gouvernement éthiopien n'acceptait pas la pro-

tection du gouvernement italien (9). Ce fut alors qu'on frappa pour le gouver-

nement éthiopien des thalers au nom d'Atié Ménélik et portant son effigie ;

on y avait gravé ces mots : « L'Ethiopie tend ses mains vers Dieu » (10).

(1) Antonelli fit trois fois la route d'Assab au Choa par différents itinéraires : en 1883, en 1884

et 1888 (Livre vert précité, passim).

(2) Après Munzinger, les Danakil avaient successivement assassiné les explorateurs ou commer-

çants suivants : Arnoux (1880), Giuletti (1881), Bianchi (1884), Barral (1886).

(3) L'auteur a raison de placer les bêtes féroces après les indigènes. Celles-ci n'attaquent guère

en effet les voyageurs. Il n'y a que les hyènes qui la nuit cherchent à dévorer les chameaux et les

mulets (cf. ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage, pp. 84-85 ; Harris, The Highlands of Aethiopia,

t. II, p. 426).

(4) Ici, l'auteur feint d'ignorer la qualité officielle dont était revêtu le Cte Antonelli et qu'il

lui a cependant reconnue plus haut (t. I, p. 365).

(5) C'était évidemment le but de la mission d'Antonelli. Il crut l'avoir atteint lorsque, en 1889

dans le traité d'Outchalié, il fit insérer l'article 17 ainsi rédigé en italien : « Sua Majesta il Re dei

Re d'Etiopia consente di servirsi del governo di S. M. il Re d'Italia per tutte le trattazioni di affari

che avesse con altre potenze o governi. » On sait que Ménélik, se fondant sur le texte amharique

de cette clause, soutint dès 1891 (v. t. I, p. 299, n. 1) qu'il y avait là pour lui, une faculté mais

non une obligation.

(6) Allusion aux cadeaux que, à chacun de ses voyages en Ethiopie, Antonelli apportait à

Ménélik et à ses principaux chefs de la part du roi Humbert et de ses ministres (cf. Livre vert XV,

passim).

(7) Produits les plus précieux d'Ethiopie. L'or est présenté sous la forme d'anneaux du poids

d'un ouagiét ou once (cf. t. I, p. 11, n. 1) ou de barres. Il est probable qu'Antonelli reçut de Méné-

lik de l'or et de l'ivoire en retour des nombreux services qu'il lui rendit, notamment en 1889

orsqu'il lui apporta des armes (cf. Livre vert précité, p. 399).

(8) Ce fut le gouvernement italien lui-même qui, à la date du 11 octobre 1889, notifia aux

Puissances l'art. 17 du traité d'Outchalié (Livre vert XV bis, pp. 21 et suiv.).

(9) Ménélik attendit jusqu'en 1893 (v. t. I, p. 329, n. 8) pour dénoncer le traité et porter

cette dénonciation à la connaissance des Puissances.

(10) Cette belle devise est extraite du psaume LXVII, verset 32. La fabrication de ces thalers,

qui fut confiée à la Monnaie de Paris, était prévue par un édit du 10 février 1893 dont l'article 9

est ainsi traduit dans la brochure d'A. de Foville (Les monnaies de l'Ethiopie sous l'empereur

Ménélik, p. 6) : « Le nouveau talari portera d'un côté l'inscription : Ménélik II, Roi des rois

d'Ethiopie, et mon effigie ; de l'autre côté, l'inscription : Il est vainqueur le Lion de la tribu de

Juda. A l'intérieur de cette inscription sera représenté le lion d'Éthiopie. Sur la tranche de la

pièce d'un talari sera gravée la devise : L'Éthiopie ne tend la main qu'à Dieu. »

Quant à Antonelli et à Abd-er-Houman, ils conseillèrent à Mohamed-Anfari

de se déclarer sujet du gouvernement italien (1). Celui-ci qui, comme tous les

Adal, aime beaucoup l'argent (2) se laissa ravir le cœur par beaucoup d''ar-

gent (3).

Atié Ménélik lui fit dire alors : « N'abandonne pas nos relation amicales,

qui remontent à tant d'années et à tant de siècles. Si tu manques au devoir

que tu rendais à mes pères, ce sera ton malheur ! ». (4) Mais selon le proverbe

qui dit : « Le marchand que l'on fait aller et venir s'habitue à manger un peu

partout, en parasite, et abandonne ses bagages au désert » (5), il laissa son

cœur aller du côté des autres. Il faisait parvenir à Atié Ménélik des paroles

trompeuses et, en même temps, recevait des Italiens des fusils et des cartouches

et leur promettait d'attirer à leur cause tous les musulmans (6). On répandait

au pays d'Aoussa bien des nouvelles : on disait que le chemin était mauvais (7),

que les Adal étaient nombreux comme les brins d'herbe et comme les feuilles (8)

qu'Abd-er-Houman ayant épousé la fille de Mohamed-Anfari se donnait beau-

coup de mouvement et d'importance (9). Tous les marchands qui venaient

de là semaient ces nouvelles partout. Les fusils qui arrivaient d'Italie, étaient

distribués aux Adal par Abd-er-Houman, devenu tourk-bacha de Mohamed

Anfari.

Lorsqu'Atié Ménélik, parti d'Addis-abèba pour son expédition au Tigré,

(1) Antonelli conclut deux traités avec Mohamed-Anfari, l'un en 1883 qui fut soumis à l'agré-

ment de Ménélik, l'autre en décembre 1888 qui ne paraît pas avoir été communiqué à l'empereur

(Livre vert XV, pp. 127-128 et 375-377). Toutefois, ce dernier accord ne mettait pas le sultan de

l'Aoussa sous la domination italienne. En 1894, pour s'assurer la coopération des Danakil contre

Ménélik, les Italiens placèrent Abd-er-Houman auprès du sultan de l'Aoussa comme leur agent

(BARATIERI, P. 95).

(2) « L'avarice est la passion dominante, le trait saillant du caractère du Dankali » (HARRIS,

The Highlands…, t. I, p. 62).

(3) Dans le traité de 1888 avec Mohamed-Anfari, le gouvernement italien s'était engagé à payer

à ce dernier une somme de 18.000 thalers,plus une « récompense » annuelle de 3.000 thalers pour

la protection des caravanes.

(4) Ce fut probablement par l'entremise du ras Mikaël que ce message fut adressé à Mohamed-

Anfari au mois d'août 1895 (cf. Livre vert X XIII bis, p. 95).

(5) C’est-à-dire qu’il néglige ses devoirs pour quelque bon repas chez de nouveaux amis.

(6) Dès les derniers mois de 1894, Baratieri avait envoyé dans l’Aoussa le capitaine Persico

afin d’y «organiser la défense avec les éléments locaux », comme aussi de fomenter une agitation

musulmane parmi les Danakil et les Galla contre Ménélik (cf. BARATIERI, pp. 95-96). Il y retourna

au mois de juin 1895 avec des armes pour Mohamed-Anfari (Livre vert XXIII bis, p. 81).

(7) Peu sûr et en pays malsain pour les habitants des hauts plateaux. « Nous craignons leur

climat étouffant, leurs forêts épaisses et leur manière de faire la guerre », disait Sahlé-Sellassié,

grand-père de Ménélik, en parlant des Adal (HARRIS, ouv. cit, t. II, p. 228). Encore aujourd’hui,

les Choans ne s’aventurent pas volontiers en pays dankali.

(8) En 1893, c’est-à-dire peu de temps avant l’époque de l’expédition contre l’Aoussa, Pau-

litschke (Ethnographie…, t. 1, p. 28) évaluait à 800.000 le nombre total des Afar, c’est-à-dire des

Adal ou Danakil. Les Assa-ia-mara,qui seuls se groupèrent autour de Mohamed-Anfari,ne forme-

raient pas plus d’un tiers de ce chiffre et, d’après un témoignage recueilli auprès d’un Dankali,

ils ne durent pas pouvoir mettre en ligne plus de 20.000 hommes.

(9) Baratieri parle lui-même de l' « imagination surexcitée » et des « hâbleries » de ce personna-

ge (Mémoires. pp. 189-190).

…A04 —

parvint à Amba-sel, il apprit toutes ces nouvelles (1). Or, comme nous l'avons

dit, le ras Oualdè-Guiorguis et le dèdjatch Tèssèma qui devaient le suivre en

son expédition étaient restés en arrière, car leurs pays étaient éloignés ; il leur

ordonna donc de faire une expédition contre l'Aoussa (2). Voici les termes de son

message : « J'ai une grande armée avec moi, mes soldats sont innombrables (3);

si Dieu ne se sépare pas de nous, j'ai assez de monde pour faire face à l'armée

qui est au Tigré (4). Vous autres, allez faire une expédition contre l'Aoussa ».

Selon le mot de l'Écriture : « Il vaut mieux espérer en Dieu » (5), se confiant

dans le Seigneur, il leur donna ces ordres, plein d'un invincible espoir ; sans

quoi, s'il avait cru les mauvaises nouvelles venues du pays de l'Aoussa qui

donnaient leur armée comme innombrable et très forte, il ne se serait pas

contenté d'envoyer contre eux les seules armées de deux négartt (6).Ces deux

chefs, auxquels se joignit le ouahni-azaj Oualdé-Tsadeq d'Ankobèr, partirent

contre l'Aoussa selon les ordres reçus.

Lorsque Mohamed-Anfari apprit leur arrivée, il réunit ses asmètègna (7),

ses téngouaï (8), ses qallitcha (9) et ses fougera (10) et leur dit : « Donnez-moi

un conseil. Contre cette armée, quel est pour moi le meilleur parti ? ». Ceux-ci

lui répondirent : « Que pas un de tes hommes ne tire un coup de fusil. Fais

entasser tous tes fusils dans un endroit. Si tes fusils tirent, tout l'art de notre

sorcellerie sera détruit. Nous enchaînerons par des charmes les fusils des enne-

mis et pas un seul de tes soldats ne sera blessé. Et si tu crois que ce que nous

te disons là est un mensonge, tu peux nous attacher les mains derrière le dos

avec des cordes et des chaînes et nous placer devant le front de tes troupes ».

Mohamed-Anfari, croyant à leurs promesses, ordonna d'entasser tous ses

fusils en un endroit ; après quoi, faisant enchaîner ses asmétégnoich avec des

(1) Soit au cours de l'étape entre Djarié et Outchalié (cf. supra p. 398).

(2) Ménélik avait compris sans peine le danger que courait son armée s'il laissait subsister

derrière lui ce foyer d'agitation musulmane, créé ou entretenu par l'Italie, et ayant son centre

dans l'Aoussa (BARATIERI, loc, cit.).

(3) De Djibouti, M. Lagarde, gouverneur de la Côte française des Somalis, qui devait avoir

des informations sûres, fixait à 95.000 le nombre des fusils dont Ménélik pouvait disposer en

décembre 1895 (Livre vert XXIII bis, p. 167). D'après le lieutenant Melli (cité par BERKELEY,

The Campaign of Adowa, p. 268), les forces de l'armée abyssine à Adoua étaient de 80.000 fusils

et 8.600 chevaux.

(4) Ménélik qui, par son service d'espionnage, devait connaître l'infériorité des forces italiennes,

jugeait inutile d'accroître le nombre de ses troupes dans un pays relativement peu fertile comme

l’est le Tigré, et où il redoutait à bon droit des difficultés d’approvisionnement. – A

».

Â 008

a,

av Q v

(5) Ps. CXVII, 8. | ; : A5 er 2

(6) C’est-à-dire de deux chefs ayant le droit de posséder des grosses caisses, ou balë-nègarit , Gate Ve des

a ee | 1 RE

(cf. t. I, p. 28, n. 1). Avec les troupes de l’azaÿ d’Ankobèr, l’expédition abyssine contre l’Aoussa

Cliché Bertolani

devait être forte de 25 à 30.000 hommes.

(7) Mot amharique qui peut se traduire par magicien, enchanteur. On le retrouve dans Exode, LE RAS OUALDÈ-GUIORGUIS.

VII, 11, appliqué aux magiciens du Pharaon.

(8) Sorcier (en amharique) ; cf. t. I, p. 41, n. 8.

(9) Sorcier ou mieux aruspice galla (cf. t. I, p. 41, n. 8). Ce mot peut, semble-t-il, se rapprocher

de kallitcha qui, à l’origine, avait aussi un sens magique (cf. t. L, p. 340, n. 1).

(10) Déformation probable de /akir, mendiant ascète et souvent magicien. Les noms donnés

par les Danakil à leurs sorciers sont différents (cf. PAULITSCHKE, ouv, cit, t. II, pp. 60-61).

— A0S —

cordes et des chaînes, il enjoignit de les placer devant le premier rang de ses

soldats (1). De plus, imitant l'exemple de Oualdè-Adiér, il ordonna à tous les

hommes de son pays, jusqu'aux bergers, de se rassembler (2). Il envoya au

combat toute son armée conduite par ses fils et par ses frères pendant que

lui-même restait en arrière avec sa femme.

Il fit dire alors au ras Oualdè-Guiorguis et à ses compagnons : « Vous autres,

sachez que les gaillards (3) de mon pays sont de rudes guerriers ; ils vont vous

exterminer. Repartez donc : vous ne le regretterez pas. Non seulement vous

n'aurez pas l'honneur de combattre avec mes soldats, mais vous ne pourrez

même pas rester debout devant eux et les regarder. Si vous vous en retournez,

je vous ferai accompagner sains et saufs dans votre pays ». Tels furent les

conseils mensongers qu'il leur envoya. Mais, selon le mot de l'Écriture :

«'Y a-t-il, à Jérusalem, une idole pour vous sauver ? » (4), ceux-ci lui répon-

dirent : « Nous ne craignons que d'enfreindre les ordres de notre maître, nous

ne redoutons pas ton armée ».

Après tout cela, les Adal, nombreux comme les brins d'herbe et les feuilles

et disposés en sept ou huit bandes (5), placèrent devant eux leurs asmétègna

attachés par des chaînes et des cordes et arrivèrent en ordre de bataille.

Le ras Oualdé-Guiorguis était à l'aile droite, le dèdjatch Tèssèma à l'aile

gauche et le ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq au centre. Lorsque l'ennemi se pré-

senta avec ses sept ou huit bandes, ils les attaquèrent et les anéantirent. Les

asmétégnotch, durant le combat, ramassaient de la terre qu'ils éparpillaient

et se jetaient dans la poussière (6), mais tout fut inutile. C'est en vain qu'ils

renouvelèrent ce qui arriva aux faux prophètes du temps d'Elie (7), car ils

furent les premiers à tomber. Entassés les uns sur les autres, ils ressemblèrent

aux tiges de machélla (8) couchés par le vent. Quant aux soldats du Choa,

(1) De cet étrange récit, incroyable à première vue, nous avons recueilliauprèsd'un Dankali

bien informé l'explication suivante. Mohamed-Anfari ayant promis sa succession à un sien oncle,

ses fils, furieux de cette désignation, réussirent à expulser celui-ci de l'Aoussa. Le fugitif vint

chercher asile au Choa où il resta plusieurs années. Au cours de l'expédition, qu'il accompagnait,

il parvint à acheter le chef des sorciers de l'Aoussa, un certain Kabbo Hoummad, et lui persuada

de donner à ses confrères et à Mohamed-Anfari le perfide conseil qu'ils suivirent si aveuglément

Lui-même, avec quelques sorciers de ses amis, ne se laissa pas, bien entendu, enchaîner, mais se

porta à la rencontre des Choans comme pour leur jeter des sorts (cf. in/ra, note 6) et, une fois

ce geste accompli,se retira prudemment avec ses complices pour éviter la fusillade des envahis-

seurs. Baratieri, en rendant compte à son gouvernement de la défaite des Adal, dit d'ailleurs que

ceux-ci furent attaqués par surprise et traîtreusement (Livre vert XXITI bis, p. 229).

(2) Il s'agit ici comme à la p. 292 du t. I, de Ben-Hadad, roi de Syrie. Pour attaquer Samarie du

temps d'Achab, il « rassembla toute son armée, ayant avec lui trente-deux rois, des chevaux et des

chars » (I Rois, XX).

(3) Dans le texte il y a le mot arabe madjnoun qui signifie proprement : fou, furieux, possédé.

(4) Le seul passage qu'on puisse rapprocher de celui-ci se trouve dans II Rois, I, 3.

(5) On peut supposer que chacune de ces bandes ne comptait guère plus de deux milliers d'hom-

mes,

(6) Geste d'exorcisme en usage chez les sorciers dankali. Cf. ce que dit PAULITSCHKE, (Ethno-

graphie…, t. IT, p. 60) des « seigneurs du sable » chez ces tribus.

(7) Ceux de Baal qui furent mis à mort par Elie après l'échec de leurs sortilèges (I Rois, XX).

(8) Nom donné en Éthiopie au sorgho ou dourah (cf. HARRis, t. II, p. 403).

2#*

leur tir fut si intense, leur course si rapide, que pas un Adal ne put s’échapper.

Tous les ennemis restèrent sur le champ de bataille comme un amas de feuilles

mortes. Les quelques survivants parmi les Adal qui purent s’échapper à cheval

vinrent annoncer à Mohamed-Anfari que ses enfants, ses frères et tous ses

soldats étaient exterminés. À cette nouvelle, abandonnant sa ville (1), il

descendit dans le désert et s’enfuit avec sa femme. Le ras Oualdé-Guiorguis

et ses compagnons, ayant exterminé tous les soldats adal, entrèrent dans la

ville de Mohamed-Anfari où ils campèrent (2). Dans la bataille on compta

du côté des Adal cinq mille dix-huit tués (3) et trente-cinq seulement parmi

les chrétiens. Ainsi se termina l’expédition contre les Adal.

Revenons maintenant à l’expédition du Tigré.

Le 23 de hedar, Atié Ménélik partit d’Outchalié et alla camper à Bacha-

tchèfié (4). Le 24 il quitta Bacha-tchèfié et campa à Mersa (5).

Le dèdjatch Gouangoul-Zègueïé était d’abord aimé et chéri de Ménélik (6);

puis, poussé par Satan, il s'était révolté à Addis-abéba et était rentré dans

son pays (7). Il vint alors trouver Atié Ménélik à qui il avait fait dire : « C'est

la guerre. Pardonnez-moi et permettez-moi de venir et de mourir avec mon

maître ». Soldats et chefs, le voyant arriver en un pareil moment et sachant

qu'il avait dit : « Je suis venu afin de mourir avec mon maître », en furent

remplis d'admiration. (8)

Ce jour-là, le meslénié de l'Itiéguié au Foguèra (9) qui dès le mois de

méskèrèm en avait reçu l'ordre, passant par le Tchètchèho et le Ouadèla,

descendit le col de Ziét (10) et vint trouver Atié Ménélik à son arrivée à

Mersa dans le Yèdjou. Ce représentant, exact comme pour un rendez-vous,

arriva au moment même où l'on commençait à planter les tentes. Comme

(1) Hadalé-goub, mots de la langue afar signifiant endroit creux abrité du vent. Cette agglo-

mération qui est la résidence du sultan de l'Aoussa pendant la saison sèche se trouve au pied d'une

montagne appelée Sengherra à l'endroit où l'Aouach se perd dans les lacs (cf. ANTONELLI, dan

le Livre vert XV, pp. 102-104).

(2) Et qu'ils incendièrent (Livre vert XXIII bis, p.229).

(3) Six cents d'après l'informateur de Baratieri, quinze cents suivant nos renseignements.

Le combat eut lieu quelques jours avant le 26 janvier 1896 (loc. cit.).

(4) Où il avait déjà campé en 1889 (t. I, p. 261).

(5) Sur la rive septentrionale de la rivière du même nom qui traverse le Yedjou de l'E. à l'O.

(cf. ISENBERG et KRAPF, Journals…, Pp. 429-438).

(6) C'était le fils de ce dèdjatch Zègueïé dont il a été question t. I, p. 121, 135 et 280.

Ménélik, sans doute pour mettre fin à la longue rébellion de cette famille, lui donna la main de

sa fille Zaouditou, jeune veuve du ras Areïa-Sellassié. C'est à cette union — qui, nous a-t-on dit,

ne fut pas heureuse et dura seulement quelques mois — que l'auteur fait allusion par les mots :

« aimé et chéri de Ménélik ». Dès avant 1894 (cf. t, I, p. 349, N. 4), Oueïzèro Zaouditou s'était

remariée avec le dèdjatch Oubié.

(7) Probablement celui des Azèbo, à l'E. du Yèdjou (cf. t. I, p. 289).

(8) Cette soumission dut causer une déception à Baratieri qui croyait pouvoir compter sur

Gouangoul pour « molester l'avance des Choans » (Livre vert X XIII quater, p. 16, à la date du

29 novembre 1895).

(9) Cf. t. I, p. 200, n, 9. Taïtou y possédait un fief, celui de Nabéga, dont il sera parlé plus

loin.

(10) Déjà mentionné t. I, p. 121.

c'était le jeûne des Prophètes (1), il apportait vingt guèmbo d'huile de noug (2),

A Erguëbo (3), fief de l'Itiéguié, on avait encore préparé un grand festin

avec l'abondance habituelle. Là, Atié Ménélik donna aux chefs et aux of-

ficiers toutes leurs provisions de farine, de tiéf, de chembera, (4) de miel,

de beurre pour ceux qui ne jeûnaient pas (5), d'huile de noug pour ceux qui

jeûnaient et de bérbérié. On leur demandaient ce qu'ils désiraient, et chacun

prenait ses provisions suivant ses désirs, selon la parole qui dit: « Il a rempli

notre désir et nous donne ce que nous voulons sans que nous le lui de-

mandions » (6).

Le 25, parti de Mersa, il alla camper à Tchèra-ouanz (7). Ce jour-là comme

le ras Oualié avait pris les devants (8), son fils, le dèdjatch Gougsa ap-

porta à Atié Ménélik un grand guebeur et d'abondantes provisions. Le 26,

l'armée ne bougea pas.

Le 27 Atié Ménélik partit de Tchèra-ouanz et alla camper à Ala-ouanz (9).

Le 28, parti de Ala-ouanz, il campa près de la Golima (ro).

Le 29, il ne bougea pas. Il y avait juste deux mois qu'il était parti (IT).

Le roi des rois avait ordonné que dans tous ses goult et rest, on l'attendît

avec des repas préparés. La reine Itiéguié Taïtou, de son côté, avait donné

les mêmes ordres au Choa, au Ouallo, au Yèdjou, dans tous ses goult et rest.

Grâce à ces précautions, l'armée tout entière put pendant deux mois, jusqu'à

son arrivée à la Golima (12), trouver partout le guebeur complet. Les soldats

n’eurent même pas besoin d’ouvrir leurs sacs de provisions (13).

Parti de la Golima le 30, Atié Ménélik alla camper à Hormat (14). Ce fut

là que la nouvelle de la bataille d’Aladjié fut ébruitée.

Le premier jour de fessas, parti de Hormat, il campa à Maï-Chambèqo (15).

(1) Celui de l’Avent (cf. l’appendice VII).

(2) Cf.t. I, p. 219, n. 5.

(3) Nom d’une rivière qui se « joint à celle de Mersa » (LEFÈBVRE, Voyage… t. II, P. 169).

(4) Pois chiches dont la récolte se fait au mois de septembre (ANTINORI dans CECCHI,t. I, p. 450).

(5) Ils’agit des musulmans restés nombreux au Ouallo et au Yèdjou.

(6) Paraphrase de Mathieu, VI, 8.

(7) Campement de Ménélik au retour de son expédition de 1890 (v. t. I, p. 201).

(8) Cf. supra, p. 393.

(9) Cf. t. I, p. 284.

(10) Cf. t. I, p. 284.

(11) En ces deux mois, Ménélik n’avait parcouru qu’une distance de 400 kilomètres en ligne

directe. Il attendait les résultats de l’action de son armée d’avant-garde, peut-être aussi ceux des

négociations du ras Mèkonen pour rétablir la paix (cf. BARATIERI, Mémoires. Pp. 2 57-264).

(12) Qui forme la frontière du Yèdjou au N.

(13) En amharique, agoumada. C'est le mot, employé surtout à Gondar, pour désigner le

sellitcha (cf. supra, p. 390, n. 9). Ces outres sont généralement portées à dos d'âne. Sur les vivres

emportés par les soldats en expédition, voir ANTONELLI (Livre vert XV, p. 286, et A. ILG, art.

cit., p. 135).

(14) Affluent de gauche de la Golima.

(15) « Rivière des roseaux », (en tigrigna). Le Shambukho de la carte anglaise de 1918 ; l'affluent

de droite de la rivière Alamata.

mi AUS —

Le 2, parti de Maï-chambèqo, il campa à Bètèmo (I). D'ordinaire, la

rivière de ce pays a de l'eau pendant le krëmt et reste desséchée pendant les

begga, mais cette année-là on y trouva de l'eau comme dans la Golima. Les

habitants du pays qui n'étaient pas habitués à avoir de l'eau en cette saison,

attribuèrent celle qu'ils avaient à la bonne fortune de Ménélik.

Le 3, il y resta encore et ordonna à ses soldats de prendre comme provi-

sions, le grain des Galla qui habitent les bas pays de Raïa (2) et d'Ala-

mata (3).

Le 4, parti de Bètèmo, il campa au pied d'Alamata (4). Ce jour-là, lorsque

les tentes furent dressées, un envoyé du ras Mènguècha, qui avait assisté à

la bataille d'Aladjié apporta une lettre à Atié Ménélik. Bien que la tente du

roi des rois fut déjà installée, le reste de l'armée continuait à marcher, car,

en ce pays, les chemins étant très étroits (5), il y avait toujours deux ou trois

officiers qui prenaient les devants avec leurs troupes. L'envoyé du ras Mèn-

guècha descendait donc en courant les pentes de la montagne, et les soldats

qu'il croisait lui demandaient tous : « D'où viens-tu ? donne-nous des nou-

velles ! Et lui répondait : « Je suis envoyé par les ras ; j'apporte une lettre.

L'armée italienne venue à Aladjié est anéantie, tous leurs canons et leurs

fusils sont entre nos mains. » En entendant cette nouvelle, les soldats qui

étaient à cheval descendaient de leurs montures, ceux qui étaient à pied

s'asseyaient et tous s'écriaient, pleins d'agitation : « Malheur à nous ! Malheur

à nous ! Aurons-nous donc fait une pareille expédition sans même pouvoir

nous battre ? »

L'envoyé, la lettre à la main (6), ayant pénétré sous la tente du roi des

rois, lui donna toutes les nouvelles. Voici ses propres paroles : « Les Italiens

s'étaient établis sur l'amba d'Aladjié (7) ; leurs canons (8) étaient prêts à tirer

et ils avaient tous le fusil à la main. Quant à nous, comme la position de

A

l'ennemi était difficile à attaquer de face, nous avions résolu de prendre un

(1) Ne figure pas sur les cartes, Le torrent dont il est ici question doit être aussi un des tribu-

taires de l'Alamata.

(2) Cf.t. I, p. 44, n. 8, et G. SIMON, L'Ethiopie, pp. 201-204.

(3) District et rivière au nord du pays des Raïa.

(4) Village à une altitude de 1600 mètres adossé à un massif de 2500 mètres qui le sépare du

lac Achanguié (G. SIMON, ouv. cit, p. 200).

(5) A. Raffray, qu'accompagnait G. Simon, décrit cette région comme entrecoupée de « vallées

très étroites et de gorges abruptes » (Voyage en Abyssinie et au pays des Gallas Raïas, pp. 328-

329).

(6) Elle émanait probablement du ras Mèkonen, commandant en chef de l'armée d'avant-garde.

(7) Cet amba, à 70 kilomètres environ au S.-E. de Mègèlé, est à l'altitude de 3411 mètres.

« C'est une localité qui s'élève comme une tour, semblable à une roche » (BARATIERI, p. 248 ;

cf. les vues reproduites dans AcToN, The Abyssinian Expedition, entre les pp. 48 et 49, et dans

ANNARATONE, In Abissinia, fig. 51). En exécution d'ordres transmis par Baratieri, le major

Toselli s'était établi le 4 décembre sur l'amba avec 1800 hommes. L'affaire d'Aladjié est racontée

par des témoins dans le Livre vert X XIII quater, pp. 39-52, carte, et dans ANNARATONE, ouv. cit,

PP- 92-97.

(8) Deux sections d’artillerie de montagne, soit quatre pièces (Livre vert précité, p. 41).

res

PL. xxxvi

Cliché Naretti

LE FORT D’ADDI-GUERAT.

eee eee cc me

rois ce

40e —

autre chemin (1) et nous avions ordonné au fitaorari Guëbeféhou de frayer

la route que le ras Mèkonen devait suivre avec ses troupes. Le ffaorari partit

à la onzième heure en ordre de bataille sans être vu (2). Ses troupes rencon-

trèrent les avant-postes italiens, et la fusillade commença (3). Le fitaorari

Guëbeïéhou harangua alors ses officiers de la sorte : « Les adversaires ont

commencé à se mordre. Sachons mourir en beauté (4) pour l’alga de notre

maître. »

Après ces paroles, en un instant ses troupes se précipitèrent sur l'ennemi.

Lorsqu'elles eurent traversé les cinq premières lignes (5), le ras Mèkonen et

les autres ras, entendant de leur campement la fusillade de l'endroit où ils

étaient, se demandaient entre eux ce que c'était, mais ils comprirent

vite que la bataille était engagée. Tous alors rentrant sous leurs tentes en

sortirent avec leurs armes. Lorsque le Choum Agamié Tesfaï, au service du

ras Mènguècha, gouverneur du Tigré, les vit ainsi prêts au combat, il s'écria :

«Par le Dieu de Ménélik (6) ! vous voulez donc renverser l'alga ? Rentrez tous

sous vos tentes ! L'endroit où l'ennemi est campé est tellement escarpé que

non seulement des hommes armés de canons et de fusils, mais même des

hommes n'ayant que des pierres peuvent vous arrêter ! Si l'un des chefs de

notre armée meurt ou s'il en réchappe, peu importe (7), mais vous, ne bougez

pas ! » Et il les conjura de toutes ses forces. Mais, pendant qu'il parlait, le

qègnazmatch Tëffèssè était déjà parti et entrait en action. Le fitaorari Tèklié

le suivit immédiatement. Les voyant partis tous les deux, le ras Mèkonen, le

ras Oualié et le ras bitouaddèd Mènguëcha se dirent entre eux : « Allons-nous

rester immobiles et causer la mort du fitaorari Guëbeïéhou, soldat de Djan-

hoï ? » Cela dit, ils partirent, rangés en bataille. La position ennemie était

au-dessus d'un précipice d'un accès très difficile, non seulement aux cavaliers,

mais même aux fantassins. Néanmoins nos soldats, sans même se préoccuper

des canons et des fusils qui tiraient sur eux, gravirent la montagne, en s'ai-

dant les uns les autres et en se tirant par la main (8). Les ennemis furent

exterminés. Le fitaorari Guèbeïéhou qui sortait de maladie, était à mulet,

sans armes, ne tenant à la main qu'un bâton et il haranguait ainsi ses soldats :

(1) Sans doute celui qui tourne la position à l'O. et que suivit la colonne des ras Mènguècha

et Aloula (Livre vert précité, pp. 45-46).

(2) Par les Italiens. Le campement abyssin était à Debbar, à 15 km. env. au S. d'Aladjié

cf. ANNARATONE, pp. 92-93).

(3) L'attaque commença le 7 décembre à 7 heures du matin (Livre vert précité, p. 46).

(4) Expression traduite littéralement de l'amharique.

(5) Celles des avant-postes commandés par le capitaine Canovetti qui dut se replier après un

bref engagement (ANNARATONE, P. 90).

(6) Exclamation usitée aussi comme serment devant les juges ; on se sert également des expres-

sions : « par la mort, par l'alga de Ménélik » (HENTZE, Am Hofe des Kaisers Menelik, p. 96).

(7) Allusion à l'attaque imprudente menée par le fitaorari Guèbeïéhou.

(8) Ce furent les troupes des ras Mèkonen et Mikaël qui attaquèrent de front la position, tandis

que le ras Oualié et les ras Mènguècha et Aloula la tournaient, l'un à l'E., les autres à l'O. (cf.

Livre vert XXIII quater, pp. 46-52, ainsi que le récit recueilli par Moltedo et reproduit dans

BERKELEY, The Campaign of Adowa, pp. 135-136).

« Courage ! quand tu auras épuisé tes cartouches, vas-y le sabre à la main | »

Les soldats, accrochés les uns aux autres en escaladant les flancs du précipice,

se disaient entre eux : « Donne-moi la main, prends mon fusil » et, se tirant

mutuellement du fond des crevasses, ils arrivèrent au sommet où ils eurent la

victoire (1). Le major Toselli qui commandait les troupes italiennes venues

en cet endroit mourut dans la bataille. Il avait essayé de s'échapper, mais

l'agilité des soldats d'Ethiopie ne le lui permit pas (2). » Telles furent les pa-

roles de l'envoyé.

Cependant, comme le fitaorari Guèbeïéhou et le gègnazmatch Téffèssè

avaient commencé la bataille sans en avoir raçu l'ordre, les ras firent dire à

Djan-hoï (3) qu'ils les avaient enchaînés. (4)

Atié Ménélik donna des parures d'honneur à l'envoyé (5) et s'écria : « Moi

aussi, j'arrive. Que Dieu nous protège toujours de sa dextre ! » et il le congédia.

Cette semaine-là, petits et grands, Amara et Tigréens, se mirent à dire partout

« Guëbeïéhou ! Guébeïéhou ! »et ils lui donnèrent le nom de Gobez-aiéhou. (6)

Le jour de la bataille, un général italien appelé Arimondi, (7) arrivait avec

cinq mille hommes environ et huit canons au secours des troupes qui se

trouvaient à Aladjié. (8) Mais parvenu à Addi-raq (9) il entendit le canon

d'Aladjié et resta à Addi-raq où il plaça ses canons et rangea ses fusiliers en

vue de la bataille(10). Voici le nom des autres officiers italiens qui se trouvaient

avec lui : le major Kesten, (11) le major Ameglio (12) et le major Galliano.(13)

(1) La bataille dura près de six heures, jusqu'à midi 40. Les Italiens furent écrasés sous le

nombre (35.000 hommes suivant ANNARATONE, p. 91), mais firent éprouver des pertes très fortes

à l'ennemi : 3 à 4.000 hommes d'après un témoin (Livre vert précité, pp. 47 et 52).

(2) Le major Toselli fut le dernier à quitter une position devenue intenable et mourut en faisant

face à l'ennemi (Livre vert précité, p. 47 ; DE LAURIBAR, Doure ans…, p. 426 ; ANNARATONE,

PP. 95-96).

(3) Sans doute dans la lettre que l'envoyé apportait et qui contenait un récit plus bref de la

bataille.

(4) Ils le furent effectivement, nous a-t-on assuré, pendant quelques semaines, preuve qu'il

y a une certaine discipline dans les armées abyssines.

(5) On a coutume en Éthiopie de récompenser les porteurs de bonnes nouvelles (cf. PEARCE

t. I, pp. 113-114 ; M. PARKYNS, t. II, p. 76).

(6) C'est-à-dire : « j'ai vu un brave ».

(7) Nommé en 1892 commandant des troupes de l'Erythrée, promu général en 1894, après sa

victoire d'Agordat sur les Derviches, mais maintenu sous les ordres du général Baratieri, gouver.

neur civil de la colonie, « qui avait le droit de prendre le commandement suprême des forces de

terre et de mer toutes les fois qu'il croira la chose nécessaire ». Sur les inconvénients de ce système»

voir BARATIERI, pp. 235-246, et DE LAURIBAR (partisan d'Arimondi), p. 430.

(8) Dans son rapport du 13 décembre 1895, Arimondi expose qu'il quitta Mègèlé le 6e décembre

avec 1500 hommes en tout et une section d'artillerie de montagne, soit quatre canons, pour se

porter au secours du major Toselli (Livre vert X XIII quater, p. 42).

(9) Ou Adera, à 25 km. env. au N. d'Aladjié. Ce ne fut pas là, mais à Afgol, qui est à 15 km. au

N. d'Addi-raq, qu'Arimondi entendit le canon (loc. cit.).

(10) Le général italien choisit cette position comme étant très forte et s'y installa le 7 décembre

à 16 heures (loc. cit.).

(11) Déformation de Cossu, Ce major commandait le 6° bataillon indigène (BARATIERI, p.317).

[1 était resté à Mègèlé (loc. cit.).

Comme les gens d'Atié Ménélik poursuivaient les bachi-bouzouk qui s'en-

fuyaient, (1) les officiers italiens les voyant paraître se concertèrent. Le

major Galliano leur dit : « Vous autres, allez à Mègèlé, moi, je les attends ici

pour les combattre ». (2) Ils n'avaient pas terminé leur conseil que ceux qui

poursuivaient les fuyards arrivèrent sur eux et leur tuèrent environ quinze

hommes. Le cheval du général fut tué, tous alors s'échappèrent. (3) Le

général monta un autre cheval et s'enfuit aussi. Il était alors une heure de

la nuit (4). Pendant leur fuite on brûla les maisons qui se trouvaient à leur

droite et à leur gauche (5) ; aussi les Italiens à cette vue s'écriaient-ils : « Les

voici ! les voici ! » et, s'enfuyant le plus vite possible, ils arrivèrent à Mèqèlé. (6)

Alors le général résolut d'abandonner tous ses bagages à Mèqèlé et de

partir. Mais avant de s'en aller, craignant qu'on lui reprochât de s'être enfui

en laissant les bagages, (7) il dit aux trois majors Kesten, Ameglio et Galliano

de tirer au sort celui d'entre eux qui devait rester pour garder Mèqèlé. Le

sort tomba sur le major Galliano (8). Ce dernier resta donc à Mègèlé, tandis

que le général Arimondi, le major Kesten et le major Ameglio s'en allaient.

Les gens du pays ne cessant de tirer sur eux et essayant de leur barrer le

passage, les Italiens jetaient leurs bagages, leurs boissons et leurs vêtements

(9) et marchèrent tellement vite qu'ils firent en une nuit un chemin qui de-

mande habituellement trois jours. (10) Ils entrèrent ainsi à Addi-guerat. (II)

(12) Le vainqueur de Dèbrè-Haila (cf. t. L, p. 372, n. 4). Il commandait le cinquième bataillon

indigène.

(13) Qui devait être désigné pour défendre Mègèlé (cf. infra, p. 436).

(1) Ils étaient commandés par le lieutenant Bodrero (Livre vert X XIII quater, p. 43).

(2) Cet officier était en avant-postes (loc. cit.).

(3) Dans son rapport, Arimondi ne dit pas que son cheval ait été tué, mais il reconnaît avoir

été serré de près par la troupe du ras Aloula (loc. cit.).

(4) «À 18 heures et quart le feu cessa complètement de part et d'autre et la colonne partit

par la route Afgol-Celiquot » (ARIMONDI dans Livre vert précité, p. 44).

(5) D'après Arimondi (rapport cité, p. 44), ces lueurs provenaient soit des feux de bivouacs

ennemis, soit des réflecteurs de cavaliers lancés à la poursuite de la petite colonne en retraite.

Dans sa marche du lendemain, le général italien fit brûler quelques villages d'où étaient parties

des attaques (ibid, p. 45-46).

(6) Où ils arrivèrent le 8 décembre à 4 heures et demie du matin, ayant parcouru en dix heures

une distance de 60 km. env. Cette retraite eut lieu d'ailleurs en bon ordre (loc. cit.).

(7) L'impossibilité, faute de transport, d'enlever les approvisionnements et les munitions accu-

mulés à Mègèlé fut en effet une des raisons qui déterminèrent Arimondi à y laisser une garnison,

Cette décision a été vivement critiquée, notamment par BERKELEY (The Campaign of Adowa-

pp. 150-151).

(8) Ceci est de pure invention. Arimondi explique qu'il choisit Galliano parce que « les senti-

ments militaires élevés de celui-ci lui inspiraient la plus grande confiance », Il lui laissa quatre

compagnies, soit environ 1200 hommes, et quatre canons (rapport cité, p. 44).

(9) Les troupes italiennes eurent à repousser quelques attaques des populations, mais se re.

plièrent sans désordre et avec peu de pertes (Pp. 45).

(10) Nouvelle inexactitude. Partie de Mègèlé le 8 à 4 heures de l'après-midi, la colonne italienne

atteignit Addi-guerat le 10 à 9 heures et demie, soit en deux nuits et un jour (loc. cit.). Cette

marche de plus de 200 kilomètres en 40 heures dans un pays hostile n’en constituait pas moins

une remarquable retraite (cf. BERKELEY, ouv. cit, p. 1 52).

(11) Addi-guerat (pays des champs) ou Adigrat, est la ville principale de l’Agamié.Ce fut plutôt

À cette époque, le capitaine Grassi, (1) officier italien qui se trouvait près

d’Adoua à Maï-gouagoua (2) Guiorguis, (3) fit sortir le fabot de l’église, y

établit son campement et l’entoura d’une clôture en fils de fer ; puis, ayant

aligné ses canons, (4) il y attendait les évènements. Il réalisait ainsi cette

parole de l’Ecriture : « O Dieu, des nations sont venues dans votre héritage

et elles ont profané votre saint temple ! » (5) Mais le major Toselli ayant été

battu à Aladjié, le capi*aine Grassi brûla ses bagages,détruisit sa maison et

s’enfuit à Addi-guerat. (6) C’est alors que s’appliqua le mot de l’Ecriture :

« Ils commencèrent à prendre la fuite », ou encore cet autre : « Chacun s’en

alla de son côté. » (7)

à Edaga-amous ou Adagamous, à 15 km. env. au S.-E. d'Addi-guerat, que les Italiens se retirèrent.

Sur cette position, fortifiée dès le mois de mars 1895, voir BARATIERI, Mémoires. pp. 180 et 284,

et la carte Adigrat jointe au Libre vert X XIII quater.

(1) Nous n'avons pu trouver de renseignements sur cet officier.

(2) « Eau bruissante ». « Ce village a pris son nom du bruit que font deux petits ruisseaux qui

coulent au pied d'une éminence où il est situé » (LoBo, Relat. hist, p. 79). « Les Pères Jésuites

changèrent ce nom de Macgoga en celui de Frémone qu'ils lui donnèrent de saint Fremona ou

Frumentius, Apôtre des Abyssins » (LE GRAND, p. 202). Cf. la description de Bruce (trad. franç.,

t. III, ppp. 132-133).

(3) L'église d'Enda Guiorguis semble avoir été construite par les missionnaires portugais

(cf. D'ALMEÏDA, dans BECCARI, Rerum…., t. VI, p. 502, et la description de von LUPKE dans

LITTMANN, Deutsche Aksum-Expedition, t. III, pp. 64-66). Les Portugais y élevèrent aussi des

fortifications et creusèrent des citernes aux alentours pour protéger leur station contre les attaques

des Galla (D'ALMEÏDA, dans BECCARI, recueil cité, t. VI, pp. 205-206 ; t. VII, pp. 378-379).

(4) Sans doute une seule section d'artillerie (cf. Livre vert X XI II bis, p. 70).

(5) Psaume LX XVIII, 1.

(6) Dès la nouvelle de l'échec d'Aladjié, le général Baratieri télégraphia — le 8 décembre —

à l'officier commandant à Adoua d'avoir à évacuer sa position et à gagner Addi-guerat, après

destruction du matériel qu'il ne pourrait emporter (Livre vert XXIII quater, p. 34). Baratieri

n'avait du reste jamais eu l'intention de fortifier Adoua, ni d'y maintenir une garnison au cas

où il devrait passer à la « défense active » (Mémoires. p. 180). Cet abandon d'Adoua, qui com-

mande la route d'Asmara, a été l'objet des critiques du général Luzeux (cf. BERKELEY, ouv. cit.

223).

(7) Jean, VII, 53.

Fig. 63. — SCEAU DU DÈDJATCH, PUIS RAS OUALDE-GUIORGUIS.

CHAPITRE LXII

Djan-hoi passe son armée en revue à Ouafla. — Le roi Tèklè-

Haïmanot venu pour prendre part à l'expédition d'Adoua se

rencontre avec Djan-hoï — Les Italiens de Mègèlé sont

cemés. — Les Italiens abandonnent le fort de Mègèlé.

Le cinquième jour de fessas (1), Atié Ménélik traversa les défilés d'Ala-

mata, passa le col de la montagne (2) et campa à Ouafla. (3) Ce jour-là, il y

trouva ses avant-gardes qui avaient établi leur campement. Ce furent elles

qui rendirent les honneurs au roi et à la reine Itiéguié Taïtou lorsqu'ils

arrivèrent. Le lendemain 6, on resta à Ouafla pour y célébrer le dimanche.

Le 7, le roi des rois, afin de passer son armée en revue, s'installa en un

lieu propice. Les canons tirèrent quarante-deux coups (4) ; les fusils et les mi-

trailleuses tirèrent aussi une salve, et c'est ainsi qu'il passa la revue de ses

troupes. Les armes et ornements de ses chefs et de ses soldats : boucliers dorés,

boucliers d'argent, mouta (5), tchammié, lomita (6), koufta, kalloitcha, lemd

dorés, brillaient comme le soleil. Il est impossible de décrire cela.

Ayant appris l'arrivée de l'armée, les rebelles qui se trouvaient dans les

précipices et dans les forêts commencèrent à venir faire leur soumission.(7)

(1) 13 décembre 1895.

(2) Cf. p. 408, n. 4.

(3) Comme en 1890 (cf. t. 1, p. 291).

(4) D'après Melli, cité par Berkeley (ouv. cit. p. 268), Ménélik disposait précisément de qua-

rante-deux canons à Adoua.

(5) Chape en métal du fourreau de certains sabres, lesquels prennent leur nom de cette garni-

ture.

(6) De lomi ou loumi, citron. Ornement en forme de boule qui est à l'extrémité du fourreau

d'autres sabres abyssins (fig. dans CEccHI, Da 7eila, t. I, p. 351, et Massaïa, t. I, p. 141).

(7) C'étaient sans doute ces « petits seigneurs féodaux » du Lasta dont parle Baratieri « qui

attendaient les événements pour savoir de quel côté ils devaient se ranger » et qui, après l'affaire

d'Aladjié, allèrent avec leurs contingents, « grossir le torrent choan… sur le lac d'Ascianghi *

|

|

|

|

Atié Ménélik reçut les chefs révoltés, leur distribua des parures d'honneur

suivant leur rang et, leur donnant rendez-vous à Mègèlè, les renvoya tous

en leur pays (I).

Les 8 il partit de Ouafla et alla camper sur les bords du lac Achanguié

où il resta deux jours (2) pendant lesquels ses soldats s'occupèrent d'élargir

les chemins très étroits.

Le II, quittant Achanguié, il alla camper à Dèmbèla (3). Les chefs qui

l'y avaient précédé, parmi lesquels se trouvait le ras Mikaël, et qui y avaient

campé, avaient vu la maladie éclater parmi leurs chevaux et leurs mulets

dont un grand nombre périt. L'épidémie, transmise par tant de bêtes en

putréfaction, se propagea et ils perdirent un grand nombre de leurs chevaux

et de leurs mulets.(4) Aussi, pour éviter les charognes qu'il aurait pu rencontrer

sur son chemin, Atié Ménélik, parti le 12 d'Achanguié, quitta la route ordi-

naire (5) et, prenant à sa droite, alla camper au lieu appelé Mèhane-Hezba (6).

On y resta quelques jours pour préparer les chemins et faire des provisions.

Le roi Tèklè-haïmanot, qui était resté en arrière, traversa le Béguè-meder

et se rencontra là avec Atié Ménélik le 15 de tahssas(7). Le roi des rois ordonna

à toutes les troupes de faire leurs provisions. Mais voulant épargner les

Galla (8) et les habitants du pays (9), s'il ordonna aux soldats de prendre

leurs provisions, il leur défendit, sous peine d'excommunication, de toucher

(Mémoires, p. 281-282). Les funestes conséquences de la défaite d'Aladjie pour le prestige

italien et la défection des certains éléments, surtout musulmans, qui se produisirent alors sont

exposés par BARATIERI, loc. cit.

(1) Suivant l'usage, ces chefs s'étaient présentés pour faire leur soumission accompagnés d'une

faible escorte. Ménélik les renvoya dans leurs pays afin qu'ils en revinssent avec leurs troupes.

(2) Soit les 19 et 20 décembre. Dès le 22, Baratieri était prévenu de la présence de Ménélik sur

les bords du lac Achanguié (Livre vert X XIII bis, p. 160).

(3) Ne figure pas sur les cartes, Mais ce nom offre une singulière analogie avec celui de Dèmbèl

par lequel est désignée la région marécageuse au nord du lac Zouaï (cf.t. I, p. 167). D'après Foot

(A Galla-English Dictionary, p. 13), dambela signifierait en oromo barrage pour retenir les eaux

de pluies. Sur l'aspect de cette contrée, voir G. Simon, L'Ethiopie, pp. 196-198.

(4) En 1868, l'expédition anglaise perdit de même une bonne partie des 16.000 mulets qui

avaient été débarqués à Moulkoutto, dans la baie d'Annesley (AcToN, The A byssinian Expedition,

Pp. 39).

(5) Celle que suivit notamment l'expédition anglaise (cf. MARKHAM, OUv. cit., pp. 270-273).

(6) Mèhane, où il y a une rivière de ce nom (G. SIMON, ouv. cit, p. 195) et Hezba sont deux

districts de la province de Dobba (cf. LEFEBVRE, t. III, pp. 52-53 ; SAPETO, Etiopia, p. 252).

Mèhane-Hezba doit être à la frontière de ces deux districts.

(7) Baratieri avait fondé de grands espoirs sur la défection ou, tout au moins, sur la neutralité

de ce personnage (Mémoires, pp. 192-193). Il ne répondit pas, en effet, aux deux premiers appels

de son suzerain et ne se décida que tardivement à envoyer un contingent à Dessié. Lui-même

attendit la nouvelle de la défaite des Italiens à Aladjié pour rejoindre l'armée impériale (ouv. cit.

pp. 193 et 282). Ses forces n'étaient d'ailleurs à Adoua, d'après le lieutenant Melli, que de 5.000

fusiliers (cf. BERKELEY, ouv. cit., p. 268).

(8) Appartenant à la tribu des Azèbo qui est à l'E. du plateau.

(9) Ceux de la province musulmane et longtemps autonome de Dobba, décrite par Alvarez (trad

angl., pp. 104-108) et par Lefebvre (/ Voyage…, t. II, pp. 118-121).

au bétail, à l'argent, aux vêtements et aux autres biens des paysans ; ils ne

devaient enlever que le grain.(r)

Le 18, le roi des rois, descendu àAzèbo, pays de Ouaïou-Guëlémcha, (2)

fit prendre par ses soldats du grain chez les Azèbo dont le pays est très

fertile. (3)

Le 19, parti de Mèhane-Hezba il alla camper dans le pays d'Edda-Mèhoni (4)

à côté de l'amba appelé Arèra (5).

Le 20, il y resta pour célébrer le dimanche. Ce jour-là, comme les gens du

pays qui habitent sur l'amba y avaient reçu et accueilli des rebelles, le bédji-

ronde Baltcha y fut envoyé avec ordre de détruire l'amba à coups de canon et

d'en confier la garde au choum Agamié Tésfaï.

Le 21, parti de Sèfaho (6), il campa au sommet d'Atèla.(7)

Et si l'on veut savoir pourquoi il voyagea ce jour consacré à Marie, nous

dirons que, comme le chemin était plein de pierres roulantes et de précipices,

il voulut permettre à son armée d'y passer plus facilement par petits

groupes (8).

Le 22, parti d'Atsela, il campa à Addi-mèsno(9), au pays de Ouadjerat(10).

Les chemins de ce pays, non seulement n'avaient jamais vu passer l'armée

immense du roi des rois, mais n'avaient jamais été foulées par l'armée d'un

nègarit (11). Pour éviter de trouver sur sa route les cadavres des Frendjt

et des bachi-bouzouk tués par le ras Mèkonen et ses compagnons à la bataille

d’Aladjié, Atié Ménélik fit préparer pour ses troupes trois ou quatre autres

chemins et passa par le Ouadjerat.

Le 23, il resta au même endroit. Comme le chemin qu’il devait suivre

était étroit et encombré de broussailles, il le fit élargir dans ses passes les

(1) Cf. t. I, p. 251. Malgré ces ménagements, l’armée de Ménélik, à son retour d’Adoua, eut

beaucoup à souffrir des attaques des Azèbo.

(2) Nom d’un chef galla.

(3) Renseignement confirmé dans Cooxx, Routes in Abyssinia, P. 9.

(4) Cf. t. I, p. 324, n. 1.

(5) A 10 km. env. à l’E. de la piste principale (voir la carte de MARKHAM, ouv. cit, entre les

pp. 230 et 231).

(6) A 5 km. env. au N.-E. d’Arèra.

(7) Ou Atsèla, comme l’auteur l’orthographiera plus loin. Hauteurs dominant la rivière du

même nom, à 10 km. env. au S. d’Aladjié (LEFEBVRE, t. II, o. 117).

(8) En 1868, l’armée anglaise éprouva, elle aussi de grandes difficultés à traverser cette région

(voir notamment SHEPHERD, The Campaign in Abyssinia, pp. 163-169).

(9) « Terre de canaux d'irrigation ». Musno de la carte de Markham, à 9 km. env. à l'E. de la

piste principale.

(10) Ce pays, très accidenté, dont les habitants qui sont chrétiens prétendent descendre des

soldats portugais du XVI® siècle, forme une sorte de petite république (PAEZ, dans BECCARI,

recueil cit, t. IV, pp. 83-85 ; PEARCE, dans SALT, trad. franç., t. II, pp. 13-15 ; SAPETO, Etiopiar

pp. 249-250 ; BARATIERI, Mémoires, p. 197).

(11) Cf. supra, p.404, n. 6. Après avoir travaillé pendant cinq jours à élargir la piste de Mèsno,

le service du génie de l'armée anglaise renonça à continuer ces opérations, et le gros des troupes

prit une route un peu moins difficile à l'O. (HoLLAND et Hozrer, Record of the Expedition to

Abyssinia, p. 427).

|

{

plus resserrées, défricher en ses endroits les plus touffus et fit combler les

précipices ; ainsi la voie de l'Afié fut terminée en un jour. (1) Les gens du

pays de Ouadjerat, le fusil suspendu à l'épaule, s'en vinrent, armés de haches

et de faucilles, aider aux travaux de la route. Le chemin était en effet si

difficile que l'on dut traverser vingt-huit fois le même torrent.(2)

Le 24, suivant le chemin étroit qu'on lui avait préparé, il alla camper à

Messag, (3) près de Maï-oueïn. (4)

Le 25, parti de Messag, il campa à Afgol-Tchélèkot. (5)

Le 26, il campa à Tchèlèkot. (6)

Le 27, pour honorer le dimanche, il resta à Tchèlèkot. Ce jour-là, les chefs

l'avaient précédé, c'est-à-dire le ras Mikaël, le ras Oualié, le ras Mènguècha,

gouverneur du Tigré, le ras bitouaddèd Mènguècha, le ras Mèkonen, le ras

Aloula et le dèdjatch Oualdié vinrent au campement pour saluer Atié Mé-

nélik. Ils lui remirent alors les canons pris sur les Italiens à la bataille d'Alad-

jié. Atié Ménélik envoya ces canons au Choa (7).

Le 28, on resta à Tchèlèkot pour célébrer la fête de Noël.

Le 29, parti de Tchèlèkot, Atié Ménélik campa à Mègèlé. (8) Le Sèmién

était le pays de l'Itiéguié qui en avait confié le gouvernement au dèdjatch

Guëssèssè (9), fils de sa sœur(10). Comme le Sèmién est relativement près du

Tigré(rr), elle avait écrit au dèdjatch Guèssèssè de lui apporter des provisions.

Aussi, le matin du jour où elle arriva à Mègèlé, elle y reçut cinq cents mou-

tons, un grand nombre de bœufs gras, une grande quantité de beurre ; le

(1) Cf. t. I, p. 242, n. 6. Au sujet de l'établissement de ces «routes royales », voir PoRTAL,

My Mission…, pp. 113-114 ; G. SIMON, ouv. cit., p. 192.

(2) Celui de Gouroub-dekdek à l'E. du ravin longeant l'amba d'Aladjié (MARKHAM, ouv. cit.»

241).

(3) Généralement orthographié Mesgui. Nom d'un sous-affluent du Tèkkèzié (cf. G. SIMON,

ouv. cit., pp. 188-189). Là, Ménélik retrouva la piste principale.

(4) « Rivière des vignobles ». Probablement le ruisseau appelé Buya par Markham et tributaire

du Mesgui (ouv. cit., pp. 239-240). Sur la culture de la vigne dans le Tigré au XVIIe siècle, voir

BARRADAS, dans BECCARI, Il Tigré descritto…, p. 27).

(5) À 25 km. env. au N. du Mesgui. C'est aussi le nom d'un cours d'eau.

(6) Bourg du district du même nom dans la province d'Endèrta. Lieu de plaisance créé par le

ras Oualdè-Sellassié qui y reçut Salt (trad. franç., t. II, pp. 152-160) et Pearce (Life and Adven.

tures…, t. I, passim) ; cf. FERRET et GALINIER, Voyage en À byssinie, t. II, pp. 133-135 ; MARKHAM,

ouv. cit., pp. 237-238.

(7) D'après Berkeley (p. 199), ils auraient été au contraire utilisés par Ménélik au siège de

Mègèlé.

(8) Investi au N. par l'armée abyssine d'avant-garde dès le 20 décembre 1895 (cf. BERKELEY

192). Le siège de Mègèlé, qui dura quarante-cinq jours, a été raconté par trois officiers, témoins

oculaires : Partini (dans le Livre vert X XIII quater, pp. 53-62), Moltedo (L'assedio di Macallè,

1901) et Riguzzi (Macallè, Diario, 1901). Voir aussi MANTEGAZZA, L"assedio di Macallè, 1896.

(9) « Il a annulé ». WYLDE confirme (ouv. cit., p. 57) que le Sèmién était gouverné par un repré-

Sentant de l'impératrice.

(10) Oueïzèro Dèsseta (cf. DE CasTRO, Nella terra…, t. I, p. 284).

(T1)Il en est séparé par le Tèkkèzié, d'où il ya une centaine de kilomètres pour atteindre Mègèlé.

tout fut distribué aux chefs et aux officiers. Comme, au Tigré, les bêtes

étaient très chères (I), chacun regarda cela comme une merveille.

Ce jour-là, (2) les chefs et les soldats, les premiers avec leurs longues-vues,

les seconds de leurs yeux perçants, aperçurent de loin les murs du fort où se

trouvaient les Italiens. Alors ils crurent qu'ils allaient les cueillir comme un

épi que l'on mange ou comme une bouchée de fehelo (3) que l'on avale. Mais

Atié Ménélik, convaincu de la force de la position ennemie et de la profon-

deur des fossés, défendit à ses soldats d'approcher du fort.

La solidité des murailles du fort de Mègèlé est impossible à décrire. L'église

qui y fut bâtie autrefois par le ras Oualdé-Sellassié (4) et d'autres avaient des

pierres qui mesuraient chacune trois coudées de long, une coudée et une palme

de large environ. (5) Les Italiens en ayant retiré le fabot de Jésus, y placèrent

leurs soldats, y alignèrent leurs canons et plantèrent leur drapeau au som-

met de l'église. (6) Ils agrandirent les àbords de la position et y firent des

travaux de fortification. À l'extérieur du fort, afin d'empêcher les fantassins

et les cavaliers d'approcher, ils avaient planté des pieux solides reliés les uns

aux autres et distants de vingt-quatre coudées entre eux et sur ces pieux,

ils avaient tendu une haie de fils de fer. (7) Extérieurement et intérieurement,

la terre était creusée et remplie de mines contenant de la dynamite et de la

poudre. (8)

(1) Les prix du gros bétail, qui sont très variables, paraissent être au Tigré le double environ

de ceux pratiqués dans les autres parties de l'Éthiopie (cf. SAPETO, Etiopia, p. 415).

(2) » Le 7 janvier, dans la matinée, la garnison de Mègèlé aperçut la tente rouge du Negus »

(PARTINI, ouv. cit, p. 57). Jusque-là, elle avait pu résister assez facilement aux attaques, du reste

intermittentes et entrecoupées de négociations, de l'armée commandée par Mèkonen (BARATIERI

pp. 312-316 ; BERKELEY, pp. 191-195).

(3) Farine d'orge grillée et pétrie avec de l'eau chaude, que les soldats mangent à défaut de pain

(LEFEBVRE, t. III, p. 277).

(4) Gouverneur indépendant du Tigré de 1790 à 1816, date de sa mort (MARKHAM, ouv. cit,

PP. 47-51). Voir à son sujet Salt (dans VALENTIA, trad. franç., t. III, pp. 381-423, et Voyage en

A byssinie, passim) et surtout Pearce qui fut pendant douze ans à son service (Li/e and Adventures,

passim).

(5) Cette église se nomme Enda-Yèssous (maison de Jésus, en tigrigna) ; elle est située sur un

petit plateau entre le village du même nom et Mègèlé, avec le palais de Yohannès au N.-O (voir

le plan joint au Livre vert X XIII quater comme à la plupart des ouvrages sur la guerre italo-

abyssine). Une première église, très probablement bâtie du temps des Jésuites portugais, fut

visitée par Salt dans son premier voyage (cf. VALENTIA, trad. franç., t. III, pp. 419-421). Détruite

en partie peu de temps après par la foudre, elle fut reconstruite par le ras Oualdè-Sellassié et Salt

vit également cette église en 1810,lors de son second voyage (Voyage en A byssinie, t. I,p. 336.).11 y

en a une vue dans L. DE CASTRO, t. I, fig. 55.

(6) Pendant son séjour à Mègèlé, le major Toselli avait traité avec le clergé de l'église pour

pouvoir disposer de celle-ci moyennant une indemnité de mille thalers et la promesse de recons-

truire un autre lieu de culte ; plus tard, les ascari musulmans de la garnison saccagèrent l'église

(BERKELEY, pp. 180-181 et 195). — Au moment où commença le siège, le major Galliano ne dis-

posait que de 1200 hommes environ (dont 1000 indigènes) et de quatre pièces de montagne

(PARTINI, dans le Livre vert précité, p. 53).

(7) Commencés en octobre 1895 sous la direction du major Toselli, ces travaux furent complétés

hâtivement peu avant le début du siège (BERKELEY, pp. 180, 184, 186-190).

(8) Allusion à une mine placée sous un blockhaus protégeant le fort au N. et que les Italiens

firent sauter avec succès le 7 janvier (BERKELEY, pp. 188, 197-198), ainsi qu'à celle destinée au

besoin à détruire le magasin à poudre du fort (ibid, p. I9I).

— M6 —

La tente d'Atié Ménélik fut plantée juste en face du fort (1) et on l'entoura

de l’enceinte d’étoffe. Pendant que toute l’armée dressait les tentes, chacune

à sa place, un mulet que l’on déchargeait s’échappa et alla se mêler aux mu-

lets italiens qui broutaient par là. Un homm> courut alors pour le ramener.

Les Italiens du fort, voyant cet homme courir, commencèrent à tirer le

canon (2). Atié Ménélik songeait à aller du côté de l’‘Hamassién (3) et d’Addi-

guerat et n’avait pas l’intention de s’attarder devant Mègèlé, mais le Sei-

gneur lui fournit cette occasion, car le temps d’aller plus loin n’était pas

encore arrivé. (4) Lorsque les canons se mirent à tirer avec plus d’intensité,

il dit au liqè-mèkouas Abatè et au bèdjironde Baltcha : « Allez, répondez à

leur tir. » La soirée se passa donc en ce duel d’artillerie. (5)

Vers le soir, Atié Ménélik fit appeler le ligè-mèkouas Abaté et le bèdji-

ronde Baltcha et leur dit : « Je ne veux aller ni à droite ni à gauche avant

d’avoir fait sortir ces Italiens de leurs fossés ; mais vous, aménagez l’empla-

cement d'où vous tirez de façon à ce que les obus ne vous atteignent pas. »

Le ligé-mèkouas Abatè avec ses troupes chassa les sentinelles italiennes et,

passant à la gauche du fort, il y éleva un mur derrière lequel il plaça ses ca-

nons et ses mitrailleuses. Quant au bèdjironde Baltcha, il passa la nuit à

faire le même travail sur la droite et y installa,lui aussi, ses canons et ses

mitrailleuses (6). Les Italiens, voyant que l'armée s'était rapprochée, com-

mencèrent un tir nourri avec leurs canons et leurs fusils. (7)

Le liqè-mèkouas Abaté, qui était un excellent tireur et qui avait le coup

d'œil juste, regarda avec sa longue-vue l'église de laquelle les Italiens avaient

enlevé le tabot de Jésus, visa et tira un obus qui passant par la fenêtre, alla

briser la roue d'un de leurs canons. (8) Les canonniers italiens ayant aperçu

la fumée des canons, se mirent à tirer dru comme grêle des boulets et des

obus contre les deux positions du ligè-mêkouas Abaté et du bèdjironde Bal-

tcha. Mais le Dieu de Ménélik les couvrit de Son ombre et pas un seul

(1) A 6500 mètres du fort, c'est-à-dire hors de portée des canons italiens (ibid, p. 196).

(2) Partini dit que ce furent les Abyssins qui attaquèrent — le 7 janvier à 10 heures un quart —

les grands-gardes placées dans le village d'Enda-Jésus à 1000 mètres env. au S.-E .du fort.

Celles-ci durent se retirer, mais l'artillerie du fort chassa l'ennemi du village (ouv. cit, p. 57).

(3) Ou Hamazien. District montagneux de l'Erythrée, à l'O. de Massaoua, avec Asmara pour

chef-lieu.

(4) Il est difficile de savoir quelles furent les véritables intentions de Ménélik. Cependant on peut

supposer qu'il avait espéré s'emparer du fort par surprise dès son arrivée. Devant l'échec des atta-

ques du 7 janvier, il se décida à conduire lui-même, avec son artillerie, les opérations du siège.

(5) Duel inégal de toutes manières, car les Italiens n'avaient que quatre canons d'une portée

de 3850 mètres, tandis que leurs adversaires disposaient d'une quarantaine de pièces dont cer-

taines pouvaient tirer à 4500 mètres (cf. BERKELEY, p. 199). Néanmoins, dans cette première

journée, l'artillerie italienne se montra supérieure à l'artillerie choane encore mal exercée (ib.,

pp. 199-200)

(6) Le récit de Partini confirme ici celui de notre chronique : l'artillerie ennemie fut mise en

batterie le matin du 8 janvier sur cinq points différents (ouv. cit, p. 58).

(7) Il y eut ce jour-là (8 janvier) 148 projectiles tirés par les Italiens et 500 du côté adverse

(BERKELEY, p. 202).

(8) Un obus éclata entre les roues d'un canon en blessant deux ascaris » (BERKELEY, p. 201).

homme ne fut blessé, tandis que, du côté des Italiens, un grand nombre de

soldats furent tués à coups de canons et de mitrailleuses. (1) Atié Ménélik,

posté sur une hauteur qui se trouvait au-dessus de sa tente, regardait la

bataille avec sa longue-vue. Le roi Tèklè-haïmanot et tous les autres chefs

l'imitaient.

La reine Itiéguié Taïtou, faisant entr'ouvrir l'enceinte d'étoffe qui entou-

rait sa tente regardait, elle aussi, pendant que l'azaj Zè-Amanouel (2) se

tenait debout près d'elle. Se tournant vers lui, elle lui donna l'ordre suivant :

« Va et essaye de te rendre compte s'il est possible de capter l'eau ; va t'en-

tendre à ce sujet avec le ligè-mèkouas Abatè ! » L'azaj Zè-Amanouel partit

et fit ce qui lui avait été ordonné.

Le ligè-mèkouas Abatè répondit : « Le lieu est profond et rapproché des

Italiens. Entre l'eau et le fort il y a environ cent cinquante coudées de dis-

tance. (3) Pourtant, avec mes canons, je surveillerai le passage et, lorsque la

nuit viendra, j'enverrai des soldats pour garder la rivière. » Cette réponse

plut beaucoup à l'Itiéguié qui en fit part à Atié Ménélik. Celui-ci lui dit :

« Bien ,qu'il soit fait comme tu l'as dit ».

L'Itiéguié dit alors à ses soldats : (4) « Vous autres, vous disiez jusqu'ici

que vous seriez heureux de pénétrer dans le fort afin de vous battre. Mais

pour une armée si grande, il n’y à qu’une toute petite place ; aussi vous vous

tueriez les uns les autres et le massacre serait pire que celui que produiraient

les fusils italiens. Allez donc et restez près de la rivière de façon à ce qu’ils

ne puissent y puiser. Vous qui vous vantiez d’aller vous battre dans le fort»

j’espère que vous n’aurez pas peur de mourir dans la plaine. Ceux qui survi-

vront à l’action recevront des parures d’honneur ; quant à ceux qui mour-

ront, je ferai faire leur féskar (5) et je prendrai soin de leurs enfants. Que le

Seigneur soit avec vous ! » Et elles les congédia.

Ceux-ci, superbement armés et semblables à des léopards en colère, descen-

dirent le ravin à la onzième heure du jour.

L’Itiéguié pendant toute la nuit pria avec ferveur disant au Seigneur :

(1) Dans les combats du 8 janvier, les Italiens n’eurent que quatre tués et treize blessés (ibid.,

202). Quant aux Abyssins, il est possible que leurs pertes aient été nulles car, comme on l’a vu,

les pièces de montagne des assiégés avaient une portée insuffisante.

(2) «Par Emmanuel ». Premier intendant de l'impératrice et chef de ses troupes.

(3) Les Italiens s'alimentaient de nuit à deux rivières : l'une au S., l'autre au N., celle-ci plus

abondante, à quatre cents mètres env. du fort et dont l'accès avait été protégé par un chemin

couvert. Dans la journée du 8, ils perdirent la disposition de la première. C'est de la seconde,

occupée par l'ennemi dans la nuit du 8 au 9, qu'il s'agit ici (cf. BERKELEY, pp. 200-201).

(4) D'après Melli (cité par BERKELEY, p. 268), le contingent fourni par l'impératrice se compo-

sait de 3000 fusiliers, 600 cavaliers et quatre canons.

(5) Le tèskar — dont les dépenses sont très élevées — constituant un devoir sacré pour la famille

(M. ParkyNs, t. II, pp. 63-67 ; HEUGLIN, Reise nach Abissinien, pp. 257-258 ; PERINI, Di qua

dal Marèb, pp. 416-417), Taïtou promettait à ses soldats de le remplir elle-même afin de les encou-

rager à se bien battre. En 1903, au septième anniversaire d'Adona, Ménélik donna un grand fèskar

en l'honneur de tous ceux qui, du côté abyssin, avaient péri dans la bataille (DE CasTro, t. I,

p.215).

| }

« O mon Dieu, je suis ta servante, fais que je ne sois pas confondue ; entre

dans mes desseins, car tu peux nous secourir ! » Elle passa donc la nuit à

pleurer et prier de la sorte.

À la onzième heure de la nuit, les achkérotch se levèrent. Ils s'appelaient :

Guèbrè-Guiorguis, Delnessiè et Choaïé (1). Chacun d'eux avait trois cents

fusils sous ses ordres. Ils descendirent tous alors avec leurs troupes vers la

rivière où ils construisirent un petit mur à l'abri duquel ils tireraient. Après

quoi, ils comblèrent la rivière et tous ensemble ils élevèrent à cet endroit

une construction aussi belle que l'addérach et l'elfign et s'y postèrent. (2)

Les Italiens, sachant que l'eau était proche du fort, n'avaient jamais

songé qu'elle pût leur être prise ; mais, lorsqu'ils surent que vraiment elle

l'était, le jeudi à la troisième heure de la nuit, (3) traînant leurs canons et

rassemblant leurs fusils, ils tombèrent à l'improviste sur ceux qui gardaient

l’eau. Ceux-ci les reçurent par un feu violent et les firent battre en retraite.

De nouveau, à la sixième heure de la nuit, ils firent une sortie, mais, comme

Ja première fois, ils furent obligés de reculer devant un feu violent. Tandis

qu’une partie des Italiens rentrait en s’enfuyant dans le fort, d’autres arri-

vaient en criant : « Moi, je vaux mieux que les autres ! » Mais chaque fois qu’ils

prenaient la fuite et rentraient dans le fort, la porte n’était pas assez large

pour les recevoir. Dans ces combats un grand nombre d’Italiens et de bach-

bouzouk périrent. (4)

Le lendemain matin, (5) le ligè-mèkouas Abatè après avoir bien observé

avec sa longue-vue leur magasin, la maison où ils mangeaient et l’emplacement

de leurs canons, de concert avec le bèdjironde Baltcha qui se trouvait à

droite, ouvrit le feu avec tous ses canons. Les Italiens, voyant que le tir des

canons était de plus en plus nourri, commencèrent à faire transporter leurs

bagages en un endroit qu'on ne pouvait atteindre. (6) Le ligè-mèkouas Abatè

ne dormit pas et ne quitta pas ses armes jusqu'à ce que les Italiens eus-

sent évacué le fort ; il ne cessait de les surveiller, les empêchant d'aller et de

venir et faisant tirer sans cesse ses Canons ou ses mitrailleuses. Ce que le

ligè-mèkouas Abatè fit cette semaine-là, aucun autre n'aurait pu le faire.

Itiéguié Taïtou envoyait chaque jour, de neuf heures à dix heures de la

(1) Respectivement : « Serviteur de S. Georges », « Qui remporte la victoire », « Mon Choa ».

Ces trois officiers de la garde privée de Taïtou ne sont pas nommés ailleurs.

(2) Partini ne parle pas de ces travaux.

(3) C'est-à-dire le 9 janvier à 9 heures du soir.

(4) Ces combats de nuit du 9-10 janvier sont rapportés tout autrement par le lieutenant

Partini. En raison de leur petit nombre, les Italiens n'essayèrent pas de faire des sorties pour

reconquérir la source du N., le ravin où elle se trouvait étant du reste protégé par un angle mort.

contre le tir de leur artillerie, mais ils repoussèrent deux attaques de nuit. Dans la matinée du 10,

ils firent, il est vrai, une tentative, mais ce fut vers la rivière du S. et ils ne la renouvelèrent pas

(Livre vert X XIII quater, pp. 58-59).

(5) 10 janvier.

(6) Dès la veille la poudrerie avait été évacuée (PARTINI, loc. cit.).L'officier italien confirme

d'ailleurs que l'ennemi fit dans la journée et la nuit du 9 janvier plusieurs attaques soutenues par

l'artillerie, attaques qui furent toutes repoussées.

—42t —

nuit, à ceux qui gardaient l'eau un grand nomb de gènd, de messob remplis

de mets de choix et de pains et des corbeilles pleines de la viande des bœufs

qu'on venait d'égorger. Un homme rassasié est capable de tout ; aussi ces

soldats avaient offert leur vie à leur maître et à leur patrie. (1) Ils ne quit-

taient jamais leurs armes et ne dormaient jamais. Alors que, d'habitude, on

est épuisé après une seule journée de combat, eux, bataillant sans trêve

pendant dix jours, empêchèrent l'ennemi de prendre de l'eau et réussirent

finalement à le forcer à quitter le fort.

Voici ce qui arriva un jour : le 3 de fer, (2) les hommes du ras Mèkonen

qui avaient l'intention d'attaquer le fort passèrent devant l'endroit où les

soldats de l'Itéguté gardaient l'eau. Ensuite, arrivés près des fortifications,

ils coupèrent les fils de fer et parvinrent au pied de la muraille. Le combat

dura de la dixième heure de la nuit à la huitième heure du jour (3). Parmi

les soldats du ras Mèkonen, environ cent cinquante moururent. Quant aux

Italiens et aux bachi-bouzouk qui se trouvaient dans le fort, un bon nombre

aussi moururent. (4) Finalement, les soldats du ras Mèkonen, ne pouvant pas

abattre la muraille, s'en retournèrent.

Ce fut alors qu'un Italien appelé Moussié (5) Felter (6) qui avait été envoyé

auprès d'Atié Ménélik (7) lui dit : « Pourquoi donc vos hommes s'acharnent-ils

à nous attaquer jusqu'au fort et meurent-ils inutilement ? Ceux qui sont dans

le fort seraient-ils donc condamnés à mourir de soif ? Nous ne voulons qu'une

chose : faire la paix. Si nous nous entendons, nous sommes prêts, non seu-

lement à quitter le fort de Mègèlé, mais à abandonner le pays jusqu'à Addi-

guerat. » (8) L'Atté lui répondit : « C'est bien ! jy consens ! (9) Puisque

(1) Il y a ici le mot mênguest qui signifie royaume, état, gouvernement. Nous avons cru pouvoir

le traduire par patrie. Sur l'attachement des Abyssins au sol natal, voir H. La Roux, Ménélih

et nous, pp. 231-232.

(2) I1 janvier 1896.

(3) Cette attaque suprême dura effectivement de l'aube à 13 heures (PARTINI, p. 59 ; cf

BERKELEY, pp. 204-209). Le ras Mèkonen en fut chargé par l'empereur parce qu'il avait qu

pouvoir lui affirmer que le fort ne résisterait pas à quelques heures de combat (BARATIERI

Mémoires, p. 317). :

(4) Les pertes des Italiens ne furent que de 27 hommes dont six tués (BERKELEY, p. 210)

(5) « Ce terme est devenu pour les Abyssins une sorte de titre qu'ils donnent aux Européens »

(MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 56).

(6) Le chevalier Felter, représentant dès 1893 à Harar d'une maison de cafés d'Aden et « agent

officieux du gouvernement italien » (VANDERHEYM, Une expédition… p. 45). En 1894 et 1895

il avait été chargé par le général Baratieri de négociations avec le ras Mèkonen (Mémoires

d'Afrique, pp. 255-264).

(7) Le 29 décembre 1895, Galliano avait autorisé Felter à se rendre au camp de Mèkonen

Lie demande même de ce dernier (Livre vert XXIII bis, pp. 169-170). Il y était resté depuis lors,

La 12 Le Galliano une proposition d'armistice que celui-ci repoussa (Livre

(8) Felter s'avançait beaucoup s'il tint vraiment ce langage. En Italie où le cabinet Crispi

était alors au pouvoir, régnaient à cette époque «les plus audacieuses prétentions de combats

et de victoires » (BARATIERI, p. 324). Cf. les conditions éventuelles de paix désirées, à la date du

18 janvier par le Ministère des Affaires étrangères d'Italie (Livre vert X XIII bis, pp. 205-206)

(9) Baratieri écrivait le 18 janvier au ministre de la Guerre : « Il (Felter) croit que Ménélik,

3##

— 422 —

vous voulez faire la paix, va, conclus cette affaire et apporte-moi la réponse.»

Felter partit le 9 du mois de fer. (I)

Cet envoyé qui avait été averti par les gens du fort de la détresse dans

laquelle ils étaient à cause du manque d'eau, (2) faisant en une nuit le voyage

de trois jours, arriva à Addi-guerat d'où il télégraphia (3) au gouvernement

italien. (4) Celui-ci ayant répondu qu'il fallait abandonner le fort, il revint

apportant une lettre avec le sceau du gouvernement. (5)

Trois jours après, il se présenta au camp d'Atié Ménélik et fit parvenir la

lettre qu'il avait apportée aux Italiens qui se trouvaient à Mègèlé. (6) Lorsque

ceux-ci virent la lettre portant le sceau de leur gouvernement qui leur or-

donnait de quitter le fort, ils firent éclater leur joie et leur allégresse (7) et se

mirent à danser et à chanter au son de la musique. (8) Ils étaient en effet ex-

trêmement malheureux à cause du manque d'eau (9) et cette décision leur

parut la fin de leurs malheurs. Comme ils ne savaient pas encore qu'ils allaient

entrer à Adoua dans une fosse dont ils ne pourraient s'échapper, (To) ils

donnèrent un libre cours à leur joie.

Atié Ménélik, une fois qu'il eut ainsi fait grâce aux Italiens de Mègèlé, (11)

ordonna au bèdjironde Baltcha de dire aux hommes qui gardaient la rivière

de permettre aux Italiens de prendre de l'eau pour eux et pour leurs bêtes.(12)

soucieux de la situation, voudrait sérieusement faire la paix » (Livre vert X XIII bis, p. 60, note ;

cf. Mémoires, pp. 323-324).

(1) 17 janvier.

(2) Grandes avaient été en effet les souffrances endurées par la garnison qui, à partir du

9 janvier, fut rationnée à un demi-litre par jour, puis à un quart de litre (LAURIBAR, ouv. cit.

PP. 447-450 ; BERKELEY, PP. 203-214).

(3) Littéralement : frappa le fil. Les Abyssins ont adopté pour désigner le télégraphe — et,

plus tard le téléphone — le mot arabe silk qui signifie fil métallique.

(4) Ce ne fut pas, bien entendu, Felter, mais le général Baratieri qui, d''Eddga-amous, télé-

graphia le 18 janvier au ministre de la Guerre, pour lui communiquer les offres de Ménélik

relatives à la libération de la garnison de Mègèlé (Livre vert XXI II bis, pp. 208-209). I1y a une

centaine de kilomètres entres ces deux points.

(5) Cette lettre était du général Baratieri. Le texte, traduit en français, se trouve dans Lau-

ribar (ouv. cit., p. 453)-

(6) Le 19 janvier à 8 heures du soir (LAURIBAR, loc. cit.).

(7) Rien de semblable dans le récit du lieutenant Raimondo, recueilli par Lauribar. Les officiers

atterrés par cet ordre d'avoir à capituler, se mirent au contraire à pleurer (ouv. cit., pp. 4 53-454).

(8) Au cours des soirées précédentes, les Italiens avaient chanté des chansons « accompagnées

par les sons d'une guitare » (LAURIBAR, Pp. 445).

(9) D'après le lieutenant Raimondo, les réservoirs d'eau étaient à sec le 18, et Galliano qui

attendait vainement des secours que le général Baratieri était hors d'état de lui envoyer (cf.

Mémoires, pp. 318-321), avait résolu de faire le 20 une sortie en masse pour tenter de s'ouvrir

un passage (LAURIBAR, Pp. 450).

(10) Le bataillon libéré à Mègèlé combattit en effet à Adoua (BERKELEY, p. 218). Cette phrase

de la Chronique fait indirectement justice de l'imputation suivant laquelle la garnison de Mègèlé

se serait engagée à ne plus prendre part à la lutte (WyLDE, p. 213)., p. 213). Aucune condition

de ce genre ne fut stipulée.

(11) En lui accordant de « sortir librement avec armes, munitions de guerre, femmes et baga-

ges pour rejoindre nos troupes à Adigrat ». (BARATIERI, p. 422). Berkeley (pp. 217-221) analyse

fort bien les motifs qui poussèrent Ménélik à cet acte de clémence.

(12) Ce fut seulement le 20 à cinq heures du soir qu'il fut permis aux Italiens de puiser de l'eau

(LAURIBAR, P. 455).

Quand les Italiens connurent la permission qui leur était donnée et sortirent

pour aller boire, ils ressemblaient plutôt à des hommes qui vont enfin se

rencontrer avec des parents bien-aimés qu'à des soldats qui se rendent à un

endroit encore occupé par l'ennemi. Beaucoup de leurs bêtes moururent

après avoir bu. (1) Une de leurs chiennes, lorsqu'on eut ouvert les portes,

se mit à courir vers la source, où les gardes lui firent boire trois boucliers

pleins d'eau. Après avoir bu, elle mit bas deux petits chiens morts-nés, puis

elle mourut.

Alors le bèdjironde Baltcha monta dans le fort au sommet duquel il planta

le drapeau d'Ethiopie. (2) Les Italiens, prenant avec eux tous les bagages

qu'ils avaient au fort, en sortirent et campèrent dans la plaine de l'autre

côté de notre camp. Mais, comme un grand nombre de leurs bêtes étaient

mortes de soif ou avaient été tuées par les canons et par les mitrailleuses,

ils se trouvaient dans l'impossibilité de charger tout leur train. Ils vinrent

donc demander des bêtes à l'Atié Ménélik qui, dans sa bonté, (3) ordonna

qu’on leur vendît cinq cents chameaux et mulets achetés à des marchands

et à d’autres gens de l’Endèrta. (4) Ils purent ainsi emporter tous leurs ba-

gages. Il offrit même au major Galliano une superbe mule avec un harnache-

ment très riche. (5)

L’armée d’Atié Ménélik, voyant la manière dont il traitait ses ennemis, en

fut mécontente. (6) Les soldats disaient en effet : « Si un pareil traitement

était accordé à des gens honnêtes et reconnaissants, ceux-ci en concluraient :

Nous battre contre un roi si noble et si sage ne nous réussira pas, et ils s’en

Serra EU chez eux après avoir fait amitié avec lui ». Et ils étaient indi-

gnés.

Les Italiens quittèrent la plaine de Mègèlé le 15 de fer, emportant avec eux

tous leurs bagages et, escortés par le ras Mèkonen, ils parvinrent à Addi-

guerat. (7)

(1) Confirmé par Raimondo (LAURIBAR, P. 455).

(2) Le 21 janvier dans l'après-midi, une fois le fort évacué par les Italiens (ibid, p. 456).

(3) Il semble que Ménélik se fût engagé à fournir aux Italiens tous les moyens de transport

nécessaires (cf. LAURIBAR, P. 453).

(4) Province du Tigré où se trouve Mègèlé. Raimondo ne parle que de 500 mulets, dont la

moitié pris en location. Ce marché, qui ne coûta pas moins de 27.000 francs aux Italiens (LAURI-

BAR, P. 456), à pu donner naissance au bruit suivant lequel une rançon aurait été payée à Ménélik

(cf. BERKELEY, p. 218).

(5) Confirmé par Raimondo (LAURIBAR, loc. cit.).

(6) Il y avait un parti de la guerre à outrance dirigé par Taïtou (cf. Livre vert X XIII bis, p. 209).

Baratieri dit, d'autre part, que ce furent les chefs tigréens qui exhalèrent leur mécontentement

(ibid, p. 217).

(7) Partis de leur campement de Mègèlé le 23 janvier, les Italiens n'arrivèrent à Addi-guerat

que le 30, après avoir laissé d'ailleurs des otages (Livre vert XXIII bis, p. 226 et infra,

P. 425). La petite troupe de défenseurs de Mègèlé servit en réalité de couverture à l'armée

abyssine jusqu'à Haouzien. Voir à ce sujet les explications de Baratieri (Mémoires, pp. 326-330)

et le commentaire de Berkeley (ouv. cit, pp. 221-224).

"424 —

Atié Ménélik après avoir fait abattre le fort de Mègèlé, partit le 16 de ter

et campa à Fèlèg-daro. (1)

Le 17, parti de Fèlèg-daro, il alla camper à Agoula (2) où il resta la jour-

née du 18.

Le 19, parti d'Agoula, il campa à Guenfèl à la troisième heure du jour. (3)

Et s'il s'arrêta de si bonne heure, c'est, semble-t-il, par précaution car il pou-

vait craindre que les Italiens d'Addi-guerat qui étaient relativement pro-

ches ne tombassent sur lui à l'improviste. (4) Mais ceux-ci, non seulement

n'avaient nulle envie de sortir de leur fort pour combattre, mais ils crai-

gnaient plutôt qu'Atié Ménélik ne vînt les assiéger là où ils étaient. (5) Aussi

continuèrent-ils à fortifier puissamment leur position. (6)

Le 20, parti de Guenfel, Atié Ménélik campa à Abreha-Asbeha. (7) Comme

l'endroit était mauvais (8) et qu'on était en guerre, il se permit de ne pas

célébrer la fête de Marie (9) et le 21, parti d'Abreha-Asbeha, il campa à

Haouzién. (10) C'est là qu'il reçut Felter, marchand italien, à qui auparavant

Atié Ménélik avait dit de prendre les Italiens qui étaient cernés dans le fort

de Mègèlé et qui, pour les réconcilier avec lui, s'était rendu à Addi-guerat.

C'est ce jour-là qu'il vint au campement. Quand il se présenta devant

Atié Mènélik il lui dit : « Voici la réponse : Tant que les Italiens qui se trou-

vaient au fort de Mègèlé ne seront pas revenus à Addi-guerat, il sera impos-

sible de commencer les préliminaires de la paix ». (II)

(1) « Ruisseau du daro ». Vallée mentionnée par Lefebvre (Voyage. t. IL, p. 5), où se trouve

le plus grand daro que Markham vit en Abyssinie (ouv. cit, p. 237). Cet arbre qui s'apparente

au ficus sycomorus, mais qui est beaucoup plus grand (ficus vasta),se nomme ouarga en amharique

(cf. FERRET et GALINIER, Voyage… t. III, p. 159 ; ROsEN, ouv. cit., pp. 319-321, fig.). Ce fut de

ce campement appelé aussi Dolo, à douze kilomètres environ à l'E. de Mègèlé, sur la piste prin-

cipale (cf. Markham, /oc. cit.,), que Ménélik adressa au roi Humbert une lettre pour annoncer la

libération de la garnison de Mèqèlé et exprimer le désir de conclure la paix (Livre vert XXIII

bis, p. 218, et BERKELEY, p. 217).

(2) Cours d'eau près duquel Ménélik avait campé en 1890 (t. I, p. 285).

(3) Ménélik avait fait de même en 1890 (t. I, p. 285).

(4) A vol d'oiseau, la distance entre la rivière Guenfèl et Addi-guerat est de 55 kilomètres

environ.

(5) Il est vrai que Baratieri ne songeait pas à livrer bataille à une armée aussi supérieure en

nombre à la sienne, mais il espérait que l'ennemi viendrait l'attaquer à Addi-guerat où il était

solidement retranché (Mémoires, pp. 329-339).

(6) Aussitôt au contraire que Baratieri apprit le mouvement de Ménélik vers Adoua par

Haouzién (31 janvier), il leva son camp d'Edaga-amous près d'Addi-guerat et s'établit sur les

hauteurs d'Enkitcho, à 80 kilomètres environ à l'O. (Mémoires, pp. 332-336, et infra, p. 454).

(7) Cf. t. I, p. 285.

(8) Peu fertile ; ou plutôt Ménélik avait-il hâte de commencer son mouvement vers Adoua.

(9) Qui a lieu, on l'a vu, le z1 de chaque mois et qui, au mois de fer est la commémoration

de la mort de la Sainte Vierge.

(10) Localité, dans le district du même nom, à 60 kil.env.au S.-E. d'Adoua et a 52 km. env.

d'Addi-guerat (cf. LEFEBVRE, t.IL, p.3 51). Ce mouvement de Ménélik vers l'O. n'avait pas seule-

ment pour but de menacer les communications des Italiens, il était aussi destiné à procurer des

approvisionnements à l'armée dans une région plus fertile et moins exposée aux raids de l'ennemi

que l'Agamié (BERKELEY, PPp- 223-224).

(11) L'incident qui va suivre est raconté en détail par le lieutenant Raimondo. Ménélik, mé-

PL. xxxviI

Cliché Naretti

gr

Alors Atié Ménélik lui répondit : « Ces hommes que j'avais pris par le man-

que d'eau, que je tenais dans mes mains, que j'ai foulés sous mes pieds, (1)

je ne veux pas les toucher maintenant. Je te les ai donnés comme tu le dési-

rais et je les renvoie avec toi. Que si j'ai renvoyé ces hommes avec leurs

canons et leurs fusils, ne crois pas que ce soit par faiblesse d'esprit ; j'ai fait

cela par charité et si je te dis que je ne toucherai pas à cette poignée d'hommes,

c'est par respect pour le Gouvernement. (2) Maintenant, si vous faites la

paix avec moi, c'est bien ! Si vous voulez la guerre, ajoutez à vos troupes

celles que je vous renvoie (3) et tous ensemble venez m''attaquer ! » Il lui

rendit donc ses compatriotes avec leurs canons et leurs fusils (4). Felter lui

répliqua : « Nous ne voulons pas la guerre, mais la paix. En conséquence je

vous prie d'attendre ma réponse là où vous êtes. » Alors ÂAtié Ménélik lui

répondit : « Je ne puis m'attarder ici, car vous avez récemment incendié ce

pays pour m’empêcher d’y camper. (5) Si vraiment vous voulez la paix,

comme ici il est difficile de trouver de l’herbe et de l’eau pour une grande

armée, je vais aller dans un autre endroit plus favorable où il y aura de l’herbe

et de l’eau et je vous y attendrai. » (6)

Parti d’Haouzién le 22 de fer, il alla camper à Haraher. (7) Ce jour-là, les

soldats du ras Mèkonen qui accompagnaient la garnison de Mèqèlé la lais-

sèrent à Maï-mèguelta, où les Italiens avaient un fort (8) et s’en revinrent.

Le 23, Atié Ménélik campa à Ouarei (9) et le 24, parti de Ouarei il campa

à Tsèdia. (10)

Le ras Mènguècha, chef du Tigré, avait passé la montagne Hahaïlié au

content de ne pas avoir reçu le plénipotentiaire italien dont il avait demandé l’envoi pour traiter

de la paix (cf. supra, p. 424, N. 1), paraît avoir eu un instant l’idée de retenir la garnison de Mègèlé,

peut-être même de la faire passer par les armes, et Galliano, qui était déjà parti avec sa troupe

dut revenir à Haouzien pour arranger les choses avec le ras Mèkonen. Il put alors continuer sa

route, mais en laissant dix otages — dont Raimondo — qui ne furent libérés que cinq jours plus

tard (LAURIBAR, pp. 457-467). En cette circonstance, le ras Aloula, bien qu'ennemi acharné des

Italiens, s'opposa énergiquement à ce qu'on trahît à leur égard la parole donnée (RosEN, Eine

deutsche Gesandtschaft…, p. 156).

(x) Dans sa lettre du 16 de ter (24 janvier) Ménélik écrivit : « … que j'ai presque foulé sous

mes pieds » (BERKELEY, p. 217).

(2) Il s'agit du gouvernement italien envers lequel Ménélik avait pris un véritable engagement

au sujet de la libération des défenseurs de Mègèlé.

(3) Nouvelle preuve, directe cette fois, de l'absence de tout engagement souscrit par les Italiens

de Mègèlé de ne plus prendre part à la guerre (cf. supra, p. 422, N. 9).

(4) Confirmé par Baratieri (Livre vert X XIII bis, p. 226).

(5) S'il y eut des faits de ce genre, il faut probablement les imputer aux « bandes » indigènes

opérant pour le compte des Italiens (cf. BARATIERI, Pp. 318 et 332).

(6) Le rapport de Felter sur ses pourparlers n'ayant pas été publié (cf. BARATIERI, p. 325).

il est impossible de contrôler l'exactitude de ce dialogue.

(7) « Casse-cou » en tigrigna. C'est un point de la chaîne montagneuse qui sépare la rivière

Haouzien du Ouarei dont elle est un des affluents de gauche.

(8) Maï-mèguelta signifierait confluent de deux rivières. Ce point, à 10 km. env. au S.~~O.d'Eda~~

ga-amous, avait été effectivement occupé par un bataillon indigène et une « bande » de 1400

ascaris (BARATIERI, p. 318).

(9) Important tributaire du Tèkkèzié (cf. LEFEBVRE, ouv. cit, t. III, pp. 34-36).

(to) Plateau dominant la rivière du même nom (LEFEBVRE, t. I, p. 367).

pied de laquelle il campa. (1) Lorsqu'il apprit que les Italiens qui se trouvaient

à Addi-guerat étaient partis tous ensemble pour Enkitcho, (2) il s'écria : « Les

Italiens veulent occuper les défilés de la montagne » (3) et il envoya à Djan-

hoï un messager chargé de lui dire : « Bien que ce soit dimanche, marchez

quand même ! » Ce messager arriva au camp à neuf heures de la nuit. Atié

Ménélik, à cette nouvelle, partit le 25 de Tsèdia et campa à Fèrès-maï. (4)

Le 26, il ne bougea pas, mais il fit préparer le chemin. Et si nous disons

que le chemin fut préparé, ce fut seulement pour le roi des rois et la reine

Itiéguié Taïtou car comment eût-on pu aménager une route pour toute son

armée ? Ses soldats passaient partout, à droite, à gauche, bousculant tout à

travers les broussailles et les précipices. (5)

Le 27, il quitta Fèrès-maï et campa à Zatta. (6) Ce jour-là, Atié Ménélik,

désireux de se rendre compte avec sa longue-vue de l'endroit où campaient

les Italiens (7) et de voir si le lieu était propice à la bataille, monta au sommet

d'Enkitcho accompagné de quelques hommes. Mais, après avoir remarqué

que ce pays plein de précipices n'était pas favorable au combat, il s'en re-

tourna. Le lendemain, voulant voir encore s'il ne pouvait pas trouver un

autre passage, il y remonta pour étudier le terrain avec sa longue-vue. (8)

Il avait ordonné, ce jour-là, à ses soldats, de rester armés et de ne pas quitter

le camp. Mais comme au pied de la montagne d'Enkitcho sur laquelle il était

monté, il y avait beaucoup de chembera encore sur leurs tiges, quelques-uns

de ses soldats allèrent en cueillir. Là, rencontrant les avant postes ennemis,

ils échangèrent des coups de fusil ; à la suite de quoi, les Italiens s'enfuirent

et rentrèrent dans leur fort. (9) Mais le crépitement de la fusillade ayant

été entendu dans le camp d'Atié Ménélik, l'armée entière s'écria : «On tire

des coups de fusil du côté de Djan-hoi, et, en un instant, tous furent debout ».

(1) Sur ces hauteurs qui séparent le bassin du Tèkkèzié de celui du Mèrèb, voir BERKELEY,

224, N. 1.

(a) Ou Entiscio comme l'orthographient les Italiens. Localité située à égale distance environ

d'Adoua et d'Addi-guerat.

(3) Baratieri s'établit plus au N., sans chercher à disputer à l'ennemi les deux passages du

Hahaïlié, ce qui paraît avoir été une faute (BERKELEY, loc. cit.).

(4) « Rivière du Cheval ». Affluent de droite de l'Ouarei dans une fertile et large vallée où

l'armée abyssine put se ravitailler (BERKELEY, p. 223 ; cf. WYLDE, Modern Abyssinie, p. 175).

(s) Antonelli a décrit des spectacles de ce genre (Livre vert XV, pp. 299-300).

(6) A 10 km. env. au N.-O. de Fèrès-mai.

(7) Ils s'étaient établis de l'autre côté de la chaîne d'Enkitcho, au sommer du ravin de Maï-

guèbèta où Baratieri arriva le 3 février, c'est-à-dire la veille du jour où Ménélik parvint à Zatta.

Sur cette excellente position, voir BARATIERI, Mémoires…, Pp. 337-339-

(8) La carte placée à la p. 432 de l'ouvrage de Baratieri donne une idée très exacte de la confi-

guration tourmentée du terrain que le général italien avait choisi. Cette seconde reconnaissance

de Ménélik, poussée jusqu'au col de Zala, fut signalée à Baratieri (Mémoires, p. 339).

(9) Il n'y avait pas à proprement parler de fort à Maï-guèbèta ; Baratieri dit simplement que

les troupes s’y étaient couvertes par de « petites tranchées » (Mémoires, p. 337). Quant à l’incident

raconté ici par le chroniqueur, il se rapporte à une « reconnaissance offensive » faite le 5 février

avec deux bataillons et une partie des « bandes » vers la combe d’Entiscio (Livre vert X XIII bis,

Pp- 336).

vo 4017

Les cavaliers, les fantassins qui couraient donnaient l’illusion d’une ruche ®

qu’on a ouverte de tous côtés. Le coeur de son armée était devenu brûlant

comme un metad rougi par le feu. Il y avait longtemps que le coeur de tous

ses soldats était soulevé par la pensée que des gens venus d’outre-mer pré-

tendaient conquérir notre pays , alors que nous avions un roi aussi bon et

aussi pacifique. Voir ces cavaliers galoper vers la fusillade et ces fantassins

bondir en brandissant leurs fusils et leurs boucliers, c’est une chose que les

yeux n’avait jamais vue et que les oreilles n’avaient jamais entendu raconter :

l’esprit humain ne peut se faire une idée juste d’un pareil spectacle. Les

cavaliers et les fantassins occupèrent en un instant les flancs et le sommet

de la montagne ; on aurait dit les torrents de hamlié (2).

Lorsqu’Atié Ménélik aperçut la façon dont son armée courait, il fut saisi

d’inquiétude, car il songeaint aux difficultés du terrain et craignait que ses

soldats en y livrant bataille ne fussent exterminés. Aussi s’empressa-t-il de

faire donner des ordres partout, disant : «Le combat n’est pas pour aujourd’hui.

Que chacun retourne à son campement ». Comme le Seigneur était avec

le roi, lorsque ces paroles parvinrent à ses troupes, les cavaliers et les fan-

tassins n’allèrent pas plus loin et retournèrent au camp. (3)

Une fois rentré dans sa tente, Atié Ménélik reçut une lettre du général

Baratieri, commandant les armées tialiennes. Ce dernier lui exprimait le

désir de faire la paix. (4) Le roi des rois lui répondit : « Puisque tu veux

Ja paix, c'est bien. Si le sang des chrétiens coule, quel avantage en retirerais-je ?

Pour moi je désire camper dans un endroit favorable à mes hommes et à mes

bêtes. Quant à toi, puisque tu veux faire la paix, sache que ce n'est pas par

lettre que l'on peut terminer cette affaire ; envoie-moi donc un homme sé-

rieux et prudent chargé de s'entendre à ce sujet avec moi. » (5) Mais le roi

des rois savait bien que Baratieri, en lui faisant cette demande, agissait par

ruse, aussi était-il très circonspect et se tenait-il sur ses gardes, soit pour

la guerre, soit pour les négociations. (6)

(1) En Éthiopie les ruches consistent en tambours d'écorces cousues que l'on suspend aux

branches des arbres (cf. Ch. MrcHer, Vers Fachoda, p. 144, fig).

(2) On trouvera dans Arn. D'ABBADIE (Douze ans…, Pp. 435-439) le récit imagé d'une sem-

blable ruée au combat.

(3) Baratieri dit que les Abyssins se retirèrent derrière des hauteurs distantes de trois à quatre

kilomètres de celles d'où ils étaient partis, et qu'il fit occuper ces dernières par une « bande »

(Livre vert XXIII bis, p. 236).

(4) Selon le récit de Baratieri, ce fut lui qui, le 6 janvier, reçut à son camp de Maï-guèbèta

un messager du ras Mèkonen demandant une entrevue avec le général italien. Celui-ci envoya à

sa place le jour même le major Salsa qui eut aux avant-postes un long entretien avec le ras

Mèkonen (Mémoires, pp. 348-349).

(5) Aucune lettre de Ménélik datant de cette époque et adressée à Baratieri ne figure dans les

documents officiels italiens. Il s'agit sans doute de celle que le ras Mèkonen écrivit le 9 février

au major Salsa (Livre vert XXIII bis, pp. 241-242).

(6) Baratieri faisait de même, d'autant qu'il était certain de ne pouvoir traiter avec succès sur

les bases fixées par la Consultà où l'on se flattait encore de pouvoir imposer à Ménélik le pro-

tectorat italien (Mémoires, pp. 349-351).

—

Es as

Ÿ

Ë

ÿ

f

Après cela, le 30, (1) quittant Zatta, il alla camper à Yèha. (2) Les avant-

gardes campèrent tout près de l'ennemi. (3) On resta là plusieurs jours. (4)

Atié Ménélik, chaque année, avait l'habitude le jour de la fête de Marie

du mois de ter (5) de faire des aumônes, de distribuer de l'argent, de la toile,

des chevaux, des mulets ; il allait même jusqu'à donner ses vêtements royaux.

Comme il était en guerre, il n'avait pas fait cette année les aumônes habi-

tuelles et n'avait pas célébré la fête ; aussi, ce jour-là, il donna à la place un

guebeur à ses troupes. Il leur distribua du vin, de l'hydromel, de l'arag? et

ses soldats eurent un festin magnifique et extraordinaire. (6)

Ce même jour, en l'honneur de cette fête, ses ras, ses dédjazmatch, ses fi-

taorari, avaient revêtu leurs tuniques appelées abdélla-kani et leurs derreb ;

les autres chefs s'étaient parés selon leur grade. Ce fut alors q'un fitaorari

du roi Tèklè-haïmanot appelé Enderi qui savait donner des récréations très

divertissantes, composa la chanson suivante : (7) «Dites donc, vous autres

ras ! Comme des moines dans leurs prières, vous avez endossé vos derreb,

avec lesquels vous vous pavanez ! Si vous passez ainsi vos journées à l'addè-

babaï, qui donc engagera la bataille ? Hâtez-vous donc de nous mener au

combat afin qu'ayant terminé nos affaires, nous puissions rentrer chacun

chez nous ! Si vous vous pavanez ainsi, est-ce que nous ne serons pas obligés

de passer le krèmt dans le Tigré ? » En l'entendant parler de la sorte, tous les

chefs furent fort émerveillés, car tous intérieurement pensaient de la même

manière. (8)

Après cela un Italien, le major Salsa, qui était chargé de distribuer aux

Italiens leurs rations et leur solde, (9) arriva avec son secrétaire et quelques

(x) 7 février.

(2) A 12 km. env. au N.-N.-O. dans le vallon fertile où coule la rivière du même nom, tributaire

de la Mer Rouge. Sur les ruines de Yèha et ses inscriptions himyarites, voir BENT, The sacred

City…, ch. VITI ; LITTMANN, Deutsche Aksum-Expedition, passim, et notre append. III.

(3) Mouvement signalé par Baratieri à la date du 7 février. Le général italien estimait que les

avant-postes ennemis étaient forts de 20.000 hommes (Livre vert X XII I bis, p. 239). Le même

jour, Baratieri occupa les hauteurs de Toucouz, à dix km. env. à l'O. de Maï-guèbèta, afin d'être

plus en contact avec l'ennemi (Mémoires, p. 339). Les deux armées eurent alors leurs fronts

tournés respectivement vers l'E. et l'O. (PerLENC, Les Italiens en Afrique, p. 120).

(4) Du 7 au 14 février.

(5) Cf. supra, p. 424, N. 9.

(6) On remarquera qu'il est uniquement question ici de boissons. Il n'y eut certainement pas

de distribution générale de viande. Les Tigréens avaient envoyé la plus grande partie de leur

bétail sur le territoire de l'Érythrée, « afin de le soustraire à la rapacité choanne » (BARATIERI,

P- 379).

(7) On trouvera dans ARN. D'ABBADIE (Douze ans…, pp. 435-439) de nombreux exemples de

lazzis de ce genre.

(8) Il semble bien qu'une certaine lassitude régnait alors dans l'armée abyssine, trop nombreuse

pour pouvoir vivre longtemps sur le pays et peut-être atteinte de maladies épidémiques (BARA-

TIERI, p. 379). Certains grands chefs, comme le roi du Godjam et le ras Mènguècha du Tigré,

jaloux de l'autorité de Ménélik, ne prenaient part qu'à contre-cœur aux opérations (ibid, pp.

353-354).

(o) L'auteur paraît vouloir rabaisser les fonctions de cet officier. Il était, en réalité, sous-chef

d'état-major (BARATIERI, P. 348).

>

bachi-bouzouk (1). Comme on pouvait se rendre compte de loin de l'étendue

du campement et de la multitude de nos soldats, plus nombreux que les

grains de sable et que les étoiles du ciel, s'il venait, ce n'était probablement

pas pour traiter des conditions de la paix, mais plutôt pour espionner et

pour tout voir de ses yeux. (2) On lui avait préparé une tente dans le cam-

pement du bèdjironde Baltcha. Le soir on lui envoya de l'hydromel, des

bêtes grasses et des pains pour son souper et on le traita honorablement.

Itiéguié Taïtou s'écria le jour de son arrivée devant des favoris à elle : « Cet

homme n'est pas venu, me semble-t-il, pour une réconciliation, mais plutôt

pour nous espionner ». Elle parlait ainsi comme en prophétie. (3)

Le lendemain matin, on étendit un tapis sous la tente de l'addérach. Puis

Atié Ménélik fit appeler le ras bitouaddèd Mènguêcha, gouverneur du Saïnt,

le ras Mèkonen et le fitaorari Habtè-Guiorguis. (4) Tous trois ayant reçu les

ordres du roi des rois allèrent trouver le major Salsa dans la tente de l'addè-

rach (s) et lui demandèrent le motif de sa visite. Celui-ci leur répondit des

choses qui ne plaisent pas au cœur et que l'oreille n'aime pas entendre. Voici

en effet quelles furent ses paroles : « Laissez-nous tout le pays où nous avions

planté notre drapeau jusqu'à Aladjié et que notre drapeau y soit planté de

nouveau » ! Telles furent les propositions qu'il fit offrir au roi des rois. (6)

Atié Ménélik lui fit répondre : « Si je suis venu moi, c'est justement pour

abattre le drapeau que vous aviez planté ! Je ne puis accepter de pareilles

conditions de paix. Si vous voulez vraiment la paix, retournez à l'endroit que

je vous ai précédemment donné comme lieu de repos pour vos marchands (7).

Alors seulement on pourra déterminer les conditions de la paix (8). Au reste,

(1) A la date du 11 février (ibid, p. 352).

(2) Rappelons que ce fut sur les instances de Ménélik — et après avoir obtenu l'autorisation

du gouvernement italien — que Baratieri envoya une seconde fois Salsa pour négocier avec

l'ennemi (cf. supra, p. 427, N. 4, et BARATIERI, PP. 349-352).

(3) C'est par erreur (cf. BARATIERI, p. 348, n. 1) que le télégramme n° 403 du Livre vert XXIII,

pp. 238-239, parle de Taïtou comme ayant envoyé un messager aux Italiens. L'impératrice était

certainement hostile à la politique de paix soutenue par le ras Mèkonen (cf. LAURIBAR, ouv. cit.

pp. 462-463). ;

(4) Le nom de ce chef, orthographié par erreur Afo Ghirgis, dans le rapport du major Salsa

(Livre vert XXIIIbis, pp. 245-246), apparaît ici pour la première fois. Originaire du pays galla de

Tchèbo, à 80 kil. env. au S. O. de la capitale, et, dit-on, ancien prisonnier de guerre de Ménélik,

Habtè-Guiorguis se distingua à Adoua et devint premier fitaorari de l'Empereur en remplacement

du fitaorari Guèbeïéhou, tué dans la bataille. Nommé successivement gouverneur du Gouraquié

et du Borana (1897) et ministre de la Guerre (1907), il reçut en 1910 le ras-ouarg (cf. t. I, p. 160,

n. 5) et, bien que n'ayant pas le titre de ras, il a été depuis 1917, le premier personnage du pays

après l'héritier du trône. Il est décédé à la fin de 1926. C'était un excellent guerrier et un fin

politique. Voir à son sujet MoNTANDON, Au pays Ghimirra, pp. 52-53 et 367 ; MÉRAB, I mpressions,

II, pp. 79-80 et le portrait de la p. 505.

(5) Celle qui sert pour les réceptions (cf. supra, p. 392, N. 3).

(6) Les instructions de Crispi à Baratieri en date du 8 février 1896 portaient effectivement :

« Les bases des négociations doivent être au moins la possession définitive pour l'Italie des terri-

toires occupés en août 1895, ligne Adigrat-Adoua et la confirmation du traité d'Uccialli. Deman-

dez aussi l'occupation temporaire de Macallé et d'Amba-Alagi » (Livre vert XXIIIbis, p. 240).

(7) C'est-à-dire l'Hamassien (cf. t. I, p. 367).

(8) Ménélik aurait été disposé alors, comme il le fut même après Adoua, à concéder aux Italiens

}

/

ge

"et T

confiant en Dieu qui n'aime pas l'injustice, je suis prêt à vous recevoir sur

le chemin par lequel vous arriverez. Je ne veux pas laisser planter dans mon

pays, l'empire d'Ethiopie, la bannière de Rome. »

Après que le major Salsa eut fait ses adieux et fut sorti, le ras bitouaddèd

Mènguêcha alla à l'elfign trouver la reine Itiéguié Taïtou et lui rapporta tout

ce que le major Salsa avait dit. En l'entendant, celle-ci leva les yeux au ciel et

s'écria, pleine de tristesse : « O Dieu d'Israël, soyez témoin de cette injus-

tice ! Confiants en leurs canons et en leurs fusils, ils ont parlé suivant les

désirs de leur cœur, mais ils ne savent pas que la force vient de Dieu ; tandis

que nous, confiants dans le secours du Christ, nous n'avons pas peur. » Tel-

les furent les paroles qu'elle prononça devant le ras bitouaddèd Mènguècha.

Dieu exauça la prière d'Itiéguié Taïtou.

Quant au major Salsa, ayant pris congé, il retourna vers son chef le général

Baratieri. (1) Atié Ménélik avait ordonné au bèdjironde Baltcha de l'accom-

pagner jusqu'à sa sortie du camp. Lorsque le major Salsa vit les soldats qui

étaient avec le bèdjironde Baltcha, remarquant que ce n'était là qu'un

groupe au milieu de la masse, il dit : « Comment pourrons-nous lutter contre

une pareille armée ? » et il partit fort inquiet. (2) Un homme qui comprenait

la langue italienne l'entendit prononcer ces paroles et les rapporta. Le major

Salsa, de retour au fort d'Enkitcho, y planta le drapeau. (3)

Deux chefs, le ras Sèbehat (4) et le dèdjatch Hagos, (5) l'un et l'autre bal-

abbatotch de l'Agamié, (6) suivis d'une forte troupe armée de fusils, s'étaient

querellés avec leurs frères, le ras Mènguècha et les autres, et avaient passé

aux Italiens. (7) Ceux-ci, croyant que ces deux chefs étaient venus à eux sin-

cèrement, en étaient fiers. De plus, ils se disaient : « Non seulement ces deux-

là, mais tous les autres chefs d'Abyssinie, (8) vont déserter comme eux et

les deux provinces de Sèraïé et d'Akkèlè-Gouzaï. Ce fut la question du protectorat qui amena

surtout la rupture des pourparlers (cf. BARATIERI, p. 352).

(1) Le 13 février (cf. Livre vert XXIII bis, p. 245).

(2) Dans son rapport oral au général Baratieri (ibid.), Salsa évaluait le nombre des tentes de

l'ennemi à 20.000 et celui des fusils à 70 ou 80.000. Ce dernier chiffre est celui donné par le lieu-

tenant Melli (dans BerkeLEY, p. 268). Wylde indique, d'après des sources abyssines, celui de

120.000 hommes (Modern Abyssinia, p. 199).

(3) Ce détail, vraisemblable du reste, ne se trouve ni dans le Livre vert, ni dans les Mémoires

de Baratieri. Il pourrait avoir été donné par le chroniqueur pour justifier la défection des deux

chefs de l'Agamié (cf. page suiv.).

(4) Cf. t. I, p. 285, n. 4. Entretemps, il avait été promu ras, irrégulièrement d'ailleurs, par le

ras Mènguècha avec lequel il s'était ensuite querellé (cf. t. I, p. 351, n. 3).

(5) Nommé généralement Hagos Tafari pour le distinguer du ras Hagos (cf. t. I, p. 189).

(6) Ils appartenaient tous deux à la vieille et noble famille de Sèbea-gadis (cf. t. I, p. 196 et

LAURIBAR, ouv. cit., p. 608).

(7) Sèbehat avait été emprisonné par Mènguècha sur l'amba d'Aladjié (cf. t.I, p. 351, n. 1),

puis libéré par les Italiens après leur victoire de Dèbrè-Haïla (cf. p. 373, N. 4 et BARATIERI,

219). Hagos Tafari fut en 1895 nommé par eux chef de l'Agamié pour faire échec à Tèsfaï,

inféodé à Ménélik (BARATIERI, pp. 112, 136, 195). Tous deux avaient combattu à Aladjié avec les

Italiens (ibid., pp. 280, 342).

(8) Le mot Abyssinie n’est employé ici que parce que l’auteur le place dans la bouche des Ita-

liens (cf. t. I, p. 13, N. 9).

—#s{

passer de notre côté. » (1) Mais lorsque le ras Sèbehat et son compagnon

virent les Italiens planter leur drapeau de guerre, ils s’écrièrent : « Nous ne

pouvons cumbattre avec eux contre le roi de notre pays et contre notre

patrie en restant avec ces gens-là ! » et s’échappant de nuit avec tous leurs

hommes et tous leurs fusils, ils se dirigèrent vers le camp. (2)

Lorsqu’ils arrivèrent, ils rencontrèrent les sentinelles des ffaorari et leur

crièrent : « C’est nous, ne tirez pas ! » Un détachement de sentinelles partit

pour les recevoir. Le ras Sèbehat et le dèdjatch Hagos avaient au préalable

envoyé pendant la nuit deux jeunes et braves soldats (3) qui avaient quitté avec

eux les Italiens. Ceux-ci arrivèrent au camp à la neuvième heure de la nuit.

Atié Ménélik leur ayant demandé comment ils étaient venus, ils lui répondi-

rent : « Nous avons abandonné nos tentes dressées, nos chevaux et nos mu-

lets attachés et nous sommes venus. Nos maîtres disent : « S'il faut mourir,

nous mourrons avec le roi de notre pays et avec les chrétiens. Nous ne voulons

pas attaquer notre patrie avec gens venus d'outre-mer et que nous ne con-

naissons pas. Voilà pourquoi nos maîtres ont bandé leurs pieds avec de la

toile et se sont donné la main pour s'aider à descendre les précipices. (4) Ils

arrivent. »

Au matin, le bèdjironde Baltcha sortit de son campement et monta sur

un sommet. Pendant qu'il examinait le terrain avec sa longue-vue il aperçut

les soldats italiens qui arrivaient en ordre de bataille et s'empressa d'aver-

tir le roi des rois de l'approche de l'ennemi. (5) À cette nouvelle, Atié Mé-

nélik ordonna de frapper les nègarit dans son addèbabai. (6)

Dès que l’armée eut entendu le son des négarit, en un instant toutes les

troupes furent sur pied et se préparèrent au combat. Atié Ménélik, ayant mis

ses vêtements de guerre, (7) fit ranger à leurs places son aile droite et son aile

gauche et partit au-devant de l’ennemi. Son armée scintillait comme la mer

sous les rayons du soleil levant. (8)

Lorsque les troupes d’avant-garde, passées en avant, furent arrivées à

(1) Ménélik et son entourage devaient être parfaitement au courant des tentatives faites en

1894 et 1895 par les Italiens pour détacher du Choa le Negous Tèklè-haïmanot, le ras Mikaël, le

Ouagchoum Gouangoul et d’autres encore (cf. BARATIERI, Mémoires, chap. XIII).

(2) Dans la nuit du 12 au 13 février avec 600 hommes (ibid., pp. 342-343).

(3) Il y a ici le mot goulmassiotch (cf. t. I, p. 241, n. 2).

(4) « La trahison dut être préparée et conduite avec une rare simulation pour que les indices

en aient échappé aux regards expérimentés et vigilants. des officiers affectés aux bandes. Les

précipices existant sur le front paraissaient rendre impossible toute évasion » (BARATIERI,

342).

(5) Baratieri fit occuper, le 13 au matin, les hauteurs de Sauria à une dizaine de kilom. au S. O.

de Toucouz, mais sans avoir l'intention d'engager la bataille (Mémoires, pp. 340-341).

(6) Cf. t. I, p. 28, n. 1 in fine.

(7) Au moment de la bataille, chefs et soldats se débarrassent de leur chemma qui serait

encombrant et mettent leurs plus beaux vêtements : tuniques, mantelets, coiffures d'honneur

(cf. SamBoN, L'esercito abissino, p. 49).

(8) Baratieri espéra un moment, et tout son monde avec lui, que l'ennemi allait tenter une

attaque « que l'on avait conscience de pouvoir repousser » (Mémoires, p. 341).

portée de fusil de l'ennemi le ras Sébehat et le dèdjatch Hagos arrivèrent et

saluèrent Atié Ménélik. Ils lui dirent alors : « Djan-hoï, que la bataille soit

différée ! Nous avons un mot à vous dire. » Atié Ménélik leur répondit : « C'est

bien, soit ! » Alors, ils lui dirent : « Nous voici ! Nous les avons quittés. Nous

savons qu'ils se sont retranchés derrière leur muraille et leur fort ; (I) ils

sont plus de trente mille ; (2) à chaque endroit il y a des canons prêts à

tirer. (3) Si nous attaquons de face ces gens cachés derrière les murs de leur

fort, n'allons-nous pas perdre en une seule salve un grand nombre d'hommes ?

Il ne le faut pas. Si nous vous parlons ainsi, c'est pour éviter la perte de vos

hommes, car, pour ce qui est de la victoire, nous ne craignons pas que Dieu,

vous abandonnant, la leur donne. Mais ne laissez pas tuer vos braves. Per-

mettez-nous de parcourir l'Agamié ; nous couperons les fils de leur télé-

graphe, nous empêcherons leur ravitaillement (5) et nous les prendrons par

la faim, mais, aujourd'hui, ne combattez pas. » Atié Ménélik leur répondit :

« Je suis sorti tout équipé, je ne rentrerai pas sans avoir rien fait. »

Alors, les deux chefs, prenant chacun une pierre sur leur cou et tombant

à ses genoux, (6) lui demandèrent au nom de la Trinité de ne pas exposer

tous ces braves au tir de ceux qui étaient cachés derrière leurs forts et de

faire rentrer l'armée. Atié Ménélik cédant à leur demande, revint à son camp(7).

Après quoi, on dressa des tentes pour les nouveaux arrivés, on leur prodigua

l'hydromel et le guebeur leur fut apporté.

Le lendemain, Atié Ménélik ayant fait venir le ras Sèbehat et le dèdjatch

Hagos leur donna les parures d'honneur au complet. Il distribua aussi des

ornements à leurs achkérotch, leur donnant à tous un grand nombre de che-

vaux et de mulets tout harnachés et les congédia en leur faisant ce souhait :

« Rentrez dans votre pays et que la force du Seigneur soit avec vous ! » L'évé-

nement répondit à son attente, car le ras Sèbehat et le dèdjatch Hagos,

partis le vendredi, (8) allèrent attaquer le lundi et le mardi suivants les

troupes italiennes marchant d'Addi-guerat à Enkitcho et les vainquirent (9).

Ils firent porter cette bonne nouvelle à Atié Ménélik en ajoutant que, sans

(1) Des ordres avaient été donnés aux troupes pour qu'elles construisissent des retranchements

sur leurs nouvelles positions (loc. cit.).

(2) C'est là une exagération. Baratieri disposait exactement de 20.170 hommes (Mémoires,

384).

(3) Au nombre de 52, dont 12 à tir rapide (loc. cit.).

(4) Sur le réseau télégraphique de l'Erythrée à cette époque, voir BARATIERI, Mémoires, p.182,

(5) Qui se faisait par la voie d'Asmara, Saganeïti, Addi-Kaïé, Sénafé, Addi-guerat, longue de

180 kilomètres, et que les deux transfuges connaissaient bien (BARATIERI, P. 343).

(6) Cf. t. I, p. 313, n. 4.

(7) BARATIERI dit que de « grosses fractions» ennemies se groupèrent sur un front assez large,

puis que, vers midi, « peu à peu, tout disparut derrière les tentes » (Mémoires, p. 341).

(8) 14 février.

(9) Les combats semblent avoir eu lieu le dimanche 16 et le lundi 17 février (BERKELEY,

241).

compter les bachi-bouzouk, ils avaient tué ou fait prisonniers trois cent soi-

xante Italiens. (1)

Le 2 de yékatit (2) le roi des rois partit de Yèha et vint camper à Guendèb-

ta (3). Ce jour-là, ses troupes allèrent se ravitailler dans le pays. Voici ce qui

arriva un jour.

Le qègnazmatch Tèffèssè, achkèr du roi des rois, étant monté sur une

colline afin de regarder avec sa longue-vue, aperçut une troupe de cinq à

six cents Italiens et de sept à huit cents bachi-bouzouk qui, sortis de leurs

forts, arrivaient dans la plaine en contre-bas de la colline sur le sommet de

laquelle il se trouvait. Il avait environ cinquante soldats avec lui. Voyant

arriver l'ennemi, il dit à ses soldats : « Descendons et attaquons-les |» En

effet ils descendirent sur le champ et tirèrent sur eux. Le qègnazmatch Téffèssé

était celui qui, à la bataille d'Aladjié, avait à lui seul chassé devant lui une

cinquantaine de soldats italiens avec son sabre et qui, après avoir tiré, avait

laissé près de lui une fourmilière de culots de cartouches. C'était un vigou-

reux jeune homme de vingt-cinq ans ; sa force et sa bravoure rappelaient

celles de Samson et de Gédéon. Lorsqu'il tomba sur eux et commença à

tirer, les ennemis s'enfuirent et rentrèrent dans leur fort. (4) Après quoi, il

dépouilla les Italiens morts, fit transporter sur des brancards les bach:-

bouzouk blessés et vint jeter ses trophées aux pieds d'Atié Ménélik. (5) Ce

dernier qui connaissait sa force et sa bravoure, ne cessait de faire des vœux

pour qu'il fût préservé. Ses pressentiments ne le trompaient pas, car, au jour

de la grande bataille d'Adoua, ils se réalisèrent. (6)

Atié Ménélik sachant que les Italiens se refusaient à sortir de leur fort (7)

voulut passer dans l'Hamassién. (8) Aussi, quittant Guendèbta (9) il alla

camper à Assaï, (10) fief d'Abba Guèrima. (II)

(1) Les pertes italiennes, bien que sérieuses, furent fort exagérées par les deux chefs vainqueurs

(BERKELEY, loc. cit.).

(2) 9 février. Il paraît bien y avoir là une erreur de date. Baratieri télégraphia, à la date du 14,

que « l'ennemi disparaissait derrière les montagnes de Gundapta » (Livre vert X XIII bis, p. 251).

D'autre part, l'auteur a dit lui-même (pp. 457-458) que, arrivé à Yèha le 30 de fer (7 février),

Ménélik y resta plusieurs jours.

(3) Guendèbta est dans une conque à 6 kilomètres environ au S. O. de Yèha.

(4) Il doit s'agir de l'escarmouche du 20 février consécutive à une reconnaissance opérée par les

Italiens (Livre vert XXIIIbis, p. 266).

(5) Cf. t. I, p. 87, n. 1. Suivant BARATIERI (loc. cit.), il n'y eut que quatre blessés du côté

italien.

(6) Comme on le verra plus loin Taffèssè fut tué à la bataille d'Adoua.

(7) À la p. 370 de ses Mémoires d'Afrique, Baratieri écrit : « La prudence élémentaire nous

imposait de rester sur la ligne défensive jusqu'à ce qu'une attaque des ennemis contre nous, ou

la division et le désaccord, ou bien leur nombre diminué par suite du manque de vivres, ou bien

une autre cause quelconque nous ait fourni un prétexte à l'offensive ». Il ne se départit de cette

attitude qui était certainement la plus sage que sur une semonce télégraphique de Crispi (Livre

vert précité, p. 273, N° 477).

(8) Afin de tourner la position italienne.

(9) À la date du 20 février (Livre vert précité, p. 268).

(10) A 15 kilomètres environ au S.O. entre Abba-Guèrima et Adoua (cf. LEFEBVRE, t. III, p.37)

Si Ménélik, au lieu de marcher vers le N., se repliait vers Adoua, c'est que, de cette ville part la

tnt. raie ae a

i Pa * =

pee

a

Le 14, (I) parti d'Assaï, fief d'Abba Guèrima, il campa à Adoua. (2)

Ce jour-là, prenant ses précautions contre une sortie possible des Italiens,

il fit ranger l'armée en ordre de bataille, plaçant à la tête du campement

d’avant-garde le ras Mènguècha gouverneur du Tigré, le ras Mikaël, le ras

Oualié, le ras bitouaddèd Mènguècha, et le ras Mèkonen. Avec ce qui res-

tait, il forma son aile droite et son aile gauche. L’armée entière était donc

rangée en ordre de bataille sur une position dominant le fort, aux envi-

rons d’Assaï, fief d’Abba Guerima, (3) Durant toute la journée les troupes

restèrent ainsi à attendre, mais les Italiens ne bougèrent pas. L’armée d’Atié

Ménélik, après avoir passé toute la journée sous les armes, arriva à Adoua

et y campa, précédée de son train.

route directe vers Asmara, chef-lieu de l’Hamassien; c’est surtout qu’il devait y trouver de meil-

leurs pâturages et des approvisionnements pour son armée (Livre vert, loc. cit.).

(11)Localité qui tire son nom de celui d’un des neuf saints qui vinrent en Ethiopie sous le règne

d’Elamiéda (t. I, p. 18, n. 6). Barradas en a donné une description (dans Bccari, Il Tigrè

descritto…, pp. 149-153).

(1) 21 février.

(2) A 8 kilomètres environ à l'Ouest d'Assaï.

(3) C'est le mouvement indiqué dans la dépêche de Baratieri en date du 21 février (Livre vert

XXIII bis, p. 268).

Fig. 64. — SCEAU DU RAS SÈBEHAT.

CHAPITRE LXIII

Le ras Oualdé-Guiorguis et ses compagnons envoient à Djan-hoi la bonne nouvelle de la victoire remportée sur l'Aoussa. — Bataille d'Adoua et défaite des Italiens.

Atié Ménélik envoya en avant (1) le ras Mènguècha, gouverneur du Tigré,

le ras Mèkonen, gouverneur de Harar, le fitaorari Guèbeïéhou, le fitaorari

Tèklié et le ligè-mèkouas Adanaou après leur avoir dit : Passez à Addi-

kouala (2), campez-y et attendez-moi ; je vous y rejoindrai plus tard. »

Ceux-ci en s'y rendant trouvèrent le fleuve Mèrèb desséché (3) et mandèrent

au roi: «Non seulement Djan-hoï ne pourrait venir camper ici, mais nous-

mêmes, nous sommes tourmentés par le manque d'eau. Hommes et bêtes

ont passé la nuit sans boire. » Atié Ménélik, apprenant que l'eau manquait,

leur fit répondre : « Puisque ce n'est pas la volonté de Dieu, revenez. » (4)

Après cela, les soldats italiens sortirent de leur fort et arrivèrent, rangés

en bataille. (5) Les sentinelles d'Atié Ménélik les voyant venir, informèrent

immédiatement le roi des rois. Ce dernier ordonna alors au dèdjatch Oualdié,

gouverneur d'Efrata, et au dèdjatch Bèchah,(6) gouverneur d'un pays galla,(7)

de partir contre eux et de bien veiller pendant la nuit ; « Moi, ajouta-t-il,

je vous suivrai demain de grand matin avec toute mon armée. » En effet,

(1) A la date du dimanche 23 février (cf. Livre vert XXIII bis, p. 274).

(2) Localité à 50 kilomètres environ au N. N. O. d'Adoua (cf. G. SIMoN, L'Ethiopie, p. 109).

(3) Confirmé par BARATIERI (Livre vert XXIIIbis, loc. cit.).

(4) Les chefs revinrent, semble-t-il, dès le lendemain 24 février, tandis que Baratieri faisait

occuper Addi-kouala par un bataillon indigène sous les ordres du major Ameglio (loc. cit.).

(5) Cette « démonstration offensive », destinée à détourner Ménélik de sa marche sur l'Hamas-

sien eut lieu le 24 février avec quatorze bataillons et six batteries (loc. cit, et BARATIERI, p. 383).

(6) C'est le Bèchah-Abboié dont il a été question t. I, p. 143. Il était le frère du ras (depuis

negous) Oualdè-Guiorguis et avait été nommé dèdjazmatch vers 1886 (cf. BORELLI, Ethiopie

méridion., p. 151).

(7) En 1886, il avait été nommé gouverneur du Guiéra, ainsi que du Kaffa qu'il ne put d'ail-

leurs soumettre (cf. BORELLI, pp. 151, 155).

te _

=, . 4

- " …

ce prete

x

2

le lendemain matin, ayant rangé ses troupes en ordre de bataille, formé

son aile droite et son aile gauche, il fit battre ses négarit et se mit en

marche. Les Italiens voyant arriver l’avant-garde ennemie s en retournèrent

ns leur fort. (1

4 se nine, ce furieuse : «Vont-ils donc, chaque fois que

nous arrivons, rentrer dans leur carapace (2) comme des tortues et en soir

dès que nous partons ? Jusqu’à quand vont-ils ainsi se moquer de po 2»

Quant aux chefs, ils se réunirent et décidèrent de passer la nuit sur us

positions et d’aller de grand matin attaquer les Italiens dans leur fort.

roi des rois les approuva et ordonna qu’on lui fit apporter sa tente. (3)

Lorsque le conseil fut terminé, on vit arriver à cheval avec ses Lo

le ras Mènguècha, gouverneur du Tigré. Ce dernier, ayant entendu la liign

que l’on venait de prendre, dit : « Permettez-moI de parler ! » «Et il ajout #

« Croyez-vous donc que nous devions laisser ainsi exterminer tous ces ie *

l’attaque d’une telle position, comme s’il s’agissait d’une affaire oenmate ? L

Yohannès à Mètèmma, n’a-t-il pas perdu presque tous ses hommes devan

des forts qui n’étaient qu’en bois ? (4) Nous ne devons pas faire massacrer en

hommes devant ces forts en pierres ! (5) Pour moi, je ne partage pas votre

avis. » Chacun se rendit à ses conseils (6) et Âtié Ménélik rentra dans sa

tente en disant : « Avant que l’ennemi ne vienne m”attaquer dans mon camp

et que la fusillade n’éclate, avant que je ne l’aie vu de mes yeux, Je ne ex

plus faire sortir mon armée en ordre de bataille ».Ce fut là comme une prophétie-

Pendant ce temps, Itiéguié Taïtou priait avec ferveur pour son pays et

pour son empire. Aussi dit-elle un jour au dèdjatch Bèchah : «Mon frère (7),

qu’en penses-tu ? Voilà deux fois que nous nous rangeons en bataille eu

nous revenons sans avoir rien fait. Je crois que ce n’est pas la volonté de

(1) Dès la veille au soir, les troupes italiennes étaient rentrées à leur campement, sans avoir

eu l’occasion de brûler une cartouche (Livre vert XXIII bis, p. 274).

L’auteur dit : dans leur pierre. ;

a Qui était restée à Adoua. Chacun des deux adversaires, à court de vivres, cherchait à Lure

voquer une attaque de l'autre (cf. BERKELEY, P. 2 57). Il est douteux que Ménélik copres pro Le

l'initiative, mais il aurait réussi à faire croire à Baratieri par ses espions qu'il a qu L

le 26 février, et, à cette nouvelle, le général italien ajourna le mouvement de retraite qu 1! ava

ieté (BERKELEY, loc. cit.,)

pen S Derviches s'étaient retranchés à Mètèmma derrière deux zèriba protégées par un té

profond. Les troupes de Yohannès ne parvinrent à forcer la première de «99 PAU a op

| i i énormes. L'empereur fut lui-même b'ess –

une lutte de cinq heures et au prix de pertes '

ment devant la seconde de ces enceintes fortifiées (cf. t. I, Pp. 259, N- 12, et WINGATE, Mahdiism

d the Soudan, pp. 439-440).

Baratieri > parle pas de retranchements destinés à « ris au défaut de nombre et

i i i iti Mémoires, P. 374)

à améliorer la puissance défensive de la position » (;

6) Cf. les A de prudence donnés par le choum-Agamié Tèsfaï (p. 409) et, dans cpree

circonstance, par les deux chefs transfuges de l’Agamié (op. 421 498 Ici encore, c’es

, i i livrer bataille.

tigréen auquel l’auteur attribue le conseil de ne pas ;

hi qu’il est d’usage entre égaux de s’appeler « mon frère » (cf. SOLEILLET, Vue

116, N. 2), l’impératrice appelait sans doute ainsi ce dèdjazmatch parce qu il était le

ras Oualdè-Guiorguis qui avait épousé sa sœur à elle.

— 487 —

Dieu et je suis pleine de tristessse. » Il lui répondit : « La bataille s’engage

souvent à l’improviste. Ceux qui doivent mourir n’ont pas encore fini de

boire leur eau et de manger leur pain. (1) Attristez-vous sur ceux qui vont

mourir, mais non pour ce que vous venez de dire. » Après la bataille d’Adoua

où mourut le dèdjatch Béchah, l’Itiéguié se souvint qu’il lui avait dit :

« Ne vous attristez pas. Ceux qui doivent mourir n’ont pas encore fini de

boire leur eau et de manger leur pain », et le souvenir de ces paroles la faisait

s’affliger et pleurer plus que sur la beauté virile du dèdjazmatch.

Par la suite, le mercredi et le jeudi (2) on réunit le conseil et l'on décida

qu'on combattrait les Italiens s'ils sortaient de leur fort, sinon qu'on irait

dans l'Hamassièn. (3)

Ce fut alors que le ras Oualdè-Guiorguis, le dèdjatch Tèssèmma et le

Ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq, qui étaient allés faire l'expédition contre les

gens de l'Aoussa, firent parvenir à AÂtié Ménélik la bonne nouvelle qu'ayant

attaqué Mohamed-Anfari ils l'avaient vaincu. (4) Leurs envoyés arrivè-

rent le 22 de yékatit, (5) apportant au roi des rois la lettre qui annon-

çait cette bonne nouvelle. On pouvait leur appliquer ces paroles : « D'où

vient cet étranger qui m'apporte cette joie ? » (6), ou encore ces autres : «Qu'ils

sont beaux, les pieds de ceux qui apportent la bonne nouvelle ! » (7) Lors-

que celle-ci se répandit à la Cour, une grande joie éclata.

Le lendemain, 23 de yékatit, fête de Guiorguis, (8) fut le jour où, de son

côté, Atié Ménélik put envoyer au ras Oualdà-Guiorguis la bonne nouvelle

de sa victoire sur les Italiens, selon la parole qui dit : « Le Tout-Puissant

a fait en moi de grandes choses et son nom est saint » (9) ou encore celle-

ci : « O Phinéas, de même que tu m'as réjoui, moi aussi je veux te rendre

heureux ! » (Io)

Comme une partie de l'armée avait traversé le Tèkkèzié et était allée

(x) Dicton populaire qu'on applique notamment aux gens réchappés d'une grave maladie.

(2) 26 et 27 février.

(3) Le fait que ce conseil dura deux jours prouve que la discussion fut laborieuse. Ÿ prit-on

vraiment la décision de marcher éventuellement sur l'Hamassièn, alors que les chefs envoyés

quelques jours auparavant dans cette direction y avaient trouvé les rivières à sec ? Il est permis

au moins d'en douter. L'armée abyssine était si à court de vivres et ses mulets et chevaux avaient

péri en si grand nombre que l'on a même affirmé qu'elle aurait été forcée de battre en retraite

au cas où les Italiens ne seraient pas sortis de leurs positions (GLEICHEN, With the Mission to

Menelik, pp. 206-207). Il est vrai que, de leur côté, les Italiens n'avaient plus de provisions que

pour quelques jours et que Baratieri songeait à se retirer en Érythrée (BERKELEY, pp. 255-258).

En ce cas, Ménélik aurait très probablement inquiété la retraite des Italiens (BARATIERI, p. 391).

(4) Cf. supra, p. 406.

(5) 29 février. La nouvelle avait mis plus d'un mois à parvenir à Ménélik.

(6) Phrase tirée d'un chant liturgique éthiopien et mise dans la bouche de la Vierge en réponse

à l'ange annonciateur.

(7) Romains, X, 15.

(8) Un des saints qui ont leur fête mensuelle, celle de Guiorguis étant le 23 de chaque mois.

(9) Extrait du Magnificat.

(10) Résumé de Nombres, XXV, 10-13,

4#*

jusqu'au Tellèmt (1) et une autre jusqu'au Chiré (2) et jusqu'au Tèmbién, (3)

pour chercher des approvisionnements, (4) Atié Ménélik fit appeler, le samedi

soir, le qègnazmatch Täffèssè et lui dit : « Si toutes les troupes envoyées au

ravitaillement rentrent demain dimanche, nous partirons lundi. (5) Toi, tu

te lèveras la nuit, tu prendras du pétrole dans la tente du guemdja-biét et

tu feras brûler les cadavres de tous les chevaux et mulets qui sont crevés

partout où nous avons campé de façon à ce qu'ils ne nous empêchent pas

de passer. » (6) S'il lui donna cet ordre à lui, c'est qu'il était un des plus re-

marquables soit pour le combat, soit pour les choses qui demandent de l'a-

dresse. Il promit donc d'obéir et il partit immédiatement afin de faire brû-

ler les bêtes mortes. Ce jour-là était le tour de garde du ras Mènguècha,

gouverneur du Tigré. On était au 23 de yékatit, fêta de Guiorguis.

Vers onze heures de la nuit, l'armée italienne arriva (7) et tomba à l'im-

proviste sur les cinq cents fusiliers du ras Mènguècha qui se trouvaient sur

le col. (8) Ceux-ci répondant aux Coups de fusil réussirent à faire prison-

niers deux bachi-bouzouk, (9) qui, interrogés, répondirent ce qui suit : « Les

Italiens, sachant qu'une grande partie de l'armée d'Atié Ménélik est partie

au loin pour le ravitaillement et que son camp est presque vide, ont décidé

de tomber sur vous par surprise. (10) Il y à quatre généraux italiens à Abba

(1) A près de 100 km. au S.-0.

(2) District immédiatement à l'O. de celui du Tigré proprement dit (cf. SAPETO, Etiopia,

pp. 225-228).

(3) Cf. t. L, P. 316, n. 6.

(4) Baratieri était informé de ces mouvements de l'ennemi qu'il interprétait comme des défec-

tions et qui l'encouragèrent à attaquer (Mémoires, Pp. 402).

(s) Soit le 2 mars.

(6) Dans ses dépêches des 27 et 28 février, Baratieri signale effectivement des bruits, rapportés

par ses espions, d'après lesquels l'armée ennemie allait tenter de pénétrer dans l'Érythrée soit

par le Sèraïé, soit à l'E. par l'Akkèlè-bouzaï (Livre vert XXIII bis, pp. 280-281).

(7) Sur les multiples causes qui déterminèrent Baratieri à attaquer, après avoir recueilli

l’avis conforme de ses commandants de brigade, voir ses Mémoires d’Afrique, chap. XXX. la

principale fut peut-être le télégramme ironique de Crispi qui équivalait à une mise en demeure

de livrer bataille (cf. supra, P- 433, n. 7). Ce fut le général Albertone, commandant la colonne

de gauche, qui arriva le premier en ligne, dépassant du reste par erreur l’objectif qui lui avait

été assigné (BARATIERI, PP. 40 3-420 ; BERKELEY, PP- 275-281). On trouvera des plans de la bataille

d’Adoua dans la plupart des ouvrages cités à la p. 395, D- .7 Celui que nons donnons est extrait

du volume de Pellenc.

(8) Puisque l’auteur indique la onzième heure de la nuit (5 heures du matin) comme celle où

les Italiens apparurent sur le col, il doit s’agir de celui de Rebbi Arienni que la colonne de droite

commandée par le général Dabormida occupa à 5 h. ! |4 du matin (BARATIERI, P- 418). Cette

portion du front avait été confiée aux contingents du Tigré (BERKELEY, P- 280). Le dispositif

des divers corps abyssins est expliqué par WYLDE, (Modern À byssinia, p. 201.

(9) Qui faisaient probablement partie du détachement d’indigènes précédant chaque colonne

(BARATIERI, P- 413). Ce fut le ras Aloula qui, toujours sur ses gardes, apprit par les espions qu'il

avait au camp des Italiens, l'approche de ceux-ci (BERKELEY, P- 279).

(10) Par cette marche de nuit, Baratieri espérait tout au moins pouvoir

des points plus rapprochés d'Adoua et offrir là une dernière fois la bataille à un ennemi qu'il

croyait affaibli et démoralisé (Mémoires, PP- 397-398 ; BERKELEY, PP- 262-263). Il est possible

aussi qu'il ait à dessein choisi le dimanche, jour où, il le savait, les Abyssins ne s'attendent pas

à combattre.

occuper sans obstacle

— 489 —

Guèrima, (1) un autre général (2) avance en ordre de bataille par Mariam

cheouito, (3) tous viennent pour engager la bataille à l'improviste. » ;

A cette nouvelle, une des sentinelles courut vers le camp du ri des roi

et rencontra en route le qègnazmatch Tëffèssé. Comme la nuit était en

obscure, ils se dirent l'un à l'autre : « Qui es-tu ? » puis le soldat lui d e

nouvelle qu’il était chargé d’annoncer. Pape

Alors le qègnazmatch Tëffèssè descendit de mulet et, montant à cheval

courut à la tente du roi des rois. Arrivé là, il dit aux gardes de l’elf ne

« Prévenez Djan-hoï de mon arrivée. » Atié Ménélik l’apprenant der

paca : arrivait ainsi à une heure aussi tardive, sortit de la tente et lin

To sed ci lui annonça alors que les Italiens arrivaient en masse pour

Atié Ménélik, qui avait dit précédemment qu’il ne voulait plus sortir d

son camp en ordre de bataille avant que l’ennemi ne se fût approché et n’ ût

commencé à tirer, (4) lui demanda : « Crois-tu donc que l’ennemi Pi

vraiment ou ne veut-il pas plutôt me forcer à me mettre encore une foi

inutilement en ordre de bataille ? » Il répondit : « Aujourd’hui, c’est =

tain ». Alors Atié Ménélik dit au bèdjironde Kètèma (5) et aux arde: à

cheval Eu Allez, informez-vous ! » Après quoi, ordonnant à ses rte d

s’armer, il endossa lui-même ses vêtements de guerre (6) et alla s’ ie

sous la tente de l’addérach. à eur

Le jour commençait à poindre. Depuis la onzième heure de la nuit, les

ligréens tiraient sans discontinuer. Dès que le jour parut, on aper t du

campement la fumée des fusils. Les hommes du ras Mikaël se a

avant et prirent part au combat. (7) æ

Les deux tiers de l'armée étaient partis, (8) les uns pour aller au ravi-

taillement, (9) les autres pour baiser l'église de Tsione d'Aksoum, (10) en

(1) Baratieri, général en chef, Albertone Ari i

; éral ; , Arimondi et Ellena, géné i i

seul, Albertone atteignit les environs d'Abba Guèrima (BARATIERI E Pen Go rigade M6#,

5 Dabormida, commandant la 2° brigade 1p-4eat

3) « Marie des épis », orthographié ; i ;

; par les Italiens Mariam Schiavitu Locali

son nom à un vallon au N.-N.-E. d'Adoua (cf. Comss et TAMISIER, t I,p.1 aite donne

(4) Cf. supra, p. 436. 1 p.50

Les pe pacceniveupn ligè-mèkouas et dèdjazmatch ; ministre de l'Intérieur en 1907, poste

nouveau en 1919 après une longue interru ion ;

‘€ ‘ ption ; nommé a/ê-nego

ne seu B souane pour ne pas attirer l’attention ” es

- , au jour de la bataille, revêt les ornem

rouge gta de tromper l’adversaire (cf. t. I, p. 160, n. I). pois copain 0 BRAIN RO d’a

fs Lo continent Lu rm Mikaël, composé pour près de moitié de cavalerie, se trouvait

ue ol nda Kidanè-mehrèt qu’un bataillon de la colonne Albertone dé

; Z jeutes du matin (BERKELEY, pp. 279-280 ; BARATIERI, P. 423) pe

6e 8 ë re faute exagération. Un témoin oculaire nous a dit qu’un tiers au plus de l’armée

ce aus EE A Ness a va le champ de bataille deux mois environ après l’événe-

‘ent, r de 70.000 fusils au moins dès le début de l’action (Mod ;

n * : Â ,

nia, pp. 199-200). Quant aux Italiens, ils ne mirent pas en ligne plus de 17.700 ! ue

pe a 7-7 ommes (BERKE-

(9) Cf. supra, p. 438, n. 10.

(T0) Plusieurs chefs avec leurs escortes étaient partis dès la veille afin d’assister le lendema

sorte qu’un seul tiers restait pour le combat. Ceux qui étaient demeurés au

camp, entendant une fusillade si nourrie, s’armèrent et partirent. Atié Mé-

nélik, monté sur son mulet, les suivit. Ce jour-là, le serviteur ne trouva pas

son maître, le soldat ne trouva pas son chef ; chacun marchait droit devant

lui au combat et au canon comme font des singes (I) qui ont vu une meule (2).

Toute l’armée brûlait de dévouement pour le pays et pour l’état. (3) Per-

sonne ne tremblait en son cœur et ne disait en lui-même : « Le canon va me

frapper, et le fusil va m”abattre ! je vais mourir. » Leur bravoure à tous

était égale. Lorsque le chef tombait, son soldat ne le relevait pas ; lorsqu’un

frère tombait, son frère ne le relevait pas ; les blessés eux-mêmes disaient :

« Que le trône seulement reste debout ! Tu viendras me prendre au retour !

Je te défends de me relever sous peine d’excommunication portée par ma

bouche de laïc. » (4) Celui qui avait épuisé ses cartouches prenait la car-

touchière des blessés et continuait à tirer. Quelques-uns, fatigués par une

course si longue et si rapide ou par le tir acharné, s'asseyaient parfois, mais

s'écriaient immédiatement : « Est-ce ainsi que je prouverai ma reconnais-

sance à Ménélik pour la viande qu'il m'a fait manger et pour l'hydromel

qu'il m'a fait boire ? » et ils recommençaient à se battre. (5)

Lorsque le roi fut arrivé sur le lieu du combat, (6) Abounè Matiéouos

et le clergé avec le fabot de Marie (7) se tenaient derrière lui. Itiéguié Taïtou,

de son côté, restée près d'Abounè Matiéouos et du tabot de Marie, était au

milieu de ses gardes et de ses déggafiotch. Les gens d'Aksoum, qui étaient

venus le samedi soir demander à Âtié Ménélik de les traiter comme ils l'avaient

été depuis des siècles, (8) avaient passé la nuit au camp ; aussi le lendemain

dimanche à la messe qui avait lieu à six heures du matin dans la plus ancienne et la plus vé-

nérée des églises d'Aksoum (WYLDE, P- 200), mais la plupart purent reveuir à temps, nous a-

t-on dit, pour prendre part aux derniers combats ; il n'y a guère plus de 20 km. entre les deux

villes. Sur l'église de Sion d'Aksourmn, voir notamment Alvarez trad angl, pp. 81-83, et LITT-

MANN, ouv. cit, t. 111, pp.75-85-

(1) En amharique djindjèro. C'est le cynocephalus hamadryas, très commun en Éthiopie (cf.

SALT, trad. franç., t. II, p. 335; RürrerL, Neue Wirbelthiere, Saûgethiere, p. 7 ; Harris, t. II,

426 ; BLANFORD, Observations…, pp. 222-224 ; PowzLL-CoTTOoN, À Sporting Trip… P. 456).

(2) Ces singes pillent les moissons avec une remarquable agilité et des précautions qui ont été

observées par maint voyageur (RoCHET D'HÉRICOURT, Voyage… p. 171 ; WYLDE, ouv. cit, pp.

486-487) –

(3) Ce passage justifie ce que nous avons dit plus haut (p. 421, N. 1), au sujet du patriotisme

des Abyssins.

(4) Massaïa a noté que, en Éthiopie, les laïcs usent entre eux de la menace de l'excommuni-

cation en manière de serment, ou plutôt comme ici d'adjuration (Lectiones…, P. 452, N. 3).

(5) Tous les officiers italiens survivants de la bataille ont été d'accord pour reconnaître l'extrê-

me bravoure des troupes ennemies.

(6) Wylde dit que Ménélik se trouvait au début de la bataille sur la hauteur d'Abba-Guèrima,

avec Taïtou (Modern Abyssinia, p. 206).

(7) C'était celui de l'église de Dèmbaro (cf. t. I, p. 142, N. 11).

(8) A trois reprises, les 21, 22 et 27 février, Baratieri signala que Ménélik, à court de vivres,

avait imposé au clergé d'Aksoum des prestations en grains (Livre vert XXITI bis, Pp. 268, 270,

280). Ce dernier était sans doute venu protester contre cette atteinte aux privilèges de cité auto-

nome et inviolable dont jouit Aksoum (cf. BENT, The sacred City…, pp. 162-163 ; WYLDE, Modern

Abyssinia, p. 157)-

PL. xxxviII

LE CHAMP DE BATAILLE D'ADOUA,

sc

te 5 SA ti 005 =

rm

I

Ai

suivirent-ils l'armée, portant l'image de Marie et leur bannière. (1) Ils se

tenaient devant la reine Itiéguié Taïtou. Les joueurs de trompettes (2) de

Tsione sonnaient devant l'Itiéguié. Le clergé d'Aksoum étant venu de-

mander la confirmation de ses privilèges séculaires, on comprit que Notre-

Dame se portait au secours d'Atié Ménélik.

La fusillade commencée à la onzième heure de la nuit ne cessa pas jusqu'à

la quatrième heure du jour. (3) Son bruit ressemblait à la pluie de hamlié

qui tombe sans s'arrêter. Du temps de Noé, le ciel se troua et la terre fut

ruinée : de même, cette fusillade ne semblait pas produite par la main des

hommes. Toutes les fois que les canons tiraient, (4) la fumée sortait com-

me dans l'incendie d'une maison. Celle produite par la fusillade des deux

partis fut pour les combattants comme l'ombre que donne un arbre à ce-

lui qui se met sous ses branches. Nous nous bornons ici à quelques détails, car

il est impossible de décrire tout ce que nos yeux ont vu et que nos oreil-

les ont entendu à la bataille d'Adoua. Pendant tout ce temps, l'Iti-

éguié, tombée à genoux la face contre terre, portait sur son cou une

pierre et priait Dieu avec anxiété et ferveur. Derrière les soldats qui se trou-

vaient près du roi des rois et qui avaient formé comme une enceinte autour

de lui, les obus et les balles tombaient, semblables à des gouttes de pluie. (5)

A ce moment, l'Itiéguié, faisant porter au-dessus d'elle une ombrelle

noire (6) et entr'ouvrant son voile, (7) s'avança à pied. (8) Les princesses, (Ce)

parmi lesquelles Oueïzèro Zaoudito, fille du roi des rois, et les denguè-

tourotch étaient près d'elle et l'accompagnaient. Oueïzèro Taïtou, voyant

que les derniers rangs des soldats commençaient à hésiter, leur cria de

toutes ses forces : « Courage ! Qu'est-ce que tu as donc ? La victoire est

à nous ! Frappe ! » Les soldats, entendant ces paroles et voyant l'Itiéguié

ne plièrent pas, car l'homme ne saurait fuir quand la femme l'encourage.(10)

(1) Certaines églises reçoivent du souverain, généralement au lendemain d'une victoire, un

drapeau richement brodé dont la hampe porte une boule surmontée d'une croix. Voir des repro-

ductions dans LITTMANN, ouv. cit, t. III, fig 275 et 285.

(2) Alvarez notait déjà en 1520 que l'église d'Aksoum possédait des trompettes. Cf. LITTMANN,

t. III, p. 98 et fig. 275.

(3) Vers cette heure-là (10 h. 1 /2) en effet, la brigade Albertone submergée sous le nombre

commença à se retirer (BERKELEY, P. 205).

(4) « La bataille fut au début un duel d'artillerie » (WYLDE, p. 207). Les Italiens disposaient

de 56 et les Abyssins de 42 pièces (BERKELEY, PP. 266-268), mais les Abyssins qui attaquèrent

Albertone avaient des mitrailleuses Hotchkiss, tandis que celles des Italiens étaient restées avec

la colonne de réserve commandée par le général Ellena (WyLDE et BERKELEY, loc. cit.).

(5) Wylde assure (p. 206) que Ménélik et Taïtou se trouvaient à l'abri à Abba Guèrima.

(6) En signe de deuil, au lieu de l'ombrelle rouge à laquelle elle avait droit.

(7) Aïnè-rigb, littéralement : œil de colombe ; sans doute parce que ce voile donne aux yeux

l'apparence de ceux des pigeons qui sont ourlés de blanc. En temps ordinaire, Taïtou ne sortait

jamais qu’étroitement voilée (GLEICHEN, OUV. cit., p. 146).

(8) Dérogation à l’usage d’après lequel les dames de qualité ne vont jamais à pied hors de

leur maison.

(9) Siet oueizazer (cf. t. I, p. 214 note I).

(10) Ce passage pourrait bien confirmer la rumeur suivante enregistrée par le major Gamerra :

— 442 —

Oueïzèro Taïtou ayant mis ce jour-là ses fusiliers à sa droite et à sa gauche,

quitta sa nature de femme et apparut comme un guerrier vaillant et rompu

aux combats. (1) Les canonniers de l’Itiéguié, (2) placés à droite de l’endroit

où elle se tenait debout, tirèrent tellement, qu’ils finirent par enfoncer le cen-

tre de l’armée ennemie. (3)

Ce fut à cette hevre-là que les Italiens commencèrent à prendre la fuite. (4)

Alors Abounè Matiéouos prenant le fabot de Marie et accompagné du clergé

et des moines se mit à pousser des cris vers le ciel et à chanter l’hymne

appelée Sebehaté-Fegour (5) en l'honneur de Guiorguis. La victoire fut

remportée avant même qu'ils eussent terminé leurs chants. Quant à nous

voyant que les premiers rangs de l'armée ennemie étaient anéantis, nous

crûmes pendant un moment que la bataille était finie et nous en fûmes tout

joyeux.

Mais le roi, accompagnant ses soldats qui poursuivaient les fuyards, passa

le col (6) et se trouva en présence d'une nouvelle armée italienne plus grande

encore et innombrable comme les brins d'herbe et les feuilles. (7) La fusillade

fut plus intense encore que la première. Là tombèrent les héros de l'armée

italienne, (8) puis les autres commencèrent à s'enfuir en masse, (9) n'ayant

pas le courage de tenir ou de retourner au combat (10). À eux s'appliquait

la parabole de l'Ecriture : « Là sont tombés ceux qui commettent l'iniquité,

les Abyssins ayant été renoussés avec de fortes pertes par l'artillerie de la brigade Albertone,

Ménélik aurait donné l'ordre aux troupes commandées par les ras Mikaël, Oualié et Mèkonen de

battre en retraite, mais, sur les instances de l'impératrice et du ras Mènguècha, il aurait retiré

cet ordre et envoyé sa propre garde, forte de 25.000 hommes, pour soutenir l'attaque (BERKELEY,

pp. 291-292).

(1) Avant elle, d'autres impératrices avaient assisté à des batailles, telles Itiéguié Sèblè-

Ouanguiél, mère du roi Lèbnè-Denguel (cf. CASTANHOSO, trad. LITTMANN, pp. 31, 37, 68) et

Itiéguié Mènèn, mère du ras Ali (cf. t. I, p. 80, n. 4, et STERN, Wanderings.., p. 69).

(2) Nous avons vu (p. 419, N. 4) qu'elle disposait de quatre pièces.

(3) Ce fut surtout l'énorme supériorité des effectifs abyssins qui finit par forcer la brigade

Albertone à la retraite après une lutte aussi brillante qu'inégale (BERKELEY, PP. 294-295).

(4) La retraite des éléments indigènes qui formaient la brigade Albertone s'accomplit d'abord

en bon ordre, mais l'ennemi ayant réussi à saisir les quatre batteries chargées de protéger ce mou-

vement, les troupes se débandèrent ; sur 81 officiers, 48 furent tués et presque tous les autres

blessés, ou faits prisonniers comme le général Albertone (BERKELEY, PP- 295-297 ; PELLENC,

Les Italiens en Abyssinie, PP. 148-149).

(s) Cf. t. I, p. 51, n. 7.

(6) Celui d'Enda Kidanè-mehrèt qu'avait dû évacuer la brigade Albertone. Ménélik était,

nous a-t-on dit, accompagné par le nègous Tèklè-haïmanot.

(7) C'était la brigade Arimondi (2.493 hommes) et une bonne partie de la brigade de réserve

Ellena (4.150 hommes), l'une et l'autre formées en grande majorité de troupes blanches. Ce

second combat eut lieu entre 10 h. et midi, sur les hauteurs de Belah puis vers le col de Rebbi-

Arienni (BERKELEY, PP. 299-306 ; PELLENC, pp. 149-1 56).

(8) Le général Arimondi, le major Galliano et nombre d'officiers et d'hommes des deux batail-

lons de bersaglieri.

(9) Vers 11 h. et demie, Baratieri se retira sur le col de Rebbi-Arienni pour y préparer la retraite

(PELLENC, pp. 155-1 56).

(10) Peut être est-une allusion à la fuite du bataillon indigène de Galliano, fuite qui ressembla

à une trahison (BERKELEY, p. 301).

ils ont été renversés et n’ont pu se relever » (1). Les moines éthiopiens qui

avaient suivi l’expédition étaient très nombreux, ils avaient endossé un

manteau de couleur jaune (2) et une tunique faite de peau (3) et portaient

un gob en feuilles de palmiers. (4) Ils passèrent toute la journée, les uns

près du roi des rois, les autres près de la reine Taïtou, les autres au milieu

des combattants confessant (5) les soldats qui allaient au combat, excom-

muniant ceux qui pliaient et encourageant tout le monde à se battre. (6)

Néanmoins, nous croyons que c’est Dieu qui nous a sauvés. Quant aux Ita-

liens, les soldats éthiopiens les poursvivirent, tuant avec leurs fusils Gras (7)

ceux qui étaient au loin, frappant de leurs lances (8) ceux qui étaient plus

près ou leur pourfendant la tête avec leur sabre. C’est ainsi que se réalisa

la parole du Psalmiste : « C’est vous qui avez écrasé la tête du dragon ;

vous l’avez donné en nourriture aux peuples de l’Ethiopie. » (9) L’armée

n’avait d’autre désir que de soutenir le trône, personne ne regardait en ar-

rière.

Lorsque la première armée ennemie eut été vaincue, Atié Ménélik avança

et, surveillant les points faibles qu’il voyait fléchir, il envoyait immédia-

tement du renfort et continuait à marcher. C’était alors la cinquième heure

du jour. (10) Après qu’il eut franchi la montagne, (I1)il se trouva en face d’en-

viron deux mille Italiens et bachi-bouzouk qui s’étaient fortifiés dans des

cavernes et qui, de là, commandaient la route. (12) Descendant alors de mulet,

il ordonna à ses canonniers de tirer et les ennemis tombèrent par dizaines.

Les Italiens et les bachi-bouzouk qui se trouvaient dans les cavernes se mirent

à crier : « Egzio ! » (13) C’est ainsi que se réalisa la parole de l’Écriture : « Ils

(1) Psaume XXXV, 13.

(2) Plutôt jaunâtre ou blanc sale (Ceccni, t. I, p. 386 ; DUCHESNE-FOURNET, t. II, p. 294).

(3) , l'imitation de S. Jean-Baptiste, comme il est prescrit dans le Fetha-Nèguèst (trad. GUIDI,

114).

(4) Coiffure particulière aux anachorètes abyssins.

(5) La confession existe dans l'Église éthiopienne, mais à l'état très rudimentaire (cf. LE GRAND,

dans Loso, Relat. hist…, pp. 329-334 ; DIMOTHÉOS, Deux ans de séjour. t. II, pp. 49-51). Chaque

grand personnage a son confesseur qui est le plus souvent un moine ayant reçu les ordres.

(6) Sur le rôle des moines à la guerre, voir Combes et TAMISIER, t. III, 200 ; ARN. D'ABBADIE,

Douze ans…, p. 436.

(7) Le fusil Gras est célébré à plusieurs reprises dans la cantate composée à l'occasion de la

victoire d'Adoua. On a vu plus haut (t. I, p. 341, N. 4) que cette arme n'avait été introduite au

Choa qu'en 1894.

(8) L'armée abyssine comptait environ 20.000 hommes armés de lances (BERKELEY, p. 269).

C'étaient des Galla à qui, aujourd'hui encore, leurs conquérants amhara interdisent d'avoir des

armes à feu (cf. GLEICHEN, p. 199 ; MÉRAB, Impressions. t. 1, P. 379).

(9) Cf. Psaume LXXIII, 14.

(10) Onze heures du matin, moment où la brigade Albertone commença à battre en retraite

(PELLENC, pp. 148-149).

(11) L'auteur veut probablement parler du mont Raïo, théâtre du combat livré par la briga-

de Arimondi.

(12) C'est peut-être l'épisode raconté par Baratieri (Mémoires,pp. 470-471).Le général chercha

à réorganiser la résistance dans une enceinte close de murs située sur un éperon descendant du

mont Raïo vers Rebbi-Arienni.

(13) Des soldats indigènes de l'armée italienne mirent la crosse enl'airetarborèrentle drapeau

a ts a Re rt ri

… AA4 +

ont crié et il n'y eut personne qui les sauvât ; ils ont crié vers le Seigneur

et il ne les a pas exaucés. Et je les broierai comme de la poussière à la face

du vent, et je les ferai disparaître comme la boue des rues ». (I)

L’intendant du roi appelé Abba Temsas (2) qui portait son ombrelle, faisait

continuellement battre les négarit et criait : « Courage ! Frappe ! » C’est ainsi

qu’il passa sa journée donnant du cœur aux soldats. La bonne fortune d’Atié

Ménélik (3) le suivait partout : aussi ne fut-il touché ni par les canons, ni

par les fusils, sa mule non plus. Les soldats de retour du combat jetaient leurs

trophées devant lui.

Quant à la reine Itiéguié Taïtou, arrivée à l’en:?roit où avait eu lieu la

première victoire, (4) elle resta debout et ordonna à ses serviteurs d’apporter

de l’eau dans des erkot (5) et aux servantes dans des guëmbo ; ainsi ceux qui

avaient soif et tous les blessés purent se désaltérer. Non seulement les blessés

éthiopiens, mais même les blessés italiens reçurent de cette eau. (6)

Vers la neuvième heure du jour, l’armée d’Atié Ménélik commença à

revenir ramenant les blessés et ses prisonniers italiens (7). Atié Ménélik, lui,

n’était pas encore de retour. L’I tiéguié voyant les soldats revenir en grand

nombre leur cria : « Où allez-vous donc avant que le roi soit de retour ?

Confiez-moi tous vos blessés et retournez-vous-en ! » Et elle fit transmettre

cet ordre de tous côtés.

La sœur de l'Itiéguié, appelée Oueïzèro Azaletch, (8) qui assistait à la

bataille, voyant les soldats revenir avec leurs captifs ou avec leurs trophées,

se mit à crier : « Est-ce que tu as une maison à Adoua, toi qui abandonnes

ton roi, ton hydromel et ta viande grasse ? Où vas-tu ? » La bonté de

Ménélik rendait braves non seulement les hommes, mais même les femmes

et les moines ! A la bataille d'Adoua, Itiéguié Taïtou et les femmes qui se

trouvaient avec elle furent dignes d'une admiration particulière, car elles

passèrent la journée à accomplir une tâche qui n'est pas celle des femmes.

Nous ne saurions tout dire en cette histoire.

Les soldats revenus du combat, ayant remis leurs blessés et leurs prison-

niers selon l'ordre de l'Itiéguié, retournèrent sur le champ de bataille où

blanc, mais les Abyssins ne comprenant pas qu'ils voulussent se rendre continuèrent à tirer

(renseignement d'un témoin oculaire).

(1) Psaume XVII, 42-43.

(2) « Père du destructeur ». Il joua à Adoua le rôle d'un lidè-mèkouas puisqu'il portait la grande

ombrelle rouge du souverain.

(3) L'auteur en a déjà donné des exemples (t. I, p. 133, 165 ; supra, p. 408).

(4) C'est-à-dire au col d'Enda Kidanè-mehrèt.

(s) Cf. t. I, p. 198, n. 10.

(6) Ceci nous a été confirmé par un des combattants de l'armée éthiopienne. Gleichen qui

l'année suivante, recueillit à Addis-abèba quelques détails sur la journée d'Adoua, écrit de son

côté : « Ménélik, pendant l'action, fit, avec succès de sérieux efforts pour organiser des ambu-

lances de fortune et pour procurer aux blessés des aliments, de l'eau et des soins chirurgicaux »

(With the Mission…, p. 207).

(7) Il ne s'agit évidemment là que d'une partie de l'armée, car la poursuite des Italiens en

déroute continua bien après 15 heures (BARATIERI, chap XXXVII).

(8) « Elle fait languir ».

se trouvait le roi. Après quoi, l'Itiéguié fit dire à ce dernier par un soldat ;

« Qu'y a-t-il donc ? Est-ce-que l'armée ennemie n'est pas encore défaite ?

Vous ne voyez donc pas que la nuit vient ? » Atié Ménélik lui fit répondre

par un brave : « J'entends encore des coups de fusil du côté gauche, (1) mais

ici tout est fini » et il se dirigea vers son camp. L'itiéguié, voyant qu'il reve-

nait, rentra elle aussi dans le camp à l'heure du crépuscule. Quand elle arriva

sous sa tente, elle s'inclina devant son trône garni de coussins (2) et y prit

place. On n'aurait pas dit qu'elle venait de passer la journée à assister à

une bataille.

Lorsqu'Atié Ménélik regagna son camp, il faisait déjà nuit. (3) Les soldats

revinrent aussi, transportant les blessés sur des bêtes et les morts sur des

brancards. Les Italiens qui se trouvaient à l'aile gauche ne purent être vaincus

avant la nuit ; on continua donc à se battre jusqu'à la cinquième heure de

la nuit et ils furent vaincus. (4) Les soldats éthiopiens continuèrent la pour-

suite jusqu'au fleuve Mèrèb(5) et, aidés par les gens du pays, (6) ils exter-

minèrent l'adversaire. (7) Atié Ménélik rentra sous sa tente, mais ses ras et

ses balèmoual continuèrent jusqu'à la cinquième et même la sixième heure

à tuer des ennemis et à faire des prisonniers ; après quoi ils rentrèrent. (8)

Cependant, à cause des héros qui avaient péri dans la bataille, il y eut

grande tristesse. Voici les noms des grands chefs qui tombèrent ce jour-là :

Le dèdjazmatch Bèchah, le plus brave des chefs et fils de la tante du roi

des rois. (9) Son cheval qui marchait toujours en avant comme un guide

méritait bien le nom d'Abba Dèfar. (r0) Lors qu'Atié Yohannès entra au Choa,

le dèdjatch Bèchah voyant l'armée d'Atié Yohannès couvrir la plaine s'était

écrié : « Dans la plaine de qui, viens-tu ainsi étaler les soldats ? » et, montant

(1) Dans le vallon de Mariam-chaouito où la brigade Dabormida soutenait vaillamment le

combat.

(2) En signe de respect pour le trône victorieux d'Éthiopie. Jadis on devait s'incliner trois fois

devant le trône, qu'il fût ou non occupé (cf. BARATTI, trad. angl., p. 50).

(3) Plus de sept heures du soir, suivant le témoignage d'un combattant abyssin, et en Éthiopie

la nuit survient un peu après six heures en toutes saisons.

(4) Sur ce troisième combat, complètement indépeñdant des deux autres et qui se prolongea

jusqu'à sept heures du soir, voir le récit du capitaine Menarini, l'un des officiers survivants ;

cf. BerrELEY, chap. XI ; PELLENC, pp. 158-163. Le général Dabormida fut tué pendant la retraite.

(5) Ou plutôt la rivière Bèlèssa qui est l'un des cours d'eau formant le Mèrèb. Il y a du reste

à une exagération, car la cavalerie Galla chargée de la poursuite, ne la continua que sur une

distance de 10 à 15 km. et la Bèlèssa est à plus de 40 km. du champ de bataille (cf. MELLI, cité

par BERKELEY, Pp. 309; BARATIERI, pp. 402-403).

(6) Tant de l’ Agamié que de l’Akkèlè-Gouzaï qui allumèrent des feux d’intensité variable

en guise de signaux (BARATIERI, PP. 480-481). Le désastre de l’armée italienne aurait été plus

grand encore si le ras Mènguècha et le ras Aloula avaient pu disposer d’une cavalerie plus nom-

breuse (cf. WYLDE, p. 211).

(7) Baratieri parvint au fort d’Addi-Kaïé le 3 mars à neuf heures du matin (Mémoires, 485).

Sur 17.000 hommes engagés dans la bataille il avait perdu 7.560 hommes, tués ou blessés, sans

compter les prisonniers au nombre de 4000 environ, dont 1865 Italiens (BERKELEY, P- 346).

(8) L’un des plus acharnés à la poursuite fut le ras Aloula (ibid., p. 340).

(9) Oueïzèro Ahialouch, l’une des deux filles de Sahlè-Sellassié.

(to) « Père de l’Audacieux }o.

A6 —

à cheval, il avait tué un des balé-gèmis (1) d’Atié Yohannés. C’est à cette

occasion qu’on avait fait sur lui la chanson suivante : « Vous qui avez donné

un garant pour cinquante snader, c’est Bèchah-Aboïé qui a payé aujour-

d’hui pour vous. » (2) Il avait été élevé en effet avec beaucoup de délica-

tesse, passant du lit sur le mulet et du mulet sur le cheval. (3) Le jour de

la bataille, laissant son cheval richement caparaçonné et qui dévorait l’es-

pace, il courut à pied, et, sautant à la fin sur le cheval d’un soldat, il tomba

pendant la poursuite. (4)

Citons ensuite un autre héros, le dèdjatch Tchatcha, gouverneur de Golla (5)

qui, bondissant au centre de la bataille, avait forcé l’ennemi à abandon-

ner ses canons. (6) Ce fut là qu’il tomba.

Un autre héros fut le fitaorari Guèbeïéhou, surnommé le bœuf de gauche (7),

qui, à la bataille d’Aladjié, avait été vainqueur. Ce jour-là, ayant laissé son

bouclier et son fusil, il n’avait à la main qu’un bâton. (8) C’est pour lui qu’on

avait composé cette chanson : « Ils sont venus, les Italiens qui souillent les

tabot, (9) mais le fitaorari Guèbeïéhou, achkèr du roi, les a de nouveau con-

sacrés ». Il tomba au fort de la mêlée. (10)

Le fitaorari Tèklié,(11) que le roi des rois avait fait tuteur de son fils (12)

et à qui il avait donné le gouvernement du Ouallèga, tomba lui aussi.

Le qègnazmatch Tèffèssè (13) mourut à la fleur de l'âge. (14) Ses foukéra

épouvantaient non seulement les hommes, mais même les éléphants du dé-

sert. Pendant que, au second combat, à Sèmaïata, (15) il tuait avec le fusil et

le sabre, il fut blessé au bras. Ses soldats voulurent alors le faire reposer à

(1) Porteurs d'une tunique de distinction. Les balè-gèmis viennent immédiatement au-dessous

des balè-nègarit lesquels ne dépendent que de l'empereur (PERINI, Di qua dal Marèb, p. 348).

(2) Cf. t. I, p. 143.

(3) L'auteur veut dire par là que les personnes chargées de son éducation avaient veillé à ce

qu'il eût toutes ses aises et que, en particulier, des montures appropriées fussent toujours à sa

disposition.

(4) D'après Wylde (Modern Abyssinia, p. 214), il mourut d'une grave blessure reçue pendant

la bataille. Ses soldats, furieux de cette perte, massacrèrent alors près de trois cents prisonniers.

(5) Ou Gouolla. Nom donné à un territoire s'étendant du S.-O. au N.E. d'Ankobèr et limité

au N. par le district de Guèdèm (cf. CECCHI, Da Zeila…, t. I, p. 243).

(6) Probablement ceux de la brigade Albertone qui furent pris après de furieux combats

(BERKELEY, p. 296).

(7) Le bœuf attelé à gauche de la charrue passe pour être le plus fort des deux.

(8) Cf. supra, p. 409.

(9) Ici le mot doit s'entendre des églises (cf. l'appendice I).

(10) Au combat d''Enda Kidanè-mehrèt (BERKELEY, p. 292, note I).

(11) Qui avait également pris part à l'affaire d'Aladjié (v. supra, p. 409).

(12) Asfa-ouassèn, nom d'un des ancêtres de Ménélik (cf. chap.XII), né en 1875 d'une concu-

bine et décédé vers 1888 (cf. GLEICHEN, With the Mission. p. 153 : L. DE CasTRO, Nella terra dei

Negus, t. I, p. 178). Ménélik eut peut-être d'autres fils (cf. Méras, Impressions d'Ethiopie, t. II,

pp. 46 et 50), mais Asfa-ouassèn paraît être le seul qu'il ait reconnu.

(13) Déjà nommé à deux reprises avec éloges (pp. 409 et 438).

(14) Littéralement : avant qu'il eût fini de grandir.

(15) Montagne à l'extrême droite du champ de bataille (par rapport aux Abyssins) ; immédiate-

ment au S. du col de Kidanè-mehrèt.

l'ombre d'un arbre, mais lui s'écria : « J'ai assez d'une main pour combattre

les soldats italiens », et il continua la poursuite pendant laquelle il mourut (I).

Hélas ! hélas ! je pleure pour son fusil et pour son cheval ! (2) Si nous avons

dit que l'éléphant du désert ne tenait pas devant lui, ce n'est pas là une

exagération. Le pays qu'il gouvernait était justement le terrain où on chas-

sait l'éléphant. (3) Ayant demandé un jour au roi des rois un fusil pour tuer

les éléphants, celui-ci lui donna un fusil qui pouvait les tuer du premier

coup. (4) Il passait donc sa vie à chasser et à tuer les éléphants avec ses sol-

dats. Nous ne savons pas combien il en abattit lui-même, mais ses soldats en

tuèrent de dix à quinze. Les défenses d'éléphants étaient apportées au To!

des rois et à la reine comme en fagots. (5) Les soldats d'Atié Ménélik allaient

Je trouver de sa part et, conduits par lui, tuaient aussi des éléphants. Cet

homme dont nous venons de parler, il n'est plus !

Le fitaorari Damtèo, qui avait été envoyé en ambassade près du roi des

rois de Russie (6) et qui était remarquable par son éloquence et sa beauté,

tomba aussi durant la poursuite.

Quant aux autres héros, chefs et soldats d'Ethiopie, morts ou blessés, leur

nombre total fut de (7) Que le sang des chefs et soldats d'Ethiopie

qui tombèrent en cette bataille, devienne comme celui de Pierre, dernier

martyr, le dernier sang versé pour le monde entier ! (8)

Nous allons dire maintenant ce que fit pour secourir l'Ethiopie la bonté

de la Trinité. Sur les monts d'Enkitcho, les Italiens avaient travaillé pen-

dant vingt-sept jours entiers, le jour au soleil et la nuit avec des lumières,

à élever un fort. (9) Mais, abandonnant cette position, ils descendirent dans

la plaine comme des poissons ivres et s'y étalèrent. (ro) Ils y furent battus

(1) D'après Wylde, qui vit son tombeau à Adoua, il mourut en attaquant les troupes d'Ari-

mondi (Modern Abyssinia, p. 172).

(2) C'est-à-dire aux lieu et place de sa monture et de son arme de guerre qui perdent un maître

aussi vaillant.

(3) Le Maroqo où Ménélik avait chassé l'éléphant à son retour de l'expédition contre les Oua-

lamo (cf. t. I, p. 364). .

(4) Probablement un fusil Mauser de fort calibre.

(5) Malgré les mesures de protection qu'édicta Ménélik à partir de 1902, les chasseurs d'élé-

phants — Européens comme Abyssins — ont commis de tels abus que plus de la moitié de l'Éthio-

pie en est aujourd'hui dépeuplée (MÉRAB, Impressions d'Érhiopie, t. I, PP. 218-220).

(6) Cf. t. I, p. 370.

(7) Le chiffre a été laissé en blanc par l'auteur. Les estimations des pertes abyssines à Adoua

varient beaucoup : 17.000 (dont 10.000 blessés) d'après Berkeley (p. 346) ; 4.500 tués d'après

Abounè Matiéouos cité par Gleichen (p. 207). Ce dernier chiffre se rapproche de celui cité par

Baratieri sur la foi d'un auteur russe ayant puisé aux sources abyssines ; il faudrait y ajouter

6.000 blessés (Mémoires, p. 455, N. I).

(8) Il s'agit de S. Pierre, patriarche d'Alexandrie, mis à mort en 311. On raconte qu'avant

d'être décapité il aurait dit : « Que mon sang soit le dernier versé ! » L'édit de tolérance de Milan

fut promulgué deux ans après par Constantin.

(9) « La position de Sauria » (substituée à celle de Maï-guèbèta dix jours après le 3 février)

«était une excellente position défensive, convenablement fortifiée »… (BARATIERI, P. 345).

(10) Cette expression triviale n'a pas été inventée par l'auteur pour ridiculiser les Italiens.

On la trouve notamment rapportée par Mansfield Parkyns (Life in Abissinia, t. I, pp. 186-187"

ainsi qu'on bat le blé avec un fléau. Il ne suffit pas de se choisir une posi-

tion, d'y disposer tout un matériel. La force et l'habilité sont aux mains de

Dieu ; nous en avons eu là la preuve. (I)

La reine Itiéguié Taïtou, fut remplie d'une tristesse amère pour ses sol-

dats, ses amis, et pour tous les chrétiens qui étaient tombés. Son visage ordi-

nairement si lumineux (2) devint, sous l'abondance de ses larmes, d'une

couleur sombre. De même que Rachel ne pouvait pas être consolée, de

même elle était inconsolable. À cause de l'acharnement de la fusillade et de

la longue durée de la bataille, il y eut beaucoup de morts, mais personne ne

s'en attrista. Celles qui avaient perdu leurs maris, leurs enfants ou leurs frè-

res, toutes disaient : « Dieu soit loué de ce que le trône a été affermi ! » (3)

Les clercs d'Aksoum chantèrent le lundi : « Il a vaincu la mort, il a détruit

l'idole, il ressuscita le dimanche ! » (4)

à l'occasion d'un épisode de guerre civile. Elle provient de ce que les Abyssins ont l'habitude

de pêcher le poisson en jetant dans l'eau des graines des bérbèrié, lesquelles ont la propriété de

l'étourdir et de le faire remonter à la surface (RürrErL, Reise…, t. II, p. 222 ; M. PARKYNS, loc.

cit.).

(1) En 1873, un Abyssin répondait à Raffray qui lui vantait la supériorité des Européens

«… Vos fusils, vos canons ne pourraient triompher de Dieu qui viendrait avec ses anges combattre

pour nous » (Abyssinie, p. 311).

(2) Le teint presque blanc de Taïtou, assez fréquent au Sèmien d'où cette princesse était ori-

ginaire par sa mère (POwELL-COTTON, ouv. cit, p. 105), à frappé tous les voyageurs qui l'ont vue

(AupoN, Voayage au Choa, p. 131 ; GLEICHEN, p. 106 ; ROSEN, ouv. cit, p. 256). Les Abyssins

professent une telle admiration pour la blancheur de la peau que, dans leurs peintures, les saints

ont toujours le visage clair, tandis que les méchants sont plutôt noirs que bruns (DE Cosson,

The Cradle of the Blue Nile, t. I, p. 161). Sur les diverses dénominations données par les Abyssins

à la couleur de la peau, voir MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 148, n. 1.

(3) Avec quelque exagération l'auteur traduit bien cependant les sentiments de profond loya-

lisme professés, au moins au Choa, envers Ménélik.

(4) Tiré du Déggoua, recueil des hymnes liturgiques de l'Église d'Éthiopie (cf. t, I, p. 19,

n.2). La victoire d’Adoua a naturellement donné lieu en Éthiopie à mainte poésie ; voir le sèlam

en l’honneur de Ménélik, traduit en français par Blanchart (dans DUCHESNE-FOURNET, t. I,

pp. 307-318), la chanson populaire rendue en italien par Annaratone (In A bissinia, pp. 460-461) et

celle, improvisée après la bataille, que cite Martial de Salviac (Les Galla, pp. 119-120). Plus

abondante encore est l’iconographie de cette bataille, et il n’y a guère d’église en Éthiopie qui

n’en possède une peinture. Outre le frontispice en couleurs de notre t. II, voir les reproductions

photographiques insérées dans Kulmer (Im Reiche Kaiser Meneliks, pl. XXX) et dans Rein

(Abessinien, t. I, pl. IV).

Fig. 65. — SCEAU DU QÈGNAZMATCH TÉFFÉSSE.

CHAPITRE LXIV

Djan-hoi va à Enkitcho. — On commence à repartir pour le

Choa. — Le Dèëdjatch Abatè fait charger les canons pris à

l’ennemi et part en avant pour le Choa. — L’église d’Abounè

Tèklè-Haïmanot à Maïï-Tchaou est consacrée comme lieu de

refuge. — Entrée d’Atié Ménélik a Addis-abèba à son retour

d’Adoua. — Arrivée de médecins envoyés par le gouverne-

ment russe.

Au lendemain de la bataille d'Adoua, le lundi, le mardi, le mercredi et le

jeudi suivants, (I) on resta au camp. Atié Ménélik fit enterrer les morts et

apporter les blessés qui furent conduits à Adoua et à Aksoum où les gens

du pays devaient les soigner ; (2) enfin, il fit ramasser les canons, (3) les

fusils (4) et les obus.

Le 28, voulant se diriger sur l'Hamassién, il campa à Enkitcho où il resta

quelques jours afin de se renseigner sur le chemin qu'il devait prendre. (5)

Ce fut alors qu'un officier de l'armée italienne, nommé Salsa (6) vint de-

mander la permission d'enterrer les Italiens tombés sur le champ de bataille. (7)

(1) C'est-à-dire du 2 au 5 mars inclus.

(2) Wylde, qui évalue leur nombre à 8.000, visita les plus gravement atteints deux mois envi-

ron après la bataille (Modern À byssinia, pp 312-313). Ils reçurent les soins des médecins italiens

qui avaient été faits prisonniers (HENRI D'ORLÉANS, Une visite…, pp. 189-190).

(3) Les Italiens perdirent toute leur artillerie, soit 56 canons (cf. le tableau du rapport officiel

reproduit par BARATIERI (Mémoires d'Afrique, pp. 410-41 I).

(4) Au nombre de 11.000 d'après Wylde (ouv. cit, p. 312), sur un total de 14.500.

(5) Sur ce mouvement offensif, voir BERKELEY, P. 353-

(6) Qui avait déjà négocié avec les Abyssins (cf. supra, pp. 429-430).

(7) Dès le 5 mars, le général Baldissera, successeur du général Baratieri (il avait été nommé

à sa place le 21 février), envoya le major Salsa au camp de Ménélik « pour obtenir l'ensevelissement

des morts et entamer des pourparlers de paix » (Livre vert XXII I ter, p. 8). Sur les détails de

cette mission, voir le récit du lieutenant Roversi qui accompagna le major Salsa (dans LAURIBAR,

Lorsqu'il fut admis devant Djan-hoï, il lui déclara que le gouvernement

italien désirait la paix avec Djan-hoï et demanda qu'en attendant que l'on

eût reçu une lettre portant le sceau du roi Humbert, Atié Ménélik voulût

bien s'abstenir de passer dans l'Hamassién et fit rester son armée là où elle

était. (1) Djan-hoï lui répondit : « Je ne le ferai que si vous retirez les troupes

que vous avez dans le fort d'Addi-guerat. « L'officier répondit : « C'est bien,

nous les retirerons. » (2) Comme Atié Ménélik savait que les routes de l'Hamas-

sién étaient trop étroites pour permettre à son armée d'y passer en masse et

que l'eau manquait totalement, (3) il promit de ne pas continuer les hosti-

lités jusqu'à ce que la lettre du roi Humbert fût arrivée et il donna au major

Salsa une lettre dans laquelle étaient indiqués les termes de la convention. (4)

Après cela, il déclara : « Je donne le Tigré au ras Mènguècha, mon fils et

mon ami. »(5) Il nomma Oualdè-Guiorguis (6) nebourè-ed (7) d'Aksoum. De

Douze ans en Abyssinie, pp. 537-567). Quant aux morts italiens, ils ne purent être ensevelis que

deux mois après (RosEN, ouv. cit, p. 199, d'après MELLI).

(1) Bien qu'il eût concentré tout son système de défense à Asmara et demandé d'urgence des

renforts, Baldissera criagnait à bon droit une invasion de l'Érythrée par l'armée de Ménélik.

(2) Baratieri avait laissé à Addi-guerat une garnison de 2.000 hommes (Mémoires. , p. 384).

Son successeur aurait été d'autant mieux disposé à la retirer qu'elle se trouvait coupée de ses

communications avec Asmara et située au S. de la frontière du Mèrèb-Bèlèssa dont le gouverne-

nement italien était prêt à se contenter ; mais Baldissera paraît avoir voulu lier cette question

— sans succès du reste — à celle de la libération des prisonniers (cf. BERKELEY, p. 355). En fait,

Addi-guerat, assiégé par des chefs tigréens, fut évacué le 4 mai après un combat heureux livré

au ras Sèbehat (id. pp. 362-364).

(3) Les routes dans cette partie de l'Érythrée étaient alors d'étroites pistes à travers une région

très accidentée (cf. St-CLAIR WILKINS, Reconnoitring in Abissinia). Quant à l'eau, elle manquait

effectivement (cf. supra, P. 435).

(4) Ces conditions d'armistice sont indiquées dans deux télégrammes des 12 et 19 mars

insérés au Livre vert XXIII ter, n. 48, p.28 : Ménélik concédait aux Italiens le frontière du Mèrèb,

mais réclamait l'évacuation immédiate d'Addi-Guerat et la renonciation de l'Italie à toute idée de

protectorat sur l'Ethiopie ; d'autre part la mise en liberté des prisonniers était ajournée jusqu'à

la conclusion du traité de paix.

(5) En 1890, Ménélik avait déjà donné à Ménguècha le Tigré en deça du Mèrèb (cf. t. I, p. 288).

Par ailleurs, l'attitude de Mènguècha pendant la campagne avait été équivoque : au mois de

janvier 1896 il s'était adressé à la reine d'Angleterre pour solliciter son concours à la fois contre

les Italiens et contre Ménélik (Livre vert XXIIIbis p. 227 ; cf. BERKELEY, pp. 233-237). Si l'‘em-

pereur jugea bon de lui pardonner et de le confirmer dans son gouvernement du Tigré, au lieu

de nommer le ras Mèkonen qui paraît avoir désiré cette désignation (cf. Livre vert X XIII ter

18), ce fut peut-être parce que le gouvernement italien avait émis la prétention que le gouver-

neur du Tigré fût nommé avec son agrément (ibid, p. 491), son candidat étant le ras Mèkonen

(ibid, p. 18).

(6) Promu eichéguié vers 1906, décédé en 1919 à Addis-abéba. WyLDE dit qu'il fut au Tigré

«l'agent de Ménélik » (ouv. cit, p. 312).

(7) Contracté au Tigré en mebrèid. Littéralement : «imposé des mains » (Ant. D'ABBADIE,

Dictionnaire, col. 419). Titre très ancien conféré au gouverneur — ecclésiastique ou laïc — d'Ak-

soum, en sa qualité de gardien des Tables de la Loi, successeur d'Azarias, fils du grand-prêtre

Sadoq qui passe pour les y avoir apportées (cf. t. I, p. 11 ; BRUCE, trad. franç., t. II, p. 303).

C'est, après l'aboun et l'etchéguié, le plus haut dignitaire de l'Église éthiopienne (RAFFRAY

Abyssinie, p. 362); il ne peut être nommé que par l'empereur (PERINI, Di qua dal M. arèb, pp. 340-

341). On verra plus loin que Lidj Yassou donna ce titre à l'auteur de notre chronique après qu'il

eût été nommé chef de l'église d'Addis-alèm.

MÉNÉLIK EN 1896.

Cliché Chifneux

plus, comme le pays du ras Mènguècha avait été pillé (1) il fit cadeau à celui-ci

de trente mille thalers en dédommagement. Le ras Mènguècha ayant déjà

demandé une fille en mariage, l'Itéguié lui donna comme femme Oueïzèro

Këfèi, (2) fille de son frère le ras Oualié. (3) Enfin, comme on n'avait pas

encore fait la paix avec les Italiens, Atié Ménélik désigna le ras Oualié pour

secourir Mènguècha en cas d'attaque et pour le recevoir s'il était obligé de se

retirer. (4) Après lui avoir donné un soutien et l'avoir ainsi fortifié, il par-

tit pour le Choa. (5)

Le ligè-mèkouas Abatè avait reçu l'ordre de passer par le Tèmbien, em-

menant avec lui : les soixante canons pris aux Italiens à la bataille d'Adoua (6)

avec leur matériel et leurs munitions ; cinq cents mulets appelés messen-

djer ; (7) les forgerons (8) de Djan-hoï avec leur chef, les bourreliers (9) avec

leur chef ; le baldéras avec ses troupes ; mille guëndébél choisis parmi ceux de

chaque chef ; les prisonniers italiens (10) capables de ferrer les mulets qui

perdraient leurs fers. Le ligè-mèkouas Abatè avait reçu l'ordre de passer

avec tous ceux-là par le Tèmbien ; il entra donc dans la ville d'Adoua. Il y

avait alors à Addi-kouala (II) un officier italien, le major Mèlassièni (12) qui

(1) Cf. BARATIERI, p. 379 et WYLDE p. 56. Ménguècha en avait concçu contre les Choans un

vif mécontentement.

(2) « Velours ».

(3) Ce mariage politique destiné à maintenir l'entente entre le Choa et le Tigré, semble avoir

été imposé à Mènguècha qui dut alors divorcer d'avec une femme dont il était fort épris (WYLDE,

180). Oueïzéro Kèfèi, qui fut l'une des beautés abyssines (WYLDE, p. 300), épousa par la suite,

le dèdjatch Nado. Voir son portrait dans L. de Castro, Nella terra dei Negus, t. II, fig. 191.

(4) Malgré cet essai de réconciliation les rapports entre les deux ras continuèrent, paraît-il,

à être tendus.

(5) Le 12 mars Ménélik avait campé à Fèrès-maï au S. d'Enkitcho ; le 20, il commença son

mouvement de retraite (BERKELEY, p. 354). À la date du 2 avril il était à Agoula, à une étape

au N. de Mègèlè (Livre vert X XIII ter, p. 39).

(6) Cinquante-six d'après le document officiel italien cité à la p. 449, N. 3.

(7) Comme ci-dessus (p. 399, N. 7) déformation, mais un peu différente du nom de Munzinger.

À la fin de l'expédition anglaise de 1868, Munzinger, resté à Massaoua, fut chargé par lord Napier

d'entretenir et de vendre moyennant commission, les animaux de transport survivants (ACTON,

The Abyssinian Expedition, p. 39). Son nom aurait été donné aux mulets provenant du croise-

ment des ânes amenés d'Egypte avec des juments du Tigré.

(8) Littéralement : travailleurs du fer.

(9) Mot à mot : couseurs de cuir (cf. Czccu1 Da Zeila…, t. I, p. 294).

(10) Nous avons vu (p. 445, n.7), qu'il y avait environ 4000 prisonniers dont la moitié italiens.

De ceux-ci, les plus grièvement blessés restèrent au Tigré où ils furent libérés quelques mois

après (WYLDE, p. 191). Les autres, 1500 environ, furent emmenés au Choa ; plusieurs moururent

en route à la suite de fatigues, de privations ou de mauvais traitements (BERKELEY, pp. 346-351,

d'aprés le récit de GAMERRA, Ricordi di un prigionero di guerra nello Scioa). Quant aux prisonniers

indigènes, chrétiens ou mulsumans, ils subirent, au nombre de quatre cents environ, l'ampu-

tation de la main droite et du pied gauche, châtiment qui est réservé au crime de haute trahison

et que Ménélik aurait vainement cherché à leur épargner (LAURIBAR, pp. 623-634 ; WYLDE,

pp. 213-214 ; MEuLI, L’Eritrea, p. 116).

(11) Cf. supra, P. 435.

(12) Il s’agit de Mulazzani, à cette époque lieutenant et non major (WyLDE, p.133). Résident

politique à Adoua auprès du ras Mènguècha,il avait quitté précipitamment cette ville en décem-

bre 1894, lorsqu’il s’aperçut que celui-ci allait ouvrir les hostilités contre l’Italie (BARATIERI,

I11).

s’était échappé du champ de bataille. (r) Le ligé-mèkouas Abatè, élevé

à la Cour, était un homme habile et énergique. (2) Il plaça six canons aux

divers passages menant à la ville, se tint sur ses gardes (3) et y resta quinze

jours. Pendant ce temps, travaillant le jour à la lumière du soleil et la nuit

avec des torches, il compléta les armes auxquelles il manquait des pièces,

souda celles qui étaient brisées et mit des prolonges à celles qui étaient trop

a de son départ, il commença dès la onzième heure de la nuit à char-

ger les canons avec leur matériel ; l'opération dura jusqu'à la quatrième

heure du jour. Pendant le voyage, il fit marcher devant les CANONS cinq

cents hommes armés de fusils et cinq cents autres par derrière ; c'est ainsi

que commandant lui-même l'arrière-garde il partit pour le Témbien. fa

façon qu'il avait de conduire ses troupes ne fut pas spéciale à ce jour-là,

mais elle lui était habituelle. (4) Il faisait préparer la route qu il devait sui-

vre et, à chaque campement, il plaçait ses canons en position par groupes

pri a eut traversé le Tèmbien, il rencontra Djan-hoï à Mèara, G)

au pays d'Enderta. L'armée voyant arriver les canons avec leur matérie

s'écria : « Ce n'est pas un homme, mais un ange de Dieu qui arène ces canons»,

et tous étaient en admiration et se mirent à l'honorer d'une façon particu-

lière. Chacun disait : « Quoiqu'il soit encore jeune, (6) il a su arranger ë

réparer tous Ces canons et accomplir ce grand travail, mieux ae as

Italiens qui les ont amenés d'outre-mer. » Djan-hoi et l'I tiéguié lui sr

« Ce n’est pas toi, mais c’est la force de Dieu qui a accompli ce travail ! » e

ils le comblèrent de souhaits. Il continua ensuite son voyage après avoir

reçu trois cents chameaux pour soulager ses mulets. (7) Lorsqu il aq

à la rivière Adèf, (8) au Yèdjou, il donna douze cents thalers aux proprié-

taires des chameaux pour prix du voyage, (9) et ceux-ci sen retournèrent.

Nous autres, qui avons vu le roi Ménélik payer pour le transport, non

seulement de ses engins de guerre, mais de tous ses bagages ordinaires, ce

(1) Cet officier, très distingué (cf. WyLDE, p. 192), ne paraît pas avoir assisté à la bataille

d’Adoua. Il devait se trouver avec les troupes indigènes, stationnées à Addi-kouala. e

(2) Le D’ Mérab qui l’a connu emploie précisément cette épithète en parlant de lui (Impres-

sions d’Ethiopie, t. II, p. 76). ‘

(3) Contre pe coup de main sinon probable, du moins possible, de Mulazzani,

(4) Il est d’usage en Ethiopie que le chef d’une troupe en marche soit au milieu de la colonne

issi – lan).

f. VIaNéRAS, Une mission. PP. 49-50, avec un p’anJ. :

f (5) Maara sur la carte physique de Chaurand. À dix kilomètres environ au S.E, d Au,

(6) Il devait avoir à peine trente ans. Le titre du chapitre semble indiquer qu’il fut nomm

dèdjazmatch à cette époque. ; ` ;

o) Pendant la traversée des régions très accidentées de l’Ouadjerat et de l’Achanguié. On

calcule qu’un chameau peut porter la charge de trois mulets (de 150 à 200 kilos).

(8) « Eau sale ». Un des tributaires de l’Ala (cf. LEFEBVRE, t. IL, p. 168). Où

(9) Soit quatre thalers par chameau pour une distance en ligne droite de 150 kilomètres suges

correspondant à un voyage de huit jours. Sur le prix des transports par caravanes à cette époque,

cf. Ch. MICHEL, Vers Fachoda, pp. 513-516.

qui, du temps de ses prédécesseurs, se faisait d’une étape à l’autre par les

gens du pays, nous étions pleins d’émerveillement. (1) Voilà pourquoi nous

ne saurions trop admirer sa bonté et sa générosité.

À partir de la rivière Adèf, des marchands de Oualdia, pays du ras Oualié,

transportèrent à leur tour les bagages à prix de louage jusqu'à Kombolt-

cha, (2) pays du ras Mikaël. Des gens de ce dernier les firent ensuite parvenir

jusqu'à l'Ifat. De là, le Ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq les reçut et les fit porter

jusqu'à Addis-abèba.

Quant à Atié Ménélik, parti d'Enkitcho, il arriva à Mégèlé où le roi Tèklè-

haïmanot prit congé de lui et s'en retourna au Godjam par la route de Sa-

mèrié. (3)

Pendant son voyage de retour au Choa, le roi des rois donna à l'église de

Maï-tchaou dédiée à Abounè Tèklè-haïmanot (4), beaucoup de terres, de

vaches et de bœufs. Après quoi il dit : « Que ses alentours soient de feu et

que l'intérieur soit un paradis terrestre. » C'est par ces paroles qu'il fit de

ce monastère un lieu de refuge. (5). Et s'il agit ainsi, c'est que, lorsque se

rendant à Adoua il avait campé à Maï-tchaou, (6) la maladie avait infesté

ses chevaux et ses mulets qui furent décimés en grand nombre. (7) C'est alors

que, s'étant recommandé à Abounè Tèëklè-haïmanot de Maïï-tchaou, il fit

boire à ses bêtes le tébel de ce saint et l'épidémie cessa. Tel fut le motif pour

lequel il créa ce lieu de refuge. Il y fit reconstruire l'église qui s'y trouvait

et lui donna un grand nombre de livres : ce lieu devint ainsi un sanctuaire

où l'on commenta les goubaïé. (8)

Pendant tout son voyage de retour, l'Atié qui en avait donné l'ordre à

son premier passage, trouva dans chaque pays et à chaque campement, pour

lui et pour ses troupes, les provisions nécess-ires et ses soldats eurent chaque

jour le guebeur. (9) C'est ainsi que le 15 du mois de guenbot il fit son entrée

en sa ville d'Addis-abèba. (10) Les canons pris aux Italiens l'y avaient pré-

(1) Cette générosité de Ménélik s'explique par le fait que sa retraite du Tigré jusqu'au Yèdjou

fut constamment inquiétée par les tribus indépendantes habitant à l'Est de la route et notamment

par les Azèbo-Galla (cf. WyLDE, pp. 56, 214-215 et 381). Il fallut s'assurer à prix d'argent,

l'aide des gens du pays pour éviter le pillage du train. (Cf. Livre vert X XIII, ter, n. 99, p. 48).,

(2) Buisson épineux (en galla). District au S. E. de celui de Boroumiéda (LEresvrEe, t. II,

pp. 183-185).

(3) Chef-lieu du distrit de Sèlèoua (cf. SAPETO, Etiopia, p. 245).

(4) Maï-tchaou (eau du sel) figure sous le nom de Maï Chio, entre les rivières de Mèkdèn et

d'Agoula (cf. t. I, p. 285), sur la carte anglaise Asmara, au 1.1.000,000. La seconde carte jointe

à l'ouvrage de Markham indique sur ce point une église du nom de Tekla Haïmanot.

(5) L'auteur emploie ici le mot guëdam qui est l'appellation usuelle d'un lieu de refuge. Dans

le titre du chapitre il y a dèbr, cloître, monastère.

(6) Probablement le campement de Fèlèb-daro (Supra, p. 452).

(7) Cf. supra, p. 414.

(8) Cf. t. I, p. 154, n. 1.

(9) L'armée abyssine revint par deux routes ; les troupes qui suivirent celle de l'E. exposée aux

attaques des Galla, souffrirent grandement du manque de vivres (WYLDE, p. 215).

(I0) 22 mai 1896. Première date donnée depuis celle du campement d'Enkitcho, ce qui laisse

supposer que l'auteur précéda l'empereur peut-être pour le recevoir, en tant que chef de l'église

de Ragouel, à son retour dans la capitale.

5**

qe _-

; coq

cri >= a A

— 454 —

cédé ; ils étaient tous alignés dans une vaste plaine (1) et attendaient son

cr arriva, tous les canons tirèrent une salve. Le clergé des pa égli-

ses d'Addis-Abèba (2) l'attendait aussi dans la plaine et Gaule « La ns

célèbre aujourd'hui la fête de Pâques, car elle a été lavée ne 6 sapex a

Jien. » (3) Malgré la tristesse naturelle causée par la mort es a 5 : 5

soldats tombés à la bataille d'Adoua, le peuple enter tressai ait a

en voyant que le royaume était raffermi et qu Atié Ménélik et Itiéguié Taï à

étaient rentrés sains et saufs, Tous les prisonnlers italiens furent envoyés,

pour y passer le krèmt, dans les différents pays chargés de les nourrir. a ‘|

Ce fut à cette époque que le roi des rois de Russie envoya des mé eu

de l’association de la Croix-Rouge en les chargeant de soigner les a ais

éthiopiens blessés pendant la campagne contrel Italie. Ils arrivèrent à =

abèba le 28 de hamlié; on construisit une maison pour les blessés et les

médecins, et ceux-ci commencèrent à donner leurs soins. (5)

Î ; tuel.

Celle nommée Djan-miéda, le champ de courses actue ;

Mariam et Ragouel à Entotto, Ouraïel, Sellassié, Guiorguis 2 Aacpanies name nu

i i i ée le 19 avril (cf. Livre ver er, p. ;

La Pâque abyssine avait eu lieu cette ann {

= eu sx pr la rentrée de Ménélik à Addis-abèba, on était encore dans le temps pascal,

i ique la capitale.

lique les paroles chantées par le clergé de

hectare en Eu bien traité par les habitants, mais eurent à souffrir du manque ,

vêtements (WYLDE, pp. 191, 385, 389, 402-405 ; GLEICHEN, PP. 207-208 ; Ch. MICHEL, ouv. cit,

123). Cf. les Souvenirs d'Amato et de Gamerra, deux officiers prisonniers. ; be ê6

a (5) Cette mission, qui avait aussi un caractère politique, arriva à Addis-abèba e 3 Te

et en repartit au mois de février suivant (WYLDE, P. 417 ; vases Vu ven hs me

: . Elle comprenait : un général, quatre officiers at- ,

270 STAR E sn 'artilleri fficiers de cavalerie, treize sous-officiers, quatre

de cavalerie, onze officiers d'artillerie, sept sous-officier ; ; nee qe

i ja diplomati ca…,p. 190). En 1898, une no

médecins et un prêtre (RossETTI, Séoria are

i ; i à Addis-abèba et y resta jusqu'en 19

, purement médicale s'installa, cette fois à demeure, , xgne

+ > Emirv, Mission Marchand, p. 329; PowELL-CoTTON, À Sporting Trip… pp. se 3? ;

VIVIAN duyssinié, p. 186 ; ROSEN, Eine deutsche Gesandtschaft…, P. 192 : Dr Mess En +

et médatine en Ethiopie, p. 211). L'un de ces auteurs évalue à 7000 livres sterlings la s

dépensée annuellement par cette mission.

Fig. 66. — SCEAU DU DÈDJATCH ABATÈ.

CHAPITRE LXV

Le major Nerazzini vient au Choa pour l'affaire des prisonniers Itahens. — Atié Ménélik donne l'ordre de frapper des thalers à son nom et à son effigie. — Histoire de la vigne en Éthiopie. — Affaire du ras Mënguècha.

En l'an 1889, année de Mathieu,(1) le roi d'Italie,Humbert, de concert avec ses ministres, (2) envoya le major Nerazzini, (3) porteur de plusieurs décora-

(1) Septembre 1896-septembre 1897. L'auteur ne consacre pas moins de trois chapitres à cette année. Outre les événements qu'il va raconter,il convient de mentionner ici les principaux voyages officiels ou non, accomplis dans cette période : l'exploration des régions du Sud et de l'Ouest par Bottego (1895-1897) interrompue par la mort du vaillant officier italien dans un combat avec les bandes du dédjatch Djioti au mois de mars 1897 (voir VANNUTELLI et CITERNI, L"Omo); la traversée de l'Ethiopie (Tigré, Ouallo, Choa, Harar) effectuée en 1896 par Wylde et relatée dans

Modern Abyssinia ; l'exploration du pays somali, du Borana et du lac Rodolphe par Cavendish

(1896-1897); la mission de M. Lagarde, gouverneur de la Côte française des Somalis (janvier-avril

1897), racontée par VIGNÉRAS (Une mission française en A byssinie) et au cours de laquelle furent

signés deux traités, l'un d'amitié et de commercre dont le texte n'a été publié qu'en 1925 (dans

PIERRE-ALYPE, L'empire des Négus, pp. 241-244), l'autre, de délimitation des frontières entre

la colonie française et l'Ethiopie (texte dans PIERRE-ALyPE, L'Ethiopie et les convoitises alle-

mandes, p. 130); le voyage du prince Henri d'Orléans (mars-juillet 1897), décrit dans : Une visite

à l'empereur Ménélik ; la mission du marquis de Bonchamps (mars 1897-juillet 1898), destinée

à rejoindre sur le Nil l'expédition de Marchand (cf. C. De BoncHamPs, Une mission vers le Ni!

blanc ; Ch. MICHEL, Vers Fachoda); celle de M. Rennell Rodd (avril-juin 1897) qui eut pour

résultat la conclusion d'un traité d'amitié et de délimitation entre l'Angleterre et l'Ethiopie

à la date du 14 mai 1897 (texte dans ROSSETTI, ouv. cit., pp. 225-231 ; cf. YALTASAMMA, Les amis

de Ménélik II) et dont on trouvera le récit dans GLEICHEN, With the Mission to Menelik et dans

SWAYNE, Seveneen Trips. 3° édition, pp. 268-292 ; le voyage du comte Wickenburg dans le

Harar et l'Ogadèn d'avril à octobre 1897 (Wanderungen in Ost-Afrika); enfin, la seconde mission

du major Nerazzini qui aboutit à la conclusion d'un traité de commerce italo-abyssin en date du

24 juin 1897 (texte dans ROSsSsETTI, pp. 235-238).

(2) Ceux du cabinet di Rudini qui avait succédé au ministère Crispi renversé après Adoua.

(3) Le médecin major Nerazzini avait été de 1889 à 1891 « assistant politique » à Harar. En

895, il fut envoyé en mission à Zeïla pour négocier avec le ras Mèkonen par l'entremise du che-

valier Felter (cf. t. I, p. 374, n. 8). Il partit de ce port le 30 août 1896 et arriva à Addis-abèba le 6

octobre (ROssETTI, ouv. cit, p. 199).

tions, (1) afin de terminer l'affaire des prisonniers qui traînait en longueur. (2)

L'envoyé, reçu par Djan-hof, lui exposa l'affaire pour laquelle il était

envoyé. Après cela, pour que toute hostilité cessât et que l'on ne songeât

plus qu'à la paix, il fit supprimer l'article 17 qui avait été la cause de la

guerre (3) et il réussit ainsi à faire rendre la liberté aux prisonniers italiens. (4)

Ces conditions de paix ayant été scellées, il repartit pour son pays. (5) ;

Jusqu'à cette époque, les thalers nécessaires au commerce nous venaient

de l'étranger, (6) et les rois d'Ethiopie n'avaient jamais fait frapper de mon-

naies à leur nom et à leur effigie. (7) Mais Atié Ménélik fit frapper des tha-

lers à son nom et à son effigie. (8)

Vers le mois de tegemt, le ras Mènguècha du Tigré écrivit à Atié Ménélik :

« Je désire vivement vous revoir. Autorisez-moi donc à venir auprès de vous. »

Celui-ci lui fit répondre : « C'est bien ! viens passer la Noël avec nous. » Il

arriva en effet à Addis-abèba la veille de Noël, selon l'ordre reçu. La maison

du dèdjatch Oualdié (9) entourée d'une haie et ornée d'un alga à baldaquin

(1) Il était, à cette époque, chevalier de l'Ordre de S. Maurice et Lazare et officier de la Cou-

ronne d'Italie (RossETTI, p. 181).

(2) Le major Salsa, n'ayant pas réussi à obtenir la libération des prisonniers — que Ménélik

paraît avoir voulu retenir jusqu'à ce que l'Italie eût reconnu sans conditions l'indépendance de

l'Ethiopie et promis une indemnité de guerre — des tentatives officieuses furent d'abord faites

soit pour secourir les prisonniers (cf. Comitato di soccorso delle donne romane… Diario della M is-

sione), soit pour les délivrer (cf. V*° DE NoairLes, Mgr Macaire. Ambassade auprès de Ménélik

en 1896). Ces missions n'eurent qu'un succès très relatif et, lorsque le major Nerazzini arriva à

Addis-abèba, quelques prisonniers seulement avaient été relâchés (cf. ROSSETTI, PP. 189-199).

(3) L'auteur veut parler de l'article 17 du traité d'Outchalié sur lequel l'Italie s'était fondée

pour revendiquer le protectorat de l'Ethiopie (cf. supra, p. 402, n. 5) et qui avait été effective-

ment la cause principale de la rupture, puis de la guerre italo-abyssine.

(4) Nerazzini conclut avec Ménélik deux traités en date du 26 octobre 1896, l'un mettant fin

aux hostilités, abrogeant le traité d'Outchalié et renvoyant à plus tard la fixation des frontières;

l'autre stipulant la mise en liberté des prisonniers aussitôt que le traité de paix serait ratifié en

Italie et moyennant la promesse de versement d'une somme représentant les frais de leur entre-

tien — somme dont le montant fut de dix millions de lires (textes et commentaires dans ROsSsETTI,

pp. 181-220). :

(5) Parti dès la conclusion des deux traités, avec un premier groupe de 215 hommes, le major

Nerazzini revint l'année suivante au mois de mai à Addis-abéba (cf. GLEICHEN, P. 266) avec

le major Ciccodicola qui y resta comme représentant de l'Italie jusqu'en 1906. Quant aux pri-

sonniers italiens, ils furent envoyés, au nombre de 1587, à Zeïla par Guildissa où un détachement

de la Croix-rouge italienne avait été admis à s'établir pour les recevoir ; au mois de mai 1897,

le dernier groupe s'embarqua avec ce détachement (cf. Comitato di soccorso… ; GAMERRA, Ri-

cordi di un prigionero di guerra… ; L. DE CASTRO, De Zeilah au Harar).

(6) Les seuls thalers en cours en Ethiopie à cette époque — à part la première frappe, res-

treinte d'ailleurs, de thalers Ménélik en 1894 (cf. supra p. 402, n. 10) — étaient ceux portant l'effigie

de Marie-Thérèse et frappés à la Monnaie de Vienne (cf. l'append. VIII).

(7) Il y a là une erreur. Des souverains de la dynastie aksoumite firent frapper des monnaies

portant leur effigie et leur nom. Voir les monographies de Longpérier et Ant. d'Abbadie, de J-

Halévy, de Drouin (Les listes royales éthiopiennes), de Prideaux, de Schlumberger et de Paribeni

résumées dans LITTMANN, Deutsche Aksum-Expedition. t. I, pp. 46-60 ; enfin de Kammerer.

(8) Ménélik ordonna cette émission par un édit du 3 novembre 1896. La gravure des nouvelles

pièces fut confiée à Chaplain et l'exécution à la Monnaie de Paris (A. DE FoVILLE, Les monnates

de l'Ethiopie sous l'empereur Ménélik, pp. 8-9, avec une planche).

(9) En bordure du champ de courses actuel.

et de tapis l'y attendait. Tout y était préparé et ce fut là qu'il logea. Comme

dergo il reçut des bœufs gras, de l'hydromel, des pains, des plats de cuisine ;

car, en la maison d'Atié Ménélik, non seulement des personnages comme lui,

mais tous les étrangers sont ainsi reçus. D'autre part, le guebeur lui venait

aussi de la maison de l'Itiéguié. Les intendants de Djan-hoï et de l'Itiéguié se

rendaient chez lui à tour de rôle, lui apportant de l'hydromel, de l'aragi de

miel et du vin et lui fournissaient ainsi le guebeur.

Comme nous l'avons déjà dit et écrit, depuis le ras Ali, premier du nom

jusqu'au dernier ras Ali, on buvait du vin dans la maison des messafent et

des mékouanent. (1) Lorsque le dèdjatch Kassa se fut fait couronner sous le

nom de Théodoros non seulement le vin et l'aragi manquèrent, mais même les

racines et les feuilles de vignes séchèrent. (2) D'Atié Théodoros jusqu'à la

mort d'Atié Yohannès on compte trente-six ans (3). Et si quelqu'un demande

comment, après tant d'années que les vignes avaient péri, on put encore

trouver du vin nous lui répondrons, qu'après la mort d'Atié Yohannès et dix

ans après le couronnement du roi des rois Atié Ménélik, Itiéguié Taïtou fit

planter des vignes (4) et faire du vin ; on put alors recommencer à boire du

vin à l'elfign (5). Ce fait qui montre comment elle réussit à avoir aujourd'ui

le vin dont l'usage s'était perdu depuis ses pères pendant de longues années,

nous devons le mettre à la meilleure place dans notre récit.

L'Itiéguié, qui avait donné au ras Mènguècha la fille de son frère, l'aimait

comme son fils aîné et Atié Ménélik l'avait pris en grande affection. Le ras

Mènguèëcha passait la journée à l'addérach et la soirée à l'elfign ; ou, s'il avait

passé la matinée à l'elfign, il passait la journée à l'addèrach. Il ne mettait

jamais deux fois l'habit qu'il avait porté chez l'Itéguié. Un jour il se revêtait

d'un derreb, un autre d'un kowfa fin, un autre d'un djano et d'une tunique

appelée abdèlla-kani, d'un manteau chamarré d'or, d'un pantalon et d'une

ceinture. Tous ces vêtements lui étaient donnés journellement par l'Itié-

guié. (6)

(1) C£. t, I. p. 204.

(2) Les vignobles des coteaux à l'E. du lac Tsana furent ravagés en 1855 par l'oïdium

(RosEN, Eine deustsche Gesandtschaft…, p. 392), puis Théodoros découragea les viticulteurs en

exigeant d'eux de trop fortes redevances (Massaïa, t. II, p. 125), enfin, il fit piller la Bègué-meder

par ses troupes en 1863 (LEJEAN, Théodore II, pp. 156-157). MARTIAL DE SALVIAC dit par ailleurs

(Les Galla, note de la p. 97) : « A l'instigation des protestants anglais qui voulaient rendre impos-

sible la célébration de la messe, Théodoros fit arracher toutes les vignes », mais rien ne permet

d'ajouter foi à cette assertion.

(3) Trente-quatre seulement si l'on prend 1855, date de son couronnement, comme point de

départ du règne de Théodoros, mais le calcul est exact si on reporte celui-ci à 1853, date de sa

victoire sur le ras Ali (cf. t. I. p. 205).

(4) Le prince Henri d'Orléans vit effectivement en 1897 au Guebbi « une belle treille », qui

existe toujours (Une visite… p. 200)

(5) On fabriqua il est vrai à cette époque quelque peu de vin (cf. RosEN, p. 2581) et surtout

de l'eau-de-vie de marc avec ces raisins, mais aujourd'hui ceux-ci servent presque exclusivement

à la table de l'impératrice qui en envoie d'ailleurs à ses chefs et aux Légations. Les vins d'Eu-

rope, surtout le champagne, sont par contre très appéciés par les Abyssins.

(6) Comme en 1894 (t. I, pp. 351-358), Ménélik et Taïtou comblèrent d'autant plus Mèn-

I] passa un certain temps à la Cour et, après la gébbéla (1), il fit ses adieux

pour repartir en son pays. Tous les chets qui l'accompagnaient reçurent de

Djan-hoï et de l'Itiégué des djano, des gêmis, des kabba, des chevaux tous

harnachés et couverts d'ornements variés, des mulets tout sellés, des bœufs,

des vaches et des esclaves. (2) Pour l'aider à payer ses hommes, on lui donna

soixante mille thalers. Tout le long de son chemin l'intendant et la cuisinière

en chef de l'Itiégué avec leurs suites l'accompagnèrent jusqu'au pays du ras

Mikaël, lui faisant servir les guebeur préparés à chaque étape pour lui et

pour ses troupes. Arrivés là, les serviteurs de l'Itiéguié s'en retournèrent.

Ensuite, le ras Mikaël et le ras Oualié, le recevant chacun à ieur tour, le firent

parvenir jusqu'aux frontières de sa province. (3)

Cependant, rentré chez lui, 1) se révolta et refusa d'obéir à Atié Ménélik.

Voici comment cela arriva.

L'elfign-askelkai d'Atié Yohannès, un nommé Tésfai (4) fils d'un paysan

de l'Enderta, était passé au service du ras Mènguècha. Celui-ci fit alors

enchaîner le choum Agamié Sèbehat, de cette province, et en donna le gou-

vernement à Tèsfaï qu'il nomma choum-Agamiè. (5) Il y avait un autre

personnage, fils de paysan, appelé bacha Tèoualdou. Tèësfaï, dans l'espoir

de devenir ras et Tèoualdou, dans l'espoir de devenir tourk-bacha, tournèrent

Ja tête au ras Mènguècha qu'ils voulaient faire nommer negous. Celui-ci

pourtant paraissait être un homme sérieux. Auparavant, toujours dans le

secret espoir de le faire nommer roi, ils l'avaient rangé du côté des Italiens.

N'ayant pu réussir de ce côté, le ras Mènguècha vint se soumettre à Atié

Ménélik. (6)

Comme nous l'avons déjà écrit, lors de leur arrivée à Addis-abéba,

ce bacha Tèoualdou allait sans cesse trouver l'aboun, l'etcheguié et les autres

chefs, leur disant à tous : « Si nous sommes venus, c'est pour que le ras Mèn-

guècha soit nommé roi ; quand donc couronnera-t-on notre maître ? » et,

répétant cela partout, ils commencèrent à propager cette nouve'le.

Apprenant tous ces bruits, l'Itiéguié, dont le ras Mènguècha avait épousé

la nièce, en fut remplie de tristesse et de honte. Comme les choses allaient en

empirant et que les chefs venaient lui en parler, elle tit appeler ce choum-

Agamié Tèsfai et lui dit : « Ce bacha Tèoualdou fait la navette, dit-on. chez

l'aboun. l'etcheguié et les chefs, leur demandant à tous à quelle époque le

guècha de prévenances que l'un et l'autre, mais surtout l'impératrice, étaient opposés à ce qu'il

reçût la couronne royale. ;

(1) On appelle ainsi le samedi et le dimanche qui précèdent le grand carême et où, comme chez

nous au mardi gras, l'on fait bombance (cf. PLOwWDEN, Travels… p. 245).

(2) Déjà, en 1882, Ménélik avait donné à son gendre, le ras Areïa-Sellassié du Tigré, cinq cents

esclaves (cf. t. I, p. 188, n. 6).

(3) Comme en 1894 (cf. t. I, p. 357-58).

(4) Cf. t. I, p. 351, n. 1.

(5) Cf. t. I, p. 351, Après la bataille d'Adoua, le ras Sèbehat et le dèdjatch Hagos (cf.

supra, p. 431), deux autres prétendants à la seigneurie de l'Agamié, se partagèrent ce pays, sans

que Tesfaï, candidat de Mènguècha, pût s'y opposer (cf. BERKELEY, P. 343).

(6) Sur les conseils de Tèsfaï lui-même (cf. t. I, p. 351 n. 1).

ras Mènguècha sera nommé roi et il déclare que, s'il est venu, c'est avec cet

espoir. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? » Et lui, comme s'il n'avait rien

su et n'était pas de connivence répondit : « Moi ? je n'ai rien entendu de

cela ! Qui donc a pu penser pareille chose ? »

Le choum-Agamié Tèsfaï alla dire ensuite au ras Mènguècha : « L'Itéguté

m'a fait appeler aujourd'hui et m'a dit : « Vous faites courir le bruit, dit-on,

que le ras Mènguècha va être nommé roi. Qui a lancé cette nouvelle ? Dans

quel pays régnerez-vous ? Est-ce que la couronne est un jeu ? Et, en pro-

nonçant ces paroles, elle était en proie à une violente colère. »En entendani

tout cela, le ras Mènguècha, fut, lui aussi, rempli de colère en son coeur.

Lui et le choum-Agamié Tèsfaï passèrent la nuit à ruminer cette affaire

et à s'entendre entre eux.

Le lendemain, de grand matin, on vit arriver le ras Mènguècha en tenue

de voyage. Les autres jours, il ne venait de bonne heure que si on l'appelait,

sans quoi il ne se présentait que plus tard ; jamais il n'arrivait de si bonne

heure. Itièguié Taïtou, était alors occupée à réciter le Daouit dans l'elfign

où elle dormait. (1) Quand on lui annonça que le ras Mènguècha était arrivé,

elle dit : « Qu'est-ce qui l'amène de si bon matin, en dehors de son heure

habituelle ? » Sa nièce, Oueizèro Kèfèi. était restée au Tigré. Comme les gens

de cett= province sont assez turbulents, (2) elle ajouta : « Qu'est donc devenue

ma fille ? » Et, à cette pensée, elle fut toute troublée. S'étant fait apporter

ses sandales , elle se leva aussitôt passa dans l'e/frgn où. d'habitude, elle donne

ses guebeur ; puis, après s'être assise, elle dit : « Appelez-le ».

Lorsque le ras Mènguècha fut entré, elle remarqua sur son visage les

traces d'une violente colère. Il l'avait saluée et restait debout. Ttéguié lui

dit : «Comment as-tu dormi ? Est-ce que tout va bien ? Voyons. assieds-toi »

En même temps que lui, le nebourè-ed Oualdè-Guiorguis, chef d'Aksoum (3)

était entré.

Le ras Mènguèëcha répondit : «Hier le choum-Agamié Tèsfai m'a dit combien

l'Itiéguté était en colère ; cela m'a rempli de tristesse. Moi, je ne suis que

le gardien et le portier du royaume. (4) Si je suis venu, c'est pour avertir

le gouvernement de ce qui se prépare et non pour être couronné roi. (5)

De plus, si Dieu voulait me donner la couronne, ne sait-il pas où je suis ?

Pourquoi demanderais-je à tous les chefs quel est le jour où je dois être nom-

mé roi ? » Telle fut son orgueilleuse réponse.

(1) Le mot elfign qui désigne généralement toute l'habitation privée, est pris ici dans le sens

de chambre.

(2) « Les habitants du Tigré sont irritables et enclins au meurtre « (GOBAT, Journal. p. 7.);

cf. LEJEAN, Théodore II, p. 16 ; VIGNÉRAS, Une mission française…, pp. 188-189.

(3) Cf. supra, p. 450.

(4) En tant que Gouverneur du Tigré, province limitrophe de l'Erythrée au N.,du Soudan à l'O.

(5) Allusion soit à l'attitude des Italiens après Adoua, soit plutôt à la campagne alors menée

par les Anglo-Egyptiens pour reconquérir le Soudan sur les Deviches. L'occupation de Dongola

eut lieu le 23 septembre 1896, celle de Berber un an après. Il est probable que Mènguècha avait

conservé des relations avec l'Agence diplomatique anglaise au Caire (cf. supra, p. 450, N. 5) et

qu'il était renseigné sur les mouvements de Kitchener Pacha.

Itiéguié Taïtou lui fit alors cette délicate et douce réplique : (1) «Mon fils

je suis ta mère, une mère dont tu ne peux douter ; je t'aime bien, Dieu le

sait ! Si le roi, qui t'aime et te chérit, vient à entendre toutes ces choses,

il s'emportera contre toi, (2) et tu seras humilié devant les hommes. Si j'ai

parlé, c'est pour épargner tout cels. En effet, tu es fils et descendant de sei-

gneurs. Autrefois l'un de tes ancêtres appelé Sehoul-Mikaël (3) fut nommé ras et

gouverna. Après lui, le ras Oualdè-Sellassié a gouverné, lui aussi, avec le

titre de ras. (4) Notre père, le dèdjatch Oubié, avec le titre de dédjazmatch, (5)

a gouverné de Massaoua jusqu'au Bambèlo. (6) Qui donc t'a donné l'idée

de devenir roi ? Tu dois songer à faire prospérer ton pays et chercher à

remplir ta maison de boeufs, de vaches, de chevaux, de mulets, d'esclaves et

de porteurs de guèmbo. Toi qui voudrais avoir des négarit de roi, as-tu seule-

ment des bêtes de somme pour porter tes mnégarit de ras ? (7). La moitié

du Tigré, ton pays, est encore occupée par les Italiens. (8) Est-ce que

tu veux imiter les chefs qu'Atié Théodoros nommait ras et dèdjazmatch ?

N'oublie pas que ceux que Théodoros nommait à ces dignités vivaient dans

des cabanes, grignotant de l'orge grillée et étaient devenus la risée de tous. »(9)

Tels furent les conseils maternels qu'elle lui donna, mais ils furent loin de

plaire au ras Mènguêècha qui en fut attristé. Il prenait ces paroles en mau-

vaise part. Aussi s'en retourna-t-il au Tigré, disant en lui-même : «On ne

me reverra pas de sitôt au Choa ! » (10)

(1) On va voir que celle-ci fut plutôt blessante ; mais l'auteur paraît avoir écrit ce chapitre

sous la dictée de Taïtou.

(2) Ménélik, à la différence de Yohannès, ne donna la couronne de roi à aucun de ses grands

vassaux, car il visait à l'unification de l'Ethiopie, et les prétentions de Mènguècha à une sorte

d'autonomie devaient le courroucer.

(3) Sehoul signifie : tranchant à la manière d'un couteau. Ce chef tigréen, aussi vaillant que

cruel, fut nommé ras vers 1765 par l'empereur Yoas et gouverna de fait à Gondar sous le nom de

ce souverain (qu'il fit assassiner) et de ses deux successeurs jusqu'en 1771 ; il mourut en 1778.

Bruce qui le connut pendant son séjour en Ethiopie parle longuement de lui dans la relation de

son voyage (voir notamment t. III, pp. 244-274); cf. RÜPPEL, Reise.. t. II, pp. 364-370. Nous

avons placé au bas de la page 470 les deux faces de la médaille qui figure sur le titre du tome III

(trad. franç.) de l'ouvrage de Bruce et qui montre le profil de ce chef en 1772, à l'âge de 73 ans.

(4) Cf. supra, p. 417, N. 2.

(5) Cf. t. I, p. 197. Bien qu'il gouvernât souverainement le Tigré et le Sèmién, Oubié n'osa

jamais prendre le titre de ras qui ne peut être conféré que par l'empereur ou par un de ses rois

vassaux (LEJEAN Théodore II, p. 130; PERINI, Di qua dal Marib, p. 210, n. 1 et p. 214; ett.I p.

164, N. 9.)

(6) Taïtou tient à rappeler à Mènguècha que jadis le pouvoir du chef du Tigré s'étendait

jusqu'à la mer d'une part, jusque vers Gondar de l'autre.

(7) Interrogation très sarcastique puisque le roi a dix paires seulement de négarit de plus qu'un

ras (cf. t. I, p. 28, n. I).

(8) Allusion à l'occupation par les Italiens des provinces tigréennes au-delà de Mérèb.

(9) Afin de discréditer le titre de ras, précédemment attribué à un seul chef par les Souverains

fainéants de Gondar, Théodores le conféra, dès le début de son règne, à trois de ses favoris qu'il

traita sans grands égards et qui devaient vivre en effet assez misérablement (cf. MAssaïa, Lec-

tiones… note de la p. 255 ; PLOWDEN dans HooTTEN, Abyssinia, pp. 235-236).

(T0)Il devait y revenir deux ans après, mais cette fois comme prisonnier de Ménélik(voir infra) .

CHAPITRE LXVI

Le Ras Oualdè-Guiorguis, est nommé gouverneur du Kaffa et fait

une expédition dans ce pays. — Le Fitaoran Habtè-Guiorguis

va en expédition au Komso et soumet le pays de Borana.

Avant l'expédition du Tigré, Atié Ménélik avait nommé ras le dèdjatch

Oualdè-Guiorguis. (1) Or le roi du Kaffa avait refusé de se soumettre et de

payer le tribut. (2) L'année suivante, comme on l'a vu, tandis qu'Atié Ménélik

partait pour le Tigré, le ras Oualdè-Guiorguis était allé sur son ordre, faire

une expédition contre l'Aoussa. Voyez-en le récit au chapitre LXI.

Après sa victoire sur l'Aoussa, en 1889, le ras Oualdè-Guiorguis et avec lui

le dèdjatch Tèssèma, gouverneur du pays qui se trouve au-delà du Guèba,

et le dèdjatch Dèmess, (3) gouverneur du Ouallèga, (4) reçurent l'ordre de

partir pour le Kaffa afin de soumettre le roi de ce pays. (5)

Le ras Oualdè-Guiorguis, passant par le Koullo (6) soumit le Konta, (7)

le Guendji, le Damota, le Tola, le Chida, le Nala, le Toura, (8) le Gouma, (9)

(1) Cf. t. I. p. 360, n. 3.

(2) Dès 1886 (cf. t. I, p. 262, n. 6).

(3) « Effacé ! » Plus communément appelé Dèmissié ou encore Dèmsseou. Fils de l'afè-negous

Nèssibou. Sur ce chef énergique, cf. H. LE Roux, Ménélik et nous, pp. 279-287; MÉRAB,

Impressions. t. II, p. 77). Il est décédé en 1918.

(4) Où il venait de succéder au fitaorari Tèklié tué à Adoua (cf. supra, p. 446).

(5) Cet ordre dut être donné dans un des derniers mois de 1896.

(6) Conquis par lui dès 1889 (cf. BIEBER, Ka//a, t. I. p. 97).

(7) Le Konta, situé entre le Koullo et le Kaffa, avait été également soumis en 1889 par Oualdè-

Guiorguis (loc. cit), mais s'était sans doute refusé à payer l'impôt pendant l'absence de ce chef

en 1895-1896. \

(8) Les districts qui empruntent leurs noms à des montagnes au N. O. du Konta sont ortho-

graphiés Gaja, Tallo, Schadda, Nalo, Durra sur la carte de Bieber (dans les Petermann's

Mitteilungen, V, 1908). Schadda était par ailleurs le lieu de sépulture des rois du Kaffa

(BIEBER, Das Hochland von Südaethiopien, 1°" art. p. 14).

(9) Nom d'un important cours d'eau du Kaffa, affluent du Godjeb.

papes ge ni mn 5 serre prié

- — " « ce ae

ee er ee at re te arr

ma

2-00

rm————— {ee

le Bonga, (1) et obligea tous ces pays au tribut jusqu'à Andèratcha. (2).

Le dèdjatch Tèssèma mit deux jours entiers à traverser les forêts. (3)

Le troisième jour, il rendit tributaire le pays de Guiécha, (4) soumit les pays

de Bitane et de Tchèna (5) et poussa jusqu'au Guimira (6)

Le dèdjatch Dèmess passant par le milieu du Guiéra (7) parvint au God-

jèb (8) et poursuivit son expédition jusqu'à Bondja. (9)

Le pays appelé Kaffa(10) était protégé par des palissades et par des fossés. (11)

Le roi du Kaffa était renommé pour la sévérité de ses ordonnances. Le peu-

ple aimait son roi et le vénérait. (12) Une de ses règles était de faire pendre

les grands coupables avec tous leurs parents et de faire vendre avec tous

ses parents celui qui était accusé d'une faute légère. (13) Sans parler

du reste, voici une chose à signaler : lorsque le guebeur du roi (14) commen-

çait, une cloche en donnait le signal. En entendant le son de cette cloche,

non seulement les gens de sa maison, mais même les soldats qui étaient dans

la ville gardaient le silence et restaient immobiles. L'origine de cette cou-

tume vient de ce qu'un de leurs rois, autrefois, s'était étouffé en mangeant. (15)

(1) Marché principal du Kaffa (SOLEILLET, pp. 190-199).

(2)Résidence habituelle des rois du Kaffa (BrrBer, Kaffa, t. I, pp. 32-35). Pour suivre cette

campagne, celle du fitaorari Habtè-Guiorguis au Borana et les expéditions mentionnées au début

du chap. LXVIII, se reporter à la carte n° 1.

(3) Qui sont au S. E. de Goré, chef-lieu de l'Ilou-Babor, d'où partit sans doute Tèssèma (cf.

MONTANDON, Au pays Ghimirra, pp. 284-202).

(4) Immédiatement à l'O. du Guiéra.

(5) Sans doute Bitto et Tschanno de la carte de BIEBER, au S. du Guiécha et à l'O. de Bonga et

d'Andèratcha.

(6) Région habitée par une population nègre au S. O. du Kaffa (cf. CH. MICHEL, Vers Fachoda,

PP. 435-437 ; MONTANDON, Au pays Ghimirra, chap. V). Le but de la colonne du dèdjatch Tèssè-

ma était de couper la retraite de ce côté aux gens du Kaffa, attaqués d'autre part à l'E. et au N.

(cf. BIrBER, Kaffa, t. I, p. 100). Tèssèma termina son expédition dès le mois de juin 1897 (CH.

MICHEL, ouv. cit… pp. 137-139).

(7) Cf. t. I, p. 281, n. 8.

(8) Affluent principal de l'Omo sur la rive droite ; il forme au N. la frontière du Kaffa et se

traverse sur un pittoresque pont en lianes (fig. dans MassAïA, t. V, p. 11).

(9) Bien que ce nom soit orthographié différemment, il ne peut s'agir que de Bonga (cf. supra,

461, n. 10) où Dèmess fit sa jonction au mois de mars 1897 avec Oualdè-Guiorguis (BIEBER,

Kafja, t. 1, p. 101). Abba Djifar participa aussi à cette expédition (BIEBER, ouv. cit. p.100 ;

ATniL, Through South-western Abyssinia, p. 355).

(10) Cf. t. I, p. 174, n. I.

(11) Ces travaux de défense : fossé large et profond de quatre à cinq mètres, portes à chaînes

et à cadenas, herses en épines, sauts-de-loup, ont été décrits par les rares voyageurs européens

qui ont pu pénétrer au Kaffa (MAssaïA, t.V. p. 16; SOLEILLET, p. 146; BIEBER, t. I, pp. 223-227,

fig.)

(12) Confirmé par BIEBER, t. I, p. 101. Personne n'avait le droit de le voir, sauf ses eunuques

et ses femmes, et son nom même était un mystère (cf. Massaïa, t.V, pp. 71 et 142; SOLEILLET,

pp. 192-193). Le pouvoir effectif était exercé par une sorte de maire du palais et par les Gouver-

neurs de provinces (SOLEILLET, loc. cit.).

(13) Massaïa dit (t.V, p. 60) que la peine de mort était rarement appliquée au Kaffa, mais que,

par contre, les délinquants étaient presque toujours condamnés avec leur famille à la perte de

la liberté, de telle sorte que, dans ce pays, la caste des esclaves formait la moitié environ de la

population.

(14) Décrit dans BIEBER, t. II, pp. 133-135.

(15) Ni Massaïa, ni SOLEILLET, ni BIEBER ne mentionnent cette bizarre coutume ; mais elle

LE FITORARI HABTÈ-GUIORGUIS. ..

…… A5 2

L'assallafi ne se servait jamais de sa main droite pour autre chose, (1) pas

même pour manger ; après avoir servi le roi, sa main droite est toujours

enveloppée dans une bourse. S'il était surpris à se servir de sa main droite

pour travailler et même pour manger, on la lui coupait. (2)

Or, comme la contrée est difficile, (3) le roi du Kaffa résistait toujours et

fuyait d'un pays à l'autre, refusant de payer l'impôt ; aussi le pays fut-il

ravagé et les habitants furent-ils exterminés. (4) Beaucoup de soldats chré-

tiens périrent aussi dans cette expédition. (5)

Après neuf mois entiers de combats, le 209 de néhassié, (6) le roi du Kaffa

fut enfin fait prisonnier (7) et le reste du pays se soumit. Le jour où ii fut

pris, on s'empara de sa couronnre d'or, (8) de son siège grand comme un

hippopotame et tout en or,(9) de son alenga en métal,(10) de ses deux négarit,

l'un d'argent, l'autre de cuivre ; sur ces négarit son nom était écrit. (11)

Tout cela fut pris en même temps que le roi. (12)

est vraisemblable, car l'étiquette des repas des simples particuliers est encore au Kaffa l'objet

d'une règlementation très particulière ; c'est ainsi que personne ne peut manger ni boire sans la

présence d'un « témoin légal » (MAssaïa t. V, pp. 72-73 ; BIEBER, t. I. pp. 254-255).

(1) Sous-entendu : que pour offrir à manger ou à boire au roi.

(2) SOLEILLET dit simplement : « Le Tatino ne mangerait pas lui-même : ce seraient encore

ses eunuques qui lui donneraient, pour ainsi dire, la becquée et qui le feraient boire » (Voyages.

192). D'après MassaïA (t. V., pp. 72-73), un dignitaire de la cour se trouvait jour et nuit

auprès du roi pour lui apporter les mets qu'il désirait et être en même temps son « témoin lé-

gal ». Par ailleurs, la coutume d'offrir de sa main des mets à ceux qu'on veut honorer était

et demeure encore pratiquée dans le reste de l'Ethiopie (cf. LUDOLF, Nouv. hist. d'A bissinie, pp.

159-160 ; ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage… p. 202 ; PEARCE, t. I, p. 348).

(3) Le Kaffa est à la fois très montagneux et couvert de forêts, et des pluies abondantes ren-

dent le terrain presque impraticable du mois de mars au mois d'octobre, époque où eut lieu jus-

tement l'expédition (cf. BIEBER, t. I, p. 102).

(4) Les principaux centres (Andératcha, Bonga, Chida…) furent détruits (BIEBER, t. I, pp.

170-172). Quant à la population, elle fut pour moitié tuée, pour moitié mise en fuite, de l'aveu

même du ras Oualdè-Guiorguis (ibid. p. 167). Encore aujourd'hui, le Kaffa est presque désert

(cf. ATHIL, art. cit., pp. 355-356).

(5) Confirmé par BIEBER (t. I, p. 100-101). Beaucoup de soldats abyssins moururent de ma-

ladies.

(6) 3 septembre 1897. BIEBER donne la date du 11 septembre (ouv. cit, t. I, p. 98).

(7) Le roi de Kaffa fut pris par un fitaorari du ras Oualdè-Guiorguis sur la rive gauche de la

Dintcha, à l'extrémité occidentale de son royaume (MONTANDON, ouv. cit, p. 113, n. 1). Sur les

circonstances tout-à-fait accidentelles de sa capture, voir BIEBER, ouv. cit. t. I, p. 102.

(8) Ornée de plusieurs aigrettes blanches (voir notre pl. XLI d'après le portrait de Paul Buffet

reproduit dans H. LE Roux, Ménélik et nous, p. 215, et la photographie donnée par C. KELLER

dans À. Ilg, p. 33). « Ménélik, craignant les prétendants éventuels au trône de ce pays (le Kaffa),

tant que la couronne du roi resterait en Ethiopie,pria son Premier ministre, M. Ilg, de la prendre

avec lui en Europe » (MOoNTANDON, loc. cit.) ; cf. KELLER, ouv. cit., p. 165 ; BIEBER, t. I, p. 90.

Elle se trouve aujourd'hui au Musée national de Zurich (MÉraB, Impressions. t. II, p. 40).

(9) Ménélik en fit présent, nous a-t-on dit, à M. Lagarde, alors ministre de France en Ethiopie.

(10) Cf. t. I, p. 236. n. 1.

(11)Nous avons vu (p. 462, n. 10) que le nom du roi du Kaffa était tenu secret,du moins celui que

sept hauts dignitaires lui donnaient lors de son avènement. Le dernier souverain du Kaffa s'ap-

pelait primitivement Tschinito et avait reçu le nom royal de Gaki Scherotscho (BIEBER, t. IT,

118). Il régnait depuis 1890 et avait trente-cinq ans environ lors de sa défaite.

(12)Ceci ne paraît pas exact en ce qui concerne la couronne, laquelle ne fut découverte qu'après

de longues recherches (KELLER, p. 165 ; BIEBER, t. I, p. 99).

À part le fait d'être paien, (I) nul n'égalait le roi du Kaffa pour ses cou-

tumes. Les gens de ce pays n'étaient d'ailleurs païens que depuis la venue

de Gragne ; autrefois ils étaient chrétiens. (2) Ce n'est aussi qu'à partir de

Gragne que ce pays eut un gouvernement séparé, (3) car tout le pays en

deça du Nil blanc était alors fidèlement soumis au roi des rois d'Ethiopie. (4)

A cette époque, au mois de sénié, (5) le fitaorari Habté-Guiorguis fut

nommé chef du Borana, (6) et, à la tête de toutes les troupes qui se trou-

vaient au-delà de l'Aouavh, (7) il fit une expédition dans ce pays. (8)

L'ayant soumis, il y nomma de nouveaux chefs (9) et y fit bâtir un kétèma (10).

(1) Sur la religion officielle du Kaffa qui est peut-être d'origine égyptienne, v. BIEBER, Die

geistige Kultur dev Kafftscho, pp.1-8 et Kaffa, t. II, pp. 342-440.

(2) Le christianisme paraît avoir été introduit au Kaffa par des émigrants amhara venus dans

ce pays au XVI®° siècle, mais, suivant BIEBER (Das Land Kaf/fa, pp. 13-14 ; Die geistige Kultur,

P. 9), ce mouvement ne se serait produit qu'entre 1540 et 1575, c'est-à-dire plusieurs années

après les invasions de Gragne et sous la poussée des Galla qui envahirent l'Ennaria, le Gouna,

l'Iou-Babor et obligèrent les chrétiens à se réfugier au Kaffa (cf. Massaïa, t. V, pp. 54-55).

Jusqu'en 1854 les souverains du Kaffa appartenaient à la religion chrétienne, très abâtardie du

reste (BIEBER, Die geistige Kultur… pp. 9-11) ; cf. MAssaïa, t. V., p. 55-56 et 170-173 ; BIEBER

Kafja, t. II, pp. 519-444 (avec d'intéressants détails sur les tentatives des missions catholiques

au Kaffa.)

(3) BIEBER a tenté (Kaf/a, t. I, pp. 46-94) d'écrire l'histoire du Kaffa avant sa conquête par

Ménélik. Selon son récit, les premiers occupants du Kaffa furent les Mantscho, de souche kami-

tique. Vers 1350, les Gonga, population kouchitique venue du N. et apparentée aux Agaou,

s'emparèrent du pays où ils forment encore aujourd'hui la race dominante et y fondèrent un

État indépendant qui sut résister aussi bien aux entreprises des souverains d'Ethiopie que, plus

tard, à celles des Galla.

(4) Cf. t. I, pp. 281 et 306, n. 11. Même avant Gragne le pouvoir des souverains d'Ethiopie

ne paraît pas avoir dépassé à l'O. la Didessa (cf. BIEBER, loc. cit.)

(5) Cette expédition fut annoncée au grand marché du samedi 31 mai 1897 (cf. H. d'ORLÉANS,

ouv, cit, p. 198, sous réserve de deux inexactitudes concernant le nom du chef de l'expédition et

le but de celle-ci).

(6) Cf. t. I, p. 45, n. 8. Le vaste pays qui s'étend du lac Stéfanie au Ganalé Doria a été

visité par Bottego (1893 et 1896), Ruspoli (1893), Donaldson Smith (1894-1895), Cavendish (1896)

Maud, Butter et Colli di Felizzano (1903) ; Gwynn, À Journey in Southern Abyssinia (1908-1909),

relation publiée en 1911 avec une bonne carte, Citerni (1911), Hodson (1915).

(7) 15.000 hommes d'après C. KELLER, À Ilg, p. 166.

(8) D'après Morit (t. II, pp. 449-450), ce furent les habitants eux-mêmes qui firent demander

à Ménélik de les protéger contre les Anglais de l'East-Africa et les Italiens du Benadir, assertion

implicitement démentie par CAVENDISH (Through Somagiland… pp. 373-376). En réalité, il

s'agissait de « devancer les Anglais qui faisaient mine de s'emparer de cette région » (KELLER,

A. Ilg, p. 166 ; cf. MoriÉ, t. II, p. 450 et surtout MONTANDON, ouv. cit., pp. 267-270, avec un

graphique des expéditions faites de part et d'autre en 1897 et 1898). À cette expédition se joignit

le jeune explorateur français Léon Darragon dont on possède l'itinéraire avec quelques lignes

explicatives. L'expédition partit d'Addis-abèba au mois de juin 1897 et atteignit le 31 juillet

son point extrême au S. après avoir traversé le Sidamo ; au retour, elle passa par le Komso,

région nommée dans le titre du chapitre, qui se trouve au S. du lac Marguerite et par le Oualamo,

et revint à Addis-abèba dans les premiers jours d'octobre. L'année précédente, les Abyssins

avaient fait du reste une première incursion au Borana (MAUD dans BUTTER, Report on the Survey

of the proposed Frontier …, p. 13)

(9) Le Borana comprend trois parties : le Tertale à l'O, le Dirri au centre, le Libèn à l'E.; les

deux premières sont habitées par la grande tribu des Soubbou, le Libèn par celle des Gona

(Maup, Exploration in the Southern Borderland of A byssinia, p. 564-566). L'une et l'autre étaient

CHAPITRE LXVII

L'Oratoire de l'elfign devient une église appelée Gabriel —

Construction du grand addèrach d'Addis-abèba.

Lorsqu'Atié Ménélik fut de retour du Tigré en 1889 année de Mathieu,

l'oratoire élevé près de l'elfign qui contenait les images de Marie et de la

Passion, où se tenaient ceux qui chantent les Heures et où l'on se réunis-

sait pour prier, était justement celui qui, comme nous l'avons raconté, alors

que la demeure d'Addis-abèba était incendiée, avait seul été, par un mi-

racle, préservé du feu. (1) Or, avant de partir pour le Tigré, Atié Ménélik

avait fait un vœu : « Si », avait-il dit, « je reviens sain et sauf, j'en ferai une

église et j'y mettrai un tabot. »

Aussi, revenu d'expédition, après le krèmt, au mois de tegemt, il fit cons-

truire l'église appelée Elfign-Gabriel à côté de l'elfign. Le travail en fut ex-

trémement beau, sauf que cette église fut un peu petite. (2) Des ouvriers

indiens (3) y travaillèrent et polirent les pierres qui devaient servir à la

gouvernées par des chefs que les Abyssins durent changer, en bouleversant l'organisation des

tribus du pays (cf. BAIRD dans BUTTER, Report. p. 26).

(to) L'expédition atteignit à la fin de juillet 1897 le point d'eau de Sogida un peu au N. du 4°

de latitude et entre les 38° et 39° de longitude E. de Greenwich. Ce fut près de là, sur le mont

Megga, que le fitaorari Habtè-Guiorguis nous a dit avoir fondé un kèëtèma. Depuis 1920, un consul

britannique, antérieurement à Gardoula, centre principa du Komso, réside à Megga.

(1) Cf. t. I, p. 310.

(2) V. la description de Powell-Cotton (A sporting Trip, pp. 125-126). Cette chapelle existe

encore, mais une autre église, également dédiée à St Gabriel, fut construite en 1907, hors de l'en-

ceinte de l'elfign (cf. infra).

(3) En 1897, Gleichen signalait la présence à Addis-abèba d'une demi-douzaine d'Indiens

dont le chef était un certain Hadj Kawas, « charpentier et constructeur de la Cour » (With the

Mission to Menelik, pp. 248-249). A la fin de 1899, une multitude de commerçants indiens, attirés

par le lieutenant (depuis colonel) Harrington, vinrent s'établir à Addis-abèba (Ch. MICHEL,

Vers Fachoda, p. 523). Ils jouent aujourd'hui sur le marché abyssin un rôle prépondérant en ma-

tière commerciale (cf. REIN, À bessinien, t. II, p. 203 ; MÉRAB, Impressions. t. 11 pp. 110-III.).

Leur emploi comme constructeurs n'était du reste pas chose nouvelle en Ethiopie (cf. t. I,

69, n. I et infra).

construction A côté de cette église, Atié Ménélik fit buE une Lu Tax cn

ù i lire les livres de prières ; ce travail

à il pourrait entendre la messe et :

Se PE beau, l’édifice eut cinq fenêtres garnies de vitres et paire Pts

Pendant les jeûnes du carême et de Felsèta, (1) c’est là pe le roi des roi

iégui i ient prier leur Créateur. (2

la reine Itiéguié Taïtou venaien

A Cette même année, on fit encore construire une superbe maison Jeunes

à recevoir les convives aux jours de guebeur, à côté de L’usine t. 5

Près de la salle du guebeur, un peu plus bas, il y a une maison où on pe ;

:

are l’Atié-fanta et qui est distincte de la grande cuisine. Un peu p a s

a fit encore construire une belle cuisine dont le toit fut near Me t Led

t terminés, Atié Ménéli , l’ann >

Lorsque tous ces travaux furen , Atié ‘ ; ,

vante A rést la saison des pluies (5), préparer à Mènnaguècha, les bon ns

saires à la construction d’un addèrarh dans lequel il ferait entrer € mang ;

s ses braves. Aussi ses soldats se disaient-ils entre eux : « L st bn

nous qu’il a pensé ; il a songé à nous préserver des ardeurs du solei et ne

veut …. que nous restions dehors ! » Ils étaient donc tout joyeux et allaient et

venaient en chantant, portant des troncs équarris (6) et tous les bois néces-

aires à la construction de l’addérach. ; mn. ‘|

pr 1890, année de Marc, (7) Atié Ménélik fit venir d Europe des eue us

‘ tion d’un addèrach à triple toiture brisée,

t des ouvriers (8) pour la construc | it

ss dont l’intérieur ne formait qu’une seule salle. Celle-ci avait cent vingt

tou

coudées de long et soixante de large. (9) Malgré ces proportions, son armée

i j i : i f. l’append. VI).

uinze jours qui précède l’Assomption (c , ;

} pan CES at à la chapelle subsiste également. Au prete é‘6Es de cette petite

2 `

$ isoi de l’empereur Ménélik.

i été placé provisoirement le cercueil ` ; : ;

conti ns pi la d’attente qui se trouve près du premier pavillon Lapisiot et qu Qi

Te droite sur la photographie insérée dans l’ouvrage de VIVIAN, Abyssimia, en

à A mbarique tanika, du mot arabe tanak (fer-blanc). On appelle aussi tanika les TE

n le n etrole am on le verra plus loin la substitution des tôles au chaume pour la

our :

dpi des communs du guebbi fut généralisée en 1904-1905.

(5) C’est-à-dire avant le mois d’octobre 1897.

i lement : « des quatre angles ». , A

8 La 1897-septembre 1898. C’est à cette époque que furent successivement créée:

7

les Légations de France, de Russie, d’Italie et d’Angleterre dont les premiers vialaires Le

PE le Général Vlassof le major Ciccodicola et le capitaine Harrington (cf. MORI ; ` Ç

4 Lagnade M ntionnons d’autre part : les voyages du vicomte de Poncins au Choa, 4 oma

pl x il (octobre 1897-juin1898) et de Blundell qui, après avoir accompagné a ae

S co A in à Addis-abèba (février 1898), alla jusqu’à Khartoum en traversant le i Len

sn La PE h Abyssinia to the Nile). Au mois de mai 1898, le dèdjatch Oualdié se ren ;

La Tu né gt de M. Lagarde et de deux autres dignitaires éthiopiens (cf.

Ca non 420 et la photographie insérée à la p. 379 de l’Hist. de France contemporau-

ne pe qui s’occupèrent de cette construction furent MM. + et Chefneux ; les

ouvriers (charpentiers et maçons) étaient des Indiens (cf. APIs. a 100 8e A pe gatraon

(9) Soit environ 60 mètres de long sur 30 de large. Voir dans Ch. , , + es

9 i ésentant les travaux de construction de nouvel addèrach, au mois an ;

; sos route du D’ Emiy, médecin de la mission Marchand, p. 330, une vu

ee encore inachevée en avril 1899, et notre phototypie pl. XLI.

ne pouvait pas y pénétrer en une seule fois. Un homme disait, paraît-il, :

« Ah ! si tout le ciel était un seul pain et si je l'avais pour moi seul ! » Mais

quelqu'un lui répondit : « Si tu avais ce pain-là, Dieu t'enverrait autant

de convives qu'il y a d'étoiles ! » De même, bien qu'Atié Ménélik eût fait

un addèrach immense, le nombre de ses soldats devenait de plus en plus

grand. Tout en ayant fait venir d'Europe des ingénieurs et des ouvriers qui

lui construisirent un addérach de cent vingt coudées de long sur soixante

de large, le roi des rois ne le destinait qu'aux repas. Il y a d'autres locaux

où l'on dépose les pains, l'hydromel et la viande. (1)

L'ancien addérach avait comme lieux de dépôt pour les pains deux mai-

sons dont l'une au sud mesure trente coudées de long sur sept de large et

l'autre au nord, a les mêmes dimensions.

Le local où l'on dépose la viande a vingt-quatre coudées de long sur sept

de large.

Le local de l’hydromel où l’on met les jarres et les guenda (2) et où se tien-

nent les échansons, est situé vers le sud et mesure cinquante-neuf coudées

de long sur sept de large. Ces réservoirs que l’on remplit d’hydromel mesu-

rent, l’un sept coudées de long sur trois de large et deux coudées et demie de

profondeur ; l’autre qui se trouve du côté du nord, a les mêmes dimensions.

Chacun de ces réservoirs a la contenance de sept cents guëmbo en fer qui

équivalent chacun à vingt berilliè. Les porteuses de guëmbo, deux jours

avant le guébeur et pendant toute la journée, vont de la maison de l’hy-

dromel à l’addérach pour porter l’hydromel et remplissent les deux réser-

voirs et les jarres. (3)

Les dimensions de la maison de l’hydromel où l’on prépare l’hydromel

pour le guebeur de l’addérach sont de quatre-vingt-douze coudées de long

sur vingt de large. Quant à la maison de l’hydromel de qualité supérieure,

elle a cinquante coudées de long sur quatorze de large. À droite et à gauche

des réservoirs on a ajusté des tuyaux. Aux jours de guebeur, l'hydromel

coule par ces tuyaux dans un grand dest en fer qui se trouve au milieu de

l'addérach. (4) On dirait les cataractes qui tombent du haut d'un précipice.

Jusqu'à la fin du repas, les porteuses de guëmbo vont et viennent apportant

de l'hydromel dans les deux réservoirs et dans les jarres et remplacent celui

qui a été bu ; et cela dure jusqu'au soir, sans interruption.

Comme nous l'avons dit, l'addérach, tout en ne formant qu'une seule salle,

à une triple toiture brisée. Sur chacun de ces toits on voit cinquante goullelat

et sur chaque goullelat on a fixé un oeuf d'autruche. (5) A l'intérieur on a

(x) Les salles annexes sont toutes adossées au mur sud de l'édifice.

(2) Cf. t. I, p. 214, n. 7.

(3) Lors des grands festins donnés aux mois de janvier et février 1921 pour le féskar de Ménélik,

on a relié directement la maison de l'hydromel aux réservoirs par une tuyauterie de 300 mètres

de long actionnée par une pompe.

(4) Cette cuve existe toujours.

(5) Cf. t. I, p. 212, n. 9 et 213, et H. LE Roux, Ménélik et nous, p. 421, On les aperçoit sur

suspendu à seize endroits des lumières électriques. (1) Lorsque tout est

allumé, on croirait voir la lueur du soleil et les yeux en sont éblouis. Ily a, en

plus, du côté de l'est, trois fenêtres vitrées donnant de la lumière ; les vitres

sont de diverses couleurs ; rouge, verte, jaune, bleue. À l'est encore, il y a

au-dessus des deux portes, deux fenêtres vitrées. A l'ouest on voit aussi

deux fenêtres.

Au-dessus de la grande porte d'entrée (2) se trouve un vitrail représentant

des branches de vignes (3) ; au milieu, on voit la croix de l'Apôtre (4) entourée

de carreaux en verres de couleurs variées. Du côté du nord, il y a deux fe-

nêtres, et, au-dessus des deux portes, deux autres fenêtres. Leurs vitres

sont également coloriées. Au sud, du côté par où l'on distribue l'hydromel

et par où l'on apporte la viande, il y a encore trois fenêtres.

Au fond, on a aménagé cinq grandes fenêtres dont les vitres sont pareille-

ment de couleurs variées et très belles. Sur les plis que forment les toits, il

y a encore deux fenêtres vitrées.

A l'intérieur, on voit trente-quatre piliers supportant les trois toitures.

Et, si nous parlons des trente-quatre piliers, c'est pour faire remarquer que

quelques piliers seulement n'auraient pas suffi à supporter ce grand addérach

et que quatre de ceux-ci sont plus forts que les autres, étant carrés et reliés

aux autres par des barres de fer. Tous ces piliers sont peints de couleurs di-

verses. (5)

Quant aux murs, ils sont soutenus à l'intérieur et renforcés de distance

en distance par des piliers placés en face des autres. (6) On a orné les murs

avec des pierres de marbre et, par-dessus, on a peint des branches de vigne

de couleurs variées. (7) Le tout est splendide à voir.

Au-dessus des trois toits, à l'endroit où ils se touchent, on a ajusté des

planches formant gouttières et on les a recouvertes de demer. (8) Ces gout-

la photographie placée en face de la p. 195 de l'ouvrage de Vivian, écrit en 1900. Plus tard, lors-

que la toiture en chaume eut été remplacée par une toiture en tôles, ces poteries disparurent et

des paratonnerres y furent substitués.

(1) Sur les vicissitudes de l'éclairage électrique au guebbi, voir ROsEN, Eine deutsche Gesandt-

chaft… pp. 277-283. Cet éclairage ne fonctionna normalement qu'à partir de 1905 ,grâce aux efforts

de la mission allemande.

(2) « De style hindou » (H. LE Roux loc cit.).

(3) Ce vitrail a existé, mais, ayant été enlevé il y a quelques années à l'occasion de travaux

de réparation de la façade, il n'a pas encore été remis en place.

(4) On appelle ainsi la croix de St-André.

(5) POWELL-COTTON n'a compté que trente-deux /attice-work pillars (A sporting Trip.

129), mais il est exact que quatre d'entre eux ont été renforcés.

(6) Il s’agit de pilastres encastrés dans les murs, crépis de chaux et ornementés de dessins

indiens.

(7) Contrairement à ce qu’avance le chroniqueur, il n’y a jamais eu de marbre intercalé dans

les murs. Ceux-ci sont, non pas peints, mais tapissés de papier bleu étoilé d’or (POWELL-COTTON,

loc. cit.)

(8) Ce mot n’existant pas en amharique, il faut, d’après M, CHEFNEUX, dont le concours nous

a été particulièrement précieux pour l’annotation de ce chapitre, lire deromer, nom d’une ré-

sine dont les indigènes se servent pour enduire leurs récipientsen paille tressée et les rendre ainsi

étanches.

tières sont protégées par du ciment. Lorsque la pluie tombe, l’eau, s’amas-

sant dans ces gouttières, se déverse à la façon d’un grand torrent. Pour

permettre de monter sur le toit, il y a, du côté de l’est, deux grandes échelles

peintes en noir et en blanc.

Lorsqu'on eut terminé tous les travaux de construction de l'addèrach, (1)

on y plaça un superbe trône appelé membéré-Daouit (2) d'un travail splen-

dide, venu d'outre-mer et qui brille comme de l'or. Sa structure, la couronne

qui se trouve à l'intérieur, les étoiles et tous les autres ornements qui y sont

prodigués en font une merveille. (3) Au-dessus des colonnes dorées qui sou-

tiennent le trône, on a suspendu des rideaux qui ressemblent à des langues

de feu et dont les franges sont en or.

Cet addèrach contient six mille neuf cent quatre-vingt-sept personnes. (4)

Il faut y ajouter les chefs qui se tiennent devant Djan-hoï à sa droite et à

sa gauche, les favoris qui sont derrière, ceux qui se placent aux quatre coins

du trône et qui restent là selon leur rang (5), enfin ceux qui distribuent les

pains, l'hydromel et la viande.

Les assallafiotch chargés d'apporter à tour de rôle les pains pendant le repas

sont au nombre de cent vingt environ. Ceux qui servent l'hydromel à tour

de rôle sont au nombre de cent, cent vingt ou cent trente environ. Ceux qui

apportent la viande sont aussi nombreux. Ces trois groupes réunis forment

à peu près trois cent quatre-vingts personnes. C'est ainsi que, aux jours de

guebeur, tous ces gens passent la journée du matin au soir (6) à remplir leur

office. La mesure des ouantcha et des koubbaïa (7) dans lesquels les soldats

boivent l'hydromel est de trois berillié.

L'addérach contient, comme nous l'avons vu, six mille neuf cent quatre-

vingt-sept personnes et, si nous le disons, c'est pour indiquer le nombre des

gens qui entrent une seule fois. En effet, à la sortie de ceux qui ont fini de

manger, il en entre autant ; et cela se répète jusqu'à cinq ou six fois dans

la même journée. (8) On entre sans interruption jusqu'à la nuit.

Près de l'addérach, du côté de l'ouest, il y a un espace libre qui mesure

au moins deux cents coudées. C'est là qu'attendent les soldats jusqu'au

(1) Sans doute dans le premier semestre de l'année 1899 (cf. D' EmiLY, ouv. cit, p. 330).

(2) Cf. t. 1, p. 353, n. 5.

(3) L'auteur omet de dire que ce baldaquin fut offert à Ménélik par le gouvernement français

en 1898 (cf. POWELL-COTTON, ouv. cit., p. 127 ; H. LE ROUX, ouv. cit, p. 422).

(4) On put faire entrer en effet dans l'addérach 7000 personnes environ, mais debout. Pour les

repas, il ne peut donner place au maximum qu'à 3000 convives assis (cf. MÉRAB, Impressions. ,

t. II, p. 159).

(5) Tous ces personnages mangent sur l'estrade du trône derrière les rideaux.

(6) Le guebeur des chefs secondaires commence vers midi ; le dernier service se termine vers

cinq heures.

(7) Mot arabe qui se traduit généralement par verre à boire. Il s'agit ici non de verres, mais de

grands gobelets en fer-blanc émaillé (cf. SKINNER, Abyssinia of to-day, p. 117).

(8) Exagération du chroniqueur : il y a toujours deux services, quelquefois trois, rarement

quatre (cf. Roszn, p. 260).

6%%

peste Sam

-

ee

rc a

va A cts

ASS

moment où le guebeur commence pour eux. (1) Quand tout le monde est

entré dans cette cour, comme il y a deux entrées séparées par un pilier, (2)

les agafariotch ferment à clef les deux portes afin d’éviter que ceux qui

sont entrés sortent et que ceux qui ont mangé une première fois viennent

se mêler de nouveau à ceux qui attendent leur tour. En effet, ceux qui sor-

tent après avoir bu et mangé s’écoulent par la grande porte qui est au nord,

de sorte que ceux qui entrent et ceux qui sortent ne se rencontrent pas.

En ces jours de guebeur il n’y a pas que les soldats qui mangent, mais aussi

les paysans venus pour un procès, les achkèr des soldats, les gardiens des

troupeaux ; enfin tous ceux qui se présentent à l’addèbabaï, entrent, man-

gent et boivent, personne ne les en empêche et les agafariotch ne leur de-

mandent pas : « À qui appartiens-tu ? » (3)

Il y a encore, à l’intérieur de l’addérach, là où les pains sont disposés, de

grands messob en fer venus d’Europe. Ils sont au nombre de quatre cents

environ et restent toujours là. (4)

(«) Il a été construit même pour eux, des deux côtés de la porte d’entrée, des sortes de préaux

où ils peuvent s’abriter en cas de pluie.

(2) L’auteur veut parler des vantaux de la

(3) L’affirmation est exacte (cf. MÉRAB, loc. cit.)

dans ces grands banquets comme nous avons pu le constater nous-même. Les soldats pénètrent

d’ailleurs dans l’addèrach en groupes conduits par des sous-officiers, après avoir déposé leurs

armes à feu à l'extérieur. Quant à ceux qui viennent individuellement, ils sont placés dans des

endroits à part suivant les catégories auxquelles ils appartiennent. Le guebeur a lieu tous les

dimanches, sauf en temps de jeûne, et les grands jours de fête. Les membres des Légations sont

invités à Pâques, à la Mèsqèl et à Noël et déjeûnent à une table sur l'estrade impériale à gauche

du trône. C'est du reste un devoir, sinon pour les simples soldats, du moins pour les chefs que

d'assister aux guebeur et nul de ceux présents à Addis-abèba ne peut s'en dispenser sans motif

valable. De bonnes descriptions de ces festins dans le nouvel addèrach ont été données par POWELL-

CoTTON (À sporting Trip, PP. 127-132) ; H. LE RoUX (Ménélik et nous, pp. 421-430) ; SKIN-

NER (Abyssinia of to-day, pp. 114-118) ; ROsEN (Eine deustche Gesandtschaft… pp. 257-260) ;

MONTANDON (Au pays Ghimirra, Pp. 44-48) ; MÉRAB, (Impressions d'Ethiopie, t. IL, PP- 157-174).

La plupart de ces auteurs ont noté un détail que le chroniqueur à passé sous silence : la musique,

représentée au dehors par des nègarit qui appellent les convives au guebeur, dans la salle par des

clairons et par des mélèkèt (cf. t. I, p. 103, N. I), enfin par des azmari (cf.t. I, p. 269, N. 7).

(4) Ces tables-corbeilles en métal d’importation européenne, autour desquelles peuvent s’as-

seoir de cinq à huit personnes (cf. RosEN, OUV. cit., p. 258), n’ont pas eu la faveur des Abyssins ;

elles sont remplacées aujourd’hui par de longues tables basses (cf. t. I, p. 219).

grande porte orientée vers l’O.

. Tout se passe d’ailleurs en très bon ordre

. 67. — MÉDAILLON DU RAS SEHOUL-MIKAËL.

CHAPITRE LXVIII

eu je sale Ouen ramenant le roi du Kaffa pri-

jonniér re, 0 è 5 fait une expédition au pays arabe,

mat a n homme du Tigré nommé Hagos est

put ou 9 , ué des postiers. — Révolte du ras Mènguêècha

gré. e ras Mèkonen reçoit le gouvernement du Tigré.

En ce t –

emps-là, année de Marc, (1) le ras Oualdè-Guiorguis arriva (2)

amenant le roi du Kaffa av j

ec ses ob :

retourna daus sa proviles. jets royaux. (3) Peu de jours après, il

Comme Atié

ié Ménélik avait ordonné aux chefs de faire des expéditions en

avant de leurs provinces, (

d » (4) le ras Oualdè-Guiorgui i

payer l'impôt aux Changèlla qui se trouvent en es de ae S a

(1) Le millésime, celui de

, 1890 (sept. 1897-sept j

(2) Le 3 octobre 1897 (cf. BIEBER, Ratr ce 1008 gap a Seat ha p.306

(3) Il fit sa soumission à i

Ménélik une pierre sur

le cou et des chaînes d'

argent aux mains

(H. Le Roux, Ménélik e

, ' t nous, pp. 217- ;

oculaire de la scè enAL dre 7-219, d'après le récit du peint ,

td pscs) sa ep] éc aurait d'abord pensé à le renvoyer pm Burrat, moin

pais.à Dessié at à Oue ui ve sa part une nouvelle rébellion, il le fit RES (BIEBER

en 1010, il vint à Addi (RAB, t. IT, p. 40 ; cf. ANNARATONE, In A bissini er à Ankober,

(4) L on A0dis-nb0pa où il est mort en 1913 » In Abissinia, p. 131). Libéré

orte si : ,

Rodolphe que É » srmplоment en avant. Il s’agissait de devancer les Anglai

(5) Du Kaffa dont = et le cours moyen du Nil bleu (cf supra, p. 46 nes tant au lac

nt l’altitude moyenne est . » P. 404, n. 8).

(6) C’est l’importante 1m0ÿy est de 2.000 mètres.

expédition qu’ ;

la Légation de Russie : il l’ qu’accompagnait le capitaine Boulatovi ;

partiellement ae Ÿ scontée das une conférence faite à “os Secruise de

Guiorguis. après avoir < s le Bulletin de la Société de Géographie italie en pus 1899 et

à umis sans combats 1 i ù nne. Le ras Oualdè-

Kaffa, parvint à l’O ats les tribus négroïdes d

hu mo dont il longea 1 FE LL es du Golda et du Madji au S. d

trionale duquel il e cours inférieur jusqu’au lac R ; .du

planta le 26 mars 18 ac Rodolphe sur la rive sept

KELLER. A. Il 1898 le drapeau éthiopi epten-

» À. Lg, p. 166). L’ iti pien (cf. Morik. t.

1897 à l’E. du 2 sea L’expédition Macdonald, partie de Mombassa et ei L PP- 451-453,

jusqu’au confluent de l’Omo . re er son but primitif qui était d’occuper ; ET

; , ut seulement le 12 : odolphe

ce point (AusTIN, Lake Rudolf, p. 151 ; MoNTANDO nee que le major Austin atteignit

’ . -270 –

— 472 —

De même le dèdjatch Tèssèma, alla soumettre les Changèlla du Guimira

qui habitent en avant de son pays et les soumit. (I)

Le ras Mèkonen, de son côté, ayant avec lui le dèdjatch Dèmsseou, (2)

gouverneur du Ouallèga, alla faire une expédition contre les Arabes ; les

ayant soumis ainsi que les Changèlla qui se trouvent par là, il s’en retourna

et rentra à Addis-abèba le premier jour de guenbot. (3)

Le roi Tèklè-haïmanot fit, lui aussi, une expédition contre les Changèlla

et les Arabes en passant par l’Agaou-meder, (4) soumit ces pays et s’installa

dans un kêtèma qu’il fit construire dans le pays de Borana. (5)

En 1891, année de Luc, (6) un homme du Tigré nommé Hagos, venant

de Harar rencontra sur son chemin trois hommes qui apportaient la poste

des Frendjotch ; (7) il continua la route avec eux, et, arrivés non loin d'Addis-

(x) Pour cette expédition dont faisaient partie le colonel Astamanoff, le français Faivre et

le dessinateur suisse Potter (lequel fut tué par un indigène), voir CH. MICHEL, Vers Fachoda, PP.

431-461. Parti de Goré en mars 1898, Tèssèma marchant du N. au S. soumnit les tribus entre le

Baro et l'Adjouba (Massongo, Guimira, Souro, Adjibba),puis revint à son point de départ en mai,

tandis que les Européens accompagnant la colonne volante du fitaorari Haïlié poussaient jus-

qu'au Nil blanc à son confluent avec le Sobat, à 100 Kil. en amont de Fachoda où ils plantèrent

des drapeaux français et éthiopiens (22 juin, 1898). Ils ne purent toutefois, à cause des maladies

qui décimaient les hommes et les bêtes, attendre là le commandant Marchand qui arriva dix-sept

jours plus tard. Auparavant, la mission de Bonchamps, dont Ch. Michel était le second, avait

descendu le Baro jusqu'à son confluent avec l'Adjouba (octobre-décembre 1897), mais sans pou-

voir dépasser ce point (cf. de BONCHAMPS, art. cit. ; Mortk, t. II, PP. 454-457 : Keuer, À. Ilg,

167).

(2) Cf. supra, p. 461, n. 3. Ce chef à « l'âme fière » fut très mécontent d'avoir à se soumettre

aux ordres du ras Mèkonen (cf. H. LE Roux, Ménélik et nous, p. 280).

(3) 6 mai 1898. Date confirmée par Yaltasamma (Les amis de M énélik II, p. 15). Cette expédi-

tion, tenue, paraît-il, fort secrète et sur laquelle nous ne possédons que fort peu de renseignements,

futentreprise le 14 décembre 1897. Après avoir définitivement soumis le pays des Béni-Changoul,

leras Mèkonen s'avança jusqu'au Fazogl, région où il se serait heurté aux Soudanais commandés

par des Anglais et à laquelle Ménélik dut renoncer dans le traité de 1902 pour la délimitation de

la frontière occidentale de l'Ethiopie (Yaltasamma, Les amis de Ménélik IT, loc. cit. ; WYLDE,

ouv.cit., pp. 73-74 ; H. LE ROUX, Ménélik et nous, p. 284 ; D' EMILY, Mission Marchand, p. 341).

(4) Partie occidentale du royaume de Godjam, habitée par une population kouchitique (cf.

BrucE, trad franç. t. III, PP. 833-864 ; Arn. d'ABBADIE, Douze ans…, pp. 422-424 et notre ap-

pendice II).

(5) Le Borana dont il est question ici et qui ne figure pas sur les cartes serait le Ouambèra à

l'O. de l'Agaou-meder et le kétéma fondé par le roi du Godjam reçut, nous a-t-on dit, le nom de

Ouambèra. Cette expédition est encore moins connue que la précédente. Nous voyons seulement

dans la relation du voyage de PowELL-COTTON que, au mois de mars 1900, Tèklè-haïmanot se

trouvait encore chez les Galla à l'O. de son royaume (À sporting Trip. p. 211).

(6) Septembre 1898 — septembre 1899. Principaux voyages accomplis dans cette pé-

riode : Wellby (décembre 1898 — juin 1899), de Zeïla à Khartoum par Addis-abèba, le lac

Rodolphe, le Sobat et Fachoda (Twist Sirdar and Menelik) ; C* Marchand, de Fachoda à Dji-

bouti par Goré, Addis-abèba, Harar (janvier-juin 1899), traversée de l'Ethiopie racontée dans

le volume du D' Emiry (cf. Monrit, t. II, pp. 459-460) ; Ct° Léontief qui partit au mois de juin

1899 d'Addis-abèba pour explorer et administrer les provinces méridionales de l'Omo dont

Ménélik lui avait confié le Gouvernement (lequel lui fut retiré en 1902).

(7) Les débuts du service postal en Ethiopie remontent à 1893. Des courriers réguliers heb-

domadaires furent alors organisés par les Européens (entre Addis-abèba et Harar ; grâce aux

relais établis dans le Tchèrtchèr, cette distance pouvait être couverte en huit jours (renseigne-

ments fournis par M. Chefneux et Savouré ; cf. VANDERHEYM, Une expédition… P- 61). À la

abc, our » soir tombait, ils s’arrêtèrent près de la ville pour y passer

. (1) Ces hommes qui portaient la poste étaie i

| nt aussi chargés d’ ;

aussi, pendant qu’ils dormaient, Ha i : 0

, Hagos, homme du Tigré 1 ,

de leur argent, tira sur eux, l i he

; , la nuit, avec son fusil, et d’

en tua deux, après quoi il se sauva. reset sa

: k Laden les passants trouvant les cadavres se mirent à pousser le

ps apte. are SOAVEEIIA en fut averti ; immédiatement, Atié Ménélik

e garder tous les passages et dit : « Qu’ js

ee ee dit : u’on ne laisse passer aucun

` ` e plus, il fit placer des gard

ville. Comme la mort injuste de c ne en

es deux hommes l’avait be

Djan-hoï invoqua Dieu en disa arconn arte

nt : « O Seigneur, toi qui hai i

tent l’injustice, montre ta pui gp conte

; puissance par moi, ton serviteur, afin que j i

VOnEET le sang de ces hommes morts injustement ! » ee

me Le jours après avoir assassiné ces hommes, et caché dans des

sailles l’argent qu’il avait volé, fut pri ‘

‘j ; pris par les gardes au m ù

il entrait dans la ville. (3) Ceux-ci lui di EL

‘ x-ci lui dirent : « D’où viens-tu ? » S

ps , -tu : elon le

rase qui dit : « Sachant ce qu’elle a fait, elle a ceint son vêtement autour

@ te », (4) L sa que répondre à ceux qui l’interrogeaient. À ce

, il songea à s’enfuir, mais il commença à titub »

on er sur ses jambes.

AE 1 gardes, convaincus qu’il était bien l’assassin, l’arrêtèrent. ‘;

are , énélik ayant appris sa capture se rendit au séguënnèi où il siégea

por % jugement. Pendant qu’on amenait l’assassin, les gens qui, le long du

Le in, Lau accourus pour le voir formaient une foule environ cinq fois

p IE reuse que celle qui se presse aux jours du marché. (5) Toutes les

s qui suivaient étaient si heureuses de son]

, ; ét arrestation qu’elles en

pose des cris de joie. (6) Toute cette multitude, ce van et ces

` s de joie faisaient prendre le prisonnier pour un homme qu’on va décorer

et nommer à une charge. (7) Lui était petit, maigre et laid.

âi ; ; Lu

A 7 np sus lieu une première émission de timbres-poste à l’effigie de Ménélik (MoriÉ, t. II

R a] certe Logacde sansiitue des courriers aux caravanes qui se chargeaient de la pos-

; rar. iopie fut admise dans l’Union postal i ,

partir de 1915, le transport bihebdomadai ier s’ PE de a

parte de ins de Fam aire du courrier s’effectua entièrement par chemin de

(1) C’était, nous a-t- j a Le ;

abèba. on dit, sur les bords de la rivière Agaqi, à 15 kilom. env. à l’E. d’Addis-

(2) Formé par la syllabe ouh plusieurs foi i

sa) POST Paz IA S7A0R p s fois répétée. Ce furent, paraît-il, des femmes qui décou-

(3) Loin de chercher à entrer dans la vi i i

a ville qu'il savait gardée, Hagos se cachai

. ' . à + RP

w 4 savions d'Addis-abéba, à l'opposé du lieu où avait eu des le et asie

4) (aparaison avec une servante qui prise en faute ramène son chemma aut d'

pouvoir s'enfuir plus facilement. Aer reu

à 5e Lena du marché d'Addis-abèba dans L. DE CAsTRro, t. I. fig. 78-90, et

anche . Le Dr. Mérab é ne des grands je

SE évalue à 15 ou 20.000 personnes la foule des grands jours

(6) Cette joie provenait surtout de

ce que, avec l'arrestation de l'assasi i

ne fort gênantes pour la circulation aux alentours de la ville a Tepre Ma da

Je pauape et non avant la remise de parures honorifiques ou la nomination à une dignité

poussés ces cris de joie par les parents et amis de celui qui vient d'être ainsi distingué.

Dès qu'il fut debout devant Djan-hot, celui-ci lui demanda : « Est-ce toi

qui a tué ces gens ? » L'autre répondit tout d'abord : « Ce n'est pas moi ! » (I)

Atié Ménélik lui ayant répété plusieurs fois : « Dis-moi la vérité ! » l'assassin

répondit : « C'est votre Dieu qui m''a fait tomber entre vos mains ! Mais moi,

je croyais bien n'être jamais reconnu coupable de la mort de ces gens et du

vol de leur argent. Et maintenant, à quoi me servirait de mentir ? Oui,

c'est moi qui les ai tués. » Atié Ménélik lui ayant demandé : « Où as-tu mis

leur argent ? il répondit : « Je l'ai caché dans un taillis à tel endroit. » On

lui donna des hommes qui partirent avec lui ; il leur montra l'endroit où il

avait mis l'argent, puis revint.

Après quoi, il fut jugé et condamné à mort à l'addèbabaï selon le Fetha-

Nèguèst, et, conduit au lieu de l'exécution, (2) il y fut pendu. Quant à l'argent

qu’on trouva caché dans le taillis, il fut rendu aux parents des hommes qui

avaient été massacrés. (3)

Après cela, (4) le ras Mèënguêècha, gouverneur du Tigré, voyant comme

nous l’avons déjà écrit, qu’on ne voulait pas le nommer roi, (5) en fut très

mécontent et fit dire ceci : « Désormais, je ne puis plus venir au Choa ; car

j’envoie mes hommes en expédition. » (6)

Le roi crut qu’on pouvait le faire revenir à de meilleurs sentiments en le

traitant avec humilité et amitié. Aussi choisit-il pour les lui envoyer les

moines qui demeuraient dans l’elfign, près d’Itiéguié Taïtou, c’est-à-dire

le mèmher Ziéna (7) et le mèmher Fègèdè, (8) le mèmher Akalè-Ouald qu’Atié

Ménélik avait nommé mèmher de tout le Ouallo, qui était ami des deux rois,

qui avait baptisé et instruit tous les gens du Ouallo et qui était un grand et

sérieux personnage. (9) Il leur adjoignit le mèmher Amdè-Sellassié (I0)

du lac Haïk, le guera-guiéta (11) Oubié de Guéchen et Abba Oualdè-Gabriel.

Après quoi, il leur dit à tous : « Prenez cette croix, emmenez avec vous les

moines de tous les couvents du Tigré et dites au ras Mènguècha : Si je t'ai

(1) On nous a dit que Hagos avait immédiatement avoué son crime.

(2) Ce devait être, comme aujourd'huis la place du marché, en face de l'église de S. Georges

où se trouve un grand sycomore servant de gibet (cf. HENTZE, Am Hofe… p. 102).

(3) Quant aux lettres, elles avaient, paraît-il, été brûlées par Hagos. L'auteur semble avoir

relaté ce fait-divers pour montrer : 1° que la police de Ménélik était fort bien faite ; 2° que l'em-

pereur avait à cœur de protéger le service postal des Européens ; 3° que l'assassin était origi-

naire de ce Tigré qui ne cessait de causer des soucis au gouvernement central. Au mois de mars

1899, deux courriers venant de Djibouti furent tués, mais cette fois par des Somali dans la région

de Harar (Dr EMiLY, ouv. cit, p. 326)

(4) Probablement dès le début de l'année éthiopienne 1891 (sept. 1898).

(5) Cf. chap. LXV, in fime.

(6) Sans doute dans l'Agamié où Hagos Tafari se révolta à cette époque (cf. MoRiÉ, t. IT,

463).

(7) « Gloire ».

(8) « Il a autorisé »

(9) Cf. t. I, pp. I5I et 158.

(10) « Colonne de la Trinité ».

(11) Cf. t.I, p. 217.

— 475 —

offensé, aie pitié de moi et pardonne-moi ; (1) puis, tenant cette croix,

tombez à ses pieds et réconciliez-moi avec lui ».

Voici maintenant ce que l'Itiéguié adressa au ras Mènguècha : « Que cette

lettre parvienne à mon fils et ami, le ras Mènguècha. J'ai appris ce que tu as fait

dire à Djan-hoï par l'alèqa Oualdè-Yèssous et les autres que tu as envoyés ; (2)

j'en ai été fort étonnée. Je ne croyais pas que l'amitié que nous avions l'un

pour l'autre ne durerait que si peu de temps. J'espérais que le lien de notre

amitié ne durerait pas seulement pendant notre vie, mais qu'elle se prolon-

gerait dans nos petits-enfants. (3) Le proverbe s'est réalisé en moi qui dit :

« Je boîterai peut-être, aussi j'achète un mulet ; je deviendrai peut-être

aveugle, aussi je me suis assuré un guide ; je suis devenu sourd d'une oreille

pour laquelle je n'ai pris aucune précaution. » (4) Pendant que nous, nous

voulions élever ta maison et que nous prenions pour cela de la peine, (5)

pourquoi as-tu pensé à renverser la nôtre ? Crois-tu donc que Dieu puisse

approuver une pareille conduite ? C'est un homme possédé de Satan qui t'a

poussé (6), car toi, chrétien et fils de chrétien, tu n'aurais pas agi ainsi. Et

maintenant, mon fils et ami, au nom du Sauveur du monde, au nom de notre

Maître crucifié, au nom de la Mère de Dieu, je t'en conjure, abandonne tes

mauvais desseins, brise les ailes de Satan. Déjà le ras Aloula et le ras Hagos

qui étaient frères ont péri. (7) Alors nous étions pleins de tristesse, sachant

que tes ennemis allaient s’en réjouir. (8) Aujourd’hui se produit une chose

plus grave encore : Est-ce qu’un homme, qui voit son ennemi mortel debout

derrière lui et le guettant, peut rôder partout pour attaquer son frère et son

ami ? Tout homme doué de raison me comprendra. (9) Pour moi, ta mère

et amie, je suis très affligée de tout ce que tu as fait et j’en verse des larmes

amères. Il y a un proverbe qui dit : «A qui a donné du grain, donnera-t-on

de la terre, et à qui a donné de l’or, donnera-t-on des cailloux ? » (10) Moi,

j’ai beau m”asseoir ou me mettre debout en pensant à toi, (II) je ne réussis

(1) Sur le protocole des réconciliations en Ethiopie, voir les curieux détails donnés par GOBAT

(Journal. pp. 107-108).

(2) Parmi lesquels était M. Coulbeaux, supérieur de la mission d’Abyssinie, décédé à Paris

en 1921. Mènguècha aurait fait dire parsesenvoyés qu’il se rendrait au Choa si Ménélik lui promet-

tait solennellement de ne pasle faireenchaîner (cf. in/ra. p. 476, n. 2 ; Mort, t. II, pp. 463-464).

(3) Allusion au mariage de Mènguècha avec sa nièce qu'elle considérait comme sa fille.

(4) C'est-à-dire : malgré tous mes soins, j'ai été surpris et déçu du côté où je m'y attendais

le moins.

(5) Réminiscence de la campagne contre les Italiens qui en 1895 avaient occupé tout le Tigré.

(6) L'impératrice veut parler du choum Agamié Tesfaï (cf. supra, p. 458).

(7) Dans une rixe survenue entre eux au mois de février 1897 à l'occasion d'une terre contestée

(WyLpE, Modern À byssinia, p. 148 ; BERKELEY, The Campaign of Adowa, p. 366) .Le mot « frères»

est employé ici comme équivalent de gens du même pays et du même rang.

(8) Les Italiens virent certainement sans déplaisir disparaître le ras Aloula qui leur avait tou-

jours été hostile (cf. BERKELEY, ouv. cit, note de la p. 340).

(9) L'impératrice veut évidemment parler du danger d'une revanche italienne.

(10) Proverbe déjà cité (t. I, p. 105) et qui le sera encore plus loin.

(11) Expression très usitée en Ethiopie pour marquer l'embarras où l'on se trouve devant un

problème difficile.

pas à découvrir en quoi nous avons pu te blesser. Quant à toi, ne cherche

pas de prétextes ! Ne répète pas : « Un tel m'a dit ceci, un autre m'a dit

cela. » Entre toi et nous, personne n'est venu semer de mauvais propos contre

toi. Dieu te punira ! Et puis, si tout le sang chrétien qui a été versé d'Adoua

jusqu'au Mèrèb crie vers le Seigneur, ne retombera-t-il pas sur toi ? Une se-

conde fois verrons-nous couler le sang du Tigré et du Choa qui sont frères ?

Je te donne des conseils de mère. Que Dieu y ajoute les siens ! »

Voici maintenant le message envoyé par les prieurs et les docteurs de

Däbrè-Libanos et des autres couvents du Choa : « Que cette lettre parvienne

au ras Mènguêcha, fils de Yohannès, roi de Tsione et roi des rois d'Ethiopie. (1)

Elle est envoyée par les prieurs et les docteurs de Dèbrè-Libanos et de toutes

les provinces du Choa. Nous vous faisons un profond salut en disant : « Que

le Seigneur qui est clément et miséricordieux, n'éloigne pas de vous sa bonté ! »

« Nous sommes tout attristés de ce que nous avons entendu. N'étaient

notre faiblesse et la longueur du chemin, nous devrions tous pour cette affaire

aller jusqu'à vous. Pourtant, veuillez prendre en bonne part la lettre que

nous vous écrivons. Voici ce que nous avons à vous dire. Nous avons appris

que vous avez dit : « J'ai peur pour ma main ». (2) Quand Atié Ménélik vous

a invité à apporter votre tribut, vous n'avez pas refusé ; quand il vous a

ordonné de partir en expédition, vous n'êtes pas resté chez vous en invo-

quant un prétexte. (3) Quelle est donc la faute grave connue des hommes

qui vous fasse redouter d'être enchaîné ! Tous les gens au-delà des mers

ont les yeux fixés sur l'Éthiopie, notre patrie. (4) Qu'y a-t-il donc

entre vous, père et fils, qui vous divise, alors que vous devriez plutôt vous

entendre pour protéger votre pays contre l'ennemi du dehors ? La dernière

fois que vous êtes venu ici spontanément et avec rapidité, vous avez dit, votre

cœur étant sincère : « On raconte partout que le ras Mènguëcha est rebelle,

voilà pourquoi je suis venu. »

« Du temps d'Atié Yohannès, les gens du Tigré, du Béguè-meder et du

Godjam racontaient déjà, chaque fois qu'Atié Ménélik s'éloignait d'Atié

Yohannès, (5) qu'il se révoltait contre lui. Néanmoins, le roi Ménélik ne

manqua jamais d'aller le voir. Lorsqu''Atié Ménélik combattit le roi Tèklè-

haïmanot, Atié Yohannès força l'amba où Atié Ménélik avait fait enchaîner

Mèchècha-Seifou, délivra celui-ci (6) et marcha contre nôtre roi au moment des

(1) C'est là le titre que prenait Mènguècha dans l'en-tête de ses lettres (cf. Livre vert XXIII

bis, p. 37), Atié Yohannès avait sans doute adopté celui de roi de Sion parce qu'il avait été cou-

ronné dans l'église de Sion à Aksoum.

(2) De me voir mettre des chaînes aux mains (cf. t. I, p. 240, n. 6).

(3) Rappel de la soumission de Mènguècha en 1894 et de sa participation à la campagne contre

les Italiens.

(4) La victoire de Ménélik à Adoua avait effectivement attiré sur l'Ethiopie l'attention du

monde entier et suscité l'envoi à Addis-abèba de nombreuses missions diplomatiques (cf. supra,

P. 455, n. 1).

(5) C'est-à-dire qu'il prenait congé de son suzerain.

(6) Cet incident n'avait pas été mentionné par l'auteur dans son récit des événements de 1882

(cf. t. I, p. 184, note 2).

Re

PL. XLUII

d'après le portrait exécuté par Paul Bujjet

LE DERNIER ROI DU KAFA.

grands torrents. Les soldats et les gens du pays disaient alors au roi Ménélik :

«Il vous enchaînera. » Les chefs du camp d'Atié Yohannès, eux-mêmes faisaient

dire à notre roi qu'il serait enchainé. (r) Mais le roi Ménélik répondit : «Je

l'ai juré une fois pour toutes sous peine d'excommunication, j'irai. (2) J'ai

combattu le roi Téklé-haïmanot, mon ennemi, qui était venu jusqu'à ma porte

pour m'attaquer, mais je n'ai rien à me reprocher contre Atié Yohannés.

Que faire? il fera de moi ce qu'il voudra !» De plus, n'ayant même pas mis

de chaînes au roi Tèklè-haïmanot, il le conduisit avec sa couronne à Atié

Yohannès : et comme, en son coeur, il n'y avait aucun doute, il alla voir

celui-ci en toute simplicité. (3) Mais nous avons appris qu'Atié Yohannès avait

proféré de grandes malédictions sur les gens du Tigré. (4) Et de fait, nous voyons

que, depuis votre retour de Mètèmma, jusqu'à ce jour les chefs, les soldats

et même les paysans du Tigré ne cessent de s'exterminer les uns les autres. (5)

Ces malédictions d'Atié Yohannès pèsent toujours sur les Tigréens ; voilà

pourquoi elles ne vous ont pas permis de gouverner en paix votre pays et de

manger tranquillement votre pain. Ailleurs, les voleurs, les pillards, les

brigands ont disparu. La femme qui voyage, portant de l'or sur sa tête,

peut passer partout ; personne ne la touche. Le grain et la terre, l'homme et

le grain, tous sont d'accord. D'un bout à l'autre, le pays est soumis et tran-

quille. Au Sèmién, au Bègué-meder et au Godjam il n'y a aucun signe de dé-

sunion. Les Derviches eux-mêmes, après avoir tué un roi des rois comme

Atié Yohannès, ne sont plus, grace à Dieu, retournés dans notre pays. (6)

Seul le Tigré est devenu la source de tous nos malheurs ! Un homme comme

vous, fils de seigneur, de souche seigneuriale, devrait être donné comme mo-

dèle de vertu. Vraiment comment peut-on entendre dire que le ras Mènguècha

s'est révolté ? Depuis quand avez-vous le droit de donner le mauvais exemple ?

« De plus, nous avons appris que vous avez mis vous-même ceci dans la

bouche d'Atié Ménélik : « Le ras Mènguècha s'est révolté contre moi! Je

sais qu'il m'a trahi ; je l'ai appris du choum Agamié Tèsfai. » Tout cela ne

(1) Ménélik devait s'être assuré des intelligences dans l'entourage de Yohannès.

(2) Une des clauses de l'accord de 1878 (voir t. I, p. 145, n. 3) dut être que Ménélik viendrait

rendre hommage à son suzerain, en lui apportant un tribut, toutes les fois que celui-ci l'y invi-

terait.

(3) Entrevue de Ouarra-Ilou en août 1882 (cf. t. I, p. 184-85).

(4) Yohannès, dont l'état mental paraît avoir été troublé à la fin de son règne (cf. Livre vert XV,

P. 357) et que plusieurs de ses chefs abandonnèrent ou trahirent en 1888 (ibid. pp. 369, 383-

384), a bien pu en effet maudire à cette époque ses propres compatriotes.

(5) Il est certain que, pendant cette période (1889-1898), le Tigré fut le théâtre de luttes in-

testines presque constantes.

(6) Constatation d'un fait assez étrange pour avoir donné naissance au bruit que Ménélik

avait su, dès 1888, s'entendre avec les Derviches (cf. t. I, p. 252, n. 4 et BERKELEY, oOUv. cit.

5) Ce qu'il y a de sûr, c'est que la diplomatie britannique, inquiète d'une alliance possible

de Ménélik avec les Derviches, envoya en 1897 une mission à Addis-abèba et que, dans le traité

d'amitié et de commerce du 14 mai de cette même année, figure un article ainsi rédigé : « S. M,

Ménélik II s’engage vis-à-vis du gouvernement britannique à empêcher de son mieux le passage

à travers son empire des armes et munitions destinées aux Mahdistes qu’il déclare ennemis de son

empire » (cf. la curieuse brochure de YALTASAMMA, Les amis de Ménélik II, 1899).

nous paraît pas vraisemblable ! C’est une chose qu’Atié Ménélik n’aurait

même pas dite à l’un des siens, à plus forte raison à votre ami le choum

Agamié Tèsfai. En effet, Atié Ménélik, a la main large et la bouche étroite. (1)

Même aujourd’hui, on n’entend pas sortir de sa bouche : « Le ras Mènguècha

m’a trahi. » En effet, nous pouvons jurer sur la Croix, et cela sous peine

d’excommunication, qu’Atiè Ménélik ne dit nullement en son cœur : « Je

n’aime pas le ras Mènguècha et je l’enchaînerai. Demandez-en une preuve

à Djan-hoï lui- même.

« Il y a plus. Lorsque nous revenions de nous battre contre les Italiens

au milieu des difficultés, de la famine (2) et des grandes pluies de hamlié, (3)

l'Itiéguié vous a donné sa fille sur laquelle elle comptait pour faire son fés-

kar ; (4) pourquoi a-t-elle agi ainsi, sinon pour que sa maison fût la vôtre,

que votre cœur n'eût aucune crainte et pour augmenter la confiance réci-

proque ? Comment un tel malheur, passant sur tout cela, a-t-il pu nous

arriver ?

« Atié Ménélik n'a-t-il pas pardonné au ras Zaoudié lui-même ? (5) C'est

lui qui l'avait élevé du rang de simple soldat au grade de chèlèga, de là à

celui de ftaorari. Même il lui avait fait parvenir le diadème de ras à Dèbrè-

Tabor dans une corbeille. Malgré tout cela, celui-ci le trahit. Et lorsqu'on le

lui amena prisonnier, alors qu'il aurait du être pendu ou percé de coups (6)

ou encore avoir la main et le pied coupés, (7) Atié Ménélik lui pardonna,

sans même le faire flageller et sans même lui adresser une parole dure. Atié

Ménélik, à l'exemple de son Créateur, est une fontaine de miséricorde ! Fait-il

jamais du mal à quelqu'un ?

« Et maintenant étouffons cette affaire forgée par Satan et brisons ses

ailes. Nous vous en conjurons au nom du Seigneur crucifié, au nom du Kou-

ratè-reessou. (8) Epargnez-nous ! »

Mais le cœur du ras Mènguècha était tellement endurci dans le mal, qu'ayant

assemblé les chefs et les soldats du Tigré, il leur fit jurer sur les Images et

sur la Croix qu'ils ne se soumettraient plus désormais au Choa.

C'est alors qu'un moine appelé Abba Anania (9) s'écria : « Alors que nous

étions au Choa, nous avons tous juré sous peine d'excommunication, entre

(1) Il ne parle pas inconsidérément. « Ménélik pèse en diplomate chacune de ses paroles »

(H. Le Roux, Ménélik et nous, p. 438).

(2) Aveu des tribulations éprouvées par l'armée au retour de la campagne contre les Italiens

(cf. supra, Pp. 453, N. 9).

(3) Ménélik étant revenu à Addis-Abèba cinq semaines avant le premier jour de hamlié (ef.

supra, p. 492), il y a là une erreur, à moins qu'une partie de l'armée ue fût restée en arrière

pour châtier les Azèbo (cf. WYLDE, Modern Abyssinia, Pp. 38).

(4) Cf. t. I, p. 78, n. 9 et supra p. 419, N. 5. A défaut d'enfant, Taïtou comptait sur cette jeu-

ne nièce pour organiser ce festin funéraire.

(5) Cf. t. L, p. 313.

(6) Cf. t* I, p. I15.

(7) Châtiment infligé aux traîtres (cf. t. I, p. 138 et supra, p. 406).

(8) Cf. t. I, p. 25, n. I0. ;

(9) Il s'appelait en réalité Oualdè-Anania.

les mains de l'aboun et de l'etcheguié, sur les Images et sur la Croix, sur l'Évan-

gile, sur le corps et le sang du Christ, que nous ne trahirions jamais ; après

quoi, nous sommes revenus. (1) Maintenant donc, pourquoi jurerions-nous le

contraire ? » Le ras Mènguécha le fit alors enchaîner. Tous les autres : chefs,

mèmheran, soldats, tous les hommes du Tigré sans exception prêtèrent

serment sous peine d'excommunication. Les serments sont chose que l'on fait

facilement au Tigré. (2)

Trois jours après, les envoyés d'Atié Ménélik vinrent trouver le ras Mèn-

guècha à Mègèlé. En présence de tous les chefs et de tous les mèmheran réu-

nis, entre autres de Guiétaïé (3) Haïlou et de Guiétaïé Guëbrè-Guiorguis, les

messagers déclarèrent : « Nous sommes envoyés par Atié Ménélik. Voici ses

paroles : « Vous direz au ras Mènguècha : C'était à moi de pardonner ; mais

aujourd'hui pardonne-moi toi-même ! » En disant cela, et la croix à la main,

vous tomberez à genoux devant lui. » Ensuite tous, mettant leur croix sur

leur gob, tombèrent aux pieds du ras Mènguècha. Mais celui-ci, dont le cœur

était endurci comme celui de Pharaon, se moqua d'eux. Au reste, il en avait

déjà fini avec le grain et l'eau de son pays. (4)

Cependant, Djan-hoï après avoir envoyé ces messagers au ras Mènguècha

et se disant en lui-même : « S'il vient, nous le recevrons, s'il refuse, nous

enverrons une armée contre lui», avait fait dire au ras Mèkonen, gouverneur

de Harar : « Rassemble une armée suffisante pour une expédition et viens

ici. » Il fit dire aussi au ras Mikaël, gouverneur du Ouallo : « Prépare-toi. »

Djan-hoï partit au mois de tegemt pour Ouarra-Ilou. (5) À peine y était-il

depuis quelques jours qu'il reçut une lettre de ses envoyés qui disait :

« Nous n'avons pu réussir. Que Djan-hoï fasse ce qu'il a à faire ! » Lorsque

cette nouvelle lui arriva, Atiè Ménélik fit proclamer ce qui suit : « Je donne

à mon fils et ami le ras Mèkonen le Tigré en plus de Harar. » (6)

La proclamation ajoutait encore : « Homme du Tigré, écoute ! Autrefois,

ayant enchaîné le dédjatch Seioum, (7) j'ai donné le Tigré au ras Mènguècha(8)

(1) Ce serment n'est pas relaté au chap. LVII où l'auteur a narré la soumission de Mènguècha,

à Addis-abèba, en 18094.

(2) D'après DIMOTHÉOS, qui juge, il est vrai, les Abyssins en général avec une sévérité excessive,

ceux-ci se parjureraient souvent (ouv. cit, II, p. 18).

(3) C'est exactement notre mot monseigneur appliqué à un haut ecclésiastique.

(4) Cf. supra, p. 437, N. I.

(5) Le départ eut lieu dans les premiers jours du mois de novembre 1898 (cf. WeLLBYy, Twixt Sir-

dar and Menelik, pp. 69-70 ; Mortk, t. II, p. 463) ; le dernier auteur paraît avoir puisé les rensei-

gnements exceptionnellement précis qu'il donne sur cet épisode, dans les lettres adressées au

Temps par MoNDON-VIDAILHET à cette époque (voir en particulier celles insérées dans les nu-

méros des 18 octobre 1898, 19 janvier et 1°" février 1899).

(6) Dès le début du mois d'octobre 1898, le ras Mékonen avait reçu à Harar l'ordre de mobi-

liser son armée pour une expédition au Tigré (WELLBY, ouv. cift,, p. 41). On se rappelle que le ras

Mékonen avait été après Adoua, candidat au gouvernement du Tigré (cf. supra, p. 450, N. 5).

(7) Cf. t. I, p. 264, n. 5 et p. 288, n. 7 ; MELLI, L'Eritrea, p. 31 ; sètoum vient du verbe seïémè,

conférer une dignité ; c’est la forme gueez du mot choum.

(8) En réalité, il ne lui avait donné que le Tigré occidental (cf. t. I, p. 288, n. 7).

— 480 —

et il m’a trahi ; aujourd’hui, après avoir arraché son épine, (1) je l’ai fortifié,

je l’ai nommé gouverneur et je suis parti. Mais lui s’est révolté contre moi

qui suis son père et ami. Homme du Tigré, ecclésiastique ou chef laïc, alors

que j’aimais le ras Mènguècha, il m’a haï. Constate cette injustice ! Pour

moi, voulant prouver ma reconnaissance envers Atié Yohannès, j’avais

nommé le ras Mènguècha gouverneur et l’avais imposé à ses chefs et soldats

qui ne voulaient pas de lui. (2) La terre elle-même l’avait écarté et repoussé,

mais moi je ne l’ai pas offensé ! Et maintenant, homme du Tigré, tu es mon

ami. Sous prétexte que le ras Mènguècha s’est révolté, je ne t’anéantirai pas

dans ma colère. Ayant en mains le royaume que le Seigneur m’a donné, je

le ferai prospérer. Je ferai ton bonheur. Courage ! viens à moi ! Je te planterai

dans l'héritage de tes aïeux ; bénis ton père ou maudis ton père ! (3) Je te

donne mon fils et ami, le ras Mèkonen. Il remplira les désirs de ton cœur

et se pliera à ton caractère. Et si je lui donne en même temps le Harar et

le Tigré, c'est pour qu'il te rende prospère et dans ton intérêt. C'est lui qui

te donnera : il ne demandera rien au Tigré. (4) Laboureur, laboure ! marchand,

fais tes affaires ! (5) À partir d'aujourd'hui, qui que tu sois qui seras trouvé

avec le ras Mènguêcha, tu es déjà excommunié quant à ton âme ; et, quant

à ton corps je te châtierai : je t'enlèverai ton rest et ton goult jusqu'à la troi-

sième génération. »

Il avait fait dire aussi : « S'il se soumet, amène-le moi ici ; (6) s'il refuse,

attaque-le ! » Dans le cas où il serait nécessaire d'en venir aux mains, ÂAtié

Ménélik avait envoyé au Tigré, avec le ras Mèkonen, le ras Mikaël, le Ouag-

choum Gouangoul et le dèdjatch Abatè. (7)

Lorsque l'armée de ces derniers s'approcha et qu'on ne fut plus qu'à un

jour de marche avant de le rencontrer, le ras Mënguècha partit de Mègèlé. (8)

Refusant de se soumettre et n'osant pas se battre, il alla s'enfermer dans le

fort que les Italiens avaient construi à Edaga-amous, (9) comme une mar-

(1) Les Italiens.

(2) Si Mènguècha se trouva aux prises en 1889-1890 avec divers compétiteurs, dont certains,

comme Seïoum ou Debbeb soutenus au début par Ménélik, il eut par contre l'appui de chefs

tigréens importants , tels que le ras Aloula (cf. LAURIBAR, Douze ans… pp. 190, 603-604).

(3) C'est-à-dire : si ton père, tenancier d'un fief, me reste soumis, tu lui succèderas en le bé-

nissant ; dans le cas contraire, libre à toi de le maudire si tu es privé par sa faute de l'espoir

de lui succèder.

(4) Ménélik qui s'y connaissait en hommes choisit Mékonen pour gouverner le Tigré parce que

c'était le plus intelligent, le plus diplomate de ses chefs (cf. LAURIBAR, OUv. cit, p. 592). Dès

1891, il passait du reste pour avoir été désigné par Ménélik comme son successeur éventuel au

trône (Masucov, Il Secondo viaggio.. p. 847).

(5) Cf. t. I. p. 126, N. 4.

(6) De Ouarra-Ilou Ménélik alla jusqu'au Lac Achanguié (Morié, t. II, p. 463). Il tenait, nous

a-t-on dit, à surveiller le ras Oualié du Yèdjou qui, mécontent de la nomination de Mèkonen au

Tigré, aurait pu créer des difficultés.

(7) Mèkonen avait le commandement de 40.000 hommes (Morik, loc. cit.).

(8) Mènguècha qui ne disposait que de 10.000 hommes rappela le 16 décembre son avant-

garde qui s'était avancée jusqu'à Aladjié (MoRiÉ, loc. cit.)

(9) « Marché du jeudi » (cf. supra, p. 411, n. I1).

Cliché Garbis Ebeyan

'ADDIS-ABÈBA.

HÉ D

LE MARC

pare

N ttes dE

PE

or

=” AB1 ve

motte (I) se cache dans les pierres. Les soldats d’Atié Ménélik aussi nombreux

que les brins d’herbes et que les feuilles vinrent le cerner à Edaga-amous où

ils campèrent.

Le ras Mikaël, qui était le filleul d’Atié Yohannès (2) et qui avait eu avec

lui d’amicales relations, écrivait souvent au ras Mènguècha en lui disant :

« Je t’en supplie, laisse-moi te réconcilier avec Atié Ménélik. Qu’est-ce que

tu as donc ? On ne donnera pas ton pays à un autre et tu ne seras pas en-

chaîné. Abandonnant ton père Ménélik et ta mère Taïtou, veux-tu donc te

sauver au désert comme une bête sauvage ? » Telles étaient les paroles que le

ras Mikaël lui adressait, mais il refusa d’entendre ces conseils.

Le ras Mèkonen, qui lui avait écrit dans les mêmes termes, et ses compa-

gnons, voyant qu’il ne voulait pas se soumettre, dirent : « On doit en venir

aux mains. » Le ras Mèkonen et ses compagnons devaient l'attaquer de face,

tandis qu'une armée de quatre mille fusils passant dans l'Agamié le pren-

drait par derrière. Les soldats envoyés par le ras Mènguècha en éclaireurs

rencontrèrent la troupe qui passait dans l'Agamié et la fusillade commença ;

beaucoup d'hommes du ras Mènguècha y périrent. (3) Dès lors, les gens du

Tigré furent pleins d'effroi.

Le lendemain, la montagne qui se trouvait près du camp du ras Mènguècha

s'écroula tout d'un coup ; (4) pourtant il n'y avait ni nuages, ni pluie ; c'était

alors la septième heure du jour. Les Tigréens comprirent donc que la terre

sur laquelle ils étaient se retournait elle-même contre eux. Le bruit que fit

cet écroulement fut entendu jusqu'au camp du ras Mèkonen et du ras Mi-

kaël. (5) Ceux-ci, persuadés qu'ils venaient d'entendre le bruit du canon,

crurent que l'ennemi arrivait et sortirent, rangés en ordre de bataille. Il

s’écoula une heure environ entre le bruit de l’éboulement et la sortie du ras

Mèkonen dans la plaine.

Alors se sépara du ras Mènguècha, Satan qui l’avait poussé à endurcir son

cœur contre les instances d’Atié Ménélik lequel lui demandait lui-même par-

don, contre la lettre émouvante que lui avait écrite Itiéguié Taïtou et contre

les supplications des moines et des docteurs de Dèbrè-Libranos, de Zeqouala

et des autres monastères du Choa. Le ras Mènguècha dit aux envoyés : « Qu’i]

donne le gouvernement du Tigré, son pays, à qui il voudra, mais obtenez-

(r) En amharique chekoko ou echkoko. C’est l’hyrax Brucei qui figure dans l’album des voyages

de Bruce (pl. 51). Cf. BLANFORD, Observations… pp. 252-257.

(2) Celui-ci avait été son parrain au baptême (cf. t. I, p. 157).

(3) Cette diversion confiée à un chef tigréen, Beta-Hagis, aurait, d’après Morié (t. II,

PP. 463-464), tourné à l’avantage du ras Sèbehat, allié de Mènguècha.

(4) Sans doute y eut-il un tremblement de terre, tout local du reste, car il n’a pas laissé de

souvenirs au Tigré, mais qui s”accompagna de l’écroulement des fortifications élevées par les

Italiens. Des tremblements de terre ont été mentionnés l’un en 1802 à Gondar par RüPPELL

(Reise… t. IT, p. 388), l’autre au Tigré en juillet 1884 par l’auteur de l’Hist. de Tohannes IV

(P. 14 de la trad. Chaîne). Il y en a eu deux à Massaoua dans le courant de l’année 1921.

(5) À deux heures de marche de la position occupée par Mènguècha (Mort, t. II, p. 463).

nca _ 2 =

pe Te

<==

ce

te

nd te

pe ES

sens

pe

moi de n’être pas enchaîné. » Après avoir reçu cette assurance, il fit sa sou-

mission. (TI)

Les miracles qui s'opéraient chaque jour en faveur d'Atié Ménélik et les

secours que Dieu lui prodiguait ne sont pas moindres, mais surpassent plu-

tôt ceux qui furent accordés aux rois ses prédécesseurs. Cependant personne

ne les admire, car il fut créé dans un temps où les hommes de jugement avaient

disparu. (2)

Autrefois au Tigré il n'y avait aucun ras ; (3) on n'y voyait que des choum

comme le choum du Sèlèoua, le choum du Tèmbiénet le choum de l'Agamié ; (4)

et, si Dieu le lui accordait, un chef recevait tout au plus le titre de dèdjaz-

match. Sehoul-Mikaël, le premier, parce qu'il était favori du roi, fut nommé

par lui ras et gouverna tout le pays sous la suzeraineté de l'Atié. (5) Il est

vrai aussi que le ras Oualdè-Sellassié (6) étant allé à Gondar demanda au

roi (7) d'être nommé ras, ce qui lui fut accordé avec un agrandissement

de territoire. (8) Mais parmi tous les gouverneurs du Tigré, il n'y eut que

ces deux-là qui furent nommé ras. Néanmoins le ras Mènguècha s'étant

révolté contre Atié Ménélik se proclama ras (9) et créa lui-même un ras. (10)

Il y a un proverbe qui dit : « Il demande de puiser dans le plat, mais sans

avoir de pain. » (r1) De même, lui se révolta en disant : « C'est parce que Vous

(1) D'après MORIÉ, Mènguècha, abandonné par ses partisans, s'enfuit d'abord au camp des

Mahdistes et ne fit sa soumission, conditionnelle du reste, que le 18 février 1899 à Boroumiéda où

se trouvait Ménélik (Hist. de l'Ethiopie, t. II, PP. 464-465).

(2) L'auteur semble s'être inspiré en faisant cette remarque du langage des prophètes d'Is-

raël (voir par ex. Isaïe, XLII, 20).

(3) Le Tigré , qui était une des vice-royautés de l'empire, fut effectivement gouverné jusque

vers 1765 par un représentant de l'Atié qui semble avoir eu le titre de meslènié ou préfet (SAPETO

Etiopia, p. 19) et dont l'autorité ne s'exerçait pas d'ailleurs sur tous les choum des douze provinces

en-deça du Mèrèb (BARRADAS dans Beccari, Il Tigré descritto. pp. 1-3). Mais cettesituation n'était

pas spéciale au Tigré,elle existait aussi au Godjam et au Choa, et tant que le pouvoir impérial res-

ta entier, il n'y eut en Etbiopie qu'un ras qui était le lieutenant-général du souverain dans tou-

te l'étendue de son empire (Lobo, Relation hist…. p. 67).

(4) Nous avons vu (t. I, p. 91, N. 4) que le mot choum s'applique indistinctement à tous

les agents du gouvernement, mais qu'il désigne plutôt un chef secondaire. Cependant les choum

des provinces citées ici étaient précisément des chefs importants qui ne relevaient que de l'empe-

reur (BARRADAS, loc. cit.). L'un d'eux, le choum de l'Agamié, a conservé ce privilège et il est assi-

milé à un dèdjazmatch.

(5) Cf. supra p. 482, D. 3.

(6) Cf. supra, pp. 417 et 482.

(7) Atié Bèedè-Mariam qui régna de 1794 à 1795 (cf. RÿPPELL, Reise…., t. II, p. 383)

(8) D'après la chronique de RüPPELL (loc. cit.), ce fut le Chiré, à l'O. du Tigré proprement dit.

(9) Il y a là, nous a affirmé le propre fils de Mènguècha, une inexactitude. Celui-ci aurait été

nommé ras en 1888 par l'empereur Yohannès.au lendemain de la mort de son frère Areïa-Sellassié.

(to) Ce fut Sèbehat que Mènguècha promut, en 1892, à cette dignité; à cette époque il arbora

du reste l'ombrelle rouge réservée au roi et se servit du sceau paternel portant le lion de Juda

(MANTEGAZZA, M enelik, p. 235).

(11) C'est-à-dire : il prétend à une dignité qu'il n'a pas les moyens d'exercer. Le pain sert en

Ethiopie à envelopper, pour la porter à la bouche, la viande crue ou en sauce (BRUCE, t. Y,P,

96 ; M. PARKYNS, t. I, pp. 386-387.)

ne m'avez pas nommé roi du pays en deçà du Mèrèb. » (1) C'était la troi-

sième fois que le ras Mènguêcha se révoltait après avoir pris le pouvoir au

Tigré. (2) Depuis l *Atié 51; ; ;

EE | 5 ; puis le couronnement d'Atié Ménélik, lui seul avait été re-

Rt maintenant que le ras Mikaël et ses compagnons l'ont amené (4) et

qu'il est gardé au Choa, (5) on n'entend plus parler de la révolte du ras Mèn

guècha ! On ne fait plus d'expédition contre lui, c'est le repos ! (6) :

Nous n’avons fait que tracer les grandes lignes de l’histoire du ras Mèn-

guècha du Tigré ; (7) si nous avions voulu écrire tout ce qu’il a fait, nous

nous serions fatigué et nous avons autre chose à faire.

Après tout cela le 29 de yékatit, (8) Atié Ménélik qui us

, uitta Dèssié =

sant par Tchèfa, (9) arriva à Addis-abèba. (10) 4 6ssiC 06 PPS

(1) « Il (Mènguècha) est… très vaniteux, encore pl iti i ê

ua EE pe plus ambitieux et dominé par un rêve unique :

(2) Une première fois en 1889 lorsqu’il refusa de venir

Jne rendre h i i

quand il lia partie avec les Italiens, enfin en 1898. some ME pan en 6e

(3) Il y avait eu pourtant d’autres rebelles : le ras O i

: ualdè-Sellassié du Sèmien (cf. t.I

291), le ras Zaoudié (cf. chap. XLIX), le dedj Sn cu

me p), le jatch Gouangoul (cf. supra p. 406), pour ne citer

(4) On notera que le chroniqueur ne mentionne ici

10 pas ici le ras Mèkonen bien qu’il fût le ch

de l’expédition et qu’il assistât à Borou-miéda à la issi + sue

- soumission de Mè

jrs nguècha (cf. Morrk, t. II,

AE avoir été laissé dans une demi-liberté, Mènguècha soupçonné de complicité avec

son eïoum qui se révolta au Tigré en novembre 18 i i

, | 99, fut emprisonné l'année suivant

à Dendi au Miétcha, puis en 1902 à Ankobèr (Morik, loc. cit).Il y mourut au mois de pi :

1907 (Rosa, L'‘impero del Leone di Giuda, p. 96). g

(6) On verra dans | i i ji i

mu s les chapitres suivants qu'il y eut cependant encore bien des troubles au

: a L'auteur y a néanmoins consacré la majeure partie des chap. LXV et LXVIII. Le Tigré

ps poux asssque et reste pour le gouvernement actuel, l'obstacle principal à la

unité de l'empire (cf. VIGNÉRAS, Un 1SSÈ ;

ve e mission française … pp. 188-189).

ta) C£. t. I, D. 191, N. £2.

(10) A temps pour y recevoir le commandant Marcha i i i

, ` nd qui y était arrivé le 1 –

partit le 8 avril (D’ Emiry, Mission Marchand, pp. 321-335). pamiacente

Fig. 68. — SCEAU DU FITAORARI HABTÈ-GUIORGUIS. Fig. 69. — SCEAU DU RAS TÈSSÈMA.

CHAPITRE LXIX

On commence en Éthiopie à parler par fil — Découverte du charbon de pierre. — Fondation de la ville d Addis-alèm. > Mort du roi Tèklé-Haïmanot et du ras Darguié. — Le ras Bitouaddèd Mènguècha reçoit le gouvernement du Damot. — Le ras Gougsa est nommé gouverneur du pays qui se trouve entre le Bambèlo et le Tchètchèho. — L’Itéguié restaure et fait re-vivre le Bègué-Meder qui avait été ruiné par la famine. — Comme quoi le pays des ancêtres de] Itiéguié n’a jamais été soumis à des étrangers. — L’Itiéguié fait acheter un terrain à Jérusalem. — Le Mèmher Fègèdè est nommé prieur du monastère de Derseltan à Jérusalem. — Construction d’une maison sur le terrain acheté par l’Itiéguié.

En l’an 1892, (1) l’on commença en Éthiopie à parler par un fil de fer. (2)

Septembre 1899-septembre 1900. Evénements intérieurs non mentionnés pige ous ue

ne. ; soulèvement du Mad Moullah dans l’Ogaden, Laroque à as > À pen |

; i ir (cf. le Livre blanc ; :

i i t, plus tard, les Italiens du Benadir (cf.

dpgn Ou Seule Military Report on Somaliland, 1907, PP- 125-127) et qui fut

x, Le nouveau Mahdi ; LE Lu

LL bi début (mars 1900) par une victoire du guerazmatch Banti, Loitemas pit Me

Ms pe le Moullah à Djidjiga ; la conclusion, à Addis-abèba le 10 juillet 1900,d ‘un tr

limitation des frontières méridionales de l’Erythrée (RossEETE SoteE récit PP x

o) ; la mission du ligè-mèkouas (depuis dédjazmatch) Nado à pag a ES

230h4; 3 selle de 1900. Voyages accomplis dans cette période : Powell- otton Page à

x eh ar Addis-abèba, le Godjam, l’Agaou-méder, Gondar, le Sèmién, le T Sert) A aies

at à Radis-abèba par Harar et retour par Djibouti) ; James Han Las / bi 2 ue

bassa par Addis-abèba et le lac Rodolphe) ; le major Austin Cexpleration ; e ac6 a co

jor Gwynn (d’Ondourman à Fachoda par le Fazogl, la région des Béni- goul,

he ces deux derniers voyages ayant le caractère d’explorations en v

fron

couru ensemble en 1900 les pays de Harar,

ue de la fixation des

: i ès avoir par-

i ; iopie ; le baron d’Erlanger et O. Neumann qui, aprés avo

case SA On LEA de Balié, des Aroussi et la région des lacs méridionaux,

On savait qu’au pays des Frendji il y avait du charbon de pierre, (I) mais

nous ne savions pas qu’il y en eût en Éthiopie. Atié Ménélik désirait beau-

coup qu’on en découvrit dans son pays. (2) C’est à cette époque que le char-

bon de terre fut trouvé dans les districts de Tègoulèt et de Dèbrè-Libranos. (3)

Ce fut aussi alors, que changeant les chefs des provinces, il donna au ras

Oualié le gouvernement du Tigré, (4) en plus de ce qu’il avait déjà au-dessus

du Tchètchèho. (5) Au-dessous du Tchèëtchèho, depuis Bambèlo jusqu’à

Denguel-bèr, (6) il nomma gouverneur le ras Oualdié. (7)

Cette même année, le 15 de mégabit, (8) son oncle le ras Darguié mou-

rut. (9)

En l'an 1893, année de Mathieu,(10) furent établis au Miétta, dans le pays

se séparèrent en janvier 1901 sur les bords du lac Marguerite, le premier pour rejoindre la côte

de l'Océan indien à Kismayou, le second pour se diriger à l'O. vers le Nil blanc par le Kaffa, le

Guimira et l'Ilou-Babor.

(2) Silk comme ci-dessus (p. 422, n. 3) Ici,le texte indique qu'il s'agit du téléphone. Dès 1897,

deux ingénieurs français avaient commencé à poser une ligne téléphonique entre Harar et Addis-

abèba (VIGNÉRAS, Une mission française, p. 82). Celle-ci fonctionnait en 1899 (cf. PowEL.L-

COTTON, pp. 81-83 ; VIVIAN, pp. 129-1 30). Puis furent installées successivement plusieurs autres

lignes reliant la capitale aux principaux centres. La plus importante est la ligne (télégraphique)

d'Addis-abèba à Asmara posée de 1902 à 1904 par des techniciens italiens et, encore aujourd'hui

desservie par des agents du gouvernement de l'Erythrée (cf. BERTOLANI, Linee telegrafiche e

elefoniche in Etiopia, 1912). En 1906 a été établi un bureau central à Addis-abèba sous la direc-

tion d'agents français et un réseau urbain s'est peu à peu créé.

(1) Kessel dèngaï. Le mot kessel tout court désigné le charbon de bois.

(2) Cependant, dès le 1°' octobre 1839, Rochet d'Héricíourt découvrait une « mine de houille

sèche » près de Tiannou dans le Tègoulèt (Voyage. p. 130) et en 1875, Arnoux visita ce gisement

qui était connu par les gens de Ménélik (LANDE, Un voyageur français. 1°" art, pp. 889-890).

(3) Ce fut un ingénieur français, Comboul, décédé à Addis-alèm en 1902, qui contrôla la dé-

couverte de Rochet d'Héricourt et reconnut le gisement de Dèbrè-Libanos (cf. CH. MICHEL,

Vers Fachoda, pp. 527-528 ; H. Le Roux, Ménélik et nous, pp. 242-244. DUCHESNE-FOURNET,

Mission en Ethiopie, t. I. p. 202).

(4) Au mois de mai 1900, en remplacement du ras Mèkonen qui avait été nommé gouverneur

du Tigré contre le gré de Taïtou, sœur du ras Oualié (MoriÉ, t. II, pp. 464-466). D'après Morik,

Mèkonen, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une répression violente au Tigré aurait

demandé lui-même à être relevé de ses fonctions. Il est plus vraisemblable qu'il désira revenir

à Harar pour y surveiller les mouvements du Mad Moullah. En tout cas, il était de retour dans

cette ville le 5 juin 1900 (Libre blanc Africa n° 5, 1901, n° 86, p. 53).

(5) Le Yèdjou et le Ouadèla.

(6) Défilé de « la Vierge », cité par BRUCE sous le nom de Dingleber (trad. franç., t. III,

611 et t. IV, p. 32). Ce point, sur la rive O. du lac Tsana, marque la frontière entre le royaume

du Godjam et les territoires dépendant de Gondar (POWELL-COTTON, p. 282).

(7) Bien qu'un des premiers partisans de Ménélik (cf. t. I, p. 103), Oualdié ne semble avoir

reçu qu'à cette époque le titre de ras. On raconte qu'il avait encouru de longue date la disgrâce

de Taïtou (cf. BORELLI, p. 128 et MÉRas. Impressions. t. II, pp. 46-47 .Il ne conserva pas

d'ailleurs longtemps l'important gouvernement du Bègué-meder (cf. infra, p. 487).

(8) 23 mars 1900. Il dut mourir dans son manoir de Fitché (cf. POWELL-COTTON, p. 191).

(9) Il avait rendu un dernier service à Ménélik en gouvernant le Choa pendant l'expédition

contre Mènguècha (D’ Emiry, ouv. cit, p. 324). L’un de ses fils, le dèdjatch Tèssèma, luisuccéda

dans son fief du Sèlalié (cf. DUCHESNE-FOURNET, t. I, PP. 73-76).

(T0) Septembre 1900 — septembre 1901. Voyages : H. Le Roux qui, de Djibouti vint à Addis-

abèba puis poussa jusqu’au Ouallèga (Ménélik et nous) ; du Bourg de Bozas qui, parti également

de Djibouti en février 1901, ne quitta le territoire de l’Ethiopie à l’O, du lac Rodolphe qu’en juin

7#%%

pété

a ——4 =” Pet

ttes

de Tchanguërié, (1) les fondements d’une ville appelée Addis-alèm. (2) Mais

alors que l’on admet qu’il n’y a pas de ville plus belle qu’Addis-abèba, si

quelqu’un se demande pourquoi, abandonnant cette ville, l’Atié voulut

fonder cette autre cité, nous lui répondrons que ce ne fut pas parce que,

dégoûté d’Addis-abéba, il voulait une autre ville meilleure, mais c’était

seulement pour y passer le krèmt afin d'y trouver du bois plus facilement. (3)

La ville qu'on y construisit fut superbe. (4) On y éleva pour Djan-hoï, un

elfign dans un style tout particulier. (5) Le travail fut commencé au mois

de hedar. (6)

Cette même année, le troisième jour de ter (7), mourut le roi Tèklè-haï-

manot, gouverneur du Godjam. (8) Lorsque les gens du Godjam eurent

fait son téskar, ils vinrent trouver Atié Ménélik en lui apportant selon la

coutume les objets du défunt. (9)

L'Atié donna le gouvernement du Godjam au dèdjatch Seïoum, (10) fils du

1902; le major Gwynn qui accomplit en 1901 UNE seconde mission d'exploration des confins sou-

dano-abyssins (Surveys on the proposed Sudan-A byssinian Frontier, in fine) ; le major Austin

qui de son côté (décembre 1900 — août 1902) effectua une nouvelle reconnaissance des régions

du S. O. (A Journey from Omdurman to Mombasa via Lake Rudolf) ; le comte Wickenburg qui

dans ce second voyage alla de Djibouti à la côte de l'océan Indien par Harar, Addis-abèba, la

région des lacs et la British East Africa (Von Dschi buti bis Lamu). Pour les opérations de cette

époque contre le Mad Moullah v. Military Report on Somaliland, pp. 127-130.

(1) Nom du chef galla du pays des Miétta-Ouatchatcha (cf. AUBRY, Une mission au Choa…,

34).

(2) « Nouveau-Monde «. A 40 kil. env. en droite ligne à l'O. d'Addis-abèba : H. LE ROUX,

qui traduit inexactement ces mots par « Nouveau bonheur » dit que ce nom fut choisi, comme

l'avait été celui d'Addis-abèba, par l'impératrice (ouv. cit. p. 271). En 1615, le lieutenant-général

des troupes de l'empereur Sultan Sègguèd l'avait donné à la région des Béni-Changoul (LoBo,

dans LEGRAND Relat. hist. d'A bissinie, p. 109).

(3) Ce fut en effet parce que les environs immédiats d'Addis-abèba avaient été déboisés (cf.

VIGNÉRAS, ouv, cit, pp. 168-169) que Ménélik songea à établir une résidence à Addis-alèm, qui est

entouré d'immenses forêts, soit seulement pour y passer la saison des pluies, comme le dit le

chroniqueur, soit plutôt pour en faire sa capitale. On crut si bien alors à ce transfert que le gou-

vernement italien fit construire à Addis-alèm un bâtiment pour sa Légation (H. LE Roux,

Ménélik et nous, pp. 272-275 ; DU BOURG DE Bozas, De la Mer Rouge à l'Atlantique, pp. 207-

210). L'opposition de l'impératrice discrètement indiquée plus loin, mit fin à ce projet.

(4) Ce n'est pas l'avis de Duchesne-Fournet qui, à part la Légation d'Italie, critique les cons-

tructions d'Addis-alèm (Mission. t. I, p. 179)-

(5) « Cette énorme construction devait être carrée, flanquée de quatre tours et fort massive »

(pu Boura DE Bozas, p. 210).

(6) Novembre 1900. Ménélik fit venir du Oualamo vingt mille travailleurs pour cette cons-

truction qui ne fut pas achevée avant 1902 (cf. H. Le Roux, p. 273 avec une fig. ; Du BourG

DE Bozas, loc. cit).

(7) Le 10 janvier I9QOI.

(8) Morrk prétend (t. II, p. 473) qu'il fut empoisonné, mais sans apporter le moindre commen-

cement de preuve. Le décès de Tèklè-haïmanot eut lieu à Dèbrè-ouarq.

(9) Il est d’usage que, à la mort d’un chef, ses gens viennent apporter au suzerain qui l’a in-

vesti ses vêtements de parade, son cheval préféré, son meilleur fusil, son sceau, etc.

(10) C’était le plus jeune des fils du roi Tèklè-haïmanot (cf. infra, Pp. 493 et H. LE ROUX, P.

423) Par Godjam il faut entendre ici la partie orientale du royaume du même nom (cf. t. I,

Pp. 93, D. 4).

OUEÏZÈRO

ZAOUDITOU.

A

|

Cliché Bcyadjian

td,

A EEE _*

x, … ” _

16 ga

. Des

que Same

om AB >>

roi Tèklè-haïmanot et renvoya dans leur pays les chefs et les soldats du

Godjam. (1)

Il donna au ras bitouaddèd Mènguècha le Damot, l'Agaou-meder, le Miét-

cha, l'Achtèfer, le Ouandè-guié et le Qouara. (2)

Il donna au ras Gougsa, (3) fils du ras Oualié, tout le pays qui se trouve

entre Denguel-bèr, le Bambèlo et le Tchètchèho. (4) Comme ce dernier avait

épousé Oueïïzèro Zaouditou, fille d'Atié Ménélik, (5) les gens de ces contrées

furent très contents.

Le Béguëè-meder sortait d'une période terrible de famine et d'épidémie ;

hommes et bêtes avaient péri. Dans ce pays, non seulement on ne voyait

plus ni vaches ni bœufs, mais on n'entendait même plus le cri de la poule

et du chien (6). Pendant cette époque, non seulement les tisserands et les

potiers qui vivent d'un travail manuel, (7) mais les laboureurs eux-mêmes

avaient disparu. Nous ne saurions dépeindre comme il faut cet anéantissement

de la population et cette ruine totale du Béguè-meder. On y mangeait la viande

de cheval et d'âne ; les hommes se mangeaient les uns les autres ; les oiseaux

de proie se nourrissaient de chair humaine. (8)

Après la mort d'Atié Yohannès, Atié Ménélik avait donné le gouvernement

du Béguè-meder et du Sèmién à un nommé Zaoudié. (9) Possédé de l'esprit

de Satan, cet homme songea dans son cœur à se révolter et, ajoutant encore

aux malheurs du temps, il fit périr ceux qui avaient survécu à la mort. Il

était cruel de nature ; aussi pilla-t-il le pays et le ruina-t-il tout-à-fait

en massacrant les gens et en ravageant toute la contrée. Mais, comme l'arche

(x) Cette désignation, qui n'était pas encore faite le 5 mai 1901 (cf. H. LE Roux, loc. cit),

dut avoir lieu peu après, car la saison des grandes pluies qui était imminente auraitempêché les

gens du Godjam de franchir l'Abbaï.

(2) C'est-à-dire le reste des États du défunt roi qui furent ainsi démembrés, de manière à sup-

primer ce dernier vestige de féodalité à demi-indépendante (cf. SKINNER, Abyssinia of to-day,

146). L'Atchèfèr et le Ouandè-guié (pays des hommes), districts mentionnés ici pour la pre-

mière fois se trouvent l'un immédiatement au S. de Denguel-bèr, l'autre entre l'Atchèfèr et la

Miétcha sur la rive S. O. du lac Tsana.

(3) Né en 1877 (cf. t. I, p. 128) et âgé par conséquent à cette époque de vingt-quatre ans. Un

des plus beaux hommes de l'aristocratie éthiopienne (cf. MéraB, Impressions. t. II. p. 71 et

notre pl. XLIII).

(4) Ainsi dépossédé du gouvernement du Bêgué-Meder, le ras Oualdié reçut, en compensation

celui des districts septentrionaux du Choa (cf. infra). Il est décédé en 1908 (Méras, t. II, p. 46),

(5) Ce mariage eut lieu en 1900 (Méras, t. II, p. 50), et Gougsa fut promu ras à cette occasion.

Oueïzèro Zaouditou avait divorcé du dèdjatch Oubié pour les motifs indiqués dans MoNTAN-

DON, Ouv. cit, p. 286,

(6) Le chien est très répandu en Ethiopie où il sert à garder les troupeaux, à protéger les

propriétés et à faire disparaître les charognes concurremment avec les hyènes et les oiseaux de

proie (cf. Harris, The Higlands…, t. II, p. 426).

(7) On trouvera dans Comses et TAMISIER, t. IV, chap. III, dans LErèvre, t. III, pp. 240-

250, et dans CECCHI, t. I, pp. 292-294, d'intéressants détails sur les professions industrielles en

Ethiopie.

(8) Ce tableau a été peut-être poussé au noir pour mieux faire valoir l'œuvre de restauration

accomplie par l'impératrice au Bègué-meder (voir cependant t. I, pp. 297-299).

(9) Cf, t. I, chap, XLIX, p. 311.

de Noé, le Choa avait conservé des'hommes et des bestiaux. (1) Itiéguié Taïtou

fit envoyer du Choa au Bègué-meder dans son goult de Nabèga (2) trois cents

vaches et boeufs avec des hommes pour cultiver, des femmes galla (3) chargées

d'arracher les mauvaises herbes et des potiers. (4)

A la vue de ces troupeaux, des gens échappés à la mort s'en vinrent du

Dèmbia, d'Afèrè-ouanat, d'Estié, d'Anda-bièt(5) et d'autres pays plus lointains.

ils ramassaient, ainsi qu'on l'eût fait d'un parfum, la bouse de ces troupeaux,

ils en sentaient l'odeur et l'emportaient avec eux. Comme le Sèmién est

aussi le pays de l'Itiéguié, les gens de cette province, en apprenant cela,

arrivèrent au Choa.

Atié Ménélik et Itiéguié Taïtou, recevant ces gens venus du Bègué-meder

et du Sèmién, distribuaient aux gens de bonne naissance (6) des vêtements,

des mulets, des Galla hommes et femmes, des vaches et des boeufs ; les

paysans recevaient des vaches, des boeufs et des thalers. Et c'est ainsi, que

mettant en commun leurs ressources, les souverains réussirent à faire revivre

ces pays ruinés.

Gloire et grâce à Dieu, jamais un étranger ne gouverna le pays des ancêtres

d'Itiéguié Taïtou. (7) Elle fit monter son frère le ras Oualié sur l'alga de

ses pères dans le pays qui se trouve au-dessus du Tchètchèho jusqu'à la

région d'Azèbo et aux frontières de Ouafla. (8)

Au Sèmién, elle fit monter sur l'alga du ras Guébriè le dédjatch Guèssèssè

fils de sa plus jeune soeur (9) et qu'elle-même avait élevé. Cette contrée s'étend

entre le Bambèlo et le Tèkkèzié.

Comme nous l'avons déjà écrit, elle donna le pays qui se trouve au-dessous

du Tchètchèho jusqu'à l'Abbai et aux frontieres de Mètèmma au ras Gougsa,

fils du ras Oualié son frère, après lui avoir conféré le titre de ras et lui avoir

fait épouser Oueïzèro Zaouditou, fille du roi des rois (10). Le ras Gougsa,

0H

Ta a de %

a Las LE 4 5 EM

eee

(1) À la fin du mois de décembre 1890, ANTONELLI notait que le Choa souffrait moins de la

disette que les autres parties du pays (Livre vert XVI I, p. 57)

(2) Cf. supra p. 406, N. 9. Nabéga, ou Navaga, est sur la rive orientale du lac Tsana immédia-

tement au S. de la rivière Reb (cf. DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 252 ; RAVA, Al lago Tsana,

107-108):

(3) Le mot galla ainsi employé (cf. infra, même page) désigne à n'en pas douter des esclaves.

On le trouve encore aujourd'hui sur les passeports en langue amharique pour les voyages en ca-

ravane à l'intérieur, bien que depuis longtemps les Galla ne soient plus réduits en esclavage.

(4) Probablement originaires du Gouraguié dont les poteries sont très estimées.

(5) Pour ces trois derniers districts voir t. I, p. 304-

(6) Yè tchèoua lidj qu'on pourrait traduire aussi par fils de gentishommes (cf. t. I, p. 267,

n. 5).

(7) Vers 1835, COMBES et TAMISIER notaient déjà que le Sémièn n'avait « jamais été franche-

ment soumis aux rois d'Abyssinie » (Voyage, t. IL, p. 1 51). Ce pays, comme ausi le Yèdjou, au-

tre fief de la famille de Taïtou, à été en effet généralement gouverné par des chefs locaux.

(8) Oualié avait dû obtenir un agrandissement de territoire vers le N., dans la direction du # be _

lac Achanguié. Ÿ ee – 'Ç mas ape a RS 2100 08

(9) Cf. supra, p. 416. ” 4 ut

(10) À lire ce passage, on croirait que ce fut Taïtou elle-même qui nomma son neveu ras et LE RAS GOUGSA-OUALIÉ un

gouverneur du Bègué-meder, L'auteur a évidemment tenu à bien marquer l'influence consi- :

dérable qu'elle exerçait alors sur Ménélik et dont cette nomination est la preuve.

appelé second Gougsa, (1) habita Débrè-Tabor, ville de ses ancêtres. (2).

Le Seigneur, qui n'oubliait pas les injustices subies autrefois (3) récompensa

les fils du dèdjatch Betoul en faisait parvenir Itiéguié Taïtou au gouvernement

et monter sur l'alga de leurs ancêtres le ras Oualié et les autres. (4)

Atié Ménélik veilla sur son royaume pur comme l'or en disant : «N'offensez

pas les pauvres et ne jugez pas injustement. » (5) Itiéguié Taïtou, de son

côté, s'appliqua non seulement aux travaux féminins, mais, semblable au

vif-argent (6), elle dirigea les affaires embarrassantes qui d'habitude son

traitées par des hommes et les fit réussir. (7)

Itiéguié Taïtou ne songeait pas seulement à son royaume d'Ethiopie,

mais sa sollicitude s'étendait jusqu'aux pauvres de son pays qui vivaient à

Jérusalem, car elle méditait ces paroles de l'Ecriture :« Désirez des grâces plus

grandes » (8). Elle était tout attristée quand elle apprenait que les moines qui

vivaient à Jérusalem étaient victimes d'injustices et de mauvais traitements.

Un solitaire de ses amis avait été envoyé par elle à Jérusalem où il était

resté deux ans. Lorsqu'il fut de retour, il lui donna le conseil d'y construire

une maison et de subvenir aux besoins des pèlerins éthiopiens, lui disant

qu'elle acquerrait ainsi de grands mérites.

Déjà Itiéguié Taïtou, lorsque le ras Mèkonen fut envoyé en Italie, lui

avait dit de passer par Jérusalem et d'y acheter un terrain. Celui-ci, selon

les ordres reçus, acheta, à bon prix, une maison qui coûta neuf mille thalers. (9)

Il en confia la garde à un certain Abba Oualdè-Sèmaïat (10) qui s'y trouvait

déjà, jusqu'à ce qu'on eût envoyé quelqu'un d'autre. Ce moine qui était

un homme quelque peu léger, ne voyant pas arriver a.sez vite la personne

promise, alla trouver le pacha chef de la ville et lui dit que la maison lui

appartenait comme ayant été achetée par lui. Il la fit ainsi inscrire à son nom.

En outre, il fit écrire son nom sur la maison, sur les murs et sur les portes.

(1) Nom du fondateur de la dynastie féodale qui gouverna le Bègué-meder aux XVIII° et XIX°

siècles (cf. t. I, pp. 198 et suiv.).

(2) DUCHESNE-FOURNET en 1902 (Mission en Ethiopie, t. I, pp. 120-121) ; TANCREDI et RAVA

en 1908 (RAvA, Al lago Tsana, pp.97-106) ; FAÏTLOVITCH en octobre de la même année (Ques

durch Abessinien, pp. 109-110) y furent notamment reçus par lui et par Oueïzéro Zaouditou.

(3) Du temps de Théodoros (cf. t. I, p. 206).

(4) C'est-à-dire le ras Gougsa et le dèdjatch Guèssèssè, neveux de l'impératrice. Celle-ci avait

réalisé son projet qui était de constituer avec îe Sémién, le Démbia, le Bèguè-meder, le Yèdjou

et même le Tigré, administré pendant quelque temps par son frère le ras Oualié, un vaste

domaine familial comprenant les pays qu'avaient gouvernés ses ancêtres Gougsa, Ali et Oubié.

(5) « Si vous offensiez les pauvres gens, je serais mécontent », dira Ménélik en 1908, en intro-

nisant ses ministres (cf. infra).

(6) En comparant Taïtou à ce métal souple et brillant qu'est le mercure, l'auteur souligne de

façon un peu bizarre, mais juste à tout prendre, la vivacité et la netteté de l'intelligence de l'im-

pératrice (cf. MéraB, t. II, pp. 48-54).

(7) Taïtou « prend part à toutes les affaires du pays. Elle a toujours été la conseillère écoutée

de son époux ; Ménélik ne donnait pas une signature sans la consulter » (MÉRAB, t. II, p. 48).

(8) Corinthiens, XII, 9-10.

(9) Cf. t. I, p. 285, où le prix indiqué est de 8000 thalers.

(I0) « Fils des Cieux ».

Tous les autres moines qui se trouvaient à Jérusalem firent savoir à Itiéguié

Taïtou que cet homme avait fait inscrire à son nom la maison de Jérusalem

et que son nom s'y trouvait partout. L'Itiéguié s'écria : « Que Dieu agisse

selon sa sagesse, pour moi, que puis-je y faire ? » et elle remit la chose entre

les mains du Seigneur.

Peu de temps après, ce moine poussé par l'esprit malin vint à Addis-abèba.

Tous les gens de la ville s'écrièrent alors : « C'est donc cet homme-là qui a

fait inscrire son nom sur la maison que l'Itiéguié avait achetée à Jérusalem ? »

Et il fut regardé comme un objet de curiosité.

Itiéguié Taïtou ayant fait assembler tous les chefs, dit à ce moine : «Pour-

quoi as-tu fait inscrire à ton nom ce que j'avais acheté de mon argent et que

je réservais à ceux qui demeurent à Jérusalem, chefs et princesses ayant

quitté le monde et pauvres ? » N'ayant aucune excuse à donner, le

moine répondit : « C'est vrai, Satan m'a trompé et j'ai fait inscrire la maison

à mon nom. >

Par la suite, à cause de cela, l'Itiéguié se donna une peine infinie, (1)

obligée qu'elle fut d'écrire au gouvernement de Stamboul et au pacha de

Jérusalem, leur demandant qu'on fit effacer le nom que ce moine avait fait

inscrire. Et, comme la vérité finit toujours par avoir le dessus, elle reprit

possession de la maison et du terrain.

Et si quelqu'un veut savoir pourquoi les Egyptiens (2) vinrent à s'emparer

d'un terrain appartenant aux Éthiopiens, nous lui dirons que les gens de

chez nous qui étaient allés à Jérusalem ne sachant mettre ni un chapeau

sur leur tête, ni des chaussures à leurs pieds, moururent tous de maladie. (3)

Alors les Égyptiens de Jérusalem brûlèrent leurs livres et s'emparèrent des

clefs de leur maison. (4)

Lorsque le terrain acheté à Jérusalem, eut été, comme nous l'avons déjà

dit, rendu à Itiéguié Taïtou, deux ans après, en 1895, Atié Ménélik y envoya

le mèmher Fèqèdè qui vivait auprès d'Itiéguié Taïtou. (5) Il fut nommé

prieur du couvent de Der-Seltan, (6) et l'Itiéguié le chargea de reconstruire

(1) L'Ethiopie n'entretenant de représentation diplomatique auprès d'aucun pays étranger

se trouve dans une situation difficile lorsqu'il s'agit de négocier une affaire du genre de celle-là .

(2) L'auteur veut parler des chrétiens coptes d'Egypte.

(3) En 1838, lors de l'épidémie de peste qui éclata à Jérusalem. L'auteur attribue la mort de

ses compatriotes au fait qu'ils ne se couvraient ni la tête, ni les pieds.

(4) Sur ce litige — qui dure encore — pour la propriété du couvent de Der-Seltan, contigu

à l'église du St Sépulcre, voir le Livre blanc publié en 1868 par le gouvernement britannique :

Correspondence respecting Abyssinians at J erusalem, 1850-1867, avec un plan, et la traduction

par W. HENTZE (Am Hofe des Kaisers Menelik, 2° édit, Pp- 177-183), sous le titre : Geschichte

über den abessynischen Besitz im heiligen Lande, d'un manuscrit amharique conservé à la

bliothèque impériale d'Addis-abèba. D'après le Livre blanc précité (pp. 1 et 8), ce fut à l'insti-

gation des Arméniens, copropriétaires du couvent, que les livres et les papiers des moines abys-

sins furent brûlés par les autorités turques sous prétexte de danger d'infection et que les Coptes

s'emparèrent de la clef du couvent. :

(5) Un des moines de l’entourage de Taïtou qui avait été envoyé en mission auprès du ras

Mènguècha (cf. supra Pp. 474).

(6) « Couvent du Sultan ». Les Abyssins l’appellent peut-être ainsi parce qu’ils prétendent en

Cliché Dom Alexandre Lannes

LE COUVENT ABYSSIN DE JÉRUSALEM.

sa maison de Jérusalem. Sur le terrain acheté, on abattit l’ancienne cons-

truction et on y éleva une maison extrêmement belle qui coûta trente mille

thalers. (1) Il y à aussi à Jérusalem une autre église appelée Dèbrè-guèn-

nèt, (2) pour laquelle Atié Ménélik envoya cinquante mille thalers et à la

construction de laquelle Atié Yohannès avait aussi aidé de son argent. (3)

Bien que tout cela eût été fait pour eux, les moines et les Éthiopiens qui

habitaient Jérusalem continuèrent à se plaindre auprès d’Atié Ménélik et

d’Itiéguié Taïtou, disant : « Comment peut-on laisser aux mains des Égyp-

tiens, qui nous les ont ravis, ces lieux que nous avions reçus autrefois du

temps de la reine Hélène (4) et où pèlerins, chefs et princesses ayant quitté

le monde et pauvres sont ensevelis ? » (5)

avoir reçu la propriété du sultan Omar, lequel s'empara de Jérusalem en 636 (cf. W. HENTZE,

ouv. cit., p. 178).

(1) Somme qui paraît avoir été recueillie en 1904 au moyen d'une souscription organisée par

l'impératrice (W. HENTZE, p. 143).

(2) « Cloître du paradis terrestre ». Cette église, dont nous donnons des vues, extérieure et

intérieure, aux pl. 51 et 52, est située au N. O. de Jérusalem, à près d'un kilomètre de celle du

St Sépulcre.

(3) Ce fut Yohannès qui, comme on le verra plus loin, fit commencer les travaux de construc-

tion de Dèbrè-Guènnèt.

(4) Mère de l'empereur Constantin. Elle passe pour avoir découvert en 326 les restes de la Croix

sur la colline de Golgotha. D'après la tradition régnante en Ethiopie, elle aurait alors partagé

les Lieux saints entre les Grecs et les Abyssins (cf. in/ra p. 511 et HENTZE, p. 178).

(5) On a vu que la femme de Haïlè-mèlèkot mourut et fut enterrée à Jérusalem’(t.{I,7p.‘84).

Fig. 70. — CROIX ÉTHIOPIENNE. Fig. 71. — SCEAU DU RAS GOUGSA-OUALIÉ.

CHAPITRE LXX

Arrestation d’Asfaou, fils du ras Darguié. — Affaire du Dèdjatch

Seïoum du Godjam. — Le ras Bèzzabbeh est nommé au God-

jam. — On partage le Tigré en trois parties qui sont données

à trois chefs. — Construction de l’Eglise d’Addis-alèm.

À cette époque, (1) Asfaou, (2) fils du ras Darguié, (3) fut enchaîné. Et

voici le motif pour lequel il fut arrêté. Son nom de baptême était Teouodros ;

or, ayant entendu dire qu’un nommé Teouodros devait régner, (4) il crut

qu’il s’agissait de lui (5) et il commença à comploter avec des clercs et des

des chefs. Les chefs et les clercs qui étaient du complot, une fois arrêtés, le

dénoncèrent. (6) Le peuple entier, ainsi que les clercs et les chefs d’Éthiopie,

furent étonnés d'entendre pareille chose car ils savaient bien qu'un complot

contre l'alga d'Atié Ménélik n'avait jamais réussi à personne ; selon la parole

de l'Écriture qui dit : « Son ennemi ne pourra rien contre lui. » (7)

(1) En 1901.

(2) « Agrandis-le ! » Il avait le titre de dèdjazmatch.

(3) Le ras Darguié eut cinq fils, tous décédés aujourd'hui (voir le tableau généalogique de la

famille régnante du Choa). Asfaou est avec Dèsseta (t.I, p.284, n.12)le seul qui soit nommé

dans notre chronique. Un autre, Lidj Gougsa, qu'Ilg avait emmené avec lui en Suisse en 1895,

passa de là à Naples avec deux de ses compatriotes et devint le client des Italiens, ce qui causa

un gros scandale en Ethiopie (KELLER, À. / lg, pp. 101-103).Gougsa est mort en Erythrée au début

de 1921.

(4) C'est en raison de cette légende que, à son couronnement, le dèdjatch Kassa avait pris le

nom de Théodoros II (cf. t. I, p. 205, n. 12, in fine). Deux ans avant le complot d'Asfaou, un

voyageur anglais enregistrait cette croyance populaire (WELLBY, ouv. cit, p. 96).

(5) En 1897 Gleichen avait recueilli le bruit qu'un des fils du ras Darguié (il ne dit pas lequel)

pouvait avoir été choisi pour succéder à Ménélik (ouv. cit., p. 154).

(6) On nous a raconté que, avant de mourir, Darguié, loyal jusqu'à la fin envers son neveu,

avait mis en garde Ménélik contre l'ambition d'Asfaou. Celui-ci fut emprisonné à Magdala où

il mourut.

(7) Psaume LXXXVIII, 23.

rt EE

Vers la même époque, on apprit que, au Godjam, le ras Ouarqié, (r) le

ras Mèsfèn (2) et plusieurs autres chefs, soupçonnés faussement, (3) avaient

été enchaînés. Atié Ménélik ayant appris cela ordonna qu'ils comparussent

devant lui. On était au premier anniversaire de la mort du roi Tèklè-haï-

manot. (4)

En l'an 1804, (5) le dèdjatch Seïoum fils du roi Tèklè-haïmanot, vint trou-

ver Atié Ménélik avec des chefs du Godjam enchaînés. (6) L'Atié les reçut

avec tous les honneurs qu'il leur accordait autrefois, et, pendant une semaine,

il les invita tous les jours et les traita amicalement. Après quoi il tint une

assemblée pour juger l'affaire des prisonniers du Godjam.

Le dèdjatch Seïoum lui indiqua alors le motif pour lequel il les avait en-

chaînés, et voici quel était ce motif : « Ces trois chefs, raconta-t-il, me man-

dèrent par lettre scellée de leur sceau ce qui suit : « Lorsque l'Abbaï est

gonflé, ses eaux ne baissent pas vite. Pendant ce temps, nous attaquerons

le ras Mènguècha et nous nous emparerons de la partie du territoire retran-

chée au gouvernement de ton père. » (7) De même que Samuel choisit, parmi

les fils d'Isaïe, David qui était le plus jeune qu'il sacra, (8) de même Atié

Ménélik, laissant de côté mes frères plus grands, plus beaux et plus âgés

que moi, (9) m'a choisi moi, le plus jeune, et m'a fait asseoir sur l'alga de

mon père. Aussi n'ai-je pas voulu accepter pareille proposition. Doit-on,

selon le proverbe, rendre les cailloux à qui a donné de l'or et rendre de la

terre à celui qui a prêté du grain ? (10) Non ! c'est pour cela que j'ai enchaîné

ces chefs. Quant aux lettres munies de leurs sceaux, qu'ils m'ont envoyées,

les voici, qu'on les lise ! »

Les prisonniers répliquèrent alors : « Non seulement nous n'avons jamais

(1) Gouverneur du Damot du vivant du roi Tèklè-haïmanot (POWELL-COTTON, ouv. cit,

pp. 223-230).

(2) « Prince », singulier de messafent (cf. t. I, p. 204, n. 5). Ex-gouverneur de l'Agaou-meder.

(PowErL-COTTON, p. 230).

(3) Comme on va le voir dans les pages suivantes.

(4) Soit au mois de janvier 1902 (cf. supra, p. 486, n. 7).

(5) Septembre 1901 – Septembre 1902. Evénements non relatés dans notre chronique : la

continuation de la lutte contre le Mad Moullah (v. les Livres blancs Africa n° 5, 1901, et n° 3,

1902) ; l'important traité anglo-abyssin du 15 mai 1902 pour la délimitation des frontières du

Soudan et de l'Ethiopie (texte et commentaire dans RossETTI, pp. 257-280 et dans PIERRE-

Auvre, L'Ethiopie et les convoitises allemandes, pp. 154-155 et 54-59) ; la mission envoyée sous la

direction du ras Mèkonen en Angleterre pour y assister au couronnement du roi Edouard VIT,

puis en France, de juin à septembre 1902 (cf. Morré, t. IT, pp. 490-482). — Voyages : La suite

de celui du Vte du Bourg de Bozas (cf. supra, p. 485 n. 10), et la mission de Jean Duchesne-

Fournet qui, d'Addis-abèba, où elle parvint au mois de mars 1902, alla visiter le Godjam, con-

tourna le lac Tsana et par Harar revint à la côte dans les premiers jours de 1903.

(6) Duchesne-Fournet allant au Godjam le rencontra le 1°' avril 1902 tandis qu'il se rendait

à Addis-abèba. Seïoum se flattait alors de recevoir de l'empereur le titre de ras et le gouverne-

ment de tout le royaume qu'avait eu son père (Mission en Ethiopie, t. I, pp. 71-73).

(7) Cf. supra, p. 487, n. 1.

(8) I, Rois, XVI, I.

(9) Le ras Bèzzabeh et le dèdjatch Bèlèou (cf. H. LE Roux, Ménélik et nous, Pp. 433).

(10) Cf. t. I, p. 120 et t. II, p. 475.

écrit et scellé de notre sceau des choses semblables, mais jamais nous n'y

avons même pensé. Le Dieu de Djan-hoï qui, après avoir détruit les ennemis

et agrandi le pays, vous a fait régner daignera vous inspirer une sentence

selon la vérité. Examinez donc cette affaire selon les lumières qu'Il vous

donnera ! »

A ce moment, les chefs et les soldats commencèrent à discuter entre eux.

Une partie des chefs disaient : « S'il y a le sceau sur ces lettres qu'est-il besoin

de témoins ? » D'autres, au contraire, disaient : « Est-il donc possible de cor-

rompre avec de l'argent le serviteur qui a la garde du sceau de son maître ? »

D'autres répliquaient : « Que le roi oint par le Seigneur examine lui-même

cette affaire ! Un autre que lui chercherait en vain. »

Alors Djan-hoï dit : « Montrez-moi leurs sceaux ! » et on les lui apporta.

Atié Ménélik appliqua ces sceaux sur un autre papier et les confronta avec

ceux qui étaient sur les lettres que le dèdjatch Seïoum disait lui avoir été

envoyées. Ils furent trouvés absolument semblables.

Djan-hoï — car rendre la justice est difficile — chercha en lui-même beau-

coup d'expédients. Après avoir longuement réfléchi, il dit : « Apportez-moi

un compas. » Or, ayant mesuré, il trouva que le diamètre et le cercle étaient

les mêmes. Après cela, il mesura avec le compas la grandeur des lettres ®

et l'espace qui se trouvait entre chacune d'elles ; et il arriva que l'on décou-

vrit une différence entre les empreintes des sceaux qui se trouvaient sur les

lettres apportées par le dèdjatch Seïoum et les sceaux mêmes des prisonniers.

Atié Ménélik s'écria alors : «Quand je compare les sceaux avec leur repro-

duction sur les lettres incriminées, je trouve que les lettres et l'espace qui

se trouve entre les lettres sont différents. C'est donc toi qui as fait cela.

Dis-moi la vérité ! »

Atié Ménélik n’eut à poser qu’une seule fois cette question au dèdjatch Seï-

oum. Celui-ci pensant en lui-même : « Si, après avoir nié, je finissais par avouer

ma peine en serait plus forte », répondit : « Oui, c’est moi qui, après avoir

fait fabriquer un sceau semblable, l’ai appliqué sur l’une des lettres. Quant au

second sceau, ayant reçu une lettre qui contenait tout autre chose et qui

avait au-dessous du sceau un certain espace blanc, j’ai coupé la partie écrite

et je l’ai jetée ; après quoi, retournant le papier, ce qui faisait que le sceau

était en bas, j’ai écrit la lettre dont il s’agit. J’ai fait de même pour la troisième

lettre. (2) Maintenant que le Seigneur vous a tout révélé, jugez-moi selon

votre clémence et votre bonté, car je n’ai plus rien à vous cacher. » (3)

(x) Tous les sceaux portent, généralement en exergue, le nom et le titre de leur propriétaire,

(2) Des aveux du dèdjatch Seïoum il résulte qu’il n’avait falsifié qu’un sceau et que, pour

forger les deux autres lettres, il s’était servi des sceaux mêmes apposés sur des lettres à lui adres-

sées par les chefs. Ces sceaux devaient pouvoir, comme ceux figurant au bas des chapitres XXVI,

(fig. 22) XXVIII (fig. 25), XXXIII (fig. 31), etc… de notre chronique, s'imprimer de telle

façon que, même retournés, ils ne paraissaient pas être à l'envers.

(3) D'après DUCHESNE-FOURNET (ouv. cit, p. 166), Seioum aurait machiné cette intrigue'

contre les anciens dignitaires de son père parce que ceux-ci l'avaient quitté pour se mettre au

service du ras Mènguècha-Atikem.

Les chefs venus enchaînés du Godjam ayant dit alors à Djan-hoï : « Chà-

tiez-le nous ! » Atié Ménélik répondit : « C'est bien ; qu'on juge ! » Tous

les chefs du Choa, du Godjam, du Tigré, du Béguè-meder qui étaient réunis,

tous, grands et petits s'écrièrent d'une voix unanime :« Qu'il soit puni! »

Les chefs du Godjam qui avaient été amenés prisonniers, furent délivrés

et allèrent se placer à leur rang d'autrefois, tandis que le dèdjatch Seïoum

était enchaîné et conduit en prison. (1)

Ce jour-là, tous ceux, chefs et soldats qui se trouvaient à l'addèbabaïï, re-

mercièrent leur Créateur en disant : « Seigneur, soyez béni de nous avoir

donné un pareil juge ! »

Après cela, (2) Atié Ménélik donna au ras Bèzzabbeh, fils du roi Tèklè-

haïmanot, (3) son pays du Godjam, (4) lui remit des parures d'honneur et

le congédia.

A la même époque, le ras Oualié se rendit au Tigré dont il avait reçu le

gouvernement, nomma des chefs de son choix, soumit tous les révoltés qui

se trouvaient dans les forêts et les précipices et, ayant pacifié toute la contrée,

rentra chez lui au Yèdjou. (5) Mais ensuite, les gens du Tigré se battirent

sans trève les uns contre les autres, car ils ne peuvent rester tranquilles. (6)

Atié Ménélik ne pouvait se résoudre à faire une expédition au Tigré et le

ruiner comme un pays galla, (7) en songeant que ç'avait été la première

partie de l'empire à devenir chrétienne et qu'il s'y trouvait beaucoup de

lieux d'asile. (8) Aussi, partageant le Tigré en trois, il donna le pays qui se

(1) Ménélik l'aurait même condamné à mort, puis, l'ayant grâcié, l'envoya en captivité chez

un ras du côté du Nil blanc (DUCHESNE-FOURNET, loc. cit.). Ce dut être Tèssèma qui avait été

nommé ras en avril 1900 (cf. CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 390).

(2) Au mois de mai 1902 (cf. DUCHESNE-FOURNET, t. I, p. 161).

(3) Fils aîné de Tèklè-haïmanot et nommé par lui à la dignité de ras, il avait été, du vivant de

son père, retenu prisonnier pendant sept ans à la Cour de Ménélik parce qu'on le disait mêlé

à des affaires d'empoisonnement (ibid, pp. 161 et 166). On trouvera quelques renseignements

sur ce prince dans ROSEN (Eine deustche Gesandtschaft… pp. 343-354, portrait).

(4) Dans les mêmes conditions que son frère, c'est-à-dire sans le Damot, le Miétcha, l'Agaou-

meder qui restèrent sous le gouvernement du Mènguècha-Atikem (cf. VOLLBRECHT, Im Reiche

des Negus… p. 147).

(5) Le ras Oualié qui avait été nommé l'année précédente gouverneur du Tigré (cf. supra,

485, n. 4), dut passer la plus grande partie de 1901 dans ce pays pour le pacifier (cf. MORIÉ,

t. II, p. 466). On va voir qu'il n'y réussit pas.

(6) Allusion à la révolte du dédjatch Seïoum, fils du ras Mènguècha et du dèdjatch Gougsa,

fils du ras Areïa et neveu de l'empereur Yohannès (cf. ANNARATONE, In Abissinia, pp. 62-63).

Nous avons déjà enregistré ces remarques de l'auteur sur l'esprit turbulent des Tigréens. Il

faut dire que, à la différence du Choa, constamment tenu en haleine par le péril galla et, sans doute

pour ce motif attaché à la famille régnante, le Tigré, pays essentiellement féodal, au sol assez

pauvre et divisé par la nature entre plusieurs districts, était pour ainsi dire condamné aux ri-

valités de multiples petites dynasties locales. Un voyageur français définit les Tigréens « insou-

ciants, anarchiques » ; « Les Irlandais des bords du Nil » (LEJEAN, Théodore II, p. 44).

(7) Se rappeler à cet égard maint passage des récits de conquêtes de Ménélik en pays galla

(cf. Cu. MicuEL, Vers Fachoda, pp. 118-121).

(8) Comme Aksoum, Dèbrè-damo, Asbi-Derra, Abreha-Asbeha, Maï-tchoou, etc.

est

ar a

vence

ps 7″ – pére

pts tr a te es –

A

trouve au-delà de la rivière Ouaréi (1) au dèdjatch Guëbrè-Sellassié ; (2) le

pays qui se trouve en-deçà de la rivière Ouarei, (3) au dèdjatch Abreha ; (4)

enfin l'Agamié au choum-Agamié Dèsseta. (5) De cette façon, il réussit à

faire disparaître les brigands et à empêcher les gens de se battre les uns contre

les autres. (6)

Après avoir célébré la fête de Pâques à Addis-abèba, il descendit, au mois

de sènié à Addis-alèm pour y passer le krémt. (7) Là, on avait commencé à

édifier une construction pour la Cour ; (8) mais Atié Ménélik dit : « Le royaume

des cieux vaut mieux que le royaume de la terre. Donc, que cette construc-

tion serve à une église. Aussi, ayant fait creuser de nouveaux fondements

pour une église, il ordonna de commencer le travail à la chaux. Le travail

de cette église est de nouveau style et tel qu'on n'en avait jamais fait de

semblable en Éthiopie. (9) On l'entreprit au commencement du krèmt (10)

mais, pour que les ouvriers ne fussent pas empêchés par les pluies, Atié

2

Ménélik fit construire au-dessus de l'église un vaste abri (11) avec des écha-

faudages. Tous les hommes qui se trouvaient dans la ville purent donc tra-

vailler à tour de rôle pendant tout le krèmé. Comme le biété-lehém (12) et le

dèdjè-sélam (13) se trouvaient également sous cet abri, la construction en

(1) Cf. supra, p. 454. Cette région comprend notamment le Tigré proprement dit, le Chiré

et l'Adiabo.

(2) Fils du dèdjatch Baria tué à Mètèmma et, par sa mère, parent d'Atié Yohannès. Très in-

telligent, instruit et ambitieux, il jouissait de la faveur de Ménélik, bien qu'il eût été client des

Italiens, et l'empereur lui fit épouser une de ses petites-nièces, Oueïzèro Amaretch qui passe

encore aujourd'hui pour une des plus jolies femmes d'Ethiopie (ANNARATONE, OUV. cit., pp. 71-

73, fig. 21 et 68) ; cf. LITTMANN, t. I, p. 7 et FAÏTLOVITCH, OUV. cit, pp. 36-39, qui furent reçus

par lui à Aksoum. Pour la suite de sa carrière, voir infra, p. 538, n. 22 et l'append. XIII.

(3) C'est-à-dire l'Haramat, le Tèmbien, l'Endèrta, le Guèralta, le Sèlèoua, le Ouadjerat.

(4) Fils du ras Areïa, oncle d'Atié Yohannès. Il avait suivi avant Adoua les cours de l'Institut

international de Turin (MANTEGAZZA, Menelik, p. 230). Voir à son sujet ANNARATONE, pp. 101

et suiv., fig. 58 et notre appendice XIII. Il est décédé à Addis-Abèba en 1918.

(5) Fils du ras Sèbehat lequel avait dû se soumettre en même temps que Mènguècha et qui

était alors emprisonné au Choa. Ces nominations paraissent avoir été décidées dans le Grand

Conseil tenu le 2 mars 1902 (cf. MORIÉ, t. IT, p. 479).

(6) Les troubles intérieurs au Tigré s'apaisèrent pendant quelques années grâce à l'énergie du

dèdjatch Guèbré-Sellassié (cf. ANNARATONE, PP. 72-76), mais reprirent de plus belle à partir

de 1909 (cf. infra p. 538, n. 22 et l'appendice XIII).

(7) DUCHESNE-FOURNET l'y vit le 20 juin 1902 (Mission en Ethiopie, t. 1, pp. 180-181).

(8) Cf. supra, p. 486.

(9) L'église n'a ni la forme ronde habituelle aux églises d'Ethiopie, ni leur toiture de chaume :

elle est quadrangulaire, à trois nefs et recouverte de tuiles en éternite. Sans doute Ménélik vou-

lut-il qu'elle rappelât le sanctuaire d'Aksoum et qu'Addis-alèm se substituât à l'antique cité

sainte de l'Ethiopie (cf. DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. I, p. 244 et la fig. 114).

(x0) Le krèmt interrompt, comme chez nous l'hiver, les travaux de construction. Il est même

d'usage de ne pas expulser les locataires pendant la période des grandes pluies.

(11) Le mot amharique, akkarmign, aurait pour racine krèmt et désigne la construction pro-

visoire qu'on édifie en vue de se garantir des orages de cette saison.

(12) « Maison du pain » (cf. Bethléem). C'est, à l'extrémité orientale du parvis des églises, le

bâtiment où les prêtres font eux-mêmes les pains qui doivent servir encore tièdes, à la commu-

nion (cf. SOLEILLET, Voyages en Ethiopie, p. 300 ; fig. dans AcTtoN, The Abyssinian Expédi-

tion, entre les pp. 14 et 15).

(13) Cf. t. 1 p. 297, N. I.

EE

arr et EE

fut terminée avant la fin de la saison des grandes pluies. Le travail du bzété-

lehém étant très beau, on y fit entrer le tabot et on y célébra la messe en atten-

dant que la grande église fût achevée.

Nous allons maintenant écrire en gueez le miracle que Notre-Dame Marie

accomplit durant la construction de la grande église :

Miracle accompli par notre souveraine à tous, la Vierge Marie, Mère de

Dieu. Que sa prière et ses bénédictions soient avec notre roi Ménélik et notre

reine Ouallètè-Mikaël, dans les siècles des siècles. Amen !

: Lors la tigne de Ménélik II, élu de Dieu, roi des rois d'Éthiopie, arriva

sa trente-sixième année, le roi con isi i i

ah sr struisit une ville au pays de Miétta et

Deux ans après le début de la construction de cette ville, son épouse

Itiéguié Taïtou, lui dit : « Il vaut mieux pour nous que cet édifice devienne

une église afin qu'il nous serve de guide vers le royaume des cieux. » (1) Le

roi, accédant à ses désirs, cessa la construction du palais royal déjà com-

mencée et bâtit une église dédiée à Notre-Dame Marie, Mère de Dieu et

l'appela Débrè-Tsione ; (2) il y fit placer un fabot de ce nom qui était auprès

de lui depuis le début de son règne.

Pendant qu'on élevait cette église, le roi des rois Ménélik arriva de Guènnèt

où il devait plus tard faire bâtir une ville. (3) Alors il commanda à son armée

d'y travailler par groupes à tour de rôle. (4)

Cette église est très grande ; elle mesure trente coudées de long. Ayant

fait construire un échafaudage, il permit ainsi à un grand nombre de ses

soldats de continuer leur travail et de monter jusqu'au faîte.

Or, cet échafaudage s’écroula et beaucoup de soldats tombèrent à terre et

sur les pierres apportées pour la construction. Toute l’armée fut saisie de

frayeur, car, comme ils étaient tombés de très haut, on les crut tous morts.

Il y eut partout grande surprise et grande stupeur. Mais, de tous ceux qui

étaient tombés, pas un seul ne fut blessé. Au sommet de l’échafaudage, un

homme qui était resté suspendu à un morceau de bois de la toiture se mit à

crier de tout son cœur : « O Sainte-Vierge, miséricordieuse et libératrice,

secours-moi et sauve-moi de ce danger ! » Marie, qui délivre ceux qui ont

recours à elle, qui donne des grâces à ceux qui les demandent d’un cœur

plein de confiance, le sauva par l’entremise d’un homme.

; Tous ceux qui étaient tombés de l’échafaudage se relevèrent et allèrent

immédiatement rejoindre les autres pour continuer le travail commencé.

(1) L’auteur avait attribué plus haut à Ménélik l’idée de cette transformation. Il est vrai-

semblable que ce fut Taïtou qui la conçut d'accord avec le clergé et parvint ainsi à faire abandon-

ner la résidence d'Addis-alèm (cf. DE CASTRO, ouv. cit, t. I, p. 244). Suivant cet auteur, Ménélik

ne prit cette décision qu'en 1903.

(2) Comme celle d'Aksoum où seraient conservées, d'après la tradition abyssine, les Tables

de la Loi. Surl adaptation du culte de la Vierge à celui de l'Arche d'Alliance, cf. t. I, p. 70, n. 5.

(3) Cf. infra, p. 500.

(4) Ce furent des contre-maîtres et des maçons indiens qui élevèrent les murs (DE CASTRO,

loc. cit.). Les soldats remplirent le rôle de manœuvres.

Lee

st = TSF

Pc re ri PS ne

22555 rm

00e ie seine

… 498 —

Les témoins de ce prodigieux miracle (1) rendirent gloire à Dieu et louèrent

Notre-Dame Marie, Mère de Dieu. ;

Ce miracle fut accompli en faveur de Ménélik II, à cause de la pureté de

son cœur et parce que Marie l'aime plus que tous les autres rois.

Que Sa prière soit avec notre roi Ménélik et avec notre reine Ouallètè-

Mikaël dans les siècles des siècles ! Amen !

(1) Ce « miracle » qui rappelle celui qui, à deux reprises, se produisit lors de la ponsecaoton

de Mariam d'Entotto (cf. t: I, pp. 212 et 217) n'a laissé aucun souvenir, au moins parmi les

Européens alors établis à Addis-abèba.

Fig. 72. — SCEAU DU DÈDJATCH SEÏOUM.

CHAPITRE LXXI

Etablissement d'une route carrossable d'Addis-alèm à Addis-abèba.

— Construction de la ville de Guènnèt. — En souvenir de la

bataille d'Adoua, Atié Ménélik passe une revue de ses troupes.

En l'an de grâce 1895, (1) Djan-hoï et l'Itiéguié allèrent à Entotto pour y

célébrer la fête de Bezouane-Mariam. (2) Ils passèrent la semaine à donner

des guebeur aux chefs et aux clercs, après quoi ils revinrent à Addis-alèm. (3)

C’est à cette époque que, voulant fortifier la ville d’Addis-abèba, (4) il fit

construire le long du torrent de Holota (5) d’Addis-alèm jusqu’à Addis-abèba,

une route carrossable (6) qui, comme chez les Frendÿ?, permettrait de trans-

(1) Septembre 1902 – septembre 1903. Evénements à signaler pour cette période : la suite

des opérations contre le Mad Moullah en coopération avec les Anglais qui, au mois d’octobre

1892, avaient subi un sérieux échec à Erigo (Livre blanc Somaliland Despatches, 1904, Cd. 2254 ;

Military Report on Somaliland, pp. 131-135) ; l’achèvement en décembre 1902 de la voie ferrée

jusqu’à Addis-Harar (Nouvel Harar), appelé depuis Diré-daoua, nom galla (Monrré, t. II. p. 483 ;

PÉroz, Le chemin de fer franco-éthiopien, p. 7) ; la pose de la ligne télégraphique de la frontière

de l’Erythrée au lac Achanguié (BERTOLANI, ouv. cit., p. 1) — Voyages : Butter et le capitaine

Maud accompagnés du Cte Colli di Felizzano, secrétaire de la Légation d’Italie, qui partirent

d’Addis-abèba au mois de novembre 1902 afin d’explorer le Borana, en vue de la délimitation

de la frontière avec la British East Africa et qui tous trois ont publié des récits de ce voyage ;

Hayes et Dupuis qui, de janvier à mars 1903, étudièrent la possibilité de régulariser les eaux

du lac Tsana et du Nil bleu (Havxs, The Source of the Blue Nile ; Dupuis, Report upon Lake

Tsana… dans GARSTIN, Report upon the Basin of the upper Nile) ; l'ingénieur autrichien Hentze

qui séjourna de 1902 à 1905 à Addis-abéba (Am Hofe des Kaisers Menelik).

(2) C'est-à-dire le 1°' octobre 1902 (cf. t. I, p. 213, n. 3).

(3) Ménélik s'y trouvait encore le 5 novembre 1902 (MAUD, Exploration on the Southern Bor-

derland of Abyssinia, p. 555).

(4) L'auteur veut dire par là que Ménélik, ayant abandonné l'idée de résider à Addis-alèm

voulait, par le moyen de cette route carrossable, améliorer les conditions de l'existenceetnotam-

ment de l'habitation à Addis-abéba où, comme il va le dire, les bois pourraient parvenir désor-

mais plus aisément.

(5) Qui, après avoir coulé de l'E. à l'O. fait un coude vers le S. et va se jeter dans l'Aouach

dont il est le premier affluent important (cf. RosEN, ouv. cit, p. 202).

(6) Yébabour mènguèd, Littéralement : « route à vapeur ». Ces mots par lesquels les Abyssins

rs ed Sc A 05

= verre a ae : se

pa

one

— 50 —

porter des bois (1) et d'autres choses encore. Il commença à faire construire

entre Addis-abèba et Addis-alèm à côté du torrent de Holota une petite ville

provisoire. Pour ce travail, qui plaisait à tout le monde, (2) on fit venir tour

à tour les hommes, chefs et soldats, qui se trouvent en deçà du Ouallo jus-

qu'au Kaffa, et, leur ayant partagé la besogne, on entreprit le nivellement

du terrain. (3)

L'Itéguié dit alors : « C'est moi qui veux inaugurer l'entreprise ! » et,

commençant à la sortie de sa ville d'Addis-alèm, elle fit dresser sa tente de

pourpre près de l'endroit où l'on travaillait, et, assise sous sa tente, elle

surveillait les travailleurs pendant toute la journée. L'emplacement du

chantier qui finit par former une petite ville, fut vraiment splendide et agréa-

ble. Ayant fait canaliser l'eau du torrent de Holota, on la fit arriver autour

de cette nouvelle ville, de façon à ce que les habitants pussent s'en servir.

La ville d'Addis-alèm fut donc abandonnée et cette nouvelle ville devint

la principale. Toutes les anciennes maisons d'Addis-alèm furent abattues et

lleurs matériaux furent apportés pour cette nouvelle cité à qui l'on donna le

nom de Guènnèt. (4)

À cette époque, sept ans s'étaient écoulés depuis la bataille d'Adoua. Aussi

Atié Ménélik voulant célébrer le souvenir de cette bataille décida de passer

la revue de ses troupes. (5) Pour honorer aussi Guiorguis de yékatit, (6) il or-

désignent un chomin de fer (ARMBRUSTER, English-Amharie Vocabulary, p. 241), s'appliquent

aussi à toute voie aménagée pour la circulation des voitures à traction mécanique ou même ani-

male. L'établissement de routes carrossables n'était pas une nouveauté en Ethiopie : Théodoros

en avait fait construire quelques-unes autour de Dèbrè-Tabor sous la surveillance des mission –

naires allemands de Gaffat (LEJEAN, Théodore II, p. 124 ; WALDMEIER, Autobiography, p. 73).

Celle d'Addis-abèba à Addis-alèm, commencée en novembre 1902, à une longueur de 54 kilom.

environ (MAUD, art. cit, p. 554), mais la distance en ligne droite entre les deux villes n'est que

d'une quarantaine de kilomètres.

(1) Qui proviennent surtout aujourd'hui de la belle forêt de Djèm-djèm, dont l'exploitation

à été concédée à deux Suisses, M. Faller et Evalet, et qui se trouve à quelques kilom. à l'O.

d'Addis-alèm.

(7) Notamment à la colonie européenne d'Addis-abèba (DE CAsTRO, ouv. cit., t. I, pp. 171-

172).

(3) Les travaux de construction de cette route furent confiés à des entrepreneurs italiens dirigés

par un lieutenant du Génie (DE CAsTRO, loc. cit, et fig. 102 et 103 du t. I).

(4) « Paradis terrestre ». Il est curieux de noter ce nom, quelque peu déformé, (Ganethe)dans

la relation de LoBo (trad. LE GRAND, p. 116) pour désigner une résidence que l'empereur Socinios

se fit construire dans le province de Dèmbia et qui paraît être le Ganeta Jesus dont parle d'AI-

meïda (dans BECCARI, Rerum Aethiopicarum… t. V1, p. 344). Ce même nom de Guènnèt fut donné

par les Abyssins à la région galla de Goré (MoNTANDON, Au pays Ghimirra, p. 299). Le Guënnèt

créé par Ménélik dans un site charmant décrit par RosEN (Eine deutsche Gesandtschaft…. pp.

294-295) et par L. DE CASTRO (Nella terra… t. I, pp. 170 et 244-245) fut moins une ville qu'un

lieu de plaisance où Ménélik alla de temps à autre passer quelques jours jusqu'en 1908, dans un

élégant pavillon (HOLTz, Im Auto zu Kaiser Menelik, fig. de la p. 65). D'après L. DE CASTRO

(loc. cit). le nom d'abord donné à cette résidence fut celui d'Aïn-alèm (yeux du monde).

(5) L'anniversaire de la bataille d'Adoua avait été commémoré depuis 1897 par un service re-

ligieux solennel et parfois une parade militaire (cf. H. LE Roux, Ménélik et nous ; DUCHESNE-

FOURNET, t. I, note de la p. 58). Mais en 1903, sept ans après la victoire, Ménélik voulut célébrer

par cette grande revue le téskar (souvenir) de ceux qui étaient tombés sur le champ de bataille

MÉNÉLIK VERS 1903.

PL. x1 vi

_—

aout

nc AO

ge

; pcs

geo eee ER

:

EE

—501 —

donna à tous ses chefs ce qui suit : « Je veux passer mes troupes en revue.

Aussi, que chacun vienne avec ses armes et en tenue de guerre, et que tous

arrivent à Addis-abèba pour le jour de Guiorguis de yékatit. » Afin d'assister

au défilé de ses troupes, il fit dresser dans une vaste plaine (I) une estrade

haute de cinquante coudées et semblable à une colline.

Ensuite Atié Ménélik, trois jours avant la fête de Guiorguis de yékatit,

adressa à chacun de ses chefs et des commandants de troupes, la lettre sui-

vante : « Nous devons rendre gloire et honneur à Dieu. Si je veux célébrer

cette fête et vous imposer cette fatigue, c'est que nous devons remercier le

Dieu de bonté qui nous a conservés pendant sept ans en repos et en santé ;

ce n'est nullement dans la pensée de m'enorgueillir, de faire valoir ma force

et d'admirer la multitude de mes soldats et le nombre de mes fusils. Mais

ne pensez pas, vous autres, à la fatigue que vous impose le travail d'apporter

du bois et des pierres ; (2) considèrez plutôt que, si je venais à disparaître,

vous seriez tous plongés dans l'affliction. Et maintenant, mes frères et mes

amis, ne vous glorifiez pas de cette fête, de peur qu'un malheur inconnu

ne vienne à fondre sur nous. Je prie de mon côté ; vous aussi, priez, afin

que le Seigneur ne nous sépare jamais et nous permette de vivre ensemble. »

Cette lettre fut envoyée à tous.

Le papas Abounè Matiéouos était parti pour Alexandrie (3) afin d'y voir

le patriarche Qiérelos (4) et d'y visiter ses parents ; or le papas d'Éthiopie

qui retournait en son pays n'en revenait pas d'habitude. (5) Aussi ses fils

dans la foi se disant entre eux : « Il ne reviendra pas, il ne nous sera pas

rendu », étaient plongés dans la tristesse et la désolation. Mais, par la bonté

du Seigneur, il revint de son pays où il était allé, et, le 22 du mois de yékatit,

il fit son entrée à Addis-abèba.

Après cela, on fit planter sur le terrain qui avait été préparé un grand

nombre de vastes tentes de velours et d'autres tentes. On installa des sièges

pour l'Aboun, l'etcheguié et les chefs ; dans un endroit à part on en mit aussi

(cf. supra, p. 419, n. 5 et L. DE CAsTRo. t. I, PP. 176-177). Depuis lors, la fête a pris un caractère

beaucoup plus simple (cf. de CAsTRo, t. I, p. 215).

(6) Le 23 de yèkatit, fête mensuelle de S. Georges et jour anniversaire de la bataille d'Adoua

(cf. supra, p. 501). À partir de 1900, qui n'a pas eu par exception de jour bissextile, le 23 de yékatit

correspond non plus au 1°', mais au 2 mars du calendrier grégorien.

(1) Celle qui s'étend au S. de la gare terminus du chemin de fer.

(2) Allusion aux travaux de construction de la route d'Addis-alèm et de démolitiondes maisons

de cette ville.

(3) Au mois de février 1902 d'après Moriké (Histoire de l'Ethiopie, t. II, p. 490 . D'Alexandrie

ou plutôt du Caire où réside le patriarche copte, Abouné Matiéouos se rendit à Jérusalem, puis

à Constantinople, enfin en Russie où il fut reçu avec de grands égards. Ce déplacement inusité

avait surtout pour but le règlement de la question du couvent abyssin de Jérusalem déjà signalée

au chap. LXIX et dont il sera longuement question plus loin (cf. RosEN, ouv. cit, pp. 193 et

203). L'échec de cette mission explique pourquoi elle n'est pas mentionnée par l'auteur.

(4) Déjà cité (voir t. I, pp. 152 et 154).

(5) Il aurait été plus exact de dire que tout aboun, une fois arrivé en Ethiopie, ne quittait plus

ce pays (cf. BORELLI, Ethiopie mérid., p. 118).

8%%

pour les consuls envoyés par les rois d'Europe ; (1) enfin, on plaça le trône

du roi des rois. Les tapis de soie et d'or qui entouraient le trône étaien

incomparables. Dans la plaine, la place réservée aux chefs et aux favoris et

qui était couverte de tapis, avait une longueur de deux cents coudées et une

largeur de cent cinquante environ. Le roi des rois portait un kabba-langa

en velours broché d'or et un chapeau couvert d'or. (2) Quant à ses autres

vêtements, nous n'avons pu trouver aucune comparaison qui nous permette

de les décrire. Donc, le 23 de yékatit, il descendit à la première heure du jour

pour passer la revue.

Quant à Itiéguié Taïtou, on pouvait lui appliquer ce jour-là le mot de

l'Évangile : « Soyez forts, car moi, j'ai vaincu le monde ». (3) On se souvient

qu'à la bataille d'Adoua, elle avait à l'arrière réconforté les fusiliers, fait en-

lever les blessés et envoyé des renforts aux troupes qui fléchissaient et qu'ainsi

durant toute la journée, elle avait été vaillante entre les héros. (4) Ce jour-là,

elle descendit un peu d'avance. (5)

Lorsqu'Atié Ménélik se fut assis sur le trône qu'on lui avait préparé, l'aboun,

l'etcheguié, les consuls des rois d'Europe vinrent le saluer, puis s'assirent aux

— 1508 +

2. — Venait ensuite un frère du roi, (1) le ras gouverneur de l'Ennaria et

du Kaffa. Sa cavalerie marchant aux deux ailes, il s'avançait au milieu de ses

embilta, de ses mélékèêt et de ses négarit ; il avait, sans compter ses chefs et ses

pages (2), trente deux mille fusils,ce qui formait une armée superbe et immense

Les boucliers d'or et d'argent étincelaient tellement aux rayons du soleil que

les yeux avaient de la peine à les fixer. Les ornements d'or que portaient les

soldats étaient plus nombreux que les ornements d'argent.

3. — On vit, après lui, défiler l'A/é-negous (3) à la tête de quinze mille fusils.

4 — Le dèdjazmatch (4), gouverneur du pays de Liéka (5), de Ouallèga

d'Amoro de Goudrou et du pays arabe (6) avec trente mille fusils.

5. — Le dédjazmatch (7), gouverneur des Aroussi et du Balié à la tête de

douze mille fusils.

6.— Le dédjazmatch (8), gouverneur du Lémmo (9), du Kambata (10)

et du Chachego (11) à la tête de vingt mille fusils.

7. — Le dèdjazmatch(12), gouverneur du Sidamo,(13) avec treize mille fusils

8. — Le ras, (14) gouverneur des pays de Fadji, (15) de Dirma, (16) de

Djamma (17), de Midda (18) et de Derra (19) à la tête de quinze mille fusils.

places qu'on leur avait réservées comme on l'a dit plus haut.

Voici quel fut l'ordre du défilé.

1. — On vit d'abord le premier ft aorari, (6) gouverneur des pays de Gué- us QUCTERE à la fois cousin germain et beau-frère de Ménélik (cf. t. I, p. 306)

, a 2 insi i ; + doni ne AT :

mou,(7) de Borana,(8) de Soddo, (9) d'Amèia (10) et de Tchèbo (11) avec trente nEtnce vous Hi traduit le mot amharique edgou qui signifie proprement élève (cf. GUIDI,

mille fusils. En entendant ses embilta, ses mélékèt et ses nègrit, en considérant (3) Nèssibou (cf. t. I, p. 300), gouverneur du Gouma.

> TS ee

a __—_ u –

ES as EST –

=

<

|

|

Ï

y

|

entées

0 ie *

« nsc

2 ere Se

= et 0

la masse, la splendeur, les armes, les parures de cette armée, on eût cru (4) Dèmess, fils de l'Afè-negous (cf. supra, p. 461.)

(5) Cf. t. I, p. 175. Il y résidait habituellement dans un kèèma du nom d'Ardjo (cf. la carte

2 de l'ouvrage de H. LE Roux, Ménélik et nous).

(6) Qu'il avait conquis en 1898 avec le ras Mèkonen (cf. supra, p. 472):

do LS au Let, P- 289, n. 12). sa résidence était à Goba au Balié, lorsque sa

Share Je ed a ” e retenait pas à Addis-abèba (Du BoURG DE Bozas, p. 121; H. LE Roux,

(8) Abatè (cf. t. I, p. 271, n. 8).

(9) District entre le Gouraguié et le Kambata (STIGAND, Through Abyssinia, p. 310)

(T0) Contrée située au N. du Oualamo et définitivement soumise par les Abyssins entre I

et 1893. Son nom apparaît très anciennement (Hist. de la Cong. de l’Abyssinie, trad ET

2p» 366-367 et FERNANDEZ dans BRUCE, trad. franç., t. II, pp. 353-355). La population de race

onsaraque et ayant conservé des traces de christianisme, parle le dialecte taunbazo (Ant

D BBADIE, Géographie de l’Ethiopie, pp. 255-333 ; BORELLI, ouv. cit, pp. 438-439) ; cf Wear.

Me thé etre ; DU Boura DE Bozas, p. 232 ; STIGAND, ouv. cit, pp. 208-310

ivière et district entr ié , |

1 mie où Gieizt sa le Corse et le Kambata, à l’E. du Lèmmo (WErLBY, p. 138)

(13) Le Sidamo, dont le nom comme celui du Kambata, apparaît ici pour la première fois, est

Le ‘grande et riche province située entre le pays aroussi, le Balié, le Borana et le Oualamo. Elle

ae puise vois 190 parte dèdjatch Loul-sèguèd et donnée quelques années après au dèdjatch

ni a ; K fon tèma à Aberra (cf. du BourG DE Bozas, pp. 240-250). Bottego (1892);

te 97 a rlanger et Neumann (1900), du Bourg de Bozas (1902), Butter, Maud et

Pb » Luchsinger (1906), Hodson (1917), le P. Âzais (1925) ont successivement visité le

o dont la population et le dialecte seraient kouchitiques (cf. COLLI, art. cit. MONTANDON

2 169 ; » 202, carte) . Les habitant s'appellent Sidama, dénomination que les Galla donnent

ee PE. ee re Eau non amhariques qu'ils trouvèrent établies au S. et à l'O.

Haine 4 0 4 pe p. X ; Ant. d'ApBaDIE, Géographie de l'Ethiopie, p.251).

(15) Immédiatement au S. de Ouarra-Ilou.

que le ciel et la terre allaient disparaître.

(1) En 1903, quatre puissances étaient représentées en Ethiopie par des ministres plénipo-

tentiaires : M' Lagarde pour la France, Sir John Harrington pour l'Angleterre, le major Cicco-

dicola pour l'Iralie, M" Lischine pour la Russie (ce dernier non encore arrivé à son poste au mois

de mars). Les trois premiers étant absents, ce furent des agents du cadre consulaire qui les rem-

placèrent (Mrs, Roux, Clerk et Bertolani.)

(2) Ménélik, qui fut de bonne heure atteint de calvitie (cf. Ceccu1, Da Zeila… t. I, p. 162),

s'entourait la tête d'un morceau de mousseline noué sur la nuque par-dessus lequel il portait

dans ses sorties un chapeau de feutre gris à larges bords (cf. le portrait en frontispice du volume

de SKINNER).

(3) JEAN, XVI, 33-

(4) Cf. supra, pp. 441 et suiv.

(5) Afin de pouvoir, avant l'arricée des spectateurs, s'installer sur une hauteur voisine d'où

elle assista, nous a-t-on dit, au défilé.

(6) Généralement appelé fitaorari de l'empereur. C'était Habté-Guiorguis (cf. supra, P. 429).

On remarquera que l'auteur s'abstient de citer ici aucun nom : c'est Ménélik qui est l'unique

héros de la journée.

(7) Cf. t. I, p. 364, N. 5- Le fitaorari Habté-Guiorguis communique par ce district et plus au

N. par une sorte de couloir le long de la rive gauche de l'Omo, avec le Borana (cf. la Cart. dimos-

trativa dell’Etiopia de RossETTI).

(8) Conquis par lui en 1897 (cf. supra, Pp. 464).

(9) Cf. t. I, p. 233-

(10) Vallée de l’Oualga, affluent de gauche du Guibié (cf. BORELLI, OUV. cit. p. 270)

(11) Pays montagneux au N. d’Améïa avec Dendi pour chef-lieu (cf. SOLEILLET. Voyages en

Ethiopie, p. 152). Le fitaorari Habtè-Guiorguis a également dans son gouvernement le pays

gouraguié (cf. t. I, p. 124, M. 4).

9. — Le dêdjazmatch (1) gouverneur d’Efrata, de Guedèm, de Qéèoust et

de Tèmouga (2), avec neuf mille fusils.

10. — Le dédjazmatch, (3) gouverneur de Golla (4) avec neuf mille fusils.

11. — Les intendants du roi des rois et de la reine, (5) avec dix mille

fusils.

12. — Passa alors l’armée innombrable et superbe du ras (6) gouverneur du

Ouallo, du Ouarra-Himèno, du Saïnt, du Borana, d’Ambasel, de Tèhoulè-

dérié et de l’Aoussa, à la tête de soixante-dix mille fusils. (7)

13. — Après lui, vint l'armée brillante du ras, (8) gouverneur de l'Ilou-

Babor et du pays qui se trouve au-delà du grand fleuve Guèba, avec trente

mille fusils.

14. — Enfin, le dédjazmatch(g), gouveneur de Gofa et de Changuèmma (10).

avec ses douze mille fusils, (11) défila d'une façon splendide.

Si quelqu'un me reproche de n'avoir pas décrit séparément la beauté du

défilé, les drapeaux qui étincelaient comme des langues de feu, les tchammié

(16) Cf. t. I, p. 169, n. 6.

(17) Plaine au S. O. de Ouarra-Ilou dominant la rive droite de la rivière Ouaïat.

(18) Entre le Djamma à l'E., le Derra à l'E. (cf. Ceccni, t. I, p. 259).

(19) Cf. t. I, pp. 150 et 256. Ces cinq districts galla séparent le Choa de l'Amhara-Saïnt et

du Ouallo. Ils formaient autrefois le « royaume d'Oleca » .

(1) Mèchècha, fils du ras Oualdié (décrit par d'Almeïda, dans BECCARI, OUVr. cit. t V, p. 16).

(2) Soit les districts échelonnés entre le Ouallo et Ankobèr, versant de l'Aouach.

(3) Oubié, ex-époux de Oueïzèro Zaouditou (cf. t. I, p. 349 et supra p. 487 n. 5.)

(4) Cf. supra, p. 446, n. 5.

(5) C'étaient respectivement l'azaj Bézzabeh et l'azaj Zè-Amanouel commandant les troupes

levées sur les terres du domaine privé (mad-biét) de l'empereur (Mendjar, Mietta, Miétcha, etc.)

et sur les fiefs de l'impératrice au Choa (Boulga, Merha-biétié, etc.)

(6) Mikaël.

(7) Notons : 1) que l'Aoussa est compris dans le gouvernement du ras Mikaël ; 2) que l'effec-

tif de ses troupes était de beaucoup le plus élevé ; 3) que néanmoins, il n'est pas fait mention de

ses négarit, le privilège de les faire battre devant l'empereur paraissant avoir été réservé à Habté-

Guiorguis comme premier fitaorari du souverain et à Oualdè-Guiorguis comme parent de Ménélik,

et, plus encore peut-être, comme gouverneur de l'ancien royaume du Kaffa.

(8) Tèssèma (cf. t. I, p. 283, n. 2.)

(9) Lemma, frère du ras Oualdè-Guiorguis.

(10) Districts habités par des tribus négroïdes au S.O. du Oualamo (cf. LÉONTIEF, Exploration

des provinces équatoriales d'A byssinie, carte ; Du BOURG DE Bo0Zas, pp. 265-270).

(11) En additionnant les effectifs de ces quatorze corps, on trouve un total de 307.000 hommes

armés de fusils. Pour avoir celui de toutes les forces abyssines, il faudrait y ajouter : 1° les 90.000

hommes formant l'armée impériale proprement dite (cf. in/ra, p. 505, N. 6) ; 2° les troupes des

neuf gouverneurs qui ne vinrent pas à la revue (infra, pp. 506-507) et qu'on peut évaluer au bas

mot à 100.000 unités, soit en tout 500.000 fusils environ. Nous avons vu que, à Adoua, suivant

une estimation italienne (supra, n. 404, b. 3), Ménélik disposait de 80.000 fusils. De 1896 à 1902,

il y eut de nouvelles et fortes importations d'armes par Djibouti (cf. SWAYNE, Seveneen Trips.

3° édit, p. 288 ; POWELL-COTTON, ouv. cit., p. 516). À la fin de 1903, Skinner indique un total

supposé de 600.000 fusils (Abyssinia of to-day, pp. 174-175), chiffre que Rava en 1908 ramène

à 380.000 (Al lago Tsana, p. 88, n. 1). Ces armes étaient et sont encore des modèles les plus divers,

mais c'est le fusil Gras qui domine. En 1919, le D' Vitalien, qui a passé plusieurs années en Ethio-

pie, n'hésitait pas à évaluer à un million d'hommes, dont 300.000 de seconde ligne, le total des

forces armées du pays (Pour l’indépendance de l’Ethiopie, p. 33)

I

I

Pr. xLvII

Cliché de la section photographique de l’armée française.

GUERRIERS ABYSSINS EN TENUE DE PARADE.

retire

AS

eur

505 —

d’or, les boucliers d’argent, les boucliers d’or, les ambèssa-gofer (1) et les lemd

brodés d’or, les ambèssa-gamma, les kallitcha et les koufta dorés, les mulets

et les chevaux richement caparaçonnés, les parures variées des ras, des dédj-

azmatch, des chefs et des soldats, dont pas une ne se ressemblait, c’est qu’il

m’est impossible de rendre, même en images, des choses aussi magnifiques.

Toutes ces troupes qui défilaient en chantant des chansons de guerre, en

lançant des foukèra et en s’agitant dans cette immense plaine qu’ils remplis-

saient, qu’ils foulaient et sur laquelle ils se pressaient, donnaient l’illusion

d’une mer battue par la tempête. Les soldats, après avoir défilé, ne se mélaient

pas les uns aux autres. (2)

A la neuvième heure du jour, (3) lorsque toutes les troupes que nous avons

énumérées eurent défilé, le roi des rois, laissant l’aboun, l’etcheguié, les consuls

des rois d’Europe avec les gardiens du trône, se leva pour passer en revue ses

gardes du corps, (4) ses balèmoual, ses fusiliers, ses écuyers, ses poudriers et

les gardes de son trésor, (5) en tout quatre-vingt-dix mille fusils. (6) Ces troupes,

avec beaucoup de canons et de mitrailleuses, (7) étaient restées depuis le

matin, rangées dans un endroit écarté, car le roi des rois voulait les montrer

à son armée et au peuple qui avait passé la journée à contempler la revue.

Il se revêtit alors d’un lemd d’un modèle qu’on n’avait jamais vu et qui était

serti de diamants et d'or ; il ceignit ensuite au front un ambèssa-gamma orné

de diamants aux pendeloques éblouissantes. Son visage, sous les reflets de

l'or et des diamants, brillait comme un soleil. On pouvait lui appliquer le mot

de l'Évangile : « Il se tranfigura devant eux ». Ayant donné le point de direc-

tion au défilé, il se mit en marche avec ses troupes.

Lorsque le premier corps arriva en face de l'endroit où étaient plantées les

tentes, les canons alignés dans la plaine se mirent à tirer. La poudre de ces

décharges donna. à croire que la terre était en feu. La fumée produite par les

salves des canons et des fusils jointe aux tourbillons de poussière soulevés

par la cavalerie, fit que le disque du soleil fut obscurci comme par les brouil-

lards de hamlié. Et pour que personne ne fût tué ce jour-là par tant de salves,

on ne tira que de la poudre sans mettre du plomb dans les armes. (8)

(1) Cf. t. I, p. 354, N. 3.

(2) L’auteur veut dire que la dislocation des troupes s’opérait en bon ordre, ce que nous avons

observé nous-même lors d’une revue de 40.000 hommes qui eut lieu le 22 novembre 1917, pour

fêter la victoire remportée quelque temps auparavant à Dessié sur les troupes de Lidj Yassou.

Il est regrettable que, à notre connaissance du moins, la grande revue de 1903 n’ait été l’objet

d’aucune description publiée en volume par un spectateur européen.

(3) C’est-à-dire à 3 heures de l’après-midi. Le défilé aurait donc duré cinq ou six heures.

(4) Mahel-séfariotch, littéralement : ceux qui campent au milieu, c’est à dire au centre auprès

du souverain.

(5) Ega-biét (cf. t. I, p. 318, n. 2).

(6) Ce chiffre n’a rien d’exagéré si on le compare à celui de 64.000 que en 1887, Antonelli

donnait comme représentant l’effectif de l’armée de Ménélik, non comprises les armées de ses

généraux (Livre vert XV, pp. 295-296).

(7) A cette époque à part quelques pièces laissées à Harar, l’armée impériale proprement dite

était seule pourvue d’artillerie.

(8) Cf. t. I, p. 354, n. 5.

508 +00

Tous ces hommes groupés ensemble qui s'agitaient, qui poussaient des

cris de bravade, qui brandissaient goradié, seïf et chotel, (1) donnaient l'illu-

sion d'une mer qui scintille sous les rayons du soleil ou encore ressemblaient

aux éclairs du ciel ; je ne sais comment les dépeindre. Nous n'avons fait ici

d'ailleurs qu'en donner un aperçu pour que le souvenir en soit conservé.

Si Atié Ménélik, entouré de ses gardes et au centre de son armée, offrit à

son peuple le spectacle de ces salves de fusils et mitrailleuses, d'un défilé

extraordinaire et effrayant au milieu des cris et des bravades de guerre, c'était,

— mais que Dieu nous en préserve ! — afin de montrer la force dont il dispo-

sait pour défendre son pays. (2) Un grand nombre de marchands étrangers

qui étaient venus pour assister à la revue réalisèrent le mot de l'Écriture :

« Israël devint comme l'écorce du grenadier ». (3) Pendant cinq minutes ils

ne faisaient que tomber et se relever. (4) Quelques-uns même s'enfuirent jus-

qu'à huit kilomètres. (5)

Lorsqu'Atié Ménélik fut de retour, il s'assit sur son trône ; la nuit alors

approchait. À la douzième heure du jour, il rentra dans son elfign.

En disant qu'Atié Ménélik passa ses troupes en revue, il faut ajouter pour-

tant que le ras gouverneur de la province de Harar, des Issa et de l'ʻOgadèn

n'était pas venu. (6) De même, le ras (7) qui gouverne le pays entre le Tchèt-

chèho et le Bambèlo jusqu'à Ouafla et du Tchètchèho jusqu'à Nètch-sar (8),

n'était pas venu ; pas plus que le ras (9) qui gouverne depuis le pays le

Tchètchèho jusqu'à Mètèmma, le Ouag-choum (10), le gouverneur du Sémien

(11) et l'armée entière du Tigré. (12) Le ras gouverneur du Godjam, (13) le

(1) Ainsi qu'on l'a vu plus haut (t. I, pp. 5, 52, 188), le seïf correspond à l'épée, le chotèl est le

sabre très recourbé, genre cimeterre, le goradié rappelle notre sabre de cavalerie.

(2) Voir les judicieuses réflexions de Skinner (qui vint à Addis-abèba à la fin de cette même

année 1903) sur les qualités de l'armée abyssine et les difficultés d'une campagne éventu elle

en Ethiopie pour des troupes européennes (Abyssinia of to-day, pp. 174-178).

(3) Nous n'avons pu trouver dans les Bibles latines cette énergique comparaison.

(4) On nous a raconté qu'un soldat ayant dans son excitation, tiré un coup de feu qui faillit

atteindre Ménélik, il s'ensuivit parmi quelques-uns des spectateurs un désordre que l'auteur

exagère d'ailleurs.

(5) Soulignons cet emploi d'un terme emprunté au système métrique.

(6) Mèkonen. Il était alors retenu à Harar par la préparation d'une nouvelle expédition contre

le Mad Moullah (cf. Somaliland Despatches, 1904, pp. 68-60).

(7) Oualié. Sans doute Ménélik lui avait-il ordonné de rester dans son pays pour surveiller le

Tigré qui n'était pas encore pacifié.

(8) « Herbe blanche ». Nom que les Abyssins donnent à une plante qui se rencontre dans les

régions très basses de l'Ethiopie et dont les feuilles comme les fleurs sont de couleur blanche ou

cendrée. Suivant le D’ Mérab, qui nous a obligeamment renseigné à ce sujet, elle appartiendrait

à la famille des synanthérées et est employée par les sorciers comme charme contre le mauvais

œil. Le même nom a été donné par les Abyssins à la partie du pays dankali qui est située à l’E.

du Yèdjou et où cette plante pousse avec une particulière abondance.

(9) Gougsa (cf. supra, p. 487, N. 3).

(10) Gouangoul (cf. t. I, p. 371, N. 9).

(11) Dèdjaich Guèssèssè (cf. supra, p. 416, n. 9).

(12) Divisé comme il a été dit plus haut (p.495). Les rebelles Seïoum et Gougsa ne vinrent faire

leur soumission au dèdjatch Guèbrè-Sellassié qu’au mois de décembre 1903 (cf. ANNARATONE,

In Abissinia, p. 75). Seioum reçut alors le gouvernement du Tèmbién (ibid, p. 76)

(13) Bèzzabeh. Il vint le mois suivant à Addis-abèba pour y épouser Oueïzèro Zènèbè-ouarq,

res

î

Ÿ

Ÿ

Î

4

a at

Frise see ttes SRE

507 —

ras à« Damot (1) ne vinrent pas davantage. Cependant, si nous écrivons que

tous cerx-là ne vinrent pas, c’est pour indiquer que leur pays était trop

éloigné (2) et non parce qu’ils avaient refusé de venir. Ne va pas croire

qu’ils fussent restés en arrière par désobéissance à un ordre reçu.

Le roi des rois renvoya dans leur pays toutes les troupes qui avaient défilé

et resta à Addis-abèba pour y passer la saison des pluies.

petite-fille de Ménélik, qui mourut au Godjam en 1904 (cf. H. LE Roux, Chez la reine de Saba,

PP. 73-79).

(1) Mènguècha-Atikem (cf. supra, p. 487, n. 2).

(2) La vraie raison pour laquelle ces divers chefs ne furent pas invités à venir à la revue, c’est

qu’ils gouvernaient pour la plupart des pays où régnaient des troubles. Peut-être aussi Ménélik

ne voulut-il pas accumuler un trop grand nombre de troupes dans sa capitale de peur de disette

ou d'épidémie.

Fig. 73. — SCEAU DU DÈDJATCH DÈMESS.

CHAPITRE LXXII

Construction d'une maison avec machine pour fabnquer les thalers. — Des véhicules arrivent d'Europe. — Les Balabbat Galla rentrent en possession des terres de leurs pères dont ils avaient été dépossédés ou qu'ils avaient cédées eux-mêmes. — Toutes les maisons de la Cour y compris celles de service sont couvertes en tôles. — Mort de Oueïzèro Y èoub-Dar, mère de l'Itiéguié. — Emprisonnement du ras Bèzzabeh du Godjam. — Le Godjam passe aux mains de Djan-hoi. — Comment la reine Hélène déterra la croix du Christ. — On dépose en banque des thalers destinés à secourir les pèlerins Ethiopiens de Jérusalem en leur fournissant les vêtements et la nourriture. — On écrit un contrat à ce sujet.

En 1806 (1), année de Jean, Atié Ménélik fit construire une maison avec

machine pour fabriquer les thalers (2) où l'on commença à faire des thalers

(1) Septembre 1903-Septembre 1904. Voyages : Le consul américain Skinner qui, chargé

d'une mission temporaire, conclut, le 27 décembre 1903, un traité d'amitié et de commerce avec

Ménélik (Abyssinia of to-day) ; l'américain Mac-Millan qui explora les districts frontières au

N. O. du lac Rodolphe (cf. JEssEN, South-Western A byssinia) ; H. LE Roux, chargé d'une mis-

sion relative à l'achèvement du chemin de fer et qui séjourna à Addis-abèba de mars à mai 1904

(Chez la reine de Saba ; cf. Mort, t. II, pp. 499-505) ; le major Jennings qui accompagna une

expédition anglo-abyssine dans l'Ogadèn (JENNINGs et ADDISON, With the Abyssinians in So-

maliland).

(2) Ce fut l'ingénieur autrichien HENTZE (cf. supra, p. 499, N. I) qui installa cette Monnaie

éthiopienne (HENTZE, Am Hofe.… pp. 111-112, fig. ; ROSEN, ouv. cit., p. 164-280 ; L. DE CASTRO,

t L, fig. 73).

et des roub (1). On fit ensuite venir du pays des Ferendji des véhicules à

vapeur (2) qui commencèrent à circuler entre Addis-abèba et Guënnèt.

C’est à cette époque qu’il décida qu’au Choa les bal-abbat galla qui avaient

été déshérités ne le seraient pas pour toujours, mais que les fils devraient

rentrer en possession des terres de leurs pères. Voici pourquoi les bal-abbat

galla avaient été dépossédés de leurs terres : depuis le règne d’Atié Sahlè-

Sellassié, bien que leur contrée eût été conquise, les Galla faisaient des incur-

sions dans les pays chrétiens, brûlaient les églises et refusaient de se soumettre

aux chefs qui avaient été nommés dans leur contrée et qu’ils empêchaient de

gouverner ; aussi c’étaient des combats continuels et des chrétiens étaient

massacrés (3). Pour tous ces motifs, beaucoup de Galla s’étaient vu enlever

leurs terres (4). De plus, dès que le pays commença à se soumettre, les

Galla sentant leurs forces diminuer, vivaient dépouillés de terres à eux qu’ils

avaient léguées aux Amara. (5)

Atié Ménélik fut attristé de voir les enfants galla privés de l’héritage pater-

nel. Aussi dit-il : « Tandis que moi je gouverne le pays de mon père, il ne faut

pas que les enfants des bal-abbat galla demeurent déshérités. » Et il ordon-

na que dorénavant, les enfants des bal-abbat galla se partageraient les terres

paternelles avec les Amara. (6)

En l'an 1897, (7) toutes les maisons de service de la Cour d'Addis-abèba,

(1) C'est-à-dire des quarts de thaler à l'effigie de Ménélik. Il en avait été frappé à la Monnaie

de Paris dès 1893 (cf. supra, p.402, n. 10 et DE FOVILLE, Les monnaies de l'Ethiopie, p.6). En fait,

il ne sortit de la Monnaie d'Addis-abèba que des pièces divisionnaires, la puissance de ses presses

étant insuffisante pour frapper des thalers et, au bout de quelques années, cette fabrication lo-

cale fut suspendue pour être restituée à la Monnaie de Paris (voir notre appendice VII).

(2) Ce fut d'abord une petite locomotive routière que l'arménien Serkis Terzian mena à grand'

peine de Diré-daoua à Addis-abèba (HENTZE, pp. 191-203 ; H. LE Roux, Chez la reine de Saba,

pp. 285-296). Les automobiles ne firent leur apparition dans la capitale éthiopienne que quatre

ou cinq après (cf. Harris, The Highlands of Aethiopia, t. II, chap. XV et XVI).

(3) Les derniers faits de ce genre semblent remonter à 1877, époque où, Ménélik étant au

Godjam, les Galla saccagèrent une partie du Choa (cf. t. I p. 133, n. 7).

(4) « Dans les pays galla toute la terre conquise appartient à l'Empereur. Celui-ci concède

vend à ses sujets des terrains » (CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 484). Nous avons vu des exemples

de ces dépossessions de terres appartenant aux Galla (cf. t. I, pp. 209, 301, 359).

(5) Pour se prémunir contre des évictions complètes, beaucoup de Galla léguaient effective-

ment leurs terres à des chefs abyssins, à condition de pouvoir continuer à y résider moyennant

des redevances fixes. L'auteur se sert ici du terme Amara et non, comme il le fait d'habitude,

du mot chrétiens pour désigner les Abyssins du Choa par rapport aux Galla, parce que ceux-ci

étaient devenus chrétiens. Les Choans, métissés de sang galla, ne sont cependant pas de purs

Amhara (cf. MÉRAB, ouv. cit., t. I. p. 150, et t. I, p. 300, n. 6).

(6) On ne restitua aux enfants des chefs locaux galla que le tiers des terres paternelles : opé-

ration dénommée sisso ou troisième partie (cf. GUIDI, Vocabolario, col. 162 et notre appendice XI).

(7) Septembre 1904 — septembre 1905. Au mois de mars 1905, Ménélik concéda à la N. ational

Bank of Egypt l'autorisation d'établir en Ethiopie sous le nom de Bank of A byssinia, une société

bancaire privilégiée (cf. ROssETI, pp. 297-303).A la même époque, grâce à la médiation italienne,

le Mad Moullah s'engagea à cesser ses raids en territoires anglais et abyssin (Military Report on

Somaliland, p. 138).— Voyages : le Conseiller de Légation FRIEDRICH RosEN, chef d'une mission

officielle allemande venue par Djibouti et qui, après avoir conclu à Addis-abèba, le 7 mars 1905, un

traité de commerce, traversa le Godjam, le Sèmièn, le Tigré pour s'embarquer à Massaoua (FÉLIX

RosEN, Eine deutsche Gesandichaft in A bessinien) ; le médecin-major VOLLBRECHT, Im Reiche des

_ sp

— prete ee tente

te

Pets PR .

sagas . . . . ss

dont les parois étaient en bois et les toitures en chaume (1) furent abattues,

et Atié Ménélik, réunissant tous les ouvriers capables de bâtir en pierres,

fit construire des murs qu'on recouvrit de toitures en tôles, et ainsi toutes les

maisons de service de la Cour furent refaites.

Cette année-là, la mère d'Itiéguié Taïtou, Oueïzèro Yèoubdar (2), mourut ;

c'était le 28 du mois de yékatit. (3) A cette nouvelle, (4) la Cour fut remplie

de douleur. Une pleureuse se lamenta ainsi: « Oueïzèro Yéoub – dar ! Elle

qui fut une lumière s'est éteinte ; le jour s'est obscurci avant le coucher du

soleil. (5) Une belle cavale est morte ! Elle ne reviendra plus ! Elle a enfanté

une fille destinée au roi et un fils appelé à être ras » (6).

A cette époque, le ras Bèzzabeh (7) qui avait reçu le gouvernement du God-

jam dit : « Pourquoi a-t-on retranché le Damot et le Miétcha des pays que

gouvernait mon père ? » (8) et il passa le krèmt à comploter avec ses achke-

rotch. Mais les gens du Godjam de dire : « Nous ne trahirons pas un juge tel

qu'Atié Ménélik que le Seigneur nous a donné ! » Voyant que la chose ne lui

réussissait pas, le ras Bèzzabeh y renonça. (9)

Comme rien ne peut demeurer caché à celui que le Seigneur a oint et placé

sur le trône, Atié Ménélik fut informé, mais provisoirement, il abandonna cette

affaire au Seigneur.(r0) On apprit alors qu'un certain dèdjatch Ouadadjié (11),

du Godjam, coupable de meurtre (12) s'était enfui au désert. Le ras Bèzzabbeh

Negus Negesti Menelik II ; PIERRE-ALYPE, ouv, cit, pp. 221-217) ; le chevalier DE HOEHNEL —

premier explorateur du lac Rodolphe en 1888 avec le Cte TéLékI — qui négocia pour l'Autriche-

Hongrie le traité de commerce du 21 mars 1905 (PIERRE-ALYPE, pp. 221-222) ; l'autrichien BIEBER

qui, avecle Baron de MyL1vs, fit une importante exploration du Kaffa (cf. t. I, p. 174, n. 1);

BLUNDELL dont ce fut le second voyage dans les régions del'ouest (Exploration in the A bai Basin) ;

enfin le baron Maurice de ROTHSCHILD qui, accompagné du lieutenant Collat, accomplit un voya-

ge d’études zoologiques dont les résultats n’ont été publiés qu’en 1922.

(x) Le texte porte le mot sar, herbe. Les toitures des maisons abyssines sont faites d’une

longue graminée appelée sembèlèt (cf. ARMBRUSTER, Amharic-English Vocabulary, t. I, p. 468)

qui n’est autre que l’andropogon abyssinicus (Richard dans LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. V,

P. 454). Sur la confection des toitures en chaume qui, à part le danger d’incendie,sont très préfé-

rables à celles en tôles, voir VIVIAN, Abyssinia, pp. 172-175, fig. ; LITTMAN, t. III, pp. 10-13,

fig. ; L. DE CASTRO, t. I, fig. 119, 120.

(2) Elle résidait à Dèbrè-mèoni au Godjam (cf. t. I, p. 253, et DUCHESNE-FOURNET, t. I,

pp. Io1, 1I0-II1, 158-159, 220).

(3) 7 mars 1905. D’après le D’ GorriN, membre de la mission Duchesne-Fournet qui lui

donna ses soins, elle avait plus de 80 ans en 1902.

(4) Celle-ci ne fut annoncée officiellement que huit jours après (ROsEN, ouv. cit, p. 257).

(5) Allusion à sa fille Taïtou (son soleil).

(6) Oualié.

(7) Que la mission allemande visita alors dans sa capitale de Dèbrè-Marqos (ROsEN, pp. 342-

354) –

(8) Cf. supra, p. 495, N. 4.

(9) Vollbrecht, qui le vit au mois d'avril 1905, écrit en parlant de lui (ouv. cit, p. 149): « Il

passe pour un fidèle partisan de Ménélik ; en apparence il a pris son parti des circonstances. »

(10) Cf. t. I, p. 326, n. 3.

(II) « Mon aimé ».

(12) Sur sa propre femme, nous a-t-on dit.

Clickhé Bcyadjian

MÉNÉLIK VERS 1906.

Le es 2

j

l'ayant fait rechercher et arrêter en avisa Atié Ménélik qui lui répondit :

« Amène-le moi toi-même. »

Le ras Bèzzabbeh, s'imaginant qu'on n'avait pas appris qu'il avait comploté

avec ses soldats, se dit en lui-même : « Je recevrai des parures d'honneur »

et il arriva amenant avec lui le dèdjatch Ouadadjié. Lorsque ce dernier parut

à l'addèbabaï afin d'y être jugé pour son homicide, il révéla que le ras Bèzzab-

beh s'était révolté. Celui-ci répliqua :« Ce n'est pas vrai » et ils se querellèrent

pendant quelque temps. Le dèdjatch Ouadadjié ayant pris sept témoins (I)

parmi les chefs du Godjam, convainquit le ras de trahison ; alors le ras Bèzzab-

beh voyant qu'il était confondu par tous ces témoignages, avoua sa révolte.

Le dèdjatch Ouadadjié, jugé d'après le Fetha-Nèguëst, et, convaincu d'assas-

sinat, fut livré aux parents de la victime et mis à mort. (2) Quant au ras Bèz-

zabbeh, il fut enchaîné. (3)

Atié Ménélik dit : « Quand je fais monter les fils du roi Tèklè-haïmanot

sur l'alga de leur père, ils s'en montrent indignes par leurs méfaits. Désormais

je garderai le Godjam entre mes mains et le ferai prospérer. » Il ordonna donc

d’inscrire toutes les terres de ce pays sur un registre (4) et le fit gouverner

par un meslènié. (5)

Atié Ménélik se préoccupait non seulement des gens de son royaume d’Ethio-

pie, mais même de ceux qui se trouvaient au-delà des mers. C’est ainsi qu’il

prononça ces graves paroles du fond de son cœur : « Après l’ère des martyrs,

quand Constantin commença à régner, sa mère, la reine Hélène, construisit

des églises en Terre Sainte et retira la croix du Christ de l’endroit où les Juifs

l’avaient enterrée. Ce fut alors qu’elle donna à l’Ethiopie un rest (6) à Jéru-

salem, après quoi elle partagea le Golgotha comme il suit : l’Orient à l’Ethio-

pie, l’Occident aux Grecs. » (7)

« Depuis ce jour, (8) les pèlerins et les moines d’Ethiopie n’ont jamais cessé

(1) Il faut sept ou au moins cinq témoins lors de la rédaction d’un testament (Fetha-Nëguèst,

trad. GUIDI, Pp. 458).

(2) On raconte que Ménélik tenta vainement de le sauver en offrant à sa famille plusieurs

milliers de thalers comme prix du sang (cf. t. I, p. 221, n. 6 et HENTZE, ouv. cit., pp. 98-99).

(3) Il serait mort peu de temps après (cf. ROsEN, p. 354).

(4) De manière à faire percevoir les impôts pour son propre compte. Il semble que le Damot

et le Miétcha furent traités comme le Godjam proprement dit (cf. RossETTI, Carta dimostrativa

dell'Etiopia, 1'° et 2M° édition, 1906 et 1907). L'Agaou-meder resta en tout cas au ras Mèn-

guècha-Atikem.

(5) Ce représentant — une sorte d'intendant — fut un certain guerazmatch Oualdè-Yohan-

nès (RossETTI, mêmes cartes).

(6) Sans doute l'emplacement où se trouve aujourd'hui la chapelle de Ste Hélène (cf. in/ra,

P. 514, N. 4).

(7) Pour désigner les Grecs, l'auteur a employé ici l'ancien mot gueez Tseré (cf. SAPETO,

Viaggio…, p. 450) qui voudrait dire indolents ou astucieux. — La tradition rapportée par notre

auteur a été également recueillie dans la chronique traduite par HENTZE (ouv. cit, p. 178). Le

lieu supposé du Calvaire se trouve, comme on sait, un peu à l'est de l'église du Saint-Sépulcre.

(8) L’invention de la Croix remontant, dit-on, à l’an 325 et le christianisme ayant été apporté

en Ethiopie vers 341 (cf. t. I, p. 17, n. 17), il est permis de mettre en doute l’exactitude de ce

passage.

— 512 —

d’occuper ce lieu. Tous les rois d’Ethiopie qui m’ont précédé ont donné

à ceux qui habitent Jérusalem et à ceux qui en font le pèlerinage les vêtements

et la nourriture. Ils envoyèrent aussi des objets d’église aux monastères de

Jérusalem. Atié Kaléb (1) y envoya sa couronne (2), et Atié David (3) leur

expédiait la dîme de tous ses biens. Le fils d’Atié Guéèbré-Mèésqèl (4) quitta

le monde se fit moine et alla y demeurer ; il fut appelé le Moïse éthiopien, Ebnè-

Sèlib. (5) Près du mont Liban et près du Carmel il se livra à des mortifications

et, à cause de cela, aux yeux des Grecs, il est regardé comme un grand saint.

Son église existe encore près de Samarie, en la ville appelée Nablis. (6)

« Moi donc, Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie, persuadé qu'il n'est pas

commode de faire circuler de l'argent, (7) j'ai ordonné de déposer à la banque

du Crédit Lyonnais (8) à Jérusalem la somme de deux cent mille thalers. »

Afin que tout fût bien en règle, il en fit écrire le contrat dont voici le texte :

« Je verse au Crédit Lyonnais la somme de deux cent mille thalers. (9) Le

capital restera, mais les intérêts seront versés aux pèlerins et aux moines

éthiopiens qui habitent Jérusalem, dans le monastère du Gouvernement éthio-

pien, et qui professent notre foi orthodoxe. Cet argent est destiné à les secou-

rir en leur procurant le vêtement et la nourriture, et, pour que les paroles

écrites ci-dessus aient toute la valeur d'un contrat, j'y ai apposé mon sceau.

« Article premier. — Cet argent est destiné aux pèlerins et aux moines éthio-

piens qui vivent en Terre Sainte, à Jérusalem, qui habitent le monastère du

gouvernement éthiopien et qui professent fermement la foi orthodoxe. Pour

les secourir en leur procurant le vêtement et la nourriture, je verse à la banque

deux cent mille thalers. Cet argent ne doit pas être retiré, ni servir à d'autres

fins, je le déclare expressément. On pourra laisser les intérêts et les ajouter au

capital, mais on ne devra jamais enlever de celui-ci ni peu, ni beaucoup, ni

le donner en caution. Il faudra placer cet argent dans un endroit très sûr

afin qu'il produise des intérêts. On n'aura pas le droit d'enlever cet argent

de la banque afin de s'en servir pour faire le commerce.

« Article deuxième. — Les intérêts de cet argent seront prélevés chaque année

et le directeur de la banque les remettra au prieur du monastère du Gouver-

té

EE RE

(x) C£, t. L, p. 17, n. 12.

(2) « Un diadème d'or et de pierreries… pour y être suspendu dans l'église du Saint-Sépulcre »

(Morié, t. II, p. 157). Cf. le Synaxare à la date du 20 de guenbo? dans SAPETo, Viaggio.. pp.

424-425.

(3) Cf. t. I, chap. V.

(4) « Serviteur de la Croix ». Petits-fils du roi Kaléb (cf. t. I, p. 24). . LE ;

(5) « Fils de la Croix » (composé d'un mot arabe et d'un mot gueez). Moussè-tsèlim (le Moïse L'IMPÉRATRICE TAÏTOU VERS 1906.

noir) est commémoré dans le Synaxare à la date du 24 de sénié.

(6) Nablouse ou Naplouse où il existe effectivement les ruines d'une église du V° ou VI® siècle,

Cf. CouBEAUX, Le bienheureux Abba Ghèbrè-Michael, p. 7.

(7) Les Abyssins ne se servent guère, même à présent, de chèques ou de billets. Les paiements

se font en monnaie métallique d'argent ; un sac de 500 thalers ne pèse pas moins de quatorze

kilos.

(8) Qui avait dès cette époque une agence à Jérusalem.

(9) Le thaler valait alors (1905) de 2 fr. 20 à 2 fr. 60 (cf. COLLAT, L'Abyssinie actuelle, 1906).

37°

mes At

MAÉ :

2

es 0

un

A

ste a

st

ss tas

… s

- PP

a — A

, es EEE je

gag premue =

tu

SERRE

;

|

9

A

W

E

be

_

, = memes mess cer ou

Area tra 0 02222 ___ =

nement éthiopien qui le recevra en présence de toute la communauté. Que

si le prieur est malade ou en voyage, ou s'il vient à mourir, l'économe nommé

par le monastère recevra cet argent en présence de la communauté à laquelle

il le distribuera. Cet argent servira à acheter les vêtements et la nourriture du

prieur et de tout le monastère. Mais en disant que cet argent doit être employé

à l'entretien des pèlerins et des moines d'Ethiopie, cela n'empêche pas que

quelqu'un qui est attaché au monastère, et qui vient du pays d'Ethiopie, ne

doive pas en avoir sa part. Il sera traité comme tous les gens de la communauté.

Et, s'il reste de cet argent destiné à l'entretien du monastère, le prieur prendra

l'avis de sa communauté et l'emploiera aux besoins de celle-ci.

« Article troisième. — Si une dispute surgit entre les pèlerins et les moines,

s'ils se querellent les uns les autres, le prieur et la communauté jugeront le

différend et celui qui sera condamné sera privé de vêtements et de nourriture

et chassé du monastère.

« Article quatrième. — Si, dans le monastère du Gouvernement éthiopien à

Jérusalem, il arrivait qu'il n'y eût plus aucun moine ou pèlerin, les intérêts

seront comptés et ajoutés au capital. Si le monastère du Gouvernement éthio-

pien à Jérusalem vient à manquer de personnel pendant quinze ans entiers,

le capital et les intérêts seront remis au Gouvernement éthiopien qui en fera

ce qu'il voudra.

« Article cinquième. — Ce contrat, par lequel la somme de deux cent mille

thalers est déposée entre les mains du représentant de la banque, est contre-

signé par le papas grec, le papas latin, et le papas syrien. (1)

« Article sixième. — Huit copies de ce contrat ont été remises : la première

au Gouvernement éthiopien, la seconde au Gouvernement turc, la troisième

entre les mains du papas grec, la quatrième entre les mains du papas syrien,

la cinquième entre les mains du papas latin, la sixième entre les mains du

pacha de Jérusalem, la septième entre les mains du prieur des pélerins et des

moines éthiopiens qui se trouvent dans le monastère du Gouvernement éthio-

pien, la huitième à la banque du Crédit Lyonnais.

Ce contrat a été signé le 7 de guenbot (2) 1897, année de Mathieu. »

(1) Par papas, le chroniqueur désigne le patriarche de trois des communautés chrétiennes

de Jérusalem. On remarquera qu'il omet le patriarche arménien de cette ville, encore que celui-ci

ait prétendu exercer une sorte de juridiction sur les Abyssins de Jérusalem (cf. DrMOTHIOS,

Deux ans en Abyssinie, I, p. 2), sans doute parce que les Arméniens de Jérusalem s'unirent aux

Coptes pour combattre les prétentions des Abyssins sur certains des Lieux-Saints (cf. supra

P. 490, N. 4).

(2) 14 mai 1905.

qi M

CHAPITRE LXXIII

On écrit à Constantinople au sujet de Der-Seltan. — Comment une porte fermée fut ouverte, — Construction de l'Eglise de Dèbrè-Guènnèt à Jérusalem. — Itiguié Taïtou fait construire une maison dans l'enceinte de l'Eglise de Dèbrè-Guènnèt. — Les chefs y achètent aussi des maisons.

Les terrains que nous avions à Jérusalem étaient en plusieurs endroits, comme il a été dit plus haut (1). Ils étaient situés : autour du sépulcre de Jésus ; près de celui de Joseph (2) ; au sanctuaire de Longin (3) et des Saintes Femmes ; au-dessus de l'église construite par la reine Hélène (4) ; à l'endroit où la Croix fut retrouvée (5) ; là où Der-Seltan fut fondé (6) ; à Gethsémani ; au tombeau de Notre-Dame (7) ; à Bethléem ; et ainsi dans toute la province de Jérusalem. Et cela se trouve dans toutes les histoires ; les chroniques d'Oumèr, fils d'Elkètabna (8), du sultan Sélim (9) et du sultan Mohammed (10) en font foi.

Tout cela autrefois était aux mains de nos pères, (II)

(1) Cf. supra, p. 491.

(2) Un peu au N. du puits de Jacob, sur la route de Jérusalem à Naplouse

(3) La chapelle absidale de Longin, aujourd'hui aux Grecs,doit son nom au soldat qui, d'après

la tradition, perça le flanc de Jésus ; il était borgne : une goutte de sang de Jésus jaillit sur son

œil malade et le guérit.

(4) La chapelle de Ste Hélène qui appartient aujourd'hui aux Arméniens.

(5) La chapelle de l'Invention de la Croix partagé aujourd'hui entre les Latins et les Grecs.

(6) C'est-à-dire non-seulement le couvent abyssin, mais aussi le couvent copte qui est conti-

gu au N. O. (cf. supra, p. 499, n. 6).

(7) L'église de la Vierge, où serait son tombeau, appartient aux Grecs, mais les Abyssins y ont

un autel.

(8) Sans doute Omar ibn el Khattab, second calife des Mulsulmans qui conquit Jérusalem en

637. Ce fut lui qui aurait assuré aux Abyssins la possession de Der-Seltan (cf. HENTZE, ouv. cit.

178).

(9) Sélim 1°f, le sultan qui s’empara du Caire en 1517.

(T0) Probablement celui des deux sultans turcs de ce nom qui, au début du XII° siècle, lutta

contre les Francs de Syrie.

(Ir) Un des membres de la mission que le Gouvernement éthiopien a envoyée en 1921 à Jéru-

DÈBRÈ-GUENNÊT A JÉRUSALEM.

Cliché Dom Alexandre Lannes

re tt

Par suite, nos moines étant devenus moins nombreux (I) et nos voisins étant

venus à Jérusalem en plus grand nombre, les Arméniens, les Grecs (2) et les

Egyptiens se partagèrent notre domaine ; nous n’avions plus alors conservé

que le guebbi de Der-Seltan dont les Egyptiens voulurent encore s’emparer

tout entier. Il y a quarante-trois ans, ces derniers, sans qu’aucun jugement

fût intervenu, s’emparèrent de la clef de Der-Seltan. Depuis ce jour nos moines

devinrent comme des prisonniers. Ils n’eurent plus la liberté d’entrer ou de

sortir à leur gré. (3) Tout cela remplit de douleur Atié Ménélik et Itiéguié

Taïtou : ils furent fort attristés de l'injure faite à leurs sujets et de voir ainsi

se perdre l'héritage de leurs ancêtres. Aussi commencèrent-ils à entrer en

relations avec le sultan Abd-oul-Hamid-Han, (4) roi des Turcs.

Comme ce souverain honore notre royaume (5) et qu'il seit que ce teriain

est l'héritage de nos aïeux, èn l'année 1808, il fit ouvrir la porte ancienne que

les Egyptiens avaient fermée, donnant à ce sujet des ordres formels à Rechid

bey, gouverneur de Jérusalem. Alors on restaura toutes les maisons qui se

trouvaient dans l'enceinte de Der-Seltan et on releva celles qui étaient tom-

bées en ruines. (6)

Itiéguié Taïtou, la lumière de l'Ethiopie (7), sachant que ce monastère ap-

partenait depuis toujours aux moines éthiopiens, ordonna que son nom fût

changé (8). Aussi, sur la porte qui fut réouverte, elle fit placer une plaque en

marbre et y fit apposer le sceau de l'empire et inscrire ces mots en lettres d'or :

« Cette porte de Der-Seltan fut ouverte sous le règne de Ménélik II, ami de

Dieu, sous le règne de notre reine Itiéguié Taïtou, la seconde Hélène et la

salem pour faire valoir ses droits sur certains des Lieux saints, nous a assuré que les Abyssins

avaient successivement perdu une douzaine d'emplacements, rien qu'à Jérusalem.

(1) Par suite des difficultés que rencontraient les pélerins pour aller à Jérusalem à travers des

territoires occupés par les mulsulmans avec qui l'Ethiopie fut presque constamment en état de

guerre depuis le XIV® siècle.

(2) L'auteur emploie ici le mot Grik par lequel les Abyssins distinguent les Grecs des autres

Frendji.

(3) Le chroniqueur étant arrivé dans son récit à l'année 1905, l'incident qu'il mentionne se

serait passé en 1862. Il y eut effectivement cette année-là une nouvelle querelle entre Coptes et

Abyssins où ces cerniers succombèrent malgré plusieurs démarches du consul britannique à

Jérusalem en leur faveur : il s'agissait de la propriété d'une chapelle contigue au couvent abyssin

et dont les Coptes avaient changé les clefs ainsi que celles du couvent lui-même qu'il faut tra-

verser pour se rendre à la chapelle (cf. Correspondance respecting the Abyssinians at Jerusalem,

PP. 9-14).

(4) Han rend le mot turc khan qui désigne le souverain des Ottomans .On a vu plus haut

(P. 490) que, vers 1901, le gouvernement éthiopien obtint du sultan la reconnaissance des droits

de Taïtou sur la maison qu'elle avait fait acheter à Jérusalem. Ménélik adressa alors des cadeaux

à Abd-oul-Hamid (cf. MéraB, Impressions. t. II, p. 98).

(5) En 1802, le sultan envoya en Ethiopie une mission sous la direction de Sadik pacha avec

des présents pour Ménélik (cf. MéraB, loc. cit.).

(6) Depuis lors, ces constructions se sont de nouveau délabrées (v. notre pl. XLVI).

(7) Surnom que Ménélik lui aurait donné le jour où elle fut couronnée et qu'il employait en

lui écrivant (cf. MéRaB, ouv. cit, t. II, pp. 47 et 51). Il figure en exergne sur ceux de ses sceaux

qui sont postérieurs à 1889.

(8) En celui de couvent du Gouvernement éthiopien. Le couvent copte a conservé le nom de

Der-Seltan ou mieux Deir-es-Soultan.

2 pied 1 pags

lumière de l'Ethiopie, et sous le règne du Sultan Abd-oul-Hamid-Han, roi d'Is-

mania (1). Et, afin que ces paroles fussent un témoignage pour toutes les géné-

rations, ce texte fut écrit en gueez et en latin.

C'est ainsi qu'imitant Atié David, Atié Zéra-Yaeqob (2) et d'autres rois qui,

de leur temps plaçaient des incriptions sur des pierres et des tables de marbre (3)

suivant la coutume de ce pays (4), Itiéguié Taïtou fit graver les mots cités

plus haut. (5)

Un grand nombre de rois éthiopiens orthodoxes s'étaient appliqués à con-

server ces emplacements à Jérusalem. On sait aussi que la reine d'Hazièb,

notre mère, y fut instruite dans la loi du Seigneur. (6) Son fils Ménélik, pre-

mier du nom, en rapporta les Tables de la loi et les lois du royaume (7) ; l'eu-

nuque de notre reine Hendèqié (8) le vrai baptême du Christ (9). Atiè Kaléb

traversa la mer appelée Zénouach (10) et, après avoir eu la victoire, (11) envoya

sa couronne à Jérusalem et abandonna le monde.(12) Atié David, voulant

gagner les mérites attachés à cet emplacement, arrêta les eaux de l'Abbaï

et les détourna ailleurs ; et, s'étant ainsi assuré ce terrain, il fit venir un mor-

PRIE anse

dr = x

TE SEE

ee dde

a

(1) Pour Osmanie, pays de la dynastie turque d'Osman ou Othman.

(2) Ce souverain fit des dons au couvent abyssin de Jérusalem (BRUCE, trad. franç., t. IT,

P. 73)-

(3) Dans îe texte beleg, mot gueez qui signifie marbre (cf. APOCALYPSE, XVIII, 12) et qui, au

pluriel, désigne dans II Chron., V. 10, les Tables de la Loi.

(4) Il paraît s'agir de la Palestine où les inscriptions antiques et modernes ne manquent pas.

En Ethiopie, à part celles de Yèha et d'Aksoum, il n'en existe pas,du moins à notre connaissance.

Ni à Lalibèla (XIII° siècle), ni à Gondar (XVII® siècle), on n'en a notamment relevé.

(5) Le D' MÉRAB à noté à Jaffa, sur le fronton d'une hôtellerie de pélerins abyssins, les mots:

« Taïtou, lumière de l'Ethiopie » (Impressions d'Ethiopie, t. 1, p. 249).

(6) Cf. t. I, Pp. 7-

(7) Dans le récit du retour de Ménélik I en Ethiopie, il n'était pas question de l'introduction

des lois judaïques dans ce pays (cf. t. I, p. 12, N. 5.)

(8) Equivalent de Kendègié dont nous avons fait Candace. Le nom de cette reine d'Ethiopie

apparaît, comme on le sait, dans la Bible (Actes, VIII, 27). Suivant la légende rapportée par

l'auteur du Kebrè-Nèguèst (trad. BupcE, pp. 78. 163), Salomon aurait donné à Makedda et à ses

descendants la ville de Gaza près de laquelle l'eunuque de la reine Candace rencontra précisé-

ment le diacre Philippe. Mais, comme les listes royales d'Aksoum ne mentionnent aucune reine,

il semble bien que Candace était souveraine non de l'Abyssinie (Haute-Ethiopie) ,mais du royaume

de Napata ou de Méroé qui était celui des « Ethiopiens » (DROUIN, Les listes royales éthio-

piennes). Ce nom aurait été attribué à toute reine d'Ethiopie (DROUIN, loc. cit, d'après PLINE) ;

c'était sans doute un titre comme aujourd'hui celui d'Itiéguié (cf. KAMMERER. Essai… p. 75).

(9) L'eunuque de la reine Candace fut effectivement baptisé par le diacre Philippe (Actes,

VIII, 38), Mais le chroniqueur n'a pas prétendu plus haut que l'introduction du christianisme au

Tigré ait été antérieure au IVe siècle.

(10)Ce ne peut-être que la mer Rouge. Zènouach serait la correuption de Dzou-Nouas, roi juif

des Himyarites du Yémen (485-518 ?) dont le nom aurait été donné à la mer sur la côte orientale

de laquelle il régnait (cf. LE GRAND Relat. hist… pp. 247, 272 ; LEJEAN Voyage en Abyssin e,

82 ; Morié, t. I, p. 145, N- 2)

(11) Cf. t. L, p. 18 n. 3-

(12) Cf. supra, p.512, N.2. Après avoir ainsi renoncé à la couronne, il se retira dans une grotte

où il vécut en ermite jusqu'à sa mort (voir le Synaxare à la date du 20 de guenbot dans SAPETO, Étictéé Dont Alevandre L

Viaggio.. p. 425). Son tombeau serait à Aksoum (cf. notre appendice III). 4 inrénmun pz Dhsni-GUENNET. re Lannes

a a SR

tte

ceau de la croix de Notre-Seigneur. (1) Depuis ce jour, on sut que cet endroit

appartenait aux rois d'Ethiopie. Le prieur éthiopien Raïssou (2) assistait à

tous les conciles de la foi. (3)

Par la suite, Atié Yohannès fit commencer à construire l'église de Dèbrè-

Guènnèt, mais il mourut avant qu'elle fût achevée. Ce fut notre bienheureux

roi Ménélik II qui la fit terminer. On ne trouvera jamais une église plus belle

que celle-là. On ne rencontre ni en Europe, ni en Asie, ni en Afrique, une église

qui lui ressemble. On l'aperçoit de très loin. (4) Tous les pèlerins de Jérusalem

vont la visiter avant toutes les autres et en baiser les murs d'enceinte. Ils

aperçoivent, près du dèdjé-sélam, l'image de Ménélik II sculptée dans la pierre

et entourée des lions d'Ethiopie (5). Pénétrant à l'intérieur, ils admirent sa

décoration, ses ornement : (6). Elle ressemble à une épouse parée par son époux,

et elle est là, drapée dans sa beauté et couronnée des fleurs de Mesgel (7).

C'est d'elle que parlait Salomon lorsqu"il disait : « Quelle est celle-ci qui s'avan-

ce pure et brillante comme l'aurore à son lever ? » (8) Et elle répond elle-même :

« Je suis noire, mais je suis plus belle que les monastères de Jérusalem ; les

autres monastères, fils de ma mère, sont méprisés à cause de moi. » (9)

Itiéguié Taïtou suivit l'exemple de ses aïeux. En l'an 1895, elle fit élever à

Jérusalem une grande maison qui coûta trente huit mille thalers.(10) Cette

maison a un étage et un rez-de-chaussée ; (II) on y trouve aussi beaucoup de

salles(12) et de chambres à coucher(13); il y a de plus une resserre(14), une cui-

sine, une terrasse, des puits, un jardin ; enfin il y a l'habitation des gardiens.

Itiéguié Taïtou acheta une maison voisine et l'ajouta à la première. Il y a

là beaucoup de salles, de chambres à coucher, de l'eau et une cuisine. Aujour-

d'hui ces deux maisons sont contenues dans une seule enceinte. Cet endroit

mesure deux mille cinq cents coudées de long. Il a comme limites à l'Orient,

(x) Cf. chap. V de la Chronique, t. I, p. 27 et suivantes. Mais il n'y est pas dit que David II

s'assura la possession de l'emplacement en question.

(2) « Sa tête ».

(3) Aucun concile œcuménique ne fut tenu à Jérusalem, mais il semble que les querelles dog-

matiques y eurent longtemps moins d'intensité qu'à Constantinople (cf. HENTZE, ouv. cit. p.

178). L'auteur veut d'ailleurs peut-être parler du concile général de Florence (1431-1445) où

se rendirent deux moines abyssins, dont l'un, le diacre Pierre était venu de Jérusalem (MonriÉ,

t. II, pp. 218-219).

(4) V. notre pl. LI et les panoramas de Jérusalem où apparaît en effet la coupole de Dé

brè-Guènnèt. ,

(5) Ce doit être un bas-relief avec le profil de Ménélik et en exergue, plusieurs lions dont un

portant une croix (cf. le portrait inséré dans le vol. de ROsEN au frontispice et à la p. 250).

(6) V. notre pl. LII.

(7) Cf. t. I, p. 229, n. 6.

(8) Cantique des cantiques, VI, 10.

(9) Paraphrase du Cant. des cant. I, 5-6.

(T0) Cf. supra, p.496, n. 3. L'auteur a porté de 30 à 38.000 thalers l'estimation du prix de cette

construction.

(11) Meder-biét. « maison à même la terre ».

(12) Addèrach, pièces de réception ou réfectoires.

(13) Yémigniéta gouada, «chambres à dormir ».

(T4) Ega-biét, « maison des objets » (cf. t. I, p. 318, n. 2).

|

=

= ee

` _ d 2

te RE PART – ;

N

la maison d'un prêtre anglais ; à l'Occident, Tsoudat-Guèram-Han (1) ; du

côté Nord, il touche à un terrain anglais et du côté Sud à une grande route (2).

La façade principale est ornée d'un soleil gravé dans la pierre. Tout autour on

lit l'inscription suivante en lettres d'or : « Itiéguié Taïtou, lumière de l'Ethio-

pie. » Et cette inscription qui s'aperçoit de loin est tournée vers le Sud et,

par conséquent du côté de l'Éthiopie. Lorsque les gens de notre pays l'aper-

çoivent, ils commencent à avoir le désir du vrai soleil de l'Éthiopie, mais leur

cœur est plein de joie parce que le Seigneur nous a donné là un titre de gloire.

L'image de ce soleil et des lions se retrouve aussi dans les maisons de Dèbrè-

Guènèt. Tout cela fut fait selon les coutumes du pays, pour bien montrer que

ces constructions appartiennent à des rois. (3)

En l'an 1898, Atié Ménélik et Itiéguié Taïtou firent encore bâtir deux

nouvelles maisons dans l'enceinte de Dèbrè-Guènnet. Elles ont chacune

vingt-quatre chambres, un puits, des lieux secrets (4) et un escalier pour

conduire à la terrasse.

Chacune de ces maisons a dix-huit mètres de long sur quinze de large et

douze mètres de hauteur ; toutes deux ont coûté ensemble cent deux mille

francs. (5)

L'Afè-negous Nèssibou,(6) sa femme Oueïzèro Dèsseta (7) et le ras Oualdié

ont aussi acheté une maison à côté. Suivant en cela l'exemple de leurs rois,

ils songent à agrandir ce terrain et à faire redevenir entièrement notre pro-

priété les terrains d'autrefois. (8) Mais Atié Ménélik et Itiéguié Taïtou ont

fait plus pour ces lieux que ne l'avaient fait les rois leurs prédécesseurs, ils

ont donné un nouveau lustre au nom éthiopien à Jérusalem et ont préservé

leurs moines des injures. Des peuples divers qui ne connaissent pas notre

pays, à la vue de tant de travaux, se sont mis à désirer d'aller en Ethiopie

et à s'écrier : « Que nous serions heureux de voir ce pays. » (9)

Quant aux moines de Jérusalem, ils font sans cesse cette prière : « Que

Dieu prolonge la vie de notre roi et de notre reine ! Qu'il donne une grande

paix à leur âme dans le royaume qui ne passe pas et que leur nom soit gravé

sur les colonnes d'or ! Qu'il les fasse entrer dans la communion des Saints

(1) Ce serait, nous at-on dit, le nom du propriétaire de ce terrain mitoyen.

(2) Celle qui rejoint un peu plus à l'O. la route de Jaffa,

(3) Cf. supra p. 516, n. 3.

(4) Il s'agit des latrines (cf. MATTHIEU, XV, 17).

(5) Notons que l'auteur adopte ici, tant pour les mesures que pour la monnaie, des unités en

usage à Jérusalem.

(6) Cf. t. I, p. 300.

(7) D'origine gouraguié. A distinguer de la sœur de Taïtou qui portaitle même nom (cf.supra,

416, n. 10). Oueïzèro Dèsseta, devenue veuve en 1908, est allée résider depuis quelque temps

à Jérusalem.

(8) Il parait que peu de temps après la mort de l'empereur Yohannès, les Abyssins vendirent

une partie du terrain destiné à Débrè-Guènnèt, de manière à pouvoir,avec le produit de la vente,

achever la construction de cette église. ;

(9) Peut-être y a-t-il là une allusion aux missions officielles américaine, allemande, autri-

chienne, belge qui vinrent en Ethiopie de 1903 à 1906.

en la sainte montagne de Sion et dans la Jérusalem libératrice qui est aux

cieux ! »

Fig. 74. — SCEAU D'ITIÉGUIÉ TAÏTOU.

Fig. 75. — CROIX ÉTHIOPIENNE,

EE

CHAPITRE LXXIV

L'église de Mariam d'Entotto est démolie et rebâtie. — Atié

Ménélik, partant en expédition pour le Ouallo, va jusqu'à

Guidda et revient. — Mort du ras Mèkonen. — Le Dëdjatch

[lma est nommé gouverneur de Harar.

Itiéguié Taïtou fit abattre l'édifice de l'église de Mariam d'Entotto et

songea à le rebâtir. Cette construction, comme nous l'avons dit au chapitre

XXXIV, était vraiment plaisante et chère à tous ; aussi les chefs et les clercs,

pleins d'agitation, disaient : « Si elle abat cette église, comment pourra-t-elle

en bâtir une plus belle ? » Cependant que tous les soi-disants conseillers

disaient : « On ne doit pas la démolir », l'Itiéguté refusa obstinément de les

écouter et la fit abattre. (1)

Donc Ménélik II, la quarante et unième année de son règne, en 1898, (2)

ayant fait venir d'Europe des ouvriers très habiles, (3) fit construire cette

église qui fut meilleure, plus belle, plus élégante et plus admirable que la

première. (4) De plus, il suppliait avec larmes son Créateur, disant : « Accorde-

(1) On nous a rapporté qu'il y eut en effet de grandes discussions à ce sujet et que l'opinion

publique à Addis-abèba se prononça contre le projet de Taïtou, jugé à la fois trop coûteux et

inutile . ; ;

(2) Septembre 1905 — septembre 1906. Voyages : l'exploration archéologique de l'Erythrée

moi de mener à bien le travail que j’ai commencé, de peur que je ne devienne

la risée des hommes. »

La construction, commencée le trentième jour de fegemt, fut, par la bonté

du Seigneur, terminée trois mois après, le vingt-cinquième jour de fer. A

l’exception de la toiture, la construction était achevée. Et alors ceux qui,

auparavant, avaient dit : « Que cette église ne soit pas abattue ! » dirent au

contraire : « Il est heureux qu’elle l’ait été. » Mais, en disant que la construc-

tion était terminée, nous devons ajouter qu’une œuvre aimée n’est jamais

achevée ; (1) aussi y travaille-t-on encore de nos jours. (2)

À cette époque, Djan-hoï voulant visiter le pays, partit le 12 de mègabit

pour le Ouallo. (3) Mais à cette période de l’année, les pluies du belg furent

abondantes dans toute la région. (4) Aussi, une fois arrivé au pays appelé

Guidda, (5) Djan-hoî, voyant l’abondance des pluies et le mauvais état du

terrain, (6) ne voulut pas imposer à ses soldats cette marche difficile et s'en

retourna à sa ville d'Addis-abèba.

La nouvelle de la mort du ras Mèkonen, gouverneur de Harar, l'y atten-

dait. (7) Ce fut une grande douleur pour Djan-hoï (8) et l'Itiéguié. (9) Et l'on

va voir comment cette douleur se traduisit. On prit de grandes tentes et on

(1) Expression déjà employée par l'auteur (t. I, p. 212) précisément à propos de la première

construction de Mariam d'Entotto.

(2) On l'a démolie de nouveau en 1921 pour la rebâtir, cette fois à la chaux.

(3) Ménélik faisait en réalité ce déplacement pour se rencontrer à Boroumiéda avec Ferd.

Martini, gouverneur de l'Erythrée (cf. MANTEGAZZA, Ménélik, p. 159, n. 1). Cette entrevue n'ayant

pu avoir lieu alors (à cause du dècès du ras Mèkonen), Martini vint à Addis-abèba le 15 juin 1906

pour y négocier un traité de commerce qui fut signé par la major Ciccodicola (cf. L. DE CASTRO,

Nella terra dei Negus, t. II, pp. 512-513 ; ROSSETTI, loc cit.).

(4) Cette année-là en effet, à partir du 10 février jusqu'à la fin d'avril, les pluies furent extraor-

dinairement fréquentes et copieuses (cf. les observations faites à Addis-abèba par L. DE CASTRO,

ouv. cit, t. II, pp. 31-32).

(5) Cf. supra, D. 395.

(6) Textuellement la mauvaise boue.

(7) Le ras Mèkonen mourut le 22 mars 1906 à Kouloubi dans le Tchèrtchèr, alors qu'il se

rendait auprès de Ménélik pour l'assister dans ses négociations avec l'envoyé italien; il était âgé

de cinquante-deux ans ; son corps fut ramené à Harar et enseveli dans l'enceinte de l'église St

Michel (cf. RosEN, pp. 285-286 ; MÉRAB, Impressions. t. I, pp. 187-188). On dit que Ménélik,

parti d'Addis-abèba le 21 mars, apprit à Guidda, deux ou trois jours après, la mort de Mèkonen

et que ce fut la véritable cause de son retour .

(8) « Ménélik passa trois jours et trois nuits à pleurer, sous la tente dressée non loin de

et du Tigré par les savants allemands Littmann et Krencker ; la mission de Ferd. Martini, gou-

verneur de l'Erythrée, à Addis-abèba, qui eut pour résultat la conclusion d'un traité de commerce

en date du 21 juillet 1906 (cf. RossETTI, Storia diplomatica… pp. 309-316) ; celle du consul gé-

néral belge Hénin (accompagné de l'ingénieur Boulvin) lequel après avoir signé le 6 septembre

1906 un traité de commerce, alla jusqu'au Kaffa et en revint par le Sidamo, le pays aroussi et

Diré-daoua où il arriva en février 1907 (ROSsSETTI, PP. 317-318 ; HÉNIN, Ethiopie. Voyage

d'exploration commerciale ; BOULVIN, Une mission belge en Ethiopie) : le voyage du suisse Luch-

singer dans la région des lacs méridionaux (Von Schoa zum Stefaniesee und zu den Borangalla).

son Palais, se frappant la poigrine et en sanglotant : Mon fils ! mon fils !… en toi j'ai perdu mon

bras droit » (MÉraB, loc. cit.)

(9) « Toute sa suite (celle de Ménélik) imita son deuil, sauf, appris-je de témoins, l'impératrice

Taïtou qui voyait de mauvais œil l'influence du ras » (MÉraB, loc. cit). Taïtou n'aimait certes

pas Mèkonen : elle le considérait à la fois comme un concurrent redoutable pour son frère le ras

Oualié dont elle rêvait de faire le successeur de Ménélik et comme le représentant du parti favora-

ble aux Européens dont elle se méfia toujours. En 1901, elle avait pour ainsi dire obligé Mèkonen

à épouser une de ses jeunes nièces afin d'avoir barre sur lui (cf. H. LE Roux, Ménélik et nous, p.

(3) Ce furent sans doute des artisans cos Gb Mis +. JL a. (0 TON feuv. cit. p.169) 196). Mèkonen ayant bientôt renvoyé cette enfant à Addis-abèba, sans que le mariage eût été

. XVIII avec la photographie de – . cit, p. ; 4 co ; ; ; it, +. it, contre lui un vif

ou frac vé cit extérieure se soute de la galerie circulaire à laquel- $ d en (cf. DE Castro, t. I, p. 185), Taïtou en ressentit, nous a-t-on dit, contre

le Taïtou semble avoir dû renoncer en 1887 (cf. t. I, p. 212, n. 5). ÿ

DM MA te

ut — 5 —

soFre

0 is as es tr

—_

et

pen mr ce at” en

— a pare

— 522 —

les installa dans la vaste plaine qui se trouve dans l’enceinte du guebbi. (1)

Djan-hoï et l’Itiéguié s’y rendirent alors, accompagnés de toutes les dames

de la Cour et de tous les chefs et, escortés de l'armée qui se trouvait dans la

ville. Les clercs des six églises d'Addis-abèba (2) se réunirent et au milieu

des pleurs de tous, firent toute la journée une absoute générale devant le

portrait et le catafalque du défunt. (3) Quarante jours après, on fit le féskar

du ras Mèkonen. Son fils aîné, le dèdjatch Ilma, (4) reçut alors le gouverne-

ment de Harar et son plus jeune fils, le dèdjatch Tafari (5) reçut celui du

Sèlalié. (6)

(1) Cette plaine, située au N. du guebbi impérial, fait partie de celui-ci bien qu'il ne soit pas

entouré de murs.

(2) Cf. supra, p. 454, n. 2. La sixième église est sans doute l'elfign Gabriel (cf, supra, p. 465).

(3) Lors des funérailles d'un grand personnage, avant l'inhumation, on expose sous une tente

son portrait,et ses serviteurs et servantes défilent plusieurs fois devant l'alga où celui-ci est placé

en portant des objets usuels du défunt ou en tenant par la bride ses chevaux et mulets préférés;

la douleur se manifesta par des cris, des chants, des danses avec accompagnement de coups sur

la poitrine et d'égratignures du visage (cf. DE CASTRO. t. I, pp. 298-300 ; MÉras. t.I, p. 188). C'est

le spectacle que nous avons eu le 11 février 1918 à Entotto, le jour des obsèques de l'impératrice

Taïtou.

(4) « Qu'il prospére |» Né en 1877 environ, il avait à Adoua sauvé la vie à son père (KULMER,

Im Reiche Kaiser Meneliks, pp. 45-46 ; Méras. t. I, p. 174). Taïtou, en le mariant à Oueïzèro

Assèlèfetch, une de ses nombreuses nièces (DE CASTRO, t. I, pp. 180-181),avait obligè Mèkonen à la

légitimer (MÉRAB, loc. cit). Il mourut dès l'année suivante le 12 octobre 1907 (KULMER, ouv. cit,

127) et fut remplacé à Harar par le dédjatch Baltcha.

(5) « Redoutable ». Fils légitime du ras Mèkonen, né en 1893 (voir son portrait vers l'âge de six

ans dans Martiel de Salviac, Les Galla, en face de la p. 240, et notre pl. LXII). Depuis le mois

d'octobre 1926,il était ras et héritier du trône d'Ethiopie.En 1924 il à fait un voyage de plusieurs

mois en Europe.

(>) Qui avait été jusqu'alors l'apanage de la branche du ras Darguié (cf. supra, p. 485, n. 9).

En réalité, Tafari, qui n'avait alors que treize ans, resta auprès de Ménélik à qui son père l'avait

tout particulièrement recommandé peu de temps avant de mourir (RosEN, ouc. vit, p. 286;

KULMER, p. 45). En 1909, il fut nommé gouverneur d'une partie du Sidamo, puis, en mars IJIO,

à la veille de la révolution de palais qui mit fin à la régence de Taïtou, gouverneur de la province

de Harar (Méras, t. II, p. 77)s

Fig. 76. — SCEAU DU DÈDJATCH TAFARI.

CHAPITRE LXXV

Toutes les églises délabrées sont reconstruite — Constructions

de ponts en divers pays. — Nominations de ministres. — Leurs

premières décisions.— Des professeurs étant venus d'Alexandrie,

on ouvre une école. — Construction de l'hôtel de l'Itiéguié.

Après que l'église de Mariam d'Entotto eut été reconstruite, (1) Atié

Ménélik songea à rebâtir aussi toutes les églises du royaume ruinées et vieillies

et ce, en vertu d'un édit dont voici la teneur : « Écoute, écoute, homme de mon

pays ! Notre Seigneur Jésus-Christ a donné à notre pays et à notre empire

la paix et la tranquilité ; et c’est lui qui nous a conservé et fait régner depuis

si longtemps. Aussi, en souvenir de tout cela, nous devons nous montrer

reconnaissants. Moi-même, aidé des soldats de ma ville, je vais restaurer les

églises de ma capitale. Choumament et balé-goult, (2) reconstruisez de votre

côté les églises ruinées dans votre pays et bâtissez des églises où vous ferez

placer tous les fabot qui sont jusqu’à présent logés dans les lieux provisoires. (3)

Soldat et paysan, aide-nous, par ta force, si tu es fort, par ton argent si tu en

as. Charpentier et maçon, partout où tu te trouveras, concours au travail de

l’église. Travailler à la construction d’une église, c’est le fondement de la foi

et le signe du vrai chrétien. Qui que tu sois qui frauderas sur ta force ou sur

ton argent, qui que tu sois qui feras le paresseux et refuseras de travailler

aux églises, tu seras jugé au ciel et, sur la terre, tu seras privé de ta charge

et de tes biens. » Cette proclamation fut envoyée dans tout l’empire. (4).

En conséquence l’église de Sellassié à Addis-abèba (5) fut abattue et recons-

truite d’une manière splendide.

(x) Dans les premiers jours du mois de février 1906 (cf. supra, p. 520).

(2) Chefs de districts et tenanciers de fiefs.

(3) Mégarèbia. L’auteur a déjà employé ce qualificatif à la p. 500.

(4) Elle ne paraît cependant avoir été suivie d’exécution qu’au Choa .

(5) Bâtie dés 18091 (cf. t. I, Pp. 307).

ET

PP PPS

ee Fo _

Les églises de Dèbrè-Zeqouala (1) et de Mederè-kèbd (2) furent aussi super-

bement rebâties.

L’église de Mèdhanié-alèm, à l’Agaqi, (3) fut reconstruite aussi d’une façon

remarquable par le dédj-agafari du roi des rois, le ligaba Oualdè-Gabriel, (4)

qui avait reçu pour cela des ouvriers fournis par Djan-hoï. Quand elle fut

terminée on lui donna le nom de Qèranio Mèdhanié-alèm. (5)

L'église de Guiorguis, à Addis-abèba, (6) ayant été abattue, sa construction

fut commencée dans un nouveau style et à la chaux par des ouvriers grecs. (7)

Un véhicule à vapeur (8) étant venu d'Europe pour transporter les pierres,

on commença la construction. (9)

L'église de Gabriel, à Addis-abèba, située dans un endroit qui n'était guère

commode, fut reconstruite un peu plus loin. (10)

L'église de Dèëbrè-Libanos (11) fut abattue sur l'ordre d'Atié Ménélik et

rebâtie dans un nouveau style et à la chaux(12) par l'etcheguié Oualdè-Guior-

guis. (13)

L'église de Sellassié à Dèbrè-berhane,(14) fut reconstruite aussi à la chaux

dans un style nouveau.

L'église de Mariam de Dëmbaro, (15) tombée en ruines, fut rebâtie par le

(1) Cf. t.I, p. 337.

(2) « Terre lourde ». Dans le Sosso. Un des deux monastères fondés par saint Abo (cf. So-

LEILLET, Voyages en Ethiopie, p. 283).

(3) Il y a deux rivières de ce nom (qui, en galla, signifie alliance par serment) : l'une, le grand

Agagi à l'E. d'Addis-abèba, l'autre, le petit Agagi à l'O. qui se déverse dans le premier un peu

avant son confluent avec l'Aouacb. C'est du petit Agagi qu'il s'agit ici.

(4) Promu depuis lors dèdjazmatch ; chef de la mission envoyée à Paris et à Bruxelles au mois

d'avril 1919 et nommé la même année ministre du Palais. Il est réputé pour sa grande piété

(cf. MéraB, t. II, p. 78).

(5)« Calvaire du Sauveur du monde » (on sait que Golgotha est synonyme de lieu du crâne).

Une autre église du nom de Mèdhanié-alèm a été construite il y a quelques années au pied des

monts d'Entotto (MÉéras, t. II, pp. 128-129).

(6) Cf. t. I, p. 372, n. 2.

(7) Sous la direction de l'architecte Orphaniès et de l'ingénieur italien Castagna (MÉRAB,

t. II, p. 105 ; de CASTRO, t. I, p. 214). Cette église de forme octogonale, comme celle de Ragouel

d'Entotto et à coupole métallique, est le seul monument, au sens moderne de ce mot, qui existe

à Addis-abèba (cf. FAÏTLOVITCH, ouv. cit, p. 120 ; CIPOLLA, Nell'impero di Menelik, fig des p.

198 et 199 et notre pl. LIII).

(8) Vètiss babour, véhicule à fumée. Sans doute une locomobile.

(9) Qui ne fut achevée qu'en 1911, année où Lidj Yassou l'inaugura (cf. MoNTANDON, ouv. cit.

fig. de la p. 382).

(10) Cf. supra, p. 465. L'elfign Gabriel étant dans l'enceinte réservée du guebbi n'était pas

accessible au grand public. On laissa subsister cette église qui s'appelle aujourd'hui Kidanè-

mehrèt et on bâtit en l'honneur de S. Gabriel une autre église à l'extrémité Est du guebbi.

(11) Commencé en 1881 et achevé seulement en 1893 (cf. t. I, pp. 170 et 329).

(12) « La nouvelle église. est une bâtisse récente due à des entrepreneurs européens qui imi-

tent en pierre et en zinc le plan des vieilles églises rondes de bois et de chaume » (COHEN, Rapport

sur une mission… p.63, fig.). Nous avons pu constater nous-même, en 1919, qu'on travaillait en-

core à la décoration intérieure de cette église.

(13) Précédemment nebourè-ed d'Aksoum (cf. supra, p.450).En tant qu'etcheguié, il était avant

tout, chef des moines de Dèbrè-Libanos (cf. t. I, p. 39, n. 6).

(14) Cf. t. I, p. 170.

(15) Cf. t. I, p. 142.

aarratarutur

certt 11111 1ELLLEL LM

ré

CU

2 men

(Le)

N %

A Eee A g

(dames) 1

LP }

w me »

dans san D

Cliché Garbis Ebeyan

EGLISE DE GUIORGUIS A ADDIS-ABÈBA.

gs re ee gr

tséhafi-teezaz d’Atié Ménélik, l’alèqa Guèbrè-Sellassié (1) qui, de par la volonté

de Djan-hoï, prenant des ouvriers, quitta Addis-abèba pour la faire recons-

truire.

L’église de Moret, appelée Ziéna-Marqos, (2) celle de Messer-meder (3)

dédiée à Guiorguis et celle d’Ittissa, (4) dédiée à Abounè Tèklè-haïmanot,

furent toutes aussi reconstruites à la chaux. L’ancienne église d’Abounè

Tèklè-haïmanot fut donc abattue et on la rebâtit un peu plus loin. Or il

arriva qu’à l’endroit où l’autel s’élevait précédemment, une vigne poussa ;

personne ne l’avait plantée, ni arrosée, elle poussa d’elle-même. (5) Tout le

monde à cette vue fut rempli d’admiration. Bref, dans tout le pays, selon les

termes de l’édit, on se mit à reconstruire les églises.

Jusqu’alors, en notre pays du Choa, on ne savait pas ce que c’est que

construire un pont. (6) Pendant tout le begga, les gens qui avaient des disputes

au sujet de leur rest, de leurs goult, de leurs biens, ne cessaient d'aller plaider

devant les ouembèr. (7) Quand survenaient les grandes pluies, depuis le jour

d'Abo (8) de hamlié, jusqu'à celui de méskèrèm (9) les juges défendaient de

poursuivre les garants (10) de peur que les torrents n'emportassent ceux-ci

(1) L'auteur de la Chronique.

(2) « Gloire de S. Marc ». C'est le nom d'un saint contemporain de Tèklè-haïmanot et du mo-

nastère qu'il fonda sur une hauteur dominant au N. le cours de l'Addabaï (ROCHET D'HÉRICOURT,

Voyage. pp. 180-181 ; ISENBERG et KraPF, Journals. pp. 243-244).

(3) « Terre des lentilles, dans le district de Quembibit, à 50 kilom. env. au N. E. d'Addis-

abèba (Harris, The Highlands… t. IT, p. 104 ; de CasTRo, t. II, pp. 219-220).

(4) Cf. t. I, p. 361, n. 2.

(5) La vigne pousse à l'état sauvage, précisément dans cette région (cf. LANDE, Un voyageur

français. » 2° art, p. 380).

(6) Il s'agit ici de ponts en pierres et non de passerelles comme celles sur l'Aouach mention-

nées au t. I, note 4 de la p. 336. L'auteur fait bien de ne parler que du Choa, car, au Béguè-

meder et au Dèmbia, des ponts à arches furent construits à partir du règne de Sousneïos qui en

1626, sur le conseil des missionnaires portugais, employa pour l'établissement d'un de ceux sur

l'Abbaï un indien du nom d'Abd-el-Karim (PEREIRA, Chronica de Susenyos, t. 11, pp. 225, 567 ;

cf. MENDEZ dans BECCARI, rec. cit.,t. VIII, p. 32 ; LoBo, Relat. hist… p. 109). Son fils et successeur

Fassilidès suivit cet exemple et plusieurs autres ponts qu'on appela Fassil-dildil (ponts de Fassil),

furent construits à cette époque (cf. PEARCE, ouv. cit, t. I, p. 233, et notre appendice III). Tous

sont encore utilisés. En outre, un ingénieur italien, le Cte Salimbeni, avait pendant son séjour

au Godjam (1883-1885), bâti, à la demande du negous Tèklè-haïmanot, deux ponts, dont l'un

sur la rivière Temtcha, affluent de droite de l'Abbaï (SALIMBENI, Tre anni di lavoro nel Goggiam).

(7) «Ce mot umbar signifie également et le juge et le siège sur lequel il est assis » (LE GRAND,

dans Logo Relat. hist…, p. 270). Les ouember sont les juges d'appel qui siègent dans la capitale

(cf. DE CAsTRO, t. II, pp. 129-130).

(8) Surnommé Guèbrè-Mènfès-Qeddous (Serviteur de l'Esprit Saint). C'est avec Tèklè-haï-

manot, le saint le plus populaire du Choa, même parmi les Galla qui font des pèlerinages en son

honneur au mont Zeqouala (cf. BORELLI, pp. 209-210). Il passe pour être venu d'Europe en Ethio-

pie au début du XIII® siècle et avoir accompli les plus étonnants miracles (voir sa curieuse lé-

gende notamment dans SOLLEILET, Voyages en Ethiopie, pp. 281-283 et dans la monographie

que lui a consacrée Bezold).

(9) Abo a sa fête le 5 de chaque mois. La période indiquée ici est donc comprise entre le 12

juillet et le 15 ou 16 septembre.

(10)«En Abyssinie aucun contrat ne se fait sans l'intervention d'un garant » (POLLERA, L'ordi-

namento della giustizia… p. 43). Cf. de FELCOURT, L'Abyssinie, pp. 83-84.

et congédiaient les plaideurs afin qu'ils allassent passer chez eux le krèmt.

Ceux qui, durant les grandes pluies, avaient une affaire imprévue et allaient

porter leur plainte au juge étaient souvent emportés par les torrents : et,

de fait, chaque année, un grand nombre de pauvres gens disparaissaient

ainsi. (I)

Atié Ménélik, après avoir réfléchi à tout cela, fit venir du pays des Frendji

des ouvriers en leur offrant des salaires. En l'an de grâce 18099, (2) il fit

construire un grand nombre de ponts en divers pays et sur divers cours

d'eau. (3) Il y avait autrefois sur l'Abbaï un pont construit par les anciens

rois, mais il fut abattu par des ennemis et personne n'osait traverser ce pont

en ruines. (4) Aussi, cette même année, il envoya des ouvriers qui refirent

au-dessus de l'Abbaï un pont magnifique. (5) Aussi tous les gens qui franchis-

sent ce pont s'écrient : « Que le Seigneur donne de longs jours à Ménélik et

à Taîtou ! Que le pouvoir ne sorte pas de leur descendance ! Que leur royaume

(1) Ces accidents se produisent encore aujourd'hui. Sur la manière dont on traverse les fleuves

lorsque ceux-ci ne sont pas guéables, voir Massaïa, t. I, p. 114-115, fig. p. 109 ; DUCHESNE-

FOURNET, t. I, pp. 172-173.

(2) Septembre 1906-septembre 1907. Au mois de juillet 1906, la France, l'Angleterre et l'Ita-

lie avaient parafé à Londres deux conventions, l'une relative au statut politique et économique

de l'Ethiopie, l'autre concernant le commerce des armes avec ce pays. Ménélik, à qui le premier

de ces accords avait été présenté le 18 juillet en accusa simplement réception le 5 décembre

aux représentants des trois Puissances, et le traité fut signé à Londres le 13 décembre 1906

(cf. Livre jaune, Affaires d'Ethiopie, 1907 ; ROSSETTI, Storia diplomatica… PP. 319-366) — Voya-

ges : Parmentier et Latham de novembre 1906 à avril 1907 (cf. PARMENTIER, De Khartoum à

Addis-A bèba ; LATHAM, Au Sidamo et chez les Gallas Aroussi) ; von Kulmer de mai 1907 à no-

vembre 1908, à Harar et à Addis-abèba ; Klobukowski, ministre plénipotentiaire, chargé d'une

mission qui dura d'avril 1907 à février 1908 et qui eut pour résultats d'une part la conclusion

d'un traité d'amitié et de commerce en date du 10 janvier 1908, de l'autre la concession à une

nouvelle compagnie de la ligne à construire entre Diré-daoua et la capitale (textes dans PIERRE-

ALYPE, L'Ethiopie et les convoitises allemandes, pp. 131-134 et 271-274) ; cf. DE FELCOURT (qui

fut attaché à cette mission), L'Abyssinie. Agriculture, Chemin de fer, et R. Ferry. L'Ethiopie

et l'expansion européenne en Afrique orientale. Au mois de juillet 1907, le dèdjatch Mèchècha-

Ouargié (cf. t. I, pp. 326-328) fut chargé d'une mission diplomatique à Berlin, Vienne et Cons-

tantinople, motivée principalement par la question des Lieux-Saints (cf. Méras, t. I, p. 250 ; t.

IT, pp. 13-14).

(3) À part le pont sur le Nil dont il va être question, les seuls ponts en pierres construits à cette

époque furent ceux d'Addis-abèba (cf. MÉraB, t. I, p. 133). Il y en a aujourd'hui une dizaine

dont trois franchissent la rivière Qèbbèna au-delà de laquelle se trouve le quartier dit des léga-

tions. Ces ponts sont indiqués sur notre plan de la capitale abyssine.

(4) Celui de Silé, à 70 Kil. env. du point où l'Abbaï sort du lac Tsana (cf. LEFEBVRE, t. II,

298 ; COHEN, Rapport. p. 66). L'arche unique de ce pont fut brisée par les gens du Godjam

au cours des guerres qu'ils soutinrent au XVIIIe siècle contre les empereurs de Gondar (cf. COMBES

et TAMISIER, t. III, p. 289 ; DE CAsTRO, t. II, pp. 284-285).

(5) « Le pont brisé a été réparé en 1908 par des ouvriers européens employés par Ménélik,

restauration que commémore sur le pont même une inscription. » (COHEN, ouv. cit., p. 66). A

la même époque, Ménélik projeta d'établir un pont métallique en aval de celui de Silé pour relier

plus directement Addis-abèba avec Dèbrè-Margos, ville principale du Godjam (cf. ANNARATONE,

In Abissinia, pp. 176-177) ; mais ce pont commandé à une maison de Milan n'a pu, en raisons de

difficultés de transport des matériaux à travers l'Ethiopie, être jeté au-dessus de l'Abbaï. Seules

les culées ont été établies. Le gué, praticable seulement pendant la saison sèche est immédiate-

ment en aval.

fleurisse et verdisse éternellement comme les plantes qui se trouvent au bord

de l'eau ! » et ils passent sur le pont en bénissant ainsi ceux qui l'ont fait

construire. 7

Ce fut alors qu'Atié Ménélik songea à implanter dans notre pays d'Ethiopie

les coutumes européennes. (1) Aussi, en l'année 1900, (2) il nomma, comme

on le fait en Europe, des ministres (3) dont voici les noms :

Le ministre de la Justice fut l'afè-negous Nèssibou, (4)

Le ministre de la Guerre fut le fitaorari Habtè-Guiorguis ;

Le Ministre de l'Intérieur (5) fut le ligè-mèkouas Kètèma ; (6)

Le ministre du Commerce et des Affaires étrangères fut le nègadi-ras (7)

Hailè-Guiorguis ; (8)

(1) Sur les conseils de certains Européens et notamment, nous a-t-on dit, du Dr Mission, son

médecin d'alors (cf. l'allocution de Ménélik à ses ministres dans VITALIEN, Pour l'indépendance

'Ethiopi . 18-10).

pit 1907 Spears 1908. Dans le courant de cette année éthiopienne fuzent

conclus, outre le traité de commerce précité avec la France qui contient une importante c ag

de juridiction, un accord avec l'Angleterre en date du 6 décembre 1907 pour la damuaon es

frontières entre l'Ethiopie et les colonies du British East Africa et de l'Ouganda (texte Sous Re

SETTI, Pp. 393-394), et trois actes diplomatiques signés en mai et juin 1908 par le S s ; i

Felizzano, représentant de l'Italie en Ethiopie depuis l'année précédente, pour fixer les ron À res

de la Dankalie et de la Somalie italienne par rapport à l'Ethiopie (texte et commentaires 2

ROssETTI, PP. 399-424). Voyages : Tancredi et Rava, mission de la société Italienne de Géograp ie

accomplie d'avril à juillet 1908 pour étudier la région du lac Tsana (cf. TANCREDI, Lan

della Società geografica italiana in Etiopia settentrionale ; RAVA, Al Jago T sana) 5 e vel

Gwynn, chargé dans ce troisième voyage de reconnaître la frontière indiquée dans! acer ;

mois de décembre 1907 (A Journey in Southern A byssinia) ; Faïtlovitch qui, de mai 19085 a

1909, visita les Falacha du Sèmién, des environs de Gondar et d'Addis-abéba (Quer ee ; s

nien) ; Bentley et C. Hallé d'une part, A. Holtz de l'autre qui réussirent à amener ro , , ne

biles jusqu'à Addis-abèba en décembre 1907 et janvier 1908 (cf. C. Hauré, To Jon i 5

motor car; HouTz, Im Auto zu Kaiser Menelik) ; notons enfin 1 arrivée dans la capita e éthio

pienne au mois de février 1908 de M. Charles Brice, ministre plénipotentiaire, qui devait y

a France jusqu'en janvier 1917.

np bé je Pose légèrement déformé (minister). Ce fut dans le sousnt I

mois d’octobre 1907 que la création d’un ministre fut décidée, mais la proclamation des titula

n’eut lieu qu’au mois de janvier 1908.

(4) Qui eut en même temps la présidence du conseil.

(5) A guèr-guezat, BOnvernen gt da page. rt pr stats

; , n. 5 et REIN, essinien. t. I, :. – . Lu

8 ds a sr ». Le plus souvent contracté en negadras. Dès 1 origine a

fut une sorte de fermier des taxes de douane (cf. PEARCE, t. IT, pp. 1 I-12). Vers 1840, il y en avait

six, chacun dans une des villes les plus commerçantes de l’Ethiopie (Adoua, Gondar, potes , ;

tous, à l’exception d’un, étaient des musulmans, ceux-ci ayant alors le quasi-tionope R es

transactions commerciales (PLOwDEN, Travels… pp. 126-130). Aujourd hui, au Choa a a

les pays qui en dépendent directement, on en compte six également cotes aan 5 qe ,

lèga, Ankobèr, Oualamo, Goré. Ils sont chefs de la douane et ont juridiction sur les mar

en St Georges ». D’origine modeste, mais intelligent et laborieux, Hop CuoguE

devait jouer par la suite un rôle important sous Lidj Yassou qui lui donna en a e ji où

bittouaddèd (cf. Méras, t. II, pp. 81-84 et notre appendice XIII ; portrait ni , as 2e

368). En 1910, il dut céder le portefeuille des Affaires étrangères au ne ou ci

grâcié au mois de juillet 1917 par le gouvernement actuel, il a été emprisonné arar, p

mis en liberté en 1922. peu de temps avant de mourir.

— 598 —

Le ministre des Finances (x) fut le bèdjironde Moulou-guiéta ; (2)

Le ministre de l'Agriculture fut le kantiba (3) Oualdè-Tsadeq ; (4)

Le ministre des Écritures, (5) fut le tsèhafi-teezaz Guëbrè-Sellassié ; (6)

Le ministre des Travaux publics (7) fut le qègnazmatch Mèkonen. (8)

Le ministre du Palais (9) fut l'azaj Mèttafèria. (10)

On fit bâtir pour ces ministres une maison où ils commencèrent leur tra-

vail. (II)

La première fois que les ministres se réunirent en conseil, (12) ils prirent

les décisions suivantes que nous allons transcrire : Lorsque des hommes ont

entre eux une querelle, ils ont l'habituc è de dire : « Je parie dix mille, mille

coups de fouet ».(13) Ce genre de défis doit cesser. On peut gager du miel,(14)

et tout au plus un cheval ou un mulet : mais on ne doit pas faire d'enjeux plus

(1) Nous avons traduit par finances le mot guênzèb, biens mobiliers, argent.

(2) « Complet Seigneur ». Le seul qui, avec l'alèqa Guëbrè-Sellassié,

à toute heure du jour et de la nuit (CorLaT, L'Abyssinie actuelle, P-32). Compris avec Oualdè-

Tsadeq et Mèttafèria dans le renvoi collectif des ministres en exercice au mois de mars 1918.

(3) Titre qu'on donnait autrefois aux deux chefs de la province d'Hamassién dans l'Erythrée

actuelle, et qui était aussi celui du chef du Dèmbia (CONTI RossIN1 dans Historia Regis Sarsa

Dengel, observations, p. 189) ; cf. Barradas dans BEccari, Rerum Aethiopicarum...., t. IV, pp.

24, 81, 84 ; Massaïa, Lectiones p. 258,n. 1. Depuis, il a été attribué au maire de Gondar (cf. GoBAT

Journal… p. 174 ; Arn. d'ABBADIE, Douze ans… p. 164) et plus récemment à celui d'Addis-abèba.

(4) Achhèr du ras Darguié, il épousa une des filles de ce ras lorsque celle-ci fut devenue veuve,

et devint dèdjazmatch en 1917. « Type le plus parfait du Choan de la bonne société » (MÉraB,

t. IT, p. 89). Son homonyme, le ouehni-azaj Oualdé-Tsadeq (cf. t. I, p. 280, n. 7), mourut au

mois de février 1909.

(5) Qui fut en même temps garde du sceau et secrétaire du conseil des ministres (MÉRaB,

t. IT, p. 87).

(6) Cf. t. I, pp. 168, 369, et supra, p. 525 ; COLLAT, loc. cit.

(7) Le texte porte simplement sera qui signifie travail.

(8) Depuis lors fitaorari, puis ligaba, et dèdjazmatch, gouverneur du Ouallèga.

(9) Guebbi, mot qui ici pourrait se rendre également par Cour.

(10) « Il s'est fait respecter ». « Incarnation du bon sens paysan, trempe paysanne » (Méras,

t. IT. p. 87). Remplaça en 1909 Mèkonen aux Travaux plublics. Ces deux derniers ministres furent

nommés quelque temps après les autres, mais proclamés en même temps qu'eux le 26 janvier

1908. En 1909 et IOII, ON Créa deux nouveaux portefeuilles : ceux des Affaires étrangères et des

Postes et Télégraphes. (voir la composition du cabinet au mois de mai 19r1 dans MoNTANDON,

P. 370, N. 1). Au mois de mars 1918, à la suite d'un mouvement populaire, tous les ministres, sauf

le fitaorari Habtè-Guiorguis, ont été renvoyés dans leurs terres et, s'il a été fait l'année suivante

quelques nominations de ministres, il n'y a plus aujourd'hui à proprement parler de ministère

abyssin. Les Affaires étrangères sont dirigées en personne par le ras Tafari.

(tr) Dans l'enceinte du guebbi impérial. En juin 1922 a été inauguré un local spécialement des-

tiné aux Affaires étrangères et aux procès entre indigènes et européens.

(12) Au mois de juillet 1908.

(13) C'est-à-dire que l'un des plaideurs, pour affirmer son bon droit, offre de payer autant de

thalers qu'il énonce de coups de fouet ; si l'autre ne tient pas le pari, il est débouté. Les enjeux

judiciaires (ouarrerid) sont une des particularités de la procédure en Ethiopie (cf. PEarcE, t. I,

PP. 312-313 ; COLLAT, L'Abyssinie actuelle, P. 52 ; HENTZE, ouv.cit., p. 96 et surtout POLLERA,

L'ordinamento della giustizia… PP. 48-55).

(T4) Un goundo (mot galla) de miel, soit une corbeille d'une contenance de 1 5 kilos environ

(cf. PAULITSCHKE, t. I, P.319 ; RAAD et GHALEB, La clé de la conversation abyssine, p. 80). La

valeur réelle en est aujourd'hui de huit thalers, mais devant la justice, le goundo de miel ne compte

que pour un thaler.

pût parler à l'empereur

UN DES PAVILLONS DU GUEBI D'ADDIS-ABÉBA.

PL. LV

wi É

Cliché Bertol!ani

forts. Le juge ne devra ni entendre, ni juger ceux qui auront fait des enjeux

supérieurs. Celui qui aura été condamné devra payer vingt thalers s'il a gagé

un mulet, dix thalers s'il a gagé un cheval et quatre roub s'il a gagé du miel. (1)

Les honoraires du juge sont de huit roub. (2)

Un homme qui aura été coupable d'une faute très grave et qui, de ce fait,

était déshérité de ses terres, sera puni et dans ses bêtes et dans son corps, (3)

mais on ne devra pas lui enlever ses terres. (4) Cependant l'assassin qui s'est

échappé et celui qui aura comploté contre le gouvernement seront expro-

priés. (5) Le rest est la terre qu’on a reçue de son père et de sa mère ou celle

qu’on a achetée de son argent ; (6) il ne s’agit pas de la terre dite metkëia, (7)

mais une terre metkéia que le gouvernement a faite rest est inviolable. (8)

Lorsque quelqu’un meurt sans enfants, son père et sa mère prendront ses

biens et son rest ; que le choum n’en hérite pas ! (9) S’il n’a ni père, ni mère,

son frère ou sa sœur hériteront. S’il n’a plus ni père, ni mère, ni frère, ni sœur,

les parents les plus proches jusqu’au quatrième degré en hériteront. (10) Pour-

tant si le défunt, excluant ses parents, a testé qu’il voulait donner ses biens

à un autre, celui qui aura été ainsi choisi en héritera.(11) Si la parenté dépasse

le quatrième degré, c’est le choum qui héritera.(12) Telles furent ces décisions ;

elles plurent grandement aux chefs et aux soldats(13) et furent, par la volonté

de Djan-hoï, proclamées publiquement dans l’addébabai au son des nègarit.

Il fit venir aussi d’Alexandrie des professeurs qu’il se chargea de payer et,

(1) Les ministres limitaient d'une part le montant des enjeux et de l'autre fixaient à une valeur

inférieure à leur valeur réelle le prix des animaux ou objets gagés (cf. POLLERA, ouv. cit., p.182).

Enfin, en décidant que le miel serait payé en roub (quart de thaler), ils cherchaient à ramener

cette monnaie divisionnaire à sa valeur réelle ; le change en était à cette époque de sept pour deux

thalers (COLLAT. ouv. cit, p. 61).

(2) Soit deux thalers. Le juge a droit en outre à une partie de l'enjeu du perdant (cf. POLLERA,

ouv. cit., p. 81).

(3) On lui enlève son bétail et on lui inflige une peine corporelle.

(4) Réaction contre les abus de la confiscation des terres au profit du roi et des grands chefs

(cf. notre append. XI).

(5) Exception à la règle posée ci-dessus. Ménélik se montrait plus sévère pour les brigands et

les rebelles que pour les auteurs d'un crime privé (cf. HENTZE, ouv. cit. p. 99).

(6) Le rest devient donc insaisissable, sauf dans le cas précité, et demeure la propriété du con-

damné et de sa famille.

(7) Ce mot a une racine dont le sens est analogue à celle de goult, c'est-à-dire : établir, installer;

mais, tandis que le goult est un fief viager, le metkèïa est une donation révocable en tout temps

par celui qui l'a accordée.

(8) En ce cas, la terre prend le nom de reste-goult, fief héréditaire.

(9) Jusque là, au mépris du Fetha-Nèguèst (chap. XLII), l'autorité impériale représentée par

le choum s'emparait souvent des terres lorsque le défunt n'avait pas de descendants directs. Sur

le privilège du fchega-choum (maire de village) à cet égard du temps de Théodoros, voir LEJEAN.

Théodore II, p. 8.

(10) Cette limitation de la vocation héréditaire n'existe pas dans le Fetha-Nëguèsi (cf. trad.

GUIDI, pp. 403-404).

(11) Suivant le Fetha-Nèëguèst (trad. GUIDI, p. 387), la liberté de tester n'est admise que si le

défunt n'a pas d'enfants ; dans ce dernier cas, il peut disposer d'un quart de ses biens seulement.

(12) Si la succession est « ab intestat ».

(13) Surtout parce qu'elles mettaient fin à un régime arbitraire.

SE rl ASS = es mp

ee re

après qu'il eut fait construire une école, on commença à enseigner les langues

européennes à tous les enfants des chefs. (I)

De son côté, (2) l'Itiéguié fit construire sur l'esplanade (3) qui se trouve

près de l'église de Guiorguis d'Addis-abèba, une grande maison pour les

étrangers, et cette maison fut appelée hôtel. (4) Dans cet hôtel on sert les

plats les plus fins d'Europe et d'Ethiopie ; le roi des rois y donne des gue-

beur ; (5) les chefs, les soldats, les marchands, les étrangers, les gens des

environs de la ville (6) qui désirent manger vont à cet hôtel et paient selon

les mets qu'ils demandent. On peut donc y passer la journée à manger et

à boire.

(1) Jusque-là l'enseignement avait été exclusivement confié à des mèmheran, c'est-à-dire

à des religieux, qui conservent du reste celui du gueez et de l'amharique. Ce fut sur les conseils

d’Abounè Matiéouos, qui tenait à réserver à des maîtres de religion copte l’instruction de la jeu-

nesse abyssine, que Ménélik fit venir d’Egypte en 1906 quelques professeurs sous la direction

d’Hanna Saleb bey (cf. MÉras, t. II, 127). En 1908, l’école impériale Ménélik II, qui avait été

ouverte au mois d’octobre de l’année précédente, comptait une centaine d’élèves, presque tous

fils de chefs, à qui le français, l’anglais, l’italien, l’arabe étaient enseignés à leur choix ; d’autres

écoles du même genre furent créées à Ankober, à Dessié, à Harar (cf. FAÏTLOVITCH, OUV. cit., pp.

120-121). Notons que, en 1912, UNE école a été fondée à Addis-abèba sous le patronage de l’Al-

liance française (cf. MÉRaB, t. II, p. 128) et qu’il en existe une à Diré-daoua, également soutenue

par cette association. Depuis 1922 le ras Tafari a fait construire pour les fils des chefs une école

dite « de la sagesse », dont il a confié la direction à un professeur français, et les missions lazariste,

suédoise, américaine ont ouvert des établissements d’instruction à la capitale abyssine. Enfin,

le gouvernement actuel envoie de nombreux jeunes gens en Europe et en Amérique pour y com-

pléter leurs études.

(2) L'impératrice qui passait cependant pour être hostile aux Européens, aurait fait construire

cet hôtel « pour que les hôtes étrangers en Abyssinie y trouvassent les commodités auxquelles

ils étaient accoutumés dans leur patrie » (REIN, Abessinien, t. 1, p. 256).

(3) Nous avons ainsi traduit le mot addèbabaï dont le sens primitif est espace libre et découvert

entre les maisons d'une ville (GUIDI, Vocabolario —, col. 495).

(4) On l'appelait, et on l'appelle encore, « Hôtel impérial » ou encore « Hôtel Bollolakos »

du nom du tenancier hellène auquel il fut loué par la suite (cf. RErN, t. II, fig. de la p. 264). Sur

la concurrence que l'hôtel de l'impératrice rencontra de la part de l'hôtel ouvert quelque temps

auparavant par un Français, M' Terras (aujourd'hui « Hôtel de France »), voir les amusants

détails donnés par FAÏTLOVITCH (ouv. cit. p. 119). Les hôtels étaient une nouveauté en Ethiopie

(cf. t. I, p. 221, n.7). Parmi les autres constructions faites à cette époque sur l'ordre du gouver-

nement, le chroniqueur aurait pu citer le nouveau pavillon du guebbi impérial décrit par KULMER

(Im Reiche… pp. 176-177) et surnommé par les Abyssins enqoulal-biét, maison de l'œuf, à cause

de la forme en coupole de sa toiture (voir notre pl. LIII) et l'hôpital Ménélik bâti sur les indica-

tions du D' Vitalien, achevé en 1910 (cf. MÉRAB, t. II, p. 211) et qui dut être treize ans après

reconstruit.

(5) Il y donna notamment un grand déjeûner au mois de novembre 1907 en l'honneur du Corps

diplomatique.

(6) Le texte porte balaguer, paysan ; mais l'auteur a dû vouloir parler des propriétaires habi-

tant la campagne autour d'Addis-abèba.

CHAPITRE LXXVI

L'Ethiopie ayant été divisée en six parties, on nomme douze

juges d'appel.

Ceux qui, s'étant querellés pour une affaire de terres, de biens ou pour

tout autre motif venaient à Addis-abèba afin d'y porter plainte, ne trou-

vaient qu'un seul juge dans la ville. (1) Or, le nombre de ces sons ayant

augmenté, le peuple souffrait un vrai dommage. Aussi Atié Ménélik divisa

son royaume d'Ethiopie en six districts. (2) Chaque district eut deux ouam-

bèr (3) et ainsi le nombre de ces juges s'éleva à douze. De plus, pour qu'on

ne pût oublier à la longue des choses qui se décidaient chez eux trois écri-

vains furent attribués à chaque district. (4)

C'est ainsi que l'on commença à écrire ce qui avait été décidé dans tous

les procès que les gens s'intentent au sujet de leurs rest, de leurs goult ou de

toute autre chose. On transcrivit donc les jugements portés par les juges

suivant leur teneur et, si l'on jugeait sur des témoignages, on transcrivait les

dépositions des témoins, avec leurs noms, le nom des deux adversaires, le

nom de celui qui avait été condamné et le nom de celui qui avait gagné son

procès. De plus, on ordonna que si les deux parties interprétaient diversement

le Jugement porté, et, si elles revenaient devant les mêmes juges pour leur

faire répéter leur jugement précédent, ceux-ci ne devaient pas expliquer

(1) Il s'agit des procès portés en appel devant le tribunal i i i i

impérial présidé en fait 'afè-

negous (cf. COLLAT, L'Abyssinie actuelle, pp. 51-52). 2 2 tif

(2) L auteur dit simplement : en six. Comme on le verra un peu plus loin, ces districts assez

arbitrairement composés étaient ceux où l'affaire avait pris naissance. La réforme judiciaire

sannguée ie due su a du mars 1908. De même que le chroniqueur a ouvert l'histoire du règne

mn par le récit de jugements rendus par lui, de même il la ferm 1 im-

portantes mesures judiaires. tes dd

(3) L'un dit de droite, l'autre de gauche, par rapport à l'afà-negous devant lequel l'affaire est

portée en cas de désaccord de ces deux magistrats (cf. DE CASTRO, t. II, p. 130).

(4) Jusqu'alors les jugements n'étaient jamais écrits (cf. LE GRAND, Relat. hist…, p. 256).

oralement leur première sentence, mais qu'il faudrait alors consulter les pièces

écrites. (1) Cette décision causa de la joie aux chefs et aux soldats.

Et maintenant, si quelqu'un veut savoir comment l'empire d'Ethiopie fut

ainsi divisé en six parties et les noms des provinces pour lesquelles furent

désignés des juges d’appel, les voici : (2)

10 Le Bègué-meder, le Yèdjou, le pays qui se trouve au-dessus du Tchèt-

chèho ; (3) l’Amara-Saïnt, le Borana, le Ouallo, Ouarra-Himèno, Amba-sel,

Qallou, (4) Tèhoulè-dèrié, Ouartaïé, Ouarra-Babbou, Guerfa, l’Aoussa, Errgié

et, au Choa, Chènkora (5) et tout le pays au-dessous de la Tchatcha sur lequel

avait été jetée la corde de l’Atié ; (6) en territoires galla : le pays aroussi et

le Gouma. Ainsi était constituée une des parties. (7)

2° Tous les guezat de l’Ittéguté (8) et, en territoires galla, le Nonno, le

Tokié et le Tibbié. (9)

3° Le Tigré et le Ouag ; au Choa, le Mènz ; dans le pays qui s’étend de la

rivière Mofer (10) jusqu’au Ouallo, le Derra et le Merha-biétié ; en territoires

galla, le Gofa et le Bako. (11)

4° Le Tègoulèt, Sèlla-dèngaï, Ouaguèda, Ouaïou, (12) Djirrou, (13) Ta-

tiéssa, (14) Lam-ouacha, (15) Moret, Ensaro, le Godjam, le Damot, l’Agaou-

(1) Auparavant, comme il ne restait pas trace de la procédure, les parties et parfois les juges

eux-mêmes étaient fort embarrassés pour faire exécuter un jugement.

(2) On remarquera que chacun de ces six districts comprend des territoires au Choa et d'autres

en pays galla ou changèlla.

(3) Probablement le Daount et le Ouadèla qui se trouvent entre le Bèguè-meder et le Yèdjou.

(4) Ou Ouarra-Qallou. Il y a deux districts de ce nom, l'un au Yèdjou, l'autre beaucoup plus

au S. et habité par une des sept tribus des Ouallo (cf. t. I, p. 45, n. I, et ISENBERG et KRAPF,

Journals, Pp. 423 et 324). C'est sans doute du second qu'il s'agit ici.

(5) Cf. t. I, p. 87.

(6) Pays galla reconquis et colonisé par les Choans comme il a été dit plus haut (t. I, p. 360,

n. 1). L'expression « Jeter la corde » indique que cette région avait été partagée en gëlad ou ga-

cha (cf, t, I, p. 209, n. 3.)

(7) Cette phrase est répétée dans le texte à la fin de chacun des cinq alinéas suivants. Nous

avons cru pouvoir l'y supprimer, le numérotage des districts ou secteurs judiciaires suffisant à

la clarté de la traduction.

(8) Gouvernements, apanages, Ils comprenaient notamment le Sèmién, Nabèga au Foguèra,

le Boulga et Guèren au Choa.

(9) Pour le Nonno, cf. t. I, p. 175. Le Tokié est une région montagneuse entre le Guibié de

Nonno à l'O., le Gouder à l'E. (cf. CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 234-235). Le Tibbié se trou-

ve entre le Djimma-raré et le Guibié de Nonno (cf. FRITZCHE, D' Anton Steckers Reisen… p.

237 ; Ant. D'ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie, p. 270).

(10) Cf. t. I, p. 246, n. 2.

(11) Ce sont des pays habités par des tribus négroïdes (cf. du BOURG DE B0ZASs, pp. 264-270).

Sur le Gofa, limitrophe du Qotcha à l'E. cf, du BoURG DE Bozas, loc. cit. Sur le Bako au S, E. du

Gofa, de l'autre côté de l'Omo, cf. LÉONTIEFF, Exploration des provinces équatoriales d'A byssinie,

pp. 112-113.

(12) District galla à l'O. du golla de Ouaguèda.

(13) Plateau rocheux au N. de Ouaïou (cf. SOLEILLET, p. 276 ; ANNARATONE, p. 146.)

(14) Figure sur la carte de Lefebvre dans le Choa-miéda.

(15)« Caverne des vaches ». Apparaît sur la carte de Lefebvre dans la province de Merha-biétié

(cf. LEFEBVRE, t.II, p. 226, t. III, p. 81 ; SOLEILLET, ouv, cit, p. 72).

A A A AE A CT ,

—b3$ —

meder, le Qouara, l'Atchèfèr, le Ouandè-guié, le Miétcha, (1) le Goudrou, le

Horro, l'Amoro, le Djèddda, (2) le Ouallèga, (3) le Liéka, l'Ilou-Babor, le

pays au-delà de la Guèba, (4) le Kaffa, le Limmou, le Botor, (5) le Konta et

le Koullo.

5° Ankobèr, Harr-amba, (6) l'Ifat, les Ouarra-guèn, (7) Basso, (8) le

Dèga, (9) le Terra, (10) Assaguert, (11) Qembibit, le Mendjar, le Harar, le

Balié, le Sidamo, le Kambata et le Lèmmo.

69 L"Amèïa, le Oualisso, (12) le Tchèbo, l'Aguèmdja, (13) le Soddo, le

Maroqo, le Guèmou, le Borana, le Qotcha, le Borèda, le Oualamo, le Djimma

d'Abba Djifar, le Djindjèro, (14) le Guiéra, le Gomma, (15) le Ouallèga, (16) le

pays arabe, (17) le pays du dèdjatch Djioti (18) .

Tous ces juges nommés par Djan-hoï pour chacune de ces parties de l'Ethio-

pie, prenaient la place qui leur avait été désignée à l'addébabaï (19) et pas-

saient la journée à rendre la justice. Le pauvre qui avait un procès et qui venait

porter plainte voyait ainsi son affaire terminée rapidement ou pour, ou contre

(1) Il s'agit du Miétcha situé au Godjam (cf. t. I, p. 41, n. 4 et p. 202, n. 2).

(2) Immédiatement à l'O. de l'Amoro (BLUNDELL, Explorations in the Abaï Basin, p. 537).

(3) Comme on va le voir, le Ouallèga est également compris dans le sixième district. A moins.

qu'il n'y ait là une erreur du copiste, il faut supposer que l'auteur a voulu parler du Ouallèga

septentrional (cf. DE CAsTRO, t. II, p. 389).

(4) Sans doute le Guimira, (cf. supra, p. 462, n. 4) et plus au N. le Motcha (MoNTANDON,

ouv, cit, ch. IX).

(5) Entre le Guibié d'Ennaria et celui du Djimma (CzccHi, t. II, pp. 129-135).

(6) Cf. t. 1, p. 58, n. 4. Harr-amba, bien qu'à proximité d'Ankobèr, forme un petit district

séparé (cf. SOLEILLET, p. 171).

(7) C’est-à-dire les territoires occupés par ces gardiens des troupeaux royaux (cf. t. I, pp. 190,

n. 1 ; supra, 394, N. 2, et ISENBERG et KRAPF, Journals, p. 277).

(8) Ne figure pas sur les cartes. Se trouverait au N. E. d’Ankobèr (cf. HArris, The Highlands…

t. II, p. 315 ; CEccHi, t. I, p. 343).

(9) Ce terme générique qui désigne les hauts plateaux est donné à la partie la plus élevée du

Choa-miéda au S. du district d’Ensaro (voir la carte de Chaurand).

(10) Au S. O. d’Ankobèr. Pays qui avec le Boulga a toujours appartenu aux chrétiens (So-

LEILLET, p. 271) ; cf. DE CASTRO, t. II, pp. 220, 252.

(11) Ne figure pas sur les cartes. Serait au N. O. d’Ankober (cf. CeccHi, t. I, p. 344).

(12) Entre le Tcbèbo au N., L’Amèïa à l’O., le Gouraguié au S. (cf. MoNTANDON, pp. 63-64).

(13) Ou Agabdja. Au S. de l’Amèïïa (Cf. CrccHi, t. II, p. 111 ; MONTANDON, P. 64).

(14) Pays montagneux compris entre le Guibié de Djimma et l’Omo et habité par une tribu

kouchitique du même nom, lequel signifie singe (cf. supra, p. 440, n. 1). Le Djindjèro a été tra-

versé pour la première fois en 1613 par le P. Fernandez (récit dans BruCE, t. II, pp. 346-353 et

dans Arn. D'ABBADIE, Géogr. de l'Ethiopie, pp. 374-377). En 1888, BORELLI qui s'était aventuré

dans ce pays sauvage. eut à livrer un vrai combat contre les indigènes qui avaient projeté de le

brûler vif (Ethiopie mérid., pp. 389-395).

(15) Ancien petit royaume musulman situé entre le Guiéra, le Djimma d'Abba Djifar,le Lim-

mou et le Gouma (cf. CEccHi, t. II, pp. 238-242 ; MONTANDON, ouv. cit., P. 357).

(16) Dans sa partie méridionale (cf. note 3). Saïo et Afilo en sont les principaux centres (cf.

VANNUTELLI et CITERNI, L'Omo, p. 460).

(17) Celui des Béni-Changoul.

(18) Celui de Kellem (cf. supra, p. 390, n. 10).

(19)C'est-à-dire dans la grande cour du guebbi où les jugements des ouambèr ont lieu les lundis,

mardis, jeudis, et samedis, les deux autres jours de la semaine étant réservés au tribunal (chilot)

de l'Empereur ou de son représentant (actuellement le ras Tafari, héritier du trône).

11#%#

Er

lui, et retournait promptement labourer et défricher ses terres. Aussi, tout

joyeux, s'écriait-il : « Béni et loué soit Dieu qui nous a donné un pareil juge ! » ;

et il s'en allait en lui rendant grâces.

Fig. 77. — SCEAU DU NÈGADRAS HAÏLÈ-GUTORGUIS.

Fig. 78. — SCEAU DU DÈDJATCH MÈKONÈN.

CHAPITRE LXXVII

Atié Ménélik descend à Ziégamèl pour la maladie de ses pieds.

— Construction d'un monastère séparé de femmes à Dèbrè-

Libanos. — Les chefs de l'Ethiopie se réunissent spontanément

pour voir l'état de la maladie des pieds du roi.

Lorsqu'Atié Ménélik voyageait, il aimait à descendre de son mulet et à

marcher. (1) Descendu de sa monture et allant à pied, il faisait beaucoup plus

de chemin. Alors qu'il cheminait doucement comme s'il avait une monture,

les gens de sa suite marchaient à grands pas et même couraient pour le sui-

vre. (2) De plus, lorsqu'il était en voyage, il aimait à se lever de bon matin

pour se mettre en marche. (3) Voilà pourquoi, à cause de la rosée, (4) il com-

mença à avoir mal aux pieds ; (5) et cette maladie des pieds, produite par la

rapidité de sa démarche, doit aussi, semble-t-il, être attribuée aux regards

des hommes. (6)

Si, à cause de cette infirmité, il passait quelques jours sans venir à l'addè-

(1) Coutume qu'avait son grand'père Sahlè-Sellassié (cf. ISENBERG et Krarr, Journals.

199).

(2) Aucun des rares voyageurs qui accompagnèrent Ménélik dans ses expéditions n'a mention-

né la rapidité de sa marche, mais des témoins abyssins et européens nous l'ont confirmée.

(3) Il est certain que Ménélik était matinal (cf. LANDE, 1° art., p. 888 ; VANDERHEYM, p.149).

(4) Le mot amharique ourfch signifie aussi gelée blanche. Au début de son règne tout au moins

Ménélik marchait nu-pieds (LANDE 1°' art., p. 893).

(5) En 1905, Rosen insistait (pp. 179-180) sur l'excellente santé et même sur l'air de jeunesse

de Ménélik alors âgé de 60 ans et demi (et non de 63 comme il l'écrit). Au mois d'avril 1908, le

Dr Vitalien qui le soignait constata chez Ménélik de l'arythmie, conséquence de la néphrite chro-

nique dont il était atteint. Dans les premiers jours de juin de la même année, l'empereur eut, à

Entotto où il se trouvait, une première attaque d'hémiplégie, et, le 1°" septembre, Kulmer

notait qu'il devait être porté (Im Reiche Kaiser Meneliks, p. 224).

(6) De même autrefois la beauté corporelle de son père Haïlè-mèlèkot avait attiré sur lui le

mauvais œil des gens du Ouallo et causé sa mort (cf. t. I, p. 81, n. 1). Sur le véritable caractère

de la maladie de Ménélik voir les observations du D' Mérab (Médecins et médecine en Ethiopie,

PP. 146-148).

—

babaï et sans assister aux guebeur de l'addérach, (1) ses chefs et ses soldats

étaient pleins de tristesse. Et si quelqu'un veut en savoir le motif, le voici :

« L'homme n'aime pas beaucoup d'ordinaire son maître ; (2) si les uns l'aiment,

les autres le haïssent. Mais il gouvernait, lui, d'une façon si paternelle et si

maternelle et avec tant de miséricorde, que, comme il ne ressemblait pas aux

autres, tous étaient désolés de ne plus voir son visage. Auparavant, beaucoup

de rois, beaucoup de chefs, avaient régné et disparu, mais jamais on n'avait

vu gouverner, châtier, enchaîner, délivrer par un maître aussi aimé que l'était

Ménélik. (3)

Quelques jours après, lorsqu'il put venir à l'addébabai et assister au gue-

beur de l'addérach, (4) dans toute la ville, d'un bout à l'autre d'Addis-abèba,

ce ne fut que cris de joie ; on aurait dit qu'un nouveau roi venait d'apparaître.

En l'an 1901, (5) au mois de hedar, à cause de la maladie de ses pieds, il fit

un vœu à Abouné Tèklé-haïmanot et alla à Dèbrè-Libanos pour y boire le

tèbel. (6) I] y resta deux mois, après lesquels, par le secours de notre père

Abounè Tèklè-haïmanot, ses pieds furent soulagés. (7) En reconnaissance, il

donna à Abounè Tèklè-haïmanot (8) le pays appelé Gourrèni, terre de deux

chélèga. (9)

Il y avait autrefois à Dèbrè-Libanos avant Gragne un lieu d'asile, distinct

(1) Ménélik ne peut présider aux réjouissances habituelles de la fête de la Sainte-Croix, au

mois de septembre 1908 (KULMER, pp. 224-226).

(2) Voir cependant ce que beaucoup de voyageurs disent sur le dévouement habituel des

serviteurs abyssins à leurs maîtres (GOBAT, Journal. p. 211 ; LEFEBVRE, t. I, p. LXVI ; PLow-

DEN, Travels.. pp. 139-143).

(3) Le voyageur allemand Holtz écrivait, précisément en 1908 : « S'il (Ménélik) fait sentir

à ses sujets une main de fer, ceux-ci ont vraiment pour lui un respect et un dévouement sans

bornes. Il est pour eux le père du peuple » (Im Auto zu Kaiser Menelik, p. 57).

(4) Le 29 septembre 1908, Ménélik put même faire une première sortie hors de son guebbi.

(5) Septembre 1908 – septembre 1909. Voyages : celui du D' Mérab qui arriva à Addis-abèba

au mois d'octobre 1908 par la piste dite des Assabot (Impressions d'Ethiopie, t. I) ; celui du ca-

pitaine anglais Stigand du lac Rodolphe à Addis-abéba et dela capitale Abyssine à Djibouti

(To Abyssinia through an unknown Land) ; celui des Autrichiens Bieber et Pick de Djibouti à

Khartoum par Addis-abèba et Goré (Pick, Reisebriefe…) ; celui de l'Allemand Escherich

jusqu'au lac Rodolphe (Im Lande des Negus) ; la mission de G. Rémond qui était chargé de la

recherche de monuments anciens et qui alla de Harar à Khartoum (La route de l'Abbaï noir) ;

enfin l'arrivée aux mois d'avril et mai 1909 de deux Allemands, le D" Steinkühler et le conseiller

Zintgraff, qui, au bout de peu de temps, durent quitter Addis-abèba à la suite d'un curieux in…

cident de Cour que nous racontons dans l'appendice XIII.

(6) Ménélik partit le 1°' décembre 1908 pour Dèbrè-Libanos, accompagné de ses ministres et

du D' Lherminier qui, au départ du Dr Vitalien, avait remplacé ce dernier. Comme il allait alors

mieux, l'impératrice et l'A boun insistèrent auprès de lui pour qu'il fit le pélerinage de Dèbrè-

Libanos dont les eaux miraculeuses devaient, d'après eux, achever sa guérison (cf. G. RÉMOND

ouv. cit., p. 34).

(7) A Dèbrè-Libanos Ménélik, prit des bains d'eau froide à la source sacrée et faillit succomber

à cette cure que le D’ Lherminier ordonna de cesser (G. RÉMOND, pp. 38-39).

(8) Nom que les habitants donnent à Dèbrè-Libanos en souvenir de ce saint qui y fit des mi.

racles (cf. LEFEBVRE, t. II, p. 272).

(9) C’est-à-dire : terre assez vaste pour subvenir à l’entretien de deux chiliarques. Déjà en

1893, les taxes du marché de cette localité avaient été affectées au monastère de Dèbrè-Libanos

de celui des moines, et appelé monastère des femmes. (1) Après Gragne, (2)

bien qu’il n’y eût plus de règlement monastique, quelques religieuses (3)

venaient encore y prier Abounè Tèklè-haïmanot. Or, à cette époque, Itiéguié

Taïtou, voyant qu’à Dèbrè-Libanos, les hommes seuls avaient un monastère,

et ayant remarqué que les Livres disent que les femmes doivent se tenir et

prier à part, (4) intercéda auprès de Djan-hoï Atié Ménélik en lui disant :

« Bâtissons un cloître réservé aux femmes. »

Le roi des rois, rempli d’amour pour notre père Abounè Tèklè-haïmanot,

fit donc élever une église en l'honneur de ce saint à l'endroit même où existait

autrefois le monastère des femmes. A la tête de ce couvent, il nomma comme

emmè-mentét (5) une religieuse appelée Itot (6) Yémanech. (7)

De là, se dirigeant vers Entotto, Atié Ménélik et l'Itiéguié rentrèrent en

voiture dans leur ville d'Addis-abèba. (8)

Tous les chefs de l'Ethiopie, ayant appris qu'Atié Ménélik avait mal aux

pieds, s'étaient mis en route comme sur un ordre de Refet (9) et étaient venus

d'eux-mêmes s'assurer de son état de santé. À cette époque il n'y eut pas un

seul chef en toute l'Ethiopie qui ne vint à Addis-abèba pour voir Atié Mé-

nélik. (10)

C'est alors qu'il donna de nouveaux chefs à son empire. (rr) Il nomma

ministre de la Justice l'Afè-negous Estifanos. (12) Il donna au ras Haï-

(1) Dans sa description de Dèbrè-Libanos, qu'il vit avant l'invasion de Gragne, Alvarez ne

mentionne pas ce monastère (trad. angl. pp. 161-162). Cecchi affirme même qu'aucune femme

n'était admise à Dèbrè-Libanos (Da Zeila… t. I, p. 384). Quoi qu'il en soit, les nonnes d'Éthio-

pie « ne possèdent pas de couvents, mais vivent ou dans des villages ou dans des cabanes con-

tiguës à celles des moines ». (CEccn1, t. I, p. 387).

(2) Qui détruisit Dèbrè-Libanos, en 1531.

(3) Mèbèlètoteh (cf. t. I, p. 320, n. 2). :

(4) « Chaque monastère a deux églises, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes ; je

ne sais d'où ils (les Abyssins) ont pris cette coutume » (LoBo Relat. hist. d'A bissinie, p. 78). De

même, dans les églises ne dépendant pas d'un monastère, les femmes doivent se tenir à l'opposé

des hommes dans la partie orientée vers l'ouest (cf. RassAM, Narrative of the British Mission…

t. I, p. 217 avec le plan d'une église abyssine). :

(5) « Mère du cloître » ; cf. (emmé-biét, t. I, p. 73, note 12). Meniet dérive du verbe gueez me-

neïé qui signifie séparer, isoler. C'est l'équivalent de notre « Révérende Mère. »

(6) « Nonne âgée ». Le mot a la saveur de l'expression populaire « moinesse ».

(7) « Tu seras abondante » (à la manière d'un fleuve). ;

(8) Ménélik fut de retour à Addis-abèba le 13 février 1909. On avait aménagé une piste pour

le passage de sa voiture. D'Entotto il put descendre à dos de mulet.

(9) Rassemblement en vue d'une expédition (cf. t. I, p. 28, n. 1). ;

(to) Si tous les gouverneurs des provinces vinrent à cette époque à Addis-abèba, ce fut,suivant

la coutume, sur un ordre exprès du gouvernement central et pour prêter serment d'allégeance

à l'héritier du trône que Ménélik avait choisi dès le mois de juin 1908 (cf. infra, p. 540, n. 3 et

STIGAND, To Abyssinia… p. 330). se

(11) Le grand mouvement administratif qui eut lieu aux mois de mars et avril 1909 futea réalité

l'œuvre personnelle de l'impératrice dont l'influence devait être toute puissante jusqu à la crise

gouvernementale du mois de mars 1910 (cf. REIN, Abessinien, t. I, pp. 258-259 et l'appendice

XIII).

En remplacement de l'afè-negous Nèssibou décédé au mois de juillet 1908 (KULMER, Im

Reiche… p. 209). « Esprit actif sous ses dehors calmes, positif, énergique quoi qu'en dise son pe-

(cf. t. L p. 33). à tit corps malingre… » (MéraB, Impressions. t. II, p. 85). Après une interruption de plusieurs

M années, il reprit en 1918 la charge de grand-juge ; il est décédé en 1922.

*

lou, (1) fils du roi Tèklè-hatmanot, le Godjam et le Damot ; (2) au dèdjatch

Kébbèdè (3) les sept tribus des Agaou, (4) le Borana (5) et le pays des

Changèlla ; (6) au dèdjatch Mèred, (7) le Qouara, le Gadjè-guié, (8) le

Sèrèqo (9) et l'Alèfa ; (I0) au fitaorari Dèsseta, (11) l'Atchèfer et le Ouandè-

guié ; (12) au guerazmatch Bélaï (13), le Miétcha ; (14) au fitaorari Ibsa, (15) le

Ouallèga ; (16) au fitaorari Mèkonen (17) le Goudrou, le Horro et l'Amoro ;

au fitaorari Oualdè-Mikaël (18) le Qotcha ; au choum-Agamié Sèbehat (19)

l'Agamié ; au Ouag-choum Abatè, (20) le Ouag, l'Edda-mèkoni, le Bora, (21)

le Sélèoua et la juridiction sur le Tigré. (22)

(1) «Sa force». C'est le même personnage que le dèdjatch Seïoum qui fut emprisonné en 1902

(cf. supra, p. 495). Il rentra en faveur en épousant une nièce de Taïtou (cf. ANNARATONE, p. 180)

et nommé ras, prit sur l'ordre de Ménélik le nom de Haïlou qu'avait porté son grand-père.

(2) Cette dernière province fut enlevée, comme le Miétcha et l'Agaou-meder, au vieux ras

Mènguècha-Atikem qui, disgrâcié à cette époque, mourut en 1910.

(3) « Lourd ». Fils de Mènguècha-Atikem. Depuis vas et gouverneur du Ouallo.

(4) Il s'agit de l'Agaou-meder (cf. s«pra, p. 472, N. 5) dont BRUCE énumère effectivement les

diverses tribus (trad. franç., t. III, p. 840).

(5) Cf. supra, p. 472, n. 5.

(6) A l'O. de l'Agaou-meder (cf. BRUCE, t. III, pp. 846-847) et aujourd'hui contigu à la fron-

tière du Soudan.

(7) « Terrifiant ». Frère cadet de Kèbbèdè-Mènguècha (cf. POWELL-COTTON, À sporting Trip.

PP. 320-324).

(8) Le nom de cette province figure seulement, déformé en Gajghé, au N. de celui des Chan-

qèlla, sur les anciennes cartes comme celles qui sont jointes aux ouvrages de LuDorF et de LE

GRAND. C'est sans doute le Guesgué que BRUCE place à l'E. du Qouara (trad. franç.,t. III, p. 208)

et qui faisait alors partie de cette province (t. IV, p. 31).

(9) Ou Sarago. District intermédiaire entre le Qouara et la chaîne qui longe la rive occidental

du lac Tsana. Parcouru par von Heuglin dans son premier voyage en Abyssinie (Reisé nach)

Abessinieén, 1852 et 1853).

(10) Au S. E. du Sèrèqo.

(11) Chef originaire du Godjam.

(12) Pour ces deux districts cf. supra, p. 487, n. 2.

(13) « Au-dessous». Nous n'avons pu avoir aucun renseignement sur ce chef secondaire, pro-

bablement un godjamais.

(14) Celui qui est au S. du lac Tsana (cf. t. I, p. 41, n. 4).

(15) « Lumière » (en oromo). « Réputé pour sa droiture et son honnêteté » (MÉRAB,Impressions…

t. II, p. 90) ; cf. ROsEN, p. 252.

(16) Enlevé, ainsi que les trois provinces suivantes, au dèdjatch Dèmissié (cf. REIN, A bessinien

t. I, p. 259).

(17) Cf. supra, p. 528, n. 8.

(18) À distinguer du chef du même nom cité t. 1, p. 349.

(19) Rentré en grâce après sa participation à la récolte de Mènguècha (cf.supra, p. 496, n. 5,

et CIPOLLA, Nell'impero di Menelik, p. 36).

(20) En faisant nommer son favori d'alors Abaté,un Choan, au gouvernement du Ouag, jus-

qu'alors régi par des chefs locaux, Taïtou commettait une grave dérogation aux usages de cet

ancien royaume (cf. t. I, p. 146, n. 2).

(21) Entre le Ouag au S., le Sèlèoua au N. (cf. SAPETO, Etiopia, pp.254-255). Ce district ainsi

que le précédent et le suivant paraissent avoir été enlevés au dèdjatch Abreha (cf. REIN, A bessi-

nien, p. 263).

(22) Cette dernière décision la plus importante de toutes,avait certainement pour but de mettre

le Tigré sous la dépendance de Taïtou, déjà maîtresse du Yèdjou par son frère, du Sèmién et du

Bègué-meder par ses neveux. Des deux chefs entre qui le Tigré (moins l'Agamié) avait été

partagé en 1902 (cf. supra, p. 496), l'un le dèdjatch Guèbrè-Sellassié fut retenu à Addis-abèba,

l'autre, le dèdjatch Abreha ne tarda pas à se révolter contre Abatè (cf. CIPOLLA. ouv. cit, pp.

36 et suiv. et l’appendice XIII).

Es ss

CHAPITRE LXXVIII

Tableau de la gloire de l’Ethiopie. — Atié Ménélik proclame

son fils Yassou héritier de son trône.

Nous allons maintenant décrire la gloire de notre pays d’Ethiopie. Dès

avant Ménélik I et depuis ce roi, le Seigneur n’a jamais absolument rejeté

l’empire d’Ethiopie. Si, parfois, à cause des péchés du peuple et de l’injustice

des rois, le royaume, soustrait aux descendants de David, fut gouverné par

des rebelles, il ne resta pas entre leurs mains ; Dieu, dans sa sagesse infinie,

faisait de nouveau régner les descendants de David. (1)

De nos jours surtout, Dieu nous à donné un nouveau David, non seulement

par sa naissance, mais surtout par sa bonté, en la personne de Ménélik II à

qui il a confié l’empire d’Ethiopie. Ses ennemis furent confondus et ses amis

vécurent pleins de joie. De même qu’un père et une mère défendent leurs

enfants quand ils sont en danger, de même Ménélik II défendit de toutes ses

forces son pays d'Ethiopie. Grâce à lui, l'Ethiopie crût en sagesse et en

science. Il lui montra des machines perfectionnées et des instruments qu elle

ne connaissait pas. (2) Mais il faut surtout remarquer que, pour perpétuer

son souvenir, fut frappée l'image du roi sur des thalers, des alad, des roub, des

tèmoun, des guerch (3) et des timbres. (4) Les gens des diverses nations qui,

1) Cf. t. I, pp. 22 et 278.

a Le goût de Ménélik, pour les arts mécaniques a été attesté notamment par H. LE Roux

(Ménélik et nous, pp. 222-224), par RosEN(Eine deutsche Gesandtschaft, pp. 277-282), par MÉRAB

Impressions d'Ethiopie, t. II, pp. 55-57).

a peer Ce demi-thaler, quart, huitième et seizième de thaler (fig. dans L. DE CASTRO

t. I, pl. XLIV). Le tèmoun a disparu de la circulation, mais à Addis-abèba la population donne

ce nom à la guerch que de leur côté les Européens appellent piasire et les gens de Harar mohole

Ces monnaies divisionnaires furent partiellement frappées à Addis-abèba à partir de 1903 (cf.

MONTANDON, ouv. cit., pp. 195-197 et supra, p. 509, N. I). ;

(4) Il s'agit des timbres-poste dont, comme nous l'avons dit plus haut (p. 472, N. 7), la pre-

mière émission à l'effigie de Ménélik date de 1894. En 1909, les petits timbres carrés furent =

placés par des timbres oblongs sur deux desquels Ménélik est représenté de face et qui, comme ‘es

précédents, furent imprimés en France.

autrefois, non seulement n'avaient pas vu l'Ethiopie, mais ne savaient même

pas où elle se trouvait, arrivèrent et commencèrent à aller et venir sur son

territoire. (I)

Ménélik II à qui avait été confié, comme en dépôt, le royaume d'Ethiopie

le gouverna avec grande clémence durant quarante-six ans. (2) La paix couls

comme un torrent ; il n'est personne qui ne soit venu y boire.

Mais, par la suite, connaissant la fragilité du bois et de l'homme, et se

souvenant de la parole de l'Evangile qui dit : « Je viendrai à toi d'une façon

imprévue, comme un voleur, reste donc prêt, car tu ne sais ni le jour ni l'heure

où viendra le nouveau maître », (3) il résolut de proclamer devant tous comme

héritier du trône (4) son fils Yassou, âgé de douze ans. (5)

En présence du ligé-papassat d'Ethiopie Abounè Matiéouos, des ras, des

ministres, des dédjazmatch, de tous les autres chefs, de toute son armée et

des ministres et consuls des diverses nations européennes, (6) le 10 de guenbot

I9OI, (7) on réunit une grande assemblée à Addis-abèba dans une plaine

(1) Nous avons ainsi traduit le mot addéèbabaï (cf. supra, p. 530, n. 3). Ménélik se montra très

large en cette matière (voir par exemple l'art. 2 du traité de commerce franco-éthiopien du 10

janvier 1908).

(2) De 1865, date de son retour au Choa à mai IQII, époque où son sceau fut remplacé sur les

actes officiels par celui de Yassou (MONTANDON, ouv. cit, p. 381).

(3) Marc, XIII, 33 37; Luc XII, 39-40.

(4) En amharique alga ouarach. Nous avons vu (P. 446, n. 12) que le seul fils reconnu par Ménélik, Asfa-ouassèn, était mort en 1888. — L'empereur paraît avoir eu ensuite l'intention de laisser le trône au ras Mèkonen, son cousin par les femmes (cf. VIVIAN, À byssinia, Pp. 281-282), mais celui-ci étant décédé en 1906, la succession impériale fut, pendant deux ans, l'objet de sourdes compétitions. Comme le petit-fils aîné de Ménélik, dèdjatch Ouassèn-Sègguèd, un nain de visage agréable, mourut en 1908 à l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans (cf. de CAasTRo, t. I, p. 179, t. II, fig. 160 et notre pl. LV) et que Yassou, son frère utérin, n'avait guère que dix ans à cette époque, Taïtou soutint successivement, mais sans succès les candidatures du ras Oualié et du ras Gougsa, fils de ce dernier et gendre du souverain (MANTEGAZZA, Menelik, PPp. 196-200). Cf. notre append. XIII.

(5) Fils est mis ici pour petit-fils. En amharique Yassou est la traduction de Josué tandis que Yèssous est celle de Jésus, mais ces noms proviennent l'un et l'autre de l'hébreu Jehoschua, Joschua, dont le sens primitif était le « secours de Jahwé » (GUIGNEBERT, La vie cachée de Jésus,

I). Yassou était né à Tanta au Ouarra-Himèno le 27 de er 1890, correspondant au 3 février

1898, et non au 4 février 1897, comme l'indique le D' Mérar (Tmpressions… t. II, p. 63). En

1903, il se trouvait à Tèmgié près d'Ankobèr sous la garde de l'ouahni-azaj Oualdè-Tsadeq (DE

CasTro, t. II, pp. 215-220). Quatre ans après, Ménélik le fit venir à Addis-abèba, et, dès le mois

de juin 1908, après sa première attaque (cf. supra, p. 535, n. 5), notifia par écrit aux Légations

son intention de l'avoir pour successeur. — Dans le premier manuscrit que nous avons eu en com-

munication il y a ici ces deux phrases : « Il (Ménélik) le maria selon les lois de l'Église à Romanié

dont le père était le ras Mènguècha, fils du roi Yohannès, et la mère Oueïzèro Kèfèi, fille du ras

Oualié. Le troisième jour après ces noces, il voulut le proclamer comme son fils ». Cette union

politique, œuvre de Taïtou, fut célébrée en effet le dimanche 16 mai 1909, mais comme Yassou,

une fois au pouvoir,répudia la-jeune princesse Romanié-ouarq (ma grenade d'or), ce passage a été

supprimé dans le manuscrit officiel de la chronique.

(6) C'étaient, nous at-on dit, le Cte Colli di Felizzano, ministre d'Italie depuis 1907 ; le D"

Scheller-Steinwertz, ministre d'Allemagne, arrivé au mois de janvier 1909 ; Mr Skarzinski, chargé

d'affaires de Russie ; Lord Hervey, gérant de la Légation d'Angleterre depuis le départ de Sir

John Harrington en 1908 et M. Roux, chancelier de la Légation de France, en remplacement de

M. Brice, ministre de France, qui fut empêché d'assister à la cérémonie.

(7) 18 mai 1909.

LE DÉDJATCH OUASSÈN-SÈGUËD, PETIT-FILS DE MÉNÉLIK.

Cliché Bertolani

Ÿ

re = otre ae tout ilnece =

ae ne

= – es "néant : 22008 pc

— Si —

appelée Djan-miéda. (1) On y lut alors les paroles suivantes (2) de Ménélik IT,

roi des rois d'Ethiopie, concernant Lidj Yassou.

« O gens de mon pays d'Ethiopie, mes enfants et mes amis, je vous trans-

mets le conseil que Dieu m'a inspiré, j'espère que le Seigneur fera pénétrer

dans votre cœur le conseil que je vais vous manifester.

» Lorsqu'Atié Théodoros mourut, de tous ceux qui étaient avec lui, les

uns se disaient : J'ajouterai à mon pays celui d'autrui, les autres se disaient :

Je tuerai tel ou tel et deviendrai guiéta ; tout cela fut en vain car, en définitive,

ils se massacrèrent les uns les autres. (3)

» Après cela, vous savez-vous mêmes ce qu'il advint aux gens d'Atié

Yohannès. (4) En effet, sans qu'une maladie eût pénétré dans le pays et sans

qu'aucune armée étrangère se levât contre eux, vous avez vu comment ils se

sont exterminés les uns les autres par envie.

» Maintenant, mes enfants, mes amis, ne vous jalousez pas les uns les

autres. Ne dites pas : je prendrai le pays d'un autre. Je vous supplie de vivre

dans l'union et la charité, comme je vous ai gardés moi-même dans la charité

jusqu'à ce jour. Si vous n'avez qu'un seul cœur et si vous ne vous détruisez

pas vous-mêmes les uns les autres par envie, vous ne livrerez jamais à l'étran-

ger notre pays et celui-ci ne souffrir aucun dommage. Pour que le vent

n'entre pas, (5) gardez bien, chacun à son poste, votre pays avec vaillance.

Appelez-vous : « mon frère, mon frère », les uns les autres.

» Si je vous ai donné par écrit ces conseils, c'est que, par la bonté du Sei-

gneur j'ai gouverné durant de longues années ; mais, parce que je suis homme,

je me dis : Combien de temps pourrai-je vivre encore ? Et maintenant, si

la volonté de Dieu seconde ines désirs et vous conserve la vie de mon fils

Yassou, (6) unissez-vous à lui pour protéger votre pays. Quand on confie un

(1) «La plaine de Sa Majesté» (cf. t. I, p. 99, la note relative à Djan-hoï).C'est le champ de cour-

ses organisé vers 1904 par les Légations sur l'initiative de Sir John Harrington (cf. RosEN,

ouv. cit, p. 195 ; KULMER, ouv. cit., pp. 189-193, avec le programme de la réunion du 18 février

1908). Il y a une plaine du même nom à l'E. de Dèbrè-Tabor que Théodoros utilisait parfois

pour les manœuvres de son armée (LEJEAN, Voyage en Abyssinie, p. 33).

(2) L’assemblée eut lieu de grand matin sous la présidence de labour et du fitaorari Habtè-

Guiorguis qui avait reçu peu de jours auparavant le diadème de ras. Ce fut l’alèga Afè-ouarq

(bouche d’or), principal collaborateur du tsèhafi-teezaz Guèbrè-Sellassié, l’auteur de notre

chronique, qui lut la proclamation et, suivant l’usage, un des agafari du palais qui la répéta

à haute voix. On pourra comparer notre traduction des nobles et touchantes paroles du Souve-

rain avec les versions donnés par G. RÉMOND (ouv. cit, pp. 41-42) et par MÉRaB (ouv. cit, t. IT,

pp. 65-66) de ce qu’on a appelé « le testament de Ménélik ».

(3) Allusion à la rivalité d’Atié Tèklé-Guiorguis et du dèdjatch Kassa, futur Atié Yohannès

(ci + I, p. 118).

(4) Après sa mort à Mètèmma (cf. t. I, p. 264).

(5) C’est-à-dire l’étranger ennemi, car le vent, comme l’étranger, vient de loin.

(6) D’après G. RÉMOND (ouv. cit, p. 43) et des témoins dignes de foi que nous avons inter-

rogés, la proclamation disait seulement : mon fils, ou encore mon enfant (le mot lidj ayant ces

deux sens). Il paraîtrait que le rescrit impérial portait bien le nom de Yassou, mais que, dans la

nuit, l’impératrice prit ses dispositions pour qu’il ne fût pas prononcé, de manière à créer une

équivoque dont pourrait bénéficier par la suite son neveu Gougsa, gendre de Ménélik et, de ce

fait, « fils » lui aussi de l’empereur d’après la terminologie abyssine.

te ie

es 0 dem

“

GIE

59 M ts te SRE

dépôt à quelqu’un, c’est qu’il est digne de confiance, et moi j’ai confiance

en vous tous.

» Celui qui enfreindra ces conseils que je vous donne par écrit, qu’il soit

maudit au ciel et sur la terre ; et moi-même, de mon vivant, je maudis celui

qui n’accomplira pas ma volonté. »

Le même jour, le lige-papassat d’Ethiopie Abounè Matiéouos porta l’ex-

communication et la malédiction contre ceux qui n’accepteraient pas les

paroles de Ménélik II ; ensuite il bénit et combla de ses vœux (1) ceux qui

les accepteraient. Voici maintenant les paroles traduisant ces bénédictions

et ces malédictions.

« O mes enfants d'Ethiopie, chefs, armée, paysans et soldats, écoutez mes

paroles, les paroles de celui qui est votre père. David, roi d'Israël qui fut

appelé un homme selon le cœur de Dieu, donna de son vivant son royaume

qu'il avait fait prospérer à son fils bien-aimé Salomon. Parmi les hommes il

n'est personne qui ne passe. Il n'y a que Dieu qui soit éternel.

« Et maintenant, Ménélik IT, roi des rois d'Ethiopie, ami de Dieu, qui

depuis son enfance jusqu'à nos jours a agrandi son royaume d'Ethiopie par

ses soins, par sa patience et par sa bonté, a choisi pour lui succéder après sa

mort celui à qui vous devrez obéir en unissant vos volontés à la sienne.

« Si quelqu'un après la mort d'Atié Ménélik, refuse obéissance à l'enfant (2)

qu'il vous a désigné, que le Seigneur efface son nom du milieu de ses parents

et de son héritage ! Qu'il n'ait pas de postérité ! Que le pain qu'il mangera

et l'eau qu'il boira soient maudits ! Que les soldats qui se joindront à lui soient

maudits ! Que l'anathème porté sur Judas et sur Arius retombe sur lui !

« Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ donna pouvoir aux apôtres, il leur

dit : « Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ! » Moi donc, par le

pouvoir que j'ai reçu de lui, j'excommunie quiconque enfreindra cet ordre.

Que non seulement ma parole, mais même mes ossements ne l'absolvent pas

du fond de la tombe ! » Telles furent ses paroles.

Lorsqu'on eut donné lecture des paroles de Djan-hoï et du papas (3), le

peuple fut heureux de voir que, pour le garder, le Seigneur avait suscité en

Lidj Yassou un fils à Ménélik II. Après cela, l'assemblée se dispersa et les

chefs avec leurs soldats revinrent tous ensemble à l'addérach du roi des rois,

pour le guebeur. Djan-hoï dit alors : « Ce jour est pour moi un jour de joie »

et il descendit à son addérach où, assis sur son trône, il passa la journée à faire

manger et boire. (4)

Ce jour-là, il manifesta qu'il était bien le fils de David ; en effet, de même

(1) Pour éviter une répétition, nous avons ainsi traduit mérègê qui signifie proprement : il

bénit, de même que le verbe précédent (barèkè).

(2) On remarquera que l'aboun évite de prononcer le nom de Yassou.

(3) Cf. supra, p. 541, n. 2. Les paroles de l'aboun furent également répétées à haute voix.

(4) L'absence de Ménélik à cette cérémonie fit croire qu'il venait de mourir et la foule se préci-

pita vers le guebbi. Pour éviter une émeute, on la laissa pénétrer dans l'addèrach où Ménélik

dut se montrer pendant quelques instants à ses sujets qui l'acclamèrent.

MÉNÉLIK VERS 1900.

Cliché Bertolani

. —# some

que le roi David avait fait de son vivant promener en triomphe dans sa ville

son fils Salomon le manifestant à Israël comme son successeur, (I) ainsi fit

Djan-hoï, accomplissant le mot connu d'un auteur : Le chat suit sa mère. (2)

Gloire et reconnaissance durant toute l'éternité au Seigneur qui inspira

toutes ces choses à notre roi Ménélik II ! Amen !

(1) I, Rois, I, 32-481.

(2) Nous avons tenu à traduire dans toute leur naïveté ces derniers mots qui pourraient se

rendre par l'adage : Tel père, tel fils.

ig. 790. — SCEAU DE L'AFÈ-NEGOUS ESTIFANOS.

Fig. 80. — GRAND SCEAU DE MÉNÉLIK.

dima ue

cite Eee

Epilogue.

me

Continuons maintenant à décrire la gloire de Mariam d'Addis-alèm. (I)

L'emplacement de cette église est très beau ; c'est à cet endroit que Djan-

hoî avait bâti sa ville. Cependant ayant observé la beauté de ce lieu et pen-

sant que le royaume céleste vaut mieux que le terrestre, il le céda à Notre-

Dame Marie (2) et bâtit une ville à l'endroit appelé Guënnèt. Lorsque cette

église fut terminée, il y fit entrer le tabot de Mariam ; il lui fit l'honneur du

droit d'asile pour les coupables et les meurtriers et voici comment il établit

solennellement ce lieu de refuge.

En l'an de grâce 1898, (3) année de Marc, Djan-hot y descendit lui-même et,

faisant résonner son noble négarit, détermina le contour de cette église. Le

papas Abounè Matiéouos le fixa aussi selon la loi et le cérémonial, se faisant

précéder de son siège et de son aroué-bert (4) et suivi des clercs et des docteurs.

Une fois que ce lieu eut été ainsi délimité comme lieu d'asile, le roi des rois

promulgua l'ordre suivant : « A partir d'aujourd'hui, que l'intérieur de ce

lieu d'asile soit un paradis et qu'à l'extérieur ses limites soient de feu ; (5) que

les rois et les chefs n'y entrent pas de vive force ; qu'il soit le refuge des cou-

pables. Nous avons fait son prestige égal à celui d'Aksoum et nous l'avons

nommé Débré-Tsione. » Et cet ordre fut confirmé par les prières et la béné-

diction de l'A boun.

Après cela, le roi des rois se disant en lui-même : « J'ai donné un nom au

(1) Les deux pages qui terminent notre Chronique et auxquelles nous avons donné le titre

d'épilogue ne sont pas séparées dans le manuscrit du texte du chapitre LX XVIII : elles ne fi-

(2) Cf. supra, pp. 496-497.

(3) Probablement le jour de Hedar-Tsione (30 novembre 1905).

(4) « Serpent d'airain » (en gueez). Nom donné à la crosse des évêques d'Ethiopie laquelle

se termine par deux serpents recourbés (voir le portrait d'Abounè Sèlama dans STERN, Wan-

derings…, en face de la P. 95). Il y a là très certainement une réminiscence du Serpent d'airain

qui était placé sur une perche (Nombres, XXI, 8-01).

(5) Cf. supra, p. 453.

GUÈBRÈ-SELLASSIÉ.

MINISTRE DE LA PLUME ET AUTEUR DE LA CHRONIQU

Cliché Bertolani

sanctuaire, mais je n’ai pas donné à l’alèga un titre convenable » ; ce fut celui

de nebourè-ed qui parut le plus digne. Mais on ne promulgua pas ce titre jus-

qu’à ce qu’on eût assigné un patrimoine (1) à l’alèga.

Plus tard, (2) comme Lidj Yassou connaissait l’idée et le désir d’autrefois

d’Atié Ménélik son père, il choisit un patrimoine et le donna av tsèhafi-teezaz

Guèëbrè-Sellassié ; il le fit revêtir d’une chape, d’un pantalon et d’une ceinture

de velours, lui fit remettre l’ombrelle verte, (3) le fit chausser de souliers (4)

dorés sur lesquels étaient imprimés les sceaux du nebourë-ed et du lion, (5)

puis, l’ayant fait monter sur un mulet digne des nebouré-an et escorter d’une

grande armée, lui assigna le titre de mebouré-ed de Dèbrè-Tsione. (6) Aussi,

lorsque le nebourè-ed Guèbrè-Sellassié fut introduit au milieu de tant d’hon-

neurs dans Dèbrè-Tsione, les filles de Tsione poussèrent des cris de joie.

Les clercs chantèrent le cantique de Moïse, (7) puis un poète chanta cette

poésie : « Reviens, reviens, Ô toi notre dignité qui nous apportes le salut (8),

» et nous, contemplons en toi la face de Yassou, le sauveur. (9) Sur toi s'est

» posé le soleil Guèbrè-Agaest, (I0) en toi nous avons trouvé la bénédiction

» des ancêtres attestée par le sceau royal. L'édifice de cette dignité que

» Ménélik avait commencé d'élever a été terminé par Yassou le bien-nommé. »

(1) Evrat dont le sens primitif est souper.

(2) La cérémonie qui va être racontée doit se placer, semble-t-il, après le mois de mai IgII,

date de l'avènement de Yassou, peut-être le jour de Sion de novembre 1gr1. Guèbrè-Sellassié

mourut le 4 novembre 1912 (MÉRAB, Impressions, t. II, p. 87).

(3) Le nebourè-ed a droit à l'ombrelle comme l'aboun et l'efcheguié, mais, pour lui, elle est de

couleur verte et non rouge (cf. t. I, p. 188, n. 4).

(4) Kouf tchamma, sandales à la poulaine (Gurp1, Vocabolario, (col. 841).

(5) Du lion de Juda, emblème de la royauté éthiopienne. Quant au sceau du nebourè-ed, il

figure ci-dessous en cul-de-lampe.

(6) Parmi tous ces honneurs, l’auteur ne cite pas celui qui était, paraît-il, le plus prisé jadis,

à savoir le droit de parler assis en public (Barradas, dans BECCARI, I! Tigré descritto, p. 132).

(7) Exode, XV. Le cantique d’actions de grâces porte, en gueez, le nom de Nessiébbeho, c’est-

à-dire : « nous Le louons ».

(8) Jusqu”alors le titre de nebourè-ed n’avait été porté que par le gouverneur d’Aksoum (cf.

supra, p. 450, n. 7). La dignité attachée à Dèbrè-Tsione d’Aksoum était pour ainsi dire transférée

à Dèbrè-Tsione d’Addis-alèm. Cette cantate est en gueez.

(9) Yassou est comparé ici à Jésus (cf. supra, p. 540, n. 5.

(T0) « Serviteur des Dominations ». Equivalent du nom du héros de la fête, Guèbrè-Sellassié,

le serviteur de la Trinité (cf. t. I, p. 153).

APPENDICES

Ë

à

#

ê

À

ë

;

a

>

ä

2

|

=

su =

===>

_ ’

pd

4

—_

DES 70 s 0 S 4

te

m0 ——— pere = ca ——_

ca 5m me 0 (AL a ; É nié 5 3008 SE PE

a a Em ; . me a ame = sets à de

_ —,

rc Dec

ie ét

a ; PE

vues

em

? es > ; me

ë ——tt – ; ee

- – — pa pes –

= rte Te agen, 0e —— _ –

ES PES

S — ———__

= ses aout –

APPENDICE I

Le Tabot.

Le tabot joue un tel rôle dans la religion des chrétiens d'Ethiopie qu'il nous

a paru nécessaire de lui consacrer quelques lignes explicatives, d'autant que

les voyageurs en ont parlé de manière confuse ou incomplète. (1)

Etymologiquement, le mot signifierait habitacle. (2) Il s'applique à l'arche

de Noé (3) et, dans le chapitre II de la Chronique, désigne à la fois l'Arche

d'Alliance et les Tables de la Loi qui, d'après la Bible, y étaient placées, (4)

c'est-à-dire le contenant et le contenu. Azarias et ses compagnons auraient

dérobé, non l'Arche elle-même (ils n'eussent pu la dissimuler en raison de ses

dimensions), mais les Tables de la Loi. (5)

A l'origine, les fabot étaient en marbre à l'imitation des Tables de pierre de

la Loi. (6) Aujourd'hui, ils sont presque toujours faits d'un bois très dur, de

préférence celui du ouanza (7) qui ne se fend que rarement.

De forme toujours rectangulaire, les tabot ont des dimensions très variables,

Les plus grands mesureraient quarante centimètres sur vingt-cinq de large

et auraient cinq centimètres d'épaisseur. Il y en a qui n'ont pas plus de dix

centimètres de côté.

Quelles sont les inscriptions figurant sur le tabot ? Bien que les fabot ne doi-

vent pas être vus par les laïcs, (8) on a pu savoir que sur la face supérieure

(1) Principaux passages consultés: ALVAREZ, trad. angl. pp. 22 et 219 ; LE GRAND dans LoBo,

Relat. hist.d'Abissinie, p. 350; PEARCE, Life and Adventures, t.1,pp.337-338; STERN, Wanderings…

Pp. 219-220 ; ACTON, The Abyssinian Expedition, p. 7 ; RASSAM, Narrative…,t. I, p. 225 ; D1-

MOTHÉOS, Deux ans de séjour en A byssinie, t. 11,41-42 ; A. Ilg dans Jahresbericht der geogr.-ethn.

Gesellschaft in Zurich pro 1911 /12,p.11; LITTMANN, KRENCKER et voN LüPKE, Deutsche À ksum-

Expedition, t. III, pp. 47-48 & 89 ; POLLERA, Lo Stato etiopico e la sua Chiesa, pp. 304-307.

(2) Notons, sans y insister la ressemblance qu'il offre avec le mot polynésien tabou. Le ta-

bot est d'ailleurs fabou puisqu'il ne peut être vu et touché que par les prêtres.

(3) Guidi, Vocabolario, col. 364.

(4) Exode, XL, 20.

(s) Cf. t. I, p. 12, n. 9. Dans ce passage et dans quelques autres de la Chronique est employé le

mot ésellat et même tsellatà Moussié (tables de Moïse), mais celui de fabot a prévalu.

(6) Exode, XXI-18 ; XXIV, 1. Cf. ALVAREZ pp. 22 et 411 de la trad. angl.

(7) Cf. MéraB, Impressions. 1. I, p. 331. Sur le ouanza (cordia abyssinica) voir en outre

BRUCE, trad. franç. t. V, pp. 70-72 et Richard dans LEFEBVRE, Voyage en Abyssinie, t. V,. pp.

80-81.

(8) Dimothéos, en sa qualité d'ecclésiastique et grâce à l'intervention du dèdjatch Kassa,

futur empereur Yohannès, a pu décrire de visu un fabot, celui qui passe pour avoir été porté

à Aksoum par Azarias ; suivant cet auteur, la pierre en question, sur laquelle seraient inscrits,

dans une langue qu'il n'indique pas, les dix commandements, daterait du XIII ou du XIVe

siècle de notre ère (ouv. cit, t. I,. pp. 141-143, fig.). Des images de fabot figurent également dans

ACTON, ouv. cit, entre les PP. 10 et 11 et dans RAssAM, t. 1, p. 226, mais sans mention du lieu

d'où ils proviendraient,

12#%

sont gravés ou dessinés : au milieu une ou plusieurs croix, au-dessous le nom du

Christ, de la Vierge ou du Saint auquel le fabot est consacré, (1) celui-ci étant

considéré comme sa demeure. D'autres tablettes porteraient en outre sur la

même face les lettres grecques alpha et omega, douze croix plus petites que

la principale et représentant les douze apôtres, l'image du Christ sous la

forme d'un agneau ou encore celle de la Vierge tenant l'enfant Jésus dans

ses bras. Les espaces vides et les côtés seraient généralement ornés d'arabes-

ques. L'autre face a des ornements, mais pas d'inscriptions. (2)

Une fois consacré par un signe de croix et une onction de l'Aboun, seul

compétent à cet effet dans tout le clergé abyssin, le fabot est placé soit dans un

méqagno, chapelle provisoire, soit, ce qui est sa destination normale, dans le

méqdès (lieu très-saint). Là, il est conservé dans une sorte d'autel (membérè-

tabot) avec lequel on l'a parfois confondu. (3) Cet autel qui se trouve au centre

du Saint des Saints, est une sorte d'armoire plus ou moins ornée, haute d'un

mètre cinquante à deux mètres vingt-cinq, de forme arrondie par le haut, et

reposant sur quatre pieds. (4) Il comporte souvent trois casiers appelés kers

(seins). Au fond du casier supérieur est le #abot généralement renfermé dans

un coffret. (5) Les deux autres contiennent la croix que tient le diacre pendant

la messe, les Livres Saints, l'encensoir, les vêtements sacrés. Au moment de

la messe, le prêtre célébrant sort le tabot de son coffret et le replace sur la

planche supérieure de l'autel où il sert, comme la pierre d'autel des églises

catholiques, de support au calice et à la patène. La cérémonie terminée,

l'autel est drapé de haut en bas par une étoffe.

En principe, le tabot doit rester dans le lieu très-saint. Cependant, en certai-

nes occasions, il est porté processionnellement hors de l'église, sur la tête

de l'un des prêtres, le coffret qui le renferme étant enveloppé d'une étoffe

de soie et abrité par un dais rouge :

19 Aux jours de fête des Saints des églises voisines ; (6)

2° La veille du jour de Témgë: (Epiphanie), près de la rivière où se passe

la cérémonie ;

39 En temps de guerres intestines pour obtenir la clémence du vainqueur.

En outre, comme chez les Hébreux, l'Arche d'Alliance dont il est une

(1) Sur certains faboi se lisent les noms de plusieurs saints, comme chez nous certaines églises

sont dédiées à deux Saints ou même à tous les saints. Cf. BARRADAS, dans BECCARI, Il Tigrè

descritto.… p. 140.

(2) En Erythrée et au Tigré, des fabot porteraient au revers le nom du souverain ou du chef

qui a fait construire l'église avec la date de la fondation (POLLÈRA, passage cit.).

(3) Confusion analogue à celle que nous avons notée plus haut entre l'Arche d'Alliance et les

Tables de la Loi.

(4) Voir la curieuse description que fait le chroniqueur de Gragne de celui de l'église d'Atro-

nossè Mariam (Hist. de la cong. de l'Abyssinie. trad. BASSET, p. 313).Dans les églises monolithes,

l'autel est en pierre.

(5) PEARCE, loc. cit., donne à ce coffret le nom de fabot. Il est fermé à clef. Celui qui contenait

le fabot de l'église de Sion était même muni de sept serrures(Annales regum Iyasu I et Bakaffa,

trad. GUIDI, p. 159).

(6) PEARCE, loc. cit,

représentation réduite, le #abot accompagne les expéditions militaires. Jadis,

si l'on s'en rapporte à la pittoresque description d'Alvarez, (1) il n'y avait

pas moins de treize tabot avec l'armée. Aujourd'hui, au Choa, le chef de l'ex-

pédition en emporte deux : celui de Mariam de Dèmbaro et celui du saint qu'il

s'est choisi comme patron. Les tabot, escortés par le clergé des églises, reposent

au campement, le premier sous une tente spéciale surmontée d'une croix, à

droite de celles du chef de l'expédition, le second dans le guemdja-biét à côté

de la tente de l'elfign. (2)

Une église peut d'ailleurs posséder, outre son fabot, des tablettes dédiées à

d’autres saints. À leurs jours de fête, le #abot principal cède sur l’autel la place

à celui du saint qu’il s’agit d’honorer. Ces fabot sont conservés soit chez le

qiés-guëbéz (prêtre doyen), soit dans les autels secondaires des chapelles de

certaines églises. (3)

Lorsque, ce qui est très rare de nos jours, un fabot a été touché par des mains

profanes, il doit être consacré de nouveau par l’Aboun et réinstallé dans le

mégdès avec le même cérémonial que la première fois. Si le bois de la tablette

venait à se fendre, le fabot devrait être remplacé.

Adapté, comme on le voit, au culte chrétien, le fabot a gardé de ses origines

judaïques un caractère sacré qui en fait l’objet de la plus grande vénération

des fidèles. Il n’est pas rare que, au cours de la Chronique, le mot soit syno-

nyme d’église.

(1) Trad. angl., p. 219.

(2) Cf. supra, chap. LX et ARN. d’ABBADIE, Douze ans de séjour…. Pp. 369.

(3) Celles-ci sont peu nombreuses, la forme ronde qui est celle de la plupart des églises d'Ethio-

pie rendant diffcile la coexistence de plusieurs autels. On peut citer parmi celles de forme rectan-

gulaire possédant des chapelles,les temples anciens de Sion d'Aksoum, d'Abreha-Asbeha, de Gol-

gotha et de Mèdhanié-alèm à Lalibèla (ALVAREZ, pp. 124-125). Exceptionnellement, l'église

moderne de Débré-Marqos au Godjam renferme trois autels dédiés respectivement à Saint Marc,

à la Vierge et à Saint Georges (ROsEN, Eine deutsche Gesandtschaft, P. 348).

Fig. 82. — CROIX ÉTHIOPIENNE.

APPENDICE II

Les langues d'Ethiopie.

L'énumération des langues qui auraient été parlées en Ethiopie mille ans

avant l'ère chrétienne, telle qu'elle est donnée à la fin du chapitre II de la

Chronique, est intéressante malgré les anachronismes qu'elle contient, car

elle donne quelque idée des idiomes de ce pays. (1)

1° L'arabe est parlé dans le pays des Beni-Changoul, limitrophe du Soudan

égyptien, et sert en outre de langue commerciale dans certains centres comme

Harar, Gondar, etc…

29 Le gueez (2) ou éthiopien classique appartient au rameau dit sabéen

des langues sémitiques. Il a été peu à peu remplacé, surtout depuis la restau-

ration de la dynastie salomonienne au Choa, soit par le tigré et le tigrigna,

soit par l'amharique. C'est aujourd'hui exclusivement la langue liturgique,

comme le latin dans les pays de l'Europe occidentale. Elle a été étudiée dès

le XVI siècle par Vittorio en Italie, à la fin du siècle suivant par Ludolf en

Allemagne et depuis lors, entre autres, par Dillmann, Kœnig, Praetorius,

Guidi, Chaine, Littmann, Mercer, Sylvain Grébaut. (3)

3° Le galla ou oromo, langue dominante au Sud et à l'Ouest de l'empire de

Ménélik, aurait, comme le somali et le dankali, des origines kamitiques. Elle

(1) On pourra compléter les indications très succinctes contenues dans cet appendice en con-

sultant, outre les ouvrages des auteurs mentionnés pour chacune des langues : BEKE, On the

languages and dialects of Abyssinia, 1845 ; Ant. d'ABBADIE, Notice sur les langues de Kam,

1872 ; MONDON-VIDAILHET, Notice sur la langue amharique, en tête du Manuel pratique de langue

abyssine, 1891, et La langue abyssine (amharique), introduction à la grammaire rédigée par ce

savant, 1898 ; Gurp1, Les Langues éthiopiennes, 1902 ; FAITLOVITCH, Notice sur la langue amha-

rique, introduction aux Proverbes abyssins, 1907 ; MARCEL COHEN, Rapport sur une mission

linguistique en À byssinie, 1912 ; CONTI-ROSSINI, Uno sguardo all'Etiopia settentrionale e alle re-

gioni limitrofe nei rispetti linguistici, 1912 (avec une carte) ; MONTANDON, Au pays Ghimirra,

1913, pp. 198-213 (avec une carte) et surtout M. COHEN, Les langues d'Abyssinie dans l'ouvrage

intitulé Les langues du monde, Champion, 1924. Notre carte a été rectifiée d'après celle qui ac-

compagne cette étude du professeur d'Amharique à l'École des langues orientales vivantes.

(2) On écrit aussi gheez, geez, gueze. Le mot, sous la forme agaazi était jadis celui par lequel

se dénommaient les habitants du royaume d'Aksoum (SAPETo, Viaggio.. p. 36).

(3) Nous nous sommes borné en général à citer, autant que possible par ordre chronologique,

les noms des auteurs. On trouvera à la bibliographie des indications détaillées sur leurs publi-

cations.

553 —

comporte divers patois n'offrant entre eux que peu de différences. (1) Son

domaine a tendance à se restreindre, surtout au Ouallo et au Choa, au profit

de l'amharique qui a sur elle l'avantage d'être une langue écrite. Elle a fait

l'cbjet des travaux du missionnaire allemand Krapf (1840 et 1842) de Tuts-

chek, de Mgr Massaïa, de Scolart, de Viterbo (d'après les notes du voyageur

italien Chiarini, compagnon de Cecchi, et du P. Léon Des Avanchers) et, plus

récemment, de Foot, des consuls anglais Hodson et Walker, de Cerulli.

4° Le changèëlla n'est pas un dialecte, c'est le nom qu'Abyssins et Galla

donnent aux populations négroïdes des confins occidentaux et méridionaux

de l’empire. Celles-ci se servent, à la différence des Galla, d’idiomes divers.

Il y en a une longue énumération dans Montandon (ouv. cit., pp. 202-204).

Cet auteur y range les dialectes parlés par les habitants du Guimira, bien que

ceux-ci ne soient pas de purs négroïdes.

5° La langue des musulmans. Ce serait le patois amharique dit argobba

parlé par les Abyssins islamisés. Il en existe un groupe à l’Est d’Ankobèr,

un autre au Sud de Harar. On trouve quelques indications sur l’argobba dans

la grammaire de Praetorius.

60 L’agaou du Lasta ou Khamir, dialecte kouchitique des populations

primitives du centre de l’ancienne Ethiopie. Il a été étudié par Halévy (1873),

par Reinisch et par Conti-Rossini (Note sugli A gau, 1905).

70 L’amara, (2) amarigna ou amharique, langue sémitique dérivée du gueez,

mais influencée successivement par les dialectes agaou et galla. (3) D’abord

en usage dans l’Amhara-Saïnt, il étendit progressivement son domaine au

Choa, au Godjam, au Lasta, au Béguè-meder. (4) Dès le XIV® siècle, alors

que le gueez, cessant d'être une langue parlée ailleurs que dans les tribus du

Nord de l'Erythrée actuelle, devenait la « langue des livres », l'amharique

était appelé la « langue du roi ». L'étude de l'amharique a été commencée par

Ludolf, dont la grammaire date de 1608, et a été continuée : dans les pays

de langue allemande par Isenberg, Dillmann, Praetorius, Mahler, Mittwoch ;

en France par Antoine d'Abbadie, Mondon-Vidailhet, Faïtlovitch, Marcel

Cohen, les missionnaires lazaristes ; en Italie par Mgr Massaïa, le colonel

Piano, Guidi, Afework, Ronciglione, Bevilacqua ; en Angleterre par Blum-

hardt, Alone, Armbruster.

89 Le dèmbia. C'est sans doute le dialecte des Qèmant, peuplade kouchi-

(1) Voir, à ce sujet, KrapF, Reisen in Ost-Afrika, t. I, p. 98

(2) Dans la traduction de la Chronique nous avons écrit ainsi ce mot, car au Choa et à Gondar

on a supprimé dans l'écriture comme dans la prononciation l'aspiration médiane qui existait au

temps de Ludolf. Quant au mot amarigna plus couramment employé par les Abyssins pour

désigner leur language, il n'est guère usité en Europe depuis que Ludolf, écrivant en Latin et ne

pouvant décliner en cette langue la finale na, forgea le mot amharicus lequel a prévalu sous diverses

formes : amharique, amharic, amarico, amarisch (ARN. d'ABBADIE, Dictionn., p. IX).

(3) FAÏTLOVITCH, Proverbes abyssins pp. 15 & 19. L'amharique contient par ailleurs un grand

nombre de mots arabes qui lui sont venus du gueez.

(4) Amhara et Tigréens sont les deux groupes principaux d'Abyssins chrétiens. Pour ce qui

est de l'appellation Amhara donnée par quelques géographes à la partie centrale de l'Ethiopie

actuelle, elle ne doit s'entendre que des régions de langue amharique.

pe

tin vs En abs

,

tique au Nord-Ouest du lac Tsana, dans la provinsce de Dèmbia. (Voir CONTI-

Rossini, La langue des Kamant en Abyssinie, 1912).

9° Le gafat, usité dans le pays portant encore ce nom au Sud-Ouest du

Godjam, (I) mais qui est à la veille de disparaître sans avoir été étudié par les

savants d'Europe. (Voir PRAETORIUS, Die amharische Sprache).

10° Le zellan. Il existe une tribu nomade de ce nom sur les rives du lac

Tsana. (2)

11° Le ouandjita-deq. Sur la rive Sud-occidentale du lac Tsana se trouve

un district appelé Ouandjig et, dans le lac, une île voisine du nom de Deq.

L'idiome en question pourrait avoir été celui des habitants de cette île et de

la côte opposée.

12° L'agaou du Damot ou aouiya, dialecte des gens de l'Agaou-meder,

province située à l'Ouest de celle de Damot. (3)

Outre ces langues et patois, il y a encore bien d'autres idiomes en Ethiopie.

Nous nous bornerons à citer les principaux.

Le tigré, parlé dans le nord de l'Erythrée par les tribus des Habab, des

Beni-Amer, des Mensa, représente presque complètement le gueez et est resté

pur de tout mélange. Un vocabulaire de cet idiome a été publié en 1865 par

Munziger dont les travaux ont été continués par Von Beurmann, Nôldeke,

Perini, Camperio, Littmann, Conti-Rossini, Roden.

Le tigrigna ou tigrai, langue d'une partie de l'Erythrée et du Tigré jusqu'au

Tèkkèzié. Elle relève également du gueez, moins que le tigré, mais plus que

l'amharique par qui elle est peu à peu remplacée, au moins comme langue

écrite. Étudiée d'abord par Praetorius (1872), puis par Schreiber, de Vito,

Cimino, Offeïo, Coulbeaux dont le dictionnaire tigrigna-français, composé

en collaboration avec Schreiber, doit être suivi d'un dictionnaire français-

tigrigna.

L'afar ou dankali qui est parlé par les indigènes vivant dans la région

(1) Dans la relation du voyage de Bermudez il est question à deux reprises des Ga//ates comme

d’un peuple à part, barbare et méprisé, représenté dans toutes les provinces mais occupant,

surtout au Sud du Nil bleu, un vaste territoire mal soumis au roi d’Ethiopie (LA CROZE, Hist. du

Christianisme d’Ethiopie pp. 197-200, 223-226 ; cf. d’ALMEIDA dans BECCARI, Rerum Aethiopi-

carum… t. V & VI, passim, et la carte dressée par cet auteur en 1662 ; BRUCE, trad. franç.,

t. I, p. 460). Au temps de Bruce, les Gafat, qui avaient dû entre temps être expulsés par les Galla,

s’étaient établis dans un « petit district » sur la rive droite de l’Abbaï (trad. franç., t. III, p. 294).

Le voyageur écossais ajoute que cette «nation nombreuse» a plusieurs langages distincts dont

il donne même un spécimen en caractères amhariques dans son atlas (pl. 15). Suivant Praetorius

et Montandon, ces patois seraient amhariques comme ceux des Argobba. Notons que le nom de

Gafat est resté attaché à une localité des environs de Dèbrè-Tabor où Théodoros établit en 1860

une colonie de missionnaires-ouvriers allemands (WALDMEIER, Autobiography p. 63).

(2) Depuis longtemps ce dialecte a disparu (HEUGLIN, Reise. pp. 205, n. 1, et 266).

(3) Bruce confirme (trad. franç., t. III, p. 294) qu’on les appelle Agows du Damot « parce

qu’ils sont voisins de cette dernière province et pour les distinguer de ceux du Lasta dont ils se

seraient très anciennement séparés».Dans son atlas figurent également deux planches en carac-

tères amhariques, intitulées l’une Damot A gow et l’autre Tcheratz A gow (ceux du Lasta). L’agaou

du Damot a été étudié par le missionnaire italien Fr. A, de Angelis qui mourut en 1622, mais

depuis lors a été négligé par les philologues.

comprise entre la mer Rouge, l’Erythrée et l’Aouach. Après Reinisch (1885),

cette langue a été l’objet des travaux de Colizza, Oehlschlager, Capomazzo.

Le somali, langue dont l’aire se trouve entre le golfe d’Aden, l’océan Indien

et une ligne allant de l’embouchure du Djouba à Djibouti. Elle a donné lieu à

d’assez nombreuses publications, notamment celles de Praetorius (1870),

de Hunter, de Ferrand, de Schleicher, des PP. de Larajasse et Sampont, de

Henry, de Reinisch, de Kirk, du P. Giovanni.

Le harari, usité exclusivement dans la ville de Harar. C’est un mélange de

tigrigna, d'amharique et d'arabe. Voir les travaux de Burton (1856), de Fr-

Müller, de Praetorius, de Brichetti-Robecchi, de Mondon-Vidailhet, de

Littmann.

Le gouraguié qui comprend plusieurs dialectes parlés dans une région au

Sud-Ouest du Choa dont la population, en partie chrétienne, serait d'origine

tigréenne. Ces dialectes ont de curieuses affinités avec le harari. Le principal

d'entre eux, le ciaha ou tchèha a été étudié par Chiarini (dans le troisième

volume de l'ouvrage principal de Cecchi), puis par Mondon-Vidailhet qui a

donné également un aperçu des autres dialectes, et par Cohen qui a fait en

IgII UN voyage au Gouraguié (ouv. cit., pp. 46-50).

Le kaffitcho ou gonga, dialecte kouchitique de la plupart des habitants du

Kaffa et de quelques districts au Nord-Ouest de ce pays. Bieber en a publié

un lexique en 1908.

Les autres langues kouchitiques du Sud : koullo ou oualamo, djindjèro,

kambata ou tembaro, goudella ou hadia, etc…, pour certaines desquelles

(koullo, tembaro et hadia) Borelli a établi de brefs vocabulaires au cours de

son voyage (Ethiopie mérid., pp. 439-440 et 449-482); mais ces parlers sidama,

nom que les Galla donnent aux populations de ces régions, sont encore très

mal connus.

Fig. 83. — SCEAU DU DÈDJATCH MÈRED.

AR

APPENDICE III

Les Antiquités Ethiopiennes.

Si l'Éthiopie septentrionale a été l'objet de recherches archéologiques, (1)

le reste du pays demeure à ce point de vue presque complètement inexploré.

Nous allons tente: tout au moins de dresser, avec carte à l'appui, une sorte de

catalogue des antiquités d'Éthiopie qui ont été décrites ou seulement men-

tionnées par les voyageurs européens. (2)

I. — ÉRYTHRÉE.

I° ARCHIPEL DE DAHLAK. — Inscriptions tombales en langue arabe dont

les plus anciennes datent vraisemblablement du IXe siècle de notre ère. Voir

VIVIEN de SAINT-MARTIN. Eclaircissements géographiques sur l'inscription d'A –

dulis et le nord de l'Afrique dans l'antiquité 1864 ; BASSET, Les inscriptions de

l'île de Dahlak, 1893 ; MALmus1, Lapidi della necropoli musulmana di Dahlak,

1805.

29 ADOULIS. — Aujourd'hui Zoulla, à quelques kilomètres de la côte

occidentale de la baie du même nom. Ruines d'une ville fondée, dit-on, par

Ptolémée Evergète (247-222 av. J.~~C.), comme semble le prouver une inscrip~~

tion trouvée sur les lieux par le moine Cosmas Indicopleustes(535 de notre ère)

et copiée par lui. Ce fut pendant longtemps le port desservant tout : l'Abyssinie

du Nord. Voir LEFEBVRE, Voyage en A byssinie, t. III, pp. 437-439 et Album

historique, partie archéologique, pl. XI ; PARIBENI, Ricerche nel luogo dell'

antica Adulis, 1908 ; Deutsche Aksum-Expedition, t. II, pp. 165-167 ; KAM-

MERER, Essai sur l'histoire antique d'A byssinie, 1926, chap. V.

39 DÉBRÈ-BIZÈN (Cloître de la vision), — A 50 kilomètres environ au

S.O. de Massaoua. Très ancien et vaste monastère vu en 1520 par ALVAREZ et

décrit par lui sous le nom de Bisam (Narrative of the Portuguese Embassy,

PP. 5, 31-32) ; ainsi que par PONCET, en 1700(A Voyage to Aethiopia, pp. 113-

116). Dès 1836 il était tombé en ruines (COMBES et TAMISIER, Voyage en

A byssinie, t. IV,p.195 ; BECCARI, Il Tigrè descritto da un missionnario gesuita

del secolo XVII, fig. 47 et 48).

(1) Notamment par la mission allemande qui étudia, au début de 1906, la plupart des anti-

quités de l'Erythrée et du Tigré. L'ouvrage, aussi savant qu'artistiquement illustré, de Littmann,

Krencker, von Lüpke, R. Zahn est intitulé : Deutsche A ksum-Expedition.

(2) Dans cet inventaire nous avons compris des pays ((Erythrée, Somalie) qui ne font pas

partie de l'empire actuel d'Ethiopie, mais qui s'y rattachent au point de vue archéologique. Nous

avons marqué d’un astérique celles des antiquités que nous avons vues pendant notre séjour

4° ARATO, près de Kèrèn, dans le Sennheït ou pays des Bogos. Restes de

constructions de l’époque aksoumite. Voir Capit. A. PrvA dans Bulletino uffi-

ciale della Colonia Eritrea, 10 mars 1906.

5° QOHAÏTO. — Au Sud-Ouest d’Adoulis. Ruines d’une ville importante de

l’époque aksoumite (temples chrétiens, cimetière, réservoir, graffiti). Voir

BENT, The sacred City of the Ethiopians, 18093, pp. 218-222 ; SCHOELLER,

Mitteilumngen ûber meine Reise in der Colonia Eritrea, 1895 ; DAINELLI, In Africa,

vol. II, pp. 71-95 ; Deutsche Aksum-Expedition, t. IT, pp. 144-148 ; t. IV,

pp. 64-75. ‘| ‘

69 ToKONDA. — Au sud de Qohaïto. Ruines d’une ville de la mêm: époque

(morceaux de colonnes, graffiti). Voir DAINELLI, ouv. cit, vol. II, pp. 19-28 ;

Deutsche Aksum-Expedition, t. II, pp. 144 à 148 ; t. IV, pp. 63-64.

70 KèskÈssé. — Au sud de Tokonda. Fragments de colonnes, inscriptions

en caractères sabéens. Voir CONTI-ROssINI dans Rendiconti della R. Accademia

dei Lincei, 1906 ; Deutsche Aksum-Exped., t. II, pp. 143-144 ; t. IV, PP. 63-64.

8° MATARA. — Au Sud de Kèskèssé. Vestiges d'un trône en pierres ; obé-

lisque en partie brisé avec inscription en gueez ancien. Voir CONTI-ROSSINI

dans Rend. della R. Accad. dei Lincei, 1896 ; Deutsche Aksum-Exped., t. TI,

pp. 60, I41, 142 ; t. IV, pp. 61-62.

II. TIGRÉ.

9° DèBrÈ-DAMo. — Au Sud de Matara près de la frontière. Mont-fort à

l'altitude de 2300 mètres avec une église-couvent dont la fondation est attri-

buée à Abba Arègaoui (VI siècle), Nombreuses sculptures sur bois et sur

pierre, citernes anciennes. Voir Castanhoso, dans LITTMANN, Die Helden-

taten des Dom Christoph da Gama, pp. 8-11 ; Deutsche Aksum-Exped., t. II,

pp. 168-194. :

109 YÈHA. — Au S. O. de Dèbrè-Damo. Temple dont les murs bien cons-

truits subsistent ; restes d'un tombeau ; neuf pierres avec de brèves inscrip-

tions en langue sabéenne, ce qui dénote l'antiquité de la ville qui se trouvait

sur cet emplacement ; église ancienne à trois sanctuaires. Voir ALVAREZ, trad.

angl, p. 75-76, sous le nom de A bafazem qui correspond à Abba-Aftsié, l'un

des «neuf saints », missionnaires de l'Ethiopie au VI® siècle ; SALT, trad. franç.,

t. II, pp. 206-209 ; BENT, ouv. cit., pp. 134-151 et 231-238 ; Deutsche Aksum-

Exped., t. II, pp. 78-89 ; t. III, pp. 72-74 ; t. IV, pp. 57-01. ;

II MAï-GOUAGA (eau bruissante). — À peu de distance au Nord d'Adoua.

« Première et principale résidence des Pères jésuites qui changèrent ce nom

en celui de Frémona » de Frumentius, premier apôtre de l'Ethiopie (LE

GRAND dans Lopo, Relat. hist. d'Abyssinie, p. 202). Ils construisirent là une

église dénommée Enda Guiorguis qu'ils entourèrent d'une enceinte (cf. d'AL-

MEIDA dans BECCARI, rec. cit, t. VI & VII passim). Description dans Deutsche

Aksum-Exped, t. III, pp. 64-66.

Le Pi â 12) AKsoUM. Cité ecclésiastique, fondée, suivant les opinions les plus au-

en Ethiopie (1917-1923). À

a : – = — = a 2 : Se

- — . , 2000 — : – EE A

2e,

…

Ne a

ei

ri 0

cer uetrmere rreneqe ep Ja

—

EE

n—PR8

— 38

torisées (Vivien de Saint-Martin, Dillmann, Basset, Littmann) au 1° siècle

par une colonie d'Himyarites. Elle renferme un grand nombre d'antiquités

dont les principales sont :

a) des obélisques sculptés en creux et des stèles. Ces monolithes étaient

jadis au nombre de cinquante-cinq. La plupart sont renversés et brisés.

De ceux qui restent debout le plus grand mesure 24 mètres de haut ;

b) des restes importants d'un trône et de sièges en pierre qui servaient

lors du sacre des souverains ;

c) plusieurs inscriptions dont quatre surtout sont intéressantes ; l'une bi-

lingue (grec et caractères sabéens), la seconde en caractères sabéens, les deux

dernières en gueez ancien ;

d) des vestiges d'anciennes églises ou demeures royales (Enda-Mikaël,

Enda-Semon, Tèklè-Mariam) ;

e) le tombeau dit de Ménélik I, et celui commun à Kalieb et à Guëbrè-Mès-

qèl ;

f) Plusieurs églises, toutes postérieures au passage de Gragne à Aksoum

(1536), mais dont la principale, celle de Sion, paraît contenir des parties de

la construction primitive. (1)

La plus ancienne description d'Aksoum est celle d'Alvarez. Successivement,

Salt, Rüppell, Lefebvre, Bent en ont étudié sur place les antiquités, notamment

les inscriptions (2). La mission archéologique allemande de 1906 a coordonné

et complété les travaux de ces voyageurs ; son volumineux rapport est le

meilleur ouvrage à consulter sur Aksoum. L'étude de Kammerer contient

un intéressant chapitre sur la civilisation aksoumite.

13) DoncoLo. — Vallée entre la province de Haramat et celle de Derra.

Eglise monolithe (3) dédiée à S. Tchergos ou Qergos (Cyriaque). Voir LEFEBVRE,

ouv. cit, t. III, p. 426 et Album hist., partie archéologique, pl. VII ; RouLFs,

Im Auftrag Sr. Majestât des Kônigs von Preussen mit dem englischen Expe-

ditionscorps in Abessinien, pp. 68-70 ; ACTON, The Abyssinian Expedition,

7, fig. entre les pp. 14 & 15 ; MARKHAM, À History of the abyssinian Expe-

dition, pp. 234-235.

I4) ABREHA-ASBEHA. Dans la grande vallée de la Soulleh un peu à l'Ouest

de celle de Dongolo (cf. t. I, p. 286). Eglise monolithe dont la fondation est

attribuée aux rois Abreha et Asbeha, premiers souverains chrétiens d'Abyssinie.

(1) On est mal renseigné sur les dévastations d'Aksoum par Gragne. Le chroniqueur du con-

quérant musulman n'en fait pas expressément mention. L'église de Sion aurait en tout cas été

incendiée par les Galla en 1611 (BECCARI, Rerum Aethiopicarum Scriptores..... t. XII, 2091)»

mais elle fut rebâtie peu d'années après (Barradas dans BECCARI, rec. cit, t. IV, p. 233).

(2) Voir l'étude de David Heinrich Müller dan BENT, ouv. cit., pp. 238-285, avec des fac-si-

milés.

(3) Ce genre de constructions se rencontre très fréquemment dans les provinces formant le

Tigré méridional, au Ouag, au Lasta, au Bègué-meder (cf. Rarrray, Les églises monolithes de la

ville de Lalibéla, p. 19). Rien qu'au Guèralta (Tigré méridional) on en compterait quarante-quatre

d'après les dires des indigènes. Nous n'avons noté que celles qui ont été vues par des voyageurs

ou par nous-même au cours d'un voyage accompli dans ces régions en janvier-février 1923.

— ss _

Voir Salt dans VALENTIA, trad. française, t. III, pp. 370-372, sous le nom

d'Abouhasoubha, et POLLERA, Lo Stato etiopico e la sua Chiesa, pp. 238-239.

I5) AGOULA. — À 20 kilomètres environ au Sud de Dongolo. Près du bord

septentrional de la rivière du même nom se voit l'emplacement d'une église

rectangulaire dédiée à S. Tcherqos dont subsistent quelques pierres taillées.

Voir ACTON, ouv. cit, p. 8, fig. entre les pp. 12 & 13 ; MARKHAM, ouv. cit., pp.

236-237 avec un plan.

16) LAC ACHANGUIÉ. — Ruines d'un « monument très important » : quatre

chapiteaux, dalles, pierres sculptées), LEFEBVRE, ouv. cit, t. III, pp. 426-426

et Album historique, partie archéologique pl. VII).

III. — OUAG et LASTA.

179 SOKOTA. — Ville principale du Ouag. A une heure au S. E., petite

église monolithe dénommée Ouager (1) dont la fondation remontera it à

l'empereur Kalieb (522 de notre ère) et qui est consacrée à la Sainte Croix ;

lieu de sépulture des Ouag-choum, chefs du pays. Voir RAFRAY, Abyssinie,

pp. 194-197 ; G. SIMON ,L'Ethiopie, pp. 334-336.

18° BILBALA-GUIORGUIS. — Dans le Lasta sur la route de Sokota à Lalibèla,

à 20 kil. env. au N. O. de cette dernière ville. Petite église monolithe dédiée

à Tèklè-haïmanot (Rarrray, Les églises monolithes de la ville de Lalibéla,

. IO).

, = LALIBÈLA. — À 80 kilomètres au S. de Sokota. Onze églises mono-

lithes dont la construction est attribuée à Lalibèla, souverain de la dynastie

des Zagoué au commencement du XIIIe siècle. Il aurait fait venir à cet effet

d'Egypte et de Jérusalem cinq cents ouvriers dirigés par un architecte du

nom de Sidi-Mèsqèl. Ces églises forment trois groupes distincts dans un péri-

mètre d'ailleurs restreint.

I€T groupe :

Medhani-alèm (Sauveur du monde) ; la plus grande (33 mètres 50 de long

sur 23 mètres 50 de large), avec cinq nefs et huit travées.

Biétè-Mariam (maison, église de Marie) avec des décorations en couleurs

aux voûtes.

Biétè-Mèsqèl (église de la Croix).

Biétè-Denaguel (église des Vierges).

Ces deux églises sont des grottes creusées à même le roc dans la cour de

l'église de Mariam.

Golgotha. Avec statues de saints sculptées en bas-relief. (2)

(1) Ce nom de Ouagèr ou plutôt Ouagèro signifie en amharique taillé, creusé. C'est celui sous

lequel les indigènes désignent généralement une église monolithe en le faisant suivre du nom du

saint à qui l'église est consacrée. Au Tigré ou se sert plutôt du terme henssa, bâtisse.

(2) Cette église est également appelée Biétè-Qeddous Mikaël et Lalibèla parce que ces deux

saints y ont chacun leur autel et que Lalibèla passe pour y être enseveli. L'église contient du

reste une chapelle de fond avec trois autels en pierre dédiés aux trois personnes de la Trinité.

Débrè-Sina. (1)

Ces deux églises contigües sont taillées dans le même roc.

2mMe groupe :

Biétè-Amanouel (église d'Emmanuel).

Biété-Mergorios (église de saint Mercure).

Biété-Abba-Libanos (église d'Abba Libanos) construite sous les auspices

de Mèsqèl-kebra en l'honneur de son mari Lalibèla dont le portrait est encore

visible sur la façade Ouest de l'église.

Biétè-Gabriel (église de saint Gabriel).

3mMe groupe :

Biété-Guiorguis (église de saint Georges). En forme de croix grecque (22

mètres de côté), avec des fenêtres très ornementées où se reconnaît l'influence

de l'art arabe.

Les églises de Lalibèla, situées dans un district peu accessible, n'ont été

décrites que par les voyageurs suivants : ALVAREZ, trad. angl, pp. 122-131 :

RourFs, Land und Volk in Afrika, pp. I4I-146 ; G. SIMON, ouv. cit., pp. 297-

330, 14 planches ; RAFFRAY, Les églises monolithes de la ville de Lalibèla, album

de 20 planches précédées de quatorze pages de texte : M. et Y. DE CoPPET

(articles indiqués à la bibliographie) ; RosirA ForBes, From Red Sea to Blue

Nile, pp. 253-276.

IV. — DEMBIA ET BÉGUË-MEDER.

209 GONDAR. Capitale des empereurs d'Ethiopie depuis Fassilidès(1632-1665)

jusqu'à Théodoros qui l'abandonna pour Dèbrè-Taboret Magdala. Ses nombreux

monuments, dont quelques-uns étaient déjà ruinés à la fin du XVIIIe siècle

(cf. BRUCE, trad. franç., t. III, p. 430), ont souffert successivement depuis lors

des dévastations d'Itiéguié Mènèn, mère du ras Ali, de Théodoros, et surtout

de l'invasion des Derviches en 1888. Voici, autant qu'on peut identifier

certains d'entre eux, quels sont les principaux :

a) Palais de Fassilidès (Fassil-guemb). Vaste construction carrée à deux

étages avec quatre tourelles d'angle et une tour crénelée au milieu de la

façade principale.

b) Pavillon dit « des amours ». Construit sous le règne de Yassou I (1680-

1704).

c) Palais de l'impératrice Mèntouab, femme de Bakaffa (1719-1729).

d) Palais des ras (ras-guemb) contigu au Nord-Est à celui de Fassilidès dont

il est une réduction ; construit sous le règne de Yassou II (1729-1753).

e) Maison de plaisance de Yassou II, avec piscine, près de la rivière Qèha

qui longe la ville à l'Ouest.

Parmi les statues dont la plupart n’ont pas été vues par les voyageurs, il faut noter celle d’un

Christ au tombeau, d’où le nom de Golgotha donné à l’église.

(1) Et non Qeddous-Mikaël, comme l’indiquent la plupart des voyageurs.

PL. LVIT

“liché Naretti

EGLISE DE SION A AKSOUM.

— 861 _—

f) Bâtiment de forme ronde appelé mausolée de Soubiel, cheval préféré

de Yassou II.

g) Palais à deux tourelles de Qosqouam à peu de distance au Nord-Ouest

de Gondar ; maison de campagne d’Itiéguié Mèntouab.

h) Abbaye royale de Qosqouam qui contenait jadis une importante biblio-

thèque transportée à Magdala par Théodoros.

i) Eglise de Berhanè-Sellassié (Lumière de la Trinité) avec d’anciennes

peintures remarquables.

j) Église de Mèdhanié-alèm (Sauveur du monde), la seule des quarante-

quatre églises dont s’enorgueillissait jadis Gondar qui, avec la précédente,

n’ait pas été détruite par les Derviches.

k) Église de Ledèta (Nativité), construite au début du XVIII® siècle et

dont les ruines offrent encore quelque intérêt.

Un grand nombre de voyageurs, depuis Poncet et Bruce jusqu’à Rohlfs,

Powell-Cotton, Rosen, Parmentier, Annaratone ont donné des descriptions

de Gondar, mais aucun d’eux n’a tenté une étude méthodique de ses monu-

ments. Les meilleures vues sont celles de LEFEBVRE, Album historique, partie

archéol., pl. VIII et IX ; de HEUGLIN, Retse nach À bessinten, planches aux pp.

251, 260, 271 ; de ROSEN, Eine deutsche Gesandischaft, pp. 398-427 ; de RAva,

Al lago Tsana, p. 64 ; d’ANNARATONE, In A bissinia, fig. 97-108 ; RÜPPELL a

dressé le plan du guemb (pl. 7 de l’album de Reise in Abyssinien) et LEJEAN

celui de Gondar et de ses environs (pl. VII de l’album du Voyage en À byssinie) ;

de RosiTA Forses, From Read Sea to Blue Nile, chap. XVII.

21° et 22° MÈGUÈTCH. — Affluent de gauche de l'Anguèreb, lui-même

tributaire du lac Tsana et qui coule à l'Est de Gondar. Deux ponts dits de

Fassil (cf. supra, p. 525, n. 6), l'un de trois arches au Nord-Est de Gondar,

l'autre de cinq arches au Sud-Est de cette ville (vues dans ANNARATONE, fig. 109

et dans Rourrs Meine Mission. en face de la page 280).

239 GORGORA. — Presqu'île sur la rive septentrionale du lac Tsana. Les

missionnaires portugais y construisirent dans les premières années du XVIIe

siècle un vaste couvent et un palais pour l'empereur Sousnèios (Cf. BECCARI,

recueil cité, passim ; BRUCE, trad. franc. t. II, p. 288-289). On nous a assuré

qu'il en subsisterait des traces (cf. HEUGLIN, Reisen in Nord-Ost-Afrika, pp.

IOI-IO2).

249 GUIZOARA. — À une lieue et demie d'Emfraz au Sud-Est de Gondar.

Petit palais des anciens empereurs de cette ville qui aurait été construit par

deux architectes français, Arnaud et Garneau, d'où le nom d'Arno-Garno

donné à la rivière tributaire du lac Tsana près de laquelle se trouvent les ruines

de cette résidence (LEJEAN, Voyage en A byssinie, p. 6).

25° MÈTRÈHA. — Ile en face de la rive Nord-orientale du lac Tsana avec un

ancien cloître où se trouvent le tombeau de l'empereur Yassou I et des restes

de constructions d'origine portugaise, (RoHLFS, pp. 244-246 ; ROSEN, Pp.

393-394, fig.).

269 REB. — Rivière tributaire du lac Tsana. Pont à cinq arches sur la

route de Gondar à Dèbrè-Tabor (RouLFs, p. 237 ; RAvA, Allago Tsana, p.93).

279 ARENGO. — À dix kilomètres environ à l'Ouest de Dèbrè-Tabor. Résí-

dence de l'empereur Sousnéios avec une vaste enceinte dont, en 1863, il restait

encore le dédjé-sélam ou porte d'honneur (LEJEAN, Voyage en A byssinie dans

le Tour du Monde, 2° semestre 1865, pp. 261-262, fig.) et aujourd'hui quel-

ques pans de murs.

289 OUAQÈRO MEDHANI-ALEM. — A vingt kilomètres environ à l'Est de

Débré-Tabor. Église monolithe avec trois autels dont le principal est dédié

au Sauveur du monde. Elle n'a été signalée à notre connaissance par aucun

voyageur.

29° TSANA-QERQOS. — Monastère consacré à saint Qerqos dans une des

îles de la rive orientale du lac Tsana, fondé, suivant la tradition, par les rois

Abreha et Asbeha au IVe siècle et réédifié à diverses reprises (CONTI-ROSSINI,

Il convento di Tsana in A bissinta).

309 ALATA. — À trente kilomètres environ du point où le Nil bleu sort du

lac Tsana. Pont à huit arches dont la plus grande a une ouverture de huit

mètres. Sa construction, commencée sous le règne de Sousnéios vers 1626,

paraît avoir été achevée sous celui de Fassilidès, car, comme les quatre

autres, il porte le nom de Fassil-dildil, pont de Fassil (cf. supra, p. 525, n. 6).

Vues dans RüPPELL, pl. 9 de l'album ; dans RAFFRAY, À byssinie, en face de la

page 252 ; dans RAvA, fig. 53a ; dans ANNARATONE, fig. 114).

319 SILÉ. — À quarante kilomètres environ en aval d'Alata. « Pont de

Fasil » (LEFEBVRE, t. II, p. 198) ; cf. COHEN, Rapport. p. 66 ; de CAsTRo, t. II,

pp. 284-285 ; SIWERTZ, En färd till À bessinien, pp. 226-229, fig.) Ce pont fut

réparé en 1908 sur l'ordre de Ménélik.

V. — GODJAM.

319 YÈBABA. — À vingt kilomètres environ au Sud du point où le Nil bleu

sort du lac Tsana. Restes (tours et porte) d'un château-fort construit par

l'empereur Sousnéïos (Cf. ANNARATONE, ouv. cit. p. 186, fig. 094).

329 DèBrÈ-MÈouis. (Cloître de la victoire), — A cinq kilomètres environ

au Sud-Ouest de Yèbaba. Un peu à l'Ouest, restes importants d'un château-

fort édifié par l'empereur Fassil (cf. ANNARATONE, loc. cit.) et d'une église

rectangulaire dédiée aux douze apôtres.

33° MÈRTOULÈ-MARIAM. (Tabernacle de Marie). A cent kilomètres environ au Sud-Est de Dèbrè-mèoui dans le district d'Ennèbssié. Église rectangulaire construite à la fin du XVe siècle par les soins de l'impératrice Hélène et restaurée sous l'empereur Sousnéïos par le P. Bruno Bruni de Rome, après avoir été partiellement détruite par Gragne et par les Galla. Trois chapelles décorées de charmantes sculptures de la Renaissance italienne y subsistent encore. Voir d'Almeïda dans BECCARI, recueil cité, t. I, p. 306 ; t. V, pp. 250-252 ; BEKE, Description of the Ruins of the Church of Martula Mariam, 1847 ; ANNARATONE, ouv. cit., p. 184 ; de COPPET, art, cités.

…—B68 —

34° DÈBRÈ-OUARÇ. (Cloître d'or). Au Sud-Ouest de Mèrtoulè-Mariam. Église-couvent datant, suivant le tradition, d'Abreba et Asbeha. Elle est flanquée d'une sorte de tour carrée dont la construction est attribuée à David

II, souverain de la fin du XIV® siècle ; incendiée par Gragne, elle aurait été

reconstruite en 1558 (COMBES et TAMISIER, Voyage en À byssinte, t. III, p. 274 ;

COHEN, ouv. cit., p. 64 et la monographie intitulée Dabra-Warq).

35° DIMA. — Au sud-est de Débrè-ouarq. Église-couvent dédiée à saint

Georges avec un séminaire renommé. Mentionnée notamment par PAEZ (dans

BECCARI, rec. cit, t. II, p. 579) ; cf. COMBES et TAMISIER, t. III, p. 268.

VI. — OUALLO et AMHARA-SAINT.

36° DÈBRÈ-EGZI, abréviation de Egzier (Cloître de Dieu). Aux environs

du lac Haïq. Église construite sous le règne de Seïfè-arad (1342-1370) et

détruite en 1531 par Gragne (Histoire de la cong. de l'Abyssinie, trad.

BASSET, pp. 326, 328-330 ; BRUCE, trad. franç., t. II, p. 175). I] en subsisterait

des vestiges.

37° ENTCHARO. — À quelques kilomètres à l'Ouest du lac Ardibbo. Aux

environs se trouvait en 1843 « une espèce de sphinx taillé dans le roc qui

domine un lac et semble prêt à s'y jeter. Il est parfaitement sculpté » (LEFEB-

VRE, ouv. cit., t. III, p. 427 et Album historique, partie archéol., pl. VIII).

C'est peut-être le même sphinx dont un peintre abyssin parlait en 1909 à

G. Rémond en le situant « dans les monts Argobas ». (La route de l'Abbaï

noir, p. 138).

389 MÈKANÈ-SELLASSIÉ. (Siège de la Trinité). Dans le pays de Laga-

Goura au Nord de Ouarra-Ilou. Il y avait là, sur un point mal déterminé par

les cartes, une église dont la construction commencée par Naod fut terminée

par son fils Lebnè-Denguel dix ans environ avant d'être saccagée par Gragne.

Alvarez en parle à deux reprises sous le nom de Macham-Selasem (trad. angl.

Pp. 154-155, 233-237) et le chroniqueur de Gragne indique ses dimensions :

cent coudées de long, autant de large et cent cinquante de haut ; « elle était

ornée de plaques d'or et d'argent… et n'avait pas sa pareille en Abyssinie »,

(Hist. de la cong. de l'Abyssinie, trad. BASSET, pp. 284, 310-311). Ménélik y fit

faire des fouilles en 1881, ainsi que sur les emplacements des trois églises

suivantes, elles aussi détruites par Gragne en 1531 (cf. t. I, p. 160).

39° ATRONOSSÈ-MARIAM. (Trône de Marie). Dans le pays de Laga-Hida,

au Nord-Est de Ouarra-Ilou. Église construite par Bèedè-Mariam (1468-1478)

qui y fit transporter les cercueils de plusieurs de ses prédécesseurs et y

fut lui-même enseveli (Hist. de la cong. de l'A byssinie, p. 307, avec une note

de BASSET et pp. 310-311). PLOWDEN qui en 1844, passa à Atronossè-Mariam

dit (Travels… p. 181) que l'église, « bien que très endommagée par l'inva-

sion des Galla, portait les traces d'une ornementation ancienne et soignée »

due peut-être à Francisco de Branca-Leone, un peintre venu d'Europe vers

1480 avec une mission franciscaine (de la RONCIÈRE, La découverte de l'A frique

au Moyen-âge, t. II).

409 DÈBRÈ-NÈGOUADGOUAD. (Cloître du tonnerre). Dans le pays de Dir-

ma, province de Djamma, au Sud-Ouest de Ouarra-Ilou. Église construite

par Zèra-Yaeqob, père de Bèedè-Mariam (PERRUCHON, Les Chroniques de Zar'a

Ya'egob pp. 53-54, 83 ; Hist. de la cong. de l'A byssinie, pp. 309-310, 314). (1)

419 TÈDBABÈ-MARIAM (Dais de Marie). Dans l'Amhara-Saïnt. Église cons-

truite par Guélaoudéos, successeur de Lebnè-Denguel (cf. t. I, p. 55, n. 8). Elle

fut achevée en 1552 (CONZELMAN, Chronique de Galâwdéwos, pp. I5I-I53).

PLOWDEN dit qu'au sommet de la montagne de Tedra-Mariam (sic),ily a sept

villages avec autant d'églises (cf. MAssAïA, J miez trentacinque anni di missione,

t. I, pp. IIS-II7).

VII. — CHOA.

429 EcouBA. — Dans le district de Tègoulèt. Le roi Zèra-Yaeqob y fit

construire une église du nom de Dèbrè-metmag, c'est-à-dire cloître du bap-

tistère (PERRUCHON, Les Chroniques de Za'ra Ya'eqôb, pp. 55-56). Sous le règne

de Ménélik, les fouilles effectuées sur l'emplacement des ruines de cette église

auraient mis à jour des vases sacrés, des croix, etc.

43° BÈRIÉSSA. — Sur la rive gauche de ce cours d'eau, entre Dèbrè-berhane

et Angolala une pierre dite de Gragne, sans inscriptions, d'une hauteur de

deux mètres 25 (CEccHI, Da Zeïla… t. I, pp. 485-486, fig).

44° DÈBRÈ-LIBANOS. — Monastère construit cinquante-sept ans après la

mort de Tèklè-haïmanot en souvenir de ce saint (Paez dans BECCARI, rec. cit.

t. IL, pp. 536 et 580), visité par ALVAREZ (trad. angl. pp. 161-162); détruit par

Gragne et réédifié à plusieurs 1eprises (LEFEBVRE, t. III, p. 426 et yl. VI;

COHEN, Rapport… p. 63, pl. VI ; RosiTA ForBEs, From Red Sea to Blue Nile,

chap. XI). Dans le ravin où il se trouve, plusieurs tombeaux et des grottes,

souvent transformées en ossuaires. Celles-ci sont du reste nombreuses en

Ethiopie, notamment au Choa et au Gouraguié. (Cf. ALVAREZ, trad. angl. pp.

293-294 ; SOLEILLET, Voyages en Ethiopie, pp. 106 et 284).

45° et 469 OUARQ-AMBA (Mont d'or) et RAsA. A vingt-cinq kilomèties envi-

100 av Nord-Est d'Aakobèr. Rastes de deux cités musuimanes du XIVe siè-

(1) Outre ces églises, dont les ruines ne paraissent avoir été vues par aucun voyageur depuis

Plowden et Mgr Massaïa, on peut citer les suivantes qui, également détruites par Gragne, semblent

avoir totalement disparu : Guennètè-Guiorguis (près de Guèchen ?) décrite par ALVAREZ (trad.

angl, pp. 228-229) et par le chroniqueur de Gragne (Hist. de la cong. de l'A byssinie, p. 314) ;

Biétè-Sèmaïat (ibid. pp. 309, 310, 313) ; Taïka-Neguest située dans le même district que Dèbrè-

Negouadgouad et citée dans notre chronique ; Mèkanè-Mariam et Dèbtèra-Mariam, construites

à peu de distance l'une de l'autre par Zèra-Yaeqob (ouv. cit., p. 338, n. 1 et 2).

Tous ces sanctuaires, et d'autre sans doute encore, se trouvaient dans le Biét-Amhara (de-

meure des Amhara), territoire entouré de montagnes, accessible seulement par cinq défilés et

qui, au XV° siècle, était « le siège de la royauté » en même temps qu'une sorte de grand domaine

ecclésiastique (ouv. cit., pp. 76, n. 1 et 306).

LE PALAIS DE L’EMPEREUR FASSIL A GONDAR.

cle signalée par le D’ Traveisi dans Le antichità di Uorcamba nello Scioa

(Boll. Soc. Geogr. Ital., 1893).

47° AQAQI. — Affluent de l’Aouach à l’Est d’Addis-abèba. Grotte surplom-

bant la rivière (LEFEVBRE,t. IIT, loc. citet pl. VI ; ROCHET d’HÉRICOURT, Second

voyage au Choa, p. 212 et pl. en face de la page 213). Mgr Massaïa y aménagea

une église dédiée à Saint Michel (CEcccuI, Da Zeila… t. I, pp. 491-493).

48° ERRÈR. — Montagne à vingt-cinq kilomètres environ à l’Est-Sud-Est

d’Addis-abèba. Vestiges (colonnes, escalier) d’une ville dont la fondation est

attribuée à Théodoros I, souverain du commencement du XVe siècle (CECCHI,

ouv. cit. p. 53 ; WELLBY, ’Twixt Sirdar and Menelik, pp 95-08).

49° YÈKA. — À quelques kilomètres au Nord-Est du guebbi d’Addis-abèba.

Ancienne église souterraine, vraisemblablement construite au XVe siècle (1)

(ROCHET d'HÉRICOURT. ouv. cit. pp. 210-211. et 2 pl. ; VIGNÉRAS, Une mission

française en A byssinie, pp. 163-166. fig. ; du BOURG DE Bozas, De la Mer Rouge

à l'Atlantique, pp. 216-217 ; L. DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. II, PP.

209-213, fig. 44-47).

50° ENTOTTO, anciennement Dildila (nom galla). À quelques kilomètres au

nord d'Addis-abèba. Capitale de Ménélik de 1881 à 1891 environ. Restes d'une

ancienne enceinte fortifiée (Cf. GLEICHEN, With the Mission to Ménélik, p. 156 ;

POWELL-COTTON, À sporting Trip… p. 168-160).

519 MENNAGUÈCHA (Lieu du couronnement des 10is). — Montagne à

l'Ouest-Sud-Ouest d'Addis-abèba. Là se trouvait sans doute le véritable En-

totto où l'empereur Lebnè-Denguel avait une maison décorée de peintures que

le chroniqueur de Gragne appelle Andotnah (Hist. de la cong. de l'A byssinie,

trad. BASSET, p. 215). Des ruines ont été aperçues dans ces paragus par VIGNÉ-

RAS, OUV. cit. pp. 173-174 ; Cf. BLUNDELL, À Journey through A byssinia p. 106.

VIII. — ETHIOPIE MÉRIDIONALE.

529 DEOUARO. — Sur les monts Dschibatt ou Djibaté près de Dendi, lo-

calité du Miétcha. Ruines d'une ville royale, capitale de l'ancien royaume de

Dèouero (enceinte fortifiée, églises, maison: en pierres), reconaues par Ant.

d'Abbadie en 1843 et simplement mentionnées par Bieour qui les visita en

1905 en se rendant au Kaffa (Das Hochland von Süd-Aethiopien, I, p. 1 et

carte).

539 KAFFARSA. — Dans l'ancien royaume de Garo, à l'Est du Djimma

d'Abba Djifar. Pierre tombale sur laquelle Borelli a distingué les bras d'une

croix et « des caractères en langue gueez » (Ethiopie méridionale, pp. 305-306).

(T) On l'appelle parfois « église portugaise », en attribuant sa construction aux missionnaires

jésuites du XVI° et XVII®° siècles, mais aucun de ceux-ci n'en parle et d'Almeïda ne la cite ni

dans son énumération des douze stations de la mission portugaise en Ethiopie, ni dans la légende

de sa carte dressée en 1662 (Cf. BECCARI, rec. cit, t. XIX, p. 258 ; t. 1, pp. 305-306). Cette énumé-

ration contient du reste plusieurs localités, notamment au Dèmbia, au Béguè-meder et au God-

jam, qu'il est difficile d'identifier,

13##

se NS sde

il

N

f

il

'H

"Rj

54° Sono. — Sur plusieurs points de ce district situé immédiatement

au Sud du cours supérieur de l'Aouach (Tiya,Guereno, Sédèn, Sannbo), des

groupes de pierres, dites de Gragne, sur lesquelles sont gravées des épées,

une arquebuse, ou même une figure humaine (1), (TRAVERSI, Viaggi negli Arussi,

Guraghi… pp. 280-281, fig. ; CHOLLET et NEUVILLE, Note préliminaire sur les

mégalithes observés dans le Soddo 1905 (2) ; L. de CASTRO Nella terra dei

Negus, t. II, pp. 325-327, fig. 86, 87, 89, 90).

55° SIRKA (Aroussi). — Tombe d'un des chefs de Mohamed Gragne, avec

inscription (TRAVERSI, art. cit. p. 277).

569 GoBA (Balié). — Monastère troglodyte comportant trois salles et une

grande grotte réunies par un couloir. On y aurait trouvé une croix (DU BOURG

DE Bozas, ouv. cit. pp. 140-141, fig. ; de ZELTNER, Le monastère souterrain de

Goba, 1904).

579 CHEIK-HoOUSSEIN (Balié). — Marabout d'un saint musulman, lieu de

3 fréquenté, inscriptions anciennes non relevées (DONALDSON-

pélerinage t:2s «

SMITH, Through unknown African Countries, p. 57, fig. ; DU BOURG DE BOZAs,

ouv. cit, p. 220, fig.).

580 CHEIK-MOHAMED (Balié). — Marabout d'une époque postérieure, au

Sud de Cheik-Housseïn (Du Boura DE Bozas, loc. cit.).

IX. — PROVINCE DE HARAR.

599 HARAR. — Capitale de la province, ville entourée de murs par l'émir

Nour entre 1552 et 1556 (PAULITSCHKE, Harar, p. 224) ; quelques mosquées

dont les plus anciennes dateraient du XVe siècle, mais qui ne présentent pas

grand intérêt (PAULITSCHKE, OUV.. cit., p. 206).

La ville était jadis protégée à l'Ouest et au Nord par des postes fortifiés

placés sur des hauteurset comportant généralement des enceintes concentriques

en pierres et de grandes citernes. Ces campements militaires établis soit par

Jes Amhara, soit à une date moins ancienne par les émirs de Harar pour ar-

rêter les Galla (3) sont le plus souvent des localités précédées du mot bia qui,

d'après Pavlistschke (ouv. cit p. 135), signifie eau fraîche. L'existence de ces

ruines a été signalée pour la première fois par un missionnaire capucin fran-

çais de Harar daas une lettre adressée le 8 mars 1885 à ANTOINE D'ABBADIE

(Géographie de l’Ethiopie, pp. 312-314). Les points où d2s ruines de ce genre

ont été reconnues sont les suivants : :

ême genre ont été vus en pays gouraguié par Cohen (Rapport.

(Sidamo) par le Cte Colli (Nei paesi galla a sud dello Scioa, p. 7).

Contribution à l’étude des mégalithes abyssins (L”Anthropologie

(1) D’autres mégalithes du m

pp. 48-49 fig.) et au Djam-Djam

(2) Et plus récemment: Neuville,

t. XXXVIII, 1928).

(3) Ou les Amhara eux-mêmes. L”historien de Guèlaoudéos dit en effet que ce souverain

« rasa les forteresses des Musulmans, força leurs villes retranchées et fit de leur pays d’Adal une

retraite pour les oiseaux ». (Chron. de Galâwdéwos, trad. Conzelman, p. 147).

— 567 —

60° GOULOUFA. — À 130 kilomètres environ

au Sud- i

très considérables » (ANT. D’ABBADIE, Loc. EE reste Panne Roses

610 BIA-OUARABA. — À 70 kilomèrtes environ au Sud de Harar. Les fouilles

opérées dans ces ruines ont donné une médaille d'argent au nom du Sultan

Sélim et deux médailles de cuivre au nom de l'émir Nour (ANT. d'ABBA

loc. cit.) ; cf. PAULITSCHKE, ouv. cit. pp. 334-335. ee

629 se — À 50 kilomètre au Sud de Harar dans le pays des Djarso-

Galla (AULITSCHEE, ouv. cit. p. 317). Ce poste, comme le précédent, défendait

à l'Ouest l'accès de la vallée de l'Errèr. ‘

639 BIA-KAMONA. — À 25 kilomètres environ

au Sud-Ouest de Harar sur 1

versant occidental du mont Hakim (RoBEccui B ,

ee (RICHETTI, Nell'Harrar, pp.

pa vi M pa A 20 kilomètres environ à l'Ouest-Sud-Ouest de

arar, dans le pays la-] i ;

joe pays des Ala-Galla « Ruines magnifiques » (ANT. D'ABBADIE,

65° TCHÈLÈNQO. — A 45 kilomètres enviro: ,

°oT ° n à l'Ouest de Harar. Li

la victoire de Ménélik sur l'émir Abdoullahi (janvier 1887). Deux mad

inscriptions en caractères sabéens ont été photographiées en IQI8 par Mr

sous directeur de l’École de l’Alljance française d’Addis-abèba

v 6 MSA 5. … Chaîne de montagnes au Nord de celle du Tchèrtchèr

ers les sources de la rivière Gota, affluent de l’Aouach, restes d’une place

tonte EL de murs en retrait. M. Maurel y a découvert en 1912 un dolmen

y 7° LAFT0o. — Un peu au Nord de Makanèssa. Grotte naturelle où M.

aurel a trouvé en 1912 des silex taillés et des débris de poteries de la pé inde

correspondant à l’âge du fer en Gaule. ago

689 KABALÉ. — À peu de distance à l’O

| LÉ. uest du col d’Angago, sur u

pistes de Diré-daoua à Harar. Restes d’une ville avec éd sdétte

IQI2 par M. Maurel qui y a recueilli dans une caverne des débris de verre, d

cubes d’ivoire, des aiguilles en bronze. si

699 BIA-AMHARA. — Dans le

; pays des Nolé-Galla à i

au Nord de Harar (ANT. d’ABBADIE, loc. cit) se rites sun

709 BIA-MIDAGDOU. — A 35 kilomètres envi

ê nviron au Nord-

dans la vallée du Mite (ANT. d’ABBADIE. loc. cit.) re ax

ÿ e

» 7 Hate re — À 130 kilomètres environ au Nord-Est de Harar sur

R Le e Le Zeila, dans le pays des Issa (PAULITSCHKE, ouv. cit. pp. 135-137)

Z 91, les Abyssins occupèrent et fortifièrent ce point stratégique (SWAYNE,

eventeen Trips through Somaliland, 3° édit., p. 108).

X. SOMALILAND.

D x za — Ville existant déjà au XIIIe siècle, avec des restes de murs

ombeaux, notamment une tombe galla à Tokocha, à quelques kilo-

2

En

2m

le rt

EE a EE

mètres au Sud-Ouest, (PAULITSCHKE, ouv. cit. pp. 42, 67) ; cf. DRAKE-BROCK-

MAN, British Somaliland, pp. 13-15 et 20-30.

739 SAMAOUÉ. — Dans la contrée des Gadaboursi. Ruines d'un fort qui

paraît avoir été important (SWAYNE, oUv. cit., pp. 23-24).

74° et 75° RHAT et HAFDAR. — Dans la vallée du Darror à l'extrémité

orientale de la Somalie britannique et à cent kilomètres environ de la côte.

Ruines de bourgades avec forts dont l'origine reste problématique. Empla-

cements visités en 1854 par Speke (BURTON, First footsteps…., Memorial Edi-

tion, t. II, pp. 127-129, fig.), puis en 1882 par G. RévoiL (La vallée du

Darror, pp. 216-221 ; Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le

Çomal, 1884).

On a d'autre part trouvé sur plusieurs points de la côte du golfe d'Aden,

comme Obock, et à l'intérieur, notamment à Naso Hablot entre Hargueïssa

et Djirato (Somalie anglaise) et dans la vallée du Mogor (pays des Medjour-

tine sous le protectorat italien), des fwmuli renfermant des silex taillés et ins-

truments de l’époque préhistorique. Les résultats des recherches de G. Révoil,

de Seton-Karr, du cte Wickenburg ont été groupés par PAULITSCKKE à la fin

du volume de WicKENBURG, Wanderungen in Ost-Afrika, 1899, pp. 412-431,

3 planches. De nombreux tumuli se voient du reste au centre de l’Abyssinie,

notamment au Ouag (Rourrs, Meine Mission…, p. 177), mais n’ont pas été

jusqu’à présent fouillés. Il faudrait toutefois prendre garde de ne pas les con-

fondre avec les tas de pierres que les Abyssins chrétiens forment sur le bord

des pistes pour marquer la direction des églises voisines et que souvent ils

baisent en passant, à moins qu’ils n’y ajoutent une pierre ou n’y placent une

branche.

Depuis que cette liste a été dressée (mars 1923), l’archéologie éthiopienne

s’est considérablement enrichie grâce aux découvertes du R. P. Azaïs, de

l’Ordre des Capucins. Au cours de quatre voyages, accomplis à partir de l’au-

tomne de 1922, cet explorateur a fait les découvertes suivantes :

I. HARAR (Province de). — Plusieurs dolmens bien conservés, notamment

à Sourré, à 80 kilomètres environ à l'O. N. O. de la ville de Harar (cf. n. 66),

ainsi que des tumuli.

II. Soppo. — Un grand nombre de pierres à glaives (cf. n° 54), des stèles

avec inscriptions en caractères arabes anciens (cf. n. 65), des tumuli à Dimbo-

Dara et à Matara, des pierres-menhirs, une église monolithe à Adadi-Mariam.

III. GouraGurIÉ. — Des gisements de statues-menhirs, notamment à Silté.

IV. SipAmo. — Plusieurs gisements de milliers de pierres phalliques, la

plupart en basalte, pouvant avoir jusque six mètres de haut, formant comme

de véritables cimetières et portant parfois des signes qui paraissent se rap-

porter au culte solaire ; à Bouquisa, non loin du lac Marguerite, quatre statues

de I. m. 35 à 1 m. 80 de haut cemparables aux momies égyptiennes et marquant

des emplacements de sépultures.

Les découvertes faites par le R. P. Azaïs oat été commentées par RAVAISSE

(dans la France illustrée du 27 octobre 1923), par POTTIER (dans l'I lustration

— 885 —

du 30 mai 1925 et du 16 avril 1927, fig. et carte), par LITTMAN (dans la Zeiz-

schrift fur Semitisk, vol. III), par KAMMERER (Essai sur l'histoire antique d'A bys-

sinie, annexe V, carte et planches). Sur son quatrième voyage, particulière-

ment fructueux, le R. P. AZAIS a rédigé un rapport intitulé : Exploration ar-

chéologique en Ethiopie, mai-novembre 1926 et publié avec de nombreuses fi-

gures dans La Géographie (n° de juillet-août 1927).

Fig. 84. — SCEAU DU DÈDJATCH TÈSSÈMA-DARGUIÉ.

APPENDICE IV

Le calendrier Ethiopien.

On sait comment Jules César imposa au monde romain le calendrier qui

porte son nom, en ajoutant à celui des anciens, tous les quatre ans, un jour à

la fin de l'année astronomique, c'est-à-dire en février. C'est ce calendrier que

les Ethiopiens reçurent d'Alexandrie (1) et auquel ils n'ont presque rien changé.

Le calendrier julien resta en vigueur dans tout l'univers chrétien jusqu'en

1582, époque où l'on s'aperçut que l'équinoxe de printemps. qui aurait dû

tomber le 21 mars, était arrivé peu à peu à avancer de dix jours depuis le

Concile de Nicée (325). L'année était trop longue, et il en résultait une erreur

de sept jours au bout de neuf cents ans. Des calculs très précis apprirent alors

que l'année solaire n'avait pas 365 jours et six heures précises comme l'avaient

cru les Anciens, mais seulement 365 jours, 5 heures, 48 minutes et environ 50

secondes.

Pour rematttre les choses au point, le pape Grégoire XIII ordonna que le 5

octobre de l'année 1582 serait le 15 octobre et supprima les bissextiles sécu-

laires, sauf une sur quatre, ne maintenant que celles dont le millésime est

divisible par quatie (1.600, 2.000, 2.400 etc…). C'est le calendrier grégorien,

adopté successivement par tous les peuples chrétiens à l'exception des Abyssins.

Il y a bien encore une erreur, mais elle n'est que d'un jour sur quatre mille

ans.

De ce qui précède, il résulte que les calendriers julien et grégorien diffèrent

maintenant de treize jours, qui proviennent : 1° de l'avance d2 dix jours

réalisée en 1582 ; 2° de la suppression du jour pissextile des trois années sécu-

laires 1.700, 1800 et 1900. Cette différence augmentera encore d'un jour à

partir du 28 février 2.100, d'un deuxième en 2.200, d'un troisième en 2.300,

d'un quatrième en 2.500, etc…

(1) En même temps sans doute que le Christianisme (milieu du IV° siècle), mais ils employaient

peut-être auparavant le calendrier égyptien et ils continuèrent, ainsi qu'on va le voir, à faire

commencer l'année, non au mois de janvier comme les Romains, mais au mois de septembre.

On sait que si les Egyptiens choisirent cette époque de l'année, c'est parce qu'elle correspondait

pour eux au début du Sofhiaque, période de 1460 années au bout de laquelle le commencement

de l'année coïncide de nouveau avec le lever de l'étoile Sothis (Sirius).

— 571 —

Parmi les autres différences entre le calendrier grégorien et le calendrier

julien, tel qu'il est interprété par les Abyssins, il faut ajouter la suivante.

L'année julienne commence partout le 1°" janvier et est divisée en douze

mois inégaux, comme dans le calendrier grégorien qui n'a rien changé à cet

égard. En Ethicpie, l'année civile et ecclésiastique commerce au contraire

le rer de méskhèrèm qui correspond actuellement à notre onzième jour du mois

de septembre (au douzième dans l'année grégorienne suivant la bissextile

éthiopienne) ; de plus elle est divisée en douze mois égaux de trente jours suivis

d'un mois final et supplémentaire (pagoumié). (1) de cinq jours dans les années

ordinaires, de six jcurs dans les années bissextiles.

Comme on le voit, l'année éthiopienne chevauche ainsi sur deux anné:s gré-

goriennes d'où, pour la concordance de tous les jours des deux calendriers,

une première difficulté qui vient se compliquer d'une autre au sujet des 170

jours qui séparent le 12 septembre du 29 février suivant.

Les Abyssins ont par ailleurs, consacré chaque année à l'un des quatre évan-

gélistes. C'est ainsi qu'il y a l'année de Mathieu, l'année de Marc, l'année de Luc

et l'année de Jean. (2)

Les années de Mathieu sont celles dont le millésime divisé par 4 laisse I.

Les années de Marc sont celles dont le millésime divisé par 4 laisse 2.

Les années de Luc sont celles dont le millésime divisé par 4 laisse 3.

Les années de Jean sont celles dont le millésime divisé par 4 laisse 0.

C'est à la fin de chaque année de Luc, sans exception, que s'ajoute un jour

bissextile (le 6° de pagoumié). Comme l'année suivante, celle de Jean, est

bissextile dans le calendrier grégorien, la compensation se fait à la fin du

mois de février de cette année (sauf dans les années séculaires non bissextiles,

comme I9o0).

Enfin, l'ère éthiopienne est présentement de 7 ans et 113 jours en retard dans

sa numérotation sur l'ère chrétienne. Par exemple, le 1°" janvier 1921 ne cor-

respond qu'au I13° jour de l'année éthiopienne. Il en résulte que, pour trans-

former un millésime éthiopien en millésime européen, il faut ajouter, tantôt

sept, tantôt huit au premier, suivant la date dont on cherche la concordance.

Cette différence provient de ce que la base de la chronologie éthiopienne est

le calcul de Jules l'Africain qui plaçait la naissance du Christ en l'an 761 de

la fondation de Rome, c'est-à-dire sept ans après le commencement de l'ère

dite de Denys le Petit, laquelle est suivie par tous les peuples d'Europe et

d'Amérique.

A ce sujet, il est bon de noter que les Abyssins ne se contentent pas comme

nous de prendre pour principe de leurs calculs l'année de la naissance de Jésus-

Christ ; ils remontent à la création du monde qui, d'après eux aurait eu lieu

5.500 ans avant la naissance du Christ.

(1) Le treizième mois des Egyptiens portait le nom d'épagomène d'où pagoumié a été évidem-

ment tiré.

(2) Les Abyssins ne font pas précéder du mot saint le nom des évangélistes.

Pour permettre au lecteur de la Chronique de retrouver lui-même les dates 20

de notre calendrier correspondant à celles qui sont données dans cet ouvrage,

nous avons établi les tables de concordance qui suivent(1). Une fois qu'on aura

déterminé quel est le nom de l'évangéliste à attribuer à l'année éthiopienne,

Années bissextiles dites de Luc.

Ex.: 1795, 1839, 1887, 1891, correspondant aux années grégoriennes 1802-1803,

1846-1847, 1894-1805, 1898-1890.

il sera très aisé de trouver la date complète du calendrier grégorien.

CORRESPONDANCE DES CALENDRIERS

ÉTHIOPIEN ET GRÉGORIEN

Années éthiopiennes 1793 à I8o1 (1800-1801 à 1898-1899 du calendrier grégorien)

Années ordinaires dites de Mathieu et de Marc

Ex. : 17093 & 1794 ; 1837 & 1838 ; 1885 & 1886 ; 1889 & 1890, correspondant aux an-

nées grégoriennes 1800-1801 & 1801-1802 ; 1844-1845 & 1845-1846 ; 1892-1893 & 1893-

1894 ; 1896-1897 & 1897-08.

1ë7 mèskèrèm

22 »

30 »

17 tegemt

23 »

30 »

1e’ hedar

23 »

30 »

127 tessas

24 »

30 »

1er ter

25 »

30 »

1°? yèkatit

22 »

23 »

30 »

1e7 mègabit

10 septembre

127 octobre

9 »

10 »

17 novembre

8 »

9 »

127 décembre

8 »

9 D

1e7 janv:er

7 »

8)

127 février

6 »

7 »

28 »

10’ mars

8 »

9 »

| 24 mègabit

30 »

1e7 miazia

24 »

30 »

1ë7 guenbot

25 »

30 »

127 sènié

2 5 »

30 »

127 hamlié

26 »

30 »

17 nèhassié

27 »

30 »

1°’ pagoumié

5 »

1€ avril

7 »

8 »

7 »

8 »

1er juin

6 »

7 »

1er juillet

6 »

7 »

1°’ août

5 »

6 »

1°7 septembre

4 »

5 »

9 »

(1) Cf. Calendario etiopico perpetuo, Massaoua, 1887 ; CueccHI, Calendario eritreo, Amsara,

1904 ; CHAINE, La chronologie des temps chrétiens de l’Egypte et de l’Ethiopie, 1925.

1°7 meskèrèm

22 »

30 »

107 tegemt

23 »

30 »

107 hedar

23 »

30 »

107 tessas

24 »

30 »

1er ter

25 »

30 »

1°7 yèkatit

22 »

23 ».

30 »

1°? mègabit

10 septembre

1e7 octobre

9 »

10

1°7 novembre

8 »

9 »

| 1er décembre

8 »

9 »

167 janvier

7 »

8

17 février

6 »

7 »

28 »

127 mars

8)

9 »

24 mègabit

30 »

1ë’ miazia

24 »

30 »

1e7 guenbot

25 »

30 »

1°7 sènié

25 ‘»

3e »

1er hamlié

26 »

30 »

1e7 nèhassié

27 »

30 »

17 pagoumié

5 »

6 »

30

Années ordinaires dites de Jean

1e avril

7 »

8 »

1°7 mai

n »

8 »

107 juin

6

7 ; »

1er juillet

6 »

7 »

rer août

5 »

6 «

1er septembre

4 »

5 »

9 »

10 »

Ex. : 1796, 1840, 1888 correspondant aux années grégoriennes 1803-1804, 1847-1848,

1895-1896.

127 mèskèrèm

21 »

30 »

167 tegemt

22 »

30 »

1e7 hedar

22 »

30 »

107 tessas

23 »

30 »

1e’ ter

24 »

30 »>

127 yèkatit

21 »

22 »

23 »

30 »

1°’ mègabit

II septembre

127 octobre

IO »

II »

17 novembre

9 »

IO »

1ë7 décembre

9 »

10 »

1e7 janvier

8 »

9 »

127 février

7 »

8 »

28 »

»

| 24 mègabit

| 30 »

127 miazia

24 »

30 »

1er guenbot

25 »

30 »

1e7 sènié

25 7»

30 »

127 hamlié

26 »

30 »

1er nèhassié

27 »

30 »

1°’ pagoumié

5 »

1er avril

7 »

8 »

1e mai

7 »

8 »

1er jui:

6 »

7 »

rer juillet

6 »

7 »

1er août

5 »

6 »

107 septembre

4 »

5 »

9 »

Années éthiopiennes 1892 et suivantes.

— 574 —

II

IO

Année 1892 dite de Jean (1899-1900) (1) et années dites de Mathieu et de Marc posté-

rieures.

Ex. : 1893 et 1894, 1897 et 1898 correspondant aux années grégoriennes 1900-I9OI

et IgOI-I9O2, 1904-1905 et 1905-1906.

187 mèskèrèm

21 »

30 »

rer tegemt

22 »

30 »

1e7 hedar

22 »

30 »

107 tessas

23 »

30 »

17 ter

24 »

30 »

107 yèkatit

21 »

22 »

30 »

17 mègabit

II septembre

127 octobre

10 »

II »

1°? novembre

9 »

10 »

1er décembre

9 »

10 »

107 janvier

8 »

9 »

rer février

7 »

8 »

28 »

1°’ mars

9 »

IO »

Années bissextiles dites de Luc

23 mègabit

30 »

1e’ miazia

23 »

30 *

1er guenbot

24 »

30 »

1°? sènié

24 »

30 »

197 hamlié

25 »

30 »

187 nèhassié

26 »

30 »

1er pagoumié

5 »

20

127 avril

8 »

9 »

107 mai

8 »

9 »

107 juin

7 »

8 »

1°f juillet

7 »

8 »

1er août

6 »

7 »

107 septembre

5 *

6 »

10 »

Ex. : 1895, 1899, 1903 correspondant aux années grégoriennes 1902-1903, 1906-1907,

IQIO-IQII.

1°’ mèskèrèm

21 »

30 »

127 tegemt

22 »

30 »

127 hedar

22 »

30 »

107 tessas

23 3»

30 *»

17 ter

24 »

30 »

107 yèkatit

21 »

22 »

30 »

1°’ mègabit

11 septembre

17 octobre

10 »

II »

1°7 novembre

9 »

10 »

1e7 décembre

9 »

10 »

187 janvier

8 »

9 »

1°7 février

7 »

8 »

28 »

107 mars

9 »

10 »

23 mègabit

30 .

17 miazia

23 »

30 »

1er guenbot

24 »

30 »

107 sènié

24 »

30 *

1e’ hamlié

25 »

30 >

1°? nèhassié

26 »

30 »

1°’ pagoumié

5 »

6 »

1e7 avril

8 »

9 »

1°’ mai

8 »

9 »

1er juin

7 »

8 »

1°’ juillet

7 »

8 »

17 août

6 »

7 »

17° septembre

5 »

6 »

10 »

TI »

— 575 —

30

Années ordinaires éthiopiennes dites de Jean autres que 1892

Ex : 1896, 1900 correspondant aux années grégoriennes 1903-1904, 1907-1908.

107 mèskèrèm 12 septembre 23 mègabit

20 » 1°’ octobre 30 »

30 » II » 17 miazia

1e7 tegemt 12 » 23 »

21 « 1°’ novembre 30 »

30 » 10 » 127 guenbot

1°7 hedar II » 24 »

2 +» 1e’ décembre 30 »

30 » IO » 161 sènié

107 tessas II » 24 » 1er juillet

22 » 1e’ janvier 30 » 7 »

30 » 9 » 1e7 hamlié 6 »

17 ter 10 » 25 » | 1e7 août

23 » 1°7 février 30 » 16 »

30 » 8 » 17 nèhassié 7 »

1er yèkatit 9 » 26 » 17 septembre

20» 28 » 30 » 5 »

21 » 29 » 1er pagoumié 6 »

22 » 1° mars 5 » 10 »

197 mègabit 10 »

(1) On a vu plus haut que, par exception, 1900 n’est pas bissextile dans le calendrier

grégorien.

Fig. 85. — SCEAU DU DÈDJATCH ASFAOU-DARGUIÉ.

APPENDICE V

Origine et histoire des Galla.

Selon le récit de la Chronique (chapitre VIII), les Galla auraient fait leur

apparition au Choa méridional,et plus précisément au Fètègar,sur la rive gauche

du moyen Aouach, dans les premières années du règne de Seïfè-arad, soit,

d'après la chronologie de Bruce, vers 1350. Ils seraient issus d'une union entre

un esclave païen, qui était berger d'un chef au nom amharique, et une ouei-

zèro, princesse chrétienne tombée dans la misère. De cette union naquirent

trois filles et quatre fils qui, d'abord de leurs sœurs, puis de femmes danakil

ou changèlla (nègres aborigènes) eurent une très nombreuse et turbulente

postérité. Après avoir tenu tête aux Amhara, les Galla essaimèrent à l'Est de

l'Aouach et,pendant deux siècles environ,furent soumis aux souverains d'Ethio-

pie ; mais, lors de l'invasion de Gragne et de la fuite des populations chrétiennes

vers le Nord, ils occupèrent les régions abandonnées par celles-ci.

Ces quelques lignes ne jettent par malheur aucune lumière sur les origines

et les migrations des Galla, ce peuple africain encore mal connu (1). Nous vou-

drions tenter de combler cette lacune et tracer ensuite dans ses grandes lignes

l’histoire des Galla.

(1) Outre les ouvrages cités dans cet appendice, il convient de mentionner les suivants que

nous n’avons pu consulter : BEKE, The Origin of the Gallas, 1848 ; WAKEFIELD, Footprints in

Eastern Africa or Notes of a Visit tothe Southern Gallas, 1866 ; Ant. d’ABBADIE, Sur les Oromo,

1880 ; RAVENSTEIN, Somal and Galla Land, 1884 ; PAULITSCHKE, Die Wanderungen der Oromo,

1889. Il existe également une histoire inédite des Galla composée il y a quelques années par Ato

Atmié, historiographe choan (Cf. Crccur, Da Zeila… t. I, pp. 225, 444-445 ; COHEN, Rapport

sur une mission linguistique en Abyssinie, p. 241) et dont le manuscrit, acquis par nous, se trouve

aujourd’hui à la Bibliothèque Nationale. MONTANDON (Au pays Ghimirra, pp. 67-69, avec un

graphique) et L. DE CASTRO (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 351-364) ont résumé le problème de

l’origine des Galla. Sur la langue Oromo, voir notre appendice III. Sur la culture matérielle et

morale des Galla, les ouvrages de Mgr Massaïa, de Paulitschke et de Martial de Salviac contien-

nent des renseignements d’ensemble que précisent : pour les Aroussi, Donaldson-Smith et du

Bourg de Bozas ; pour les Galla du Choa, Krapf, Rochet d'Héricourt, Cecchi, Soleillet ; pour

ceux de l'Ouest, ces deux derniers auteurs, Borelli, Vannutelli & Citerni, Montandon ; pour les

Borana du Sud, Bottego, Colli di Felizzano, Maud, Gwynn, Plowman ; pour les Borana de l'Am-

hara et les Ouallo, Combes & Tamisier, Krapf, Plowden, Wylde (dans Modern Abyssinia).

Voir enfin les récents travaux de Cerulli, du R. P. Azaïs et de Chambard.

— 7

En laissant de côté l'hypothèse du P. Martial de Salviac qui, sur la foi de

certaines analogies de mots, curieuses du reste, dans les langues oromo ou

galla d'une part, celtique de l'autre, considère ce peuple comme une tribu

gauloise émigrée en Afrique (1), on peut, par le rapprochement d'autres

opinions qualifiées, généralement concordantes, arriver aux conjectures sui-

vantes sur l'origine des Galla.

D'après leurs traditions recueillies par Soleillet qui passa quelque temps

dans l’un de leurs clans, les Galla descendraient d’Esaü dont un petit-fils,

Omar, dit Oromo, serait leur commun ancêtre, (2) le chef qui, probablement,

se détacha du reste de la tribu. C’est effectivement ce nom d’Oromo, ou encore

celui d’Ilma Orma (fils d’Orma), que se donnent encore les Galla. (3) Quant à

celui de Galla qui, suivant eux, signifierait envahisseurs, (4) il leur a été attri-

bué par les Amhara ; ceux-ci en font soit le nom d’une forêt (5), soit la combi-

naison des noms de deux rivières au confluent desquelles les Galla auraient

remporté une victoire sur les chrétiens (6), soit enfin la juxtaposition des mots

arabes gal et la (il a dit non) par lesquels un envoyé de Gragne aurait rapporté

à son maître la réponse négative d’un chef galla invité à adopter l’islamisme (7).

Notons surtout, d’après Viterbo, que Galla aurait le sens d’athée, (8) païens

ce qui expliquerait l’expression : « Lorsque nous étions Galla » que les Somalj

emploient, paraît-il, pour parler de l’époque où ils n’étaient pas musulmans (9).

Toujours suivant la tradition reçue par Soleillet, les Oromo auraient quittée

le pays de Goalaade (10) et se seraient fixés au Zanguebar. Une autre tradition

qui peut se concilier avec la première, « les représente comme ayant traversé

deux mers, une petite et une grande, avant d'avoir touché aux côtes de l'Afri-

que » : il pourrait s'agir là du golfe Persique et du golfe d'Aden. (11) En tout

cas, et, quel qu'ait été leur habitat primitif, les Galla dont l'origine kamitique

n'est plus contestée (12), semblent avoir abordé en venant d'Arabie la côte

(1) Les Galla, pp. 356-357. On nous a assuré d'ailleurs que le P. Martial de Salviac aurait

depuis lors renoncé à cette hypothèse, que Bruce avait déjà proposée (trad. franç. t. I, pp. 460-

461).

(2) Voyages en Ethiopie, p. 253.

(3) Sur le sens du mot Orma voir t. I, p. 199, n. 9.

(4) KrapF, Reisen in Ost-Afrika, t. I, p. 94.

(5) C'est l'explication donnée par l'auteur de notre chronique.

(6) Gurmi, Leggende storiche di Abissinia, p. 28 ; KRAPF, ouv. cit. p. 95.

(7) KRraPF, loc. cit. Ce jeu de mots constituerait plutôt l'explication des musulmans d'Abys-

sinie.

(8) Grammatica e dizionario della lingua oromonica, vol. I, p. 58.

(9) SOLEILLET, ouv. cit, p. 114, n. 3. Ce serait une offense que de traiter les Ouallo de Galla

(ANNARATONE, In Abissinia, p.134),et l'auteur de notre chronique ne leur donnent jamais ce nom

Pour lui, Galla paraît bien être synonyme de païen ou encore d'esclave. r

(10) Sans doute Galaad entre le Jourdain et le désert. Soleillet semble admettre que cette

émigration eut lieu au VII® siècle de notre ère, mais elle dut être beaucoup plus ancienne. Morié

Ja place au VII° siècle avant J.-C., sans motiver d'ailleurs son opinion ; il mentionne également

une victoire qu'aurait remportée Ptolémée II (285-247) sur les Galla, mais néglige suivant son

habitude de citer ses sources (Hist. de l'Ethiopie, t. II, pp. 246-247).

(II) ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage au Choa, p. 206.

(12) MONTANDON, ouv, cit, p. 67.

Nord-Est du continent africain. Ce fut la donnée fournie par les Galla eux-

mêmes au voyageur italien Cecchi ; (1) elle se trouve implicitement corroborée

par Paulitschke (2) et par Swayne. (3)

Une fois sur la terre africaine, les Galla gagnèrent les hauts-plateaux fer-

tiles de la province actuelle de Harar. Mais il n'y eut là pour eux qu'une pre-

mière étape ; il faut supposer que ces pasteurs nomades refoulés, comme ils

le sont de nouveau actuellement, par les Somali venus après eux, (4) se diri-

gèrent à travers l'Ogaden vers le Sud-Ouest. En 1625, le P. Lobo trouva en

effet non loin de l'embouchure du fleuve Djouba un camp de «deux mille

Galla »(5). Sans doute est-ce là le fait qui à pu faire croire que la première région

occupée par les Galla avait été le côte de Zanguebar. Quoi qu'il en soit, cer-

taines tribus allèrent bien plus avant vers le Sud-Ouest, puisque l'une d'entre

elles existe encore à l'ouest de Witu, sur la rive droite du fleuve Tana, vers

le 32 degré de latitude sud. (6)

Arrêtés dans leur expansion en Afrique centrale, probablement par une

poussée des peuples de l'intérieur vers la côte, (7) les Galla durent refluer

au Nord-Est et occuper, à une époque impossible à déterminer, le Borana, sans

doute peu habité (8) et en dehors des limites de l'empire d'Ethiopie. Ce fut

de là que sortirent les immigrations successives des Galla en Abyssinie ; (9)

le Borana est resté comme le berceau africain de la nation et les tribus de cette

région peuvent être considérées comme représentant le type le plus pur de la

race oromo. (10)

Du Borana certaines tribus remontèrent la rivière Galane, affluent de gauche

du lac Marguerite, et, sous un chef appelé Oualab, Oualabou ou Oualabo

(dont le nom offre une grande analogie avec Oualamo)(rI), fondèrent, précisé-

ment dans les parages du Oualamo actuel, l'état de Oualabo dont les traditions

galla font un lieu sacré et un but de pèlerinage.(12) Bargamo, qui, sur d'an-

(1) Da Zeila…, t. IT, p. 473.

(2) Harar, p. 67, avec la reproduction d'une ancienne tombe galla trouvée aux environs de

Zeïla.

(3) Seventeen Trips. 3° édition, pp. 20-21.

(4) CoLLI DI FELIZZANO, Nei paesi Galla… p. 21.

(5) Relat. hist. d'Abissinie, trad. LE GRAND, p. 21.

(6) FooT, A Galla-English Dictionary, p. VI. Bruce, qui a cherché à élucider le problème de

l'origine des Galla, dit que « vraisemblablement ils vivaient sous l'équateur ou au delà de la ligne

(trad. franç., t. II, p. 233). Ailleurs (t. I, p. 461), il va jusqu'à admettre qu'« ils faisaient les

charrois entre l'Océan Atlantique et l'Océan Indien ».

(7) C'est l'opinion de Krapf qui, après être allé en Abyssinie, passa plusieurs années au Kenya

(Reisen… t. I, p. 93).

(8) Ce qui tendrait à le faire croire, c'est que, à la différence des pays voisins, Oualamo et Si-

damo notamment, le Borana est entièrement peuplé de Galla.

(9) « Quelques Galla connaissent leur histoire et l'un de mes ascars me disait un jour : Nous

les Galla, nous sommes venus autrefois du Borana » (MoNTANDON, ouv. vit., p. 67 n. 1).

(10) COLLI, ouv. cit. pp. 20-21. Borana signifierait pur (PAULITSCHKE, Ethnographie…t.1,p.67)

ou encore libre (FooT, ouv. cit, p. 8.).

(11) CrccHI, (ouv. cit, t. I, p. 510) assimile les deux noms. ‘

(12) ANTOINE D'ABBADIE, Géographie de l'Ethiopie, pp. 284, 287, 294-295. Oualabo figure sur

une des cartes d'Erlanger à 50 kilomètres environ à l'est du lac Marguerite.

ciennes cartes, désigne un pays av sud du lac Zouaï et qui- d'après Krapf

voudrait dire « par delà la mer » (r) ou d'après Harris « la grande eau » (2),

pourrait bien, d'autre part, s'appliquer au lac Marguerite : Bahr signifie en

effet lac ou mer en amharique et Gamo, Guèmo ou Guèmou est le nom d'un

district contigu à ce lac (3).

A quelle époque les Amhara furent-ils en contact avec les Galla ? Certaine-

ment avant celle implicitement indiquée par la Chronique (1350), puisque Lalo

était entré au service de l'azmatch Andréas du vivant de l'empereur Amdè-

Tsione (1312-1342). Il est probable que dès la restauration de la dynastie

salomonienne au Choa (1268), les souverains éthiopiens, Amdè-Tsione

notamment, firent des expéditions vers le Sud et en ramenèrent des prison-

niers galla. Un savant abyssin (4) affirme même que ce roi aurait établi en

plein Godjam une colonie de Galla issue de Miétcha (5). Ce qu'on peut en tout

cas retenir du récit de notre chronique, c'est que, dans la seconde moitié du

XIVe siècle les Galla se multiplièrent dans le bassin de l'Aouach, où ils

furent des sujets plus ou moins disciplinés et que, loin de devenir chrétiens,

ils communiquèrent aux Amhara certains de leurs usages. Il ressort égale-

ment d'un autre passage du chapitre VIII qu'ils s'établirent au-delà de l'Aouach

jusque vers la côte du golfe de Tadjoura et colonisèrent les plateaux du Tchèrt-

chèr (6).

À part cette importance constatation, nous possédons deux renseignement s

sur la présence des Galla en Ethiopie avant l'invasion de Gragne.

Le premier nous est fourni par Rochet d'Héricourt. Un homme instruit

du Choa, lui dit que, sous le règne de Zèra-Yaeqob (1434-1468), les Galla

« entrèrent en masse dans le sud de l'Abyssinie », qu'ils séparèrent le royaume

du Choa de celui du Kambata et qu'ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'au

Kaffa, sans que le roi pût leur opposer d'obstacles sérieux (7).

L'autre, qui a été contesté par Bassst, (8) mais que la chronique tradui-

(1) Ouv. cit, p. 94, Krapf suppose qu'il s'agit des grands lacs africains.

(2) Harris, The Highlands of Aethiopia, t. III, p. 45.

(3) Basset se demande si Bahr-gamo ne désigne pas le lac Tchamo immédiatement au sud

du lac Marguerite (trad. de l'Hist. de la conquête de l'Abyssinie, p. 396, n. 2).

(4) L'alèga Taïé dans son résumé de l'histoire d'Ethiopie (en amharique).

(5) Cf. infra, p. 759, N. IO.

(6) Voir t. I, p. 40. Notons ici que, ni dans les deux légendes historiques traduites par

Guidi (1907), ni surtout dans l'Histoire des Galla, manuscrit éthiopien du XVI® siècle traduit

en allemand par Schleicher (1893) et en français par Guidi (1907), l'apparition des Galla au Choa

n'est fixée à une époque aussi reculée que le XIV® siècle. Le récit de notre Chronique concorde

mieux avec la tradition recueillie par Krapf (ouv. cit, p. 95) d'après laquelle Lalo aurait pris

pour femme la propre fille du roi Zèra-Yaeqob (1434-1468). On peut d'ailleurs inférer de ce même

récit que les Galla, avant leur grande invasion du XVI siècle, s'infiltrèrent dans le Choa méri-

dional et à l'est de ce pays, d'abord comme esclaves, puis comme paysans imposables (guebbar).

Rappelons enfin l'histoire de Motèlomié, chef du Oualamo, qui au cours d'une expédition, enleva

la pH d'Abounè Tèklè-haïmanot lequel vivait dans la première moitié du XIII° siècle (c. t. I,

360).

(7) Ouv. cit. p. 206.

(8) Kéndes sur l'mist. d'Ethiopie, p. 246, n. 110,

er pi

—

me es

rs et

NE

5

ee

2e

+

ere

|.

|

|

te par Hentze semble bien confirmer (1), est relatif à un coup de main opéré

par des Galla sur l’église d’Atronossè-Mariam dans l’Amhara-Saïnt au temps

d’un souverain appelé Teouofelos (1478-1481 ?). Ce fait tendrait à démontrer

que, dès le XVe siècle, les Galla avaient pénétré assez loin à l'intérieur du pays.

Lorsqu'en 1527, Mohamed Gragne commença ses expéditions en Abyssi-

nie, les Galla auraient été d'après Massaïa, rejetés au Sud ou à l'Ouest par le

conquérant somali. (2) Il est possible que, pendant cette période de seize ans

(1527-1543), certaines de leurs tribus, notamment celles de Ouallo, aient em-

brassé l'islamisme (3). Mais, comme les Galla ne sont pas mentionnés sous ce

nom dans la chronique de Gragne, il est bien difficile de savoir quel rôle ils

jouèrent dans la lutte entre chrétiens et musulmans et quelle répercussion

celle-ci eut pour eux (4).

Dès 1537, date indiquée par Ludolf (5) et confirmée par Bruce (6), c'est-à-

dire avant la mort de Gragne, les Aroussi qui, avec les Miétcha et les Ouallo

semblent avoir été les tribus les plus conquérantes parmi les Galla, s'empa-

rèrent des royaumes de Balié et de Déouaro.

D’autres franchirent l’Aouach et, à travers l’Ifat, le long des monts d’An-

kobèr, s’avancèrent jusqu’aux frontières du Tigré où ils sont représentés

encore aujourd’hui par les Azèbo et les Raïa (7). Ils s’étaient, nous dit Bruce,

procuré (sans doute sur les hauts plateaux des Aroussi) une cavalerie for-

midable qui fut le meilleur instrument de leurs conquêtes. (8)

Un an ou deux ans, semble-t-il, après la défaite de Gragne, Bermudez, le

le premier Européen, croyons-nous, qui nomme les Galla et qui les vit de près,

raconte qu’ils avaient enlevé à l’empereur Guèëlaoudéos, outre le Balié et le

Dèouaro, le Hadia, c’est-à-dire le Maroqo actuel(9). S’il faut en croire la chroni-

que officielle de ce souverain, celui-ci réussit à les battre en plusieurs occasions

et à contenir leurs progrès (10), sinon à empêcher certains de leurs raids, (II)

(1) Am Hofe des Kaisers Menelik, p. 145.

(2) I miei trentacinque anni di missione, t. V, pp. 56-57.

(3) Très nombreuses furent en tout cas ces conversions parmi les « gens du Idjdjou » nom qui,

r le secrétaire de Gragne (Hist. de la conq. de l'Abyssinie, trad. BASSET,

cité à diverses reprises pa

celui de Yèdjou, tribu galla intermédiaire

pp. 291, 298, 355, 382), paraît être la déformation de

entre le Ouallo et le Tigré.

(4) L'établissement des Galla à l'Est du Choa, au Ouallo,jau Yèdjou etc. . semble cependant

avoir eu lieu d'accord avec Gragne (CECCHI, oUV. cit, t. 1, p. 513). Il y a d'autre part dans la

chronique de Gragne la mention d'un acte de trahison des gens du Bahr-gamo et du Oualamo

envers un lieutenant du chef musulman qui s'applique presque certainement aux Galla (trad.

Basset p. 396).

(5) Nouvelle histoire d'A bissinie, 1684,

carum… t. V. P. 474-

(6) Trad. franç., t. II, p. 234.

(7) CEccur. loc. cit.

(8) Bruce, t. II, pp. 234, 238 ; cf. BLUNDELL,

Historia Gentis Galla, trad. GUIDI, p. 199.

(9) Dans VEyssiéRE LA CROZE, Hist. du Christianisme d’Ethiopie, pp. 219-220.

(10) CONZELMAN, Chronique de Galäwdéwos, pp. 141, 149, 157, 159-

(11) Ibid. p. 157.

75 ; cf. d’Almeïda dans Beccari, Rerum Aethiopi-

A Journey through Abyssinia to the Nile, p.110;

— 581 —

De son côté, l’émir Nour, l’un des successeurs de Gragne (1552-1566)

toura de murs la ville de Harar pour la protéger contre les Galla (x) A

sous le vocable de Barentou (2), avaient poussé leurs hordes dans 1 ve

tion de l’Est. Mais une fois que Guëlaoudéos et Nour eurent disparu T ve

1559, l’autre en 1566, les Galla reprirent leur expansion. pr es

O2 OT as les Sonags de Paulitschke (3) quelques indications sur

alla au Harar dont ils occupè i

partie Nord-Est sans parvenir jamais à ee : ve ue ne .

1 sai Durant d’ailleurs avoir arrêté leur marche au Nord à P

, aa . supposer que les Galla aient cherché à descendre de leurs hauts

k. conquête par les Galle des pays de l’Ouest est entourée de plus d’obscurité.

e dut se produite dès la fin du XVIe siècle, car en 1613 le P. Fernandez 1

trouva établis dans le royaume de Bizamo (Goudrou et Hotro actuel E

leurs tribus, dont les principales paraissent avoir été les Miétta, les se ;

les Tou, les Djimma, avaient occupé toute la vaste et riche région (5) que Mé.

nélik et ses lieutenants devaient conquérir trois cents ans plus ae ir

terrompu la communication entre l’Abyssinie et le Narea » (Ennaria) a

resté fidèle aux souverains d’Ethiopie (6). Les populations Escitrs

chrétiennes se réfugièrent soit au Kaffa, protégé par la barrière du Godjeb,

soit au Godjam (7) que les empereurs de Gondar ne surent pas t 1

d’ailleurs préserver des incursions gella (8). Pa dus

Au nord enfin, franchissant les monts d’Entotto, les Abbitchou, les Touloma

les Borana, etc, occupèrent la majeure partie du royaume de Choa (9) tandis

que les Ouallo, après de multiples tentatives, s’emparaient de l’Amthata-

Saïnt au cours du XVIII° siècle. (10) Seuls, certains districts trop accidentés

(Tr) PAULITSCHKE, Harar, p. 224.

(2) Barantuma, Bertuma, cf. BRUCE, t. II

, , CÎ. » t, IT, p. 236 ; ANTOINE D’ ’Ethiopi

PP. 307, 208, 311 ; MARTIAL DE SALVIAC, Les Galla, pp. soso pannes Os ARE tape

a) Rae PP. 224-225 ; Ethnographie Nordostafrikas, t. I, p. 25, t. II pp. 234-238

d T y eut du reste des mélanges entre les Galla d’une part, les Somali et surtout x D i

e l’autre (PAULITSCHKE, Harar, pp. 242-243.) te

8 Faune à l’est, les Galla ne dépassèrent pas le rebord du plateau éthiopien.

VE nars ce reaon fun voyage de Fernandez, du Godjam au pays d’Alaba à travers

, jéro et le Kambata se lit dans BRUCE

ANTOINE D”ABBADIE, Géogr. d’Ethiopie p. 361-386. ar san ad

(7) Massaïa. loc. cit.

8 a £ ;

a Esenia pi Sarsa Dengel, trad. CONTI ROSSINI, p. 134 ; ARN. d’ABBADIE, Douze ans

00 4 aute-Ethiopie pp. 258-259. D’après BrucE (t. IV, pp. 29-30), l’empereur

2 1110 1704) transplanta dans cette province, au Miétcha, certaines tribus alliées de la

M et Lai afin de repeupler le Godjam et de le défendre contre les entreprises des

its :S i . Ily à d’ailleurs le long de la rive droite de l’Abbaï quelques tribus galla :

Mau un ; sé LANDISA, t. a P. 255) et les Libèn, les uns et les autres repré-

` che et, à l’extrémit i j

ie Me gi occidentale du royaume du Godjam, une autre

(9) CEccur, ouv. cit. t. I, p. 513.

10

à 5 à curs 9 TaMsSIER, Voyages en Abyssinie, t. II, pp. 290-292. L’établissement des Galla

gion intermédiaire entre l’Amhara-Saïnt et le Choa aurait même été facilité par un

I14##

|

ÿ

`

#

7

i

Hi

_—

Sa

pour la cavalerie des Galla (1), comme le Mènz, le Merha-biétié, le Tègoulè,

Ankobèr, le Boulga restèrent aux mains des Choans. Derrière le défilé du

Tchètchèho et la faille du Bèchello, le Béguè-meder résista longtemps aux en-

treprises des Yèdjou et des Ouallo (2).

En possession de tous ces territoires(3), où quelques flots kouchitiques tels

que le Sidamo, le Oualamo, le Gouraguié, le Kaffa, conservèrent leurs dialectes,

le dernier même, son autonomie politique, les Galla ne surent constituer « ni

royaume uni, ni confédération » (4). Ils continuèrent à pratiquer le système des

clans (5) et s'usèrent dans des luttes intestines que les Amhara mirent à pro-

fit contre eux (6). D’autre part, s’ils conservèrent en général la même lan-

gue (7) avec quelques différences peu importantes (8), ils se séparèrent au point

de vue religieux : les tribus du nord (Yèdjou, Ouallo) et certaines de l’ouest

(Djimma, Guiéra, Gouma) devinrent musulmanes, les premières dès l’époque

de Gragne (9), les autres dans les premières années du XIX® siècle par le

moyen des caravanes venant de la côte somali (10), mais la majorité des

Galla resta et reste encore attachée à son culte national très rudimentaire et

privé de tout document écrit (I).

A Gondar, Joas I, le premier des rois fainéants (1753-1768), qui avait épousé

une princesse de la tribu des Yëdjou, favorisa ouvertement les Galla, aux

quels il confia le gouvernement de plusieurs provinces (12). Il y eut ensuite

souverain de ce pays, Amha-Yèssous (1743-1774), en vue de mettre une barrière entre l’Atié de

Gondar et lui (BrucE, t. III, p. 291).

(1) Massaïa, ouv. cit. t. V, p. 57, N. I.

(2) Bruce, t. III, p. 290.

(3) On trouvera dans PAULITsCHKE, Ethnographie… t. I, pp. 58-68, une nomenclature des

tribus galla ainsi qu'une carte indiquant leurs habitats respectifs.

(4) MONTANDON, ouv, cit. p. 69. Il faut cependant faire une exception pour les petits royaumes

musulmans du sud-ouest dont le seul survivant, le Djimma d'Abba Djifar, fut précisément le

résultat d'une union entre plusieurs tribus et qui demeure une principauté bien administrée;

mais ces royaumes, loin de chercher à former une confédération, ne cessèrent de se combattre

jusqu'au jour où Ménélik les annexa à son empire.

(5) Pour l'organisation des tribus galla, voir PAULITSCHKE, Ethnographie… t. II, pp. 112-160.

(6) ARN. D'ABBADIE, loc. cit. ; BORELLI, Ethiopie mérdionale, p. 211.

(7) Seuls les Miétcha du Godjam, les Ouallo et les Yèdjou adoptèrent de bonne heure la langue

amharique (ARN. D'ABBADIE, Douze ans… p. 422 ; ISENBERG et Krarr Journals… Pp. 346.

(8) Plowden, dans HoTTEN, Abyssinia, p. 202 ; MONTANDON, loc, cit.

(9) Voir supra p. 578.

(10) Massaïa, ouv. cit, t. IV, pp. 102-103.

(11) Sur la religion des Galla, voir PAULITSCHKE, OUv. cit. t.1I, pp. 15-78 et MARTIAL DE SAL-

VIAC, ouv. cit, pp. 111-183. Quelques tribus, surtout au Choa du temps de Sahlè-Sellassié, furent

converties, souvent de force, au Christianisme (Cf. KraPF, ouv. cit, t. I, pp. 101-102). Une mis-

sion de Capucins italiens puis français, d'abord établie vers 1850 chez les Galla occidentaux et

par la suite à Harar et en pays aroussi, a formé une clientèle, d'ailleurs restreinte, de catho-

liques ; on trouvera dans les ouvrages du P. MARTIAL DE SALVIAC et du P. ALFRED DE CAROUGE

(Une Mission en Ethiopie) des résumés de l'histoire de cette mission fondée par Mgr Massaïa,

continuée par Mgr Taurin de Cahagne et aujourd'hui dirigée par Mgr Jarosseau. Sur la réparti-

tion des religions en Ethiopie voir MONTANDON, ouv. cit. pp. 21 5-218 (avec une carte). En ce

qu concerne les Galla, MERAB estime que « sur cent d'entre eux il y a 55 païens, 26 musulmans et

20 chrétiens parmi lesquels deux ou trois catholiques. » (I mpressions d'Ethiopie, t. I, p. 358).

(12) BrucE, t. II, pp. 716-733.

nie BES —e

contre eux une réaction, (1) mais elle dura peu et, en 1783, Ali-le-Grand,

chef des Yèdjou de la dynastie de Gouangoul, vainquit l'empereur Tèklè-

Guiorguis, entra à Gondar où il mit à sa place un autre souverain et réunit

le Béguè-meder à son domaine (2).

À partir de cette époque jusqu'en 1853, sauf une courte interruption après

la mort d'Ali-le-Grand,ce furent des princes de cette même famille qui régnèrent

de fait à Gondar, mais sans pouvoir se faire obéir ni du Tigré, ni du Godjam,

ni du Choa qui furent pratiquement des États indépendants. Telle était d'ail-

leurs la force de la tradition chrétienne en Ethiopie que le ras Ali-le-Grand

et le ras Gougsa durent embrasser, au moins en apparence, le christianisme

pour pouvoir se maintenir au Béguè-meder (3).

Pendant la même période, le ras Oualdè-Sellassié au Tigré combattait avec

succès les Galla qu'il vainquit notamment dans une grande bataille au mois

de janvier 1808. De même au Choa, surtout à partir d'Asfa-ouassèn (1776-

1809), les Amhara reprirent avec succès l'offensive contre les Galla. Soit par

la manière forte dont nous avons vu un exemple dans la Chronique (5), soit

par des alliances matrimoniales avec les chefs de certaines tribus (6), ils réus-

sirent à recouvrer, avec le concours de contingents galla, (7) une portion

des territoires perdus par les chrétiens à la fin du XVI siècle (8).

Malgré leurs échecs au Tigré et au Choa, malgré surtout leurs dissensions,

les Galla étaient encore au milieu du siècie dernier aux yeux d'un bon obser-

vateur, le consul anglais Plowden, (9) de redoutables adversaires pour les

Abyssins. Ce fut Théodoros qui, dès le lendemain de sa victoire sur le ras

Ali, leur porta un coup décisif en s'emparant du Ouallo (1855) et en établis-

sant à Magdala sa capitale (10). Après lui, Yohannès qui, comme Théodoros,

voyait dans les Ouallo les principaux représentant du péril musulman,

les obligea à se convertir au christianisme (II) et fit plusieurs expéditions

contre les tribus galla du Nord et du Centre (12), tandis qu'il encourageait

ses rois vassaux du Godjam et du Choa à entreprendre la reconquête des

pays de l'Ouest, du Sud et de l'Est. Nous avons vu au cours de la Chronique

comment Ménélik, évinçant son rival Tèklè-haïmanot, accomplit, en bonne

(I) Lorsque le ras Mikaël du Tigré vainquit les Galla à la bataille de Fagitta en 1769 (BRUCE,

t. IL, pp. 770-777).

(2) RUPPELL, Reise in Abyssinien pp. 372-373.

(3) Cf. t., I p. 199, n. 13 et 200, n. I.

(4) SALT, Voyage en Abyssinie, t. II, pp. 32-38, d'après Pearce qui assista à la bataille.

(5) T. I, p. 64.

(6) HARRIS, ouv. cit, t. III, pp. 40-42.

(7) Harris, t. II, p. 178.

(8) Voir dans Harris, t. II, chap. XLI et t.III, chap.VI et VIII, un tableau des tribus galla

au nord et au sud du Choa soumises ou encore indépendantes vers 1840.

(9) Dans son remarquable rapport du 9 juillet 1854 (Livre bleu 1846-1868, p. 122, ou HOTTEN

Abyssinia, p. 205).

(Io) Voir t. I, pp. 85 et 93.

(11) T. I, pp. 155-156.

(12) Histoire du règne de Tohannès, trad. Chaine p. 12.; G. SIMON, L'Ethiopie pp. 202, 239-240.

PRES

… 584 +

partie grâce à des chefs d'origine galla, le ras Gobana et le fitaorari Habté-

Guiorguis entre autres, la restauration de l'autorité amhara sur les régions

de l'Ouest. A part les Ouallo,les Aroussi et les Miétcha qui lui tinrent longtemps

tête (1), les tribus galla dont l'infériorité d'armement faisait une proie re-

lativement aisée (2), se soumirent d'ailleurs sans grande difficulté. La plupart

d'entre elles ont gardé leur langue, leur religion, leurs coutumes, la majeure

partie de leurs terres et même, comme au Djimma et au Liéka, une certaine

autonomie (3). D’autres ont subi plus ou moins profondément l’influence

de leurs vainqueurs (4), et aujourd’hui en particulier Addis-abèba et ses

environs sont presque entièrement amharisés (5). Par divers procédés qui

rappellent ceux des Romains en Gaule : colonies militaires, conversions à

la religion officielle, honneurs conférés aux chefs locaux, unions de caractères

politiques, le travail d’assimilation commencé par l’aïeul de Ménélik se

poursuit parmi les Galla (6). Néanmoins ceux-ci, beaucoup plus nombreux

et prolifiques que les Amhara (7), doués par ailleurs de sérieuses qualités,

n’ont peut-être pas dit leur dernier mot (8), et la propagande islamique pourrait

faire quelque jour de la nation galla une réalité.

(x) Cf. pour ces deux premières tribus, la Chronique, t. I, chap. XXIII, XXXI, XXXV et,

pour les Miétcha, Ch. MicHEL, Vers Fachoda, p. 116.

(2) Cf. PAULITSCHKE, Ethnographie…, t. I, pp. 112-113.

(3) Cf. infra l’appendice XI, p. 607.

(4) Il y a un siècle Salt en faisait déjà la remarque en parlant des Galla de l'Amhara lafo sensu :

Bègué-meder, Dèmbia, Godjam, etc, (trad. franç. t. II, p. 295, n. 1). Les Choans eux-mêmes sont,

dans bien des cas, des métis d'Amhara et de Galla (Méras, Impressions d'Ethiopie, t. I, p. 3 57).

(5) Méras, ouv. cit, t. L, P. 3 58. Dans la ville même il n'y aurait que 20.000 Galla sur une po-

pulation de 60.000 habitants (MÉRAB, oUv. cit. t. II, p. 116).

(6) Dont les tribus, autrefois en luttes constantes les unes avec les autres, ont dû se résigner à

vivre en paix sous la férule abyssine, ce qui complète

pacification des pays conquis.

(7) Des dix millions d'habitants de races très diverses qui peuplent vraisemblablement l'Ethio-

pie, les Galla formeraient un peu plus de la moitié et, chez eux, la natalité serait trois fois plus

forte que chez les Abyssins (Méras, ouv. cit, t. I, p. 36).

(8) C'est notamment l'opinion du D' MÉRAB (loc. cit.).

Gi ta

la ressemblance avec le système romain de

Fig. 86. — SCEAU DU NEGOUS MIKAËL.

APPENDICE VI

Le Christianisme d’Ethiopie (*).

Convertie vers 340 au christianisme par S. Frumence d’Alexandrie, l’Ethiopie

embrassa, sans doute dans la première moitié du VI® siècle, l’opinion mono-

physite(2) qui, soutenue par Eutychès et Dioscore, patriarche d’Alexandrie,

et condamnée en 451 au concile de Chalcédoine, fut néanmoins adoptée par

l’Église copte d’Egypte et se propagea au cours du siècle suivant en Arménie,

en Mésopotamie et en Syrie, grâce au moine Jacob Barradée (d’où le nom de

Jacobites parfois donné aux adeptes de cette doctrine). D’autre part, comme

la plupart des églises orientales, celle d’Ethiopie refusa constamment de

reconnaître la suprématie du Siège de S.Pierre et, sans constituer comme celles-

ci une église autonome, resta étroitement attachée au siège de Saint Marc

d’où elle avait reçu le christianisme et qui lui fournit son métropolite. Les

efforts successifs faits par les missionnaires dominicains, jésuites et capucins

(la plupart portugais) aux XVIe et XVIIe siècles pour modifier le dogme et la

discipline des chrétiens d'Ethiopie restèrent infructueux; aussi, du point de vue

catholique latin,sont-ils considérés à la fois comme schismatiques ethérétiques.

Enumérons les principaux points sur lesquels ils se séparent de l'Église

romaine :

1° Ils ne croient qu'à une seule nature, la nature divine, dans la personne du

Christ (3) (monophysisme) ;

2° Ils croient que l'âÂme de l'enfant est engendrée par l'âme de ses parents

comme son corps l'est par leurs corps (traducianisme) ;

(1) Dans cet appendice nous avons voulu surtout expliquer les doctrines théologiques sur la

nature du Christ qui ont suscité en Ethiopie tant de controverses et, en même temps, des réper-

CUSSIONS politiques, comme on a pu le voir en divers passages de la Chronique. Sur l'histoire,

l'organisation et la liturgie de l'Église d'Ethiopie, on pourra consulter notamment les auteurs

suivants : ALVAREZ, PAEZ, LoBO, D'ALMEIDA, MENDEZ, WANSLEBEN, LUDOLF, GEDDES, RE-

NAUDOT, LE GRAND, VEYSSIÈRE-LA CROZE, GOBAT, ISENBERG et KrapF, Massaïa, DIMOTHÉOS

CEccHI (Da Zeila.. t.I., chap. XIX) et les travaux plus récents de KROMREI, GONDAL.

DowLinG, DERAMEY, MEÉRCER, CHAINE.

(2) Cf. t. I, p. 17, n. 14.

(3) Suivant Massaia (I miei trentacinque anni di missione nell' alta Ethiopia, t. I. p. 139), les

Abyssins ont cru et croient toujours qu'en admettant deux natures dans le Christ, ils lui attri-

queraient deux personnes, hérésie soutenue par Nestorius et condamnéeau ccrcilc

el

l

!

En

A

pe

CEA

F0 cs ms

3° Ils professent que la foi des parents suffit à sauver les enfants morts sans

baptême ;

4° Ils disent que les âmes des justes et des damnés n'entreront au paradis

ou en enfer qu'après le jugement dernier et n'ont pas en général la doctrine

du purgatoire ;

5° Des sept sacrements des églises catholiques, certains ont pratiquement

disparu (confirmation, extrême-onction), d'autres sont administrés autrement

que dans l'église romaine (baptême, pénitence, ordre).La communion est donnée

sous les deux espèces. Quant au sacrement du mariage, il n'a pas pour les

fidèles un caractère obligatoire ; par contre, les prêtres peuvent se marier

mais, comme dans l'Église grecque, une seule fois et avant d'avoir reçu les

ordres.

6° Le canon des Livres Saints, adopté par eux, contient nombre d'ouvrages

apocryphes tels que le Livre d'Henoch, la Mort de Moïse, la sagesse de Jésus,

fils de Sirach, etc…

70 Ils ont enfin conservé plusieurs coutumes judaïques, comme la circonci-

cion, les impuretés légales, l'interdiction de certaines viandes et même, en

une certaine mesure, le Sabbat.

L'Église abyssine, malgré son apparente unité, est divisée en trois sectes

au sujet de la personne du Christ. Voici à quelle occasion se produisit cette

sorte de schisme (I).

Quelques années après l'expulsion des Jésuites (1632), l'empereur Fassilidès

convoqua un concile (2) où, sur le conseil du luthérien Peter Heyling (3) qui

avait accompagné en Ethiopie le nouvel aboun copte, fut discutée la question

suivante : par le fait d'avoir reçu le Saint-Esprit à son baptême, qu'est-ce que

le Christ a eu de plus en partage ? De la discussion naquirent trois opinions

et peu à peu trois sectes rivales.

La première est celle dite des Houlet-ledèt (deux naissances) ou encore

Oualdè-geb (Fils de l'onction). D'après elle, « le Fils est onction» et, par ce mot,

ils entendent que le Fils de Dieu, comme Dieu infiniment parfait et infiniment

puissant, dès l'instant qu'il a été conçu dans le sein de la Sainte-Vierge,

par sa propre force divine a été aussi oint du Saint-Esprit (4). Il n'a donc eu

que deux naissances, l'une éternelle du Père, l'autre humaine de la Vierge

Marie. Cette secte, que la troisième, celle des trois naissances, appelle par

dérision karra, c'est-à-dire couteau, parce que leurs adeptes retranchent la

naissance spirituelle du Christ, est surtout répandue au Tigré et, depuis

l'assemblée de Borou-mieda (1878), l'opinion qu'elle soutient avec âpreté et

fanatisme est devenue la doctrine orthodoxe et officielle de l'Église d'Ethio-

pie. (5)

(1) L'explication de ses origine est celle d'un prêtre catholique indigène, Abba Tèklè-haïma-

not, auteur d'une biographie de Mgr de Jacobis.

(2) Signalé simplement dans la Chronique de BassET (p. 136) comme ayant eu lieu dans la

vingt-deuxième année du règne de ce souverain ,soit vers 1654.

(3) Sur ce personnage, voir les ouvrages de Wansleben et de Michaelis.

(4) DimoTHÉos. Deux ans de séjour en Abyssinie, t. II, pp. 63-64.

(5) Cf. t. I, chap. X XVII, p. 149.

La seconde secte dite Qebeat (onction) se recrute principalement au Godjam

et au Lasta. Ses adeptes n'admettent,eux aussi, que deux naissances du Christ,

mais, à la différence des Oualdé-geb, professent que le Christ est devenu Fils

naturel du Père par l'onction du Saint-Esprit.

La troisième opinion, celle des Sost-ledët (trois naissances) domine ou dominait

à Gondar, au Bègué-meder et au Choa. D'après elle, « Jésus-Christ homme,

quoique uni à la divinité dès sa conception, a reçu le Saint-Esprit dans son

bumanité de la même manière que nous le recevons, c'est-à-dire comme un

don du Père… (1). En recevant de la sorte l'onction du Saint-Esprit, le Christ

a donc eu une troisième naissance, comme nous avons au baptême une seconde

naissance, celle de la Grâce. C'est pour cela que les adversaires de cette doctrine

dénomment ses partisans Tsègga-Lidj « Fils de la Grâce », en leur reprochant

de décigner ainsi le Christ et de l'amoindrir par cette comparaison avec

l'humanité. Il est certain d'ailleurs, comme le dit Mgr Massaïa, (2) que les Sost-

ledèt admettent en fait dans le Christ la nature humaine et que seule la crainte

de ne pas passer pour monophysites les empêche de le reconnaître expres-

sément. Quoi qu'il en soit, et malgré les persécutions dont elle a été l'objet,

cette opinion demeure celle de beaucoup de clerc; et de laïcs instruits au Choa,

et Dèbrè-Libanos, dont les moines furent ses propagateurs, peut être con-

sidéré comme étant toujours le foyer de la doctrine des Tségga-Lidj.

Outre cette querelle théologique, qui est de beaucoup la plus importante, les

docteurs abyssins en ont une autre au sujet du culte de la Vierge. Certains,

surtout au Godjam et dans quelques régions du Choa, disent qu'elle doit être

vénérée et implorée comme le Christ lui-même. (3) Nous avons vu que cette

thèse fut condamnée, comme celle des Tsègga-Lidj, à l'assemblée de Borou-

miéda (4). Le culte rendu à la Vierge en Ethiopie n'en est pas moins taxé

d'excessif par les missionnaires catholiques (5).

(1) GoBAT, Journal… p. 89.

(2) Ouv. cit. t. I, p. 138. Cf. DimoTHÉos, II, p. 67.

(3) ISENBERG & KraPF, Journals… p. 90.

(4) Cf. t. I, chap. XXVII, in fine.

(5) GoNnDAL, Le Christianisme au pays de Ménélik, p. 43.

pan rare

Mere aa

stat tt

m0

APPENDICE VII

Les Jeânes en Ethiopie.

Les chrétiens d'Ethiopie pratiquent des jeûnes nombreux et sévères (1)

dont plusieurs sont aussi ceux de l'église grecque.

Le jeûne (tom) consiste : 1° à s'abstenir de la viande des animaux qui ont du

sang (2) et de tout ce qui émane de ces animaux (graisse, lait, beurre, œufs) ;

2° à ne rien manger, ni rien boire du lever du soleil à une heure déterminée

de l'après-midi. (3)

Outre le mercredi (jour supposé de la trahison de Judas) et le vendredi, (4)

les Abyssins observent les jeûnes suivants :

1° Le jeûne des Prophètes (qui ont prédit la venue du Christ) ou Sebkëzé-

Guênna (prédiction de Noël). Il est de quarante jours, ceux qui précèdent la

Noël.

2° Le jeûne de la veille de Temgèt, fête de la commémoration du baptême

du Christ (Tomè-Guehad).

3° Le jeûne de Ninive (Nénéoué-tom), observé les trois derniers jours du

mois de fer, en imitation de la pénitence que s'imposèrent les gens de Ninive

lorsque Jonas prophétisa la destruction de leur ville (5).

(1) Les renseignements contenus dans cet appendice ont été puisés aux sources suivantes :

Fetha-Nèguèst, 1'° partie, chap. XV ; RUPPELL, Reise, t. II, p. 39 ; ISENBERG et KraPF, Jour-

nals… passim ; MANSFIELD PARKYNS, t. II, pp. 12-13 ; ANNARATONE, pp. 253-255, et complétés

ou rectifiés à l'aide d'indications recueillies par nous à Addis-abèba.

(2) Le poisson est toléré parce que considéré comme n'ayant pas de sang. Cependant au temps

du dévôt empereur Yohannès (1872-1889), Abouné Piétros interdit, comme dans l'Église grecque,

l'usage du poisson pendant le Carême (Parisis, L'Abissinia, p. 77).

(3) Autrefois cette heure était, soit celle du coucher du soleil (pour le Carême et le jeûne de

Tèmgèt), soit celle où l'ombre d'un homme, mesurée par ses propres pieds, avait neuf pieds, neuf

pieds et demi ou dix pieds (de 3 heures à 3 heures 1 /2 de l'après-midi). Aujourd'hui, il n'y a guère

que les prêtres qui attendent pour manger la fin de la messe laquelle se termine à 3 heures en pé-

riode d'abstinence ; les laïcs prennent leur repas entre midi et 1 heure. Les dimanches et samedis

maigres, il est permis à tous de s’alimenter dès 8 heures du matin, c. a. d. après la communion.

(4) Par exception, les mercredis et vendredis compris dans la période de cinquante jours

entre Pâques et Pentecôte sont des jours gras. Il en est de même si la Noël et l’Epiphanie tombent

un de ces jours-là.

(5) JoNas, III, 5-8.

4° Le Carême (Houdadié). Il est de cinquante-cinq jours : sept institués du

temps de l’empereur Héraclius, soit en l’honneur de la reprise de la Sainte Croix

sur les Perses, soit plutôt en expiation volontaire par les chrétiens d’Egypte

d’une injuste persécution des Juifs par Héraclius ; quarante-et-un en imitation

du jeûne du Christ au désert ; sept en souvenir de la Passion (1). De | aube

du vendredi-saint jusque dans la nuit du samedi, au chant du coq, il n’est

permis de rien manger, sauf des fruits (2).

50 Le jeûne des Apôtres (Tomé-Haouariat). Il commence le lendemain

de la Pentecôte pour finir le 5 de hamlié (actuellement le 12 juin et est par con-

séquent de longueur variable (10 à 40 jours). Son origine vient de ce que,

d'après une tradition, le Saint-Esprit étant, le jour de la Pentecôte, descendu

sur les Apôtres sous la forme d'une outre pleine de lait, ceux-ci burent de ce

lait au point de s'envirer et décidèrent, tant en manière de pénitence que pour

honorer le Saint-Esprit, d'instituer ce nouveau jeune.

69 Le jeûne de la Vierge (Felsèta) qui dure pendant les quinze premiers

jours du mois de néhassié, le seizième étant celui de l'Assomption.

Indépendamment de ces jeûnes, dont la durée totale atteint au moins deux

cents jours par an, les prêtres en imposent à leurs ouailles en guise de pénitence

(3). Eux-mêmes pratiquent parfois un jeûne supplémentaire de quarante

jours, du 26 de méskérèm au 5 de hedar en mémoire de la fuite en Egypte.

D'une manière générale, ces périodes d'abstinence sont bien observées (4),

car le jeûne est considéré comme l'obligation primordiale du chrétien. (5)

On ne demande guère de dispenses, même en cas de voyage ou de maladie (6)

et les enfants sont astreints aux jeûnes à partir de l'âge de douze ans (7). Une

personne qui négligerait totalement cette discipline serait regardée comme

s'excluant elle-même de la communauté chrétienne et devrait être privée

à sa mort de la sépulture en terre sainte, c'est-à-dire autour des églises (8).

e doit être de huit semaines soit cinquante-six jours,

jours où l'on peut manger à partir

correspondant aux quarante

(I) Suivant une autre explication, ce jeûn

mais comme il convient de décompter les samedis et dimanches,

de huit heures (sauf le samedi saint), il reste quarante et un jours,

jours et quarante nuits passés par le Christ dans le désert.

(2) A Addis-abèba, un coup de canon tiré à minuit indique la fin du ca

jeûne en commençant par manger du poulet.

(3) GoBaT, Journal. p. 199 ; mais on peut obtenir,

seur jeûne à votre place. ;

a) En sens ee DrmoTHkos, t. II, p. 73 ; mais cet auteur juge souvent patiné nee

avec une sévérité exagérée. Les jeûnes des mercredis et vendredis sont en tout cas pra a ; Es

tous (ISENBERG et KRAPF, ouv. cit, p. 132) ainsi que le Carême, le jeûne de Felsèta, e ces

veille de Noël et celui de la veille de l'Epiphanie. Le clergé est tenu, les personnes âgées €

se font un devoir d'observer les autres.

(5) Massaia, I miei trentacinque anni di missione… t. IT, pp. 148-149.

(6) Massaïa, loc. cit.; pu Boura DE Bazas, De la Mer Rouge à l'Atlantique p. A is où

(7) ISENBERG & KraPF, p. 89. Il y a du reste un jour dans l'année, au mois de " co ,

tous les enfants même au-dessous de cet âge doivent communier et par conséquent ins ; ne

qu'après la messe (trois heures de l'après-midi). Les nouveaux-nés, le jour de leur baptéme,

peuvent prendre le sein avant d'avoir reçu les Saintes Espèces.

8) ISENBERG & KRAPF, p. 132.

rême. On rompt le

fes-

moyennant une aumône, que le conte

—

pm:

=

pre ae

ue TN – .

Un autre genre de jeûne, non prescrit par l'Église, est celui que, en signe

de deuil, pratiquent les parents et les amis intimes d'un défunt, de l'instant

de sa mort à celui de son ensevelissement. Ce jeûne rigoureux explique la rapi-

dité, parfois imprudente, avec laquelle on procède aux inhumations.

Fig. 88. — SCEAU DU RAS DÈMESS.

APPENDICE VIII

Les monnaies d'Ethiopie.

Dans la période dite aksoumite de son histoire, l'Ethiopie eut des monnaies

à l'effigie de ses souverains (I), mais au début du XVI® siècle cette frappe

avait disparu depuis longtemps et Alvarez note que les Abyssins se ser vaient

pour leurs transactions de morceaux de fer et de barres de sel, celles-ci d'une

valeur variable suivant l'éloignement où l'on était des lieux de production (2).

Un siècle environ plus tard, Lobo fait les mêmes constatations. Il parle, il

est vrai, de l'or, mais comme d'un simple article d'échange et non comme d'une

monnaie. (3)

Poncet, vers 1700, cite l'or avec le sel comme les deux monnaies en usage à

Gondar. L'une et l'autre étaient employées sous la forme de lingots que l'on

divisait à l'occasion pour acquitter le prix d'un objet. (4)

En débarquant à Massaoua en 1769, Bruce y trouva en circulation plusieurs

sortes de monnaies dont il dresse même un tableau comparatif. La plus

usuelle était le pataka ou « écu d'Allemagne » dont il fallait deux et un quart

pour avoir un sequin de Venise (5). Mais aucune de ces monnaies n'avait cours

parmi les indigènes de l'intérieur et le voyageur écossais, dès sa première

étape vers le Tigré, dut se servir de pièces de toile et surtout de grains de verre

pour acheter ses provisions de route (6). Aussi, une fois de retour en Europe,

écrivait-il : « I1 n'y a point de monnaie courante en Abyssinie (7). »

Salt, qui fit ses deux voyages au Tigré pendant les guerres de l'Empire,

note l'emploi courant des piastres d'argent dans les villes commerçantes des

côtes de la mer Rouge. Il ajoute que «la balance du commerce est en faveur

de l'Abyssinie, ce qui fait passer plusieurs mille piastres dans ce pays, mais

(1) Cf. supra, p. 456, n. 7.

(2) Narrative of the Portuguese Embassy to Abyssinia, pp. 98-99 et 117. Nous avons déjà

parlé (t. 1, p. 216 n. 9) de ces barres de sel où amolié.

(3) Relat. hist. d'Abissinie, trad. LE GRAND, P. 74.

(4) À Voyage to Aethiopia, p. 55.

(5) Voyage en Nubie et en Abyssinie, t. III, p. 61.

(6) Ibid, t. III, p. 120,

(7) Ibid, t, II, p. 10,

elles n’y sont pas considérées comme monnaie courante ». L’or, dont l’once

vaut en 1805 à Massaoua onze piastres trois quarts, et les morceaux de sel

gemme continuent à être les seules bases des transactions à l’intérieur (1).

Une dizaine d’années plus tard, Pearce, l’un des compagnons de Salt, resté

en Abyssinie, cite en outre, au cours de ses intéressantes observations sur le

commerce et les douanes du pays, les cotonnades comme jouant le rôle de

numéraire dans les échanges (2).

Ce fut sans doute peu de temps après le départ de Pearce (1818) que les

monnaies d’argent commencèrent à s’acclimater en Abyssinie. Nous trouvons

en effet dans le récit de Gobat (1830-1832) plusieurs mentions du falari (nom

levantin du thaler). Dans l’une d’elles, le prix d’un homme assasiné est même

exprimé en talaris (3), ce qui prouve que l’emploi de cette monnaie était entré

dans les mœurs du pays. En 1832, Rüppell précise que ces thalers portaient

l'effigie de Marie-Thérèse et que seuls ceux-ci avaient cours sur la côte et à l'in-

térieur (4).

Nous n'entreprendrons pas ici — ce serait sortir de notre sujet — de tracer

l'histoire de cette monnaie qui, à partir de 1750 environ, commença à l'em-

porter dans le commerce du Levant sur ses concurrentes allemandes et espag-

noles «en raison de la stabilité de son titre et de la garantie qu'elle offrait

contre le limage ou le rognage possibles » (5). Qu'il nous suffise de dire que le

thaler Marie-Thérèse est une pièce du poids de 28 grammes 0668, du

diamètre de 40 mm. 5 et du titre de 0.833 1/3 (6). Nous parlons de celles

portant le millésime de 1780, le seul qui, encore aujourd'hui, soit admis en

Ethiopie et dans la sphère très vaste (elle s'étend à travers le Soudan jusque

vers la Nigérie) où circule le thaler (7).

Dès le début, les indigènes n’acceptèrent du reste cette monnaie qu’avec une

certaine défiance. Ils rejetaient les pièces présentant le moindre défaut. « Il

faut », écrivent Combes et Tamisier, « que les sept points du diadème de la

reine soient bien marqués ainsi que ceux de l’agrafe ; et les deux lettres S. F. (8)

(1) Dans les Voyages de Lord Valentia, trad. franç. t. IV, p. 247, t. III. P. 404.

(2) Life and Adventures, t. II, pp. II-17.

(3) Journal d’un séjour en À byssinie, Pp. 84. Notons que le mot talari n’a point pénétré dans la

langue amharique où l’on continue à appeler le thaler du nom de beurr (argent). Celui de pataka

à disparu et celui de piastre a été comme en Egypte appliqué par les Européens à des pièces di-

visionnaires. Les Anglais et les Indiens se servent du mot dollar pour désigner le thaler.

(4) Reise in Abyssinien, t. I, p. 192.

(5) FISCHEL, Le Thaler Marie-Thérèse, 1912, p. 91. Dans cette thèse on trouvera une biblio-

graphie du sujet, mais peu de renseignements sur le rôle du thaler en Ethiopie.

(6) L’écu de l’Union Latine est au titre de 900 millièmes, mais il ne pèse que 2 5 grammes et

ne contient ainsi que 22 grammes 1 /2 de fin contre 23 grammes 387 de fin pour le thaler Marie-

Thérèse.

(7) Quelques thalers d’un millésime antérieur, celui de 1765 notamment, se rencontrent par-

fois encore en Ethiopie. Il est du reste digne de remarque que les frappes les plus importantes

eurent lieu en Autriche avant et après 1780 (Cf. FISCHEL, ouv. cit, p. 200).

(8) Initiales de Schôbel et de Faby qui, en 1780, étaient l’un directeur et l’autre essayeur de

la Monnaie de Günzbourg en Souabe d’où sortirent les premiers thalers du modèle adopté en

Abyssinie.

… 593 —

qui se trouvent au-dessous du buste doivent être aussi parfaitement frappées

si les points, ou les lettres, viennent à manquer,le talari est refusé da ns pue

maichés (I). » À cette même époque, sur celui de Gondar, le talari sr vas

valeur de cinq francs (2), on y recevait vingt barres de sel pour un ta né f

l’once d’or (28 grammes, soit à peu près le poids du thaler) équivalait à neu

talari (3).

Fig. 89. — LE THALER MARIE-THÉRÈSE.

Ni Théodoros, ni Yohannès ne paraissent même avoir songé à faire frapper

des monnaies et ce fut seulement en 1893 que Ménélik résolut d avoir des

thalers à son effigie (4). Sans doute fut-il encouragé dans cette idée par | en

qu’avaient fait en 1890 les Italiens d’introduire en Erythrée un vu pass

l’image du roi Humbert, essai d’ailleurs infructueux ; mais M. Léon ei Tu

eut le mérite de décider l’empereur à cette innovation et de la faire réaliser

ie de Paris (5).

pa a 1804, Ed assez rare (il n’en a été frappé Ps à

1896 que 20.200 unités) comportait, à la différence du thale: LE ér 5

une série monétaire : trois pièces en argent (demi-thaler, quart et le ième ;

thaler) et trois pièces de cuivre (guerch, nee _ e guerc

ivement 25 grammes, 12 gr. 1/2 € ; :

pan EE Ja es EE s’il était du même titre que celui de Marie-

Thérèse, avait un diamètre un peu moins grand (40 mm au lieu G 40 mm S)

et un poids légèrement supérieur (28 grammes 075 au lieu de 28 gramm

0668 (7).

inie, 1838, t. IV, pp. 108-109.

OMBES et TAMISIER, Voyage en Abyssinie, 1 ;

gi Lex exactement 5 francs 20 tant que la valeur de l’argent fut de 15 1 [2 moindre que celle

de l’or à poids égal.

(3) Ibid., pp. 110-111.

Cf. supra, p. 402, N. IO. ‘ :

2 A.DE pe Les monnaies de l’Ethiopie sous l’empereur Ménélik, pp. 5-7.

(6) FISCHEL, ouv. cit, p. 204.

(7) FISCHEL, p. 206.

Ms

Réeeren oué

tt

En 18097, eut lieu, toujours à Paris, une seconde émission de thalers à

l'effigie de Ménélik. (1) La nouvelle pièce présente fort peu de dissemblances

avec la précédente : le poids 1este le même, le diamètre n'est plus que de 39 mm

mais le titre passe de 833.1 /3 à 835 (comme celui des monnaies divisionnaires

françaises) (2). L'image du souverain et les inscriptions sont analogues ou

identiques. Toutefois, à l'avers, le lion de Juda se présente différemment : dans

la frappe de 1894, il tient notamment de sa patte gauche la croix avec bande-

role tandis que, dans celle de 1897, il porte celle-ci sous sa patte droite.

Fig. 90. — LE THALER MÉNÉLIK DE 1894.

En même temps, Ménélik décida de supprimer le 1 /8 de thaler et les trois

pièces de cuivre précitées et de créer la pièce en argent de 1 /202 de thaler

et celle de 1 /r002 de thaler en cuivre. (3)

Quelques années plus tard, Ménélik voulut battre lui-même monnaie et,

en 1903, fut inaugurée à Addis-abèba une « maison avec machine pour fabri-

quer les thalers». Il n'en sortit du reste, comme nous l'avons dit, que des

pièces divisionnaires (4). Encore les roubet les guerch frappés en Ethiopie sur

lesquels le lion « paisible à Paris a pris une attitude de combat » (5) et que les

indigènes appellent : frenssaï (françaises) malgré leur origine, ne sont-elles

généralement pas acceptées par la population (6).

Pour en revenir à la seconde émission effectuée à Paris, voici d'après les

(1) Cf. supra, p. 456, n. 8.

(2) DE FOVILLE, ouv. cit, p. 8.

(3) FISCHEL, p. 204. Il ne fut frappé de 1897 à 1911 que 500.000 pièces en cuivre qui ont pra-

quement disparu de la circulation. Quant à la pièce de 1 /20° de thaler dénommée guerch par les

indigènes et piastre par les Européens, et analogue à l'ancienne pièce de 20 centimes, elle vaut

officiellement dès le début un seizième de thaler ; aujourd'hui on n'en donne plus guère que douze

pour un thaler. Cf. MoNTANDON, Au pays Ghimirra, p. 197.

(4) Cf. supra, p. 509, n. 1.

(5) MONTANDON, ouv. cit. p. 195.

(6) Ibid., p. 197, n. 2. La Monnaie d'Addis-abèba a du reste cessé de fonctionner et, en 1922,

celle de Paris a été chargée par le gouvernement éthiopien de transformer en piastres 50.000

thalers.

sources officielles (1), le nombre des pièces en argent de chaque catégorie

frappées de 1897 à IQII inclus :

1 thaler (beurr) 1.297.830

I /2 thaler (alad) 300.100

I /4 de thaler (roub) 921.351

1 /20° de taler (guerch) 16.652.857

En dépit de la popularité du souverain, le thaler Ménélik est loin d'avoir

acquis en Ethiopie droit de cité. Sauf à Addis-abèba et dans les environs il

ne circule guère (2) et les voyageurs, dans leurs caravanes à l'intérieur, ont

toujours la précaution d'emporter avec eux des thalers Marie-Thérèse, en les

triant d'ailleurs soigneusement (3), ainsi que certains articles d'échange

(cotonnades, barres de sel, cartouches). Les écus de la Monnaie de Vienne, dont

en l'absence de toute statistique, il est malaisé d'évaluer le stock actuel en

Ethiopie (4), conservent la préférence des indigènes. Seule la piastre frappée

à Paris, qui n'a pas son équivalent Marie-Thérèse, fait des progrès dans les

régions soumises pai Ménélik à l'Est, au Sud et à l'Ouest d'Addis-abèba.

Elle n'a pas toutefois détroné l'ancienne monnaie de sel et a dû d'autre part

s'accommoder de la concurrence des cartouches (surtout pour fusils Gras)

et même des douilles, monnaies divisionnaires dont l'emploi est fort compré-

hensible dans un pays où les armes à feu sont aussi recherchées (5).

Outre les thalers, les subdivisions de celui de Ménélik, les amolté, les car-

touches et douilles, et, dans les régions négroïdes, les grains de verre (6), comme

au temps de Bruce, il nous faut encore signaler :

Les monnaies françaises qui, ayant seule cours légal à Djibouti, se sont

introduites à Diré-daoua et même au delà, le long de la ligne du chemin de fer.

Au cours de la guerre de 1914, les pièces d'argent ont disparu de cette circu-

lation d'ailleurs restreinte, mais ont été remplacées par les coupures de la

Banque de l'Indo-Chine qui a une agence à Djibouti. Longtemps, le taux

du thaler par rapport au franc fut presque invariablement de 2 francs 50 et,

(1) Mises à profit par FISCHEL, ouv. cit. p. 204.

(2) MONTANDON, p. 196.

(3) Voir par ex. POWELL-COTTON, À sporting Trip through Abyssinia, pp. 176-77. ;

(4) Celui-ci est certainement considérable et de beaucoup supérieur à celui des thalers Ménélik.

Rien que de 1897 à 1911, la Monnaie de Vienne, où la frappe se fait exclusivement depuis 1866,

a émis environ 55 millions de thalers Marie-Thérèse (FISCHEL, pp. 202-203). Même en tenant

compte des fontes pour la fabrication des bijoux et des sorties (vers le Soudan surtout), l'Ethiopie

dont la balance commerciale penche constamment en faveur des exportations et où la thésauri-

sation est fort pratiquée, doit posséder au minimum 30 millions de thalers. Néanmoins l'expor-

tation des monnaies métalliques a été interdite en 1916 et cette mesure, qu'il est difficile d'ailleurs

d'appliquer intégralement, était encore en vigueur en 1923.

" (5) Le change des cartouches au thaler est extrêmement variable. En 1903 il était à Addis-

abèba de treize (HENTZE, Am Hofe des Kaisers Ménélik, p. 75); en 1910, de six à huit

suivant les régions (MONTANDON, ouv, cit. p. 198). Aujourd'hui, sur le marché de la capitale,c est

à peine si on en obtient quatre pour un thaler. La limitation des entrées d'armes et de munitions

en Ethiopie explique cette hausse du prix des cartouches.

(6) MoNTANDON, p. 198.

Aa a 0

tt

EE CI

ce,

a

Fee

en IQ15, le cours s’abaissa même à I francs 95. Depuis 1917, le thaler a pris

sa revanche et, comme on en compte dix par livre sterling, il aura valu jusqu’à

25 francs en juillet 1926. :

Des billets ont été émis par la Bank of Abyssinia à partir de 1915 pour une

somme du reste modique (214.765 thalers en 1921). Ces coupures qui ont leur

contre-valeur métallique intégrale à la Banque ne sont cependant acceptées

ni par les douanes ni par les Postes de l’Empire, mais s’échangent entre les

Européens d’Addis-abèba qui trouvent à juste titre très incommode et aléa-

toire le transport des thalers : un sac de 500 thalers ne pèse pas moins de 14

kilogs et les routes à l’intérieur ne sont pas toujours sûres.

Fig. 91. — LE THALER DE MÉNÉLIK DE 1897.

APPENDICE IX

D’où vient que les Abyssins mangent de la viande crue.

Tous les voyageurs (1) ont noté, non sans surprise, la coutume qu’ont les

Abyssins de manger de la viande crue de bœuf ou de mouton (2). La chose

est d'autant plus surprenante que les prescriptions mosaïques, dont plusieurs

sont encore en vigueur dans leur pays, paraissent s'opposer à cet usage (3).

Les Falacha, Juifs d'Abyssinie, s'abstiennent d'ailleurs de manger de la viande

crue, (4) de même que les populations musulmanes d'Ethiopie.

Les Abyssins donnent généralement de leur goût pour le brondo la raison

suivante (5). Lors de l'invasion de Gragne, les Portugais venus au secours des

Chrétiens d'Ethiopie conseillèrent à ceux-ci de rester cachés sur des hauteurs

boisées pendant quelques jours, de manière à surprendre l'ennemi et, pour

mieux dissimuler leur précence, de ne pas allumer de feu. « Le conseil est bon »

répondirent les Abyssins ; «mais comment cuirons-nous notre viande ? »

Les Portugais leur amenèrent alors quelques vaches grasses et leur persuadèrent

de manger de la viande de ces bêtes sans la faire griller. Gragne ayant été

vaincu peu après, les Abyssins attribuèrent leur victoire à la force que leur

avait donnée cette ingestion de chair crue et, depuis lors, ils continuèrent à

en manger.

Cette explication, qui n'est du reste confirmée ni par Bermudez ni par

Castanhoso (6), se heurte au fait que, dans la relation de l'ambassade de Don

(1) Voir notamment Lopo, Relat. hist. d'Abissinie, trad. Le GRAND, p. 72 ; PONCET, trad-

angl., p. 50 ; BRUCE trad. franç., t. III, p. 337-348 ; SALT dans les Voyages du Vte Valentia, trad.

franç., t. III, p. 383 et t. IV, p. 68; M. PArkyNs, t. I, P- 370-378, pour ne citer que les plus an-

ciens.

(2) C'est la chair de la vache devenue stérile (chècher) qui est le plus appréciée; celle du mouton

ne l'est guère.

(3) « Mais vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang » (Genèse IX, 4).

Passage qui, d'après BRUCE, ne devrait s'appliquer qu'à l'interdiction de manger de la viande

d'un animal encore vivant. Le voyageur écossais prétend du reste avoir été témoin de scènes de

ce genre. Cette coutume barbare n’existe en tout cas plus aujourd’hui.

(4) FAïTLovITcH, Notes d’un voyage chez les Falachas, p. 24.

(5) DE Cosson, The Cradle 0j the Blue Nile t. II, P. 312; CEccHI, Da Zeila…, t. I, p.133, n. 1.

(6) Dans leurs récits de l’expédition de Christophe de Gama,

25$$

mt

2

tt

CE EE ES _

200

ee

mat

Roderigo de Lima par Alvarez, ambassade qui séjourna en Ethiopie de 1520

à 1527, soit plusieurs années avant l’arrivée de la petite armée portugaise

(1541), l’usage de la viande crue est mentionné comme existant déjà à cette

époque (I),

Suivant une autre opinion qui nous a été donnée par un savant du pays,

les Abyssins auraient emprunté l'usage de la viande crue soit aux Galla (2),

soit plutôt aux tribus négroïdes du Soudan actuel avec lesquelles ils se trou-

vèrent en contact bien avant l'invasion de Gragne. Cette hypothèse concorde

avec celle que propose Maspero. D'après le savant égyptologue, les prêtres

de Napata projetant, vers la fin du VII° siècle avant notre ère, une sorte

de réforme religieuse voulurent introduire dans le culte différentes cérémonies

dont la principale consistait à manger crue la viande des sacrifices. Malgré

l'opposition et même les persécutions des orthodoxes, l'usage sacré de la viande

crue, sans doute d'origine nègre, gagna du terrain à mesure que s'affaiblissait

l'influence égyptienne et il finit par s'établir si solidement qu'il s'‘imposa

aux chrétiens d'Abyssinie (3).

Ajoutons que les animaux destinés à la boucherie sont tués la tête tournée

vers l'Est et que l'exécuteur devait prononcer en enfonçant son couteau dans

leur gorge, les mots : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (4).

(1) ALVAREZ, trad. angl. pp. 108, 137, 403.

(2) Cf. t. I, chap. VIII, p. 39 et suiv.

(3) Hist. anc. des peuples de l'Orient, 6° édition, p. 690 ; cf. BORELLI, Ethiopie méridionale,

P. 153-

(4) M. PARKYNS, loc, cit.

Fig. 92. — SCEAU DU RAS SEÏOUM-MÈNGUÈCHA.

APPENDICE X

L'esclavage en Ethiopie.

L'Ethiopie est le seul pays chrétien du monde où l'esclavage reste encore

en vigueur (1). Il est nécessaire avant tout d'expliquer cette anomalie.

Les Abyssins, dont la religion est toute imprégnée de préceptes hébraïques,

se trouvèrent, dès le début de leur conquête de l'Ethiopie, en contact avec

des races issues, suivant eux, de la descendance de Cham dont Noé con-

damna l'un des fils à être « l'esclave des esclaves » de Sem et de Japhet. C'était

déjà là pour eux un motif de réduire en servitude les tribus négroïdes, kou-

chitiques et kamitiques contre lesquelles ils eurent à combattre et qui ne sui-

vaient pas la loi mosaïque. Celle-ci ne contenait-elle pas du reste cette ordon-

nance : « Les esclaves que tu auras, hommes ou femmes, tu les prendras des

nations qui t'entourent ; c'est d'elles que vous achèterez serviteurs et ser-

vantes ? » (2)

Séparée du monde chrétien dès le huitième siècle, l'Abyssinie se trouva

entourée de Musuimans qui, comme on le sait, pratiquaient en grand l'escla-

vage. Alors que Justinien avait cherché à le restreindre, Mahomet dut, pour

des raisons bien connues, l'admettre dans le Coran ; et, comme les musulmans

réduisaient en servitude les Chrétiens qu'ils faisaient prisonniers dans leurs

(1) La plupart des voyageurs, anciens et modernes, en Ethiopie, les premiers surtout, ont

parlé incidemment de cette question. L'un d'eux, Antoine d'Abbadie, lui a même consacré

une monographie sous le titre : Des causes actuelles de l'esclavage en Ethiopie, 1877, qu'il nous a été

impossible de nous procurer. Il y a quatre ans, le sujet a été de nouveau mis à l'ordre du jour

en raison des articles publiés en janvier 1922 dans la Wetsminster Gazette par le major Darley

et le Dr Sharp et réunis en brochure : il s'y trouve maintes exagérations et inexactitudes, mais

le fond reste malheureusement vrai. Du côté abyssin, on a plaidé les circonstances atténuantes

dans deux articles, l'un signé : Dedjazmatch, (L'Afrique française, mai 1922), l'autre publié

dans la Wetsminster Gazette du 16 septembre par le D' G. Martin, un Abyssin élevé aux Indes.

Le Dr Montandon qui connaît bien la question pour l'avoir étudiée sur place, il y a une dizaine

d'années, dans son voyage au Guimira, l'a résumée d'une manière très impartiale, à l'aide de

renseignements émanant de M. Godi Schrenk, revenu d'Ethiopie en mars 1922, dans le Journal

de Genève du 19 juillet de la même année. Nous avons utilisé ses observations dans la seconde

partie de notre appendice.

(2) Lévitique, XXV, 44.

14

Pre gi tee

rer qe mr ve,

ot ie

— 600 —

expéditions, les Abyssins avec qui ils furent de bonne heure en état constant

de guerre, leur rendirent tout naturellement la pareille (1).

Au XIIIme siècle, le Fetha-Néguèst, compilation de principes mosaïques,

de droit romain et de coutumes musulmanes, codifia pour ainsi dire la matière.

Après avoir proclamé, au début du chapitre XXXI (2), que tous les hommes

ont été créés libres, l'auteur s'empresse d'ajouter que les lois de la guerre font

du vaincu un esclave et il invoque à l'appui de cette thèse le passage précité

du Pentateuque. Mais seuls les « infidèles » peuvent être réduits en esclavage

et il est strictement défendu de vendre un chrétien à un infidèle. Quant

à la condition de l'esclave, elle est règlementée, comme nous le verrons tout

à l'heure, avec un certain souci d'humanité, et l'affranchissement est, sinon

prescrit, du moins recommandé, dans des cas déterminés.

Pendant plusieurs siècles, l'esclavage régna sans discussion en Ethiopie.

Rarement les souverains faisaient massacrer leurs prisonniers de guerre galla

ou changèlla (3), mais ils se livraient volontiers à la chasse à l'homme parmi

les populations négroïdes des confins occidentaux de leur empire (4).

En Europe, où l'on toléra si longtemps l'esclavage et la traite quand il

s'agissait des nègres, on ne s'émut, semble-t-il, que tardivement de la situation

de l'Ethiopie à cet égard. La plupart des voyageurs de la première moitié du

XIXe siècle considèrent même comme généralement heureux le sort de esclaves

abyssins (5). Harris qui, vers 1840, a étudié à fond la question au Choa recon-

naît que la condition de l'esclave y est, sauf de rares exceptions, one of

confort and ease (6). Rochet d'Héricourt fait la même remarque (7). Mais

l'un et l'autre, témoins des razzias opérées par le ras Sahlé-Sellassié parmi les

tribus galla, déplorent les cruautés du recrutement des esclaves, et le second

s'interposa avec succès pour faire libérer les prisonniers capturés dans une

de ces expéditions (8).

À côté de l'esclavage domestique, il y avait — et il y a toujours le trafic et

la traite des esclaves que les Abyssins eux-mêmes réprouvèrent de bonne

(1) A une époque qu'il est difficile de préciser, chrétiens et musulmans établis en Ethiopie

paraissent s'être mis d'accord pour ne plus réduire en esclavage ceux de leurs prisonniers de guerre

respectifs qui n'avaient pas été massacrés. Au début du XVI® siècle, le roi d'Adel renvoya à

l'empereur Naod tous les esclaves chrétiens qui étaient dans son royame (BRruUCE, trad. franç.,

t. II, p. 132). C'est peut-être parce qu'ils sont musulmans que Danakil et Somali n'ont jamais

fourni d'esclaves aux Abyssins.

(2) Intitulé : De la liberté, de l’esclavage et de l’affranchissement. Voir la traduction Gu1DI1,

PP. 298-304 et le résumé donné par L. DE CASTRO (Nella terra dei Negus, t. II, pp. 169-171).

(3) BRUCE note comme un fait exceptionnel la tuerie générale qui suivit une défaite des Galla

en 1769 (trad. franç. t. II, pp. 775-776).

(4) Cf. Bruce, t. II, p. 600.

(5) SALT, trad. franç., t. II, p. 147; GOBAT, Journal, p. 28; RUPPELL, Reise in À byssinien,

t. II, p. 20.

(6) The Highlands of Aethiopia, t. III, p. 300.

(7) Voyage au Choa, p. 283. L’auteur ajoute que le roi était à peu près seul à avoir des esclaves.

Une cinquantaine d’années plus tard, BORELLI écrit que les esclaves ne sont pas généralement

maltraités, et que souvent ils gouvernent la maison de leurs maîtres (Ethiopie mérid., p. 289).

(8) Second voyage…., pp. 208-210.

heure. Il était interdit aux chrétiens de s’y livrer (1) ; seuls les musulmans, qui

du reste détenaient presque entièrement ce commerce, le pratiquaient, avec

d’ailleurs la complicité fréquente des autorités chrétiennes du pays (2).

Les esclaves galla et changèlla, prisonniers de guerre ou enfants volés, étaient

exportés vers le Soudan par Gallabat, vers l’Arabie par Massaoua ou Zeïla (3).

Il en restait fort peu dans l’Abyssinie du Nord où leur nombre a toujours

été beaucoup moins élevé qu’au Choa.

L’empereur Théodoros fut le premier souverain d’Ethiopie qui chercha à

combattre ce mal social. Mû tant par le désir de déférer aux vœux des gou-

vernements européens que par celui d’empêcher la propagation de l’Islam

(qui devenait généralement la religion des esclaves), il abolit ce commerce dès

son avènement (4). Payant lui même d’exemple, il rachetait aux trafiquants

des esclaves qu’il faisait ensuite baptiser (5). Quelques années plus tard, il

se relâcha de sa sévérité et Gallabat redevint le grand marché des esclaves

d’Abyssinie pour le Soudan (6), mais on ne pouvait y envoyer des chrétiens

sans s’exposer à avoir le poignet droit et le pied gauche coupés (7).

Après Théodoros, Yohannès s’efforça lui aussi d’empêcher, sinon l’esclavage,

du moins la traite. Mais d’une part, au Godjam et au Choa, pays plus ou moins

autonomes, ce trafic continua ; de l’autre, l’empereur dut lui-même fermer les

yeux sur les ventes de femmes et d’enfants galla prisonniers de guerre que

faisaient les soldats (8). Dans la douzième année de son règne (1884), il

n’hésita pas cependant à conclure avec l’Angleterre un traité par lequel il

s’engageait pour lui et ses successeurs à prohiber la traite, à prévenir de son

mieux l’importation et l’exportation des esclaves, à protézer les esclaves libérés,

à punir sévèrement ceux qui les molesteraient ou qui chercheraient à les

réduire de nouveau en servitude (9).

De son côté, avant même d’être empereur, Ménélik avait pris position

contre l’esclavage. Au mois de février: 1875, sur les conseils du voyageur fran-

çais Pierre Arnoux, et après trois jours de délibérations, il fit promulguer un

(1) Ou plus exactement de vendre leurs esclaves. Le fait de vendre un esclave chrétien était

punissable de mort, même avant le règne de Théodoros. (PLOWDEN dans HOTTEN, Abyssinia,

Pp. 194.)

(2) RuPPELL, Reise in Abyssinien, pp. 29-30.

(3) ComBEs & TAMISIER, Voyage en A byssinie, t. IV, pp. 92-99. Cf. RUPPELL, ouv. cit, p. 16;

HARRIS, ouv. cit, t. III, pp. 315-316.

(4) DUFTON, Narrative of a Journey through Abyssinia, p. 142.

(5) PLOWDEN dans HOTTEN, Abyssinia, p. 235. Rassam critique ce procédé qu'avaient imité

des Européens résidant en Abyssinie,parce qu'il encourageait les trafiquants à faire de nouveaux

esclaves pour les vendre à ces charitables personnes (Narrative…, t. I, p. 288).

(6) BAKER, The Nile tributaries of Abyssinia, pp. 515-516, avec de curieux détails sur les mé-

rites physiques et moraux des femmes galla vendues au Soudan.

(7) LEJEAN, Voyage aux deux Nils, p. 130.

(8) Rours, Meine Mission nach Abessinien, p. 267. Voir les aveux faits à ce sujet en 1883

par Yohannès au consul italien BRANCHI (Livre vert XV, p. 147).

(9) C’est le second des traités signés le 3 juin 1884 à Adoua par l’amiral Hewett. On en trou-

vera le texte dans WYLDE, ‘83 to ‘87 in the Soudan, t. II, pp. 307-209 et Modern Abyssinia,

PP. 474-475.

pre te ‘

tt: ec ads EN

” es

ps

édit contenant les dispositions suivantes : « Tout chrétien éthiopien ne pouvait

plus ni vendre, ni acheter d’esclaves et, si quelque esclave était conduit en

fraude sur les marchés, il avait le droit de revendiquer sa liberté et de réclamer

la protection des juges ; tout musulman qui traverserait le royaume con-

duisant des esclaves serait arrêté, enchaîné, mené en prison et jugé ; les

esclaves rendus à la liberté, seraient reconduits dans leur pays ou admis à leur

gré dans la maison du roi ; ce décret devait recevoir une exécution immé-

diate (I) »

Ménélik avait eu là un beau geste. S'il n'abolissait pas l'esclavage, comme le

dit le narrateur du voyage de Pierre Arnoux, il visait à en tarir la source.

Mais l'édit de 1875 resta longtemps lettre morte ou à peu près.

Dès l'année suivante, dans une de ses expéditions au Gouraguié, pays

pourtant en partie chrétien, il permit, comme nous l'avons vu, à ses soldats

de faire des esclaves de leurs prisonniers (2). I] est vrai que ce fut peut-être là

une exception, car, dans sa lettre du 28 novembre 1878 aux chefs d'Etats

européens, il se targuait d'avoir fait remettre en liberté une fois 5.000, une

autre fois 20.000 Galla capturés au cours d'expéditions du même genre. (3)

Quatre ans après, il faisait cadeau à son gendre de cinq cents esclaves. (4) En

1889, sans doute après son sacre, il décréta de nouveau l'abolition de l'esclavage

mais en exceptant de cette mesure les prisonniers de guerre qui devaient être

cependant libérés au bout de sept ans (5). Si la vente et l'achat des esclaves

ne purent plus se faire ouvertement, le recrutement de ceux-ci continua donc

à être assuré. C'est ainsi que de sa campagne contre les Oualamo en 1804,

Ménélik retira dix-huit cents esclaves nouveaux (6). Plus tard, à une date

qu'il ne nous a pas été possible de déterminer, il interdit d'appliquer le nom

de baria (esclave) à qui que ce fût, mais le statut des guëhbar en pays changélla

offre des ressemblances nombreuses avec celui des esclaves que Ménélik avait

prétendu supprimer (7). Au surplus, si l'esclave ne peut être vendu, il peut être

donné et l'Empereur accepta souvent de ses généraux des convois de prison-

niers négroïïdes (8).

Quant à la traite, rien ne fut d'abord tenté par Ménélik pour s'y opposer.

En 1878, Cecchi visita à Roguié, dans une 1égion soumise depuis longtemps au

(1) LANDE, Un voyageur français dans l'Ethiopie méridionale, 1°' art. p. 888.

(2) Cf. t. I, p. 125, n. 4.

(3) RossETTI, Storia diplomatica della Ethiopia, pp. 13-14. De son côté il en recevait en pré-

sent, notamment du roi du Djimma (cf. BORELLI, Ethiopie mérid. p. 159.

(4) Cf. t. I, p. 188, n. 7.

(5) ILa, Ueber das Gerichtswesen in Ethiopien, 1912, p. 26. On nous affirme que cette dispo-

sition est toujours en vigueur mais que, dans la pratique, les esclaves préfèrent généralement

rester au service de leurs maîtres.

(6) VANDERHEYM, Une expédition avec le négous Ménélik, p. 186.

(7) MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 219. C'est sans doute par une interprétation inexacte

de cette réforme que Ch. MICHEL a pu écrire vers 1898 : « L'esclavage en Ethiopie a été aboli

officiellement par le Négous. » (Vers Fachoda, p. 470). |

(8) ILG, loc. cit. De son côté Ménélik fit présent d'esclaves en 1897 à l'un de ses grands vassaux

(supra p. 458).

Choa, un grand marché ou passaient annuellement de 3 à 4.000 =sclaves.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que, sur chacun d'eux, le roi percevait un droit

de deux thalers (1). [Impuissant à empêcher ce commerce, car il avait besoin

des négociants musulmans pour lui amener le scl de la côte et exporter l'ivoire

et l'or, objets de monopoles royaux, Ménélik entendait du moins tirer un pro-

fit de leurs opérations sur ses sujets galla (2).

Dès l'époque du voyage de Cecchi cependant, la traite vers l'Arabie avait

considérablement diminué du fait que les nations européennes, l'Angleterre

surtout installée à Aden et à Périm, surveillaient mieux lanavigation des boutres

dans la mer Rouge (3). Ce fut bien pis pour les marchands d'esclaves lorsque

Zeïla, Obock et Massaoua eurent été occupés respectivement par l'Angleterre,

la France et l'Italie en 1884 et 1885.

En 1889, dans le traité d'Outchalié conclu avec Ménélik, le Cte Antonelli ne

paraît pas avoir eu de peine à faire insérer un article par lequel «la traite

des esclaves étant contraire aux principes de la religion chrétienne,

S. M. le Roi des rois d'Ethiopie s'engage à l'empêcher de tout son pouvoir

afin qu'aucune caravane d'esclaves ne puisse traverser ses Etats ». L'année

suivante, Ménélik pria le gouvernement italien de « soutenir en son nom toutes

les questions concernant son Etat » qui seraient débattues à la conférence

de Bruxelles pour la répression de la traite des esclaves africains, mais on

voit dans sa lettre à M. Crispi qu'il se préoccupait avant tout, comme il

l'avait fait dans sa lettre de 1878, de n'être point privé des armes et munitions

nécessaires suivant lui, à cette répression (4). Il donna pourtant, par la suite,

des preuves de son désir de coopérer avec les Puissances de la côte pour mettre

un terme à la traite, témoin la peine qu'il prononça en 1896 contre un trafiquant

musulman, d'ailleurs récidiviste et dont le cas était particulièrement grave (5).

C’est là du reste la seule mesure de ce genre que rapporte la Chronique.

L’auteur, qui nous a cependant renseignés sur plusieurs réformes intérieures

de Ménélik, ne dit pas un mot des tentatives faites par ce souverain pour

réprimer l’esclavage. Peut-être d’ailleurs ne les approuvait-il pas entièrement.

A la fin du chapitre XXIII, il nous laisse même apercevoir son opinion sur

ce sujet : réduire des païens en servitude n’est pas chose cruelle, mais

bien méritoire et utile à ces pauvres gens, c’est leur donner une chance d’ap-

prendre à vivre en chrétiens. Cet argument qui n’était pas nouveau, au moins

au Choa, dans la bouche des gens d’église (6), suffit à expliquer en fin de compte

pourquoi, dans l’Ethiopie méridionale, l’esclavage, favorisé par un clergé

puissant, continue à subsister (7).

(1) Da Zeila…, t. I, pp. 490-491.

(2) SOLEILLET, Voyages en Ethiopie, pp. 312-313; PAULITSCHKE, Efhnographie Nordost-

Afrikas, t. I, p. 285.

(3) CEccHI, ouv. cit, p. 490.

(4) Livre vert XVII, p. 6 et ROSSETTI, ouv. cit, p. 77.

(5) Cf. supra, p>. 398.

(6) Voir là-dessus les intéressantes remarques de HARRis (ouv. cit. t. III, pp. 315-316).

(7) Même en ce qui touche la traite, Ménélik se montra moins sévère que Yohannès, s'il faut

en croire WyLDE (Modern Abyssinia, pp. 66, 69-70, 472, 475).

a Si ac

eg

|

)

|

CE

tre

à es de

4 a

——

onze eee

— _… = + −

a ii

Fees nt tt

«

et

de “A ee

se –

EE dar ot

ù pe

+ ; = _

804 —

Après cet exposé historique de la question, examinons son état actuel en

passant successivement en revue les points suivants : recrutement, condition,

et traite des esclaves.

1 Recrutement. — Comme on l’a vu plus haut, c’étaient les Galla et les

Changèlla qui fournissaient aux marchands d’esclaves le principal élément de

leur trafic, les Amhara chrétiens n’étant que très exceptionnellement réduits

en servitude soit par rapt, soit par fait de guerre (1).

De bonne heure, certaines tribus galla converties à l'Islam, ont été respectées

par les chasseurs d'esclaves (2). Peu à peu, au cours du règne de Ménélik, les

Galla dont le nom avait été et reste encore parfois synonyme d'esclave (3),

furent tenus pour libres, même s'ils étaient restés païens. Ne perdons pas de

vue que le principal artisan de la conquête des pays Galla, le ras Gobana appar-

tenait lui-même à cette race et, d'autre part, que le gouvernement avait intérêt

à ne pas dépeupler les régions annexées. Aujourd'hui, l'on peut dire que bien

peu de Galla sont esclaves, au moins en Ethiopie.

De même les Gouraguié qui, au temps de Sahlè-Sellassié, étaient fort

recherchés comme esclaves (4) et qu'on vendait encore ouvertement en 1878

sur le marché de Qèbiéna (5) furent, à l'époque du voyage de Borelli (1886-

1888), l'objet d'une mesure d'exception fondée sur le fait qu'ils étaient d'ori-

gine amharique et en bonne partie chrétiens, mais dictée sans doute à Ménélik

par l’intention de pacifier complètement ce riche pays (6).

Les baria se recrutent aujourd’hui parmi les populations suivantes :

Kaffitcho ou gens du Kaffa, pays conquis en 1897 par les Abyssins et habité

par une population mélangée où paraît dominer un élément kouchitique

ancien ;

Oualamo et leurs congénères des régions voisines : Konta, Koullo, Gofa,

Guèmo, etc…, eux aussi de race kouchitique, mais ayant une langue à part;

Guimira, tribu constituée par un mélange de kouchites et de nègres et

englobée, quoique de peau brune, par les Abyssins sous la dénomination

méprisante de Changèlla ;

Changèlla, terme s’appliquant indistinctement en Ethiopie à toutes les

peuplades négroïdes échelonnées en demi-cercle du lac Stéphanie jusqu’en

Erythrée où l’une de ces tribus porte précisément le nom de Baria.

A l’époque où ces divers peuples furent soumis par Ménélik et ses lieutenants,

c’est-à-dire de 1893 à 1899, il y eut de nombreuses razzias de prisonniers,

c’est-à-dire d’esclaves. Aujourd’hui de semblables razzias sont devenues

(1) pros par exemple lors de la victoire des Derviches en 1888 et du sac de Gondar (Cf. t. I,

251).

(2) Cf. PLOWDEN dans HOTTEN, Abyssinia, p. 195.

(3) Voir supra, p. 498, n. 3.

(4) HARRIS, ouv. cit. t. III, p. 319 ; ISENBERG et KrapF, Journals…., p. 120.

(5) Décrit par CEccHI, ouv. cit, t. II, pp. 60-62.

(6) Borer1I, Ethiopie méridionale, p. 440. D’après une autre explication, ce fut l’empereur.

Yohannès qui, indigné d’avoir reçu de Ménélik des esclaves gouraguié chrétiens, obligea son

vassal à édicter cette mesure.

exceptionnelles (1), mais ces populations restent exposées aux entreprises des

marchands ou amateurs d’esclaves. De tout temps d’ailleurs elles ont subi de

la part des races relativement supérieures qui les entouraient ou coexistaient

avec elles, telles les Galla (2), un traitement semblable, celui du faible par

rapport au fort. Dans certains cas, elles s'y prêtaient même en vendant leurs

enfants comme esclaves (3). Enfin, au Kaffa, l'esclavage était une peine légale

encourue par une grande partie des habitants (4). On ne peut donc s'étonner

si le recrutement des esclaves demeure encore facile au Oualamo, au Kaffa

et dans les pays négroïdes. (5)

Les deux modes usuels d'acquisition sont : le rapt (surtout des enfants et

des femmes) par les trafiquants musulmans ; la livraison d'un certain nombre

d'unités par les chefs indigènes à l'autorité abyssine à titre d'impôt.

Dans le premier cas, les esclaves sont vendus individuellement, la transaction

restant toujours secrète et dissimulée sous le nom de cadeau. Les marchés

d'esclaves, tels qu'il ont longtemps existé, ont disparu, même au Djimma

qui reste cependant, comme nous le verrons tout à l'heure, avec Goré, le

point de départ de convois d'esclaves pour l'intérieur et pour la côte.

Dans le second cas, comme il s'agit de gens recrutés régulièrement et destinés

à servir le gouvernement ou ses représentants, on n'a pas à prendre les mêmes

précautions (6). Lorsque notamment le gouverneur de la province se rend

à Addis-abèba, pour y apporter ses impôts, il est souvent accompagné d'un

certain nombre d'esclaves qui viennent grossir l'effectif de ceux du guebbi

impérial. D'autres peuvent être donnés par le chef à ses officiers qui les gardent

ou en trafiquent à l'occasion, mais plutôt en garantie ou en paiement d'une

dette ou encore en contre-partie d'un présent.

II — Condition des esclaves.

Parqués au Mad-biet (communs) du guebbi d'Addis-abèba, les esclaves y

remplissent divers emplois. Parmi les hommes, les plus beaux (des Chanqèlla

en général) sont incorporés dans cette sorte de garde noire que mentionne

la Chronique (7), les autres servent d'hommes de peine et, en temps d'expé-

dition, de portefaix (8). Les femmes et les enfants constituent l'innombrable

domesticité de la maison impériale et, comme nous l'avons vu, jouent un rôle

important dans l'ordonnance des guebeur et, en temps de guerre, dans les

transports de l'armée.

(1) Il y en aurait eu dans ces dernières années au Madji, pays au N. O. du lac Rodolphe, sous

prétexte de rébellion.

(2) PAULITSCHKE, ouv. cit, t. I, pp. 260-261.

(3) Combes et TAMISIER, ouv. cit. t. IV. p. 97.

(4) Voir supra, p. 462, n. II.

(5) En 1879, Gordon déclarait que les sept huitièmes de la population du Soudan étaient des

esclaves (HiLL, Colonel Gordon in Central Africa, p. 351).

(6) MONTANDON, ouv. cit., pp. 219-221,

(7) Voir t. I, p. 271, n. 5.

(8) Supra, p. 390.

Autrefois Galla et surtout Gouraguié, prisonniers de guerre et partant es-

claves, parvenaient parfois à occuper de hautes situations à la cour choane

tout comme lesaffranchis à Rome(1). Les Changèlla, beaucoup moinsintelligents

et réfractaires, semble-t-il, à l'influence des Amhara, n'ont pas, jusqu'à

présent du moins, donné des exemples de pareils avancements dans l'échelle

sociale.

Chez les particuliers, les esclaves, dont la grande majorité sont des femmes

et des enfants, sont chargés des tâches domestiques les plus dures : moudre le

grain (2), chercher l'eau et le bois. Dans bien des cas, surtout si sa femme

légitime ne lui a pas donné d'enfants, le maître prend son esclave pour concu-

bine.

Au point de vue agricole, les Changèlla du sexe mâle ont été parfois employés

pour la mise en valeur des terres basses où les autres races ne peuvent ou ne

veulent pas travailler le sol à cause du climat (3).

Malgré son prix qui peut nous paraître peu élevé (4), l'esclave est pour

beaucoup un objet de luxe à Addis-abéba. Les principaux chefs en possèdent

un grand nombre, moins pour les services que ceux-ci leur rendent que par

gloriole et pour pouvoir dire qu'ils entretiennent tant et tant de personnes

sous leur toit.

La condition légale de l'esclave à été définie, comme nous l'avons dit, dans

le chapitre XX XI du Fetha-Néguèst. Voici les points sur lesquels ces dispositions

restent toujours en vigueur, au moins devant les juges des principaux centres(5) :

1° Un esclave ne doit pas être libéré s'il n'a pas de moyens d'existence ;

29 Qui vole l'esclave d'un autre doit, non seulement le restituer, mais

encore remettre au volé un autre esclave ou l'équivalent de son prix ;

3° Une esclave enceinte ne peut être l'objet d'un contrat de vente sans que

son enfant y soit compris ;

4° Si, frappé par son maître, il perd un œil, il doit être libéré ;

59 S'il a été mis dans l'obligation de tuer, ce n'est pas lui qui est responsable,

mais le maître qui l'y a contraint ;

69 Si un esclave meurt sous les coups ou est empoisonné par son maître ou

est mis à mort par lui, la peine capitale doit être infligée au maître ;

7° Est livré à la famille du défunt l'esclave qui, même par imprudence,

est cause de la mort d'un homme.

(1) ROCHET D'HÉRICOURT, Voyage au Choa, p. 283. Tel fut le cas du Ouehni-azaj Oualdé

Tsadeq, pour ne pas parler des grands chefs encore vivants.

(2) Dès 1842, JOHNSTON, notait que cette occupation était la plus laborieuse de toutes celles

réservées aux femmes et préconisait l'installation de moulins afin de diminuer le nombre des

esclaves (Travels in Southern A byssinia, t. II, p. 62). Dans ces dernières années un assez grand

nombre de moulins ont été établis autour d'Addis-abèba contribuant ainsi à réduire l'emploi

de la main d'œuvre serve.

(3) DE FELCOURT, l'Abyssinie, p. 62.

(4) Ces prix oscillent aujourd'hui à Addis-abèba entre 20 et 100 thalers, soit 50 et 250 francs

or.

(5) Pour la rédaction de cette partie de notre appendice nous avons mis à profit un travail

manuscrit de M. Walker, Consul britannique à Goré.

— 607 —

Sur un plus grand nombre d'autres points, la coutume a modifié les pres-

criptions du Fetha-Nèguëst dans un sens tantôt favorable, tantôt défavorable

à l'esclave :

19 Le mariage entre chrétiens et païens est interdit ainsi que le concubinage

entre un homme libre marié et une esclave ou entre hommes et femmes céliba-

taires et païens.

Ce commandement est totalement négligé. Mais il est d'usage de baptiser

les enfants nés à la maison et de leur donner un père adoptif qui très souvent

est le maître lui-même.

2° L'enfant d'une femme esclave est toujours esclave,mais, s'il a un père con-

nu qui soit ou qui devienne libre, l'enfant est pareillement libre.

Comme les enfants sont souvent séparés de leurs parents esclaves, l'affran-

chissement n’affecterait pas en ce cas le statut des enfants qui serviraient

un autre maître.

39 Le juge doit refuser de reconnaître la libération d’un esclave s’il a con-

naissance de la conduite insolante ou brutale de l’esclave envers son maître

ou le fils de son maître, ou encore si l’esclave a gaspillé les biens de son maître.

Aujourd’hui l’affaire concernerait entièrement le maître et aucun juge ne

se donnerait la peine d’intervenir.

4° Si une femme libre épouse un esclave, elle devient l’esclave du maître

de cet esclave.

En pareil cas, la femme conserve invariablement sa liberté. Aucun maître

ne tenterait même de la lui enlever.

5° Une femme esclave ne doit jamais être séparée de son fils adulte ni un

esclave mâle de son frère, de sa femme ou de son fils.

En fait, surtout au moment de la capture d’une famille réduite à l’esclavage,

il n’est généralement fait aucune attention aux liens de parenté ou aux sen-

timents de ses membres. Le mari et la femme, les enfants et les parents sont

vendus ou donnés à des personnes différentes.

69 Si un esclave perdu est trouvé par un homme libre, celui qui l’a trouvé

doit l’élever comme son fils. `

Aujourd’hui un esclave qui, après s’être égaré ou évadé, est appréhendé à

Addis-abèba et aux environs, doit être amené au guwebbi impérial où il y a

un dépôt commun aux esclaves et aux animaux trouvés. Si, au bout de quel-

ques jours, son maître n’est pas venu le réclamer, il devient la propriété soit

de l’Empereur, soit de celui qui l’a arrêté. ue

70 L’esclave étant la chose du maître ne peut hériter de celui-ci.

Il arrive au contraire assez souvent aujourd’hui que le maître teste en faveur

de son esclave s’il n’a pas d’héritiers naturels.

8° L’esclave ne peut témoigner en justice.

De nos jours, son témoignage serait certainement reçu, surtout en cas de

meurtre.

g° Si l’épouse du maître commet fornication avec un esclave, elle sera bat-

tue, ses cheveux seront tondus et son nez coupé et on la proclamera infâme,

tandis que l’esclave sera mis à mort.

La pratique serait tout autre aujourd’hui. Le mari divorcerait et, quant

à l’esclave, ou il s’enfuirait ou il serait abattu à coups de fusil par le mari.

La justice n’interviendrait sans doute pas.

109 Le maître, s’il est marié et commet fornication avec une esclave, sera

battu et sa complice sera vendue au profit du Trésor public. Si l’esclave appar-

tient à un autre, il devra payer une amende à son propriétaire ou, à dé-

faut, être battu.

Ici encore les mœurs ont corrigé la sévérité de la loi et l’affaire serait arran-

gée privément par les prêtres ou par des amis des deux parties.

Nous avons vu au début de cette étude que le Fetha-Nèguèst énumérait

sept cas où la manumission était recommandées. Ce sont les suivants :

I° Avoir servi les parents, grands-parents ou collatéraux du maître ;

2° Avoir été présenté au baptême par les maîtres ou vouloir se faire prêtre ou

moine ;

39 S'être fait soldat ;

4° Avoir sauvé son maître de la mort ;

5° Avoir été conçu avant que la mère eût été réduite en esclavage ;

69 Etre retourné vers son maître après avoir été fait prisonnier ;

70 Avoir été au service d'un maître décédé sans héritiers.

Ces diver3 motifs, sauf le premier, ne sont plus guère applicables aujourd'hui.

En revanche, il est deux cas de libération, non expressément prévus par le

Fetha-Nêguèst, qui se présentent assez souvent surtout lorsque l'esclave fait

partie d'un groupe nombreux au service d'un même maître.

a) Celui-ci, s'il est généreux, peut autoriser tel ou tel esclave à acquérir

un pécule et à accumuler de la sorte la somme minime nécessaire à son rachat.

b) De son vivant, il prend généralement des dispositions testamentaires pour

affranchir en bloc tous ses esclaves Tel a été le cas à la mort du ras Mèkonen

et du ras Tèssèma qui en possédaient un très grand nombre. Même si le défunt

n'y a pas songé, ses héritiers font prononcer, pour honorer sa mémoire, la

libération de ses esclaves. Ceux-ci restent d'ailleurs pour la plupart au service

de la famille de leur ancien maître. Lorsqu'ils en sortent, il arrive souvent

que, n'ayant pas de moyens d'existence, ils se joignent à des bandes de brigands:

c'est là, comme autrefois à Rome, le principal inconvénient de ces manumis-

sions collectives.

Une fois libéré, l'esclave n'entre pas dans une catégorie spéciale intermédiaire

entre la servitude et la liberté. La caste des affranchis, qui a joué un rôle si

important dans l'Empire romain, n'a pas d'existence légale en Ethiopie.

III. — Traite des esclaves.

Tous les esclaves faits dans les pays énumérés plus haut ne sont pas destinés

à la Cour, aux chefs et aux soldats du Choa. Certains sont, généralement de

Goré, emmenés au Tigré, mais surtout au Ouallo par les caravaniers venus de

ces contrées pour apporter des charges de sel dans les pays galla de l'Ouest.D'au-

tres, en plus grand nombre, prennent la voie de l'Est pour être embarqués

vers l'Arabie. Les frontières du Soudan, mieux surveillées depuis la chute

du régime mahdiste, ne sont plus guère franchies par des esclaves venant

d'Ethiopie.

Ces caravanes, dont Montandon, qui en a rencontré une au Motcha, nous

a laissé une description (1), prennent des pistes spéciales pour éviter les postes

abyssins ou marchent de nuit (2). Elles se dirigent vers les pays musulmans

de Tèmouga ou d'Errgié, qui de tout temps furent des lieux de relâche pour

ce genre de trafic et, de là, se rendent sur quelque point de la côte à travers

l'Aoussa dont le sultan est de connivence avec les maichands d'esclaves.

Parmi les malheureux qui sont ainsi emmenés outre-mer, il y a surtout des

jeunes femmes destinées aux harems d'Arabie et des jeunes gens sur lesquels

était autrefois pratiquée avant l'embarquement l'émasculation (3). Cette

odieuse pratique, très souvent meurtrière, n'a plus lieu, semble-t-il, sur les

côtes occidentales de la Mer Rouge.

La contrebande des esclaves vers l'Arabie est par sa nature même, très

difficile à évaluer. Qu'elle existe toujours, cela est malheureusement indéniable.

Au mois de juin 1922, un navire de guerre anglais a capturé en mer Rouge

un boutre contenant vingt-six esclaves, provenant de diverses régions de

l'Ethiopie, qui avaient été embarqués à Tadjoura (4) et devaient être trans-

portés à Djeddah. L'auteur principal de ce crime, un dankali ressortissant

de la justice française, a été condamné par le tribunal de Djibouti à dix ans

de travaux forcés.

Le gouvernement éthiopien, dirigé par le prince humain et éclairé qu'est

le ras Tafari, n'a pas manqué de porter son attention sur ce problème. Le 9

novembre I918, un édit impérial a rappelé en termes exprès les ordonnances

de Ménélik sur l'interdiction de vendre et d'acheter des esclaves et deux

trafiquants pris sur le fait ont été pendus à Addis-abèba au mois de juillet

1922. Néanmoins, tant que certains grands chefs se livreront, sous prétexte

de rébellion ou de refus de l'impôt, à des razzias d'esclaves, tant que d'autres,

à Addis-abèba même, en accepteront ou en donneront en présent, tant que, de

leur vivant, les dirigeants abyssins ne libéreront pas leurs esclaves (5), donnant

ainsi l'exemple à tous, le mal pourra s'atténuer, il n'aura pas disparu. Il y a

là une réforme que l'empire chrétien d'Ethiopie se doit à lui-même d'accomplir

sans délai, mais dans la plénitude de sa souveraineté (6).

(1) Ouv. cit. pp. 281 et 288.

(2) Ibid. pp. 220-221.

(3) PAULITSCHKE, ouv. cit. t. I. pp. 175-176.

(4) On doit souhaiter à cet égard que les autorités coloniales françaises procèdent à une occu-

pation effective et permanente de cette rade.

(5) Les Légations d'Angleterre et de France ont pris l'excellente initiative (août-septembre

1922) de faire affranchir tous les esclaves possédés par leur personnel indigène.

(6) A la suite de l'admission de l'Ethiopie dans la Société des Nations (1923), le gouvernement

mpérial a rendu un édit en date du 31 mars 1924 instituant la responsabilité pécuniaire des

j

ea ST AT

;

j

APPENDICE XI

La propriété foncière au choa (=).

D’après une tradition recueillie par Soleillet (2), Ménélik I, en arrivant en

Ethiopie avec le fils du grand-prêtre de Jérusalem et des représentants de

chacune des douze tribus d’Israël, divisa les terres de son royaume en trois

parts égales : l’une pour la couronne, l’autre pour le clergé, la troisième pour

les laïcs. Ainsi serait née en Ethiopie la distinction entre les terres du Gouver-

nement, celles de l’Église et celles des particuliers.

On a vu (3) qu’à la fin du XIVe siècle l’Église réussit à faire 1evivr2 en sa

faveur une coutume qui devait être tombée en désuétude sous les successeurs

de Ménélik I. Malgré certains manquements à la règle stipulée par Tèklè-

haïmanot, les domaines ecclésiastiques sont encore très nombreux en Ethiopie.

Aboun, eicheguié, alèga, prêtres, diacres, lettrés même, ont des terres, parfois

considérables, qu’ils louent le plus souvent à des paysans et dont ils retirent,

outre dans certains cas la dîme, les contributions en nature(4) (guebeur), les

autorités des provinces ou districts où un trafic d'esclaves serait constaté (v. PIERRE-ALYPE,

L'empire des Négus, chap. VII et VIII). L'Ethiopie a d'autre part signé la convention du 25

septembre 1926, élaborée par la Société des Nations en vue de supprimer l'esclavage sous toutes

ses formes.

(1) Nous avons ainsi intitulé cet appendice parce que les coutumes régissant les terres ne sont

pas les mêmes dans l'Abyssinie du nord et du centre (Tigré, Bègué-meder, Godjam) où existe

notamment la propriété collective, et au Choa, tel qu'il a été agrandi par Ménélik, où la notion

de prérogative royale sur les terres conquises a une portée considérable. L'organisation de la

propriété foncière au Choa n'a été traitée d'une manière détaillée que par BIEBER dans un essai

paru vers 1914 sous le titre: Die Bodenverfassung Aethiopiens. On trouvera néanmoins beau-

coup de renseignements sur ce sujet dans les ouvrages suivants d'auteurs italiens qui l'ont plu-

tôt étudié au Tigré et en Erythrée : PERINI, Di qua dal Marèb, pp. 394-405 ; POLLERA, Il regime

della proprietà terriera in Ethiopia e nella Colonia Eritrea ; ANNARATONE, In Abissinia, pp.

217-224 ; L. DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. II, pp. 91-94 ; CONTI-RossINI, Principi di

diritto consuetudinario dell'Eritrea, pp. 98-163. Notre but a été seulement d'indiquer ici les ,randes

lignes d'une question très vaste et très complexe, puisqu'elle implique celle de l'administration

locale et celle des impôts.

(2) Voyages en Ethiopie, p. 304.

(3) T. I, p. 24, n. 5.

(4) Ces divers impôts sont du reste très variables et donnent lieu à quantité d'abus, en par-

ticulier le dernier qui restreint parfois de plus du tiers le nombre des journées de travail libre du

paysan (cf, COLLAT, L'Abyssinie actuelle, pp. 36-38 ; BIEBER, ouv. cit. pp. 17-19).

réquisitions (dergo) et les corvées (houdad). La forme la plus fréquente de

ces donations perpétuelles et inaliénables est le sémonègna, terme qui signifie

semainier, le clerger d'une église étant tenu d'assurer à tour de rôle, le service

des messes, et les revenus de la terre devant être attribués avant tout à ce

service.

Si le clergé put généralement faire respecter ses privilèges, il n'en fut pas

de même des laïcs, et la propriété privée se vit de bonne heure menacée par

la royauté. Même avant Gragne, celle-ci adoptant «l'idée musulmane que le

territoire de l'Empire appartenait à l'Empereur » (1), se livra à de vastes

expropriations. Au XVIIe siècle, Ludolf écrivait, en parlant des monarques

abyssins: «Ils ont souverainement la propriété de tous les fond: de leur

Rcyaume dont ils accordent le jouissance à leurs sujet, la leur 2:nlevant avec

la même facilité qu'ils la leur peuvent donner ». (2) Lorsque le pouvoir im-

périal se fut affaibli, les rest (3) (propriétés héréditaires comparables aux alleux

du moyen-âge) purent se reconstituer, mais le célèbre ban du ras Gougsa

vint de nouveau, vers 1800, affirmer les droits régaliens sur toutes les terres

(4). Au Choa, Sahlè-Sellassié disposait souverainement de celles de son

royaume par le procédé des confiscations arbitraires (5).

Cependant cette prétention de la Couronne ne fut jamais admise en

droit (6) et, dans certaines régions, la propriété privée subsista même

sans conteste. Pour nous limiter au Choa, les provinces restées aux

mains des chrétiens pendant les invasions de Gragne et des Galla (Mènz,

Merha-biétié, Tègoulèt, etc.) demeurèrent réparties entre un grand nombre

de bal-abbat, propriétaires reconnues de leurs terres. A la fin de son règne,

Ménélik, ou plus exactement le conseil de ses ministres, alla jusqu'à décider

qu'un rest ne pourrait être confisqué qu'en cas de rebellion, ou de contumace

du propriétaire coupable (7).

Les terres de ce type qui sont, non seulement héréditaires, mais transmissibles

par vente, ne forment d'ailleurs qu'une minime partie de celles comprises dans

le royaume du Choa agrandi par Ménélik. Elles y 1eprésentent en somme la

petite propriété (8). Quant aux vastes territoires conquis sur les « païens » ou

plutôt, d’après la théorie abyssine, repris sur eux, ils ont été à l’origine, con-

sidérés par tous comme appartenant au souverain (9).

(1) ARNAUD D’ABBADIE, Douze ans dans la Haute-Ethiopie, p. 130.

(2) Nouvelle hist. d’Abissinie, 1684, p. 154. BRUCE dit de même, un siècle environ plus tard :

« Toutes les terres de l’Empire appartiennent au Roi. excepté seulement celles de l’Abouna »

(trad. franç., t. IT, p. 288).

(3) Pour l’étymologie de ce mot, voir t. I, p. 62, n. 2.

(4) Voir t.I, p. 201, n. 7.

(5) HArris, The Highlands of Aethiopia, t. III, p. 33.

(6) Le Fetha-Nèguèst, code abyssin du XIII®° siècle, reconnaît formellement la propriété

privée ; voir notamment la p. 361 de la trad. Guidi. On trouvera d’ailleurs dans CONTI-RossINI

(ouv. cit, pp. 108-111) une discussion complète de cette question.

(7) Voir supra p. 520.

(3) Cf. CONTI-RosSsINI, pp. 116-117

(9) Cf. CH. MICHEL, Vers Fachoda, p. 484.

Dans certains cas, lorsque les pays ainsi conquis possédaient une autorité

suffisamment centralisée ou s'étaient soumis sans lutte, Ménélik laissait aux

chefs locaux leurs territoires en exigeant d'eux le tribut annuel, signe tangible

de leür vassalité. Tel est encore aujourd'hui le sort du Djimma sous Abba

Djifar, du Liéka sous le dèdjatch Guèbrè-Egzier, tel a été pendant quelques

années celui du Oualamo sous le roi Tona. Dans ces pays, les biens-fonds

continuent à appartenir aux indigènes, exactement comme dans les anciens

Etats autonomes du Tigré et du Godjam ou encore au Ouallo et au Béguè-

meder qui ne peuvent être assimilés à des terres de conquête.

Les domaines de la Couronne sont compris sous le terme général de mad-

biét (« maison de la table », garde-manger). Ce sont les provinces généralement

situées autour de la capitale (Mendjar, Miéta, Miétcha) et riches en grains,

en bérbérié ou en miel qui doivent servir à l'entretien de la table royale et à

la préparation des guebeur. Dans ces provinces et parfois hors de leurs limites,

il y a en outre des parcs à bestiaux réservés à la consommation du guebbi

impérial et dénommés ouarra-guên du nom de ceux qui en ont la garde (1).

Le mad-biét est dirigé de la capitale par le grand azaÿ (intendant) qui a sous

ses ordres des meslènié (représentants) résidant sur les lieux et chargés d'ad-

ministrer telle ou telle province du mad-biét.

Les provinces plus éloignées d'Addis-abèba furent données par Ménélik

à ceux qui les avaient conquises,

à ses lieutenants généraux, assez souvent à

mais à titre essentiellement temporaire (2). Ce sont des gouvernements (guezaf)

où, pendant sa gestion, le délégué de l'Empereur, ras, dèdjazmatch, fitaorari,

exerce les pouvoirs civils (3) et militaires (4), perçoit à son profit tous les im-

pôts sauf la dime qui est due à l'Empereur et distribue à ses gens des fiefs

analogues à ceux qu'accorde, comme nous allons le voir, le souverain.

Soit à l'intérieur de son mad-biét, soit même dans les provinces données

aux grands chefs, l'empereur concède à diverses catégories de personnes des

avantages territoriaux, véritables bénéfices de notre ancien droit.

Aux églises, aux chefs de mille, aux personnes de sa famille, à ses favoris,

il confère des goult (fondation, établissement), c'est-à-dire l'administration

de territoires généralement étendus et fertiles. Le goultègna ne devient pas

ipso facto propriétaire des terres comprises dans son fief, mais il a l'usufruit

de certaines et, sur les autres, il perçoit les impôts, exerce les droits de

réquisition et de corvée, à charge par lui de rendre la justice et de fournir en

temps d'expédition, un contingent déterminé.

n. 7. Il y a de même des haras royaux sur divers points du Choa.

les provinces de Selalié et de Harar sont aujourd'hui gouvernées

aires (ras Darguié et ras Mékonen.).

général le droit de vie

(1) Cf. supra, p. 533:

(2) Seuies, croyons-nous,

par les descendants des premiers titul

(3) Y compris bien entendu ceux de juge, mais sans cependant avoir en

et de mort (Cf. t. I, p. 262, n. 9).

(4) Notons, à ce propos, qu'un gouverneur

contingent de l'armée impériale dont les officiers jouent s

lants du pouvoir central.

de province entretient, outre son armée propre, un

ouvent auprès de lui le rôle de surveil-

20e qu a sie queen, le titulaire de ce fief ne peut l'administrer

- » 11 se fait remplacer par un ou plusieurs mélkègn

a. La terr

Te le nom de mélkègnénêt. Soleillet, à qui Ménélik En 1883 la ré

es domaine de ce genre, en a très exactement décrit les modalités (2)

7 n ponete Lo est viager et doit être restitué à la mort du bénéficiaire

re même à celle du suzerain. Mais le goulté i ;

mé . gna parvient parfois à le rendr

hérédita ire (reste-goult) en payant au Trésor un impôt bénévole en état ai

a minime soit-il (chemma, mulet, cheval, pot de miel), suffit, s'il est st, té

e bit sur les registres du guemdja-biét, à assurer cette lancia «

» s ga à donnés aux églises sont en principe perpétuels et irrévocables (3).

s portent le nom générique de sémonégna, que nous avons déjà expliqué 2

conférent à leurs titulaires des devoirs et bénéfices d'administration anal

gues à ceux des autres goultègna. tuer

mise ces fiefs de seigneurie, le souverain concède à ses soldats, soit pour

es récompenser de leurs services, soit en vue de coloniser et de surveiller

an pays de conquête (comme ceux du Miétcha, de Harar, des Aroussi)

aura de terres (4) qui rccoivent différentes appellations suivant la

atégorie à laquelle appartient le bénéficiaire, mais qui présentent les trait

communs suivants : des

: ;

; Leurs tenanciers sont substitués à des propriétaires indigènes (géné-

ralement galla) ce qui explique le terme de metkèïa, (5) c'est-à-dire établisse-

ments, terres de colonisation, qui leur est parfois donné

o : ,

tr su ont la contenance d'un gélad (6) (de trente à cinquante hectares) ;

so elles furent primitivement accordées surtout à des porteurs de boucliers

(gachègna), elles sont souvent encore dénommées gacha-mériet ou gacha-meder

(terres de bouclier) et le mot gacha est même devenu synonyme de gélad

l'unité de super ficie. re

p 3 es sont astreintes au paiement de la dîme à l'empereur et à de légères

ributions au profit du goulté ï 5

Con p goultégna dot elles dépendent, mais sont exemptes

m4 ja Sostea eu la famille de qui les a reçues à condition que celle-ci

e à fournir à l'armée un remplaçant ivé

me plaçant pour le service qui a motivé la

es dehors des gachègna, aujourd'hui néftègna (fusiliers), c'est à dire soldats

combattants, des gélad sont attribués aux guendébel, soldats du train, aux

(1) Le cas le plus fréquent est celui où le bénéficiai

TR néficiaire du goult est une femme.

(3) Le souverain peut cependant reprendre i

ù ; : 4 ,

dote Te EE > n goult ecclésiastique mais à la condition d'en

(4) On en a vu plusieurs exemples dans la Chroni

o

qu ee Pas nique, notamment t. I, aux pp. 208 et 359,

Ÿ Sur la signification de ce terme voir t. I, p. 209, n 3

7) On à vu plus haut (t. I, p. 301) janvier < Ménéli

: -Lp queen janvier 1891, Ménélik décréta la transformati

gacha-mèriet du Choa en rest, c'est-à-dire en propriétés héréditaires, transmissibles et sn À f

sauf en cas très graves (cf. supra, p. 611. n. I). ass

16#%

meta EN 5

een ne

ES

FE NS ee ae

pre

— 614 —

déssetotch, porteurs de la tente rouge, aux baroud-biét, fabricants et déten-

teurs de la poudre, etc.…

Lorsqu'une région a été désignée pour servir de champ de colcnisation,

on y «jette la corde da roi». Un tiers de chaque district est aujourd'hui

laissé au chef local galla (1), les deux autres tiers sont répartis entre les clercs

et scldats : de là le nom de s#sso (tiers) donné aussi à cette opération de partage.

Tous les cinq ans en principé, le gouvernement fait procéder à une révision

générele des terres d'un district, de manière à s'approprier celles qui sont

vacantes ou qui n'ont pas payé la dime, ou encore, à réduire, sous prétextes

d'un arpentage antérieur défectueux, les dimentions des lois et à pouvoir

donne: ou vendre lez parcelles ainsi repiises.

Il nous ri sre à expliquer les mots guébbar et tissègna qui apparaissent dans

l'énuméracion, du reste incomplète, des divaises sortes de terres au début

du chapitre XXX.

Le guébbar, qui forme comme la clef de voûte du système féodal abyssin,

est pai définition celui qui doit, n'étant ni fonctionnaire, ni clerc, ni soldat,

fournir le guebeur, c'est-à-dire l'impôt en nature destiné à nourrir les autres

classes sociales (2). La terre qu'il possède en toute propriété se nomme aussi

guébbar. A chacun des bénéfices, grands ou petits, accordés pa le souverain ou

ses grands vassaux sont attachés des guébbar en nombre très variable qui

doivent s'acquitter, comme nous l'avons dit plus haut à propos des terres

d'église, des contributions, réquisitions et corvées les plus variées. Les guébbar

peuvent être amhara ou galla : ce sont des hommes libres et non des serfs

comme on l'a parfois prétendu (3), et certains d'entre eux, tout en ayant

conservé la terre dite guëbbar qu'ils avaient héritée de leurs parents, ne se

livrent pas eux-mêmes à la culture. Dans chaque commune rurale (mender),

l'un de ces guëbbar a le titre de tchega-choum (chef de la glèbe). Désigné annuel-

lement et à tour de rôle par les autres paysans, il a le devoir de veiller à la

perception de la dîme et des autres impôts et est, en revanche, exempté des

contributions et corvées pendant la durée de son mandat.

Lorsque la terre, quelle que soit son appellation, n'est pas mise en valeur

par son propriétaire ou bénéficiaire, elle prend le nom de #sségna (maître d'un

foyer). Le tissègna est un métayer à qui la terre est affermée pour une durée

variable, moyennant la remise d'un tiers ou d'un quart des récoltes après

paiement de la dîme.

Dès le règne de Sahlè-Sellassié, le droit à l'acquisition des terres fut reconnu

par traité aux sujets français et sans doute aussi anglais. (4) Ce droit a été con-

(x) Cette mesure introduite au Choa en 1903 ou 1904 (cf. supra, p. 509) aurait été éten –

due aux pays galla conquis.

(2) MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 218.

(3) Voir notamment AuDoN, Voyage au Choa, p. 136. Néanmoins il est certain que le guëbbar

galla peut difficilement émigrer, surtout s'il se trouve dans des régions éloignées de la capitale

(cf. MoNTANDON, loc. cit.).

(4) Sur ces traités, qui datent respectivement de 1843 et de 1841, voir t. I, p. 70, n. 1.

firmé par Ménélik dans l'article 2 du traité négocié par M. Klobukowski et

conclu le 10 janvier 1908, et il a été étendu en fait à tous les étrangers. D'assez

nombreuses propriétés surtout à Addis-abèba, où un cadastre a été établi

à partir de 1907, appartiennent à des Européens et à des Arméniens, soit

qu'ils les aient achetées à des indigènes, soit plutôt qu'ils les aient reçues en

don de Ménélik. Cependant l'exercice de ce droit se heurte souvent dans la

pratique à des difficultés qui proviennent sans doute du fait que la possession

de la terre comporte, non seulement le paiement de l'impôt, mais aussi un ser-

vice de guerre auquel il est difficile d'astreindre l'étranger (1). Ces entraves

n'en retardent pas moins le développement économique du pays.

(1) Lire à ce sujet les curieuses déclarations de Ménélik à H. LE Roux (Ménélik et nous, pp.

434-435).

Fig. 94. — SCEAU DE L'AZAJ DEGGUËFIÉ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

APPENDICE XII

Le drapeau éthiopien,

Le drapeau éthiopien se compose de trois bandes de couleurs verte, jaune,

et rouge disposées horizontalement. Sur la partie jaune qui est intermédiaire

se trouve parfois l'image du lion de Juda. Quant aux deux autres couleurs,

il y a désaccord parmi les Abyssins eux-mêmes sur la place qu'elles doivent

occuper. Cependant c'est généralement la bande verte qui est mise en haut (1).

Dans un pays de traditions comme l'Ethiopie, cette controverse prouve

que le drapeau actuel est de création relativement récente. En fait, soit sous

le rapport de la forme, soit sous celui des couleurs, le drapeau éthiopien a

passé par plusieurs transformations.

Bruce parle à diverses reprises de l'étendard éthiopien qu'il appelle séndèg,

ce qui signifie bâton, perche. Il en donne même une reproduction (2). La

hampe y est surmontée d'un globe portant une croix à deux croisillons inégaux

(croix de Lorraine ou russe, ou patriarcale) ; quant à l'étoffe, elle est formée de

deux flammes terminées par des glands et séparées par une bande entaillée

moins longue que les deux flammes. Il n'indique pas expressément les couleurs

mais, dans la description qu'il donne à un autre endroit (3) des « étendards

des Abyssiniens, » il précise que ceux de l'infanterie sont « peints de deux

couleurs différentes et par bandes qui se croisent, en jaune et en blanc, ou en

rouge et en vert », que ceux de la cavalerie « portent un lion rouge, vert ou

blanc », enfin que ceux de la cavalerie noire sont distingués « par un drapeau

rouge (4) où est peint un lion jaune ». Il ajoute « que la première invention du

lion sur le drapeau est attribuée aux Portugais » et que l'usage des étendards

était tombé en désuétude avant le règne de Joas (1753-1768).

Il faut croire qu'à l'époque des rois fainéants de Gondar cet usage disparut

(1) MONTANDON, Au pays Ghimirra, p. 412, n. 1.

(2) Atlas du Voyage en Nubie et en Abyssinie, pl. 18.

(3) Trad. franç., t. III, pp. 353-354.

(4) C'est également un drapeau uniformément rouge que l'armée galla rebelle du Bègué-

meder déploya au mois de mai 1772 à la bataille de Serbraxos sous les yeux de Bruce lui-même

(t. IV, p. 193).

de nouveau, car Rüppel affirme que pendant son voyage (1832-1833), il n'a ja-

mais vu en Ethiopie de drapeau de quelque sorte que ce soit (1). Dans les

nombreux récits écrits du temps de Théodoros, nous n'avons pas trouvé da-

vantage mention de cet emblème (2).

En 1873, A. Raffray, visitant une église de Gondar, y vit sur une peinture

«le Père éternel. tenant à la main le drapeau aux couleurs abyssiniennes,

blanc, rouge et blanc disposées horizontalement » (3). Mais ce n'était pas le

drapeau de l'empereur Yohannès, car, en 1879, ce dernier montra au voyageur

anglais Winstanley, comme un objet d'acquisition récente, une bannière rouge,

blanc (avec le lion de Juda) et bleu améthyste (4). Deux ans plus tard, A.

Raffray et G. Simon aperçurent le drapeau abyssin lors de la cérémonie de

réception des quatre aboun. Le premier de ces voyageurs s'exprime ainsi :

« Derrière le roi, on portait le drapeau abyssin. C'est fort rarement qu'on le

sort. Je ne l'avais jamais vu et je crois que bien peu de personnes ont eu cette

bonne fortune. Le drapeau est jaune avec deux bandes rouges ; la hampe est

en argent et surmontée d’une double croix ; dans la partie jaune qui est au

milieu il y a un lion ». (5)

Même incertitude au Choa où Ménélik ne paraît pas du reste avoir eu de

drapeau dans les premières années de son règne. En 1875, Pierre Arnoux

lui apporta parmi ses présents « un étendard en soie aux couleurs éthiopiennes

(sic) bleu, blanc et rouge posées dans le sens horizontal, portant les armes du

roi, le lion couronné, brodé en or des deux côtés, avec franges et glands d’or »(6).

D’autre part, il note au cours d’une expédition royale «deux guidons, blanc

et rouge, qui flottaient au bout de longs bambous ». (7)

Ce sont ces deux couleurs à la signification mystique (8) qui seront douze ans

plus tard arborées sur le « divan » et sur les portes de Harar. Le drapeau royal,

dont l’auteur de la Chronique fait seulement alors mention, était rouge, blenc,

rouge comme un témoin nous l’a assuré et comme le confirme Paulitschke (9).

Une fois roi des rois en 1889, Ménélik parait avoir modifié la composition

des couleurs du drapeau. Dans la description des fêtes de son couronnement

nous voyons pour la première fois apparaitre associés le rouge, le vert et le

jaune ; il est vrai qu'il s'agit des couleurs données à une échelle du palais (10).

(1) Reise in Abyssinien, t. II, p. 245.

(2) STANLEY raconte cependant que lors de la prise de Magdala on trouva dans une des tentes

de Théodore « the Imperial standard of Ethiopia—a lionrampant, of the tribu of Judah, worked

in variegated colours » (Magdala, p. 155).

(3) Abyssinie, p. 304.

(4) À Visit to Abyssimia, t. II, p. 245. Le

(5) Voyage en Abyssinie et au pays des Gallas Raïas, pp. 349-350. Cette description est con-

firmée par G. Simon (L'Ethiopie p. 347).

(6) LANDE, Un voyageur français dans l'Ethiopie méridionale, 1°" art, p. 886.

(7) Ibid, p. 893.

(8) Elles représenteraient, comme sur certains chemma, la robe blanche du Christ tachée de

son sang le jour de la crucifixion (DE Cosson, The Cradle of the Blue Nile, t. II, p. 313.)

(9) Ethnographie Nordost-A frikas, t. II, p. 243.

(10) Dès 1884, SOLEILLET citait cependant ces trois couleurs, mais en y ajoutant le blanc,

comme étant celles de la décoration de l'Étoile d'Ethiopie, (Voyages en Ethiopie, p. 308).

ae

vs

mat

ee

ee qucemnn cc nee

mme

7 SE

met _

Mais dès 1804, le récit de Vanderheym nous permet de constater l'existence

d'un drapeau à «trois flammes verte, rouge, jaune, fixées à une mauvaise

hampe de bois à peine dégrossi » (I).

Au mois de mars 1806, l'ingénieur Ilg, conseiller du gouvernement éthiopien,

dans une conférence donnée à Zurich sur l'armée abyssine, décrit les étendards

impériaux comme de grands drapeaux or-blanc-rouge-vert avec le lion tra-

ditionnel brodé au milieu. Il dit aussi que chaque détachement de cent hommes

est pourvu d'un pavillon ou fanion d'une couleur unique, mais variable (2).

L'année suivante, Ch. Michel, désireux d'emporter avec lui pour les planter

sur la rive droite du Nil blanc des drapeaux aux couleurs éthiopiennes, obtint

précisément par l'entremise d'A. Ilg, des étendards composés de trois flammes

indépendantes, rouge, jaune et verte, cousues, ajoute-t-il, pour la première

fois ensemble sur l'ordre de Ménélik (3) et, en 1897, le comte Gleichen observe

que les drapeaux abyssins sont formés de trois pennons respectivement rouges,

jaunes, et verts (4). C'est seulement en 1898 que le drapeau, tel que nous

l'avons décrit au début de cet appendice, est arboré par la première mission

abyssine venue en France (5).

Il semble donc que, primitivement, on ait surtout employé en Ethiopie des

fanions de teintes diverses pour distinguer les divers corps de troupes. Ces

flammes furent ensuite accouplées pour former un drapeau à trois ou quatre

couleurs. Enfin. à l'imitation des nations étrangères et sans doute sur le con-

teil des Européens à son service, Ménélik fit remplacer les flammes par des

bandes au trois couleurs qu'il avait finalement adoptées (6).

Le drapeau n'a cependant pas acquis en Ethiopie la vénération qu'il inspire

ailleurs. C'est plutôt un signe de ralliement ou un ornement (7) qu'un emblème

national, et le négarit d'une part, le dais 10uge du souverain de l'autre, (8)

restent les marques distinctives de l'autorité suprême.

Pour les trois couleurs définitivement adoptées aujourd'hui, on en a donné

plusieurs explications.

D'après les uns, elles représenteraient les trois parties principales de l'Ethio-

pie : le Tigré (rouge), l'Amhara (jaune) le Choa (vert) (9).

Suivant une opinion recueillie par nous auprès d'un des chefs les plus

(1) Une expédition avec le négous Ménélik, p. 1209.

(2) Schweizerische Monatschrift fur Offiziere, 1896, n. 4, p. 132.

(3) Vers Fachoda, p. 137, n. 1.

(4) With the Mission to Menelik, p. 203.

(5) Morik, Histoire d'Ethiopie, t. II, P. 37.

(6) Le drapeau à flammes a d'ailleurs subsisté, et c'est lui dont on se sert encore aujourd'hui

à Addis-abèba pour annoncer les édits (voir DE CASTRO, Nella terra dei Negus, t. II, fig. 31).

Il porte, nous a-t-on dit, le nom ancien de sèndèg-alama (bâton-signal), tandis que le drapeau

à bandes a reçu celui, emprunté à l'italien, de bandiéra.

(7) Nous avons vu (p. 441, n. 1) que nombre d'églises possèdent un drapeau qui concourt

à l'éclat des processions.

(8) Cf. t, I, p. 28, n. 1 in fine et 14, N, IO,

(9) Morik, ouv. cit, t, II, P- 37-39.

instruits du pays, on aurait choisi trois des couleurs de l'arc-en-ciel, phéno-

mène très fréquent en Ethiopie.

Un savant abyssin, Haïlé-Mariam pacha, décédé en 1918, prétendait,

nous a-t-on dit, que ce drapeau était l'emblème de la Trinité : le Père (jaune)

le Fils (rouge), le Saint-Esprit (vert).

L'interprétation la plus vraisemblable est que ces couleurs correspondent

aux trois vertus théologales : la Foi (rouge) l'Espérance (vert), la Charité

(jaune).

Fig. 95. — SCEAU DU BITOUÈDDÈD HAÏLA GUIORGUIS.

APPENDICE XIII

L'Éthiopie de 1909 à 1916.

Dans les années qui se sont écoulées de la retraite de Ménélik à la déposition

de Lidj Yassou (septembre 1916) et dont nous nous proposons de donner ici

un bref historique (1), on peut distinguer trois périodes :

19 Gouvernement de fait de l'Impératrice Taïtou (jusqu'à la fin de mars

IQIO).

29 Régence du ras Tèssèma (mars 1910 — avril IQII).

3° Règne de Lidj Yassou (avril 1911 — septembre 1916).

19 Gouvernement de fait de l'Impératrice Taïtou.

Le récit de la Chronique s'arrête au 18 mai 1909, jour où fut donnée lecture

d'un édit de Ménélik désignant son succeseur éventuel au trône.

Contrairement à ce récit, le nom de l'héritier présomptif ne fut pas prononcé,

le rescrit impérial contenant simplement ces mots : « Je vous donne mon enfant ».

On prétendit dès cette époque, et avec grande vraisembance, que Taïtou avait

fait modifier en ce sens le testament de Ménélik quelques heures avant l'as-

semblée de Djan-miéda afin de ménager une chance au ras Gougsa ou à la

princesse Zaouditou, fille de Ménélik et nièce de l'Impératrice par son mariage

avec le ras (2).

Un mois auparavant, était venu en Ethiopie pour donner ses soins à l'Em-

pereur, un médecin allemand du nom de Steinkühler. Ce praticien affirma

bientôt avoir découvert des traces de poison dans les urines de l'auguste

malade. L'accusation dirigée contre deux des ministres, le bèdjironde Moulou-

(T) Parmi les sources écrites que nous avons consultées pour la rédaction de cet appendice,

nous citerons les récits suivants de témoins des événements : G. RÉMoND, L'agonie de l'empereur

Ménélik, 1911, article reproduit au chap. II de La route de l'Abbaï noir, 1924 ; CIPOLLA, Nell'

impero di Ménélik, IOII pPassim ; MONTANDON, Au pays Ghimirra, 1913, pp. 38-54 et 367-386;

Rosa, L'impero del Leone di Giuda, 1913, pp. 162-167 ; REIN, Abessinien, t. I, 1918, PP. 257-279

(parfois tendancieux et inexact) ; MÉRAB, Impressions d'Ethiopie, t. II, 1922, chap. V (jusqu'en

août 1914) ; Documents relatifs au coup d'Etat d'Addis-Abèba du 27 septembre 1916 ; Le Semeur

d'Ethiopie (jusqu'à la fin de 1911) et Le Courrier d'Ethiopie (d'août 1913 à août 1914).

(2) Cf. supra, Chap. LX XVIII, P. 541, n. 6.

A A a

a,

LE Ras TÈSSÈMA.

Cliché Bertolani

guiéta et l’azaj Méttafèria qui approchaient journellement l’empereur, visait

en réalité l’Impératrice. Celle-ci sut d’ailleurs déjouer habilement cette intrigue

et, au mois d’août, le docteur Steinkühler était remercié ainsi que le docteur

Zintgraff arrivé vers la même époque que lui à Addis-abèba pour y exercer

les fonctions de conseiller (1).

Le onze septembre, Ménélik présida le guebeur du premier de l’an abyssin

(2) et, quelques jours après, la cérémonie de la Mèsqël, mais la semaine suivante,

il dut renoncer à monter à Entotto pour la fête mensuelle de Mariam (3),

et, le 20 octobre, il était frappé d’une troisième attaque de paralysie (4).

Entre temps, de graves événements s’étaient déroulés au Tigré.

Nous avons vu, à la fin du chapitre LXXXVII de la Chronique, que, au

mois d’avril 1909, le dédjatch Abatè, grand favori de Taïtou, avait été

nommé Ouag-choum, avec juridiction sur tout le Tigré. Des trois principaux

chefs du Tigré qu'il allait avoir à contrôler, deux, le ras Sèbehat et le

dèdjatch Guèbrè-Sellassié s'inclinèrent devant cette nomination, (5) mais le

troisième, le dèdjatch Abreha qui était venu à Addis-abèba en même temps

qu'eux à l'occasion de la maladie de l'empereur, s'en retourna dans son pays,

décidé à s'opposer à cette main-mise des Choans sur le Tigré. Au mois de

juillet, le nouveau gouverneur général partit d'Addis-abèba avec des forces

peu importantes auxquelles s'adjoignit en route un détachement commandé

par le ras Gougsa, mais, n'étant pas en mesure d'attaquer Abreha dont les

troupes était beaucoup plus nombreuses, il se fortifia à Korem, à peu de distance

au nord-ouest du lac Achanguié. Ce fut là qu'Abreha vint inconsidérément

livrer bataille à Abatè (7 octobre 1909). Le combat qui dura trois jours fut

très meurtrier de part et d'autre, mais grâce à ses habiles dispositions et à des

défections chez son adversaire, Abatè remporta la victoire (6) et, ayant fait

prisonnier le chef rebelle, l'envoya à Addis-abèba où on le condamna à la déten-

tion. Ainsi fut réprimée très rapidement cette nouvelle révolte du Tigré qui

avait causé de grandes inquiétudes à la capitale.

À peine la nouvelle de ce succès était-elle parvenue à Addis-abèba que

se produisit la troisième attaque de Ménélik. Dans la ville le bruit courut

même qu'il était mort (7) et quelques troubles eurent lieu. Aussi, le 30 octobre

(1) Cet épisode resté très obscur a fait l'objet d'une curieuse publication ordonnée par Taïtou

et éditée en français et en amharique : Le Docteur nouvellement venu, Diré-Daoua, novembre 1909.

Les accusations allemandes sont soutenues par Rein, (ouv. cit.); cf. MoNTANDON, ouv. cit.

PP. 39-40.

(2) « C'était la première fois depuis un an ; ce devait être la dernière fois de sa vie » (MÉRAB,

t. II, p. 165).

(3) Cf. RÉMOND, ouv. cit, p. 60.

(4) RÉMOND, p. 347. La première remontait d'après RosA au 19 septembre 1908, la seconde

avait eu lieu le 27 juin 1909 (ouv. cit., pp. 160 et 162).

(5) Guèbrè-Sellassié fut du reste retenu à Addis-abèba sur l'ordre de Taïtou (REIN, ouv. cit.

t. I, p. 263).

(6) Cf. RÉMOND, pp. 60-65 ; CIPOLLA, pp. 36-43 ; ANNARATONE, In Abissinia, pp. 102-114,

avec une vue du champ de bataille prise peu après par l'auteur, un médecin militaire (fig. 59).

(7) MÉRAB donne (p. 240) le 28 novembre 1909 comme date de la mort de Ménélik, mais ainsi

que nous le verrons, l'Empereur survécut encore plus de quatre ans

Meta

scie

tee

ie Ne Ten =

ns 6 rm as – =

Fe eus ms

en

— 622: —

le Conseil des Ministres fit-il publier une proclamation de l'Empereur

contenant cette fois le nom de Yassou et désignant le ras bitouaddèd Tèssèma

comme tuteur du jeune prince et « gardien du trône » (1). Cette pièce n'émanait

sans doute pas de l'Empereur paralysé, mais elle traduisait trop fidèlement

ses intentions (2) pour ne pas être acceptée par la grande majorité des chefs,

et le calme se rétablit dans la ville.

En dépit de cette décision, l'Impératrice, qui disposait du sceau impérial

et qui s'appuyait sur le clergé et une partie de l'armée, continua à exercer

pendant quelque temps encore une sorte de régence. Au mois de décembre,

par un de ces revirements si fréquents dans l'histoire intérieure du pays, elle

disgrâcia Abatè malgré sa victoire et lui ôta le gouvernement général du Tigré

pour le donner au ras Oualié (qui l'avait déjà exercé en 1901). Cette disgrâce

imméritée et la nomination de Oualié causèrent un vif mécontentement parmi

les chefs choans qui redoutèrent de voir se constituer dans le nord, sous

Oualié et son fils Gougsa, un royaume plus ou moins indépendant.

Indigné de son côté de l'ingratitude de la souveraine, Abatè annonça sa ré-

solution de revenir au Choa, nonobstant les ordres contraires qu'il recevait

de Taïtou et envoya aux chefs une lettre où il se plaignait amèrement de l'in-

justice dont il était victime (3).

Cette lettre d'une part et, de l'autre, certains actes accomplis ou projetés

par Taïtou mirent le comble aux alarmes des chefs choans. Sans doute, beaucoup

d'entre eux n'étaient-ils guère satisfaits à la perspective d'avoir pour souverain

un enfant, dont le père, le ras Mikaël, n'appartenait pas à la race amhara et

avait conservé, disait-on, des tendances musulmanes, mais l'héritier du trône

avait été désigné par leur empereur et, soit loyalisme envers Ménélik, soit

crainte de voir l'unité de l'empire compromise par les menées de l'impératrice,

une souveraine étrangère, elle aussi, au Choa, ils résolurent pour la plupart

de mettre un terme au pouvoir de celle-ci.

Le 21 mars, à l'instigation du ras Tèssèma, une grande assemblée de chefs

se tint dans la cour de l'église de Tèklè-haïmanot. Là on décida d'obliger Taïtou

«à choisir entre la réclusion dans un couvent, la retraite à Entotto ou les soins

à prodiguer à son mari et sans se mêler des affaires publiques » (4). Les con-

jurés se rendirent ensuite chez Abounè Matiéouos pour se faire relever de leur

serment de fidélité à l'Impératrice. Le lendemain ils obtinrent l'adhésion

du fitaorari Habtè-Guiorguis, ministre de la guerre dont l'attitude avait été

jusqu'alors hésitante. Invitée par l'aboun à renoncer au pouvoir, Taïtou feignit

d'être enchantée d'abandonner une charge aussi lourde pour une «vieille femme »,

(1) Dès le mois d'août, Tèssèma, dont le père Ato Nado fut tuteur de Ménélik (cf. t. I p.

206, n. 7), avait reçu le titre de bitouaddéd et celui de plénipotentiaire du gouvernement auprès

des Légations,

(2) La traduction que donne Rémond d'après Le Semeur d'Ethiopie, journal des Capucins

de Harar, offre certaines analogies avec celle du testament de Ménélik.

(3) On en trouvera le texte traduit en allemand dans REIN, t. I, p. 266.

4) Méras, t. II, p. 230. Le récit, par moments très dramatique de l'abdication de Taïtou,

se lit également dans l'ouvrage de RÉMOND et dans celui de REIN.

—… B2$ —

mais émit la prétention de quitter Addis-abèba pour aller dans ses terres

du Bègué-meder ou du Sèmien et de conserver tous ses biens. Finalement,

le 28 mars, l'assemblée des chefs lui signifia d'avoir à rester au guebb: pour

soigner Ménélik et à livrer les armes et munitions dont elle disposait. Après

s'être vainement efforcée de faire intervenir le vieil empereur, puis d'obtenir

un asile à la Légation de France ou à celle d'Angleterre, Taïtou dut capituler

et se résigner au rôle de garde-malade. Le même jour fut emprisonné le fi-

taorari Taïé, fils du fitaorari Tèklè-Mariam, un des cousins germains de

Ménélik, que certains chefs avaient cherché à opposer à Yassou.

20 Régence du ras Tèssèma.

Tèssèma pouvait désormais exercer réellement la régence au nom de Lidj

Yassou. Un de ses premiers actes fut de faire prononcer par l'etcheguié Oualdè-

Guiorguis, rappelé du Tigré, l'annulation du mariage de Yassou avec la

nièce de Taïtou (1) et de fiancer celui-ci avec la fille du ras Haïlou, gouverneur

du Godjam (2).

Le 14 avril, Abatè fit une entrée triomphale à Addis-abèba. À cette occasion

Yassou sortit pour la première fois sous le parasol rouge, tout en continuant

à s'asseoir non sur le trône, mais au pied de l'alga impérial (3). Quelques jours

après, Abatè fut promu ras.

Au cours du même mois, fut arrêté le ras Gougsa, accusé d'avoir fait tuer

un officier envoyé par le gouvernement central au Bègué-meder pour y main-

tenir l'ordre. Cette province et celle du Sèmien passèrent sous l'administration

du ras Oualdè-Guiorguis, gouverneur du Kaffa, qui était venu se rallier au

nouveau régime et à qui fut donnée également la juridiction sur le Tigré.

La révolution de palais des derniers jours de mars devait atteindre le ras

Oualié, frère de l'Impératrice. Non seulement il refusa de venir faire sa

soumission au nouveau gouvernement, mais il entra en conflit avec le ras

Mikaël, son voisin, et des escarmouches se pruduisirent sur les frontières du

Ouallo et du Yédjou. Le ras Tèssèma se décida à agir sans retard. Au mois de

juillet, en pleine saison des pluies, il envoya contre le ras Oualié une armée de

10.000 hommes sous le commandement du dèdjatch Loul-Seggued et du ligaba

Oualdè-Gabri-l. Oualié n'était pas de force à lutter à la fois contre l'armée choa-

ne, contre Mikaël et contre Oualdè-Guiorguis. Il se soumit à la condition

d'avoir la vie sauve et, au mois de novembre, arriva à Addis-abèba où il fut

gardé à vue. Son fils cadet, le dédjatch Amdié, reçut à sa place le gouvernement

du Yèdjou.

Le régent avait donc réussi par son énergie à calmer l'effervescence dans les

provinces comme à la capitale. Il exerçait d'autre part sur le jeune et turbulent

(1) Cf. supra, p. 540, n. 5, in fine.

(2) De cette union, aujourd'hui rompue, est née vers 1915 une fille qui vit avec sa mère

auprès du ras Haïlou.

(3) Cf. MoNTANDON, ouv. cit., p. 44. Yassou ne devait d'ailleurs jamais s'asseoir sur le trône

de son grand-père.

sé

- shot) ét

cite te men

- a ct er

»

et

co

ee ei >, c

mn

patiente,

sus

. tete

Ven en a ques 0,

A

Yassou une autorité parfois un peu rude, mais salutaire. Malheureusement

c'était un homme déjà âgé et, de plus, atteint d'une grave maladie. Le 10

avril rgrr il mourut et fut enseveli à Dèbrè-Libanos.

Fig. 96. — SCEAU DE LIDJ YASSOU (1915).

3° Règne de Yassou.

À la mort de Tèssèma, qu'on dissimula pendant trois semaines pour éviter

des troubles, Yassou n'avait encore que quinze ans et deux mois. Les avis

furent partagés sur la manière d'organiser le gouvernement. Fallait-il surtout

nommer un nouveau régent ? Après de longues délibérations et devant le

refus de Yassou d'accepter un second tuteur, les ministres et chefs décidèrent

que le sceau de Ménélik serait remplacé sur les actes officiels par celui de

Yassou qui conserva cependant le simple titre d'héritier du trône (1) (II mai

IQII).

Au cours de ce même mois, le ras Oualié fut jugé et condamné à mort pour

avoir trempé dans l'assassinat reproché au ras Gougsa. Sa peine fut commuée

en celle de la détention (2).

Le ras Abatè, dont l'ambition n'avait pas été satisfaite par le titre de ras

et qui aurait voulu exercer la régence, avait passé plusieurs semaines à former

une ligue contre le jeune prince, accusé de légèretés et d'étourderies. Le 26 mai,

éclata un mouvement destiné à le remettre en tutelle et à confier les affaires

de l'Etat à un conseil de régence. Sur les avis du negadras Haïlè-Guiorguis,

Yassou promit de mieux écouter à l'avenir les conseillers de son père, tout

en refusant de s'y engager par serment. L'incident paraissait déjà clos, lorsque,

le 31 mai, Abatè chercha à pénétrer de vive force au guebbi pour s'emparer

des canons et des mitrailleuses qui s'y trouvaient, mais il se heurta à la résis-

tance du fitaorari Guëbrè-Mariam, chef des gardes de l'elfign. Abandonné par

le fitaorari Habtè-Guiorguis sur lequel il croyait pouvoir compter et par les

autres chefs, Abatè fut trop heureux qu'une intervention de l'aboun lui permit

de se tirer du mauvais pas où il s'était mis. Dans la matinée du 1er juin, il

(1) MONTANDON pp. 381-382.

(2) Qu'il subit à la prison d'État d'Ankobèr (cf. Méras, t. II, P. 72).

Lipy YASSOU A DIX-HUIT ANS.

Cliché Balanos

Cliché Bertolani

LE DÉDJATCH BALTCHA.

vint faire au guebbi sa soumission à Yassou, en même temps que cinq des minis-

tres qui avaient pris part au complot. Comme plusieurs d'entre eux étaient

des créatures de Taïtou, on put se demander si celle-ci n'avait pas encouragé

sous-main les conjurés (I).

Après s'être débarrassé d'Abatè qu'il envoya gouverner le Sidamo, et avoir,

au mois de juillet, destitué et fait emprisonner deux des ministres qui s'étaient

de nouveau engagés dans des intrigues contre lui, Yassou put se croire maître

de la situation. Mais, malgré sa vive intelligence, il était encore trop jeune

pour échapper aux séductions du pouvoir et ceux à qui il accorda surtout sa

confiance : le fitaorari Tëlahoun,dont la mère avait été sa nourrice et le negadras

Haïïlè-Guiorguis, furent plutôt pour lui des courtisans que de sages conseillers.

Pendant ce temps, le ras Mikaël remportait une victoire sur le dèdjatch

Amdié, fils de son vieil adversaire Oualié (août). Trois mois après, il fit avec

toutes ses troupes une entrée triomphale à Addis-abèba. Le dèdjatch Dèmess

vint aussi à la capitale et fut promu ras à cette occasion (novembre).Le dèdjatch

Loul-Segued l'avait été quelques mois auparavant.

Au mois de septembre, le dèdjatch Kassa, petit-fils du ras Darguié, qui avait

été chargé de représenter Yassou au couronnement du roi George V, était

revenu en Ethiopie après avoir fait également des séjours à Paris, à Turin,

à Milan et à Rome (2).

Vers la même époque, le ras Abatè, qui avait commis au Sidamo de graves

exactions et mécontenté ses troupes, fut rappelé à Addis-abèba et condamné

à la détention (décembre). Emprisonné à Magdala, ce turbulent personnage

resta éloigné de la scène politique jusqu'à la révolution de 1916 (3). Sa province

du Kambata fut confiée au fitaorari Habtè-Guiorguis.

En janvier 1912, le ras Mikaël repartit pour le Ouallo. Un mois plus tard

(15 février), Yassou quitta brusquement Addis-abèba. Las de la vie sédentaire

de la capitale et désireux de visiter quelques-unes des régions de son vaste

empire, le jeune prince resta toute une année absent, laissant à ses ministres

le soin de régler les affaires.

Voici quelles auraient été les étapes de cette longue randonnée : Ankobèr,

Ouarrè-Ilou, Dèssié, où il resta un mois près de son père, Dèbrè-Libanos,

Addis-alem où il arriva au mois de mai et d'où il congédia la plupart des chefs

qui l'avaient accompagné, Djimma, le Kaffa où il se livra à des razzias d'esclaves

et de bestiaux, le Guimira où il passa trois mois à pourchasser les tribus

changèlla et où il reçut, dit-on, une blessure, Goré d'où il voulut descendre

jusqu'au pays des Anouak qui, quelques mois auparavant, avaient attaqué

et dispersé un détachement anglo-égyptien.

(1) MONTANDON, pp. 383-385 ; MÉras t. II, pp. 251-254.

(2) L. DE CAsTRO, Nella terra dei Negus, t. I, pp. 536-537. Notons à propos de cette mission

que, jusqu'à présent le gouvernement éthiopien n'a envoyé en Europe aucun ambassadeur d'un

rang supérieur à celui de dèdjazmatch. Il semble par ailleurs que les usages abyssins s'opposent à

ce qu'un membre de la famille royale soit envoyé en ambassade à l'étranger (Lettre de Ménélik

au roi Humbert dans ROSssETTI, Storia diplomatica.. p. 80).

(3) Élargi à cette époque, il mourut l’année suivante.

SRE as ut 2 ie eee ee ES

= . – era 0 = mm

4e

“ —” eee

atteint

Vers (1) la mi-décembre, on commença à Addis-abèba a annoncer le retour

de Yassou, mais ce fut seulement le 1°” février 1913 qu’il fit son entreé dans

la ville au milieu des acclamations.

Huit jours après, eut lieu une grave échauffourée. Mécontent de ce que le

fitaorari Guèbrè-Mariam, chef des gardes de l’elfign, ne fût pas venu le saluer

à son arrivée, Yassou voulut l’expulser du guebbi où ce fidèle serviteur

veillait sur les derniers jours de l’empereur. Il s’ensuivit un véritable siège

du palais royal dont les deux premières enceintes furent forcées, non sans

pertes de part et d'autre. De nouveau, on recourut à l'aboun pour apaiser ce

conflit. Guèbrè-Mariam consentit à se livrer à lui et fut exilé au Godjam

(16 février) (2). Ménélik et Taïtou continuèrent à demeurer au guebbi, tandis

que Yassou s'installait dans la maison du feu ras Mèkonen, en attendant que

celle de son père eût été restaurée et agrandie.

À peine avait-il fêté l'anniversaire d'Adoua par une grande revue des troupes

et des largesses exceptionnelles aux chefs et aux soldats, que Yassou repartit

en expédition, cette fois contre les Danakil de la région du sud-est d'Ankobèr.

Il en revint le 8 avril, le front orné de la coiffure spéciale à ceux qui ont tué

un dankali.

Le 6 mai, le général Famin, alors vice-président du Conseil d'administration

de la Compagnie du chemin de fer, signa avec le gouvernement éthiopien un

accord relatif à la construction de la ligne de l'Aouach à Addis-abèba, ce qui

fut considéré comme un vrai succès pour la politique française, en même temps

que comme une preuve de l'esprit de progrès du jeune souverain.

Deux jours plus tard, Yassou s'absentait de nouveau pour aller voir son

père à Dèssié. Il y resta jusqu'au mois de novembre.

Au mois de juin, un incident de frontière d'une certaine gravité s'était

passé au Borana, province limitrophe de l'Est-africain britannique. Un officier

anglais avait été tué dans une rixe avec des irréguliers abyssins. Le fitaorari

Habtè-Guiorguis, gouverneur du Borana, était déjà parti pour rétablir l'ordre

lorsqu'il fut rappelé par la nouvelle de la mort de l'Empereur.

Il est difficile de préciser le jour où Ménélik s'éteignit, car son décès ne fut

pas annoncé publiquement, de peur de tioubles, et le gouvernement chercha

même à donner le change à l'opinion (3). Cependant la date du 12 décembre

IQI3 paraît devoir être retenue (4).

Au mois de janvier 1914, plusieurs des grands chefs vinrent à Addis-abèba ;

le ras Mikaël, le ras Dèmess, le dèdjatch Baltcha, le dèdjatch Tafari, etc.

L'Empereur étant mort, la question se posait de savoir si l'on devait procéder

au sacre de l'héritier du trône. I] semble que Yassou préféia lui-même attendre

pour se faire couronner roi des rois (5).

(1) Nous avons reproduit l'itinéraire donné par MéRas (t. II, pp. 260-261) en ajoutant quelques

détails empruntés à Rosa (ouv. cit, p. 166-167).

(2) Depuis lors, Guèbrè-Mariam est redevenu chef des gardes de l'elfign.

(3) MéRras, t. II, p. 272.

(4) C'est celle qu'indique notamment L. DE CASTRO (ouvr. cit. t. II, p. 540).

(5) Suivant une version assez vraisemblable, un moine ou un sorcier aurait prédit à Yassou

LE RAS TAFARI, HÉRITIER DU TRÔNE IMPÉRIAL.

Cliché Bcyadjian

Au Tigré, plus ou moins livré à lui-même depuis 1910, le dèdjatch Guèbrè-

Sellassié, chef d'Aksoum et du Chiré dont les tendances italophiles avaient

été dénoncées par le ras Sèbehat, chef de l'Agamié et par le dèdjatch Seïoum,

fils du ras Mènguècha, chef de l'Endèrta, attaqua le premier à Haouzién.

Dans cette sanglante rencontre Sèbehat fut tué ainsi que deux d2 ses fils

(février).

Ces nouveaux désordres au Tigré furent d'ailleurs promptement réprimés.

Le dèdjatch Seïoum, chargé de poursuivie le rebelle et ravi de prendre une

revanche sur son ennemi, l'attaqua et le défit près d'Adoua. Guëbrè-Sellassié

réussit cependant à s'échapyer et à se 1éfugier en territoire italien (1). Entre

temps, le ras Oualdè-Guiorguis, accouru de Gondar avec 35.000 hommes,

s'établit à Adoua (mars). La présence d'une aussi nombreuse armée aux fion-

tières de sa colonie parut inquiéter l'Italie qui se borna néanmoins à envoyer en

Erythrée deux bataillons et une batterie de renfort. Dès le mois suivant

d'ailleurs, le ras Oualdè-Guiorguis, sans doute sur les instances de la Légation

d’Italie, était rappelé du Tigré et remplacé par le ras Mikaël qui passait pour

entretenir avec celle-ci les meilleures relations.

Décidément en grande faveur, le ras Mikaël obtint peu après de son fils le

titre de megous et se fit sacrer solennellement à Dessié le 31 mai 1914 par

Abounè Piétros (2). Mais il n’y eut point de réjouissances à Addis-abèba où

les chefs choans ne dissimulèrent pas leur mécontentement de voir un ancien

imam, toujours suspect de nourrir une préférence pour l’Islam, devenir roi

du Ouallo et du Tigré.

Lorsqu’éclata la guerre de 1914, Yassou manifesta d’abord des sympathies

pour l’Entente, notamment pour la France en qui il voyait à juste titre une

amie fidèle et sûre de son pays. Mais de bonne heure la Légation d’Allemagne

et surtout le consulat général de Turquie, créé l’année précédente à Harar et

confié à un agent de valeur, Mazhar bey (3), s’efforcèrent de provoquer en

Ethiopie une agitation musulmane dont pourraient profiter les Puissances

centrales. Nous verrons tout à l'heure que le jeune souverain eut le tort de se

laisser entraîner dans cette voie où il devait se perdre.

Dans les derniers mois de l'année 1914, le fitaorari Tèlahoun fut nommé

afè-negous en remplacement d'Estifanos, disgrâcié, et le negadras Hailè-Guior-

guis, qui avait épousé Oueizèro Sehin, demi-sœur de Yassou, reçut le titre de

que « s'il prenait la couronne, il ne règnerait que trois ans, mais que s'il ne la prenait pas, il

règnerait trente-trois ans » (MÉRAB. p. 247). Au surplus, Yassou n'avait pas encore seize ans

et la loi éthiopienne fixe à dix-huit ans l'époque de la majorité (Fetha-Nèguèst, trad. GUIDI

P. 304).

(I) Sur cet épisode voir PIERRE-ALYPE, l'Ethiopie et les convoitises allemandes, pp. 66-67.

Guèbrè-Sellassié resta en Erythrée jusqu'à la fin de 1916 et, à cette époque, vint faire sa soumision

au nouveau gouvernement. En 1922, sa province lui fut rendue, mais il continua à résider à

Addis-abèba.

(2) Le Courrier d’Ethiopie du 25 juin 1914 a publié un récit de cette cérémonie dû probable-

ment à l’Agent commercial italien de Dessié.

(3) Il est décédé à Djibouti au mois de janvier 1920.

== = + tre =

2 z——

te a ie

a

> 8e tnt

bitouaddèd, puis le droit de présider le Conseil des ministres, jusque-là réservé

au fitaorari Habtè-Guiorguis. De ces deux conseillers intimes, le premier passait

pour germanophile, le second pour partisan de la France. Mais l’influence

prépondérante sur l’esprit de Yassou était exercée par son père et par Mazhar

bey qui, à la demande du prince, vint s’établir en r9r5 à Addis-abèba.

Au début de I915, une mission allemande dirigée par l’explorateur Frobenius

et comprenant huit officiers débarqua à Massaoua. Elle était chargée, dit-on,

de se rendre sur les confins du Soudan et de l'Ethiopie pour exciter les popula-

tions musulmanes contre l'Angleterre. L'attitude des autorités italiennes

de l'Erythrée fit avorter ce plan téméraire (1).

Le 21 mai IOIS, le rail fut posé jusqu'à Addis-abèba, à peu de distance du

guebbi impérial. Yassou avait profité de ce que la ligne était presque terminée

pour aller avec le dèdjatch Tafari à Djibouti où il resta quatre jours (avril).

Puis au mois de juillet, il se rendit de nouveau à Dessié auprès de son père

et, de là, dirigea contre les Danakil une nouvelle expédition qui ne fut pas,

paraît-il, très heureuse. En janvier 1916, il s'en prit aux Issa, tribu somali,

partagée entre l'Abyssinie, la France et l'Angleterre. Enfin, au mois d'avril,

il était de retour à Addis-abèba après une nouvelle absence d'une durée pres-

que aussi longue que celle de 1912.

A partir de ce moment, peut-être impressionné par l'échec des Alliés aux

Dardanelles et celui des Anglais en Mésopotamie, Yassou ne dissimula plus

ses sympathies musulmanes. Le 27 avril, jour anniversaire de la naissance du

Sultan, il fit remettre au Consul général de Turquie un drapeau abyssin

portant la profession de foi musulmane. Il entra, d'autre part, en relations

avec le Mad Moullah, épousa des filles de chefs musulmans, puis, étant parti

à l'improviste pour Djibouti, au mois de juillet, en revint pour aller à Harar,

citadelle de l'Islam en Ethiopie et à Djidjiga, à mi-chemin de la frontière

du Somaliland anglais. Le bruit courut alors que, de concert avec le Mad Moul-

lah, il se disposait à marcher sur Berbéra (2).

Les Légations de l'Entente avaient fini par s'inquiéter sérieusement des

faits et gestes de Yassou. Le 10 septembre 1916, les ministres de France, d'Italie

et d'Angleterre firent une démarche collective auprès du Conseil des ministres

pour attirer son attention sur les périls intérieurs et extérieurs auxquels

la politique du jeune souverain exposait l'empire de Ménélik (3).

Yassou n'avait pas seulement mécontenté les représentants des Puissances

limitrophes. Par ses procédés autoritaires et capricieux il s'était aliéné plusieurs

grands chefs, entre autres le dèdjatch Tafari, fils du ras Mèkonen, à qui il

retira son gouvernement de Harar pour le nommer au Kaffa. Dans le Conseil

(1) PIERRE-ALYPE, ouv. cit. p. 34.

(2) On trouvera dans Documents relatifs au coup d'Etat du 27 septembre 1916, les divers chefs

d'accusation des « princes et du peuple d'Ethiopie » contre Yassou. Outre l'incident du drapeau,

on lui reprocha surtout d'avoir épousé des femmes musulmannes et d'avoir mangé de la

viande d'animaux tués par des musulmans.

(3) Par ordre d'ancienneté, M. Brice, Le Cte di Felizzano, le capit. W. Thesiger.

Cliché de la section photographique de l'armée française.

L'IMPÉRATRICE ZAOUDITOU.

AVEC UN DE SES LIQÈ-MÉKOUAS LE JOUR DE SON COURONNEMENT.

des ministres, il ne pouvait guère compter que sur l'afè-negous Tèlahoun et le

bitouaddèd Haïlé-Guiorguis, les autres ministres, en particulier le fitaorari

Habtè-Guiorguis, à qui il avait retiré la présidence, lui étaient secrètement

hostiles. Enfin et surtout le clergé, si puissant en Ethiopie, s'alarmait de voir

le souverain pencher ainsi vers la religion musulmane. Avant même la démarche

des trois ministres européens, un vaste complot s'était formé à Addis-abèba

et dans les provinces pour renverser Yassou. On peut croire que la vieille

impératrice, reléguée à Entotto après la mort de Ménélik, n'y resta pas

étrangère. L'absence de Yassou qui prolongeait imprudemment son séjour à

Harar facilita d'ailleurs le succès du coup d'État projeté.

Le 27 septembre 1916, jour de la fête de la Sainte-Croix, les conjurés,

rassemblés dans la cour des plaids du guebbi impérial sous la présidence de

l'aboun et de l'eicheguié, demandèrent au premier de ces dignitaires eccléssiasti-

ques de prononcer la déchéance de Yassou, l'avènement de Oueïzèro Zaouditou,

fille de Ménélik, (1) et la nomination du dèdjatch Tafari (promu ras) comme

héritier du trône. Stimulé par l'etcheguié, l'aboun, après quelques hésitations,

acquiesça à ces demandes (2). Il s'en suivit une fusillade qui fit d'assez

nombreuse victimes, mais le nouveau gouvernement fut accepté par la majeure

partie de la population d'Addis-abèba.

Yassou et son père recoururent alors aux armes. Le premier dut bientôt quit-

ter Harar dont les troupes restées fidèles à Tafari s'emparèrent le 8 octobre.

Mis en fuite, il put rejoindre son père avec quelques partisans, tandis que ses

alliés danakil se faisaient battre près de Méhesso et d'Afdem, stations du chemin

de fer entre Diré-daoua et l'Aouach. Le negous Mikaël qui disposait d'une armée

aguerrie, forte de 50.000 hommes et pourvue de canons et de mitroilleuses,

fut plus heureux au début. Dans une rencontre d'avant-gardes près de Dèbrè-

berhane, il bouscula le ras Loul-Segued qui fut tué et, après ce succès mar-

cha sur Ankobèr dont il s'empara sans coup férir.

Le fitaorari Habtè-Guiorguis était parti d'Addis-abèba avec 20.000 hommes

seulement et, même avec les troupes du Choa septentrional, ne pouvait opposer

US

és Pre

SEE

A —

Done em jan,

———

EE

a

(x) Les chefs exigèrent seulement que la princesse se séparât du ras Gougsa dont ils ne vou-

laient pas comme prince-consort, mais à q 1i fut rendu le Bèguémeder sous la juridiction du ras

Oualdè-Guiorguis. Celui-ci fut couronné négous au mois de février 1917, quelques jours après

le sacre de l'Impératrice, m uis décéda l'année suivante près de Gondar. Quant au négous Mikaël,

il mourut également en 1918, à Dendi où il était le prisonnier du ministre de la guerre. Notons

que, outre ces deux personnages, plusieurs acteurs des événements de la période racontée ici :

Abatè, Taïtou, Oualié, Abreha, disparurent à la même époque.

(2) Rappelons que, en 1909, Abounè Matiéouos avait menacé d'excommunication majeure

ceux qui ne reconnaîtraient pas Yassou comme le successeur de Ménélik. Ses hésitations étaient

d'autant plus justifiées que le jeune prince n'avait pas ouvertement adopté l'Islam, s'il s'était

compromis avec des musulmans. Le métropolite se borna du reste à excommunier ceux qui

n'accepteraient pas le nouveau régime, sans désigner nommément Yassou. L'un de ses prédéces-

sseurs, AbounèSèlama, quiavait osé excommunier Théodoros, dut se hâter de lever l'interdit pour

avoir la vie sauve (LEJEAN, Voyage en À byssinie, p. 36) ; il semblerait même que, d'après les cou-

tumes abyssines, l'excommunication ne peut être prononcée contre le souverain (cf. BRUCE, trad.

franç., t. II, 62).

174%

— 830 —

à Mikaël que 35.000 hommes environ. Aussi chercha-t-il à gagner du temps en

se prêtant aux pourparlers que Mikaël commit la faute d'engager, jusqu'à ce

qu'il eût été rejoint par le ras Tafari à la tête des contingents du Ouallèga

(15.000 hommes), du Balié (8.000 hommes) et du Kambata (8.000 hommes).

Assuré dès lors d'une supériorité numérique, le ministre de la guerre engagea

la bataille le 27 octobre à Endod-ouacha près de Sèguèëlè, à trente kilomètres

environ au sud-ouest d'Ankobèr. Le combat dura jusqu'au coucher du soleil

et se termina par la défaite de Mikaël qui fut fait prisonnier ainsi qu'Abounè

Piètros ; onze mille hommes environ furent tués ou blessés, dont huit mille

parmi les vaincus. Pendant ce temps, le ras Oualdè-Guiorguis s'était avancé

de Gondar vers Dèssié, capitale de Mikaël, et Yassou avait cherché refuge

chez les Danakil.

Le 2 novembre, le ras Tafari, le fitaorari Habtè-Guiorguis, le ras Dèmess,

le ras Kassa rentrèrent avec leurs troupes à Addis-abèba dont la garde avait

été confiée à l'énergique dèdjatch Baltcha. Deux jours après, le nouveau

gouvernement était reconnu par les trois Puissances voisines, tandis que la

Légation d'Allemagne et le Consulat général Ottoman s'abstenaient. Une

fois de plus, la Croix l'avait emporté en Ethiopie sur le Croissant.

Couronnée en grande pompe le 11 février 1917 dans l'église de Saint Georges,

l'impératrice Zaouditou règne sur l'empire paternel avec sagesse et bonté.

Grâce à l'habile impulsion du ras Tafari, le régime se consolide d'année en

année. La capture de Yassou et son internement au Choa en 1921 ont mi

le fin aux dernières tentatives du petit-fils de Ménélik pour reconquérir

le «trône de David». Deux ans après, l'admission de l'Ethiopie à la Société

des Nations est venue consacrer l'indépendance du pays dans les frontières

que lui avait données le grand monarque africain.

Fig. 97. — SCEAU DU RAS TAFARI,

BIBLIOGRAPHIE

Dans cet essai bibliographique nous avons fait figurer, en plus des principaux

volumes et articles relatifs à l'Ethiopie telle qu'elleest aujourd'hui délimitée, quelques

ouvrages sur les pays limitrophes (Erythrée, Soudan anglo-égyptien, Somalies

française, anglaise et italienne). Nous nous sommes servi pour dresser cette liste : de

la bibliographie de Fumagalli qui ne comprend pas moins de 2758 numéros, mais

qui s'arrête à 1891, (1) de celle de Régismanset (à la fin du t. II de l'ouvrage de Du-

chesne-Fournet (Mission en Ethiopie) qui va jusqu'en 1901 environ, du manuel

officiel intitulé Raccolta di pubblicazioni italiane, édité à Rome en 1911, qui contient

seulement des ouvrages en langue italienne sur l'Ethiopie et l'Erythrée, enfin d'in-

dications puisées à diverses sources, en particulier auprès de M. Marcel Cohen,

professeur d’amharique à l’École des langues orientales vivantes.

Pour compléter ou tenir à jour cette bibliographie, on pourra consulter, outre

les deux recueils précités : l’Orientalische Bibliographie dirigée successivement par

August Müller et L. Schermann et dont les vingt-cinq volumes parus jusqu’ici

(Berlin, von Reuther et Reichard, 1888 à 1922) renferment les ouvrages parus entre

1887 et 1911 ; les rapports sur les congrès périodiques des orientalistes rédigés

notamment par Basset, Conti Rossini, Guidi ; certaines revues savantes telles que

La Géographie, le Journal asiatique, The geographical J ournal, la Zeitschrift für

Semitistik, l’Oriente moderno, etc.

Nous n’avons pas cru devoir, sauf de rares exceptions, mentionner les ouvrages

en langues gueez, tigrigna et amharique qui ont été publiés en Europe, en Erythrée

et en Ethiopie. Goldschmidt a composé une Bibliotheca aethiopica (1893) ; MM.

Mittwoch et Cohen ont, en 1924 et 1925, dressé des listes de livres imprimés à Addis-

abèba dans ces dernières années par les soins du negous Tafari, héritier du trône

impérial.

En fait de journaux, il peut être intéressant d'indiquer : Le Semeur d'Ethiopie

(mensuel) publié à Dirè-daoua avant la grande guerre par la mission des Capucins

français et le Courrier d'Ethiopie (hebdomadaire), édité à Addis-abèba à partir du

mois d'août 1931, avec interruption d'août 1914 à octobre 1917. Depuis 1924 et 1925

respectivement paraissent à la capitale abyssine deux journaux hebdomadaires en

langue amharique: Aimero (Savoir) et Berhane na Sèlam (Lumière et Paix), ce dernier

ayant un caractère officiel. Enfin, il faut signaler la Correspondance d'Ethiopie,

publication mensuelle dirigée par M. Erich Wenzinger et qui, après avoir été éditée

à Hanovre en 1928, l'est maintenant à Paris (15, rue de Verneuil).

(1) Elle est complétée depuis 1929 par la publication périodique de Zanutto (Milan, Trèves).

se

ABARGUES DE SOSTEN (D. J. V.) — Notas del viaje por Etiopia, Xoa, Zebul, Uolo, etc.

— Madrid, 1883, in-8, 2 fnc. 93 p., carte (Extrait du Boletin de la Sociedad geo-

grafica.)

ABBADIE (Antoine d') — Notice sur le Kafa, les Woratta, Limmou, etc. — Paris,

1843 (Bulletin de la Société de Géographie, 2° série, t. XIX).

— Let"re adressée à M. Jomard. — Paris, 1843, carte (même bulletin, 2° série,

t. XIX, n° IrO).

— Sur le tonnerre en Ethiopie. — Paris, Imprimerie Nationale, 1858, in-4, 158 p.

(Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Sciences,

t. XVI).

— Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à Antoine d'Abbadie.

— Paris, Imprimerie Nationale, 1859, in-4, XVI-236 p.

— Résumé géodésique des positions déterminées en Ethiopie — Leipzig, Brock-

haus, 1859, in-4.

— L'Aby-sinie et le roi Théodore. — Paris, Douniol, 1868, in-8, 45 p. (Extrait

du Cor-spondant).

— Notice sur les langues de Kam. — Paris, Jouaust, 1872, in-8, 7 p.

— Observations relatives à la physique du Globe faites au Brésil et en Ethiopie,

rédigées par R. Radau. — Paris, Gauthier-Villars, 1873, in-4.

— Géodésie de l'Ethiopie ou triangulation d'une partie de la Haute-Ethiopie,

exécutée suivant des méthodes nouvelles. Vérifiée et rédigée par R. Radau. —

Paris, Gauthier-Villars, 1873, in-4, XXXII-504 p., II cartes et I0o pl.

— Les causes actuelles de l'esclavage en Ethiopie. — Louvain, Peeters, 1877, in-8,

30 p.

— Sur des inscriptions d'Axoum. — Paris, 1878 (Comptes-rendus l'Académie des

Inscriptions et Belles-Lettres, 4° série, t. V.).

— Sur les Oromo, grande nation africaine, désignée sous le nom de Galla.— Bru-

xe'les, 1880, in-8, 26 p. (Extr. des Annales de la Société Scientifique de Bruxelles).

— Dictionnaire de la langue amarifiña — Paris, Vieweg, 1881, in-8, XLVIII

et 1336 colonnes.

— Exploration de l'Afrique équatoriale. Conseils d'un vieux voyageur. — Rome,

Soc. de géogr. italienne, 1884, in-8. :

— La procédure en Ethiopie. — Paris, Larose & Forcel, 1888, in-8, 12 p. (Extr.

de la Nouvelle Revue hist. de droit français et étranger.)

— Géographie de l'Ethiopie. Ce que j'ai entendu, faisant suite à ce que j'ai vu.

Tome I (seul paru) — Paris, Mesnil, 1890, in-8, 42 et 457 p.

Voir DArBous, LONGPÉRIER (de).

ABBADIE (Arnaud d') — Douze ans de séjour dans la Haute-Ethiopie (Abyssinie)

Tome I (seul paru). — Paris, Hachette, 1868, in-8, III-621 p. carte.

— L"Ethiopie chrétienne. Fragments inédits. — Paris, 1891 (Les Etudes, t. 70).

ACTON (R.) — The Abyssinian Expedition and the Li‘e and Reign of King Theo-

dore — Londres, Asher, 1868, in fol., VI-78 p. I00 grav.

AFEVORK (G. J.) — Grammatica della lingua amarica. Metodo pratico per l'inse-

gnamente. — Rome, Tipograf. R. Accad. Lincei, 1905, 327 p.

— Guide du voyageur en Abyssinie. — Rome, C. de Luigi, 1908, in-8. 272 p.

te

er |

gens

re = : " =

Rs AT Ë ; 1

A es

— 635 —

— Romanzo in lingua amarico (en amharique) — Rome, 1908, 90 p.

— Menelik II, roi des rois d'Ethiopie (en amharique). Avec préface du prof. F.

Gallina. — Rome, Casa Editr. Ital., 1910, 7-123 p., portr.

— Il verbo amarico. — Rome, I9II, 205 p.

ALAMANNI (E. Q. M.) — La colonia Eritrea e i suoi commerci. — Turin, Bocca,

1891, XXXVII-912 p., 2 cartes.

ALBERTIS (E. À de) — Un gita all'Harrar — Milan, Treves, 1906, in-8, 128 p., ill.

ALISHAN — Un viaggiatore armeno traverso l'Abissinia. — Venise, 18098 (Af&

R. Ist. Veneto di Sc., Ser. VII, T. VIII.)

ALMEIDA (Emmanuel d') — Historia Aethiopiae, 1646 — Dans Beccari, Rerum

Acthiopicarum scriptores occidentales inediti. — Rome. Tip. de Luigi, 1907

& 1908 gr. in-8. Vol. V, LXIV-525 p. ; Vol. VI, XI-534 p. ; Vol. VII, VI-573 p.

Voir TELLEZ.

ALONE (J.) — Short Manual with Vocabulary of the Amharic language. — 1909,

in-12, 213 p.

ALVARES (Francisco) — Verdadeira Informaçao das terras do Preste Ioäo das

Indias. — Coïmbre, 1540, in-fol.

Réédition sous le même titre par E. Pereira, Lisbonne. Imp. Nat. 1883 in-4,

207 p., ill.

— Traduction espagnole sous le titre : Historia de cosas de Etiopia. — Anvers,

1557-

— Traduction française (par Jehan Bellère), sous le titre : H'storiale description

de l'Ethiopie contenant vraye relation des terres et païs du Grand Roy et Empe-

reur Prete-Ian…. — Anvers, Christophe Plantin, 1558, pet. in-8 carré, 16 fnc-

341 feuillets, fig. sur bois.

— Traduction allemande (par M. Holzschnitten), sous le titre : Warhafftiger be-

richt von den Landen auch geistlichem und weltlichem Regiment des mech-

tigen Känigs in Aethiopien den wir Priester Johann nennen… — Eisleben.

1566, in-4, 444 p.

— Traduction anglaise (par Lord Stanley of Alderley) sous le titre : Narrative

of the Portuguese Embassy to Abyssinia during the years 1520-1527. — Lon-

dres, 1881, in-8, XXVII-416 p., carte (Printed for The Halkuyt Society, vol.

LXIV).

ALVAREZ (Lieutenant).— Obock et l'Abyssinie.— Paris, Baudoin, 1844, 43 p. (Extr.

de la Revue Colon. et maritime.)

AMATo (Dr N. d') — Da Adua ad Addis-Abeba. Ricordi di un prigionero — Salerno

Volpe, 1898. XI-228 p.

AMÉro) Constant) — Le négus Ménélik et l'Abyssinie nouvelle. — Paris, Taffin-

Lefort, 1897, in-8, 240 p., ill.

ANDRÉ (Dr R.). — Abessinien, das Alpenland unter den Tropen und seine Grenz-

länder. — Leipzig, Spann, 1869, in-8, 300 p., grav.

ANGOULVANT (G.) & ViGNERAs (S.) — Djibouti, Mer Rouge, Abyssinie. — Paris,

J. André, 1902, in-18, 415 p.

—

page = SEE

ä

— 636 —

ANNARATONE (Carlo) — In Abissinia — Rome, E. Volghera, 1914, in-8, 516 p.,

192 gravures et une carte.

ANONYME — La guerra italo-abissina (18095-18096), documentata ed illustrata. —

Milan, Treves, 1896, in-8, 280 p.

— La question éthiopienne — Paris, 1909, 32 p. (Le Correspondant, 10 novembre

1909).

— Grammat*ica della lingua Tigrè con annesso vocabolario Tigré-Italiano e Ita-

liano-Tigrèà — Asmara, Miss Cattol. 1919.

ANTINORI (O.) — Lettere, relazioni e note etnografiche e botaniche. — Rome. 1870.

(Boll. della Soc. Geogr. Ital., Ser. II, vol. IV).

— Il marchese Orazio Antinori e la spedizione geografica italiana nell'Africa equa-

toriale — Pérouse, Santucci, 1883, in-32, 132 p.

ANTONELLI (Cte Pietro) — Il primo viaggio di un Europeo attraverso l'Aussa. —

Rome, 1889 (Boll. Soc. geog*. ital.)

— Rapporto Sullo Scioa (1883-1888).— Rome, Tip. Min. Aff. esteri, 1890, 340 p.

— Mene'ik, imperatore d'Etiopia. — Rome, Stab. Tip. Ital. 18091. 51 p.

— Taïtu, imperatrice d'Etiopia. — Rome, Stab. Tip. Ital., 1891, 18 p.

— Nell'Africa italiana. — Rome, Tip. Cam. Deputati, 18091, 28 p. (Extr. de la

Nuova Antologia, juillet 1891)

— Usi e costumi abissini. — Rome, Stab. Tip. Ital. 1802.

ANZANI (A.) — Numismatica Axumita— Milan, 1926 (Rivista tal. di Numismatica,

vol. III, ser. III).

ArEL (F. H) — Drei Monate in Abyssinien und Gefangenschaft unter Kônig Theo-

dorus II. — Zurich, Carl. Meyer, 1866, in-18, VI-166 p.

APOLLINAIRE DE VALENCE (Le P.) — Correspondance de Peiresc avec plusieurs

missionnaires et religieux de l’ordre des Capucins (1631-1637), précédée d’une

lettre préface par Ph. Tamizey de Larroque. — Paris, Alph. Picard, 1802,

in-8, XXXVI-336 p.

ArcE (Laurent d’) — L’Abyssinie. Etude d’actualité (1922-1024). — Avignon,

Aubanel, 1925, in-r8, 132 p.

ARMANDY (André) — La désagréable partie de campagne. Une incursion en Abyss1-

nie. — Paris, Lemerre, 1930, in-16, 245 p., ill.

ARMBRUSTER (Ch. H.)— Initia Amharica. An introduction to spoken Amharic.—

Cambridge, University Press, gr. in-8. I. Amharic Grammar, 1508 XXIV-318 p;

II. English-Amharic Vocabulary with phrases, 1gr0, XXVIII-504 p. : IIT.

Amharic-English Vocabulary with phrases, 1°’ vol. 1920, XXX-966 p.

ARNHARD (C. von) — Liturgie zum Tauf-Fest der Aethiopischen Kirche. Inaugural-

Dissertation. — Munich, Akad. Buch-druckerei, 1886, in-4, XVI-47 p.

— Die Wasserweihe nach dem Ritus der aethiopischen Kirche.— Leipzig, 1887,

13 p. (Zeitschrift der morgenl. Gesellschaft, vol. XLI, 3).

ARNOLD (F. A.) — Fetha Negest. Caput XLIV (De Regibus). Texte éthiopien et

traduction latine avec notes explicatives. — Halle, 1841, in-4, VI-62 p.

— 637 —

Ascrnorr — La spedizione Ascinoff nel Mare Rosso. — Rome, Tip. Min. Aff. Est.

1887, 125 p.

ATuiLL (Major L. F. I.) —Through South-Western Abyssinia to the Nile. — Londres,

1920, 24 p., carte et ill. (The Geographical J ournal, Vol. LVI, n° 5, novembre).

AUBRY (Alphonse) — Observations géologiques sur les pays Danakils, Somalis,

le royaume du Choa et les pays Gallas. — Paris 1886 (Bull. de la Soc. Géolog.

de France, 3° série, t. XIV).

_— Une mission au Choa et dans les pays Gallas. — Paris, 1887, in-8, 47 p. carte

(Extr. du Bull. de la Société de Géographie.) ,

— Rapport sur une mission au royaume du Choa et dans les pays Gallas. —

Paris, Ern. Leroux, 1888, 57 p. grav. et 2 cartes (Ext. des Archives des Missions

scientifiques et littéraires, 3° série, t. XIV).

AupoN (Henry) — Voyage au Choa. — Paris, Hachette, 1889, 48 p., grav. (Le

Tour du Monde, 2° semestre 1889).

— Traduction en italien sous le titre : Viaggio alla Scioa. — Milan, Vallardi, 1880,

in-4, 52 p.

AUSTIN (Major H.H.) — Survey of the Sobat region. — Londres, 1901, 18 p. ill.

et carte (The Geographical Journal, Vol. XVII, n° 5, mai).

— A Journey from Omdurman to Monbaz via Lake Rudolf. — Londres, 1902,

22 p., carte (Même recueil, Vol. XIX, n° 6, juin).

Azais (R. P.) — Le paganisme en pays gouraghé.— Paris,1926, 9 p. (Revue d'ethnogr.

et des trad. popul., n° 25).

— Etude sur la religion du peuple galla. — Paris, 1926, 8 p. (Même recueil, n° 26).

— Exploration archéologique en Ethiopie méridionale (mai-novembre 1926). —

Paris, 1927, 39 p., 27 dessins (La Géographie, t. XLVIII, n°8 1-2 Juillet-août.),

Azais ET CHAMBARD — Folklore oromo. — Paris, 1925, 12 p. (Revue d'éthnogr. et

des trad. popul., n° 22).

— Notes sur quelques coutumes observées au Guragé. — Paris, 1927, 6 p. (Même

recueil, n°8 20-30).

BACHMANN (Dr J.) — Corpus Juris Abessinorum. — Textum aethiopicum arabi-

cumque… cum versione latina et dissertatione juridico-historica. Pars I

Jus connubii. — Berlin, F. Schneider, 1890, in-4, XLII-104 P..

— Aethiopische Lesestücke — Inedita aethiopica. — Leipzig, 1893, in-8, 50 p.

BAETEMAN (J.) — Impressions de voyage de France en Abyssinie. — Paris, 1900

(Les Missions catholiques, 41, passim).

— Au pays abyssin. — Paris, 1910 (Même recueil, 42, passim). ;

— Dictionnaire amarigna-français suivi d'un vocabulaire français-amarigna. —

Diré-Daoua, Imprimerie Saint-Lazare, 1929, gr. in-8, XXIT-864 p.

— Un martyr abyssin. Abba Ghèbré-Michaël, prêtre de la Mission (1791-1855).

— Paris, Haton, s. d. (1927), in-24, 47 P- '|

— Le camouflé du Bon Dieu. Comment se fondent les Missions en pays schisma-

tiques. — Sens, Imprim. Duchemin, 1928, in-8°, 95 p., ill. (Extrait des Missions

catholiques, 1927).

_ ere tte >

200”

a

cena

LS ee

———e_e + ven .

se ep ; “

: _

a er

4 som EE Re

: .

683$ —

BAKER (Sir Samuel White) — The Nile Tributaries of Abyssinia and the Sword

Hunters of the Hamran Arabs. — Londres, Macmillan and C°, 1867, in-8,

XX-568 p., cartes et gravures. Nouvelle édition, 1883.

— Traduction allemande sous le titre : Die Nilzuflusse in Abyssinien. — Brausn-

chweig, Westermann, 1868, 2 vol., in-8, 269 et 253 p.

BARATIERI (Général O.) — Memorie d'Africa (1892-1896). — Turin, Bocca, 1898,

in-8, VIII-487 p., carte et plans.

— Traduction française sous le titre : Mémoires d'Afrique. Préface de J. Claretie. —

Paris, Delagrave et Ch. Lavauzelle, s. d. (1899), in-8, XIV-542 p., portrait,

carte et plans.

— Les Anglais au Soudan et la question d'Abyssinie. — Paris, 1899, 12 p. (Revue

des Deux Mondes, 15 janvier 18090).

BARATTI (Giacomo) — The late Travels of Signor Giacomo Baratti, an Italian

Gentleman, into the remote Countries of the Abissins or of Ethiopie interior.

Translated by G. D. — Londres, Billingsley, 1670, pet. in-12, 238 p. — Trad.

allemande, Nuremberg, 1676.

BARDEY (Alfred) — Notes sur le Harrar. — Paris, 1897, 51 p. (Bull. de géogr.

hist. et descript.)

BARDONE (Rinaldo) — L'Abissinia e i paesi limitrofi. Dizionario dell'Ethiopia.

Guida per facilitare la lettura della carte. — Florence, Le Monnier, 1888, in-32,

160 p. carte. — Deuxième édition revue et augmentée, ibid. 1888, 171 p.

BaroIs (Jules) — Impressions de voyage en Abyssinie. — Le Caire, 1908, 24 p.,

5 pl. (Bull. de l'Institut égyptien, V, série 2).

BARRADAS (P. Emm.) — Tractatus tres historico-geographici. 1633 — Dans Becca-

ri, Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti— Rome, Tip. de Luigi,

1906, gr. in-8 ; Vol. IV, XXXII-402 p.

BassET (René) — Etudes sur l'histoire d'Ethiopie. Chronique éthiopienne. Texte,

traduction et notes. — Paris, Ern. Leroux, 1882, in-8, 318 p. (Extr. du Journal

asiatique).

— Rapport sur les études berbères, éthiopiennes et arabes. (1887-1891). — Wo-

king, Oriental University Institute, 1892, in-8, 41 p. (Publications du neuvième

congrès des Orientalistes, Londres, 1891).

— Les inscriptions de l'île de Dahlaq. — Paris, Impr. Nat., 1893, in-8.

— Les Apocryphes éthiopiens traduits en français. — Paris, Librairie de l'Art

Indépendant, et Bibliothèque de la Haute Science, 1893-1909, II vol. pet. in-8.

— Contes d'Abyssinie. — (Revue de Traditions populaires, juillet 1902)

— Folk-Lore d'Ethiopie. — Paris, Leroux, 1911, 7 p. (Extr. de la Revue d'ethno-

graphie et de sociologie, t. II).

— Mélanges africains et orientaux. Contenant notamment : XIII. La reine de

Saba (1909); XV. Le nord-est de l'Ethiopie (1885). — Paris, Maisonneuve,

1925, in-8, 390 p.

Voir CHIHAB ED DIN.

BAuDI DI VESNES (E.) ET CANDEO. — Un excurzione nel paradiso dei Somali.—

Rome, 1893, 142 p., carte (Extr. du Boll Soc. Geogr. Ital.)

BAUM (James E.) — Savage Abyssinia. — New-York. J. H. Sears, 1927, gr. in-8,

XX1-336.

BAUMSTARK (Anton) — Die aethiopische Literatur. — Leipzig, Güschen, IOII,

13 p. ill. (Dans : Die chrisilichem Literaturen des Orients).

BECCARI (Camillo) — Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a sae-

culo XVI ad XIX. — Rome, Tip. de Luigi, 1903-1917, I5 Vol. gr. in-8. (Le

premier vol. porte le titre: Notizia e Saggi di opere e documenti inediti riguar-

danti la Storia di Etiopia duranti à Secoli XVI, XVII e XVIII ; le dernier

renferme un index).

Voir ALMEÏDA (d'\, BARRADAS, MENDEZ, PAEZ.

— II Tigrè descritto da un missionario gesuita del seculo XVII. — Rome, Loescher,

1909, 114 p. — Deuxième édition, Rome, ibid., 912, XVI-180 p. ill.

BECHTINGER (D' J.) — Ost Afrika. Erinnerungen und Miscellen aus dem abessi-

nischen Feldzuge. — Vienne, Carl Gerold's Sohn, 1870, in-8, X-238 p., grav.

BEGUINOT (Francesco) — La cronaca abbreviata d'Abissinia. Nuova versione dall'

etiopico e commento — Rome, Casa Editr. Ital. 1901, I42 p.

— Di alcuni fenomeni di variazione fonetica combinatoria e dissimilatoria in ama-

rico. — Rome, 1909, 26 p. (Rivista degli studi orientali, anno II, vol. IT).

BEKE (Charles T.) — Routes in Abyssinia. — Londres, 1842-1844, cartes (Journal

of the Geogr. Society, Vol. XII, XIII, XIV). —

— On the Countries South of Abyssinia — Londres, 1843, 16 p. (même recueil,

vol. XIII.)

— On the Languages and Dialects of Abyssinia and the Countries to the South. —

Londres, 1845 (Proceedings of the Philological Society, vol. II).

— Description of the Ruins of the Church of Màrtula Màriam in Abessinia. —

Londres, 1847, in-4, 22 p., 2 pl. (Extr. de Archaeologia, vol. XXXII).

— The Origin of the Gallas. — Londres, 1848, in-8. Report of the British Associa-

tion for the Advancement of Science).

— An Inquiry into M. Antoine d'Abbadies Journey to Kaffa. Londres, 1850,

in-8.

— The Sources of the Nile. — Londres, Madden, 1860, in-8, XX-155 p., cartes.

— The French and the English in the Red Sea. — Londres, Taylor, 1862, in-8,

29 p.

— The British Captives in Abyssinia. — Londres, 1867. — Deuxième édition,

revue et augmentée ; Londres, Longmans, Green, Reader et Dyer, 1869, in-8,

XXVI-308 p., carte et grav.

BENT (S. Theodore) — The Sacred City of Ethiopians. Being a Record of Travel and

Research in Abyssinia in 1893. With a chapter by Prof. H. D. Müller on the

Inscriptions from Yeha and Aksum ; and an appendix on the morphological

character of the Abyssinians by J. G. Garson. — Londres, Longmans,

Green and C°, 1893, in-8, XVI-310 p., carte et grav. — Nelle édition, 1896.

es ”

ps sé rt ce

“84e —

BERCHET (G.) — Lettera sulle cognizioni che i Veneziani avevano dell’Abissinia. —

Rome, 1889 (Boll. Soc. Geogr. Ital. t. II, 1889).

BERKELEY (G. E. H.) — The Campaign of Adowa and the Rise of Menelik.— Londres,

Constable, 1902, in-8, XIV-403 p., 2 cartes.

BERMUDEZ (Joäo) — Breve relaçao da embaixada q o Patriarcha Dô Joääo Ber-

mudez trouxe do Imperador da Ethiopia, chamdo vulgarmente Preste Joâo,

Christianissimo e zelador da Fee de Christo Rey de Portugal dom Joâo o

terceiro deste nome. — Lisbonne, 1565, pet. in-4.

— Réédité sous le même titre : Lisbonne, 1875, pet. in-4 VI-127 p., planche (Col-

lection des réimpressions d'opuscules relatifs à l'histoire de la navigation, des

voyages et des conquètes des Portugais.

Voir CHAINE, LA CROZE (MATURIN VEYSSIÈRE).

BERNARD-DUTREUIL (Maurice) — Djibouti. Création d'une colonie française. —

Paris, Giard et Brière, 1900, in-8, 108 p., carte.

BERNATZ (J. M.) — Scenes in Aethiopia, designed from nature. With Descriptions

of the Plates and Extracts from a journal of travel in that Country. — Munich

et Londres, Longmans, 1852, 2 tomes en un vol. in-fol. obl ; 2 frontispices,

48 planches en couleurs et une carte.

— Edition allemande sous le titre : Bilder aus Aethiopien nach der Natur gezeichnet

und beschrieben. — Hambourg, Rud. Besser, 1854.

BERTOLANI (Secondo) — Linee telegrafiche e telefoniche in Ethiopia. — Rome,

Tip. Nazionale di G. Bertero, 1912, in-8, I5 p., carte (Ministero degli Affari

Esteri, Monographie e Rapporti colontali).

BEURMANN (M. von) — Vocabulary of the Tigré Language, published with a gram-

matical sketh by Dr A. Merx. — Halle et Londres, 1868, in-8 — VIII-78 p.

BEvILACQUA (D' Amleto) — Vocabolario italico-amarico. — Rome, C. de Luigi,

1917, in-8, VIIT, 346 p.

BEzorsp (Carl) — Kebra Nagast (Die Herrlichkeit der Kônige). — Munich, Verlag

der K. B. Akad. der Wissenschaften, 1905, 2 vol. gr. in-8 ; texte, LXI-160 p. ;

traduction IV-149 p.

— Aethiopische Rel'gion. — Leipzig et Berlin, Teubner, 1912, 18 p. (Extr. de

Archiv. für Religionswissenschaft).

— Abba Gabra Manfas Qeddus — Gôttingen, 1916, 32 p. (Dans Nachrichten der

Gesells. der Wissenschaften zu Gôttingen.)

BIANCHI (Gustavo) — Alla Terra dei Galli. Narrazione della spedizione Bianchi

in Africa nell' 1879-80. — Milan, Treves, 1884, in-4, 5-543 p., grav. — Nouvelle

édition, ibid., 1886, in-8, XII-616 p., grav. et carte.

— Esplorazioni in Africa. Memorie ordinate e pubblicate dal dott. Dino Pesei. —

Milan, Vallardi, 1887, in-16, 325 p., carte.

BIEBER (Friedr. J.) — Aitjôpija. Eine afrikanische Grossmacht und ihr Werden. —

Vienne, 1901, 21 p. (Mitteil. Geogr. Gesells., vol. 44).

— Von Adis-Ababa über den Assabos nach Dschibuti. — 1908, I0 et 9 p. (Deutsche

Rundschau für Geogr. und Stat, vol. 30).

— Das Hochland von Sudäthiopien. Reisebericht. — Gotha, 1908, 31 p., 2 cartes

(Petermanns Mitteil., vol. 54, fasc. I et 5)

_— Geschlechtsleben in Âthiopien. — 1908, 55 p. (Anthropophyteia, vol. 5).

— Dizionario della lingua* Cafficio. — Rome, 1908, in-8, 31 p. (Extr. du Boll.

Soc. Geogr. Ital., fasc. IV et V). ;

— Beiträge zu einem erotischen Lexikon der Abessinier (Amhara), Galla und

Kaffitscho. — 1909 (Anthropophyteia, vol. 5).

— Das Land Kaffa und seine Bewohner. Beiträge zur Ethnographie Nordost

Afrikas. — Paris, Geuthner, 1909, in-8, 25 p. (Extr. de la Revue des Etudes

hnographiques et sociologiques).

—_ re ee Kultur der Kaffitscho. — Paris, ibid, 1909, in-8, 27 p. (Extr. du

même recueil). Lu

— Reise durch Âthiopien und den Sudan. — Vienne, 1909, 52 Pp- (Mütteil. Geogr.

ells., Vol. 53). ;

_ tou nach T0 und Adis-Ababa. — 1910, 3 art. (Deutsche Rundschau für

Geogr. und Stat, vol. 32). :

— Die Bodenverfassung Aethiopiens. — Berlin, Rud. Mosse, s. d. (1914), in-8,

23 p. (Extr. de la Zeitschrift für Kolonialrecht, cahiers 4, 5 et 6),

— Geschichte der Känige von Kaffa. Ueberlieferungen der Kaffitscho oder Gonga.

— Berlin, Reichsdruckerei, 1916, gr. in-8, 30 p. (Extr. des Mitteil. des Seminars

für Orientalische Sprachen, vol. XIX, 2° partie). ;

— Kaffa. Ein altkuschitisches Volkstum in Inner-Afrika. Nachrichten über Land

und Volk, Brauch und Sitte der Kaffitscho oder Gonga und das Kaiserreich

Kaffa. — Tome I : Einleitung. Das Eigenleben der Kaffitscho oder Gonga. —

Münster, Verlag der Aschendorffschen Verlagsbuchhandlung, 1920, in-8,

XXIV-500 p., 227 grav. — Tome II : Das Gemeinleben der Kaffitscho oder

Gonga. Vienne, Verlag der « Anthropos » Administration, 1923, in-8, 560 p.,

39 grav. (Bibliothèque ethnologique Anthropos).

— Geschichte des Kaffaisch-aethiopischen Krieges. Eine Ueberlieferung der

Kaffitscho oder Gonga. Texte, trad. et notes. — 1922, 26 p. (Dans Mitteil.

Sem. orient. Stud.)

BLANC (Dr Henry). — À Narrative of Captivity in Abyssinia, with some account of

the late Emperor Theodore, his Country and People. — Londres, Smith, Elder

& Co, 1868, in-8, 42 es. ` `

— Traduction ae le titre : Ma captivité en Abyssinie avec des détails

sur l'empereur Théodoros, sa vie, ses mœurs, son peuple, son pays. Traduit par

Mme Arbousse-Bastide. — Paris, Sté des Traités religieux, 1870, in-I2, VIIT-

444 p., grav. (Nouvelle Bibliothèque des familles). .

_— Notes médicales recueillies durant une mission diplomatique en Abyssinie. —

Paris, 1874 (Gazette hebdom. de médecine).

BLANCHART (J.) — Note sur les manuscrits rapportés d'Abyssinie par la mission

Duchesne-Fournet. — Paris, Masson, I9IO, in-4, 152 P., ill.

Voir DUCHESNE-FOURNET.

BLANCHOT (I. L.) — L'Ethiopie et l'Europe. De Ménélik à Taffari. — Paris, 1920,

25 p. (La Géographie, décembre 1920).

BLANFORD (W. I.) — Observations on the Geology anf Zoology of Abyssinia, made

during the Progress of the British Expedition to that Country in 1867-68. —

Londres, Macmillan, 1870, in-8, X1II-487 p., grav. et carte.

BLERZY (H.) — La guerre d'Abyssinie, l'expédition anglaise et la chute de Théodore

II. — Paris, 1868, 35 p. (Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1868).

BLUNDELL (H. Weld) — A Journey through Abyssinia to the Nile. — Londres,1900,

25 p., ill. et carte (The Geographical Journal, Vol. XV, n°8 2 et 3.

— Exploration in the Abaï Basin, Abyssinia. — Londres, 1906, 25 p., grav. et

carte (The Geographical Journal, Vol. XXVII, n° 6, juin).

— History of King Theodor. Traduction d'un manuscrit abys: in. — Londres,

1905, 31 p. (Journal Afric. Soc., VI).

— Royal Chronicle of Abyssinia 1769-1840. Texte amharique, traduction et notes,

— Londres, 1922, in-4, 543 p.

BopiNI1 — L'Abyssinia degli Abissini, ossia la vera opinione della Gran Maggio-

ranza del paese sul fatto e da farsi. — Turin, 1888, in-I2, IOI p.

BoNcHAMPs (C. de) — Une mission vers le Nil Blanc. — Paris 18098, 20 p., ill. et

carte (Bull. de la Soc. de Géographie, 4° trim. 1808)

BORELLI (Jules). — Divisions, Subdivisions, langues et races des régions amhara,

oromo et sidama. — Paris, s. d. (circa 1889), in-8, 68 p.

— Ethiopie méridionale. Journal de mon voyage aux pays Amhara, Oromo et

Sidama (septembre 1885 à novembre 1888). Paris, May et Motteroz, 1890,

in-4, 521 p., ill. et cartes.

BOTTEGO (Vittorio) — Nella terra dei Danakil. Giornale de viaggio. — Rome, 1892,

cartes et ill. (Boll. Soc. Geogr. Ital., mai et juin 1802).

— Viaggi di scoperti nel cuore dell'Africa. Il Giuba esplorato. — Rome, Loescher,

1895, in-8, XVIII-537 p., grav. et cartes — Nouvelle édition : Rome, Sociétà

editrice nazionale, 1900, gr. in-8, XI-384 P., portrait, carte et ill.

Voir VANUTELLI et CITERNI.

BoUCOIRAN (Maurice) — La situation économique de l'Ethiopie (I913-1917) —

Paris 1918, 34 p., (Bulletin du Comité de l'A frique française, supplément n° 11).

BOULATOVITCH (Capitaine) — L'armée de S. M. Ménélik II. Journal de l'expédition

des Ethiopiens au lac Rodolphe (en russe). — St Pétersbourg, 1900, 43 p., carte.

Traduit partiellement sous le titre : Dall'Abyssinia al lago Rodolfo per il Caffà. —

Rome, 1900, 24 p., carte (Extr. du Boll. Soc. Geogr. Ital)

BoULVIN (Fritz) — Une mission belge en Ethiopie. — Bruxelles, L'Imprimerie

nouvelle, 1906, in-8, 48 p. (Publication de la Société belge d'études coloniales).

BOURELLY (G.) — La battaglia di Abba Garima. — Milan, Cogliati, 1901, 6093 p.,

cartes,

Bourc DE Bozas (Vte du) — Mission scientifique de la Mer Rouge à l'Alantique

à travers l'Afrique tropicale (octobre 1900 — mai 1903). Carnets de route.

Préface de R. de St Arroman. — Paris, de Rudeval, 1906, gr. in-8, VIII-442 p.,

cartes et ill.

Boyp (J. O0.) — Text. of the Ethiopic version of the Octateuch. — Leyde et

. : à . . . . . : II).

Princeton, 1906 (Bibliotheca abissintca, vol

— The ce in Ethiopia. Part I: Genesis. — Ibid., 1909, XXII-158 p.

(Bibliotheca abissinica, vol. III).

BRANCHI (G.) — Missione in Abissinia (1883). — Rome, Tip. del Min. Aff. Esteri,

1889, 62 p.

i l iopisch-amharisches Glossar (Sa-

UNER-PLAZIKOWSK1 (Hermine). — Ein aethiopisc

A wâsew). — Berlin, 1916, in-8, 97 p. (Extr. des Mit. Sem. Orient. Spr, vol. XVI,

BREHM (A.) — Ergebnisse meiner Reise nach Hasbesch im Gefolge des Terres

Ernst II von Sachsen-Koburg-Gotha. — Hambourg, Meissner, 1863, in-8°,

439 p. grav. a

— logia etiopica. — Relazioni

BRIELLI, CALO et BEVILACQA (D'S). Note di Pato ,

sulle condizioni sanitarie delle regioni degli Uolla Galla e di Gondar, — Rome,

1913, in-8 (Monografie e Rapporti Coloniali).

Brow (Barnum) — Through the Land of Sheba. — New York, 1925, 15 p., fig.

(Natural History, vol. XXV, n° 6).

BRUCE (James) — Travels to discover the Source of the Nile, in the Years 1768,

1769, 1770, 1771, 1772 and 1773. — Edimbourg, Robinson, 5 vol. in-4, planche.

Rééditions en 1805, 1815, 1859, 1879, etc… . ;

— Traduction française sous le titre : Voyage en Nubie et en Abyssinie, entrepris

pour découvrir les sources du Nil, pendant les années 1768 à 1773. — Paris,

Hôtel de Thou, 1790-1792, 5 Vol. in-4 et atlas même format de 88 planches et

cartes. Edition en 10 vol. in-8 et atlas in-4 : Paris, 1790-1791.

—_ Traduction allemande sous le titre : Reisen zur Entdeckung der Quellen des

Nils in den Jahren 1768-1773. — Leipzig, Weidmann, 1790-1791, 5 vol. in-4,

planches et cart.

Voir HEAD.

BRUCHHAUSEN — Der erythraeisch-abessinischer Krieg. — Berlin, Mittler, 1897.

Bucxs (Victor) — Voyages en Abyssinie 1889-1895. — Neuchâtel, 1897, 20 p.

(Bull. Soc. neuchât. de Géogr.)

BupcE (Sir E. A. Wallis) — The Life and Exploits of Alexander the Great. Being

a Series of Ethiopic Texts… with an English Translation and Notes. — Londres,

Clay et sons, 1896, 2 vol. in-4.

— The Lives of Mabâ Seyôn and Gabra Krestos. — Londres, W. Griggs, 1899,

in-4, LXXXIII-144-65 p., 92 pl., grav.

— The Miracles of the Blessed Virgin Mary and the Life of Hannâ Saint Aus)

and the Magical Prayers of Aheta Mikaël. — Londres, W. Grige…, 1899, in-fol.,

LXV-220-116 p., II planches.

_

+ ;

me a ‘

pee

2

ps – - é . « “

; aradiricque : 2,00 re —— cou are cette SE

ET cites _ – Es, a. = ; PE as ES

meute ter ” 2 = se pe sccere re 0

ae 2 e

_

rt gr

"| a a –

— G4d —

— The Contending of the Apostles. Being the Histories of the Lives and Martyr-

doms and Deaths of the twelve Apostles and Evangelists — Londres,

H. Frowde, 1899-1901, 2 vol. gr., in-8, planches.

— The Life of Takla Haymanot, the Miracles of Takla Haymanot and the Books

of the Riches of Kings. — Londres, W. Griggs, 1906, in-fol. XIX-243 p., 165

planches.

— The Queen of Sheba and her only Son Menyelek… A complete Translation

of the Kebra Nagast, with Introduction. — Londres, The Medici Society,

1922, in-8, XC-241 p., 31 ill.

— A History of Ethiopia (Nubia and Abyssinia). — Londres, Methuen, 1928,

2 vol. gr. in-8, XXX-644 p. 80 ill. et une carte.

— The Book of the Saints of the Ethiopian Church. — Londres, 1928, 4 vol.

BURETTE (H. A.) — A Visit to King Theodoros by a Traveller lately returned from

Gondar. — Londres, 1868, in-16, 160 p.

BURTON (Richard)— First Footsteps in East Africa ; or an Exploration of Harar.—

Londres, Longman, Brown et C°, 1856, in-8, XXXVIII-647 p. cartes et gra-

vures. Deuxième édition, 1869. — Memorial Edition : Londres, Tylston et

Edwards, 1893, 2 vol. in-8, XXXIV-209 et 276 p.

BussiDoN (Charles) — Abyssinie et Angleterre (Théodoros). Perfidies et intrigues

anglaises dévoilées. Souvenirs et preuves. — Paris, Barbier, 1888, in-12, XXI-

322 p.

BUTTER (A. E.) — Report on the Survey of the proposed Frontier between Bri-

tish East Africa and Abyssinia. — Londres, H. M's Stationery Office, 1904,

in-4, 36 p., carte (Livre blanc Cd 2312, Africa, n° 3, 1904).

C. M. — L'Abyssinie. Développement d'un empire chrétien en Afrique. — Paris,

1885, 19 p. (Le Correspondant, 10 Août 1885).

CAIx (Robert de) — Fachoda. La France et l'Angleterre. — Paris, J. André, 1899,

in-18, VIII-313 p., cartes.

— Ménélik. — Paris, 1911, 36 p. (Revue des Deux Mondes, 1°" juin IQII).

CAIX DE St-AYMOUR (Vte de) — Les intérêts français dans le Soudan éthiopien. —

Paris, Challamel aîné, 1884, in-18, 143 pag., cartes.

— La France en Ethiopie. Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie

chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706), d'après

des documents inédits du Ministère des Affaires étrangères. — Paris, Challamel

aîné, 1886, in-18, XVI-375 p., carte. Deuxième édition : Paris, Faivre et Teil-

lard, 18092.

CAMPERIO (Manfedo) — Da Assab a Dogali. Guerre Abissine. — Milan, Dumolard.

in-8, 1887, 128 p., carte.

— Manuale tigrè-italiano. — Milan, Hoepli, 1894, 177 p., Carte.

CAPOMAZZo (I.). — La lingua degli Afar. Vocabularia italiano-dancalo e dancalo-

italiano — Macerata, 1907, VII-179 p.

CAPROTTI (L.) — Usi e costumi Galla. — Milan, 1883 (L'Esploratore, 7° année).

Capuccr *(L.) & YCIcoGNANI (L.) — Lettere "dall'Aussa. — Naples, 1885, II p.

(Boll. della Soc. Ajric. d'Italia, 4° année).

— Note per l'itinerario da Assab al Aussa. — 1886 (Même recue.l, 5° année).

CARTER (Lieut. Th. T.) — Report on the Survey Operations in Abyssinia. — Lon-

dres, Harrison, 1869, in-4, 21 p.

CASTANHOSO (Miguel de) — Historia das cousas que o muy esforçado Capitaô Dom

Christovaô da Gama fez nos Reynos do Presce Joaô, com quatro centos Portu-

gueses — Lisbonne, 1564.

— Réédition (par F. M. E. Pereira) sous le titre : Dos feitos de D. Christovam da

Gama em Ethiopia. — Lisbonne, 1808, in-8, XLVII-153 p. (Publ. de la Soc.

de Géogr. de Lisbonne pour le quatrième centenaire de la découverte de l'Inde).

— Traduction ita.ienne sous le titre : Storia delia spedizione portoghese in Abissi-

nia nel secolo XVI. — Rome, Voghera, 1888, in-8, IX-74 p. (Publ. del Corpo

di Stato Maggiore).

— Traduction anglaise sous le titre : The Portuguese Expedition to Abyssinia

in I54I-1543… Translated and edited by R. S. Whiteway. — Londres, 1902,

(Printed for The Hakluyt Society).

— Traduction allemande sous le titre : Die Heldentaten des Dom Christoph da

Gama in Abessinien…. Uebersetzt und herausgegeben von Enno Littmann. —

Berlin, K. Curtius, 1907, in-8, XXIII-132 p., carte et ill.

CASTONNET DES Fosses (H.) — L'Abyssinie et les Italiens. — Paris, Téqui, 1897,

in-I12, 392 p.

CAsTRO (D' Lincoln de) — Belkiss, regina di Saba, d'Axum e dell'Hymiar. Trad.

dal portoghese di Vittoria Pica, preceduto da un saggio critico. — Milan,

Treves, 1896, in-8, XLIV-208 p.

— De Zeilah au Harrar (Notes de voyage). — Le Caire, Imp. nation, 1899,

in-8, 31 p. (Extr, du Bull. de la Société khédiviale de Géographie).

— Coutumes patriarcales et féodales en Abyssinie. — Le Caire, ibid, 1905, in-8,

17 (Extr, du même recueil).

— Compendio delle legi dei Re « Fetha Nagast ». Con commenti e note sulla pro-

cedura vigente e i costumi dell'Abissinia. — Livourne, Belfonte, 1912, in-I2,

VI-163 p.

— Nella terra dei Negus. Pagine raccolte in Abissinia. — Milan, Treves, I9I5,

IQIS, 2 vol. gr. in-8, X-388 & 583 p., 6 cartes et 367 ill.

CAVENDISH (H. S. H.) — Through Somaliland and around and south of Lake Ru-

dolf. — Londres, 1898, 25 p., carte et grav. (The Geographical Journal, Vol.

XI, n° 4).

CECCHI (Antonio) — Da Zeila alle frontiere del Caffa. — Rome, Loescher, 1886-

1887 ; 3 vol. in-8, XX XIV-560, 648 et 636 p., cartes, planches et gravures.

— Traduction abrégée en allemand sous le titre : Fünf Jahre in Ostafrika. Reisen

durch die südliche Grenzländer Abessiniens von Zeila bis Kaffa. — Leipzig,

Brockhaus, 1888, in-8, 541 p., carte et gravures.

— L"Abissinia settentrionale e le strade che vi conducono da Massaua. — Milan,

Treves, 1887, in-8, VI-48 p. cartes.

18##

CEDERQUIST (K.) — Islam and Christianity in Abyssinia, 1913, 5 P. (The Moslem

World, t. II).

CERULLI (Enrico) — Canti popolari amarici. — Rome, 1916, 95 p. (Rend. R. Acc.

dei Lincei, vol. XXV, n°8 5 et 6).

— The Folk-Literature of the Galla of Southern Abyssinia — Harvard, African

Department of the Peabody Museum, 1922 (The Harvard African Studies,

Varia Ajricana, Vol. III).

— Una raccolta amarica di canti funebri. — Rome, 1924, in-8, 16 p. (Extr. de

Rivista degli studi orient, vol. X).

— Note su alcune popolazioni Sidama dell'Abissinia meridionale. — Rome, Casa

editrice ital. 1925, 96 p. (Extr. de Riv. degli studi orient. vol. X).

— Ancora dell'ordinamento delle tribu galla. — Naples, 1926, 7 p. (L'Africa

italiana, Nuova serie, anno V, fasc. I).

— Nuove idee nell'Etiopia e nuova letteratura amarica. — 1926, 7 p. (Oriente

moderno, VI, n° 3).

CHAHAB ED-DIN AHMAD. — Futûh el-Habacha. Des conquêtes faites en Abyssinie

au XVIe siècle par l'imam Muhammed Ahmad dit Grâgne. Version française

de la Chronique arabe. Publication commencée par Antoine d'Abbadie… ter-

minée par le D' Philippe Paulitschke. — Paris, E. Bouillon, 1898, in-8, XX VIII-

395 P-

Voir CHIHAB ED-DIN.

CHAINE (M.) — Grammaire éthiopienne avec chrestomathie et appendice biblio-

graphique. — Beyrouth et Paris, Guilmoto, 1907, in-8, IX-308 p.

— Jean Bermudez, patriarche d'Ethiopie (1540-1570). — Paris, 1909, 9 p. (Revue

de l'Orient chrétien, t. XIV).

— Catalogue des manuscrits éthiopiens de la collection Antoine d'Abbadie à la

Bibliothèque Nationale. — Paris, Ern. Leroux, 1912, in-8, X-I, 170 Pp.

— Catalogue des manuscrits éthiopiens de la collection Mondon-Vidailhet à la

Bibliothèque Nationale. — Paris, Ern. Leroux, IQI3, XIV-69 p.

— Répertoire des Salam et malke'c contenus dans les manuscrits éthiopiens des

bibliothèques d'Europe, — Paris, 1913, in-8, 40 p. (Extr. de la Revue de l'Orient

chrétien).

— Histoire du règne de Iohannès IV, roi d'Ethiopie (1868-1889). — Paris, Ern.

Leroux, 1913, in-8, 17 p. (Extrait de la Revue sémitique).

— Le rituel éthiopien. — Rome 1913-1914, (Dans Bessarione).

— Catalogue des manuscrits éthiopiens des bibliothèques et musées de Paris, des

départements et de collections privées. — Paris, 1914, (Revue de l'Orient chré-

tien, n° I).

— La poésie chez les Ethiopiens : poésie amharique. — Paris, 1923, 48 p. Extrait

de la Revue de l'Orient chrétien, 3° série, t. II, n° 3 et 4).

— La chronologie des temps chrétiens de l'Égypte et de l'Éthiopie. Historique et

exposé du calendrier et du comput de l'Égypte et de l'Éthiopie depuis les débuts

de l'ère chrétienne à nos jours. — Paris, Geuthner, 1925, gr. in-8, XVI-344 Pp.

CHAMBARD (R.) — Sur l'organisation sociale des Oromo du Harar. Notes recueillies

au cours de la mission Azaïs-Chambard en 1922-1023. — Paris, 1926, 12 p.

(Revue d'Ethnogr. et des trad. popul., n° 25).

— Notes sur quelques croyances religieuses des Galla. — Paris, 1926, 14 p. (Même

recueil, n° 26).

CHANDLER (R.) — Abyssinia mythical and historical. — Londres, Skeet, S. d.

(1868), in-8, 44 p., carte.

CHAUFFARD (Emile), LE Roux (Hugues), MoNDON-VIDAILHET (C.), MAUNIER (René)

— Les populations indigènes de la Côte des Somalis et des régions voisines. —

Paris, Giard & Brière, 1908, in-8, 40 p. (Extr. de la Revue internationale de so-

ciologie).

CHAURAND (Maggiore E. de) — Elenco generale alfabetico dei nomi contenuti

nella carta dimostrativa dell'Ethiopia. — Rome, Civelli, 1895, in-8, 114 p.

(Publ. del Corpo di Stato Maggiore).

CHAUVELOT (Robert) — Un grand politique. Sa Majesté l'Empereur Ménélik II. —

Paris, 1899, in-8 (Extr. des Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques).

CHeccHI (M.) — Calendario Eritreo-Asmara. — Tip. colon. de Angeli, 1904, 160 p.

1 tableau.

CHECCHI, GIARDI & Mor1 — Lingue parlati nella colonia Eritrea anno 1912, con

carta (Rivista Coloniale, 25 nov. 1912).

CHEESMAN (Major) — The upper waters of the Blue Nile. — Londres, 1928, 19 p.,

2 cartes et 18 pl. (The Geogr. Journal, avril 1928).

CHIHAB ED-DIN AHMED BEN ’ABD EL QADER surnommé ARAB-FAgIH. — Histoire

de la conquête de l’Abyssinie (XVI® siècle) Texte, traduction française et notes

par René Basset. — Paris, Ern. Leroux, 1897-1909, 8 fascicules, in-8, (Pudl.

de l’Ecole des Lettres d’Alger).

Voir CHAHAB-ED-DIN AHMAD.

CHIOVENDA (Prof. Emilio) — Osservazioni botaniche, agrarie ed industriali fatte

nell’Abissinia settentrionale nel anno 1909. — Rome, 1912, in-8, (Ministero

degli Affari Esteri. Monografie e Rapporii coloniali).

CHOLLET ET NEUVILLE. — Note préliminaire sur les mégalithes observés dans le

Soddo. — Paris, 1905 (Bulletin de la Société philomathique de Paris, vol. VII).

CicocNANI (L.) — Attraverso il paese dei Danakil. — Lucques, Ferreti & Min-

ghini, 1887, in-8, 29 p. (Extr. du Boll. Soc. Geogr. Afric. Ital.)

CIMINI (Alfonso) — Vocabolario italiano-tigrai e tigrai-italiano. — Asmara, Tip.

della Missione Svedese, 1904, XIV-338 p.

CIPOLLA (Arnaldo) — Nell'impero di Menelik. — Milan, Soc. Editr. La Grande

attualità, I9II, in-8, 279 p., carte & ill.

CITERNI (Carlo) — Ai confini meridionali dell'Etiopia. — Milan, Hoepli, 1913,

gr. in-8, 281 p., cartes et ill.

COATES (G.) — Staatliche Einrichtungen und Landessiten in Abessinien. — Berlin,

1909, in-8, 79 p.

COHEN (Marcel) — Les jeux Abyssins. — Paris, Impr. nation, 1912, in-8, 37 P-

et gravures (Extr. du Journal asiatique, nov.-déc. I9II).

— Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie (IQI0-IQII). 4 Paris,

Impr. nation., 1912, in-8, 80 p. carte et 7 pl. (Extr. des Nouvelles Archives des

Missions scientifiques).

— Cérémonies et croyances abyssines. — Paris, Ern. Leroux, I9I2, in-8, I8 p.

(Extr. de la Revue de l'Histoire des Religions, t. L XVI).

__ Notes sur des verbes et des adjectifs amhariques. — Paris, 1912, 15 p. (Extr.

des Mémoires de la Soc. ling. de Paris, t. XVIII).

— Documents ethnographiques d'Abyssinie. — Paris, Ern. Leroux, I920,

in-4, 38 p.. grav.

— La pronoaciation traditionnelle du guèze (éthiopien classique). — Paris, Impr.

Nation, 1921, in-8, 52 p. (Extr. du Journal asiatique).

— Groupes de consonnes au début du mot en éthiopien. — Paris, Champion,

1921, in-8, 157 p. (Extr. de la Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes).

— Les études éthiopiennes. — Paris, 1922, 8 p. (Extr. du Livre du Centenaire de

la Société Asiatique). Ée,

— Dabra-Warq. — Paris, E. Leroux, 1923, in-8, 20 p., grav. et carte (Publications

de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, Mélanges René Basset).

— Couplets amhariques du Choa. Thèse. — Paris, Impr. Nation, 1924, in-8,

100 p. (Extrait du ournal Asiatique, juillet-septembre).

— Langues chamito-sémitiques. — Paris, Champion, 1924, 14 p., 3 cartes (Dans

Les langues du monde par un groupe de linguistes).

— La naissance d’une littérature imprimée en amharique. — Paris, 1925, in-8,

16 p. (Journal Asiatique, avril-juin).

— Consonnes laryngales et voyelles en éthiopien. Conjugaison des verbes à laryn-

“04 —

CONSTANTIN (de) — L’archimandrite Païsi et l’ataman Achinoff. Une expédition

religieuse en Abyssinie. — Paris, La Nouvelle Revue, 1891, in-12 XVTI-344 p.,

portr.

CoNTI RossINI (Carlo) — Di un nuovo codice della Cronaca abissina. — Rome,

1893 (Rend. R. Acc. Lincei).

— Storia di Lebna Dengal, re d’Etiopia sino alle prime lotto contre Ahmad ben

Ibrahim. — Rome, 1894, in-8, 24 p. Extr. des Rend. R. Accad. Lincei, Vol. III.

— Catalogo dei nomi propri di luogo dell’Etiopia contenuti nei testi gi’iz ed am-

harina finora pubblicati — Gênes, Tip. Sordomuti, 1894, in-8, 55 p. (Extr.

des Actes du premier congrès géogr. ital, 1892, vol. IT).

— Donazioni reali alla cattedrale di Aksum — Rome, 1895, in-8 (L'Oriente, vol. IT).

— L'iscrizione del' obelisco presso Matarà — Rome, 1896 (Rend. R. Accad. Lincei,

vol. V).

— Note Etiopiche — Rome, Casa Editr. Ital. 1897, in-8, 16 p. (Estr. du Giorn.

Soc. Asiat. Ital., vol. KT).

— Sulla dinastia Zaguê — Rome, Casa Editr. ital. 1897, in-8, 18 p. (Extr. de

L'Oriente, vol. 11).

— Rapport sur le progrès des études éthiopiennes depuis le dernier congrès (1894-

1897) — Paris, 1898, in-8°, 66 p. (Extr. des Actes du onzième congrès international

des orientalistes, 4° section).

— Note per la storia letteraria abissinica — Rome, 1899, 80 p. (Rend. R. Accad.

Lincei, ser. V, vol. VIII).

— Ricerche e studi sull'Etiopia. — Rome, 1900, in-8, 19 p. (Extr. du Boll. Soc.

Geogr. Ital.)

— Il gadla Filpos e il gadla Yohannes di Dabra Bizan — Rome, IgoI, II4 p.

(’Extr. des Rend. R. Acc. dei Lince?).

: (=

20 sx : _

en :

=

édi u finale. — Paris, 1927, in-8°, 39 p. (M ême recueil).

ele — L”Evangelo d’oro di Dabra Libanos — Rome, 1gor, in-8, 45 p. (Extr. du même

CocIzzA (Giovanni) — La lingua afar nel nord-est dell’Africa. Grammatica, testi 4 recueil, vol. X).

e vocabolario. — Vienne, Hôlder, 1887, in-8, XII-153 P. ÿ — Tradizioni storiche dei Mensa. — Rome, 1901 (Extr. du Giorn. Soc. asiat.

_ ” qu -_

- ee – x ex m0

2 ES ie; : _ Eine =

rémgessrre êtes êtes

MS

rt

Hide

CoLLAT (Lieutenant) — Les douanes et les transports en Abyssinie. — Paris, 1906,

9 p. (Bulletin du Comité de l’Afrique française, supplément n° 6).

— L”Abyssinie actuelle. — Paris, Comité de l’Afrique française, 1906, in-8, 80 p.

— Les communications entre Djibouti et Addis-Abeba. — Paris, Masson, 1904,

5 p., carte et profils (La Géographie, 15 novembre 1904).

Couu1 DI FELIZZANO (G.) — Nei paesi galla a sud dello Scioa. — Rome, 1905, in-8,

31 p., carte (Extr. du Boll. Soc. Geogr. Ital.) ‘

ComBEs (Ed.) et TAMISIER (M.) — Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de

Choa et d’Efat, précédé d’une excursion dans l’Arabie Heureuse (1835-1837).—

Paris, L. Dessart, 1838, 4 vol. in-8, 367, 362, 379 et 383 p., carie.

— Nouvelle édition sous le même titre : Paris, L. Passard, 1843, 4 vol. in-8.

Comes (Paul) — L’Abyssinie en 1896. Le pays, les habitants, la lutte italo-abys-

sine. — Paris, J. André, 18096, in-18, 180 p. carte.

itall., vol. XIV.)

— La leggende etiopica de re Arwê. — 1902, 14 p. (Arch. p. lo Stud. di trad. pop,

vol. XX).

— Documenti per lo studio della lingua tigrè. — Rome, 1903, 32 p. (Giorn. Soc.

asiat. ital., vol. XVI).

— Ricordo di un soggiorno in Eritrea. — Asmara, Tip. Miss. Svedese, 1903, in-8

VI-87 p.

— I manoscritti etiopici della missione cattolica di Cheren. — Rome, 1904, in-8,

50 p. (Extr. des Rend. R. Accad. Licei, vol. XIII).

— Il « Nagara Gâllà » — Rome, 1904, in-8, 36 p. (Extr. du même recueil, vol.

XIII).

— Acta Yared et Pantalèwon. Texte éthiop'en et traduction latine. — Rome, de

Luigi, et Paris, Poussielgue, 1904, 2 vol. in-8 (Corpus Scriptorum Christiano-

rum Orientalium Vitae Sanctorum antiquiorum).

— Acta Margorèwos (Mercurii) — Texte éthiopien et traduction latine — Paris,

Poussielgue, 1904, 2 vol. in-8 (même collection, Vifae Sanctorum indigenarum).

— I Loggo e la legge dei Loggo Sarda. — Florence, 1904, 63 p. (Extr. du

Giorn. Soc. Asiat. Ital. vol. XVII).

fe

pe mie a ie

rt

rom er ae te EE

— Canti popolari Tigrai. — Strasbourg, Trübner, 1903-1906 (Zeitschrift für Assy-

riologie vol. XVII, XVIII et XIX).

— Note sugli Agau. — Florence, Soc. Tip. Fiorentina, 1905, 2 vol. in-8, 242 et

194 p. (Extr. du Giorn. Soc. Asiat. Ital., vol. XVII, 2° partie).

— Sugli Habasât. — Rome, 1906, zI p. carte (Extr. des Rend. R. Accad.

Lincei).

— His‟oria regis Sarsa Dengel (Malak Sagad) (Texte et traduction). — Paris,

Poussielgue, 1907, 2 vol. in-8, (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium).

— Les listes des rois d’Aksoum. — Paris, E. Leroux, 1909, in-8, 62 p. (Extr. du

Journal as’a’ique, 10° série, t. XIV, n° 2).

— Liber Axumae. Texte éthiopien et traduction latine. — Paris. Poussielgue, 1909-

I910, 2 vol. in-8 (Corpus script. Christ. orientalium).

— Il convento di Tsana in Abissinia e le Sue laudi alla Vergine. — Rome, 1910,

43 p., carte (Extr. des Rend. R. Accad. Lincei, vol. XIX).

— Note sur l'Abyssinie avant les Sémites. — Paris. IQIO0. I3 P. (Florilegium

Melchior de Vogué).

— Uno sguardo all'Etiopia settentrionale e alle regioni limitrofe nei rispetti lin-

guisti. — Rome, IQ12, in-8, 5 p. carte (Rivista coloniale, vol. II, n° I0).

— Il discorso su monte Coscam, attributo a Teofilo d'Alessandria — Rome, IQI2,

79 p. (Rend. R. Acc. dei Lincei, vol. XXI).

— La langue des Kemant en Abyssinie. — Vienne, A. Hœlder, 1912, in-16, VII-

316 p. (Sprachen-Kommission der Kais. Akad, der Wissenschaften, vol. TV).

— P'ccoli studi etiopici — Strasbourg, Trübner, 1912, 21 Pp. (Extr. de Zeitschrift

für Assyriologie, vol. XVIT).

— Stud'

de la Rivista degli Studi orientali).

— Notice sur les manuser'ts éthiopiens de la collection d'Abbadie. — Paris,

1914, in-8, 301 p. (Extrait du J ournal asiatique).

— Vicende dell'Etiopia e del'e mi"sioni cattoliche ai tempi di ras Ali, Deggiac

Ubie e Re Teodoro, secondo un documento abissino. — Rome, 1916 in-8. 146 p..,

2 cartrs (Rend. R. Acad. Linre').

— Principi di d'ttrio consuetudinario dell'Eritrea. — Rome, de Luigi, 1916,

in-16, 802 p.

— La Cronaca reale dell'Abissinia dall'anno 1800 all' anno 1840. — Rome, 1917,

in-8, 146 p., 2 cartes. (Rend. R. Accad. Lincei).

— Il « libro del conoscimento » e le sue notizie sull'Etiopia. — Rome, 1917, in-8,

26 p. (Extr. du Boll. Soc. Geogr. Ital.)

— Il lib-o delle legende e tradizioni abissine dell' ecciagh'e Filpos. — Rome, I9I7,

in-8, 22 p. (Extrait des Rend. R. Accad. Lincei, vol. XXVI, fasc. 7-10).

— L"autob'ografia di Pawlos, monaco abissino del secolo XVI. Texte et traduc-

tion. — Rome, 1918, in-8, 17 p. (Extr. du même recueil, vol. XXVII).

— Meroe ed Aksum nel romanzo di Eliodoro. — Rome, I9I9, P.7 (Extr. de

la Rivista degli studi orient.)

— Testi in lingua harari. — Rome, 1919, in-8, 25 p. (Extr. de la Rivista degli

studi orientali).

— Lo hatata Zara Yaqob e il padre Giusto da Urbino. — Rome, 1920, in-8, II p.

(Extr. des Rend. R. Accad. Lincei).

— 651 —

— Popoli dell'Etiopia occidentale. I e I Ganza ed il loro linguaggio. — Rome,

1921, in-8, 44 p. (Extr. de même recueil).

— Le lingue e letterature semitiche d'Abissinia — Rome, 1921, in-8, 20 p. (Extr.

de Oriente moderno, anno I, n°8 I et 3).

— L"editto di ras Gugsa sui feudi — Tripoli, 1921, in-8, 6 p. (Extr. de la Rassegna

coloniale).

— Expéditions et possessions des Habasât en Arabie. — Paris, 1921, 36 p. (Extr.

du Journal Asiatique).

— Egitto ed Etiopa nei tempi antichi e nell'età di mezzo — Milan, 1922, 18 p.

(Extr. de Aegyptus, anno III).

Antiche rovine sulle ore eritree. — Rome, 1923, in-8, 41 p. (Extr. des Rend.

R. Accad. Lincei, vol XXXI).

— Aethiopica. — Rome, Casa editrice italiana, 1923, 36 p. (Extr. de la Rivista

degli studi orient. vol. IX)

— Nuovi appunti sui Giudei d'Abissinia. — Rome, 1923, 34 p. (Extr. des Rend.

della R. Accad. dei Lincei, vol. XXXI).

— La guerra turco-abissina del 1578. — Rome, Istituto per l'Oriente, 1923, 21 p.

(Extr. de Oriente moderno, anno I et II).

— La caduta della dinastia Zagué e la versione amarica del Be'e'a Nagast — Rome,

1923, 38 p. (Extr. des Rend. della R. Acad. dei Lince', vol. XXXI).

— Comenti a notizie di geografi classici sovra il Sudàn Egiziano e l'Etiopia —

Milan, 1925, 26 p. (Extr. de Aegyptus, anno V).

— Aethiopica (11% Serie) — Rome, Casa editrice ital., 1925, 40 p. (Extr. de la

Riv. degli studi orient. vol. X).

— Epistolario del Debterâ Aseggachègn di Uadla. Introd. et texte — Rome, 1925,

92 p. (Extr. des Rend. R. Accad. naz. dei Lincei, serie VI).

— Sui linguaggi dei Naa e dei Ghimirra (Sce) nell'Etiopia meridionale — Rome,

1926, 21 p. (Extr. du même recue'l).

— Etiopia (1915-1927). — Milan, 1927 (Aevum, anno I, fasc. 3).

— Storia d'Etiopia. Parte I : Dalle origini all'avvento della dinastia Salomonide. —

Milan, Off. graf. A. Lucini, 1928, in-4, 343 p., 70 pl.

CONZELMAN (William E.) — Chronique de Galiwdêwos (Claudius), roi d'Eth'opie.

Texte éthiopien, traduit, annoté et précédé d'une introduction h'storique —

Paris, E. Bouillon, 1895, in-8, XXXI-192 p. (Biblioth. de l'Ecole des Hautes

Etudes, fascic. 104).

CooKE (L*-Colonel A. C.) — Routes in Abyssinia — Presented to the House of

Commons in pursuance of their Address dated November 26, 1867 — Londres,

H. M's Stationery Office, 1867, in-8, 252 p., 2 cartes.

CoPPET (M. de) — D'Addis-Abéba à Asmara — Paris, 1923, I5 P., carte (La Géo-

graphie, XL, n°8 4, novembre).

— Kristendomen i Etiopien — Borga, Uusimaa's Trykeri, 1925, 32 P. (Extrait

de Teologisk Tidskrift, Helsingfors, 1925).

— Le Christianisme en Ethiopie — Genève, 1926, 16p. (Biblioih. univ. et Revue

de Genève, février).

emmené ancuut

a ce agen – # – :

re ve EE = a — * S :

À . ar sas SR CTP ee Le = re EE ae : pre 2 = — —

em

ei * ; pe

eme di 4

— 200 gene

ie

a Pete

A

— 652 —

CoPPET (Y. de) — Sanctuaires et pèlerinages chrétiens d'Ethiopie — Paris, 1924,

3 p., 6 il. (L'Illustration, 31 ma').

CorA ''Giuliano) — T1 commercio d'importazione e d'esportazione dell'Ethiopia

nel rgorr — Rome, T'p. nazionale di G. Bertero, 1913, in-8 (Ministero degli

Affari Esteri, Monografie e Rapporti coloniali).

CorDELLA (Cap. Ernesto) — L'artiglieria della brigata Albertone ad Abba-Gari-

ma (1° marzo 1896). — Naples, Tip. Melfi e Joele, 1900.

Corso (Cesare) — Proverbi giurudici abissini. — Naples, 1927 12 p. (L'Africa

italiana N. S., Anno VI (XLVIII), 'asc. II).

CossoN (E. A. DE) — The Cradle of the Blue Nile. A Visit to the Court of King John

o° Ethiopia — Londres, Murray, 1877, 2 vol. in-8, IX-305 & IV-317 p., carte

et grav.

COTTREAU (Jean) — Invertébrés jurassiques de la région de Harar. — Paris, 1924,

13 p., 2 pl. (Bull. Soc. géol. de France, T. XXIV).

COULBEAUX (J. B.) — Au pays de Ménélik. — Paris, 1898 (Les Missions cathol.,

passim).

— Mission d'Abyssinie — Paris, Arm. Co'in, 1901, gr. in-8, 44 p. grav. (Extr. des

Missions Ca*holique- françaises au XIX° siècle, t. IT.)

— Un martyr abyssin. Ghebra Mikaël! de la Congrégation de la Mission (lazariste)—

Paris, Poussielgue, 1902, in-r2, 232 p. — Deuxième édition sous le titre : Vers

la lumière. Le bienheureux Ghèbrè-Mikaël. — Paris, Haton, 1926, in-8, VI-

364 p., ill.

— Histoire politique et religieuse de l'Abyssinie depuis les temps les plus reculés

jusqu'à l'avènement de Ménélik IT. — Paris, Geuthner, 1929, 3 vol. gr. in-8,

XXVIT-356 p., 493 p., 220 ill. et 6 cartes.

COULBEAUX ET SCHRE"BER. — Dictionnaire de la langue tigraï. Première partie

(seule parue) Tigraï-français. — Vienne, I9I5, 504 p.

CRAIG (J. I) — A metereologica' Exped tion to Addis Abeba in 1907. — Alexandrie,

Mourès et C9, 1909 (Extr. de The Cairo Scientific Journal(.

CrosBy — Personal Impressions of Menelik — Londres, 1902, 10 p. (Century Maga-

zine, vol. 63).

Currno (L.) — La via da Assab all'E*iopia centrale pel Golima. — Naples, 1904.

— Nel mar Rosso — Naples, Società Africana, 1914.

DAINELLI (Giotto) — In A"rica. Lettere dal'""Eritrea. — Bergame, Istituto ital. d'arti

grafiche, 1908 et 1910, 2 vol. in-8, ill. (Collezione di Monografie illustrate).

DAINELLI ET MARINELLI (G.) — Resultati scientifici di un viaggio nella Colonia

Eritrea. — Florence, 1912, XXIII-601 p., ill.

— Le prime notizie sulle rovine del Cohaito nella Colonia Eritrea. — 1908 (Boll.

della Soc. Afric. vol. XVII, fasc. 3 et 4).

DArBOUX (Gaston) — Notice historique sur Antoine d'Abbadie. — Paris, 1907,

in-4, 42 p., 14 pl. (Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences).

DARLEY (Major Henry) — Slaves and Ivory. A Record of Adventures and Explo-

ration in the unknown Sudan and among the Abyssinian Slave-Raiders.— Lon-

dres, Witherby, 1926, 219 p., 9 pl., 2 cartes.

DarLEY et SHARP (N. A. Dyce) — Slave Trading and Slave Owning in Abyssinia. —

Londres, Anti-Slavery and Aborigines Protection Society, 1922, 12 p. (Extr.

de The Westminster Gazette).

DARRAGON (Léon) — Le Sidamo, l'Amara, le Konso, etc. — Paris, 1808, 4 p., carte.

(Comptes-rendus des séances de la Soc. de Géogr., 1898, n° 3).

DEBROSSE (Emm.) — Un voyage au Harar. (Revue de Géographie commerciale de

Bordeaux, oct. 1913, 14 p.)

Decaux (H.) — Chasses en Abyssinie. — Paris, Delagrave, s. d. (1905), gr. in-8,

256 p., grav.

DECKEN (Baron von der) — Reisen in Ost-Afrika in den Jahren 1859 bis 1865. —

Vienne, Winter, 1860-1879, 5 vol. in-4, cartes et grav.

DEHÉRAIN (Henri) — Etudes sur l'Afrique. 1°r° série : Soudan oriental, Ethiopie,

Afrique équatoriale, Afrique du Sud. — Paris, Hachette, 1904, in-r6, 301 p.

cartes.

— Addis-Ababa, résidence de l'empereur Ménélik et son rôle dans l'exploration

de l'Abyssinie. — Paris, Imprim. Nation. 1914, in-8, 12 p. (Extr. du Bull. de

la Section de Géogr. de l'Institut de France).

— Les Katamas dan les provinces méridionales de l'Abyssinie pendant le règne

de l'empereur Ménélik. — Paris, Impr. Nation., 1914, in-8, 19 p. (Extr. du

même recueil,

— La carrière africaine d'Arthur Rimbaud. — Paris, Ed. Champion et Emile

Larose, s. d. (1917), in-8, 36 p. (Extr. de la Revue de l'hist. des Colonies fran-

çaises, 4° tr'm. 1916).

DERAMEY (J.) — Les inscriptions d'Adoulis et d'Axoum. — Paris, Ern. Leroux,

1802, in-8, 51 p. (Extr. de la Revue de l'Histoire des Religions, t. XXIV).

— Une lettre d'Ignace de Loyo'a à Claudius, roi d'Ethiopie ou d'Abyssinie. —

Paris, 1893, 39 p. (Même recueil, t. XXVII, n. I),

— La reine de Saba. — Paris, 1894, 33 p. (Même recueil, t. XXIX).

— Introduction et restauration du christianisme en Abyssinie (330-480). — Paris,

Ern. Leroux, in-8, 1895, 32 p. (Extr. de la même revue, t. XXXI).

DercuI (Fel.) — Dizionario e frasario italiano-dancalo (Afar). — Rome, 1896

31 p. (Memor. Soc. Geogr. ital., vol. V).

DEsPAGNET — Le conflit entre l'Italie et l'Abyssinie. — Paris, Pedone, 1897 (Extr.

de la Revue de Droit intern. public, t. IV).

DESVERGERS (NOEL) — Abyssinie. — Paris, Firmin-Didot, 1847, in-8, 48 p., carte

et planches (Dans le vol. de la collection L'Univers, histoire et description de

tous les peuples, Sénégambie, Guinée, Nubie, Abyssinie).

DIDIER (Paul) — La Côte française des Somalis et l'Empire éthiopien — Paris,

1903, in-fol., 16 p., carte et grav. (La Dépêche coloniale illustrée, 3° année, n. 16).

8.

DILLMANN (Ch. Fr. Aug.) — Catalogus Codicum Manuscriptorum orientalium qui

in Museo Britannico asservantur. Pars III : Codices Aethiopici. — Londres,

1847, in-4, 78 p.

— Zur Geschichte des abyssinischen Reiches. — 1853 (Zeitchrift der deutschen

morgenländischen Gesellschaft, vol. VII, p. 338-364).

— Grammatik der Aethiopischen Sprache. — Leipzig, Weigel, 1857, in-8, XXIV-

435 p., Deuxième édition revue et augmentée par Carl Bezold, Leipzig, Tauch-

nitz, 1890. Traduction anglaise (par J. A. Crichton) sous le titre : Ethiopic Gram-

mar. — Londres, Williams et Norgate, 1907, gr. in-8, XXX-581 p.

— Chrestomathia aethiopica edita et glossario explicata. — Leipzig, Weigel,

1866, in-8, XVI-200 p.

— Lexicon linguae aethiopicae cum indice latino. Adjectum est vocabularium

Tigre dialecti septentrionalis compilatum a Werner Munzinger. — Leipzig,

Weigel, 1866, in-8, XVI-201 p.

— Verzeichniss der abessinischen Handschriften der Käniglichen Bibliothek zu

Berlin. — Berlin, G. Vogt, 1878, in-4, 85 p., 3 planches.

— Ueber die Anfänge des axumitischen Reiches. — Berlin, G. Vogt, 1897, in-4,

160 p., (Extr. des A bhandlungen der Kôn. Akad. der Wissenschaften, 1878).

— Zur Geschichte des axumitischen Reiches vom vierten bis sechsten jahrhun-

dert. — Berlin, 1880, in-4, 51 p. (même recueil).

— Die Kriegsthaten des Känigs Amda-Sion. — Berlin, 1884, (Sitzungsberichte

dev Kôn. Akad. der Wissenschaften).

— Uber die Regierung insbesondere die Kirchenordnung des Känigs Zar'a

Jacob. — Berlin, 1884, 79 p. (Abhandl. der Kon. Akad. der Wisenschaften.)

— Ueber die geschichtlichen Ergebnisse der Th. Bent'schen Reisen in Ostafrica.

— Berlin, 1894, gr. in-8, 19 p. (Sitzungsberichte der Kon. Akad. der Wis-

senschaften, 1894, I.)

DrMoTHEos (P. S.) — Deux ans de séjour en Abyssinie ou vie morale, politique et

religieuse des Abyssiniens. Traduit par ordre de Sa Béatitude Msr. Isaïe, pa-

triarche arménien de Jérusalem.— Jérusalem, Couvent arménien de S*-Jacques,

1871, 2 parties en un vol. in-8, 181 et 171 p. — Deuxième édition, Paris,

Doucé, 1888. — Traduction allemande sous le titre : Zwei Iahre in Abyssinien,

oder Schilderung der Sitten und des staatlichen und religiôësen Lebens der

Abyssinier. — Leipzig, W. Friedrich, 1888, in-12, 268 p.

Dopps (J. H.)— Report for the year 1911-12 on the Trade of the Consular District

of Harrar. — Londres, H. M's Stationery Office, 1912, 8 p. (Diplomatic and

Consular Reports, n° 3893, Annual Series.)

— Report for the year 1912 on the Trade of the consular District of Harrar. —

Londres, ibid., 1913, I1 p. (Dipl. and Consul. Reports, n° 5180, Annual Se-

ries).

DorNn — Ueber die aethiopischen Handschriften zu Petersburg.— St-Petersbourg,

1837 (Bull. de l'Acad. Imp., vol. III, n° 10).

DoucuTy-WYLIE (Major) — Report for the Year 1910 on the Trade of Abyssinia.—

Londres, H. M's Stationery Office, 1911, in-8, 13 p. (Dipl. and Consular Re-

ports, n° 4759, Annual Series.)

635. —

Dove (Karl) — Kulturzonen von Nord-Abyssinien. — Gotha, Justus Pert! es,

1800, in-4, 34 p., carte (Ergänzungsheft n° 97 zu Petermanns Mitteilungen).

Dowuinc (T. E.) — The Abyssinian Church. — Londres, Cope et Fenwick, 1909,

43 P-

Drouin (E.) — Les listes royales éthiopiennes et leur autorité historique. — Paris,

Didier, 1882, in-8, 54 p., planches (Extrait de la Revue archéologique).

— Deux chroniques éthiopiennes (Jean de Nikiou et la Chronique de Basset). —

Paris, 1884, 16 p. (Museon, t. III).

D. S. — Die italienische Kolonie Erythrea, ihre Entwicklung und die Kämpfe der

Italiener in Afrika. — Frauenfeld, 1896, 2 cartes (Schweizerische Monat-

schrift für offiziere aller Waffen, 8° année, n° 2, 3, 4, 5).

DUCHESNE-FOURNET (Jean) — Mission en Ethiopie (rg0I-1903) — Paris, Masson

et Cle, 1909, 2 Vol. gr. in-8, XVIII-440 et XV-388 p., portr. grav. et planches et

— I908 — atlas même format de 52 pl. et 3 cartes.

— Tome I. Histoire du voyage par Henri Froidevaux. L'Ethiopie économique

par le lieutenant Collat, membre de la mission.

— Manuscrits abyssins par J. Blanchart.

— Tome II. Géologie par H. Arsandaux, membre de la mission. Anthropologie

et ethnographie par B. Verneau ; Insectes par Lesne ;

— Bibliographie abyssine par Ch. Regismanset.

DuENsING — Liefert das aethiopische Synaxar Materialien zur Geschichte Abes-

siniens ? Inaugural. Dissertation. — Gättingen, 1900, 56 p.

— Ein Brief des Abessinischen Känigs Asnaf Sagad (Claudius), an Papst Paul

III aus dem Jahre 1541. — Gôttingue, 1904, 24 p. (Gôttinger Nachrichien,

Phil-hist. Klasse).

DUFEY ET AUBERT-ROCHE — Voyage dans l'Abyssinie. — Paris, 1853 (Revue de

l'Orient, I, pp. 315 et 435).

DurToN (Henry) — Narrative of a Journey through Abyssinia in 1862-1863.

With an appendix on the Abyssinian Captives Question. — Londres, Chap-

man et Hall, 1867, pet. in-8, XIV-337 p., 3 cartes.

DuL1o (Emilio) — Dalla baia d'Assab allo Scioa. Diario di viaggio. — Turin, 1886-

1888 (Cosmos, vol. IX, p. 102, 163, 280).

DuvERNoY — Rapport sur le troisième voyage en Abyssinie de Rochet d'Héri-

court. — Paris, 1851, in-4, 28 p. (Comptes-rendus des séances de l'Acad. des

Sciences).

Dyz (W. Mac. E.) — Moslem Egypt and Christian Abyssinia ; or military Service

under the Khedive, in his Provinces and beyond their Borders, as experienced

by the American Staff. — New-York, Atkin, 1880, in-8, XVI-500 p., carte.

E. B. — La battaglia di Adua dal campo Abissino e da fonti russe, 20 p. — Rome,

Voghera, 1897 (Riv. Mil. Ital).

EADIE (J. I.) — An Amharic Reader. — Cambridge, University Press, 1924, in-8,

278 p.

"886

EFFENDI (X) — Le Maadhi, l'Egypte et l'Abyssinie. — Paris, 1884, 35 p. (Revue

britannique, 1884, t. I).

Emiry (D' J.) — Mission Marchand. Journal de route. — Paris, Hachette, 1913,

gr. in-8, 367 p., I17 grav. et carte.

EMIN BEy — Studi storico-dogmatici sulla chiesa giacobita cofta. — Rome, Tip.

Min. Aff. Ester., 1890, 74 p.

ERLANGER (Carlo, Freiherr von) — Meine Reise durch Süd-Schoa, Galla und die

Somal Länder. — Berlin, D. Reimer, 1902, 24 p. (Extr. des Deutsche Kolonial

Gesellschaft Berlin-Charlottenburg Verhandl, 1901-1902, fasc. 3).

— Zoogeographie und Ornithologie von Abessinien, den Galla und Somali-Län-

dern. — Berlin, 1902, I5 p. et carte.

— Bericht über meine Expedition in Nordost-Afrika in den Jahren 1899-1901. —

Berlin, 1904, in-8, 43 p., 4 cartes (Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde).

ERMENEGILDO (Costi) — Storia d'Ethiopia. — Milan, 1890.

ESCHERICH (Georg) — Im Lande des Negus. — Berlin, 1912, 217 p. Deuxième

édition, ibid, Stilke, 1921, in-8, 187 p., 40 ill. et une carte.

EsME (Jean d') — A travers l'empire de Ménélik.— Paris, Plon, 1928, in-8, 336 p.,

grav., carte.

EURINGER (Seb.) — Abessinien und der heilige Stuhl. — 1909 (Theolog. Quartal-

schrift, vol. 92).

FAÏTLOVITCH (Jacques) — Notes d'un voyage chez les Falachas (Juifs d'Abyssinie).

Rapport présenté à M. Le Baron Edmond de Rothschild. — Paris, Leroux,

1905, in-8, 27 p.

— Proverbes abyssins, traduits, expliqués et annotés. — Paris, Geuthner, 1907,

pet. in-8, 86 p.

— Gli Ebrei d'Abissinia (Falascia). Impressioni dal vero. — Acqui, 1907, in-8,

17 Pp.

— Les Falachas d'après les explorateurs. Notes apologétiques. — Florence, s. d.

(1907), in-8, 10 p. (Extr. de la Rivista israelitica, Anno IV, n. 3).

— Nouveaux proverbes abyssins traduits et expliqués. — Rome, 1908, 10 p.

(Riv. dagli studi orient, vol. II).

— Versi abissini. — Rome, 1910, 89 p. (Giorn. della Soc. asiat. ital. vol. 23).

— Quer durch Abessinien. Meine zweite Reise zu den Falashas. — Berlin, Poppe-

lauer, 1910, in-8, XVI-188 p., ill. et cartes.

FALKENEGG (Bon A. von) — Abessinien — Wissenwertes über Land und Leute der

Afrikanischen Schweiz. — Berlin, Boll et Pickhardt, 1902, III p.

FAUROT — Note sur les tumuli du territoire d'Obock. — Paris, 1887, (Revue d'Eth-

nogr., n° 5).

FELCOURT (Etienne de) — Conditions actuelles du commerce à Addis-Abeba. —

Paris, 1908, in-8, 24 p. (Supplt. au Moniteur officiel du Commerce du 23 Janv.

1908, n° 681).

— L"Abyssinie. Agriculture. Chemin de fer. — Paris, Emile Larose, IQII, in-1B,

III-IQ6 p., cartes et ill.

Re

FENZEL — Bericht über die von Herrn Dr. Constantin Reitz auf seiner Reise von

Chartum nach Gondar in Abyssinien, gesammelten geographisch-statistischen

Notizen. — Vienne, Gerold, 1855, in-4, 16 p., carte (Extr. des Denkschriften

der Kais. Akad. der Wissenschaften).

FERRAND (Gabriel) — Le Çomal. — Alger, Fontana, in-8, 22 p. carte (Extr. du

Bull. de Corresp. Afric. 3° année, t. II).

— Notes de grammaire çomali. — Alger, 1885, 23 p., (Même recueil, t. III).

— Notes sur la situation politique, commerciale et religieuse du pachalik de Harar

et de ses dépendances. — Nancy, 1886 (Bull. de la Soc. géogr. de l'Est, 1°' et

2e semestres 1886).

— Les Çormâlis. — Paris, E. Leroux, 1903, in-r8, XIV-284 p.

FERRANDI (Ugo) — Notizie della Spedizione Ferrandi (nel paese dei Somali).

— Milan, 1891, in-8, 15 p. (Supplément au Boll. della Società d'espl. commerc. in

Africa.)

FERRARI (V.) et NERAZZINI (C.) — Riepilogo della missione presso Negus Giovanni

d'Abissinia (marzo-luglio 1885). — Rome, Voghera, 1885, 10 p.

FERRET et GALINIER — Voyage en Abyssinie dans les provinces du Tigré, du Samen

et de l'Amhara. — Paris, Paulin, 1847-1848, 3 vol. in-8, grav. et un atlas in-

fol. de 59 pl.

Ferry (René) — L'Ethiopie et l'expansion européenne en Afrique orientale. —

Paris, 1910, 45 p. cartes (Annales des Scrences poritiques, t. XXV).

FicALHO (de) — Viagens de Pedro de Covilham. — Lisbonne, A. M. Pereira, 1898,

in-8, XX-364 p., ill. .

FIDEL (Camille) — Les voies commerciales de l'Abyssinie. — Paris, 1914, (Bull.

du Comité de l'Afr. franç. suppl. n° 2).

FISCHER (Th.) — Ueber die jetzigen Verhältnisse im Südlichen Galla Lande. —

Hambourg, 1877 (Extr. des Mitteil. der Geogr. Gesellschaft im Hamburg).

Frap (J. M.) — The Falashas (Jews) of Abyssinia, with a Preface by Krapf. Trad.

de l'allemand. — Londres, 1860, in-8, XIV-25 p., planches.

— Zwëlf Jahre in Abessinien oder Geschichte des Känigs Theodoros II und der

Mission unter seiner Regierung. — Bâle, Spittler, 1869, in-12, VIII-176 p. Nou-

velles éditions : Leipzig, Dôrffing & Francke, 1877, 2 vol. in-16, et 1887, 2 vol.

in-8, o1 et 79 p.

— Kurze Schilderung der bisher fast unbekannten abessinischen Juden (Falasha).

— Bâle, Spittler, 1869, in 8, 78 p.

— Traduction anglaise sous le titre : A short Description of the Falasha and Ka-

mants in Abyssinia. — Londres, 1869, in-12.

— 60 Jahre in der Mission unter den Falaschas in Abessinien. Selbstbiographie. —

Giessen et Bâle, Brunnen-Verlag, 1922, in-18, 422 p., grav.

FLEMMING (1) — Die neue Sammlung abessinischer Handschriften auf der Kgl.

Bibliothek zu Berlin. — Berlin, 1906 (Centralblatt für Bibliothekwesen).

— Die Bibliothek Kaiser Meneliks des Zweiten. — Berlin, 1906 (Même recueil).

FOVILLE (Alfred de) — Monnaies de l'Ethiopie sous l'Empereur Ménélik. — Paris,

1808, in-4, 9, p., pl. (Extrait de la Gazette numismatique française).

Foor (E. C.)— A Galla-English, English-Galla Dictionary. — Cambridge, the

University Press, 1913, in-8, VIII-I18 p.

ForBESs (Rosita) — From Red Sea to Blue Nile. Abyssinian Adventures. —- Londres,

Cas:ell, 1925, in-8, XII-368 p., 61 ill., carte.

FRANZOJ (Auguste)— Continente Nero. Note di viaggic. — Turin, Roux et Favale,

1885, in-8, XIX-354 p. carte, portr. et grav.

FRIEZ (K.) — Weddâsé Mârjâm. — Ein aethiopischer Lobgesang an Maria. Inau-

gural-Dissertation. — Leipzig, 1892, VI-79 p.

FRITZSCHE (G. E.) — Dr Anton Steckers Reisen in den Galla-Ländern, 1882, nach

seinen Tagebuchnotizen zuzammengestellt. — Gotha, 1891, 8 p., carte (Peter-

manns-Mniiteiïlungen, 1898, X).

FROBENIUS (Leo) — Unter den unsträflichen Aethiopien. — Berlin, Vit, 1913,

508 p., ill.

Fucxs (Ernst) — Krankheiten in Abessinien. — Berlin, 1926. (Forchungen und

Fortschritte, 2 Jahrg., n° 17).

FUMAGALLI (Guiseppe) — Bibliografia ethiopica. Catalogo descrittivo e ragionato

degli scritti pubblicati della invenzione della stampa fino a tutto il 1891 interno

alla Ethiopia e regione limitrofe. — Milan, Hoepli, 1893, in-8, XII-288 p.

FuNK (F. X.) — Die Liturgie der äthiopischen Kirchenordnung. — 1898, 35 p.

(Theolog. Quartalschrift, vol. LXXX).

GAMERRA (Giov.) — Ricordi di un prigionero di guerra nello Scioa, marzo 1896-

gennaio 1898. — Florence, Barbera, 1897, in-12, 179 p.

Trad. allemande. Berlin, 1897

— Fra Gli Ascari d'Italia. I ricordi di Mohammed Idris. — Bologne, Zanichelli,

1899, in-12, I50 p.

GARDINER (A. L.) — La juridiction concernant les étrangers en Ethiopie. — Paris,

Pedone, 17 p. (Revue Générale de Droit intern. public).

GARSTIN (Sir William) — Report upon the Basin of the Upper Nile, with Propo-

sals of the Improvements of that River,to which is attached a Report upon the

Lake Tsana and the Rivers of the Eastern Soudan by C. Dupuis. — Le Caire,

Impr. nation, 1904, in-4, VII-196-55-42 p., 39 cartes et plans, 46 planches.

GEppes (Michaël) — The Church History of Ethiopia. — Londres, Chiswell, 1696,

in-8.

GENTILE (Lorenzo) — L'apostolo dei Galla o Vita del Cappucino Cardinal Gugliel-

mo Massaia della Piovà. — Rome, Tip. popul. astigiana, 1907, V11I-478 p.

GERMEI — Abessiniska Kyrkan fôrr och nu. Fôredrag i student-missions fôreningen

i Upsala. — Stockholm, 1892, in-8, 32 p.

GHIKA (Prince Nicolas) — Cinq mois au pays des Somalis, suivi de la faune somalie

et d'une liste des plantes décrites par G. Schweinfurth et G. Volkens. — Bâle

et Genève, 1897 ; Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1898, gr. in-8, VI-223 p., 27

grav. et carte.

GHINZONI (P.) — Un'ambasciata del Prete Gianni a Roma nel 1481. — Archivio

Storico lombardo, anno XVI, 1880.

GiLMour (T. Lennox) — Abyssinia. The Ethiopian Railway and the Powers.

Being a Narrative of recent Events in the Ethiopian Empire nearly affecting

the Relations between Great Britain and France and the Maintenance of the

Entente Cordiale. — Londres, Alston Rivers, 1906, in-I2, 92 p. carte.

GIOVANNI (Padre) — Grammatica Somali. — Asmara, IQI7.

— Vocabularie somalo-italiano. — Asmara, 1917.

GIRARD (Capit. Alexandre) — Souvenirs d'un voyage en Abyssinie (1868-1869). —

Le Caire, Ebner, 1873, in-8, 312 p.

GIUFFRIDA-RUGGERI— Affinita antropologiche fra Etiopici e Arabi meridionali.

— Naples, I9I9-1920, 7 p. (Annuario Istituto Napoli).

GLASER (Eduard) — Die Abessinier in Arabien und Afrika. Auf Grund neuent-

deckter Inschriften. — Munich, Lukaschik, 1895, in-8°9, XII-210 p.

GLEICHEN (Count) — With the Mission to Menelik, 1897. — Londres, Edw. Ar-

nold, 1898, in-8, XI-363 p., grav. et 2 cartes.

— Handbook of the Anglo-Egyptian Sudan. A Compendium prepared by

Officers of the Sudan Government. Vol. I. Geographical, descriptive and

historical. — Londres, H. M's Stationery Office, 1905, in-4, VIII-371 p., 82

grav. et I carte. Vol. 11. Routes. — Londres, 1bid., 1905, in-4, VIII-236 p.,

carte.

GOBAT (Samuel) --- Journal of a three years' residence in Abyssinia in furtherance

of the objects of the Church Missionary Society, to which is prefaced a brief

history of the Church of Abyssinia by the Rev. Prof. Lee. — Londres, 1834,

in-8, XXI-371 p., carte. Réédition en 1847. Edition française sous le titre :

Journal d'un séjour en Abyssinie pendant les années 1830, 1831 et 1832, pré-

cédé d'une introduction historique et géographique sur l'Abyssinie. — Paris,

J. J. Risler et Genève, Mme Suzanne Guers, 1835, in-8, VIII-438 p., portr.,

et carte.

GopIGNo (Nicolao) — De Abassinorum rebus deque Aethiopiae Patriarchis Joanne

Nonio Barreto et Andrea Oviedo libri tres. — Lyon, H. Cardon, 1615, in-12,

14-414 P.

GoEDoRP (Victor) — A la Cour du Negus Menelik. — Paris, 1899 (Lectures pour

tous, octobre 1899).

— Chez le ras Makonnen. — Paris, 1899 (Même revue, novembre 1899).

— L"Abyssinie et la France. — Paris, 1901 (La Revue des revues, 15 juillet et

1°r août IQOI).

Goy (Luigi) — Adua e prigiona fra i galla. — Milan, Scuola tip. Salesiana, Igor,

176 p.

GoLDSCHMIDT (Lazarus) — Bibliotheca aethiopica ; vollständiges Verzeichniss

und ausführliche Beschreibung sämmtlicher aethiopischer Druckwerke. —

Leipzig, Pfeiffer, 1893, in-8, 63 p.

— Die abessinischen Handschriften der Stadtbibliothek zu Frankfurt am Main.

(Rüppelsche Sammlung). — Berlin, Calvary, 1897, in-4, IV-I07 p.

GOLTDAMMER (F.) — Notice sur Obock (Golfe d'Aden), colonie française.— Paris,

Challamel, 1877, in-8, 2 cartes.

GoNDAL (I. L.) — Le christianisme au pays de Ménélik. — Paris, Bloud et Gay,

1908, in-16, 62 p. (Collection Science et Religion, n° 161).

GRABHAM (G. W.) et BLACK (R. P.) — Report of the Mission to Lake Tsana (1920-

1921). — Le Caire, 1925, gr. in-8, XIX-207 p., illustrations, diagrammes et

cartes (Publication du Ministère des Travaux publics d'Egypte).

GRAHAM (Major D. C.) — Glimpses of Abyssinia ; or Extracts from Letters written

while on a Mission from the Government of India to the King of Abyssinia…

Edited by Lady Erskine. — Londres, Longmans, 1867, in-8, 78 p.

GRÉBAUT (S.) — Sargis d'Aberga (controverse judéo-chrétienne). Texte éthiopien

et traduction française. — Paris, F. Didot, gr. in-8 (Patrologia orientahs).

— Histoire des conciles de Sévère Ibn-al-Moquaffa, étude sur la version éthio-

pienne. — Paris, #bid., gr. in-8 (Même collection).

— Les trois derniers traités du Livre des Mystères du Ciel et de la terre — Texte

éthiopien et traduction française. — Paris, #bid., gr. in-7 (Même collection).

— Note sur la poésie éthiopienne. — Paris, 1909, 9 p. (Revue de l'Orient chrétien)

— Les manuscrits éthiopiens de M. E. Delorme (Méme recueil, 1912, n° 2 ; 1914

n° 2).

— a irtène à la philologie éthiopienne. — Paris, I9I5-IQI7 et I9I8-IQIQ

(Même recueil). :

— Le synaxaire éthiopien (IV, Le mois de tahschasch). — Paris, 1927, gr. in-8,

251 p. (Patrologia orientalis, t. XV, fasc. 5).

GRIAULE (Marcel) — Mythes, croyances et coutumes du Bégamder (Abyssinie). —

Paris, 1928, in-8, 123 p. (Extrait du Journal asiatique).

GROHMANN (Ad.) — Ueber den Ursprung und die Entwicklung der aethiopischen

Schrift. — Leipzig, Koehler, 1915, 87 p., planches (Archiv. für Schriftkunde).

— Aethiopische Marienhymnen. — Leipzig, Teubner, 1919, gr. in-8, XII-507

(Extr. des Abhandl der phil-hist. Klasse der Sächsischen Akad. der Wissen-

schaften, vol. XXXIII).

GUÉRINOT (A.) — Les principales publications relatives à l'Éthiopie en 1908 et en

1909. — Paris, 1909 et 1910, (Journal Asiatique, 10° série, t. XIV et XV.)

— L"Islam et l'Abyssinie. — Paris, 1918, 67 p. (Revue du monde musulman, vol.

XXXIV).

GUIDI (Ignazio). — I popoli e le lingue di Abissinia. — Rome, 1887, 14 p. (Extr.

de la Nuova Antologia).

— Grammatica elementare della lingua amariña. — Rome, 1889. Deuxième

édition, Rome, 1891, in-8, 64 p. Troisième édition, Naples, 18094, VIII-84 p.

— Le canzoni geez-amariña in onore di re abissini.— Rome, 1889 (Extr. des Rend.

Acc. Lincei).

— Due notizie istoriche Sull'Abissinia. — Rome, 1889, 4 p. (Giornale Soc. Asiat.

Ital.)

— La Chiesa abissina e la Chiesa russa. — Rome, 1890, 15 p. (Extr. de la Nuova

Antologia).

— Proverbi, strofe e favole abissine. — Rome, 1891, 56 p. (Giorn. Soc. afric., vol. V).

— Documenti amariña. — Rome, 1891, 16 p. (Rend. R. Acc. Lincei).

— Die due frammenti relativi alla storia d'Abessinia. — Rome, 1893, in-8, 20

(Extr. des Rend. R. Acc. Lincei, vol. II).

— Proverbi, strofe e racconti abissini, tradotti e pubblicati. — Rome, Tip. Acc,

Lincei, 1804, in-8, V-131 p.

— Vita di Za-Mikaël Aragâwi. Testo amarico con prefazione latina. — Rome,

Tip. Acc. Lincei, 1896, IV-98 p.

— L'Abissinia antica. — Rome, 1896, 15 p. (Nuova Antologia, vol. 63).

— ! popoli e le lingue d'Abissinia. — Rome, 1897, 14 p. (Même recueil).

— Lo studio dell'amarico in Europa. — Paris, 1898, (Comptes-rendus du

Congrès intern. des Orientalistes).

— Il « Fetha Nagast » o Legislazione dei Re. Codice ecclesiastico e civile di Abissi-

nia. In amarico. — Rcme, Casa Edit. Ital. 1897, IX-339 p. In italiano. — Rome,

ibid. 1899, XVI-551 p.

— Le liste dei metropoliti d'Abissinia. — Rome, Salvicci, 1899.

— Una squarcio di storia ecclesiastica di Abissinii. — Rome, Salvicci, 1900,

25 p. (Extr. de Bessarione, Riv. di Studi Orient., anno V, vol. VIII).

— Qenè o Inni Abissini. — Rome, 1900 (Rend. della R. Accad. dei Lincei).

— Vocabolario amarico-italiano. — Rome, Casa Editr. Ital.; Igor, in-4, XV-

9I8 colonnes,

— Der äthiopische « Sénodos ». — Leipzig, 1901 (Zeitsch. der deutschen morgenl.

Gesells., vol. 551).

— Les langues éthiopiennes. — Paris, Klincksieck, 1902, 25 p. (L'Année linguis-

tique, t. I).

— Annales Iohannis I, Iyasu I et Bàkaffà. Texte et traduction. — Paris Poussiel-

gue 1903-1905, 4 vol. in-8. (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium).

— Gili archivi in Abissinia. Communicazione. — Rome Tip. R. Acc. Lincei, 1906,

50 p. (Extr. des Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche, Anno 1903,

vol. III).

— Avec le concours de L. DESNOYER et A. SINGLAs. — Le Synaxaire éthiopien.

(Les mois de sanê, de hamlè, de nahsè et de paguemen). — Paris, F. Didot,

1906, gr. in-8, 487 p. (Patrologia Orientalis).

— Historia gentis Galla — Texte et traduction. — Paris, Poussielgue, 1907.

À la suite de : CONTI RossIN1. Historia regis Sarsa Dengel.

— Legende storiche di Abissinia. — Rome, Loescher, 1907, 26 p. (Rivista degli

Studi orientali. vol. I).

— Annales regum Iyasu II et Iyo'as — Texte et traduction. — Paris, Poussiel-

gue, IQIO, 2 vol. in-8 (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium).

19##

a 562 >

— The Ethiopic Senkessar. — Londres, 1911, 20 p. (Journal of the Royal Asiatic

Soc.)

— Langue et littérature éthiopiennes. — Paris, r912 (L'Année linguistique, t. TV).

— La Chiesa abissina — Rome, Istituto per l'Oriente, 1922, in-8, 17 p. (Extr. de

l'Oriente Moderno, anno II).

— Contributi alla storia letteraria di Abissina. — Rome, Tip. Acc. Lincei, 1923,

in-8, 66 p.

— Bisanzio e il Regno di Aksum. — Rome, 1924, 5 p. (Extr. des Studi bizantini).

— Le lingue dell'Impero Abissino. — Paris, 1926, 4 p. (Oriens, vol. I, n° I).

GUILLAIN (Charles). — Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de

l'Afrique orientale, publiés par ordre du Gouvernement. — Paris, Arthus Ber-

trand, s. d. (1856-1857), 3 vol. in-8, XXXII-628, XXIV-556, et 527 p., et atlas

in-fol. de 60 planches et cartes.

GwYNN (Major) — Surveys on the proposed Sudan — Abyssinian Frontier. —

Londres, 1901, 13 p., grav. et carte (The Geographical Journal), vol. XVIII,

n° 6, décembre.)

— A Journey in Southern Abyssinia.— Londres, 1911, 27 p., grav. et carte (Même

recueil, vol XXXVIII, n° 2, août.)

HAGGENMACHER (G. A.) — Reise im Somali-Lande, 1874. — Gotha, J. Perthes, 1876

in-4, 45 p., carte (Ergänzungsheft n° 47 zu Petermann”s Geographischen Mit-

theilumgen.)

Harrv (Mikaël) — L’Ethiopia descritta da un Etiope : usi natalizi nell’Amara. —

Naples, Cosmi, 1891, in-16, 14 p.

Harévy (Joseph) — Excursion chez les Falachas en Abyssinie. — Paris, 1869,

25 p. (Bull. Soc. Géogr. 5° série, t. XVII.)

— Essai sur la langue agaou. Le dialecte des Falachas. — Paris, Maisonneuve,

1873, in-8, 33 p. (Extr. des Actes de la Société philol., vol. III, n° 4.)

— Monnaies aksumitaines, 21 p. Dans : Mélanges d’épigraphie et d’archéologie

sémitiques. — Paris, Impr. Nation, 1874, in-8.

— Prières des Falaschas ou Juifs d’Abyssinie. Texte éthiopien publié pour la

première fois et traduit en hébreu. — Paris, J. Baër, 1877, in-12, 58-28 p.

— Te’ezaza sanbat (Commandements du Sabbat). Accompagné de six autres écrits

pseudo-épigraphiques admis par les Falachas. Texte éthiopien avec traduction.

— Paris, 1902, in-8, XXXV 239 p. (Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes).

— La légende de la reine de Saba. — Paris, 1904, 20 p. {Annales de l'Ecole des

Hautes Etudes).

— La guerre de Sarsa-Dengel contre les Falachas. Texte éthiopien et traduction

en français et en hébreu. — Paris, E. Leroux, 1907. (Extr. de la Revue sémitique).

— Traces d'influence indo-parsie en Abyssinie. — Paris, ibid, s. d., in-8, 8 p.

— Nouvelles prières des Falachas. — Paris, 1911 (Revue sémitique, t. XIX).

HALLE (Clifford) — To Menelik in a Motor-Car. — Londres, Hurst et Blackett,

1913, in-8, XVI-311 p., 72 ill. et une carte.

Harrs (J. J.) — The Life and Correspondance of Henry Salt. — Londres, 1834,

2 vol. in-8, portraits.

Hary (Col. G. I.) — The Abyssinian Expedition and the Management of Troops

in unhealthy Localities. Revised edition. — Londres, 1867, in-8, XVI-77 p.

Hans (Albert) — L'armée de Ménélik. — Paris, 1896, 29 p. (Revue des Deux Mondes,

15 juin 18096).

HARLAN (Harry W.) — À Caravan Journey through Abyssinia. — Washington

1925, 54 p., 1 carte, 46 ill. (The Nat. Geogr. Magazine, vol. XLIII, n° 6).

Harris (Cornwallis W.) — The Highlands of Aethiopia ; described, during eigh-

teen Months' Residence of a British Embassy at the christian Court of Shoa. —

Londres, Longman, Brown, Green and Longmans, 1844, 3 vol. in-8, XVII-419

XII-430, XI-436, 4 pl, 3 vignettes et une carte.

— Traduction allemande sous le titre : Harris Gesandtschaftsreise nach Schoa

und Aufenthalt in Südabyssinien, 1841-1834. Deutsch von K. v. K. (Karl von

Killinger). — Stuttgart et Tübingen, Cotta, 1846, 2 vol. in-8, LVI-415-12,

carte, et VIII-346-260 p.

— Illustrations of the Highlands of Aethiopia. — Londres, Dickinson et sons,

1845, in-4, album de 23 pl. en couleurs.

HARRISON (James H.) — A Journey from Zeila to Lake Rudolf. — Londres, 1gor,

18 p., carte (The Geogr. Journal, vol. XVIII, n° 3, septembre).

HARTMANN (Robert) — Abyssinien und die übrigen Gebiete der Ostküste Afrikas.

— Leipzig et Prague, 1883, in-I2, 304 p., grav. et carte.

Hayes (Arthur) — The Source of the Blue Nile. A Record of a Journey through

the Soudan to Lake Tsana in Western Abyssinia and of the Return in Egypt

by the valley of the Atbara, with a Note on the Religion, Customs, etc of

Abyssinia, and entomological Appendix by E. B. Poulton. — Londres, Smith

Elder et C°, 1905, in-8, XI-315 p., ill. et carte.

HEap (Sir Francis B.) — The Life and Adventures of Bruce, the African Traveller.—

Londres et New-York, 1870.

HENDECOURT (Louis d') — L'expédition d'Abyssinie en 1868. — Paris, J. Claye,

1869, in-8, 36 p., (Extr. de la Revue des Deux Mondes, 1°' avril 1869).

HÉNIN (H.) — Ethiopie. Géographie. Productions naturelles. Administration.

Situation économique… Voyage d'exploration commerciale. — Bruxelles,

Impr. G. Picquart, 1907, 128 p. (Extr. du Recueil consulaire belge, t. 138).

— La monnaie en Abyssinie. — Bruxelles, 1908 (Revue belge de numismatique).

HENry (Léon. — Essai de vocabulaire pratique français-issa, avec prononcia-

tion figurée. — Melun, Impr. admin., 1897, in-8, 100 p.

HENTY (G. A.) — The March to Magdala. — Londres, Tinsley, 1868, in-8, VIII-

431 P.-

HENTZE (Willy). — Am Hofe des Kaisers Menelik von Abyssinien. — Leipzig,

E. H. Mayer, 1905, in-8, VII-182 p. Deuxième édition, Leipzig, ibid, 1908,

in-8, VII-214 p., 51 grav.

— Volldampf unter Palmen. Erinnerungen eines Ingenieurs. — Leipzig, Hesse

et Becker, 1928, in-16, 21 grav.

ec. «

Hervey (Lord Herbert), — Report for the Years 1907-1908 on the Trade of

Abyssinia. — Londres, H. M's Stationery Office, 1909, 17 Pp., (Dipl. and Cons.

Rejports, n° 4357, Annual Series).

HErzBRUCH (Kurt). — Abessinien. Eine Reise zum Hofe Kaiser Meneliks II. —

Munich et Leipzig, Seybold, 1925, 314 p..... 96 ill, carte.

HEUDEBERT (Lucien). — Au pays des Somalis et des Comoriens. — Paris, Maison-

neuve, Igor, in-8, 281 p., ill.

HEuGLIN (Th. von) — Reisen in Nord-Ost Afrika. Tagebuch einer Reise von Char-

tum nach Abyssinien, mit besonderer Rücksicht auf Zoologie und Geographie

in den Jahren 1852 und 1853. — Gotha, J. Perthes, in-8, X-136 p., 6 grav.

et une carte.

— Reise nach Abessinien, den Gala-Ländern, Ost-Sudan und Chartum in den

Jahren 1861 und 1862. Mit Vorwort von Dr A. E. Brehm. — Iéna, H. Coste-

noble, 1868, in-8, XIV-462 p., I0 grav. en couleurs, 1 planche et 1 carte.Nouvelle

édition, Géra, 1874.

HrrL (G. B.) — Colonel Gordon in Central Africa, 1874-1879, from original

Letters and Documents. — Londres, Thos. de la Rue, 1881, in-8, XV-456 p.,

portr. et carte.

HrnDLIP (Lord). — Sport and Travel. Abyssinia and British East Africa. — Londres,

Fisher Unwin, 1906, in-8, I1I-332 p., ill.

Hopson (Arnold) — Southern Abyssinia. — Londres, 1919, I9 P., carte et grav.

(The Geogr. Journal, vol. LIII, n° 2, février).

— Notes on Abyssinian Lakes. — Londres, 1922, 3 P. (même recueil, vol. LX,

n° I, juillet).

— Seven years in Southern Abyssinia. — Londres, Fisher Unwin, 1927, in-8,

XV-277 p., carte et grav.

HopsoN et WALKER — An elementary and practical Grammar of the galla or oromo

Language. — Londres, Society for Promoting of Christian Knowledge, 1922,

in-18, 272 p.

HoEHNEL (Ludwig von). — Zum Rudolfsee und Stefaniesee. — Vienne, Hôlder,

1892, in-8, XVIII-1877 p., cartes et grav.

— Traduction anglaise sous le titre : Discovery of Lakes Rudolf and Stefanie-

A Narrative of Count Samuel Teleki's exploring and hunting Expedition in

Eastern Equaturial Africa in 1887 and 1888 — Translated by Nancy Bell N.

d'Anvers. — Londres, Longmans, Green et C°, 1893, Z vol. gr. in-8, XX-435

et XII-397 p., 179 grav. et 5 cartes.

— In Mission bei Kaiser Menelik (1905) dans : Mein Leben zur See, auf Forschung s

reisen und bei Hofe. — Berlin, R. Hobbing, 1926, in-8, 379 Pp-

HozLLAND (Major) et HozIER (Captain) — Record of the Expedition to Abyssinia

compiled by Order of the Secretary of State for War. — Londres, W. Clowes

and Sons, etc —, 1870, 2 vol. in-4, XX-440 et VIII-513 p., 15 grav. et 8,

cartes, plans et 1 emboîtage avec 5 cartes.

HorTz (Arnold) — Im Auto zu Kaiser Menelik. — Berlin-Charlottenburg,

Vita Deutsches Verlagshaus, s. d. (1908), gr. in-8, 92 p., 28 grav.

Home (A. D.). — Report for the Years rorr-12 on the Trade of Abyssinia.

— Londres, H. M's Stationery Office, 1913, in-8, 13 p., carte (Dipl. and consul.

Reports, n° 5163, Annual Series).

HOTTEN (John Camden)— Abyssinia and its People; or Life in the Land of Prester

John.— Londres, J. C. Hotten, 1868, in-r6, VI-384 p., grav. en couleurs et une

carte.

Hovos (Graf Ernst) — Zu den Aulihan. Reise und Jagderlebnisse in Somaliland.

— Vienne, 18095.

HozIER (Captain Henry M.) — The British Expedition to Abyssinia. Compiled

from authentic documents. — Londres, Macmillan, 1869, in-8, XIT-271 p.

— Traduction allemande sous le titre : Der Britische Feldzug nach Abessinien. —

Berlin, Duncker, 1870, in-8, 227 p.

HUNTER (F. M.) — Grammar of the Somali Language, together with a short his-

torical Notice and a few Exercises for Beginners, concluding with an English-

Somali and Somali-English Vocabulary. — Bombay, Education Society"s

Press, 1880, in-16, XXVII -181 p.

HUNTER (F. M.). and FULLERTON (J. D.) — Reports on Somali Land and the

Harrar Province. — Simla, 1885, in-8, V-103 p., cartes.

HYLANDER (Nils) — Om gallafolket. — Stockholm, Evang. Fosterl. Stift., 1907,

36 p.

IBN FADL ALLAN AL-OMARI. — MasÂlik el absâr fi mamâlik el amsûr. I. L'Afrique

moins l'Egypte. Traduit et annoté avec une introduction et 5 cartes par Gaude-

froy-Demombynes. — Paris, Geuthner, 1927, gr. in-8, LXVIII-282 (Bi-

bliothèque des Géographes arabes, t. IT).

Irc (Alfred) — Die äthiopische Heeresorganisation. — Frauenfeld, 18096, 18 p.,

1 plan (Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waften. VIII Jahrgang,

n° 4).

— Ueber die Verkehrsentwicklung in Aethiopien. — Zurich. 1900, 23 p. (J'ahres-

bericht der Geogr.-Ethnogr. Geseilschaft, 1899-1900).

— Zur Geschichte der äthiopischen Eisenbahnen. — Zurich, 1910, 22 p. (Même

recueil, 1900-IQIO).

— Ueber das Gerichtswesen in Aethiopien. — Zurich, r912, 33 p. (Même recueil,

IOQII-IQI2).

ISENBERG (Rev. Ch. William) — A small Vocabulary of the Dankali Language.

— Londres, Rich. Watts, 1840, in-12, XIV-22 p.

— Dictionary of the Amharic Language in two parts : Amharic and English and

English and Amharic — Londres, 1841, in-4, VII-216-219 p.

— Grammar of the Amharic Language. — Londres, 1842, in-8, X-184 p.

— Abessinien und die Evangelische Mission. Erlebnisse in Aegypten, auf und

an dem Rothen Meere, dem Meerbusen von Aden und besonders in Abessi-

nien. Tagebuch meiner dritten Missionsreise vom Mai 1842 bis December 1843. —

Bonn, Marcus, 1844, 2 tomes en un vol. in-12, XX-227 et VI-218 p., carte.

IsenBERG (Ch. Will.) & Krarr (J. L.) — Journals detailing their Proceedings in

the Kingdom of Shoa and Journeys in other Parts of Abyssinia in the Years

1839, 1840, 1841 and 1842, to which is prefixed a geographical Memoir of

Abyssinia and South-Eastern Africa. — Londres, Seely, Burnside & Seely,

1843, pet. in-8, XXVII-529 p., 2 cartes.

JAuN (Alfred) — Somâlitexte. — Vienne, Fôlder, 1906, 136 p. (Extr. des Sitzber.

der Ak. Wiss., Wien, Phil-hist. Klasse).

James (F. L.) — The unknown Horn of Africa. An Exploration from Berbera to

the Leopard River. — Londres, Philip, 1888, in-8, XIV-343 p., carte, planches

et grav. — Nouvelle édition, Londres, ibid, 1890.

JENNINGS (Major J. W.) & ADDISON (Christopher) — With the Abyssinians in

Somaliland. With a Preface by Colonel A. N. Rochfort. — Londres, Hodder,

1905, in-8, XII-265 p., 65 grav. & carte.

Jessen (B. H.) — South-Western Abyssinia. — Londres, 1905, 15 p., grav. (The

Geogr. Journal, vol. XXV, n° 2, février).

JoxNsToN (Charles) — Travels in Southern Abyssinia through the Country of

Adals to the Kingdom of Shoa during the Years 1842-43.— Londres, Madden,

1844, 2 vol. in-8, XVI-492, et VIII-447 p., carte et grav.

JônssoNn (Anna-Lena) — En Karavanfärd till der hedniska Gallaernas Land. —

Stockholm, Bibeltrogna Vänners Fôrlag, 1927, in-16, 207 p., ill.

JoNQUIÈRE (C. de la) — Les Italiens en Erythrée. Quinze ans de politique colo-

niale. — Paris, Lavauzelle, s. d. (1897), in-8, 352 p., I0 cartes et croquis.

JorcA (N.) —- Cenni sulle relazioni tra l'Abissinia e l'Europa cattolica nei secoli

XIV-XV. — Palerme, IgI0, 12 p. (Dans Centenario della nascita di Michelle

Amarit, t, I).

JousseaumE — Réflexions anthropologiques à propos des tumulus et silex taillés

des Çomalis et des Danakils. — Paris, 1895, 21 p. (L'Anthropologie, t. VI)

KAMMERER (A.) — Essai sur l'histoire antique de l'Abyssinie. Le royaume d'Aksum

et ses voisins d'Arabie et de Méroé. — Paris, Geuthner, 1926, in-8, 198 p., 45

planches et 4 cartes.

— Les monnaies abyssines de la collection Muncharjee d'Aden. — Paris, Feuar

dent, 1926, 13 p., pl. (Extrait de la Revue numismatique).

KATTE (Baron A. von) — Reise in Abyssinien im Jahre 1836. — Stuttgart et Tü-

bingen, Cotta, 1838, in-8, XII, 180 p., carte.

Kay (Acting Consul — Report for the Year r9r3 on the Trade of the Consular

District of Harrar. — Londres H.M°S Stationery Office, 1915, 15 p., (Dipl. and

Consul. Reports, n° 5420, Annual Series).

KELLER (Conrad) — Reisestudien in den Somaliländern. — 1896 (Globus, vol.

LXIX et LXX).

— Ueber Maler und Malerei in Abessinien. — Zurich, 1904, 18 p., ill. (Jahresbe-

richt der geogr-ethnogr. Gesellschaft, 1903-1904).

ä EN

— Die politische und wirtschaftliche Entwickelung Abessiniens. — Halle, 1906,

20 p. (Beitr. zur Kenniniss des Orients, vol. III).

— Alfred Ilg sein Leben und sein Wirken als schweizerischer Kulturbote in

Abessinien. — Frauenfeld et Leipzig, Huber, 1918, in-8, 262 p., 25 grav. portr.

et grav.

KELLER-ZSCHOKKE (J. W.) — Werner Munzinger-Pascha, sein Leben und Wirken.

— Aarau, Sauerländer, 1891, in-8, IV-70 p., portr. et carte.

Kinc (J. S.) — Notes on the Folk-Lore and Some social Customs of the western

Somali Tribes. — Londres, 1887 et 1888 (Folk-Lore Journal, V et VI).

Kirk (J. W. C.) — Notes on the Somali language, with Examples of Phrases and

Conversation Sentences. — Londres, Frowde, 1903.

— Specimens of Somali Tales. — 1904, 10 p. (Folk-Lore, vol. 15).

— Notes on the Somali Language, with Examples in Prose and Verse and an,

Account of Yibir and Midgan Dialects. — Cambridge, University Press, 1905,

in-8, XVI-216 p.

KLOBUKOWSKI (A.) — La question de l'Abyssinie. — Paris, 1926, 24 p. (La Revue

de Paris, 15 sept. 1926).

KLôDEN (G. A. von) — Beiträge zur neuern Geographie von Abessinien, — Berlin,

1855, in-8, 40 P-

KopourrscH (Hauptmann) — Bericht über die englische Armee in Abyssinien

1867 bis 1868. — Vienne, 1869, in-8, III-252 p., 8 plans.

KOELTLITZ (Reginald) — Notes on the Galla of Walega and the Berta. — Londres

1900, 6 p. (Journ. Anthrop. Inst. of Great-Britain, vol. 30).

— A Journey through Somaliland and Southern Abyssinia to the Shangalla or

Berta Country and the Blue Nile and through the Sudan to Egypt. — Manches-

ter, 1900, 31 p., ill. (Journal of the Manchester geogr. Soc.).

KOLLBRUNNER (U.) — Eisenbahn von Djibouti nach Harar. — Zurich, 1904. 30 p.,

carte (Jahresbericht der Geographisch-ethnographischen Gesellschaft pro 1903-

1904).

KormopiN (A.) — Nagra ord om Evang. FosterlandstiftIIsens Gallamission. —-

Stockholm, 1804, in-8, 27 p.

KormopiN (Joh.) — Stat och folk i Ostafrika. — Stockholm, r9ro, I7 p. (Det

nya Sverige, vol. IV).

— Meine Studienreise in Abessinien, 1908-1910. Vorläufiger Bericht, 1910, 27 Pp.

(Le Monde oriental, vol. TV).

— Traditions de Tsazzega et Hazzega. Textes tigrigna et traduction française,

Annales et documents. — Upsal, 1912, 1913, et I9I6, 270, III et 252 p., cartes

(Archives d'Etudes orientales).

— Tigrinische Wochenbettlieder. — Lund, 1918, in-8, I0I p. (Extr. de Studier

tillegnade Esaias Tegner).

Kônic (F. E.) — Neue Studien über das Schrift, die Aussprache und die allgemeinen

Formenlehre des Aethiopischen. — Leipzig, 1877, in-8, XII-164 p.

KosTLAN (Alfred) — Die Landwirtchschaft in Abessinien. Acker und Planzenbau.

Tropenpflanzen. — Berlin, 1913.

Kour: (Nocman) — Situation commerciale du Harar en 1904. — Paris, Office

Nat. du Commerce extér, 1906, in-8, 40 p. (Suppl. au Moniteur officiel du Com-

merce, 5 avril 1906, n° 512).

KourMarorr (J. L.) — De l'Océan indien aux frontières du Haut-Soudan (en

russe) — St-Pétersbourg, 1905, 30 p. cart.

Kravr (J. L.) — Imperfect Outline of the Elements of the Galla Language. Precee-

ded by a few Remarks by C. W. Isenberg. — Londres, 1840, in-12, XVI-16 p.

— Vocabulary of the Galla Language. — Londres, 1842, in-12, II-42 p.

— Reisen in Ost-Africa ausgeführt in den Jahren 1837-55. — Kornthal & Stutt-

gart, 1858, 2 tomes en un vol. in-12, XIV-505 & 521 p., carte.

— Traduction anglaise sous le titre : Travels, Researches and missionary Labours

during an 18 Years' Residence in Eastern Africa. — Londres, Trübner, 1860,

in-8, 41-566 p., portr., cartes & planches.

KRAPF ET MAYER (Joh.) — Kurze Wärtersammlung in English, Deutsch, Amha-

risch, Gallanisch, Guraguesch. — Bâle, St-Chrischona, Pilgermissions Buchdruc-

kerei, 1878, in-8, 28 p.

KRrockow von WICKERODE (C.) — Reisen und Jagden in Nord-Ost Afrika — Berlin,

1867, 2 vol. in-8, carte.

KROMREI1 (E.) — Glaubenslehre und Gebrauche der älteren abessinischen Kirche.

— Inaugural Dissertation. — Leipzig, Engelhardt, 1895, in-16, 47 p.

KULMER (Freiherr von) — Im Reiche Kaiser Meneliks. Tagebuch einer abessini-

schen Reise . — Leipzig, Klinkhardt & Biermann, s. d (1910) in-8, IV-236

p., 28 planches.

LA CROZE (Mathurin Veyssière) — Histoire du Christianisme d'Ethiopie & d'Armé-

nie. — La Haie, La Veuve Le Vier & Pierre Paupie, 1739, pet. in-12, 14-402 p.

LANDE (L. L.) — Un voyageur français dans l'Ethiopie méridionale. — Paris,

57 p. (Revue des Deux Mondes, 15 décembre 1878 et 15 janvier 1879).

LANDINI (Lorenzo) — Due anni col Marchese Antinori. — Citta di Castello, Tip.

Lapi, 1884, in-8, 78 p.

LARAJASSE (Rev. Fr. Evangeliste de) — Somali-English and English-Somali

Dictionary with Supplement. — Londres, P. Kegan, Trubner et C°, 18096,

in-8, XIV-301 p.

LARAJASSE (de) & SAMPONT (Vén. Fr. Cyprien de). — Practical Grammar of the

Somali Language with a Manual of Sentences. — Londres, P. Kegan, Trubner

& C°., 1897, in-8, XV-265 p.

LARIGALDIE (Gabriel) — Le vénérable Justin de Jacobis, prêtre de la Mission, pre-

mier vicaire apostolique de l'Abyssinie (1800-1860). — Paris, s. d., in-12,.

XXVIII-348 p., ill.

— 8869 —

LASTEYRIE (F. de) — Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Flo-

rence. — Paris, Impr. Nation, 1884, in-4, 30 p. (Extr. des Mrmoires de l'Acad.

des Inscr. & Belles-Lettres, t. X XVIII, 1°'° partie).

LATHAM (Hubert) — Au Sidamo et chez les Gallas Aroussi. — Paris, Masson , 912,

6p., carte (La Géographie, t. XXVI, n° I).

LAURIBAR (Paul de) — Douze ans en Abyssinie (Souvenirs d'un officier). — Paris,

Flammarion, 1898, in-18, VI-650 p.

LEBRUN (H.) — Voyages en Abyssinie et en Nubie, recueillis et mis en ordre. —

Tours, 1840, in-12, 300 p., 4 grav.

LEFEBVRE (Théophile)— Voyage en Abyssinie exécuté pendant les années 1839,1840,

1841, 1842, et 1843 par une mission scientifique composée de Th. Lefebvre, A.

Petit, Quartin-Dillon et Vignaud. — Paris, Arthus Bertrand, s. d. (1845-1840)

6 vol. in-8, 1 album & 2 atlas in-fol.

— I. Relation de voyage par Th. Lefebvre, 2 vol., XLI-395 et 397 p., 5 pl.

— II. Itinéraire, description et dictionnaire géographique, physique, météoro-

logie, statistique, ethnologie, linguistique, archéologie par Th. Lefebvre, 1

vol. XXIV-439 p.

— III. Album historique, ethnologique & archéologique, 59 pl. & une grande carte.

IV. Histoire naturelle — Flore de l'Abyssinie par Richard, 2 vol., XII-472

et s18 p. et atlas de 103 pl.

— V. Histoire naturelle — Zoologie par O. des Murs, Florent Prévot, Guichenot

et Guérin-Menneville, 398 p. et atlas de 42 pl.

LEGA (Manlio). — In Dancalia ed in Abissinia. — Rome, 1gI1, 54 p. (Extr. du

Boll. Soc. Geogr. Ital.).

LE GRAND — Voyage historique d'Abissinie du R. P. Jérôme Lobo, traduite du

Portugais, continuée & augmentée de plusieurs Dissertations, Lettres & Mé-

moires. — Paris, chez la veuve d'Antoine-Urbain Costelier et Jacques Guérin,

1728, in-4, XIV-2-514-4 p., 2 cartes & une grav.

— Traduction anglaise sous le titre: A Voyage to Abyssinia… translated by

Dr. S. Johnson. — Londres, 1735, in-8, XII-404 p., Rééditions en 1789 et 1887.

— Traduction allemande sous le titre : P. Hieronymus Lobo's Reise nach Abessi

nien… Zurich, 1793, in-8, 308 et 343 p.

Voir LoBo.

LE Hérissé — Rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures, des

protectorats et des colonies chargée d'examiner le projet de loi relatif au

chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. — Paris, 1909, in-8, 56 p. (Chambre

des Députés, n° 2362, annexe au procès-verbal de la séance du 5 mars 1900).

LEJEAN (Guillaume) — Gallabat & Gadabhi, deux républiques nègres au N. O. de

l'Abyssinie. — Paris, 1864, 23 p., carte (Nouvelles Annales des Voyages,

janv. 1864).

— Notes d'un voyage en Abyssinie (1864). — Paris, 1864, 12 p. grav. (Le Tour

du Monde, 1°' semestre 1864).

— Théodore II et le nouvel empire d'Abyssinie. — Paris 1864, in-8. (Extr. de

la Revue des Deux Mondes, 1°" nov. & 1°" déc. 1864).

— Le Sennaheit. Souvenirs d'un voyage dans le désert nubien. — Paris 1865

20 p. (Rev. des Deux Mondes 1°' juin 1865).

— Voyage aux deux Nils (1860-1864). — Paris, Hachette, 1865, in-4, 191 p. &,

atlas.

— Théodore II, le nouvel empire d'Abyssinie et les intérêts français dans le sud

de la Mer Rouge. — Paris, Amyot, s. d. (1865) in-12, XII-300 p.

— Voyage en Abyssinie (1862-1863). — Paris, 1865 et 1867, 95 p., grav. (Le Tour

du Monde, 21° sem. 1865 et 1°' sem. 1867).

— L'Abyssinie en 1868. L'expédition anglaise et Théodore II. — Paris, 1868,

in-8, 30 p. (Extr. de la Rev. des Deux Mondes, 1°' mars 1868).

— Voyage en Abyssinie exécuté de 1862 à 1864. — Paris, Hachette, 1872, in-

fol. 3-110 p. et atlas de 11 pl.

LEONTIEFF (Cte de) — Exploration des provinces équatoriales d'Abyssinie. — Paris,

Masson, 1900, 14 p., carte et grav. (La Géographie, 15 Août 1900).

— Provinces équatoriales d'Abyssinie. Expédition du Dedjaz, Comte N. de Léon-

tieff. — Paris, Imprim. Chambrelent, s. d., (1900), pet. in-12, 106 p., grav. et

carte.

LE Roux (Hugues) — Ménélik et nous. Le carrefour d'Aden ; la route d'Addis-

Abeba ; je suis l'hôte du Negus ; vers le Nil Nleu ; France et Abyssinie. — Paris,

Per Lamm, s. d. (1902), in-8, 446 p., grav. et 2 cartes.

— Ménélik, empereur d'Ethiopie — Paris, 1902, in-8, portraits, grav. en couleurs

et 2 cartes.

— Le nouveau Mahdi. — Paris, 1902, 21 p. (La Revue de Paris, 15 novembre

1902).

— Chasses et gens d'Abyssinie. — Paris, Calmann-Lévy, s. d. (1903), in-18, VIII-

318 p.

— Reconnaissance du lac Zouai, de ses îles et de ses archives. — Paris, 1905, 4 p.

(La Géographie, 15 janvier).

— La neutralité de l'Ethiopie. — Paris, 1905, 27 p. (Extr. de la Revue polis. et

parlem., juin 1905).

— Makeda, reine de Saba. Chronique éthiopienne. — Paris, Goupil, 1914, in-4,

24 planches.

— Chez la reine de Saba. Chronique éthiopienne. — Paris, E. Leroux, 1917, in-18,

299 Pp.

LessePs (Ferdin. de) — L'Abyssinie. — Paris, La Nouvelle Revue, 1884, in-8, 31 p.

(Extr. de La Nouvelle Revue, 1°' mars 1884).

— Principaux faits de l'histoire d'Abyssinie. — Paris, Chaix s. d. (1884 ?) 48 p.

LESTER (P.) — Etude anthropologique des populations de l'Ethiopie. — Paris,

1928, 32 et 27 p., carte et fig. (L'Anthropologie, 1928, n°8 1-2 et 3-4).

LEVASSEUR (M. E.) — La superficie et la population de l'Ethiopie. — Rome, 1889

(Bull. Inst. intern. de statistique).

LHUILLIER (Th.) — Un voyageur officiel envoyé en Ethiopie sous Louis XIV.

Correspondance et documents inédits relatifs à Lenoir du Roule. — Paris,

E. Leroux, 1800, in-8, 36 p. (Extr. des Mémoires lus à la Sorbonne en 1890,

section de géographie).

LicaTA (G. B.) — Assab e i Danachili. Viaggio e Studii. — Milan, Treves, 1885,

in-8, VIII-335 p.

LiNpLEY (A. F.) — The Abyssinian War from an Abyssinian Point of View. —

Londres, 1868, in-12.

LITTMANN (Enno) — Die Pronomina im Tigre. Ein Beitrag zur aethiopischen Dia-

lektkunde. — Munich, 1897, 69 p. (Extr. de Zeitschrift für Assyriologie, vol.

XII).

— Das Verbum der Tigre-Sprache. — Munich, 1899 et 1900, 45 et 102 p. (Même

recueil, vol. XITI et XIV.)

— Abyssinian Folk-Lore. — Princeton, 1900.

— Die äthiopischen Handschriften im griechischen Kloster zu Jerusalem. — Mu-

nich, r1gor (Même recueil, vol. XV).

— The Chronicle of King Theodor of Abyssinia — Part I. Amharic Text (seul

paru). — Princeton, 1902, in-8, VII-47 p.

— Specimens of the popular Literature of modern Abyssinia. 1902, 5 p. (Tourn.

Americ. Orient. Soc., vol. 22).

— Aus den abessinischen Klôstern in Jerusalem. — Munich, 1902, 23 et 22 p.

(Zeitschrift fur Assvriol., vol. XVI).

— Abyssinian Apocalypses. — 1903, 13 p. (Americ Journ. of semit. Languages).

— The Princeton Ethiopic magic Scroll. — 1904 (Princeton Univ. Bull.)

— The Legend of the Queen of Sheba in the tradition of Axum. — Leyde et Prin-

ceton, 1904, in-8, 40 p.

— Philosophi abyssini. — Paris, Poussielgue, 1904, in-8 (Dans Corpus Scriptorum

Christianorum Orientalium).

— Geschichte der aethiopischen Litteratur. — Leipzig, Amelang, 1907, 85 p.

Deuxième édition, ibid., 1909 (Dans Geschichte der christlichen Litteratur des

Orients).

— Preliminary Report of the Princeton University Expedition to Abyssinia.

Munich, 1906, 32 p. (Zeitschrift für Assvriologie, vol. XX).

— Abessinische Glossen. — Munich, 1907, 60 p. (Même recueil, vol. XXI).

— Sternensagen und Astrologisches aus Nordabessinien. — 1908, 22 p. (Archiv.

für Religionwiss. vol. II).

— Abessinische Parallelen zu einigen altarabischen Gebrauchen und Vorstellun-

gen. — 1910, 7 p. (Beitr. zur Kennin. des Orients).

— Publications of the Princeton University Expedition to Abyssinia. — Leyde,

Brill, 1910-1915, 4 vol.

— Bemerkungen über den Islam in Nordabessinien. — Strasbourg, I9IO, 4 p.

(Der Islam, vol. I).

— Tigré-Erzählungen. — Leipzig, 1910, 10 p. (Zeit. der Morgenl. Gesells. vol. 65).

— Lieder der Tigre-Stämme. — Leyde, 1911 et I9I3, 2 vol.

— Die amharischen Kaiserlieder. — Strasbourg, Heitz, 1915, 36 p.

— Zar'a Jacob, ein einsamer Denker in Abessinien. — Berlin, Curtius, 1916,

in-8, VII-44 p.

— Ge'ez Studien.— Gôttingen, 1917-1018 (Extr. des Nachrichten der K. Gesellsch.

Wissensch. zu Gôttingen).

— Die angebliche Geheimschrift Menileks II. — Munich, 1918-1919, 6 p. (Zeit-

schrift für Assyriologie, vol. XXXII).

— Harari Studien. — Leipzig, 1921, 47 p. (Extr. de Zeitschrift für Semitistik,

vol. I, fasc. I).

— Bemerkungen zu den neuen Harari-Texten. — Leipzig, 1921, 16 p. (Extr. de

Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft, vol. 75).

— Arabische Inschriften aus Abessinien. — Leipzig, 1925 (Zeitschrift für Semi-

tistik, vol. III).

— Galla Verskunst. Ein Beitrag zur Allgemeinen Verskunst nebst Uebersetzungen.

— I0925, gr. in-8, VII-56 p.

— Eine neue Goldmünze des Känigs Israel von Aksum. — Berlin, 1925, 3 p.

(Zeitschrift fur Numismatik, vol XXXV).

— Indien und Abessinien. — Bonn, 1925, 12 p. (Beitrâge zur Literaturwissens-

chaft und Geistesgeschichte Indiens).

— Amharische Tanzlieder der Galla. — Leipzig, 1926, 11 p. (Zeitschrift für Se-

mitistik, vol. IV).

LITTMANN (E.) & KRENCKER (D.) — Vorbericht der deutschen Aksum-Expedi-

tion — Berlin, 1906, 37 p. et 4 planches. Berlin, 1906, (Anhang zu den À bhandl.

der Kgl. Preuss. Akad. der Wissenschaften).

LITTMANN (E), KRENCKER (D), LUEPKE (Th. von) & ZAHN (R) — Deutsche Aksum-

Expedition. Herausgegeben von der Generalverwaltung der Känigl. Museen

zu Berlin. — Berlin, G. Reimer, 1913, 4 vol. et 1 album in-fol.

— Vol I — Reisebericht der Expedition. Topographie und Geschichte Aksums.

Par Littmann & Th. von Lüpke. VI-64 p. 3 pl. ill. 4 et une carte.

— Vol. II — Aeltere Denkmäler Nordabessiniens. Par D. Krencker, Th. von

Lüpke, et R. Zahn, VIII-240 p., 439 ill., une carte et album de 30 pl.

— Vol. III — Profan und Kultbauten Nordabessiniens aus älterer und neuerer

Zeit. Par Th. von Lüpke, Littmann et D. Krencker. 112 p., I1 pl., 281 ill. et

une carte.

— Vol. IV— Sabäische, griechische und altabessinische Inschriften. Par E.

Littmann. VIII-94 p., 6 pl., 109 ill. et une carte.

Logo (Jeronimo) — Historia de Etiopia. — Coimbre, 1660.

— Traduction anglaise sous le titre : A short Relation of the River Nile, of its

Source and Current… and of other Curiosities written by an Eyewitness who

lived many Years in the Chief Kingdoms of the Abyssine Empire (Jer. Lobo).

Translated out of à portuguese manuscript… by Sir Peter Wyche. — Londres,

John Martin, 1669, in-8.

— Traduction allemande sous le titre : Hieronymi Lobo, eines Jesuiten in Por-

tugal, neue Beschrecibung und Bericht von der wahren Beschaffenheit des Me-

renlandes sonderlich des abessinischen Kaysersthums… — Nuremberg, 1670,

carte.

— Traduction française sous le titre : Relations de l'empire des Abyssins, des

sources du N').. — Paris, Clovisier, 1673, in-fol. 16 p., carte & grav.

— Traduction italienne sous le titre : Relazioni varie sul Nil. — Florence, Mar-

tini, 1693, in-8. Cf. LE GRAND.

Lops (Adolphe) — Le livre d'Hénoch. Fragments grecs découverts à Akhmim

avec les variantes du texte éthiopien. Traduit et annoté. — Paris, E. Leroux,

1892, in-8, LXVI-200 p.

Loncsois (Capitaine) — Rapport sur une mission scientifique au Choa. — Paris,

Ern. Leroux, 1887, 10 p. (Archives des missions scientifiques et litéraires, t.

XIII).

LONGPÉRIER (Ad. de) — Monnaies des rois d'Ethiopie (Nagast de Aksum en Abyssi-

nie). — Observations sur les monnaies éthiopiennes par Antoine d'Abbadie. —

Paris, Thunot, 1868, 39 p., pl. (Extr. de la Revue numismatique, nouvelle série,

t. XIII).

LoT1 (Pierre) — Obock. — Paris, 1887 (Revue polit. et parlem., février 1887).

LUCHSINGER (H. R.) — Von Schoa zum Stefaniesee und zu den Borangalla. —

Zurich, 1907, 30 p. (Jahresbericht der Geogr. Ethnogr. Gesellschaft, 1906-1907) .

Luporr (Job) — Lexicon Aethiopico-latinum.… Accessit Authoris Grammatica…

Nunc primum in lucem editum, studio et cura Johannis Michaelis Wanslebii…—

Londres, Roycroft, 1681, in-4.

— Jobi Ludolfi, alias Leutholf, dicti Historia Aethiopica, sive brevis et succincta

descriptio regni Habessinorum quod vulgo malè Presbyteri Johanni vocatur.

— Francfort sur le Mein, J. D. Zunner, 1681, in-fol., 168 p., II pl.

— Traduction anglaise sous le titre : A new History of Aethiopia, being a full

Description of the Kingdom of Abyssinia, made English by J. P. Gent. —

Londres, Smith, 1682, in-fol,, 398 p., 8 planches et une carte.

— Traduction française abrégée sous le titre : Nouvelle histoire d'Abissinie ou

d'Ethiopie, tirée de l'Histoire latine de Mr Ludolf. — Paris, Veuve Cellier,

1684, pet. in-12, 9-285-14, 5 pl. et une carte. :

— Jobi Ludolfi alias Leutholf dicti ad suam Historiam Aethiopicam antehac

editam Commentarius….. — Francfort, Zunner, 1691, in-fol., 2-30-2-632 p.,

12 pl.

— Jobi Ludolfi Relatio nova de hodierno Habessiniae Statu. — Francfort, 1693,

in-fol., 32 p.

— Appendix secunda ad Historiam Aethiopicam Jobi Ludolfi. — Francfort,

1694, in-fol., 4-88 p.

— Grammatica Linguae Amharicae, quae vernacula est Habessinorum… Franc-

fort, 1698, in-fol., 3-59 p. :

— Lexicon Aethiopico-Latinum….. Editio Secunda. — Francfort, 1699, in-4,

8-332 p.

— re Aethiopica… Editio secunda. — Francfort, Zunner, 1702, in-

fol., 5-184-4 p.

LUNDGREEN (Fr.) — Die Einfuhr des Christentums in Aethiopien. — 1899, 34 P.

(N. Kirchl. Zeitschr, vol. X).

Luzeux (Général) — Etudes critiques sur la guerre entre l'Italie et l'Abyssinie. —

Paris, 1896, in-8, 71 p., 2 croquis.

LuzzaTo (Philoxène) — Mémoire sur les Juifs d'Abyssinie ou Falashas. — Paris,

1851-1854 (Archives israélites, t. XII-XV).

MACAIRE (Mgr) — Mon voyage en Abyssinie. — Le Caire, 1897, 22 p. (Bull. Soc.

Khédiv. de géogr. IV).

Mac-CREACH (Gordon) — The last of free Africa : the Account of an Expedition

into Abyssinia… — New-York et Londres. The Century et Co, 1928, in-8, 361

p., ill.

MAHLER (L.) — Praktische Grammatik der amharischen (abessinischen) Sprache. —

Vienne, 1905, in-8, VIII-223 p.

MAINDRON (Maurice) — Une mission scientifique dans la baie de Tadjourah. —

Paris, 1894, 13 p. (Revue Encyclopédique, 1°' oct. et I°T nov. 1804).

— Ménélik et son empire. — Paris, 1896, 26 p. (La Revue de Paris, 15 juin 1896).

Marmus1 — Lapidi della necropoli musulmana di Dahlak. — Modène, 1895, in-8.

MANTEGAZZA (Vico) — Da Massaua a Saati. — Milan, Treves, 1888, in-12, XI-

290 p., CLXII grav.

— La Guerra in Africa. — Florence, Lemonnier, 1896, in-12, 511 p., 4 cartes,

grav.

— Gli Italiani in Africa — L'Assedio di Macallè. — Florence, Lemonnier, 18096,

in-12, 526 p.

— Menelik — L'Italia e l'Ethiopia. — Milan, Libreria editrice milanese, IQIO,

in-I12, 204 p.,

Magriz1 (Takieddin Ahmed ben Ali al) — Historia rerum islamiticarum in Abyssi-

nia una cum Abulfedae descriptione regionum nigritarum, arabice edidit cum

versione latina Fr. Th. Rinck. — Leyde, 1790, pet. in-4, 102 Pp.

Marcus (Louis) — Notice sur l'époque de l'établissement des Juifs en Abyssinie. —

Paris, 1820, 48 p., (Extrait du Nouveau Journal asiatique).

MarcuLiÈs (S. H.) — Per la del Storia movimento Pro-Falascià — Due documenti.

— Florence, 1909, 8 p. (Extr. de la Rivista Israelitica, anno V).

MARINELLI — Eugenio Ruspoli e i suoi viaggi nella Somalia e fra i Galla. — Flo-

rence, 1895, 54 p. (Boll. della sez. fiorentina della Soc. afric. d'Italia, vol. X).

MARINEscU — Le prêtre Jean, explication de son nom. — Bucarest, 1913 (Bull.

de la Soc. hist. de l'Acad. roumaine, vol. X).

MARKHAM (Clements R.) — The Portuguese Expeditions to Abyssinia in the fif-

teenth, sixteenth and seventeenth Centuries. Geographical Results of the Abyssi-

nian Expedition. — Londres, 1868, 49 p. 3 cartes (Journal of the R. Geogr.

Society, vol. XXXVIII).

— A History of the Abyssinian Expedition. With a Chapter containing an account

of the Mission and Captivity of Mr Rassam and his Companions by Lieutenant

W. Prideaux. — Londres, Macmillan, 1869, in-8, XII-484 p., 5 cartes.

MARNO (Ernst) — Reisen im Gebiete des blauen und weissen Nils, im aegyptis-

chen Sudan und den angrenzenden Negerländern (1869-1873). — Vienne,

1874, in-8, 518 p., 36 grav. et 3 cartes.

MARTIAL DE SALVIAC (P.) — Un peuple antique ou une colonie gauloise au pays de

Ménélik. Les Galla, grande nation africaine. — Cahors, Plantade, 1900, in-4,

XX-422 p., iil. et carte. — Duxième édition, Paris, H. Oudin, s. d. (1902) in-4,

VIII-353 p., ill. et carte.

— Mission des Galla — Paris, A. Colin, 1901, 34 p., ill. (Les Missions Catholiques

Françaises, t. II).

MARTINI (Ferd.) — Nell'Affrica italiana. Impressioni e ricordi. — Milan, Treves,

1891, in-16, 4-201 p., 2 pl. — Nouvelle édition, Milan, ibid, 1895, 357 p., ill.

et cartes.

— Cose affricaine. Da Saati ad Abba Garima. Discorsi e scritti. — Milan, Treves,

1896, 344 p.

— Rolarions sulla Colonia Eritrea (1900-1901). — Rome, Tip, Cam. Dep., 1902,

246 p.

— Relazione sulla Colonia Eritrea (1902-1907) — Rome, ibid., 1913 avec atlas.

MARTINI (Sebastiano) — Ricordi d'escursioni in Africa dal 1878 al 1881. Diario

geografico e topographico. — Florence, Lemonnier, 1886, in-8, XXVIII 386 p.,

carte & grav.

MARTINO (G. de) — La Somalia italiana nei trei anni del mio Governo. — Rome,

Tip. della Camera dei Deputati, 1912, gr. in-8, 211 p., cartes.

Masxcov (Capitaine) — Voyage au pays des Chrétiens noirs (en russe). St Péters-

bourg, 1993 ? (publié dans le Novoïé Vrémia).

— Traduction italienne sous le titre : Ceroti (ottavio) : Il secondo viaggio in Abis-

sinia del Mashcov (1891-1892). — Rome, Civelli, 1894, 48 p. (Extr. du Boll.

Soc. Geogr. Ital., serie III, vol. VII, fascic. XI-XII).

MassAIA (Guglielmo) — Lectiones grammaticales pro missionariis qui addiscere

volunt linguam amharicam, quae vulgaris est Habessiniae nec non et oromo-

nicam, seu populorum Galla nuncupatorum. — Paris, Imprim. nation., 1867,

in-8, XIX-502 p.

— I miei trentacinque anni di missione nell' alta Ethiopia. Memorie storiche. —

Rome, Tipogr. poliglotta di Propaganda Fide, et Milan, Tip. pontif. S. Giu-

seppe, 1885 — 1895, IZ vol. in-4, ill. et cartes.

— Traduction française sous le titre : Mes trente-cinq années de mission dans la

Haute-Ethiopie. Mémoires historiques traduits par M. l'Abbé Abel Gaveau,

Tome I (seul paru). — Lille, Desclée, de Brouwer et Cle, s. d. (1888), in-8, 348

p., ill. et carte.

— In Abissinia e fra i Galla — Dalle Memorie del Cardinal Massaja. — F"'rence,

Ariani, 1895, pet. in-8, XV-387 p., ill.

— Nello Scioa. Dalle Memori dell Cardinal Massaja. — Florence, Ariani, 1897,

pet. in-8, XII-381 p. ill.

MAssART (Eugenio) — L'ammissione dell'Impero etiopico nella Società delle Na-

zioni. — Pise, Art. graf. suce. Nistri, 1928, in-8, 49 p.

Marteuce1 (Pellegrini) — Spedizione Gessi-Matteucci. Sudan e Gallas. — Milan.

Treves, 1879, in-16, 7-304 p., carte.

— In Abissinia, Viaggio. — Milan, Treves, 1880, in-12, VII-317 p., cartes.

Maup (Captain Philipp) — Exploration in the Southern Borderland of.Abyssinia. —

Londres, 1904, 29 p., grav. et carte (The Geogr. Journal, vol. XXIII, n° 5,

mai).

MayDoN (Major H. C.) — Simen, its Heights and Abysses. A Record of Sport and

Travels in Abyssinia. — Londres, Witherby 1925, in-8, 244 p., ill. et cartes.

Mayo (Earl cf) — Sport in Abyssinia ; or the Mareb and Tackazzee. — Londres,

Murray, 1876, in-8, X-252 p., 5 planches.

MECHINEAU (Père) — La Bible d'Ethiopie. — Paris, 1897 (Etudes de la Compagnie

de Jésus, t. 72 et 73).

— L'histoire religieuse de l'Abyssinie aux XVI® et XVIIe siècles. (Même recueil

20 septembre 1917).

MEINERT (A. E.) — Habessinien eller Aethiopien. Landet, folket og Kirken. En

historisk fremstilling. — Copenhague, Brandt, 1899, 136 p.

MErL1 (B.) — La Colonia Eritrea. — Parme, Battei, 1899, in-8, XVIII-362 p.,

cartes. Réédition en IQOI.

— La Battaglia d'Adua. — Parme, ibid, 3° édit, IQOI.

— L'Eritrea dalle sue origini a tutto l'anno 1901. — Milan, Hoepli, 1902, in-32,

XII-163 p., carte.

MENARINI (G.) — La brigata Dabormida alla battaglia di Adua. — Naples, Detken,

1898, 204 p., 5 esquisses.

MENDEZ (Alfonso) — Carta do Patriarcha da Ethiopia D. Alfonso Mendes escrita

da sua propria maô ao muito R. P. Mucio Vitelleschi, Proposito Geral da Com-

panhia de Jésus… — Lisbonne, 1631, in-4.

— Traduction française sous le titre: Relation du Révérendissime Patriarche

d'Ethiopie Dom Alphonze Mendez touchant la conversion des âmes qui s'est

faite en cet empire depuis l'année 1629 ; envoyée au Père Vitelleschi. trad.

du portugais par B. Cordose. — Lille 1633. Nouvelle édition, ibid, 1643.

— Expeditionis Aethiopicae Libri VI (Circa 1653). Dans Beccari, Rerum Aethiopi-

carum Scriptores Occidentales Inediti. — Rome, Tip. de Luigi, gr. in-8, 1908-

1909 ; vol. VIII, LIX-409 p. ; vol. IX, 545 p.

MENDEZ (A.) & PAEZ (P.) — Lettere di Ethiopia del 1624, 1625 e 1626 scritte al

M. R. P. Mutio Vitelleschi.. — Rome, 1628, in-8, 230 Pp.

— Traduction française sous le titre : Histoire de ce qui s'est passé au royaume

d'Éthiopie ès années 1624, 1625 et 1626. Tirée des lettres écrites et adressées au

R. P. Mutio Vitelleschi. — Paris, Seb. Cramoisy, 1629, in-I2, 4-252 p.,

MérAB (Docteur) — Médecins et médecine en Ethiopie. Généralités, Pathologie

médicale. Pathologie chirurgicale et accouchements. Médecins étrangers en

Ethiopie. — Paris, Vigot, 1912, in-8, IV-218 p.

Impressions d'Ethiopie (L'Abyssinie sous Ménélik). Tome I. Voyage ; Notice

historique ; géographique et ethnographique ; langues ; calendrier. – Paris

H. Libert, imprimeur, 1921, in-8, XV-390 p., ill. Tome II. La capitale et ses

environs ; la Cour et le peuple ; Une page d'histoire contemporaine (1908 à

M bee re 1922, in-8, IX-278 p., ill. Tome III. Institutions

; ariage, Justice, etc.). Vie mor i i ari

ce ee , orale et matérielle des Abyssins. — Paris,

MERCER cr Samuel) — The Ethiopic Liturgy. Its Sources, Development and

present Form. — Milwaukee, The Young Churchm i

pe EE g Churchman Company, 1915, in-18,

— Efhiopic Grammar, With Chrestomathy and Gloss.

, ary. — Oxf

Press, 1920, in-8, 116 p. ? ; nas qate

MEYER-AHRENS — Die Krankheiten der Abvssinier P a

. : TE y

für prakt. Heilkunde, t. IV, 1885. 7 cie ou

MICHAELIS (J. H.) vo Sonderbarer Lebens-Lauff Herren Peter Heylings aus Lübec

und dessen Reise nach Aethiopien. — Halle, 1724, in-12, 208 p.

MICHEL sat LE Mission de Bonchamps. Vers Fachoda à la rencontre de la

mission "Ethiopi i

Me Et L'uvres l'Ethiopie. — Paris, Plon-Nourrit, s. d. (1900),

— Résultats géographiques de la mission de Bonchamps. — Paris, Masson, 1900

II p., carte (La Géographie, 1900, n° 7, 15 juillet). : |

— Affaires d'Ethiopie. — Paris, 1902 (Revue pol. et parlem., t. XXXV)

— La question d'Ethiopie. — Paris, 1905 (Même revue, t. XLV).

— La question d'Ethiopie. — Paris, 1907 (Même revue, t. LI).

— Dans les brousses de l'Ethiopie et du Soudan. Mon raid de Djibouti à Khar-

toum. — Paris, 1921, 14 p., ill. (Lectures pour tous, 15 mars 1921).

— De la Mer Rouge au Ni!, à travers les plateaux éthiopiens et la vallée du Nil

au — Paris, ren 6 p., grav. (L'Illustration, 11 juin 1921).

— nouveaux dangers pour l'Ethiopie. — Pari "Afri

ae à gers pour l'Ethiopie. — Paris, 1922, 6 p. (L'Afrique fran-

MICHELA (Mario) — L'avvenire dei possedimenti italiani in Africa. — Turin, Roux

1889, in-8, 150 p.,

MIEDEMA (R.) — Die Monolithen von Aksum. — L

sa Ti , eyde, 1923, 18 p. (Acta Orien-

MILANI (Almerico) — Le armi italiane in Abyssinia. — 1896, in-4.

MISSIONNAIRE LAZARISTE (Un) — Grammaire amarigna. — Addis-Abéba, Imprim

Desvages, 1923, in-8, VI-167 p. {

MITTWOCH (Eugen) — Exzerpte ans dem Koran in amharischer Sprache. — Berlin,

1906, in-8, 38 p. (Extr. des Mittesl. des Seminars für orientalische Sbrachen

vol. IX, 2° partie). ;

— Proben aus amharischen Volksmunde Berlin i

x | — , 1907, in-8, . (Extr.

même recueil, vol. X, 2° partie). ae ui

— Abessinische Kinderspiele. Amharische Texte übersetzt und erklärt. — Berlin

IQIO, 34 p. Même recueil, vol. XIII).

20% #

— Abessinische Erzählungen und Fabeln. — Berlin, 1911, 58 p. (Même reecueil,

vol. XIV).

— Dschanhoi, die amharische Bezeichnung für Majestät. — Munich, 1911, 6 p.

(Zeitschrift fur Assyriologie, vol. XXV).

— Literarisches Morgenrot in Abessinien. — Berlin, de Gruyter, 1924, 3 p. (Deut-

sche Literaturzeitung, fasc. 26).

— Die traditionnelle Ausprache des Aethiopischen. — Berlin, ibid., 1926, in-8,

VIII-129 p. (Adessinische Studien, fasc. I).

MrTzaxis (Démosth.) — Voyage en Abyssinie (en grec). — Athènes, 1880.

Moserc (A.) — The Book of the Himyarites. Fragments of a hitherto unknown

Syriac Work. — Lund, 1924, gr. in-8, CXXXIV-61 p., 8 fac-similés.

Mocu1 (Dr. Aldobrandino) — Gli oggetti etnografici delle popolazioni etiopiche

posseduti del Museo nazionale d'antropologia in Firenze. — Florence, Tip.

di S. Landi, 1901, in-8, 86 p. grav. (Extr. de Archivio per l'Antropologia e la

Etmologia, XXX° vol., fasc. I et 2).

MoxammEn-MokTAR BEy — Notes sur le pays de Harrar. — Le Caire, 1877, in-8,

47 p., plan (Bull. de la Soc. Khédiviale de Géogr., n° 4).

Une reconnaissance au pays des Gadiboursis. — Le Caire, 1880, 13 p., (Même

recueil, n° 7).

MorTepo (Capit. G.) — L'assedio di Macallè. — Rome, Tip. Dante Alighueri,

I901, 232 p., 2 es«juisses.

MoNDON-VIDAILHET (C.) — Manuel pratique de langue abyssine (amharique)

à l'usage des explorateurs et des commerçants. — Paris, J. Rouam, 1891,

in-12, 20I P.

— Lettres d'Abyssinie (adressées au journal Le Temps). — Paris, 1892-1900).

— Grammaire de la langue abyssine (amharique). — Paris, Ern, Leroux, 1898,

in-8, XXIV-330 p.

— Etude sur le Harari. — Paris, 190I et 1902 (Journal asiatique).

— La langue harari et les dialectes éthiopiens du Gouraghé — Paris, Impr. Nat.,

1902, in-8, 119 p., (Extr. du Journal as:atique et de la Revue sémitique, 1902).

— Une tradition éthiopienne. — Paris, 1904, IO P. (Revue sémit., vol. XII).

— Proverbes abyssins — Paris, 1904, 9 P., (Journau asiatique, t. IV, n° 3).

— Chronique de Théodoros II, roi d'Éthiopie (1853-1868), d'après un manuscrit

original. Texte amharique et tradution française. — Paris, Guilmoto, 1905,

2 vol. gr. in-18, VII-66 et XIV-096 p.

— La rhétorique éthiopienne, Paris, 1907, in-16, 32 p. (Extr. du Journal asia-

tique, t. X.

— Etudes sur le Guragiè — Mises en ordre, complétées et publiées d'après ses

notes par Erich Weinzinger. — Vienne, Hôlder, 1913, pet. in-8, X-I19 p.

(Sprachenkommission der Kais. Akad der Wissenschaften, vol. V).

— La musique éthiopienne. — Paris, Delagrave, 1922, 18 p. (Dans : Encyclopé-

die de la Musique et Dictionnaire du Conservatoire, t. V).

MONTANDON (Dr. George) — Au pays Ghimirra. Récit de mon voyage à travers le

massif éthiopien (1909-1911). — Paris, Challamel et Neuchâtel, Attinger, s. d.

(1913), in-8, 424 p., portr. cartes, planches et ill

Te p et ill. (Extr. du Bull. de la Soc.

— Alfred Ilg. — Genève, Burckhardt, 1916, in-8, 16 p. (Le globe, t. LV)

— L"esclavage en Abyssinie. Rapport rédigé à la demande de la Ligue suisse pour

» seat a are pour être présenté au Conseil fédéral suisse en vue du

at sur l'esclavage à la IVe assemblée de la Société d i —

Georg, 1923, in-8, 30 p., carte. sé eue

— Abyssinie. L'esclavage et les sphères d'influence. — Pari

de France, 1° novembre). dans dt

MoRIÉ f me Les civilisations africaines. Histoire de l'Ethiopie (Nubie et Abys-

sinie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos j — Pari i

TE done TE q s jours. aris, Challamel,

MüLLER (D. H.) — Epigraphische Denkmäler aus Abessinien, nach Abklatschen

von J. Theodore Bent. — Vienne, F. Tempsky, 1984, in-4, 82 p., planches (Extr

des Denkschriften der K. Akad. der Wissenschaften zu Wien).

Mit — 1 aethiopischen Handschriften der K. K. Hof-Bibliothek

fn L — Loinzi . :

a. EE ipzig, 1862 (Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft,

—- Veber di 0 ORALE ; ;

; 5 : ue Mat Sprache im ästlichen Afrika. — Vienne, C. Gerold’s Sohn,

MüLLER (J. von) — Tagebuch einer Reise durch das Gebiet der Gadabursi-Somali

und Noli-Galla. — Berlin, 1884, 107 p. (Zeitschri *

kunde, vol. XIX). 4, 107 p. (Zeitschrift der Gesellschaft für Erd-

MüLLER (W. M.) — Zur Frage nach der Herkunft der alten « Aethiopen ». —

Vienne, 1901, 9 p. (Wiener Zeitsch. für die Kunde des Morgenl., vol. XV).

— Aethiopien. — Leipzig 1904, 32 p. (Der Orient).

MüNZENBERGER (E. A. F.) — Abessinien und seine Bedeutung für unsere Zeit. —

Fribourg en Brisgau, Herder, 1892, in-8, XI-161 p., 28 grav. et carte.

MUNZINGER (Werner) — Ueber die Sitten und das Recht der Bogos. — Winter-

Lu Wurster, 1859, in-4, XVI-96 p., carte.

— Traduction italienne sous le titre : Dei costumi e del diritto dei

: ei B —

Tip. Min. Aff. Esteri, 1891, II p. sé itcte

— Ostafrikanische Studien. — Schaffhouse, Hurter, 1864, in-8, VIII-584 p

carte. Deuxième édition ; Bâle, Schwabe, 1883. ,

— Traduction italienne sous le titre: Studi sull' Africa Orientale. — Rome

Voghera, 1890, in-8, VIII-446 p., 2 cartes.

= Vocabulaire de la langue tigré. — Leipzig, 1865, in-8, X-93 p., (Dans Dill-

mann : Lexicon linguae aethiopicae).

MUNZINGER (W.), HEUGLIN (Th. von) & KINZELBACH (Th.) — Die deutsche Expe-

dition in Ost-Afrika 1861 und 1862… — Gutha, Justus Perthes, 1864, in-4

II-45 p, 4 cartes et 2 grav. (Ergänzungsheft n° 13 zu Petermanns Mittheilungen ;

MurRAY (Alex) — An Account of the Life and Writings of James Bruce. — Edim-

bourg, Ramsay, 1808, in-4, portr.

MyLIvs (Alph. von) — Reise nach Kaffa und Dauro — Vienne, 1907 (Extr. des

Mitteil, der K, K. Geogr. Gesellschaft, vol. XLIX, fascic. 8 et 9).

Naparrrac (de) — Ménélik II négûs négûüsti, roi des rois de l'Ethiopie. — Paris,

1898, 39 p., (Le Correspondant, 25 sept. et 10 oct. 1898).

NAGGIAR (J. P.) — Mouvement commercial de l'Ethiopie en 1907-1908 par Dirré-

Daoua et Djibouti — Paris, Office Nat. du commerce extér., 1909 in-8,, (Suppl.

au Moniteur off. du Commerce, 1°" juillet 1909, N° 799).

— Mouvement commercial de l'Ethiopie en 1909 par Dirré-Daoua et Djibouti.

Situation commerciale et économique de la province de Harrar. — Paris,

ibid.,1910, in-8, (Suppl. au même recueil, 27 oct. 1900, n° 9II).

— Mouvement commercial de l'Ethiopie en 1910 par Dirré-Daoua et Djibouti. —

Paris, ibid, 1911, in-8 (Suppl. au même recueil).

Naoum (Haim) — Mission chez les Falachas d'Abysinie. — Paris, 1908, 38 p.

(Bull. de l'Alliance israélite universelle).

Necri (Dr. G.) — Appunti di una escurzione botanica nell' Etiopia meridionale

(marzo-agosto 1909). — Rome, 1913 (Minist. degli. Aff. Esteri, Monografe

e Rapporti coloniali).

NERAZZINI (Dr Cesare) — Le relazioni vicendevoli fra l'Abissinia, i popoli adiacenti

e l’Italia dall’ epoca del primo stabilimento in Assab fino ad oggi. Note e con-

siderazioni precedute da un cenno storico sull’Etiopia. — Rome, Voghera,

1886, 94 Pp.

— Itinerario in Ethiopia (1885). — Rome, 1890, 78 p.… carte (Extr. du Boll. Soc.

Geogr. Ital., 1889).

— Missione all’Harrar. Relazione politica. — Rome, Tip. Min. Aff. Esteri, 1889,

24 Pp.

— Rapporto sul sistema tributario di Harar. — Rome, Ministeri Affari esteri,

circa 1891, 16 Pp.

— La conquista musulmana dell Etiopia nel secolo XVI. Traduzione di un

manuscritto arabo. — Rome, Forzani, 1891, in-8, XXVIII-174 p., carte. Cf.

CHAHAB ED-DIN AHMAD.

NesiB (Onesimus) — The Holy Bible translated into the Galla Language. — Londres,

Brit. and For. Bible S*Y, 1899, I0IO P.

NEUMANN (Oscar) — Von der Somali-Küste durch Süd-Aethiopien zum Sudan. —

Berlin, 1902, 26 p., ill et carte (Zeitschrift der Gesellschaft fur Erdkunde

— Traduction anglaise sous le titre : From the Somali Coast through Ethiopia

to the Sudan. — Londres, 1902 (The Geogr. Journal, vol. XX, n° 4, Octobre),

et Washington, Government Printing Office, 1904, in-8, 18 p., ill. et carte.

NEUVILLE (H.) — Contribution à l'étude des mégalithes abyssins. — Paris, Masson,

1928 (L'Anthropologie, t. XXXVIII, n°8 3 et 4).

NèvE (F.) — Des recherches récemment mises au concours sur la littérature chré-

tienne de l'Ethiopie. — Paris, 1860.

NICOLETTI-ALTIMARI (Arnoldo) — Da Assab a Kassala. Sguardo retrospettivo delle

imprese italiane pei domini e protettorati in Africa nell'ultimo quarto di secolo.

— Rome, Voghera, 1895 (Extr. de la Riv. Milit. Ital., 1895).

— GEL —

— Da Cassala ad Adua (1894-1895). Notizie politi ilitari

; politico-militari. — Rome, V –

a 1895, IV-192 p., (Extr. du même recueil). ia

— Fra gli Abessini. Ricordi di igi i

pie ga un prigionero del Tigré. — Rome, Voghera, 1897,

— Tradizione e leggende abissine. — Rome, Tip. Dante Alighieri

. ; , 1

(Riv. d'Italia, vol. 1). » Mu Ne 1 a

NikoLoPouLos (Dimetre) — La Nouvelle Fleur, co i i

, contes et impressions d'Afri

(en grec) Athènes, 1922, pet. in-12, IIQ p., ill. z ae

— Traduction française sous le titre : Addis-Abeba ou « Fleur nouvelle ». Souve-

nirs et contes d'Ethiopie. — Marseille, Impr. Ant. Gad. 1923, 136 p., 18 ill.

NOAILLES (Vte de) — Mgr Macaire. Création du patriarcat copte en 1895. Ambas-

sade auprès de Ménélik en 1896. — Paris, 1987, I L

juillet 1807). 987, 13 p. (Le Correspondant, 10

Norr (Louis) — Au pays des Lions noirs. La mission Marchand en Abyssinie. —

Paris, Fayard, 1899, 128 p. ;

NôLDEKE (Th.) — Tigre-Texte. — Vienne, 18 , ; ;

, , 1890, IIp. (Wiener Zeitschrift für di

Kunde des Morgenlandes, vol. IV). ; te qe

— Orientalische Skizzen. — Berlin, 1892.

> Tigre-Texte. > Munich, 1909, IS p. (Zeitschrift für Assyriol., vol. X XIV).

— Die aethiopische Literatur (Dans Kultur der Gegenwart, 1906 ; 2° édit. 1924).

NoLDMANN (B.) — Geschichte der Aufklärung in Abessinien. — Francfort, Sattler

1791, in-8, 262 et 300 p. ; |

NorDEN (H.) — Africa's last Empire. Through Abyssinia to Lake Tana and the

Country of the Falasha. — Londres, Witherby, in-8, 240 p. Traduction

française sous le titre :

— Le dernier empire africain. En Abyssinie. Relation d'un voyage de la mer

Rouge au Soudan. Payot, 1930, in-8, 28 photographies et une carte.

NoRrDMANN (Richard) — Das Klima von Abessinien. — Marburg, 1888, in-8, 64 p.

QuonEE (Dante) — Il commissariato regionale di Massua al 1° gennaio 1910. —

smara, Tip. Fioretti e Beltrami, ror1, VII-266 p. carte (Legislazi da

ee p (Legislazione, notizie

OEHLSCHLAGER (A. G.) — Vocabulaire français-dankali. — Melun, 1891, in-16.

OrFE10 (Fr. de) — Dall' Eritrea. Lettere sui costumi abissini. — Rome, Tip. Vera

Roma, 1904, 160 p.

— Grammatica della lingua Tigrai. — Cheren, Tip. cattolica, 1907, 177 Pp.

— Grammatica tigrai-italiana. — Rome, Casa editr. ital., 1908, 192 p.

— Proverbi abissini in lingua tigray. — 1908, 6 p. (Anthropos, vol. 3).

OGILVIE (Grant) — On the Birds collected during an Expedition through Somali-

land and South Abyssinia to Lake Zwai. — Londres, Reid, 1901, 93 p.

OLAGNIER, GONDINET et HzssE (André) — La concession du chemin de fer franco-

éthiopien. Plaidoiries. — Paris, Libr. gén. de droit et de jurispr., 1921, gr.

in-8, 142 p. `

premier en err = ais =

a

OrcéANs (Henri d') — Une visite à l'empereur Ménélick. Notes et impressions de

route. — Paris, Dentu, s. d. (1898) pet. in-8, 264 p., ill.

Oscoop (Wilfred H.) — Nature and Man in Ethiopia. — Washington, 1928, 56 p..

67 ill. et une carte (The National Geographic Magazine, vol. LIV, n° 2).

Os1o (Colonel E.) — La spedizione inglese in Abissinia. — Florence, 1868. — Nou-

velle édition : Rome, Voghera, 1888, in-8, 46 p., carte (Extr. de la Rivista mili-

tare ital. 1887).

Paz (P. Pietro) — Lettere de Ethiopia 1624, 1625, 1626 scritte al M. R. P. Mutio

Vitelleschi. — Rome, 1628, 232 P.

— Traduction française sous le titre : Histoire de ce qui s'est passé au royaume

d'Ethiopie 1624, 1625, 1625. — Paris, Sébastien Cramoisy, 1629, 252 p.

— Historia Aethiopiae. Dans Beccari, Rerum Aethiopicarum Scriptores Occiden-

tales Inediti. — Rome, Tip. De Luigi, 1905 et 1906, gr. in-8 ; vol, II, XLI-

644 p., vol. III, XIII-585 p.

PaGNÉ (Léon) — Mon voyage en Abyssinie et séjour chez les Somalis. — St-Quentin,

impr. Poette, 1900, 55 P-

PARIBENI — Ricerche nel luogo dell' antica Adulis (Colonia Eritrea). Dans Monu-

menti antichi pubbl. per cura della R. Acc. dei Lincei, Vol. XVIII, pp. 438-572,

11 pl. — Milan, Hoepli, 1908. `

Parisis (Dr N.) — L'Abissinia. Traduzione dal greco di A. Colocci e G. Durutti. —

Milan, Brigola, 1888, in-16, XIII-163 p., front.

PAarkYNs (Masnfield) — Liefe in Abyssinia. Being Notes collected during three

Years' Residence and Travels in that Country. — Londres, J. Murray, 1853

2 vol. in-8, XVI 524 et IV 432 P., carte et grav. Deuxième édition, Londres

ibid, 1868 ,2 vol.

PARMENTIER (Jean) — De Khartum à Addis-Abeba. — Paris, Masson, 1912, 16 p.

ill. (La Géographie, 15 avril 1912)

Paur (Carl.) — Abessinien und die Evangelische Kirche. — Dresde et Leipzig,

Ungelenk, 1905, in-18, 1 58 p. (M issionsstunden, 5° cahier).

PAULITsCHKE (Philipp) — Die geographische Erforschung der Adal Länder und

Harar's in Ost Afrika. Mit Rücksicht auf die Expedition des Dr. med. Domi-

nik Kammel, Ed'en von Hardegger. — Leipzig, Frohberg, 1884, in-8, VIII-109

Deuxième édition, Leipzig, Baldamus, 1888, in-8, VIII-109.

— Die Wanderungen der Oromo oder Galla Ost Afrikas. — Vienne, 1889 16 p.

(Extr. des Mitteil. der Anthrop. Gesellchaft zu Wien).

— Beiträge zur Ethnographie und Anthropologie der Somâl, Galla und Harari

(Dr. Kammel von Hardegger's Expedition in Ost-Afrika). — Leipzig, Frohberg,

1886, in-4, 105 p., 41 pl. Deuxième édition : Leipzig, Baldamus, 1888, in-4,

105 p., 41 pl.

— Harar. Forschungsreise nach den Somâl und Galla-Ländern Ost Afrikas,

ausgeführt von Dr. Kammel von Hardegger und Prof. Dr. Paulitschke. Nebst

Beiträgen von Dr. Günther, Ritter von Beck, L. Ganglbauer und Dr. Hein-

rich Wichmann. — Leipzig, Brockhaus, 1888, in-8, XIX-557 p., 50 grav. une

planche & 2 cartes.

“632 —

— Eiucgraphe NO Afrika. Vol. I. Die materielle Cultur der Danâkil

2 nd Som .— Berlin, D. Reimer, 1893, in-8, XVI-338 p., pl. & ill. cart ;

minnogragee Nord Que Sous Vol. II. Die geistige Cultur der Danäkil, Galla

pmâl. achträgen zur materiell i Ô Berli

A eriellen Cultur dieser Välker. — Berlin,

— Le Harar sous la Domination é i

gyptienne — L i

ta. Sos, de péage, bhéfiotale VP* son DRE Caire, 1887, 17 p. (Bull. de

PEAcocK (G.) — Hand-book of Abyssinia. — Exeter, Roberts, 1867,i n-8, 209 p

PEARCE (F.B.) — Rambles in Lio

; ; n-Land ; Three Month’s Lea i

maliland. — Londres, Chapman, 1898, in-8, 272 p. ill. et be pad ae

re pracnaie) — TR La and Adventures of Nathaniel Pearce written

uring a Residence in Abyssinia from the Y

together with Mr. Coffin’‘s Account of his Visi EST

, Visit to Gondar. Edi

Hall. — Londres, Colburn et B 8: LE TUE

a et Bentley, 1831, 2 vol. in-16, XIX-348 & VIII-

PERTE 5 E.) — Zur Geschichte Abessiniens im XVIIten Jahrhundert. Der

se tschaftsbericht des Hasem ben Ahmed el Haïmi. Uebersetzt von F E

eiser. — Berlin, W. Peiser, 1894-1898, 2 vol. in-8, XVIII-85 p

Peu pa) — Les Italiens en Afrique (1880-1896). — Paris, Baudoin

97, in-8, 221 p., cartes & plans. (Extr. de la Revue Milit. de l'Etranger).

PENNAZZI (L.) — Dal Po ai due Nili :

: ili. — Milan, Tre ;

et VII-327 p., I0 cartes & plans. ves, 1882, 2 vol. in-16, X-351

— Sudan e Abissinia — Bologne, Zanichelli, 1887, 469 p., 3 cartes.

dau ee reed) — Epistole di D. Emmanuelle, Re di Portagallo al Pa

eone annunciandoli l'entrata solenne dell'Ambasciata portugese in Abis-

sinia. — Gênes, Tip. Papini, 1906, in-8, 30 p. E

PEREIRA (F. M. Esteves) — Historia de Mi

. M. Es e Minas, Ade S i iopi

Tate, vain et notes. — Lisbonne, 1888 5 sed Sosa EL

a anue de Vi t . . . , . . ,_,:

ex ictorias de Amda Sion, rei de Étiopia. — Lisbonne, 1891, in-8

— Chronica de Susenyos, rei de Étiopi

; pia. Texte, traduction et notes. — Li

1892 et 1900, 2 vol. gr. in-8, XLVI-335 et VII-663 p. aie nig

— Cançao de Galadewos, rei de Étiopia. — Lisbonne, 1898

— vin de Takla Haymanot. — Lisbonne, 1899, in-8 |

— Historia dos mart âc lorica). i

ere yres de Nagran (Versäo ethiopica). — Lisbonne, 1899, in-8,

— Acta Mur — Texte éthiopien et trad. latine. — Rome, de Luigi, et

Poussi ; di pt g ;

pars > elgue, 1907, 2 vol. in-8 (Corpus Scriptorium Christianorum orien-

PERINI (Ruffillo) — Manuale teorico-prati i

-pratico dell i >]

nan es p ella lingua tigre. Rome, Cive-

— Il concetto dell'unita etiopica. — Rome, 18 ;

— , 1899, 14 p. (Atti III Congr t

— Di qua dal Marèb (Marèb- — i Hire A

Daequ (Marèb-mellàsc). Florence, Tip. Coop., 1905, in-8,4 63.

BB

Péroz (Lieut.-Colonel). — Le chemin de fer éthiopien et le port de Djibouti. —

Paris, Comité de l'Afrique française, 1907, pet. in-8, 32 p.

PERRUCHON (Jules) — Histoire des guerres d'Amdàâ Syon, roi d'Éthiopie, tra-

duite de l'éthiopien. — Paris, Impr. nation, 1890, in-8, 205 p. (Extr. du

Journal Asiatique)

— Vie de Lalibala, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien et traduction française avec

un résumé de l'histoire des Zagüés et la description des églises monolithes de

Lalibala. — Paris, Ern. Leroux, 1892, in-8, XLVIII-164 p., (Publication

de l'École des Lettres d'Alger. Bull. de Corresp. Afric.)

— Les chroniques de Zar'a Yä'eqôb et de Ba'eda Märyâm, rois d'Éthiopie de

1434 à 1478. Texte éthiopien & traduction française. — Paris. E. Bouillon

1803, in-8, XL-208 p., carte (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes)

— Récit d'ine ambassade envoyée au roi d'Ethiopie Sayfa-Ar'ad par le patri-

arche d'Égypte sur l'ordre du sultan d'Égypte. — Paris 1893, 6 p. (Revue

sémitique. t. T)

— Le règne de Lebna-Dengel. Texte et traduction.— Paris, 1893, 13 p. (Même

recueil, t. I.)

— Lettre adressée par le roi d'Éthiopie au roi Georges de Nubie sous le patriar-

cat de Philotée. — Paris, 1803, 13 p. (Même recueil. t. I.)

— Vie de Cosmas, patriarche d'Alexandrie de 923 à 934. Texte et traduction. —

Paris, 1894, 16 p. (Même recueil, t. IT)

— Le règne de Galäwdêwos (Claudius) ou Asnaf-Sagad. Texte et traduction. —

Paris, 18094, 12 et 8 p. (Même recueil, t. IT)

— Histoire d'Eskender, d'Amda Syon II et de Na'od. — Paris, 1804, 48 p.

(Tournal asiatique, série IX, t. III).

— Règne de Minas ou Admâs-Sagad (1559-1563). — Paris, 1896, 4 p. (Revue

sémitique, t. TV).

— Règne de Sarsa-Dengel ou Malak-Sagad I (1563-1597). — Paris, 18 ç6, 8p.

(Même recuei!, t. IV).

— Notez pour l'histoire d'Éthiopie. — Paris, 1896-1899 (Même recueil, t. IV, V,

VI, VII.)

— Légendes relatives à Dawit II (Lebna-Dengel), roi d'Éthiopie. — Paris, 1808,

IS p. (Revue sémitique, t. V)

— Notes pour l'histoire d'Éthiopie contemporaine. — Paris, 1899, IT & 16 p.

(Même recueil, t. VI)

— Aperçu grammatical de la langue amharique comparée avec l'éthiopien.— 1899

(Museon, vol. XVII et XVTIT).

— Le règne de Ivasu (Ter) roi d'Éthiopie de 1682 à 1706. — Paris, 190I, 3 art.

(Revue sémitique, t. IX).

PERRUCHON et Gurnir. — Le livre des mystères du ciel et de la terre. Texte éthio-

pien et trad. française. — Paris, Didot, 1903, gr. in-8 (Patrologia orientalis).

PETERMANN (A.) — Die geographischen Ergebnisse des englischen Feldzuges in

Abessinien mit einem Rückblick auf seine Ursachen und seinen Verlauf. —

Gotha, 1869, 40 p. (Petermann's Müttheil., 1869).

PETETIN (Lieut.-Colonel) — La bataille d'Adoua (1 mars 1896). Étude tactique.

— Paris, Chapelot, 190I, in-8, 73 p., 2 cartes.

885 —

PETIT (Eugène) — La question d'Abyssinie. Ménélik & les Italiens. — Paris

1895, 23 p. (Le Correspondant. 25 décembre 1895).

— L"Abyssinie et les intérêts français. — Paris, 1897. IQ p. (Même revue, 10

Mars 1897)

PIACENTINI (Renato) — Il protettorato italiano della Somalia settentrionale. —

Rome, Coop. Tip. « Popolo Romano », Igr1, in-8, 58 p., carte & ill. (Extr. de

la Rivista d'Africa).

PrANO (Maggiore Federico) — Appunti militari sull'Abissinia. Relazione al Mi-

nistro della Guerra. Seguita da : La Spedizione egiziana contro l'Abissinia,

1876. — Rome, Voghera, 1887, 20-23, p. carte.

— Da Massua all'altopiano etiopico. Con alcune note sull' ordinamento militare

dell' Abissinia. Con un allegato : Strada de Monkullo all' altopiano di Asmara,

Memoria del Caval. Cesare Nerazzini. — Rome, Voghera, 1887. 84 p.

— Raccolta delle frasi più usuali tratte dall' italiano in amarico — Deuxième

édition revue & corrigée — Rome, Voghera, 1887, 125 p.

PIANO (Colonel) & TrAvErs1I (Dr. L.)— Relazione a S. E. il Ministro degli Affari

Esteri sulle cose di Etiopia. — Rome, Tip. Min. Aff. Est., 1894, 40 p.

Prcca (PaoLo) — Antiche relazioni italo-abissine. — Rome, 1908, 14 p. ill.

(Nuovo Antologia, vol. 136).

Prck (Emil von) — Reisenbriefe eines ôsterreichischen Industriellen aus Abessi-

nien, Indien und Ostasien. — Prague, Taussig, IgI0, in-8, 181 p.

PIERRE-ALYPE. — Les grands problèmes coloniaux. L'Éthiopie et les convoi-

tises allemandes. La politique anglo-franco italienne. — Paris et Nancy,

Berger-Levrault, 1917, gr. in-8, XXXI-285 p., 2 cartes et 9 ill.

— La situation vraie de l'Éthiopie. — Paris, 1922, 23 p., grav. et carte (L'Afri-

que française, mai 1922).

— Sous la couronne de Salomon. L'empire des Négus. De la reine de Saba à la

Société des Nations. Préface de H. de Jouvenel. — Paris, Plon-Nourrit, 1925:

pet. in-8, 312 p., 7 grav. et I carte.

PINON (René) — La résurrection d'un état africain. — Paris, rgor, 54 p. (Revue

des Deux Mondes, 1°' et 15 avril 1901)

PLATT (Th. P.) — The Ethiopic Didascalia or the Éthiopic Version of the Aposto-

lical Constitutions received in the Church of Abyssinia with an English Trans-

lation. — Londres, 1834, in-4, XVI-131 p.

— Biblia sacra amharice,....in linguam amharicam vertit Abu Rumi Habessinus,

edidit Th. P. Platt. — Londres, 1844, in-4, 644 p.

PLOWDEN (Walter Chichele) — Travels in Abyssinia and the Galla Country, with

an Account of a Mission to Ras Ali in 1848. — Londres, Longmans, Green

& Co, 1868, pet. in-8, XV-485 p., 2 cartes.

PLOWMAN (C. H.F.) — Notes on the Gedamoch Ceremonies among the Boran. —

Londres, 1919, 8 p. ill. (Extr. du Journal of the African Society).

POIRIER (Jules) — De l'Oubanghi à Fachoda. — Paris, J. Lefort, s.d. (1899) in-

8, 144 p., ill.

2

= PET te nt .

ES EE Et

- te EE

pt

gente

886 ++

POLLERA (Alberto) — L'ordinamento della giustizia e la procedura indigena in

Etiopia e in Eritrea. — Rome, 1913, in-8, 86 p. (Ministero degli Aff. esteri,

Monografie e Rapporti coloniali, n° 13).

— Il regime della proprietà terriera in Etiopia e nella Colonia Eritrea. —

Rome, 1913, 94 p. (Même série).

— Il Baria e i Cunama. — Rome, Soc. Geogr. Ital. 1914.

— La donna in Etiopia. Studio. — Rome, Grafia, 1922, in-8 85 p. fig. (Mono-

grafie e rapporti coloniali. Nuova Serie, n. I).

— La circolazione monetaria nell'Eritrea ed il commercio etiopico. — Rome,

1925, 18 p., 1 pl. (Rivista coloniale, anno XX, n° 5).

— Lo Stato etiopico e la sua Chiesa. — Rome et Milan, Soc. editr. d'Arte illus-

trata, 1926, in-8, VI-373 p., 16 pl.

PoNCET (Charles) — Relation abrégée du voyage que M. Charles Poncet fit en

Ethiopie en 1698, 1699 et 1700. Publié dans les Lettres édifiantes et curieuses

écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de

Jésus, IV recueil. IT partie, p. 251-443 — Paris, Nicolas Le Clerc, 1704, in-16. —

Nouvelle édition des Lettres édifiantes et curieuses : Paris, 1838-1843, 4 vol.

gr. in-8.

— Traduction anglaise de la relation de Poncet sous le titre : A Voyage to Aethio-

pia made in the Years 1698, 1699 and 1700, describing particularly that fa-

mous Empire ; as also the Kingdoms of Dongola, Sennar, part of Egypt. with

the natural History of those Parts. — Londres, W. Lewis. 1709, pet. in-I2,

6-138 p.

Traduction allemande sous le titre : Nachrichten aus Aegypten, Nubien, Ae-

thiopien ; 1728.

PonciNs (Edm. de) — Voyage au Choa. Exploration au Somali et chez les Dana-

kils — Paris, 1898, in-8, 57 p. carte (Extr. du Bull. Soc. Géogr., septième

série, t. XIX, 4° trim.)

PORIQUET (Georges) — L'Ethiopie et la question éthiopienne. — Paris, Impr.

Levé, 1905, in-8, 36 p., carte.

— L'Entente cordiale et Ménélik. — Nantes, Impr. Mellinet, 1906, in-8, 14 p.

carte.

Porro (G. P.) — La spedizione Porro. — Rome, 1886, 15 p. (Boll. Soc. Geogr.

Ital., série II, vol. XI).

PoRTAL (Gerald H.) — An Account of the English Mission to King Johannis of

Abyssinia. — Winchester, Warren, s. d. (1888), in-8, 123 p. — Réédition sous

le titre : My Mission to Abyssinia. — Londres, Edw. Arnold, 1892, in-8, VIIT-

261 p., ill. et carte.

Porock1 (Count Joseph) — Sport in Somaliland. — Londres, Rowland Ward,

circa 1900, in-4, ill. et carte.

POTTIER (E.) — Les découvertes archéologiques d'un Français en Abyssinie. —

Paris, 1925, 2 p., carte et ill. (L'Illustration, n° 4291, 30 mai), et 1927, 3 Pp.

carte et ill. (Même recueil, n° 4389, 16 avril).

PoucEoIs (Abbé) — L'Abyssinie. Son histoire naturelle, politique et religieuse

depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de Théodoros. — Paris,

Pougeois, 1868, in-8, 2092 p., carte.

PowELL-COTTON (P. H. G.) — À sporting Trip through Abyssinia ; a Narrative of

a nine Months' Journey from the Plains of the Hawash to the Snows of Simien,

with a description of the Game, from Elephant to Ibex, and Notes on the Man-

ners and Customs of the Natives. — Londres, R. Ward, 1902, in-8, XXIII-

531 p., ill. et carte.

PoyDENOT (G.) — Obock, une station de ravitaillement pour la marine française

(guerre et commerce). Notes et photographies prises au cours d'un voyage

d'étude à Oblock, Djiboutil (sic.) et Aden. — Paris, Challamel, 1889, in-4,

IX-87 p. cartes et planches.

PRAETORIUS (Franz) — Ueber die Sprache von Harar. — Leipzig, 1869, 20 p.

(Zeitschrift der Deutschen morgeniänd. Gesellschaft, vol. XXIII).

— Ueber cie Somali Sprache. — Leipzig, 1870, 27 p., (même recueil, vol. XXIV).

— Fabula de regina Sabea apud Aethiopes. Dissertatio inauguralis. — Halle

1870, 44 p.

— Grammatik der Tigriña Sprache in Abessinien, hauptsächlich in der Gegend

von Aksum and Adoa. — Halle, 1872, in-8, 364 p.

— Zur Aethiopische-arabischen Grammatik, 1873.

— Ueber zwei Tigrifia Dialekte. — Leipzig, 1874.

— Die amharische Sprache. — Haile, 1879, in-4, XIV-523 p.

— Tigrifña Spruchwôrter. — Leipzig, 1883-1888 (Zeitschrift der morgenländ. Ge-

sellschaft. vol. XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XLII).

— Aethiopische Grammatik mit Paradigmen, Literatur, Chrestomathie und

Glossar. — Berlin, Reuther, 1886, in-16, X-164 p.

— Traduction latine sous le titre : Grammatica aethiopica… Carlsruhe et Leipzig,

Reuther, 1886, in-16, X-153-65 p.

— Beiträge zur athiopischen Grammatica und Etymologie — 1889 et 1890 (Bet-

trâge zur Assyriologie und vergleichenden semitischen Sprachwissenschaften,

fasc. I et II).

— Zur Grammatik der Galla Sprache.— Berlin von Reuter und Reichard, 1893

in-8, 310 p.

— Ueber die hamitischen Sprachen Ostafrika's. — Leipzig, 1894, 30 p. (Bestrage

zur Assyriologie, vol. IV).

— Aethiopische Etymologien. — Leipzig, 1907 (Zeitschrift der morgenl. Gesells-

chaft, vol. LXII.)

PRIDEAUX (W. F.) — The Coins of the Axumite Dynasty. — Londres, 1884-1885,

15 — 66 p., planches (The Numismatic Chronicle, ser. 3, Vol. 4 et 5).

PRUYSSENAIRE DE LA WosTYNE (E. de) — Reisen und Forschungen im Gebiete

des Weissen und Blauen Nils. Bearbeitet von E. Zoppritz-Gotha, 1877, in-4,

cartes et planches (Ergänzungshefte nos. 50 et 51 zu Petermann's Mittheilungen).

RAAD (A. M.) — Articles sur l'Abyssinie publiés en français dans Al. Machrig. vol.

6 à 12, Le Caire 1903 à 1900.

— 688 —

RAAD (A.) et GHALEB (B.)— La clé de la conversation abyssine. Vocabulaire, phrases, 3

conversations, verbes et correspondance. À l'usage des nouveaux amharisants. A

— Beyrouth, Impr. cathol., 1910, pet. in-12, 288 p.

= |

|

— Die Kunama-Sprache in Nordost-Afrika. — Vienne, ibid, 1881 ; 89-90, 3 vol.

in-8, 90, 96 et II2 p. ;

— Die Bilin-Sprache in Nord-Ost Afrika. — Vienne, Hälder, 1882-1887, 2 vol.

RAFFRAY (Achille) — Afrique Orientale : Abyssinie. — Paris, Plon, 1876, in-18, in-8, VIII-322 p., et VI-462 P. U

XII-395 p., carte et 10 grav. — Deuxième édition, ibid. 1880. @ — Die Chamir-Sprache in Abessinien. — Vienne, Gerold's Sohn, 1884, 2 vol. in-8., |

—— Voyage en Abyssinie et au pays des Gallas-Raias. — Paris, 1882, 29 p., à 227 et 136 p. : És : Il

carte (Bull. Soc. Geogr., 7° série, t. III, 2° trim. 1882.) a — Die Afar-Sprache. — Vienne, ibid, 1885-1887, 3 fas. in-8, I12, 124 °t 82 PP.

— Les églises monolithes de la ville de Lalibéla (Abyssirie).— Paris, Vve Morel, — Die Quara-Sprache in Abessinien. — Vienne, ibid, 1885-1887, 3-fasc. in, 1

1882, in-4, 14 p., 20 planches. 120, 152 et 52 p. ; |_; |

—— Note sur la distribution des coléoptères en Abyssinie. — Paris, 1883, 12 p. — Die Kafa-Sprache in Nordost Afrika. — Vienne, Tempsky, 1888, in-8, 93, 138 p. |

('Archives des missions scient. et litt., série III, t. X). — Die Saho-Sprache. — Vienne, Hälder, 1889-1890, 2 vol. in-8, VI-316 et VIII- Bi

492 p. | (4

— Wärterbuch der Bedauye-Sprache. — Vienne, 1895, in-8, 365 p. |

— Die Somali-Sprache. — Vienne, 1900-1902, 1903, 3 vol. in-4. | !

RAGAZZI (Vincenzo) — Da Antoto ad Harar. Note di viaggio. Con prefazione e

carta del prof. G. Dalla Vedova. — Rome, Soc. Geogr. ital., 1888, 6 p. (Extr.

du Boll. Soc. Georg. ital., série II, vol. I). ; : ; f

REMOND (Georges) — En Abyssinie. L'agonie de l'empereur Ménélik. — Paris, |

IgII, 23 p. (Le Correspondant, 25 juillet 1911). I

— Excursions et Chasses en Abyssinie. — Paris, 1or1 (Le Tour du Monde, n°8

-40).

— a de l'Abbaï noir. Souvenirs d'Abyssinie. — Paris, G. Crès et Cle, |

1924, in-18, 331 p. Û

RENAUDOT (Eusèbe) — Historia patriarcharum alexandrinorum jacobitorum a

D. Marco usque ad finem saeculi XIII. — Paris, Fournier, 1713, in-4.

RaAssAM (Hormuzd) — Narrative of the British Mission to Theodore, King of abys-

sinia. With Notices of the Countries traversed from Massaouah through the

Soudan, the Amhara and back to Annesley Bay from Magdala. — Londres,

Murray, 2 vol. in-8, XVI-320 et IX-360 p., carte, plans et grav.

RATHJENS (Carl) — Beiträge zur Landeskunde von Abessinien. — Munich, IQII,

in-8, 90 p., carte (Extr. des Mitte:l. der Geogr. Gesellschaft in Münich).

— Die Juden in Abessinien. — Hambourg, W. Gente, 1921, in-8, 97 p.

Rava (Maurizio) — Al Lago Tsana (Il Mar profondo d'Etiopia). Relazione del

viaggio compiuto dalla Missione Tancredi per incarico della Reale Società

Geografica. Con un appendice di geografia agronomica del Cav. Giuseppe Os-

tini. — Rome, Reale Soc. Geogr., 1923, gr. in-8, VIII-270p. planches et carte.

REVELLI (Prof. P.) — Una relazione inedita sull'Abissinia nel 1578. — Rome,

IgI0, 18 p. (Extr. du Boll. Soc. Geogr. ital. vol. X).

REVOIL (Georges) — Voyage au pays des Medjourtines. — Paris, 1880, in-8, carte |

(Extr. du Bull. de la Soc. de Géogr.)

— Voyages au cap des Aromates. — Paris, Dentu, 1880, in-12, 299 p., grav.

— La vallée du Darror. Voyage au pays çomali. — Paris, Challamel, 1882, gr.

in-8, XIV-388 p., ill. et carte. Nouvelle édition, ibid, 1888.

— Faune et flore du pays comali. — Paris, Challamel, 1882, in-8, 470 p.,

RAVAISSE (Paul) — Note sur quelques stèles et inscriptions arabes trouvées en Abys-

sinie. — Paris, 1923, in-8, 15 p., grav. (Extrait de la France Illustrée, 27 oc-

tobre).

a

—

— —

ee

RAVENSTEIN (E. G.) — Somal ana Galla Land ; embodying Information collected

by the Rev. Thomas Wakefield. — Londres, 1884, 29 p. (Proceedings of the

REIN (G. K.) — Abessinien. Eine Landeskunde nach Reisen und Studien in den

Jahren 1907-1913. Berlin. D. Reimer (E. Vohnsen), 1918-1920, 3 vol. gr. in-8,,

X1I-495, XIX-358 et XXXII-395 p. ; 72 pl.

24 pl. 4 |

Royal Georgr. Soc, vol. VI). — Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le Çomal. — Paris, |

—- Antoine d'Abbadie. — Londres, 1897, (The Geogr. Journal, vol. IX). E. Leroux, 1884, in-8, 33 p. ill. (Extr. de la Revue Remote) Pa

Pate. s ' ; ; ne — Voyage chez les Benadirs, les Çomal et les Bayouns en 1882 et 1883. — Paris, {|

Rave (dr > an si Jospansion européenne en Afrique. — Lyon, Impr. 1885 et 1888, 192 p. (Le Tour du Monde. 1° et 2° sem. 1885 et 2° sem. 1888). |

REICHENBACH (J. C.) — Etude sur le royaume d'Abyssinie. — Paris, 1890, in-8, Rey (Charles F.) — Abyssinia and Abyssinians of to-day. — Londres, 1922, 18 p., 1h

carte. carte (The Geographical Journal, vol. LX, n° 3, septembre). | ; |

REINISCH (Leo) — Die Sprache der Irob-Saho in Abessinien. — Vienne, Gerold's

Sohn, 1878, in-8, 56 p.

— Die Barea-Sprache — Vienne, Braumüller, 1874, in-8, XXVIII-186 p.

— Unconquered Abyssinia as it is to-day. — Londres, Seeley, Service et C°, 1923,

312 p., ill. et carte. `

— À recent Visit to Gudru and Gojjam. — Londres, 1926, 25 p., carte et ill. (The

Geographical Journal, vol. LXVII, n° 6).

RHODOKANAKIS (N.) — Die aethiopischen Handschriften der K.K. Hofbibliothek

zu Wien. — Vienne, 1906, 93 p (Sitzungsberichte der Akad. der Wissensch.,

vol. CLI).

Riès — Mouvement commercial de l'Ethiopie. — Paris, 1899 (Moniteur Officiel

du Commerce, février 1899).

Ricuzz1 (A.) — Macallé. Diario. Quarantacinque giorni di assedio. — Palerme, Tip

Marsala, 1901, 88 p.

RimBAuD (Jean-Arthur) — Rapport sur l'Ogadine. — Paris, 1884, 5 p. (Comptes-

rendus de la Soc. de Géogr.)

— Lettres (Égypte, Arabie, Ethiopie). Avec une introduction et des notes par

Paterne Berrichon. — Paris. Soc. du Mercure de France, 1899, in-18, 273 P.,

fac-similé.

— Voyage en Abyssinie et au Harrar. — Paris, La Centaine, 1928, pet. in-8, 64 p.,

RIVERA COSTAGUTI (Maria Afan de) — Manuale pratico de lingua somala. — Rome,

Casa editr. ital., 1909.

RivoyRE (Denis de) — Mer Rouge et Abyssinie. — Paris, Plon, 1880, in-18, 308 p.

— Obock, Mascate, Bouchire, Bassorah. — Paris, ibid., 1883, in-18, 290 p., ill.

et carte.

— Aux pays du Soudan : Bogos, Mensah, Souakim. — Paris, ibid. 1885, in-rB,

292 p., ill. et carte.

— L"Abyssinie pittoresque et commerçante. — Paris, s. d., in-8, 20 p.

— Les Français à Obock. — Paris, Picard et Kaan, 1887.

RoBECCHI-BRICCHETTI (L.) — Lingue parlate Somali, Galla e Harari. Note e Studie

ed ordinati nell' Harar. — Rome, 1890. (Boll. Soc. Geogr.)

— Nell' Harrar. — Milan, Galli, 1896, in-8, VIII-409 p. ill.

— Somalia e Benadir. Viaggio di esplorazione nell' Africa orientale. Prima tra-

versata della Somalia italiana. — Milan, Aliprandi, 1899, in-8, XIX-726 p.,

400 ill, cartes.

Roca n'HuyTezA — Situation économique de la province du Harrar en 19I2. —

Paris, Off. nat. du Comm. ext, 1913, in-8, 16 p. (Suppl. au Moniteur off. du

Commerce, 27 nov. 1913, N° 1062).

RocHET D'HéricourT (C. E. X.) — Voyage sur la côte orientale de la Mer Rouge,

dans le pays d'Adal et le royaume de Choa. — Paris, Arthus Bertrand, 1841

in-8, XXIV-439 p., 10 planches et une carte.

— Second voyage sur les deux rives de la Mer Rouge, dans le pays des Adels et

le royaume de Choa. — Paris, ibid, 1846, in-8, XLVIII-406 p., atlas de 16

planches et carte.

Ropp (Rennell) — Report on the Trade and Finance of Harrar and Addis-Ababa. —

Londres, 1887 (Dipl. and Consul. Reporis, n° 1978, Annual Series).

RopENn — Le tribu dei Mensa. Storia, legge € costumi. Texte en langue tigré. —

Asmara, Mission Suédoise, 1918, 192 p. — Trad. italienne : Stockholm, Evan.

geliska Fosterlands-Stiftelsens Forlägs-Expedition, 1913 P-» 343 P- ill. et

carte.

RôDIGER (E) — Zwei alt-athiopischen Inschriften. — Halle, 1839, 14 P.

— Aethiopische Handschriften. Codex manuscriptorum bibliothecae regalis Mo-

nacensis. — Munich. 1875.

ROHLFS (Gerhard) — Im Auftrage Seiner Majestät des Känigs von Preussen

mit dem englischen Expeditions-corps in Abessinien. — Brême, Kuhlmann

1869, pet. in-8, VIII-182 p., carte. Deuxième édition : Brême Fischer 1882 ;

— Land und Volk in Afrika. Berichte aus den Jahren 1865-1870. Brême Kuhl-

mann, 1870 pet. in-8, 240 p., — Deuxième édition : Norden, Fischer 1884

— Moine Moses ce Ses auf Befehl Seiner Majestat des deutschen Kaisets

im Winter 1880-1881 unternommen. — Leipzi i

JU A TEE men. — Leipzig, Brockhaus, 1883, in-8, XIII-

ROHRER (E. F.) — Die Tracht der Amhara. — Berne, 1

, ’ 923, I *, 2 {, I fi . :

de Jahrbuch des Bern. Hist. Mus. in Bern, 1923). té

— Die Flechterei der Amhara. — Berne, 1928, I .

. . , , ’ 5 P.» 2 L, fi . h

über die Ethnographische Sammlung in Bern 1927). vit of td

ROLSHAUSEN (Peter, Freiherr von) — Stimme aus Abessinien. Familienbriefe eines

Missionars. — Bonn, Hauptmann, 18709.

ROMANET du CArLLAUD (F.) — Les tentatives des Franciscains au moyen âge pour

pénétrer dans la Haute-Ethiopie. — Paris, 1896, 21 B

pat ue , 1896, 21 p. (Bull. Soc. Géogr., 7°

RONCIGLIONE (P. Angelo da) — Manuale amarico-italiano-francese. — Rome, Casa

editrice ital., 1912, in-18, XVI-416 p.

— Manuale tigray-italiano-francese. — Rome, 1912, in-18, XVI-429 p.

Rosa (Ottorino) — Storie vecchie e nuove sull'Abissinia. — Brescia, Tip. Lenghi

Lg 99 P.

— L"impero del Leone di Giuda. Note sull'Abissinia. — Brescia. ibi i

Le rescia. ibid, I9I3, in-4,

Ré — Die Känigin von Saba als Känigin Bilgis. — Leipzig, Barth, 1880, in-8

2 P. ' ,

RosEN (Dr Felix) — Eine deustche Gesandtschaft in Abessinien. — Leipzig, Veit

1907, gr. in-8, XII-496 p., 160 ill. et une carte.

RosEN (Friedrich) — Die Handels- und Verkehrsverhältnisse Abessiniens. — Berlin,

1905. Trad. française (par M. Gérard). — Bruxelles, 1906 (Bulletin du Musée

Commercial).

RossETTI (Carlo) — Storia diplomatica della Etiopa durante il regno di Menelik II.

Tata, 2e convenzioni, protocolli, atti di concessione ed altri documenti

relativi all'Etiopia. — Turin, Società Tip. Editr. Nazional in-

Aus p. Ed ionale, IJOI, in-8, 441 p.,

Rossi (A.) — La nostre conquiste in Africa. Impressioni e note di un viaggio secondo

fatto durante l'occupazione delle Agamè. — Milan, Kantorowicz, 1895, in-8, 97 p.

— La seconda spedizione Ruspoli in Africa. Memorie di un superstite (Emilio

Dal Seno). — Rome, 1899 (Nuova Antol., IV Ser., vol. 83).

RoTHscHILD (Maurice de) — L'empereur Ménélik. — Paris, 1

: , I ' .

de Paris, 15 avril). 914, 31 p. (La Revue

— 692 —

— Voyage en Ethiopie et en Afrique orientale anglaise (1904-1905). Résultats

scientifiques. Animaux articulés. — Paris, Lechevalier, 1922, 2 voi. in-4 et atlas.

RovarD DE Car — L'Ethiopie au point de vue du droit international — Paris,

A. Pedone et Gamber, 1928, in-8. 100 p., carte.

Rourr — Die älteste aethiopische Handschrift der vier Bücher der Kônige. —

Munich, 1902, 48 p., 4 pl. (Zeitschr. für Assyriol., vol. 16).

RüPPEL (Eduard) — Atlas zu der Reise im nôrdlichen Afrika. Zoologie. — Francfort

sur le Mein, Schmerber, 1826-1828, 2 vol. in-fol. en 5 parties, VI 133 p. et

66 pl., et 219 p. et 53 pl.

— Neue Wirbelthiere zu der Fauna von Abyssinien gehôrig, entdeckt und be-

schrieben. — Francfort, ibid, 1835-1840, in-fol. en 4 parties, 322 p., 95 pl.

— Reise in Abyssinien. — Francfort, ibid., 1838-1840, 2 vol. in-8, XVIII-435

et XI-446 p. et atlas in-fol. de 10 pl. et cartes.

— Systematische Uebersicht der Vägel Nord-Ost Afrika's, nebst Abbildung und

Beschreibung von 50 theils unbekannten, theils noch nicht bildlich dargeste Iten

Arten. — Francfort, ibid., 1845, in-8, 140 p., 50 pl.

RusPoL1 (Prince) — La spedizione Ruspoli : Letter. — Rome, 1893, in-8, 23-

7 p., carte et profils (Extr. du Boll. Soc. Geogr. ital., Août-Sept., oct.-Nov. 1893).

RussEL (Cte Stanislas) — Une mission en Abyssinie et dans la Mer Rouge (23 oct.

1859-7 mai 1860). Préface de M. Gabriel Charmes. — Paris,Plon-Nourrit,

1884, in-18, XXVIII-307 p.

RussELL (M) — Nubia and Abyssinia ; comprehending their Civil History. Anti-

quities, Arts, Religion, Literature, and Natural History. — Edimbourg et Lon-

dres, 1833, in-I2, carte et grav. Réédition : New York, 1845.

RUYTERS (André) — Addis-Abeba. D'Addis-Abeba à Djibouti. — Paris, Marcel

Rivière, 1911-1912, 71 p. (La Nouvelle Revue française, 1°' oct, 1°" décembre

III et I°' mai IQI2).

SACCONI (Pietro) — Nei Galla. In via l'Ogaden. Lettere. — Milan, 1883, 5 p. (L'Es-

ploratore. vol. VII).

— Notizie sul l'ultimo suo viaggio e sul suo eccidio. — Milan, 1883, 8 p. (Même

recueil, vol. VII).

— Lettere postume e altri particolari intorno all'accido. — Milan, 1884, 7. p..

(Même recueil, vol. VII).

SACHSEN-COBURG-GOTHA (Ernst, Herzog von) — Reise nach Aegypten und den

Ländern der Habab, Mensa und Bogos (1862). — Leipzig, 1864, in-fol, 78. p.,

grav. et cartes.

SAINEANO (Marius) — L'Abyssinie dans la seconde moitié du XVI° siècle ou le

règne de Sartsa – Dengel (Malak-Sagad) 1561-1594, d'après des annales éthio-

piennes inédites. — Leipzig et Bucarest, Impr. J. Gäbl, 1892, in-8, 54 p.

SALIMBENI (Augusto) — Tre anni di lavoro nel Goggiam. Conferenza — Rome,

Civelli, 1886, in-8, 19 p. (Extr. du Bull. Soc. Geogr. ital., série II, vol. XI).

SALMA (de) — Obock. Exploration du golfe ae Tadjourah, du Gubbet-Kharab

et du Bahr-Assel. — Paris, Faivre, 1893, in-8, 153 p.

SALT (Henry) — A Voyage to Abyssinia and travels into the interior of that Coun-

try. — Londres, 1814, in-4, XVII -508-LXXV p., 35 cartes et planches.

— Traduction allemande sous le titre : Neue Reise nach Abvssinien in den Jahren

1809 und 1810. — Weimar, 1815, in-8, 480 p., carte et planches,

— Traduction française sous le titre : Voyage en Abyssinie, entrepris par ordre du

Gouvernement britannique, exécuté dans les années 1809 et 1810. Traduit de

l'anglais par P.F. Henry. — Paris, Magimel, 1816, 2 vol. in-8, LXII-

407 et 474 p. et atlas in-8, obl. de 33 pl. et cartes. Nouvelle édition : Paris 1876

2 vol. in-8 et atlas. ;

Voir HALLs et VALENTIA.

us (L.) — L'esercito abissino. Usi et costumi. — Rome, Voghera 1806, in-8

; 5, ill. ' ' '

SANDER (E.) — Das Hochland von Abessinien. — 1929, carte et planches,

SANDFORD (Captain) — Report for the Year 1913 on the Trade of Abyssinia. —

Londres, H. M"s Stationery Office, 1915, in-8, 31 p., carte (Dipl. and Consul,

Reports, n° 5422, Annual Series).

SANGUINETTI (J.) — Essais ae pénétration européenne en Ethiopie 1885-1906, —

Montpellier, 1907, 178 p.

SAN MARZANO (A. di) Relazione a S. E. il Ministro della Guerra sulla opera-

zione militare eseguita nell'inverno del 1887-88 per la reoccupazione di Saati. —

Rome, Voghera, 1888, 251 p. 7 cartes (Extr. de la Riv. milit. ital., 1888).

SAPETO (Giuseppe) — Viaggio e missione cattolica fra i Mensa, i Bogos e gli Habab

con un cenno geografico e storico dell Abissinia. — Rome. Tipi della S. con

greg. di Prop. Fide, 1857, in-8, XXXIX-528 p.

— Assab ed i suoi critici. — Gênes, Pellas, 1879, in-8, X-327 p., carte.

— Ambasciata meandata nel 1859 dal Governo francese a Negussié, Degiazmatch

del Tigré e del Samien in Abissinia. — Florence et Rome, R. Tipografia, 1871

in-8, 52 p. (Extr. du Boll. Soc. Geogr. ital., vol. VI).

— Etiopia. Notizie raccolte dal Prof. Giuseppe Sapeto, ordinate e riassunte dal

Sonate del Corpo di Stato Maggiore. — Rome, Voghera, 1890, in-16, XI-

430 P.-

SAUTEREAU (G.) — L'Abyssinie et les intérêts français dans le centre de l'Afrique. —

Paris, Typographie Marliot, 1879, in-4, 16 p., carte.

SAVOURÉ (A.) — L'Abyssinie agricole. — Addis-Abeba, Impr. éthiopienne, I9I2

in-18, 16 p.

San dadeaue) — Der Einfluss des geographischen Milieus auf die rassiale und

urelle Entwicklung Abessiniens. — Vienne, 1913, 80 p. (Mit g

Geslischaft). sa PRE

SCHIARINI (Pompilio) — L'Abissinia d'oggi secondo il giudizio di un ufficiale fran;

cese. — Rome, 1906, 24 p. (Boll. Svc. geogr. ital.)

SCHIMPER (Wilhelm) — Berichte aus und über Abessinien. — Vienne, 1852, in-8,

— Meine Gefangenschaft in Abissinien. — Gotha, 1868, 5 p. (Pelermann's Mitthei-

lungen).

21% +

SCHINDLER (F.) — Die Armee des Njegus Negest Menelik II und einiges über mi-

litärische Operationen in Abessinien.— Troppau, 1808, in-8, 53 p., ill. et carte.

SCHLEICHER (A. W.) — Die Somali Sprache. — Berlin, Frohlich, 1892, in-8, XVI-

160 p., carte.

— Geschichte der Galla. Bericht eines abessinischen Mänches über die Invasion

der Galla im XVIten Jahrhundert. Text und Uebersetzung. — Berlin, ibid.,

1893, in-8, 43 F-

SCHLUMBERGER (Gustave) — Monnaies inédites des Ethiopiens et des Homérites. —

Paris, 1886, 16 p., pl. (Revue numismatique, sér. III t. IV).

SCHôLLER — Mitteilungen über meine Reise in der Colonia Eritrea. — Berlin, 1895.

SCHREIBER (J.) — Manuel de la langue tigraï parlée au centre et dans le nord de

l'Abyssinie. Textes et vocabulaire. — Vienne, Hôlder, 1887.~~1893, 2 fascic. in~~

8, VII-93 et IV-132 p.

Voir COULBEAUX et SCHREIBER.

SCHRENZEL (E. H.) — Abessinien, Land ohne Hunger, Land ohne Zeit. — Berlin,

Büchergilde Gutenberg, 1928, gr. in-8, 272 p., ill, 3 cartes.

SCHUVER (Juan Maria) — Reisen im oberen Nilgebiet. Erlebnisse und Beobach-

tungen auf der Wasserscheide zwischen Blauen und Weissen Nil und in den

aegyptisch-abessinischen Grenzländern, 1881 und 1882. — Gotha, J. Perthes,

1883, in-4, 4-95 p. carte (Ergänzungshefte n° 72 zu Pelersmanns Mitteilungen)

SCHWEINFURTH (Dr. G.) — Beitrag zur Flora Aethiopiens. — Berlin, 1867, in-8.

— Abyssinische Pflanzen. Eine alphabetische Aufzählung von Namen einhei-

mischer Gewächse in Tigrinja… — Berlin, Reimer, 1893, in-4, 84 p.

— Il presente e l'avvenire della Colonia Eritrea. Traduzione di A. M. — Milan,

Tip. Bellini, 1894. 63 p-

SCOLART (Lucio) — Grammatica oromona. — Naples, 1885, in-I2, 63 p.

— Frasario e vocaboli in lingua amarica-oromona-araba-inglese. — Naples.

1888, in-12, 69 p.

— L"Etiopia. La sua letteratura, la storia e le leggi. — Naples, Tip. Rinaldi et

Sellitto, 1890. 51 p.

SECKENDORFF (Graf von) — Meine Erlebnisse mit dem englischen Expeditions-

corps in Abessinien (1867-1868). — Potsdam, Cabos, 1869, in-8, 210 p., carte.

SERAO (E) — Le leggende del popolo abissino. Raggio di sole. — Rome, 1907,

28 p., (Riv. d'Italia, vol. 10).

SErGI (G.) — Africa. Antropologia della stirpe camitica. — Turin, Bocca, 1897,

426 p., 118 grav. et une carte.

SErcI (S.) — Crania habessinica, contributo all'antropologia dell'Africa Orientale.

Rome, Loescher, 1912, in-8, IV-510 p., 33 pl. et 20 fig.

— Saggio di una indagine analitica nel cranio abissinico. — I912, in-8, 141 P.,

planches et tableaux.

SETON-KARR — Stone Implements in Somaliland. — Londres, 1895 et 1896, (Report

of the British Assoc. for the advanc. of Science, vol. LXV et LXVI).

— Discoveries'of Evidences of the' ithi

palaeolithic Stone Age i i

as (Journ. Anthr. Inst. of Great Britain, vol 5 PALAIS

— Collection of Stone Imple ts i lat ;

ut a plements in Somaliland. — Londres, 1897 (Même recueil,

— Further Discoveries of ancient Stone I i

1 |

1898 (Même rec. vol. XXVII). mplements in Somaliland. — Londres,

SHEPHERD (A. J.) — The Campaign i ini

- paign in Abyssinia. — ; ;

Office, 1868, pet. in-8, XXVI-388 p., Ti Bombay, « Times of India »

se (Gabriel) — Voyage en Abyssinie et chez les Gallas-Raïas. L'Ethiopie

s mœurs, ses traditions — Le négous Johannès. Les églises Manatihes

Lalibèla. — Paris, Challamel in-

ane 'cane mel, 1885, in-8, VIII-374 p., 22 grav. et planches et

SIMPSON (W.) — Abyssinian Church Architecture. — Londres, 1869

sut (bent P.) — Abyssinia of to-day. An Account uf the first Mission sent

y the American Government to the Court of the King of Kings (1903-1904)

Londres, Arnold, 1906, in-8, XIV-227 p., ill. et carte. ci

SLATIN PACHA — Feuer und Schwert i

im Sudan. — i |

grav. et 2 cartes. udan. — Leipzig, 1896, in-8, 596 p., 19

— Traduction française sous le titre :

1808, in-8, 826 z s le titre : Fer et Feu au Soudan. — Le Caire, Diemer,

du = Donaldson) — Through unknown African Countries. The first Expedi-

ion from Somaliland to lake Rudolf and Lamu. — Londres, Arnold, 18

gr. in-8, XVII-471 p., portr., ill. et cartes. | 17

SMITH (F. Harrison) — Throu ini

gh Abyssinia. An Envoy's Ride t l

— Londres, Fisher Unwin, 1890, in-8, 268 p., et nr 06e Kagel Zion,

us E (Pau) — voyages en Ethiopie (janvier 1880 — octobre 1884). Notes

cuments divers. — Rouen. 1886, in- ; ;

la Soc. normande de Géographie). 1H PEUR

— Obock, le Choa, le Kaffa. Une exploration commerciale en Ethiopie. Récit

anecdotique. — Paris, M. Dreyfous, s, d i bli

ee AE ylous, s. d. (1886), in-18, 315 p. (Biblioth. d'aven-

SOMIGLI DI S. DETOLE (P.) — L'itinerarium del P. Remedio Prutcky… e il suo

viaggio in Abissinia 1752-1753. — Le Caire, Soc. royale de géogr., 1926

2 cartes (Publ. du Congrès intern. de géogr.) ; 14?

SOUTTAER (Addison) — Abyssinia. Present commercial Status of the Country

special Reference to the Possibilities for American Trade. — Washington.

overnment Printing Office, 1918, in-8, 71 p.,(Special Consular Reports, n° 81).

STANLEY (H. M.) — Coomassie and Magdala. — Londres, 1874, in-4. Réédition

partielle sous le titre : Magdala. The Story of the Abyssinian Campaign of

1867-68. — Londres, Sampson, Low, Marst :

carte et grav. , on et C9, 1806, in-12, VI-190 p.,

STECKER (Dr A.) — Die Stecker'sche Expedition. Berichte des Reisenden. Aufnahme

ee.

et age

Î

j

4 Î

*

M::4

}

F a

`

;

i

;

{

(11 |

|

LEA

`

1f

RE

ji

Li

1

tu 7

Ï

;

w…

M

f t

à

È

;

2

des Tana-Sees. — Berlin. 1881-1883, 15 p., carte. (Mittheil, der afrik. Gesell-

schaft in Deutschland, vol. III).

— Ueber seine Reise in Abessinien. — Berlin, 1883, 5 p. (Verhandl. der Gesellsch.

für Erdkunde, vol. X).

STEFANO (G. de) — I Costumi penali degli Abessini ed il Fethà Neghest. Deuxième

édition. — Florence, Bemporad, 1906, I12 p.

STEIN (L.)— Die Juden in Abessinien (Falaschas). Ihr Ursprung, ihre geschichtliche,

Entwicklung und ibre gegenwärtigen Zustände. Eine Quellenstudie. — Ams-

terdam, 1881, in-8, 79 p.

STELLA (Giovanni) — Abissinia. — Rome, Tip. Prop. Fiae, 1850, in-8.

STERN (H. A.) — Wanderings among the Falashas in Abyssinia ; together with a

Description of the Country and its various Inhabitants. — Londres, Wertheim.

1862, in-8, VIII-322 p., 20 planches et une carte.

— The captive Missionary. Being an Account of the Country and People of Abys-

sinia, embracing a Narrative of King Theodor's Life and his Treatment of poli-

tical and religious Missions. — Londres, Cassell, Peter and Galpin. s. d. (1868),

in-8, XVI-397 p., 7 pl. — Édition allemande : Cassel, 1868, in-8, XVI-398 p.

STEUDNER (H.) — Reise von Adoa nach Gondar 1861-1862. — Berlin, 1863 et 1864,

94 p. (Zeitschrift für allg. Erdkunde).

STIGAND (Captain C. H.) — To Abyssinia through an unknown Land. An Account

of a Journey through unexplored Regions of British East Africa by Lake Rudolf

to the Kingdom of Menelik. — Londres, Seeley, 1910, in-8, 352 p., 46 ill. et 2

cartes.

STUMM (F.) — Meine Erlebnisse bei der englischen Expedition in Abyssinia. —

Francfort sur le Mein, Jügel, 1868, in-8, VI-162 p., carte et plan.

SUNDSTRÔM (R.) — Some Tigrè Texts with transliteration and translation (Dans

Le Monde oriental, VIII, 1914, 16 p.)

SUZzzARA (A.) — La spedizione egiziana contro l'Abissinia (1875-1876). — Rome,

Voghera, 1887, in-4, 33 P-

SviLokossiscH — Les Russes en Abyssinie. — 1895.

SwAYNE (H. J. E.) — Seventeen Trips through Somaliland. A Record of Explo-

ration and Big Game Shooting, 1885 to 1893. — Londres, R. Ward, 1895, gr.

in-8, XX-386 p., planches et cartes.

— Seconde édition sous le titre : Seventeen Trips through Somaliland and a visit

to Abyssinia. — Londres, ibid., 1900.

— Troisième édition. With supplementary Preface on the « Mad Mullah » Risings.—

Londres, ibid, in-16, 1903, XXII-385 p., ill. et 4 cartes.

SWAYNE (Frances) — A Womans' pleasure trip in Somaliland. — Londres, Simpkin,

1907, 184 p.

TarÉ (l'alèqa) — Histoire d'Abyssinie (en amharique). — Asmara, Swedish Mission,

1922, in-8, 61 p.

TANCREDI (Cap. A. M.) — Come mangiano gli Abissini di Eritrea. — Rome, 1907

(Boll. Soc. geogr. ital., octobre et novembre).

— La missione della Società geografica italiana in Etiopia settentrionale. — Rome,

1908, 54 p., 3 cartes (Extr. du Boll. Soc. geogr. ital., fasc. XII).

TEDONE (Giovanni) — Il recordi di un prigionero di Menelik dopo il disastro di

Adua. — Rome, I9I5, 239 p., cartes.

TÉKLA-HAIMANOT (Abba) — Abouna Yacob ou le vénérable de Jacobis. Scènes de

sa vie d'apostolat. — Paris, A la procure des Lazaristes, 1914, in-8, 240 p.,

grav.

TELLEZ (Baltazar) — Historia general de Etiopia a alta ov Preste Toam e do que

nella obraram os Padros de companhia de Jesus : composta na mesma Etiopia

pelo Padre Manoel d'Almeyda. Abreviada com nova relejjam e methodo…

Coïmbre, Manoël Diaz, 1660, gr. in-4, 18-736 p., grav. et carte.

— Traduction française sous le titre : Histoire de la Haute-Ethiopie écrite sur

les lieux par le R. P. Manoël d'Almeida. Traduite par Thévenot. — Paris, 1673,

in fol, (Dans le 4me vol. de : Relations de divers voyages curieux qui n'ont

pas été publiées…)

TouraIEFF (B.) — Monumenta Aethiopiae Hagiologica. — Leipzig, 1902.

— Recherches dans le domaine des sources hagiographiques de l'histoire d'Ethio-

pie, (en russe). — St-Pétersbourg, 1902, XIV-433 p.

— Libres-penseurs abyssins du XVIIeme siècle (en russe), — St-Pétersbourg,

1903, in-8, 35 p.

— Poésies de l'empereur Naod. Texte et trad. russe. — Ibid, 1904, in-8, 21 p.

— Récits hagiologiques sur la chute du royaume d'Aksoum (en russe). — Ibid,

1905, in-8, 8 p.

— Acta S. Feré-Mikâël et S. Zar'a Abreham. — Rome, de Luigi et Paris Poussiel-

gue, 1905, 2 vol. in-8, (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium).

— Acta S. Eustathii. — Ibid., 1906, 2 vol. in-8. (Même collection).

— Les manuscrits éthiopiens de St-Pétersbourg (en russe), — St-Pétersbourg,

1906, in-4, 136 p., 3 pl.

— Récits sur le monastère de Dabra-Libanos (en russe). — Ibid, 1906.

— La vie de quelques saints abyssins d'après d'anciens manuscrits de la collec-

tion d'Abbadie (en russe). — Ibid. 1906.

— Acta S. Aaronis et S. Philippi. — Rome et Paris, 1908, 2 vol., in-8 (Corpus

Script. Christian. Oriental).

— Fragmenta geographorum aethiopicorum (en russe). — St-Pétersbourg, 1912,

19 p.

TrauB (Paul) Voyage au pays des Bogos et dans les provinces septentrionales

de l'Abyssinie. — Neuchâtel, 1889, 96 p., (Bull. de la Soc. neuchâteloise de géo-

graphie.

TRAVERSI (Dr Leopoldo) — Viaggi negli Arussi, Guraghi, ecc. — Rome, 1887, 24 p.,

grav. et carte (Extr. du Boll. Soc. Geogr. ital., avril 1887.).

— Da Entotto al Zuquala. — Rome, 1887, 15 p., grav. (Extr. du même recueil,

août 1887).

ne

—

—

—

=

ere

- rs mm rt

- re ne cc “

- as ie –

ET A

— – - — – ze}

- mate me pe = Que ;

Eesti ste

— Escurzione nel Gimma. — Rome, 1888, 23 p., grav. (Extr. du même recueil,

novembre 1888).

— La Scioa e i paesi limitrofi. Conferenza. — Rome, 1889, 33 p., carte (Même re-

cueil, ser. III, vol. IT).

— La stazione di Let Marafiài. — Rome, 1892. (Même recueil).

— Memoria sulla proprietà in Ethiopia. — Rome, Minist. Aff. esteri, circa 1892,

8 p.

— Le antichita di Uorcamba nello Scioa. — Rome, 1893. (Boll. Soc. Geogr. Ital).

— Il conte Pietro Antonelli e la politica sciona. — Rome, 1901, 16 p., (Rivista

politica e litteraria).

— Gli eredi di Menelik. — Rome, 1902, I0 p., portr. (Même recueil).

TrumPP (Ernst) — Ueber den Accent im Aethiopischen. — Leipzig, 1874, in-8,

47 p. (Extr. de Zeitschrift der deustchen morgenländ. Gesellschaft).

— Das Taufbuch der aethiopischen Kirche. Aethiopisch und Deutsch. — Munich,

Franz, 1878, in-4, 37 p., (Extr. des A bhandl. der Kôn. bayer. Akad. der Wissen-

schaften, vol. XIV).

TUTSCHEK (C.) — Dictionary of the Galla Language (Galla, English and German). —

Munich, 1844-45, 3 Vol. in-8.

— A Grammar of the Galla Language. — Munich, 1845, in-8, VITII-o1r p.

URRETA (Luis de) — Historia ecclesiastica, politica, natural y moral de los grandes

y remotos reynos de lo Ethiopia. — Valencia, P. Mey, 1610, in-4., 731 p.

VALBERT (G.) — L'Abyssinie et son négus d'après un voyageur allemand. — Paris,

1884, 12 p. (Revue des Deux Mondes, 1° juillet).

VALENTIA (Viscount George) — Voyages and Travels to India, Ceylan, the Red

Sea and Egypt (1802-1806). — Londres, Miller, 1809, 3 vol. in-4, 69 pl.— Deu-

xième édition : 1811, 3 vol. in-8 et atlas de 72 pl.

— Traduction allemande sous le titre : Des Lord G. Valentia und Salt's Reisen

nach Indien, Ceylan, dem Rcthen Meere, Abyssinien und Aegypten, in den

Jahren 1802-1806. — Weimar, 1811, 2 vol. in-8, carte.

— Traduction française partielle sous le titre : Salt (Henry) — Voyage en Abyssi-

nie, trad. de l'anglais, extrait des voyages de Lord Valentia par M. Prévost. —

Genève et Paris, 1812. — 2 vol. in-8, 304 et 272 p., 9 pl.

— Traduction française complète sous le titre : Voyages dans l'Hindoustan, à

Ceylan, sur les deux côtes de la Mer Rouge, en Abyssinie et en Egypte, dvrant

les années 1802, 1803, 1804, 1805. Trad. de l'anglais par P. F. Henry. — Paris,

Vve Lepetit 1813, 4 vol. in-8, et atlas de 38 planches et cartes.

VALLE (Pietro) — Geografia dell' Abissinis. — Florence, Barbèra, 1887, in-16,

92 p., carte.

VANDERHEYM (J. G.) — Une expédition avec le négous Ménélik. Vingt mois en

Abyssinie. — Paris, Hachette, 1896, in-18, 203 p., carte et 68 ill.

VANNUTELLI (L.) — L'Uollega e l'industria mineraria. — Rome, 1903, I9 p. grav.

3 cartes (Extr. du Boll. Soc. geogr. ital., fasc. VIII).

VANNUTELLI (L.) et CITERNI (C.) — Seconda espedizione Bottego. L'Omo. Viaggio

di esplorazione nell' Africa orientale. — Milan, Hoepli. 1899, gr. in-8, XVI-

650 p., 141 grav. IT planches et 9 cartes.

— Traduction française par H. de Mathuisieulx, parue dans Le Tour du Monde,

1900.

VARENBERGH (J.) — Studien zur abessinischen Reichsordnung. — Strasbourg,

1915-16, 45 p. (Zeitschrift für Assyriologie, XXX).

VASCONCELLOS (E. de) — Castelcs portugueses na Abissinia. — Lisbonne, 1927, 6 p.,

3 pl. (Bol. Soc. de geografa, juillet-août 1927).

VAYSSIÈRES (A.) — Souvenirs d'un voyageur en Abyssinie avec un avant-propos

d'Alexandre Dumas. — Bruxelles et Leipzig, 1857, 2 vol. in-32, 222 et 226 p

(Coll. Hetzel).

VE1GA (Manoel da) — Relaçam geral do estado da Christiandade de Ethiopia…

dos annos de 1624, 1625 e 1626. — Lisbonne, Pinheiro, 1628, in-4, 124 p.

— Traduction française sous le titre : Histoire de ce qui s'est passé au royaume

d'Ethiopie des années 1624, 1625, 1626. — Paris 1620.

Verrcu — Notes from the journal of F. M. Flad. — Londres, 1860, in-16. Voir :

FLAD.

VERME (L. Dal) — Il paese dei Somali. Memoria. — Rome, Mantellate, 1889, in-8,

53 p., Carte.

VERNEAU (R.) — Les migrations des Ethiopiens. — Paris, Masson, 1899, in-8, 22 p.,

grav. (Extr. de L'Anthropologie, t. X).

— Les mégalithes de l'Abyssinie. — Paris, 1924, 4 P., (Même revue, XXXIV).

VIGNÉRAS (Sylvain) — Une mission française en Abyssinie. — Paris, À. Colin. 1897,

in-18, 234 p., ill.

VIGONI (Pippo) — Abissinia. Giornale di un viaggio. — Milan, Hoepli, 1881, in-8,

VIII-264 p., ill. et carte.

ViLLEsPy (Séraphin de) — La mission du Kaffa, autrefois et aujourd'hui. — Paris,

1904, 5 art, ill. (Les Missions cathol., vol. 36).

VINCENT (E.) — Les intérêts français en Ethiopie. — Paris, Comité de l'Afrique

française, 1905.

VITALIEN (D') — Pour l'indépendance de l'Ethiopie. — Paris, Éditions de « l'Effort»,

IQIQ, in-r2, 63 p.

— L'Ethiopie intellectuelle et artistique. — Revue économique française, oct.-

déc. 1924, I2 p.

VITERBO (Prof. Ettore) — Grammatica e dizionario della lingua oromonica (galla).

— Milan, Hoepli, 1892, 2 vol. in-32, VIII-150 et XI 105 p.

Vrro (L. de) — Esercizi di lettura in lingua tigrigna. — Rome, Casa editr. ital.,

1894, in-8, 69 p.

— Grammatica elementare della lingua tigrigna. — Rome, Tip. della Congr. de

Propag. Fide, 1895-LV. in-8, 87p., a CL a

— Vocabolario della lingua tigrigna. Introduzione e indice italiano-tigrigno del

Dott. Carlo Conti Rossini. — Rome, Casa editr. ital., 1806 in-8. XII-160 p.

ed et

> ma es

VITToRIO (Mariano) — Chaldeae seu Aethiopicae linguae institutiones… Opus utile

ac eruditum. — Rome, 1552 — Réimpression : ibid, Typ. Sacr. Congr. Propag.

Fide, 1630, in-8, 4-86 p.

VIVIAN (Herbert) — Abyssinia. Through the Lion-Land to the Court of the Lion

of Judah. — Londre, Pearson, 1901, in-8 XVI-342 p., 80 ill. et 2 cartes.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN (Louis) — Eclaircissements géographiques et historiques

sur l'inscription d'Adulis et sur quelques points des inscription d'Axoum.

Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Paris, 1864, in-8

52 p. (Extr. du Journal asiatique)

VOLLBACH (F.) — Moderne Abessinische Malerei. — Berlin, 1927, 4 p., II ill. en

couleurs (Die Woche, 2 avril, n° 14).

VOLLBRECHT (Hans) — Im Reiche des Negus Neghesti Menelik II. Eine Gesandt-

schaftsreise nach Abessinien. — Stuttgart, Berlin et Leipzig, Union Deutsche

Verlagsgesellschaft, 1906, in-8, 239 p. 29 ill. et une carte.

VorsT (Mrs van) — Magda, Queen of Sheba. From the ancient royal abissinian ms.

The glory of the King. Introduction by H. Le Roux. — Londres, Funk et

Wagnalls, 1907,196 p.

WAKEFIELD (Rev. Thomas) — Footprints in Eastern Africa or Notes of a Visit to

the Southern Gallas. — Londres, W. Reed, 1866.

— Mariage Customs of the Southern Gallas. — 1907, 7 p. (Folk-Lore, vol. 18).

WALDMEIER (Theophilus) — Wërtersammlung der Agau-Sprache. — Bâle, Pil-

germissions-Buchdruckerei auf St-Chrischona, 1868, in-8, 29 p.

— Erlebnisse in Abessinien in den Jahren 1858-1868. — Bâle, Spittler, in-12, 139

p., 12 ill.

— Autobiography. Being an Account of ten Years Life in Abyssinia and Sixteen

Years in Syria. — Londres, Partridge, s. d. (1887), in-8, XIV-339 p. ill.

WALKER (Consul) — Report for the Year 1911 on the Trade of Gambela. — Londres,

H. M's Stationery Office, 1912, 7 p. (Dipl. and Consul. Reports, n° 5000, Annual

series).

— Report for the Year 1913 on the Trade of Gambela. — Londres, ibid., 1915,

6 p. (Même collection, n° 5421, Annual Series).

WANSLEBEN (J. M.) — Histoire de l'Église d'Alexandrie… écrite au Caire même

en 1672 et 1673. — Paris, Vye Clousier, 1677, in-12.

— À brief Account of the Rebellions and Bloodshed occasioned by antichristian

Practices of the Jesuits in the Empire of Ethiopia. — Londres, 1679, in-4, 37 p-

WerrBy (Captain) — ? Twixt Sirdar and Menelik. An Account of a Year's Expe-

dition from Zeila to Cairo through unknown Abyssinia. — Londres et New-

York, Harper, 1901, in-8, XXV-409, ill. et 2 cartes.

WicKENBURG (Graf Eduard von) — Wanderungen in Ost-Afrika. — Vienne, Ge-

rold, 1899, gr. in-8, XX-440 p., ill, 3 cartes.

— Von Dschibuti bis Lamu. — Gotha, 1903, 7 p., 3 cartes (Petermann's Mittei-

lungen, vol. 49, IX).

— Abessinien. — Berlin, 1908, 7 et 13 p. (Deutsche Rundschau, vol. 32).

WiLKINs (K. Saint Clair) — Reconnoitring in Abyssinia. A Narrative of the Procee-

dings of the Reconnoitring Party, prior to the Arrival of the main Body of the

Expeditionary Field-Force. — Londres, Smith, Elder et C°, 1870, in-8, XVI-

410 p., IO pl. en couleurs et une carte.

WirLcocks (Sir William) — The Nile in 1904. — Londres, E. and F. N. Spon, 1904

gr. in-8, 225 p., cartes et plans.

WINGATE (Lt. Col) — Mahdiism and the Soudan (1281-1890). — Londres, Mac-

millan, 1891, in-8, XXVIII-617 p., 3 cartes et plans,

WINSTANLEY (W.) — A Visit to Abyssinia. An Account of Travel in modern Ethio-

pia. — Londres, Hurst and Blackett, 1881, 2 vol. in-r6, XI-310 et 307 p.

WOLVERTON (Lord) — Five Months' Sport in Somaliland. — Londres, Chapman and

Hall, 1804, in-8, 108 p., ill.

WORRELL (William Hoyt) — Studien zum abessinischen Zauberwesen. Inaugural-

Dissertation. — Strasbourg, Trübner, 1909, 36 p., 4 ill.

— Charms and Amulets (Abyssinian). — Edimbourg, 1gro0. (Dans James Hastings

Encyclopedy of Religion and Ethics, vol. III).

— Studien zum abessinischen Zauberwesen. — Strasbourg, 1909, IQIO, IQI4-

IoI5, 183 p., 2 pl. (Zeitschrift für Assyriologie, vol. XXIII, XXIV, XXIX)

WRIGHT (W.) — Catalogue of the Ethiopic Manuscripts in the British Museum

acquired since the year 1847. — Londres, Gilbert and Rivington, 1877, in-4,

XV-366 p., planches.

WYLDE (Augustus) — '83 to '87 in the Soudan. With an Account of Sir William

Hewett's Mission to King John of Abyssinia. — Londres, Remington, 1888,

2 vol. in-8, 347 et 314 p., carte.

— Modern Abyssinia. — Londres, Methuen, 1901, in-8, 506 p., front. et carte.

XIMENESs (Ed.) — Sul campo d'Adua. Diario (marzo-giugno 1896). — Milan, Treves,

1897, gr. in-8, 316 p., ill. et cartes.

YALTASAMMA — Les amis de Menilik II, Roi des Rois d'Ethiopie. Avec documents

sur la conquête du Nil par les Anglais et l'incident de Fachoda. — Paris, Chal-

lamel, 1899, in-8, 63 p. (Extr. de La Dépêche Coloniale).

ZANDER (Edward) — Views in Central Abyssinia with portraits of the Natives of

the Galla Tribes, taken in Pen and Ink under Circumstances of peculiar Diffi-

culty, by T. E. (sic), a German Traveller believed at present to be one of the

Captives there. With Descriptions by Sophie F. F. Veitch. — Londres, 1868,

album obl. de 40 planches.

ZARNCKE (Friedrich) — Der Priester Johannes. — Leipzig, 1876-79 (Abhandl.

der Sâchs. Gesellsch. der Wissensch.)

ZELTNER (de) — Le monastère souterrain de Goba. — Paris, Masson, 1904. (L'an-

thropologie, t. XV).

— Trois sculptures des environs de Harrar. — Paris, 1916, 21 p. (Extr. des Bulle-

tins et Mémoires de la Société d'Anthropologie).

ZETTERSTEEN — Die abessinischen Handschriften der Kôniglichen Universität

zu Upsala. — Leipzig, 1899. (Zeitschrift der morgenländ. Gesellschaft, vol. 53).

ts.

gen ea

ae

— Yo? —

Zicuy (W. von) — Die Danakil Küste. — Gotha, 1886, 4 p., carte (Petermann's

Mitteil., vol. 26).

ZINTGRAFF (A.) — Der Tod des Läwens von Juda. Dichtung und Wahrheit aus

Kaiser Meneliks letzten Tagen. — Berlin, Peatel, 1926, in-18, 407 p.

ZOTENBERG (H.) — La chronique de Jean, évêque de Nikiou — Texte et traduc-

tion. — Paris, Impr. Nationale, 1883, in-4, 488 p.

— Catalogue des manuscrits éthiopiens (gheez et amharique) de la Bibliothèque

nationale. — Paris, Impr. nationale, 1877, in-4, vol. 287.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

(SANS NOMS D'AUTEURS)

>> eme ce

ANGLETERRE

Treaty of Friendship and Commerce between Great Britain and Sahela Sellassieh,

the king of Shoa, Efat, Gurague and the Galla nation signed at Angolala, No-

vember 16, 1841. Printed with Extracts of Correspondence, Connected with Cap-

tain Harris's Mission to Shoa by Order of the House of Commons, February

22, 1844, n° 54, in-4, 6 p.

Treaty of Friendship and Commerce between Great Britain and Abyssinia signed in

the English and Amharic languages in Ennowga, november 2, 1849. Laid before

Parliament, June 17, 1852, — Londres, Harrison and Son, in-4, 6 p.

Papers relating to the imprisonment of British subjects in A byssinia. — Londres, ibid.

1865, in-4, 14 p. (Livre blanc).

Further correspondence respecting the British captives in Abyssinia. Londres, ibid.,

1866, in-4, 64 p- (Libre blanc)

Further correspondence respecting the British captives in Abyssinia (in continuation

of papers presented to Parliament, August 10, 1866). — Londres, ibid., 1867,

in-4, 206 p., carte (Livre bleu B 918).

Papers Connecied with the Abyssinian expedition. — Londres, ibid., 1867, in-4,

XXX-4095 p. (Livre bleu 4260).

Correspondence respecting À byssinia 1846-1868. — Londres, ibid., 1868, in-4, X XI-

740 p. (Livre bleu).

Correspondence respecting Abyssinians at Jerusalem 1850-1867. — Londres, ibid,

1868, in-4, 18 p., plan (Livre blanc)

Further papers connected with the Abyssinian Expedition. — Londres, H. M's Sta-

tionery Office, 1868, in-4, VI-184 p. (Livre bleu).

Further papers connected with theA byssinian Expedition. — Londres, ibid, 1868, in-4,

27 p. (Livre blanc).

Further papers connected with the Abyssinian Expedition. — Londres ibid., 1868,

in-4, 62 p. (Livre blanc).

Correspondence relating to the Mission of Vice-Admiral sir W. Hewett to King John

of Abyssinia and Treaty between Great-Britain, Egypt and Abyssinia, signed at

Adowa, June 3, 1884. — Londres, Hansard, 1884, in-4, 7 p., Abyssinia n° I

(1884). (Livre blanc C. 4103).

Correspondence respecting ports in the Red Sea and the gulf of Aden and the province

of Harrar. — Londres, ibid., 1885, in-4, VI-93 p. ; Egypt n° 14 (1885). (Livre

blanc C. 4417).

Correspondence respecting Mr Portal's Mission to A byssinia. — Londres, Eyre and

Spottiswoode, 1886, in-4, IV-51 p., Abyssinia n° 1 (1888). (Libre blanc C. 5431).

Protocols between the Governments of her Britannic Majesty and of his Majesty the

King of Italy for the demarcation of their respective spheres of influence in Eas-

tern Africa, signed at Rome, March 24 and April 15, 1891. — Londres, ibid,

I8oI, in-4, 3 p., Italy n° 1 (1891). (Livre blanc C. 6316).

Treaty between Great Britain and Ethiopia, Signed at Addis-A baba, May 14, 1897. —

Londres, ibid, 1898, in-8 (Treaty Series, n° 2, 1808).

Despatch from his Majesty's agent and Consul-General at Cairo inclosing a report as

to irrigation projects on the upper Nile... by sir William Garstin — Londres,

ibid., 1901, in-4, 57 p., 12 cartes ; Egypt. N° 2 (1901). (Livre bleu. Cd. 672).

Correspondence respecting the rising of the Mullah Muhammed À bdullah in Somaliland

and consequent military operations, 1899-1901. — Londres, ibid., Ig0I, in-4,

VIII-88 p. — Africa N° 5 (19or). (Livre blanc Cd. 597).

Correspondence respecting the rising of the Mullah Muhammed À bdullah in Somaliland

and consequent military operations, 190I-I9O2 (In continuation of Africa N° 5

1901). — Londres, ibid, 1902, in-4, IV-60 p. Africa N° 3 (1902). (Livre

blanc Cd. 1006).

Treaty between Great Britain and Ethiopia and between the united kingdom, Italy

and Ethiopia Signed at Addis-Ababa may 15, 1902. — Londres, ibid, 1902,

in-8, carte. (Treaty Series, N° 16, 1902).

Somaliland despatches. Despaiches regarding the military operations in Somaliland

jrom the 18 th. Fanuary 1902 to the 31 st May 1904. — Londres, ibid., 1904,

in-4, 72 p. (Livre blanc Cd. 2254).

Official history of the operations in Somaliland 1901-1904. — Londres, ibid, 1907,

2 vol. in-8, 635 p., 51 pl., 2 cartes.

Military Report on Somaliland, vol 1. Geographical, Descriptive and Historical. —

Londres, H. M's Stationery Office, 1907, in-I2, VI-279 p., 3 cartes.

Correspondence relating to affairs in Somaliland. — Londres, Wyman, 1913, in-4,

IX-57 p. (Livre bleu Cd 17066).

A byssinia. — Londres, H. M's Stationery Office, 1920, in-8, 10-109 p. (Handbooks

prepared under the Direction of the Historical Section of the Foreign Office, N° 129),

Kenya, Uganda and Zanzibar. — Londres, ibid, 1920, in-8, 8-110 p. (Même collec-

tion, N° 96).

British Somaliland and Sokotra. — Londres, ibid, 1920, in-8, 4-39 p. (Même collec-

tion, N° 97).

Aer E ee Sudan. — Londres, ibid, 1900, in-8, 6-174 p. (Même collection,

° 98).

French Somaliland. — Londres, ibid., 1920, in-8, r4-28 p. (Même collection n° 109).

Eritrea. — Londres, ibid., 1920, in-8, 4-32 p. (Même collection n° 126).

Italian Somaliland. — Londres, ibid., 1920, in-8, 4-27 p. (Même collection, n° 128)

Notes exchanged between the United Kingdom and Italy respecting Lake Tsana. —

Londres, ibid., 1926, in-16, I1 p. (Treaty Series, n° 16, 1926).

Correspondence respecting the Agreement Between United Kingdom and Italy of de-

cember 14-20 1925, in Regard to lake Tsana. — Londres, ibid., 1927, in-16, 16 p.

(Abyssinia n° I, 1927, Cmd 2792).

ITALIE

Assab et les limites de la souveraineté turco-égyptienne dans la Mer Rouge — Mé-

moire du Gouvernement Italien — Rome, Impr. Héritiers Botta, 1882, in-4,

37 p., 2 cartes.

Documenti diplomatici presentati al parlamento italiano : incidenti di Beilul e di

Raheita. Assab. (Ia Serie), — Rome, Tip. della Camera dei Deputati, 1881

in-4, (Livre vert IV Series).

Documenti concernanti Assab (1870-1882). — Rome, ibid., 1882, in-4, XI-227 p.,

(Livre vert IV ies).

Seconda inchiesta di Beilul (2a série). — Rome, ibid, 1883 (Livre vert II quinquies).

Memoria sull'Ordinamento Amministrativo e sulle condizioni economiche di Mas-

saua. — Rome, ibid, 1886 (Livre vert X).

Massaua — Rome, ibid, 1888, in-4. XXII-224 p. (Livre vert XVIII).

Massaua. 2* serie. — Rome ,ibid., 1889, in-4, X-140 p. (Livre vert XIII bis).

L'occupazione di Keren e della Asmara. — Rome, ibid., 1890 in-4, VI1I-92 p. (Livre

vert XIV).

Ethiopia. — Rome, ibid., 1890, in-4, XIX-440 p. (Livre vert XV).

Ethiopia. Serie 2a. — Rome, ibid, 1890, in-4, VI-57 p. (Livre vert XV bis).

Missione Antonelli in Ethiopia. — Rome, ibid, 1891 in-4, VI-102 p. (Livre vert

XVII).

Protocolli 24 marzo 1891 e 15 aprile 1891 per la delimitazione delle zone d'influenza

tra l'Italia e l'Inghilterra nelle regioni confinanti con l'Etiopia. — Rome, ibid,

1891. 7 p. (Livre vert XVIII).

Intervista dal Governatore della Eritrea coi capi del Tigre. — Rome, ibid, 1892, in-4,

1 p. (Livre vert XVII bis).

Agordat e Cassala. — Rome, ibid., 1895, in-4, 92 p. (Livre vert XIII)

eme ee SSSS

a es

- 2 gs ps taste

— 106 —

Halai, Coatit e Senafé. — Rome, ibid, 1895. 136 (Livre vert XIII bis).

Administrazione Civile della colonia Eritrea.— Rome, ibid. 1895 (Livre vert XITI ter).

Somalia Italiana. — Rome, ibid., 1896 (Livre vert XIII quater).

Correspondenza tra il Governo Centrale e il Governatore dell' Eritrea. — Rome, ibid.,

1896, 5 p. (Livre vert XX).

Avvenimenti d’Africa (Gennaio 1895 — Marzo 1896). — Rome, ibid., 1896, in-4,

XIV-154 p. (Livre vert XXIII).

Avvenimenti d’Africa (Gennaio 10 1895-Marzo 1896). — Rome, ibid., 1896, in-4,

XVIII-329 p. (Livre vert XXIII bis).

Avvenimenti d’Africa (Marzo-Aprile 1896). — Rome, Tip. del Min. degli Aff. esteri,

1896, in-4 56 p. (Livre vert XXIII ter).

Avvenimenti d’Africa. Amba Alagi. Macallé, — Rome, Tip. della Cam. dei Depu-

tati, 1896, in-4, 64 p., 4 cartes (Livre vert XXIII quater).

Sentenza Pronunciata Dal Tribunate di Guerra di Asmara nella causa contra il te-

nente generale Baratieri. — Rome, ibid, 1896 (Livre vert XXXII).

Documenti sul combattimento d’Amba Alagi e sulla difesa di Macallé. — Rome,

Voghera, 1896, in-4, 104 p., 4 plans.

Documenti sulla battaglia di Adua e sulle operazioni per la liberazione di Cassala, —

Rome, ibid., 1896, 48 p., 7 plans.

Trattato di Pace tra l’Italia e l’Etiopia : convenzione per la restituzione dei prigionteri

di guerra del 2 ottobre 1896. — Rome, ibid., 1897, in-4, 4 p.

Sulla frontiera tra Eritrea, Sudan ed Etiopia.— Rome, ibid, 1902, in-4, II p., 2 cartes.

Calendario Etiopico perpetuo — Massaoua, Tip. militare, 1887, 31 p.

Trattati, Convenzione, Accordi, Protocolli ed altri documenti relativi all'Africa (1825-

1906). — Rome, Tip. Min. Aff. est., 1906-1912, 4 vol. (Direz. centr. degli Aff.

colon.).

Raccolta di pubblicazioni Coloniali Italiane — Primo indice bibliograftico. — Rome,

Tip. Cam. dei Deput., I9II, in-16. IX-357 p. (Même administration).

Raccolta cartografica. — Rome, ibid., 1911, in-16, VIII-372 p. (Même administra-

tion).

Elenco dei principali capi Etiopici con l'indicazione delle zone alle quali sono preposti.—

Rome, Tip. del Min. Aff. est., 1912, in-8, 24 p. (Rapporti e monografie coloniali,

serie riservata, n. 6).

Relazione sulla Somalia Italiana, — Rome, 1912.

Relazione sulla colonia Eritrea. — Rome, Tip. Cam. dei Deput., 1913, 4 vol.

FRANCE

La Côte française des Somalis. — Paris, Office Colonial, s. d. (1904), in-I2, 31 p.

Carte (Ministère des Colonies).

— 107 —

Documents diplomatiques. Affaires d'Ethiopie. Commerce des armes à la Côte des So-

malis. 1906. — Paris, Impr. nation, 1907., in-4, 15 p. (Livre jaune)

Chambre de Commerce de Djibouti. Annuaire 1914. — Dirré-Daoua, Impr. St Lazare,

s. d. (I914), in-8, 591 p.

Notice illustrée sur la Côte française des Somalis. — Marseille, Impr. du « Sémaphore »,

1922, in-8, 80 p., grav. et carte (Publication de l'Exp. colon. de Marseille en

1922).

ALLEMAGNE

A bessinien. — Berlin, Zentralverlag, 1920, in-8, 16 p., carte (Auskunftshefte für

deutches Auswanderer, n° B).

ÉTHIOPIE

Le Docteur nouvellement venu. Texte Amharique et traduction française. — Dirré-

Daoua, Impr. St-Lazare, 1909, in-1r8, 20 p.

Documents relatifs au coup d'Etat d'Addis-A béba du 27 septembre 1916. Texte amha-

rique et traduction française. — Dirré-Daoua, ibid., 1916, in-8, 29 p.

nt

;.

/

Li

Pres

tu

WI à

ï ' Ï

110 Î

167

à)

4}

Ï *

i ;.

ti %

{

|

}

a

a

—

sa.

CARTES «

Carte mappemonde de fra Mauro, 1459. Reproduite à Venise en 1871 et 1881. Fac-

similé dans Ch. de la Roncière, La découverte de l'Afrique au moyen-âge, Le Caire,

Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1925, 2 vol. in-fol.

Presbiteri Johannis sive Abissinorum Imperii descriptio. Dans Ortelius, Theatrum

Orbis Terrarum, Anvers 1573. Reproduite dans Humphrey, Old decorative Maps

and Charts, Londres, Halcott et Truscott Smith, 1926, in-4.

Descriçao do imperio de Ethiopia pello P. M anoel el Dalmeida da Compagnia de Jesus.

1662. Reproduite par l'Instituto geografico ; De Agostini, Novare, 1903 (Insérée

dans Beccari, Notizia e Saggi…)

Jobi Ludolf Habessinia seu À bassia Presbyteri Johannes Regio Perperam dicta…

1683. Reproduite par les soins du Ministère de la Guerre à Rome.

Carte de l'Ethiopie orientale située sur la Mer des Indes dressée sur les meilleurs mé-

moires, principalement sur ceux des Portugais, par le Sr d'Anville, géographe

ordinaire du Roi. Paris 1727. (Insérée dans Lobo, Voyage hist. d'Abissinie. trad.

Le Grand).

Carte de l'Egypte, de la Nubie, de l'Abissinie etc… par Guillaume de l'Isle de l'Aca-

démie des Sciences à Paris — Amsterdam, 1760.

Map of Abyssinia illustrating the official record of the Abyssinian Expedition 1867-

1868 Compiled by E. G. Ravenstein. Echelle : 1 [750.000 (du 170 au go N. et

du 350 au 440 E. Greenwich). Londres, Topographical Depot of the War Office,

1868.

(1) Nous n'indiquons ici, bien entendu, que les cartes principales. On trouvera dans le recueil

ntitulé Raccolta cartofgrafica, édité à Rome en 1911 par le Ministère des Affaires étrangères,

une énumération détaillée des cartes anciennes et modernes d'Afrique (770 numéros). Toutefois,

n'y sont pas mentionnées celles qui accompagnent la plupart des récite de voyage de Lefebvre,

Ant. d'Abbadie (Géodésie d'Ethiopie), Heuglin, Lejean, Stecker, Palitschke, Borelli, Bottego.

Vanutelli et Citerni, du Bourg de Bozas, Neumann, Duchesne-Fournet, Butter, Bieber, Gwynn,

Blundell, Montandon, Citerni. Signalons à titre de curiosité, la carte de l'Ethiopie méridionale

dessinée par un Abyssin que Cecchi a reproduite à la fin du Tome I de son ouvrage Da Zeila

alle frontiere del Caffa.

- `109 —

Abissimia e coste adiacenti del Mar Rosso. Carta tratta della originale compilata per

cura dell'ufficio informazioni del Quartier-Maestro Generale del Ministero della

Guerra Inglese. Echelle : 1 /1.750.000 (Du 20° au go° N. et du 36° au 45° E

Greenwich). — Rome, Instituto geografico militare, 1890. :

Justus Perthes' A frica. Sektion A bessinien. Bearbeitet von Hermann Habenicht. Echelle

I /4.000.000. — Gotha, 1891 (3e édition), rééditée en 1897.

Carta demostrativa dell'Etiopia, compilato dal Capitano di Stato Maggiore Enrico de

Chaurand. Échelle : 1 /1.000.000 (Du 19° au 5° N. et du 35° au 47° E. Greenwich)

6 feuilles, 2 annexes et un index alphabétique de 114 p. — Rome Laboratorio

foto-litografico del Ministero della Guerra, 1894-1895.

Carta dimostrativa dell'Etiopia. compilato del Capitano di Stato Maggiore Enrico de

Chaurand. Carte physique a la même échelle et comportant les mêmes limites que la

précédente. — 6 feuilles — Rome, ibid., 1895.

Afrique (Région orientale). Echelle : 1 /2.000.000.

Feuille n° 29: Gondar

Feuille n° 28: El Obeïid

Feuille n° 22 : Souakim

Feuille n° 30: Berbera

Feuille n° 37 : Barderah

Feuille n° 38: Moukdicho

Paris, Service géographique de l'Armée, 1897-1808.

De Djibouti au Nil blanc — Mission de Bonchamps 1897-1898, d'après les travaux

de Mrs L. Bartolin, Ch. Michel, Faivre et M. Potter ; Dessins de Hansen. Echelle :

I /200.000 (du 12° au 60 N. et du 29° au 41° E. Paris, environ) ; 14 feuilles et te

carte d'ensemble au I /3.000.000 — Paris, Service géographique des Colonies

(H. Barrère éditeur), s. d. (1900).

Anglo-Egyptian Sudan — Échelle : 1 /250.000. 22 feuilles pour les territoires compris

entre les 4° et 12° N. et englobant en partie l'Ethiopie occidentale. — Londres,

Topographical Section, General Staff, 1g0I-IQI0.

Africa. General Map. Echelle: 1/1.000.000.

Feuille n° 68 : North West Somaliland, 1901

Feuille n° 80 : South West Somaliland, 1901

Feuille n° 79 (North B. 37) : South Abyssinia. 1903

Feuille North B. and Part of North A. 36 : Mongalla, 1911.

» North A. 37 : Marsabit, I9I5.

» North D. 37: Asmara, 1918.

» North C. 37 : Addis-Abeba, 1919.

Londres, Geographical Section, General Staff (Edw. Stanford, l'un des dépo-

sitaires).

Feuille North C. 36 : Sobat, 1910-1912.

Feuille North D. 36: Khartoum, 1915-1916.

Khartoum, Soudan Survey Department.

Haut Oubangui, Bahr el Gazal, Nil, Ethiopie, Djibouti — Mission Marchand. Carte

dressée par le Commandant Baratier. Echelle : 1 /1.000.000. 4 feuilles. Paris

Société de Géographie, 1903, (H. Barrère, éditeur).

22##

a as

ca tan

———

ee

+

l

IG

2

1 #

`

a Er

2 Pts ae Se

— 110 —

Etiopia — Itinerarii Balugant, Pisani, Talamonti — Echelle : 1 /100.000. 10 feuilles

— Rome. Istituto geografico. militare, 1904-1905-

Carta del territorio da ras Casar alla foce del Giuba. Echelle :

ibid., 1906.

Rossetti (Carlo). Schizzo dimostrativo della situazione politica nel Africa Orientale.

Echelle : 1 /5.000.000. — Novare, Istituto geografico de Agostino, décembre

1906 ; 2° édition, juillet 1907 ; 3° édition, juillet 1909.

Topographical Section, General Staff

rééditée en décembre r9r8.

I /4.000.000. — Rome,

A byssinia. Echelle : 1 /3000.000. — Londres,

(Edw. Stanford, l'un des dépositaires), 1908 ;

Carte de la Côte Française des Somalis et des Régions avoisinantes. Echelle : 1 /500.000.

Trois feuilles (Djibouti, Harrar, Addis-Ababa). — Paris, Service C réographique

et des Missions du Ministère des Colonies, 1908-1909.

Carta dimonstrativa della Colonia Eritrea e territori adiacenti. Echelle : 1 /400.000.

Onze feuilles. — Rome, Instituto geografico militare, 1900.

Abyssinia with upper Nubia (eastern Soudan) Echelle : 1 /1.854. 868. (Jusqu'au 7° N.)

Avec un index. — Londres, Keith Johnston, août IQII.

Carta della Colonia Eritrea, par M. Checchi, G. Giardi, A. Mori, Echelle : 1 [1.500.000

(Jusqu'au 12° N.). — Florence, Stab. Cartogr. G. Giardi, 1912 (Ministero degli

Aff. est, Direz. centr. degli Aff. coloniali).

Fig. 98. — SCEAU DU RAS KASSA.

ca sa a G mo ce

INDEX

L'index de la Chronique du règne de Ménélik Il a été conçu, par M. de Coppet,

comme un index nominum et rerum.

On y trouvera donc deux sortes de mots : 1° les noms propres, noms de personnes

ou de lieux ; 2° les mots abyssins, c'est-à-dire les mots appartenant aux langues ou

dialectes parlés ou écrits en Abyssinie. Les premiers figurent en petites capitales, les

seconds en caractères italiques, les uns et les autres réunis en une seule série alphabé-

tique.

Les chiffres sont ceux des bages ou des motes.

Les renvois sont faits aux passages où figurent expréssément les mots indexés. Lors-

qu'une note explique un des mots du lexte sans le citer, le renvoi est fait au texte seul par

lequel on retrouvera la note.

Il arrive que l'éditeur n'ait pas voulu ou pu choisir entre les diverses graphies d'un

même mot. Dans ce cas, chaque graphie donne lieu à un article spécial, et il est fait

renvoi d'un article à l'autre (voir amarique et amharique). S7 une graphie exception-

nelle se trouve dans ume citation, il est fait renvoi de cette graphie exceptionnelle à la

graphie communément adoptée par l'éditeur, et c'est sous cetle dernière graphie qu'il

faudra chercher le renvoi au texte (voir Ethiopie, Etiopia, Itiopye).

Les mots désignant des fonctions ou des titres ne sont indexés que s'ils sont employés

seuls, c'est-à-dire non accompagnés du nom des personnages qui les ont exercées ou

portés. Mais on trouvera la liste de ces personnages à la fin de chaque article consacré

auxdits noms de fonctions et de titres.

Je remercie MM. Marcel Cohen et Gabriel Ferrand de la parfaite bonne grâce

avec laquelle ils m'ont guidée pour la confection de cet index. On voudra bien me tenir

seule responsable des erreurs et omissions qui s'y rencontront. Seul, en effet, M. de

Coppet eût pu donner à l'Index nominum et rerum de la Chronique du règne de

Ménélik II la perfection que cet index eût dû avoir,

Fig. 100.— SCEAU DU DÈDJATCHE

OUALDÈ-GABRIEL.

Fig. 99. — SCEAU DU DÈDJATCH KÈTÈMA,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Et —

2 tt

ÿ

di 1

114 Î

1. |

+

[4 $

Vis Ù

(£ À

1 #

;

=

A

AARON, 7 N. 3; 139 N. 5.

ABADIR, (cheik) 246 n. 6.

ABAFAZEM, (voir aussi ABBA AFTSIÉ), 557.

ABARA, 331 N. 9.

ABATÈ, (ligè-mèkouas, dèdjatch, ouag-

chaoum puis ras) 271 ; 345 n. 8; 347:

362; 418; 419; 420; 451; 452; 454

fig. 66 ; 480 ; 503 n. 8; 538; 538 n. 20,

n. 22; 621 ; 622 ; 623 ; 624 ; 625 ; 620.

Abba, 18 n. 1 (explication du mot); 45 n. 15;

105 n. 5 ; 119 N. 5; 171 N. 5 ; voir aussi

les mots suivants.

ABBA-AFTSIÉ, (voir aussi ABAFAZEM), I8 ;

557-

ABBA ALIEF, 18.

ABBA ANANIA, (voiraussi OUALDÉ-ANANIA),

478.

ABBA ARÈGAOUI, (voir aussi SABA (Jean)

et ZÈ-MIKAËL), 18; 19; IQ N. 3, N. 5;

49 N. 2; 557-

ABBA BèsBés, 123 n. 9.

ABBA BOR, 397 n. I.

Abba Boukou, 119 n. 5.

AzBA DAGNEO, (voir aussi MÉNÉLIK), 123

n. 9.

ABBA DÈFAR (cheval), 445.

ABBA DjÉBIR, (voir aussi ABBA GIUBIR),

191: 191 N. 5, n. 6.

ABBA DJIFAR, 45 ; 171 N. 6 ; 175; 175 N. 3;

192 fig. 30 ; 220 ; 279; 280 ; 280 n. 4,

n. 5, n. 8, n. 9: 281 n. 6, n. 12 ; 350 ; |

364 N. 7; 390; 392; 396; 462 n. 9;

533; 533 N. 15; 565; 582 n. 4; 612.

Abba-doula, 173 n. 2.

ABBA ENNOUN, 138.

ABBA GiIUBIR, (voir aussi ABBA DJÉBIR),

171 IL 5.

ABBA GOMOLI, 280 n. 8.

ABBA GOUBBA, 18.

ABBA GUÈBRÈ-TSADEQ, 138.

ABBA GUÈRIMA (Saint), 18.

ABBA GUÈRIMA, 18 n. 6; 433; 433 n. 10;

434 ; 438 ; 439 N. I ; 440 N. 6 ; 441 N. 5.

ABBA HaiLÈ-Yèssous, 316.

ABBA IMATA, IB8.

ABBA LIBANOS (église), 211 N. II ; 560.

ABBA LIQANOS, 18.

ABBA MICHELE, 365 n. 8.

ABBA MoTI, 105; 105 N. 5.

Abba mouda, 119 n. 5.

| AsBAa OUALDÈ-GABRIEL, 474.

ABBA OUALDÈ-GABRIEL, de Ragouel d'En
totto, 323.
ABBA OUALDÈ-SÈMAIAT, 480.
ABBA OUA1TO (Imam), (voir aussi HAILÈ-
MARIAM), II7; I19; 120; I20 N. 3;
121; 121 5. 3, n 9 n. II; 123 n. 5;
124 D. 1 : 133 n. 3; 135; 130; 130
n.8:157;158 n.1; 151 n. 5; 176 n, 1.
ABBA PENTÉLÉONE, 18.
ABBA QIÈRELOS, (voir aussi CYRILLE V), 152.
ABBA SÈNGA, 85 n. 7; 359 n. 3.
ABBA SIÉROU, 198 n. 12.
ABBA SIÉROU-GOUANGOUL, 66 n. 3; 198;
198 n. 12 (Guangoul) ; 199 ; 199 N. I2 ;
200 n. 1 ; 203 n. 4 ; 583.
ABBA TÈKLÈ-HAIMANOT, 586 n. 1.
ABBA TEMSAS, 444.
ABBA TsEHMA, 18.
ABBADIE (Antoine d'), 17 n. 8; 174 n. 1;
337 N. 5; 553; 565.

ABBADIE (Arnauld d'), 30 n. 6; 68 n. 11;

5on 7; 904 Nn.9; 31 n. 6; 189 n.4;

199 N. 11, 1. 13: 26C7 à 7212 1. 5;

216 n. 8; 301 n. 5; 318 n. 2; 340 n. 9.

ABBAI, (voir aussi NIL BLEU), 28; 28n. 2;

20:30:31 n.2:45n. 8, n,17; 551.5;

82 n. 1:93; 123; 129; 1290. 1, n. 5;

130 1 1; 13! N. 7; 135; 150 1. 5,

100: 169N .2; 171 N. 1, N. 4 ; 1730. 5;

175 n. 5; 170; 176 N. 4, R. 9, N. E3;

1979: 179: 179 D. 4; 180; 181 n. 1:

253 ; 253 n. 8,n. 9; 256; 256 n.9,n. 12;

257 ; 201 N. 14 ; 266 ; 266 n. 10 ; 281 n. 9 ;

289 N. 6; 201; 304 N. 17; 315 Nn. 1;

358; 360 n. 6; 487 n. 1; 488; 493:

516; 525 n. 6; 526; 520 1. 4, ñ. 5;

354 n. 1; 581 n 8.

Abbaoui, 28 n. 4.

ABBtié, 57 n. 5; 58; 58 n. 2; 61 n. 3.

Abbatatchin, 19 N. 4.

Abbèza, 218 (abbèzotch).

ABBIOU, 198.

ABBITCHOU, 44 ; 44 N. 5; 45; 46; 88;

88 n. 6; 120 N. 12 ; 144 ; 360 n. 2 ; 581.

ABD-OUL-HAMID, 515 ; 515 n. 4 ; 516.

AEBD-ER-HOUMAN, (voiraussi ABD-EL-RAH-

MAN) 4OI ; 40I N.4, N.5 ; 403 ; 403 n.1.

ABD-EL-KARIM, 525 n. 6.

ABD-EL-RAHMAN, (voir aussi ABD-ER-HoU-

MAN), 401 N. 3.

ABDALLA (cadi), 245.

AppèLLA, marchand indien, 339 n. 5.

Abdella-kani, 339 ; 343; 357; 428; 457.

ABDOULLAH, marchand indien, 339 n. 5.

ABDOULLAHI, (calife), 251 n. 8.

ABDOULLAHI, (émir), 208 n. 1; 239n. 1,

n. 2; 242; 243; 244; 245, 245 N. 4,

248 ; 256 n. 3; 567.

Abègaz, 92; 95; 97; 126 n. 5; 143; 162;

162 n. 2 ; 359 (abègazotch) ; 360 n. 2;

401 n. 5. Voir Goualit.

ABÈGUÈLIE, I04; 199 N. 4.

Ast1, (dèdjatch), 289 ; 200.

ABÈRÈN-TANTE, 331.

ABERRA, 503 N. I3.

ABERRA-SELLASSIÉ, (église), 316.

Abessoud, 210.

Abich, 210.

Abiélam, 40 ; 40 n. 10 (explication du mot);

215.

Abtét, 67 n. 5 ; 221 ; 240.

Abiéto, 67 ; 67 n. 5 (explication du mot)

82 n. 5; 96; 221 NH. 2.

ABÏSAI, 230.

ABNER, 239 N. 3.

ABo (Saint), 94 n. 8; 143 n. 2; 337 n. 8;

524 N. 2; 525; 525 n. 9.

ABoïé (ato, afè-negous), 94 ; 94 N. 8, n. 9;

96: 07. 143 ñ 2.

ABOU ANGAR, 251 n. 8.

ABOUHASOUBHA (église), 550.

ABOUL-FOUTOUH, 2 n. I.

Aboun, abouné, 19 ; 19 n. 5 ; 22 n.2 ; 31 N.4 ;

34 . 5: 39 n. 6; 84: 89 n. 9, h. 13;

90 N. 3, N. 4 ; 108 n. 5; I51 N. 9; 152;

152 N. 7: 184 N. 3; 188 n. 4 ; 190 0. 1;

1901 ft t, Hi. 3, N. 4; 225 ; 263; 269;

277 N. 5 ; 270 N. 3, N. 5 ; 303 n. 2, n. 4,

n. 5 ; 304 N. 3; 334 N. 1 ; 397; 4500. 7;

458 ; 479 ; 501 n. 5 ; 502 ; 505 ; 536 n. 6;

541 N. 2 ; 542 N. 2, N. 3; 544 ; 545 n. 3 ;

550 ; 551 ; 586; 610; 611 n. 2 (abou-

na); 617; 622; 624; 626; 620.

Voir : Arègaoui, Atnatiéouos, Estifanos,

Lougas, Margos, Matiéouos, Messias,

Pietros, Qiérelos, Sèlama, Tèklè-haï-

manot, Yacob.

ABRAHAM, 30; 259; 259 n. 1.

ABRALIOS, 16.

ABREHA (dèdjatch), 496 ; 538 n. 21, n. 22;
621; 629 n. 1.
ABREHA (roi) 16; 16n. 19; 17; 17 N. 12;
130; 138; 155; 286; 313; 314; 314
*
,
n. 1; 315; 316; 558; 562; 563.
ABREHA-ASBEHA, 286; 287; 203 fg. 43:
314 ; 424 ; 495 n. 8; 551 n. 3; 558.
ABSAION, 240; 240 N. 7; 376.
AByssin, VII; IX; 2n. 2; 13 n.4;16n.9;
22 h. 10; 23 n. 2: 24 N. 3; 25h. 11;
29 n. 1 (Abissins), n. 3; 32n. 1; 35 n.1;
38 n. 7, 1 10: 39 n. 5; 43 n. 16;
44 N. 3, n 10; 46 0; ti, n. 6, N. Il ;
47 N. 5: 52n. 6; 68 n. 9; 73 n. 4,
n.10: 77 n t: B4n 7: 00 n, 11,
93H, 5; 102 N. 9; 112 n. 6, 114 N.
6; 122 n. 1 (Abyssiniens) ; 125 n. 2;
127 D. 1; 128 nn, 3; 155 1. 5; 157 nr.

6; 1€5 n. 3 (Abyssiniens); 1€6 n. 7;

169 h. 9:10 n.5: 172 n.11} 1709 N. 5,

n.9;180n.4; 182 n. 5; 185n.8;1r28n.

10 ; 204 n.7 (Abyssiniens); 208 n. 1 ; 209

n.5:218n.9; 221 n. 7; 227 N. 2; 220

n. 8; 241 n. 4 ; 242 n. 6; 243 N. 4 ; 246

n. 6 ; 254 n. 4 ; 259 n. 11 ; 265 N. 2 ; 267

19; 270 N.4: 275 n.13;: 281 h. 9:

298 n. 1 ; 300 N. 6 ; 306 N. 14 ; 3I9 N.1 ;

322 N. 3; 340 N. 1 : 353 n. 1 ; 356 n. 3

(Abyssiniens) ; 363 n. 5 ; 392 n. 4 (Abis-

sins); 394 n. 7 ; 396 n. 5; 397 n.I,n. 9;

400 N. 1 ; 412 N. 2; 418 n. 2; 419 n. 1;

42t h. Lt, N. 5; 422 n. 3; 427 N. 3;

438 n. 8, n. 10 ; 440 N. 3 ; 441 N. 4, N.IO;

442 N. 3 ; 443 N. 13 ; 445 N. 3; 446 n. 5;

447 N. 5, N. 10; 448 n. I, N. 2; 449 N.

6 ; 457 N. 5; 464 n. 8, n. 9; 470 N. 4;

479 N. 2; 484 n. 1; 490 n. 4, n. 6;

491 N. 4 ; 499 N. 6 ; 500 N. 4 ; 503 N. 10;

506 n. 8; 509 n. 5; 512 n. 7; 513 n. 1;

314 n. 6, n. 7, n. 8, n. 11; 515 n. 2,

n. 3 ; 517 N. 3 ; 518 n. 8; 530 n. 4 ; 537

n. 4; 553; 553 N. 2, N. 4; 567 ; 568 ;

570; 571; 571 N. 2 ; 583; 584 n. 7.

585 n. 3; 588; 589 n. 4; 591 ; 597;

598 ; 599 ; 599 n. 1; 600; 600 n. 1 ;

604 ; 616 (Abyssins, Abyssiniens).

airs — 64 n. 7;

an — 621 ;

anachorète — 443 N. 4;

armée — 124 n. 8 ; 180n. 1 ; 242 N. 13;

363 n. 1 ; 389 n. I ; 404 N. 3 ; 410 n. 4 ;

416 n. 8 ; 423 n. 7 ; 426 n. 4 ; 428 n. 8;

437 N. 3 ; 443 N. 8; 453 N. 9; 506 n. 2;

618 ;

autorité — 605 ;

baptême — 76 n. 1 ;

beauté — 451 N. 3;

bière — 222 n. 6;

bijouterie — 275 n. 2;

bouclier — 120 n. 5;

campagnes — I3 N. 9;

campement — 409 n. 2;

capitale — 526 n. 3; 530 n. 1; 536 N. 5; 633;

charrue — 201 n. 6;

chefs — 86n. I ; 343 n. 1 ; 509 N. 5;

clergé — 132 n. 6; 550;

code — 611 n. 6;

communauté — 369 n. 6;

conquête — 241 nN. 7; 307 N. 1;

côté — 419 N. 5; 599 N. I;

couleurs abyssiniennes— 617;

coutume — 365 n. 7; 6209 n. 2;

couvent — 328 n. 2 ; pl. XLVI p. 490-1 ;

301 N. 3; 515 N. 3; 516 n. 2,

cuisine —55 n. 6; 190 N. 5 ; 228 n. I1;

Dalila — 63 n. 2;

dames — 196 n. 8; 275 n. 2, n. 6;

danseuses — 195 nN. IO;

dirigeants — 600 ;

docteurs — 587 ;

domination — 244 N. 5;

drapeau — 617 ; 618 ; 628 ;

écrivain — VI n. 2;

église—22 n. 2; 90 N. 5; 100 N. 9;

128n. 7: 211 0.3: 2120. 3; 270N. 3;

369 n. 6; 586;

ermites — 138 n. 2;

esclaves — 600 ;

étiquette — 161 n. 4;

expédition — 404 n. 6;

familles — 185 n. I0;

femmes — 81 n. 1; 175 N. 7;

férule — 584 n. 6;

forces — 504 n. 11;

gentleman — 200 n. 2;

gouverneur — 245 n. IN;

guerrier — 94 N. 3 ; 119 n.5 ; pl. XIV p.

160-1 ; 188 n. 2 ; pl. XLVIII p. 504-5;

harnachements — 120 n. 6;

hiérarchie militaire — 30 n. 6 ; 94 N. 3»

hiver — 32 n. 8;

imprimés — VIII ;

irréguliers — 626 ;

jeunesse — 530 n. 1;

législation — 197 N. 9 ;

lettrés — VilL n.1: 10 n. 1: 37 n. 3:

108 1, 3; 153 n. 7;

lit — 74 N. 5 ;

maisons — 215 n. 8; 510 n.1;

mariage — 187 n. 7;

miel — 100 n. 6;

ministère — 528 n. 10;

monarques— 611;

mission— 370 n. 10; 618;

mœurs abyssiniennes — 118 n. 4;

moines — 29 n. 3; 369 n. 6;

Noel — 175 n. 8 ;

nonnes — 84 n. 8;

orfèvre— 276 n. 2 ;

Pâque — 150 N. 7 ; 454 N. 2;

peintre — 563 ;

peinture — 67 n. 6; 217 n. 2;

pèlerins— 516 n. 5;

personnages — 75 n. 8 ;

pertes — 447 N. 7

plateau — I n. 2; 58 n. 3;

point de vue—2 n. 9 ; T18 N. 4 ; 395 N. 7:

postes — 609 ;

prêtres — 301 n. 2;

protocole — 226 n. 2;

public — VIII ;

querelles — 80 n. 6;

razzias — 322 N. 2;

sabres — 413 n. 6;

savants — 37 N. 5; 579 ; 619 ;

seigneurs — 194 N. 14;

serviteurs — 536 n. 2;

soldats — 463 n. 5;

sources — 430 N. 2; 447 N. 7;

synaxaire— 17 N. 14; 320 N. 5;

système féodal — 614;

témoins — 535 n. 2;

terminologie — 541 n. 6;

territoire — 210 N. 2 ; 509 N. 7,

théorie — 611;

toiture — 224 N. I1;

tradition — 131 N. 1 ; 497 N. 2,

usages — 625 n. 2;

Abyssin (langue), VI.

ABYSSINIE, 2 N. TI (Abessinien, Abyssinia) ;

3.n.2,0.4;19 0. 5:27 1h 5, n 6; 28

n 2, n. 4; 29 N. 1, n.3; 36 N. 5: 38

bp. 2,n 3:39N 1: 4ON. 1; 52 0. 2,

55n.1,n.8;73n.2;80n.5,n.6,n.8,

8o n. 12; 118 n. 4: 11O N. 1, N. 4,

142 n.2 ; 179 N. 5 ; 194 N. 13 ; 198 N. IO ;

203 n. 8; 205n.12;235n.6; 251 n. 8;

262 n. 1; 270 n. 8; 282 n. 1 ; 300 n. 6;

306 11, 8 ; 327 N. 3 ; 370 n. 5; 397 0. 1,
400 N. 2; 424 N. 1; 430; 430 n.8 ;
— 715 —
475 0. 2; 488 n. 7 ; 516 n. 8; 525 n. 16;
530 n. 2; 538 n. 9; 556; 558; 563;
568 ; 577 N. 7: 578; 578 n. 7: 579;
580 ; 581 ; 591 ; 592; 592 n. 8; 597;
598 ; 599; 601; 601 N. 5; 610 n.1;
628.
ACEL, (voir aussi AMBA-SEL), 139 n. II.
ACHAB, 205 ; 405 N. 2.
ACHANGUI. (voir aussi ACHANGUIÉ), 396;
413 n. 7 (Ascianghi).
ACHANGUIÉ (lac), 44 n. 8; 250 n. 2; 288;
201: 201 N. 1; 324 n. 1; 371 N. 71
373 N. 4; 374; 374 N. 6; 396 n. 6;
408 n. 4; 414 ; 414 N. 2; 452 N. 7,
480 n. 6 ; 488 n. 8; 499 n. 1 ; 559 ; 621.
Achkèr, (voir aussi askar), 6; On. 2; 103;
105 (achkèr, achkèrotch); 171 (ach-

kèrotch) ; 275 n. 9 (achkèrotch) ; 281
(achkèrotch) ; 318; 330 ; 333 (achkè-
rotch) ; 350 ; 360 n. 2 ; 368 ; 420 (ach-
kèrotch) ; 432 (achkèrotch) ; 433 ; 446 ;
470 ; 510 (achkèrotch) ; 528 n. 4.
ADADI-MARIAM, 568.
ADAGAMOUS, (voir aussi EDAGA-AMOUS), 411
n. It.
ADAL, (voir aussi ADEL), 44 N. 10 ; 168;
168 n. 4 ; 322 ; 323 ; 398 ; 398 n. 8;
401 n. 2, N. 5; 402; 403; 403 N. 7,
n. 8; 405; 405 n. 1; 406; 566 n. 3.
femme — 44.
ADAL (ras), (devenu negous sous le nom de
TEKLÈ-HAÏMANOT, vOir ce nom), 127;
127 n. 6; 120; 131, 131 N. 7; 132;
134 ; 134 N. 2, N. 4 ; 135 N. 2; 168 n. 5;
175 ; 176 n. 8, N. 9; 255 N. 2.
ADAM, 154 ; 154 N. 3 ; 316.
ADANAOU (chèlèga puis liqè-mèkouas), 245 ;

271 ; 287 ; 396 ; 435-

Adare, 208 n. 1.

ADDA, 167 N. 4.

ADDA-GALLA, 251 N. 1.

ADDABAI, 28 n. 2; 45 n. 4; 62 n. 12; 63

n. 1, n. 9; 64 N. 3; 65 N. 7; 145 N. 6;

150 n. 1 ; 246 n. 2; 292 N. 5, n. 6 ; 525

n. 2.

ADDAMIÉ, 2901.

Addèbabaï, 19 n. 12; 90; 90 n. 2; 99,

126; 146; 161; 165; 203; 221; 267;

269 ; 286 ; 314 ; 327 ; 340 ; 340 N. 3;

342 ; 356 ; 431 ; 470 ; 474 ; 495; 511;

529 ; 530 N. 3 ; 533 : 535 ; 536; 540 N. I.

ADDÈBABAÏ-YEssous (église), 48 n. 4.

Addèrach, 19 n. 12 ; 59 ; 59 N. 4 ; 68; 120;

158;158 n.9; 161; 214; 215; 215 n.8;

210 ; 224 ; 230; 272; 279; 286 n. 3;

325 N. 4; 331 ; 340, 341 ; 341 N. 5:

342 ; 343 ; 344 ; 346 ; 347 ; 348 ; 351 :

352; 353; 353 N. 6; 354 ; 356; 389:

389 n. 4; 392; 393 N. 2; 394; 420,

428; 429; 439; 457; 465; 466; 466

n. 9; 467; 468; pl. XLI p. 468-9;

469 ; 469 N. 4 ; 470 ; 470 N. 3 ; 517 N. I2 ;

536 ; 542 ; 542 N. 4.

ADDI-ABOUN, 305 n. 13.

ADDI-GUERAT, (voir aussi ADIGRAT), 285 n.5 ;

369 N. 5; 391 N. 5; 372 n. 4, n. 6;

pl. XXXVI p. 408-9 ; 411 ; 411 N. IO,

n. II ; 412; 412 N. 6; 418 ; 421 ; 422;

423 ; 423 N. 7; 424; 424 N. 4, N. 5;

n. 6, n. 10; 426; 426 N. 2 ; 432; 432

n. 5 ; 450 ; 450 N. 2, N. 4.

ApDI-KAÏÉ, 432 N. 5; 445 N. 7.

ADDI-KOUALA, 435; 435 N. 4; 451 ; 452

n.r.

AppI-MèsNo, (voir aussi MUSNO), 415.

ADpDI-RAg, (voir aussi ADERA), 410 ; 410 N. 9.

ADDIS-ABÈBA, XI; 4 n. 2; 25 n.I ; 29 N. 2,

n. 3; 32 n.7; 33 N. 3; 34 N. 7; 40n.8;

43 N. 4 ; 44 N. 3, N. 7, N. 9 ; 45 N. 5, n. 6,

n. 7, n. 11, n. 17; 47 n. I, n. 7 ; 88 n. 2,

n. 3 ; pl. IX p. 112-3 ; 116 n. 3 ; 124 N. 4;

125 n.2; 127 N. I ; pl. X p. 128-9 ; 139

n. 2,n.10; 150 N. 5; 153 N. 5 ; 158n.9;

162 N. 4 ; 163n. 8; 164 n. I, n. 5; 185n.

8;211n.2,n.4 ;212n. 6; 216n. 1 ; 218

n. 3 ; 230; 230 n. 6; 232 ; 232 n. I, N 4.

233 n. 2, N. 4, N. II; 239 n. 6; 241;

241 N. 6; 242 N. 12; 247 N. 7; 249,

249 N. 6; 254 N. 2; 256; 257 N. 1;

258 ; 275 n. 13; 276 N. 2; 280; 283;

283 n. 4 ; 284 n. 5 ; 292 n. 6 ; 295; 295 N.

2 ; 298 ; 303 ; 305 N. 13 ; 307 ; 307 N. 2, N.

4 ; 308 ; 317 ; 319 ; 320 N. 4 ; 322 N. 3:

324 N. 10; 325; 325 N. 4 ; 327 N. 2;

328 n. 2 ; 331 ; 336 ; 336. 3; 337 ; 337

n. 7, n. 8 ; 339; 341 ; 341 N. 3 ; 342 n. 12;

346 n. 1 ; 349 n. 1 ; 352 ; 353 ; 358 n. 2 ;

361 ; 361 n. 6 ; 364 ; 364 n. 12, N. 13;

367 ; 369 N. 7; 370; 371; 373 N. 8;

374 ; 374 N. 3, N. 8; 395; 396; 396

n. 1; 397; 403; 406 ; 444 N. 6; 449 ;

450 N. 6; 453; 454 ; 454 N. 2, N. 5;

455 N. 3; 456; 456 n. 2, n. 5; 458,

464 N. 8 ; 465 n. 3 ; 466 n. 7; pl. XLI

eg ie tt a

re

— 716 —

P. 468-9; 470 n. 3; 471 n. 3; 472;

472 n. 6, N. 7; 473; 473 N. 3, n. 5;

476 N. 4 ; 477 N. 6 ; 478 n. 3 ; 4709 n. 1 ;

pl. XLITI p. 480-481 ; 483 ; 484 n. 1,

n. 2 (p. 485) ; 485 n. 10 ; 486 ; 486 n. 2,

N. 3; 490; 490 N. 4 ; 493 n. 5, n. 6;

496 ; 496 N. 4 ; 499 ; 499 N. 1, n. 4, n. 6;

500 ; 500 n. 2 ; 501 ; 503 n. 7 ; 506 n. 2,

: 13; 507; 508 n. 1; 509 ; 509 n. 1,

-2,N.7;520N. 1,n.2: 521: 521 n. 3,

: 4 M. 7, N. Q; 522; 523; 524; 524

: 3 n. 7: pl LIT p. 524-5; 525;

525 N. 3; 520 n. 2, n. 3, n. 5; 527 n. 2,

N. 7; 528 n. 3; 530; 530 n 1, n. 6:

531; 536; 536 n. 5; 537: 537 n. 8,

n. 10; 538 n. 22 ; 539 N. 3; 540 n. 5;

565 ; 507; 584: 588 n. 1: 580 n. 2:

594 ; 594 n. 6; 595; 595 n. 5; 596;

605 ; 606 ; 606 n. 2, n. 4; 607 ; 609 ;

612; 615; 618 n. 6; 621; 621 n. 5:

623 ; 625 ; 626; 627; 627 n. 1; 628:

620 ; 630: 633.

ADDIS-ALÈM, 41 N. 4; 42 N. 9; 328 n. 2;

450 N. 7 ; 484 ; 485 n. 3 ; 486 ; 486 n. 3,

M. 4 ; 492 ; 496 ; 496 n. 9 ; 497 ; 497 n.1 ;

499 ; 499 Hi. 4, N. 6; 500: 500 n. 1:

SOI N. 2; 544 ; 545 n. 8; 625.

ADDIS-HARAR, 499 n. I.

Addo-ouachèbaïè, 166 n. 8.

ADÈF, 452 ; 453.

Adèi, 220.

ADÉL, (voir aussi ADAL, HADIAH), 25 n. 5;

37 1.4: 38 n. 6; 44 1. 10: 46

246 n. 6; 6600 n. 1.

ADEN, 244 N. 4 ; 395 N. 6; 421 n. 6:

568 ; 577 ; 603.

ADERA, (voir aussi ADDI-RAQ), 410

ADERAZ, 10.

ADIA, (voir aussi Hadia), 233; 233 n. 12.

ADIABO, 496 n. 1.

ADIAM-SÈGUÈD, (voir aussi Yassou I), 78;

78 n. 4.

ADIÉR, 202 n. 1.

ADIGRAT, (voir aussi ADDI-GUERAT), 285 n.

5, qi! A. 11; 422 n. II; 420 n. 6.

ADJABAR, 106.

Adjbar, 353 ; 302.

ADJIBBA, 472 n. 1.

ADJOUBA, 306 n. 14 ; 472 n. 1.

ADMAS-SÈGUÈD, (voir aussi MINAS), 56 n. 3. |

ADMAssou (debtèra), 325 ; 326 ; 327 ; 328:

328 n. 2.

| Ado-ia-mara, 398 n. 8.

ADONIAS, 133; 161.

Apoua, VI; 1 n. 2; 13 n. 4 ; 18 n. 6,n. 10;

30n 6:119n. 1; 21 n. 3: 143 HN. 2;

153 N.5; 181 n. 7; 185 n. 5 ; 210n. 2:

243 N. 4; 251 n. 1; 269 n. 6; 271 n. 8:

277 N. 12; 284 N. 14; 285 n. 4; 288

n. 5; 2809 n. 2; 200 n. 1; 305 n. 13;

316 n. 6; 326 n. 5 ; 328 n. 2 ; 339 n. 1 :

349 N. 2; 359; 365 n. 2; 367 n. 10:

368 ; 368 n. 4, n. 6, n. 7; 369 ; 369

n. 1, N. 2,1. 5; 371 D. 5; 375 h. 1:

t. II front; 399 n. 6; 401 ; 404 n. 3:

412; 412 N. 6; 413; 413 n. 4, n. 7;

415 n. 1; 419 n. 5; 422 ; 422 N. 10:

424 N. 6, N. IO; 426 N. 2; 429 n. 4,

n.6,n. 8; 433; 433 n. 6, n. 10; 434 ;

435; 435 N. 2; 436 n. 3; 437; 438

1h 7 à 190; 439 NH… 3, nn. 7: pl.
XXXVIII p. 441-2; 441 ; 443 n. 7!
444 ; 444 N. 2, N. 6; 447 n. 1, n. 7;
448 N. 4; 440 ; 451 ; 451 nN. 12; 452 ;
453: 454; 455 N. 2; 458 n. 5; 459
N. 5; 461 N. 4 ; 476; 476 n. 4, n. 6;
496 n. 4; 499; 500 ; 500 n. 5, n. 6 (p.
501); 502 ; 504 n. 11; 522 N. 4: 527
n. 7; 557; 601 n. 9; 626; 627.
ADOULIS, 127 n. 8; 556 ; 557.
AFAR, 44 N. 10; 398 n. 9: 403 n. 8.
Afar (langue), 406 n. 1 ; 554.
AFDEM, 620.
Ajfè-negous, 94 ; 300 ; 439 n. 5; 503 ;
n. 4; 531 N. 1, N. 3; 627.
Voir : Aboïè, Bèdanié, Estifanos.
téma, Nessibou, Tèlahoun.
AFÈ-OUARQ (alèga), 541 n. 2.
AFER-BAÏNIÉ, 71.
AFÈRE-OUANAT, 304 ; 304 N. 21 ; 305 nN. 2:

438.

AFEVORK, 553.

AFGOL, 410 n. 0.

AFGOL-TCHÈLÈKOT, 411 n. 4 (Afgol Celiqot) :

416.

AFILO, 533 n. 16.

Aflal, 226; 393.

AFQÈRA (voir aussi KOAFARA), 70; 97 n.

10 ; 104 n. 6 ; 105 ; 105 n. 8.

AFRIQUE, 2. N. 11; 103 n. 6; 517; 577;

578. Voir aussi BRITISH FAST AFRICA.

AFTSIÉ, vOir : ABBA-AFTSIÉ.

| Agaazi, 552 n. 2.

| AGABDJA, (Voir aussi AGUÈMDJA), 533 n. 13.

A gafari, 194 ; 194 N. 14 (explication du mot);

Aganènt, 34 n. 1.

226 n. 3 ; 228 (agafariotch) ; 271 N. 10;

343 (agafariotch) ; 352 ; 354 (agafario-

tch) ; 357 (agafariotch); 470 (agafa-

riotch) ; 541 n. 2.

AGAMIÉ, ton. 3: 118 n. 8; 196 N. t4 ;

216 n. 9; 284 n. 14; 285; 285 n. 4;

287 0.3, n.4;:283n. 4,n.7;324h.1;

351 N. 1; 367 n. 8; 368 n. 2 ; 369 n. 5 ;

411 N. IX ; 424 N. IO; 430; 430 N. 3,

N. 7; 432: 436 n. 6; 445 n. 6; 458

n. 5: 474 N. 6; 481: 482; 482 n. 4;

496 ; 538: 538 n. 22; 627.

AGAMNA, 131; 131 N. 6; 132; 132 h. 6.

A gaou (langue), 13 ; 14 ; 553 ; 554 ; 554 N. 3.

AGAOU, 2N.4;:21nN. 2; 118n.6; 121 n.6,

261 ; 305; 356; 356 N. 3; 357: 358;

464 n. 3; 538; 554 n. 3 (Agows)

AGAOU-MEDER, 120 N. 3 ; 259 N. 4 ; 306 n. 9; |

345 N. 1; 472; 473 N. 5; 484 n. 1;

487 : 493 N. 2; 405 N. 4; 511 N. 4;

532: 533 n. 2, n. 4, n. 6; 554.

AGAT, 336.

AGBEA-TSIONE, 21.

AGDOUR, 16.

AGORDAT, 368 n. 6 ; 410 N. 7.

AGoupi, 288 ; 288 n. 4, n. 7,n. 8.

AKALÉ-OUALD (mèmher), 151 ; 158 ; 161 fig.

25; 474-

AKALÉ-OUDEM, 10.

AKÈLÈ-GoUZAÏ, (voir aussi OKOULÉ-GOUZA 1)

288 n 5, nh. 7; 200 h. 1; 350 N. 4;

365 n 1, nn. 2:367,307 n. 9; 368 n. 6;

374 N. 1 ; 420 N. 8 ; 438 n. 6; 445 n 6.

Akkarmigh, 496 n. 11.

AKOBO, 281 n. 9; 397 n. 1.

AKSOUM, In. 2; 2n.3 ton t:13n.4.n.7,

15 n.2, 1.4; 161. 19; pl III p. 16-17:

17;18n.8, n. 11, N. 14, N. 15; 35 N. 8; 47

n.1;ÿ78n. 3; 119n.2;127n.85; 140 N. 3;

143 N. 10; 144 N. 4; 155; 170 N. 5;

247 N. 3; 265 N. 2, n. 4; 268 n. 2,

209 n. 3: 288 n. 4: 320 n. 5; 354:

395 n. 3 (Axuma) ; 439; 439 n. IO,

440 ; 440 N. 8; 441; 441 N. 2; 448;

449 ; 450 ; 450 N. 7: 459; 476 N. 1;

495 n. 8: 496 n. 2, N. 9, 497 N. 2,

810 h.4, h, 8 n. 12; 324 N. 13; 544,

545 n. 8; 549 n. 8; 551 N. 3; 552 n. 2;

557 ; 558 ; 558 n. 1 ; pl. LVITT p. 560-1 ;

627.

AKSOUMAÏ, 15.

ALA, 284 ; 291 n. 5 ; 452 ; 507.

ALA-GALLA, 567.

ALA-OUANZ, 407.

ALABA, 364 ; 581 n. 6.

AGOULA, 285: 285 n. 13; 314; 392 N. 4:

424 ; 451 N. 5; 453 N. 4 ; 559.

AGUELBOUI, I6.

AGUÈMDJA, (voir aussi AGABDJA),

Aguer, 264 n. 3.

Aguèr-guezat, 527 n. 5.

AHIA-BÈR, 57 ; 64 ; 64 N. 4, N. 5.

AHIA-FÈDJ, 202: 202 h. 6: 203 n. 1.

AHIALOUCH (oueïzèro), 445 N. 9.

AHMED BEN IBRAHIM EL GHAZI, 39 N. 5.

AHMED LoïTA, 398 n. 0.

AÏA, 43.

AÏANTOU, 41 ; 43.

AÏATA, 70.

AÏATU, 79 n. 9.

AÏBA, (voir aussi EiBA), 285.

AÏCHAL, 132 ; 132 N. 2; 205 N. 5.

AÏLET, 366 n. 7.

AÏMÉLLÈL, 43.

AÏN-ALÈM, 500 n. 4.

AIN-SÉBA, (voir aussi ANSÉBA), 13 N. 4.

Aïné-vigb, 441 n. 7.

AÏRARA, 89 ; 89 n. 3.

Aïzour, 19; 19 nN. 10;

Alad, 539; 595.

| ALADHÉ, 351 NH. 3; 396 n. 6; 397 n. 6;

401 ; 407 ; 408; 408 N. 7; 409 N. 2

410 ; 410 N. 9 ; 412 ; 412 N. 6; 413 N. 7;

414 N. 7 ; 415 ; 415 N. 7 ; 416 ; 416 N. 2;

429 ; 430 N. 7 ; 433 ; 446 ; 446 n. 11;

480 n. 8.

ALAMATA, 407 N. 15; 408; 408 n. 1;

413.

ALATA, 562.

ALBASSO, 232 ; 233 ; 234.

| ALBERTONE (Général), 438 n. 7 ; 439 n. 1,

n. 7; 441 N. 3, N. IO ; 442 N. 3, N. 4,

n. 6; 443 N. 10 ; 446 n. 6.

Albo, 160 n. 6; 275; 275 N. 2.

ALBUQUERQUE, 29 n. 1; 52 N. 5.

ALÉËFA, 538.

Alènga, 112 n. 2; 236; 463.

Alèga, 48 n. 4 ; 66 n. 4 ; 111 ; 142 N. 10;

153 n. 5; 215 n. 3; 217; 217 0. II;

218 n. 2; 274: 290 n. 4; 300n.6,n.7,;

323 N. 7 ; 332 N. 2 ; 545 ; 610.

Voir: Afè-ouarq, Beurrou, Echètou,

4

ts tentera ces re

rer

— 718 —

Guébrè-Sellassié, Habtè-Ouald, Hassié-

tou, Kidanè-Ouald, Mélat, Oualdè-Ky-

ros, Oualdè-Yéssous, Sènè-Cuiorguis,

Taïé, Tèklè-Sellassié.

ALEXANDRA, impératrice de Russie, 371.

ALEXANDRIE, 16; 25 n. 8; 27 n.6; 31 n. 2;

379 1h. 3: 80: 90 n. It; 100; too nn. 9;

149: 151; 151 N. 7, N. 9; 152; 155»

159: 169 1. 9; 182 n. 6, 190 N. 11;

191 nN. 3: 210: 270; 300; 304; 314:

so1; 501 N. 3; 523; 529; 570; 585.

Alga, 48: 38 0. 2: O1; 62; 66; 68; 72;

74; 105: 146 n. 13; 180: TQGN. 15;

197; 200: 200 N. 7; 201 ; 203; 207;

220: 220 N. 7: 221 n. 3; 225; 225 n.

2; 202: 270: 271; 276; 277; 3260;

340 ; 341 ; 347 ; 348: 359; 392; 409;

409 N. 6; 456; 488; 489 ; 402 ; 493 ;

SI1 ; 522 N. 3: 623.

Alga-lidj, 200.

ALI (ras), dit Ali-le Grand, 199 ; 199 n. II,

n. 12 nf. 13; 200; 203 n. 10; 204;

204 N. 6; 457 ; 583.

ALI (ras), dit Ali-le Petit, 73 n. 2; 80 n. 4 ;

132 M. 2; 202: 202 N. 3, n. 5; 203;

203 N. 7 ; 204 ; 204 N. T1 ; 205 ; 205 n.2,

n. 3, n. 4, N. 8; 442 N. 1 ; 457 ; 457 N,3 ;

489 N. 4 ; 560 ; 583.

ALI ABD-ES-SCHAKOUR (émir), (voir aussi :

ALI ABOU-BEKRI), 245 N. 4 ; 248n. IT.

ALI ABOU-BE KRI, 245.

AL1-BÈR, 99 ; 99 N. 4 ; 102.

ALI-BOUKO, 102.

ALI-DORO, 332; 332 n. 2.

AL1 FARÈSs, (voir aussi FARÈS), 203 n. 10.

ALI-GAZ, 199; 200; 200 n. 1, n. 8; 457.

ALIBO (ato), 336 ; 337.

ALIEF, VOir: ABBA ÂALIEF.

ALKO, 41 ; 44.

ALLEMAGNE, 2 h. 11; 273 n. 1; 355 n. 1;

540 N. 6; 552, 591; 027 ; 630.

ALLEMAND, 536 n. 5.

acusations — 621 n. 1;

concurrentes — 592 ;

langue — 52 n. 5; IIQN. 2; 373 n. 9;

395 N. 7; 553; 579 N. 60; 622 n. 3;

médecin — 620 ;

mission — 17 N. 8; 346 n. 1; 468 n. 1;

509 N. 7; 510 n.7; 518n. 0; 558:

628;

missionnaire — 79 N. 5 ; 99 N. 2 ; 145 N. 3;

211 n. 6: 499 N. 6; 554 h. 1 ;

ouvriers — 554 n. I:

savants — 520 n. 2;

voyageur — 261 N. 14 ; 536 n. 3.

ALMEÏDA, I5N. 1; 39n.1 ;66n.6; 169n. 5;

265 n. 5; 500 n. 4; 504 n. 1; 562;

565 n. 1; 580 n. T1.

ALONE, 553.

ALOULA (dèdjatch), fils de Gougsa, 203 ;

203 N. 4.

ALOULA, fils de Merso-Bariento, 199 ; 200 ;

200 N. 4; 201: 203 N. 4.

ALOULA, frère de Taïtou, 196 n. 13 ; 206;

206 N. 7; 207; 207 NI. 4.

ALOULA (ras), 185; 250 n. 1; 264 n. 5;

297 N. 12: 315 n. 6; 351 1. 3; 354;

357; 357 N. 4; 367 n. 1; 396; 396

1 4, n. 6; 409 n. 1, n. 8; qui n. 3;

416: 424 N. 11: 438 n. 9; 445 n. 6,

n. 8 ; 475 ; 475 N. 8 ; 480 n. 2.

Algach, 93 n. 7.

ALVAREZ, IN. 2: 3N.4; 10h. 2:i19n t2:

39 n. 1; 46 n. 7 (p. 48); 49 n. 3;

31 n. t0: 102 D. 7: 103 N. 9: 124 N. 4 ;

150 N. 3 ; 162 N. 4 ; 169 n. 5; 179 n. 6;

233 n. 12; 285 n. 12, n. 14; 395 h. 2;
441 N. 2; 537 n. 1; 551 ; 558. 563
591 ; 598.
AMANOUEL, 200.
AMARA, (voir aussi AMHARA), 300 ; 306 n. 6;
410 ; 509 ; 509 N. 5.
enfants — 244 N. 3.
Amara, Amarigna (langue), (Voir aussi
amharique) XI; 13; 152; 261 n. 9;
553 ; 553 n. 2 (amarigna, amharicus,
amharique, amharic, amarico, ama-
risch).
AMARA-SAÏNT,(VOIT AUSSIAMHARA-SAÏNT),55;
35 n. 5; 289; 280 n. 5, n. 6; 290;
304 N. 8, n. 17 ; 532.
| AMARETCH (oueïzèro), 496 n. 2.
Amari, verbe, 300 n. 6.
Amarico, voir : amare, amartgna.
AMARIÉSSA, 245.
Amarigna, voir amara, amarigna.

Amarisch, voir: amara, amarigna.

AMATO, 454 N. 4.

Amba, 58 n. 4 ; 64 ; 64 n. 12 ; 78 ; 78 n. 3;

94 ; 97 N. 10 ;99 ; 103 ; 105 ; 112 N. 2;

117: 119 D. 2: 123; 126 ; 131 U. 7;

138; 139; 161 n. 1; 200; 206; 206

n. 1, n. 5, HN. 7: 255; 255 n. 2, n. 5,

257 ; 260; 260 n. 5 ; 285; 288; 2090;

— 719 —

316 n. 1; 351 N. 3; 408; 408 n. 7;

415 ; 416 N. 2 ; 430 N. 7 ; 476.

AMBA-ALADJTÉ, 373 N. 4.

AMBA-ALAGI, 429 n. 6.

AMBA-SEL. (voir aussi ACEL, OUASEL), 139 ;

139 N. 10 ; 164 ; 164 n. 8; 260 ; 261 n. 3,

404 ; 504 ; 532.

AMBA-TCHARA, 250 ; 252 ; 252 n. 10; 253

n. 4 ; 255 n. 1.

AMBÈLTA, 176.

Ambessa, 20 N. 4.

Ambèssa-gamma, 272 ; 272 N. 2 ; 354 ; 505.

Ambèssa-gofer, 354 ; 354 N. 3; 505.

AMBÈSSA-MASSÈRIA, 263.

AMDA-MASQAL, 38 n. 7.

AMDÉ-SELLASSIÉ (mèmher), 474.

AMDÉ-TSIONE I (atié), V ; 21 ; 25; 25 n. 7;

20 n. 1; 32 n. 7; 33 n. 60; 37 N. 5,

40 n. 1 ; 41 ; 579.

AMDÉ-TSIONE II, 38.

AMDIÉ (dèjatch), 200 n. 5 ; 623 ; 625.

AMpo (bitouaddèd ras), 38; 38 n. 1 (Am-

dou).

AMEGLIO (Major), 372 N. 4 ; 373 D. 2 ; 410;

411 ; 435 N. 4.

AMÉÏA, 502; 502n. 11; 533; 533 N. 2,

n. 13.

AMÉRICAIN.

mission — 518 n. 9, 530 n. 1.

AMÉRIQUE, 530 n. ! ; 571.

AMHA (Lidj), 143.

AMHA-YÉssous, 58; 58 n. 10; 59 n. 4;

63 n. 10; 581 n. 10.

AMHARA, (voir aussi AMARA), IN. 2; 2 n. 11;

43 N. 10; 50 n. 2; 55 N. 5; 125 n. 5;

169 N. 7, N. 11; 172 N. 7: 247 h. 1;

281 n, 6 n. 11: 28Z n. 1; 300 n. 6;

509 n. 5; 553 N. 4; 564 n. 1; 566;

566 n. 3; 576; 576 n. 1: 577: 579:

582 ; 583 ; 584 n. 4; 604 ; 606 ; 614 ;

618.

autorité — 584 ;

conquérants — 443 n. 3;

détachement — 283 n. 3;

émigrants — 464 n. 2;

four — 216 n. 2;

pays — 302 n. 1; 360 n. 1;

prêtres — 241 N. 4 ;

race — 622 ;

village — 209 n. 3.

AMHARA-SAÏNT, (voir aussi AMARA-SAÏNT),

8an. 1; 123 n. 3; 252 n. 3; 262 n. 8:
300 n. 6; 503 n. 19 (p. 504); 553;
563 ; 564 ; 580 ; 581 ; 581 n. 10.
Amharic, Amharicus, voir: Amara, Amarigna.
AMHARIQUE.
origine — 604 ;
pays — IB81 n. 6;
provinces — 50 n. 5; 57 n. 1.
Amharique (langue), VI ; VIn.2; X ; 1n. 3;
12n tn 2:1gGN.4:30n.2;3tn.!,
32 n. 1: 34 N. 7: qtn 8;:43n.1,n.8:
45N. 19; 47N. 5 ; 49 N. 4 ; 55 N. 1 ; 64 N.
to: 67 n. 4; Bon 4; 104 n. t ; 108
n. 5; 1ogh. 3; 121 nh. 2; 125 N. 5; 127
n. 6; 128 1. 7 ; 134 N. 3 ; 158 n. 7 ; 177
n. 8: 186 n. 6 ; 194 N. 2 ; 214 N. 7 ; 216
. 7; 219 N. 4 ; 220 N. 5, n. 6, n. 8; 246
n 6 n°8:251 n. 7; 253 n. 5; 287
n. 8; 300 n. 6 ; 401 N. 4 ; 402 N. 5 ; 404
n, 7, n. 8; 407 N. 13; 409 N. 4; 424 N. 1 ;

440 N. 1 ; 466 n. 4 ; 468 n. 8; 481 n. 1;

488 n. 3 ; 490 N. 4 ; 496 N. 10 ; 503 N. 2 ;

530 N. 1; 535 N. 4; 540 N. 4, N. 5;

552; 552 n. 1; 553; 553 N. 2, N. 3

n. 4 ; 554 ; 554 N. I, N. 3 ; 555 ; 559 N. 1;

576 ; 579 ; 579 N. 4 ; 582 n. 7 ; 592 N. 3;

621 n. 1 ; 633.

Amolié, 216 n. 9; 591 n. 2 ; 595.

AMORA-GUÉDÈL, 305.

AMORO, (voir aussi AMOROU), 503 ; 533 ; 533

n. 2; 538.

AMOROU, (voir aussi AMORO), 176 ; 176 N.

11; 197 0. 8; 257 n. t.

AMOUS-OUANZ, 305.

Amsalè-siné, 186 n. 6.

AMSIÉ, 17.

ANANIA, VOir: ABBA ANANIA.

ANANIAS, 334.

Anati, 73 n. 1; 209 n. 10 (anatioch).

ANBASA BATSAR, 38 n. 6.

Anbessa, 20 N. 4.

ANBÈSSA-OUDEM, 20.

ANDA-BIÉT, 304 ; 304 N. 17, N. 18 ; 488.

ANDARB, 64.

ANDARGATCHAOU (ato), 83 n. 5; 85; 92; 1

ANDARGATCHAOU (gqègnazmatch), 371.

ANDÈRATCHA, 462 ; 462 n. 5 ; 463 N. 5.

ANDJIVA-MIEDA, 196 nN. 9.

ANDOTNAH, 162 n. 1 ; 565.

ANDRÉ (Saint), 468 n. 4.

ANDRÉAS (azmatch), 40; 41 ; 42 ; 42 N. 1,

579-

71.

ANDRÉAS (roi), 35 ; 40; 40 N. 0.

ANFILA, 198 n. 2.

ANGABO, 2 N. 5.

ANGAGO, 567.

ANGARAB, ANGAREB, (VOir aussi ANGUÈREB),

312 n. 6.

ANGELIS (F. de), 554 n. 3.

ANGLAIS, 93 nN. 0: 118 n. 4, n. 5, n 8:

TION. 7; 208 n. 1: 238 (D. 3 : 245 N. 4 ;

262 n. 8,404 n. 3: 471 N.4: 472 N. 3;

434 n. 1: 490 N. 1 : 592 n. 3.

agence diplomatique — 459 n. 5;

amiral — 210 n. 2;

armée — 415 n. 8, n. 11;

capitaine — 536 n. 5;

carte—130 N. 10 ; 234 N. 2 ; 241 N. 9, n. IT;

consul — 122 n. 8; 553 ; 583 ;

expédition—79 n. 5; 99 N. 4 ; 253 n. 2;

300 VU. 7: 414 N. 4, 6H. 5; 45t n. y ;

infanterie — 142 n. 2;

langue—IIQ N. 2; 395 n. 7; 530 n. 1,

médiation — 250 n. 2;

navire — 609;

officier — 626;

officier (sous) — 119 n. 1;

prêtre 51B ;

protestants — 457 n. 2 ;

sujets — 614;

terrain — 518;

territoires — 509 n. 7;

voyageur — 492 N. 4 ; 617.

ANGLETERRE, 2 h. 11: 133 n, 2 ; 206 n. 3;

244 D. 4, D. 5; 273 n 1 ; 307 1. 5; 390

5: 455 n. 1; 466 n. 7;

1:58260n 2; 527 0 2:

601 : 603; 600 n. 15:

623 ; 628.

Ango, 63 n. 12.

ANGOBAR, (voir aussi ANKOBÈR), 58 n. 10.

ANGOLALA, 3 N. 4 ; 63; 71; 76; 85 n. 6,

42; 142 n. 12; 564.

ANGOT, 198 n. 12.

ANGUÈRÈB, (voir aussi ANGARAB, ANGAREB),

312 ; 561.

Ankètsè—berhane, 23.

Anko, 58 n. 10.

ANKOBÈR, (voir aussi KABER et ANGOBAR),
VI1; VIII: 28 n. 2; 40 (. 4: 43 n. 5,
n. 11: 44 n. 1: 57 n. 3: 58, 58 n. 4,
n.10,n II ; pl. Vp. 58-09 ; 59; 59 N. 3, n.
4:61 n.2; 62; 63n. 9, 0.11, 1. 12: 64
n. 6:65; 05 n. 11: 66; 67: 65 1. 2;
68 n. 4:71; 71 0. 2,0 5,n.7, n 8;
73 0 1; 96; 76 n. 4; 97; 75 D. 5:
78 n. 2: 84: 84n 1,f.3; 85 n 5:
86; 86n.9,n.11 ; 87; 88; 89; 89 n. 3,
n. 7, N, 10, À. 11; 92 N. 4; 96; 97;
104 ; 104 N. TO,n. 11; 113 n. 1: 126;
120 n. 5; 132, 132 h. fO: 133; 133
N. 3; 142: 142 n. 6: 158: 168 n. 5:
175 n. 7; 190 n. 12 (p. 191): 191 :
tor n. 5; 195 n. 12; 209 n. I! ; 213:
216n. 5 ; 218 ; 240 ;247n.1; 280 n. 6, n.
7 ; 204: 294 N.2; 290 N. 4 ; 319; 320 ; 320
n.7:321 3210 7,n 8:322:322h.3.
323; 323 n 2, n. 8; 324: 324 n. 9;

pl. XXX p. 324-5 ; 344 n. 1 ; 398 ; 401

n. 5 ; 404 ; 404 N. 6 ; 446 n. 5 ; 471 N. 3 ;

483 n.5; 5s04n 2:527n.7; 530 n, 1:

533; 533 n. 6, n. 8, n. t0,n. II: 540

n. 5; 553 ; 504 ; 580 ; 532 : 624 n. 2 ;

625 ; 626 ; 629 ; 630.

ANNARATONE, I N. 2; 200 N. 2 ; 561.

ANNESLEY, 414 N. 4.

ANOUAK, 625.

ANSÉBA, (voir aussi AÏN-SÉBA), 13 N. 4.

ANTALO, 372 h. 0; 373 n. 1; 452 n. 5.

ANTEN-ISTÈGN (ato), 132.

ANTINORI (Marquis), 124 n. 2 ; 168 n. 5 ; 365

n. 4

ANTIOCHUS, 47.

ANTOKIA, 63; 66 n. 2 ; 103 ; 136 n. 9.

ANTONELLI (Cte Pietro), 63 n. 13 ; 78 n. 1 ;

94 n. 3; 124 N. 7: 166 n. 5; 170 d. 8,

n. 10: 182 n. 3: 183 n. 1: 184 N. 3:

135 n. 11: 101 D. 5, n. 6; 208 N. 4 ;

210 n, 2: 230n. 8: 2500. 1, N. 3: 252
n. 7, 1.0, 1. 11; 253 n, 12 ; 255 n. 2,
n.5; 2500 13; 257 n. 1; 258 n. 1: ;
261 n. 3; 265n.1,n. 5; 273 N.1 ; 277 N.12;
284 n. 14 ; 285 n. 2; 287 n. 1; 288 n. 7,
289 n. 4, N. 9; 290 N. 4 ; 292 N. 4 ; 296
n. 4: 2009N. IL 1. 3; 306 n. 11: 307
n. 5: 311 n. 1; 312 n 1; 320 N. 4:
361 n. 6 ; 365 ; 365 n. 2, n. 4 ; 367 n. 6;
380 n. 1, M. 3; 393 N. 1; 394 D. 4 ;
398 n. 9 ; 401 ; 401 N. 3 ; 402 ; 402 N. 1,
n.4.1.5,n.0,0.7; 403 ; 403 N. 1! ; 407
n. 13 ; 426 n.5 ; 488 n. 1 ; 505 n. 6 ; 603.
ANTOTO, voir : ENTOTTO.
ANTOTTO VECCHIO, (voir aussi ENTOTTO),163
n. 9.
ANVERS, 175 N. 5.
AOUACH,(voir aussi AVASI), 28 n. 2 ; 40 N. 4,
n.7;41n 2;42n.1,h.2,0.9:43n.3,

n. 11: 44 A. 2, n. 3, 0. 4, n. 7, h. 9;

55 n.9;66n.2;86n.2,n.3; 87 n. 2;

8on.z:;113n 1; 120N. 10; 123 N. 2;

157 N. 7; 164 ; 166 n. 4, n. 5, n. 9,

171 N. 4; 172; 172 N. 10; 173; 174;

233 N. 1; 236; 236 N. 7, N. IT; 237

ñ 1; 230; 241; 241 NH. 2; 251 n. 1;

296 ; 301 ; 336 ; 356 n. 2 ; 358 n. 1 ; 370 ;

401 N. 5; 406 n. 1; 464; 499 N. 5;

504 n. 2: 524 n. 3; 525 n. 6; 555;

566 ; 567 ; 576; 579: 580 ; 626 ; 620.

Aouadj, 28 n. 1 ; 297.

AOUASSA, 236 n. T0.

Aouazié, 220.

Aoura, 102 N. 9.

AOUSSA, 48 n. 6 ; 164 n. 5 ; 166; 166 n. 5,

n. 6, n. 9 ; 289 N. 4 ; 398 ; 398 n.8,n.9;

399 ; 400 N. 2 ; 401 ; 401 N. 2,N. 3,n. 5;

403 ; 403 n. 1, n. 6, N. 8 ; 404 ; 404 N. 2,

n. 6; 405 n. I ; 406 N. 1; 435; 437;

461 ; 504 ; 504 N. 7 ; 537 ; 600.

AoussABÈios, 15.

AOUSSABIÉ, 63.

AouUssEïa, 16.

AOUTÈT, 16.

Avis (bœuf), 340 n. 1.

APPENZELLER, 220 N. 3.

Agabiè-essat, 48 n. 2.

Aqabiè-sèat, 48. Voir Qalè-Aouadi.

AQAQI, 356 n. 2 ; 358 n. 1 ; 473 ; 524 ; 524

n. 3 ; 565.

Agoumada, 407 n. 13.

ARA, 250.

ARAB-FAQIH, 39 n. 1 ; 236 n. 2.

ARABE, 27 N. 6; 306 n. 14 ; 472.

art — 560;

colons — 13 N. 4 ;

géographe — 58 n. 10;

pays—306 ; 306 n.14 ; 396 ; 471 ; 503 ; 533:

tribus — 27 n. 1.

Arabe (langue), 7 n. 4 ; 11 n. 1 ; 13 ; 33 N. 3;
36 n. 2; 37 N. 3; 49 n. 2; 52 n. 6;
gon. 11; 152; 182 n. 5; 186 1. 4;
199 n. 7 ; 219 n. 3; 220 N. 3; 227 n. 6;
243 N. 8; 245 n. II; 246 n. 8, n. 9;
247 N. I, N. 3, N. 4 ; 254 N. 5; 275 n. 4 ;
300 n. 6; 306 n. 14 ; 396 n. 10; 405
n. 3; 422 n.3; 466 n. 4; 469 n. 7;
512 n. 5; 530 N. I ; 552; 553 N. 3;
556 ; 568 ; 577.
ARABIE, 2 n. 1; 7 N. 4; 13 N. 9; 18 n. 13;
60 n. 8; 139 n. 5; 198 n. 9; 300 n. 6; |
391 N.9 ; 398 n. 1 ; 577 ; 601 ; 603 ; 600.
Arada, 292 n. 6.
ARAKEL BEY, 399 n. 8.
ARAOUA, 248 n. 3.
Aragi, 182 ; 182 n. 5 ; 187 : 190; 204 ; 212 ;
222 ; 220; 227; 230; 231; 277 N. 9;
278 ; 279 ; 201 ; 342 ; 343 ; 344 ; 348 ;
394 ; 428; 457.

ARATO, 557.

ARCADIOS, 320; 320 n. 5 (Arcadios, Aga-

ryos, Algaryos).

ARDIBBO (lac), 123 N. 10; 165 ; 250 ; 260; 563.

ARDJO, 503 n. 5.

ARÈGAOUI, voir: ABBA ARÈGAOUI.

AREGI, (voir aussi DARGUIÉ), 101 n. 7.

AREÏA (ras), 260 n. 3 ; 366 n. I1 ; 496 n. 4.

AREÏA-SELLASSIÉ (ras), pl. XI p. 140-1;

147 N. 10; 185; 185 n. 6, n. Ir ; 186

n. 1, n. 3: 187: 209 n. 7, 210 n. 0;

212 N. I ! 253 N. 12 ; 349 N. 4 ; 406 n. 6 ;

458 n. 2; 482 n. 9 ; 495 N. 6.

ARENGO, 562.

ARÈRA, 415; 415 n. 6.

ARERTI, 86 ; 86 n. 4, n. 6; 87 n. 3.

ARFÊD, 17.

ARGOBBA, 92 N. 4 ; 126 N. 5 ; 247 ; 247 n. 1,

554 n. 1 ; 563 (Argobas).

Argobba (langue), 553.

ARGUEF, 194 N. 4.

ARIÉROU, 248.

ARIMONDI (Général), 410; 410 n. 7, n. 8,

n. 0; qi; 4!i n. 3, n. 5, n 7,n.8;

439 n. 1; 4d2. n. 7, 0. 8; 443 n. ti:

447 N. 1.

ARIUS, 460 n. 11; 152 ; 542.

ARKIKO, 197 N. 10; 198 n. 2.

ARMAH, 20.

ARMATCHÈHO, 305 ; 305 n. 8.

ARMBRUSTER, 553.

ARMÉNIE, 29 ; 47 N. 5 ; 585.

ARMÉNIEN, 29 n. 3; 269 n. 3; 276 n. 2;

490 N. 4; 509 N. 2; 513, 514 N.

515 ; 615.

colonie — 29 n. 3 ;

marchand — 29 N. 3 ;

orfèvre — 275,

patriarche — 513 n. 1 ;

prêtre — 13 n. 4.

ARNAUD, 561.

ARNO-GARNO, 561.

ARNOLD, 90 N. II.

ARNOUX (Pierre), 73 n. 11 ; 117 N. I, D. 4;

5 ae Se uen ere – ë

vec cs

|

)

f

mt

er ES

ur

|

j

|

+

il

;

;

,_:_{

il `

0 A4

;_ j

j T

A IF ï

es 1. *: `

E)a

f tr +

Ÿ

(781

|_ j

141

`-

j

f Î

&1

;_}

à Lt

Fi ti) U

{1h

t A

5 +

;_|

|

ë

ta 20 tn

eus

— 722 —

122 n.6;135N.9;207N.7; 399 n. 8;

402 N. 2; 485 n. 2; 601 ; 602; 617.

AroOUÉ, 1 N. 3.

Aroué-bert, 544.

AroussI, (Ancêtre des AROUSSI), 43.

AROUSSI, 40 N. 7; 41 N. 2; 43 N. 3; 170:

171 ; 171 N. 10; 172; 172 N. 6, nn. 7;

208 n. 4; 209; 200 N. 8: 212 n. 1:

216 n. 9 ; 232 ; 233 ; 233 n. 9, N. 14,

234 ; 236; 236 n. 7, N. 12; 237 N. EL,

n. 2; 238; 239 ; 246; 246 n. 9; 307;

361 ; 362 n. 12; 484 N. 1; 503: 566 ;

576 n. 1; 580; 584 ; 613.

pays aroussi— 172 N.12; 281 n. 3; 289

n. 12 ; 307 n. 3 ; 336 N. 4 ; 361 N. 10;

503 n. 13; 520 N. 2; 532; 382 n. 11.

tribus aroussi — 236 n. II.

AROUSSI-GALLA, 172 ; 173; 233: 236.

ASBEHA, 16; 16 n. 19; I7, I7 N. 6, n. 12;

130; 138; 155; 286: 313; 314: 314

n. 1: 315; 316; 558; 562 ; 563.

AsBÈssÈN (porte), 246.

AsBI-DERRA, 138 ; 139 ; 287 ; 287 N. 6, N. 7;

288 n. 1 ; 495 n. 8.

AsBI-DERRA-SELLASSIÉ (église), 287.

ASBI-SELLASSIÉ (église), 287.

Ascar, ascari, voir : askar.

ASCETÙ, 299 N. 4.

ASCIANGHI, VOir : ACHANGUI.

AsFA-OuassèN, 60 ; 60 N. 3; 61; 61 N. I,

n. 4, N. 7; 62; 63; 63 n. 2, H. I0,

64 ; 64 n. 9; 65; 65 n. 13; 67 ; 208

n, 5; 321 n. 6; 446 N. 12; 540 N. 4;

583.

ASsFAH, 21.

Asraou (djantèri), 260.

AsFAOU-DARGUIÉ, 492 ; 492 N. 3, N. 4, N. 6;

575 fig. 85.

ASFEH, 17.

ASGOLA, 363.

ASGOUAMGOUM, 10.

ASIE, 517.

Askar, ascar, ascar, (voir aussi achhkèr), 6 n.

2 ; 417. 6; 418n. 8 ; 425 n.8; 578 n. 9.

ASMADIN-BERI (porte), 246 n. 8.

ASMARA, 13 N. 4; 121 N. 3; 185 n. 3;

284 N. 14 ; 359 ; 367 ; 367 N. 1, N. 4, N. 6;

412 n. 6 ; 418 n. 3 ; 432 N. 5 ; 433 N. TO ;

450 N. 1, N. 2; 453 N. 4; 484 n. 2 (p.

485).

Asmètègna, 404 (asmètègna, asmètègnotch);

405 (asmètègna, asmètègnotch).

Asvat, 325 n. 2.

ASRAT, 200 ; 201 ; 201 N. 3.

Assa-ia-mara, 398 n. 8; 403 n. 8.

ASSAB, 13 N. 4 ; 168 n. 5 ; 170 N. 3; 191 N. 5;

289 . 4 ; 328 n. 8; 3909 N. 2; 401 n. 3;

402 N. 1.

ASSABOT, 44 ; 44 N. 1, N. 2, N. 3; 536 n. 5.

ASssAGUERT, 533.

Assaï, 433; 434 ; 434 N. 2.

Assal, 399 N. 1, n. 5.

Assallafi, 224 (assallafiotch); 224 n. 10

(assallafiotch); 225 (assallafiotch) ;

226 (assallafiotch) ; 275; 355 (assalla-

fiotch) ; 463 ; 469 (assallafiotch).

Assèla, 89.

AsSÈLÈFETCH (oueizèro), 522 N. 4.

Assèrè (verbe), 272 N. 4.

Assou-BERI (porte), 247 N. 3.

AssOUABIÉ, 63 n. 2.

| AssoUAN, 27 n. 6.

AssouM (porte), 247 ; 247 N. 3.

Astatabi, 277 (astatabiotch).

ASTAMANOFF (Colonel), 472. n 1.

Astèrio-mariam, 298.

ASTIÉR, 202 n. II.

ASTIÉR-GOUGSA, 202.

ASTIT, 59 ; 79.

ATANI TINGHIL, (voir aussi Lebnè-Denguel)

390 N. 2.

ATBARA, 50 n. 5 ; 312 n. 6.

ATCHABÈR, 45.

ATCHÈFÈR, 487 ; 487 n. 2 ; 533 ; 538.

ATCHINOFF, 369 n. 6.

ATÈLA, (voir aussi ATSÈLA), 415.

ATENT-MÈSBÈRIA, 65 n. IT.

ATHANASE, patriarche d'Alexandrie, 16 (At-

natiéouos) ; 16 n. 22 ; 17 N. 7.

Atié, 50; 51 ; 57 n. 1; 69 N. 1; 75 N. 3;

80 n. 3; 108 n. 5; 118 N. 7; 137 N. 2;

158 n. 2; 204 N. 5; 264 n. 2; 270,

274 N. 3; 278; 278 n. 2 (atsé) ; 301 ;
393 ; 394 ; 398; 399; 416; 482 ; 482
n. 3 ; 486 ; 532 ; 581 n. 10. Voir : Amdè-
Tsione, Guèlaoudéos, Kaleb, Ménélik IX,
Sahlè-Sellassié, Sousneïos, Tèklè-Gui-
orguis, Théodoros II, Yohannès IV,
Zèra-Yaeqob.
Atié-fanta, 222 ; 343 ; 347 ; 390 ; 393 : 466.
Atiéguié, 80 n. 3; 159 N. IO.
Atié-mèsqèl, 33 ; 33 N. 3-
ATIÉ-OUHA, 141.
ATMIÉ (ato), VI n. 2; 576 n. I.
— 798 —
ATNAF-SÈGGUÈD (ligè-mèkouas), (voir aussi
GuÉLAOUDÉOS), 54 ; 160.
ATNAFIÉ (bedjironde puis bitouaddèd), 245 ;
329 ; 339: 339 N. 3; 352-
ATNATIÉOUOS (aboun), 119 n. 2; I5I1 N. 9,
190 N. 11 ; 303.
ATNATIÉOUOS (patriarche), voir: ATHA-.

NASE, patriarche d'Alexandrie.
Ato, 67 n. 5. Voir: Aboïè, Alibo, Andargatchaou, Anten-istègn, Atmié, Bèddèlou, Bèzzabeh, Chèchègou, Darguié, Delnèssaou, Ghirgis, Habtè-Mariam, Nado, Oualdé-Tèklié, Seïfou, Semmou-Negous, Tchèrennet, Tesfa-Sellassié, Yigguèzou.
ATRONOSSÈ-MARIAM, 169 ; 550 N. 4; 563; 580.
ATTEGGAFIGN, 68 ; 227.
ATTEMOTCH-HouUNO (oueïzèro), 65.
ATTILA, 50 N. I.
Atsé, voir : Atié.
ATSÈLA, (voir aussi ATÈLA), 415 ; 415 N. 7-
AUBRY (Docteur), 103 n. 5; 186 n. 3; 210 n. 1; 323 h. 5.
AUDON, 73 n. 6; 208 n. 4 ; 215 n. 8; 236 n. 7.
AUSTIN (Major), 471 n. 6; 484 n. 1; 485

n. 10.

AUTRICHE, 509 N. 7 ; 592 N. 7.

AUTRICHIENS, 536 n. 5.

mission — 518 n. 9 ;

officiers — 118 N. 4.

AVASI, (voir aussi AOUACH), 104 N. 5.

AXUMA, Voir : AKSOUM.

AZAB, AZABA, 2 N. T1.

Azaïs (Le P.), 281 n. 12; 503 n. 13: 568;

569 ; 576 n. 1.

Azaj, 190 ; 190 N. 4 ; 214 N. 5 ; 226 (azajotch);

318 ; 357 (azajotch) ; 364 n. 2; 390;

404 n. 6 ; 612. Voir : Bèzzabeh, Deg-

guèfié, Mèttafèria, Oualdè-Guiorguis,

Zè-Amanouel.

AZALETCH (oueïzèro), 444.

AZAOUR, 128 ; 128 n. 2.

AZARIAS, 9; 10; 12 N. 9; 13 N. 6, n. 8;

450 N. 7 ; 549 ; 549 n. 8.

AZÈBO, 13 N. 4; 44 N. 8; 289; 289 n. 8;

406 n. 7; 414 N. 8; (15; 415 n. 1;

478 n. 3 ; 488 ; 580.

AZÈBO-GALLA, 453 N. I.

AzÈLO, 123 ; 168.

AZÈzo, 61 ; 140 N. 3 ; 252 ; 283.

Axzmari, 2609 ; 260 n. 7; 271; 318; 344;

470 N. 3.

Azmatch, 4 n. 9 ; 40 ; 190 n. 4. Voir : Andréas.

Azzaj, 168 n. 1.

B

BAAL, 405 n. 7.

BABBOU, 44 ; 45 ; 45 N. 1.

BAB-EL-FOUTAH (porte), 247 N. 3.

BAB-EL-HAKIM (porte), 247 n. 1.

BAB-EN-NAZR (porte), 246 n. 8.

BAB-ER-RHAMAN (porte), 247 n. 4.

BAB-Es-SÈLAM (porte), 246 n. 0.

BABILIÉ, 248.

BaBo, 181 n. 4.

BaABOo-GODA-MÈTÈLIÉ, 181.

BaBou (guérazmatch), 171.

Bacha, 277 n. 12. Voir: Téoualdou.

BACHA-BACHA (gègnazmatch), 307 n. 2.

BACHA-TCHÈFIÉ, 261 ; 406.

Bachi-bouzouk, 372 ; 411 ; 415 ; 420 ; 421;

429; 433; 438; 443-

BACHILO, (voir aussi BÈCHELLO), 82 n. 1.

BACHMANN, 90 n. II.

BAFANA (oueïzèro), VII ; 123 n. 4 ; 133 N. 9,

135 n. 2, N. 5 ; 139 N. I ; 159 N. 7 ; 164 N.

9: 191 N. 6 ; 207 N. 3, 11. 5, n. 7, n. 8.

BAGAMEDER, voir : BÈGUÈMEDER.

Bahr, 91 n. 5; 579.

Baxr-Asauèp I, 16.

BAHR-AsGUÈD Il, 21.

BAHR-DAR, 129 ; 129 N. 8 ; 253.

BAHR-GAMO, 579 N. 3 : 580 n. 4.

BAHR-IKILA, 10.

BAHR-MIÉDA, 47.

Bahr-nègach, 127 n. 7 ; 198 n. 10.

BAHRÈ-GONA, 336 ; 337 N. 2.

BAKAFFA, 56 n. 3; 560.

- BAKO, 532; 532 n. II.

Bal-abbat, 65; 70; 73 ; 82 (bal abbatotch) ;

82 n.2; 98: 173; 176; 196 N. 15,

198 ; 199 ; 202 ; 260; 261; 280; 285;

289 ; 337; 363; 430 (bal-abbatotch)

508 ; 509 ; 611. Voir : Oualdè-Roufaël,

Haïlè-Mariam-Guèbrié, Tona.

Bal-alga, 196.

Balaguèr, 264 n. 3 ; 530 n. 6.

Balambaras, 245 ; 245 N. 7 ; 370 n. 8. Voir :

Bèïènè et Damtèo.

Balamoil, 345 n. 8.

. Baldèras, 318 ; 451.

quite rt –

een et et A

— 194 —

Baldèrèba, 182; 325-

BALDISSERA (Général), 367 n. ! ; 449 N. 7;

450 n. 1, N. 2.

Balègoult, 523.

Balè-hèmsour, 180 ; 180 N. 9.

Balèmoual, 63; 63 n. 13; 225; 277: 320,

326 n. 6 ; 394 ; 445 ; 505-

Balè-nègarit, 404 N. 6 ; 446 n. 1.

Balè-ouag, 97; 327-

Balè-gèmis, 187 N. 2 ; 446 ; 446 N. 1.

Ba.I, (voir aussi BALIÉ), 236 N. TI ; 307 N. !-

BaLiÉ, (voir aussi BALI), 43 N. 3; 216 n. 9;

236 n. 11; 289 n. 12 ; 307 ; 307 N- IL;

484 Nn. 1; 503 ; 503 N. 7, N. 13; 533 ;

566 ; 580 ; 630.

BarrcHA (bèdjironde puis dèdjatch), 345:

345 n. 8; pl. XXXII p. 345-6; 349

fig. 55: 354 U. 3; 362; 392; 415 1

418; 420; 422; 423; 429 ; 430 ; 431:

503 n. 12, N. 13; 522 N. 4, pl. LXII

625-6 ; 626 ; 630.

BarrcHI, 86 n. 3.

BAMBÈLO, 194 ; 194 N. 4; 262 ; 460; 484 ; |
485 ; 487 ; 488 ; 506.
BanaGoussé (fitaorari), 307 N. 2.
Bandièra, 245 n. 13 ; 618 n. 6.
BANTI (guerazmatch), 484 n. 1.
BANTOU, 360 n. 6.
BARANTO, (voir aussi BARENTON), 199 N. 8.
BARENTON, (voir aussi BARANTO), 199 N. 8.
BARANTUMA, 581 N. 2
BARATIERI (Général), 140 n. 3; 324 N. 3:
351 n. 2,n. 6; 365 N. 2; 368 n. 4, N. 5,
n. 6 ; 369 n. ! ; 371 N. 7 ; 372 R- 3, I, 4 :
373 N. 2, N. 3 ; 374 N. I, N. 8 : 396 n. 5,
n. 7 ; 397 n. 6, N. 9; 401 N. 5; 403 N- 6,
n. 9 ; 405 n. 1 ; 406 N. 3, n. 8; 408 n.7;
410 N. 7 ; 412 N. 6; 413 N. 7; 414 n. 2,
n. 7 ; 421 n. 6, N. 9 ; 422 N. 4, N. 5, N. 9;
423 n. 6; 424 N. 5, N. 6; 425 . 4; |
426 n. 3, N. 7, N. 8, N. 9 ; 427 ; 427 N. 3;
n. 4, N. 5, n. 6 ; 428 n. 3 ; 429 N. 2, N. 6;

430; 430 N. 2, N. 3; 431 N. 5, M. 8;
432 n. 2, N. 7 ; 433 N. 2, N. 5 N. 7 ; 434
n. 3; 435 N. 3, N. 4: 436 n. 3, N. 5,
437 N. 3; 438 n. 4, n. 6, n. 7, N. 10,
439 N. 1 ; 440 N. 8 ; 442 N. 9 ; 443 N. 12,
445 N. 7 ; 447 N. 7 ; 449 N. 7; 450 N. 2.
BARATTI, 19 N. 9; 22 N. 10; 270 N. 7; 395
n 3
BARÉA, 2 N. 4; 18 N. 9; 45 N. 9.
Barèkè (verbe), 542 n. 1.
BARENTA, 199 N. 8.
BARENTOU, 581 ; 581
BARGAMO, 578.
BaRIA (dèdjatch), 45, 45 N. 19; 492 N. 3,
604.
Baria, 602 ; 604.
BARIÉNTO, 199 n. 8.
BaAro, 175 N. 5; 281 N.9; 397 N. 1; 471 D. 4;
472 N. 1; 484 n. 1.
Baroud-biét, 277 ; 614.

BarraDASs (P. Emm.), 1 n. 2; 15 N. 1:

367 n. 1 ; 433 n. 11 (P. 434).

BARRADÉE (Jacob), 585.

BARRAL, 402 N. 2.

BasHAKH WooruD, (voir aussi HaïLÈ-ME-

LÈKOT), 74 N. 8.

BasiLiDÈs, (voir aussi FassiLIDÈS), 194 N. 1.

BAssET, In. 2; I5n. 2,n.4; 16 N. 2; 17

n.7; I9n. 11; 200. 1;2IN.2; 24.7;

25 n. 7, N. 9, N. 10, 27 N. 6: 35 n. 1,

n. 2, n. 3, N. 4, N. 5; 36 N. 5; 37 N. 2;

39 n. 1; 40 n. 2; 48 n. 1; 50 N. 5;

52n.11;67n.5; 162 n.1; 169 N. 7;

201 n. 8; 558; 579: 579 N. 3: 586

| n. 2; 633.

| Basso, 533-

| BATHA-HaAGOS, 354 n. 8; 365 D.2; 368 n. 6.

BAZA, 194 N. I2.

BAZIÉN, 16.

BècHAH ou BècHaH-ABoïé (dèdjatch), 143:

143 N. 2; 262 n. 6; 306 n. 11 ; 435:
435 N. 6 ; 436 ; 437 ; 445 ; 446.
BECHAH-OUARED, (voir aussi HaïLÈè-MÈLE-KOT), 74 N. 8.
BècHELLO, (voir aussi Bachilo), 55 N- 5:
82; 93 n 9; 117; 118: 110; 123 ;
139 N. 9; 141; 155; 2603 n. 3; 289
| n. 5 ; 304 ; 305 N. 18; 582.
| Bécuéour, (voir aussi HAïLè-MELÈKOT), 74
| n. 8.
BÈCHÈNNA, 305 n. 18.
BÈDANIÉ (afè-negous), 132.
BèppèLou (ato), 83 ; 86.
BEpjas, (voir aussi BoGos), 2 n. 4.
Bèdjironde, 123 ; 318 n. 2; 345 4 8.
Voir : Atnafié, Baltcha, Kètèma, Lè-outié, Moulou-Guiéta, Negoussié, Ou-argié.
BÈEDÈ-MARIAM, 37; 37 N. 2, N- 0; 353 ;
38 n. 4 ; 130; I30N. 5; 169 n. I, N. 2,

563 ; 564.

| BÈEDÈ-MARIAM (atié), 482 n. 7.

— 725 —

BÈGAMDIR, voir : BÈGUÈ-MEDER.

Begga, 215 ; 247 ; 313 ; 408 ; 525.

Bèguè-fèdj, 225 ; 226 ; 393.

BÉGUÉ-MEDER, 17 N. 6; 50; 50 n. 2; 67 ;

69; 69 n. 2; 76; 93 N. 5; 96; 97; 126;

127; 128: 128 n. 5; 130; 131 ; 132;

137 ; 140 N. 3 (Bagameder) ; 146 n. 2; 149

n. 3; 184; 138 n. 6; 197; 198 n. 6;

199 n. 13 (Bègamdir); 200; 2c0n. 8;

201; 201 N. 8; 202 N. 14; 207; 207

n. 2, N. 4; 251; 252 N. 4; 255, N. 1 ;258

n. 1; 259 n. 5; 262; 263; 289; 201;

297 ; 298; 300 n. 6; 304; 305 n. 4;

311 N, 1, N. 5, N. 7; 312; 321 n. 10;

326 ; 374 ; 414 ; 457 ; 476 ; 477 ; 484 ;

485 n. 7; 487; 487 n. 4, n. 8; 488;

488 n. 10 ; 489 n. I, N. 4 ; 495 ; 525 n. 6 ;

532; 532 N. 3; 538 n. 22; 553; 558

n. 3; 560; 565 n. 1; 582; 583; 584

n. 4; 587; 610 n. 1; 612; 616 n. 4;

623 ; 629 n. 1.

BÉGUÈLA, 306.

Bèguèna, 60.

Beht wadad, 37 n. 5.

BEHZA, 18 n. 2.

BÈÏÉDA, 195.

BÈiÈNÈ (balambaras), 371.

BEKE, 70 n. I.

BÉkroOU, 65.

BELAH, 442 N. 7.

BÈLAÏ (guerazmatch), 538.

BELAT, 144 N. 8 ; 145 n. 4.

Belata, 189 ; 189 n. 4. Voir : Hagos.

Belatèn guiéta, 189 N. 4.

Bèlèdi, 186 ; 186 n. 4 ; 220; 220 n. 1.

Bèrèou (dèdjatch), 255 n. 4; 266; 329;

493 N. 9.

Bèlèq, 516 n. 3.

BÉLÉSSA, 262 ; 284 ; 306 ; 306 n. 5 ; 445 n. 5.

Bèlg, 89 ; 215 n. 6; 521.

BELGE.

consul — 520 n. 2 ;

mission — 518 n. 9.

BELILE (gègnazmatch), 290 n. 4.

BEN-HADAD, 292 n. I ; 405 n. 2.

BÈNADIR, 236 n. 10; 244 N. 4; 464 n. 8;

484 n. 1. Î

BENI-AMER, 554.

BENI-CHANGOUL, 240 N. 2; 306 n. 14 ; 390

n. II; 396 n. 10; 472 N. 3; 484 n. 1;

486 n. 2; 533 n. 17; 552.

BÈNI-HIMYAR 300 n. 6.

BENT, 13 nN. 4; 17 n. 8; 558.

BÉovAOUL, 16.

Bèr, 58 n. 10 ; 246 n. 8; 352 n. 1.

Bèr-tèrrègna, 394.

BERBER, 288 n. 6; 459 n. 5.

BERBÉRA, 628.

BERBÈRE, 2 n. 4.

tribus — 27 n. 1.

Bèrbèrié, 55; 190 n. 5; 195; 195 n. 12;

215; 215 N. 4; 210; 218 n. O; 223;

228 n. 7, n. 8; 230; 352; 407; 447

n. 10; 612.

Bèérègna, 352.

. BÈRÈKET, 86; 86 n. 11; 88; 88 n. 4.

BERHANÈ-SELLASSIÉ (église), 561.

BÈRIÉSSA, 45 N. 4 ; 64 ; 64 N. 4; 88 n. 7;

OI ; OI N. 5; 142 N. 1 ; 143; 194 N. 3;

360 n. 1 ; 564.

BERILIÉ (gègnazmatch), 290.

Berillié, (voir aussi brulhé), 188 ; 206 ; 222;

224 ; 226; 343; 346; 394 ; 467 ; 460.

Berillié-guèmbo, 222 ; 394.

BERKELEY, 351 N. 2; 416 N. 7; 447 N. 7.

BERLIN, 526 n. 2.

BERMUDEZ (Juan), 29 n. 3 ; 51 n. 10; 52 n. 4,

n. 5; 54 N. 4; 56 n. I ; 554 n, I ; 580 ; 597.

BERNATZ, 64 n. 3.

BERTOLANI, 502 n. I.

BERTUMA, 581 n. 2.

BèsBÉs, voir : ABBA BèsBÉs.

BETA-HaAGIS, 481 n. 3.

beta neguç, 213 n. 9 ; 392 n. 4.

BÈTCHO, 42 n. 9.

BÈTÈL, 206.

BÈTÈMO, 408.

BETHLÉEM, 233 n. 1; 514.

Bethnugus, (voir aussi beta neguc), 392 n. 4.

BETOUL, 121 nN. 9; 196; 196 n. 12; I97;

203 ; 203 n. 9; 204; 206 n. 9; 480.

BETSABÉ, 241 n. I.

BEURMANN (von), 554.

Beurnous, 114 ; 196; 218.

Beurr, 67 n. 4 ; 592 n. 3 ; 595.

BEURROU (alèga), 399; 399 n. 8; 400 n. 1.

Brurrou (dèdjatch), 285 ; 287.

BEURROU (ouag-choum), 261 ; 286 ; 352

356 ; 356 n. 3 ; 358 ; 359 ; 371 ; 371 N. 9;

BEURROU-GocHOU (dèdjatch), 205 n. 9.

BEVILACQUA, 553.

Bezouane-Mariam, 213 ; 221; 230; 490.

BEzoup (C.), 2 n. 9.

BÉZZABECH (emmiet et oueïzèro), 73; 73

23##

— 72 —

n. 6 ; 74 ; 74 N. 3: 75: 78 n. 6; 94 n. 2;

96 n. *.

BÈZZABEH (ato), 95; 96; 97; 97 N. 10; 99;

103 ; 104; 104N. 5; 105; 105 n. 6,

n. 7; 165 n. 1; 327 n. 6.

BÉzZzABEH (azaj), 504 N. 5.

BÉZZzABEH (ras), 318 n. 4; 492 ; 493 N. 9;

495 ; 506 n. 13 ; 508; 510 ; SIT.

Bia, 566.

BIA-AMHARA, 567.

BriA IBRAHIM FissA, 567.

BiA-KABOKA, 567.

BrA-KAMONA, 567.

BrA-MIDAGDOU, 567.

BIA-OUARABA, 567.

BIANCHI, 144 n. II ; 158 n. 1; 159 N. 4;

164 n.I10 ; 402 N. 2.

BIEBER, 40 N. 7; 174 N. 1, N. 2; 397 N. 1;

462 n. 15 ; 463 n. 5, n. 6 ; 464 n. 3 ; 509

n. 7; 536 n. 5; 555; 565: 610 n. 1.

Biét, 104 n. 7; 287 n. 8.

Biét-achker, 179.

BIÉT-AMHARA, 564 n. 1.

BIÉTÈ-ABBA-LIBANOS (église), 560.

BIÉTÈ-AMANOUEL (église), 560.

BIÉTÈ-DENAGUEL (église), 559.

BIÉTÈ-GABRIEL (église), (voir aussi Ga-

BRIEL (saint), 560.

BréTÈ-GurorGuUIS (église), (voir aussi GEOR-

GES (Saint), 560.

BréTÈ-Hor, 130.

Biétè-krestiane, 47 N. 5.

Biété-lehém, 496 ; 497.

BIÉTÈ-MARIAM, 288.

BIÉTÈ-MARIAM, église à Entotto, (voir aussi MARIAM), 559.

BIÉTÈ-MERGORIOS (église), (voir aussi MERCURE (Saint), 560.

Biétè-mènguest, 34 n. 2 ; 340 N. 3.

BréTÈ-MèsoèL (église), 559.

Biétè-negous, 392.

BréTÈ-Qeppous MIKAËL (église), 559 n. 2.

BIÉTÈ-SÈMAÏAT (église), 564 n. 1.

BrézANÈ-OuALD, (voir aussi BIssANA), 61; 61 n. 9.

BILATE, 43 N. 3 ; 360 n. 6.

BILBALA-GUIORGUIS, 559.

BILEN, (voir aussi BoGos), 2 n. 4.

BILKISs, 7 n. 4.

birbirsa, 7 n. 4.

BIsAM, 556.

BIssANA, (voir aussi BIÉZANÈ-OUALD), 61 N. 7.

| BITANE, 462.

BITO, 43.

BriToA(dèdjatch), 313-

Bitoa, 188.

Bitouaddèd, 37 n. 5; 129 n. 3; 326; 347

n. 2; 527 n. 8; 622 n. 1 ; 628. Voir :

Atnafié, Guèbrè-Mesqèl, Haïlè-G uior-

guis et ras bitouaddèd.

BITTO, 462 n. 5.

BIzAMo, 581.

BLACK, 47 n. 6.

BLANC (Docteur), 101 n. 7; 117 N. 5; 201

D. 4; 207 TL. 4.

BLANCHART, 360 n. 9.

BLOWMAN, 576 n. 1.

BLUMHARDT, 553.

BruUNDpELL, VI n. 2: 162 n. 4; 175 N. 5;

177 N. 9 ; 396 N. 10 ; 466 n. 7 ; 509 n. 7.

BODET, (voir aussi BODÈTIÉ), 363 n. 3.

BopèTiÉ, (voir aussi BODET), 363.

BoprEro (Lieutenant), 411 n. 1.

Bocos, (voir aussi BEDJASs, BILEN), 2 N. 4;

399 N. 7; 557-

BoiLo (dèdjatch), 271 n. 8.

BOKANE, 87 n. 4.

BOLLO, 330; 330 N. 5.

BOLLOLAKOS, 530 N. 4.

Bolo, 97 n. 5.

BoNcHAMPS (marquis de), 455 N. 1 ; 472 N. 1.

BONDJA, 462.

BoNGA, (voir aussi BONDJA), 462 ; 462 n. 5,

n. 9; 463 n. 5.

Bor, voir: ABBA BOR.

Bora, 538.

BORANA, 43 N. 3; 45; 45 n. 8, n. 10; 45

n. 17; 289; 307 n. 3, N. 5; 429 N. 4;

455 N. 1 ; 461 ; 462 n. 2 ; 464 ; 464 n. 8,

n. 9; 472; 472 N. 5; 499 N. I; 502,

502 N. 7; 503 N. 13; 504; 532; 533:

538 ; 576 n. 1; 578; 578 n. 8, n. 9,

n. 10; 581; 581 n. 8; 626.

BORANA-GALILA, 199 N. 8.

BORÈDA, 363 ; 364 n. 5 ; 533.

BorecLI, VII n. 1; 163 n. 9; 167 N. 4,

182 n. 4 ; 183 n. 2; 186 n. 3 ; 208 n. 4 ;

212 N. 2 ; 213 N. 4; 219 N. 6; 220 n. 7;

222 N. 4; 224 N.4; 226 n. 2; 227 N. 4;

228 n. 3 ; 230 n. 6; 232 n. 1; 236 n. 8;

238 n. 2, n. 6; 240 n. 3, n. 6 ; 241 N. 3,

n. 4, n. 5, n. 8; 243 n. 7; 244 N. I, N. 2;

245 N. 3 ; 247 N. 9; 248 n. 6, n. II;

274 N. 2; 280 n, 8; 281 n. 12; 289 n. 9;

— 727 —

294 N.1; 321 n.7; 326n.2; 364 n. 4 ;

533 N. 14; 600 n. 7 ; 555 ; 576 n. 1 ; 604.

BORENTICHA, 42 n. 7.

BORKANNA, 190 N. 12.

Borou, 102 n. 8.

BoroU-MIÉDA, 102 ; 102 n. 8 ; 149 ; 149 n. I,

n, 8; 150; 151 n. 1, 0. 2; 156 1. 2;

166 n. 9 ; 186 ; 190 ; 190 n. 12 (p.191);

210 ; 210 N. 2 ; 250 ; 260 N. 4 ; 263 n. 4 ;

299 ; 299 N, 6; 304 n, 1; 315 n. 6;

310 1. 4 ; 453 N. 2; 482 n. 1 ; 483 11. 4 ;

521 N. 3; 586; 587.

Bota, 4 n. 2.

BOTOR, 175 N. 3 ; 533.

BOTTEGO, 175 n. 5; 236 n. 10; 360 n. 6;

390 n. 10 ; 455 N. 1 ; 464 n. 6 ; 503 n. 13 ;

576 n. 1.

Bouda, 34 n. 1; 60 n. 5; 61 n. 4.

BouDo-BERI, 247 n. 1.

Bouhié, 104 n. 1.

Bouho, 104 n. 1.

Bouko, 46 n. 10.

Bouxou, voir: ABBA BoOUKOU.

BOULATOVITCH (Capitaine), 471 n. 6.

BOULGA, 40 n. 4 ; 85 n. 5, n. 6; 86 n. 2, n. 4 ;

132; 144 N. 7 ; 215; 361 n. 2; 504 n. 5;

532 n. 8; 533 n. 10 ; 582.

Boulo, 97 n. 5.

BoULO-OUARQIÉ, 97 ; 161.

BOULVIN, 520 n. 2.

BouquisA, 568.

BOURÉ, 240 n. 2 ; 281 n. 9.

BOURQA, 242 ; 242 nN. 5.

Bozèna, 228.

BRANCA-LEONE (Francisco), 37 ; 563.

BRANCHI, 186 n. 3.

BRICE (Charles), 527 n. 2 ; 540 n. 6 ; 628 n. 3.

BRICHETTI-ROBECCHI, 555.

BRILIBANOS, (voir aussi DÈBRÈ-LIBANOS),

47 N. 7.

BRITISH EAST AFRICA, 464 n. 8 ; 485 n. 10;

499 N. 1; 527 n. 2; 626 (Est africain

britannique).

BRITISH SOMALILAND, 244 N. 4 ; 484 n. 1;

567; 568 (Somalie britannique); 628; 633.

Brondo, 68 n. 9 ; 266 n. 4 ; 597.

Bruce, 1 n. 3; 2 n. 1; 12 1. 5; 15 0, 1;

22 N. 4 ; 24 N. 3, h. 5, n. 7 ; 25 n. 3, n. 5,

1. 9, N. 10, N, II; 27 1, 5, n, 6; 23

1. 4; 32 N. 4, HN, 7; 34 n. 7 ; 35 n 1,

n. 2, n. 3, n. 4, n. 5, n. 6; 37 n. 2, n. 5;

38 n. 1, à. 3, N. 4, n. 5; 30 û. 1, û. 2,

n. 4, n. 6; 40 n. 2; 46 n. 1; 48 n. 6;

52 N. 4; 54 n.6; 56 n. 3; 58 n. 9; 63 n. 13;

78 n. 3, n. 5; 04 n. 9: 99 N. 8, 116

nN. 2; 127 N. 7, n, 8: 143 h. r1:; 160

n.1; 162 n.1; 181 n.6; 188 n. 9 ;194

n.2,n. 6, I2; 197 n.9; 198 n. 7, n. 12;

199 N. I,N. 3,n.12; 200n.8; 201 n. 8:

204 N. 7; 216 n. 8; 221 n. 1 ; 233 n. 12;

245 N. 5 ; 262 n. 4 ; 265 n. 5 ; 268 n. 10:

271 D, 5, N. 10; 201 N, 3: 33t n. 8:

368 n. 7; 394 n.7; 460 n. 3 ; 538 n. 4,

n.8; 554 n. I, n. 3; 561 ; 576 ; 577 n.

I ; 578 n. 6 ; 580 ; 581 n. 8; 501;

595; 597: 597 N. 3; 600 n. 3; 611

n. 2; 616; 616 n, 4.

brulhé, (voir aussi berillié), 188 n. 9.

BRUNI (Le P. Bruno), 562.

BRUXELLES, 524 N. 4 ; 603.

BUDGE, 36 n. 2.

… BUFFET (Paul), 463 n. 8 ; 471 n. 3 ; pl. XLII

P. 476-7.

BURTON (Capitaine), 208 n. 1 ; 233 n. 12;

244 N. 5; 246 n. 6; 555.

BUTTER, 162 n. 4; 464 n. 6; 499 n. 1;

503 n. 13.

BuyA, 416 n. 4.

BYZANCE, IOI N. 2 ; 189 n. 5.

BYZANTIN.

modèles — 275 n. 2 ;

origine — 120 n. 6; 217 n. 3.

C

CAIRE (Le), 78 n. 4 ; 80 n. 5 ; 119 n. 2 ; 190

n. 11; 459 n. 5; 501 N. 3; 514 n. 9.

CAIX (Robert de), VII n. 1.

CALAIS, 312 n. 5.

CALLISTHÈNE (pseudo), 37 n. 3.

CAMERON, IOI N. 7.

CAMPERIO, 554.

CANA, 231.

CANDACE, (voir aussi HENDÈQIÉ), 37 n. 3;

516 n. 8,n. 9.

CANOVETTI, 409 n. 5.

CAPOMAZZO, 555.

CAPUCCI, 336 n. 4 ; 373 n. 8.

CARMEL, 512,

CARNOT (président), 373 n. 7.

CASTAGNA, 524 n. 7.

CASTANHOSO, 52 n. 5, n. 8; 54 n. 4 ; 597.

CasTro (L. de), 61 n. 2; 73 n. 1; go n. Ir ;

162 H. 4 ; 171 D. 4 ; 172 D. 3; 174 N. 3 ;

/

——

=>

ei

— 728 — 10

0

D — 0]

L ae =

–

- re res

rte

So: 82; 82 n. 9; 83; 83 n. 2: 85; n. 4; 581 ; 581 n.10; 582 n. IT ; 583;

188 n. 9; 247 N. 7, N. 9: 321 NM. 8; | CHARLES-QUINT, 52 N. 4.

A ta sé 0

sé

et 6 0

–

se – -

335 N. 6 ; 337 N. 4, N. 7-

CATHERINE (Sainte), 373 N- 7-

CAVENDISH, 455 N. 1 ; 464 n. 6.

Cxccn1, VII n. 1; 22 N. 3; 24 N. 7; 49 0. 3:

56 n. 4, n. 6; 58 n. 2 ; 59 n. 5; 60 N. 3,

n 4: 61 n. 1; 63 h. 3, D. 10, N. 13;

64 n. 8, n. 12; 65 N. 12; 68 n. 6; 69

n. 4; 70 n. 2, n. 6; 71 n. 1; 73 N. 6;

75 n. I, N. 4, n. 6; 76n.9; 77 N. 5,

79n.8;80n.1; 81 n.1;83n.8; 840.6;

85 n. 3, n. 6; 87 n. 5 ; 88 n. 7 ; 94 N. 3,

n. 9; 96 N. 3; 97 N. 1,n.g; 102 N. 5,

103 N. 10 ; 104 N. 4, N. 5, N. 11 ; 105 M. 6;

106 n. 2; 117 N. I, N. 5; 120 N. !;

121 N. 3, N. 7, N. I1 ; 122 N. 6 ; 123 N. 4,

n. 5; 125N. 3; 127 N. 5; 133 N. 7,1. 9;

135 N. 5 ; 137 N. 1,n.4; 138n. I,N.5;

140 N. 4 ; I4I N. I, N. 9 ; 142 N. 10 ; 143

n. I, n. 9; 145 N. I, N. 2, N. 3, N. 5; 146 4

n. I, n. 7, n. 12, N. 13; 147 N. 3, 148

n.1;157 n.1; 159N. 4, N. 10; 166 n. 10;

168 n. 6 (p. 169) ; 171 N. 5, N. 6; 173

n.2;176n.8; 202 n. 14 ; 333 N. 7 ; 361

n. 3; 537 N. 13 553: 555: 576 1 1:

578 ; 578 n. 11; 602; 603.

CELLACA, 251 N. I.

Ceraï maçaré, (voir aussi Seraï-massèrié),

272 N. 4.

CERULLI, 553; 576 n. 1.

CESAR AUGUSTE, 168.

CÉSAR (Jules), 570.

CHACHEGO, 503.

CHAÎNE, 15 N. I ; 552.

CHALA, 43 N. 3-

CHALCÉDOINE, 17 N. 14 ; 585-

CHAM, 599.

CHAMBARD, 576 n. 1.

CHANGALLAS, VOir : CHANQÈLLA.

CHANGUËMMA, 504.

CHANQÈLLA, (Voir aussi SHANGALLA), 2 N. 4;

(ChangÂllas) ; 13 ; 45 N. 19 ;46; 56; 181 ;

194 ; 194 N. 12; 262 N. 4; 271; 300,

390 ; 393 ; 396 ; 396 N. 10 (Shankala) ;

471 ; 472 ; 538 ; 538 n. 8; 604 605;

606.

esclaves — 271 N. 5; 601;

pays — 345 N. I ; 532 N. 2 ; 602 ;

prisonniers — 600 ;

tribus — 625.

Changèlla (langue), 553-

CHAURAND, 40 N. 7; 45 N. 16; 50 N. 9;

79 n. 9; 163 N. 9; 251 N. 1; 261 n.6;

452 n. 5.

Cuècxècou (ato), 83 n. 5 ; 86.

CHÈDÈHO, 305.

CHEFNEUX, 330 N. 6 ; 340 N. 6 ; 341 N. 10,

373 N. 7; 466 n. 8; 468 n. 8; 472 n. 7;

593-

Chèher, 224 ; 224 n. 2; 2209; 230: 394-

Cheik, 198 n. 8.

CHEIK-HOUSSEIN, 566.

CHEIK-MOHAMMED, 566.

Chekoko, (voir aussi Echekoko), 481 n. 1.

CuELA LAKE, 251 N. I.

CHELELAKI, 251 N. I.

Chèlèga, (voir aussi shalaka, yèchèlèqa), 5 n. 1;

182 n. 3 ; 216n.8; 271 N. 9; 478 ; 536.

Voir : Adanaon, Guëèbéïéhou, Tèklié.

. Chèllèmè, 101 nN. 2.

Chembera, 407 ; 420.

Chemma, 114; 114 N. 6; 115; 146 N. 7;

187 n. 4; 188; 188 n. IT; 218 ; 276;

276 N. 3; 357; 390 N. 2; 431 N. 7:

473 N. 4 ; 613 ; 617 N. 8.

CHÈNnÈoU-TÈFÈRI, 183.

CHÈNKORA, 87; 87 N. 4 ; 247 N. 5: 532-

CHENKOURT, 330.

Chèqa, 182 ; 182 n. 3 (sciaca).

CHIARINI (ingénieur), 124 N. 2; 127 N. 2;

553 ; 555-

CHIDA, 461 ; 463 N. 4.

Chilot, 533 n. 19.

CHINE, 186 n. 6.

Chir, 177 N. 3-

CHIRÉ, 354 N. 8 ; 438 ; 482 n. 8; 496 n. 1;

627.

Cuoa, VII; VIII; X; 3 N. 4; 4 N. 5; 13

n. 9; 21 n. 2, N. 3; 22 N. Z, N. 3; 24

n.4;25n.1;28;29n.2; 32 n.6,n. 7,

n. 8; 33 n. 7; 40 n. 6, n. 10; 41 N. 5;

43 N. 4, N. 8, n. 13, N. 14, N. 15 ; 45 N. I,

n. 4; 46 n. 2, N. 11; 47 N. 7; 481. 6;

50; 50 n. 2; 51 N. I, N. 3; 53 N. 4: 54»

55 ; 56 ; 56 N. 3, N. 4, n. 6; 57; 57 N. I,

n. 4; 58 n. 4, n. 10; 60 n. 3, N. FO;

61 n. 3, n. 5; 62; 62 n. I, N. 7, N. 9;

63 n. I, N. 3, N. 8, n. 12 ; 65 n. 5, n. 7,

n. 9; 66 n. 6; 68 n. 13; 69 n. 2; 70

n. 1, n. 7; 71 N, I, N. 3; 723 72 M. 1;

73 ; 73 N. 23 74 N. 8; 75 D. 3, M. 6;

76 n. 8; 77: 78; 78 n. 3; 79 N. 9;

CHAPLAIN, 456 n. 8.

86: 86 n. 3; 88 n. 7: 89 n. 9: 90 ;

go n. 8; 91 ; 91 N. I,n. 2; 92; 92 n. 3;

93 ; 93 N. 9; 94 ; 94 N. 8; 95; 96; 96 n.

4; 97; 97 N.10; 99; 99N.8; I00 n.1 ; 102;
103; 105; 105 n.3; 106; 107 N. 7; 108; 108
n.2; 112; II3 N.1 ; II4N.6; I17 N.1, N.4;
rIQN. 1; 120; 120 N. 8; 122 n. 6; 123 ;
124 nN. 2, n. 4; 126; 126 n. 3; 128
n. 2; 120; 133: 133 H. 7, N. 0; 135;
137; 137 h. FE; 138: 133 n. 5; 140
A 3, N. 5; I4t; 141 N. 3; 143; 144;
145 N. 3; 147 N. 5, n. 9; 140 N. 3,
n. 7; I5SI n, 2: 155 n. 1, n. 6: 138
n. 2, n. 6: 163 n. t, û. 9; 106 n. 5,
n. 6; 168: 1608 n. 3, n. 5,172 n.12:
176 n. 9; 178 n. 7; 179; 180; 180 n.
10 ; 181 ; 181 n. 6, n. 7 ; 183 ; 183 n. 1,
n. 2 : 184: 186 n, 3: 187 n. 9: 188 n. 6,
n. 7, n. II; 189 n. 4; 190; IQO N. II ;
IOI ; 191 N. 3, N. 5, N. 6 ; 193 ; 205 n. 8,
n. 12; 206 ; 207 ; 207 n. 4, n. 5, n. 6,
n.8;208n.1,n.2, n.4,n.5; 200 n. 3;
211 N. 5: 212 n. 1; 214 n. 4, n. 8;

215 n. 12, N. 13; 216 N. 9; 219; 219
n. 2, n. 4: 221 n. 6; 222 N, 7 : 237 fs.
32; 230; 240 n. 2, n, 3; 241 n. 2;
246 n. 8; 247 n. 7; 243 n. 8, n. 11;
250 N. 3; 253; 256; 256 n. 4; 258;
258 n. 1 ; 259 ; 263 ; 266 n. 9; 267 n. 6;
274 N. 2, N. 3; 276; 277 h. 12; 280;
283 ; 287; 289; 202; 209 n. 2; 300
n. 6; 301; 301 N. 5; 304: 304 1. 8; 4,
317 N. 2; 321 n. 6; 322 N. 3; 324;
324 N. II ; 325 N. 2 ; 326 N. 5 ; 327 n. 2,
n. 3: 320 n. B; 331 n. 3; 340 n. 6;
341 N. 4 ; 351 N. 2, n. 6; 356 n. 6; 359 ;
360 n. 9 ; 364 n. 1, n. 2, N. 8; 365 n. 4 ;
367 N. 10 ; 369 n. 6 ; 370 n. I ; 375 n. 4,
n. 5; 394; 395; 396 n. 3; 398 n. 9,
399 n. 2, N. 4, n. 8; 401 n. 3, N. 5 ; 402
n. 1; 405; 405 N. 1; 407 ; 416; 420
n. 1; 431 N. I ; 443 N. 7 ; 445 ; 448 n. 3 ;
449 ; 451 ; 451 N. 3, N. 10, 453; 455:

455 N. I ; 460 ; 466 n. 7 ; 474 ; 475 N. 2 ;
476 ; 478 ; 481 ; 482 n. 3 ; 483 ; 485 n.
9 ; 487 n. 4 ; 488 ; 488 n. 1 ; 492 n. 3;
495 ; 495 N. 6 ; 496 n. 5 ; 504 N. 5 ; 509 ;
509 n. 3, n. 5 ; 523 ; 525 ; 525 n. 6,n. 8;
527 N. 7 ; 532 ; 532 n. 2, n. 8; 540 n. 2;
551 ; 552; 553; 553 n. 2; 555; 564;
576 ; 576 n. 1; 579; 579 n. 6; 580
583 n. 8; 587; 600 ; 601 ; 603 ; 608;
610; 610 n. 1; 611; 612 n. 1; 614
n. 1; 617; 618; 622; 629; 630.
CHOA-MIÉDA, 150 n. 6; 208 n. 3 ; 331 n. I1 ;
532 n. 14; 533 n. 9.
CHOA-REGGA (oueïzèro), 314 ; 317 ; 397.
CHOAÏÉ, 420.
CHOAN, 2 n. I1; 86; 86 n. 10; 94; 129
n. 9; 244 n. I; 285 n. 9; 354 n. 7;
361 n. 6 ; 403 N. 7 ; 405 n. I ; 406 n. 8;
451 ; 509 N. 5: 528 n. 4 ; 532 n. 6; 538
n. 20 ; 582 ; 584 n. 4 ; 621.

armée — 160 N. 4 ; 253 N. 3 ; 623;

artillerie — 418 n. 5 ;

chef — 144 n. 1; 154 N. 2; 391 n. II;

622 ; 627;

clergé — 125 n. 5;

commissaires — 288 n. 7;

cour — 280 n. 9 ; 331 N. 3 ; 357 n.6 ; 371

n. 6; 606;

gentilhomme — 04 n. 2;

historiographe — 576 n. I;

homonyme — 285 n. 6;

mission — 373 n. 6;

origine — 104 n. 3;

provinces — 59 n. 5;

rapacité — 428 n. 6;

torrent — 413 n. 7.

Chola, 195 n, 12.

CHONIÉ, 361.

CHosRroOÈs, 33 n. 6.

Chotèl, 54 n. 7; 188 n. 1; 506; 506

n. I.

CHOTÈLA, 127.

CHOUKTAT (porte), (voir aussi SOUKOUTAT),

246 ; 246 n. 9.

Choum, 91 (choumament) ; o1 n. 4 ; 103;

177 N. 3 ; 215 n. 3 ; 224 (choumament) ;

479 N. 7 ; 482 ; 482 n. 3, N. 4 ; 523 (chou-

mament) ; 529; 529 n. 0.

Choum-agamié, 91 n. 4; 351 n. 1 ; 458.

Voir : Dessèta, Sèbehat, Tesfaï.

Choum-chir, 177 N. 3.

Choumèt, 150 n. 8.

Chouro, 390.

Chouti, 187 ; 220; 220 n. 1.

Ciaha (langue), (voir aussi tchèha), 555.

CIALAKI, 251 n. I.

CIccopICoLA (Major), 456 n. 5; 466 n. 7;

502 n. 1; 521 N. 3.

CIMINO, 554.

CITERNI, 171 n. 10; 360 n. 6; 464 n. 6;

576 n. 1.

CLÉMENT VIII (pape), 52 n. 2.

CLÉMENT d'Alexandrie, 153 N. 9.

CLERK, 502 n. I.

CLOCHETTE (Capitaine), 395 N. 7.

COGGI, 234 N. 2.

COHEN (Marcel), VI n. 2; X; 214 N. 3;

320 N. 5; 337 N. 7: 553: 555: 633-

COLIZZA, 555.

CorLaT (Lieutenant), 509 n. 7.

Cor: D1 FELIZZANO (Comte), 162 N. 4;

234 N. 2 ; 360 N. 6 ; 464 n. 6; 499 N. 1 ;

503 n.13 ; 527 N. 2; 540 n. 6; 576 n. 1.

COMBES, 64 N. 7; 70 N. 1 ; 71 N. 4; 77 N- 4 ;

82 n. 8: 102 n. 7 ; 103 N. 5; 127 n. 8;

194 n. 12; 198 n. 2; 291 N.3; 367 N.1;

488 n. 7; 570 n. I; 592.

COMBOUL, 175 N. 5; 485.

CONSTANCE (empereur), 16 n. IO.

CONSTANTIN (empereur), 90 N. II ; 447 N. 8;
491 N. 4; 511. Voir: Additions et cor-
vrections de la p. 16.
CONSTANTIN, fils d'Andreas, (voir aussi ZÈRA
VAEQOB), 35 N. 5.
CONSTANTINOPLE, 17 N. 13, 27; 27 N. 3;
57 n. 1; I51 N. 6 ; 304 ; 304 N. 2; 501
n. 3; 514 ; 517 N. 3; 526 n. 2.
CONTI ROSSINI, 24 N. 7 ; 38 n. 10; 5I N. 9;
59 n. 5 ; 313 N. 2 ; 553 ; 554 ; 611 N. 6;
633.
CopPET (Maurice de), XI.
COPTE, 31 N. 3 ; 152 N. 1; 490 N. 4 513 N. 1;
515 N. 3.
aboun — 586;
chrétiens — 490 N. 2:
clergé — 22 n. 2;
couvent — 514 n. 6; 515 n. 8;
église — 100 N. 9; 585;
patriarche — 19 N. 5; 151 N. 7, N.9; 152

n..2; 190 h. 11; 501. N. 3;

prêtre — 90 n. 11;

religion — 530 N. I.

CosMas, 127 n. 8; 556.

Cosson, 127 n. 8.

Cossu (major), (voir aussi IKESTÈN), 410

n. 11.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS, 244 N. 4 ; 404

n. 3; 455 n. 1; 633.

COULBEAUX, 475 N. 2; 554-

CovILHAM (Pedro de), 38 n. 3.

CRISPI, 421 N. 8; 429 N. 6; 433 N. 7; 438

n. 7 ; 455 n. 2 ; 603.

Çuva. (voir aussi ZoUAÏ), 162 n. 4.

CYRIAQUE (Saint) (voir aussi QERQOS) 47 N.

5; 558.

CYRILLE IV, patriarche d'Alexandrie, (voir

aussi QIÉRELOS), IOO N. 0.

CYRILLE V, patriarche d'Alexandrie, (voir

aussi ABBA QIÉRELOS), 152 N 2.

D

Dabo, 167 n. 4.

DaBo-GopJA, 162 ; 167 ; 171 ; 17I N. II.

DABORMIDA (Général), 438 n. 8; 439 n. 2;

445 N. I, N. 4.

Dapous, 175 N. 5; 240 N. 2; 390 N. 10.

Dabra, 19 N. 3.

DABRA-TABOR, (voir aussi DÈBRÈ-TABOR),

202 N. 5.

. Dabrié, 333.

DACHAN, 127 nN. 8.

DapissA, voir : DiDÉssa.

Dagna, 99 n. 8; 113 (dagnotch) ; 113 n. 3;

333 n, It.

DAGNEO (cheval), 123.

DAGNEO, voir: ABBA DAGNEO.

Dagniénèt, 333 n. IT.

DAHLAK, 3 N. 2; 556.

DAÏER, (voir aussi DHÈR), 82 n. 9; 103;

103 N. 7.

DAKA, 336 n. I0.

DALBO, 363.

Dambela, 414 N. 3-

DAMOT (Godjam), 14; 14 N. 1; 131; 13!

n. 7; 133; 134 N. 1; 255 N. 2; 257;

347 n. 1; 361; 361 n. I; 484 ; 487 ;

493 N. 1 ; 495 N. 4 ; 507 ; 510; SIT N. 4,

532 ; 538; 554 ; 554 N. 3-

DAMOT (Oualamo), 363 ; 363 n. 2 ; 364 N. 3.

DAMOTA, 461.

DAMTÈO (balambaras et fitaorari), 245 ; 359 :

370; 371; 373; 447-

DAMUTE, 56 n. I.

dankali (langue), 554-

DANKALI, DANAKIL, 43 N. 7 ; 44 N. 4, N. IO;

92 n.4: 161 N.1; 166 n. 4 ; 289 n. 8;

398 n. 8, n. 9 (Dancali) ; 400 N. I ; 401

n. 5; 402 N. 2; 403 N. 2, N. 6.n.8;

404 N. 10 ; 405 N. 1 ; 466 n. 7; 506 n. 8;

527 N. 2; 552; 576; 581 ; 581 N. 4;

600 n. 1 ; 609 ; 626 ; 628 ; 630.

alliés — 620;

— 731 —

pays — 50 n.12 ; 166 n. 5 ; 170 n. 3 ; 284

N, 4: 403 n. 7:

sorciers — 405 n. 6.

Daouit, 23 n. 2 : 73 : 277: 279 ; 298 ; 326;

331; 459.

Daoula, 214 ; 218; 352.

DAOUNT, 263 n. 2 ; 304 ; 532 n. 3.

DAPo-GOUMBI, (voir aussi DAvo GUMBI),

170 N. 5; 177 h. 4.

DARDANELLES, 628.

Daregot, 177 n. 8.

DARGUIÉ (ato, dèdjatch, ras), (voir aussi

AREGI), 78 n. 6, n. 7; 83 n. 5; 93 n. 1;

94 ; 94 N. 6; 99 N. 3 ; IOI ; OI n.6,n.7 ;

120: 135: 133 n. 8; 139; I39 n. 1;

144 N. II; 150 n. 1; 160; I60 N. 4;

165 ; 165 n, 4 ; 171 ; pL XV p. 172-3 ;

173 ; 182 fig. 28; 213 n. 3; 232 ; 234 ;
236; 236 n 12; 237; 237 N. 1; 238;
244 ; 256 ; 270 N. 1; 283; 284 n. 12; –
307 ; 325 N. 4 ; 327 ; 328 ; 330 ; 330 N. 3,
332 ; 332 N. 2; 353 ; 361 n. 10; 375 ; 375
n. 5; 484 ; 485 ; 492 ; 492 n. 3, n. 5,
n. 6 ; 522 n. 6 ; 528 n. 4 ; 612 n. 2 ; 625.
DARLEY (Major), 599 n. 1.
Daro, 424 n. 1.
DARRAGON (Léon), 464 n. 8.
DARRASON, 503 n. 13.
DARROR, 568.
Das, 158 ; 150 ; 186; 187; 213 ; 215 ; 216;
218‘ 210; 220: 221 ; 222: 223: 224;
225 ; 226 ; 227 ; 228 ; pl. XIX p. 228-9 ;
230 ; 253 ; 265 ; 266; 266 n. 2; 267;
267 D. 4: 292: 274} 270; 276 n. 7;
278 ; 280 ; 323 ; 330 ; 346 ; 352.
DaviD, autre nom de MÉNÉLIK I, 10
n 1.

Davip, roi d'Israël, V ; 9 n. 1 ; 21 ; 23 n.2;
60 n. 9: 62: 65 n. 5; 75 n. 8; 79;
101 : 102; 102 UN. 2: 104; 130 N. 12;
I31 ; 131 N. 3, 133 N. 5, 139; 159,
177 ; 197 ; 210; 223 ; 239 N. 3 ; 24IN. I;
207; 208; 270: 270 N. 4; 277 } 278;
315 ; 315 N. 3 ; 348 n.7 ; 353; 353 N. 5;
493 ; 539 ; 552 ; 543 ; 630.
Davip II, 25; 25 n. 10; 27; 27 N.3, n.6;
28; 30 n. 1; 31; 31 N. 2; 32; 32 N. 3,
n.4,n.7 ; 33n.3,n.6 ; 35; 35 n.4, n.5;
51: 162 NH. 1: 163; 171; 316; 512;
516; 517 n. I ; 563.
Davip III, (voir aussi LEBNÈ-DENGUEL), 39
n. 4.
Davo GUMBI, (voir aussi DAPo-GOUMBI), 176
n. 5.
Debab, 74 ; 188 n. 4 ; 180.
DEBAROA, 54 N. 3.
DEBBAR, 324 ; 409 N. 2.

DEBBEB, 264 n. 5 ; 366 ; 480 n. 2.

DèBÈoo, 261.

DÈBOZA, 132.

Dèbr, 19 n. 3 ; 329 n. 5 ; 335 N. 4 ; 453 N. 5.

DÈBRÈ-BÈG, 84.

DÈBRÈ-BERHANE, 63; 63 n. 9; 64 n. 3;

67: 76;76n,11; 340.4; 91; OI N. 5 ;

02:07. 5:105:105 N.2; 142 N. II,

159 ; 164 ; 165 ; 168; 170; I70 N.2; IQI ;

194 N. 3 ; 250 ; 324 ; 524 ; 564 ; 620.

DÈBRÈ-BIZÈN, 556.

DÈBRÈ-DAMO, 19; I9 N. 3; 5In. 2; 52 N.II;

78; 495 n. 8; 557.

DÈBRÈ-EGzZI, 563.

- DÈBRÈ-GUÈNNÈT, 491 ; 491 N. 3; 514; pl.

LI p. 514-5; pl. LIT p. 516-7; 517;

517 N. 4 ; 518; 518 n. 8.

DèBrÈ-GurIorGUIS (église), 130.

DèBrÈ-HaïL (église), 223 ; 268.

DÈBRÈ-HAÏLA, 359; 372; 372 N. 4, n. 6,

n. 8; 373; 373 n. I, n. 8; 396 n. 6;
410 n. 12 (p. 411) ; 430 N. 7.
DÈBRÈ-KERBIÉ (église), 316.
DÈBRÈ-KOUANASSEL, 18 n. 8.
DèBrè-LIBANOS, (voir aussi BRILIBABOS),
VIII; 16 n. 20: 22 n. 2; 25 N. 7; 39
n. 6 (Dèbra-Libanos) ; 40 n. 1; 47;
47 n. 7: 61 1 8; 62 n. 3, 1. 9: 67;
68 n.2;77 ; 88; 93 n. 5 ; 131 ; 131 N.3;
140 N.3; 144 N.8; 145, N.3 N.4; 149; 149
n. 5;150 1. 6: 155 n. 6; 170) 191,
207 n.8; 209 N. II; 218 n.4; 225
n. 4; 268; 269; 269 n. 5; 281 n. 6;
283 ; 283 n. 5 ; 284 ; 284 n. 3 ; 329 ; 329
n. 5; 330 n. 3, n. 5 ; 331; 331 n. 6 ; 332 ;
333 N. 7; 334 N.1; 338 n. 3 ; 476; 481 ;
485 ; 485 n. 3; 524 ; 524 N. 13; 535:
536 ; 536 n. 6, n. 7, n. 8, n. 9; 537:
537 n. 1, N. 2 ; 564 ; 587 ; 624 ; 625.
DèBRrÈ-Marços, (voir aussi MÈNQOUARER),

134 U.2; 510 N. 7; 526 nN. 5; 551

n 3.

DèBrÈ-MÈouUI, 129; 130 n. 1; 253; 510

n. 2: 562.

DÈBRÈ-MÈTMAQ, église à EGOUBA, 564.

DÈBRÈ-MÈTMAQ, église à GONDAR, 76.

DÈBRÈ-MÈTMAQ-MARIAM, église, 68.

til A RTS 0 Anar

22 – tee tr

n.?

a

ve

— 132 —

Dèsrè-NéGovaD-GOUAD, 165 n.8; 168 ; 169;

169 n. 8; 564 ; 564 n. I.

DèBrÈ-OUARQ, 130; 130 N. 8: 131 n. 2;

486 n. 8 ; 563.

DÈBRÈ-SINA, 325; 325 N. 2; 336; 560.

DèBrè-TABor, (voir aussi DABRA-TABOR),

76 n. 7; 93; 93 N. 5; 100 N. 9; 103;

104 n. 1; 128; 128 n. 2, n. 6; 132
n. 3 ; 137 ; 137 N. 3, N. 4 138 n. 5 ; 139
n. 3, n. 5; 168 n. 5; 174 N. 4; 183 ;
184 ; 202 ; 202 n. I,n. 5,n.6; 203 N. 7;
204 ; 252; 252 N. 4; 284 ; 303; 304
n. 18, n. 20; 305 N. 25; 311; 478:
489 ; 499 N. 6 ; 541 N.1; 554 N. 1; 560 ;
562.
Dèsrè-TsÉaGuIÉ (église), 223 ; 268.
DÈBRÈ-TSELALICH, 361.
Dèsrè-TsIONE, église d'AKsOUM, (voir aussi
TsIONE), 545 N. 8.
DèBrè-TsIONE, église d'ADDIS-ALÈM, (voir y
aussi TsIONE), 497 ; 544 ; 544 N. I ; 545 ;
545 n. 8.
DÈBRÈ-TSIONE (île), 335 ; 335 N. 2.
DÈBRÈ-ZEQOUALA, 338 ; 524.
Dèbtèra, 112 (dèbtèrotch) ; 112 n. 5; 154,
217 n. 12, N. 13 (dèbtèrotch); 325:
399. Voir: Admassou.

DÈBTÈRA-MARIAM (église), 564 n. 1.
DECHEN, 63 n. 1.
DÈDÈM, 20.
Dèdj-agafari, 194 n. 14; 226 (dèdj-agafa-riotch); 226 n. 3; 277 N. 12; 318; 503 N. 7 ; 524
Dèdjatch, (voir aussi dèdjazmatch), 94 n. 3.
Voir: Abatè, Abèi, Abreha, Aloula, Amdié, Baltcha, Baria, Bèchah, Bèlèou, Beurrou, Beurrou-Gochou, Bitoa, Boïlo, Darguié, Dèmess, Dèssèta, Djioti, Fanta, Farès, Gobana, Gouangoul-Zèguèié, Gougsa, Gougsa-Oualié, Guèbrè-Egziabeher, Guèbrè-Egzier, Guëèbrè-Sellassié, Guermamié, Guèssèssè, Habtè-Mariam, Hagos, Hagos-Tafari, Haïlè-Mariam, Haïlè-Mariam-Guèbrié, Kètèma, Nado, Oubié, Imeur, Imeur Mohamed Qangié, Kassa, Kèbbèdè, Léïén, Libèn, Loul-Sèguèd, Marou, Mèchècha, Mèchècha-

Ouargié, Mèchècha-Seïfou, Mèkonen,
Mèkouriaïé, Mènguècha-Atikem, Mèrèd,
Merso, Nègach, Ouadadjié, Ouahed,
Oualdè-Gabriel, Oualdè-Guiorguis, Ou-
aldè-Mikaël, Oualdè-Roufaël, Oualdié,
Oualié, Oubié, Sèbea-gadis, Sèbehat,
Seïoum, Tafari, Tchatcha, Tedla, Tes-
sèma, Zèguéié-Beurrou.
Dèdjazmatch, (voir aussi dèdjatch), a8n.1;
4on.5;68n.11; 79N. 5; 94; 94 N.3;
121 ; 128; 139; 146 n. 2; 158 n. 1;
176n.2; 183 n.2; I9ON.4; 204 N.IT ;
240 N. 2; 247; 262 N. 4; 271 N. 8;
277 ; 278; 281 n. 8; 290; 297 N. 8;
326 ; 339 ; 345 n. 8; 348; 353; 357:
364 n. 2 ; 370 n. 5 ; 390 N. IO ; 435 n.6;
436 N. 7; 437; 439 N. 5; 452 N. 6;
460 ; 482 ; 482 n. 4; 492 N. 2; 503;
504 ; 505; 524 N. 4; 528 N. 4, N. 8;
540 ; 612 ; 625 n. 2.

Dèdjè-sèlam, 76 n. 1; 296; 297 N. 7; 496 ;
517; 562.
DÈDJÈN, 93 ; 93 N. 3-
DÈFERRÈSsOU (mèmher), 332.
Dèga, 62 n. 11 ; 63 ; 306 ; 306 n. 3.
DÈGA, 533-
Dèggafi, 104 n. 9 (dèggafiotch) ; 276 (dègga-
fiotch) ; 276 n. 4 (geudaffis) ; 440 (dèg-
gafiotch).
Deggoua, 19 ; 448 n. 4.
DrcautèriÉ (azaj), 615 fig. 94.
Degguess, 213 ; 352 N. 9.
DEGNA-DJAN, 20 N. 3.
DÈGNA-MIKAËL, IV.
Deïani, 99 n. 8.
DEIR-Es-SOULTAN, (voir aussi DER-SELTAN)
515 n. 8.
DÈLANTA, 121 ; 121 N. 5; 304 ; 304 N. 12.
Dèlb, 187; 224 ; 230.
DErGUI, 251 n. 8.

delleh, 190; 215 n. 7; 265; 291; 346:
390.
DELNÉAD, 20 ; 21 ; 22 ; 25 ; 166 N. 3.
DErnÈssaou (ato), 133-
DELNÈSSIÉ, 420.
DELONCLE (J.) 323 n. 5.
Dèm, 221 nN. 4.
DEMBARO, 142 ; 143; 143 N. 9; 440 N. 6;
524 ; 551.
DÉMBÈL, (voir aussi ZoUAÏ), 162 N. 4 ; 167 ;
414 n. 3-
DÈMBÈLA, 414.
DÈMRBÈTCHA, I31 N. 7; 134.
Dèmbia (langue), 13 ; 553-
DÈMBIA, 47 n.6; 50 ; 97 ; 99 n. 8: 194 n.4 ;
197 ; 202; 204 N. II; 262; 201; 201
n. 3; 305; 374; 488; 489 n. 4; 500
— #23 —
n. 4 ; 525 n. 6; 528 n. 3; 554 ; 560;
565 n. 1 ; 584 N. 4.

Dèmègna, 221 ; 221 N. 4.

Demer, 468 ; 468 n. 8 (deromer).

Dèmess (dèdjatch puis ras), (voir aussi Dè-

MISSIÉ, DÈMSSEOU), 461 ; 461 n. 3 ; 462;

462 n. 9; 503 N. 4; 507 fig. 73; 590

fig. 88 ; 625 ; 626 ; 630.

DEMETROS, 56 n. 6.

DÉMissiÉ (dèdjatch), (voir aussi DÈMEss),

461 n. 3; 538 n. 16.

Dèmozègna, 248 ; 248 n. 9.

DèmssEeou (dèdjatch), (voir aussi DÈMess),

461 N. 3 ; 471.

DEN-GOUGOURA, 43

DÈNA-GUEJ, 20.

DENDI, 40 N. 7 ; 175 n. 1, n. 2; 483 n. 5 ;

502 n. II ; 565; 629 n. I.

DENGAÏ-TERRA, 86.

Dèngoula, 175.

DENGUEL-BÈR, 485 ; 487 ; 487 n. 2.

DÈNGUÈLÈT, 288 ; 288 n. o.

Denguèter, 196 n. 5 ; 189 (denguëtourotch) ;
274 (denguètourotch) ; 345 n. 2 (den-
guètourotch) ; 441 (denguëètourotch).
DENYs le Petit, 571.
DÈNzZ, 71.
DÉOUARO, 40 ; 40 N. 7 ; 45 ; 45 n. I0 ; 565 ;
580.
DEQ, 554.
DÉQAQIT, (voir aussi DOKAKIT), 57.
Degèmèzmour, 151 n. 6 (dégèmèzamaour).
DER-SELTAN, (voir aussi DEIR-ES-SOULTAN)
484 ; 490 : 490 N. 4; 514; 514 N. 8,
515 ; 515 n. 8.
Derbouch, 251 n. 7.
DÈRÈBIÉ, 132 ; 133; 178 n. 10; 209 N. 5.
DÈRÈBIÉMIÉDA, 178.
DÈRÈSGUIÉ, 205 ; 205 N. 10, N. II ; 206 N. I.
DÈREsso, 173 ; 266 ; 270 n. I.
Dergo, 4 n. 4 ; 127 ; 248 n. 9; 357 ; 370;
394 ; 457 ; 611.

Dergogna, 248 ; 248 n. 9.

dèrié, 157 n. 2.

DERRA (Bègué-meder), 305. 305 n. 1, n. 3.

DERRA (Choa), 150; ISO n. 1; 256; 503;

503 n. 18 (p. 504) ; 532.

DERRA (Tigré), 138 n. 5; 287 n. 5; 558.

Derreb, 187; 187 n. 3: 217; 254; 275:

339 ; 343 ; 357 : 390 ; 428 ; 457.

Derri, 275.

DERRO, 45.

DERROU, 45 n. 13.

Dersane, 163 n. 7.

DERVICHES, 69 n. 1; 76 n. 6; 146 n. 9;

210 h. 2; 250; 251; 251 n. 8; 252;

252 n. 1, n. 7, n. IX ; 253 ; 253 n. 3, n.

10 ; 254 N. 2 ; 255 ; 259 ; 259 n. 6, n. 12;

260 n. 3; 264 n. 2; 280 n. 5; 284:

306 h. 14: 3600; 368 n. 6; 41o n. 7;

436 n. 4; 459 N. 5; 477; 477 N. 6;

560 ; 561 ; 604 n. 1.

DEs AVANCHERS (Le P. Léon), 553-

Dèsseta, 391 (dessèta, dèssetotch) ; 391 n. 10 ;

392 N. 3 ; 393 n. 1 ; 614 (dèssetotch).

DÈssETA (choum-agamié), 496.

DEssÈTA (dèdjatch), 284.

DÈSsSETA (fitaorari), 538.

DÈssETA (fitaorari), fils de DARGUIÉ, 492

n. 3.

DÈSsSETA (oueïzèro), 416 n. 10: 518; 518

n 7

dessèta-tchagniotch, 391 n. 8.

DèssiÉ, 263; 283; 283 n. 4; 284 ; 287:

280 ; 289 n. 1 ; 201 ; 202 ; 313 ; 313 n.

73 316; 317; 319; 397; 414 N. 7:

47t N. 3: 483; 505 n. 2; 530 n. 1;

625 ; 626; 627 ; 627 n. 2; 628; 630.

Dest, 216: 216n. 3:222n.8: 224 ; 224 h. 7;

225; 226; 207; 343; 346; 393; 467.

DÈTCH, 44 ; 45.

DÈTCHAO, 248.

DHèr, (voir aussi DAÏER), 103 n. 7.

DIBBI, 323.

DiDA, 172 n. 5; 236; 237 N. 2.

DipÉssA, 55 n. 9 ; 171 n. 6 ; 175 N. 5, N. 10,

176 ; 176 N. 3, n. 4 (Dadissa), n. 5,

464 n. 4.

DIDJIGA, 348 n. 7.

Diéouan, 245.

difteraï, 112 n. 5.

DIGUÈLO, 233.

DILALO, 179 N. 2.

DILDILA, (voir aussi ENTOTTO), 163 n. 9;

565.

DILLMANN, 15 n. 1; 17 n. 8; 22 nN. 10,

112 N. 5; 552 ; 553 ; 558.

DIMA, 131 ; 131 N. 3, N. 4.

D1MBO-DARA, 568.

DIMOTHÉOS, 13 N. 4 ; 152 N. 7; 305 N. 10,

309 N. 3 ; 479 N. 2 ; 549 n. 8; 589 n. 4.

Dink, 225 ; 225 n. 2.

DINTCHA, 463 n. 7.

| DIOSCORE (patriarche), 585.

- mr

(1 |_|.

}'

«|

}.

{|.

;.

|.

DrRÉ-DAOUA, 43 N. 12 ; 44 N. 2, N. 3; 208

n. 1; 247 NH. 7: 322 n. 3; 342 N. f2;

499 n. 1 ; 509 n. 2 ; 520 N. 2; 526 n. 2;

530 n. 1; 567 ; 595 ; 629 ; 633.

DIRMA, 168 ; 169 ; 169 N. I ; 503 ; 563 ; 564.

DIRRI, 464 n. 9.

DJAGUIÉ, 364.

DJALIÉ (guerazmatch), 290.

DJAM-DJAM, 566 n. I.

DJAMMA, 41 N. 3; 65 n. 7; 93 n. 2; 150
n. 1; 169 N. I ; 503 ; 503 n. 18 (p. 504) ;
564.
Djan, 99 n. 8; 260 n. 8.
DJAN-AMORA, 197.
DJAN-FÈNQÈRA, 305 ; 305 N. 7, N. 8, n. 9.
Djan-guëbèrié, 105.
Djan-hoï, XI ; 99; 99 n. 8 (explication du
mot): 111 : 141 ; 144 : 154 ; 134 ; 213;
231 ; 268; 300 ; 311 ; 357; 370 ; 393:
409 ; 410 ; 413 ; 426; 437 ; 435 ; 439:
449 ; 450 ; 451 ; 452 ; 456 ; 457 ; 458 ;
469 ; 473 ! 474 ; 475; 478: 479 ; 486 ;
494 ; 495 ; 499 ; 508 ; 521 ; 522 ; 524 ;
525: 520, 533; 537; 541 NU. I; 542,
543 : 544-
DJAN-MIÉDA, 454 N. I ; 541 ; 620.
DJAN-OUARA, 305.
Djano, 390 ; 457 * 458.
Djantèri, 260. Voir : Asfaou.

Djarid, 200 n. 6.

DJARIÉ, 157: 157 N. 4; 179 n. 2

404 N. I.

DJARSO, 93; 135 n. 4 ; 256

DJARSO-GALLA, 567.

DJÉBIR, voir: ABBA DJÉBIR.

DJjÈpDA, DJÈDDAH, 533 ; 600.

DJÈM-DJÈM, 500 n. I.

DJÈNOU, 65.

DJER, 331; 331 D. 11.

DJj1B-QUACHA, 83 n. 4 ; 84 ; 84 n. 2 ; 113;

113 n. 5: 114: 115.

DJIBATË, (voir aussi DsCHIBATT), 565.

DJIBÈLLA, 255 n. 2.

DJIBOUTI, 44 N. 10; 216 N. 9; 244 N. 4;

323 ñ. 5; 342 n. 12 ; 300 N. 7 ; 373 (D. 6 ;

309 I. 2: 404 N. 3; 472 h. 6, n. 7;

474 0. 3 ; 484 N, ! ; 485 N. 10 ; 504 N. 1 ;

509 n. 7: 536 n. 5; 555: 595: 600;

627 n. 3: 628.

DJIFA, 100 ; 100 n. 1: 136.

DJIFAR, voir: ABBA DJIFAR.

DJILLIÉ, 44.

DJINDJÈRO, 175 n. 3; 533; 533 N. 14;

581 n. 6.

Djindjèro (langue), 555.

DJIDJIGA, 145; 145 n. 5; 161 n. 1; 484

n.1: 628.

DJIMMA, 105 N. 5 ; 171 n. 6 ; 175 ; 175 N. 3,

N. 4; 177 D, 1: 178: 180; 220 n B,.n.

9 ; 280 , 280 n. 5 ; 281 ; 281 n. 8, n. 12;

364 N. 7; 391 ; 396 ; 533 n. 5, n. 15;

565 ; 581 ; 582 ; 582 n. 4 ; 584 ; 602 n. 3 ;

605 ; 612 ; 625.

DJIMMA d'ABBA DJIFAR, (voir aussi DJiM-

MA-KAKA), p. 45 D. I5.

DJIMMA-KAKA, (voir aussi DJIMMA d'ABBA

DJIFAR), 45 N. I5 ; 175 N. 3.

DJIMMA-RARÉ, 177 N.1 ; 178 n. 3, 281 n. 8;

532 n. 9.

DjroT1 (dèdjatch), 390; 396 ; 396 n. 10;

455 N. I, 533-

Djivaf, 112 n. 2; 262 n. 9.

DJIRATO, 568.

DJHRROU, 374 N. 3; 532.

DJOLEÏÉ, 65.

DJOUBA, 236 n. 10 ; 555 ; 578.

DoBA, 292 ; 293 n. I.

DOBBA, 414 n. 6, n. 9.

DODOTIÉ, 144.

DOGALI, 250 n. 1.

Doïo, z15 n. 5.

Doïo-biét, 213 ; 389 ; 393.

DOKAKIT, (voir aussi DÈpAQIT), 57 n. 3.

DOFANE, 42 n. 2.

Doto, 424 n. 1.

DONGOLA, 75 N. 7 ; 459 n. 5.

DONGOLO, 285 n. 14 ; 558 : 550.

Dori, 203 n. 3.

DORI1 (ras), 203.

DOURÉTI, 41 ; 45.

DSCHIBATT, (voir aussi DJIBATÈ), 565.

Du Boura DE Bozas, 171 n. I0; 233 N. 17,

236 n. 10 ; 307 n.1 ; 345 n. 8 ; 360 n. 6 ;

364 N. 2 ; 485 n. 10 ; 493 N. 5 ; 503 n. 13 ;

576 n. 1.

DUCHESNE-FOURNET (Jean), 47 n. 6; 175

n. 5: 253 n 8: 456 n. 4; 489 n. 2;

493 N. 5, N. 6 ; 494 N. 3 ; 496 n. 7 ; 510

n. 3.

Durey, 70 n. 1.

DU MAILLET, 28 n. 3.

DuPuis, 47 n. 6; 499 n. I.

DURRA, 461 n. 8.

Dzou-Novas, 516 n. I0.

— 735 …

E

EAUX CHAUDES, 157 ; 233 n. 6 ; 241.

EBÈNNAT, 305 ; 305 n. 26.

Ebest, 104.

EBEYAN (DICRAN), 269 n. 3; 275; 275 n.
13; 322.
EBN-EL-ASSAL, 90 n. 11.
EBN-EL-OUARDI, 58 n. 10.
EBNÈ-HAKIM, (voir aussi MÉNÉLIK I), 7;
0; 15.
EBNÈ-MÉLEK, (Voir aussi MÉNÉLIK 1), 10
nt.
EBNÈ-SÈLIB, 512.
Echekoko, (voir aussi Chekoko), 481 n. 1.
EcHÈToU (alèqa), 140 ; 190 ; 320.
Écossais.
voyageur —108 n. 5; 199 n. 1 ; 591; 597 n. 3.
EDAGA-AMOUS, (voir aussi ADAGAMOUS),
4II N. II ; 422 N. 4 ; 424 N. 6 ; 425 n.8;
480 ; 481.
Edda, enda, 287 n. 8.
EDDA-MÉHONI, EDDA-MÈKONI, 323 ; 324
n. I,n. 2; 415; 538.
EDDA-SELLASSIÉ, 287.

EDÈM-ASGUÈD, 21.

EDESSE, 320 n. 5.

EDGIG-AÏEHOU (oueïzèro, emmiet), 73 ; 73

0.9: 74) 74N. 1:75; 75n. 1: 84 n.6;

136.

Edgou, 503 n. 2.

EDpoM, 12 n. 3.

ÉDOUARD VII, roi d'Angleterre, 493 n. 5. |

EFRATA, 63; 63 n. 4; 70 N. 4; 83; 96;

103 ; 163; 240; 241 N. 2: 435 ; 504.

EFRIÉM (mar), (voir aussi EPHREM), 23 n.

8 : 316.

EGOUBA, 564.

EGRI-BER, (voir aussi EGUER-BÈR), 129 n. I.

EGUER-BÈR, (voir aussi EGRI-BER), 120 ;

253.

Eguerègna, 30 n. 2.

EGUERSA, 43 N. 3.

ÉGYPTE, 2 n. 11 ; 12; 12 n. 6, n. 8; 17;

179.14, IQN. 5; 22n 2:25 n. 8 : 26:

20 n. 0; 27: 27 D. 0. 29; 20 N. 1:
31; 31 N. 2: 32; 30: 40: 57 n. 1;
73h. 2; 100N. 9; 121 n.3; 145 n. 1 ;
151 N. 9; 369 n. 6 ; 372 n. 5 ; 399 n. 6 ;
400 N. 2 ; 451 N. 7; 490 N. 2; 530 n. 1;
550 ; 585 ; 589 ; 592 n. 3. Voir: Addi-
tions et corrections de la p. 27.
ÉGYPTIEN, 21.4 ; 22 n.8; 27 n.6;40n.5;
121N.3;127n. 0; 137 1.2: 142 N. 2;
143 N. 8; 197 N. 10 ; 208 n. 1 ; 242 n.8;
245 N. 4 ; 247 n. 3 ; 259 n. 10 : 325 n. 2 :
399 n. 8; 490 ; 401 ; 515 ; 570 n. 1 ; 571
n. !.
armée — 208 n. 1 ;
calendrier — 570 n. 1 ;
domination — 399 n. 8;
garnison — 210 n. I; 239 n. 1; 251
n. 8:
gouvernement — 47 n. 6;
gouverneur — 245 n. 11 ;

guerriers — 300 n. 6 ;

influence — 598 ;

momies — 568 ;

religion — 464 n. 1 ;

soudan — 552.

EGZIER, 563.

Egzier-negs, 36.

Egzio, 210 ; 217 : 258 : 443-

Egziota, 298.

EïBA, (voir aussi AïBA), 285 n. 15.

ELADABA, 17.

ELALÉÏONE, 16.

ELAMIÉDA, 17 ; 18; 433 n. 11 (Pp. 434).

ELÉNI, (voir aussi HÉLÈNE), 130 n. 5.

ELESBAAN (Saint), (voir aussi KALEB), 18

n. 13.

Elfign, 19 n. 12: 50: 50 D. 4; 74 ; 120:

198 : 210; 217; 219: 228: 220 : 240:

271 ; 274 ; 275 ; 276; 277 ; 278; 208;

318: $1O; 321: 325; 325 A. 4: 326:

331 N. 4 ; 340; 340 N. 9; 341; 342,
342 n. 6; 347 ; 353; 357 : 380 : 380
N. 4; 392, 392 N. IO; 393; 393 N. I,
394 ; 420; 430; 439; 457; 459: 459
n. 1; 465 ; 465 n. 2 ; 474 ; 486 ; 506 ;
624 ; 626; 626 n. 2.
Elfign-addèrach, 352 ; 393 n. 1.
Elfign-askelkaï, 340 ; 340 n. 9 ; 458.
ELFIGN-GABRIEL (église), (voir aussi Ga-
BRIEL), 405; 522 N. 2; 524 N. 10.
Elfign-sèguènnèt, 222 n. 1; 341 n. 5; 342:
347 ; 348 n. 1 ; 352 n. 2 ; 466.
ELIAS, 133.
ÉLIE, 347 ; 405 ; 405 n. 7.
ÉLISSEÏEF, 369 n. 7.
ELKÈTABNA, 514.
Ellel, ellelta, 33 ; 33 n. 1 ; 277 n. 7.
ELLENA (Général) 439 n. 1 ; 441 N. 4 ; 442
ah 7.

i

f

;

4

| q

‘ Ÿ

A At

D ÿ

n }

Ï Ï

p

‘

N

ME trs sc er

gts

jui 36 —

EMBABO, 174 ; 179 n. 2; 180 n. 8; 188;

345 ; 361 n. 6; 390 n. I.

Embilta, 103 ; 189; 260; 271 ; 277; 318;

347 ; 370 ; 502 ; 503-

EMFRAZ, 306 ; 561.

EMMANUEL, roi de Portugal, 39 n. 1,

SI n. IO ; 52 ; 52 N. 3.

Emmè-biét, voir : Emmiét.

Emmè-meniét, 537 ; 537 N. 5.

Emmess, 229 ; 230.

Emmiét, Emmè-biét, 73 n. 12; 258. Voir:

Bèzzabech.

ENARIA, (voir aussi ENNARIA), 55 N. 9.

ENBAKOM (Etcheguié), 49.

ENDA-GuIORGUIS (église), 412 N. 3 ; 557-

ENDA-JEsUSs, 418 n. 2.

ENDA-KIDANÈ-MEHRÈT, 439 N. 7 ; 442 n. 6;

444 N. 4 ; 446 n. ro.

ENDA-MIKAËI, 558.

ENDA-SEMON, 558.

ENDA-Yèssous (église), 417 n. 5.

Endérassié, 126.

ENDERI, 428.

ENDÈRTA, 138 n. 5; 190 N. 4; 253 n. 2,

287 n. 5; 288 n. 4; 416 n. 6; 423;

452 ; 458; 496 n. 3; 627.

Endjèra, 216.

Endjèra-assalafioich, 228.

ENDJI-FENNO, 236.

ENDOD-OUACHA, 630.

ENDODIÉ, 336 ; 336 n. 3.

ENGUEDA le OUALDEBBIEN, (voir aussi OU-

ALDEBBIÉ-ENGUEDA), 149 N. 2.

ENGUEDA (ras), 86 ; 88.

ENKITCHO, (voir aussi ENTISCIO), 424 N. 6;

426 ; 426 N. 7: 430; 432 ; 447 ; 449:

451 N. 5; 453; 453 N. TO.

Enkoullo, 235 n. 2.

ENKOULLO-TCHOQIÉ, 235.

ENNARIA (voir aussi ENARIA, NARIA), 55;

55 n. 9; 171 ; 175 0. 4; 251 nN. 1 ; 281

n. 8; 464 n. 2; 503; 581 ; 581 n. 6.

ENNÈBSSIÉ, 562.

ENNÈOARI, 112; 121 n. 8; 123; 126; 126

n. 5; 133; 135; 135 N. 6; 139; 145

n. 5; 321: 321 N. 6.

ENNIA, 43 N. 9.

ENNOUN, voir: ABBA ENNOUN.

Enqoulal biét, 530 n. 4.

Enqoutatach, 272.

ENSARO, 208 ; 532 ; 533 N. 9.

ENTCHARO, 563.

ENTISscCIO, (voir aussi ENKITCHO), 426 n. 2,

n. 9.

ENTOTO, voir : ENTOTTO.

ENTOTTO, (voir aussi ANTOTTO VECCHIO et

DirpirA), VII ; VIII ; 32 n. 7: 36 n. 5;

40 n. 3; 43 N. 15; 45 N. 4 ; 162; 162

n. 1; 163 ; 163 n. 8, n. 9; 170; 170 N. 5;

171 ; 171, I, N. 4; 173 ; 174; 174n.6;

175 n. 1; 181; 184; 103; 208 n. 5;

209 N. 4, N.7,n.9; 210; 210N. 3,0. 6,

n. 8‘ air n.5:212: 215n.8:216n.0,

pi. XVIII p. 216-7 ; 217 N. 3, N. I1,

218 n. 3 ; 220 n. 9; 222 N. I ; 230 ; 230
n. 6; 231 ; 232; 232 n. 1 (Entotto,
Antoto, Entoto), n. 4 ; 233 ; 236; 238
n. 7; 239 ; 240; 240 N. 5, HN. 6; 24! ;
241 Ni. 3; 242; 243 À. 7: 244 N. 7.
249 ; 250; 251 N. 1; 253; 253 N. 12,
256 ; 263 ; 265; 265 n. 3; 268 n. 2;
295 n. 2; 296; 296 n. 5; 208; 299;
200 n. 1; 307: 315 n. 6; 319; 320;
323 ; 323 N. 7; 324 N. IO; 320; 341;
341 N. 10; 342 n. 12; 346n.1; 358n.
1; 360n.2; 454 N. 2; 498 N. I ; 499;
520; 521 N. I; 522 N. 3 ; 523 ; 524 n. 5,
n. 7; 535N. 5: 537; 537 N. 8; 565;
581 ; 621, 622 ; 620.
EPHÈSE, 304 ; 585 n. 3.
EPHREM (Saint), (voir aussi EFRIÉM), 316
n. 7.
Episcopos, 31 n. 4.
Eqa-biét, 318; 318 n.

517 N. I4.

ERAKLIS, 194 ; 194 N. 5.

Erat, 545 n. 1.

ERGUÈBO, 407.

EriGO, 499 n. 1.

Erkot, 108 ; 444.

ERLANGER (baron d'). 162 n. 4 ; 171 N. IO;

307 n. 1 ; 484 n. 1 ; 503 n. 13 ; 578 n. 12.

ERRER (Choa), 322 n. 3 ; 565 ; 567.

ERRER (Harar), 244 N. 4 ; 245 N. 2; 247;

247 D. 4, D. 5; 248 n. 3, n. 5; 322,

322 NH. 3

ERRER-TCHÈRO-OUHA, 248.

ERrRQIÉ, 66; 163 n. 10; 289; 398; 532;

600.

ERYTHRÉE (mer), 12.

ERYTHRÉE, 13 N. 9; 18 n. 9, N. 11 ; 40 N. 5;

45 N. 19; 50 N. 5; 52 n. 12; 124 N. 4;

194 N. 12; 258n. 1 ; 285 n. 2; 288n. 7 ;

315 N. 6 ; 350 n. 7 ; 365 n. 2 ; 367 n. 1,

n. 10; 371 N. 9; 372 N. 4, N. 5; 374
n. 1; 399 H. 7: 410 n. 7; 418 n. 3;
428 n. 6 ; 432 N. 4 ; 437 N. 3 ; 438 n. 6;
450 n. 1, N. 3; 459 N. 4; 484 n. 1, n. 2
(p. 485) ; 492 N. 3; 499 N. 1; 520 n. 2;
521 n. 3; 528 n.3; 550N.2: 553 ; 554 ;
555 ; 556 ; 556 n. I, N. 2; 593; 604,
610 n. 1 ; 627 ; 627 N. 1 ; 628 ; 633.
Esaü, 12 n. 3 ; 577-
EsCHERICH, 536 n. 5.
EsKENDER, 37 ; 38 ; 38 n. 1.
EsPAGNE, 185 n. IO.
EsPAGNOL, 74 N. 4.
concurrentes — 592.
essat, 48 n. 2.
ESTHER, 21 N. 2; 202 N. 11.
ESsTIÉ, 304 ; 304 N. 18 ; 488.
EsTIÉ-GOUAMA, 140.
EsTIFANOS (aboun), 102 n. 7; 166 n. 1.

EsTIFANOS (afè-negous),537 ; 543 fig. 79 ; 627.

ETANA DENGHEL, (voir aussi LEBNÈ-DEN-

GUEL), 39 N. 2.

Etanè-mouguer, 77.

ÉTATs-Unis, 2 n. 11.

Etcheguié, 39 n. 6; 49; 49 N. 3, n. 4; 61

n. 8; 89 n. 13; 108 n. 5; 140 nN. 3;

146 ; 147; 153; 159 N. 7; 188 n. 4;

225 ; 268 ; 270 ; 279 N. 3, n. 5, n. 6,

283 n. 5 ; 327 ; 334 N. 1 ; 397 ; 450 n. 6,

n. 7; 458; 479; 501; 502; 505; 524

n. 13 ; 545 n. 3 ; 610 ; 629. Voir : Enba-

kom, Filpos, Guèbrè-Sellassié, Oualdè-

Guiorguis, Téouofelos.

Etusortge, V; V; VII: VIE n, r; VIII;

IX; XI; XIII; 1 n i,n. 3, n. 4; 2;

2 n 3 nà 9 h 10, 11 (Itiopyé,

Etiopia) ; 3 N. 4; 4 N. I, n. 2,n. 7; 5;

513 n7;6n 2,1. 3;7n. 4; 9;

ON. 1, 1. 3; ION. 4; I! D. 4; 12h. 5,

n. 7,1 8:13; 13n.1,h.2, N. 3, h. 7;

I4qn.1;15;15n.1;16;16n.2,n.19;

17 ; 17 N, I, 1L. 2, N. 3, h. 12, N. 13, 0. 14;

18:18n. 11; 19 n. I, n. 5, n. 12; 21;

21h t,n 3!:22n.2,n.6,18,n.9,n.

10; 25 N. 7; 26; 27; 27 h. 5, n. 6;

28: 28 n. 2; 20: 29 n. 1, N. 2} 30:

31; 31 n 2, n.4: 32; 32 n. 5, n. 6;

33 ; 33 N. 3, N. 5, n. 7 ; 34 N.1,n.6,n.7;

36 ; 36 n. 5; 37 n. 3; 38 n. 9 ; 39; 39

n. I, n. 2, n. 3, n. 5, n. 6; 40 n. 5;

4I N. 5 ; 42 N. 4 ; 43 N. 3 ; 44 N.8,N. I0;

450,8; 460.11; 47 N.2; 49; 49 N. 3;

50 ; 50 n. 5 ; 51 n. 8, n. 10; 52 ; 52 n. 7,

n. 8; 53 n. 4 ; 54 ; 55 n. 6, n. 9; 56 n. 3 ;

57: 59n. 2; 60on 5, n 6 n 7, n.8:

61 n. 10, n. 11; 63 n. 9: G4 h. 1, N. 2 ;

653 n 5; 607 n. 8; 68 n 9: 60 n. 1:

790 Nn 7,73 N. 1; 74 N.0; 75 n. 6;

76 N. 1, n tt: 799‘n.6; 78 n.9;

79 N. 2,n. 5; 84 n. 7; 88 n. 8; 90 n. 6,
n.11;93n.7;99n.8; 100; 100 n.9;
TOI N. 2 ; 107 n. 7 ; 108 n. 2, n. 3, n. 5, n.
6;t0Qn. 2; 111 n.2;112n,2;1t4Nn.3,
1.4, HG, 1150.3; 1170. 1: 12351. 2,û.
4; 127 n. 8; 128n. 6; 130 n. 8; 139 n.
10; I40n. 8; 141 n. 6; 142 N. 3 ; 143 n.
IO ; 146 N. 9 ; 147 N. 4 ; 148 n. 2, fig.
21; 150 D. 3; 151 n.0; 152 : 1521. 7;
155; 156 N. 2; 161 N. 3: 164 û. 2:
166 n. 1 ; 170 n. 5; 175 n. 3; 179 n. 6;
180 n. 8 ; 182 n. 6 ; 183 n. 5 ; 184 n. 3 ;
185 n. 10; 187 n. 1; 188 n. 10; 190
n. 3, n. 6, n. II; I9I n. 6; 195 n. IT,
n. 12; 198; 198 n. 2; 201 n. 9; 202
n. 14 ; 203 n. 7; 204 n. 10; 210 nN. 2,
n. 10; 211 1h. 3, N. 4, 212 n. 6,n. 9;
213 N. 3 ; 214 N. 3 ; 216 n. I, n. 5, N. 10;
217 7. 3; 220 n. 9; 221 N. 1, N. 7:
227 N. 3, N. 6 ; 236 ; 244 N. 4 ; 246 n. 3,

n. 6; 247 N. 1 ; 249 ; 249 n. 5; 251 n. 8;
252 n. 8; 258; 260 n. 5; 261 n. 3;
263 ; 265 n. 3, n. 5 ; 268 n. 2 ; 273 n. 1,
fig. 39 ; 277 n. 12: 278 n. 2 : 2709 N. 3:
280 n. 9 ; 281 n. 9 ; 282 n. 1 ; 285 n.
288 n. 7 ; 292 ; 296 ; 296 n. 5 ; 297 n. 4 ;
299 n. I, N. 2; 300 n. 6; 301 n. 5;
303 ; 303 n. 1, N. 6 ; 304 n. 17 ; 305 n.
[3 ; 307 N. 1, N. 5 ; 309 ; 309 N. 3 ; 310
N, 4: 312 n. 5; 314; 316; 316 n, 8;
318 n. 5 ; 319 n. I, N. 4 ; 320 n. 5 ; 322 ;
322 n. 3; 323 n. 6 ; 324 1. 5; 327 n. 2;
329 N. 5; 332 N. 3 ; 333 N. 7 ; 335 N- 5,
n. 6 ; 338 ; 338 n. 2 ; 342 n. 12 ; 344 N. 1 ;
347 N. 5 ; 352 N. 10 ; 353 n. 6; 357 n. 1 ;
364 n. IT ; 365; 365 n. 4; 366; 367
n. 7 ; 369 n. 6 ; 370 ; 370 N. 2 ; 374 N. 2;
395 N. 3 ; 397 N. 4 ; 398 N. 9; 399 N. 5;
402 ; 402 n. 5 (Etiopia), n. 6, n. 7,
n. 10; 405 n. 8; 410; 410 n. 5; 417

n, 1 ; 423 ; 427 ; 430 ; 433 N. IT (Pp. 434) :

440 N. I, N. 4; 443; 445 N. 2, D. 3;

447; 447 N. 5; 448 n. 4; 450 N. 4;

452 N. 4 ; 455 ; 455 N. I ; 456 ; 456 n. 2,

n. 3, n. 6 ; 460 n. 2, n. 3 ; 463 n. 2, n. 8,

— 738 — — 739 —

n. 9; 464 ; 464 N. 3, N. 4 ; 465 N. 3; 91 fig. 14; 95 fig. 15; 116 fig. 18; , 29 n. 3; 32 n. 8; 36 n. 5; 52 n. 10; | FAÏLOVITCH, 17 n. 6; 213 n. 9; 317 n. 9;

472 NL. 3, N. 6, 0. 7; 475 0. Fr, n. !1, 125 fig. 19; 491 fig. 70; 510 fig. 75; a 212; 258 N. 1; 307 n. 5; 310 n. 1: 480 n. 2 ; 527 n. 2: 553.

476 ; 476 N. 4 ; 482 n. 3, n. 11; 484; 551 fig. 82 ; 587 fig. 87; 4 328 n. 2 ; 344 N. 2 ; 348 n. 4 ; 368 n. 4 ; | FAIVRE, 472 n. 1.

484 n. 1 ; 485 ; 485 n. 10 ; 487 n.6,n.7 ; décorations — 101 nN. 2 ; ; 398 n. 1; 463 n. 8; 466 ; 467 ; 470 ; | FALACHA, 2 N. 4; 17 n.6; 21 n. 2; 127 n.8;

489 ; 490 N. 1 ; 491 N. 4 ; 492 ; 492 N. 3; dignitaires — 466 n. 7; j 502 ; 505 ; 508; 517; 520; 522 n. 5; 305 n. 8 ; 313 n. 2 ; 527 n. 2 ; 597.

493 N. 5; 496; 496 N. 2, N. 9; 497; docteurs — 170 N. 5, a 524 ; 525 n. 8; 527; 530; 530 n. 1; FALLÉ, 240 n. 5.

499 n. 6; 501; 501 n. 5; 502 n. 1; drapeau — 245 n. 5; 266 n. 6 : 471 n.6; 1 552 ; 553 N. 2; 554; 563: 571 ; 501 ; | Fallè, verbe, 226 n. 1.

503 n. 13 ; 504 N. 11; 506 n. 2, n. 8; 472 N. 1; 616; % 600 ; 625 n. 2 ; 633. FALLER, 500 n. 1.

50g N. 7; 511; si1 n. 8; 512; 513; église — 190 n. II ; 279 N. 6 ; 443 N. 5 ; 450 A EUROPÉEN, IX ; 22 n. 10 ; 27 n. 5 ; 44 n. 3 ; | FAMIN (Général), 626.

515 ; 515 N. I, N. 5 ; 516 ; 516 N. 4, N. 5, n 7; 3 47 N. 6 ; 145 n. 3 ; 183 n. 4 ; 191 n. 6; | Fana, (voir aussi fanous), 220 n. $.

n. 7, n. 8; 517; 518; 518 n. 9; 522 empire éthiopique — 205 n. 12; [à 208 n. 1; 239 n. 1 ; 271 n. 5 : 299 n. 2 ; | fanno, 374 n. 3.

n. 5; 525 n. 8; 526 n 2, nu 5; 527 ; ère — 571; = 343 n. 1 ; 365 n. 6 ; 421 N. 5 : 447 n. 5 ; | fanous, (voir aussi fana), 220 n. ».

527 N. 2, N. 7, N. 13; 530; 530 N. 4; étendard — 616; A 448 n. 1 ; 457 n. 5 ; 466 n. 8 ; 472 n. 1, | FANTA (dèdjatch), 136.

331 : 532 ; 533; 535: 537. 537 n. 1, forme — 14 N. 3; 79 N. 5; LR N.7:474 D. 3: 498 n. 1; 521 n. 9; FARÈS ALIGAZ, (voir aussi FARÈSs), 203 n. 10.

539 ; 540 ; 541 ; 542 ; 544 N. 4; 549; gouvernement — 323 n. I ; 370 N. 4 ; 402; [527 n. 1; 528 n. 11; 530 n. 2; 539 | FARÈs (dèdjatch), (voir aussi ALI FARÈs et

551 n. 3; 552; 553; 553 N. 4; 554; 512; 513; 514 1. IL ; 515 N. 4, N. 8; : n. 3; 580; 592 n. 3; 594 n. 3; 596; FARÈS ALIGAZ), 203 ; 203 N. 10; 204.

554 n. 1; 556; 556 n. 2; 557 ; 560; 594 n. 6; 609; 618; 625 n. 2; 626; i 601 n. 5; 615; 618. Farès (ras), 190.

564 ; 565 ; 565 n. 1; 571; 576; 578; haute-cour — 327 n. 2, f auteur — 2090 n. 5 ; FARIS (ras), 56 n. 4.

579 ; 579 N. 4 ; 581 ; 582 n. 11 ; 583; hiérarchie — 37 n. 6; ä aventuriers — 357 n. 5 ; FARTA, 304.

584 n. 7; 585; 585 n. 1; 586; 587: légistes — 58 n. 3; 3 bataillon — 372 n. 4 ; FASSIL, (voir aussi FASSILIDÈS), 194 n. 1;

588 ; 591 ; 592 ; 592 n. 5, N. 7; 594; littérature — 23 n. 8; 60 n. 10; j captifs — 101 n. 7 ; 525 n. 6 ; 561 ; 562 ; pl. LIX p. 564-5.

595 ; 595 N. 4, N. 5; 597 ; 598: 599; liturgie — 310 n. 2; , chefs d'État — 125 n. 4 ; 602 ; FASSIL-DILDIL, 525 n. 6; 562.

599 n. 1 ; 600 ; 600 n. I ; 601 ; 602 n. 7 ; loi — 46 n. 11 ; 107 nN. 5; 626 n. 5. ; ; coutumes — 527 ; Fassil-gemb, 560.

603 ; 604 ; 608 ; 609 ; 609 n. 6; 610; manuscrit — 14 N. 1; 217 N.3; 579 N. 6; | distilleries — 212 n. 6 ; FASSILIDÈS, (voir aussi BAsiLIDÈS et Fas-

617 ; 617 n. 2 (Ethiopia); 617 n. IO; messe — 26 n. 10 ; 72 N. 4 ; 217 N. 2 ; 310 ; gouvernements — 601 ; SIL), 34 n. 3: 460 n. IL; 5O0n.4; 69

618; 619; 620; 625; 627; 628; 628 n. 5; j historiens — 39 n. 4 ; n.1; 194 n.1;201 n. 8; 525 n. 6 ;560 ;

n. 2 ; 629 ; 630 ; 633 ; 789 fig. 102 ; 796 millésime — 571 ; 4 information — 470 N. 4 ; 562 ; 586.

fig. 103, fig. 104. moines — 443 ; 512 ; 513 ; 515; j langues — 530 ; FATIGAR, (voir aussi FÈTÈGAR), 40 N. 4.

ETHIOPIEN, 17 n. 8; 180 n. 6; 490; 491; Moïse — 512; millésime — 571 ; FAZOGL, 472 N. 3 ; 484 n. 1.

516 n. 8: 527 n. 2. monarques — 49 N. 4 ; j ministres — 629 ; FÈDpIssA, (voir aussi FIDDIS), 247.

ambassade — 370 n. 9; 371 N. 2; monnaie — 99 n. 8; 508 n. 2; 3 nations — 603 ; FEL-OUHA (Ouallo), 139; 139 n. 10.

année — 33 n. 3 ; 37 N. 10; 76 n. 8; 184 nom — 518; ouvriers — 526 n. 5 ; FEL-OUHA (Choa), (voir aussi FELOHA), 230

n. 4; 215 n. 10; 474 N. 4 ; 570; 571; | objets — 275 n. 2; 4 puissance — 191 n. 5 ; n 7, n. 8: 232: 232 n. 6; 233 N. 4;

572 ; 574 ; 575 ; pèlerins — 489 ; 508 ; 513 : # sens — I0I N. 2 ; 341 N. 3.

antiquités — 556; plateau — 581 n. 5; # témoins — 171 n. 1 ; 535 n. 2 ; FÈLÈG-DARO, 424 ; 453 n. 6.

archéologie — 568 ; prieur — 517 ; ÿ troupes — 506 n. 2 ; FELIZZANO (Comte de), 628 n. 3.

aristocratie — 487 n. 2; printemps — 268 n. 4 ; à voyageur — 43 n. 8; 63 n. 6 ; 164 n. 4 ; FELOHA, (voir aussi FEL-OUHA), 230 n.7.

armée — 444 n. 6; psautier — 23 n. 3; 4 190 n. 11 ; 221 n. 7 ; 315 n. 6 ; 462 n. 11, | Felsèta, 51 n. 7 ; 466 ; 589 ; 589 N. 4.

Bible — 23 n. 7 ; reine — 37 N. 3; ÿ EUSTATHIOS (Saint), 331 n. 8. FELTER, 365 n. 2 ; 374 n. 8 ; 421 ; 421 n. 6,

bissextile — 571 ; réseau — 336 n. 5; EUTYCHES, 585. n, 7, h. 8, n. 0; 422; 422 Hi. 4; 424 ;

blessés — 444 ; rois — 516; EVALET, 500 n. 1. 425 ; 425 n. 6; 455 N. 3.

calendrier — 22 n. 4 ; 570 ; 572 ; royauté — 44 N. 4 ; 545 N. 5; j EZzANA, 16 n. 19; 127 n. 8. Fènguèl, 93.

capitale — 232 n. 3 ; 509 n. 2; 527 N. 2; savant — 2 nN. 2; 22 n. 5; À FÈQÈDE, 474 ; 484 ; 490.

chrétien — 602 ; soldats — 443 ; 454: ; F FÈQÈRIÈ-GUEMB, 71.

chroniques — 16 n. 9; 56 n. 3; souverains — I4n. 1; 46N.11 ;67n.16; Fèrès-biét, 392 n. 8.

chronologie — 571 ; 579 ; FÈRÈS-MAÏ, 426 ; 426 n. 6 ; 451 n. 5.

clergé — 39 n. 6; synaxaire — 22 n. 2; 27 n. 6; FaBy, 592 n. 8. FÈRÈS-MÈGALA (place), 245.

couleurs — 617 ; 618 ; troupes — 396 n. 6. FACHODA, 472 N. I, N. 6; 484 n. 1. FERIÉ-SENNAÏ, 19.

cour — 32 n. 6; éthiopien (langue), 552. FADASSI, 240 N. 2. FERNANDEZ (Le P.), 174 n. 1; 533 N. 14;

croix — 8 fig. 2 ; 14 fig. 3 ; 26 fig. 5; 36 fig. | ÉTIENNE (Saint), 102 n. 7. FADJI, 503. 581 ; 581 n. 6.

6; 49 n. 7 ; 53 n. 8; 57 fig. 9 ; 59 fig. | ETIOPIA, voir : ETHIOPIE. FAFAN, 248 n. 1. FERRAND, 555.

10 ; 66 fig. 11 ; 69 fig. 12 ; 81 fig. 13; | EUROPE, VI; 2 n. 11; 18 n. 1; 27 M. 5; FAGITTA, 583 n. 1. FERRET, 127 n. 8; 198 n. 2; 200 n. 6.

mat ts

VEN

!

}

1. |

+

!

+

|

Î

5e ta

— 740 — â — 141 —

Festamié-ménguést, 190. autorités — 609 ; GABRIEL, (voir aussi GUÈBRIÉ), 194 n. 11. 168 n. 5; 171; 171 N. 4, N. 5, n. 7;

FÈTÈGAR, 40; 40 N. 7; 41 N. 2; 42 n. 1; capucins — 33 n. 7, 582 n. 11 ; 633; $ GABRIEL, église à Addis-Abèba, (voir aussi 1721 172 N. 7, 1. Q, N. T1 ; 173; 173

83 n. 6; 576. Crapeau — 472 n. 1; # ELFIGN-GABRIEL), 465 ; 524. n. 2, n. 3: 176 n. 0; 177: 180 n. 8;

FÈTÈGAR, (voir aussi FATIGAR), 40. gouvernement — XI, 341 n. 41 ; a GABRIEL, église à Labibèla, (voir aussi : 181 ; 181 n. 6; 193 ; 196 n. 10, N. 14;

Fetha-Nèguèst, 34 N. 4, N. 5 ; 90 ; 91 ; 97 N. 3; ingénieurs — 484 n. 2 (p. 485) ; 485 n. 3 ; , | BIÉTÈ-GABRIEL), 560. 197 n. 8; 108 n. 12 : 199 n. 9; 200 n.

112 n. 2; 115 N. 2; 116; 142 N. 3; 153 justice — 609 ; | GABRIEL (Saint), 238 n. 2 ; 465 n. 2 ; 524 n 6 ; 202 n, 12 ; 208 n. 5; 209; 200 n. 3 ;

n. 5: 154 D. 1; 242; 242 N. 14; 301 ; langue — VI; VIn.1; X; XI; 261 n. 3 ; À 10. 232 n.6 ; 233 ; 234 ; 235 ; 235 N. 4, n. 5 ;

304 N. 2 ; 310 N. 5 ; 325 N. 3 ; 327 ; 327 373 N. 9; 395 N. 7; 530 n. 1 ; 579 n. 6; 4 Gacha, 532 n. 6. 230; 237: 237 N. 2: 241; 241 h. 2,

11. 4; 331 1. 5; 333 N. 4; 443 N. 3; 621 ; # Gacha-djagrié, 172. Voir : Ouandèm-Aguè- R. 4; 242; 242 N. 6; 243; 244: 244

474 ; 511 ; 527 N. 9, N. 10, N. IT ; 600; Lazariste — 374 n. 1; f gnèhou. 1 3; 246 n. 3, n. 6: 248; 201 n. 3;

606 ; 607 ; 608 ; 611 n. 6. missionnaire — 566 ; # Gacha-meder, (voir aussi gacha-mèriet), 613. 266 ; 281 n. 11 ; 282 n. 1; 283 n. 3;

Fetsèmnè, 307 ; 307 N. 8. monnaies — 595 ; 8 Gacha mèriet, (voir aussi gacha-meder), 296 ; 296 N. 2; 300: 301; 340 n. t ; 359:

F1, abréviation de FIQTOR, 51 ; 53. navire — 369 n. 6; 4 301 ; 301 n. 6; 613 ; 613 n. 7. 360 : 360 n. 2, n. 6, n. 7; 361 n. 1 ;

Fippis, (voir aussi FEDISSA), 247, N. 2. politique — 626 ; 4 Gachègna, 103 ; 104 ; 172 ; 613. 362; 303; 301; 391 N. 9; 397 n. 1;

FILOXÈNE, 49 N. 2. professeur — 530 ; ä GADABOURSI, 568. 403 n. 6 ; 408 ; 412 N. 3 ; 414 ; 415 n. 2 ;

FicALHO (C. de), 38 n. 3. République — IX ; # GADILO, 104 ; 105. 429 N. 4 ; 443 N. 8; 453 n. 9 ; 464 n. 2,

FiLPos (etcheguié), 39 ; 51 n. 9. sujets — 614 ; ; GADJÉ, 364 N. 4. n. 3; 472 1. 5; 488; 488 n. 3; 499

FINFINNI, 164 N. 1; 232 N. 3; 233 n. 6, voyageur —- 495 n. 6 ; 601. , GADJÉ-GUIÉ, 538. n. I ; 500 n. 4 ; 503 n. 13, n. 19 (p. 504) ;

372 1, 2. FRANCE, VIE; XI: Zn. 11; 3 n. 4; 132 ÿ Gafat (langue), 14 : 554. 309: 509 N. 3, 0. 4, N. 5; 525 n. 8;

FINTCHOA, 177 N. 6. n. 6 ; 244 N. 4, N. 5 ; 273 N. 1; 352 n. 8; 4 GAFAT, 56 n. 1 (Gaffates) ; 499 n. 6 (Gaffat) ; ! 528 n. 14; 552 ; 553 ; 554 n. 1 ; 555;

FIQTOR, 53. 358 n. 1 ; 370 N. 4 ; 399 N. 5, N. 7 ; 463 ; 554 n. 1 (Gaffates, Gafat). 558 n. 1; 562; 563; 566; 576; 576

FISCHEL, 595 n. I. n. 9; 466 n. 7; 493 N. 5; 502 n. 1; ê GAFRA, (voir aussi GUERFA), 289 n. 4. n. 1; 577; 577 N. 9, N. 10; 578; 573

Fitaorari, 30 ; 30 N. 6 ; 104 N. 4 ; 121 ; 177 526 n. 2 ; 527 n. 2 ; 530 N. 4 ; 539 N. 4 ; â GAÏNT, 139 N. 3 ; 263 n. 2 ; 304 N. I5, N. 17; n. 6, n. 8, n. 9; 579; 579 n. 6; 580;

n. 1; 240 N. 2; 245 N. 10; 277 N. 12, 540 n. 6; 553; 603; 609 n. 5; 618. À 305. 580 n. 3, N. 4 ; 581 ; 581 n. 4, n. 5, n. 10;

297 n. 8; 326; 330 n. 8; 396 D. 4; 623 ; 627 ; 628. 4 GAJA, 461 n. 8. 582 ; 582 n. II ; 583; 583 n. 1 ; 584 ;

428 ; 429 N. 4; 431 ; 463 N. 7; 478; | FRANCS, 27 N. 5; 514 N. 10. ® GAJGHÈ, 538 n. 8. 584 n. 4, n. 5, n. 7; 598; Goo n. 3;

502 ; 502 n, 6; 504 n. 7; 528 n. 8; | FRÈMONA (Saint), voir : FRUMENCE. GAKI SCHEROTSCHO, (voir aussi TsCHINITO), 602 ; 604 ; 605 ; 606 ; OI1 ; 614.

612. Voir : Banagoussé, Damtèo, Des- | FREMONA, (voir aussi MAïÏ-GOUAGOUA), 412 A 463 n. 11. armée — 616 n. 4;

sèta, Garado, Guèbeïéhou, Habtè-Gui- (Frémone), 557. 4 GALAAD, 577 N. 10. aruspice — 404 N. 9;

orguis, Haïlié, Ibsa, Léièn, Nado, Nè- | FRÉMONE, voir : FRÉMONA, FRUMENCE. À GALAMSO, (voir aussi GUÈLEMSO), 241 N. 7. bal-abbat — 508 ; 509 ;

goussié, Oualdè-Mikaël, Qédida, Tèklè- | FRENDJI, 27; 29; 239; 239 n. 1; 341; $ GALANE (Choa), 42 n. 7 ; 45. cavalerie — 445 n. 5;

Mariam, Tèklié, Tèlahoun, Zaoudié, 372 (Frendjotch); 415; 472 (Frend- 4 GALANE, rivière, 578. cavaliers — 88 ; 236 n. 1 ;

Zèkar-gatchaou. jotch) ; 485 ; 499 ; 509 ; 515 n. 2 ; 526. ù GALAWDÉWOS, (voir aussi GUÈLAOUDÉOS), cérémonies — 46 n. 6;

FITCHÉ, 94 N. 2 ; 144 N. II ; 165 ; 165 N. 4 ; | Frenssaï, 594. â 55 n. 6, n. 8. chef—66 n. 3 ; 105 n. 5 ; 175 n.3 ; 176 n.

184 n. 2; 485 n. 8. Frida, 13 n. 2 ; 122. â GALILÉE, 335 n. 2. II ; 360 n. 9 ; 390 N. I0 ; 396 n. 9 ; 486

FrAD, 17 N. 6; 201 N. 1, N. 5. Fries, 23 n. 8. GALINIER, 127 n. 8; 198 n. 2; 200 n. 6. n. 1; 500 n. 6; 577: 614;

FLORENCE, 36 n. 5; 275 N. 2; 517 N. 3. | FROBENIUS, 628. 4 GarLa, VI n. 2: VII ; 2 n. 1x ; 33 n. 6; 39: contingents — 583 ;

FOGUÈRA, 200 ; 305 ; 406 ; 532 n. 8. FRUMENCE (Saint), (voir aussi FRUMENTIOS), A don. 6,n. 9; 41 n. IO, N. II: 42; 42 district — 135 n. 3; 532 n. 12;

FooT, 553. 17 N. 2, N. 4; 412 N. 2 (Fremona, ` n.1,n.4,n.5, 1.7, 1.9,N. 11: 43 N. 1, enfants — 509 ; 601 ;

Foukèra, 99 ; 252 n. 6 ; 446 ; 505. Frumentius) ; 557 (Frumentius) ; 585. 1 n. 7, n. 10, n. 16 ; 44 N. 4, N. 10; 45 N. esclaves — 601 ;

FOULDOURA, 335 N. 2. FRUMENTIOS, (voir aussi FRUMENCE, SÈLA-q 19 : 46 ; 46 n. 2, n. 3, n. 5, n. 7, n. 11 ; femmes — 46 n. 4 ; 488; 601 n. 6;

Fougera, 404. MA KEssATIÉ-BERHANE), 17 N. 2 ; 170 Î son. 2,n.6; 55 n. 4, n. 5, n.9; 56 n. 6; guèbbar — 614 n. 3;

FoURI, 163 ; 163 n. 9. n. 5. â 58 n. 9; 60; 63; 63 n. 8, n. 10; 64 ; 64 habitations — 42 n. 6;

FOURKOUTTA, 218. FRUMENTIUS, voir FRUMENCE. â n. 7, n. 8, n. 9; 68 n. 6; 72 n. 1 ; 73 incursions — 581 ;

FRANÇAIS, VIII ; 175 n. 7; 240 N. 2; 330 | FUMAGALLI, 633. j N. 4, n. 6,797 0.2, N,5;78n. 9:85; indigènes — 281 n. 1 ; 335 n. 2;

n. 6; 340 n. 6; 395 N. 7; 455 n. 1, 3 85 n. 6; 87 n. 2; 88 n. 7 ; 96 n. 5 ; 100 nation — 584 ;

464 n. 8 ; 469 N. 3 ; 472 n. 1 ; 527 N. 3; * N 2; 102 N, 7: 105 h, 5, n. 6; 119 nom — 55 n. 9; 163 n. 9 ; 232 N. 3 ; 281

530 n. 4 ; G n. 5; 120; 120 N. 8, n. 10,n. 12; I21; n. 8; 565;

agents — 484 n. 2 (p. 485); ÿ 123 N. 4 ; 124 ; 124 N. 4 ; 125; 130 n. occupation — 51 n. 1;

alliance — 530 n. I ; 567 ; GA, 42 n. 1. $ 1,131 N. 7; 133; 133 N. 7; 136 0. 4 ; origine — 85 n. 7; 128 n. 5; 209; 584;

architectes — 561 ; GABA, (voir aussi GUÈBA), 306 n. 14. 3 140 D. 3; 142 n. 12; 150 N. 5; 156 pays — 80 n. 4 ; 86 n.12 ; 87 ; 140n.2;

attaché militaire — 118 n. 4 ; GABIRE, (voir aussi GUÈBRIÉ) 194 N. I1. 3 n. 2; 162 n. 2; 163; 164; 166; 168: 142 D. 12; 162; 162 n, 3; 166 n. 4;

24##

= Le

Mare rar ce mcm

ét

— 742 —

171 n. 6; 179 N. IO; 180 n. 10; 186

n. 3 ; 196 n. 4 ; 208 ; 208 n. 2 ; 209 N. 3 ;

240 n. 2; 246; 250 N. 4; 256 N. II;

281 ; 301 n. 6 ; 337 ; 359n. 2; 3600. 1;

371 ; 371 N. 6; 375; 401 NM. 5: 435:

495 ; 495 N. 7 ; 509 N. 4 ; 532 N. 2,n 0;

609 ; 614 n. 1 ;

péril — 495 n. 6;

prisonniers — 125 N. 4 ; 143 n. 6; 236;

579 ; 600 ;

propriétaires — 613 ;

provinces — 359 ;

région — 139 N. 2; 145 N. 6;

reine — 58 n. 10; 79 N. 9; 81 n. 1 :

sang — 509 N. 5;

sujets — 603 ;

territoires — 120 n. 12 ; 176 N. 9 ; 532 ;

titre — 359 n. 3;

tombe — 567 ; 578 n. 2;

traditions — 578 ;

tribu — 43 N. 4 ; 44 n.6, n. 8; 58 n.7;

135 n. 3 ; 181 n. 5 ; 238 ; 241 ; 285 n. 8;
315 n. 6; 581 n. 8; 582 n. 3, 1L 5 ; 583 ;
583 n. 8; 584; 600 ; 604. Voir aussi :
Adda-Galila, Ala-Galla, Aroussi-Galla,
Azèbo -Galla, Borana ~~Galla, Djarso~~
Gasla, Itou-Galla, Miétcha-Galla, Nolé-
Galla, Ouallo-Galla, Raïa-Galla, Soddo-
Galla, Yèdjou-Galla.
Galla (langue), 13 ; 41 n. 8; 44 n. II; 45
n 8: 63 n. 12: 89 n. 3, n. 6; 105
n. 5; 136 n.2; 157 n. 2,N.4; 162 0. 4;
176 n. 5; 181 n.4; I9ON. 1; I95N. I2;
198 n. 10; 203 n. 3; 208 n. 1; 233;
235 N. 2 ; 242 N. 4, N. 7 ; 246 n. 8, n. 9,
N. 10; 247 0. 1, n. 3,N. 4; 251 h. 1;
330 N. 5 ; 335 n. 2; 340 n. 1; 349 n. 1;
358 n. 1 ; 360 n. 6 ; 362 n. 3 ; 372 n. 2;
390 N. 3, N. 9; 453 N. 2; 488 n. 3;
524 N. 3; 553; 577-
GALLA-Raïa, (voir aussi RaïA-GALLA), 185

n. 4-

GALLABAT, 251 n. 8; 252 n. 8; 601.

GALLIANO, 410 ; 411 ; 4I1 N. 8; 417 n. 6;

421 N. 7; 422 N. 9; 423; 424 N. II;

442 n. 8, n. 10.

GAMA (Vasco de), 52 n. 5.

GAMA (Christophe de), 51 n. 10; 52 n. 5,

n. 8; 54 n. 5; 597 n. 6.

Gamma, 272 n. 2.

GAMMÈGNA, 113; II4; IIS.

GAMERRA (major), 441 N. I0; 454 N. 4.

GAMo, (voir aussi GAMU, GUÈMO, GUÈMOU),

364 N. 5: 579-

Gamu, (voir aussi GAMO, GUÈMO, GUÈMOU),

281 n. 12.

GANALÉ, 307 N. 3.

GANALÈ DORIA, 464 n. 6.

GANDOLFI (Général), 315 n. 6; 326 n. 5;

350 n. 7 ; 365 n. 2.

Gane, 68 ; 317.

GANETA JEsUs, 500 N. 4.

GANETHE, 500 N. 4.

GARADO (fitaorari), 283 n. 3.

GARA-MOULLÈTA, 246 ; 246 n. 9.

GARDA, 139.

GARDOULA, 464 n. 10 (p. 465).

GARNEAU, 561.

Garo, 281 n. 12; 565.

Gativa, 195 n. 12.

GAULE, 567 ; 584.

Gaz, 199 N. 7.

Gaza, fils de Tsègaïo, 16.

Gaza (ville), 516 n. 8.

GÉDÉON, 433.

Geez, voir : gueez.

GEORGES (Saint), (voir aussi GUIORGUIS), 59

n. I ; 104 ; 104 N. 4; 130n. 2; 13I n. 2;

167 ; 235 n. 6; 328 n. 2; 420 n. 1,

500 n. 6 (p. 501) ; 527 n. 8; 551 n. 3;

560 ; 563.

GEORGES (Saint), église à Addis-Abèba, (voir aussi GUIORGUIS), 211 N. 4; 328 n. 2; 474 n. 2 ; 630.

GEORGES (Saint), église à Lalibèla, (voir aussi BIÉTÈ-GUIORGUIS), 560.

GEORGES V, roi d'Angleterre, 625.

GESHEN, (voir aussi GUÈCHEN), 260 n. 5.

GETHSÉMANI, île du lac Zouaï, (voir aussi GUIÉTIÉSSÉMANI), 335 N. 2.

GETHSÉMANI, à Jérusalem, 514.

Geudafis, voir dèggaf.

Gheez, voir gueez.

GHEDAREF, 307 N. 5.

GHIM, 50 n. 9.

GHIRGIS (ato), (voir aussi HABTÈ-GUIORGUIS), 429 N. 4.

GrovANNI (Le P.), 555.

GIRARD (Capitaine), 399 n. 6.

GIULETTI, 170 N. 3 ; 402 N. 2.

GLEICHEN (Comte), VII n. 1; 254 N. 5:

262 n. 8 ; 444 N. 6 ; 465 n. 3 ; 492 N. 5;

618.

Goa, 52 n. 5; 69 n. I.

pa

se

co

(aceue

— 743 —

Goa-TSIONE, (voir aussi GOUATTIONÉ), 135;

135 n. 4.

GOALAADE, 577.

GoBA, 503 n. 7; 566.

GOBANA (dèdjatch puis ras), 120 ; 120 n. 8;

142 N. I3 ; 144 ; 150; I50 n. 5; 160;

160 N. 4; 162; 166; 170; 171 ; 173;

174 ; 174 D. 2; 175; 175 D. 4; 170 N.

10; 180; 181 n. 5, 187 n. 11 ; 212 n. 1;

240 ; 240 N. 2, N. 3, n. 5 ; 241 ; 241 N. 4 ;

246 ; 249 fig. 33: 250 n. 3 ; 254 ; 254

n. 1,nN.2; 250 n. 11; 259 n. 3, n. 7;

202 N. 6; 270 N. 1; 281 n. 9; 3t7

n. 2; 360 n. 2; 390 N. 10; 584 ; 604.

GOBAT, 50 n. 5; 6on. 10; 127 n. 8; 196

N. 14 ; 198 ni. 2; 203 N. 4 ; 5092.

GOBEZ-AÏÉHOU, 410.

GoBèzIÉ, (voir aussi TÈKLÈ-GUIORGUIS),

118 n. 5.

Gochou, 64 n. 1.

GOCHOU, 324.

Goda, 181 n. 4.

GODAROBI, (voir aussi Gopo-RoBI), 180

n. 8.

Gopai, 66.

GODJAM, 28 n. 4 ; 45 n. 8, n. 17 ; 93 ; 93 n. 3,

N. 4 ; 108 n. 2; 126 ; 127 n. 6 ; 120 ; 129

n. I, n. 9; 130 ; 130 n. 2 (Gojam); 131;

ISIN. 7;132n. 1,n.7; 133: 133 1. 10:

134 ; 134 N. 2 N. 4; 135 n. 2 ; 137 ; 148

n.1; ISIN.2,;155; 155 n. 6; 168 n. 5 ;

170; 171 , I7IN.7 ; 173 n.4,n. 6; 174 ;

175 ; 175 N. IO ; 176 ; 176n.9 ; 178 ; 178

n. 6, n. 8, n.10; 179; 179n. 10 ; 180;

181 ; 181 N.1 ; I9ON. II ; 197 ; I99 n. 8;

201 ; 205 N. 5, N. 9 ; 207 ; 208 n. 2 ; 235

n.2;251 n.8; 252 n. I ; 253 n. 10 ; 255;

256 ; 256 n. 4 ; 258 n. 1 ; 259 ; 262 n. 1 ;

266 n. 9 ; 280 ; 304 N. 4 ; 306 ; 306 n.9 ;

318 n. 4 ; 321 n. IO ; 338 ; 338 n. 3 ; 339 ;

3390. I ; 340 ; 346 n. 1 ; 347 ; 349 361 ;

n. 9 ; 374 ; 374 N. 4 ; 390 N. I ; 428 n. 8;

453; 472 N. 4, N. 5; 476; 477 ; 482 n. 3 ;

484 n. I ; 485 n. 6; 486; 486 n. 10 ; 487 ;

487 n. 1 ; 492 ; 493 ; 493 N. 5, n. 6 ; 495;

506 ; 506 n. 13 ; 508 ; 509 n. 3, n. 7;

510; 510 N. 2; S5I1; S5II N. 4; 525

n. 6; 526 n. 4, N. 5; 532; 533 n. I;

538 ; 538 n. 11; 551 n. 3; 553; 554;

562 ; 565 n. I ; 579 ; 581 ; 581 n. 6,n. 8;

582 n. 7; 583; 584 n. 4; 587; 601;

610 n, 1 ; 612 ; 623 ; 626.

GODJAMAIS, 2 n. 11; 175 N. 4; 176 n. 2:
251 n. 8; 538 n. 13.
GODJÈB, 174 n. 1; 175 N. 3; 306 n. 12:
461 n. 9; 462; 581.
Godjo, 134.
Gopo-RoBI, (voir aussi GODAROBI), 180.
GoEporP (Victor), 327 n. 2.
GOFA, 360 n. 4 ; 504 ; 532 ; 532 n. 11 ; 604.
GoFFIN (Docteur), 216 n. 9 ; 510 n. 3.
GOLA, 175 n. 1.
GOLBO, 123 n. I0 ; 157 ; 157 n. 9.
GOLDA, 471 n. 6.
GOLGOTHA, à Jérusalem, 84 ; 285 ; 491 n.
4 ; 511 ; 524 n. 5.
GOLGOTHA, église à Lalibèla, 551 n. 3;
559 ; 559 N. 2.
GOLIATH, 270 N. 4.
GOLIÉ, 70 ; 70 N. 4.
GOLIMA, 284 ; 284 n. 4; 407 ; 407 n. 14;
408.

GOLLA, (voir aussi GOUOLLA), 446 ; 504.

GOLDSCHMIDT, 633.

GOMARO, 124 n. 8.

GOMMA, 171 n, 6; 175 n. 3; 533.

GOMOLI, voir : ABBA GOMOLI.

GONA, 336 n. 8; 464 n. 9.

GoNDAR, VII ; 17 n. 6; 34 n. 3; 47 n. 4 ;

48 n. 4; 54 n. 5; 56 n. 6; 57 n. 1;

58 n. 2, n. 9; 60 n. 10; 61 n. 8; 63 n.

13; 69}69 n. 2, n.4;70 n. 7; 72:73;

731 I1,1.2;76;76n.6,n.11; 78; 78

n. 3, n. 5; 79 n. 5; 80 ; 80 n. 4 ; 88 n. 6 ;

89 n. 4 ; 92 ; 99 n. 8;100 n. 5; 119n.6;

127 N. 5, n. 8; 129 n. 1; 133; I37 n. 2:

I4O N. 3; 153 N. 5; 155; 159 Nn. 7,

183 n. 2; I9I N. 6 ; 194 N. 4 ; 197 n. 3 ;

198 n, 6, n, 12; 199: 199 h. IL ; 200

n. 8; 201 N. 5, n. 8; 204 n, 6, h. 10,

n. 11: 207 n. 2; 209; 200 N. 1! ; 215

n. 12; 252 n, 1,n. 5, n, 8, n. 1o: 264

n. 2; 265 n. 2; 280; 233: 284; 234
n. 3; 305 n. 4, n. 5, n. 6; 30 n. 8, n.
13; 312n.3,n.6;337n. 6; 344 n. ! ;
353 N. 5; 366; 407 n. 13; 460 n. 3,
n 0, h. 9; 481: n. 4 ; 432 : 434 n. 1;
485 n. 6 ; 516 n. 4 ; 526 n. 4 ; 527 n. 2,
n. 7; 523 n. 3: 552; 553 n. 2: 560;
561 ; 562; 581 ; 581 n. 10; 582 ; 583 ;
587 ; 591 ; 593 ; 604 n. 1; 616; 617;
627 ; 629 n. 1 ; 630.
GONGA, 464 N. 3.
Gonga (langue), (voir aussi kaffitcho), 555.
GoNTCHO, 78 n. 2 ; 126 N. 5.
Goradié, 187; 188 n. 1; 506 ; 506 n. 1.
GoOrAGUE, voir GOURAGUIÉ.
GorDON (Colonel), 140 n. 6 ; 605 n. 5.
Gork, 281 n. 3; 283 n. 3; 395 N. 7; 397
n. 1; 462 n. 3; 472 N. I, N. 6 ; 500 n.
4 ; 527 N. 7: 536 N. 5 ; 605 ; 606 n. 5;
608 ; 625.

GORGORA, 561.

GOTA, 567.

Gotèra, 213 n. 8 ; 214 N. 3.

Gouada, 276 ; 392 ; 393-

GOUALIT (abègaz), 123 N. 5.

GouAMIÉ-GocHoU, 63 ; 64.

GOUANGOUL, chef de dynastie au XVIII s.,

voir: ABBA SIÉROU-GOUANGOUL.

GouANGOUL (dèdjatch), voir: GOUANGOUL-

ZècuèrÉ (dèdjatch).

GoUVANGOUL (ouagchoum), 356 n. 3: 359:

371 ; 375 fig. 58; 396; 431 n. 1; 480; |

506 n. 10.

GouANGOUL-ZÈGUÈIÉ (dèdjatch), 349 MP. 4:

406 ; 406 n. 8 ; 483 n. 3.

GoUARÈ-BIÉLA, 89 ; 133 N. 4.

GOUATTIONÉ, (voir aussi GOA-TSIONE), 135

n. 4.

Goua?z, 120.

GouBA-LAFTO, 164.

Goubaé, 149 n. 8.

Goubaïat, 154 n. 1.

Goubaïé, 453.

GouBBA, voir: ABBA GOUBBA.

GOUBÈLA, 323.

GoupDA-GOUDI, I21 N. 3.

Goudella (langue), (voir aussi hadta), 555:

GoUDÈR, 45 n. I, N. 17 ; 532 N. 9.

GOUDIT, 21 N. 2.

GOUDROU, 45 N. 12; 130 N. 1; I50, 150

n. 5; 176; 176 n. 3, n. 8; 177 N. I,

178 ; 178 n. 3 ; 179 ; 179 N. 4, 255 N. 4

256 ; 259 ; 503; 533 : 538: 581.

GOoUGOU, 241 N. 7.

GoOUGOUFTO, 397.

Gougs, 128 n. 5; 196; 200; 200 N. 6.

Goucsa (Lidj), 492 n. 3.

Goucsa (dèdjatch), fils d'Areïa, 495 n. 6;

506 n. 12.

Goucsa, fils de Oualié, dit deuxième

Goucsa, voir : GoUGSA-OUALIÉ (dèd-
jatch puis ras).
Goucsa (ras), 69 n. 2, N. 4; 187 n. 11;
196 ; 196 n. 3; 197; 197 N. 1, N. 8;
198 ; 199; 200; 200 N. 4; 201 ; 201
n. 4, N. 5, N. 7; 202; 202 N. 14; 203;
203 N. 4; 204 N. 9; 290; 301 N. 5;
583 ; OII.
GoucsA-OUALIÉ (dèdjatch puis ras), 93 n.
5; 128; 128 n. 5; 202 N. 4; 407;
484 ; 487; 487 n. 5; 488; pl. XLV
488-9 ; 489 ; 489 N. 4 ; 491 fig. 71 :
506 n. 9; 540 N. 4; 541 N. 6; 620;
621 ; 622 ; 623 ; 624 ; 629 N. 1.
GouULAS, 103.
Goullelat, 212 ; 467.
GOULLELATIÉ (fitaorari), (voir aussi TÈKLÈ-
MARIAM), 326 n. 4.
Goullitcha, 222.
GOULMA, 175.

Goulmassié, 431 n. 3 (goulmassiotch).

GOULMASSIÉ-KEBER, 241 ; 241 N. 2.

GOULMASSIÉ-GUIÉTA, 241 N 2.

GouLOo-MAKEDDA, 324 N. 1.

GOULOUFA, 567.

Goult, 73 ; 352 ; 398 ; 398 n. 7 ; 407 ; 480 ;

488 ; 525; 529 N. 7; 531; 612; 613;

613 n. 1, . 3-

Goultègna, 612 ; 613.

GouM, 19.

GOUMA, 170; 171; 171 N. 6; 173; 175,

176 n. 4; 281; 281 n. 8; 283 n. 3;

461 ; 464 n. 2: 503 N. 3: 532 533 N.

15 ; 582.

GOUMARA, 253.

Goumarié, 253 n. 5.

GOUMÈR, 124.

Goundo, 528 n. 14.

GouoLLA, (voir aussi GOLLA), 446 n. 5.

Goura, fils de Touloma, 45: 45 N. !;

136 n. 2.

Goura, nom de lieu, 121 N. 3; 124 N. 4,

159 N. 9.

GouraGUIÉ, VII; 42 n. 1; 43 N. 5, N. 14,

46 n. 11; 50n.7; 56n. 1 (Goragué) ;

88 n. 7 ; 124 N. 4, N. 5; 125 N. 4 ; 159

n. 9; 162 N. 4; 216 n. 1; 224 N. 5,

256 n. 7; 259 N. 2, N. 3; 3360 n. t;

429 N. 4 ; 488 n. 4 ; 503 N. 9, N. IT;

533 n. 12; 555; 504: 568 ; 582 ; 602 ;

604 ; 606.

esclaves — 604 n. 6;

origine — 345 n. 8; 518 n. 7;

pays — 362 n. 8; 502 n, II ; 565 n, 1.

Gouraguié (langue), 162 N. 4 ; 555-

GOURALIÉ, 166 ; 401.

— 745 — \

GOURGOURA, 43 N. I2.

GOUROUB-DEKDEK, 416 N. 2.

GOURRÈNI, 331 ; 536.

GRABHAM, 47 N. 6.

GRAGNE, (voir aussi GUERAGN), 19 N. I2;

24n 1:30; 39N 1; 48n 6; 49; 50;

son sn 8:52 n. 10; 53 n. 3; 54 ;

54 N. 6; 55 N. 2, n. 3; 56 n. 3; 61 n. 8;

62: 67 n. 5: 60; 72; 88 n. 7; 124 n.

4 ; 140 N. 3; 156; 162 N. 4; 163 n. 1;

169 ; 181 n. 6; 198; 198 n. 8; 208 ; 236 ;

236 N. 2 ; 246 ; 246 n. 6; 259 n.2; 265

n. 3: 281 ; 281 n. 6; 283 ; 308 n. 2 ; 335 :

360 n. 6; 301 ; 301 N. 4; 372 n. 2 ;

464 ; 464 n. 2, N. 4; 532 N. 4; 536;

537; 537 N. 1; 558; 558 n. 1; 562;

563 ; 564 ; 564 N. 1; 565; 566; 576;

577 ; 579; 580; 580 n. 3, D. 4; 581;

582 ; 597 ; 598 ; 611.

GRAGNE-BÈRR, 55.

Gras (fusils), 52 n. 6 ; 341 N. 4 ; 443 ; 443

N. 7: 504 N. I! ; 595.

GRASSI, 412.

GRrÉBAUT (Mgr Sylvain), 552.

GREC, 27 N. 5; 31 n. 3; I50n. 7; 239 N. 1;

ao n. 4: 511; SIT n. 7; 512: 514

n. 3, n. 5, n. 7: 515: 515 n. 2;

aboun — 190 n. IT ;

artisans — 520 n. 2;

chrétiens — 27 N. 4 ;

croix — 560 ;

église — 36 n. 5 ; 586 ; 588 ; 588 n. 2;

langue —Irn.1; 12 N. 3; 37 N. 3; 159

n. 9 ; 194 N. 2 ; 215 n. 8 ; 220 n.8 ; 558 ;

ouvriers — 524 ;

papas — 513;

version — 2 n. 11.

GREENWICH, 464 n. 10 (p. 465).

GRÉGOIRE XITI (pape), 570.

Grik, 515 n. 2.

GROHMAN, 23 n. 8.

GUANGOUL, Voir : ABBA SIÉROU-GOUANGOUL,

Guè, abréviation de GuÈLaOUDÈOS, 51;

52.

Gué, particule, (voir aussi Guié), 159 N. 9.

guèba, verbe, 271 N. 10; 274 N. 2.

>UÈBA, (voir aussi GABA), 175 N. 5. 306 ;

306 N. 14 ; 397; 397 N. 1: 461 ; 504;

533-

Guëbbar, 168 ; 264 n. 3; 390; 579 n. 6;

602 ; 614 ; 614 N. 3.

Guëbbèrè, verbe, 85 n. 5: 310 n. 4.

Guebbi, 19 n. 12 ; 33 n. 3; 112 n. 6; 150

n 3; 158 n. 9; 209 N. 4} 210 n. 1:

2160n. 5;218n.3:222n. 1; 230 n. 4,

N. 7: 232 n. 0: 233 N. 2, n. 3; 242;

245; 266 n. 2; 274; 277; 307 N. 4;

321 N. 7; 325 N. 4; 341 n, 3, n 10:

342 n 6h, 10; 352 n. t; 353 n. 2:

372 h. 2: 392 h. 7, N. 10; 393 n. 2;

457 n. 4; 466 n. 4; 408 n. 1; 515,

822; 822 N. 1; 524 n, 10: 528 n. 0.

n. IT ; pl. LIV p. 528-0 ; 530 n. 4 ; 533

n. 10; 530 N. 4 ; 542 N. 4; 565 ; 605;
607; 612: 623 ; 024 ; 625 ; 626 : 628:
629.
GuÈBEÏ£ÉHoU (chèlèga puis fitaorari), 245 ;
286; 287; 330: 302; 396; 400; 409
n. 7; 410; 429 N. 4 ; 435 ; 446.
Guèbèrié, 85 n. s.
Guèbèrié-chèngo, 85.
Guèbèta, 65 n. 9 ; 362.
Guèbèta biét, 65.
Guebeur, 4; 4 n. 5,n. 7; 5 N. 5; 49 ; 59 N. 4;
68:68n 13: 35 n. 5: 105 n. 7; 121 ;
122N. 8; 126: 127: 147 :158; 158 n. 9;
101 ; 187 ; 180 ; 190 ; 1O1 ; 105; 213 ; 220
n.11;221:222; 223; 223n.1; 2240.10;
226 ; 228; pl. XIX p. 228-9; 220; 220 n. 2,
n.9 ; 230: 230 N. 5 ; 207 ; 269 N. 7 ; 272;
273 ; 278 ; 279 ; 202 ; 2094; 295; 295 N. 4;
313) 330: 331 N. 2; 342; 342 n. 9;
343; 344 N. 4; 346; 347; 348; 349;

351; 352 ; 355 ; 356; 357 N. 1 ; 358;

301 ; 393; 394; 395; 397; 407 ; 428;

432 ; 453 ; 457 ; 458; 459; 462 ; 466;

467; 469; 469 n. 5; 470; 470 N. 3:

499 ; 530 ; 536; 542; 605 ; 610; 612;

614 ; 621.

Guèbèz, 332 n. 2.

Guèbèzenna, 332 ; 332 n. 2.

Guèbèzenna-goult, 332.

GUEBRA, (voir aussi GUÈBRIÉ), 194 N. F1.

GUËBRÈ-AGAEST, 545.

GUÈBRÈ-EGZIABEHER (dèdjatch galla), 396.

GUÈBRÈ-EGZIABEHER (dèdjatch tigréen), 189.

GUÈBRÈ-EGZIABEHER (mèmher), 370.

GUÈBRÈ-EGZIER (dèdjatch), (voir aussi

KoumMsAa), 176 n. 2; 400 fig. 62; 612.

GUÈBRÈ-GUIORGUIS, 420.

GUÈBRÈ-GUIORGUIS (guiétaïè), 479.

Guèbrè-hemamat, 307.

GUÈBRÈ-KIDANE (ras bitouaddèd), 185 ; 188.

GUÈBRÈ-MARIAM, 624 ; 626 ; 626 n. 2.

cr es ae

(EN?

Hi

ét

Ÿ

:

j F

n;

li

— 746 —

GUÈBRÈ-MÈDEHIN, 261.

GuÈBRÈ-MÈNrÈs QEDDOUS, 525 n. 8.

Guèbrè-mèrfiè, 266.

GUÈBRÈ-MÈsQÈL (roi), 18; 10; 512; 558.

GUÈBRÈ-MESQÈL (bitouaddèd), 185.

Guèbrè-Sèlam, 112 n. 6; 120.

GUÈBRÈ-SELLASSIÉ, nom d'homme, 7

n. 4.

GUÈBRÈ-SELLASSIÉ (aleqa puis tsèhafi-tee-

zaz et nebourè-ed), V; VI; VII; 167
fig. 27 ; 168 ; 329 ; 525 ; 528 ; 528 n. 2;
541 N. 2 ; 544 n. 1 ; pl. LVII p. 544-5 ;
545 ; 545 n. 2, N. 10 ; 546 fig. 81.
GUÈBRÈ-SELLASSIÉ (dèdjatch), fils de Baria,
496 ; 496 n. 6; 506 n. 12; 538 n. 22:
621: 621 N. 5: 627: 627 N. 1
GuÈBRÈ-SELLASSIÉ (dèdjatch), père de Lidj-
Amha, 143.
GUÈBRÈ-SELLASSIÉ (mèmher puis etche-
guié), 159; 168 n. 2; 225 n. 4; 279; ÿ
300 ; 327 ; 329 ; 330 ; 334 fig. 52.
GUÈBRÈ-TsADEQ, voir: ABBA GUÈBRÈ-TSA-
DEQ.
GUÈBRIÉ (ras), (voir aussi GABIRE, GABRIEL,
GUEBRA), 195; 196 nN. 3; 201; 262;
488.
GuÈBrOU (ouag-choum), 146 ; 180.
GUÉCHEN, (voir aussi GESHEN, GUEXON),
34 N. 7; 78 n. 3; 139 n. II ; 260 ; 260

n. 7; 208; 316; 316 N. 1; 371; 371

n. 8; 471 N. 3 ; 474 ; 564 n. 1.

GUECHIÉ, 63; 63 n. 3; 82; 96; 103; 136

n 9: 140 N. 5; 141 ; 240.

Guècho, 68 n. 7 ; 222 n. 6 ; 353 n. 1.

Guèdam, 329 n. 5 ; 453 N. 5.

Guèddai, 87 n. 1.

GuÈDÈA], 20.

GUEDÈM, 63; 63 n. 5, n. 6; 66; 82 ; 83,

103: 104 N. 1; III; 123 n. 2; 163

446 n. 5; 504.

GUÈDJA, 174 ; 361.

gueez (langue), V1; 1 n. 3; 2 n.1 (gheez);

12N. 0;13;:15n 1; 18nN. 12: 19N. 5,

22n 8 n 10: 28n 1,7. 4:46 0.7;

47 N. 8; 49 n. 2; 60 n. 10 ; 84 n. 0;

89 n. 4 ; 90 n. 11 ; 108 n. 3 ; 109 N. 2,

n. 3; 124 D. 1; 149 N. 8; 151 n. 6;

153 N. 4 ; 159 N. IO ; 204 N. 5 ; 233 N. 4 ;

281 n 12: 288 n. 1; 309; 314 n. 1;

479 N. 7: 497; SI1 N. 7; 512 n. 5,
516; 516 nN. 3; 530 N. 1; 537 N. 5;
544 N. 4 ; 545 N. 7, N. 8 ; 552 ; 552 n, 2
(gheez, geez, gueze) ; 553; 553 N. 3;
554 : 557 ; 558 ; 565 ; 633.
Guèj, 20 n. 3 ; 24 n. 6; 82 (guèzotch) ; 82
n. 2,
GuèraoupÉos (atié), (voir aussi ATNAF-
sècavÈp, et GALAWDÉWOS), 51 ; 52;
53 : 54 ; 55 ; 55 N. 5: 56: 56 n. I, N. 3;
160 n. 2; 564; 566 n. 9; 580; 581.
GUÈLÈBOU, 190.
GUÈLÈMSsO, (voir aussi GALAMSO), 241 ; 241
n. 7, D. 8; 242.
GUÈLGUÈLO, 164.
GUÈLILA, 335 ; 336.
GUÈLLÈTÈ, verbe, 73 n. 8.
Guemb, 34 n. 3 ; 46 n. 11 ; 69 n. 1 ; 86n. 11 ;
561.
GUÈMBITCHOU, 45 ; 360 N. 2.

Guèmbo, 68 : 68 n. 10 ; 69 n. 6 ; 189 ; 229 ;
230 ; 343 ; 346 ; 394 ; 407 ; 444 ; 460 ;
467.
Guèmbogna, 69 ; 104 ; 175 (guèmbognotch) ;
395-
Guemdja, 147 N. 7 ; 188 N. 4.
Guemdja-biét, 392 ; 392 N. 7; 393: 438:
551 ; 613.
Guemdja-sourri, 188 n. 4.
Guèmèd, 209 N. 3.
GUÈMIÉ, 50 ; 53 ; 56.
Guèmo, (voir aussi GAMO, GAMU, GUËEMOU),
281 n. 12; 364 ; 364 n. 5; 579; 604.
Guèmou,(voir aussi GAMA, GAMU, GUÈMO),
502 ; 533 ; 579-
Guenbot, 55 n. 7; 117; 135; 164 ; 177:
179 ; 215; 233; 251 ; 261 ; 327 ; 320;
330 ; 331 ; 453; 472 ; 513; 516 N. I2;
540 ; 572 : 573; 574 » 575-
Guend, 214 N. 7 ; 240 ; 313 N. 4.

Guenda, 214 N. 7 ; 467.

GUENDÈ-BERÈT, 176 ; 256 : 256 n. 11 ; 259.

Guèndèbèl, 168 ; 380 ; 451 ; 613.

GUENDÈBTA, 433 ; 433 F. 3-

GUENDJI, 461.

GUÈNÈMIÉ (qègnazmatch), 370.

GUÈNFEL, 285 ; 287 ; 424 ; 424 N. 4.

GUÈNNÈT, 497 ; 499 ; 500 ; 500 N. 4; 509,

544.

Guènnèt, 500 ND. 4.

GUENNÈTÈ-GUIORGUIS (église), 564 N. 1.

Guènzeb, 528 n. 1.

Guera, 4 N. 9.

Guera-guiéta, 217. Voir : Oubié.

GUERA-MÈQIET, 304.

GUERAGN, (voir aussi GRAGNE), 39 N. 5.

GUÈRALTA, 18 n. 10; 286 n. 1 ; 496 n. 3;

558 n. 3.

Guerar, 195 n. 12.

Guerazmatch, 4: 4 n. 9 (explication du mot) ; 394 n. 4. Voir: Babou, Banti, Bèlai, Djalié, Haïlè-Mariam, Oualdè-Yohannès.
Guerch, 539 : 539 N. 3 : 594 : 594 N. 3 : 595.
GUÈRÈN, 215 ; 532 n. 8.
GUERENO, 566.
GUERFA, (voir aussi GAFRA), 289 ; 280 n. 4 ; 200 ; 532.
GUERGUÈRA, 128 ; 261.
GUÈRIMA, voir : ABBA GUÈRIMA.
GUERMA-ASFÈR, I6.
GUERMA-SÈFÈR, I9 ; 395 N. 3.
GUERMA-SELLASSIÉ (mèmher), 144; ISI; 152 ; 150.
GUERMA-SOR, IO.
GUERMAMA, 88.
GUERMAMIÉ (dèdjatch), 126 ; 132 ; 148 n. 22.
GuEsGUÉ, 538 n. 8.
Guèsguèssa, 121 N. 2.

GuèssèssÈ (dèdjatch), 416 ; 488 ; 480 n. 4 ;
506 n. IT.
GUÈTCH, 215.
GUEXON, (voir aussi GUÉCHEN), 260 n. 5.
Guezat, 24 n. 6 ; 532 ; 612.
gueze, Voir : gueez.
GUEZÈT, 141 ; I4I N. 9.
GurBIÉ, (voir aussi XEBI et ZEBE), 175;
175 N. 10; 283; 330; 331; 375: 502-
n. 10.
GurBIÉ de DJIMMA, 533 N. 14.
GuiBIÉ d'ENNARIA, 55 N. 9; 175 N. 4 ; 533
n. 5.
GurBIÉ de LAGAMARA, 45 N. 14.
GuiBrÉ de LIMMOU, 45 N. 14; 175 n. 8.
GurBIÉ de NONNO, 44 N. 7 : 45 N. 14 ; 55 N.
9; 120N, 10; 175 N. 9, N. IO ; 254 N. 2;
532 n. 9.
GUIDDA, 395 ; 520 ; 521 ; 521 N. 7.
GUIDI, 17 N. 14; 40 N. 6, N. 9; 41 n. 6; 42

n. 1: 49 N. 5; g0 n. 11; 552: 553:

579 n. 6; 633.

guié (particule), (voir aussi gué), 159 n. 9.

GUIÉCHA, 462 ; 462 N. 5.

GUIÉRA, 166 n. 10} 171 n. 6; 175 N. 3;

262 n. 6; 281; 281 n. 8; 435 n. 7;

462; 462 n. 4 : 533; 533 N. 15; 582.

Guiès, 67.

Guiéta, 22 ; 195 n. 3 ; 541.

Guiétaïé, voir: Guèbrè-Guiorgais, Haïlou.

GUIÉTIÉSSÉMANI, (voir aussi GETHSEMANÉ),

93 N. 5: 335; 335 N. 2.

GUIT.DISSA, 456 n. 5.

GUIMIRA, 462 ; 472; 472 N. 1; 484 n. 1;

533 N. 4: 553; 599 N. 1; 604; 625.

GUINDA, 366 n. 6.

GuiorGUiISs, (voir aussi GEORGES (Saint), 59;

67; 60; 235: 437; 437 N. 8: 438:

442 ; 500 ; 501 ; 525.

GuriorGUIs, église à Addis-Abèba, (voir

aussi GEORGES (église de), 372 ; 372 n.
2; 454 ; 524 ; pl. LIII p. 524-5 ; 530.
Guizoara, 561.
GUNA, (voir aussi QOUANA), 261 N. 14.
GUNDAPTA, 433 n. 2.
GUNZBOURG, 592 n. 8.
GwyNN (major), 484 n. 1 ; 485 n. 10 ; 527
nn 2; 576 n. 1.
H
HABAB, 554.
HABACUC, 49 N. 3.
HABESCH, 2 n. II.
HABTÈ-GuUIORGUIS, nom d'homme, 7 n. 4.
HABTÈ-GuIORGUIS (fitaorari), (voir aussi
GHIRGIS (ato), 429; 429 N. 4; 461;
462 n. 2; pl. XL p. 462-3 ; 464 ; 464
n. ro (p. 465) ; 483 fig. 68 ; 502 n. 6,
n. 7, n. 11 ; 504 N. 7 ; 527 ; 528 n. 10;
541 n. 2: 584 ; 622 ; 624 ; 625; 628;
629 ; 630.

HABTÈ-MARIAM (ato), 82; 83 n. 1; 84.

HABTÈ-MARIAM (dèdjatch), 615 fig. 93.

HABTÈ-OUALD (alèga), 153 ; 154.

HABTÈ-YÈs, 103.

HADAD, 202 n. I.

HADALÈ-GousB, (voir aussi HADELÈ-GOUBO),

406 n. I.

HApELÈ-GouBo, (voir aussi HADALÈ-GOUB),

166 n. 5.

HaDIA, (voir aussi ADIA), 233 n. 12; 580.

hadia (langue), (voir aussi Goudella), 555.

HADIAH, (voir aussi ADEL), 246 n. 6.

Haps KaAwas, 465 n. 3.

HaADJ1 ZEÏNOU, 398.

HAFDAR, 568.

Hacos, homme du Tigré, 471 ; 472; 473 :

473 N. 3; 474 D. I, N. 3.

Hacos (belata), 189.

4 ei ct dridenre a cac ccm Lans Mrs Ju

1 er ee a ’

24

145 3j — 4e –

522 n. 4, n. 6; 526 n. 2 ; 527 n. 7,n. 8; HÉRODE, 97 ; 100 ; 1OI.

530 n. 1; 533; 536 n. 5; 539 n. 3; | HÉRODOTE, 40 n. 5.

Hacos (dèdjatch), voir : Hacos-TAFARI | HAÏLIÉ (fitaorari), 472 n. I.

(dèdjatch). HaïLrÉ (mèredazmatch), (voir aussi HAÏLÈ-

Re 000 cé

3e ae es

a

Hacos (dèdjatch puis ras), 180 ; 354 ; 357 :

475-

Hacos-TAFARI (dèdjatch), 354 n. 8; 430;

430 N. 5, N. 7; 431 ; 432; 458 n. 5;

474 N. 6.

HAHAÏLIÉ, 425 ; 426 N. 3.

Haï, 200 N. 1.

HaïsÉéTo, 288 ; 288 n. 10.

HAÏK, 102: 102 À 7; 123 N. 10; 157 N. 2,

162 ; 165 ; 165 n. 5, n. 6; 166 n. 3;

169 (D. 1: 250} 252 P. 2, 260; 260

n. 9; 474 ; 563.
HAÏK-MESSHAL, 287.
HaïLè-GurorGuUIs (nègadras et bitouaddèd), 527 ; 527 n. 8 ; 534 fig. 77 ; 619 fig. 95 : 624 : 625 ; 627 ; 6209.
HaïLÈè-MARIAM (dèdjatch), (voir aussi : ABBA OUATTO), 158: 176 N. 1,
HaïLè-MARIAM (dèdjatch), chef d'Errgié, 398.
HAïLÈ-MARIAM, (dèdjatch), frère de Mèko-nen, 284 ; 362.
HaïLÈ-MARIAM, (dèdjatch et bal-abbat), yoir : HAILÈ-MARIAM-GUÈBRIÉ (dèdjatch et bal abbat).
HAïLÈ-MARIAM-GUÈBRIÉ (dèdjatch et bal-abbat), 187 n. II ; 195 ; 196 ; 197 ; 202; 203 ; 205 N. 2; 206 n. 9.
HAïLÈ-MARIAM (guerazmatch), 371.
HAÏLÈ-MARIAM, pacha, 610.
HAïLÈ-MARIAM (gègnazmatch), 371; 372; 373-

HAÏLÈ-MARIAM (ras), 261 n. I.

HAïLÈ-MÈLEKOT (nom d'homme), 7 n. 4.

HaïLè-MÈLÈKOT (Atié), (voir aussi BASHAK WooruD, BÈCHAH-OUARED,BÉCHÉOUR), 70 ; 74 ; 74 N. 3, N. 8; 75: 75N. 3, n.6; 77 ; 77 N. 3 ; 78 ; 78 n. 6; 80; 80 n. 1, n. 10: 81 n. 1 ; 83: 83 n. 3, n. 8, n. to ; 84 ; 84 n. 2, n. 6; 85: 85 n. 3, n. 6; 80; 90; 01: OO! fl. 2; 94 À. !, 104, 129 ; 131 ; 134 ; 192 ; 205 N. 8; 497 N. 3: 535 1 6.

HAïLÈ-MIKAËL (meradazmatch), (voir aussi HaïurÉ (meredazmatch), 78 n.6, n. 7; 02; 04; 117: 132; 133 N. 4; 161; 284 n. F1.

Haïrè-SErLassiÉé I, IX.

HaïLè-Yàssous, (voir aussi IMAM), 203 N. 1.

HaïLÈ-Yèssous (abba), voir : ABBA HaïLè-VYÈssOoUs.

MIKAËL (meredazmatch), 92 ; 92 NL;

93; 101 ; 126.

Haïrou, fils de Djoleïé, 65.

HaïLou (guiétaïé), 479.

HaïïLou (ras), (voir aussi SEioUM (dèdjatch)

537 ; 538 n. 1 ; 623 ; 623 n. 2.

Haïmanotè-A baou, 153 ; 153 N. 10 ; 154 N. T.

HAKIM (cheik), 247 N 1.

HAKIM, 567.

Harevy (J.), 17 n. 6. 553-

HAMASSIÉN, (voir aussi HAMAZIEN), 54 N. 3;

185 n. 3 ; 288 n. 5; 299 N. 1; 367N.1;

418; 429 N. 7; 433; 433 N. IO; 435

n. 5 ; 437 ; 437 N. 3 ; 449 ; 450 ; 528 n. 3.

HAMAZIEN, (voir aussi HAMASSIÉN). 418 n. 3.

hamlié, 22 ; 66 ; 136 ; 183 ; 184 ; 214 ; 263 ;

272 ; 308 ; 300 ; 311 ; 324 ; 427; 441 ;

454 ; 478: 478 N. 3; 505: 525: 572:

573 ! 574 ; 575 ; 589.

han, 515 N. 4.

HANDI, 16.

HANDOR, 16.

HANNA SALEB bey, 53 n. 1.

HANOVRE, 633.

HAOUZIÉN, 285 n. 15 ; 288 n. 7 ; 423 N. 7:

424 ; 424 n.6, N. II ; 425 ; 425 N.7 ; 627.

HARAHER, 425.

HARAMAT, 288 ; 496 n. 3 ; 558.

HARAR, 22 N. 10 ; 33 N. 7 ; 39 N. 5 ; qon. 7;

420. 3; 43 N.9;44N. 3, N.10;45N. 7;

1tG.n. 4; 124 N. 4: 159 À. 9; 168 n. 6

(p.169);199 n.8;208 n. 1; 224 ; 225 N. 7:

220 N. 10; 233 N. 12 ; 238; 238 n. 3,

n. 4, N. 5 ; 239 ; 239 N. 1, N. 2 ; pl XX

240-1; 241 N. 3, n. 8; 242; 247

n. 2; 244 ; 244 N. 4 ; pl. XXI, XXII

P. 244-5 ; 245 : 245 N. 2, N. 4, N. II, N.12;

246 ; 246 n. 3, n. 6; n. 10; 247; 247

n. 1, n. 2, N. 3, n. 4, n.6, n. 7, n. 8,n. 9;

248 ; 248 n. 1, n. 5, n. 11 ; 249 N. 3:

256 ; 256 n. 2 ; 271 N. 3: 285; 200Nn.5;

307 ; 307 N. 3; 322; 322 N. 3; 323.

325 n. 2; 342 n. 12; 346 ; 365 N. 2;

370 n. 1 ; 373 n. 6, n. 8 ; 374 ; 374 N. 8;

399 D. 2; 401 N. 5; 421 N. 6; 435:

455 n. 1, N. 3; 472; 472 h. 6, N. 7;

474 N. 3 ; 479 ; 479 N. 6 ; 480 ; 484 n. 1,

n. 2 (p. 485): 485 n. 4, N. FO; 493

n 5; 499 h. 1; 505. 6: 506 ;

506 n. 6; 520; 521; 521 N. 7; 522,

552; 553; 555; 566; 567 ; 568 ; 578 ;

581 ; 582 n. 11; 612 n. 2; 613; 617;

622 n. 2; 627 ; 628 ; 620.

HARAR-GUIÉ, 159 N. 9 ; 208.

Havrari (langue), 246 n. 8, n. 9; 247 N. 1,

n. 3, n. 4; 555-

HARGUEÏSSA, 568.

HAROAHKI, IQ N. 9.

HARR-AMBA, 58 ; 58 n. 11 ; 59 ; 59 N. 3, N. 4 ;

104 N. IT ; 325 ; 533 ; 533 N. 6.

HARRINGTON (Colonel), 465 n. 3 ; 466 n. 7;

502 n. 1; 540 N. 6; 541 n. 1.

HARRIS, 60 n. 3; 61 n. 7, n. 9; 62 n. 10;

63 n. I1, N. T2; 64 N. 4; 65 n. 2; 70

à 1 n°2 n 6:72 6.3; 74 n. 8: 77

n.4;: 781 2; 91 n. 3; 108 n. 5: 125

n. 5; 148 n. 3; 163 n. 9; 226 n. 3;

232 N. 3 ; 301 N. 5 ; 579 ; 600 ; 603 n. 6.

HARRISON (James), 484 n. 1.

HAssÈN-ENDJABO, 259.

HassiéTou (alèga), 159 n. 3; 296; 209;

300 ; 300 N. 5 ; 301 N. 1 ; 302.

Hatzé-azazé, 168 n. 1.

HAYES, 47 N. 6; 499 N. 1.

Hazléb, 1: 2.2 0.2, nN.-5:3n 3:35,6:

Q; 12; 15; 510.

Hebr, 110 n. 1.

HÉBREU, 18 n. 2; 43 n. 10; 550.

langue — 41 N. O.

Hedar, 47 n. 5; 84 ; 86; 119; 126; 136;

138; 139; 170 N. 5; 209; 238 ; 280;

325; 351; 351 n. 5; 361; 362: 397;

486 ; 536: 572; 573: 574; 575: 589.

Hedar-tsione, 170; 170 nN. 5; 200 ; 398 n.

6 ; 544 N. 3.

Heg, 125 n. 5.

HÉLÈNE (impératrice), (voir aussi ROMANIÉ

OUARQ), 29 N. 3 ; 38 n. I, n. 4; 562.

HÉLÈNE (Sainte), 491 ; 508 ; 511 ; 514 ; 515.

HÉLÈNE (Sainte), chapelle, 511 n. 6; 514

A. 4.

Héros, (voir aussi JULIUS), 194 ; 194 n. 2.

HENDÈQIÉ, (voir aussi CANDACE et KEN-

DÈQUIÉ), 516.

HÉNIN, 520 N. 2.

HÉNOCH, 163 N. 5 ; 194 N. 9 ; 343 N. 6 ; 585.

HENRY, 555.

Henssa, 559 n. 1.

HENTZE, 499 n. I ; 508 n. 2 ; 580.

HÉRACLIUS, 33 n. 6; 580.

HrrvEy (Lord), 540 n. 6.

HEUGLIN (von), 94 N. 4 ; 107 N. 7 ; 127 n. 8;

261 1. 14; 201 N. 3: 538 n. 9.

HEWETT (amiral), 210 n. 2; 601 n. 9.

HevrinG (Peter), 586.

HEZBA, 414 n. 6.

HEZBÈ-NAGN, 35.

HIDA, 45 n. I ; 169 N. 4.

HIÉPPAPPA, 22.

HIMYARITE, 2 n. I ; 516 n. 10; 558.

inscriptions — 13 N. 4 ; 428 n. 2.

HrnDpou.

style — 466 n. 2.

HIRAM, (voir aussi KIRAM), 72 n. 7.

HIRNA, 230 N. 4; 242.

HocHNEL (chevalier de), 509 n. 7.

HopsoN, 464 n. 6 ; 503 n. 13; 553.

Hoï, interjection, 99 n. 8.

HOLOTA, 499 ; 500.

HOLTz, 536 n. 3.

HOMÉRITES, 300 n. 6.

Horn, 139 n. 5.

HOREB, 225 n. I.

HORMAT, 407.

HoORRO, 176: 176 N. 12; 177;

178 ; 533: 538: 581.

HorRro-DARÈGOT, 177.

Horro DJARIÉ, 177.

Hossahena, 128 n. 7.

HoTcHKISS, 330 n. 6; 340 n. 6; 441 N. 4.

Houdad, 611.

Houdadié, 589.

Houlèt-ledèt, 586.

HOULOUL, 236 ; 236 n. 4.

HuLA, 179 N. 2.

HUMBERT, roi d'Italie, 170 n. 3; 255 n. 4;

273 n. 1; 200 N. 1; 365; 365 n. 4:

366 n. 1, N. 2 ; 367 N. 4 ; 402 N. 6 ; 424

fn. I, 450 ; 455 : 593-

HUNTER, 555.

Hvxkso, 1 n. 3.

IAïA, voir : JAJA.

IBsA (fitaorari), 538.

[pjDJoU, 580 n. 3.

IFAT, 28 n. 2: 57 0. 3,7. 4; gÜ n. 2, 113,

213 ; 247 N. 1 ; 533 ; 580.

IGUEM, 50 N. 9.

ee cs à

one gi

Ÿ

;

il

Ut

|

st

a

0e te a a

a ur emee dde

rar viens Me À esse ds “

— 750 —

Ita (Alfred), 162 n. 4; 163 N. 9; 175 N. 5: | ISRAÉLITE, 32 n. 6.

220 N. 3 ; 268 n. 1 ; 283 N. 1:288 D. 3;

291 n. 6; 336 n. 2, N. 4; 341 N. 9;

342 N. 12; 396 N. 4; 463 N. 8; 466

n 8: 492 H. 3; 618.

Ilma, 199 N. 9.

ILMA (dèdjatch), 520 ; 522.

ILMA-ORMA, 199 ; 577-

ILOU, 45 ; 150 : 150 N. 5 ; 181 ; 397 N. 1 ; 581,

ILou-ABBA-BoR, (voir aussi ILou-BABOR),

397 n. 1.

[ILou-BABOR, (voir aussi ILOU-ABBA-BOR), 45

n. 1: 281 n. 3; 283 n. 3; 306 n. 14;

396 n. 10; 397; 462 N. 3; 464 n. 2 ;

484 n. 1 ; 504 ; 533-

IMAM (ras), (voir aussi HAÏLÈ-YESSOUS), 197 ;

203.

Imam (mot arabe), 119 N. 4, N. 5; 158 ; 627.

Voir : Libèn-Amdié, Mohamed-Ali.

IMATA, voir: ABBA IMATA.

IMEUR (dèdjatch), (voir aussi IMMA), 200,

290 n. 2.

IMEUR-MOHAMED-QANQIÉ (dèdjatch), (voir

aussi MOHAMMED KANKI), 280.

IMI, 307 N. 3.

IMMA (dèdjatch), (voir aussi IMEUR), 290

n. 2.

INDES, 209 N. I ;

599 n. 1.

INDIEN, 69 n. 1 ; 357 N. 5; 465 N. 3, 466

n. 8; 525 n. 6; 592 N. 3.

commerçants — 465 N. 3;

maçons — 497 N. 4 ;

marchand — 339 N. 5:

ouvriers — 465.

IRLANDAIS, 495 N. 0.

[ROUT (oueïzèro), 196 ; 196 n. 11 ; 202 : 203.

IrouTr-GoucsA, voir : TROUT (oueïzèro).

IsAAC, 259 ; 259 N. T.

ISAÏE, 75; 482 n. 2; 493.

ISENBERG, 34 N. 4 ; 62 n. 10, 70 N. 1! ; 553:

ISLAM, 280 n. 5 ; 361 n. 5 ; 601 ; 604 ; 627 ;
628 ; 629 n. 2.
Islamisme, 27 n. 1; 181 n. 6; 199 N. 13;
205 n. 12; 236 n. 2, 300 N 6.
IsMAÏL pacha, 121 N. 3; I9O N. II.
ISMANIA, 516.
IsrAËL, V ; 12; 13; I4 N. 1, 21; 21 0.1,
22: 22 1. 0 D. 7: 25; 30. 4, 31;
56; 62; 75 n. 6; 125; 131 ; !42, 181
n. 6; 204 N. 5; 223 ; 317; 327; 430,
482 n. 2; 506; 542; 543: 610.
6on. 8; 70 n. 1; 230N.1,;
_
nation — I25 N. 5.
IssA, 244 ; 244 N. 5; 247 ; 506 ; 567 ; 628.
ITALIE, 2 n. 11 ; 168 n. 6 (p. 169) ; 180 n.
10 ; 183 n. 1 ; 238 n. 3, N. 5; 244 N. 4 ;
255 n. 4, n. 5 ; 259 n. 8; 261 n. 3 ; 263
n. 4; 265 n. 5; 266 n. 4; 276 n. 6,
283 ; 285 ; 285 n. 2; 288 n. 7; 299 n. 1 ;

307 n. 5 ; 320 N. 4 ; 329 N. 8; 350 N. 4 ;
354 n. 8 ; 362 n. 13 ; 365 ; 365 n. 7,n. 8;
366 ; 367 n. 4, n. 6, n. 10; 369 n.I,n.6;
370 n. 4, n. 8; 372 N. 3; 397 N. 6;
398 n. 5; 402 n. 5 (Italia) ; 403 ; 404
n. 2; 421 N. 8; 429 N. 6; 450 N. 4;
151 N. 12 ; 454 ; 455 ; 456 n. 1, N. 2, N.
3, N. 4, N. 5 ; 466 n. 7 ; 486 n. 4 ; 480 ;
499 N. 1 ; 502 N. 1 ; 526 n. 2; 527 n. 2;
540 n. 6; 552; 553; 603; 627; 628.
ITALIEN, 12 N. 3; 168 n. 5; 185 n. 3; 197
n. 10; 212 n. 1; 238 n. 3; 250; 250
1 1; 253 0 1, n 2, n. 3; 2581. 1;
264 N. 5; 284 n. 14; 285 N. 4, n. 9;
288; 288 n. 7; 289 n. 3; 307 n. 2,
315 n. 6 ; 339 N. 1 ; 350; 350 N. 7, N. 9;
351 N. 1 ; 354 N. 7 ; 357 N. 4, N. 6; 359 ;
365 ; 365 n. 2; 366; 366 n. 6, n. 11;
367 ; 367 n. 1; 368; 368 n. 1, n. 2,
nn 3, n. 6: 369: 3609 N. 1 h. 5; 371,

371 N. 4, N. 5, N. 8; 372; 372 N. 3,

n. 5: 373; 373 N. 1, N. 2, h. 4, h 8;

374 N. 1; 396 ; 401 ; 403; 403 N. I,

408 ; 409 N. 2; 410 nm. 1; 4II; quT

. 11; 413; 414 N. 7; 416; 417; 417

. 8; 418; 418 n. 5, n. 7; 419; 419

. 1, N. 3; 420; 420 N.4; 421; 42!

. 4; 422; 422 n. 8, n. 12; 423; 423

. 2, N. 3, N. 4, N. 7 ; 424 ; 424 N. 10,

425 ; 425 n. 3, N. 5; 426; 428 ; 429

n. 3, n. 8; 430; 430 N. 7, N. 8; 431;

431 N. 1; 433; 433 N. 4: 434: 435:

436 ; 437 ; 437 N. 3; 438: 438 n. 8,

n. 9; 439; 439 N. 3, N. 8; 441 N. 4;

442 ; 443; 444 N. 7; 445: 445 N. 7:

446 ; 447 ; 447 N. 10; 449: 449 N. 3;

450 N. 4, N. 5; 451; 452; 453; 458:

459 N. 5; 460; 460 n. 8; 464 n. 8;

475 N. 5, N. 8; 476 N. 3 ; 478 ; 478 n. 2 ;

480 ; 480 n. 1; 481 N. 4; 483 n. 2;

484 n. 1, n. 2 (p. 485) ; 492 N. 3 ; 496

n. 2; 593-

agent commercial — 627 N. 2;

armée — 372 n. 6 ; 408 ; 427 ; 438 ; 443 N.

— 751 —

13 ; 445 N. 6; 449:

artillerie — 418 n. 2;

auteurs — 610 n. 1;

autorités — 628 ;

blessés — 444 ;

canonniers — 418 ;

canons — 418 n. 2;

capucins — 582 n. I1 ;

colonie — 374 n. 1;

colonne — 411 N. I0;

consul — 601 n. 8;

côté — 433 n. 5;

croix-rouge — 456 n. 5;

diplomate — 184 n. 3; 185 n. 11.

document — 365 n. 2; 427 N.5 ; 451 n.06;

domination — 403 n. 1;

entrepreneurs — 500 n. 3;

envoyé — 521 N. 7;

estimation — 504 n. !1;

explorateur — 390 n. 10;

forces — 404 N. 4;

fusils — 419 ;

général — 366 n. 7; 371 n. 7; 410 ; 410

n. 10: qli n. 5: 420 n. 8; 427 1. 4:

428 n. 3; 436 N. 3 ; 438 ;

géographie — 124 n. 2; 147 n. 8;

gouvernement — 273 N. I ; 351 n. 2; 365

n. 2, n. 4: 368 n. 4: 402; 402 n. 8;

403 : 403 N. 3: 421 n. 6 ; 422 ; 425 n. 2;

429 N. 2 ; 450 ; 450 N. 2, N. 5; 486 n.

3: 603;

influence — 307 n. 5;

ingénieur — 524 N. 7 ; 525 n. 6;

interprétation — 209 n. 1;

langue — 90 n. 11 ; 119 n. 2; 182 n. 3;

245 N. 13; 395 N. 7: 430; 448 n. 4;

530 n. 1; 618 n. 6; 633;

marchand — 424 ;

médecin — 373 N. 5 ; 449 N. 2;

médiation — 509 n. 7 ;

missionnaire — 554 n. 3;

morts — 449 N. 7;

officiers — 395 n. 7 ; 410 ; 411 ; 412 ; 420

n. 6; 440 N. 5; 451 ; 455 N. 5;

pertes — 433 n. 1,

plénipotentiaire — 424 n. 11 ;

position — 433 n. 8;

prisonniers — 444 ; 451 ; 451 N. 10 ; 454 ;

455 ; 456 ; 456 n. 5;

protectorat — 273 N. I ; 427 n. 6;

Renaissance — 562 ;

revanche — 475 n. 9 ;

568 ;

sang — 454 :

sentinelles — 418 ;

Société de géographie — 471 n. 6; 527

2;

soldats — 368 ; 431 ; 433 ; 435 ;

témoin occulaire — 392 n. 3;

territoire — 627 ;

texte — 261 n. 3;

troupes — 372 n. 4 ; 373 n. 1 ; qIO ; 411

n. 9; 432,

voyageur — 127 n. 6 ; 145 N. 5 ; 395 N. 3;

553 ; 578.

Îtié, (voir aussi Itiéguié), 80 n. 3.

Ihéguié, 80 n. 3, n. 4; 108 n. 5; 159

n. 9: 208: 238; 274; 274 N. 3; 275,

275 n, 8: 276; 2701. 7; 277 ; 277 6. 5.

n. 6: 280; 280: 200; 201 ; 313; 317;

319; 325: 326; 327; 330; 337: 341

n. 6; 348 ; 356; 357; 357 N. I: 392;

393 : 398 ; 406 ; 407 ; 416 ; 419 ; 421 ;

437 ; 441 ; 442 ; 444 ; 445 ; 451 ; 452 :

457 ; 458 ; 459 ; 475; 478; 484 : 499;

500 ; 508; 516 n. 8; 521 ; 522; 523;

532. Voir: Mènèn, Mèntouab, Taïtou.

ITIoPyÉ, voir: ETHIOPIF.

Itot, voir: Yémanech.

Irou, 43 n. 6: 96: 238$; 239; 242 N. 5-

ITou, fils de Kèrrèïou, 43.

ITOU-GALLA, 96 n. 5.

ITTISSA, 361 n. 2 ; 525.

J

JacoB, 259 ; 266 ; 514 n. 2.

JAcoB l'imposteur, 56 n. 4.

JAcoB1s (Mgr de), (voir aussi YACOB (aboun)

19 N. 5; 586 n. 1.

Jaa (tribu), 43 n. 4.

JAFFA, 516 n. 5; 518 n. 2.

JAMES, 236 n. 10.

JANNI, (voir aussi Prêtre JEAN), 99 n. 8.

JAPHET, 599.

JArossEaU (Mgr), 582 n. 11.

JARRÉ, 177 N. 9.

JEAN (Saint), 32; 32 n. 2,

215.

année de –

208 ; 250: 371;

575-

JEAN BAPTISTE (Saint), 249 ; 249 N. 4 ; 337

n. 8; 443 n. 3.

n. 8; 133 6. 3;

- 73 ;- 76 ; 76 n. 8 ; 82 ; 84 ; 168;

508 ; 571 ; 573; 574 ;

JEAN CHRYSOSTOME (Saint), 153 n. 9.

ctkeatrrireunes

— 716$ —

JEAN (Prêtre), (voir aussi JANNI), 29 N. 3;

99 n. 8.

JEAN II, roi de Portugal, 38 n. 3.

JEan III, roi de Portugal, 51 n. 10 ; 52 N. 3.

JexoscHuua, nom d'homme, 540 N. 5.

JéHy, 205.

JÉRÉMIE, 75-

JENNINGS (major), 508 n. 1.

JÉROME (Saint), 270 N. 4.

JÉRUSALEM, 2; 2 n.2;7N.4; 1ON. F,N.2,

11; 11 N. 3; 12 N. 6; 16; 26; 27; 20,

29 n. 3; 30; 31 fi. 2:32 N. 4; 33nh.6;

36 ; 36 n. 5 ; 55 ; 82 ; 84 ; 84 N. 7; 100;

128 n. 7; 169 n. 9; 205 N. 12; 490;

490 n. 3, n. 6 ; pl. XLVI p. 490-1 ; 491 ;

492 N. 2, N. 5; 501 N. 3; 508 ; 511;

512; 512 n. 8; 513; 513 N. T; 514;

514 N. 2, N. 8, n. 11; 212 N. 4; 223,

270 N. 2 ; 285 ; 316; 317 N. 1, 334 N. 2;

354 ; 369 N. 6 ; 405 ; 484 ; 480 ; pl. LI

514-5; 515; 515 N. 1, N. 3, N. 4;

516; 516 n. 2; 517; 517 N. 3, N. 4;

518; 518 n. 5, N. 7; 519; 559; 610.

Jésus, fils de SIRACH, 586.

JoaB, 239.

Joas I, 56 n. 3 ; 199 N. 3; 3582 ; 616

JOHANNES, voir : YOHANNÈS IV.

JOHNSTON, 3 N. 4; 70 N. 1; 606 n. 2.

JoNAs, 588.

JONATHAN, 349 N. 7.

JORAM, 202.

Josrrn 514

JOSIAS, 4—.

Josué, 205 ; 540 n. 5.

JOUBERT, 175 N. 7-

JOURDAIN, 577 N. 10.

fjupAa, VIII ; TX fig. 1: X1: 30 N. 4; 122

n, 7; 150 D. 3; 402 N. 10, 482 n. 10;

545 N. 5 ; 594 ; 616 ; 617 ; 617 N. 2 (Ju-

dah).

Judaïsme, 17 n. 6.

Jupas, 83 ; 152; 208 ; 542 ; 588.

JupÉE, 300 n. 6.

JUDITH, voir : GOUDIT.

Jurrs, 511 ; 589; 597-

JULES L'AFRICAIN, 571.

JuL1vs, (voir aussi HÉLOS), 194 N. 2.

JUSTINIEN, 18 n. 13; 90 N. IF; 345 N. 8;

5990.

K

KMAnaLÉ, 467.

Kabba, 160 n. 3 ; 458.

Kabba-langa, 269 ; 339 ; 502.

KABBO-HOUMMAD, 405 N. 1.

KABER, (voir aussi ANKOBÈR), 58 N. 10.

KAFFA, 33 n. 6; 40 n. 7; 168 n. 5; 174;

174 n.1,n. 2; 175N. 3; 180; 180 n. TO;

186 0. 3: 1900 h. tt ; 219 N. 3, 262 ;

262 n. 6; 281; 281 n. 8, n. 12; 289

n. 12 ; 303 ; 306 ; 306 n. 9, n. 11, N. 12,

n. 13, N. 14; 342 N. 12, 360 ; 397;

435 N. 7; 461 ; 461 n. 7, N. 8, 1. 9:

462 ; 462 n. 1, N. 2, N. 6 n. 8, n. 11,

n. 13, n. 15 ; 463 ; 463 N. 3, N. 4, N. 7,

n. 8, n. 11 ; 464 ; 464 N. I, N. 2, N. 3;

471 ; 471 nN. 3, n. 5, n. 6; pl. XLUII p.

176-7 ; 484 n. 1; 500 ; 503; 504 N. 7;

509 n. 7; 520 N. 2; 533; 555: 579:
581 ; 582 ; 604 ; 605 ; 623; 625 ; 628.
KAFFARSA, 565.
KAFFIR-BÈR, 99 N. 4.
KAFFITCHO, 604.
Kaffitcho (langue), (voir aussi gonga), 174
n. 1; 555.
Kahen, 34 n. 4 (kahenat) ; 80 n. 1 (kahenat).
Kal-hatzé, 94 N. 9.
KALATA, (voir aussi QÈLÈTA), 172 N. 4.
KALEB (atié), (voir aussi ELESBAN (Saint),
18: 18 n. 13, N. 14, N, 15; 512; 512
n. 4; 516; 558; 559-
Kallitcha, (voir aussi Qallitcha), 46 n. 7;
340 ; 404 N. 9; 413; 505-
KAMBATA, (voir aussi TEMBARO), 360 n. 6;
503 ; 503 N. 9, N. 11, N. 13; 533; 555:
579 ; 581 n. 6; 625 ; 630.
KAMMERER, 558. Voir : Additions et corvec-
tions pour la page 16.

Kani, 339 N. 5.

Kantiba, voir : Oualdè-Tsadeq.

Kaoua, 363 n. 6. Voir : Tona.

KARA-AMARIÉSSA (porte), 246 n. 8.

KARA-BouUDAOUA (porte), 247 N. !

KARA-ERRÈR (porte), 247 N. 4.

KARA-FALLANA (porte), 247 N. 3-

KARA-SÈNGA (porte), 246 N. 9.

KAra-Sor1 (porte), 246 n. 9.

Karra, 586.

Karra-assallafiotch, 226.

KASssALA, 210 n, 2 ; 368 n. 6.

| Kartouch-biet, 254 N. 4.

| Kassa (dèdjatch puis ras), 94 n. 2: 105

n. 4 ; 330 N. 3 ; 625 ; 630.

| Kassa (dèdjatch), futur Tuéoporos 11, voir

— 758 —

aussi ce nom), 35 n. 1 ; 79 n.5; 80n.6

132 N. 2; 204; 204 N. 11; 205; 205

n. 3, N. 9 ; 457 ; 492 N. 4.

KassA (dèdjatch), futur YOHANNÈs IV, voir aussi ce nom, 118; 118 n. 8; 119; 119 n. 1; 541 N. 3; 549 N. 8.

KAssAM, (voir aussi KÈssEM), 86 n. 2.

Kâât, (voir aussi tchat), 42 n. 3; 247 N. 6.

KATTATA, (voir aussi KÈTÈTA), 40 n. 8.

Kèpènpè (dèdjatch), 538.

KèBBÈpè-MÈNGUÈCHA, 538 n. 7.

Kèbèro, 128 ; 128 n. 3 ; 227 ; 240.

Kebrè-nèguèst, VIT; 2 n. 2, n. 9, n. 10; 3 1, 3, 1. 5; 51h. 4; 6 0. 1, fn. 4: 7 n, 1, 1. 2,n.3; 10 1,2,n.3; 11 n 4; 12n.0;131.8;17 1.13 :34N.7 163; 163 N. 3; 337 N. 5; 516 n. 8.

KEBRET, 96 n. 6.

Kèrki (oueïzèro), fille de ABBa SIÉroU-GOUANGOUL, 199 ; 199 N. 8.

Kèrè1 (oueïzèro), fille du ras OUALIÉ, 451 ; 451 N. 3; 459 ; 540 N. 5.

KèrLà-YÈssous, 195.

KELEL-NÉMI, 103.

Kella, 362 ; 364.

KELLEM, 390 N. 10, N. 1! ; 533 n. 18.

KELLER (C.), 320 N. 4 ; 335 n. 6; 338 n. 2;

374 D. 3; 464 n. 7.

IXÈMKÈM, 305 ; 306 n. 1.

KEMsIÉ, 171.

Kend, 12 n. 2.

KENDÈQIÉ, (Voir aussi HENDÈQIÉ), 516n. 8.

KENFoU (ouag-choum), 202.

KENYA, 45 n. 8, n. 17; 578 n. 7.

KÈRÈN, 366 n. 11 ; 374 N. 1 ; 399 n. 7 ; 557.

KERRÈÏOU, 41 ; 43 ; 44 ; 58 n. 7; 85 n. 6.

Kers, 550.

KEskès, 263.

KèsKèÈssÉ, 557.

Kessel-dèngaï, 485 n. 1.

KÈssÈM, (voir aussi KAssAM), 28 n. 2 ; 42

nm, 1, n. 2; 43 N. 5; 36; 86 n. 8: 87

n, 2; 88 n. 2.

KEsTÈN (major), (voir aussi Cossu), 410;
4i1.
Ketab, 109 n. 2 ; 275 ; 275 N. 3.
KÈTAR, 337.
Kèlèma, 32 ; 32 n. 7; 120 N. 4; 177 ; 177
N. 9; 230; 236 N. 12; 237 ; 237 n. 1;
241; 241 n, 8; 290; 321 N. 7 ; 464 ;
464 n. 10 (p. 465); 472; 472 N. 5;
593 n. 5, n. 13.
[KèrÈMma (bèdjironde, puis ligèmèkouas, dèd –
jazmatch et afè-negous), 439 ; 439 N. 5 ;
527 ; 711 fig. 99.
Kelèt, 28 ; 28 n. 1: 373 n. 8; 537.
KÈTÈTA, (voir aussi KATTATA), 40 ; 40n. 8.
KHAMIR, 553.
KHARTOUM, 28 n. 4 ; 307 n. 5 ; 466 n. 7 ; 472
n. 6; 530 n. 5.
KHÉDIVE, 140 n. 6; 190 n. 11.
KIDANÈ-MEHRÈT, église à Addis-Abèba, 524
n. 10.

KIDANÈ-MEHRÈT, église à Angolala, 71;

76.

KIDANÈ-MEHRÈT, église à Astit, 59.

KIDANÈ-MEHRÈT (col), 446 n. 15.

KIDANÈ-MEHRÈT, monastère à Azaour,

128 ; 128 1, 2.

KIDANÈ-OUALD (alèga et ligè-kahenat), 111 :

112: 144: 151 ; 153 ; 217 n. 5.

KINFAZ, 306 ; 306 n. 6.

KIRAM, (voir aussi HIRAM), 72.

KIRKHAM, 119 n. 1.

KIRK, 555.

KIsMAYOU, 484 n. I.

KITCHENER Pacha, 459 n. 5.

KLOBUKOWSKI, 526 n. 2; 615.

KOAFARA, (voir aussi AFQÈRA), 70 N. 4.

KOATIT, 365 n. 1.

Koda, 390 ; 394.

KopjI, 234.

KOENIG, 552.

KOJÉ, 234 n. 2.

KoxEsè-TséBBA TsSEHAÏ-OUERQ, 375 fig. 59.

Kol, 22 n. 10.

KoLo, KoLLO, 45 ; 45 n. 1.

KOMBOLTCHA, 453.

Komso, 461 ; 464 n. 8, n. 10 (p. 465).

KONTA, 306 ; 328; 359; 360; 397 ; 401;

461 n. 7, n. 8; 533 ; 604.

KONTOLA, 362 ; 364.

Korazima, 219 N. 3.

KoRÈM, 621.

KORIÉB, 289 ; 290 N. 4 ; 315.

KonrissA, 305 n. 20.

Korritcha-bièt, 392 n. 9.

Kosso, (voir aussi kousso), 47 n. 2 ; 92 n.6

195 n. 12.

Kosso-MIÉDA, 47.

Kossoïké, 312.

Koubbaïa, 469.

KOUCHITE, 2 N. 4.

Kouf-tchamma, 545 n. 4.

i

`

1

`

M

; I

Hi

(M

Lit

Ï

;

141114

14400

ÿ

1H

à 217

qu

Mk 4

Ai if

i

j

{_{

—- 754 —

Koufta, 254 ; 340 ; 413 ; 505.

KourLa, 306.

KOULLO, 40 n. 7 ; 328 ; 359 ; 360 ; 364 n. 5.

n. 7: 397; 461; 461 n. 7; 533; 604,

Koullo (langue), 555.

KOULOUBI, 521 n. 7.

IKOUMSA, (voir aussi GUÈBRÈ-EGZIFR), 176

n. 2.

KOUNAMA, 194 N. 12.

KouRA-KOURIÉ, 60 ; 61 n. 3.

Kouraté-veessou, 25 ; 32 ; 34 n. 7; 478.

Kourbit, 41 ; 41 n. 10; 46; 46 n. 7.

KouscH, 2 n. 11.

Kousso, (voir aussi Kosso), 47 n. 2.

Kouta, 188 ; 218 ; 276 ; 357 ; 390 ; 457.

KOUTTAÏ, (voir aussi LIBÈN-KoOUTTAÏ et
MIÉTTA-KOUTTAÏ), 176 n. 13.
KoOUTTAÏ, fils de Touloma, 45 ; 45 n. 1.
KRAPF, 34 N. 4 ; 42 n. I ; 46 n. II ; 62 N. 10»
n. 12; 63 n. 2,n. 11; 70 1 1,N. 4,
91 1. 5; 93 n. 9; 97 n. 5: 163 n. 9;
174h.1; 2030. 8,227 n, 2:230n. 7:
260 N. 7; 361 n. 5; 553; 576 n. 1 ;
578 n. 7; 579: 579 n. 1, n. 6
Krémt, 29 ; 80 ; 118; 120; 121 ; 137 : 161 ;
164; 167; 168; 178; 183 n. 5: 185
H..1j 211 ; 212 } 213; 215 n. 60; 239:
238: 230; 247: 278 ; 284: 296; 298:
321: 351 ; 359 ; 367 ; 408 ; 428 ; 454 ;
465 ; 486; 496; 496 n. 10, n. I1;
510 ; 526.
KRENCKER, 520 n. 2.
KROMREI, 17 n. 3.
KRUPP, 248 n. 10.
KULMER (von), 526 n. 2 ; 535 n. 5.

L

LA, 42 n. 1.

Eadane, 210.

LAFTO, 567.

Laga, 136 n. 2.

LAGA-ANNAN, 175.

LAGA-GABA, 242 N. 7.

LAGA-GOURA, 136 ; 136 n.2 ; 169 ; 308 n. 2;

563.

LAGA-HIDA, 45 n. 1; 169; 169 n. 4 ; 563.

LAGAMARA, 45 N. 14 ; 120 N. I0; 121 n. 1 ;

175 N. 4.

LAGAMBO, 79 n. 7.

LAGARDE, VII ; 404 n. 3; 455 n. 1; 463

n. 9 ; 466 n. 7 ; 473 D. 7 ; 502 n. 1.

_

LA GUIBOURGÈRE (Mt6 de), 271 n. 5.

LA JONQUIÈRE, 351 n. 2 ; 364 n. 4.

LAKI, (voir aussi ZOUAÏ), 162 n. 4.

LAKLOÏÉ-MAROU, 202.

Lala, 63 n. 12.

LALIBÈLA (roi), 24 N. 7; 29 n. 1; 211 ; 211

n. 9, n. 10; 559; 559 n. 2; 560.

LALIBÈLA (église), 559 n. 2.

LALIBÈLA, 25 n. 11; I18 n. 6; 169 n. 9;

199 N. 13; pl. XXV p. 260-1 ; 261 ;

261 n. 8, n. 10; 284; 300 n. 6; 320

n. 5; 329 n. 5; 361 n. 3; 516 n. 4;

551 N. 3; 559 ; 560.

LALO, 40 ; 40 n. 9 ; 41 ; 42 ; 42 N. 1, n. 6;

46 n. 5; 579; 579 n. 6.

LAM-OUACHA, 532.

Lamè-fèdj, 224.

LANDE, 120 N. 4.

Langa, 160 n. 3.

LARAJASSE, 555.

LASTA, 13; 14 N. 1; 21 n. 3; 24 N. 7; 50

n. 5; 118 n. 6; 155 n. 4 ; 199 ; 199 n.

3 U. 13; 203 N. 10; 211 h. 9:

201 n 1; 305; 305 n. 16; 413

n. 7; 553; 554 n. 3; 558 n. 3; 559,

587.

LATHAM, 171 D. 10; 526 n. 2.

LATIN, 150 N. 7 ; 514 N. 5; 557 ; 553 n. 2 :

585.

Bibles — 506 ii. 3 ;

église — 36 n. 5;

langue — VI ; 31 n. 3; 516;

papas — 513.

Lebbèlba, 196.

LEBEL, 341 N. 4.

LEBNÈ-DENGUEL, (voir aussi ATANI TINGHIL,

Davip III, ETANA DENGUEL, OUANAG-

SÈGUÈD), 3 N. 4 ; I9 N. 12; 39; 39 n. 2

(Lebna-Denghel) ; 41 n. 6 ; 46 ; 46n. 2,

n 8, n. 11 ; 47 n. 3, n. 6 ; 49 ; 49 1.2;

5In. 2, n. 3, n. 5,1. 7, n. 9, N. 10: 52 :

52 n. 3, n. 7, n. 9,n. 10; 56; 83; 124

n. 4; 162 N. 1; 163; 163 n, 0; 171 :

274 N. 3; 281 ; 395 ; 395 n. 2, n. 3;

442 n. 1; 563; 564; 565.

Lebs, 7 n. 3.

Ledèta, 55.

LEDÈTA (église), 55 ; 76; 76 n. 6; 561.

LEFÈBVRE (Lt de vaisseau), 63 n. 4 ; 70 n. 1,

N. 4; 102 N. 7; 1098 NH. 2; 204 û. 3;

285 n. 14 ; 291 N. 3 ; 532 n. 14, N, 15;

558.

7 155 —

Legamonehos, 104 n. 9.

Lègouam, 104 n. 9.

Lègouami, 104.

LE GRAND, 12 N. 3; 265 N. 5.

LEHETA, (voir aussi LETA), 63 N. 4.

LÉïÉN (fitaorari puis dèdjatch), 330.

LEJEAN, 27 N. 6; 103 n. 6; 127 N. 8; 197

n. 9; 204 N. I0; 205 N. I0, N. 12;

206 n. 1, N. 4.

LÉKA, (voir aussi LIÉKA), 175 N. 10.

LÈKÈMTI, LEKAMTI, 176 n. 2; 281 nN. 3,

Lemd, 188 ; 189 ; 254 ; 271 ; 272 ; 390 ; 413;
505.
Lemlem-zeguen, 228 ; 339; 340 ; 348 n. 7;
357-
LEMMA, 504 N. 9.
LÈMMO, 503 ; 503 n. 11 ; 532.
LÉONTIEF (Cte), 369 n. 7; 370 N. 5; 373
n.6; 395 n. 7; 472 n. 6.
LEOTEY, (voir aussi LEOUTIÉ), 141 N. 2.
LÈouTIÉ (bèdjironde), (voir aussi LEOTEY),
I41 ; 146.
Legso, 93 n. 8.
LE Roux (H.), VII n. 1 ; 162 n. 4; 175 N. 5;
262 n. 1 ; 317 N. 2 ; 485 n. 10»
LET-MARÈFIA, 168 n. 5.
LETA, (voir aussi LEHETA), 63; 63 N. 4.
LÉTEM, 19.
LEUssE (Comte Maurice de), 360 n. 6.
LÉVIRAT, 45 ; 45 N. 2.
LHERMINIER (Docteur), 536 n. 6, n. 7.

LIBAN, 312 ; 512.

LIBÈN, 135 ; 464 n. 9; 581 n. 8.

LIBÈN, fils de Miétcha, 45.

LIBÈN (dèdjatch), 315.

LIBÈN (Imam), voir LIBÈN-AMDIÉ (Imam).

LIBÈN-AMDIÉ (Imam), 119 N. 7 ;203 ; 203 n. 8.

LIBÈN-KOUTTAÏ, 45 n. 18.

LIBO, 201.

Licacanahât, (voir aussi ligè-kahenat), 66

n. 6.

Lidj, 74 N. 4 ; 541 n. 6. Voir : Amha, Gougsa,

Mèchècha, Yassou.

LIÉKA, (voir aussi LÉKA), 175; 175 N. 10;

176; 176 N. 2; 391 n. 1: 396; 503;

533: 584 ; 612.

Liét-gann, 186 n. 5.

Ligaba, 271; 271 N. 10; 277 N. 12 ; 391

n. 5, n. 10; 528 n. 8. Voir: Oualdè-

Gabriel.

Lika-magwass, (voir aussi ligè-mèkouas), 160

n, t.

| LiMA (Roderigo de), 52 n. 7 ; 598.

LIMMOU, 45 N. 14; 55 n. 9; 171 n. 6; 175

n. 3: 281; 281 n. 8: 350 ; 300 ; 397 :

533 ; 533 N. !I5-

Lig, 66 n. 4 ; 88 (ligaount) ; 88 n. 6; 151

n. 6 (ligaount).

LIQANOS, Voir : ABBA LIQANOS.

Ligé-kahenat, (voir aussi licacanahät), 10 n.

4 ; 66 ; 112. Voir: Kidanè-Ouald.

Ligé-mèkouas, (voir aussi lika-magwass) ;

160 ; 160 n. 1, n. 2 (explication du mot),

t 3: 270: 271; 271 D. 7: 272 ; 278;

339 ; 347; 353; 439 n. 5, n. 6; 444

n. 2; pl. LXIV p. 628-9.

Voir : Abatè, Adanaou, Atnaf-sègguèd,

Kètèma, Nado, Ouargié.

Ligë-papas, 16 n. 21 ; 223 ; 304. Voir : Ma-

tiéouos, Qiérelos.

Ligè-tèbèbt, 217 ; 217 nN. 13.

LISBONNE, 52 n. 5.

LISCHINE, 502 n. I.

LITCHÉ, 105: 105 D. 7; 113 n. 4; 117;

117 N. 4: 118: 120; 124; 126; 133

n. 9: 135: 130; 136 n, 1; 138; 138

n. 8; 130: 140: 141; I42 n. 1 ; 150;

150 n. 2; 158; 159; 159 n. 4; 101;

101 N. 2; 222 N. t.

LITIMANN, VI n. 2; 11.2; 2,.n. 3,n. 5;

16 n, 19; 17 n. 8; 18 n. 12, N. 15; 51

n. 2, n. 5 ; 52 n. 5 ; 520 N. 2 ; 552 ; 554 ;

555 ; 558.

Logo (Le P.), 13 D. 4; 15 n. 1; 38 n. 7,

47 N. 6; 50 n. 3; 89 n. 13; 213 n. 9;

300 n. 6; 578 ; 591.

LoLA TcHÈLÈNQO, (voir aussi TCHÈLÈNQO),

242 II.

Lolié, 103 n. 5.

Lomi, loumi, 413 n. 6.

Lomita, 413.

LONDRES, 526 n. 2.

LONGBOIS, 208 n. 4.

LONGIN, 514 ; 514 N. 3.

LORRAINE, 616.

Louis (Saint), roi de France, 27 n. 1.

Louis XV, roi de France, 185 n. 10.

Louis-PHILIPPE, roi des Français, 3 n. 4 ;

70 N. 1; 198 n. 2; 370 n. IT.

Loul, 146 n. 10.

Lou.-Sècuvèp (dèdjatch puis ras),289 ; 290 ;

307 n.3; 503n. 7,n.13; 623; 625 ; 629.

Lougas (Saint), (voir aussi Luc (Saint),

32 n. I.

— 155 —

Lougas (aboun), 190 n. 11; 284; 303:

303 n. 4 ; 306 ; 306 n. 9.

Louz, (voir aussi Loza), 266 n. 5.

LovILHAM (Pedro de), 38 n. 3.

Loza, (voir aussi Louza), 266.

Luc (Saint), (voir aussi LOUQAS), 32 ; 32 N.1.

année de — 161 ; 186; 238; 297; 307:
361 ; 472 ; 571 ; 573; 574-
LUCHSINGER, 503 N. 13 ; 520 N. 2.
Lupocr, VIII n. 1 ; 15 n. 1; 80 n. 6; 552;
553 ; 553 n. 2 ; 580 ; 611.
LUZEUX (Général), 42 n. 6.
M
MAARA, (voir aussi MÈARA), 452 N. 5.
Mabrèdja, 348.
Mabria, 220 n. 5.
MaAc-MILLAN, 508 n. I.
MACALLÉ, 429 n. 6.
MACDONALD, 471 N. 6.
MACÉDONIEN.
conquérant — 37 N. 3-
MaccoGA, (voir aussi MAï-GOUAGOUA), 412
n. 2.
MACHAM SELASEM, (voir aussi MÈKANÈ-SEL-
LASSIÉ), 169 n. 5 ; 563.
Machèlla, 405.

MACONNEN, Voir : MÈKONEN.

Mad-biét, 65 n. 9; 214; 214 N. 5; 389;

390 ; 393 ; 504 N. 5; 605 ; 612.

Map MouULLAH, voir: MOULLAH (mad).

Madega, 215; 218 ; 251 ; 317.

MADJI, 471 n. 6; 605 n. 1.

MAGDALA, 34 N. 7; 79 N. 5, n. 9; 8On. 5;

82 n. 1 ; 93 ; 93 N. 5, N. 9; 94 N. 4, N. 7 ;

97 ; 97 N. 9 ; 99 ; 99 N. 2, N. 3, N. 4, N. 5,

n. 7; 100; IOI; 102; 102 N. 6, N. 7,

. 8; 104 ; 104 n. 10; 118; 118 N. 3,

. 4, N. 5; 119 N. 7; I20 N. 3 ; 121 N. 4,

, 11; 123; 123 N. 4, N. LO; 127 N. 4,

n. 5 ; 137 N. 3 ; 139 N. 5 ; 141 N. 4 ; 142

n. 2; 158 n. 1; 206; 207 N. 2, N. 4;

260 n. 5 ; 262 n. 8 ; 326 n. 7 ; 492 n. 6;

560 ; 561 ; 583 ; 617 n. 2 ; 625.

MAGNA, 236 n. 5 ; 241 N. 7.

MAHBÈRÈ-OUDEM, 21.

MAHBÈRÈ-SELLASSIÉ, (voir aussi MAHEBAR-

SEIASSÉ), 331.

Mahdèr, 76 n. 7.

MAHDÈRÈ-MARIAM, 76 ; 128; 191 n.6; 207

n. 2 ; 304 N. 19.

.

MaAHDI, 251 n. 8.

MAHDISTES, 477 N. 6 ; 482 n. 1.

| MAHEBAR-SEIASSÉ, (voir aussi MAHBÈRE-

SELLASSIÉ), 331 n. 8.

Mahel-sèfari, 505 n. 4 (mahel séfariotch).

MAHLER, 553-

Mahliété-tseguié, 268.

MAHOMET, 599.

MAHOMÉTANS, 108 n. 5.

MAHRIB, 13 N. 4.

Mahtèm, 108 n. 5.

Mai, 285 n. I1.

MaAï-CHAMBÈQO, 407 ; 408.

Mai CHio, (voir aussi MAï-TCHAOU), 453 N. 4-

Maï-GouaGOUA, (voir aussi FRÉMONE et

MACGOGA), 368 n. 4 ; 412 ; 557

MAï-GOUAGOUA-GUIORGUIS, 412.

Maï-GUÈBÈTA, 426 n. 7, N. 9; 427 N. 4,

428 n. 3 ; 447 N. 9.

Maï-hiéouat, 233 N. 4.

MAÏï-MÈGUELTA, 425 ; 425 n. 8.

Mai-MÈKDÈN, 285 ; 285 n. 12.

MAï-OuEïN, MAï-OUEÏNO, 2 N. 3; 416.

Maï-Tcxaou, (voir aussi Maï CHIO), 449 ;

453 ; 453 N. 4; 495 N. 8.

MAINDRON (Maurice), VII n. 1.

MAKALLÉ, (voir aussi MÈQÈLÈ), 253 n. 2.

MAKANÈSSA, 567.

MAKEDDA, 2; 2n. 2;4n.1;6n.1,7N. 2,

n. 3, n. 4 ; 13 N. 4, N. 8; 15; 21 N. 3;

516 n. 8.

| MAKI, (voir aussi MÈQIÈ), 336 n. 7.

MALAIS (langue), 182 n. 5.

| Malèfia, 215 n. 5; 218 n. 8.

Malèfia-biét, 215 ; 319 ; 389 ; 393-

Malèfia-nètch-biét, 218 ; 390 n. 6 ; 392 ; 393-

Malèfia-ouat-biét, 342 ; 389.

MAMMA, I0O0.

MAMRET (forêt), 59 N. 3-

MANCINI, 365 n. 4.

MANNAÏÉ, 143.

MANTEGAZZA, 207 N. 5.

MANTSCHO, 464 N. 3.

Mar, 316 n. 7.

MAR-YSSEHAQ, 49 N. 2.

Marc (Saint), 149; 151; 152; 155; IQI;

191 N. 3; 525 N. 2; 551 N. 3-

année de —76n. 8; 105; 212; 265 ; 268 ;

280 ; 296 ; 314 ; 335: 460 ; 471 ; 544 ;

571 ;572 ; 574 ; 585.

MARCHAND, 455 N. 1; 466 n. 9; 472 N. 1,

n. 6; 483 n. 10.

Marda, 275.

MARGUERITE (lac), 43 n. 3 ; 281 n. 12 ; 360

n. 6; 363 n. 10; 365 N. 4 ; 464 n. 8;
484 n. 1; 568; 578; 578 n. 12; 579;
579 N. 3-
MARGUERITE, reine d'Italie, 276 n. 6.
MARIAM, église à Addis-Alem, 544.
MARIAM, église à Ankober, 321.
MARIAM, église à Dèmbaro, 524 ; 551.
MARIAM, église à Ennèorari, 112; 321.
MARIAM, église à Entotto, (voir aussi
BIÉTÈ-MARIAM, MEMBÈRÈ-TsÈHAI), 170
n. 5; 193; 200; 210; 210 N., 7; 211
n. 5; 212; 212 N. 5, n. 8; 214 n. 2;
pl. XVIII p. 216-7; 217; 217 n. 3,
n. 11; 222 ; 223 N. 3; 249 n, 2; 267;
269 n. 5; 296; 297; 3209; 330; 454
n. 2: 498 N. 1; 520; 521 n. 1: 523.
MARIAM, église à Lalibèla, 559.
MARIAM-CHEOUITO, 439 ; 445 n. I.
MARIAM Corou (église), 285 n. 14.
MARIAM GIFTI1 (église), 372 n. 2.

MARIAM SCHIAVITU, (voir aussi MARIAM-
CHEOUITO), 439 N. 3.
MARIE THÈRÈSE, impératrice d'Autriche,
456 n. 6 ; 592 ; 592 n. 6; 593 fig. 89;
593 ; 595 ; 595 N. 4.
MARIÉ, 203.
MARITOU, 194.
MARKHAM, 288 n. 10 ; 415 n. 9; 416 nN. 4;
453 N. 4.
MAROQO, 233 n. 12; 336 n. 5 ; 364 n. 10;
447 N. 3 ; 533 ; 580.
Marou (dèdjatch), 146; 285.
MARQOSs (aboun), 190 n. II ; 303.
MARTIAL DE SALVIAC, 27 N. 5; 45 n. 3;
172 n. 6: 236n,3: 237 n. 1; 308n.4 :
457 N. 2 ; 576 n. I ; 577 ; 577 N. 1.
MARTIN (Docteur G.), 599 n. 1.
MARTINI (Ferd.), 520 n. 2 ; 521 n. 3.
MASHCOV, 249 n. 6; 271 n. 8; 315 n. 6;
369 n. 6.

MASKAL, I02 n. 6.

MASPERO, 598.

MAasR, 25 n. 8.

Massaïa (Mgr), 19 n. 5; 45 n. 8; 55 n. 8;

s1N,3;117n 1; IIOn t; 121 NII;

122 n,6:1260N. 3; 127 1,5; 132 N. 9;

137 n.I,n. 2; 138n. 5, n. 8; 139n. 1;

I41 D. I ; 142 N. 12 ; 143 N. 9 ; 145 N. 3;

146 n. I ; 147 N. 9; I49 N. I, N. 5, N. 7;

IS5SI n.1,n.2;158n,8; 160n.1,n.4;

161 n. 5; 103 n. 9; 1640. 1,n.2,n.6,

n.7,n.9;174N.1)133n.2:183 n.9:;

189 n. 4 ; 194 N. 14 ; 205 n. 8; 207 n. 7,

n. 8; 216 n. 8; 209 n. 4, n. 6; 300 n. 6;

301 0. 2; 318 n.2; 3605 n, 8: 390 n. 8;

440 N. 4; 402 n. 13, N. 15: 463 n. 2:

553: 564 N. 1; 565; 576 n. 1: 580;

582 n. 11 ; 585 n. 3 ; 587.

MASSAOUA, 3 N. 2; 12 N. 3; 52 n. 8; 152

N. 7; 197; 197 n. 10: 210 D. 2: 212

n. t; 250 n. 1; 255 n. 4; 258 n. 1:

283; 285; 366 n. 4, n. 5; 367; 367

n. 5; 369 n. 6; 372; 372 n. 3; 399

n. 7, n. 8; qoz n. 5; 418 n. 3; 45t

n. 7; 460; 481 n. 4; 484 n. 1 ; 556;

591 ; 592 ; 601 ; 603 ; 628.

Massènqo, 269 n. 7.

Massèrié, 272 N. 4.

MASSONGO, 472 n. I.

MATARA, 18 n. 14 ; 557 ; 568.

Matèb, 109 n. 2.

MaTÉos, (voir aussi MATIÉOUOS), 190 n. II.

MATHIEU (Saint), 407 n. 6.

année de — 99 ; 119; 168; 210 ; 256 ; 264 ;

296 ; 324 ; 455 ; 465 ; 485 ; 513 ; 571 ;

572 ; 574-

MATHIEU, voir: MATIÉOUOS.

MATHIEU, marchand arménien, 29 n. 3.

MATIÉOUOS (aboun parfois appelé ligè-pa-

pas), 16 n. 21 ; 183 ; pl. XVI p. 188-9;

1GO; IQO N. II: IOI ! 192: 210: 223;

223 N. 4, n. 8: 228; 258; 268 : 269:

270} 272; 270; 277 ; 273; 270: 200;

301 ; 302 N. 3; 303; 304 ; 304 N. 14,

3060 n. 8: 325; 327: 320; 330; 332;

337: 338; 351; 440; 442; 447 N. 7;

SOI; 50I n. 3: 530 n. E: 540: 542;

544 ; 622 ; 629 n. 2.

MauD (Capitaine), 162 n. 4 ; 464 n. 6 ; 499

n. 1; 503 n. 13; 576 n. 1

MAURE, 25 n. 5; 37 N. 4 ; 56 n. 3.

royaume — 44 n. IO.

MAUREL, 567

Mauro (Fra), 175 n. 4.

MAUSER, 447 N. 4.

MAYDON, 127 n. 8; 171 D. IO.

MAYER, 211 n, 6.

MAZHAR BEY, 627 ; 628.

MÉARA, (voir aussi MAARA) 452; 452

n. 5.

MÈBÈLÈTANE, 320; 320 n. 2 (explication
du mot) ; 537 n. 3 (mébèlètotch).
25% #
— 758 —
MÈCHÈCHA, 123 N. 4.
MècxècHA (dèdjatch), fils du ras OUALDIÉ,
504 n. I.
MècHècHa (dèdjatch), fils de OUARQIÉ, voir ;
MÈcCHÈCHA-OUARQIÉ.
MècuècHa (dèdjatch), fils de Ato SEiFOU,
voir : MÈCHÈCHA-SEÏFOU.
MècHècHA (Lidj, ras), fils de THEODOROS,
206 n. 6; 262.
MècHÈcHA -OuUARQIÉ (dèdjatch), 158 n. 7;
183 ; 284 ; 284 n. 2; 288 ; 288 n. 7:
322 ; 326; 326 n. 7; 327 N. 2, N. 4;
328 ; 328 n. 2, fig. 51 ; 350 ; 367 ; 367
n. 7, n. 10; 526 n. 2.
MècnècHA-Skïrou (dèdjatch), 96 n. 5 ; 123;
123 N. 4 ; 126 ; 126 N. 1 ; 133 ; 133 N. 7 ;

135 ; 136; 137; 138; 138 n. 5; 139:
139 n. I, N. 8; 142 n. 13; I50; ISO N.
5 ; 163 ; 164 ; 164 n. I, N. 4, N. 8 n. 9;
165 ; 184 n. 2 ; 186 n. 3 ; 328 n. 2 ; 476.
MÈCHÈCHA-VYÈNIÉNEH, 284.
MECHENDJER Pacha, (voir aussi MUNZIN-
GER), 399.
MEcquE (La), 84 n. 7.
Meder-biét, 517 n. IT.
Mederè-hèbd, 524.
Mederè-ouagèg, 44.
MÈDHANIÉ-ALÈM, église à Ankobèëèr, 72;
73 N. 1; 79; 130; 142; 192.
MÈDHANIÉ-ALÈM, église au petit Agagi,
524.
MÈDHANIÉ-ALÈM, église à Entotto, 524
n. 5.
Mn us ALEM, église à Gondar, 561.
MÈDHANIÉ-ALEM, église du Kaffa, 281 n.
12.

MÈDHANIÉ-ALÈM, église à Lalibèla, pl. XX

260-1 ; 551 nN. 3; 550.

MEDJOURTINE, 568.

Mègabi, 332.

Megabia, 220.

Mégabit, 128; 145; 147 ; 174 ; 205 N. 10,

252 ; 259; 287; 288; 291 ; 485; 521;

572 ; 573 > 574 » 575-

Mègarèdja, 225 ; 226 n. 2.

MEGGA, 464 n. 10 (p. 465).

MÈGUÈBÈRIA, 310.

MÈGUÈTCH, 561.

MEGUÈZÈZ, 64.

Mehaleq, 539 n. 3.

MÈHANE, 414 n. 6.

MÈHANE-HEZBA, 414 ; 414 ND. 6; 415.

MèHassikÉ, 16.

MÉHEMET ALI, 73 nN. 2; 197 N. IO.

MÉHEsso, 620.

MÈKANÈ-MARIAM (église), 564 n. 1.

MÈKANÈ-SELLASSIÉ, (voir aussi MACHAM SELASEM), 69 n. 3 ; 169 ; 308 ; 563.
MÈKDÈN, 453 N. 4.
MÈKONEN (gègnazmatchb puis fitaorari, ligaba et dèdjatch) ; 528 ; 528 n. 10; 534 fig. 78 ; 538.
MÈKONEN (ras), 135 n. 9 ; 232 n. 1 ; 245 n. 11; 247; 247 N. 9; 248 n. 1; 249: 254 fig. 36 ; 256 ; 265 n. 5 ; 282 fig. 42 ; 283 ; 284 n. 13; pl. XXVII p. 284-5 ; 285 ; 285 n. 2; 306 n. 13; 307; 307 n. 2, N. 3; 322; 325 n. 2; 346; 346 n. 1; 347; 347 N. 2; 365 n. 2; 369; 370 N. 8 ; 371 N. 4 ; 374 ; 374 N. 7, n. 8: 375 N. 5 ; 395 n. 6; 396 ; 396 N. 4, n. 10; 397 n. 9 (Mèkonen, Maconnen) ; 398 n. 2; 407 N. II; 408 n. 6; 409; 409 n. 8; 415; 416; 417 n. 2: 421, 421 N. 3, N. 6, N. 7; 423; 424 N. II, 425; 427 N. 4, N. 5; 429; 429 N. 3;

434 ; 435; 441 N. 10; 450 N. 5; 455
M. 3; 471; 472 ; 472 N. 2, N. 3; 479:
479 N. 6; 480; 480 n. 4, n. 6, n. 7;
481 ; 483 n. 4; 484 n. 1; 485 n. 4;
489 ; 493 n. 5; 503 n. 6; 506 n. 6;
520; 521; 521 n. 3, n. 7, n 9; 522,
522 N. 4, N. 5; 540 N. 4; 608; 612
n. 2; 626; 628.
Mèkonen, 4 (mèkouanent) ; 4 n.8 ; 74 ; 198
(mèkouanentotch) ; 224 (mèkouanent) ;
225 (mèkouanent) ; 247 N. 9 ; 319 (mè-
kouanent); 320 (mèkcuanent) ; 324 n.1 ;
353 (mèkouanent) ; 457 (mèkouanent).
Mèxouriaïé (dèdjatch), 284.
Mèlakè-berhane, 153; 154 n. 3; 155; 217
n. 11. Voir : Oualdè-Yohannès.
Mèlakè-tsèhaïï, 217.
MÈLAKOU-HAïLOU, 130.
MÈLASSIÉNI, (voir aussi MULAZZANI), 451.
MÉLAT (alèga), 142.

Mèlèkèt, 103 ; 189; 269; 271; 318; 347;
370 ; 470 N. 3; 502; 503-
Melk, 38.
Mèlkègna, 68 n. 11 ; 216; 613.
Melkègnenèt, 168 ; 613.
Mec…1 (Lieutenant), 351 n. 2; 354 N. 9;
404 N. 3 ; 413 N. 4 ; 414 N. 7 ; 419 D. 4;
430 D. 2.
AE
0
vs
Membèr, mèmbèrè, 159 n. 1 ; 353 n. 5.
Membèrè-Daouit, 469.
Mèembèrè-mènguest, 220 ; 266.
Membèrè-tabot, 550.
Membèrè-tsèhai, 217 n. 11 ; 223; 268; 260.
Mèmher, 61 ; 159 (mèmheran) ; 323 n. 6;
332; 335: 335 N. 4 ; 474 ; 479 (mèm-
heran) ; 530 (mèmheran). Voir: Akalè-
Ouald, Amdè-Sellassié, Dèferrèssou,

Guèbrè – Egziabeher, Guèbrè-Sellassié,

Guerma – Sellassié, Ziéna.

Mèmmèlèdja, 333 n. 9.

Ménagn, 84 n. 8.

MENARINI (Capitaine), 445 n. 4.

Mender, 614.

MENDEZ, I5 n. 1; 37 N. 5; 55 n. 8;

MENDJAR, 28 n. 2; 40 n. 4; 86 n. 2 ; 87;

87 n. 2; 96; 167 n. 4 ; 239; 291 nN. 2;

370 ; 504 n. 5; 533; 612.

Menegna, 218 n. 8.

Menegna-nètch-biét, 218; 390 n. 6; 393.

Meneïé (verbe), 537 n. 5.

MÉNÉLIK I, (voir aussi EBNÈ-HAKIM, EBNÈ-

MÉLEK, DavID), 9 ; 10 ; I0 N.1 (Ménilek),

1 2; 11; 12) 12 n GO, N. 3; 13; I3 7.

8,n. 9: I4n.1;:15;25 n. 1; 88 n. 8;

147; 278; 278 N. 2; 516; 516 1. 7;

539 ; 558 ; 610.

MÉNÉLIK II, (voir aussi ABBA DAGNEO,

SAHLÈ-MARIAM), V ; VIn. 1, n. 2; VII ;
VII n, 1; VIII; VIII n. 1; X: XI;
20.11; 4h 7:12 n.4; 19 nN. 7; 24
n 3, 1.4; 29N 1; 32 1. 7,37 n. 6,
39 nn, 3; 45 n. I, n. 6; 46 n, 11: 56
n 4; 59 n.1; 61 n. 2; 63 n, 3: 69
n. 8; 70; 70 n. 2,0. 3; 72 0. 1: 73;
73 N. 3, n. 6, n. 7; 74; 75: 75 n. 3,
n 6,n.8;76,76n 3,0.4:783n. 1;
79 n. 2; 83; 83 n. 5; 85; 85 n. 3; 86;
86 1. 1, n. 7; 87; 87 n. 2, n, 4 ; 88;
92: 93; 93 N. 9; 94; 94 N. 2, N. 3;
97; 98; 99; 99 n. 2, n. 8; 100; IOI ;
1OK IL. 2, N. 5 ; 102 ; 102 n, I. fi 2, N, 5:
I03 ; I03 N. IO; IO4 ; IO4 nN. I, N. 4,
n. 5, n.. 10, n. 11; 105 n. 5: 108:
108 n, 2, 1 3; 110; 112 n. 2, N. 6;
110; I1ÿ; 119 NU; 1; IIS; 118 HN. X,
n. 2, n. 3, N. 4, N. 7; II9; IIQ N. I;
120 ; 120 N. 3, N. 4, N. 7, n. 8, n. 12;

122 ; 122 N. 4, n. 6, n. 8 ; 123 ; 123 N. 4,
n. 9 ; 124 ; 124 N. 4, N. 7 ; 125 n. I, N. 3,
NU. 4; 126; 127 N. 2; 123; 128 0 2;
120 ; 120 N. 1, N. 2; 130; 130 N. 7, N.
10; 131; 131 n. 5; 132 ; 132 n. 6, n. 7;
133; 133 N. 9; 134; 134 N. 4; 135;
135 h. 1, N. 9; 130; I136'n. 4, n. 8:
137 ; 137 N. 2 } 138 ; 138 n. I, n. 5, n. 8;
139 ; 139 N. 2; 140; 140 N. 2, Ni. 3,
n. 4, n. 6; 141; 141 n, I, n, 4, n. 5;
142; 142 N. t, n. 12} 143; 143 N. 4,
n. 8, n. 9; 144 n. 6, n. 7: 145; 145
n. I, n. 2, n. 3, n. 5 ; 146 ; 146 n. I, n. 7 ;
147 ; 147 N. 2, N. 3, n. 4: 143 n. I, n. 2,
fig. 2: 149 n. 9; 150; 150 n. 1, n. 3,
n. 4, n. 5 ; 151 n. 3 ; 155 n. 1 (Menilek) ;
156 n. 2, fig. 23 ; 157 ; 157 n. 8; 158;
158 n 1, n. 2,n.3, à 7, n. 8,n 9:
pl. nn. p. 158-9; 159; 159 n. 4, n. 6,
n. 7; 160; 160 n. 1, n. 4; 16 N. t ;

162 ; 162 n. 3 ; 163 ; 164 ; 164 n. 2, n. 3,
n. 4, n. 6, n. 7, n.8,n 9; 165; 165
n. 6; 166; 166 n. 6, n. 10; 167; 167
n 3; 108 n. 5; 171 0. 4, H. 6, N. 10}
172 D. 3, N. 12; 173; 173 N. 3, n. 5,
n. 7, n 8; 174 n, 2, D. 4; 175; 175
n. 3, n. 5; 176} 176 N. I, n, 2, n. 6,
0.9; 177} 177 N. 4, N. 9; 178; 178
n 7, n. 8,0. 9; 179; 179 0. 8, n. 10;
180; 180 N. 10; 181; 181 N. 5, n. 7;
182:182n.6:183:183n.1,n.2,n.3;
184; 184 n. 1, n. 2, n. 3, n 5; 185;
185 n. 11; 186; 186 n. 3; 187; 187
n. 11; IgO; 190 n, II; 191; 191 N. 5,
n. 6; 202 n. 7; pl. XVII p. 204-5;
200; 206 n. 6; 207; 207 1. 2, n. 3,
n 0,1, 7, n. 8: 208; 208 n. 1, n. 4 ;
200 ; 209 nn. 3, nt. 4, 1. 5, n. 7, 1 8;
210; 210 N, 2, n 5; 211; 212: 212
1 1; 213; 220 0, 2, n. 9; 221 ; 222;

223; 223 n. 6, n, 8; 224; 224 N. 8;

225 ; 226N. 3: 223; 220; 220n.2,n.9;

230 nh. 6, N. 7, n. 8; 231; 232; 232

1. 6; 233 ; 233 1L, 2, H. 12, 1, 14; 234 ;

234 N. 7; 235; 235 n. 4, h. 5, n. 7;

230 nu. 9, N, 7; 237 ; 237 n. 1, fig. 32;

238 ; 238 n, 3, n. 4, 11. 5; 240 n. 2,n. 3 ;

241; 241 M. 3, n. 6, N. 7; 242 N. 2;

243 ; 243 NU. 2, N. 4, 1. 6, R. 10; 244 ;

244 D. 2, n. 6, N, 7; 245; 245 n. 2;

246 ; 246 N, 3, 1. 5; 247 N. 9 ; 248 n. 6,

n. 7, n. IO; 249 n. 6; 250; 250 n. I,

n. 3, n. 4; 251; 251 n. 4; 252; 252

n, 1, D. 4, Ni. 5, û. 7, D. 9, A. 1! } 253;

253 n. 3, n, IO, N. 12; 254 ; 255 ; 255

Po

osé das

2

2e”

>> = – = = —

{

j

|

}.

|

|

n. 2, n. 4, N. 5 ; 256 ; 256 N. 3, N. 4, N.

13 ; pl. XXIV p. 256-7; 258; 259;

259 n. 3, n. 8; 260; 260 n. 10; 261;

261 n. 2, N. 3, N. IO, N. I5, 262 ; 262

n. 1, n. 2, h. 3, #. 8; 263; 203 n. 2}

264 ; 264 n. 2, N. 5 ; 265; 265N.2,n.5;

266 ; 267; 267 n. 3, N. 4, N. 6; 268

n. 2 ; pl. XXVI p. 268-9 ; 269 ; 269 N. 3 ;

270; 270 N. 3, N. 8: 271} 271 N. 5,

n. 7, n. 9, N. 10 ; 272 ; 273 N. I, fig. 39 ;

274; 274 N. 1, 276; 276 N. 7; 277

n. 12; 278; 279; 280; 280 n. 2, n. 5,

n. 7 ; 281 ; 281 n. 8, n. o, n. 12 ; 283;

283 n. 2; 284; 284 N. 14; 285 ; 285

n. 2, n. 9, n. 10, N. 16; 286; 287; 287

n. 3, n. 4 ; 288; 288 n. 3, N. 4, N. 7;

289 ; 289 n. 3, n. 11; 290; 291, 291

n. 6: 202; 292 N. 5, 296 ; 296 n. 5,

n.6;297n.6;298; 299; 299N.I,N. 3,

300 N. 4; 301; 303; 304; 304 N. 5:

306 ; 306 n. 13 ; 307 ; 307 N. 5 ; 399

sio N. 73 311; 318 0. 4; 318;

312 N. 1; 313; 313 N. 3, 7. 5, ü. 7:

314; 315: 315 N 6; 316; 317:

317 N. 2, N. 3, N. 4; 318; 318 n. 5;

319 ; 320 ; 321 ; 321 N. 7, N. 10; 322;

323 ; 323 N. 4; 324 ; 324 N. 4, N. II,

325 ; 325 n. 2, N. 3; 326; 326 n. 2,

n. 5, n. 7; 327; 327 N. 2, N. 6; 328

n. 1, n. 2, n. 8; 329; 330; 330 N. 4,

n. 6; 331; 331 N. 3; 332 N. 2; 335»

335 n. 1 ; 336; 336 n. 11, N. 12, N. 14;

337; 337 N. 6, N. 7; 339; 339 1;

340 ; 340 N. 10 ; 341 ; 342 ; 342 N. 12:

343: 344: 344 N. 1: 345; 345 HN. L

n. 6, n. 8; 346; 347 ; 348: 348 n. 7;

349; 350; 350 N. 5, N. 9; 351; 351

n. 1, n. 2, n. 5; 352: 354 ; 354 N. 5,

n. 9; 356; 357 ; 357 N. 4, N. 5, n. 6;

358 ; 358 n. 2 ; 359 ; 360 ; 360 n. 2, n. 8 ;

361 ; 361 n. 6, N. 10, 362 ; 362 h. 2;

363 ; 363 n. 8, n. II, N. 12; 364 ; 364

n. 1, n. 2, n. 8, n. 12, n. 13 ; 365; 365

n. 2, NH. 4, N. 6, N. 8: 366n 1,n. 2;

367 N. 4, N. 6; 368; 368 n. 4; 369;

369 N. 4 ; 370 ; 370 N. 4 ; 371 ; 371 N. 5,

n. 8; 372; 373: 373 N. 7; 374 M. 2:

375; 375 N. 5; 389 N. 1; 391 M. 1;

394 ; 395 ; 395 N. 6; 396; 396 N. 3;

397 ; 397 N. 7; 398; 398 N. 3, N. 9;

399 ; 399 N. 5, N. 8 ; 400 ; 400 n. 1, N. 2,

n. 3, n. 5, D. 6; 401 ; 402; 402 N. 5,

n. 6, n. 7, N. 9, N. 10; 403 ; 403 N. 1,

n. 6, n. 7; 404 N. 2, N. 3, N. 4; 406 ;
406 n. 6; 407; 407 N. 7, N. II; 408 ;
409 ; 409 N. 6; 410; 411; 413; 413
n. 4; 414; 414 N. 1, N. 2; 415; 415
n, 1; 416; 416 N. 3, N. 7; 417; 418 ;
418 n. 4 ; 419; 419 N. 5; 421; 421 N.
9 ; 422; 422 N. 4, N. 11 ; 423 ; 423 N.
3, N. 4 ; 424 ; 424 N. I, N. 2, N. 3, N. 6,
n. 8, n. 10, N. 11 ; 425; 425 n. I, n. 2,
426 ; 426 n. 7, N. 8; 427; 428 n. 8:
429; 429 N. 2, N. 4, N. 8; 430; 430
n. 7; 431; 431 N. 1; 432; 433» 433
n. 2, n. 10; 434 ; 435: 435 N. 5; 436;
436 N. 3; 437; 437 N. 3, N. 5; 438;
439; 439 N. 8; 440; 440 n. 6, n. 8;
441 ; 441 N. 5, N. 10; 442 N. 6; 443;
444 ; 444 N. 6; 445; 446 N. 12; 447:
447 N. 3, N. 5; 448 N. 3, N. 4; 449:
449 N. 7 ; 450 ; 450 N. 1, N. 4, N. 5,n. 6;
pl. XXXIX p. 450-1 ; 451; 451 N. 5,

n. 10; 452; 453; 453 N. 1; 454: 454

n. 2 ; 455 ; 456 ; 456 n. 2, n.4,n.6,n.8;

457 ; 457 D. 6; 458; 458 n. 2; 460

n. 2, n. 10; 461 ; 463 n. 3, n. 8, n. 9;

464 n. 3, N. 8; 465; 466; 466 n. 2;

467 ; 467 N. 3 ; 469 N. 3 ; 471 ; 471 N. 3;

472 N. 3, N. 6, N. 7 ; 473 ; 474 ; 474 N 3 ;

475 N. 2 ; 476 ; 476 N. 4 ; 477 ; 477 N. 1,

n. 2, n. 6; 478; 478 N. I, N. 3; 479:

480 ; 480 n. 2, n. 4, N. 6; 481 ; 482 ;

482 n. 1; 483; 483 n. 2, n. 7; 485 ;

485 n. 2, n. 7, N. 9; 486; 486 n. 3,

n. 6; 487; 488; 488 n. 10; 489; 489

n. 5, N. 7 ; 490 ; 491 ; 492 ; 492 N. 5,n.6;

493 ; 494 ; 495 ; 495 N. I, N. 3, N. 7,

496 ; 496 N. 2, N. 9; 497; 497 N. 1,

498; 499; 499 N. 3, N. 4; 500; 500

n. 4, n. 5; pl. XLVII, p. 500-1 ; 501 ;

502 ; 502 n. 2, N. 6 ; 503 N. I ; 504 N. 7,

n. 11; 505 n. 6; 506; 506 n. 4, Nn. 7,

n. 13; 507 N. 2; 508; 508 n. 1; 509;

509 n. 1, N. 3, N. 7; 510; 510 N. 9;

pl. XLIX p. 510-1; 5II; S5II M. 2,

512; 515; 515 N. 4, N. 5, N. 7; 5!7;

517 n. 5 ; 518 ; 520 ; 521 N. 3, N. 7, N. 8,

n. 9; 522 n. 6; 523; 524; 525: 520 ;

526 n. 2, N. 5; 527 N. 1; 529 n. 5;

530 n. 1, N. 4; 531; 531 N. 2; 535;

535 n. n. 3, n. 4, n. 5, n. 6; 536;

536 n. 1, D. 3, N. 4, D. 6, N. 7; 537:

537 n, 8, n. 10; 538 n. 1; 539: 539

es AA ae

LS

— 761 —

n. 2, n. 4 ; 540 ; 540 n. 1, N. 4, N. 5,

pl. LV p. 540-1 ; 541 ; 541 N. 2, n. 6;

542 ; 542 N. 4 ; pl. LVI p. 542-3 ; 543;

543 fig. 80 ; 545 ; 552 ; 562 ; 563 ; 564 ;

565 ; 567; 581; 582 n. 4; 583; 584;

593 ; 594 ; 594 fig. 90 ; 595 ; 595 N. 4;

596 fig. o1 ; 601 ; 602 ; 602 n. 8; 603;
603 n. 7 ; 604 ; 604 n. 6; 609; 610n.1;
611 ; 612 ; 613 ; 613 n. 7 ; 615; 6150. 1 ;
617 ; 618; 620; 621; 621 n. 7; 622 ;
622 n. 1, n. 2; 623; 624; 626; 628;
629 ; 630, 789 fig. 102.
MÈNÈN (itiéguié), 80; 203;
442 n. 1; 560.
MènGuÈcHA (dèdjatch ou ras bitouadded),
voir: MÈNGUÈCHA-ÂTIKEM.
MÈNGUÈCHA (ras), fils de YOHANNÈS, 129
n. 3; 259 N. 12; 264 ; 264 n. 5; 285;
285 n. 9, N. 10, N. 16; 286; 285:
288 ; 315 n. 6; 326 n. 5; 331 nN. 3;
350 N. 4, n. 6, N. 7; 351; 351 n. 1,
n 3 n 5, n 6; 352; 352 nN 6;
pl. XXXIII p. 352-3; 353; 354; 354
n. 6, n. 9; 355: 355 fig. 56; 356;
357 357 N. 4, N. 6; 358 n. 2; 359:
365 ; 367 ; 367 n. 10; 368; 368 n. 1,

n. 3, n 6: 369; 369 N. 2, N. 4; 371;
371 N. 6; 372; 372 N. 3, N. 9; 373;
373 N. 4: 396; 396 N. 7; 397; 397
n. 9; 408; 409 ; 409 n. 1, n. 8; 416;
425; 428 n. 8; 430; 430 N. 4; 434;
435 ; 436 ; 438 ; 441 N. 10 ; 445N. 6 ; 450 ;
450 N. 5; 451 ; 451 N. I, N. 3; 455;
456 ; 457 ; 457 N. 6; 458; 458 n. 5;
459; 459 N. 5; 460; 460 n. 2, n. 6;
471; 474; 475: 475 N. 2, N. 3; 476;
476 N. 1, N. 3 ; 477 ; 478 ; 479 ; 479 N. 1 ;
480 ; 480 n. 2, n. 8; 481 ; 481 n. 3, n. 5 ;
482 ; 482 n. 1, n. 9, N. I0; 483; 483
n. 1, 0. 4, HN 5; 485 1. 9; 490 N. 5;
493 ; 495 N. 6 ; 496 n. 5 ; 538 n. 19 ; 540
n 5; 627.
MÈNGUÈCHA-AÂTIKEM (dèdjatch puis ras bi-
touaddèd), 129; 129 N. 3; 144; 185
n. 11 : 261 N. 2 ; 267 } 325 h. 2 ; 3260. 7;
327; 347 ; 347 N. 2; 349 fig. 54 ; 360

n. 8; 373 n. 5; 396; 409 ; 416 ; 429;

430; 434; 484; 487; 494 N. 3; 495

N. 4 ; 507 N. 1 ; 511 N. 4 ; 538 n. 2, n. 3.

Mènguest, 421 n. 1.

Mentet, 537 n. 5.

MENILEK, voir MÉNÉLIK.

204 n. 11;

MENNA, 262 n. 5 ; 305 n. 21.

MENNA-MÈQÈTOUA, 305.

MÈNNAGUÈCHA, 47; 47 N. 1; 211; 211 N. 2;

212; 212 N. 2} 307 } 406 ; 565.

Menqor, 313; 313 n. 4.

MENQUOUARÈR, (voir aussi DÈBRÈ MARÇOS,

MONKORER), 133 n. I0, n. II; I34;

135 N. 3; 178 n. Lo: 253 n. 11.

MENSA, 554.

MENTOUAB (Itiéguié), 560 ; 561.

MENZ, 283 N. 2: 45 n. 1: 50 ni, 9; 41 ; 53;

36: 560 n 4: Go n. 2, n. 3; 61 n. 3;

62 n.3;63n,2,n.4: 05:70; 701.4 ;

83; 97; 100 n. 3; 114 n. 2; 141 } 141

n. 7,n.9; 185 n. 1 ; 218 n. 5 ; 246 n. 2;

202 N. 5; 302; 302 N. 1; 532; 582;

611.

MÈOUAT, 233 ; 340 ; 354.

Meouddès, 268.

Mèqagno, 65; 72; 209; 213; 321; 550.

Mèéqarèbia, 523.

Mèqdès, 11 ; 13 ; 211 ; 223 ; 268 ; 550 ; 551 ;

MÈoèLè, (voir aussi MAKALLÉ, MocuLLAH),

190 n. 1; pl. XXIII p. 252-3; 253:

271 n. 8; 284 ; 285 ; 285 n. 2, n. IT,

288 n. 8; 314; 345 n. 8; 351 n. 3;

357 N. 3 ; 368 n. 4 ; 371 N. 5; 373 N. 5 »

374 ; 408 n. 7; 410 n. 8, n. II, n. 13

(p. qui); qui; que N. 7, D, 10; 413;

414 ; 416 ; 416 n. 7, n. 8, n. IT ; 417;

417 N. 2, N. 5, N. 6; 418; 421 ; 422;

422 N. 4, HN. 10; 423; 423 N. 4, À. 7;

424 ; 424 n. 1, n. 11; pl XXXVI p.

424-5 ; 425 ; 425 N. 2, N. 3; 451 M. 5,

453 ; 479 ; 480.

MÉork, (voir aussi MAKI), 336 ; 336 n. 6, n.8.

Mèggiet, 304 n. 13; 305 n. 17, N. I9.

Mèqomè (verbe), 217 N. 9.

Mèquouamia, 217 ; 218 ; 329 ; 333-

MéraB (Docteur). 46 n. 1; 166 n. 8; 246

n. 6 ; 326 n. 7 ; 327 n. 2, N. 4 ; 328 n. 2;

345 n. 8 ; 357 N. 5 ; 452 n. 2; 473 N- 5;

506 n. 8; 516 n. 5 ; 535 n. 6; 536 n. 5:

584 n. 8; 621 n. 7.

Merboute, 181.

MERCER, 552.

MERCURE (Saint), église à Lalibèla, 560.

MèrèB, 1 n. 2 ; 284 n. 14 ; 288; 315 n. 16;

326 n. 5; 350 N. 3, N. 7; 365 n. 2;

368 n. 2, N. 3, N. 6; 426 n. 1 ; 435;

445 ; 445 N. 5 ; 450 N. 4, N. 5 ; 460 n. 8;

476 ; 482 n. 3 ; 483.

te dé

LE

+ À

IA.

j

117

j 5

121

#)Et]

#

if |

;.

f

ü `

` Ÿ

’

-

;.

\

}.

ét

|ï

MèÈrèÈB-BÈLESSA, 450 N. 2.

MÈRÈBA, 305.

Mèrèchate, 271 N. 2.

Mèred, 92 N. 3.

Mèrèp (dèdjatch), 538 ; 555 fig. 83.

MèÈrèÈD (ras), 201.

Mèredazmatch, 58 n. 2; 61 n. 5; 92; 93,

133. Voir : Haïlè-Mikaël, Haïlié.

Mèrègè (verbe), 542 n. 1.

MEREWTHER (Colonel), 207 N. 4.

MErHA-BrÉTIÉ, 61 n. 9 ; 63 ; 63 n. 1 (Mora-

bietie) ; 64; 64 n. 12; 73; 78 N. 7:

117; 135 h. 6: 138; 138 n. 5; 139:

207 N. 7; 215 N. I} 240; 292; 504

n. 5; 532; 532 n. 15: 582; 611.

MÈRIÉNA, 305 N. 7.

MÉroÉ, 13 n. 9; 300 n. 6; 516 n. 8.

MERSA, 406 ; 407 ; 407 N. 3.

Merso (dèdjatch), 196; 196 n. 12, 197,
197 n. 8 ; 203 ; 203 N. 9 ; 204 ; 206 N. 9.
MÈRTOULÈ-MARIAM, (voir aussi MERTOLE),
130; 130 n. 8; 562 ; 563.
MERTOLE, (voir aussi MÈRTOULÈ-MARIAM),
130 N. 5).
MErso-BARIÉNTO, 199 ; 199 N. 8.
Mèsfèn, 199 n. 11 (messafent) ; 204 (messa-
fent); 204 n. 5 (mèsfèn, messafent) ;
204 n. 9 (messafent) ; 319 (messafent) ;
457 (messafent) ; 493 N. 2 (messafent).
MèsrEN (ras), 493.
MEscuI, (voir aussi MESSAG), 416 N. 3, N. 4,
n. 5.
Mèskèrèm, 32; 33; 33 N. 4; 105, 123:
126 ; 136; 184 N. 4; 186; 213; 213
n. 3; 214; 217; 220; 230; 247; 247
n. 7: 267; 267 n. 7; 324 ; 340; 372,
374; 374 N. 8; 375. 525; 571; 574;
573; 574; 575: 589.

Meslènié, 94 N. 9; 213; 214 N. 5 (meslè-
niotch) ; 215; 216; 224, 239; 240,
390 ; 406 ; 482 n. 3, 511; 612.
MÈsNo, 415 n. 11.
MÉsOPOTAMIE 320 n. 5; 585; 628.
Mèsqèl, pl. IV p. 32-33; 33 N. 5: 46 ; 158;
164 ; 186; 209 N. 2, 229 N. 6; 470
n. 3; 517; 021.
MèsoÈL-KEBRA, 211 ; 560.
MèsoÈLA, 102; 117; 119; 130.
Mess, 186; 220; 272 ; 353-
MessaG, (voir aussi MESGUI), 416.
Messendjer, 451.
MEssER-MEDER, 525.
MEssias (aboun), (voir aussi MAssAïa (Mgr),
19 N. 5.
Messob, 189; 190; 225; 226; 226 n. 2;
227 ; 220; 272; 297 ; 342 ; 342 N. 3;
343; 371: 391; 393: 393 N. 5; 421,
470.

MèsTÈOUAT (oueïzèro), 118 n. 1 ; 119; 176.

Meta, 28.

Metad, 130 n. 10; 216; 216 n. 2; 218;

219 N. 4 ; 222 N. 8; 391 ; 427.

METAD-BIÉTIÉ-KIDANÈ-MARIAM, 130.

Metchènié, 270.

Mèteïaïa, 333 N. 8.

MÈTÈLIÉ, 181 N. 4.

MÈTEMMA, 146 nN. 9; 210 N. 2; 251 n. 8;

252 ; 252 n. 7, n. 8, n. 11; 258; 259;

259 n. 6, n. 12; 261; 261 n. 1; 262

n. 3 ; 264 ; 284 ; 201 ; 331 n. 8; 366;

436 ; 436 N. 4; 477; 488; 4960 n. 2;

506 ; 541 N. 4.

Mètèmtèmia, 217 ; 218.

Methèïa, 529 ; 529 n. 7; 613.

MÈTRÈHA, 561.

Mètsehafé-mènèkossat, 49.

Mètschafè-sèatat, 319 N. 4.

MÈTTAFÈRIA (azaj), 528; 528 n. 2; 621.

Mèzèouer, 341 n. 8, n. 12.

Mi, abréviation de MINAS, 51 ; 53.

MIAOUA, 251.

Miaria, 118; 1209; 132; 150; 191 ; 252;

260 ; 201 ; 307; 320; 572; 573: 574:

575-

MICHAELIS, 586 n. 3.

MiCHÉE, (voir aussi MIKIAS), 233 N. 1.

MICHEL (Saint), (voir aussi MIKAËL), 71 ;

#10. 5; 92 n. 1; 128 n. 6; 157 N. 9,

167; 187 n. 6; 202 N. 14; 222 N. 5;

223 N. 5; 320 N. 7 ; 361 ; 565.

MICHEL, église à Ankobèr, (voir aussi M1-

KAËL), 76 ; 77 ; 89 N. 7-

MICHEL, église à HARAR, 521 N. 7.

MicHEL (Ch.), VII n. 1; 472 n. 1; 602

n. 7 ; 618.

MICHELE, Voir : ABBA MICHELE.

MiércHA, fils de Lalo, qr; qu n. 4; 176

n. 13: 579.

MiÉTcHA (Choa), 44 ; 44 N. 5; 45; 45 N. 1,
n. 16; 46; 256; 349; 483 N. 5; 504
n. 5; 565; 580; 581 ; 584 ; 584 n. 1;
612.
MréTcHA (Godjam), 44 ; 202 ; 487 ; 487 N.
2 ; 495 N. 4; 510; 511 N. 4; 533; 533
— 763 —
n. 1 ; 538 ; 538 n. 2 ; 581 n. 8; 582 n. 7;
613.
MIÉTCHA GALLA, 164 N. 5.
MIÉTTA, fils de Dètch, 45 ; 45 N. I.
MIÉTTA, 45 N. 16; 242; 349 N. 1; 485 ;
497 ; 504 N. 5; 581 ; 612.
MIÉTTA-KOUTTAÏ, 45 n. 18.
MIÉTTA-OUATCHATCHA, 486 n. 1.
MIÉTTA-ROBI, 349 ; 349 N. 1.
MipDA, 96 n. 6 ; 503.
MrKAËL, (voir aussi MICHEL (Saint), 32 ; 32
n. 6 (Michaël) ; 133 ; 187 ; 351-
MIKAËL, église à ANKOBÈR, (voir aussi M1-

CHEL (Saint)), 142 ; 320.

MiKAËL, église à DÈMBÈTCHA, 134.

MixAËL, église à OUARRA-ILOU, 180.

MrkAËL, du XVIII° s. (ras), 200 n. 8; 583

n. 1.

MIKAËL (ras puis negous), (voir aussi Mo-

HAMED-ALI (Imam)), 121 n. IT; 157;

158 n. 1; 162 N. 3 ; 164 N. 8; 167; 167

n. 1; 185 n. 11; 195 n. 6; 251 N. 4,

n. 6; 256 n. 4; 259 n. 6; 261; 261

n. 2; 267; 267 n. 1; 270 N. 1; 284;

289 ; 200 ; 290 N. 2; 297 ; 305 N. 13;

312; 312 N. 1; 313; 314; 315; 315

n 6; pl XXIX D. 316-7; 317; 317

n. 4, n. 6, n. 8; 318 fig. 49 ; 327 ; 331 ;

352 ; 352 n. 6, n. 8; 353. 358 ; 361

n. 6; 362; 363 n. 11 ; 396; 397 ; 398

n. 2; 403 N. 4; 409 N. 8; 414 ; 416;

431 N. I; 434; 439; 439 N. 7; 441

n. 10 ; 453 ; 458 ; 479 ; 480 ; 481 ; 483

504 n. 6, n. 7 ; 584 fig. 86 ; 622 ; 623;

625 ; 626; 627; 629; 620 n. 1; 630

MrkAËL-DÈBR, (voir aussi Saint-Michel du

Cloître), 253.

MiK1as, (voir aussi MICHÉE), 233-

MILAN, 447 n. 8; 526 n. 5 ; 625.

MILLIÉ, 139 N. 10 ; 157 N. 7 ; 166 ; 289 n. 4.

MiNas, (voir aussi ADMAS-SÈGUÈD), 53 : 53

n. 2; 50: 56 n. 3.

Minister, 527 N. 3.

MiTAQ, (voir aussi MITTAQ), 133-

MITE, 567.

MITTAG, (voir aussi MITAQ), 133 N. 3-

MITTWOCH, 553 ; 633.

MITZAKISs, 190 n. II.

MocH: (Dr A.), 275 n. 2.

MocULLAH, (voir aussi MAKALLÉ), 253 N. 2.

MOFER, 142 N. 9; 246; 532.

Mocor, 568.

Mogzit, 76 n. 3.

MoHAMED (sultan), 514.

MOHAMED ABD-ES-SCHAKOUR, 242 nN. 8.

MOHAMED-AHMAD (Mahdi), 251 n. 7.

MOHAMED-A.1 (Imam), (voir aussi MIKAËL

(ras, puis négous), 121 ; 123 ; 120 ; 135;

136; 136 n. 4, n.8; 157; 157n.8n.9;

158; 164 N. 2.

MOHAMED-ANFARI, 398 n. 8 ; 400 ; 400 n. 1,

n. 2 ; 401 n. 5 ; 403 ; 403 n. I, N. 3, N. 4,

n. 6, n. 8; 404 ; 405 n. I ; 406; 437.

MOHAMED KANKI, (voir aussi IMEUR-MOHA-

MED QANQIÉ), 289 N. 9.

MoHAMED-Kyros, 66.

MOHAMMED MOKTAR, 208 n. I; 247 N. 7.

MOHAMED-YESSOUF, 43 ; 44.

Moïse, 7 n. 3; 12; 17; 84; 192 nN. 2; 225

n. 1; 271; 317 N. 1, N. 5; 512; 545,

585.

MOLTEDO, 409 nN. 8.

MOMBASSA, 471 N. 6 ; 484 n. 1.

MONDON-VIDAILHET, VI n. 2; 64 n. 7;
124 N. 4 ; 327 N. 2; 553 > 555-
MONKORER, (voir aussi MÈNQOUARÈR), 134
n. 2.
MONTANDON, 554 n. 1 ; 576 n. 1; 599 N. I;
600.
MONTUORI, 76 n. 8.
MORABIETIE, voir : MERHABIÉTIÉ.
MorèpA, (voir aussi MoRODA), 391.
MorèT, 62; 112 N. 2; 321 n. 6; 525, 532.
Mortié, 1, n. 1, N. 3; 2n. 1; 13 0. 9, I5 N.1,
n. 3; 19 N. 10; 464 N. 8; 485 N. 4;
sor n. 3; 577 N. IO.
MoropA, (voir aussi MORÈDA), 391 N. 1.
MoTa, 130.
MoTCcHA, 533 N. 4 ; 600.
MOTÈLOMIÉ, 360 ; 360 n. 9 ; 361 ; 363 ; 579
n, 6.
Moti, 105 n. 5 ; 280 N. 3.
MOUDJA, 304 ; 304 N. 16.

MoucGa, 131.

Mouggued, 219 n.4.

MoucGuèr, 28 n. 2; 45 n. 1, n. 17, 93 N. 2;

145 n. 6; 360 n. 2.

MouUGUÈRIÉ-ZALA, 170.

Moukt, 190.

MOULLAH (Mad), 484 n. 1 ; 485 n. 4, n. 10,

493 N. 5; 499 N. 1 ; 506 n. 6; 509 n. 7;

628.

MouULKOUTTO, 414 N. 4.

Mou.ou-GuiÉTA (bèdjironde), 528 ; 620.

MoOUQ-MEDER, 89 ; 321.

Mourap, 29 N. 3.

Moussè-TsÈLIM, 512 n. 5

Moussié, 421.

Mouta, 413.

MOUTÈRA; 255; 255 n. 2, n. 5; 257 n. 2.

MouTI-GALANE, 360 n. 2.

MULAZZANI, (voir aussi MÈLASSIÈNI), 451 n.

12: 452 n. 3.

MüLLER (August), 633.

MüLLER (David Heinrich), 18 n. 12 ; 558 n. 2.

MüALLER (Fr.), 555.

MUNZINGER (Werner), 161 n. I; 390 n. 7;

400 n. 1, A. 2 ; 402 n. 2: 451 N. 7.

Musno, (voir aussi ADDI-MÈSNO), 415 N. 9.

MUSULMAN, VI: 2 n 11; 13; 25 n.7: 27;

27 n. 3, h. 0; 30; 31; 31 n. 2; 32;

34N.7:39:43n 10; 50; 51; 531. 2;

66; 68 n. 6; 78 n. 9: 84 n. 7 ; 86; 86

n. 11: 100 n. 9: IIO n. 4; 122; 122

n 1, 0.4, n 6; 1231, 1, N. 5; 125 n. 4,

n.6;140n 1:150:1560n.2;157n.8;

198 n. 10 ; 201 11, 4 ; 205 N. 2 ; 239 N. 1 ;

242: 243: 244; 246 n. 6; 247 n. 1;

252 N. 1 ; 259 ; 259 N. 2 ; 280; 280 n. 5;

300: 300 h. 7; 401 } 598 n. 1; 403;

407 N. 5; 413 N. 7; 514 N. 8; 515 n. 1;

527 N. 7; 553: 566 n. 3; 577: 577

n. 7: 582: 582 n. 11; 599; 600 N. 1;

6o1 : 602 : 620 N. 2.

Voir : Additions et corrections de la p. 27.

agitation — 404 N. 2; 627;

ascari — 417 n. 6;

chef — 198 n. 8; 289 n. 3 ; 580 n. 4 ; 628 .

cheik — 66 ;

cités — 564 ;

communauté — 248 n. 1;

conquérant — 88 n. 7; 558 n. 1;

coutumes — 600 ;

district — 150 n. 1;

droit — 90 n. II ;

famille — 197 n. 8;

femmes — 156 n. 2; 628 n. 2;

foi — 628;

Galla — 42 N. 4 ;

historiens — 27 N. 2;

idée — 611 ;

marchands — 52 n. 10; 86 n. II ;

mère — 092 n. 2;

origine — 38 n. 4; 69 n. 2; 200 N. I ;

parti — 203 n. 8;

pays — 163 n. 10; 609;

péril — 252 n. 5 ; 583;

peuples — 122 ;

populations — 156 n. 1 ; 597 ; 628;

prisonniers — 451 nN. TO;

province — 414 N. 9;

région — 66 n. 1;

religion — 92 n.4 ; 156 n. 2; 286 n. 2; 629;

royaume — 171 N. 6; 246 n. 6; 533 n.

15: 582 n. 4 ;

saint — 566 ;

seigneur — 80 n. 4 ;

soldats — 132 n. 2;

sources — 27 n. 6;

sympathies — 628 ;

tendances — 73 n. 2; 622;

trafiquant — 603 ; 605 ;

ville — 306 n. 2.

MyL1vs (baron de), 509 n. 7.

N

NABÈGA, (voir aussi NAVAGA), 406 n. 9; 488,

488 n. 2; 532 n. 8.

NABLIS, 512.

NABLOUSE, voir: NAPLOUSF.

NABUCHODONOSOR, 47.

NADJRAN, I8 n. 13.

Napo (ato, fitaorari, dèdjatch et ligé-mè

kouas), 76 n. 3; 93 n. 1; I41 ; 144;

145 N. 2: 160 N. 3; 206; 283 n. 2;

330: 339 N. 4; 451 N. 4; 451 N. 3,

434 n. 1; 622 n. 1.

Naïb, 197 n. 10.

NAKOUETO-LAAB, 24 N. 7.

NALA, NALO, 461 ; 461 n. 8.

NALKIÉ, I6.

NAOD, 38 ; 38 n. 4, n. 10 ; 39 ; 563 ; 600 n. 1.

NAPATA, 516 n. 8; 598.

NAPIER (Général), 118 N. 4, N. 5; 1I9 N. 1;
451 1. 7.
NAPLES, 285 n. 2 ; 492 N. 3.
NAPLOUSE, 512 n. 6 ; 514 N. 2.
NAREA, Voir : NARIA.
NARETTI, 253 n. 2.
NARIA, (voir aussi ENNARIA), 55 N. 9; 581
(Narea).
NARSÈS, 345 n. 8.
NAso-HABLOT, 568.
NASSER, 484 n. 1.
NAVAGA, (voir aussi NABÈGA), 488 n. 2.
NAZERET, 93 N. 5 ; 131 ; 132 ; 132 N. 4, N. 8.
NEB-GUÈDÈL, 43.

Nèbi, 75 n. 8 ; 315 ; 315 N. 3 ; 310.
Nebourè-ed, (voir aussi mebrèid), 328 n.2;
450 ; 524 N. 13 ; 544 N. 1 ; 545 (nebourè-
ed, nebourè-an), 545 N. 3, N. 5, n. 8.
Voir: Guèbrè-Sellassié, Oualdè-Guior-

guis.

Nebrèid, (voir aussi nébourè-ed), 450 n. 7.

Nepèp, 187 ; 180.

NEFAS-MAOUTCHA, 311.

Nèft, 52 n. 6; 173 N. 1.

Nèfi-bacha, 279 ; 318.

Nèftègna, 103 ; 104 ; 613.

Nègach, 127 N. 7.

NèGACH (dèdjatch), 127 ; 127 N. 7; 262.

NÈGACH-ZARIÉ, 21.

Nègadi-vas, nègadras, 527 N. 7. Voir : Haïlè-

Guiorguis, Yiggèzou.

Nègarit, 28; 28 n. 1; 77; 93: 189 ; 269;

271 ; 272; 277; 318; 340 ; 347 ; 356:

404 ; 415; 431 ; 436; 444; 460; 460

n. 7; 463; 470 N. 3; 502; 503; 504

n. 7; 520 ; 544 ; 618.

Nègarit (Balè-), voir : Balè-nègarit.

Nègarit-metch, 28 n. 1.

NèGassI, (voir aussi NÈGoUssIÉ), 56; 56

n. 4: 83; 83 n. 10.

Negous, IX ; 2; 28 n. 3; 29 n. 3, 61 n. 5,

73 n. 2; 168 n. 5; 171 n. 7; 186 n. 3;

205 n. 12 (negus) ; 238 n. 5 ; 305 N. 13;

306 n. 13 ; 315 n. 6; 339 n. 1; 351 n. 2,

352 n. 5 (negus) ; 357 n. 6; 417 N. 2

(negus) ; 363 n. 6; 435 n. 6; 458;

602 n. 7 ; 627 ; 629 n. 1. Voir : Mikaël,

Oualdè – Guiorguis, Tèklè – haïmanot,

Tona.

Negoussè-nèguèst, 108.

NÈGOUSSIÉ,(voir aussi NÈGass1), 56 n. 6.

NcoussiÉ (bèdjironde), 130.

NEGOUSSIÉ (fitaorari), 371.

NÈGUÈLA, 305; 305 n. 20.

Neguestat lidjotch, 74 N. 4.

Neguist, 344.

Neguisiè-neguestat, 344 n. 3.

Nèhassié, XI ; 22 n. 2; 38; 38 n. 10; 73;

103 N. 11 ; 104 ; 185 ; 214 ; 324 ; 463 ;

572 ; 573; 574 ; 575; 589; 589 n. 7

NEMROD, 62 nN. 4.

Nènèouë-tlom, 588.

Neous-ené, 270 ; 270 N. 4.

NERAZZINI, 296 n. 5; 374 N. 7, N. 8; 375

n. 5; 395 n. 6; 455; 455 N. 1, N. 3,

456 n. 2, n. 4, N. 5.

NèssiBou (afè-negous), 300; pl. XXVIII

300-1 ; 302 fig. 45; 461 n. 3; 503

n. 3: 518: 527 ; 537 N. 12.

Nessiébbeho, 545 n. 7.

NESTORIUS, 152 ; 585 n. 3.

Nètch-biét, 214 ; 218 n. 8; 389.

NÈTCH-SAR, 506.

NEUMANN (O.), 162 n. 4 ; 171 N. 10; 484

n. 1: 503 n. 13.

NICÉE, 90 H. 11 ; 213 n. 3; 570.

NrcoLas II, 371.

NIGÉRIE, 592.

Ni, 28n. 4: 20NnN 1: S0n. 5; 176 n. 9,

288 n. 6 ; 455 n. 1 ; 495 n. 6 ; 526 n. 3.

NIL BLANC, 28 N. 4 ; 307 N. 5; 342 n. 12;

464 ; 472 N. 1 ; 484 N. ! ; 495 n. 1 ; 618.

NiL BLEU, 28 N. 3, 1. 4: 20 N. 1; 41 HN. 3,

n. 4; 62 n. 12; 93 N. 2,n. 4; 102 N. 7;

120n. 2:°131 1.0; 148n. 6; 179n.1 ;

466 n. 7 ; 471 N. 4; 499 N. 1 ; 554 N. T1,

562.

NINIVE, 64 ; 588.

NOÉ, 441 ; 488 ; 549 ; 590.

NOLDEKE, 554.

NoLÉ-GALLA, 567.

NONNO, 44 N. 7; 45; 45 N. 14; 55 N. 9,

120 N. 10; 175; 175 N. 4; 532, 532

n. 9.

Noug, 219 ; 407.

Nour (émir), 56 n. 2; 566; 567 ; 581.

NOURA, 43.

O

OsocK, 319 n. 1; 369 n. 7; 399 N. 2,

568 ; 603.

OBORRA, (voir aussi OUABORRA), 242 N. 5.

OCÉAN ATLANTIQUE, 578 n. 6.

OCÉAN INDIEN, 44 N. 3 ; 244 N. 4 ; 484 n. 1;

485 n. 10; 555; 578 n. 6.

OCHLSCHLAGER, 555.

Oda, (voir aussi ouadè), 42 n. 9.

OpA-NÈB1-GUÈBÈTO, 41.

Opè-GocH, 19.

OFFEIO, 554.

OGADÈN, (voir aussi OGADINÉ, OUGADEN),

244 N. 4 ; 307 N. 3, N. 5, 455 N. !, 484

n. 1; 506; 508 n. 1; 578.

OGADINÉ, (voir aussi OGADÈN), 307 N. 3.

Our, (voir aussi OGGY), 234 N. 2.

Occy, (voir aussi OGE et OyJA), 56 n. 1;

234 N. 2.

su 166

OGLIA, 41 D. 10.

OxouLÈ-Kouzaï,(voir aussi AKÈLÈ-GOUZAÏ),

367 n. 8.

OLECA, 503 n. 19 (p. 504).

OLTEN (Suisse), 399 N. 7.

OMAR, dit OROMO, 577.

OMAR (sultan), voir : OMAR IBN EL KHATTAH

(calife),

OMAR-CHEIK, 198; 198 n. 8, n. 10.

OMAR IBN EL KHATTAH (calife), 490 n. 6;

514 N. 8.

Omo, 174 N. 1 ; 175 N. 3, N. 4 ; 233 n. 12,

306 n. 12; 360 n. 4, n. 5, n. 6; 364

n. 5, n. 7 ; 462 n. 8 ; 471 n.6:472n.6;

502 n. 7; 532 n. I1 ; 533 N. I4.

ONDOURMAN, 484 n. I.

ORLÉANS (Henri cd'), 455 n. 1; 457 N. 4.

ORMA, 199 N. 9; 577 ; 577 N. 3-

OROMO, 46 n. 4 ; 577.

race — 578.

Oromo (langue), 43 N. 4 ; 335 N. 2 ; 414 N. 3;

538 n. 15; 552 n. 3; 576 n. 1; 577.

ORPHANIÈS, 524 N. 7.

OSMAN, OTHMAN, 516 n. 1.

OSMANIE, 516 n. I.

OTTOMAN, 515 N. 4.

Consulat général —- 630.

OUABI, 40 N. 7 ; 171 N. 10; 235 N. 3; 236;

236 N. 3, n. 5, N. 10; 242 N. 4.

OUABI-CHÈBÈLI, 236 N. IO; 244 N. 4; 245

n. 2; 247 n. 4 ; 307 n. 3.

OUABI-SIDAMA, 236 N. 10.

OUABORRA, (voir aussi : OBORRA), 242;

ii. 5, A. 12.

OuUADADJIÉ (dèdjatch), 510 ; 511.

Ouadè, (voir aussi oda), 42 n. 9.

Ouadè-nèbi, 42 ; 42 N. 9.

OUADÈLA, 128 n. 1: 137 N. 3; 258; 261;

261 n. 1, n. 13; 304; 304 n. 13; 311

n. 6, n. 7 ; 406 ; 485 n. 5 ; 532 N. 3.

OUADÉRA, 142.

OUADJERAT, 288 n. 9 ; 289 n. 8; 415; 416;

452 N. 7; 496 N. 3.

OUAFLA, 2091; 371 N. 7; 413; 414; 488;

506.

QUAG, 118: 118 0. 5, n. G; 140 n. 2; 155

n. 4; 199 n. 5; 261: 532; 538: 538

n. 20, n. 21; 558 n. 3; 559 ; 568.

Ouag-choum, 91 N. 4; 118 n. 5; 146; 146

n. 2; 260 n. 8; 271 n. 8; 285 n. 8;

356 (ouag-choum, ouag-choumotch) ;

506 ; 556 n. 6 ; 559 ; 621.

Voir : Abatè, Beurrou, Gouangoul, Guè-

brou, Kenfou.

OUAGUÈDA, 194 ; 532 ; 532 n. 12.

OUAGUÈRA, 194 N. 4, N. 6; 196 n. 9; 197

n. 7; 201 n. 2; 201; 2091 N. 3; 305;

305 n. 7, n. 8, n. 9, n. 10, n. II ; 306;

306 n. 7 ; 312.

OUAGUIDOU, 45 ; 45 N. 16.

OuAHA, 366 n. 6.

OuAHED (dèdjatch), 144 ; 144 N. 3; 146;

323 n. 10.

OUAHNI, (voir aussi WECHNÉ), 78 ; 78 n. 4,

n. 3.

Ouahni-azaj, 280. Voir : Oualdè-Tsadeq.

OUAÏAT, 63 n. 1; 65; 65 n. 7; 82; 123;

185 ; 301 ; 503 N. 17 (Pp. 504).

OuaïouU, 532 ; 532 n. 13.

Ouaïou-GUÈLÈMCHA, 415.

OuaLAB, OuaLABO, OUALABOU (chef), 578.

OUALABO, (voir aussi OUALLABO), 578 ; 578

n. 12

OUALAKA, 41 N. 3.

OUALAMO, 40 N. 9; 44 N. 7; 359; 360:

360 n. 6, n. 7, n. 8; 361; 362; 362

n. 4, n. 12, N. 13 ; 363 ; 363 n. 5, n. T0,

n. 12 ; 364 ; 364 n. 2, n. 5, N. 8 ; 396 ; 447

n. 3; 464 n. 8; 486 n. 6; 503 n. 10,

n. 13 ; 504 N. 10 ; 527 N. 7 ; 533; 578:

578 n. 8; 579 n. 6; 580 n. 4; 602;

604 ; 605 ; 612.

armée — 362 n. 12 ;

indigènes — 360 n. 6 ;

pays — 363.

Oualamo (langue), 363 n. 6 ; 396

OUALAMO-DAMOT, 361.

OUALDÈ-ADIÉR, 292 ; 405.

QOUALDÈ-AMANOUEL, 108; 108 n. 6; 109.

OUALDÈ-ANANIA, (voir aussi ABBA-ANANIA),

478 N. 9.

OUALDÈ-GABRIEL, Voir: ABBA OUALDÈ-

GABRIEL.

OUALDÈ-GABRIEL, 207 N. 3.

OUALDÈ-GABRIEL (dèdjatch), 238; 239:

239 N. 5 ; 240 ; 241 ; 289 ; 290.

OUALDÈ-GABRIEL (ligaba, puis dèdjatch),

524 | 023.

OUALDÈ-GABRIEL (ras), 200 ; 201 ; 201 N. 3.

OUALDÈ-GUIORGUIS (azaj), 211.

OuaLDÈ-GuIORGUIS (nebourè-ed puis etche-

guié), 450 ; 459 ; 524 ; 623.

OuaLpè-GuiorGuIs (dèdjatch, ras, puis ne-
gous), 281 n. 12; 306; 328; 360; 360
— 767 —
n. 4, n. 5; 364; 397: 401 ; 404; pl.
XXXV p. 404-5; 405; 406; 412 fig.
63; 435: 435 N. 6; 436 N. 7; 437:
461 ; 461 N. 7 ; 462 N. 9 ; 463 N. 4, N. 7;
471 ; 471 N. 6; 503 N. 1; 504 N. 7, N. 9;
623 ; 627; 629 n. 1; 630.
Oualdà-Kyros (alèqa), 66.
OuALDÈ-MARIAM, 7 N. 4.
Ouvarpè-MiKAËL (dèdjatch), 135; 154; 247
n. 9.
OuaLpè-MIKAËL (fitaorari), 349 n. 2 ; 538.
OuaLpÈ-MiKAËL (fitaorari), de Miétta-Robi,
349-
Oualdè-geb 586 ; 587.
OuaLpt-RourAËL (dèdjatch), d'Aberguèl-
lé, 104.
OuaLpt-RouraËL (dèdjatch et ba – abbat),

du Miétcha, 202.

OuaLDÈ-SELLASSIÉ (ras), du Sèmien, 127

n. 7; 262; 2091; 205; 297; 297 N. 6;

312 ; 483 N. 3.

OuUALDÈ-SELLASSIÉ (ras), du Tigré, 188 n.

7; 195 N. 14; 196 N. 3, N. 14, N. 15;

206 n. 3; 416 N. 6; 417; 417 N. 5,

460 ; 482 ; 583.

OUALDÈ-SÈMAÏAT, voir : ABBA OUALDÈ-SÈ-

MAÏAT.

OUALDÈ-TÈKLIÉ (ato), 260.

OuALDÈ-TsADEQ (kantiba), 528 ; 528 n. 2.

OvaALDÈ-TsADEQ (ouahni-azaj), 133 N. 4;

280 ; 282 fig. 41 ; 322 ; 323 ; 323 N. 4;

375 ; 404 ; 405; 437; 453: 528 N. 4:

540 n. 5 ; 606 n. 1.

OuaLDÈ-YÈssous (alèga), 475.

OUALDÈ-YOHANNÈS (guerazmatch), 511 n. 5.

OUALDÈ-YOHANNÈS (mélake-berhane), 153 ;

154.

OUALDEBBA, 149 N. 2 ; 331 ; 331 nN. 10.

OUALDEBBIÉ-ENGUEDA, (voir aussi ENGUEDA

le OUADEBBIEN), 149; 151.

OUALDIA, 164 N. 3; 289 n. 13; 290; 291

n. 4; 453-

OuALDIÉ (dèdjatch, puis ras), 103; 136;

179; 185 n. 11; 224 N. 5; 234; 234

Nn. 4 ; 235 ; 236; 260 ; 285 ; 287 ; 328,

396 ; 416; 435; 456; 466 n. 7; 485:

485 n. 7; 487 N. 4; 503 N. 14; 504

n. 1; 518.

OUALDOU, 63; 63 n. 1.

Oualènssa, 266.

OUALESMA ABÈGAZ, 92 N. 4.

OUALGA, 502 N. IO.

OUALIÉ (dèdjatch, puis ras), 121 ; 121 nN. 9;

127; 128; 120; 137; 137 N. 3; 138;

138 n. t; 196 N. 13; 2060; 206 n. 7,

207 ; 207 N. 4; 208; 210 N. 4; 260,

262 ; 263 fig. 38 ; 270 n. 1 ; 284; 289;

200: 207; 311; 311 n. 3, 1. 5; 312;
313; 313 N. 5; 317 N. 4; 313 Ag. 48;
322; 324; 331; 351 n. 6; 352; 352
n. 6; 353: 357 N. 6; 358; 396; 398
n. 7; 407; 409; 409 n. 8; 416; 434:
441 N. 10; 451 ; 453 ; 458; 480 n. 6;
485 ; 485 n. 4; 487; 488; 488 n. 8;
489 ; 489 n. 4; 495; 495 n. 5: 506
n. 7; 510 n. 6: 521 n. 9; 540 N. 4
n. 5; 622; 623; 624 ; 625; 620 N. 1.
OuauIÉ, fils d'Omar cheik, 198.
OUALISSO, 533.
OUALLABO, (voir aussi OUALABO), 40 N. 9.
OUALLÈTÈ-MIKAËL, (voir aussi TAÏTOU), 223;
497 ; 498.
OUALLÈTÈ-TEKLIÉ, 202.
Ovauco, fils de Lalo, 41; 44; 45; 136
n. 2; 169 N. 4.
OuaLLO, VI ; 34 N. 7; 43 N. 3 ; 45 N. I, n. 8;
50; 50n. 2; 5IN.1;55 n. 5; 63 n. 2;

65 n. 7: 78 n 3; 79: 791 7, n 9,

80: Br n. 1; 82 n. 3; 93; 93 n. 9

96 n. 6; 99 N. 5; 100; 102 n. 8 ; 103

n 6: 118: 118 n. 7; 119; 120; 120

n. 4, N. 7 n. 8; 121 n 3, 122,

122 N. 1; 123 à 3; 130; 130; 130

un. 8; 137; 140; 141 1, 1, n. 5, n. 6;

143 D. 9; 144 0. 6; 145 NH. 3; 150,

152 N. 2; 158; 158 n. 1, n. 3; 162 N. 3;

167 ; 169; 169 n. 11 ; 172 N. II ; 175;

176 n. 1; 183; 184; 184 n. 3; 185;

185 n. 6, n, 8, n. 11; 210; 210 N. 2,

212 N. 1 ; 250 N. 1 ; 251 N. 4 ; 256 ; 256

n. 4; 259; 260 N. 4; 261 n. 3; 267;

267 n. 1; 280; 289; 289 n. 11 ; 208;

304 n. 8; 305 n. 13; 313; 315: 330

n. 2; 358; 399; 399 n. 8; 407; 407

n. 5; 455 N. 1; 474: 479; 500. 503

n. 19 (p. 504); 504; 504 n. 2; 520,

521 ; 532 ; 532 N. 4 ; 535 n. 6; 538 n. 3:

353; 563; 576 n. 1; 577 N. 9: 580:

580 n. 3; 581; 582; 582 n. 7; 583:

584 ; 608; 612; 623; 625 : 627.

origine — 99 N. 5 ;

tribus — 118 n. 3; 165 n. 5.

OUALLO-GALLA, 56 N. 4.

OUALQAÏT, 195 ; 197; 267 ; 305 ; 374-

- — 168 —

OUAMBÈR, 179 n. 2 (Ouambèr, Wambar) ;

179 n. 4 (Wombar).

Ouambèr, 531 ; 533 n. 10.

OUAMBÈR-EMBABO, 170.

OUAMBÈRA, 472 N. 5.

OUANAG-SÈGUÈD, (voir aussi LEBNÈ-DEN-

GUEL), 30.

OUANCHET, (voir aussi OUAÏAT), 65 n. 7.

OUANDÈ-GUIÉ, 487; 487 n. 2; 533; 538.

OUANDÈM-AGUÈGNÈHOU (gacha-djagrié),172.

Ouandjèta-deg, ouandjita-deg (langue), 14 ;

554-.

OUANDJIG, 554.

Ouantcha, 226 ; 292 n. 5, n. 6; 343 ; 346;

394 ; 460.

Ouanza, 549 ; 549 n. 2, n. 7.

Ouaqèr, Ouagèro, 559; 559 n. 1.

OUAQÈRO MEDHANI-ALEM (église), 562.

Ouagiét, 11 ; 11 n. 1 ; 20; 29 n. 5; 30; 31 ;

32 ; 402.

Ouarari, 124 ; 235 ; 362 ; 363 ; 389 ; 389 n. 2.

OUARASSI, 63.

Ouarègna, 127; 127 n. 7.

OUAREI, 425 ; 425 N. 7 ; 426 N. 4 ; 4096.

OUARÈNZA, 364.

Ouarka, 42 n. 9 ; 424 n. 1.

OUARO, 252.

Ouargq, voir : ras-ouargq.

OUARQ-AGUÈGNO, 65.

OUARQ-AMBA, 564.

Ouarg-tchammié, 340.

OUARQIÉ (bèdjironde et ligè-mèkouas), 123 ;

140 ; I4I ; I4I N. 8; 145 n. 2; 1600. 1 :

183 n. 2.

OUARQIÉ (ras), 347 ; 493.

OuARQITOU (oueïzèro), 79 n. 9; 81 n. 1 ;

100 N. 4; 102; 102 N, 5; 103; 117:

118; 118n. 1,n.3;110h.7;121 n. 14.

OUARRA, 45.

OUARRA-BABOU, 165 ; 532.

OUARRA-BILI, 242 ; 244.

OUARRA-CHEIK, 198 n. 8.

Ouarra-guèn, 190 ; 394 ; 533 ; 612.

OUARRA-HIMÈNO, 99; 99 N. 4, N. 5; 100;

117; 118; 110 N. 4; 1360 n. 4; 200:

203 ; 267; 267 n. 1; 286: 290: 313:

315 ; 329 ; 504 ; 532 ; 540 N. 5.

OUARRA-ILOU, 45 n. 1; 120; 120 N. 4, N. I1 ;

121; 121 D. 12; 123: 120: 127; 135:

130; 136 N. 2; 157; 158; 158 n. 1;

102; 162 N. 3; 164; 164 n. 2; 165;

165 n. 6; 166; 168; 169 n. 1, n. 4;

183 ; 184 ; 184 n. 3; 185; 185 n. 11;
186 ; 187 n. 5; 189; 351 ; 352; 371 ;
371 N. 8; 374 N. 4 ; 396 ; 397 ; 397 n. 3,
N. 7; 477 N. 3; 479; 480 n. 6; 503
n. 15; 503 n. 17 (p. 504); 563 ; 564 ;
625.
OUARRA-QALLOU, (voir aussi QALLOU), 532
ni. 4.
Ouarrerid, 333 n. 10.
Ouarressié (verbe), 62 n. 2.
OUARTAÏÉ, 252 ; 532.
Ouas, 142 n. 3.
OUASEL, (voir aussi AMBA-SEL), 139 n. 11 :
260 n. 7.
Ouaskèmbia, 219 n. 4 ; 393.
OvAssEN-SÈGuÈD (dèdjatch), 317 n. 2 ; 540
n. 4 ; pl. LV p. 540-1.
OuaAssÈN-SEGUÈD, roi du Choa, 63 n. 10:
64 n. 12; 65; 66; 67; 68; 68 n. 4, n.
12, N. 13 ; 130; 188 n. 7.

OuassèN-SÈGUÈD, ancien roi d'Ethiopie,

IQ.

OUAT, 114.

Ouat-biét, 214 ; 215 n. 5; 218; 226 (ouat-

bietotch) ; 230.

Ouat-gemach, 394.

OUATCHATCHA, 163 ; 163 n. 9.

Ouatchèt, 216.

OUATCHO, 138.

Ouattadèr, 79 n. 10 ; 374 n. 3.

OUATTO, voir: ABBA OUATTO.

Ouatto, 119 n. 5.

OusIÈ (dèdjatch), 79 n. 6; 80 n. 6; 196

: 14 ; 197; 197 n, 9, N. 10; 198; 108

2: 203 n. 2! 205; 205 h. 2, n. 10,

. IT; 206; 206 n. 3, n. 4 ; 262; 262

- 7 3 374 N. 2 ; 460 ; 460 n. 5 ; 489 n. 4.

OuBIÉ (guera-guiéta), 474.

OUBIÉ (gègnazmatch, puis dèdjatch), 143 ;

349; 349 N. 4; 406 n. 6; 487 n. 5;

504 N. 3.

Ouddassié-Mariam, 23 ; 51 ; 210 ; 277 ; 279 ;

316 N. 7, n. 8.

Oudem, 20 n. 4.

OUDÈM-ARAD, 25.

OUDÈM-ASFÈRIÉ I, 20.

OUDÈM-ASFÈRIÉ II, 25.

Oupo, 305.

OUEB, 236 n. 10.

Oueïn, 204 n. 8; 306 n. 3.

Oueïn-tèdj, 4 n. 3 ; 204 n. 8.

Oueïné-dèga, 62 n. 11 ; 306 n, 3.

OUEÏNÈ-DÈGA, 306.

Oueïo, exclamation, 88 ; 328.

Oueïra, 195 n. 12.

Oueïzèro, 4 (oueïzazer); 4 N. 7; 40; 73 N. 7;

214 ; 229 (oueïzazer) ; 276 (oueïzazer) ;

320 (oueïzazer) ; 371 ; 394 (oueïzazer) ;

576. Voir : Ahialouch, Assèléfetch, Atte-

motch-Houno, Azaletch, Bafana, Bèz-

zabech, Choa-Regga, Dèsseta, Edgig-Aï-
ehou, Irout, Kèfèi, Mèstèouat, Ouarqi-
tou, Sèmmata, Taïtou, Tèdènnèqi-
Alech, Yèoub-Dar, Zaouditou, Zènemè-
Ouarq.
OUÈRÈDÈ-NÈGACH, 16.
OuèrèpÈ-TsÈHAÏ, 16.
OVALLÈGA, 175; 175 n. 5 (Ouallèga, Wal-
laga) ; 176 n. 2; 212 N. 1; 240; 240
n. 2; 253 ; 306 N. 14 ; 375 ; 446; 461 ;
472; 485 n. 10; 503; 527 N. 7; 528
n. 8; 533; 533 N. 3; 538: 630.
Ouembèr, 525 ; 525 n. 7 (umbar, ouember).
Ouenzeï, 42 n. 9.
OuGADÈN, (voir aussi OGADÈN), 307 ; 322.
OUGANDA, 527 N. 2.
Ouidjigra, 341 N. 4.
OuLa-DILALO, 179.
OuLA-OuMo, 135.
OUMÈR, 514.

OURAÏEL, (voir aussi OURIEL), 163 ; 163 N. 5,
N. 7; 232.
OURAÏEL, (église de), 218; 223 N. 7; 249
n. 2; 297; 307 N. 4 ; 372 ; 454 N. 2.
OURBARAG, 364 ; 364 n. IT.
OURIEL, (voir aussi OURAÏEL), 163 N. 5.
Ourtch, 535 N. 4.
OusPENsKY (Porphyre), 369 n. 6.
OUTCHALIÉ, 261 nN. 3; 273 n. 1; 285 n. 2;
299 n. 1; 329 n. 8; 358 n. 2; 367
n. 4, n. 6; 402 n. 5, n. 8; 404 n. I;
406 ; 456 n. 3, N. 4 ; 603.
OUTCHALIÉ-SOKIÉ, 398 ; 398 n. 7.
Oyya, (voir aussi OGGY), 234 N. 2.
P
PAEZ, IS N. 1; 39. 1; 194 N. 1; 271 N. IO;
272 N. 4; 316 N. 1.
Pagoumié, 236 ; 571 ; 571 N. 1; 572; 573:
574 ; 575-
PALESTINE, 516 N. 4.

Papas, 17 ; 19 n. 5 ; 80 ; 84 ; 88; 213 N. 3;
334 ; 501 ; 513 ; 513 N. 1 ; 542. Voir :
Sèlama Kessatié-berhane.
PARKYNS, 195 N. 13 ; 272 N. 5; 447 nN. Io.
PARIS, 402 N. 10; 456 n. 8; 509 n. 1; 524
n. 4 ; 593 ; 594 ; 594 N. 6; 595; 625 ;
633.
PARMENTIER, 526 n. 2.
PARTINI, 418 H. 2, n. 6; 420 n. 2, ni. 4.
Pataka, 591 ; 592 N. 3.
Pau. (Saint), 122 ; 144.
PAULITSCHKE, 45 n. 12, N. I8; 63 n. 10;
172 n. 6; 244 NU. 2, N. 3; 245 N. 4;
246 n. 6; 403 n. 8; 576 n. 1; 578;
581 ; 617.
PEARCE, 2 n. 3 ; 66 n. 3; 69 n. 8; 188 n. 6;
195 N. 4; 196 n. 14; 229 n. 8; 416
n. 6; 417 N. 4 ; 550 N. 5 ; 583 N. 4 ; 592.
PELLENC, 367 n. IO.
PENTÉLÉONE, voir: ABBA PENTÉLÉONE.

PERIM, 603.

PERINI, 52 n, 11; 65 n. 8; 76 n. 8; 303

n. 5; 304 N. 5; 554-

PERSAN.

mot — 251 n. 7;

tapis — 146 n. 13.

PERSE, 196 n. II.

PERSES, 33 n. 6; 160 n. 7 ; 589.

PErsico (Capitaine), 403 n. 6.

PERSIQUE (golfe), 577.

PERRUCHON, 35 n. 8 ; 36 n. 3, n. 5 ; 37 n. 2,

n. 5; 97 N. 2; 395 N. 3-

PETROGRAD, 471 N. 6.

Pharaon, 47 ; 243.

PHILIPPE (diacre), 516 n. 8, n. 9.

PHILISTINS, 181 n. 6; 317 n. I.

PIANAVIA (L* Colonel), 371 n. 5.

PIANO (Colonel), 358 n. 2 ; 553.

Pick, 536 n. 5.

PIERRE (Saint), 334 n. 2 ; 585.

PIERRE (Saint), patriarche d'Alexandrie,

447 ; 447 N. 8.

PIERRE le Grand,empereur de Russie, 369 n.6.

PIERRE (diacre), 517 N. 3.

PIÉTROS (aboun), 190 n. I1; 223 N. 4;

284 ; 284 n. 5; 299; 301; 303; 393

n. 5; 304 N. 9; 305; 306 n. 2, n. 8;

308 fig. 46 ; 327 ; 588 n. 2; 627; 630.

PINON (Robert), VII n. 1.

PLOWDEN, 3 N. 4 ; 55 n. 8; 77 n. 1; 88 n. 6;

100 n. 9; 122 n, 8; 169 N. 2; 179 N. 4 ;

181 n. 6; 182 n. 1 ; 198 n. 2; 2040. 0;

269 ; 277 ; 299 ; 301 ; 302 ; 303; 327:

564 n. 1; 576 n. 1 ; 583.

tt re er

PINO, 240 N. 2; 249 N. 5.

POLLERA, 2 N. 3; 34 N. 4.

PONCET, 78 n. 4; 368 n. 7; 561 ; 591.

PoNcins (Vte de), 466 n. 7.

PORRO, 238 n. 5.

PorTAL (Sir Gérald), 146 n. 2; 250 n. 2.

PORTUGAIS, 52 h. 5; 73 1. 1; 412 N. 3,

597 ; 616.

armée 52 n. 9 ; 598 ;

auteurs — 48 n. 2;

église — 565 n. 1 ;

historiens — 54 n. 1 ; 193 N. 1; 194 nn. 1,

jésuites — 417 N. 5 ; 585 ;

langue 56 n. 3;

mission — 565 n. I;

missionnaires — IQ4 N. 1 ; 412 N. 3; 525

n 6; 501 :

origine — 561 ;

soldats — 415 n. ro.

PORTUGAL, 3 N. 4 ; 29 N. 3; 51 n. FO; 52,

52 n. 4, û. 7.

POTTER, 472 N. it.

POWELL-COTTON, 47 n. 6; 127 n. 8; 320

n. 4 ; 468 n. 5 ; 472 N. 5 ; 484 n. 1 ; 561.

PRAETORIUS, 552 ; 553 ; 554 ; 554 N. 1 ; 555-

PRIDEAUX (Lieutenant), I01 n. 7.

PROPHÈTES, 24 n. I.

PRUSSE, 118 n. 4.

PSAMMÉTIQUE, 300 N. 6.

PTOLÉMÉE EVERGÈTE, 556.

PTOLÉMÉE II, 577 N. 10.

Q

QABANA, (voir aussi QÈBÈNA), 358 n. T.

QALÈ-AOUADI (aqabié-sèat), 48.

Qallitcha, (voir aussi Kallitcha), 41 n. 8;

404.

QaLLoyu, fils de Ouallo, 44.

QALLoU, fils de Touloma, 45; 45 n. 1.

QarLLou, (voir aussi OUARRA-QALLOU), 532.

QARODA, 305 ; 306 n. 2; 319 N. 5.

Qebat, 587.

Qèbbèla, 458.

QÈBBÈNA, (voir aussi QÈBÈNA), 526 n. 3.

QÈBÈNA, (voir aussi QABANA et QÈBÈNA),

358.

QÈBÈRO-MIÉDA, 139.

QÉBIÉNA, 125 N. 4; 259; 341 N. IO ;352

n. 8; 604.

Qedamié-sèour, 112 n. 6.

Qeddest, 211 ; 223; 310.

| QEppous-MiKkAËL (église), 560 n. 1.

Qeddous-qeddestam, 11 n. 3.

QÈDIDA, 172 ; 177.

QÈDIDA (fitaorari), 180 ; 181.

Qèdji, 277 (qèdjiotch).

Qègn, 4 n. 9.

Qègnazmatch, 4; 4 n. 9; 121; I90 N. 4.

Voir : Andargatchaou, Bacha-Bacha,

Belile, Berilié, Guènèmié, Haïlè-Ma-

riam, Oubié, Tèffèssè.

Qegnè-guiéta, 217.

QÈGNÈ-MÈQIÉT, 305 ; 305 n. 16.

Qèha, 197 ; 560.

Qèlad, 193 ; 209 n. 3 ; 532 n. 6; 613.

QÈLÈTA, (voir aussi KALATA), 172 ; 172 N. 5.

Qèlil-mèreq, 228.

Qelleb, 248 n. 8; 252 n. 9.

Qellebtègna, 252.

Qèmant, 313; 553-

QEMBIBIT, 87 ; 170 N. 2; 525 n. 3 ; 533.

Qembitcha, 120 ; 120 n. 2.

QÈMÈLIÉ, 341 N. 3.

Qèmis, 101 n. 2 ; 187 ; 196; 196 n. 8; 458.

Qènd, 231 ; 421.

Qenié, 153 n. 4.

Qenié-mahliét, 211 ; 223 ; 310.

QÈOUET, 63; 63 n. 4; 66; 67; 259; 504.

Qeqel, 228.

QÈRANIO, 130 ; 130 N. 5.

QÈRANIO MÈDHANIÉ-ÂLEM, église au petit

Agagi, 524.

QERÇOS (Saint), (voir aussi CYRIAQUE (Saint)

et TcHERQOS (Saint), 47 n. 5; 558;

eAn

IVe.

QErgos (Saint), église au lac Tsana, (voir aussi TsANA-QERQOS), 47.

Qestègna, 243.

Qestèté-ariam, 268.

Qètchèl, 281 n. 10.

QÈTCHENABA, 261 ; 261 n. 8.

Qeter, 389.

QrérELOoSs, fils de Hélos, 194.

QrÈRELOS (abba, aboun, ligè-papas), (voir aussi CYRILLE V), 152 ; 304 ; 501.

QrérELOS (aboun), (voir aussi CYRILLE IV), 100 ; IOI.

Qiès, 34 n. 4 (qiès, géssaoust).

Qiès-atié. Voir : YOHANNÈs.

Qiès-guèbèz, 551.

Qob, 217 n. 7; 301 ; 332 n. B; 443 ; 479.

QOFNA, 135.

QoHAÏTO, 557.

ve

À

*

— 71 —

Qolla, 62; 86; 114; 194 N. 3; 207; 207

n. 7; 305; 305 N. 9, N. IO; 306 n. 3;

323 ; 532 n. 12.

QOLLASSI-AMDIÉ, 200.

Qolgoual, 195 n. 12.

QOMA, 304.

QONDALTITI, 336.

QORATA, 120.

QorGA, 361.

Qorratchènnèt, 262 n. 9.

Qorrègna, 108 n. 6.

Qorrètè (verbe), 262 n. 9.

QosgouaM, 561.

QOSTENTINOS, 19.

QOTCHA, 360 n. 4, n. 6; 364, 364 N. 5;

532 n. 11; 533: 538.

QOUALISSA, 305.

Qouami, 104 ; 223 ; 391 ; 393-

QOUANA, (voir aussi GUNA), 258 ; 261.

QOUARA, 79 N. 5 ; 262 ; 262 n. 8; 306 n. 9;

374 ; 487 ; 533: 538; 538 n. 9.

Qouarègna, 79; 79 N. 5; 80 ; 204 ; 204 N. 10.

Qouarié, 187; 226; 276; 339: 343; 353-

QouI, 132.

Qoum-DENGAÏ, 88.

QouUNDI, 65 n. 11; 67; 69; 73 N. IN, 76

n. 4 ; 84 ; 87; 324.

Qoundo-berberié, 230.

Qounna, 214 D. 4 ; 251.

QUASTANTINOS, (voir aussi ZÈRA YAEQOB),

35 n. 5.

QUÈOUET, 162 ; 163 ; 164 ; 164 N. 4.

R

RACHEL, 448.

RAFFRAY (A.), 121 n. 6; 227 N. 6; 367 N. 5;

408 n. 5 ; 448 n. 1 ; 617.

RAGAZZI, 242 N. 2, N. IO; 243 N. I, N. 3;
244 n. I ; 265 n. 5; 280 n. I.
RAGOUEL (Saint), 51; 56; 163; 163 n.7;
171; 210; 218 n. 3; 244; 249; 280;
281 ; 282.
RAGOUEL (église de), VII; 193; 211;
211 n. 5; 214 1. 2; 218; 218 n. 2:
223 n. 6; 249 n. 2; 281 n. 1; 297;
323 ; 323 N. 7; 329; 453 N. 10; 454
n. 2 ; 524 N. 7.
RAHEÏTA (sultan), 398 n. 8.
Raïa, 408; 408 n. 3; 580.
WAia-GALLA, (voir aussi GALLA-RAÏA), 44;
204 n. 2; 205 n. 8.
RAIMONDO (Lieutenant), 422 n. 7, N. 9;
423 n. I, N. 4, N. 5; 424 N. II.
RAÏO, 443 n. II, N. 12.
Raïssou, 517.
RAKO, 567.
RAMIS, 242 N. 4.

RAOUF PACHA, 208 n. 1; 245 n. II.

RAPHAËL, (voir aussi ROUFAËL), 194 N. 9.

Rag-massèrié, 272; 272 N. 4; 340; 346.

Ras, 28 n. 1; 37 n. 5, n. 6; 38; 50 n. 4;

68 n. 6 ; 69 n. 4 ; 86 n. 5 ; 94 n. 2, n. 3 ;

foin. 6:103N.3: 121 n. 1; 128 n. 5:

134 ; 140 N. 3 ; 157 N. 9; 1601. 4, n. 6;

161; 171 N. 7: 188 n. 4, n. 6; 189

ñ. 2: 203 N. 4; 204 N. 11 ; 205 n. 6;

260 ; 260 N. 10; 262 n. 9; 264 n. 5;

270; 271; 271 N. 8; 277; 278; 285

n. 1: 280: 2809 n. 12; 207; 297 N. 7,

n. 8; 306 n. 13; 311 n. 5; 312; 326

n. 7; 339; 347; 347 N. 2; 348; 352;

353; 354 n. 8; 356; 360 n. 3; 364

n. 5; 365 n. 2; 399 N. 6; 408; 409;

410; 428; 429 N. 4; 430 N. 4; 445:

451 N. 4; 458; 460 n. 3, n. 5, n. 9;

461 ; 478 ; 482 ; 482 n. 3, n. 9; 485 n. 7 ;

487 n. 5; 488; 488 n. 10; 493 n. 6;

495 n. I, N. 3; 503; 504; 505; 506;
507 ; 510; 511; 521 N. 9; 522 N. 5;
528 n. 4 ; 538 n. I, n. 3 ; 540 ; 541 n. 2;
560 ; 612; 620; 623; 624; 625; 620.
Voir : Adal, Ali, Aloula, Areïa, Areïa-Sellassié, Bezzabech, Darguié, Dèmess, Dori, Engueda, Faris, Gobana, Gougsa, Gougsa-Oualié, Guëbrié, Hagos, Haïlè-Mariam, Haïlou, Imam, Kassa, Loul-sèguèd, Mèkonen, Menguècha, Menguè-cha-Atikem, Mèrèd, Mèsfen, MikaËl, Oualdè-Gabriel, Oualdè-Guiorguis, Ou-aldè-Sellassié, Oualdié, Oualié, Ouargié, Sèbehat, Seïoum, Tafari, Tèklè-haïma-not, Tessèma.
Ras bitouaddèd, voir : Amdo, Guèbrè-Kidane.
Ras-ouarg, 160 ; 339 ; 353 ; 429 N. 4.
Ras-guemb, 560.
RaAsA, 564.
Rasguié, 224 N. 9.

Rasguté-biét, 224 ; 224 N. 9.

RassAM, 86 n. 5 ; 101 n. 7; 601 n. 5.

RATHJENS, I7 N. 6.

RaAvA, 47 n. 6; 127 n.8; 129n.1; 489 n.2;

527 n. 2.

RèB, 305 n. 22, N. 24 ; 488 n. 2 ; 561.

— 1

REBBI-ARIENNI, 438 n. 5; 442 N. 7, N. 9,

443 N. 12

KRrcuip Bey, 515.

RÉGISMANSET, 633.

REIN, 15 N. 1; 621 N.

REINISCH, 553 ; 555

REMHAÏ, 16.

REMINGTON (fusils), 147 N. 6.

RÉéMOND (G.), 530 N. 5 ; 541 N. 6; 622 N. 2,

Rrmus, 202 nN. T1.

RENNnELL RODD, 455 N. 1.

Rer ALI, 307 N. 3.

Rest, 62; 73; 113; 301; 302; 332; 398

407 ; 480; 511; 525, 529; 529 N 6

531 ; 611, 613 N. 7.

Reste-goult, 529 n. 5; 013

Révoir (G.), 568

RHAT, 508.

RicHarp, 195 n. 12.

RiMBAUD, 208 n. 1; 239 N. 1; 399 N. 4.

ROBOAM, 56.

RocueT d'HERICOURT, 3 N. 4; 4 N. 5, 25

n. 1; 36 n. 5; 58 n. 10, 61 n. 7,N. 9,

62 tt, 1, M. 3, N. 4, À. 7. 68 n. 6; 69

n. 9; 70 N. 1; 73 N. 13; 74 N. 8; 60

n. 10: 90 N. 10; 91 N. 3, 125 N. 5,

162 n. 1; 163 N. 9; 172 N. 12, 220

n, 2; 226 n. 6; 485 n. 2,n. 3; 576 n. 1,

579 ; 000.

RODEN, 554-

RopoupHE (lac), 175 N. 4; 455 N. 1; 47!

n, 4, n. 6; 472 N.6; 454 n. 1; 485 n. 10;

508 n. 1; 509 N. 7; 536 n. 5 ; 605 n. 1.

Rocuié, 144 ; 602

RoHaA, 320; 320 N. 5

Ronan-CHAnot (Comte de), 360 n. 6.

Rouurs, 93 N. 5; 127 N. 5; 307 N. 3, 561,

ROMAINS, 222 ; 554.

empereurs – 68 n. 9.

ROMANIÉ OUARG, (VOIr auss1 HÉLENE (impé-

ratrice), 38 n. 4 ; 540 N. 5.

Rome (Empire d'Orient), 17 ; 17 N. 13; 26,

27 ; 29 ; 53; 53 N. 2; 50.

Rom (Italie), 151 n. 8; 202 n. 1; 265 n. 5,

273 NH, 1; 351 N. 2; 430, 562 ; 571,

606 ; 608 ; 625 ; 033.

ROMULUS, 202 nN, 1.

RONCIGLIONE, 553

Rosa, 621 N. 4.

Rosen (Friedrich), VII n. 1; 47 N. 6; 54

n. 5; 127 n. 8; 291 N. 3, 349 N. 3;

509 N. 7; 534 N. 5; 501.

RorscHiLD (baron Maurice de), 509 n. 7.

Roub, 509 ; 529 ; 529 N. 1 ; 539; 594 ; 595.

RouraË., (voir aussi RAPHAËL), 194 N. 9.

Rouce (Mer), 13 n. 4 ; 18 n, 13; 32 n. 6,

44 N.10; 197 N. 10; 216N.9; 399N.7;

428 n. 2; 516 N. 10; 555; 591; 603 ;

609.

Roux, 502 n. 1; 540 N. 6.

Rovers1 (Lieutenant), 449 N. 7.

RuUDINI (di), 455 N. 2.

Rürrer, 15 n. 1; 17 n. 8; 18 n. 12; 127

n. 8; 194 N. 5; 198 n. 2; 199 n. 8,

n. 12, n. 13 ; 200 N. 4 ; 201 N. 1, N. 6;

291 N. 3; 482 n. 8; 558; 592; 617.

RUSPOLI, 236 N. 10; 464 n. 0.

Russe, 369 n. 6; 395 N. 7.

ambassadeurs 370 ;

auteur 447 N. 7;

colonie — 369 n. 6;

Croix 616 ;

369 n. 6; 449

- 369n. 6,

gouvernement

influence

journaux 371 Hi 2 ;

lieutenant — 315 n. 6;

mission -— 370 N. 10 ;

moines -— 369 n. 6 ;

réfugiés 390 N. 4-

RUSSIE, 273 N. 1; 359, 369; 369 n. 0,

370 ; 370 N. 4; 371 ; 373: 373 N. 6;

447 ; 454 ; 466 n. 7; 471 N. 6; 501 N. 3,

502 n, 1; 540 n. 6.

S

SanA (Jean), (voir aussi ABBA ARÉGAOUI),

49 n. 2.

SABA, V: 2:20, 1,1.9; 4H. 1, SN. 3, n.6;

13 ; 13 N. 4; 35 n. 2; 49 N. 2; 209

n. 5; 266 n. 4.

SABÉEN.

caractères 557 ; 558 ; 507 ;

dynastie — 13 N. 4 ;

langue —— 557 :

rameau — 552.

Sacala, (voir aussi sègéla), 213 N. 9

SADIK PACHA, 515 N. 5.

SAnog, 10; 11 ; 450 N. 7.

SAGALLO, 369 n. 6.

SAGANKÏTI, 432 N. 5.

Saggar, (voir aussi sèggar), 235 N. 7.

SAHALA SILASSIÉ, (voir aussi SAHLÈ-SELLAS

sik), 76 n. 6.

se

ce) a

pc

— 773 —

SAHATIË, 233 N. 16.

SAHEL-BERI (porte), 247 N. 4.

SAHLÈ-MARIAM, Nom d'homme, 7 n. 4.

SAHLÈ-MARIAM, (voir aussi MÉNÉLIK II), 76

n, 1: 112; 120; 130, 133 ; 223; 246 ;

249.

SAHLÈ-SELLASSIÉ (Atié et ras), 3 n. 4 ; 28 fi. 2 ; 46 n, 11 ; 57 n. 1 ; 62 n. 7; 63 n. 12; 65 N. 13; 68 N. 4, N. 12; 70; 70 n. 1, n. 2 (Sella-Sellassié), n. 3, n. 7 ; 71 n. 1, N. 4, N. 5, N. 8, n. 9, n. 10 ; pl. VI D. 72-73; 73; 73 N. 2; 74 N. 3; 75; 75 h. 3, n. 6, n. 8; 76; 76 n. 2, n 8, n 10, 1, 11; pl VU p. 767; 79; 77 fi. 2, 1, 3, N. 6; 78 n. 2, n. 7; Bo n, 10: 83 ; 83 1. 3, n. 7; 86 n. 16; 87 n. 2; 89 N. 4; 90 N. 10; 91 N. 3; 92:92 N. 3; 94; 94n. 2,n. 8; 095 0. 1; 96 ; 96 n, 1 ; 101 n, 7 (Sewale-Sellas-sié); 108 n. 5; 124 N. 4; 125 n. 5, 126 N. 3; 134; 143 N. 2; 148 N. 3; 160 Ni, 1; 172 Ni. 12; 209 NH, 11 ; 210 n. 5; 220 NH. 2; 226 N. 3, NH. 6; 232; 232 N. 6; 233; 233 NL. 6; 247 N. 9; 301 N. 5 ; 306 n. 13 ; 3200. 7, 3360n. 1,

370 N. 11 ; 395; 403 N. 7; 445 N. 9;
509 ; 535 N. 1; 582 n. 11; 600; 604;
611 ; 614
SAHLITOU, 195.
SAHOS, 2 N. 4.
SAÏNT, 55 n. 5; 135; 149 N. 3; 169 n. 2,
184 ; 184 N. 2; 256 ; 267 ; 300 ; 429 ; 504.
SAINT MicHeL du Cloître, (voir aussi MI-
KAËLDÈBR), 253 N. 4.
SAlO, 533 N. 16,
SAÏTAN, (voir aussi SATAN), 43 n. 1.
SALIMBENI (Comte), 296 n. 5; 299 n. 1,
525 n. 6.
SALOMON, V ; 2; 3 1, 1,1 3; 4:4N 7 ;5;
sn 3n4;6;6n.4;7N.1,n.2,n.3;
8:90; 0h, 1; 1O:! 10 1, 1, 1, 2; 11 ;
11 1h 4; 12; 13 1. B; 15; 20 ÎR. 4;
21 0. 3; 22 Hi. 5; 38 n. z; 53 5H. 4;
561. 4; 57 0, 1; 62; 65; 72; 78 N. 5;
90; 84 1 7; LOI M, 2; 109); 122;

133 N. 5 ; 147 N. 5 ; 150 N. 4 ; 209 n. 5;

266 1. 4; 278; 278 NH. 2; 315 1. 3;

316; 344; 344 N. 1; 510 n. 8; 517;

542 ; 543-

SALSA (major), 427 N. 4, N. 5; 428; 429;

429 N, 2, D. 4; 430; 430 M. 2; 449,

449 D. 7 ; 450 ; 456 D. 2

SALT, 151. 1/17, 8: 188 n,6; 2061. 3;

283 N. 2; 416 N, 6; 417 N. 5; 555;

554 N. 4 ; 591 ; 592.

SAMAOUÉ, 568,

SAMARA, 93 N. 5; 202 N. 2.

SAMARIE, 292 ; 405; 512.

SAMÉRIÉ, 453.

SAMPONT (Le P.), 555.

SAMSON, 433.

SAMUEL, 101 ; 493.

SAN MARZANO (Général), 366 n. 5.

SANKA-BER, 201.

SANNBO, 560.

SAPETO, 1H. 1,1. 2 ; 15 N, L ; 17 1, 7,0. 14;

18 n. 9.

Saqala, (voir aussi sègèla), 213 n. 9.

Sar, 510 n. 1.

SAR-BÉKOUSSA, (vOir aussi SERBUGSA), 54.

SARAGO, (voir aussi SÈRÈQO), 538 n. 9.

SAREPTA, 347.

SARIA, 161,

SARSA-DENGUEL, SARTSA-DENGUEL, 56 n.

3, 1. 4, H. 6,

SATAN, (voir aussi SAÏTAN), 43 n. 1 ; 109;

298 ; 311 ; 312; 357.

Saten-tchagn, 297 ; 390 N. 7 ; 391.

SATO, 233.

SAUL, 62; 101; 102: 239 N. 3; 265 1 9.

SAURIA, 431 N. 5; 447 N. 9.

SAVOURÉ, 340 N. 6; 472 N. 7.

SCHADDA, 461 N. 8,

CHELLER-STEINWERTZ (Docteur), 540 n. 6.

3CHERMANN (L.), 633.

HIMPER, 205 n, 11,

SCHLEICHER, 555 ; 579 n. 6

HÔôBEL, 592 n. 8.

HREIBER, 554.

3CHRENK (GodIi), 599 N. 1.

Sciaca, voir : chèqa.

SCIONI, (vOir aussi CHONIÉ), 361 n. 9.

SCOLART, 553.

Séat, 48 n. 2.

SÉBA, 13 Hi. 4

SÉÈBA-GADIS, (voir aussi SÈBEA-GADIS), 77

ni 1; 115 ti, D.

SÈBKA-ASGUËD, 16,

SÈBEA-GADIS (dèdjatch), (voir aussi SÈBA-

GADIS et SOUBAGADIS), 196; 196 N. 13,

n, 15; 198 N, 4; 203 N, 2 ; 430 N. 6.

SÈBEHAT (dèdjatch puis ras et choum-aga-

mié), 285 ; 287; 287 n. 3, N. 4; 351

n. 1, n. 3 ; 365 n. 2; 373 N. 4; 439,

26##

430 N. 7 ; 431; 432; 434 fig. 64 ; 450
n. 2 ; 458 ; 458 n. 5; 481 n. 3; 482 n.
10 ; 496 n. 5 ; 621 ; 627.
Sebchatè-fegour, 51 n. 7; 217; 298 ; 442.
Sebehatè-nègh, 268.
SEBESTIANOS, 54 ; 56; 56 n. 7; 57-
Sebhètà-guènna, 588.
SÈBLÈ-OUANGUEL (Itiéguié), 52 n. 9; 274
n. 3; 442 N. I.
SÈDÈNE, 566.
SEDENYA, I8 nN. 3.
SÈDIÉ, 304.
Seel-biét, 34 n. 7 ; 219 ; 258 ; 298 ; 298 n. 5
(seel-bietotch) ; 319 N. 3.
SÈELA-DÈNGAÏ, 532.
SÈFAHO, 415.
SÈFÈLIA, 16.
SEGA-BIÉT, 182 n. 3 ; 226; 274 ; 346.
SEGA-MELKÈGNA, 68 ; 190 ; 394.

Sèggar, (voir aussi saggar), 235 N. 7.

SÈcoua-QAL, 56.

Seguèdja, 266.

SÈGuÈLEÈ, 630.

Sèguënnèt, 89; 90 N. 2; 158; 219; 222;

222 N. 1; 225; 227; 266 ; 341 N. 5:

348 ; 356 ; 473-

SÈGUÈRAT, 260.

SÈHAT, 250; 250 n. 2; 253; 253 N. 1,

366 ; 366 n. 4, n. 6, n. 7, N. 8; 367.

SEHIN, 627.

SEHOUL, 460 N. 3.

SEHOUL-MIKAËL, 368 n. 7; 460; 470 fig.

G7 : 482.

Sèïada, 266.

Seïèmè (verbe), 479 N. 7.

Seif, 506 ; 506 n. 1.

SEïFAÏ, 16.

SEïFÈ-ARAD I, 16.

SriFÈ-ARAD II, 25; 41 ; 42 ; 563 ; 576.

Seïfé-djagrié, 5 ; 172 ; 271.

Srirou (Ato), 74 N. 3 ; 77 N. 3; 78n.6, n.7;

79 n. 8; 83 n. 8; 94 n. 1:0906;:96n.5;

97 ; 97 N. 7; 123 N. 4.

Seïoum, 479 N. 7.

SrrouM, fils de Menguècha (dèdjatch, puis

ras), 255 n. 4; 264 n. 5; 287 N. 3;

288 n. 7; 479; 480 n. 2; 483 n. 5;

495 n. 6 ; 506 n. 12 ; 598 fig. 92 ; 627.

SriouM, fils de Tèklè-Haïmanot, (dèdjatch

puis ras HaïLou), (voir aussi Haï-

LOU), 486 ; 492; 493; 493 N. ©; 494;

494 N. 2, N. 3 ; 495 ; 498 fig. 72; 538 n. 1.

SELACHELECA, (voir aussi SELECH LECHA),

251 N. L.

SÈLALIÉ, 43 N. 4 ; 145 ; 165 N. 4 ; 332 n. 2,

485 n. 9; 522; 612 n. 2.

Sèlam, 36 n. 4 ; 448 n. 4.

SÈLAMA (aboun), 80; 80 n. 6; 83; 89;

go; 191 N. 1; 205 N. 12; 544 N. 4,

629 n. 2.

SÈLAMA KESSATIÉ-BERHANE (papas), 17;

303.

Sèlatine, 209 n. 12.

SerecH LEcHA, (voir aussi SELACHELACA),

251 n. 1.

SÈLÈOUA, 199; 199 N. 4; 453 N. 3; 496

n. 3; 538.

SÈLIM (sultan), 514 ; 514 N. 9; 567.

SÈLLA-DÈNGAÏ, 57 nN. 2; 64 N. 5; 66 n. 1;

68 ; 134 n. 4 ; 136 n. 5 ; 142 n. 9, N. II.

SELLA-SELLASSIÉ, voir SAHLÈ-SELLASSIÉ.

SELLassIÉ, église à Addis-Abèba, 153 n. 5;

303 ; 307 ; 307 N. 5; 308; 454 N. 2;

523.

SELLAssIÉ, église à Dèbrè-Berhane, 170;

524.

Sellitcha, 390.

SÈLOUA, 372 ; 482 ; 538 n. 21.

SELTAN SÈGUÈD, (voir aussi SOUSNEÏOS),

n. 1; 486 n. 2.

SEM, 599.

SÈMADA, 304 ; 304 N. 15, N. 21.

SÈMAÏATA, 446.

Sembèlet, 510 n. 1.

SÈMIÉN, 17 N. 6; 127; 127 N. 7, N. 8; 149

n.2; 194 n.2,n.6;195N.2,0n.7,N.13;

196 ; 196 n. 4; 197; I97 N. 8; 198

n. 5, n. 6; 201; 202; 203; 205; 205

n. 2,n. 12; 206 n. I, n. 9; 207 N. I;

262 ; 262 n. 7; 291; 291 N. 3; 306;

331 N. 9, N. 10; 374 ; 416; 416 N. 9;

448 n. 2; 460 N. 5; 477; 483 N. 3;

484 n. 1; 487; 488; 488 n. 7; 489

n. 4 ; 506 ; 509 N. 7 ; 527 N. 2; 532 n. 8 ;

538 n. 22; 623.

SÉMITES, 1 N. 3.

Sèm na ouarq, 153 N. 7:

SÉMMATA (oueïzèro), 194.

SEMMOU-NEGous (Ato), 82; 83 n. 1; 97

n, 6.

Sèmonègna, 168; 611 ; 613.

SÈNAFÈ, 18 n. 14 ; 365 n. I, N. 2 ; 432 N. 5;

SENDÈLALA, 177.

Sèndèq, 616.

Sèndèq-alama , 245 n. 5 ; 618 n. 6.

SENÈ-GUIORGUIS (alèga), 142.

SÈNGA, voir: ABBA SÈNGA.

Sènga, 85 ; 85 n. 7; 122; 167; 187; 190;

224 ; 230 ; 344; 359 ; 394.

SENGHERRA, 406 n. I.

Sènié, 69; 69 n. 8; 99; 121; 157; 180;

214 ; 253; 203; 203; 321 ; 341; 357;

372; 464; 496 ; 512 n. 5; 572; 573;

574 ; 575-

Sènkessar, 17 N. 14.

SENNACHÉRIB, 47.

SENNAR, 27; 28; 28 n. 3 ; 30; 30 n. 1 ; 52.

SENNHEÏT, 557.

Senzer, 12 n. 1.

Sègèla, (voir aussi sacala, sagala), 213 ; 296.

Segseq (mets), 228.

Seqseq (véranda), 356.

Sèquèdè (verbe), 266 n. 1.

Sera, 528 n. 7.

Sera-biét, 104 ; 228 ; 230 N. 3.

Seraï-Massèrié, (voir aussi ceraï-massèrié),

43 n. 4; 272 Ni. 4.

SÈRAÏÉ, 50 N. 5; 52; 54; 288 n. 5, n. 7;

200 N. 1: 350 N, 4; 307; 367 1. 9;

429 n. 8; 438 n. 6.

Sèraouit, 28.

SÈRAOUITOU, 271 N. IO.

Seratègna, 230.

SERBRAXOS, 54 n. 5 ; 194 n. 6 ; 616 n. 4.

SERBUGSA, (voir aussi SAR-BÈKOUSSA),54 N. 5.

SÈRÈ-GUÈDÈL, 136; 141 ; 185 n. 1.

SÈRÈQO, (voir aussi SARAGO), 538 ; 538 n. 10.

SERGOUAÏ, 16.

SÈRITI, (voir aussi SERTIE), 142 ; 144 N. 7.

SERTIE, (Voir aussi SÈRITI), 142 N. 12.

Sèlatié, 224 ; 225 ; 226 ; 220 ; 393.

SETON-KARR, 568.

SEWAL-SELLASSIÉ, voir : SAHLÈ-SELLAS-

SIÉ.

Shalaka, (voir aussi chèlèqa), 216 n. 8.

SHAMBUKO, (voir aussi MAï-CHAMBÈQO), 407

n. I5.

SHANGALLA, (voir aussi CHANQÈLLA), 46 n. 1.

SHANKALA, Voir CHANQÈLLA.

SHARP (Docteur), 599 n. 1.

SIBILO, 360.

SIBOU, 254 n. 2.

SIDAMA, 503 n. 13

parlers, — 555.

SIDAMO, 45 n. 17 ; 88 n. 7 ; 307 n. 3; 345

n. 8; 464 n. 8; 503; 503 n. 13; 520

n. 2; 522 n. 6; 533; 566 n. 1: 3568;

578 n. 8; 582: 625.

SIpI-MÈsQÈL, 169 n. 9 ; 5509.

SIÉROU, voir: ABBA SIÉROU.

SIÉROU-GOUANGOUL, voir: ABBA SIÉROU-GOUANGOUL,

SIÉssIÉ, 176 ; 176 n. 7.

Siet oueizazer, 441 n. 9.

SILÉ, 526 n. 4, n. 5; 562.

SUR, 422 n. 3; 484 n. 2 (p. 485).

SILTÉ, 568.

SIMÉON, 130; 131 ; 131 n. 1.

SIMON (G.), 303 n. 5 ; 408 n. 5 ; 617.

SINAÏ, 225 ; 225 n. I ; 271 ; 335 n. 2.

SION, 7 n. 3; 21 n. 6; 25 n. 4, n. 6; 519; 545 n. 2.

SION, église à Aksoum, (voir aussi TsIONE), 47 N. 1 ; 439 N. 10; 476 n. 1; 550 n. 5; 551 n. 3; 558 ; 558 n. 1 ; pl. LVIII p. 560-1,

SIRACH, 586.

SIRKA, 235 ; 235 N. 3, N. 4 ; 236 n. 2 ; 566.

SIRRÉ, 237 n. 1 ; 281 n. 3.

Sisso, 509 n. 6; 614.

SIWERTZ, 127 D. 8; 135 N. 4.

SKARZINSKI, 540 n. 6.

SKINNER, VII n. 1; 504 n. II ; 506 n. 2;

508 n. 1.

SMITH (Donaldson), 236 n. 10; 307 n. 1;

494 n. 6; 576 n, 1.

SMITH (Harrisson), 253 n. 2.

Snader, 142; 143; 180; 180 n. 9; 243;

248 ; 256; 277; 323 ; 446.

SNIDER, 52 n. 6; 142 n, 2.

SOBAT, 29 N. 1 ; 240 N. 2; 306 n. 14 ; 307

n 5; 472 n. 1, n. 6: 434 n, 1.

SociNIos, (voir aussi SOUSNEÏOS), 24 n. 2;

56 n. 4 ; 194 N. 1, n. 2; 500 1, 4.

Soppo, fils de Touloma, 44.

Soppo de Dèovaro, fils de Dètch, 45;

45 n. 9, h, to.

Soppo, (voir aussi SODDOU), 45 n. II ; 175

n, 10; 233; 233 1, 12; 236 N. 5; 502;

533 ; 566 ; 568.

SoDDO-GALLA, 172 N. 12.

Soppou, (voir aussi SODDO), 44 N. 7 ; 175;

175 N. IO.

SOGIDA, 464 n. 10 (p. 465).

SOKOTA, 118 n. 6; 527 IL. 7 : 559.

SOLEILLET, VII n, 1; 24 n. 4; 40 n. 9;

42 1. 7: 44 N. 6; 45 1. 6; 46 n 1!,

50 n. 9; 62 n. I0; 65 n. 5; 73 n. 2, n,

11; 99 N. 8; 135 n. 6; 156 N. 1, 157

n. 4; 165 N. 43 174 D. 1; 175 H. t;

181 n. 7 ; 183 n. 1; 185 n. 9; 186 n. 2,

n. 3; 187 n. 7, N. 10, 1809 n. 5, n. 7;

208 n. 4; 209 N. 3, N. 11; 211 N. 7;

220 n. 8 ; 244 N. 3; 264 n. 3 ; 280 n. 8;

294 n. 2 ; 330 N. 8; 398 n. 9; 462n.15;

463 n. 2; 576 n. 1; 577; 577 n. 10)

610 ; 613; 617 N. IO.

SOMAL, 466 n. 7.

SOMALI, 22 N. 8; 44 N. 10; 227 N. 6; 244
n. 5; 307 N. 3; 474 N. 33 5521 556
n. 2; 577; 578; 581; 581 N. 4: 600
n, i.
airs — 64 N. 7 ;
conquérant — 580 ;
côte — 582 ;
mot — 114 N. 6 ;
pays — 244 ; 244 N. 4, N. 5 ; 248 n. 4 ; 322
n 2; 455 n.1,
tribu — 44 N. 4 ; 243 N. 5 ; 244 N. 5 ; 628.
Somali (langue), 555-
SOMALIA ITALIANA, 527 N. 2 ; 633.
SOMALIE BRITANNIQUE VoOir : BRITSH SoMA-
LILAND.
SOMALIE FRANÇAISE, Voir : CÔTE FRANÇAISE
DES SOMALIS.
SOMALILAND, Voir: BRITISH SOMALILAND.
SomaLis (Côte française des), voir CÔTE
FRANÇAISE DES SOMALIS.

Sosso, 524 N. 2.

Sost-ledèt, 587.

SOUABE, 592 N. 8.

SOUBA, 43-

SouBAGADIS, (voir aussi SÈBEA-GADIS), 118

n. 8: 196 N. 14.

SouBBOU, 464 n. 9.

SOUBIEL (cheval), 561.

SOUDAN, 2 n. 2; 28 n. 3; 29n. 1; 30N. 3;

50 n. 5; 210 N. 2; 252 N. 8: 312 n. 6;

397 N. 1; 399 N. 7; 459 N. 4, N. 5: 484

n. 1; 493 n. 5; 538 n. 6; 552; 597;

595 n. 4 ; 598 ; 601 ; 601 n. 6; 605 n.5,

609 ; 628 ; 633.

SOUDANAIS, 472 N. 3-

Gouvernement — 47 N. 6.

SOUKOUTAT, (voir aussi CHOUKTAT), 246 N. 9.

SOUKOUTAT-BERI (porte), 246 n. 9.

SoUKSOUKI, 336 n. IO, N. 13.

SOULLEH, 558.

SoULOULTA, 171,

SouPI-BARO, 170.

SOURO, 472 N. 1.

SourRÉ, 568.

Sourri, 114.

Sousneïos (atié), (voir aussi SELTAN SÈGUÈD

et SocrNIOs) ; 56 n. 3; 127 n. 8; 129

n. 8; 194; 201 n. 8; 283 ; 525 n. 6:

561 ; 562.

SPEKE, 568.

STAMBOUL, 490.

STANISLAS (Saint), 373 N. 7-

STANLEY, 617 N. 2.

STECKER, 47 N. 6; 177 N. 6 ; 179 N. 3, A. 8,

n. 9, n. IO.

Stelié, 215.

STEINKÜHLER (Docteur), 536 n. 5; 620;

621.

STEPHANIE (lac), 464 n. 6 ; 604.

STERN, 17 n. 6; 99 N. 2; I00 N. 2, N. 9,

102 n. 1, N. 5; 205 n. 3; 206 n. 4 ; 360

n. 9.

STIGAND (Capitaine), 360 n. 6; 536 n. 5.

SUÉDOIS.

mission — 530 N. I.

SUISSE, 103 N. 6; 370 N. 4; 399 N. 7; 472

n. 1; 492 N. 3; 500 n. 1 ; 520 N. 2.

SwAYNE, 236 n. 10; 578.

SyNopos, 90 n. 5.

SYRIE, 27 ; 29; 292 ; 405 N. 2; 514 N. 10; 585.

SYRIEN, 316; 316 n. 7;

papas — 513.

T

TABOR, 93 N. 5; 202 N. 2.

Tabot, 10 n. 7; 11 N. 3; 23; 32; 55: 55

n. 6, n. 8 ; 65; 67; 71 n. 5; 72; 80

n. 1; 84; 89; 89 n. 1 ; 132; 142, 148

n. 2; 179; 179 N. 6; 209; 212; 213;

225 ; 235; 237; 238 n. 1; 243; 243

n. 10 ; 280 ; 281 ; 283 ; 284 ; 308 ; 310;

317 ; 317 N. 1; 321; 329; 330: 368 ;
412; 417 ; 418; 440; 442; 446; 465:
497 ; 523; 544 ; 549 ; 549 N. 5, n. 8:
550 ; 550 n, I, N. 2, N. 14; 551-
TABOTÈ-TSIONE, 7 N. 3 ; 10; 144 ; 170 N. 5;
268 ; 260.
TADJOURA, 32 n. 6; 43 N. 8; 44 N. 10,
166 n. 5; 369 n. 6; 398 n. 8, n. 9;
399 N. I, N, 2; 400 N. I; 40I NM. 4;
579 ; 609.
TAFARI (dèdjatch puis ras), VIII ; IX ; X;
160 N. 5 ; 346 n. 1 ; 522 ; 522 n, 6, fig.

76; 528 n. 10; 530 n. 1; 533 N. I9;
609 ; 623 ; 626; pl. LXIII p. 627-8;
628 ; 629 ; 630 ; 630 fig. 95; 633; 796
fig. 103.
Taï, (voir aussi tsèhaï), 223 N. 3.
TaïÉ (alèqa), 579 N. 4.
TAÏKA-NEGUEST, 169 ; 564 n. 1.

Taïrou (oueïzèro puis itiéguié), (voir aussi
OuauèTÈ-MikaË.), V ; VIT ; VIII; 121
n. 9; 191 ; 191 N. 5, N. 6; 192 fig. 31 ;
193 ; 193 N. I, N. 2; 194 N. 2, N. 3; 196
n. 13; 198 n. 6, n. 11; pl. XVII p.
204-5 ; 206 ; 206 n. 7; 207; 207 N. 2
n. 3, n. 5, n. 6,n. 8; 208 ; 208 n. 4 ; 209;
209 N. 5; 210; 210 N. 2, N. 4, N. 5,
211: 212: 213; 214; 215; 215 N. 4,
n. 8: 216; 218; 210; 221 ; 222 ; 223
n. 3 ; 224; 225; 225 N. 5; 229, 231;
232; 233: 239; 240; 241; 241 N. 5,
249 N. 6; 253; 258; 261 n. 9; 265 ;
268 ; 273 fig. 40 ; 274 ; 276 ; 276 n. 6;
277 ; 278; 279; 285; 287; 289 ; 289
n. 2; 290; 290 N. 5; 201; 202, 296 ;
297 ; 298; 306 n. 13; 311; 3IT N. 2,
313 N. 5; 317; 320; 325; 326; 338;
339; 342: 344; 344 N. 4: 345; 349:
352 ; 352 n. 5 (Taïtu) ; 353; 355; 357 :

357 n. 5, n. 6; 361 n. 6; 370; 375:
394 ; 395 N. 5; 398 n. 7; 406 N. 9;
407 ; 413; 419; 419 N. 5; 420; 420
n. 1; 423 n. 6; 426; 429 ; 429 N. 3;
430; 436; 440 N. 6; 441; 441 N. 5,
n. 7; 442; 443; 444 ; 448; 448 n. 2;
454; 457; 457 N. 6; 459; 460; 460
n. 1, n. 6; 466 ; 474 ; 478 N. 4 ; 481 ;
485 n. 4, n. 7; 488; 488 n. 7, N. IO;
489 ; 489 n. 6, n. 7; 490; 490 N. 5;
491 ; 497 ; 497 N. 1 ; 502 ; 510 ; TON. 5 ;
pl. L p. 512-3 ; 514 ; 515 ; 515 N. 4 ; 516;
516 n. 5; 517 ; 518; 518 n. 7 ; 519 fig.
734; 520: 520 N. 1, N. 4; 521 n. 9,
522 N. 3, N. 4, N. 6; 526; 530; 537:
538 n. 1, n. 20, N. 22; 540 N. 4, N. 5;
620; 621; 621 n. 1, N. 5; 622; 622
n. 4 ; 623 ; 625 ; 626.
TAKAZZÉ, voir: TÈKKÈZIÉ.
TAKLÉ, voir : TÈKLIÉ.

Talaro, 592 (talari) ; 592 n. 3 (talari) ; 593
(talari, talaro).
TALESFÈRI, (voir aussi TELA-ASFÈRIÉ), 261
n. 6.
Talla, 222.
TALLO, 461 n. 8.
TAMAR, 240.
Tambaro (langue), 503 n. ro.
TAMERIÉ (tourk-bacha), 277 n. 12; 284;
287.
TAMISIER, 64 n. 7; 70 N. 1; 71 N. 4; 77
n. 4 ; 82 n. 8; 102 n. 7; 103 N. 5; 127
n. 8; 194 n. 12; 198 n. 2; 291 N. 3;
367 n. 1; 488 n. 7; 576 n. 1 ; 592.
TAMO, 64 n. 12} 94 N. I; II7 N. 3, 135:
135 n. 8, n. 10; 136; 138; 138 nN. 5,
n. 7; 139 N. 6, N. 7; 161 n. 1; 165.
TAMRIM, 2 N. IO.
TANA, (voir aussi TsANA), 47 ; 343 ; 578.
TANCREDI, 47 N. 6; 489 n. 2 ; 527n. 2.

TANGOUÉ BALEL, 290.

Tanika, 466 n. 4.

Tankoua, 129 N. 7.

TANTA, 540 N. 5.

Tarik, 15 n. 1.

TATIÉSSA, 532.

Tatino, 463 n. 2.

Tattègè, 146 n. 7.

Taube, (voir aussi tôb), 114 n. 6.

TAURIN DE CAHAGNE (Mgr),163 n.9; 582 n.11.

TAZIÉN, 18.

Tchafié, (voir aussi Tchèfié), 261 n. 3.

Tchagn, 69 ; 390.

Tchamma, 217.

Tchammié, 254 ; 343 ; 357 ; 413 ; 504

Tchamo, 579 N. 3.

Tchane, 47.

TCHANGUÈRIÉ, 486.

Tchat, 42 ; 247 n. 6.

TcHATCHA (dèdjatcb), 88 n. 7: 359; 360;

446 ; 532.

TCHATCHA, pays galla, 532.

TCHÈBO, 429 N. 4 ; 502 ; 533 ; 533 N. 12.

TcHuÈFA (Choa), 89; 321.

TcHèFA (Ouallo), 190; 212 n. 1; 483.

Tchefiè, (voir aussi tchafié), 261 n. 3.

Tcheffra, 160 n. 8.

TcHÈHA, 256.

Tchèha (langue), (voir aussi ciaha), 555:

TCHÈHÈRA, 305.

TCHÈLÈKOT, 416.

TcHÈLÈNQO, (voir aussi LoLA-TCHÈLÈNQO,

TELAK CHALANKO, TÉNISH CHALANKO),

208 n° 1 ; pl. XX p. 240-1 ; 242 ; 242

n. 9, n. 10, N. II ; 243 N. 7; 244; 567.

TcxuèrÈo-LÈQA, 251 ; 251 N, I. ;

TCHELLEÏA, 178.

TCHÈNA, 462.

Tchèoua, 267 N. 5.

Tcheqa, 210 N. 7 ; 325 N. 4.

Tcheqa-choum, 91 n. 4; 529 N. 9. 614.

TCHÈRA, 201.

TCHÈRA-OUANZ, 407.

TCHÈRENNÈT (Ato), 133-

Tchèro-ouha, 248 n.2.

Tcxerços (Saint), (voir aussi QERÇOS), 285

n. 12; 558 ; 550.

TCHÈRTCHÈR, 43 N. 6; 44 ; 44 N. 1, N. 3;

45 n. 13; 96; 96 n. 5; 97 N. 1; 238:

239 ; 239 N. 5, N. 6 ; 241 N. 7 ; 242 N. 3;

n. 6; 246; 289 N. 11 ; 472 N. 5; 521

n. 7; 567 ; 579-

TCHÈTCHÈHO, 137 ; 137 N. 3; 139 N. 5: 196 ;

197 ; 199; 200; 203; 261; 201, ZI!

n. 6; 330; 330 N. 2; 331; 374: 406 ;

484 ; 485 ; 487 ; 488; 506; 537: 582.

TcHILALO, 172; 233; 233 N.!5, N- 16, N.

17 ; 234 N. 2; 235 N. 2.

TcuiLaLoU, (voir aussi ZoUaÏ), 162 N. 4.

Tchnefèr, 31 n. 1.

TCHOMEN, 177 NH. 6, N. 9.

TcHOoQIÉ, I32 N. I.

Tchoqié, 235 N. 2.

Tèbagi, 333.

TEBASSÈÏONE, 16.

TÈBAssIÉ-Kosso, 92.

TEBBo, 171.

Tèbèb, 217 n. 12 ; 344 N. 1.

Tèbel, 68 ; 227 ; 453 : 536-

Tèbèndja, 52 n. 6 ; 173 N. !-

Tèbi, 184 N. 4.

Ted, 195 n. 12; 216 N. 7.

TÈDBABÈ-MARIAM, (voir aussi TEDRA-MA-

RIAM et THABAT-MARIAM), 55 ; 55 N. 5»

n. 8; 184 n. 2; 290, 564.

Teddiétcha, 195 n. 12.

TÈDDIÉTCHA, 335; 335 N. 2-

TÈDÈNNÈQI-ALECH (oueïzero), 82 ; 84.

Tèdj, 68 ; 68 n. 7 ; 84 ; 353-

Tedj-assalafi, 224 (tedj-assalafiotch) ; 226 (tedj-assalafiotch) ; 228 (tedj-assala-fiotch) ; 318.
Tèdj-biét, 213 ; 214 ; 319: 389 ; 392.
Tèdj-mabrèdja-denkouan, 392.
Tedj-mèlkègna, 346.
TEpLA (dèdjatch), (voir aussi TEDLA AÏBA), 285 ; 323 n. IO.
TEpLA AïBa, (voir aussi TEpLA), 285 n. 16.
TEDLA-OUAHED, 322 ; 323 ; 324.
Tèpou, (voir aussi TzZEDDO), 62.
TEDRA MARIAM, (voir aussi TEDBABÈ-MA-RIAM), 55 N. 8; 564.
TèrrèssÈ (gègnazmatch), 396 ; 409 ; 410, 433 ; 433 N. 6 ; 438 ; 439 ; 446 ; 448 fig. 65.
TrGGoUR-QEDDOUS-MIKAËL, 128.
TÈGOULÈT, 32 N. 7; 43 N. 13, 105 N. 5: 113n.5; 114, 141 n.9; 213; 246N.2;

485 ; 485 n.2 ; 532: 564 ; 582; 611.

TÈGOURI, 43 ; 401.

Tegrigna, voir : tigrina.

TèavèDiÉ, (voir aussi TsÈGUÈDIÉ), 305 ; 374.

Tehelo, 417.

TèHourÈ, 157 N. 2.

TèHouLÈ-DÈRIÉ, 157 ; 157 N. 4 ; 250 ; 397 :

398 ; 504 ; 532.

TèxxèziÉ, 1 n. 2 (Takazzé) ; 50; 50 N. 5;

54 ; 65 ; 118 n. 6; 127 N. 8: 149 n. 2,

194 ; 194 N. 4, N. IO; 195 N. I! ; 199

n. 5; 261 n. 5, n. 6, N. 7, N. 14, 262

n. 5; 285 n. 11; 201 ; 304 N. 13; 305

n. 16, n. 20, N. 21; 416 N. 3, N. IT

425 N. 9; 426 N. 1; 437; 488 ; 554.

TÈKLA-HAÏMANOT (église), 453 N. 4.

TÈKLÈ-ALFA, 149.

TèxLÈ-GuIoRrGUIS, empereur au XVIIIeS.,

199; 199 N. II; 202 N. 10, 583.

Tèriè-GurorGuIs (Atié), empereur de 1868

à 1871, (voir aussi GortziÉ), 117 ; 118;
118 n. 7; 119; 119 M. 1, G: 127
n. 6; 134 fig. 20; 278; 541 N. 3-
TixLè-HAÏMANOT, VOir : ABBA TÈkLÈ-Haï-
MANOT.
TÈrLÈ-HAÏMANOT (Aboun), 22; 24; 24 N.
5, N. 7: 25: 35; 35 n- 1: 39 H- 6;
47 N. 7; 60 N. 2, 68 n. 2: 71; 131
n. 3; 143; 145; 165; 170 N. 4, 1Q1 ;
218 n. 5; 222 N. 5, 227 N. 2, 283 ;
330 ; 360 ; 360 n. 9 ; 361 ; 361 n. 2,1. 3;
363 ; 440; 453; 525: 525 N. 2, N. 8:
536 ; 537; 559: 564; 579 N. 6: 610.
TÈKLÈ-HAÏMANOT (nom d'homme), 7 N. 4-
TÈKLÈ-HAÏMANOT (église), 622.
TÈKLÈ-HAÏMANOT (empereur), 69 N. 4.
TÈKLÈ-HAÏMANOT (ras puis negous), (voir
aussi ADAL), 108 n. 2; 127 MN. 6:
148 n. 1; 174; 176; 176 n. 9, N. II;
177; 178; 178 n. 8; 179: 179 n. 8;

180 : 181; 182; 183; 184; 184 n. 2;
185; 186 n. 3; 207; 251; 251 n. 8:

252 n. 1; 253; 253 N. 10; 255; 255
n. 1, n. 2, N. 4; 257 N. 2, fig. 37 ; 259
n. 4; 261; 261 N. 15, 202 : 262 N. 1}
266 ; 266 n. 8; 284; 297; 393: 306 ;
306 n. 9; 339; 339 N. T; 340; 344»
345 ; 345 N. 1, N. 5; 346; 347; 348:
349 ; 358; 413: 414; 419; 428; 431
n. 1; 442 N. 6; 453; 472; 472 N. 5:
476 ; 477 ; 484 ; 486 ; 486 n. 8, n. 10;
487 ; 493; 493 N. I; 495; 495 N. 3:
sI1 ; 525 n. 6; 538 ; 583.
TÈkLÈ-MARIAM (fitaorari), (voir aussi GouL-
LELATIÉ), 35 N. 4; 284; 326; 328;
328 n. 2; 558; 623.
TèrLÈ-SELLassiÉ (alèga), 151 ; 153-
TèxurÈ (chèqa ou chèlèga puis fitaorari),
182 ; 182 n. 4 (Taklé) ; 245 ; 375; 396 ;

409 ; 435 ; 446 ; 461 N. 4.

Tela, 188 N. 4.

TELA-AsFÈRIÉ, (voir aussi TALESFÈRI), 261.

TÈLAHOUN (fitaorari puis afè-negous), 625 ;

627 ; 620.

TÈLATEM, IQ.

Tèlba, 218 n. 9.

TELrx CHALANKO, (voir aussi TCHÈLÈNQO),

242 N. 9.

TèrÈk1 (Comte), 509 N. 7.

TELLARÉ, 118 n. 6.

TELLÈMT, (voir aussi TsELLÈMT), 331 N. 9;

438.

TELLEZ, I5 N. 1.

Telssem, 275 ; 275 N. 10.

Tembaro (langue), (voir aussi kambata), 555.

TÈMBARO, 364 N. 4.

TÈMBIÉN, 118 n. 8; 189 n. 2; 316; 438:

451 ; 452 ; 482 ; 496 N. 3; 506 n. 12.

TÈmouGA, 164; 168; 168 n. 5; 504; 600.

Tèmoun, 539 ; 539 N. 3-

Temgèt, 127 ; pl. X, p. 128-0; 284 ; 364 N, 13;

550; 588; 588 n. 3.

Tèmquik, 76; 76 n. 4; 540 N. 5.

Trmsas, voir ABBA TEMSAS.

TEMTCHA, 525, n. 6.

TENFOU, I7I.

TENISH CHALANKO,(voir aussi TCHÈLÈNQO),

242 N. II,

Tèngouaï, 41 n. 8; 404.

TÉéovasséïa, 15.

Tzoupros, (voir THEODOROS II).

TzouDRros (roi), 35.

TEouoDROSs, (voir aussi ASFAOU), 492.

TzouvorELOS (etcheguié), 140; I40 N. 3;

pl. XIII p. 144-5 ; 145 ; 153; 225 N. 4;

580.

TkovaLDou (bacha), 458.

Tegemt, 76; 82; 83; 84; 124; 136; 159;

161 ; 164 ; 165 ; 187 N. 12, N. 13; 190;

267 ; 280 ; 324 ; 374 ; 395: 456; 465 :
479 ; 521 ; 572 ; 573; 574 : 575-
TEQOUR-MÉRIET, 175.
Ter, 64 n. 2; 127; 127 N. 1; 173: 190,
210 ; 244 ; 245 N. 14; 247; 250; 266;
280 ; 284 ; 208; 299 n. I; 30I, 316;
318 ; 352; 364 ; 421; 422; 423; 424;
425 ; 425 n. 1; 426; 433 N. 2; 486 ;
521 ; 540 N. 5; 572; 573; 574; 575;
588.
TERA, 84 N. 4.
TERRA, 86 n. 9; 533-
TERRAS, 530 N. 4.
TÈRRÈGNA, 218.
Tersitè, 46 n. 7.
TERTALE, 464 N. 9.
TERZIAN (Serkis), 509 N. 2.
TèsFrA-MrIKAËL, I08 ; 100.
TèÈsFA-SELLASSIÉ (Ato), VIII.
Tèsrai (choum-agamié), 351; 351 MN. 3:

357 ; 357 N. 4 ; 368 n. 2 ; 397 ; 397 N. 9;
409 ; 415; 430 N. 7; 436 n. 6; 458 :
458 n. 5, n. 6; 459; 475 N. 6; 477;
478.
Tesros, (voir aussi TèsFoU), 194 N. 6.
Tèsrou, (voir aussi TsFos), 194 ; 194 N. 5,
n. it.
Tèskar, 78; 78 n. 9; 158 n. 9; 213 N. 7:
229 N. 9; 267 N. 4; 332 N. 3; 419:
419 N. 5; 467 N. 3: 478; 486; 500
n. 5;522.
Tessas, 126; 139; 186; 215, 230; 241,
243 N. 7; 244; 250; 266; 266 n. I0;
283 ; 336 ; 337; 364 ; 407; 413; 414
572 ; 573 > 574 ; 575-
TèssèMA (dèdjatch), fils de DARGUIÉ, 361
n. 10; 485 n. 9 ; 569 fig. 84.
TèssèMma (dèdjatch, puis ras), fils d'ATO
Napo, 146; 189; 189 n. 1; 283 ; 283
n. 3 ; 306 ; 306 n. 13, N. 14 ; 397 ; 404 ;

405 ; 437 ; 461 ; 462; 462 n. 3, n. 6;
472 ; 472 N. 1; 483 fig. 69; 495 N. 1 ;
504 n. 8; 608 ; 620 ; pl. LX p. 620-1 ;
622 ; @22 n. 1 ; 623 ; 624.
TerTAOU (cheval), 128.
THABAT-MARIAM, (voir aussi TÈDBABÉ-MA-
RIAM), 55 N. 8.
THÉopORE, voir THÉODOROS.
Tuxroporos I, 35 n. 1; 55 N. 5: 565.
Tuéoporos II (atié et negoussé-nèguest),
(voir aussi Kassa), VI n. 2; X ; 35
n.1;37n.6;56n.3;69N. 1; 72 ni;
79; 79N.2,N.5 (Theodoros, Teoudros),
n. 6: 80; 80 n. 5, n. 6: 82; 82 N. 3,
n. 5; 83 ; 84; 84 N. 4, N. 7, pl. VIII
84-5 ; 85 ; 85 N. 7; 86;86n.5,N.7;
87 ; 87 n. 4 ; 88 ; 88 n. 4 ; 89 N. t,n 4
n. 10, n. 13; 90; 90 N. 8, n. 9; 91;
92 ; 92 N. 8; 93; 93 N. I, N. 9; 94:
94 N. 1, n. 3 ; 96 ; 96 n. 4 ; 97; 97 N. 8,

n. 9,n. 10; 98; 99; 99 N.- 2,n, 6; 100,
100 n. 1, n, 2, N. 9; Tor; 10! M. f,
n. 2, fi. 3, N. 7; 102; 103; 104, 105
n. 3; 108; 108 n. 1; III, 117, 118:
117 N. 4 ; 118 N. 4, N. 5; 123 N. 7 ; 132
n. 2: 150 N. 1; 158 n. 6; 160 N. 1;
181 n. 7; 187 n. 2; 193n. I, 198 n. 2,
n. 5; 202; 202 N. 4, N. 7; 204 N. 4
n. 6, n. 9; 205; 205 n. 2, n. 12, 206 ;
206 N. 6, n. 0: 207; 207 HN. 3, N. 7,
222 N. 5; 256 N. 4; 262; 262 N. 8;
274 N. 3; 278; 321 N. IO; 398 n. 3;
457 ; 457 N. 2, N. 3; 460 ; 460 n. 9;
489 n. 3 ; 492 N. 4 ; 499 N. 6; 529n.9;
541; 541 N. I; 554 N. I, 560; 561;
583 ; 593; 601; 6ox n. 1; 617; 617
n. 2 (Théodore) ; 629 n. 2.
THESIGER (Capitaine), 628 N. 3.
TIANNOU, 485 N. 2.
TIBRIÉ, 532 ; 532 N. O.

TIBÈRE, 222.

Tiéf, 214 ; 214 nN. 8; 216 N. 6: 228: 304

n. 17 ; 390 ; 407.

Tigraï (langue), (voir aussi tigrina), 554-

Ticré, X; 1: 1 h. 2; 2; 15 N. 4, N.

18n.%,n. 11; 21 N. 3 ; JON. 5 ; 44 N.

46 n. 11; 50 N. 5; 51; 54» 55 ;

n. 4 ; 69 n. 2, N. 8; 80; 80 n. 5, n.

118: 118 n. 6, n. 9; 119; 127 N-

n. 8: 137; 143; 144 N. 3. 152 N.

155 N. 4; 187 N. 4, N. 10, 188 n.

n. 7; 189 n. 11 ; 194 M. 10; 105 N.

n. 14; 196; 196 N. 14, N. 15; 197:

197 N. 10; 198; 198 n. 2, n. 6, n. 12,

199 N. 4 ; 206 n. 3; 212 N. 1:221 16;

258 n. 1; 261 n. 2; 263 #. 1; 264;

264 n. 2; 265; 270 N. I, 283 ; 284 ;

284 n. 10; 285 N. 5; 286 n. 1; 287;

288 ; 288 n. 4, n. 6; 289 ; 2091 ; 305;

314 ; 315 n. 6; 316 n. 6; 323; 324:

350; 352 N. 5: 356; 357 N. 6; 358 :

365 ; 365 n. 2, 367 ; 368 n. 4, N. 7:

369 n. 4; 370 N. 4: 371 ; 37! n. 6;

372 ; 375: 395: 395 N. 6; 396 ; 399

n. 8; 403 ; 404 ; 404 N. 4 ; 406 ; 409:

416; 416 N. 4 ; 417 ; 417 N. F, À 4; 423

n. 4 ; 425; 428; 428 n. 8: 434: 435:

436 ; 438; 438 n. 2, N. 8; 450; 450

n 5, n 6 n. 7: 451 N- 3; 451 N. 7,

n. 10 ; 453 n. 1 455 N.1;456 ; 458 n. 2;

459 ; 459 N. 2, N. 4 ; 460 ; 460 N. 3,16;

461 ; 465; 471; 472: 473» 474 ; 474

n. 3; 475 N. 5: 476: 477; 477 N: 5»

478 ; 479 ; 479 N. 6, N. 7 ; 480 ; 480 N. 4,

n. 6; 481; 481 N. 4: 482 ; 482 N. 3,

n. 8; 483; 483 n. 5, N. 6, n. 7; 484

n. 1; 485; 485 N. 4: 489 N. 4; 492;

495 ; 495 N. 5; 496 n. 1, n. 6; 506:

506 n. 7 ; 509 N. 7 ; 516 N. 9; 5s2on. 2;

532 ; 538; 538 n. 22; 550 N. 2; 554

556 n. 1; 557; 558 N. 3: 559 "- r,

580 ; 580 n. 3: 583 ; 583 n. 1; 586 ;

591 ; 608; 610 N. 1; 612 ; 618; 621 ;

622 ; 623 ; 627.

Tigré (langue), 552 ; 554-

TIGRÉENS, 2 N. 11} 134 N. 4: 143: 143

n. 1; 152; 152 N. 7; 212 h. 1, 264

n. 5; 265; 288, 288 n. 4; 300 n. 6:

324 ; 324 N. 3; 351; 353: 355 358;

359 ; 367 ; 367 N. 4; 371 ; 372: 396 :

410 ; 428 n. 6 ; 439 ; 477 ; 481 :495n.6;

553 N. 4

chef — 184 n. 3 ; 285 n. 6 ; 354 N. 6 ; 367

n. 10 ; 372 N. 3 ; 423 N. 6 ; 436 N. 6; 450

n. 2; 460 n. 3; 480 N. 2; 481 n. 3:

clergé — 350 N. 9 ; 366 N. 4: 368 n. 4 :

district — 124 D. 4 :;

origine — 73 N. 6 ; 555 »

parti — 207 N. 6 ;

province — 57 N. !: 138 n. 5; 216N. 9;

253 n. 2; 288 n. 5, 460 n. 8;

souverain — 144 N. I.

Tigremahom, tigremohon, 324 N. 1.

Tigrina (langue), 189 n. 2; 246 n. 6; 261

n. 9 (tegrigna); 285 n. 11, 287 n. 8:

324 N. 1; 417 N. 5; 425 n. 7; 552,

554: 555: 633-

Tissègna, 168; 614.

TrvA, 566.

Tôb, (autre forme de taube), 114 N. 6.

ToKkIÉ, 532 ; 532 N. 9.

— 781 —

ToxocHA, 567.

ToKONDA, 557.

ToLA, 461.

ToLEHA (Cheik), 289 ; 290.

Tom, tsom, 588.

ToMA-TsIONE, 16.

ToMaï, 15.

Tomè-guehad, 588.

Tomè-haouariat, 589.

ToNA (bal-abbat, negous et kaoua), 363;

363 n. 6 ; 364 ; 396 ; 612.

Tora, 63 n. 9.

TorA-MÈsK, 63 ; 90.

TosELLI (major), 408 n. 7 ; 410 ; 410 N. 2,

n. 8; 412 ; 417 nN. 6, n. 7.

Touaft, 220 n. 6.

ToucouUz, 428 n. 3 ; 431 N. 5.

ToUL, 253.

TOULOMA, 41 ; 41 N. 3; 44; 45; 581.

TouLou-GouDDA, 162 N. 4 ; 335 N. 2; 337

n. 7.

TouRrA, 461.

Tourk-bacha, 277; 277 N. 12; 279; 284

n. 10; 403; 458. Voir: Tamerié.

TRAVERSI (Docteur), 171 n. 10 ; 233 N. 10;

234 N. 4, N. 5; 235 N. I, N. 2, N. 4;

236 n. 2, n. 5, n. 6, n. 7, 280 n. 8;

296 n. 5 ; 298 n. 2; 299 N. 1: 328n 8;

358 n. 2.

TROUNGO, 202.

TROUILLET, 396 N. 1.

TsAHDA-AMBA, 288; 288 n. 4.

TsANA, (voir aussi TANA), 28 n. 14, 29 N. 1;

41 n. 4; 42 n.6;47n. 5, n.6; 50 N. 3:

93 N. 4; 129 n. I, N. 7; 166 n. 2 ; 105

n. 2; 197 N. 3; 200 N. 9; 202 n. 12,

204 N. 7; 251 n. 8; 253 n. 5; 262 n. 4;

305 n. 2, n. 3, N. 22; 306 n. 2, n. 8:

312 n. 6; 329 N. 5 ; 457 N. 2 ; 485 n. 6;

487 n. 2 ; 488 n. 2 ; 493 N. 5; 499 N. 1;

526 n. 4 ; 527 n. 2; 528 n. 9, N. 14,

554; 561 ; 562.

TsANA-QERÇOS, (voir aussi QERQOS), 502.

TsCHANNO, 462 n. 5.

TSCHINITO, (voir aussi GAKI SCHEROTSCHO),

463 n. II.

TSÈDIA, 425 ; 426.

TsèGaïo, 16.

Tsègga-lidj, 61; 61 n. 10; 602; 112; 137
n. 2: 140: 149 N. 3; 151; 151 N. 8;
152; 152 N. 7; 153; 154; 154 N. 2,
n. 3; 155; 155 n. 2, n. 3, n. 6, n. 7:
156 n. 2; 159 N. I0; 299; 209 n. 6;
300 N. 7; 337 ; 338; 338 n. 3 ; 587.
TsÈGUÈDIÉ, (voir aussi TÈGUÈDIÉ), 305 n.
11: 374 n. 5.
Tsèhafi-lam, 56 n. 6.
Tsèhafi-teezaz, VII ; 168; 525.
Voir : Guèbrè-Sellassié.
Tsèhaï, (voir aussi taï), 223 n. 3.
TsÉHAÏ-OUERQ, voir KokEBÈ-TsÉBBA TsF-
HAÏ-OUERQ.
TsEHMA, voir : ABBA TSEHMA.
Tsellat, 12 N. 0 ; 337 ; 540 N. 5-
TsELLATÈ-MouUsSsIÉ (église), 143.
Tsellaté-Moussiè, 549 n. 5.
TsELLATÈ-TSIONE (église), 145.
TSsELLEMT, (voir aussi TELLÈMT), 331 N. 9.

Tsènatsel, 128 ; 128 n. 4.

TsENFÈ-ARAD l, 16.

TsENFÈ-ARAD II, 21.

Tserag-massèrié, 47 ; 48 n. 2. Voir: Zè-mè-lèkot.

Tseré, 511 n. 7.

Tsione, (voir aussi taboté-tsione), 7; 7 N. 3: 10: 11,

TsIONE, église à Aksoum, (voir aussi DÈBRÈ-TsIONE et SION), 13 N. 4; 144 N. 4, 439; 441; 476; 545 N. 8.

TsIONE, église à d'Addis-Alem, (voir aussi DÈBRÈ-TSIONE), 545-

TSOUDAT-GUÈRAM-HAN, 519.

Ture, 29. 1: 390 5; 52 N 10, 197 n. 10: 277 N. F2 ; 369 n. 6; 3990 ; 515.

alliés — 54 n. 6;

artilieurs — 239 N. 1! ;

autorités — 490 N. 4 ;

dynastie — 516 n. 1 ;

gouvernement — 513 :

langue — 372 N. 5 :

mot — 515 N. 4 ;

soldats — 277 N. 12 ;

sultans — 514 N. TO.

TURIN, 496 N. 4 ; 625.

TURQUIE, 627 ; 628.

TUTSCHEK, 553-

TTYR, 72 D. 7.

TzEppo, (voir aussi TÈpou), 62 n. 12.

U

UcCCIALLI, 429 N. 6.

Umbar, voir ouember.

mt a

> —

k

cac me

}.

È

- 207

mac tn en je

5

ee €ht gg,

—

ete ste

mate ne

— 782 —

UncoLo-MuUTTÈ, 235 N. 2.

URIE, 241 ; 241 N. I.

V

VANDERHEYM, 181 N. 7 ; 323 n. 8; 325 N. 4;

327 n. 2 ; 360 n. 7 ; 361 n. 5; 362 n. 4;

363 n. 1, n. 8, N. 11, N. 12, N. 13, 364

n. 5, n. 6,n. 8, n. 12; 618.

VANNUTELLI, 360 n. 6 ; 576 n. 1.

VENISE, 188 n. 9; 591.

VÉNITIEN.

peintre — 37 N. 2.

VICTOR-EMMANUEL II, roi d'Italie, 365 n. 5,

n. 8: 366 n. 1.

VICTORIA, reine d'Angleterre, 74 N. 8.

VICTORIA NYANZA, 307 N. 5; 471 N. 6.

VIENNE, 456 n. 6 ; 526 n. 2 ; 595 ; 595 N. 4

VIGONI, 129 N. 9.

VIGUÉRAS, 398 N. 3-

VILLEHARDOUIN, VI.

VITALIEN (Docteur), 504 n. 11; 527 M. !

3301. 4; 3535 N. 5. 536 n. 6.

VITERBO, 45 N. 12; 553. 577.

V1To (de), 554.

VITTORIO, 552.

VIVIAN, 484 n. 1.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, 558.

VLAssoF (Général), 466 n. 7.

VOLLBRECHT (médecin major), 509 N. 7:

510 n. 9.

w

WALDMEIER, 145 N. 3-

WALKER, 553 ; 606 n. 5.

WALLAGA, Voir OUALLÈGA.

WAMBAR, voir OUAMBÈR.

WANAG SEGUED, (voir aussi LEBNÈ-DEN-

GUEL), 39 N. 2.

WANSLEBEN, 586 n. 3.

WAROBABA, 165 N. 5.

WEcHNk, (voir aussi OUAHNI), 78 N. 5-

WELLBY, 162 n. 4: 299 N. 3, 360 n. 6;

472 D. 6.

WENZINGER (Erich), 633-

WicKENBURG (Comte), 455 N. ! 485 n. 10; 568.

WINSTANLEY, 617.

WiTU, 578. ,

Worpoo, voir: OUALDOU.

WoMBAR, voir OUAMBÈR.

WRIGHT, IS N. I.

WyLpE, 185 n. 11; 290 N. 2; 304 N. 5:

357 N. 3 ; 430 N. 2 ; 439 N. 8; 440 n. 6;

441 N. 5; 446 N. 4 ; 447 N. I ; 449 N. 2,

n. 4; 450 n. 6; 576 n. 1; 603 n. 7.

X

Xweb1, (voir aussi GUIBIÉ), 175 N. 4.

Y

YA, abréviation de YAEQOB, 51 ; 53-

YABABA, (voir aussi YABET), 244 N. 3 (Ya-

bata, Yabatah).

YABÈT, 244 ; 244 N. 3-

YacoB (aboun), (voir aussi JACOBIS (Mgr

de), I9 N. 5.

VYAEQOB (roi), 21.

YAEQOB, l'un des fils de Lebnè-Denguel,

31: 51 N. 3; 53; 50; 56 N. 3-

YAGBEHA-TSIONE, 25 ; 25 N. 5.

VYALTASAMMA, 472 N. 3.

YARÈD, 19; 23 N. 9.

Yassou (lidj), 24 n. 4; 61 n. 2; 67 N. 5:

74 N. 4; 76 N. 4; 165 N. 4; 248n.1;

283 n. 2 ; 318 n. 5, n. 6; 328 n. 2 ; 341!

n. 10; 352 n. 8; 450 N. 7; 505 N. 2;

324 N. 9; 527 N. 8; 539: 540; 540

n. 2, N. 4 N. 5; 541; 541 N. 6; 542;

542 N. 2; 545; 545 N. 2, N. 9; 620 ;

622 ; 623 ; 623 N. 3 ; 624 ; 624 fig. 96;

pl. LXI p. 625-6 ; 625; 626 ; 626 n. 5;

627 ; 628; 628 n. 2 : 629 ; 629 n. 2 ; 630;

729 fig. 102.

Yassou I, (voir aussi ADAM-SÈGUÈD), 56

n. 3, n. 6; 78 n. 4; 118 n. 6; 179 N. 2,

560 ; 561 ; 581 n. 8.

Yassou II, 56 n. 3 ; 560 ; 561.

Yè, préposition, 392 N. 12.

Vè tchèoua lidj, 488 n. 6.

VYÈBABA, 562.

Yèbabour mènguèd, 499 N. 6.

Yèchèlèqa, (voir aussi chèlèga), 216.

VYèchi-alèqa, 216 n. 8.

VYÈDJOU, 44 N. 8, n. 11 ; 50N. 2, 117; 121,

121 n. 6, N. 9; 123; 123 N. IO, I27,

137 n. 3, N. 4; 138; 138 n. 1; 139:

139 n. 1; 164; 164 N. 3; 186 n. 1;

197 n. 8; 198; 198 n. 6, n. 12; 200
n. 3, n. 5; 203 N. 10; 210 N. 2, N. 4;
260 ; 261 n. 3, N. 4, N. 5; 270 N. 1;
284 ; 284 N. 4, N. 8: 289 ; 289 N. 4, N.
— ‘583 —
13; 290; 201 N. 4: 304: 330 N. 2,
398 n. 7; 406; 406 N. 5, N. 7; 407:
407 n. 5, N. 12; 452; 453 N. !, 480
n. 6; 485 n. 5; 488 n. 7: 489 n. 4;
495 ; 506 n. 8; 532; 532 N. 3, N. 4:
538 n. 22; 580 N. 3; 582 ; 582 n. 7:
583 ; 623.
YèpJOU-GALLA, 66 n. 3.
Vèdoïo-biét, 393.
Yeezié-sèaro, 130 ; 131.
YÈHA, 13 N. 4; 18 N. 5; 428 n. 2; 433:
433 N. 2, N. 3; 516 N. 4 ; 557.
YÈKA, 565.
Yèkatit, 127 ; 144; 190; 249; 252; 259:
284 ; 285 ; 287 ; 339; 437 ; 438; 483 :

500 ; 500 N. 6 (p. 501) ; 501 ; 502 ; 510;

572 ; 573 » 574 ; 575-

VÈKOUNO-AMLAK, 21; 22; 24; 24 N. 5;

25 ; 25 N. 2; 35: 39 N. 6.

Yèmalèfia-ouat-biét, 393.

Yèmanech (itot), 537-

YEMEN, 13 N. 4 ; 18 N. 13 ; 516 N. 10.

Yèmenaga netch-biét, 392.

Yèmigniéta-gouada, 517 N. 13.

YÈouB-DAR (oueïzèro), 196 ; 197 ; 200 N. 9,

253 n. 7; 508 ; 510.

YÈoucH, 133; 133 N. I?.

VYèouËL, 79; 79 N. 9 ; 136.

YÈpo-GOUMBI, 176.

Yègour, 86.

Yès, abréviation de YÈssous, 103 N. 4.

Yèsega-bièt, 392.

VYESSHAQ, 35 ; 35 N. 3-

YEssouF BERKLI, 245.

Yèssous, 103 N. 4 ; 540 N. 5.

Yètalla-biét, 392.

VETBARAK, (voir aussi YTBARAG), 24 N. 7.

Vètiss babour, 524 n. 8.

VÈZÈT, 253.

Yicauèzou, Yicuèzou (ato et nègadras),

133 ; 527 n. 8.

YoHANNÈSs I, 56 n. 3 ; 78 N. 4.

YOoHANNÈs III, 80 n. 4.

VOHANNÈs IV (atié), (voir aussi Kas-

sa), VIn. 1; 34 n. 7: 37 n. 6 ; 46n.

11; 71 N. 9; 108 n. 2, n. 3; 118;

119; 119 N. 2; 121 N. 3, N. 9; 122

n. 6; 123 n. 9; 127 n. 6, n. 7, 129

A 1, n. 3; 132 n. 3; 135 n. 2; 137.

137 N. 2, N. 4; 138; 138 n. !, N. 5;

139; 139 N. 1; I40; I40 N. I, N. 4

n. 6, n. 8; pl. XII p. 140-1; 141;

I41 n. 1, n. 6, n. 9, N. IO; 142; 142

n. 2, n. 12; 143; 143 N. 8; 144 ; 144

n. 1, n. 3, 14 6, n. 1t; 145; 145 n. 1;

146 ; 146 n. 1, n. 9, N. 13; 147; !47
n. 2, n. 4 (Iohannes, Yohannès), n. I0;
148 n. 1; 150; I50 N. I, N. 3, N. 4:
151; tS1 N. 2, N. 3, N. 9; 152, 152
n. 3 ; 155 ; 155 n. 2; 156 n. 2, fig. 23,
fig. 24 ; 157 ; 157 n. 8; 158 n. 2, N. 4,
n 8; 159 n. 4; 160 n. I, h. 4; 161
n. 1 ; 162 n. 3 ; 163 ; 164 ; 164 N. I, N. 2,
fi. 3; 105; 166; 167 n. 1; 168 n. 5,
171 N. 7; 174 N. 4; 176 n. 9: 178:
179 n. 8; 180 n. 10; 183; 183 n. 2,
n..5; 184; 184 n. 2, n. 3: 185: 185
n. 3; 186; 186 n. 1, N. 3; 190; I9O
n. tr: rot n. 6: 207 N. 6; 209 N. 8;
210: 210 N. 2: 212 n. 1; 223 N. 4;
250; 250 N. 1, N. 2; 251 N. 4; 252,
252 n. 4, n. 10 ; pl. X XIII p. 252-3 ; 253
n. 1, n. 2, h 3, n 10; 255; 255 à. 2,
n. 4, N. 5; 256; 256 n. 4, N. 12; 258 ;
259 ; 259 n. 10, N. 12; 260; 260 n. 2,

n. 3; 261 n. I, N. 15; 262 n. I, N. 8;
263 n, 1, N. 4 ; 264 N. 2, N. 5; 265 N. 2;
277 N. 12; 278; 280 n. 5; 284; 284
n. 6; 285; 209; 300 N. 7; 303; 393
n. 2, n. 4, n. 5; 306; 316 N. 4; 317
n. 4; 321 N. IO; 340 N. IO; 345: 345
. 5; 348 n. 7; 354: 366; 366 n. 5,
n. 7, n. 8, n. 11 ; 367; 367 N. 4 ; 360:
369 n. 6 ; 374 N. 2 ; 399 ; 399 N. 6, n8.
401 ; 417 N. 5; 436; 436 N. 4: 445:
446; 457; 458; 460 n. 2; 476: 476
N. 1: 477 ; 477 N. 1, N. 4; 480; 481 ;
482 n. 9 ; 487 ; 491 ; 491 N. 3 ; 495 N. 6:
496 n. 2, N. 4; 517; 518 n. 8; 540
n. 5; 541 N. 3; 549 N. 8; 583: 588
n. 2; 593; 601 ; 601 n. 8; 603 n. 7;
604 n. 6; 617.
YOHANNÈS (qiés-atié), 48.
Yoas, 65 ; 65 n. 13; 460 n. 3.
YoussEr EL Sor1 (cheik), 246 n. 9.

YTBARAG, (voir aussi YÈTBARAK), 24 N. 7.

YusEF (cheik), 401 N. 3-

Z

=

ZACHARI®, 23.

ZaçouÉ, 21; 21 N. 2, N. 3; 22; 22 N. 5,

24 N. 7; 118 n. 6; 199 N. 3 (Zagué)

356 n. 6; 360 N. 9.

rc SEA =

dynastie — 559 ;

souverains — 146 n. 2.

Zala, 170 n. 2 ; 426 n. 8.

ZALULA, 207 N. 4.

ZAMBÈZE, 162 N. 4.

ZANA-MARIAM, 285.

ZANDER, 127 n. 8.

ZANGUEBAR, 577 ; 578.

ZANUTTO, 633 n. 1.

ZAOUDIÉ (fitaorari), 291 ; 2097; 208; 311;

311 n. 1, 0. S; 312; 313; 313 h. 5;

317 N. 4 ; 478 ; 483 n. 3 ; 487.

ZAOUDITOU (oueïzèro), VIII; IX; pl. Il

pl. X-XI; XI ; 94 n. 5; 128 n. 5; 140

n. 7; 143 N. 4 ; 158 n. 9; 182 fig. 29;

133; 135: 135 n. 11: 186 n. 1: 189:

2aron. 2: 220 n, 8; 260 n. 3: 270 1, 3;

317 N. 4 ; 318 n. 6 ; 349 N. 4; 365 n. 6;

406 n. 6; 441; pl. XLIV p. 486-7;

487 ; 487 n. 5 ; 488 ; 489 n. 2 ; 504 n. 3 ;

620 ; pl. LXIV p. 628-9; 629; 630;

796 fig. 104.

ZAQAOUSYA, 2 N. 1.

Zar, 34 n. 1.

ZARA-JACOB, voir : ZÈRA-YAEQOB.

ZARÈA-YAQOB, voir ZÈRA-YAEQOP.

ZATTA, 426 ; 426 n. 7 ; 428.

ZÈ-AMANOUEL (azaj), 419 ; 504 N. 5.

ZÈ-MÈLÈKOT (tserag massèrié), 48.

ZÈ-MIKAËL, (voir aussi ABBA ARÈGAOUI), 18.

ZEBE, (voir aussi GUIBIÉ), 175 n. 4.

Zébègna, 78; 116; 228 (zèbègnotch).

ZÈBIT, 311 ; 311 N. 7.

ZÈBOUL, 185 n. 4 ; 204 ; 323 ; 324 ; 324 N. 1.

Zegba, 195 n. 12.

ZEGDOUR, 15.

Zègouda-berillié, 290 ; 343.

Zècuèié-BEURROU (dèdjatch), 121 ; 121 n.

8; 135: 137 n. 3 ; 280 ; 2090 : 406 n. 6.

Zèguèn, 228 ; 228 n. 7.

ZEiLA, 25 N. 5; 39 N. 5 ; 44 N. 10; 56 n. 2:

145 N. 3; 166 n. 5; 168 n. 6 (p. 169);

238 n. 3 ; 245 N. 4 ; 246 n. 6 ; 374 n. 7;

375 N. 5; 399 N. 2; 401 N. 4 ; 456 n. 5;

472 N. 6: 484 n. 1; 567: 5378; 601 ;

603.

ZÈKAR-GATCHAOU (fitaorari), 207 n. 3.

Zellan (langue), 14 ; 554.

ZELLANE, 42 n. 6 ; 195 ; 304.

ZÈMIÉ, 63 ; 63 n. 3.

Zèndo, 1 n. 3.

ZÈNÈBÈ (oueïzèro), (voir aussi ZÈNÈMmÈ-
OUARQ), 70 N. 3; 506 n. 13.
ZÈNÈMÈ-OUARQ (oueÏzèro), (voir aussi Zè-
NEBÈ), 70; 70 N. 4 ; 134 ; 318 n. 4.
ZÈNOUACH, 516; 516 n. 10.
ZÈOUARÈ-NEBRÈT, 16.
ZEQOUALA, (voir aussi ZOUKOUALA), 40 n.8;
45 N. 17; 281 n 11: 313 N. 5: 337:
481 ; 525 n. 8.
ZÈQOUSQOUAM, 63.
ZÈRA-YAEQOB (atié), (voir aussi CONSTAN-
TIN et QUASTANTINOS), 24; 35; 36;
36 n. 2 (Zarèa-Yàäqob) ; 37 ; 37 n. 1,
n. 5,38 n.7; 40 n 3; 63 n. 11: 67:
162 n. 1 (Zara-Jacob) ; 169 n. 1 ; 222
n. 5; 395; 395 N. 3; 516; 564 ; 564
n. t; 579; 579 n. 6.
ZÈRAÏ, 16.
ZERGAZ, 19.
Zèriba, 227 ; 436 N. 4.

ZIÉGAMÈL, 218 ; 535.

Ziéna, 15 n. 1.

ZIÉNA (mèmher), 474.

ZIÉNA-MARÇOS, 525.

ZIÉT, 121 : 406.

ZINTGRAFF (Docteur), 536 n. 5; 621.

ZitTo, 121 n. 5.

ZOMA, 138.

ZOTENBERG, 15 n. 1.

Zouaï, (voir aussi Çuva, Dèmbê., LAKI,

TCHILALOU), 43 n. 3; 162; 163 n. 1;

167; 167 N. 2, n, 3; 172 n, 10; 200

n. 8: 233: 233 n. 12: 335: 335 n. 1.

n,. 4, n. 6; 336; 333 nn, 1,n. 2, H. 7,

n. 10, N. 14 ; pl. XXXI p. 336-7 ; 337 ;

337 N. 5, N. 7; 338; 338 n. 2; 330:

351 N. 5; 414 N. 3; 570.

Zoufane, 6 n. 3.

Zoufane-biét, 221.

Zouc, 288 n. 11.

ZOUKOUALA, (voir aussi ZEQOUALA), 337 n. 8.

ZOULLA, 556.

ZOUR-AMBA, 149 N. 3.

ZOURAMBIÉ-ENGUEDA, 149.

ZURICH, 463 n. 8: 618.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II

Portrait de M. Maurice de Coppet, ministre plénipotentiaire.

1868-1930

Planche XX XIV (en couleurs). La bataille d'Adoua d'après une peinture abyssine

CHAPITRE LX. — Comment était réglée la marche de l'expédition

Figure 62. Sceau du dèdjatch Guèëbrè-Egzier

CHAPITRE LXI. — Expédition du ras Oualdè-Guiorguis et de ses compagnons

contre les gens de l'Aoussa. — Expédition d'Atié Ménélik contre les Italiens à Adoua. — Bataille d'Aladjié

Planche XXXV. Le ras O:aldè-Guiorguis

Planche XXXVI. Le fort d'Addi-guerat

Figure 63. — Sceau du dèdjatch, puis ras Oualdè-Guiorguis

CHAPITRE LXII. — Djan-hoï passe son armée en revue à Ouafla. — Le roi Tèklè-

haïmanot venu pour prendre part à l'expédition d'Adoua se rencontre

avec Djan-hoï. — Les Italiens de Mègèlé sont cernés. Les Italiens aban-

donnent le fort de Mèqèlé

PI. XXXVII. Mègèlé

Figure 64. Sceau du ras Sèbehat

CHAPITRE LXIII. — Le ras Oualdè-Guiorguis et ses compagnons envoient à

Djan-hoï la bonne nouvelle de la victoire remportée sur l'Aoussa. — Ba-

taille d'Adoua et défaite des Italiens

Planche XXXVIII. — Le champ de bataille d'Adoua

Figure 65. — Sceau du qègnazmatch Tèffèssè

CHAPITRE LXIV. — Djan-hoï va à Enkitcho. On commence à repartir pour le

Choa. — Le dèdjatch Abatè fait charger les canons pris à l'ennemi et part

en avant pour le Choa. L'église d'Abounè Tèklè-haïmanot, à Maï-tchèou

est consacrée comme lieu de refuge. — Entrée gl'Atié Ménélik à Addis-

abèba à son retour d’Adoua. — Arrivée de médecins envoyés par le Gou-

vernement russe

Planche XXXIX. — Ménélik en 1896

Figure 66. — Sceau du dèdjatch Abatè

Frontispice

389

389

400

eee 586

CHAPITRE LXV. — Le major Nerazzini vient à Addis-abèba pour l’affaire des

prisonniers italiens. — Atié Ménélik donne l’ordre de frapper des thalers à

son nom et à son effigie. — Histoire de la vigne en Ethiopie. — Affaire du

ras Ménguècha ,...-.++.++0.0 000044040000 eee 00 hee ea 0a he nan ae 04

CHAPITRE LXVI. — Le ras Oualdè-Guiorguis est nommé gouverneur du Kaffa

et fait une expédition dans ce pays. — Le fitaorari Habtè-Guiorguis va

en expédition au Komso et soumet le pays de Borana

Planche XL. — Le fitaorari Habtè-Guiorguis

……

.....

CHAPITRE LXVII. — L’oratoire de l’elfign devient une église appelée Gabriel.

- Construction du grand addèérach d’Addis-abèba

Planche XLI. Le grand addérach d’Addis-abèba

Figure 67. — Médaillon du ras Sechoul-Mikaël

CHAPITRE LXVITII. — Retour du ras Oualdè-Guiorguis ramenant le roi du

Kaffa prisonnier. — Le ras Mèkonèn fait une expédition au pays arabe, le

soumet et revient. — Un homme du Tigré nommé Hagos est puni pour

avoir tué des postiers. — Révolte du ras Mènguècha au Tigré. — Le ras

Mèkonèn reçoit le gouvernement du Tigré

Planche XLII. Le dernier roi du Kaffa

44444 004004005070 4

..

..

.....

Planche. XLIII, Le marché d’Addis-abèba ……

Figure 68. — Sceau du fitaorari Habtè-Guiorguis ……

Figure 69. — Sceau du ras Téssèma ……52 +.

CHAPITRE LXIX. — On commence en Ethiopie à parler par fil. — Découverte

du charbon de pierre — Fondation de la ville d’Addis-alèm. — Mort du

roi Tèklè-haïmanot et du ras Darguié. Le ras bitouaddèd Mènguècha reçoit

le gouvernement du Damot. — Le ras Gougsa est nommé gouverneur du

pays qui se trouve entre le Bambèlo et le Tchètchèho. — L’Itiéguié res-

taure et fait revivre le Béguèmeder qui avait été ruiné par la famine. —

Comme quoi le pays des ancêtres de l’Itéguié n’a jamais été soumis à des

étrangers. — L’Itiéguié fait acheter un terrain à Jérusalem. Le mèmher

Fèqèdè est nommé prieur du monastère de Der-Seltan à Jérusalem. Cons-

truction d’une maison sur le terrain acheté par l’Itiéguté

Planche XLIV. Oueïizèro Zaouditou

Planche XLV . Le ras Gougsa-Qualié ……

Planche XLVI. Le couvent abyssin de Jérusalem

Figure 70. Ctoix éthiopienne ……..++.++ 0200 me ee euu 00

Figure 71. Sceau du ras Gougsa-Oualié

0.001800 0000000004 0700500000 4

…….

……..0……..

CHAPITRE LXX. — Arrestation d'Asfaou, fils du ras Darguié. Affaire du déd-

jatch Sèïoum du Godjam. — Le ras Bèzzabeh est nommé au Godjam. —

On partage le Tigré en trois parties qui sont données à trois chefs. — Cons-

truction de l'église d'Addis-alèm ……..+++.++0 421010004000 s

Figure 72. — Sceau du dèdjatch Seïoum ……

CHAPITRE LXXI. — Etablissement d'une route carrossable d'Addis-alèm à

Addis-Abèba. — Construction de la ville de Guènnèt. En souvenir de la

bataille d'Adoua, Atié Ménélik passe une revue de ses troupes …….

Planche XLVII . Ménélik vers 1903 ……..++++….

ta

à

ï

3

j

4

FA

JA

Fe

À

à

≤

es

us

—

4

A

A

7e

#

A

24

“4

$

ÿ

@

Ÿ

Ï

— 787 —

Planche XLVIII. —- Guerriers abyssins en tenue de parade …..

Figure 73. — Sceau du dèdjatch Dèmess ……..000000000 00e

CHAPITRE LX XII. — Construction d’une maison avec machine pour fabriquer

des thalers. — Des véhicules à vapeur arrivent d’Europe. + Les bal-abbat

galla rentrent en possession des terres de leurs pères dont ils avaient été

dépossédés ou qu’ils avaient cédées eux-mêmes. — Toutes les maisons de

la Cour, y compris celles de service sont recouvertes en tôles. — Mort de

Oueïzèro Yèoub-dar, mère de l’Itiéguié. — Emprisonnement du ras Bè-

zabbeh du Godjam. — Le Godjam passe aux mains de Djan-hoï. — Com-

ment la reine Hélène déterra la Croix du Christ. — On dépose en banque des

thalers destinés à secourir les pèlerins éthiopiens de Jérusalem en leur

fournissant les vêtements et la nourriture. — On écrit un contrat à ce sujet.

Planche XLIX. — Ménélik vers 1906 ……..+.00000000 00000

Planche L. — L'impératrice Taïtou vers 1906 ……..1000000 0

CHAPITRE LXXIII. — On écrit à Constantinople au sujet de Der-Seltan. –

Comment une porte fermée fut ouverte — Construction de l'église de

Dèbrè-Guènnèt à Jérusalem. — Itiéguié Taïtou fait construire une maison

à Jérusalem. — Djan-hoï et l'Itiéguié font élever une maison dans 1 en-

ceinte de l'église de Dèbrè-Guènnèt. — Les chefs y achètent aussi des

MAISONS 002020000000 0 000000 NA UE TENO ATEN EEE NES

Planche LI. — Dèëbrè-Guènnèt à Jérusalem ……000000000000e

Planche LII. — Intérieur de Dèbrè-Guènnèt ……00000000 00

Figure 74. — Sceau d'Itiéguié Taïtou……..++000e0e00s

Figure 75. — Croix éthiopienne……..+.+00000e000ce eee

CHAPITRE LXXIV. — L'église de Mariam d'Entotto est démolie et rebâtie. —

Atié Ménélik partant en expédition pour le Ouèllo, va jusqu'à Guidda et

revient. — Mort du ras Mèkonèn. — Le dèdjatch Ilma est nommé gou-

verneur de Harar .....+++000000000s He uçi tetes tre tete

Figure 76. — Sceau du dèdjatch Tafari.....+00000000000

CHAPITRE LXXV. — Toutes les églises délabrées sont reconstruites. — Cons»

truction de ponts en divers pays. — Nomination de ministres. — Leurs

premières décisions. — Des professeurs étant venus d Alexandrie on ouvre

une école. — Construction de l'Hôtel de l'Itiéguié 0000000000

Planche LIII. — Eglise de Guiorguis à Addis-abèba perte

Planche LIV — Un des pavillons du guebbi d'Addis-abèba .....

CHAPITRE LXXVI. — L'Ethiopie ayant été divisée en six parties, on nomme

douze juges d'appel .....+0000000000s ae pussettenee net rene he

Figure 77. — Sceau du nègadras Haïlè-Guiorguis .....-

Figure 78. — Sceau du dèdjatch Mèkonèn.....

CHAPITRE LXXVII. — Atié Ménélik descend à Ziégamèl pour la maladie de

ses pieds. — Construction d'un monastère séparé de femmes à Dèbrè-Li-

banos. — Les chefs de l'Ethiopie se réunissent spontanément pour voir

l'état de la maladie des pieds du Roi ……000000eee tente eee ee

mt

— 588 —

CHAPITRE LXXVIII. — Tableau de la gloire de l'Ethiopie. — Atié Ménélik

proclame son fils Yassou héritier de son trône ……..00000000 539

Planche LV. — Le dèdjatch Ouèssèn-Sèguèd, petit-fils de Ménélik 540

Planche LVI. — Ménélik vers 100g ……. 543

Figure 79. — Sceau de l'afè-negous Estifanos……. 543

Figure 80. — Grand sceau de Ménélik. 0440000000 543

EPILOGUE : ….u.ur`r…ncuraisreu ain a en anneau ra nec a sde 10 NUM A Ne CNE 0 544

Planche LVII. — Guèëbrè-Sellassié, ministre de la Plume et auteur de

la Chronique ……cineennenee ns su Me Ha AURA 545

Figure 81. — Sceau du nebourè-ed Guèbrè-Sellassié ……. 546

APPENDICES .....+++++- +400 0400000010 a 0400 10000000 da 0 0e 0 O0 EMA A HAE 547

I. Le tabot ……1.+00.00 0000000000 0e nu 0 AT RUE A0 00 549

Figure 82. — Croix éthiopienne ……..4000000000000 551

If, Les langues d'Ethiopie ……..++...++-0 000000000000 552

Fig. 83. — Sceau du dèdjatch Mèred ……..0000. 555

FIL. — Les antiquités d'Ethiopie ……..++.200000000006 557

Planche LVIII. — Église de Sion à Aksoum…….. 560

Planche LIX. — Le palais de l'empereur Fassil à Gondar ……. 564

Figure 84. — Sceau du dèdjatch Tèssèmma-Darguié…….. 569

IV. — Le calendrier éthiopien .....—+++++.+++++++++ 570

Figure 85. — Sceau du dèdjatch Asfaou-Darguié ……. 575

V. — Origine et histoire des Galla ……..400000000000 576

Figure 86. — Sceau du negous Mikaël ……..200000000000e 584

VI. — Le christianisme d'Ethiopie ……..+.....2+000000 0404 585

Figure 87. — Croix éthiopienne ……..2.0000000 0 us sa 0uu0s 587

VII — Les jeûnes en Éthiopie. ……-…….. 588

Figure 88. — Sceau du ras Dèmess ……..000 000000000000 590

VIII — Les monnaies d'Éthiopie ……..20040000 00000000 591

Figure 89. — Le thaler Marie-Thérèse ……..00000000 593

Figure go. — Le thaler Ménélik de 18094 .....00000000. 594

Figure or. — Le thaler Ménélik de 1897 .....0000000000 596

IX. — D'où vient que les Abyssins mangent de la viande crue 597

Figure 92. — Sceau du ras Seïoum-Mènguècha 0000000 598

X. — L'esclavage en Ethiopie .....+++444410600 010 599

XI. — La propriété foncière au Choa.....0000000000 0e 610

Figure 93. — Sceau du dèdjatch Habtè-Mariam 615

Figure 94. — Sceau de l'azèaj Degguèfiè, ministre de l'Agriculture .. 615

XIL. — Le drapeau éthiopien .....2....00000 0000000000 0e 616

Figure 95. — Sceau du bitouaddèd Haïlè-Guiorguis 619

XIII. — L'Ethiopie de 1909 à IQIG .....2.22.4+.++00000000000 620

Planche LX. —Le ras Tèsèmma .....2..200000000000e 621

Figure 96. — Sceau du Lidj Yassou (1915) 624

Planche LXI. — Làidj Yassou à dix-huit ans 00000000 625

Planche LXII. — Le dèdjatch Baltcha 625

Planche LXILL, — Le ras Taiari .....+++0100 00 +000: 627

Planche LXIV. — L'impératrice Zaouditou avec un de ses ligè-

mékouas le jour de son couronnement ……..

Figure 97. — Sceau du ras Tafari ……+…….

BIBLIOGRAPHIE —…..+..0 000400000000 4 000000000000 0 00 E 000500

Figure. 98. — Sceau du ras Kassa ……..+++++00 0040000

INDEX ALPHABÉTIQUE ……..++++++ 200100000100 a 000000000000 00000

Figure 90. — Sceau du dèdjtach Kètèma, ministre de l'Inté-

TIQUE ++ 00400 eue ua 00000 010000000000

Figure ro0. — Sceau du dèdjatch Ouëldè-Gabriel …….

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II

Figure ror. — Sceau du dédjatch Béféné ……..

Figure 102. — Grand sceau de Yassou, fils de Ménélik II, roi

des rois d'Ethiopie ……..-……..+++.+….

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Figure I03. — Sceau du ras Tafari, héritier du trône d'Ethiopie

Figure 104. — Grand sceau de Zaouditou, reine des rois d'Ethiopie

Fig. 102. — GRAND SCEAU DE YASSOU, FILS DE MÉNÉLIK II, ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE.

629

630

631

710

711

II

J11

785

789

739

790

796

796

27%%

|

|

|

ADDITIONS ET CORRECTIONS “

. IX, ligne 4, infra, lire : Zaouditou.

IX, dernière ligne, lire : ro? des vois.

X, 1. 11, lire : la voyelle du sixième ordre, au lieu de : cinquième ordre.

2, note 11, 1. 6. Le sens de habesch (plus exactement habach) est inconnu.

12, note I, lire: en amharique.

. 13, note 1, supprimer la dernière phrase.

. 16, note 19, |. 3, lire : l'empereur Constance, au lieu de : l'empereur Constantin.

L'erreur est imputable à A. Kammerer, Essai sur l'histoire d'A byssinie, Paris, in-8°,

1926, qui a Constantin, p. 100, et correctement Constance, p. 106.

P. 18, note 2, au lieu de alphabet gueez, lire alphabet hébreu.

P. 18, note, 12, lire : D. H. Müller.

P. 19, ligne 3, lire : Ouassèn-sèguèd.

P. 19, note 3, rectifier ainsi la première phrase : Le mot dèbr

VTT VD

(en gueez dabra) signifie

montagne.

P. 21, note 2, corriger cette note d'après l'article de Conti Rossini, Sulla dinastia

Zaguéê, qui rectifie l'opinion erronée de ses prédécesseurs.

P. 21, seconde note 2, lire : note 3.

P. 26, dernière ligne de la première note. En réalité il y a eu d'autres exce

règle. Cf. p. 517, note 5, 557, 559 et 562.

P. 27, note 1. Les musulmans d'Egypte étaient devenus très nombreux, surtout par

l'accroissement normal de la population. Les Berbères sont ici hors de cause.

. 29, note 3, à la ligne 5 de la note, lire : Mathieu.

. 33, note 6, à la ligne 5 de la note, lire : Paulitschke.

. 40, note 3, lire : Entotto.

. 40, note 7, à la ligne 2, lire : cours.

P. 43, note 3, lire: Bilate.

P. 43, note 15, lire : Entotto.

P. 45, note 4, lire: Entotto.

P. 45, note 19, à la ligne 3 de la note, lire : Baria, au lieu de Barota.

P

P

ptions à cette

. 51, note 2, lire : d'après Littimann…

. 54, note 5, 1. 2, lire : Serbraxos au lieu de Serbarxos.

(1) Un très grand nombre des corrections m'ont été obligeamment indiquées par mon

collègue et ami Marcel Cohen; quelques autres, par Mlle Colette Renié.

— 791 —

P. 60, note 4, lire : d'après Cecchi.

P. 67, 1. 10, lire : construisez donc là vos maisons.

P. 67, note 4, lire : beurr.

P. 69, note 1, lignes 4 et suivantes, lire :..délaissée par Théodoros, qui y commit

même en 1867 des actes de destruction (cf. in/ra, p. 202, note 7), la ville fut saccagée

en 1888 par les Derviches (cf. infra, p. 251, note 8). Elle a conservé cependant une cer-

taine importance…

P. 70, note 4, lire : Zénèmè-Ouargq.

P. 74, ligne 4, lire : Emmiet-Bèzzabech.

P. 75, note 1, lire : Edgig-aïehou.

P. 84, ligne 15, lire : sa femme Tedènnègi-alech…

P. 85, note 5, lire: guëbbèrè.

P. 91, note 5, le texte a sans doute ici bahr qui désigne toute étendue d'eau : fleuve

lac, mer.

. 93, note 7, lire algach, au lieu de algach.

. 94, note 9, à la ligne 5, lire : A boïé.

. 99, ligne 1, lire: Mathieu.

. 104, note 1, dernière ligne : Bouho ne signifie pas froment, mais pain pétri et levé.

. 107, note I, ajouter : pour le surnom de Ménélik, cf. p. 119, note 5, et 123, note 9.

P. 112, note 2, dernière ligne : au lieu de alènga, lire : alènga ; même page, note 6,

ligne 11, lire : Guebbi ; même page, fin de la note 6, lire : Voir aussi, notre pl. IX ci-contre.

P. 116, note 3, 1. 4, lire :… place du Marché, le plus souvent après avoir été fusillés,

généralement le samedi…

P. 119, ligne 6, lire : Mathieu.

P. 127, note 8, 1. 10, lire : Adoulis.

Page 134, infra, lire : fig. 20. — Sceau d'Atié Tèklè-Guiorguis.

. 136, |. 19, lire : Ouarra-Ilou, au lieu de Ouarra-Ibou.

. 137, en tête, lire : Atié Yohannès.

140, fin de la note 3, lire : voir son portrait pl. XIII, en face de la p. 144.

141, ligne 8, lire : Atié Yohannès.

143, note 6, 1. 3, lire :… ceux-ci étaient évirés pendant la bataille.

144, |. 11, au lieu de mèmmher, lire : mèmher.

151, note 5, au lieu de Membre du Fils, lire : Personne du Fils.

154, 1. 10, au lieu de Habtà-Oual, lire : Habtè-Ouald.

155, |. 3, infra, au lieu de Asheba, lire : Asbeha.

158, note 2, à la fin, lire : voir notre fig. 32, P. 237.

161, infra, lire : Fig. 25, sceau du mèmher.

162, note 4, 1. 9 et 12, lire : Baron d'Erlanger ; illustrations, Toulou-goudda.

. 163, note 3, lire : Kèbrè-nèguest.

165, ligne 2, lire : tegemt.

167, 1. 4, lire : Sènga, au lieu de : Zènga.

169, ligne 10, lire : Ouallo.

169, note 1, 1. 2, lire : cf. supra, p. 165, note 8.

170, 1. 3 du titre, lire: Entotto, au lieu de Ententto.

172, note 11, 1. 2-3, lire : Paulitschke.

. 175, 1. 1, lire : Tegour-mériet, au lieu de Tegour-mériet.

. 175, note 3, |. 4, lire: Gomma.

. 176, note 7, lire : la rivière de Siéssié, au lieu de Viéssié.

. 180, note 5, |. 2, lire :… et ceux dont on peut espéter une rançon.

. 182, note 5, Araqi est à rapprocher non pas du malais, mais de l'arabe arag. Cf.

Marcel Devic, Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale. Paris,

1876, in-89, p. 33, sub verbo : Arack.

P

Pp

P.

P.

P.

P,

P,

P.

P.

P.

P.

p.,

P

P.

P,

P.

p,

P.

P,

P

P

P

P

P

102 —

. 184, 1. 19, lire : vous déplaisait ; même page, note 4, |. 1, lire : Vocabolario.

185, 1. 22, lire : mèhassié. Ajouter un point à la fin du texte de la page.

188, note 2. 1. 4, lire : Ant. d'Abbadie, au lieu de : Arn. d'Abbadie.

189, note 4, 1. 1, lire : belatèn guiéta.

190, note 11, |. 14, lire: Mathieu.

194, note I, |. 4 et 1. 6, lire: Fassilidès, Perruchon.

196, note 14, l. 1, lire : A gamié.

201, note 3, lire : Oualdèà Gabriel ; même page, note 8, lire : Fassilidès.

202, |. 13, supprimer le guillemet.

. 205, note 5, ligne 1, lire : la rencontre eut lieu.

. 208, note 4, |. 5, lire : Antonelli.

. 212, note 1, |. 6, 1. 7, lire: Gobana, au lieu de Gobèna, Tchèfa au lieu de Tchèffa.

Même page, note 5, |. 2, supprimer la deuxième virgule.

P. 216, 1. 8, lire : Yèchèlèga, au lieu de : géchèlèga.

P. 217, dernière ligne du texte, lire : gegnè-guiéta, au lieu de gegnè-guiéta. Même page,

note 9,1. 1 et 4 lire: mêgomè et À bessinien, t. III, et notre pl. IX. Même page note 12, lire :

dèbtèrotch, au lieu de débbèroteh.

. 223, note 8, lire : Abounè Matiéuos.

… 234, note 1, L 1, lire : s'étendait à perte de vue, au lieu de n'arrétait pas les yeux.

. 235, dernière ligne du texte, lire : qu'il dut la quitter, au lieu de qu'il ne dut la quitter.

. 238, titre, lire : Tchèrtchèr.

. 240, note 2, lire : Gobana.

. 241, note 2, |. 3, lire: Goulmassié-guiéta, au lieu de Goulmassié-quiéta.

. 253, note 5, 1. 1, lire, Goumarié, au lien de Goumara. Même page, note 12, lire :

date confirmée par Antonelli.....

P. 254, note 1, lire: Gobana.

P. 258, note 2, lire : cf. supra, p. 73, N. 12.

P. 262. note 1, 1. 4, lire : Livre vert XV… Même page, note 6, lire : Bèchah-A boîé.

P. 268, 1. 12 et 16, lire: Mahliété-tséguié, au lieu de Mahliété-tsegguiè. Même page,

note 4, lire : Cantique des fleurs, au lieu de Epoque des fleurs.

. 271, note 7, lire : une fois roi des rois.

. 274, note 2, 1. 2, lire : guêba au lieu de quèba.

. 281, note 12, 1. 1, lire: Garo.

. 282, infra, lire : Fig. 41. — Sceau de l'Azaÿ, au lieu de l'Azzaf.

. 285, note 12, lire : Saint Tchergos. Même page, note 16, |. 1, lire : dont il est ques-

CUT VV UV TU

. 280, 1. 12, lire : Errgié, au lieu de Errkié. Mème page, |. 1 des notes, lire : à celui de

Zoug (en Suisse)...

P. 290, note 2, |. 1, lire :… nommé plus baut (p. 289 et note 9). Wylde (au lieu de

Wilde) parle de lui…

P. 292, |. 11 infra, lire :.. ordonné aux gouverneurs…

P. 296, dernier mot du titre, lire : Aouach. Même page, note 6, dernière ligne, lire :

Wellby, au lieu de : Wallby.

P. 298, 1. 10, lire : Atié Ménélik, qui savait tout cela, au lieu de : qui avait tout cela.

P. 305, note 25, lire : A l'O. de Debrè-Tabor.

P. 306, note 11, lire : Bèchah-A boîé.

P. 312, 1. 9, lire : le ras Qualdè-Sellassié. Même page. |. 11, lire :… sépara de lui et #/

disparut…

P. 320, note 5, lire : Synaxairt.

P. 322, note 3, |. 2, lire : Diré-daoua, au lieu de Dirré-daoua.

P. 325, note 2, |. 5. Au lieu de assat, lire : asrat.

P. 326, note 5, lire : le général Gandolfi.

P. 335, note 1, |. 2, lire : Mais. Même page, note 2, |. 4, lire : (Gethsémant).

P. 342, note 12, 1. 7, lire : Diré-daoua.

P. 346, ligne 3, infra, lire : rag-massèrié.

P. 347, |. 22. Après… n'a-t-elle pas été épuisée ? fermer les guillemets.

P. 348, deuxième note 6, lire : (7).

P, 2 note 2, |. 2, lire : Adoua, au lieu de Adona. Ajouter à la fin de la note : Cf. t. II,

. 538.

. 354, note 8, |. 3, lire : Hagos-Tajari.

. 361, note 6, |. 4, lire : Antonelli.

. 362, |. 14, lire : aplani, au lieu de applani, et hedar au lieu de herar.

365, |. 10, lire :.. viennent recouverts de peaux de brebis,…

. 369, note 5, 1. 2, lire : Addi-Guerat.

371, note 8, 1. 4, lire : Ouarra-Ilou.

390, 1. 8, lire koda, au lieu de kodda. Même page, note y, lire : Mot galla…

393, |. 9-10, lire : menegna-nètch-biét. ;

394, 1. 4, infra, lire : Koda, au lieu de Kodda.

395, note 7, avant dernière ligne, lire : sans avoir publié…

396, n. 10, lire : dèdjatch Djioti.

398, note 9, 1. 3, lire : … sultan de Tadjoura,.....

402, note 7, |. 4, lire : lorsqu'il lui apporta. L'I initial est tombé.

403, |. 4, infra. Supprimer la virgule après : Les fusils qui arrivaient d'Italie…

406, n. 6, |. 1, lire : t. I, p. 121, 135 et 280.

407, |. 4, mettre la virgule après l'appel de note. Même page, note 13, |. 1, au lieu

de agoumada, lire aqoumada.

P. 413, |. 10, lire : Rallitcha, au lieu de Ralloitcha.

P. 414, 1. 2, et plus loin, lire : Mègèlé, au lieu de Mègèlè. Même page, ligne 17, lire :

essas au lieu de tahssas.

P. 421, 1. 1, lire : un grand nombre, au lieu de un grand romb.

P. 422, note 4, |. 1, lire : Edaga-amous, au lieu de Eddga-amous. Cf. p. 424, note 6.

P. 424, note 1, 1. 3, lire : ouarka.

P. 426, dernière ligne du texte, lire :… des coups de fusil du côté de Djan-hoï », et, en

un instant, tous furent debout. Même page, note 7, 1. 1, lire : au sommet, au lien de

au sommer.

P. 427, 1. 10, infra, lire : les armées italiennes. Mème page, |. 3-2, infra, lire :…. agissait

par ruse ; aussi était-il.

P. 429, note 4, 1. 5, lire : Gouraguié, au lieu de : Gouraqueé.

P. 430, première ligne des notes, lire : Akèle-Gouzaï. Même page, note 5, ajouter :

cf. p. 354, note 8.

P. 431, 1. 15, lire :… avec des gens venus d’outre-mer…

P. 433, note 6, lire : Teffèssè.

P. 434, 1. 8, après :… fief d’Abba Guerima, mettre un point au lieu d’une virgule.

P. 435, note 6, lire : Bèchah-A boié.

P. 436, 1. 10, au lieu de :… ordonna qu’on lui # apporter…, lire :…. ordonna qu’on lui

fit apporter… Même page, note 5, lire : Baratieri ne parle que de retranchements…., au

lieu de : Baratieri ne parle pas de retranchements… Même page, note 3, !. 2, lire :… que

Ménélik voulût en prendre…

P. 437, 1. 12, lire : Tèssèma.

P. 438, 1. 12, lire : fête de Guiorguis, au lieu de : féta de Guiorguis. Même page, note

6, 1. 3, lire : A kèlè-Gouzaï, au lieu de : Akkèlé-bouzaï. “

P. 439, note 10, !. 1, lire :… afin d’assister le lendemain…

P. 440, |. 6, lire :… pour le pays et pour l’Etat, au lieu de :… et pour l’état. Même page,

note 1, l. 2, lire Sdugethiere, au lieu de : Salgethiers.

CUOTTTVTDITTTUT TU

P. 441, 1. 6, infra, lire : Zaouditou.

P. 442, note 1, lire : Itiéguié Sèblà-Ouanguel.

indication donnée par le texte est exacte. A la note 4.

P. 443, supprimer la note 2 ; l'in

lire : moines, au lieu de : anachorêtes. À propos de la note 5, il faut noter qu'on pratique

toujours la confession au lit de mort.

P. 444, note 2, lire : ligé-mèkouas.

P. 445, note I, lire : Mariam-cheouito. M

P. 448, 1. 2, lire : La force et l'habileté…

P. 451, note 1, lire : en avait conçu.

P. 453, note 6, lire : Fêlêg -daro.

P. 454. 1. 7, lire :…. tressaillait de joie. Même page, note 4, lire : Ils furent en général

ême page, note 6, lire : Akèlè-Gouzai.

bien traités.

P. 455, note 1, lire : |. 10, commerce ; |. 4, infra : Seventeen…

P. 457, |. 18, lire : aujourd'hui.

P. 459, 1. 22, lire :…. elle se leva aussitôt, passa dans l'elfign… Même page, note 5, 1. 3,

lire : Devviches.

P. 460, note 4, lire : p. 417, N. 4.

P. 461, sur Dèmsseou, cf. p. 472, L. 3-

P. 464, note 2, |. 4, lire : Gouma. Même page, note 6, |. 1, lire : lac Stephanie.

P. 465, note 10, |. 4, lire :… centre principal.

P. 474, 1. 9 infra. Au lieu de humilité, lire politesse.

P. 476, dernière ligne du texte, lire :….. et marcha contre notre roi…

Pl. XLII, en face de la page 476, lire : Kaffa.

P. 485, 1. 4, lire : Dèbrè-Libanos. Même page, première note 2, |. 8, lire : telefoniche… ;

note 1, tout court désigne… ; note 2, lire : Rochet d'Héricourt.

P. 486, note 2, |. 4, lire : Seltan Sèggùèd au lieu de Sultan Sèggùèd.

P. 487, 1. 4, lire : Atchèfer.

P. 489, note 2, lire : (Quer… Même page, note 4, |. 2, lire : le Sémién.

P. 495, note 8, lire :…. Maï-tchaou, etc.

P. 502, |. 2, lire : étaient. Même page, |. 3, infra, lire : néègarit, au lieu de négrit.

Même page, note 1, |. 3, lire : Italie ; note 5, 1. 11, lire : arrivée.

P. 503, note I1, lire : Gouraguié.

P. 504, |. 1, au lieu de Qèoust, lire : Qèouet.

P. 506, note I1, au lieu de Dèdjaich, lire : Dèdjatch.

P. 509, 1. 1, lire : Frendji. Même page, note 2, l. 4-5, lire :.

après.

P. 510, note 2, au lieu de :

P. 512, note 1, lire : p. 18, n.

page, note 5, lire : Synaxaire. Même page no

beaux. Même page, note 4, lire : Petit-fils, au lieu de : Petits-fils.

P. 513, 1. 6. Au lieu de : cela n'empêche pas, lire : cela ne fait pas…

P. 515, note 3, L. 3, 1. 4, lire : derniers, contiguë.

P. 516, note 3, lire : dans /e texte. Même page, note 4, lire : cf. p. 526 et note 5, l'ins-

cription du pont de l'Abbaï. Même page, note 9 : la légende du baptême de l'eunuque de

la reine Candace est exploitée par certains clercs abyssins. Même page note 10, |. 1, lire :

serait la corruption. Même page, note 12, 1. 2, lire : Synaxaire.

P. 517, note 4, lire Dèbrè-Guènnèt. Même page, note 13, lire : Yèmègniéta.

P. 518, |. 9-10, lire : Dèbrè-Guènnèt.

P. 521, |. 11, lire : bèlg. €

P. 522, note 6, |. 3, lire : ROsEN, ouv. cit.

P. 525 note 3, lire : « Terre des lentilles », dans le district de Quembibit.

P. 528, note 4, 1. 3, lire :… le ouahni-azaj.…

Même page, note 9, |. 2, lire : Théodoros.

… que quatre ou cinq ans

Dèbrè-mèoni, lire : Dèbré-mèout.

13. Même page, note 2, 1. 2, lire: Synaxaire…. Même

te 6, 1. 2, lire : Coulbeaux, au lieu de : Cou-

— 795 —

PI. LIV (en face de la p. 528), lire : Guebbi.

P. 532, 1. 10, rejeter le ; après l'appel de la note.

P. 538, note 19, lire : révolte.

P. 540, note 4, |. 5, lire : Ouassèn-Sè j

, ; : guèd, au lieu de : O -Sé

note 6, lire : c'étaient, nous a-t-on dit,… 05 OURS SIEEMEE Met page

P. 550, 1. 17, au lieu de : (seins), lire : (ventre).

P. 553, 1. 3, infra, lire : A fevork ; è in, lire : :

als f ; note 2, à la fin, lire : Ant. d'Abbadie, au lieu de :

. 554, |. 1, lire : la province…

. 557, 1. 2, lire : Bolletino…

. 558, 1. 14, lire : Kaleb.

. 559, 1. 14, lire : Kaleb.

. 561, 1. 23, lire : From Red Sea…

565, 1. 7 infra, lire : Déouaro…

567, 1. 3 : lire kilomètres ; 1. 7 : kilomètres ; 1. 8 : Paulitschke.

577, 1. 7, infra, lire : quitté.

582, 1. 1, lire : Tègoulèt.

. 585, note 3, 1. 3, lire : ils lui attribueraient deux

rs ;

Nestorius et condamnée au concile d'Ephèse (431). Pen VE re Sosa ps

586, note 1, 1. 1, lire :.. de ses origines…

. 587, 1. 1, lire : Qebat, au lieu de Qebeat.

592, l. 11, lire : assassiné.

. 600, 1. 10, infra, lire :… le sort des esclaves… Mê

lire :… ….. Même page, note 1, |. 4, lire :

. 606, note 1, 1. 1, lire : Ouahni-azaÿ, au lieu de : Ouehnt-azaj. 7e Prague

. 607, 1. 16, lire : insolente.

. 608, 1. 13, lire : recommandée, au lieu de recommandées

. 610, titre, lire : Choa.

. 610, note r, |. II, lire :… d’indiquer ici les grandes lignes…

mn > Be 120 sujets. Même page, l. 10 infra, lire :…. à leurs sujets

, 1. T0 infra, Eu jétai i jétai .

Meme 9 ire propriétaires reconnus, au lieu de : propriétaires re-

P. 619, infra, lire : fig. 95. — Sceau du bitouaddèd Haïlè-Guiorguis

P. 620, 1. 10, lire : son successeur.…

P. 621, 1. 3, lire : Steinhkühler, au lieu de Steinkühier.

p 625, 1. 7 infra, lire : Ouarra-Ilou, au lieu de Ouarré-Ilou.

, se ous z Yassou avait eu 15 ans et deux mois en 1911 ; cf. p. 624

. 629, |. 13, lire :… ces dignitaires ecclésiasti 1 ire : dent ` icti

astiques… ; !. 18, lire : nomb

Même page, note 2, 1. 5-6, lire : prédécesseurs. ren ve

B 630, 1. 5-4, infra, lire : ont mis fin aux dernières tentatives…

EE 02% 1. 6, pin lire :…. au mois d’août 1913, au lieu de 1931

. 640, sous BEURM ire : ` i ä

anis ANN, lire :…. a grammatical sketch… ; au lieu de : Bezolsd, lire :

P. 644, lire : Camperio (Manfredo).

. se 0e AB lire: Répertoire des salam et malke’e…

. 648, sous COHEN (Marcel), lire : Langues chamito-sémiti is, C

084 1 at g ito-sémitiques. — Paris, Champion,

nc con Rossini, lire : Storia di Lebna Dengel, (au lieu de : Dengal) ; La leg-

en el re.... ; . 650, li : 8 * 4: . Se , 0 .

TA ie 50, lire : Uno sguardo... ue isport linguistici ; Principi di

P, i ;

; ci sous FERRAND (Gabriel), lire : Les Çomdlis au lieu de : Cormâlis.

= ë 2 sous GIOVANNI (Padre), lire: Vocabolario au lieu de : Vocabularie.

. 661, sous GUIDI (Ignazio), au lieu de : Die due frammenti..., lire : Di due frammenti...

n

VUTUUUVUWTVTVTS

P.

P

P.

P

P

P

P

P

P

P

— 506 —

666, |. 3, sous JORGA, lire : Amari au lieu de Amarit.

668, 1. 1, lire :… Pflanzenbau.

669, |. z, lire : Mémoires.

674, Sous MAQRIZI, lire : Historia regum islamiticorum.….

. 675, sous MARTINI (Ferd.) lire : Cose africane au lieu de affricaine.

682, sous PARKYNS lire : (Mansfild) — Life au lieu de : Liefe.

. 689, sous REVOIL (Georges), lire : Faune et flore du pays çomali au lieu de comah.

COTTTTDY

. 708, note 1, |. 2, lire : intitulé… ; . 4 : des récits…

Fig. 103.— sCEAU DU RAS TAFARI, HÉRITIER DU TRÔNE D'ÉTHIOPIE.

Fig. 104.— GRAND SCEAU DE ZAOUDITOU, REINE DES ROIS D'ÉTHIOPIE.

‘urautais J. DUCULOT, GEMBLOUX (BELGIQUE)

THE MASTER NEGATIVE,FROM WHICH THIS REPRODUCTION WAS MADE,

IS STORED UNDER THE SUPERVISION OF THE LIBRARY PHOTOGRAPHIG

SERVICE, ROOM 20, MAIN LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA,

BERKELEY, CALIFORNIA 9 4 7 2 Ô

FOR ADDITIONAL REPRODUCTION REQUEST MASTER NEGATIVE NUMBER

811 055

pepe pre pure per,

5 6

qopoqeqegaqaqu TEE PE PERTE

1 2 3

STERLING

`

4

En FotarFabrEhoEho{hoctehahidohotis{rodotohuo

CHRONIQUE

DU

DE MÉNÉLIK II

OI DES ROIS D’ÉTHIOPIE

Traduite de l’amharique

PAR

TESFA SELLASSIE

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ÉTHIOPIE.

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE –

"MAISONNEUVE FRÈRES, ÉDITEURS

: 3, RUE DU SABOT

1930

A

GUÈBRÉ SELLASSIÉ

Ministre de la Plume de S. M. l'empereur Ménélik II

Chevaiier de la Légion d'honneur

CHRONIQUE

RÈGNE DE MÉNÉLIK Il

ROI DES ROIS D'ÉTHIOPIE

Traduite de l'amharique

PAR

TESFA SELLASSIE

Publiée et annotée

PAR

MAURICE DE COPPET

ANCIEN MINISTRE DE FRANCE EN ÉTHIOPIE.

ATLAS

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

MAISONNEUVE FRÈRES, ÉDITEURS

3, RUE DU SABOT

1930

±,

CARTE I

4

76

A 4 4

9

\ `

Mengouarer,

æ

| EXPÉDITIONS « MÉNELIK

au Gou drou ae Les Gama au Godjam

av Oualamo ursu)

CAMPAGNES ae ses Lieutenants

au Kaffa ,dans L Ilou-Babor

— FAR ; ñ ; l.Aouassa

: , archa T va @

Bu ÿA i F À Frais :

| Ç rte] 9 “°

| 292

| . | :

| s

& au pays des

Benù – Changoul

1897-1898

ÉCHELLE

o Gardpula

TERTALE e

Stéphanie O

©

+= >> di

|

|

|

!

a n 27 ee tt ee

CARTE II

4e 42s A

70?

|

|

Dirê-Daoua © a» |

> |

, Ouarrabili » 4° |

Lolia Tchelèngs € ;

Tchelendo . LYabor s qZ-Arama 5 j

“ |

Hirna 55 MIÉTTA , &

S

”

% NV 27 her |

Guelemso*

Farakassa »

Dur . où À

8 si

contre les Aroussi (1882-1886)

|

2×2 "I |

contre l'émur de Harar (1886-87)

b eCheik Mohamed | |

|

« Guinir | et au Lac Zouai (189%) À

Lu ina

| Ë

x kms | a 5

LL – tu 391 E. Greenwich 4o? 41: ;

Echelle
* se 6 se w ° se 100 Km. –

bre rt =

Be ee se prit Pete ses see eu R = a ee a a er ee = & AS = 0

CARTE III

14

9

?

|

7

2

Ÿ

f

{

;

H

11

ÿ

ÿ

it

A

ÿ

$

#

;

i

he

4`

1

Le

1

a mas ES a ea 5 eee a

CARTE IV

IF

réa

lance

% \ = ei ni °

wi Je sÂddi-Guerat

Aksoum ° (pe / Ass ae

E A 3 MIE

124421

/ Asbi-Derra

LA

° vesfel

H B 1É N (5

74

P 9 Phtèèlé

j Tchälèidt AS

` sin ous …V

È ; gen

4 – va

; à <«

{ EDDA-MEHON!

b

STA ;

eLalibèla 47 Lg

da 4” 1

"atsduikel” 0/7 J

Nes I

Qorata Er Marine V $;

M DERRA Ve SN See . —Évaïdia » :

Bahr – dar 6 JE, 1 À 7 "*Mersla* 272 ;

pm 4 ile à ve” “5 To Qu b Lu

NT ©

Lac Haik

dat °

/}ac Ardibbo

EB

as Borou- voi

en

Menroulè Mariano

oDèbre- ovarg

eJpémbèrche A eMizeret M Dima

5 ÿ

O%»% A

V5 q

Z Lnù > « S a

Manapuarir ? 3 p DE R RA j ;

o Moutèra D S ouh ; /

À oO oY2ou 2Mmma g |

G «0 ë

40 |4= SE ——Also à À

1 " sa MO #

ER B 18%%SEÈELALIÉ j

EXPÉDITIONS Bronés |

Débrè-Libanos° v

de ;

1. C2, 4 A

MÉNÉLIR > {

av Godjiam (1877) et 2 | Jn

;_, MIÉTTA A | H

+ , æ | €.

av l 1Qrê (1890 et 1895-4896) fs | If

@ Addis -Albeba 9° Ly #

; ÎF° EE! de Greenvch 38° Je. vi Pr i

Echelle

se se ge M 10 9 se 100 15p Km ê

then cine cut

CARTE V

fa

ff AN \

THIN

fit

dia BATAILLE D'Anova {

5 1 +

\ E Ech. tcdoreais sise amet Kim :

05 CE ARE as

EEE

j

;

Î

f

ï

Î

î

:

|

CARTE VI

PLAN DU CAMPEMENT DE MÉNÉLIK PENDANT LEXPEDITION D’ADOUA

Ras Menquècha

—

ourk-bacha

Tamerie

Gardes \

des canons

» 2

= “a

$ * :

vË: =

” »

& | : ge =

n = Fa

| si FL :

Ki ” » &

“= Ë

«5 ë 3 >

Oo: = or S

| Ë = = =

“$ z . se >

= oŸ © ts z

- æ

= E Ê F5 @

! ; È * F,

+ oË 2 8

9 = e

Z = =

3 =

3 F———

el

9

=

<&

æ

=

>

43

\

â

\ 4 Ë |

5

\ =

\ à Ô > /

; ou sen e$: f

. : a ; /

\ GS EN geries et cas)

\ /O \, Etat de /

x @æ © ma /

N

\ \ va ss

ee

CARTE VII

- 28743 Longitude du meridien de Freenwich 38° 44°

3845”

|

|

|

y:

PLAN

{ >

{ \é

j : 2

: e il k

d’ADDIS-ABEBA $ ir

?), SE

si |A

! “ 2 3 + Soc” A Nil ;

bts tt = ;

Si] j

Ë

»

=

>”. Légation /

FyAileragne |,

: 2e À

*- 7 ; ; : j / `

aEN S t) pictal ` j y,

2 eS 1e Menélik fi

/

FR

. 1j î

Le 4 j

/ Légation d’Angleterre

1474 /

-

— SIN

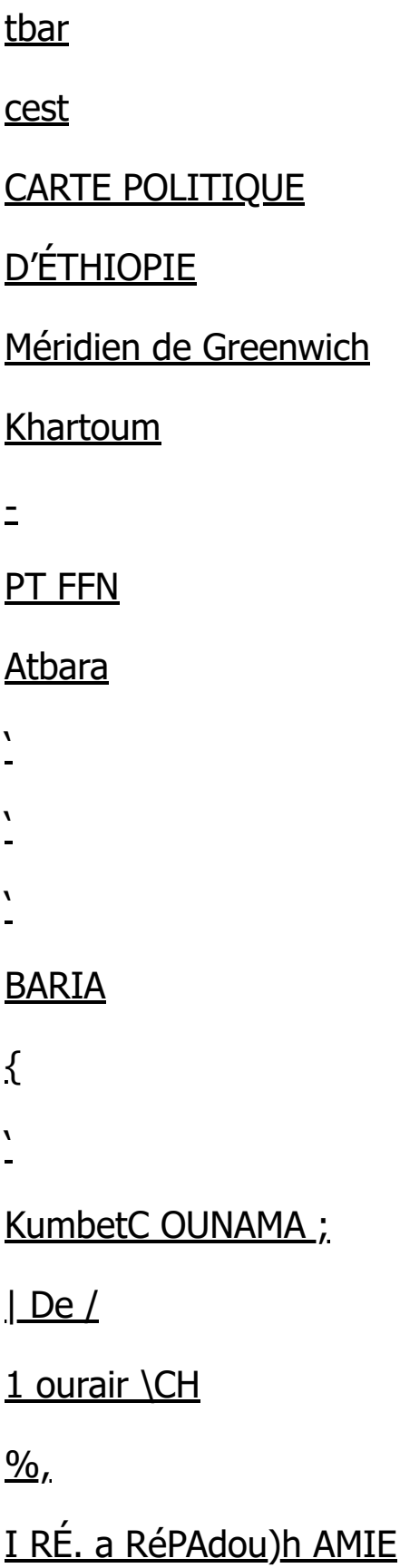
tbar
cest
CARTE POLITIQUE
D'ÉTHIOPIE
Méridien de Greenwich
Khartoum
-
PT FFN
Atbara
`
-
`
-
`
-
BARIA
{
`
-
KumbetC OUNAMA ;
| De /
1 ourair \CH
%,
I RÉ. a RéPAdou)h AMIE

SA Le quais

SENTE ET

gÂksoure. Dre

‟\ wänza N Le

Æ

As a >

A(é

Pr

CARTE POLITIQUE

D’ÉTHIOPIE

:5.000.000

SENNAR if 1a\

Sennar R9

/

S

y

D

Roseï

=

=

ÿ >

y S

S

&s

9

;

®

Vr 2.

ES

D

D à

pimitAG Gondar.

> Ç

Ÿ

rom

A7

NS énarent. 7. 7

TELLEMT S Mie

» Lt

post SLASTA |

alibal A

D”ADEN

A

ê

SX

kfrachods S

st

A

y

D

fr ME

ANGDAis

pes

–

—

—

-

…— ——

“

–

N

-

Rodolphe

NS

Lough

$

…- -—

masses

Miridien de Greenwich

CARTE POLITIQUE

D’ÉTHiOPIE

15» re 450 00 Kim

sv 4:5.000.000

“.

D’ADEN

= Ver 2

+

st ; au es

ATCHÈFER D à fouans Ÿ, ;

« ÉAINT €

$ a, 7

dé * \

nn 1 +

= D 7 Dembetcha > pr

E = So,

Ÿ lé 1 NN 55 ira | SN ç;

Frschod 1 S L | ss ei Lite JT A 1915,

P ” |

N

A ”

[Tr CHEBOG

sonpo

PRO. DINLIOUGANDA |

TX

CARTE IX

42°

32°

16°

14°

12°

10°

6°

ES

-

CARTE DES

LANGUES DE L’ÉTHIOPIE

16°

terre cretnet nat

CARTE IX

ET 4 CARTE DES

sas ;.

4 , LANGUES DE L’ETHIOPIE

16° Ÿ / .

=

æ,.

H14°

H12°

10°

LÉGENDE

Langues sémitiques……..... mo

” des peuples kouchitiques. CI

zactime EE

” y ss

à caracéres négroïdes … ET}

Meridien Est de Greenwich D’après la carte du D” G. Montandon (Au pays Chimirra, p.240)

CARTE IX

32° 34°

A ed aa A iE

16°

à Khartoum

©

A

—

2

œ

14° =

2

=

ue)

S

3

S

12° \7

Pa

/

|

J

10°} /

OV Fachoda ;

LÉGENDE

Langues SÉMULÈQUES Lu… 000

des peuples kouchitiques. —

” karritiquespon iudhitique

à caractères négroïdes… RE

CARTE DES

LANGUES DE L’ÉTHIOPIE

H16°

H14°

H12°

H10°

ADOIS-ABÉBA —

ARGOBBA “

Quebz 8°

6°

Meridien Est de Éreanmiet

; 408 is

D’aprés la carte du D7 CG. Montandon (Au pays Éhimirra, P.240)

Fe ramesnac amer RSA ESS

sous

cos

es”

CARTE X

CARTE

DES

ANTIQUITÉS ÉTHIOPIENNES

Stéphane

Ÿ e À

€ Es! de Greenwief

jar.

IN

a

© Mère

Mai

“fouaga

Alsoum, _, Adoua

x

+ Yana

r$s

Matarg

. Massaoual 2% = Daklak –

/ Fu 2 ç f 200 + T

| Dèbr8-Bizèn, ÿ à

] \ Asmvara, zou ; : e

; 2 + CARTE

DES

Se

Dongolé.

Agoula

ANTIQUITÉS ÉTHIOPIENNES

1

4

ge

yèbarr 4 Alatal 7

x

\,$ ODJAM

Mértoulè -Marielm,

Dèvre- 2i

. Tédbabé far

nekanè -Sellassié

sAiNT 2

.

» Arronosse -Mariom

Oparre-Iou

PÜR -néfousdgousd

Many

D’Éoves

c

G

bi”

Det -Libanés notre

H

Addis ation à Pia

agiècha-

to. –

SODDO’

Nas

A

+ Errer

% Bgouvs

Overq-ju

e

Lafto-

noue +

BDia-Kam

BR

Godouile

SOMAILILAND

%

OUALAMO

un

US

AK.

» Sirha

Goba

ss —

pt) Chaik housse ù

BP AL 1 E

#-Cheif-Mofñamed

ik ;

- Est de Graenwien

6 A Se di CES EEE Eee

CARTE X

3s Massaousé

Rérens

Dèbrë -Bizèn

Asmvars 5 `

a «Pop =, ` CARTE

Ts DES

Matarg

Zoulla

Aaouks

De Bétre Acura

Ha î Vans

pen = ANTIQUITÉS ÉTHIOPIENNES }

us Dongolé

Agoula

p feel ls sus

©

gordôte… /LASTA 16

9 musée 2£-h

Ÿ – . w w ”

pé “rare ébrqus Quaqire Sédranié-alèm pp eE

Yèbabæ Alata y

jabre – tous. : . Splé 6,

Debre -Mè hi A

e t

ç

o 4 ‘ eDjibouti

L 95° x

ç D AS vazele

j Dèsre-Eçui oO R

Mértoulè -Marialm, Tedbabe fes ®

Dèbre-ouarq Mekant—Sellassié dérreneue Mariam * Samaouê

. -Jiou

. Jima sAiNT / eKarre nu

CS ODJN M Ji $ FAR -nigousigeusd Bià-Kaboba $

A

Lake. *Tiré-Daova ç

$ fours Haha nèses- Kabaié des re Le

C H Ô out. Ll Die Tbrafi À Lcai Havar LILAND

lAddis Abliba a F9 Bi sumpre noker R

joguècha + Errer A R » Bla -ouaraba

SODDO ” Goutoufs +

as 9

? AR QUSSI

» Chaifk -fousseït

BP A L | Ë

» Cheif -Mofñamed

au.

Debre-Libanes Anfobà

©

OUALAMO

ue;.

Echelle

eau 2

?* Fist, de Græenieh

THE MASTER NEGATIVE,FROM WHICH THIS REPRODUCTION WAS MADE,.

IS STORED UNDER THE SUPERVISION OF THE LIBRARY PHOTOGRAPHIC

SERVICE, ROOM 20, MAIN LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA,.

BERKELEY, CALIFORNIA 9 4 712 0

FOR ADDITIONAL REPRODUCT ION REQUEST MASTER NEGATIVE NUMBER

105